UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST JUN 1 1921

239

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME XLV

47e ET 48e ANNÉES. — 1918-1919

165/185
19/9/21

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
R6
t.45-46

PAUL MEYER

(17 janvier 1840 — 8 septembre 1917).

Paul Meyer est mort à Saint-Mandé le 8 septembre 1917. Il était dans sa soixante-dix-huitième année.

Il avait, en janvier 1917, abandonné la direction de l'École des Chartes ; depuis de longs mois déjà l'état de sa santé ne lui permettait plus ni enseignement, ni travail scientifique.

Il a gardé, devant la fin qui s'approchait, l'énergie simple et le courage un peu dédaigneux qu'il avait montré dans des circonstances graves de sa vie de fonctionnaire et de citoyen.

Paul Meyer avait fondé la *Romania*, avec Gaston Paris, au lendemain des événements de 1870-71. Il l'a dirigée avec Gaston Paris de 1872 à 1903, avec M. Antoine Thomas jusqu'en 1906, seul jusqu'en 1911, et pendant quarante ans il lui a donné le meilleur de son temps.

A la fin de 1911, il m'avait fait l'honneur de me remettre une charge qu'il jugeait désormais trop lourde ; j'ai pu craindre dès ce moment d'avoir bientôt à remplir le pénible devoir d'annoncer sa mort. Mais c'est une tristesse imprévue et plus douloureuse que Paul Meyer soit mort sans avoir vu se dissiper toute inquiétude sur l'issue de la guerre, sans assister à la reprise de l'effort d'équilibre critique, de vérité, d'activité scientifique et de renouvellement national auquel il avait consacré toute sa vie.

Dans le prospectus de la *Romania*, il avait écrit avec Gaston Paris :

« L'œuvre que nous voulons entreprendre, si elle est avant tout scientifique, est en même temps nationale..... Ce n'est pas que nous ayons l'intention de faire une œuvre de tendance : nous nous maintiendrons avec un soin rigoureux dans la plus pure région de la science impartiale ; mais c'est précisément cette habitude d'impartialité et d'étude méthodique qu'il faudrait substituer pour toujours à la légèreté superficielle, aux vaines préventions qui nous ont fait tant de tort. Pour les peuples comme pour les individus, le premier mot de la sagesse, la première condition de toute activité raisonnée, la base de la vraie dignité et du développement normal, c'est encore le vieil axiome : *Connais-toi toi-même.* »

Cette préoccupation constante de la vérité était sans doute, avec l'absolu désintéressement, le trait le plus profond du caractère de Paul Meyer ; « l'œil de lynx le plus perçant, la plume la plus exigeante d'exactitude et qui ne laisse rien passer », disait de lui Sainte-Beuve dès 1867.

Le besoin de vérité avait chez Paul Meyer une allure nette et tranchée qui paraissait exclure toute sentimentalité. Plusieurs ont pu éprouver, comme nous, en des circonstances émouvantes, qu'il y avait là surtout une apparence, et peut-être une attitude, qui ne réussissait pas toujours à déguiser une bonté foncière.

M. R.

NOUVELLES ÉTUDES
SUR
LE CYCLE ARTHURIEN

I

UNE SOURCE DE LA *VITA MERLINI*:

Les *Etymologiae* d'Isidore de Séville.

Dans mes *Études sur Merlin* où j'ai étudié les *Sources de la* Vita Merlini *de Gaufrei de Monmouth*[1], j'ai indiqué, à la suite de San-Marte[2], l'*Histoire Naturelle* de Pline comme source des vers 737-940 (description de l'univers) et des v. 1292-1385 (« dit » des oiseaux). Le traité des fontaines et des lacs célèbres (v. 1156-1253) me paraissait l'écho d'un genre littéraire d'origine grecque passé de l'antiquité au moyen âge[3].

La vérité est que ces passages, et d'autres encore, ne remontent à Pline et à l'antiquité que par l'intermédiaire d'Isidore de Séville dont les *Etymologiae*, où il a « remisé la défroque de l'antiquité »[4], ont eu un immense succès. Gaufrei de Monmouth les a consciencieusement pillées[5]. La confrontation de ses vers et de la prose d'Isidore met ce fait hors de doute.

---

1. Elles ont paru dans les *Annales de Bretagne* d'avril et de juillet 1900. Tir. à part, Rennes, Oberthur, 55 pages.

2. San-Marte, *Die Sagen von Merlin*, 1853, p. 327 et 332.

3. Voy. p. 7, note 2 du tir. à part.

4. Selon l'expression de Dom H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, p. 339.

5. On verra aussi qu'il a eu recours à plusieurs reprises à l'une des sources d'Isidore, les *Collectanea rerum memorabilium* de C. Julius Solinus, composés sans doute vers le milieu du IIIe siècle (édition Mommsen, Berlin, 1895). La popularité de cette compilation n'a pas été moindre que celle des *Etymologiae*. Elle est attestée par le nombre considérable de manuscrits qui nous l'ont transmise.

LES POISSONS [1]

. . . . . .
At qui nomen habet timeos de flore *timallus*,
Sic quoniam redolet, vescentem saepius illo
Protrahit, ut taleas oleat per flumina pisces [2].

830 Femineo sexu subtracto jure *muraenas*
Esse ferunt cunctas, coeunt tamen ac renovantur
Multiplicantque suos alieno germine foetus.
Conveniunt etenim per littora saepius angues
Quo degunt, faciuntque sonos et sibila grati,
835 Et sic eductis coeunt ex more muraenis [3].

Est quoque mirandum quod semipedalis *echinus*,
Haerens cui fuerit fixam quasi littore navem
Detinet in posito, nec eam permittet abire
Donec discedat ; tali virtute timendus [4].

840 Quemque vocant *gladium* quia rostro laedit acuto,
Saepius nunc nantem metuunt accedere navi ;
Nam si sumptus erit confestim perforat illam
Et mergit sectam subito cum gurgite navem [5].

---

1. *Galfridi de Monemuta Vita Merlini*, ed. Francisque Michel et Thomas Wright (Parisiis, 1837, in-8), p. 33. L'édition est procurée d'après l'unique ms. connu : British Museum, Cotton Vesp. E. IV, ms. du XIIIe siècle, rempli de fautes de tous genres.

2. *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum sive Originum libri XX* recognovit... W. M. Lindsay (Oxonii, 1911, 2 vol.).

« *Thymallus* ex flore nomen accepit ; thymum quippe flos appellatur : nam dum sit specie gratus et sapore jucundus, tamen sicut flos flagrat et corpore odores aspirat » (lib. XII, VI, 29).

3. « *Muraenam* Graeci μύραιναν vocant eo quod conplicet se in circulos. Hanc feminini tantum sexus esse tradunt et concipere a serpente : ob id a piscatoribus tamquam a serpente sibilo evocatur et capitur » (XII, VI, 43.)

4. « *Echinais*, parvus et semipedalis pisciculus, nomen sumpsit quod navem adhaerendo retineat. Ruant licet venti, saeviant procellae, navis tamen quasi radicata in mari stare videtur nec moveri, non retinendo, sed tantummodo adhaerendo. Hunc Latini moram appellaverunt eo quod cogat stare navigia » (XII, VI, 34). Gaufrei, pour les besoins de la versification, a substitué à *echinais* l'*echinus* poisson décrit plus loin chez Isidore (XII, VI, 57).

5. « *Gladius* dicitur eo quod rostro mucronato sit : ob hoc naves perfossas mergit » (XII, VI, 15).

Fitque suis cristis metuendus *serra* carinis,
845 Quas infigit eis dum subnatat atque secatas
Deicit in fluctus, crista velut ense timendus [1].

Aequoreusque draco qui fertur habere venenum
Sub pennis, metuendus erit capientibus illum,
Et quociens pungit, laedit, fundendo venenum [2].

850 Ast alias clades *torpedo* fertur habere ;
Nam qui tangit eam viventem, protinus illi
Brachia cum pedibus torpent et caetera membra,
Officioque suo quasi mortua destituuntur ;
Sic solet esse nocens illius corporis aura [3].

LES FONTAINES ET LES LACS

Telgesinus ait : « Rerum moderator opimus
1180 Flumina per species divisit et addidit ultro
Cuique suas vires ut prosint saepius aegris.
Sunt etenim fontes fluviique lacusque per orbem,
Qui virtute sua multis et saepe medentur [4].
Albula namque rapax Romae fluit amne salubri,
1185 Quem sanare ferunt certo medicamine vulnus [5].
Manat in Italia fons alter qui Ciceronis
Dicitur ; hic oculos ex omni vulnere curat [6].
Aethiopes etiam stagnum perhibentur habere
Quo velut ex oleo facies perfusa nitescit [7].

---

1. « *Serra* nuncupata quia serratam cristam habet et subternatam navem secat » (XII, VI, 16).

2. « *Draco marinus* aculeos in branchiis habet ad caudam spectantes, qui dum percusserit quaqua ferit venenum fundit » (XII, VI, 42).

3. « *Torpedo* vocata eo quod corpus torpescere faciat si eam quisque viventem tangat. Narrat Plinius secundus : « ex Indico mare torpedo etiam procul e longinquo vel si hasta virgaque adtingatur, quamvis praevalidos lacertos torpescere, quamlibet ad cursum veloces alligare pedes. » Tanta enim vis ejus est ut etiam aura corporis sui adficiat membra » (XII, VI, 15).

4. *De diversitate aquarum* : « Aquarum naturae diversitas multa est : aliae enim salis, aliae nitri, aliae aluminis, aliae sulphuris, aliae bituminis, aliae curam morborum adhibentes » (XIII, XIII, 1).

5. « Nam juxta Romam Albulae aquae vulneribus medentur » (*ib.* 2).

6. « In Italia fons Ciceronis oculorum vulnera curat » (*ib.* 2).

7. « In Aethiopia lacus est quo perfusa corpora velut oleo nitescunt » (*ib.*, 2).

1190 Affrica fert fontem qui vulgo Zema vocatur :
Potus dat voces subita virtute canoras [1].
Dat lacus Italiae Dictonus taedia vini [2],
Qui de fonte Chios potant perhibentur habere [3].
Fertur habere duos tellus Boetica fontes :
1195 Hic facit immemores, memores facit ille bibentes.
Continet ipsa lacum tam dira peste nocivum
Ut generet furias nimiaeque libidinis aestum [4].
Fons Syticus venerem venerisque repellit amorem [5].
Campana regione fluunt, ut dicitur, amnes
1200 Qui faciunt steriles foecundas flumine poto ;
Idem dicuntur furias abolere virorum [6].
Aethiopum tellus fert rubro flumine fontem :
Qui bibit ex illo limphaticus inde redibit [7].
Fons Lentus fieri numquam permittit abortum [8].
1205 Sunt duo Syciliae fontes ; steriles facit alter
Alter foecundans geniali lege puellas [9].
Flumina Thessaliae duo sunt virtutis opimae :
Hoc potans nigrescit ovis, candescit ab illo ;
Ast ab utroque bibens variato vellere degit [10].
1210 Clitumnus lacus est quem continet Umbrica tellus ;

---

1. « Zamae fons in Africa canoras voces facit. » (*ib.*).

2. « Ex Clitorio lacu Italiae qui biberint vini taedium habent » (*ib.*). La leçon du ms. Cotton (Dictonus) est naturellement à corriger en *Clitorius*.

3. In Chio insula fontem esse quo hebetes fiant (*ib.*, 3). Les éditeurs supposaient après ce vers une lacune, supposition toute gratuite.

4. « In Boeotia duo fontes, alter memoriam, alter oblivionem adfert. Cyzici fons amorem Veneris tollit. Boeotiae lacus furialis est; de quo qui biberit ardore libidinis exardescit » (*ib.*, 3, 4).

5. Ce « fons Syticus » est le « Cyzici fons » de la note précédente.

6. « In Campania sunt aquae quae sterilitatem feminarum et virorum insaniam abolere dicuntur » (*ib.*, 4).

7. « In Aethiopiae fonte Rubro qui biberit lymphaticus fit » (*ib.*). Gautrei n'a pas compris

8. « Leinus fons Arcadiae abortus fieri non patitur »(*ib.* 5). La leçon *Lentus* de Gaufrei est appuyée par certains mss. d'Isidore : Lethnus, Lethinus, Lethanus.

9. « In Sicilia fontes sunt duo, quorum unus sterilem fecundat, alter fecundam sterilem facit » (*ib.*).

10. « In Thessalia duo sunt flumina : ex uno bibentes oves nigras fieri, ex altero albas, ex utroque varias » (*ib.*, 5).

Hic aliquando boves fertur producere magnos [1].
Inque Reatina fit equorum dura palude
Ungula confestim dum progrediuntur arenas [2].
Asphaltite lacu Judaeae corpore mergi
1215 Nequaquam possunt, vegetat dum spiritus illa [3].
At contra stagnum Sygen fert India tellus,
Quo res nulla natat, set mergitur ilico fundo [4].
Et lacus est Aloe quo res non mergitur ulla,
Omnia set fluitant quamvis sint plumbea saxa [5],
1220 Fons quoque Marsidiae compellit saxa natare [6].
Stix fluvius de rupe fluit perimitque bidentes ;
Hac clades ejus testatur Achadia tellus [7].
Fons Ydumeus quater inmutando diebus
Mira lege suos fertur variare colores ;
1225 Pulverulentus enim viridisque fit, ordine verso,
Fit quoque sanguineus, fit limpidus amne decoro :
Ex hiis per ternos unum retinere colorem
Asseritur menses, semper volventibus annis [8].
Rogotis (*sic*) lacus est, ejus quoque profluit unda :
1230 Ter fit amara die, ter dulci grata sapore [9].

---

1. « Clitumnus lacus in Umbria maximos boves gignit » (XIII, XIII, 6).

2. « Reatinis paludis aquis jumentorum ungulas indurari » (*ib.*).

3. « In Asphaltite lacu Judaeae nihil mergi potest quidquid animam habet » (*ib.*).

4. « In Indis Siden vocari stagnum in quo nihil innatat sed omnia merguntur » (*ib.*, 7).

5. « At contra in Africae lacu Apuscidamo omnia fluitant, nihil mergitur » (*ib.*). Aloe est une graphie de fantaisie nécessitée par la versification.

6. « Marsidae fons in Phrygia saxa egerit » (*ib.*).

7. « In Achaia aqua profluit e saxis Stix appellata, quae ilico potata (*sic*) interficit » (*ib.*). A la suite, il y a ici probablement dans le ms. une lacune. Le texte d'Isidore poursuit en ces termes : « Gelonium stagnum Siciliae tetro odore abigit proximantes. Fons est in Africa circa templum Ammonis qui humoris nexibus humum stringit : favillas etiam in cespitem solidat » (*ib.*, 8).

8. « Fons Job in Idumaea quater in anno colorem mutare dicitur, id est pulverulentem, sanguineum, viridem et limpidum ; ternis mensibus in anno tenens ex his unum colorem » (*ib.*, 8).

9. « In Trogodytis lacus est : ter [in] die fit amarus et deinde totiens dulcis » (*ib.*, 9). Le ms. de la *Vita Merlini* a probablement ici une lacune correspondant au passage suivant d'Isidore :

« Fons Siloa ad radicem montis Sion non jugibus aquis, sed in certis horis

Epiri de fonte faces ardere feruntur
Extinctae rursusque suum deponere lumen [1].
Sic algere die perhibetur fons Garamantum
Et vice transversa tota fervescere nocte,
1235 Ut neget accessum prae frigore praeque calore [2].
Sunt et aquae calidae multos fervore minantes,
Fervoremque trahunt dum perlabuntur alumen
Aut sulphur quibus est vis ignea grata medendi [3].
His aliisque Deus ditavit viribus amnes,
1240 Ut fierent aegris subitae medicina salutis
Et manifestarent quanta virtute Creator
Praemineat rebus dum sic operatur in illis. »

LES OISEAUX[4]

Mox Merlinus eis : « volucres, ut caetera plura,
Natura propria ditavit Conditor orbis ;
1300 Sic didici multis silvis habitando diebus [5].
Est igitur natura *gruum*, dum celsa pererrant
Si plures assint, ut earum saepe volatu
Aut hanc aut aliam videamus inesse figuram
Una modo clamando monet servare volando,
1305 Turbatus solitis ne discrepet ordo figuris,
Aut dum raucescit subit altera deficienti.
Excubias noctis faciunt custosque lapillum

---

diebusque ebullit. In Judaea quondam rivus sabbatis omnibus siccabatur. In Sardinia fontes calidi oculis medentur, fures arguunt, nam caecitate detegitur eorum facinus » (*ib.*, 10).

1. « In Epiro esse fontem in quo faces extinguntur accensae et accenduntur extinctae » (*ib.*, 10).

2. « Apud Garamantes fontem esse ita algentem die ut non bibatur, ita ardentem nocte ut non tangatur » (*ib.*).

3. « Jam vero in multis locis aquae manant perpetim ferventes, tanta vi ut balnea calefaciant. Quaedam enim terrae sunt quae multum sulphuris et aluminis habent. Itaque cum per venas calentes aqua frigida venit, vicino sulphuris calore contacta excandescit nec talis ab origine effluit sed permutatur dum venit. Sulphur enim alumenque secum ferunt aquae ; utramque materiam igne plenam minimisque motibus incalescentem » (*ib.*, 11).

4. Ed. Francisque Michel et Thomas Wright, p. 51.

5. Merlin, on va le voir, a surtout employé ses loisirs à observer les *Etymologiae*.

Sustinet in digitis dum vult expellere sompnos,
Cumque vident aliquos, subito clamore citantur.
1310 Pennae nigrescunt cunctarum quando senescunt [1].

Ast *aquilae* quae nomen habent ab acumine visus
Obtuitus tanti prae cunctis esse feruntur,
Ut perferre queant, non flexo lumine, solem ;
Ad radium pullos suspendunt, scire volentes
1315 Illo vitato ne degener extet in illis.
In montis sublime manent super aequora pennis.
Aspirantque (*sic*) suas imo sub gurgite praedas,
Ilico descendunt rapido per inane volatu
Et rapiunt pisces ut poscit origo natantis (*sic*) [2].

1320 Posposito coitu sine semine saepe mariti
Concipit et generat, dictu mirabile, *vultur*.
Haec per celsa volans aquilarum more cadaver
Naribus elatis longe trans aequora sentit,
Quod quamvis tardo non horret adire volatu,
1325 Ut sese valeat praeda saciare cupita.
Idem centenis robustus vivit in annis [3].

Nuntia veris avis crepitante *ciconia* rostro,
Dicta fovere suos in tantum sedula natos,
Exuat ut proprias nudato pectore plūmas.

---

1. « *Grues* nomen de propria voce sumpserunt ; tali enim sono susurrant. Haec autem dum properant unam sequuntur ordine litterato. De quibus Lucanus : « et turbata perit dispersit littera pennis. » Excelsa autem petunt quo facilius videant quas petant terras. Castigat autem voce quae cogit agmen ; at ubi raucescit succedit alia. Nocte autem excubias dividunt et ordinem vigiliarum per vices faciunt, tenentes lapillos suspensis digitis quibus somnos arguant ; quod cavendum erit clamor indicat. Aetatem in illis color prodit, nam senectute nigrescunt » (XII, VII, 14-15).

2. « *Aquila* ab acumine oculorum vocata. Tanti enim contuitus esse dicitur cum super maria inmobili pinna feratur nec humanis pateat obtutibus, de tanta sublimitate pisciculos natare videat ac, torementi instar, descendens raptam praedam pinnis ad litus pertrahat », etc. (*ib.*, 10).

3. « *Vultur* a volatu tardo nominata putatur ; magnitudine quippe corporis praepetes volatus non habet. Harum quasdam dicunt concubitu non misceri et sine copula concipere et generare, natosque earum paene usque ad centum annos procedere. Vultures autem, sicut et aquilae, etiam ultra maria cadavera sentiunt ; altius quippe volantes multa quae montium obscuritas celantur ex alto illae conspiciunt » (*ib.*, 12).

1330 Haec cum bruma venit, fertur vitare procellas
Et fines Asiae ductu cornicis adire
Pascit eam pullus senio cum deficit aetas,
Quod depavit eum jam debuit ipsa diebus [1].

Excedit volucres dulci modulamine cunctas
1335 Cum moritur *cignus*, nautis gratissimus ales.
Hunc in Hiperboreo perhibent accedere tractu,
Ad cantum citharae per littora forte sonantis [2].

Strucio quae ponit sub pulvere deserit ova,
Ut foveantur ibi dum negligat ipsa fovere :
1340 Inde creantur aves radio pro matre cubante [3].

Ardea, cum pluvias tempestatesque perhorret,
Evolat ad nubes ut tanta pericula vitet.
Hinc illam subito dicunt portendere nimbos
Sublimem quociens spectant super aethera nautae [4]

1345 Unica semper avis divino munere *phœnix*
In terris Arabum redivivo corpore surgit.
Cumque senescit adit loca fervidiora calore
Solis et ingentes ab aromate jungit acervos

---

1. « *Ciconiae* vocatae a sono quo crepitant quasi cicaniae ; quem sonum oris potius esse quam vocis quia eum quatiente rostro faciunt. Hae veris nuntiae, societatis comites, serpentium hostes, maria transvolant, in Asiam collecto agmine pergunt. Cornices duces eas praecedunt et ipsae quasi exercitus prosequuntur. Eximia illis circa filios pietas ; nam adeo nidos inpensius fovent ut assiduo incubatu plumas exuant. Quantum autem tempus inpenderint in fetibus educandis, tantum et ipsae invicem a pullis suis aluntur » (*ib.*, 16-17).

2. « *Cygnus* autem a canendo est appellatus, eo quod carminis dulcedinem modulatis vocibus fundit. Ideo autem suaviter eum canere quia collum longum et inflexum habet et necesse est eluctantem vocem per longum et flexuosum iter varias reddere modulationes. Ferunt in Hyperboreis partibus precinentibus citharoedis olores plurimos advolare apteque admodum concinere, etc. » (*ib.*, 18-19).

3. « *Struthio* graeco nomine dicitur quod animal in similitudine avis pinnas habere videtur ; tamen de terra altius non elevatur. Ova sua fovere neglegit, sed projecta tantummodo fotu pulveris animantur » (*ib.* 20).

4. « *Ardea* vocata quasi ardua, id est propter altos volatus. Lucanus : « Quodque ausa volare Ardea. » Formidat enim imbres et supra nubes evolat, ut procellas nubium sentire non possit. Cum autem altius volaverit significat tempestatem » (*ib.*, 21).

Componitque rogum, quem crebris motibus alae
1350 Succendit ferturque super penitusque crematur.
Producit volucrem pulvis de corpore facta
Et fit item phoenix hac lege novata per aevum [1].

Nidificare volens fert cinnom[on] *cinomolgus*
Aedificatque suum pro cero robore nidum.
1355 Illinc pennatis homines abducere telis
Moverunt cumulum soliti transmittere venum [2].

Alcion avis est quae stagna marina frequentat
Aedificatque suos hiemali tempore nidos.
Dum cubat aequora sunt septem tranquilla diebus
1360 Et venti cessant tempestatesque remissae
Inpendunt, placidam volucri famulando quietem [3].

Psitacus humanam propri[o] modulamine vocem
Dum non spectatur prorsus proferre putatur ;
Intermiscet « ave » verbis et « chaere » jocosis [4].

1365 Est *pelicanus* avis pullos consueta necare
Et confusa tribus lugere dolore diebus.
Et scindens venas educit sanguinis undas

---

1. « *Phoenix*, Arabiae avis, dicta quod colorem phoeniceum habet vel quod sit in toto orbe singularis et unica. Nam Arabes singularem « phoenicem » vocant. Haec quingentis ultra annis vivens, dum se viderit senuisse, collectis aromatum virgulis, rogum sibi instruit et conversa ad radium solis alarum plausu voluntarium sibi incendium nutrit, sicque iterum de cineribus suis resurgit » (*ib.*, 22).

2. « *Cinnamolgus* et ipsa Arabiae avis proinde ita vocata quod in excelsis nemoribus texit nidos ex fruticibus cinnami. Et quoniam non possunt ibi homines conscendere propter ramorum altitudinem et fragilitatem eosdem nidos plumbatis appetunt jaculis, ac sic cinnama illa deponunt et pretiis amplioribus vendunt [eo] quod cinnamum magis quam alia mercatores probent » (*ib.*, 23).

3. « *Alcyon* pelagi volucris dicta, quasi ales oceanea, eo quod hieme in stagni oceani nidos facit pullosque educit ; qua excubante fertur extento aequore pelagus silentibus ventis continua septem dierum tranquillitate mitescere et ejus feti.us educandis obsequium ipsa rerum natura praebere » (*ib.*, 25).

4. « *Psittacus* Indiae litoribus gignitur, colore viridi, torque puniceo, grandi lingua et ceteris avibus latiore. Unde et articulata verba exprimit, ita ut si eam non videris hominem loqui putes. Ex natura autem salutat dicens « have » vel χαῖρε. Cetera nomina institutione dicit etc. » (*ib.*, 24).

Et vitae reduces redit rorando volucres [1].
Dum *diomedeae* lacrimosa voce resultant
1370 Et faciunt planctus subitam portendere mortem
Dicentur regum vel magna pericula regni.
Cumque vident aliquem discernunt ilico quis sit,
Barbarus an Graecus ; nam Graecum plausibus alae
Et blandimentis adeunt laetaeque resultant ;
1375 Circueunt alios pennisque feruntur iniquis
Horrentique sono velut hostes agrediuntur [2].

Mennonides quinto semper dicuntur in anno
Mennonis ad tumulum longo remeare volatu
Et deflere ducem Trojano marte peremptum [3].

1380 Fert quoque mirandam splendens *circinea* (sic) pennam
Nocte sub obscura quae fulget ut ignea lampas
Atque ministrat iter si praeportetur eunti [4].

Quando nidificat devellit ab arbore *picus*
Claveos et cuneos non divelleret ullus;
1385 Cujus ab impulsu vicinia tota resultant [5]. »

---

1. « *Pelicanus*, avis Aegyptia habitans in solitudine Nili fluminis ; unde et nomen sumpsit, nam Canopos Aegyptus dicitur. Fertur, si verum sit, eam occidere natos suos eosque per triduum lugere, deinde se ipsam vulnerare et aspersione sui sanguinis vivificare filios » (*ib.* 26). Le § 27 concernant les oiseaux du lac Stymphale est omis par Gaufrei.

2. « *Diomedias* aves a sociis Diomedis appellatas, quos ferunt fabulae in easdem volucres fuisse conversos. . . Judicant inter suos et advenas; nam si Graecus est propius accedunt et blandiunt ; si alienigena morsu inpugnant et vulnerant, lacrimosis quasi vocibus dolentes vel suam mutationem vel regis interitum, etc. » (*ib.*, 29).

3. « *Memnonides* aves Aegytiae appellatae a loco ubi Memnon periit. Nam catervatim advolare dicuntur ex Aegypto ad Ilium juxta Memnonis sepulchrum et proinde eas Ilienses Memnonias vocant. Quinto autem anno ad Ilium veniunt et cum biduo circumvolaverint tertia die ineunte pugnam vicissim se anguibus rostrisque dilacerant » (*ib.*, 30).

4. « Hercyniae aves dictae ab Hercynio saltu Germaniae, ubi nascuntur; quarum pinnae adeo per obscurum emicant ut quamvis nox obtenta densis tenebris sit, ad praesidium itineris dirigendi praejactae interluceant cursusque viae pateat indicio plumarum fulgentium » (*ib.*, 31). — A la suite les § 32-46 sont omis par Gaufrei.

5. « Picus a Pico, Saturni filio nomen sumpsit, eo quod eam in auspiciis

LES ILES [1]

Quarum prima quidem meliorque Britannia fertur.
860 Ubertate sua producens singula rerum :
Fert enim segetes quae nobile munus odoris
Usibus humanis tribuunt, reddendo per annum ;
Silvas et saltus et ab hiis stillantia mella,
Aerios montes lâteque virentia prata,
865 Fontes et fluvios, pisces, pecudesque, ferasque,
Arboreos, fructus, gemmas, preciosa métalla
Et quicquid praestare solet natura creatrix [2].
Praeterea fontes unda fervente salubres
Quae fovet aegrotos et balnea grata ministrat.
870 At subito sanos pellit, languore repulso.
Sic ac Blandus [Bladudis] eos regni dum sceptra teneret
Constituit nomenque suae consortis Alaron,
Utilis ad plures laticis medicamine morbos,
Set mage femineos, ut saepius unda probavit [3].

---

utebatur. Nam ferunt hanc avem quiddam habere divinum illo indicio quod in quacumque arbore nidificaverit clavum vel quidquid alium fixum diu haerere non potest quin statim excidat, ubi ea insederit » (*ib.*, 47).

1. Page 34.

2. « De insulis : Insulae dictae quod in salo sint, id est in mari. Ex his quoque notissimae et maximae, quas plurimi veterum sollerti studio indagaverunt notandae sunt. Brittania Oceani insula interfuso mari toto orbe divisa, a vocabulo suae gentis cognominata. Haec adversa Galliarum parte ad prospectum Hispaniae sita est. Circuitus ejus quadragies octies septuaginta quinque milia. Multa et magna flumina in ea, fontes calidi, metallorum larga et varia copia ; gagates lapis ibi plurimus et margaritae » (XIV, VI, 1-2). Gaufrei s'imite surtout lui-même et s'inspire du l. I, c. 2 de son *Historia regum Britanniae* où il s'inspire d'Isidore et surtout de Solin (XXII, 10, éd. Mommsen, p. 102).

3. *Hist. regum Brit.*, l. II, c. 10 : « Successit deinde Bladud filius huic tavitque regnum viginti annis. Hic aedificavit urbem Kaerbadum, quae nunc Badus nuncupatur, fecitque in illa calida balnea ad usus mortalium apta, quibus praefecit numen Minervae, in cujus aede inextinguibiles posuit ignes qui nunquam deficiebant in favillas, sed ex quo tabescere incipiebant in saxeos globos vertebantur. Hic admodum ingenuus homo fuit des[illegible] necromantiam per regnum Britanniae nec praesagia facere quievit, etc. » La source du « numen Minervae » et des « globos saxeos » est à chercher dans

875 Adjacet huic Thanatos, quae multis rebus habundat ;
Mortifero serpente caret tollitque venenum
Si sua cum vino tellus commixta bibatur [1].

Orchades a nobis nostrum quoque dividit aequor.
Hec [Hæ] tres ter denae sejuncto flumine fiunt.
880 Bis denae cultore carent aliaeque coluntur [2].

Ultima quae Ytilie [Thule] nomen de sole recepit
Propter solstitium quod sol aestivus ibidem
Dum facit, avertit radium nec luceat ultra,
Abducitque dies ut semper nocte perhenni
885 Aer agat tenebras faciat quoque frigore pontum
Concretum pigrumque simul ratibusque negatum [3].

Insula post nostram praestantior omnibus esse
Fertur *Hibernensis*, felici fertilitate.
Est etiam major, nec apes nec aves nisi raras
890 Educit, penitusque negat generare colubres.
Unde fit ut tellus illinc avecta lapisve
Si superaddatur serpentes tollat apesque [4].

Solin, XXII, 10 (éd. Mommsen, p. 102). Alaron était probablement le nom d'une des sources de Bath, réputée pour les maladies de femme. Ainsi s'explique sans doute que Gaufrei ait eu l'idée dans la *Vita Merlini* de donner ce nom à la femme du roi Bladud. Le personnage, porteur du nom gallois Bledydd, n'est mis en rapport avec Bade (Bath) qu'en vertu d'une vague ressemblance homophonique.

1. « Tanatos insula Oceani freto gallico, a Brittania aestuario tenui separata, frumentariis campis et gleba uberi. Dicta autem Tanatos a morte serpentum : quos dum ipsa nesciat, asportata inde terra, quoquo gentium vecta sit, angues ilico perimit » (XIV, VI, 3). Il s'agit de l'île de Thanet, aujourd'hui réunie à l'Angleterre.

2. « *Orcades* insulae Oceani intra Britanniam positae, numero triginta tres, quarum viginti desertae sunt, tredecim coluntur » (*ib.*, 5).

3. « *Thyle* ultima insula Oceani inter septentrionalem et occidentalem plagam ultra Brittaniam, a sole nomen habens quia in ea aestivum solstitium sol facit et nullus ultra eam dies est ; unde et pigrum et concretum est ejus mare » (*ib.*, 4). Cette mer soi-disant immobile (l'Océan glacial) pourrait bien être la « mer betée » de nos poèmes français des XIIe et XIIIe siècles.

4. .....« Unde et *Hibernia* dicta ; Scotia autem quod ab Scotorum gentibus colitur appellata. Illic nulla anguis, avis rara, apis nulla, adeo ut advectos inde pulveres seu lapillos si quis alibi sparserit inter alvaria, examina favos deserant » (XIV, VI, 6).

Gadibus Herculeis adjungitur insula *Gades*.
Nascitur hic arbor cujus de cortice gummi
895 Stillat, quo gemmae fiunt super illita jura [1].

Hesperides vigilem perhibentur habere dracontem,
Quem servare ferunt sub frondibus aurea poma [2].

Gorgades habitant mulieres corporis hirci,
Quae celeri cursu lepores superare feruntur [3].

900 *Argirae Crissaeque* gerunt, ut dicitur, aurum,
Argentumque simul ceu vilia saxa Corinthus [4].

Taprobana viret foecunda cespite grata :
Bis etenim segetes anno producit in uno,
Bis gerit aestatem, bis ver, bis colligit uvas
905 Et fructus alios ; nitidis gratissima gemis.
Atilis aeterno producit vere virentes
Flores et frondes per tempora cuncta virendo [5].

Insula Pomorum quae *Fortunata* vocatur
Ex re nomen habet quia per se singula profert.
910 Non opus est illi sulcantibus arvo colonis,
Omnis abest cultus nisi quem natura ministrat.

---

1. « *Gadis* insula in fine Baeticae provinciae sita, quae dirimit Europam ab Africa, in qua Herculis columnae visuntur... Nascitur in ea arbor similis palmae, cujus gummis infectum vitrum ceraunium gemmam reddit » (*ib.*, 7).

2. « *Hesperidum* insulae vocatae a civitate Hesperide, quae fuit in fine Mauretaniae. Sunt enim ultra Gorgadas sitae sub Athlantum litus in intimos maris sinus. In quarum hortis fingunt fabulae draconem pervigilem aurea mala servantem » (*ib.* 10).

3. « *Gorgades* insulae Oceani obversae promontorio quod vocatur Hesperu Ceras, quas incoluerunt Gorgones feminae aliti pernicitate, hirsuto et aspero corpore ; et ex his insulae cognominatae : distant autem a continenti terra bidui navigatione » (*ib.*, 9).

4. « Chryse et Argyre insulae, in Indico Oceano sitae, adeo fecundae copia metallorum ut plerique eas auream superficiem et argenteam habere prodiderint ; unde et vocabula sortitae sunt » (*ib.*, 11).

5. « Taprobane insulae Indiae... Scinditur amni interfluo ; tota margaritis repleta et gemmis ; pars eius bestiis et elephantis repleta est, partem vero homines tenent. In hac insula dicunt in uno anno duas esse aestates et duas hiemes et bis floribus vernare locum » (*ib.*, 12).

Ultro foecundas segetes et uvas
Nataque poma suis praetenso germine silvis.
Omnia gignit humus vice graminis ultro redundans [1].
915 Annis centenis aut ultra vivitur illic [2],
Illic jura novem geniali lege sorores
Dant his qui veniunt nostris ex partibus ad se.
Quarum quae prior est fit doctior arte medendi
Exceditque suas forma praestante sorores :
920 Morgen ei nomen, didicitque quid utilitatis
Gramina cuncta ferant, ut languida corpora curet [3].

---

1. « *Fortunatarum* insulae vocabulo suo significat omnia ferre bona, quasi felices et beatae fructuum ubertate. Sunt enim aptae natura pretiosarum poma silvarum parturiunt ; fortuitis vitibus juga collium vestiuntur ; ad herbarum vicem messis et holus vulgo est. Unde gentilium error et sæcularium carmina poetarum propter soli fecunditatem easdem esse Paradisum putaverunt. Sitae sunt in Oceano contra laevam Mauretaniae, occiduo proximae, et inter se interjecto mari discretae » (*ib.*, 8).

Ces îles sont les Canaries. Il suffit pour s'en persuader de recourir à la source d'Isidore, les *Collectanea rerum memorabilium* de Solin (LVI, 13-19, éd. Mommsen, 1895, p. 212-216). La description de cette région d'une fertilité extraordinaire, sorte de paradis terrestre, a conduit Gaufrei à l'assimiler à Avalon. Bien que ce mot ne soit pas écrit, il est certain que *Insula pomorum* désigne cette île mythique ; c'en est même une traduction (ou une étymologie, vraie ou fausse), *avall* signifiant « pomme » en celtique. Le séjour de Morgain (*Morgen* pour les besoins du vers) en cette île fortunée, où Arthur, blessé à la bataille de Camblan, est transporté pour y trouver une guérison surnaturelle, achève de nous en persuader. Cf. l'*Historia regum Britanniae* (l. XI, c 2) : sed et inclytus ille Arturus rex letaliter vulneratus est (sur le « flumen Cambula »), qui illinc ad sananda vulnera sua in insulam Avallonis advectus... » (éd. San-Marte, p. 157).

2. Ce trait, qui n'est pas chez Isidore, a été puisé par Gaufrei dans la description de l'île de Taprobane par Solin : « quibus inmatura mors in annos centum aevum trahunt : aliis omnibus annosa aetas et paene ultra humanam extensa fragilitatem » (LIII, 11 , éd. Mommsen, p. 198). Il est nécessaire qu'Arthur, dont on attend le retour depuis des siècles, vive dans une île ayant la propriété de prolonger l'existence au delà du terme assigné à la vie humaine.

3. Gaufrei transforme Morgain et les fées ses sœurs en femmes médecins pour donner une interprétation évhémériste du séjour d'Arthur, blessé à mort, en Avalon. Remarquer que Morgain n'est pas encore considérée comme la sœur d'Arthur. Dans l'*Historia regum Britanniae* son nom n'est même pas prononcé.

Ars quoque nota sibi qua scit mutare figuram
Et resecare novis quasi Daedalus aera pennis [1].
Cum vult est Bristi, Carnoti, sive Papiae [2],
925 Cum vult in nostris ex aere labitur horis [3].
Hancque mathematicam dicunt didicisse sorores,
Moronoe, Mazoe, Gliten, Glitonea, Gliton,
Tyronoe, Thiten, cithara notissima Thiten [4].
Illuc post bellum Camblani [5], vulnere laesum,
930 Duximus Arcturum, nos conducente Barintho [6],
Aequora cui fuerant et caeli sydera nota.
Hoc rectore ratis cum principe venimus illuc,
Et nos quo decuit Morgen suscepit honore,
Inque suis talamis posint super aurea regem
935 Stulta [7], manuque sibi detexit vulnus honesta,
Inspexitque diu ; tandemque redire salutem
Posse sibi dixit, si secum tempore longo
Esset et ipsius vellet medicamine fungi.
Gaudentes igitur regem commisimus illi,
940 Et dedimus ventis redeundo vela secundis [8].

---

1. Morgain connaît l'art de la métamorphose comme Merlin. Elle sait aussi voler dans les airs, tout comme le roi Bladud, mais avec plus de bonheur que celui-ci qui tombe et se casse en morceaux à Londres, « sur le temple d'Apollon » (*Historia*, l. II, c. 10, p. 24).

2. Brest (?), Chartres, Pavie.

3. Corriger en *terris* ?

4. On n'a pu trouver jusqu'à présent à quelle source avait puisé Gaufrei pour les noms des fées (nymphae, v. 1124), ou muses, sœur de Morgain. Il est possible qu'il ait simplement forgé ces noms. Remarquer qu'il manque le nom de la 8e sœur, à moins que la répétition du nom de Thiten ne soit le fait d'une dittographie du ms.

5. Sur la bataille de Camblan, voy. *Romania*, t. XXX, 1901, p. 16, et le mémoire suivant.

6. Barinthus n'est autre que l'abbé Barinthus de la *Navigatio Brendani*. Voy. San-Marte, *Die Sagen von Merlin*, p. 330 ; cf. mon étude sur Merlin, p. 52. On voit par ce trait avec quelle liberté Gaufrei entremêle ses sources.

7. Lire *strata*, comme l'ont bien vu Francisque Michel et Thomas Wright (p. 37).

8. Cf. vers 1122-1124 (p. 44) : « Illic rex etiam letali vulnere laesus — Deseruit regnum tecumque [Telge [peresin aequora vectus — Ut praedixerat nimpharum venit ad aulam. »

II

LA *VITA MERLINI* SOURCE DU *PERCEVAL* DE ROBERT DE BORON

Que le *Merlin* de Robert de Boron ait connu la *Vita Merlini* de Gaufrei de Monmouth, c'est ce que je crois avoir établi il y a déjà longtemps [1]. Il en va de même du *Perceval* en prose attribué au même auteur [2].

Le récit de la mort d'Arthur ne peut s'expliquer que si l'on a sous les yeux le poème de Gaufrei.

Dans le *Perceval*, après le récit d'un premier combat près de Winchester (Guincestre), on place la lutte suprême en Irlande :

Et Mordrès s'en torna, fuiant grant aleüre a tot le remanant de se gent, et s'enfuï en Yrlande, et passa le païs et tant qu'il vint en une ille o estoit uns rois paiens Saisnes, et estoit del parenté Engis ; et cil le retint volentiers et molt l'ama, por çou qu'il estoit buens cevaliers. Quant Artus sot que Mordrès estoit en Yrlande, si le sivi grant aleüre et tant cevauca qu'il vint en le terre u il estoit. Quand li rois qui Saisnes estoit sot se venue, si manda se gent et vint encontre lui, et lors s'entrecorurent sus. Et saciés que forment haïrent li Breton les Saisnes et li Saisne les Bretons, et por çou si en ot assés plus mors. Molt dura li bataille longement et molt i ot mort de buens chevaliers, mais de tous çaus qui i morurent ne parole pas li livres, mais tant vos puis je bien dire que Mordirs (*sic*) fu ocis, et li rois Saisnes qui l'avoit retenu. Et si fu li rois Artus navrés a mort, car il fu ferus d'une lance parmi le pis, et lors mena on grant duel entor Artu. Et Artus lor dist : « Laissiés ester le duel, car je ne morrai pas :

---

1. *Études sur Merlin*, p. 12, note 1 du tir. à part (Extr. des *Annales de Bretagne*, avril 1900).

2. L'attribution du *Perceval* en prose à Robert de Boron a été contestée, notamment par O. Sommer (dans *Beiheft XVII*, p. 10, de la *Zeitschrift für Romanische Philologie* et dans la *Romania*, XXXVI, 395). L'utilisation de la même source, la *Vita Merlini*, dans le *Merlin* et, on va le voir, dans le *Perceval* et aussi le *Joseph*, est un argument en faveur de la théorie qui attribue les trois parties de la « Trilogie » au même auteur. En tout cas le *Perceval* en prose, s'il n'est pas de Robert, est de très peu postérieur à son *Joseph* et à son *Merlin*.

je me ferai porter en Avalon por mes plaies meciner a Morghain me seror. » Ensi se fist Artus porter en Avalon et dist a ses gens qu'il l'atendissent et qu'il revenroit. Et li Breton revinrent à Carduel et l'atendirent plus de XL. ans ains qu'il fesissent roi, car il cuidoient tos dis qu'il revenist. Mais tant saciés vous que li auquant l'ont puis veü ès forès cacier et ont oï ses chiens avuec lui, et li auquant i ont eü esperance lonc tans qu'il revenist [1].

Les paroles placées dans la bouche d'Arthur prouvent à elles seules l'utilisation de la *Vita Merlini* [2], car le personnage de Morgain n'apparaît pas dans l'*Historia regum Britanniae*, ni, par suite, dans le *Brut* de Wace [3].

---

1. Texte du ms. de Modène, publié par miss. J. L. Weston, *The legend of sir Perceval*, vol. II. p. 111-112.

Voici le texte, inférieur et remanié, du ms. de Paris (Didot), publié par Eugène Hucher, *Le Saint-Graal*, tome I, p. 502 : « Et Mordret s'enfoï en Yrlande et à I. roi qui le cognossoit et cil rois estoit fiz Angis. Si le retint et qant Artur l'oï, si ala a cele part ; et qant li rois sot sa venue, si manda sa gent et se combasti a Artus et fust desconfist. Et la fust mort Mordret, et fust ocis Key, quar il fu navré a mort. Et Artus fut feru d'une lance parmi le piz et dit a ses homes : « Seygnors, je me ferai porter en Avallon por garir ma plaie a Morguen ma suer. » Einsi se fist porter en Avallon. Et li Bretons demonstrerent que oncques puis n'en oïrent novelles, ne ne firent roi, quar il cuiderent que il deüst revenir ; mès il ne revint oncques puis, mès li Bretons ont oï dire que il ont oï corner en cest forest et ont oï ses cors et veü les plusor et ont veü son hernois, et encore quident li plusors qu'il doit venir. »

2. La graphie *Morguen* du ms. Didot s'inspire de celle de *Vita Merlini* qui change Morgain (lat. Morganis) en *Morgen* pour les besoins de la versification. Cf. plus haut page 14, note 1.

3. Le texte le plus ancien où apparaisse Morgain, après la *Vita Merlini*, est l'*Erec* de Chrétien de Troyes, écrit vers 1165. Chrétien, qui connaît « Morgain la fée » par un conte ou lai la montrant amie de Guigomar, sire de l'île d'Avalon (vers 1954-57), lui attribue le pouvoir de composer des remèdes merveilleux (v. 4216-4228), certainement sous l'influence du vers 918 (rapportés plus haut, p. 14) de la *Vita Merlini* dépeignant la *Morgen* de l'*Insula pomorum* (Avalon), comme « doctior arte medendi ». Chrétien le premier a fait de Morgain une sœur d'Arthur. Voy. Lucy Allen Paton, *Studies on the fairy mythology of Arthurian romance* (Boston, 1903, p. 136-144, 164).

La localisation de la suprême bataille en Irlande, ou près de l'Irlande, - car la chose n'est pas claire — est provoquée par une fausse interprétation de la *Vita Merlini* :

Coeperat interea nostrum sibi subdere regnum
Infidus custos [1] Modredus desipiensque :
Illicitam venerem cum conjuge regis agebat :
Rex etenim transire volens, ut fertur, in hostes
Reginam regnumque suum commiserat illi.
Ast ut fama mali tanti sibi venit ad aures
Distulit hanc belli curam patriamque revertens
Applicuit multis cum milibus atque nepotem
Obpugnans pepulit *trans aequora diffugientem.*
Illic collectis vir plenus proditione
Undique Saxonibus, coepit committere pugnam
Cum duce, set cecidit, deceptus gente prophana
In qua confisus tantos inceperat actus.
O quantas hominum strages matrumque dolores,
Quarum conciderant illic per praelia nati !
Illic rex etiam letali vulnere laesus
Deseruit regnum tecumque [2] per aequora vectus
Ut praedixisti, nimpharum venit ad aulam [3].

Ces derniers vers renvoient au passage reproduit plus haut [4] où l'on voit Arthur, blessé, se faire conduire à l'*Insula Pomorum*, où Morgain et ses sœurs s'engagent à le guérir, « si secum tempore longo esset ». Impossible de ne pas identifier cette île à l'« Avalon » de l'*Historia*.

Par *trans aequora diffugientem* la *Vita* entend le *flumen Cambula* [5] de l'*Historia* sur la rive duquel Modred attend le choc d'Arthur. Le *Perceval*, qui ne sait ce qu'est ce fleuve, a compris que Modred prenait la fuite outre mer, et il a songé tout naturellement à l'Irlande et aux îles étranges dont parle la *Vita* avant d'entamer la description de l'*Insula Pomorum*. Les Saxons

1. Correction certaine des éditeurs (p. 44, note 2) au lieu de l'absurde leçon *justos* du ms.
2. « Avec toi, Telgesinus » (c'est Merlin qui parle).
3. V. 1107-1124 (p. 44).
4. Voy. page 15.
5. Voy. sur ce fleuve l'article suivant.

sont nommés à cette occasion dans la *Vita* comme se joignant à Modred contre le *dux*. Le *Perceval* ne pouvait deviner que, par ce terme, Gaufrei, sous l'influence de Nennius [1], entendait Arthur lui-même. Il s'est égaré et a pensé à un chef saxon : de là l'invention, si étrange au premier abord, d'un roi Saisne, parent de Hengist (naturellement), faisant bon accueil en Irlande, ou près de l'Irlande, au fugitif Modred.

La fin, la longue attente d'Arthur par ses gens, est de l'invention de l'auteur [2] et le passage sur la chasse d'Arthur montre que celui-ci faisait déjà concurrence à Hellequin et à sa « mesnie » au début du XIIIe siècle [3].

L'influence de ces mêmes passages de la *Vita Merlini* se manifeste dans la localisation « du roi pêcheur ». Conformément à l'ordre du Seigneur il a quitté la Judée pour « ces illes vers Occident ». Il « converse en *ces illes* d'Irlande (remarquer ce pluriel) en I. des plus biaus lius del monde, et sacés bien qu'il est a la gregnor mesaise que onques fust hom et est cheüs en grant maladie » [4].

---

1. *Historia Brittonum* § 56 : « Tunc Arthur pugnabat contra illos (Saxones) in illis diebus cum regibus Brittonum, sed ipse *dux* erat bellorum » (*Mon. Germ.*, *Auctores antiquissimi*, t. XIII, p. 199).

2. Chez Gaufrei, Arthur blessé à mort choisit son successeur, Constantin, fils de Cador.

3. Sur « Hellequin » et sa « mesnie », cf. notre mémoire de la *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 423-441. Cf. Otto Driesen, *Der Ursprung des Harlekin* (Berlin, 1904), p. 64, 90. La mesnie Arthur (*familia Arthuri*) est connue de Gervais de Tilbury, qui en parle dans ses *Otia imperialia* (ed. Liebrecht), vers 1211. Il n'est pas impossible que Gervais soit ici la source du *Perceval*.

4. Ms. de Modène : « Cil Alains est venus en [*corr.* de] ceste terre de Judée, si comme Nostre Sire l'a commandé, en ces illes vers Occidant et sont arrivé en cest païs ; et li rois peschieres [Brons] si converse en ces illes d'Irlande en j. des plus biaus lius del monde. Et sacés qu'il est a le gregnor mesaise que onques fust hom et est cheüs en grant maladie » (Weston, II, 12-13). — Le ms. Didot abrège : « Or sachez que li graaus qui fust bailliez a Joseph est en ce païs et en la guarde au riche roi pecheor » a qui Joseph le bailla par le comendement Nostre Seygnor qant il dut fenir. Et cil rois pecheors est en grant enfermetéz, quar il est veil home et plains de maladies... » (Hucher, I, 418-419).

Pourquoi en ces Iles d'Irlande ? C'est que Bron, le roi pêcheur, très malade[1], doit vivre cependant plusieurs siècles de manière que son descendant Perceval puisse être le contemporain du roi Arthur que Gaufrei fait mourir en 542[2] : or l'*Insula pomorum*, voisine de l'Irlande et autres îles, jouit de la propriété de prolonger l'existence au delà des termes assignés à la vie humaine[3].

Il n'est pas douteux que pour l'auteur du *Perceval* cette île, où le gardien du Graal vit d'une existence surnaturelle, ne soit Avalon. L'oncle de Perceval en donne une étymologie de fantaisie :

Et li preudom respondi : « Biaus nies, saciés que a la caisne, la u nous seïmes, oïmes la vois del Saint Esperit qui nos comanmda a aler en alienes terres vers Occident, et si commanda Bron le mien pere qu'il i venist en ceste partie la u li solaus *avaloit*, et si dist la vois que de Alain le Gros naisteroit uns oirs qui le graal aroit en se baillie, et dist que li rois pesciere ne poroit morir dusqu'atant que vous ariés esté a se cort.[4] »

Cette « partie » où le soleil « avale », c'est l'île d'Avalon, l'une de « ces illes d'Irlande », à l'Occident.

C'est en « Avalon » également qu'est emportée la femme-oiseau « navrée » par Perceval dans l'étrange épisode qui termine l' aventure du « gué périlleux[5] ».

---

1. Le *Perceval* fond en un seul personnage le « roi pêcheur » et le « roi mehaigné », son père, distingués dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes dont il s'inspire. Ce « mehaing » oblige aussi à placer l'existence du roi pêcheur dans l'île (Avalon) où l'on guérit les maladies.

2. *Hist. regum Britanniae*, l. XI, c. 2, p. 157.

3. Voy. plus haut, p. 14, note 2.

4. Weston, II, 41. Ms. Didot : « Biaus niés, sachés que a la table la ou Joseph fust et je meïsmes, oïmes la voiz de Saint Esperit qui nos comenda venir en loingteines terres en Occident, et comenda le riche pecheor, mon pere, que il venist en cestes parties la ou li soleil *avaloit*. Et dit la voiz qu'il ne morroit duques le fiz Alein le Gros auroit tant fait d'armes et de chevalerie que il seroit le mieudre du monde » (Hucher, I, 449-450).

5. Perceval luttant contre Urbain, le chevalier du gué, est attaqué par une nuée d'oiseaux noirs. Il frappe de l'épée l'oiseau qui le serre de plus près et le jette à terre : « et au caïr qu'il fist si devint une feme morte, et ert de la plus bele faiture qu'il onques mais veist ; et quant Percevaus le

A la fin du *Joseph*, un avis tombé du Ciel ordonne à Bron, le riche pêcheur, de se séparer de ses enfants qui seront sous le gouvernement du plus pur d'entre eux, Alain, et de partir

> Par devers Occident tout droit
> En quelque lieu que il vourra
> Et la u li cuers plus le treira,

après qu'il aura été « saisi » du Graal par Joseph, son beau-frère. Et là il attendra « seürement et sans peril » le fils de son fils Alain auquel il transmettra le saint Graal [1].

Le séjour de riche pêcheur en Avalon et l'arrivée finale de Perceval sont donc l'objet d'allusions certaines au moment où se termine le *Joseph* [2].

Quant aux *Vaux d'Avalon*, situés également en Occident,

---

vit si en ot molt grant duel de çou qu'il le vit morte : et li oisel qui entor lui estoient se traisent arriere et corurent vers le cors et l'enporterent en l'air » (Weston, II, 54 ; cf. Hucher, I, 461). Urbain explique à Perceval que la « navrée » était sœur de l'« amie » qui le retenait dans un château invisible : « mais ele n'aura garde (*sic*) car or ces eures est ele en Avalon. »

Sur cet épisode singulier, qu'on ne trouve que dans le *Perceval* de Robert de Boron, voy. Alfred Nutt, *Studies on the legend of the holy Grail* (London, 1888), p. 128-129 ; Richard Heinzel, *Ueber die französischen Gralromane*, p. 25, note 1 (*Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien, Philosophisch-historische Classe*, 1892) ; — et enfin Walther Hoffman, *Die Quellen des Didot Perceval* (diss. de Halle, 1905), p. 37-39.

1. *Le roman de saint Graal* publié par Francisque Michel (Bordeaux, 1841), v. 3358-36, p. 141. Cf. pour la mise en prose du *Joseph*, Hucher, t. I, p. 273 et 330-331.

2. Il est donc faux que le *Perceval* et le *Joseph* soient indépendants et n'aient aucun rapport l'un avec l'autre, comme plus d'un érudit l'a soutenu. Dans les vers, si gauches, qui terminent son *Joseph*, Robert de Boron avertit que au lieu de raconter les aventures d'Alain, fils de Bron, de Petrus, de Moïse, enfin du riche Pêcheur, il convient de laisser (provisoirement) de côté ces quatre histoires pour aborder auparavant [illegible] la plus grant estoire » (p. 145-146). C'est l'annonce la plus évidente du *Perceval*, dont le *Merlin* n'est qu'une introduction.

où doit se rendre Petrus et où il attendra, lui aussi, l'arrivée du petit-fils de Bron, ils sont différents de l'Ile d'Avalon [1]. Peut-être doivent-ils leur existence aux fontaines et bains d'*Alaron* établis à Bath par le roi Bladud [2].

FERDINAND LOT.

(*A suivre.*)

---

1. Vers 3122-3140 (p. 131-132) :

Il (Petrus) te dira, n'en dute nus,
Qu'ès vaus d'Avaron s'en ira
Et en ce païs demourra.
Ces terres trestout vraiement
Se treient devers Occident.
Di li la u il s'arrestera,
Le fil Alein atendera
Ne il ne pourra devier
Ne de cest siecle trespasser
Devant le jour que il ara
Celui qui sen brief li lira :
Enseignera li [le] povoir
Que cis veissiaus ci puet avoir,
Dira li que est devenuz
Moyses qui estoit perduz.
Quant ces choses ares veües.
Et oies et perceües,
Adonques si trespassera,
En joie sanz faillir venra.

Et plus loin (v. 3219-3222, p. 135) :

En la terre, vers Occident,
Ki est sauvage durement,
Es vaus d'Avaron m'en irei,
La merci Dieu attenderei.

Cf. pour la mise en prose, Hucher, I, 267-268, 270; 327, 328.

La survie miraculeuse de Petrus jusqu'à l'arrivée de Perceval, implique que les « Vaux d'Avaron » sont, eux aussi, un séjour surnaturel. Hucher (I, 203, note 1) a remarqué que « ce passage semble plutôt s'adresser à Bron, qui, en effet, ne peut mourir avant d'avoir vu son petit-fils Perceval ». C'est très juste, mais nous ne pouvons savoir ce que Robert de Boron se proposait de faire du personnage de Petrus. L'auteur de l'*Estoire dou Graal* (*Grand Saint Graal*) en a fait une sorte de réplique de Tristan.

2. Cf. plus haut, p. 11. Le rapprochement a déjà été fait par Paulin Paris, *Les Romans de la Table ronde*, I, 149, note 1.

Il est possible qu'*Alaron* soit une cacographie du ms. unique, et très mauvais, de la *Vita Merlini*.

LE TRAITÉ DE GERSON CONTRE LE ROMAN DE LA ROSE

On connaît le débat sur le Roman de la Rose entre Christine de Pisan et Jean de Gerson, d'une part, Jean de Montreuil, Gontier Col et Pierre Col, d'autre part, débat très intéressant, non seulement pour l'histoire du Roman de la Rose, mais aussi pour celle des idées au seuil du XVe siècle. Le bordereau de cette affaire comprend :

1° Une épître pour le roman, écrite en 1400 ou au début de 1401, par Jean de Montreuil, aujourd'hui perdue ;

2° une réponse de Christine à Jean de Montreuil, de 1401 ;

3° une lettre de Gontier Col à Christine, datée du 13 septembre 1401 ;

4° une seconde lettre du même à la même, datée du 15 septembre 1401 ;

5° la réponse de Christine à Gontier ;

6° une lettre de Christine à la reine Isabeau ;

7° une lettre de Christine à Guillaume de Tignonville ;

8° le « Traictié maistre Jehan Gerson contre le Roumant de la Rose », daté du 18 mai 1402 ;

8bis une traduction latine de ce Traité ;

9° une lettre de Pierre Col à Christine, répondant aux attaques de celle-ci et à celles de Gerson ;

10° « Responsio ad scripta cujusdam errantis de Innocentia puerili », de Gerson ;

11° la réponse de Christine à Pierre Col, du 2 octobre 1402 ;

12° une seconde lettre, dont on n'a que le début, de Pierre Col à Christine ;

13°-15° trois lettres en latin, sans doute de Jean de Montreuil, à des anonymes.

La première de ces pièces n'est connue que par des allusions contenues dans plusieurs des suivantes ; les numéros 2 à 7 ont été publiés, d'après trois manuscrits, par M. F. Beck[1] ; les numéros 8 bis, 10 sont imprimés parmi les œuvres de Gerson[2] ; les numéros 13 à 15 dans l'*Amplissima Collectio* de dom Martène (II, p. 419-422). Enfin M. Ch. F. Ward a récemment, pour la plus grande commodité du lecteur, réuni ces documents en un recueil[3], où les nos 9, 11 et 12 ont été pour la première fois imprimés. Mais à cette collection manque le n° 8, dont M. Ward semble avoir ignoré l'existence, dont en tout cas il ne dit mot, ce qui est d'autant plus étonnant que P. Paris dans l'*Histoire littéraire* (XXIII, p. 47) et M. Piaget dans *Martin le Franc* (p. 65-66) en ont fait des citations. Moi-même j'ai eu déjà l'occasion de le mentionner et G. Gröber donne une liste des mss. qui le contiennent dans son *Grundriss* (II, 1093).

Le n° 8 bis n'est qu'une traduction latine du n° 8, et cette traduction n'est pas du chancelier de Paris. Que Gerson ait écrit en français son Traité contre le Roman de la Rose, c'est lui-même qui le déclare dans sa *Responsio ad scripta cujusdam errantis de Innocentia puerili* : « que jam effecit ut sub involucro quodam nuper ediderim gallico sermone, quantum diei cursus tulit, orationem, non contra Insanum Amatorem, sed adversus scripta, verba et scripturas ad illicitos amores, amariores morte, sollicitantes, stimulantes et urgentes. » Et il ajoute qu'il ne traduira pas cet écrit en latin : « Porro neque repetiturus sum neque in latinum versurus eloquium ea que ibidem disputata legisti[4]. »

Pierre Col, dans sa première lettre à Christine, cite, en français, tels qu'on les retrouve dans les manuscrits, plusieurs

---

1. *Les Epistres sur le Roman de la Rose von Christine de Pizan*, nach drei Pariser Hss. bearbeitet und zum ersten Male veröffentlicht ; Neuburg, 1888.

2. *Johannis Gersonii... Opera omnia*, opera et studio M. Lud. Ellies du Pin ; Anvers, 1706, 5 vol. in-fo (III, p. 293).

3. *The Epistles on the Romance of the Rose and other Documents in the Debate* ; Université de Chicago, 1911, in-8o. Cette édition laisse à désirer.

4. Éd. d'Anvers, III, col. 293 ; réimpression de M. Ward, p. 77, l. 11-17.

des passages du Traité de Gerson (cf. ci-dessous, p. 30, 37, 47, les notes 1).

D'ailleurs le texte latin, comparé au texte français, contient de nombreux contresens qui excluent toute possibilité d'attribuer l'un et l'autre au même auteur ; en voici deux échantillons, pris entre beaucoup d'autres :

Par ung matin, nagueres, en mon veillant, me fut aviz que mon cuer *isnel* s'envola.	Matutino quondam tempore, paulo antequam evigilassem[1], *igneum* meum cor mihi visum est volare.
soit... soit *neis*[2] mauvaise...	male aut illegitime *nata*...

Ces contresens dénotent chez le traducteur une certaine ignorance de la langue française : en voici un qui trahit une autre lacune dans ses connaissances :

ainsi que sont les diz de *Heloys* et de Pierre Abellart.	ut sunt dicta *Eligii* et Petri Arbellart (*sic*)

A ces erreurs il faut ajouter celles qui proviennent de distractions, de quelque faute de lecture, telle que « Tu as... empoisonné » traduit par « incarcerasti » ; et celles aussi dont le traducteur n'est pas responsable parce qu'elles se trouvaient déjà dans le manuscrit français qu'il a eu à sa disposition (on trouvera plus bas dans les variantes cette dernière série de fautes).

On peut identifier avec une certitude entière le manuscrit français dont le traducteur s'est servi ; il appartient maintenant à la Bibliothèque Nationale : c'est le n° 24839 du fonds français. Toutes les fautes, toutes les variantes spéciales à ce manuscrit, les plus insignifiantes comme les plus importantes, se retrouvent dans le texte latin, sauf deux ou trois, dont la correction se présentait d'elle-même. A ma publication du texte j'ai joint les variantes des manuscrits ; celles qui n'appartiennent qu'au manuscrit C (24839) sont accompagnées de la

---

1. Les premières éditions ont *evigilasseq* ; [illegible] *m* a été pris pour l'abréviation de *et*. L'édition d'Anvers donne *evigilasset*, qu'a reproduit M. W[illegible]

2. *neis* se trouve aussi traduit, comme *mais*, par *[illegible]*

traduction latine correspondante ; lorsque celle-ci ne reproduit pas la faute de C, je l'ai placée entre ( ). Je renvoie donc à ces variantes ; je n'en donnerai ici que deux à titre de specimens : *chancelier* est remplacé dans C par *chlr* (abréviation de *chevalier*), en latin *miles* (variante 7) ; *Or voise qui ainsi le maintient*... est dans C *Or voy se qui aussy le maintieng* : en latin *Considera etiam si quis sustineat hoc* (var. 368). Les leçons spéciales à C, reproduites par le traducteur, sont au nombre de plus de cinquante.

Dans l'édition d'Anvers, chaque pièce est accompagnée de l'indication du manuscrit où elle a été copiée ou collationnée ; pour le *Tractatus contra Romantium de Rosa*, l'éditeur a noté : « Gallice in ms. Codd. Vict. 286 » : c'est donc qu'il n'a trouvé dans ce manuscrit qu'un texte français, et s'il se réfère à un manuscrit français, c'est évidemment qu'il n'a pas connu de manuscrit latin. Le « ms. Codd. Vict. 286 » n'est pas celui qui porte dans le Catalogue de la Bibliothèque Nationale la cote « ancien S. Victor 286 », mais le manuscrit f. fr. 24839 (anc. S. Victor 517), qui a conservé, sur sa première feuille de garde, la cote « n° 286 » de son classement dans la bibliothèque de Saint-Victor. Or j'ai montré que c'est précisément ce manuscrit qui a servi au traducteur. Et cependant ce n'est pas pour l'édition d'Anvers qu'a été faite la traduction : elle est de deux siècles antérieure.

Comme complément à l'édition en trois parties des œuvres de Gerson, imprimée à Strasbourg par Martin Flach, en 1494, parut chez le même imprimeur, en 1502, une quatrième partie : *Quarta pars operum Johannis Gerson, prius non impressa*. C'est dans ce volume qu'on rencontre pour la première fois le *Tractatus contra Romantium de Rosa* ; c'est, je crois, pour lui qu'il a été écrit en latin. Cette *quarta pars* est précédée d'un prologue de Jacques Wympfeling dont la fin vaut d'être reproduite :

« ...Fuere jam pridem plurima nostri Johannis Gerson monumenta in tres partes ordinatissime divisa impressioni tradita. Novissime vero his diebus, multa sollicitudine et impensis ejus qui opera priora trifariam distinxit imprimique fecit, alia quaedam in intimis Parrhysiensis gymnasii penetralibus ac diversis Gallie locis quaesita et nutu summae majestatis inventa sunt, quorum nonnulla cum Gerson gallica lingua scripsisset, aut in concionibus

popularibus disseminasset, operae precium fuit illa in latinam utcunque interpretari atque transferre. Ea itaque magno labore a Germano quodam (qui apud Parrhysios philosophiam et sacras litteras audiens, gallicum quoque sermonem didicerat), si non eleganter, tamen fideliter traducta sunt. Melius enim visum est optimas christianissimi doctoris sententias vel barbare aut inconcinne translatas in manus venire studiosorum quam prorsus eas oblitterari perpetuoque manere sepultas. Vide, lector, quod haec contineant, fructum ex eis percipies et profecto laetabere. Ex eremitorio divi Guilhermi in suburbano Argentinensi, kalendis Decembris, anno Christi. M. d. j.[1] »

Voilà, suivant toute vraisemblance, le traducteur du *Traité contre le Roman de la Rose*; c'est cet Allemand de qui Wympfeling a négligé de nous donner le nom : ainsi s'expliquent ces contresens qui seraient surprenants de la part d'un Français. Mais que penser de cet étudiant en philosophie et en théologie qui ne connait pas Héloïse, la femme d'Abélart, et la prend pour un homme appelé Eloy!

C'est la même traduction qui a été reproduite, avec ses contresens et autres erreurs, voire avec plusieurs des mêmes fautes d'impression (par exemple *Arbellart*), dans toutes les éditions successives, depuis celle de 1502 jusqu'à celle de M. Ward. M. Ward l'a copiée dans l'édition d'Ellies du Pin ; celui-ci a pu la prendre dans l'édition de 1502, ou dans celle de 1518, ou dans celle de 1606, dont il a donné une table de concordance avec la sienne.

Les éditions anciennes ne font aucune allusion au manuscrit utilisé par le traducteur, et si c'est précisément ce même manuscrit que mentionne Ellies du Pin, il ne faut voir là qu'une coïncidence fortuite, qui s'explique d'ailleurs naturellement par le fait que ce volume se trouvait dans la bibliothèque de Saint-Victor, où le traducteur et l'éditeur d'Anvers ont eu accès.

Si la traduction latine a été souvent imprimée, le texte original est encore inédit, et c'est ce qui m'a décidé à le publier ici. Je l'ai établi d'après trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale, tous trois du XVe siècle : fr. 1797 (anc. 7848), en parche-

1. L'édition de 1518, que je cite, n'ayant pas pu me procurer celle de 1502, donne ici « M. .CCCC. I. », qui est une erreur évidente, et que je corrige d'après Hain et le catalogue Pellechet.

min; fr. 1563 (anc. 7399, Colbert 4395), fol. 180-185, en papier; fr. 24839 (anc. S. Victor 517), fol. 21-38, en papier. Je désigne ces trois manuscrits respectivement par les lettres A (1797), B (1563), C (24839). Le manuscrit A ne contient pas autre chose que le traité, qui commence en haut du premier feuillet et se termine au bas de l'avant-dernier; il n'a pas de titre, mais un explicit au milieu du recto du feuillet 23e et dernier : « Hoc opus composuit magister Johannes de Gersonno, tunc temporis cancellarius Nostre Domine et Universitatis parisiensis, sacre pagine eximius professor, anno ut supra. Deo gratias. Amen. » C'est la graphie de ce manuscrit que je suivrai, sauf dans les corrections empruntées à B ou à C, dont je donnerai, au surplus, toutes les variantes.

L'utilisation d'autres copies augmenterait le nombre des variantes, mais ne modifierait pas le texte, dont l'établissement, fondé sur trois représentants de familles différentes, ne laisse pas place à l'incertitude [1].

A n'a aucun lien de parenté ni avec B ni avec C. Deux variantes communes à B et C peuvent paraître ne pas remonter à l'original : c'est d'abord le titre *Traitié*. Gerson, dans sa *Responsio ad scripta cujusdam errantis*, parle de son « *Oratio* ». Christine, dans sa réponse à Pierre Col, l'appelle « une œuvre »; « un escript fait en maniere de plaidoierie », dit Pierre Col dans sa première lettre à Christine; pas de titre dans A; dans le ms. Bibl. Nat. fr. 3887 : « Complainte piteable de Chasteté ». Mais le mot *Traité* était tellement banal et d'une signification si peu précise qu'il n'est pas possible de tirer quelque conclusion de la présence de ce titre à la fois dans B et dans C. Christine appelle « traitié » la première lettre de Pierre Col.

A l'expression de A « *se ournoit* de toutes plumes, comme de la cornaille dient les fables », B et C opposent « *se hourdoit*... » La leçon de A paraîtra sans doute plus naturelle; cependant le

1. Je ne connais, outre A B C, que les mss. Bibl. Nat. fr. 3887, fol. 8-19 (le traité en entier); Bibl. Nat. fr. 1536, fol. 108 (un fragment, qui commence vers le tiers du traité et ne va pas jusqu'à la fin); Montpellier, École de Médecine, n° 368 (incomplet de la fin). Une copie du XVIIe siècle se trouve dans le ms. de Troyes 929, et une copie partielle, d'E. Barbazan, dans le ms. de l'Arsenal 2989.

sens de *hourder* s'était très étendu et avait rejoint celui de *ourner*[1] ; d'autre part, il serait étonnant que B et C n'eussent hérité que cette unique faute de leur ancêtre commun ; enfin il faut considérer que la substitution de *ournoit* à *hourdoit* était bien tentante pour les copistes, tandis que celle de *hourdoit* à *ournoit* ne pouvait guère leur venir à l'esprit. J'ai donc adopté *hourdoit*.

Tous les manuscrits donnent, soit dans un titre, soit dans un explicit, le nom de Gerson, et dans un passage que j'ai cité plus haut (p. 24), le chancelier de Paris déclare lui-même qu'il est l'auteur du traité. Cependant la copie que Pierre Col avait sous les yeux lorsqu'il écrivait sa première lettre à Christine était anonyme : « Je cuide cognoistre, dit-il, la personne qui celle plaidoierie a compilee, et ne doubte qu'il ne parle de Fol Amoureus comme clerc d'armes ; et ne li desplaise, car, par ma foy, je tiens qu'ainsy comme il meismes, quant il prescha en Greve le jour de la Trinité, dist que icelle Trinité nous veons et cognoissons en enigme[2] et comme par ung mirouer ; ainssy voit, entent et parle d'un fol amoureus, car je pense qu'il ne le fut onques, ne n'y ot onques pensee, en tant que je oseroie dire qu'il conoit (*imprimé* contoit) mieulx la Trinité qu'il ne fait Fol Amoureus » (p. 58). Christine ne nomme pas davantage Gerson, mais dit que l'auteur est « ung tresvaillant docteur et maistre en theologie, souffisant, digne, louable, clerc solempnel, esleu entre les esleus ».

LE TRAICTIÉ MAISTRE JEHAN GERSON CONTRE LE ROUMANT DE LA ROSE[3].

Par ung matin nagueres en mon veillant me fut aviz que mon cuer ynel s'envola, moyennans les plumes et les eles de diverses pensees, d'un lieu en

---

1. Cf. dans Godefroy : Son heaume doucettement hourdez D'une houppe de trés bonne maniere ; — Vieilles seulent leur chief hourder Qu'on ne voie leurs fronces deshonnestes, etc.

2. M. Ward a imprimé *en guiere*, ce qui ne signifie rien. Le texte du sermon était : *Videmus nunc per speculum et in enigmate* (S. Paul, *Cor.* I, XIII, 12).

3. *Ce titre est de C ; celui de B est* Le Tractié d'une Vision faite contre le Roumant de la Rose par le chancellier de Paris ; *A n'en a pas.*

autre jusques a la court saincte de Crestienté, telle comme estre souloit[2]. Illec estoit Justice canonique la droicturiere, seant sur le trone d'equité, sous-tenu[3] d'une part par Misericorde, d'autre part par Verité. Justice en sa main dextre tenoit le septre de remuneration, en la senestre[4] l'espee trenchant de punicion; ot les yeulx vifs, honnourables et plus resplendissans que n'est la belle estoille journele, voire que le soleil. Bele fut sa compaingnie, car d'une part estoit son trés saige conseil, et tout a l'environ se tenoit sa noble[5] chevalerie et baronnie de toutes Vertus, qui sont filles de Dieu proprement et de Franche Voulenté, comme Charité, Force, Attrempance, Humilité et autres a grant nombre[6]. Le chief du conseil et come le chancelier[7] estoit Entendement soubtil joint par compaignie ferme a dame Raison la saige. Ses secretaires furent Prudence et Science; Foy, la bonne crestienne[8], et[9] Sapience, la divine et celestienne, furent de l'estroit conseil. En leur aide estoient Memoire, Providence, Bon Sentement et autres pluseurs. Eloquence theologienne, qui fu de moyen lengage et attrempé, se pourtoit pour advocat[10] de la court. Le promoteur[11] des causes avoit nom Conscience, car riens n'est qu'elle ne saiche ne raporte[12].

Ainsi comme je me delittoie par grande admiration a regarder tout[13] le bel arroy de ceste court de Crestienté et de Justice la droicturiere, se va lever, comme me sembla, Conscience, qui, de son office, promuet les causes de la court avec Droit, qui pour maistre des requestes se porte. Conscience tint en sa main et en son sain pluseurs supplications : entre les autres en y ot une qui mot a mot, bien m'en remembre, contenoit ceste complainte piteable de Chasteté, la trés belle, la trés pure, qui onques ne daingna neiz penser[14] aucune vilaine ordure.

A Justice la droicturiere, tenant le lieu de Dieu en terre, et a toute sa religieuse court, devote et crestienne[15], supplie humblement et se complaint Chasteté, vostre feable subjecte, que remede soit mis et provision breve sur les fourfaitures intolerables lesquelles m'a fait et ne cesse faire un qui se fait nommer le Fol Amoureux, et sont telz les articles[1] :

Le premier article. Ce Fol Amoureux met toute sa painne a chacier hors de la terre moy, qui n'y ay[16] coulpe, et mes bonnes gardes aussi, qui sont

---

2 *A omet* estre, *B omet* telle comme estre souloit — 3 *Lat.* sustentata — 4 *A* l. main s. — 5 *B* s. trés n. — 6 *A* autres a foison sans n. — 7 *C* l. chir, *lat.* miles — 8 *B* crestienté — 9 *A omet* et — 10 *B* p. l'a. — 11 *B* prometeur — 12 B s. et r., *A* s. raporter — 13 *A omet* tout — 14 penser *ajouté dans A* — 15 *C* trescrestienne, *lat.* christianissimae — 16 *AC* n'y a

1. Cet alinéa est cité, sans variante, dans la première lettre de Pierre Col à Christine, p. 58.

Honte, Paour et Dangier le bon portier, qui ne oseroient ne ne[17] daigneroient ottroyer neiz un vilain baisier, ou dissolu regart[18], ou ris attraiant, ou parole legiere. Et ce il fait par une vieille mauldite, pieur que diable, qui enseigne, monstre et enhorte comment toutes jeunes filles doivent vendre leurs corps tost[19] et chierement, saus paour et sans vergoingne, et que elles ne tiengnent compte de decevoir ou parjurer, mais qu'elles ravissent tousjours aucune chose, et ne facent force ou dangier de se[20] donner hastivement, tant qu'elles sont belles, a toutes vilaines ordures de charnalité, soit a clers, soit a lais, soit a prestres, sans difference.

Le second article. Il vuelt deffendre et reprouver mariage[21] sans excepcion par un jaloux souspeçonneux, haineux et chagrigneux[22], et par lui mesmes et par les diz d'aucuns mes adversaires, et conseille plus tost a se pendre ou se noyer ou a faire[23] pechiés qui ne sont[24] a nommer que se[25] joindre en mariaige, et blasme toutes femmes, sans quelconque en oster, pour les rendre haineuses a tous les hommes tellement que on ne les veulle prendre en foy de mariage.

Le tiers[26] article. Il blasme jeunes gens qui se donnent en religion, pour ce, dit il, que tousjours tendent a en issir de leur nature. Et cecy est en mon prejudice, car je suis donnee especiaulment a religion.

Le quart[27] article. Il gette partout feu plus ardant et plus puant que feu gregois[28] ou[29] de souffre, feu de paroles luxurieuses a merveille, ordes et deffendues, aucuneffois ou nom de Venuz ou de Cupido ou de Genius, souventeffoiz en son propre nom, par quoy sont arses et brullees mes belles[30] maisons et habitacions et mes temples sacrez des ames humainnes, et en sui boutee hors villainnement.

Le ve article[31]. Il diffame dame Raison, ma bonne maistresse, en lui mettant sus telle raige et tel vilain blaffeme[32] qu'elle conseille parler nuement, deslaveement[33] et gouliardement, sans honte, de toutes choses, tant soient abhominables et[34] honteuses a dire ou a[35] faire, mesmement entre personnes trés dissolues et adversaires a moy. Helas ! Et s'il[36] ne me[37] vouloit espargnier, que lui a meffait Raison ? Maiz ainsi est. Certes il prent guerre a toutes vertus.

Le vi^e article[38]. Quant il parle des choses sainctes et[39] divines et esperituelles, il mesle tantost paroles trés dissolues et esmouvans a toute ordure. Et toutefoiz ordure ja n'entrera en paradiz tel comme il descript.

---

17 *B omet un* ne — 18 *B* dissolus resgars — 19 *B omet* tost — 20 *A* d. soy — 21 *B* Il v. d. m., *C* Il v. r. m., *lat.* reprobare vult matrimonium — 22 *B ajoute* et malendriuz — 23 *A* a soy p. o. n. o. t. — 24 *C* tont — 25 *A* soy — 26 *C* III, *B* troisaime — 27 *AB* IIIe, *A omet* article — 28 *A* t. de g. — 29 *B* et — 30 *B omet* belles — 31 *A omet* article — 32 *A* v. blasme et diffame — 33 *A* desloyaument — 34 *C* ou, *lat.* aut — 35 *B omet* a — 36 *A* si — 37 *C omet* me — 38 *A omet* article — 39 *C omet* et, *le lat.* aussi

Le VIIe article[40]. Il promet paradiz, gloire et loyer a tous ceulx et celles[41] qui acompliront[42] les euvres charnelles, mesmement hors mariage, car il conseille en sa propre personne et a son exemple essaier de toutes manieres de femmes, sans differance, et mauldit tous ceulx et celles qui ainsi ne le feront, au mains tous ceulx[43] qui me recevront et retenront.

Le VIIIe article[44]. Il, en sa personne, nomme les parties deshonnestes du corps et les[45] pechiés ors et vilains par paroles sainctes et sacrees, ainsi[46] comme toute telle euvre faist chose divine et sacree et a[47] adourer, mesmement hors mariage et par fraude et violence ; et n'est pas content des injures dessusdittes s'il les a publié[48] de bouche, maiz les a fait escripre et paindre [1] a son pouoir curieusement et richement, pour attraire plus toute personne a les veoir, oÿr[49] et recevoir. Encor y a pis, car, afin que plus soubtivement il deceust[50], il a meslé miel[51] avec venin, sucre avec poison, serpens venimeux cachiés soubz herbe verde de devocion, et ce fait il en assemblant matieres diverses, qui bien souvent ne sont gueres a son propos [2], se non[52] a cause[53] dessusdicte, et pour ce qu'il[54] feust mieulx creu et de plus grande auctorité de tant qu'il sembleroit avoir plus veu de choses et plus estudié.

Si vous suppli, dame Justice, de hastif remede et convenable provision sus toutes ces injures et autres trop plus que ne contient ceste petite supplicacion, maiz son livre en fait foy trop[55] plus que mestier ne feust[56].

Après que ceste supplicacion de Chasteté fu lute distincteement et en apert, illec peussiés vous appercevoir tout le conseil et[57] toute la noble chevalerie qui a leur chière et leur semblant bien apparoient estre indignés. Neantmoins, comme saiges et attrempez dirent que partie seroit ouye, mais pour ce que le Fol Amoureus, qui estoit accusé[58], n'y estoit pas (il avoit ja[59] trespassé le hault pas du quel nulz[60] ne revient), on demanda s'il avoit en la

---

40 *A omet* article — 41 *C omet* et celles — 42 *C* acompliroient — 43 *B* c. et celles — 44 *A omet* article — 45 *A* des — 46 *C* aussy — 47 *A omet* a — 48 *B* publiees — 49 *A omet* oyr ; *C* l. oyr v. oir et r., *lat.* ut eas audiant, videant et contineant — 50 *A omet* il deceust — 51 *A* lait — 52 *A* nom — 53 *B* come — 54 *A* que — 55 *A omet* trop — 56 *A ajoute* en vérité — 57 *C* et a — 58 *A omet* qui estoit accusé — 59 *B omet* ja — 60 *B omet* nulz

1. Les manuscrits du Roman de la Rose ayant des miniatures indécentes sont extrêmement rares ; si Gerson veut simplement parler de miniatures quelconques rendant les manuscrits plus attrayants, le reproche est aussi injustifié : les anciens manuscrits n'ont généralement pas de miniature, et, lorsqu'ils en ont, ce n'est guère que dans la première partie du roman.

2. Ces « matieres diverses, qui bien souvent ne sont gueres a son propos », sont au contraire le sujet même de la seconde partie du roman.

court de Crestienté procureurs ou faulteurs[61] ou bien veullans quelxconques : lors veissiés, a une grant tourbe et une flotte, gens[62] sans nombre, jeunes et vieulx, de tous sexes et de tous aages, qui, sans garder ordre, a[63] tort et a travers, vouloient l'un l'excuser[64], l'autre le[65] deffendre, l'autre le louer, l'autre demandoit pardon a cause de jeunesce et de folie, en allegant qu'il s'en estoit repenti quant il escript depuis : « J'ay fait », dit il, « en ma jeunesce mainz diz par vanité » [1]; l'autre le soustenoit pour ce qu'il avoit esté tel et si[66] notable clerc[67] et beau parleur sans parail en françois, aucuns pour[68] ce qu'il avoit dit si proprement la verité de tous estas, sans espargnier nobles ou[69] non nobles, païs ou nacion, siecle ou religion. « Et quel mal est ce », dit l'un des plus avisiés, « quel mal est ce, je vous prie, se cest homme de tel sens, de tele estude et de[70] tel renom a voulu composer un livre de personnages ou quel il fait parler[71] par grant maistrize chascun selon son droit et sa proprieté ? Ne dit pas le prophete en la personne du fol que Dieu n'est pas ? Et le saige Salemon ne fit il[72] en especial[73] tout son livre *Ecclesiastes* en ceste maniere, par quoy on le sauve de cent et cent erreurs qui la sont en escript ? S'il a parlé legierement, c'est la condicion de Venuz, ou de Cupido, ou d'un fol amoureux, le quel il veult representer. En ne parla Salemon[74] en ses Cantiques en guise de amoureux par paroles qui pourroient attraire a mal ? Neantmoins on le lit[75]. S'il dit ou[76] personnage de Raison que tout se doit nommer par son nom, soient veus[77] ses motifs. Voirement, quel mal est es noms, qui ne l'i entent ? Les noms sont noms comme autres : puis donques que une mesme chose s'entent par un nom ou par un autre, que doit[78] chaloir par quel nom on la donne a entendre ? C'est certain que en nature n'y a riens lait. Seule laidure est de pechier[79], du quel touttefois on parle un chascun jour par son droit nom, comme de murtre, de larrecin, de fraudes et de rapines. En la parfin, s'il a parlé de paradis et des choses

61 *A* facteurs — 62 *AC* f. de g. — 63 *C* et a — 64 *BC* l'un exc. — 65 *B omet* le — 66 *A* sil — 67 *B a omis les mots* l'autre le soustenoit... clerc — 68 *A* de — 69 *B* et — 70 *A omet* de — 71 *A place* parler *après* chascun — 72 *C* il pas — 73 *A* espicial — 74 *A* En oultre n. p. pas S. — 75 *B* dit ; *C* representer par paroles q. p. a. a. m. N. o. l. l. En ne parla S. e. s. C. e. g. d. a. p. p. ; *lat. avec C*, representare volebat per verba, quae trahi possent ad malum. Verumtamen nonne leguntur quae loquebatur Salomon in Canticis suis modo amatorio per verba — 76 *A* en — 77 *A* veues — 78 *C* puet, *lat.* potest — 79 *B* pechié

1. Premier vers du second quatrain du *Testament maistre Jehan de Meun*. Même si l'attribution à Jean de Meun de ce poème était assurée, il ne serait pas certain que ce vers fît allusion au Roman de la Rose (Cf. mon édition du roman, I, p. 21-22).

devotes, pour quoy le blasme l'en de ce de quoy il doit estre louez? Et prenons qu'aucun mal feust en son livre, n'est point doubte que trop plus y a de bien : prengne chascun le bien et laisse le mal. Il proteste par exprès qu'il ne blasme que les maulvais et les maulvaises, et qui se sent coulpable[80], si[81] s'amende. Mais aussi n'est si saige[82] qui [83] ne faille a la fois ; neiz mesmes le grant Omer failli ; et, qui plus doit[84] encliner a pardon et a benignité ceste saige court de Crestienté, nous avons que saint Augustin et autres docteurs presque tous errerent en aucuns poins, qui toutefloiz ne sont pourtant pas[85] accusez ou[86] condempnez, mais honnourez. Et vraiement il doit avoir belle rose en son chappel qui ceste rose blasme qui se dit le Rommant de la Rose. »

A ces paroles il sembla bien aux amis et fauteurs[87] du fol amoureux que sa cause feust[88] toute gaignee, sans y savoir[1] respondre, et soubzrioient les uns aux autres et s'entreregardoient ou[89] chuchilloient[89bis2] ou faisoient signes divers. Quant Eloquence Theologienne, qui est advocat de la court crestienne, a la requeste tant de Conscience comme de Chasteté, sa bien amee, et a[90] cause de son office, se leva en piez, a belle contenance et[91] maniere attrempee et par grande auctorité et digne gravité, il, comme saige et bien apris, depuis qu'il ot un pou tenue[92] sa face encline bas, en guise d'un homme aucunement[93] pensif, la[94] sousleva meurement et seriement[95], et en tournant son regart a Justice et environ tout son bernage, ouvri sa bouche et, a voix resonnant doulce et moienne, tellement commença sa parole et sa cause :

« Je vouldroie bien, au plaisir de Dieu, le quel vous representez yci, dame Justice, que l'aucteur que on accuse feust present en sa personne par retournant de mort a vie ; ne me seroit ja besoing de multiplier langage ne d'occuper la court en longue accusacion, car je tien en[96] bonne foy que ynellement, voulentiers et de cuer il confesseroit son erreur ou meffait[97], demanderoit pardon, crieroit mercy et pajeroit[98] l'amende ; et a ce presumer me meuvent[99] pluseurs apparances, nommeement celle[100] qu'aucuns ont alle-

---

80 *A* coulpables — 81 *C* si s'en a. — 82 *B* n'e. il sa. — 83 *C* que, *lat.* quin — 84 *C* q. d. p. — 85 *B* s. pas pourtant ; *C omet* pas — 86 *C* ne, *lat.* neque — 87 *A* facteurs — 88 *A* lui fu — 89 *C* et, *lat.* que — 89 *bis A* chucilloient — 90 *A omet* a — 91 *A* et a — 92 *C* out t. u. p. — 93 *A omet* aucunement — 94 *B* se — 95 *C* seurement, *lat.* secure — 96 *C* t. que e., *lat.* opinor enim quod — 97 *B omet* ou meffait, *C et le latin omettent* erreur ou — 98 *A* ploureroit — 99 *C* me meuve, *B* p. mesmement — 100 *A* celles, *B* tele

1. *sans y savoir*, sans qu'on y sût.

2. Je ne connais pas ce verbe ; le traducteur l'a rendu par *cachinumque facientes*, mais son interprétation n'offre aucune garantie.

gué[101] ; que des son vivant il s'en repenti et depuis ditta livres de vraie foy et de saincte doctrine. Je lui en fais tesmoingnage. Dommage fu que fole jeuvenesce ou autre mauvaise inclinacion deceu[102] un tel clerc a tourner[103] nicement et trop volagement a tele legiereté son soubtil engin, sa grande science, son fervant estude et[104] son beau parler en rimes et poesies[105] ; voulsist Dieu que mieulx en eust usé ! Helas ! bel amy et soubtil clerc, helas [106] ! Et n'estoient donques assez folz amoureux[107] au monde sans toy mettre en la tourbe ? N'y avoit il qui les menast et aprist en leur soties[108], sans ce que tu te donnasses leur capitainne, ducteur et maistre ? Fols est qui foloie[109] et folie[110] n'est pas sens. Trop veult estre blasmé qui se diffame et prent l'office d'un diffamé. Pour vray, tu estoies digne d'autre maistrize[111] et d'autre office. Vices et pechiés, croy moy, s'appreingnent trop de legier : n'y fault maistre quelconques. Nature humaine, par especial en jeunesce, est trop encline a trebuchier et a glasser[112] et cheoir en l'ordure de toute charnalité ; n'estoit besoing que tu les y tirasses ou a force boutasses. Qui est plus tost empris et[113] enflammé au[114] feu de vilains plaisirs que[115] sont les cuers humains ? Pour quoy donques souffloies tu ce feu puant[116] par les vens de toute parole legiere et par[117] l'auctorité de ta personne et[118] ton exemple ? Se tu ne doubtoies alors Dieu et sa venjance, que ne te faisoit saige et avisé la punicion qui fu prinse d'Ovide ? L'onneur de ton estat au moins t'en eust retrait. Tu eusses eu[119] honte, je ne doubte mie[120], d'avoir esté trouvé, en plain jour, publiquement, en[121] lieu de foles femmes qui se vendent et de parler a elles comme tu escrips : et tu fais piz, tu enhortes a pis. Tu as par ta folie, quant en toy est, mis a mort et murtri ou[122] empoisonné mil et mil personnes par divers pechies, et encore fais de jour en jour par ton fol livre ; et ja n'en y es[123] a excuser sur la maniere de ton parler par personnages, comme je[124] prouveray cy après clerement, maiz je ne puis mie dire tout[125] a une fois.

O Dieu tout bon et tout puissant ! Et se tu, Fol Amoureux, puis que ainsi te veult on nommer, se tu avoies repentance en ta vie de mains diz, lesquelx tu[126] avoies fais en ta jeunesce par vanité, pour quoy les laissoies tu

---

101 *B* qu'a. allegue — 102 *B* de sen — 103 *A* c. atourner, *C* c. detourner — 104 *B* engin s. g. estude et fervent et — 105 *A* poesie, *B* proses — 106 *B omet* helas — 107 *A* h. et n'estoit il assez de fols n'e. d. a. f. a. ; *C* h. et n'estoit il pas a. de f. a. — 108 *A* folie — 109 *C* folie — 110 *A* foloie et *ajoutés*, folie *est une correction faite sur* foloie ; *B omet* et folie ; *C* F. e. q. folie et — 111 *C* maistrisie — 112 *B* glassier, *C* glissier — 113 *C* ou (*lat.* et) — 114 *B* en — 115 *A* qui — 116 *A omet* puant — 117 *B* pour — 118 *C* et de — 119 *A* en — 120 *B* point — 121 *C* ou — 122 *C* et, *lat.* et — 123 *C* n'e. mes — 124 *C* j. te, *lat.* tibi — 125 *B* m. t. d. — 126 *les dix mots* avoies... tu *sont omis dans C et dans le lat.*

durer? Ne devoient eulx pas estre brullez? C'est trop mauvaise[127] garnison que de venin ou de poison a une table, ou de feu entre huille et les[128] estoupes. Qui avra geté un feu par tout et il ne l'oste, comment sera il quitte des maisons qui en seront arses? Et qui est pieur feu et plus ardant que le feu de luxure? Quelles maisons sont plus precieuses que les ames humainnes, comme est bien contenu en la supplication de dame Chasteté? Car elles doivent estre temple sacré du Saint Esprit. Maiz que[129] plus art et[130] enflamme ces ames que paroles dissolues et que luxurieuses escriptures et paintures? Nous veions que bonnes, sainctes et devotes paroles, paintures et escriptures[131] esmeuvent a devocion, comme le disoit Pitagoras : pour ce sont fais les sermons et les ymaiges es[132] eglises. Trop plus legierement, par le contraire, les mauvaises[133] tirent[134] a dissolucion. N'est cellui qui[135] ne l'espreuve[136], et les hystoires pluseurs le monstrent.

Maiz, bel amy, je parle sans cause[137] a toy, qui n'est pas yci et au quel desplait tout ce fait et desplaïroit[138], comme j'ai dit, se tu estoies present. Et se lors tu ne[139] l'eusses sceu, tu l'as apris depuis a tes griés cousts et despens, au moins en purgatoire, ou en ce monde par penitance. Tu diras par aventure que tu ne fus pas maistre de ravoir ton livre quant il fu publié, ou par aventure te[140] fut il emblé sanz ton sceu ou autrement. Je ne le sçay. Tant sçay je que Berengier, disciple jadiz[141] de Pierre Abelart, le quel tu remembres souvent, quant vint a l'eure de la mort, la ou verité se monstre qui avra bien fait, et estoit le jour de l'Apparition[142] Nostre Seigneur[143], lors, en souspirant : « Mon Dieu », dit Berengier, « tu apparras au jour d'ui a moy a ma salvacion, comme j'ai esperance, pour ma repentance, ou a ma dure dampnacion, comme je doubte, pour ce que ceulx lesquelx[144] j'ay deceu par mauvaise doctrine je n'ay peu ramener a droite voie de la verité[145] de ton saint sacrement. » Par aventure ainsi dis tu. Briefment ce n'est point[146] jeu et n'est[147] plus perilleuse chose[148] que de semer mauvaise[149] doctrine es cuers des gens en tant que la painne de ceulx mesmement qui sont dampnez en acroit de jour en jour. Et s'ilz sont en purgatoire, leur delivrance s'en empeche et retarde. De Salemon, qui fut le plus saige du monde, doubtent les docteurs s'il est sauvé. Pour quoy? Pour ce que avant sa mort il ne fist destruire les temples aux ydoles, les quelx il avoit fait pour la fole amour des femmes estranges. La repentance n'est pas souffisant quant on n'oste les

---

127 *B* Est t. maise — 128 *B omet* les — 129 *A* qui — 130 *A* et plus — 131 *B* p. et p. et e., *C* par. e. et pa., *même ordre des substantifs dans le latin que dans C* — 132 *A* aux — 133 *B* l. maises — 134 *C* traient — 135 *B* N'e. il q. — 136 *C* n. les e. — 137 *A* s. c. j. p. — 138 *B* desplaisoit — 139 *A omet* ne — 140 *B omet* te — 141 *A* j. d. — 142 *C* la propition (*lat.* Apparitionis) — 143 *B ajoute* Jhesu Crist — 144 *C* que — 145 *A omet* de la verité — 146 *A* pas — 147 *A* n'e. pas — 148 *B* p. doctrine — 149 *B* maise

occasions[150] de ses propres pechiés et des autres a son pouoir ; neantmoins, quoy que soit[151] de ta repentance, s'elle fut acceptee de Dieu ou non (je desire que oy[152]), je ne parle fors du fait en soy et de ton livre, et quar tu ne le deffens point, comme saige, je tourneray toute ma querelle contre[153] ceulx qui, oultre ton propre jugement et ta volenté, en grief prejudicē de ton bien, de ton honneur et salut, quierent, soit a tort soit a travers, soustenir, non pas[154] soustenir, mais alaidir et acroistre ta vanité, et en ce te confondent en toy cuidant deffendre, et te desplaisent[155] et nuisent en te[156] voulant complaire, a la semblance du medecin oultraigeux qui veult garir et il occist, et du nice advocat qui cuide aidier son maistre et il destruit sa cause. Je, par le contraire, rendray ce service a ton ame et lui feray ce plaisir ou cest allegement, a cause de ta clergie et estude, que je reprendray ce que tu desires du tout en tout estre repris. Et quelle ignorance est celle icy[157], o bel amy! Mais quelle fole oultrecuidance de vous lesquelx je voy et oy yci parler, de vous qui voulez excuser de toute folie ou erreur cil qui se condempne, cil qui porte en son front le tiltre[158] de sa condempnacion ? Voire, de sa condempnacion. Ne me regardez ja : il se porte par vostre dit mesmes pour[159] un fol amoureux. Vrayement, quant je avroye dit pluseurs diffames d'un tel aucteur, je[160] ne lui puis guere pis imposer que de le nommer fol amoureux. Ce nom emporte trop grant fardel et pesant[161] faiz de toute lubricité et de charnalité murtriere[162] de toutes vertus, bouteresse de feu par tout ou elle puet. Ainsi le dirent Platon, Architas Tarentin, Tulles et autres pluseurs[163]. Qui craventa jadiz par feu et flamme Troye la grant ? Fol Amoureux. Qui fit lors[164] destruire plus de cent mil gentilz hommes, Hector, Achillès, Priant[165] et aultres ? Fol Amoureux. Qui chassa hors jadiz de Romme le roy Tarquinius et toute sa lignie[166] ? Fol Amoureux [1]. Qui deçoit par fraudes et parjuremens[167] desloyaulx honnestes filles et religieuses sacrees ? Fol Amoureux. Qui oublie Dieu et sains et sainctes et paradiz et[168] sa fin ? Fol Amoureux. Qui ne tient compte de parens ou[169] d'amis quelconques ou de quelconques vertus ? Fol Amoureux. Dont[170] viennent conspiracions civiles, rapines et lar-

---

150 *C* l'occasion, *lat.* occasio — 151 *A* q. q. ce s., *C* quoy tu, *lat.* quidquid fuerit — 152 *B* q. sy — 153 *A* encontre — 154 *C* p. seulement, *lat.* nec solum — 155 *A* d. en ce — 156 *B* toy — 157 *A* cy — 158 *B* t. escript — 159 *B* par — 160 *A omet* je — 161 *C* et trop grant — 162 *A* murtieres — 163 *A omet* pluseurs — 164 *A omet* lors — 165 *C* Priame, *B* Paint — 166 *B* sa compaignie ; *A omet* et t. s. l., *en entre il place cette interrogation avant la précédente* — 167 *AB* et par juremens, *C* et par parjuremens — 168 *C* a — 169 *A* ne — 170 *B* D'ou —

1. Les lignes qui précèdent, depuis *Qui craventa*, sont reproduites, sans variante, dans la première lettre de Pierre Col à Christine, p. 19.

recins pour fole largesce nourrir, batardie ou suffocacion[171] d'enfans mornés, haines aussi et mort[172] de maris, et, a brief dire, tout mal et toute folie ? C'est[173] par Fol Amoureux. Mais je voy bien par ce tiltre et par ce blasme vous le voulez excuser de ses folies, pour ce que en fol ne doit on querir[174] se folie non[175]. En nom Dieu, voire, beaux amiz, mais au fol doit on monstrer sa folie, et plus quant il est saige et fait le fol ; et plus se c'est ou trés grief mal d'ung grant[176] païs et en la[177] destruction vilaine de bonnes meurs et de dame Justice et de toute sa noble court de Crestienté. Vous veés[178] comment dame Chasteté s'en[179] plaint, Honte et Paour et dame Raison, ma maistresse, s'en deulent, et briefment tout le conseil et la noble chevalerie des sainctes vertus, bien le veez a leur maintieng, s'en indignent forment. Et pour quoy non ? Pour ce, direz vous, que cest acteur ne parle point, maiz autres qui sont la introduiz. C'est trop petite deffense pour si grant crime. Je vous demande : se aucun se nommoit adversaire du roy de France et, sus ce nom et comme tel, lui faisoit guerre, ce nom le garderoit il d'estre traitre et de la mort ? Vous ne le direz[180] pas. Se en la personne d'un herite ou d'un Sarrazin, voire du[181] deable, aucun escript et seme[182] erreurs contre la crestienté, en sera il excusé ? Autreffois un le voult faire, qui tantost fut contraint a[183] soy rappeller et corrigier par ung des chancelliers de l'eglise de Paris en plainne sale et audience, non pourquant parlast[184] il entre clers entendans, quant il disoit : « Je parle comme juif[185]. — Et tu rappelleras comme crestien », dit le chancellier. Aucuns ecrira libelles diffamatoires d'une personne, soit de petit estat ou non, soit neiz mauvaise, et soit[186] par personnage : les drois jugent un tel estre a[187] punir et infame : et donques que doivent dire les lois[188] et vous, dame Justice, non pas d'un libelle, mais d'un grant livre, plain de toutes infamations, non pas seulement contre hommes, mais contre Dieu et tous[189] sains et sainctes qui aiment vertus ? Respondez moy : seroit un[190] a oïr qui diroit a un prince ou a un seigneur : « Vraiement, sire, je vous dy en la personne d'un jalous, ou d'une vieille, ou par un songe, que vostre femme est trés mauvaise et forfait son mariage, gardez vous[191] bien et de riens en elle[192] ne vous fiés ; et a vos filles, qui sont tant[193] jeunes et belles[194], je conseille a tantost soy[195] abandonner a toute euvre charnelle et a tout homme qui leur vouldra bon pris donner. »

---

171 *C* suffocacions, *lat.* suffocationes — 172 *C* mors, *lat.* mortes — 173 *B omet* C' — 174 *B* querre — 175 *C* en fol on n. d. q. que f. — 176 *B omet* grant, *C* tresgrant, *lat.* maximae — 177 *C omet* la — 178 *A* vez — 179 *A* se — 180 *B* dictes — 181 *C* d'un — 182 *A* forme — 183 *C* de — 184 *A* parloit — 185 *A* juifs — 186 *B omet les quatorze mots* d'une... et soit — 187 *A* a estre — 188 *A* drois — 189 *C et lat. omettent* tous — 190 *B* s. bon — 191 *B omet* vous — 192 *A* et e. e. d. r. — 193 *A* q. t. s. — 194 *C et lat.* b. et j. — 195 *C* e. t. a eulx

Dictes moy, vous[196], beaulx amis, estes vous tant effrontez et pou saichans que vous jugissiés que tel[197] homme on ne puniroit mie, que on le soustenroit, orroit et excuseroit ? Et plus encore, se, oultre les paroles, il[198] envoioit livres ou paintures. En[199] sur plus, le quel est pis, ou d'un crestien clerc preschier en la personne d'un Sarrasin contre la foy ou qu'il amenast le Sarrasin qui parlast ou escripst ? Touttefois jamais ne seroit souffert le second oultrage ; si est touttefois pis le premier, c'est a dire[200] le fait du crestien, de tant que l'ennemi couvert est plus nuisible que l'appert, de tant que plus tost et plus familierement on le reçoit et oit et croit[201]. Je baalleray du venin envolepé en[202] miel, un en morra : en seray je quitte ? Je ferray[203] en baisant, je occiray en embraçant : en seray je delivre ? Je diray publiquement a une devote personne : « Vraiement voz envieux et haineux dient que vous estes ypocrite et papelart, et[204] que vous estes larron et murtrier et s'offrent a le[205] prouver » : seray[206] je excusé[207] de ce diffame ? Un dissolu maulvaiz fera et dira[208] toute lubricité qui se puet trouver entre homme et femme devant une pucelle en disant : « Ne fay pas ainsi comme tu nous vois faire, ainsi et ainsi ; regarde bien » : sera tel a soustenir ? Certes non, car chasteté, renommee, oeil[209] et la foy n'ont point de gieu, sont[210] choses trop de legier a blescier et corrompre[211]. Maiz j'entens bien ce que vous murmurez ensemble : vous dittes, comme[212] par avant l'un de vous allegua[213], que Salmon et David ont ainsi fait. C'est yci trop grant oultrage, pour excuser un fol amoureux, accuser Dieu et ses sains et les mener a la querelle, mais ne se puet faire. Je vouldroie bien que ce fol amoureux ne eust usé de ces[214] personnages fors ainsi que la saincte escripture en use, c'est assavoir en[215] reprouvant le mal, et tellement que chascun eust apperceu le reproche du mal et l'approbacion du bien, et[216], qui est le principal, que tout se feist sans[217] excès de legiereté. Mais nennil voir. Tout[218] semble estre dit en sa personne, tout semble estre vray comme euvangille[219], en especial aux nices fols amoureux aux quelx il parle, et, de quoy je me dueil plus, tout[220] enflame a[221] luxure, mesmement quant il la semble reprouver ; neiz les bien chastes[222], s'ilz[223] le daignoient[224] estudier, lire ou escouter, en vauldroient pis.

---

196 *A omet* vous — 197 *C* q. un t. — 198 *C omet* il — 199 *B* Au — 200 *C* C'e. assavoir — 201 *C* r. cr. et o. — 202 *A* ou, *C* de — 203 *A* frapperay — 204 *B* y. p. et, *A omet* q. v. e. y. et p. et — 205 *B* se o. te l — 206 *C* v. s. — 207 *A* j. a excuser — 208 *A* d. et f. — 209 *C* r. lovel (*lat.* fama, oculus) — 210 *B* et s. — 211 *B* et tout rompre — 212 *C* que, *lat.* quod — 213 *A omet les huit mots précédents* : comme... allegua — 214 *C* ses (*lat.* his) — 215 *C omet* en — 216 *A omet* et — 217 *B* et s. — 218 *C* Toute — 219 *C* l'e. — 220 *C* tost, *A* tent — 221 *B* en — 222 *B* b. chastelz — 223 *B* cilz, *AC* filz — 224 *A* daignent

Dient les docteurs que les Cantiques Salemon, soient eulx certes bien sobres, ne se lisoient anciennement tors par ceulx qui avoient .xxx. ans ou plus, affin[225] qu'ilz n'y entendissent quelconque[226] maulvaise charnalité. Jeunes gens donques nices[227] et volages, que feront[228] eulx a[229] un tel livre, maiz a un tel feu, plus enflammant que feu grigois ou que fournaise a voirre? Au feu! bonnes gens, au feu[1]! Pour Dieu, ostez[230], fuiés vous tost[231], sauvez vous et vous en gardez saigement, vous[232] et vos enfans: c'est le remede, meilleur n'y a. Qui ne fuit le peril il y trebuchera et y sera pris, comme le rat au lardon et le loup en[233] la louviere[2], ou le papillon au feu de la chandeille pour sa clarté, ou les fols ou[234] les enfans aux espees cleres ou aux[235] charbons vifs pour leur beauté, qui ne les oste de fait.

Se vous dittes que dedens sont des[236] biens pluseurs, en est, je vous pri, le mal pour ce[237] dehors? En est le feu se non[238] plus perilleux? L'amesson[239] nuist il moins[240] au poisson s'il est couvers de l'amorse[241]? Une espee, s'elle est[242] ointe de miel, fiert elle se plus avant non? Mais, en surplus, sont faillies ailleurs bonnes et pures doctrines sans mesleure de mauvaitié? Que ce soit neccessité[243] aucune bonne envolepee de la mauvaise garder et tenir chiere et louer, je dy que Mahommet, par trés grande et avisee malice, mesla les veritez de nostre loy crestienne avec ses ordes erreurs. Pour quoy? pour attraire plus tost les crestiens a sa loy et pour couvrir ses oultrages. Et ne dit pas le deable pluseurs veritez a la foiz et par demoniaques et par ses invocateurs, les magiciens et aussi les herites? Mais ce n'est que pour decevoir plus couvertement. Si[244] est une mauvaise[245] doctrine de tant pire quant plus y a de bien[246], et pis vault.

---

225 *C* a l'affin — 226 *C* aucune, *lat.* ullam — 227 *B* d. et n. — 228 *A* feroient — 229 *C* en, *lat.* in — 230 *A* o. le p. D. — 231 *B* tous — 232 *A* s. et v. — 233 *B* et loups a — 234 *C* et, *lat.* et — 235 *A omet* aux — 236 *C omet* des — 237 *B* pour c. l. m., *A omet* pour ce — 238 *B* f. ce n'est, *A* f. pour ce se non (pour ce *biffé et* se non *ajouté*) — 239 *ABC* la messon — 240 *C et lat. omettent* moins — 241 *A* la morse, *B* lammorse, *C* lamonse — 242 *C et lat. omettent* s'elle est — 243 *B* necessaire — 244 *A* S'il — 245 *B* maise, *C* male — 246 *A répète* p. i a d. b.

1. C'est par distraction que M. Piaget a vu dans ce cri (*loc. cit.*) une condamnation au feu du Roman de la Rose.

2. *lardon* semble désigner ici un piège dont l'appât serait un petit morceau de lard ; Godefroy n'en donne aucun exemple, bien qu'on trouve déjà, dans le *Testament maistre Jehan de Meun* : Que nous ne soions pris comme raz au lardon (p. 66 de l'édition Méon) ; quant à *louviere*, piège à loups, Godefroy en a relevé un exemple dans un lexique.

Creez moy, non pas moy mais l'apostre saint Pol [1] et Seneque et experience, que mauvaises[247] paroles et escriptures corrompent bonnes meurs et font devenir les pechiés sans honte, et ostent[247] *bis* toute bonne vergoingne, qui est en jeunes gens la principal garde de toutes leurs[248] bonnes condicions contre tous maulx. Jeune personne sans honte est toute perdue. Pour quoy fut Ovide, grand clerc et trés ingenieux[249] poete, getté en dur exil sans retourner ? Il[250] mesme tesmoingne que ce fu pour son Art d'Amour miserable [2], la quelle il avoit escripte ou temps Octovien[251] l'empereur. Non pourquant fist il un livre a l'encontre, du Remede d'Amours. Ovide eust bien sceu[252] parler par songe ou personnages[253] se excusacion en [254] eust attendu par ce.

O Dieu ! o sains et[255] sainctes ! o devote court de crestienne religion ! o les meurs du temps present ! Entre les paiens un juge paien et incredule condempne un paien qui escript doctrine attraiant a fole amour, et entre[256] les crestiens et par les crestiens[257] telle et pieur euvre est soustenue, alosee et deffendue ! En bonne foy, je ne pourroie assez dire l'indignité et horreur[258] ; parole me fault a la reprouver. Et que telle euvre soit pieur que[259] celle d'Ovide, certes je le maintieng, car l'Art d'Amour, la quelle escript Ovide, n'est pas seulement toute[260] enclose ou dit livre, mais sont translatez et[261] assemblez et tirez comme a violence et sans propos autres livres pluseurs, tant d'Ovide comme des autres, qui ne sont point moins deshonnestes et perilleux, ainsi que sont les diz de Heloys et[262] de Pierre Abelart et de Juvenal et des fables faintes toutes a ceste fin maudite[263] de Mars et[264] de Venus et[265] de Vulcanus et[266] de Pigmalion et[267] de Adonis[268] et d'autres. Ovide par exprès protesta qu'il ne vouloit parler des bonnes matrones et dames mariees ne de celles qui ne seroient[269] loisiblement a amer. Et vostre livre[270] fait il ainsi ? Il reprent toutes, blame toutes[271], mesprise toutes, sans aucune excepcion. Au moins, puis qu'il se maintenoit crestien et qu'il parloit des choses celestiennes a la foiz, pour quoy n'excepta il les glorieuses sainctes pucelles et autres sans

---

247 *B* maises — 247 *bis B* oste, *C* hoste (*lat.* auferunt) — 248 *B omet* leurs — 249 *B omet* tres — 250 *C* Ly — 251 *A* Ottonien, *C* Ottoviam (*l'a fait sur un* c) — *A* 252 *A* e. s. b. — 253 A *B* personnage — 254 *C omet* en — 255 *B* o — 256 *B* contre — 257 *C omet* les, *B omet* et p. l. c. — 258 *B* et l'erreur, *A* l'i. de — 259 *C* de — 260 *A omet* toute — 261 *B omet* et — 262 *A omet* d. H. et — 263 *A* maudites — 264 *B omet* et — 265 *A omet* et — 266 *A omet* et — 267 *A omet* et — 268 *B* Adius — 269 *A* feroient — 270 *A* l. icy — 271 *B omet* b. t.

1. S. Paul, *I Cor.* XV, 33 : *Corrumpunt mores bonos colloquia mala.* On trouvera des exemples plus anciens de ce proverbe, tirés de la littérature grecque, dans A. Otto, *Die Sprichwörter und Sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, au mot *mos*.

2. Gerson fait allusion à un passage des *Tristes*, II, 211-212.

nombre qui jusques a[272] souffrir trés durs tourmens et mort crueuse garderent chasteté ou temple de leur cuer ? Pour quoy ne garda il ceste reverence a la saincte des sainctes? Mais nennil : il estoit fol amoureux, si n'en avoit cure, si n'en vouloit aucune[273] excuser, afin de baillier plus grant hardement a toutes de soy abandonner : ne pouoit[274] cecy mieulx accomplir que[275] par faire entendant aux femmes que[276] toutes sont[277] telles et qu'elles ne s'en pourroient garder.

Neccessité n'a loy. Dieus ! quelle doctrine ! non pas doctrine mais blapheme et heresie! Aussi[278] s'efforce il de monstrer que jeunes gens jamais ne seront fermes et estables en une religion, qui est faulse doctrine et contre experience. Mais, qui se voulroit arrester a tout reprendre ce qui est mal mis ou dit livre, le jour yroit plus tost a fin que la querelle ; et pourroit aussi par aventure la trop grande particularité plus nuire a bonnes meurs que proufiter a la cause, je pourroie[279] cheoir ou[280] vice que je reprens ; si abrégeray ma parole et ne diray plus que des articles contenuz en la supplicacion de dame Chasteté presentee par Conscience. Et des ja je me sens delivres d'aucuns[281] articles les plus legiers, si est temps que je descende aux plus griefs et plus inexcusables[282]. La chose est grande, dame Justice : soit ententif vostre conseil a les[283] oyr diligemment, pour y pourveoir hastivement.

Certes, en ce dit livre, se livre se doit dire, bien a lieu le proverbe commun : en la fin gist le venin. La moquerie de Orace [1] a yci lieu du paintre qui fait une trés belle femme ou chief et fenist en poisson[284]. On dit telles estre les Arpiees[285], qui ont visaige de[286] vierge, mais[287] ventre et autres parties trés ordes. Las ! quelle ordure y est la mise et assemblee ! Quelx blaphemes y sont diz ! Quelle deablie y est semee ! Avoir tantost parlé de Dieu, de[288] paradis, du doulz aignel trés chaste, de la belle fontenelle, et puis[289], en la personne de l'aucteur, soubdainnement et d'un tenant, reciter[290] sa trés dissolue[291] vie, de la quelle n'est tant deshonneste qui n'en eust honte ! Enhorter tous[291bis] a ainsi faire, a s'abandonner a toutes femmes, pucelles ou non, pour essayer de tout ! Et[292], qui est la somme du mal, il dit telles choses estre sainctuaires et euvres sacrees et adourees. Il eust mieulx dit execrables et detestees. O ![293] que diroie je yci ?[294] Pour vray c'est grande abhominacion de y penser tant

---

272 *A* au — 273 *C* nulle — 274 *C* p. il — 275 *C* qui — 276 *B omet* que — 277 *A omet* sont — 278 *C* Ainsi, *lat.* hoc pacto — 279 *A* c. et pourroit — 280 *C* en — 281 *A* des a. — 282 au p. grief e. p. inexcusable — 283 *B* le — 284 *B* e. raisson — 285 *A* apices, *B* ar piees — 286 *BC omettent* de — 287 *A* et, *C* mais et ventres — 288 *B* du — 289 *B ajoute* est une meismes personne — 290 *A* recite — 291 *B omet* tres — 291 *bis C et lat. omettent* tous — 292 *C et lat. omettent* et — 293 *B* ou, *A* ce — 294 *C* diroy j. y., *A* diray y.

1. Début de l'*Épitre aux Pisons.*

seulement. Ja ma bouche n'en sera enordie de plus en dire, ne vos[295] oreilles sainctes grevees, ne ceste court empuantee de l'escouter. Si vous prie neantmoins que prejudice n'en[296] soit fait a ma cause, et s'il est vray ce que saint Augustin dit[297], et oÿ que moins mal n'est pas mesprisier la parole saincte de Dieu que le corps Jhesu Crist, il n'a pas[298] fait moins de irreverence a Dieu[299] d'ainsi[300] parler et entouillier vilaines choses entre les paroles divines et consacrees que s'il eust getté le precieux corps Nostre Seigneur[301] entre les piés des[302] pourceaux ou sur un fiens. Pensez quel outrage, quel[303] hide et quel horreur[304]. Il n'eust mie pis fait de getter le texte des euvangiles ou l'imaige du crucefy en une grande fange[305] orde et parfonde. Dit Aristote, comme[306] recite Senequé, que on ne se doit onques tenir tant reveramment[307] et honnestement comme quant on parle de[308] Dieu. Et cil yci gette ensemble en une ville[309] boe et une ordure la pierre precieuse et saincte de la verité crestienne parlant de Dieu. Je l'argüe yci : ou il creoit ce qu'il disoit de paradis, comme je tiens : Las! donques et que ne pensoit il a ce qu'il creoit ! S'il ne le creoit, il estoit fauls herite faintif. Ainsi l'argüe[310] je de sa vie dissolue, de la quelle il se glorifie et vante.

En oultre je parleroie[311], se n'estoit ce que aucunement se peust plus sauver, je parleroie comment[312], en la personne maintenant de Nature, maintenant de Genius, selonc ce que a proposé Chasteté, et c'est vray, il enhorte et commande sans difference user de charnalité et mauldit tous ceulx et celles qui n'en useront, et ja de mariage ne sera faicte mencion, qui touttefois par Nature est ordonné. Ja n'y avra sobresse de parler gardee[313], et proumet paradis a tous qui ainsi le feront. Or est fol qui ne le croit, qui[314] n'ensuit telle doctrine et qui ne la[315] chante par tout. Vray est que ceste fiction poetique fut corrumpuement estraite du grant Alain, en[316] son livre qu'il fait *De la Plainte Nature*, car aussi trés grant partie de tout[317] ce que fait nostre fol amoureux n'est presque fors translacion des diz d'autrui. Je le sçay bien, il estoit humble qui daignoit bien prendre de ses voisins et se hourdoit[318] de toutes plumes, comme de la cornaille dient les fables, mais peu me muet cecy. Je reviens a Alaïn et di que par personnage quelconque il ne parla onques en telle maniere. A tart[319] l'eust fait. Tant seulement il mauldit et repreuve les vices

---

295 *B omet* vos — 296 *C* ne — 297 *C* q. d. s. A. — 298 *C* point — 299 *B omet les quatorze mots* que le... Dieu — 300 *A omet* d' — 301 *C et lat. ajoutent* Jhesu Crist — 302 *B* de — 303 *A* et q. — 304 *B* erreur — 305 *B C* fauge, *A* fiente — 306 *B omet* comme — 307 *B* realement — 308 *A* a — 309 *C* vielle — 310 *B omet* l' — 311 *B omet* je — 312 *C* come — 313 *A* d. parole gardee — 314 *A* et q. — 315 *A* le — 316 *B* de — 317 *C et lat. omettent* tout — 318 *A* ournoit — 319 *C* A tort, *lat* immerito

1. Voir ci-dessus, p. 29-30.

contre Nature, et a bon droit ; aussi fais je ; mauldis soient qui ne s'en tenront, et Justice les arde ; mais ce n'est pas qu'il enhorte a pechié quelconque, pour fuir un pechié. Ce seroit sote sirurgie[320] vouloir une plaie par[321] une autre guerir et feu par feu estaindre[322]. Et qui ces euvres et oultrages veult excuser par Nature qui parle, je respons pour vous, dame Nature, ques[323] onques vous ne conseillastes pechié, onques ne[324] voulsistes que personne feist contre aucun des[325] dix commandemens, lesquelx nous appellons voz commandemens, les Commandemens de Nature. Dire le contraire seroit erreur en la foy, c'est assavoir dire que selonc droit[326] de nature euvre naturelle d'omme et de femme ne feust pechié hors mariage.

Dame Justice, j'ay longuement parlé, je le sens bien, voire quant au temps, maiz trés brievement quant a la grandeur du forfait, combien que a vous et a[327] vostre trés saige et avisé conseil, qui comprenez tout a brief lengage, qui haiés tant toute vilaine ordure, qui savez toutes lois et drois et qui pieça avez oÿ parler de ceste cause ; ce qui est dit, sans grande curiosité, car je sçay a qui je parle, et devant qui, et pour qui, ce qui est dit donques pourroit assez souffire pour condempner le dit livre et l'excomminier[328], comme on a fait des[329] autres qui sont nuisans a[330] nostre foy et a bonnes meurs, comme les apostres le firent aux nouveaulx convertis. Ainsi mesmement le firent les anciens des livres d'un poete nommé Archilocus[331], nonpourquant feussent eulx de grande mestrise, maiz ilz nuisoient plus a bonnes meurs de jeunes gens que ilz ne[332] pourfitoient a leurs engins, comme est yci proprement. Si establiroie[333] yci ma fin, se non que dame Raison la saige et ma bonne mestresse me fait un signe[334] d'encores parler : n'est pas de merveille[335], car son honneur grandement y depent[336]. Bien se sceust deffendre, c'est chose clere[337], mais pour ce que j'ay commencié et vient[338] a son plaisir que je continue, volentiers le feray, et assez brief, et plus[339] que le crime ne requerroit[340]. Se cest erreur desraisonnable, o vous qui yci estes pour le fol amoureux, lequel impose a Raison la rage, n'est ce pas rage dire que on doie[341] parler nuement[342] et[343] baudement et sans vergoingne, tant soient deshonnestes les paroles au jugement de toutes gens, neiz de ceulx qui seroient sans loy ou[344] sans vergoingne ? se cest, di je, ne feust despieça reprouvé

---

320 *B* c. s. sotement fait — 321 *B* pour — 322 *B* et f. p. suif est aludié — 323 *B omet* que — 324 *A* o. vous n. — 325 *C* c. les, *lat. avec C* — 326 *C* s. le d. — 327 *C omet cet* a — 328 *C omet* l' — 329 *A* de — 330 *B* en — 331 *A omet* A., *B* p. dit A. — 332 *B* p. a b. m. des j. g. qu'ilz n'en — 333 *C* establieroy je — 334 *B omet* signe — 335 *B omet* de, *C* merveilleir — 336 *C* pent — 337 *B* c'e. cl. ch. — 338 *B* veult — 339 *B omet* et plus — 340 *C* requeroit — 341 *A* doit — 342 *C* muement (*lat.* nude) — 343 *A omet* et — 344 *C et lat.* et

par les anciens philosophes, cest acteur, ou vous qui le deffendez, mais accusez, ne fussiés pas tant a blasmer ; maiz ce est verité que, des avant[345] l'advenement Jhesucrist, Tulles, en son livre des[346] *Offices*, et autres philosophes, et, depuis, les sains docteurs, comme vous[347] pouez encore lire et savoir, ont reprouvé ceste folie ; mais aussi bonne coustume, qui vault[348] nature, la mesprise, la[349] ressoingne et despite[350]. Comment donques se puet soustenir bailler a dame Raison un tel personnage, ainsi comme ceulx qui ainsi ne le font feussent hors du sens et de raison, comme parlast Raison, non mie la sage, mais l'assotee et la souillarde ? En nom Dieu, ce personnage eust mieulx appartenu a pourceaux ou a chiens que a Raison[351]. Et ne contreuve pas[352] ce dit de moy, car aucuns enciens qui se nommoient philosophes furent appelés chiens ou canins[353] pour ceste infame doctrine. Et ne fu pas Cham[354] mauldit et fait vilain serf pour ce seulement qu'il regarda sans couvrir[355] les parties secretes de Noé[356] son pere ? Cest[357] erreur aussi estoit jadiz l'erreur[358] des Turlupins[359] [1], en maintenant que c'estoit l'estat d'innocence et de souvrainne perfeccion en terre. Comment pouoit on imposer chose plus desraisonnable a Raison ? Comment se pouoit donner plus grant hardement a tous desraisonnables que de faire Raison ainsi parler, mesmement que en parlant elle recite choses mignotes enclinans a toute legiereté. Or bailliés, bailliés vos filles et vos[360] enfans a tel[361] docteur, et s'elles ne sont assez sages, envoiés les a[362] l'escole de tel Raison. Apprenez les a tous maulx s'elles n'en scevent assez trouver par elles et les batez[363] s'elles ne parlent des choses selon ce que Raison commande. Mais en[364] surplus, par ce mesme motif, on prouveroit que on doit aler nus et faire nus tout et partout sans avoir honte, et croy bien[365] qu'ainsi le soustenroit[366] selon sa[367] position. Or voise, qui ainsin le maintient[368], parmy les rues, pour esprouver comment Raison le deffendra d'estre hué et abaié et ordoié. Encore se Raison eust parlé a un saige clerc et entendant la nature des choses, ou a un grant theologien, qui scet[369] comment, se ne feust pechié originel, riens ne nous tournast a honte,

---

345 *C* q. desdevant — 346 *B* de — 347 *B omet* vous — 348 *A* vaint — 349 *B* et l. — 350 *A* n. l. r. l. m. et d. — 351 *Dans B les 23 lignes qui précèdent, depuis* Ainsi m., *sont placées 9 lignes plus bas, entre* legiereté *et* Or bailliés — 352 *B* contreuvent, *C* c. mie — 353 *A* canis, *B omet* ou canins — 354 *A* Caim, *BC peut-être* Chain — 355 *B* couvertur — 356 *B* Noel — 357 *A* ceste — 358 *A* l'orreur — 359 *A* turlepins, *C* turelupins — 360 *A omet* vos — 361 *C* a un t. — 362 *B* en — 363 *B* batent — 364 *B* au — 365 *B omet* bien — 366 *C* s. honte, *lat.* credo pudorem id sustinere debere — 367 *A* la — 368 *C D* voy se q. aussy le maintieng, *lat.* considera etiam si quis sustineat hoc — 369 *B* seut

1. Les Turlupins, hérétiques condamnés au XIVe siècle, soutenaient qu'on ne doit avoir honte de rien de ce qui est naturel.

il eust excusacion telle quelle. Il peust alleguer la nudité de Eve et Adam, combien que ce n'est mie pareil pour[370] l'estat d'innocence et pour[371] le nostre, et y a telle differance comme de sain a[372] malade. Un vin qui ne[373] nuiroit a[374] un sain fera hors du sens un qui tremblera fievres[375]. Ainsi est que veoir et oÿr aucunes choses[376] charnelles nuement[377] et selon leur premier estat esmouvront[378] les pecheurs regardans a trés villains desirs, et pour[379] l'estat d'innocence n'eust pas ainsi esté. Tout cecy appert, car, avant pechié, Eve et Adam estoient nus[380] sans honte; puis pechierent et tantost se mucierent et couvrirent a grant vergoingne. Et n'est ja besoing de[381] demander pour quoy une maniere de parler est a reprouver plus que l'autre quant on dit une mesme chose ; ça et la ne convient ja que je m'arreste pour en rendre cause naturelle, experience assez le monstre : c'est pour la fantasie qui plus s'esmuet, et la fantasie est celle qui fait tout le desir. De ce vient que dame Oyseuse est portiere de fole amour [1], car elle ne treuve pas[382] l'ymaginacion et la fantasie de la personne occupee ; si li envoie charnelx desirs d'une façon et d'autre : pour tant n'est tel remede comme de[383] soy occuper en aucune bonne besoingne[384]. De ce avient que une personne melencolieuse et[385] maladive et de chetive complexion sera a la fois plus ardemment temptee de charnalité que une personne saine et sanguine, riant[386] et se jouant, et tout vient de la fantasie. Quelle merveille se un feu couvert de cendres[387] ne brulle pas si tost comme le sentir au nut[388] ? Ainsi est des choses charnelles nuement dittes ou[389] regardees. Mais je reprens[390] mon propos et dis que, se le personnage de Raison eust parlé a saige clerc et rassis, aucune chose feust ; mais non, il parle a Fol Amoureux[391]. Et yci garda mal l'acteur les regles de mon escole[392], les regles de rethorique, qui sont de regarder cil qui parle, et a qui on[393] parle, et pour quel temps on parle. Et n'est pas le deffault yci seulement, car es autres lieux pluseurs il attribue[394] a la personne qui parle ce qui ne[395] lui doit appartenir, comme il[396] entroduit Nature parlant de paradis et des misteres de nostre foy, et Venuz qui jure par la char Dieu. Mais de ce ne tiens je compte,

---

370 *A* par — 371 *A* par — 372 *B* et — 373 *A omet* ne — 374 *C* n. pas a — 375 *B* t. de f. — 376 *C omet* choses, *lat.* carnales actus — 377 *C* nuent, *lat.* praecipue — 378 *B* esmouveroit — 379 *A* par — 380 *A omet* nus — 381 *B* a — 382 *B* point — 383 *C omet* de — 384 *B* aucunes bonnes besoingnes — 385 *C et lat. omettent* et — 386 *C* et se r. — 387 *A* cendre — 388 *C* s. aux nus, *B* sentier anus — 389 *A* et — 390 *C* prens, *lat.* sumo — 391 *A* fols a. — 392 *A omet* l. r. d. m. e. — 393 *A* il — 394 *A* il a attribué — 395 *C et lat. omettent* ne — 396 *C* s'il, *lat.* si

1. C'est Oiseuse qui, dans la première partie du Roman de la Rose, ouvre la porte du verger de Déduit.

combien que c'est[397] faulte a tel lequel aucuns veulent tant essaucier[398] dessus tous autres presque qui furent. Je me dueil trop pour dame Raison et pour Chasteté de ce que il[399] a fait dire par Raison la saige a ung fol amoureux telles goliardies, au quel, paravant, Cupido, qui se dit dieu d'Amours, avoit deffendu tous vilains parlers et ors[400] et tous blasmes de femmes, comme se Cupido fust plus chaste et raisonnable que dame Raison et Chasteté. O Dieu! je faulz : ne[401] fu pas un mesme acteur, ainçois fu cil sur le commencement du quel cest acteur de qui je parle edifia tout[402] son ouvrage ; pieça les fondemens estoient gettez par le premier, et de sa propre main et matiere, sans mendier ça et la, et sans y assembler telle vilté de boe et de flache puante et orde, comme est mise ou soumillon [1] [403] de cest ouvraige. Je ne sçay se le successeur le cuidoit honnourer ; s'il le creoit[404] pour vray, il fut deceu, car a ung commencement qui par aventure se pourroit[405] assez passer selon son fait, mesmement entre crestiens, il adjousta[406] trés orde fin et moien desraisonnable contre Raison, la quelle fin et moyen neiz les mescreanz en leurs choses publiques[407], comme j'ai dit[408] d'Octovien[409] et des philosophes, onques n'ont peu souffrir ne soustenir ; les sains docteurs mesmement ont corrigié leurs diz et amendez, tant ne soit pareil yci et la.

Si conclus devant vous et vostre court, dame Justice Canonique, que provision doit estre mise par arrest et sans contredit de partie a ce deffaut. Riens je ne conclus contre la personne de l'aucteur : a Dieu bien s'en conviengne. Mais du deffault, qui est trop grant, je parle. Comment trop grant deffault, je l'ay dessus monstré et le repete en brief : trop grant en occasions[410] d'erreurs, en blaffemes[411], en venimeuses doctrines, en destructions et desolations de povres ames crestiennes, en illicite perdiction de temps precieux, ou[412] prejudice de Chasteté, en la dissipacion de[413] lovauté hors mariage et ens, ou dechassement de Paour et de Honte, ou diffame de Raison, ou grant[414] deshonneur de vous, dame Justice Canonique, et de vos lois et drois, et de toute ceste religieuse court de Crestienté, voire de tous bons[415], voire des

---

397 *C* abien q. ce soit — 398 *C* l. q. v. a. t. assaier, *lat.* imitari — 399 *A omet* il — 400 *A* hors — 401 *A* n'en — 402 *A* répète tout — 403 *C* souvillon, *le lat. n'a pas traduit ce mot* — 404 *C* croit, *lat.* credidit — 405 *A* pouoit — 406 *C* adjouste, *lat.* adjungit — 407 *B* chose publique — 408 *C* d. paravant, *lat.* prius dixi — 409 *A* Octonien, *AC douteux* — 410 *B* occasion — 411 *A* blasmes — 412 *A* t. parreceulx au — 413 *A* de la — 414 *C* tresgrant, *lat.* maximam — 415 *C* t. vous, *lat.* omnium vestrum

1. *Soumillon* signifie « sommet ». Godefroy n'en donne qu'un exemple, tiré d'une traduction de Boèce, ou il traduit *cacumen*. Le passage de Gerson est rappelé dans la première lettre de Pierre Col, où M. Ward a lu *fomeillon*, et corrigé en *fo*[*r*]*meillon* (p. 64, l. 345).

mauvais qui en deviennent pieurs. Si soit tel[416] livre osté et exterminé, sans jamais en user, par especial es parties es quelles il s'abonne[417] des personnages dittamez et deffenduz, comme de Vieille[418] dampnee, la quelle on doit justicier en[419] pilory, de[420] Venus, c'est a dire de luxure, qui est pechié mortel, et de Fol Amoureux, le quel on ne doit point laissier foloier a son plaisir : on ne lui pourroit faire plus grant contraire ne plus le haÿr. Si est ma demande[421] a Dieu plaisant, a dame Justice raisonnable, a toute vostre court agreable, et aux fols amoureux, tant y reclaiment ilz[422] a present, trés proufitable[423] et amoureuse ; et quant ilz seront garis, sera[424] tresplaisant et delictable. Et afin qu'aucun ne cuide ou ne se plaingne que je accuse autres choses[425] que les vices, et non pas les personnes, je fais, ou[426] nom de Chasteté et de Conscience, une telle requeste et conclusion contre toutes paintures ou escriptures ou dis qui esmuevent a[427] lubricité, car trop y est encline de soy nostre fragilité, sans la pis enflammer et trebuchier ou parfond des vices, loing des vertus et de Dieu, qui est nostre gloire, nostre amour, nostre salut, joie et felicité. »

Eloquence ot finé quant je n'apparceu l'eure que mon cuer ravola[428] comme il estoit volé, et, sans riens oÿr de la sentence, je me trouvay en mon estude a la vespree, l'an de grace mil quatre cens et deux, le xviij^e jour de may. La trouvay bien autre matiere pour mon cuer occuper, que plus ne feust ainsi volage : ce[429] fu la matiere de la benoite trinité en unité divine et simple ; puis du saint Sacrement de l'autel, etc.[430].

Lille, avril 1914.

Ernest LANGLOIS.

---

416 *B* s. un t. — 417 *A* s'avoue — 418 *C* ville (*lat.* vetula) — 419 *B* ou — 420 *C* et de, *lat.* et — 421 *B* m. dame — 422 *A* t. ilz r., *B omet* ilz — 423 *A omet* tres — 424 *C omet* sera — 425 *B* autre chose — 426 *B* en — 427 *B omet* a — 428 *A* ravoula, *C* revola — 429 *B* et f. — 430 *C et lat. omettent* etc.

JACQUES BRUYANT

ET SON POÈME

LA VOIE DE POVRETÉ ET DE RICHESSE

Bien que conservé dans d'assez nombreux manuscrits (on trouvera ci-dessous un premier essai pour en dresser une liste complète), la *Voie de Povreté et de Richesse*, poème allégorique de 2626 vers [1], est restée à peu près inconnue. Elle doit d'avoir été publiée — dans une édition peu répandue d'ailleurs — au fait qu'elle a été insérée dans un traité d'économie domestique, en prose, intitulé *Le Mesnagier de Paris* [2]. L'auteur anonyme du *Mesnagier* attribue le poème qu'il incorpore dans son traité à un Jehan Bruyant. Mais selon un autre témoignage, son prénom était Jacques. Si l'auteur d'un petit poème pieux qui a donné son nom en acrostiche est bien le même que celui de la *Voie de Povreté et de Richesse*, son nom était Jaquet. Dans les pages qui suivent seront discutées les différentes questions que soulève ce poète obscur, dont le talent littéraire n'est pas grand, mais qui mérite pourtant une place parmi les imitateurs du *Roman de la Rose*.

I

ANALYSE DE LA VOIE DE POVRETÉ ET DE RICHESSE

Le poème débute par un proverbe :

On dit souvent en reprochier
Un proverbe que j'ay moult chier,

---

1. C'est le nombre des vers dans l'édition du baron Jérôme Pichon, dans le manuscrit de Philadelphie il y en a 2634.

2. *Le Menagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique, composé*

Car veritable est, bien le say,
Que mettez un fol a part soy,
Il pensera de soy chevir.

C'est bien à tort que l'on cherche à avoir toujours mieux : le bonheur n'est pas dans l'abondance,

. . . . . mais souffisance,
Si comme l'Escripture adresce,
Au monde est parfaicte richesce.

Après ce préambule, l'auteur se met à raconter une vision qu'il eut, dix-huit ou vingt jours après son mariage, quand les jours de fête furent passés. Un soir qu'il était dans son lit, à côté de sa femme qui dormait, il vit venir à lui un homme et trois femmes d'un aspect morne et désagréable :

Bien furent d'un semblant tous quatre, (*p.* 5)
Car mieulx estoient a tencier
Taillés qu'a feste commencier.

L'homme était en effet nommé Besoin, et les femmes Nécessité, *Souffrete* et Disette. Ils étaient tous frère et sœurs : leur mère était Pauvreté et leur père s'appelait Malheur. Les quatre personnages se mirent à le malmener. Bientôt se joignirent à eux une vieille hideuse, nommée Pensée, et un vilain bossu et crasseux, Souci. Un autre vilain, grand et noir, qui avait nom Déconfort, le plonge dans des idées noires :

Moult fort me print a dementer (*p.* 7)
Et a moi mesmes tourmenter
Et dire : Chetif ! que feras ?
Tes debtes comment paieras ?
Tu n'as riens et si dois assez.
Que fusses tu or trespasse[z] !
Tu es tout nouvel mesnagier
Et si n'as gaige a engaigier
Se tu ne veulx ta robe vendre.

---

vers 1393 par un bourgeois parisien... publié pour la première fois [par le baron Jérôme Pichon]. Paris, 1846 (Société des Bibliophiles françois). Le poème intercalé occupe les p. 4-42 du tome II.

Son désespoir atteint au comble à l'arrivée d'une femme qui a l'air enragé : c'est Désespérance, fille de Déconfort. Il est déjà décidé à s'adonner au mal, quand Désespérance est mise en fuite par l'apparition d'une noble dame, nommée Raison, fille du « roi de majesté ».

Suit un long discours de Raison (p. 8-24) où l'on peut distinguer un traité sur les sept vices et les sept vertus cardinales et un autre sur les moyens d'arriver au château de Labour. On doit aimer Dieu, la Vierge et les saints.

Garde que ton cuer ne s'adonne (*p. 8*)
A nul des sept mortels pechiés...
Mais fay tant que ton cuer s'accorde
Aux sept chiefs de misericorde,
Qui sont aux sept vices contraires...
Quant tu verras venir Orgueil, (*p. 9*)
Regardant en travers de l'ueil...
Si pren tantost de ton aÿe
Humilité, Devotion,
Franchise, Contemplation...

Contre Envie, il faut avoir recours à Foi et Loyauté, contre Ire à Débonnaireté, Douceur et Mesure. Des ennemies non moins dangereuses sont Paresse, Avarice, Gloutonnie et Ivresse :

... cil qu'a Yvresse se livre (*p. 14*)
N'a pouoir de longuement vivre,
Et s'il vit, si est ce a meschief,
Car il n'a ne membre ne chief
Qui par yvresse ne lui dueille.
Les mains lui tremblent comme feuille
Et s'en chiet plus tost en vieillesse,
En maladie ou en foiblesse.
Qui s'enyvre, il se desnourrist,
Car tout le foie se pourrist...

Contre les tentations de Luxure, il faut mettre devant les yeux la *targe* (le bouclier) de Chasteté :

Grant mestier a qu'elle te gart (*p. 14*)
Encontre les trais de Regart.
Se tu ce pas puës bien garder
Contre Folement-Regarder,

Ja Fole Cogitation
Ne t'ara en subjection...
Car tous ceulx que Regart attaint, (*p. 15*)
Soit pour bien ou pour mal, a teint
Souvent leur fait muer couleur,
Soit par joye ou par douleur.

Il ne faut pas oublier que le but du mariage est la continuation de la race :

Conjoins[1] ne devroient ja voir (*p. 15*)
L'un avec[2] l'autre affaire avoir
Par charnele conjunction,
Se[3] n'estoit en entention
De lignee multiplier...

Après quelques enseignements d'ordre général, Raison indique le moyen d'arriver au beau manoir de Richesse. Il faut abandonner le chemin qui va à gauche :

Cil chemins moult de gens angoisse (*p. 17*)
Et les fait vivre en grant destresse :
Laie gent l'appellent paresse
Et li clerc l'appellent accide...
C'est le chemin de Povreté... (*p. 18*)

Mais il faut prendre celui de droite : c'est le chemin de Diligence, pavé de Persévérance. Mais à mi-chemin de cette bonne voie il y a encore un embranchement : la branche de droite est celle de Suffisance, c'est la bonne voie qui mène au bonheur et au contentement; l'autre est celle de Convoitise : ceux qui la prennent ont beau entasser les richesses, ils ne seront jamais satisfaits. Un beau jour Fortune les fera cheoir au bas de sa roue. Celui qui prendra le chemin de Suffisance aura toujours le nécessaire ; il est insensé de demander davantage. Si tant est qu'on est mis à servir dans ce monde, il faut aimer

---

1. Pichon : *Car conjoins.*
2. Pichon : *a.*
3. Pichon : *Se ce n'estoit* ; à ces trois endroits, le ms. de Philadelphie a la bonne leçon.

son maître et ne pas lui parler d'une manière arrogante. Le bon serviteur doit avoir trois qualités : le dos d'un âne, les oreilles d'une vache et le groin d'un pourceau [1] : il doit porter la charge que son maître met sur lui ; il doit l'écouter sans protester, même quand il le blâme :

Faire lui dois grandes oreilles, (*p. 23*)
Et faire semblant toutes voies
Que tu n'ois adonc, ne ne vois.
Quant le verras de tencier chault,
Tais toy tout coy et ne t'en chault,
N'a tort, n'a droit, ne respons point...

Il doit manger tout ce qu'on lui présente :

Tu dois prendre par appetit
Et en bon gré, se tu es sage,
Sans mener despit ne haussage,
Orgueil, ramposnes ne desdaing,
Et fay tout ainsi com le groing
Du pourcel qui partout se boute ;
Tout prent en gré, rien ne deboute ;
Ainçois se vit de ce qu'il treuve
Lïement, sans faire repreuve,
Tout treuve bon et savoureux... (*p. 20*)

Quand Raison eut fini son long discours, l'auteur trouva auprès de lui un homme sage, appelé Entendement, qui lui recommanda de suivre les conseils de Raison.

Il y était déjà décidé, quand il vit s'approcher un homme richement habillé d'une coiffe et d'un habit fourré et qui avait l'air d'un avocat. Il était accompagné d'un clerc et d'un valet. Le maître avait nom *Barat*, et ses compagnons s'appelaient Tricherie et *Hoquelerie* (filouterie). Maître Barat essaie de convaincre l'auteur que celui qui écouterait les conseils de Raison

Tous jours seroit com povre et chiche, (*p. 25*)
Dolent, subjet et serf au riche
Dont souvent s'oroit laidenger...

---

1. M. Ch. Oulmont (*Pierre Gringore*, p. 104, note) signale deux exemples de cette comparaison dans la littérature du XVe siècle.

Les moyens de réussir dans ce monde sont tout autres :

Flateur soies premierement,
Car c'est le droit commencement
Par quoi on puet a bien venir
Et a grant estat avenir :
S'avenir y veulx, sans deffault,
De *Placebo* jouer te fault.
Soies en tous lieux decevant
Ou tu seras, et par devant
A toutes gens fais beau semblant...

Il faut apprendre à emprunter sans rendre et à faire des erreurs de calcul à son avantage. Pour faire une belle carrière, il y a trois choses à observer : il faut porter de bonnes robes, car, quand on est bien habillé, on est considéré par tout le monde comme un homme sage, ne fût-on qu'un sot; il faut savoir mentir avec subtilité, car les beaux mots bien polis vont bien avec une belle robe; enfin, il faut y aller carrément et mettre la main sur tout ce qu'on peut atteindre; celui qui est « honteux » et modeste, n'aura jamais rien. Celui qui veut réussir doit être

Semblant doulx et courtois vers tous, (*p. 26*)
Et en cuer faulx, rude et estous,
Et que tous jours rie sa bouche,
Combien qu'au cuer point ne lui touche ;
Car combien que beau semblant moustre,
Le ris ne doit point passer oultre
Le neu de la gorge, a nul fuer :
Des dens doit rire et non du cuer.

Barat ayant terminé son discours, l'auteur hésite entre lui et Raison, quand Entendement réapparaît et lui montre qu'il ne vient aucun bien de ce qu'on obtient par Barat :

Car tout quanque Barat aüne (*p. 28*)
En vingt ans, anientist Fortune
En une seule heure de jour...

Quand Entendement eut convaincu l'auteur de la supériorité de Raison, celle-ci revient et lui reproche d'abord d'avoir voulu, malgré son enseignement, se tourner vers Barat,

Tout ainsi que l'en voit souvent, (*p. 29*)
Quelque part que le vent s'atourne,
Le cochet d'un clochier se tourne.

Celui qui veut servir Raison doit avoir en lui la fermeté et la loyauté :

Et saches bien que mon service
Est au monde droicte franchise ;
Qui me sert, puet par tout aler
Et devant toutes gens parler
Baudement, sans baissier la chiere
Et sans traire le cul arriere :
Paour ne doit avoir ne honte
Devant pape, roy, duc ne conte
Ne devant autre justicier
Ordonné pour gens justicier,
Non voir devant homme qui vive...

Enfin l'auteur s'agenouille devant Raison et lui rend son hommage qu'elle accueille en lui donnant un baiser, puis elle s'évanouit. Mais il voit s'approcher de lui un homme simple, accompagné d'une femme et d'un enfant. Ce sont Bon-Cœur et Bonne-Volonté et leur fils Talent-de-bien-faire, qui lui proposent de le conduire au chemin qui mène au noble château de Richesse, tout en lui recommandant de ne pas oublier que

En ce chemin faut traveillier, (*p. 34*)
Pou dormir et souvent veillier.

Ils s'y rendent tous, mais arrivé à la porte, l'auteur y est arrêté par un homme « mal engroigné » qui lui demande s'il a l'intention d'entrer sans permission. Ce n'est qu'après la recommandation de ses compagnons et après avoir promis obéissance au portier et à sa femme, appelés Soin et Cure, qu'il peut entrer au Château de Labour, dont les seigneurs sont Travail et Peine. Le portier, avant de le faire entrer, lui rappelle qu'il risque de se faire mettre à la porte, s'il n'y faisait pas son devoir. C'est le moment de décider s'il veut rester ou s'en aller :

On dit souvent qu'a l'enfourner
Font li fournier les pains cornus[1].

---

1. « Comme un boulanger, en voulant enfourner son pain qui doit estre

Mais l'auteur lui exprime son désir d'entrer. Soin et Cure l'emmènent alors dans le château. Il y vit plus de cent mille ouvriers, et la maison retentissait de leur travail. On demande à l'auteur s'il veut rester et faire comme les autres. Il répond affirmativement, et après avoir mis devant lui sur la table son chandelier pour mieux voir, il s'apprête à se mettre à l'œuvre, quand la châtelaine, Peine, passe et demande à Soin qui est le nouveau venu. Soin répond que c'est un homme qui a d'excellentes recommandations :

Tesmoingnié nous a bien esté... (*p. 37*)

La châtelaine lui adresse alors la parole et il proteste de son intention de bien travailler. Quand Peine s'en fut allée, l'auteur se mit à travailler jusqu'à ce qu'il vit par les fenêtres le jour paraître. Il éteignit alors sa chandelle et continua à travailler

Jusqu'a heure de desjuner (*p. 38*)
Qui vault desjuner et disner
A la coustume des ouvriers.

Alors il mangea, comme les autres, du gros pain de Corbeil, du sel et des gousses d'ail et but du « vin aux chevaux », c'est-à-dire de l'eau. C'était tout son repas, mais après avoir déjeuné de grand appétit, il se sentit aussi bien que s'il avait participé à un grand festin, avec du mouton, du bœuf, du poulet, du paon, des pâtés, des tartes et des flans, du pain de fantaisie (*pain de bouche*) et des vins étrangers,

Bourgouing, gascoing et angevin, (*p. 38*)
Beaune, Rochelle, Saint-Pourçain,
Que l'en met en son sein pour sain [1].

L'auteur continua toujours son travail, car Bon-Cœur, Bonne-

---

rond, le rend cornu, s'il vient à heurter à l'entrée du four, lorsqu'il est tendre, de mesme quant on commence mal on gaste tout » (*Dictionnaire* de Nicod, cité par Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2e éd., II, 206).

1. Ce vers veut sans doute dire : « que l'on ingurgite comme étant bon pour la santé ». *Pourcain* et *pour sain* forment rime équivoque ; *sein* et *sain*

Volonté et Talent-de-bien-faire étaient là à le regarder travailler, et Soin et Cure l'admonestaient

> Que j'ouvrasse a col estendu (*p. 39*)
> Et que bien me seroit rendu,
> Car j'en avroie bon loier.

Il travailla ainsi jusqu'à la nuit noire. Soin et Cure allèrent alors préparer la chandelle

> Pour jusqu'a cueuvre-feu veillier,
> Car d'iver estoit la saison
> Qu'on ne souppe pas, par raison,
> Jusqu'a tant qu'on l'oie sonner.

Quand il entendit enfin le couvre-feu, il était las d'avoir tant travaillé et sentait

> Un appetit qu'on clame fain.

Survient alors le châtelain, Travail, qui lui accorde en récompense d'avoir bien peiné, la permission d'aller à Repos. A la porte, Soin et Cure lui recommandent de ne pas manquer de reprendre son travail le lendemain matin de bonne heure. Repos peut être bien décevant, car si on en abuse, il conduit à Paresse. Et pour bien lui mettre dans la tête leurs admonestations, ils tirent l'oreille à l'auteur. Celui-ci s'en va à Repos qui l'attendait dans sa maison. Il y trouve sa femme en train de préparer le souper. Quand ils ont mangé, l'auteur raconte à sa femme brièvement ce qui lui était arrivé :

> Or vous ay compté sans mençonge (*p. 41*)
> Ma vision qui n'est pas songe.

Mais sa femme l'appelle « hors du sens » :

> Car ce n'est tout que fantasie
> Que vous dictes par frenaisie.

---

continuent le jeu de mots. L'auteur anonyme du volume intitulé *Le Livre du Chastel de Labour* (p. 42), dont il sera question plus loin, n'a pas compris ce vers.

Mais l'auteur, en homme sage qu'il est, ne répond rien :

Car contre femme se fault taire
Et toute leur voulenté faire :
Ainsi le conseil a tous ceulx
Qui ont femmes avecques eulx...

Il se couche donc, et met à côté de lui son *eschier* (briquet) pour l'avoir à portée de sa main le matin. Il pense à Soin et à Cure et aux autres personnages du Château de Labour et prie la Vierge, que, s'il ne peut parvenir à la grande Richesse, elle lui accorde Suffisance :

Car j'ay en ce ferme creance (*p. 42*)
Que qui a Suffisance adresse,
En lui a parfaicte richesse,
Ne ja ne croiray le contraire.

C'est ainsi que finit le livre que son auteur intitula la *Voie ou l'Adresse de Povreté et de Richesse.*

II

LES SOURCES

Exactement comme dans le *Roman de la Rose*, les événement racontés dans le poème de Jacques Bruyant sont représentés comme une vision que l'auteur eut une nuit dans son lit. Mais ce n'est pas seulement la scène initiale, mais la disposition entière du poème qui remonte à ce modèle célèbre. De même que dans le poème de Guillaume de Lorris et son continuateur, l'*Acteur* est d'abord enseigné par Amour, puis conseillé dans une autre direction par Raison, mais finalement rend hommage à Amour qui l'agrée en lui accordant un baiser, de même, dans l'imitation du XIVe siècle, le *nouvel mesnagier* écoute d'abord les conseils salutaires de Raison, puis est exposé aux tentations des paroles trompeuses de Barat, mais retourne à Raison, et reçoit d'elle également un baiser [1]. Toute la machi-

1. L'auteur anonyme du volume intitulé *Le livre du Chastel de Labour* (v. plus loin) a bien vu cette analogie (p. 22).

nerie allégorique et ses personnages sont imités : Raison, Faux-Semblant, Male-Bouche sont des figures bien connues du *Roman de la Rose* ; dans les deux textes, Raison est fille de Dieu. Les idées exprimées sont d'emprunt : le passage précité sur le but du mariage a son parallèle dans une longue dissertation du *Roman de la Rose* adressée contre ceux

Qui vont comme maleüreus
Arer en la terre deserte,
20578 Ou lor semence va a perte...

L'expression, même quand les idées exprimées ne sont pas exactement les mêmes, semble calquée sur le modèle principal ; ainsi ce n'est sans doute pas par hasard que ces deux vers de Bruyant

Se tu m'aimes [Raison], bien te suira
Et se ce non, il te fuira

rappellent ces vers du *Roman de la Rose* :

Se tu le suis, il te suira;
4976 Se tu le fuis, il te fuira.

Il est moins certain que Jacques Bruyant ait imité le *Roman de Fauvel*, antérieur d'une trentaine d'années à son poème et qui a dû jouir d'une certaine popularité. La *Voie de Povreté et de Richesse* contient des éléments qui, s'ils ne viennent pas directement du poème de Gervais du Bus, appartiennent en tout cas au fonds commun d'idées courantes au XIVe siècle, où les deux auteurs ont puisé. Nous avons cité le passage sur la flatterie : c'est l'idée principale du *Roman de Fauvel*, et *Placebo*, le premier mot de l'antienne des vêpres des morts, se trouve dans les deux textes au même sens figuré, c'est-à-dire pour désigner l'adulation : *Placebo domino*, « je plairai à mon seigneur ». Mais l'imitation directe n'est pas sûre : je montrerai dans une note de mon édition du *Roman de Fauvel* que cette expression figurée se rencontre dans plusieurs textes, même avant *Fauvel*. D'autre part, le poème de Jacques Bruyant mentionne par deux fois [1] l'or-

1. Éd. Pichon, p. 21.

tune faisant trébucher en un moment ceux qui sont en haut de sa roue. On se rappelle que tout le second livre de *Fauvel* est consacré à cette allégorie; mais c'est encore un lieu commun de la poésie morale, bien connu surtout par la *Consolation* de Boèce. Enfin, il y a dans la *Voie de Povreté et de Richesse* une dissertation quasi-philosophique sur la destinée. Il y a beaucoup d'hommes, dit Raison (p. 18-19), qui prétendent qu'ils ne sont pas responsables des malheurs qui leur arrivent ni des méfaits qu'ils commettent : c'est leur destinée, disent-ils. Mais c'est à tort : ce n'est pas par la destinée qu'il vous arrive adversité, c'est

Quant folement on s'aventure. (*p. 18*)

Le meilleur moyen de résister à la destinée est la bonne volonté. Raison inspire à l'homme le désir de résister à la mauvaise tentation. Mais rien de ce qui est fait sans Raison ne peut produire un bon effet; c'est pour cela qu'on donne à Raison aussi le nom de Destinée. Mais ceux qui croient que personne ne peut résister à Destinée sont dans l'erreur. Car si Dieu voulait que Destinée eût un tel pouvoir, à quoi serviraient alors les bonnes paroles et les bonnes œuvres? — Dans le *Roman de Fauvel*, un des quatre noms de Fortune est Raison, et un autre en est Destinée. Selon le même *Roman* (v. 2395 et suiv.) [1], le libre arbitre humain résiste, grâce à l'aide de Dieu, aux influences des planètes. Mais cet accord ne prouve pas plus que les précédents une imitation directe : les deux auteurs ont pu puiser dans les doctrines philosophiques et théologiques qui avaient cours au XIVe siècle. Voici en effet ce que M. Paul Meyer écrit [2] à propos de la doctrine professée dans le *Breviari d'amors* de Matfré Ermengau : « Toujours désireux de concilier la prédestination avec le libre arbitre, il suppose ingénieusement que Dieu donne à ceux qui sont nés sous un astre défavorable la force nécessaire pour résister aux mauvais penchants qu'ils tiennent de leur naissance, leur sachant d'autant meilleur gré de leurs bonnes actions qu'ils ont eu plus de peine à résister

1. G. Paris, *Hist. litt.*, XXXII, 132.
2. *Hist. litt.*, XXXII, 27-28.

aux influences sidérales. C'est la grâce, moins le nom. » M. P. Meyer aurait pu ajouter que ces idées proviennent de Boèce et de ses commentateurs [1].

Il est donc possible, mais non certain, que Jacques Bruyant ait connu le *Roman de Fauvel*. L'énumération des vins, que j'ai imprimée ci-dessus (p. 56) constitue évidemment un emprunt de l'auteur. Mais on peut se demander si c'est une imitation directe du *Comte d'Anjou* de Jehan Maillart [2], ou si ce n'est pas plutôt un emprunt de seconde main. On sait en effet que le roman de Jehan Maillart fut utilisé, l'année même de sa composition (1316), par Chaillou du Pestain pour une interpolation du *Roman de Fauvel*, et parmi les morceaux empruntés figure aussi celui qui nous intéresse ici [3]. Les trois listes de noms de vins diffèrent entre elles ; mais elles ont en commun la rime équivoque *Saint-Pourçain* : *pour sain*. Si c'est Chaillou du Pestain qui est la source de Jacques Bruyant, l'auteur de la *Voie de povreté et de richesse* a connu une rédaction interpolée du *Roman de Fauvel*, pareille à celle qui nous a été conservée dans le manuscrit français 146 de la Bibliothèque Nationale.

III

LES MANUSCRITS

Ce poème a été conservé, à l'état isolé, dans huit manuscrits. Il a, en outre, été inséré en entier dans le *Mesnagier de Paris*, dont on connaît trois manuscrits. Nous avons donc à considérer onze manuscrits au total.

I. — Manuscrits contenant la Voie de povreté et de richesse a l'état isolé

1. Chantilly, Musée Condé 1576. Manuscrit sur vélin du

---

1. Cf. V. Martin, *Quæ de providentia Boetius scripserit*, Nannetibus, 1865.
2. Voir Gaston Paris, *Histoire littéraire*, XXXI, 528.
3. *Histoire littéraire*, XXXII, 146, note.

xve siècle ; in-8 de 142 fol. ; 18 lignes par page. Il contient [1] un *Songe amoureulx* (fol. 1-11), daté de 1396 (début : *Ou moys de may dernierement*), probablement l'unique copie d'un texte inédit, et l'histoire d'Apollonius de Tyr, en prose (fol. 84-142) [2]. Entre les deux textes se trouve la *Voie de pauvreté et de richesse* (fol. 12) qui finit ainsi :

Je vueil si mon livre a fin traire,
Appelé la Voye ou l'adresce
De pouvreté et de richesce.
Explicit.

2. Chartres, 408 (anc. 423) [3]. Manuscrit du xive ou du xve siècle, sur parchemin, contenant, outre notre texte, le *Pelerinage de vie humaine* de Guillaume de Deguileville (fol. 19) et le *Chatonnet* de Jehan Le Fèvre. A la fin du volume (fol. 108 v°) on lit cette inscription que nous retrouverons dans un autre manuscrit dont il va être question plus loin : « L'an de grace mil CCCC vint et deux, maistre Estienne Huvette, chanoine de Chartres, donna à l'eglise (de Chartres, *ravé*) ce present livre pour servir et mettre en la librarie de la dicte eglise. Priez Dieu pour lui et pour ses bienfaicteurs. » Notre texte se trouve en tête du volume (fol. 3) : *Cy commence le livre ou romans, fait aussy comme par maniere de songe, qui est appellé la Voye et l'adresce de povreté et de richesce.*

Fin (fol. 19) :

Icy vueil mon livre a fin traire
Appellé la Voye ou l'adrece
De povreté ou de richece.

3. Genève, Bibl. de l'Université 179 *bis*. C'est un volume du xve siècle, en papier, en mauvais état, décrit en détail par M. E. Ritter [4]. Il contient un grand nombre de poèmes des

---

1. *Le Musée Condé à Chantilly* (p. p. l'Institut de France), II (1900), p. 89-90 (art. 497).

2. Le même texte se retrouve dans le manuscrit de Chartres 419, décrit plus loin (p. 74).

3. *Catalogue général des manuscrits*, XI, p. 186-7.

4. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, III (1877), p. 97.

XIIIe et XIVe siècles. Le n° 28 est le nôtre. Le commencement et la fin ont été déchirés; à plusieurs reprises, on rencontre d'autres mutilations dans le corps du poème; il y a aussi des interversions dans le texte. Le premier vers conservé est celui-ci (fol. 97) :

Et aussi sec comme une boisse.

Le dernier (fol. 131 v°) :

Et aussi son clerc Tricherie.

Ces vers se retrouvent, le premier, p. 6, col. 1, le second, page 41, col. 2, de l'édition du baron Pichon, dont il va être question.

4. Paris, Bibl. nat., fr. 808 (anc. 7201) [1]. Manuscrit du XVe siècle, d'assez grand format, sur parchemin, qui contient : 1. Le *Testament* de Jehan de Meun (fol. 1); 2. Le *Petit codicille* du même; 3. *Les sept articles de la foi*, de Jehan Chapuis, appelés ici *Le Codicille maistre Jehan de Meun* (fol. 38 : *O glorieuse Trinité*); 4. *Cy commance le livre de povreté et de richesse* (fol. 51). Fin (fol. 72 et dernier) :

Icy vueil mon livre a fin traire
Appellé la Voie ou l'adresce
De povreté ou de richesse.
Cy finist le livre de pouvreté et de richesse.

5. Bibl. nat. fr. 1563 (anc. 7599 [3-3-A], Colbert 4395). Manuscrit du XVe siècle, sur papier, contenant divers ouvrages, notamment le *Roman de la Rose* [2] (fol. 2) et d'autres poèmes de Jehan de Meun. Après quelques feuillets blancs, on lit au fol. 203 : *C'est le livre de povreté et de richesse*. Fin (fol. 221 b) :

Ainssy vuel mon livre a fin traire
Apellé la Vois (*sic*) ou l'adresse
De povreté et de richesse.

---

1. Paulin Paris, *Manuscrits français*, VI, 241 ; L. Delisle, *Inventaire des manuscrits français*, I, *Théologie* (1876), p. 103.

2. Ernest Langlois, *Les manuscrits du Roman de la Rose*, p. 21.

6. Bibl. nat., nouv. acq. franç. 6222. C'est une partie de l'ancien manuscrit Saint-Victor 275 qui fut volé à la Bibliothèque vers 1845 et vendu à Barrois, dont la collection passa à lord Ashburnham (c'est le n° 498 de la collection Barrois). Pour en rendre l'identification plus difficile, on le coupa en cinq parties, les feuillets furent rognés de près, pour enlever l'ancienne numérotation, et les inscriptions qui auraient pu indiquer la provenance, furent soigneusement grattées. Les cinq volumes furent rachetés, en 1888, à lord Ashburnham par la Bibliothèque nationale, avec d'autres manuscrits également soustraits aux bibliothèques publiques de France, et constituent aujourd'hui les n°s 6220 à 6224 des nouvelles acquisitions françaises [1]. La troisième partie (n° 6222) de l'ancien manuscrit Saint-Victor contient, outre notre poème, un autre, intitulé *Le Songe veritable*, qui a été publié, en 1890, par M. H. Moranvillé [2]. A la fin de ce dernier poème on lit (fol. 13 v° b) : *Explicit le Songe veritable, et commence l'adresce de povreté et de richesce.* Le reste de la colonne est en blanc. Notre poème commence au fol. 14 et finit ainsi au fol. 23 v° b :

Icy veuil mon livre a fin traire
Appellé la Voye ou l'adresce
De povreté ou de richesce.
Explicit.

A la suite, quelques lignes ont été grattées. Elles ont heureusement été reproduites, en 1832, par Crapelet [3], qui les a lues ainsi : « Ce livre composa et compila Jacques Briant, né de la ville de Paris, et le fist l'an MCCCCXLII. » Paulin Paris [4] qui avait vu cette inscription hésitait entre 1342 et 1442 : « l'explicit de la leçon de Saint-Victor rend incertain le second chiffre. »

7. Philadelphie, Bibliothèque de Mr. George C. Thomas. Ce

---

1. L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, 1888, p. 258. Voir le même, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XXVII (1866), p. 241.

2. H. Moranvillé, *Le Songe veritable. Pamphlet politique d'un Parisien du XVe siècle* (dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, XVII, p. 217-438).

3. *Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps*, p. LXV.

4. *Manuscrits françois*, VI, 241.

très précieux manuscrit a été décrit dans un livre anonyme et non mis dans le commerce, dont M. P. Meyer a rendu compte ici même [1].

C'est évidemment le même manuscrit que L. Delisle [2] mentionne ainsi : « Au mois de novembre 1888, j'ai vu entre les mains d'un libraire de Paris un magnifique exemplaire de ce même ouvrage. C'est un petit manuscrit du milieu du XVe siècle, orné de belles et nombreuses peintures, avec des encadrements, qui renferment la devise NVELE QUE VOUS, et ces armes : *d'argent semé d'hermines, à la fleur de lis d'or*. Le volume ne contient que l'*Adresse de pauvreté et de richesse* ; il est incomplet des derniers vers... » Les armes et la devise appartiennent à la famille normande de Boutillier. Le texte qui, dans les autres copies sauf celle de Stockholm, ne contient pas de rubriques dans le corps du poème, a été divisé en 47 chapitres, indiqués par des rubriques assez détaillées. Cette division a évidemment été entreprise en vue de l'illustration : aux 47 chapitres correspondent 46 enluminures ; il n'y a qu'un seul chapitre — le vingt-troisième — qui n'ait pas reçu de miniature. Le titre du poème est : *Ci commence le livre du Chastel de Labour de povreté et de richesse*. Notons ce titre de *Chastel de Labour*, que nous retrouverons dans le manuscrit de Stockholm et dans le remaniement de Pierre Gringore.

8. STOCKHOLM, Bibliothèque royale, fr. LV, manuscrit décrit par Stephens dans *Förteckning öfver de engelska och fransyska handskrifterna i Kongl. Bibliotheket i Stockholm*, p. 184, et par Geoffroy dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, IV, 1854, p. 292-295. Outre notre poème, qui occupe les 44 premiers feuillets, cet in-folio du commencement du XVIe siècle contient, d'après Geoffroy, dix autres compositions que j'énumère ici en ajoutant quelques indications bibliographiques :

---

1. *Le Livre de Chastel de Labour, par Jean Bruyant*. A description of an illuminated Manuscrit of the fifteenth century belonging to George C. Thomas, Philadelphia, with a short account and synopsis of the Poem. Printed for private circulation only. 1909 [sans lieu d'impression], 55 p. in 8, et 24 planches en phototypie et une planche en couleur. Cf. P. Meyer, *Romania*, XXXIX (1910), 419.

2. *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 284.

1° Immédiatement après notre poème vient un morceau intitulé *Le conseil de mariaige* (4 feuillets) que je n'ai pas rencontré ailleurs. Il commence ainsi :

Cher et parfait loyaulx amis,
Qui vous estes lié et mis
En sacrement de mariaige,
Dieu vueille qu'ayez fait que saige...

2° Recueil de sages conseils sous forme proverbiale, en français et en latin (6 feuillets). L'auteur et le destinataire sont nommés aux premières lignes : *A noble et bien eureulx chevalier Reymond, seigneur du Chastel Ambroise,* BERNARD *viel et ancien salut...*

3° *Le Passe temps* MICHAULT [TAILLEVENT] (12 feuillets). Début : *Je pensoie, n'a pas sept ans* [1].

4° *Le contre Passe temps Michault*, par PIERRE CHASTELLAIN (9 feuillets) [2].

5° *Le Temps recouvré de maistre* PIERRES CHASTELLAIN (32 feuillets). Début : *On dist souvent : Qui riens ne porte.*

6° *Le doctrinal aux simples gens et pour les simples prestres...*, en prose (21 feuillets).

7° *Le livre de Floret en françois* (42 feuillets). Début : *Vous qui prenés plaisir a lire.*

8° *Les enseignemens que Cathon donna a son filz* (11 feuillets). C'est la traduction de JEHAN LE FÈVRE, dont on a de très nombreux manuscrits [3].

9° *Beaulx notables et auctorités* (4 feuillets). Je ne connais pas d'autre manuscrit de cette composition qui commence ainsi :

Bon est bon vin qui par raison le prent :
Qui le prent par raison a parler luy aprent,
Mais qui prent tant du vin que le vin le sourprent...

---

1. Éd. Teodor Malmberg (Upsala, 1877, in-8).

2. Éd. Jules Petit, *Le Pas de la Mort*, poème inédit de Pierre Michault (Bruxelles, 1869), Appendice, p. LXIII-LXXX (d'après le manuscrit de Stockholm).

3. Voir p. ex. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, XLI, 1.

10° *Les enseignemens que* CHRISTINE *donna a son filz* (13 pages [1]). Début : *Filz, je n'ai mie grant tresor* [2].

Le volume débute ainsi [3] : *Cy commence le livre du Chastel de labour de povreté et de richesse, et* [4] *comme Besoing et Niceté* (sic) *vient assaillir ung homme nouvel marié gisant en son lit :*

On dit souvent a reprocher
Ung proverbe que j'ai moult cher...

Les derniers vers de notre poème sont :

Cy vueil mon lyvre a fin traire
Appellé la Voye ou l'Adresse
De Povreté et de Richesse.

Manuscrits perdus.

Un inventaire des manuscrits des ducs de Bourgogne, dressé vers 1467 et publié par Barrois [5], mentionne deux exemplaires de notre poème :

960. Ung autre livret en papier couvert de parchemin blanc, intitulé au dehors : *Le livre de povreté et de richesse* ; comançant au second feuillet : *D'un costé*, et au dernier : *riens je n'y eusse.*

966. Ung autre livre en papier couvert de cuir rouge, intitulé au dehors : *C'est le livre de povreté et de rechesse*, comançant au second feuillet en lettres d'azur : *Januarius*, et au dernier *of te Zodiac.*

---

1. Faut-il entendre : feuillets ?

2. Ce manuscrit est mentionné par M. Roy dans son édition des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, III, p. VI (Société des anciens textes français).

3. Geoffroy, ayant pris *Du Chastel* pour le nom de l'auteur, a altéré la rubrique. Je dois ce renseignement à mon ami W. Söderhjelm.

4. C'est, à partir d'ici, la première des quarante-trois rubriques de chapitres. Les manuscrits de Stockholm et de Philadelphie sont les seuls qui aient des rubriques à l'intérieur du poème. Dans celui de Philadelphie elles sont au nombre de quarante-sept, dont voici la première : *Et comment Besoing, Necessité, Souffrete et Disete viennent assaillir un homs nouvel marié soy gisant en son lit.* Il est évident que ces deux manuscrits sont étroitement apparentés.

5. *Inventoire de la librarie qui est en la maison a Bruges* (Barrois, *Bibl. pre typographique*, p. 152-3).

C'est peut-être encore le même poème qu'il faut reconnaître dans le manuscrit qui figure avec ce signalement dans l'inventaire de la librairie de la Tour du Louvre, dressé en 1373 par Gilles Malet :

492. *Le Livre du chastel de richesse*, rymé en françois.

II. — Manuscrits contenant la Voie de povreté et de richesse insérée dans le mesnagier de Paris.

L'auteur du *Mesnagier de Paris* avait épousé une jeune fille de quinze ans (raconte-t-il lui-même dans son prologue). La première semaine du mariage, elle l'avait prié de lui donner des instructions qui fissent d'elle une femme de ménage. Afin d'accéder à sa demande, il composa ce traité d'économie domestique et de gastronomie, où les enseignements culinaires sont mêlés de considérations morales. La seconde « distinction » du *Mesnagier* — l'ouvrage est d'ailleurs entièrement en prose — commence par la *Voie d'enfer et de paradis* (c'est le début du second tome dans l'édition du baron Jérôme Pichon) que l'auteur a inséré tout entier, sans y rien changer ni supprimer, dit-il, parce qu'il l'a trouvé d'une excellente morale, et il ne manque pas d'avouer qu'il n'est pas de lui : « Le quel article je faiz savoir a tous qu'il ne vient mie de mon sens ne ne l'ay mis en la fourme qu'il est, ne n'en doy point avoir l'onneur... »

Il existe trois manuscrits du *Mesnagier de Paris*.

9. Paris, Bibl. nat., fr. 12477 (anc. Suppl. fr. 632, 2). Manuscrit du xve siècle, sur parchemin, d'assez grand format. Il figure deux fois dans les anciens inventaires de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, d'abord dans l'inventaire d'environ 1467 :

836. Ung autre livre en parchemin couvert d'ais jaunes, intitulé au dehors : *C'est le Mesnagier de Paris* ; comançant au second feuillet : *Salvacion de l'ame*, et au dernier : *n'est autrement*.

Et une seconde fois dans l'inventaire de 1487 :

1758. Ung autre grant volume couvert de cuir, garni a tout deux cloans de leton, intitulé : *C'est le Mesnagier de Paris*; comenchant ou second feuil-

let : *Salvacion de l'ame*, et finissant ou derrenier : *et oster les entrailles, testes et quehues. Hic finit.*

C'est ce même manuscrit (dit le baron Pichon, p. LIV, note 2) qui est indiqué comme manquant ultérieurement dans les inventaires de Bruxelles (*Ouvrages qui, d'après les extraits d'Achille Godefroi et les notices rédigées en 1748 et 1796 ensuite des deux réceptions à Paris, ou suivant leurs textes, faisoient partie des Librairies de Bourgogne, sans néanmoins se retrouver dans les Inventaires*) [1] :

2269. *Les Conseils d'un mari à sa feme*, en trois distinctions : la première, de ce qui est nécessaire pour acquérir l'amour de Dieu, la salvacion de l'âme, l'amour du mari et la paix du mariage; la deuxième, du profit du ménage; la troisième, des jeux et esbatemens pour avoir contenance, manière de parler et de tenir compagnie aux gens. In-folio vélin, écriture du XVe siècle.

La *Voie de povreté et de richesse* occupe les fol. 69 v°-105 v°. Les vers sont écrits sur une seule colonne par page. Les derniers vers se lisent ainsi :

Icy veuil mon livre a fin traire,
Appellé la Voye et l'adresse
De povreté et de richesse.

C'est le manuscrit *A* de l'édition du baron Pichon.

10. BRUXELLES, Bibl. royale 10.310. C'est, selon le baron de Reiffenberg, qui l'a mentionné sommairement [2], « un in-folio en parchemin, revenu de Paris, où l'invasion française l'avait porté [3], et ayant pour titre le *Mesnager* simplement, ou le *Mesna-*

---

1. Barrois, *Bibl. prototypogr.*, p. 320.

2. *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, IV (1843), p. 37. Un article du même savant, publié sous le titre *Un manuscrit des ducs de Bourgogne*, dans le *Trésor national*, t. I, p. 13-25 (Bruxelles, 1842) n'est qu'une analyse sommaire du *Mesnagier*.

3. C'est évidemment de ce manuscrit qu'il s'agit dans une fiche collée sur le feuillet de garde du ms. 12477 et où je crois reconnaître la main de Paulin Paris : « Ce dernier [manuscrit] est un de ceux enlevés par les Français en 1746 et rendu en 1770. »

ger de Paris. Il a été écrit au xve siècle... » « Ce manuscrit, que j'ai désigné sous la lettre *B*, écrit d'autre part Jérôme Pichon (p. LV), paroît postérieur de quelques années au précédent. Le premier feuillet est orné d'un *C* initial en or et en couleur, au centre duquel on voit, comme dans la miniature du manuscrit *A*, l'auteur donnant ses instructions à sa femme. Ce feuillet est entouré de trois côtés (en tête, au fond et en queue) d'une bordure d'arabesques en or et en couleur, dans laquelle se trouve au bas de la page l'écusson de Philippe dit le Bon ou de Charles le Téméraire, ducs de Bourgogne. Il contient 193 feuillets de format in-folio. » Notre poème y est écrit à deux colonnes, dit Pichon, qui a aussi vu que ce manuscrit est decrit dans deux articles des anciens inventaires de la bibliothèque de Bourgogne, d'abord dans celui dressé aux environs de 1467 :

1202. Ung autre livre de cuir vermeille, appellé *Le Mesnagier*, est escript partie en longue lingne et partie par deux coulombes; quemenchant ou second feuillet : *Vous moismes*, et le dernier feuillet : *a dicta qua*.

Puis dans celui de 1487 :

1759. Ung autre grant volume couvert de cuir rouge, a tout deux cloans de leton, intitulé come le dessus : *Le Mesnagier de Paris, et autres choses de devotion*; comenchant ou second feuillet : *Vous mesmes vō.*, et finissant ou derrenier : *et oster les entrailles, teste et quehues*.

Notre poème finit ainsi (Reiffenberg, p. 41) :

Ici vueil mon livre a fin traire
Appelé la Voie et l'adresse
De povreté et de richesse.

11. Manuscrit du baron Jérôme Pichon, provenant de la Vente Huzard (1843). « Le manuscrit *C* (c'est ainsi que J. Pichon désigne ce manuscrit dans son édition, p. LVIII) contient 280 feuillets de papier *in-folio parvo* assez négligemment mais lisiblement écrits, et semble remonter au commencement du règne de Louis XI. La première lettre renferme *un écusson parti, au premier de gueules au chevron d'hermines, et au second d'hermines au chef de gueules*; ces armoiries sont celles des maisons de Ghistelles et de Roubais. » J. Pichon a constaté, en

outre (p. LVII), que son manuscrit n'est qu'une copie du manuscrit de la Bibliothèque nationale : « Outre la conformité presque parfaite des deux textes, j'en ai une preuve bien manifeste. Il existe et il existait évidemment dans le manuscrit *A*, avant qu'il eût été revêtu de sa reliure actuelle, une transposition de deux feuillets, par suite de laquelle le traité de l'épervier et le passage relatif aux boucheries de Paris se trouvent mêlés l'un à l'autre et se coupent réciproquement. L'écrivain du manuscrit *C* a copié ce qu'il avait sous les yeux, sans voir quelle étoit la cause du désordre de son texte, et le même mélange existe dans sa copie, mais sans transposition, c'est-à-dire que le sens est interrompu au milieu de deux pages et non entre la fin d'un verso et le commencement d'un recto, comme dans le manuscrit *A*. Pour rendre ce désordre un peu moins choquant, il a ajouté dans un endroit deux mots qui ne me semblent cependant pas atteindre ce résultat. » La copie contient des graphies picardes : *commenche*, *franchois*, *cheulx*.

Manuscrit perdu (?)

En 1518, un inventaire des livres conservés au château de Blois fut dressé par frère Guillaume Petit (*Guilielme Parvy*), de l'ordre des frères Prêcheurs, chapelain et confesseur de François Ier. Voici comment il indique le *Mesnagier de Paris* [1] :

> *Mesnager* contient belles et sainctes doctrines de l'espoux a son espouse, et est party en troys distinctions, dont la premiere parle comme elle doibt aymer et servir Nostre Seigneur et sa benoiste mere, et de la devote contenance qu'elle doibt avoir a l'eglise, et qu'elle doibt vivre chastement comme Suzanne, aimer son mari et en suyvant Sarra, Rebecca et Rachel, et qu'elle y soit humble et obeissante comme Griselidis ; qu'elle soit soigneuse de sa personne, et que elle tienne les affaires de son epoux secretes comme l'enfant Papirius. La seconde distinction est necessaire pour le profit du mesnage accroistre, acquerir et garder. La tierce est de leurs honnestes esbatemens, contenances et maintien entre gens.

M. L. Delisle écrit à ce propos : « Le manuscrit de la librai-

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, I, 177, note.

rie de Blois avait probablement disparu dès avant l'année 1544. Je ne crois pas qu'il figure sur l'inventaire qui fut dressé lors du transport des livres de Blois à Fontainebleau. Serait-ce celui que J. Pichon a acquis à la vente de la bibliothèque de M. Huzard, et qui est désigné par la lettre *C* dans l'excellente édition publiée par ce bibliophile ? »

IV

LE TITRE COMPLET

On a vu que le titre de la *Voie de povreté et de richesse* est donné par les derniers vers du poème. Les leçons des manuscrits varient un peu. Les manuscrits du *Mesnagier* (appuyés par la rubrique initiale du manuscrit de Chartres) donnent : *La voie et l'adresse de povreté et de richesce*. Ceux de Chantilly, de Chartres et de Stockholm et le n° 1563 de Paris donnent à l'explicit : *La voie ou l'adresce de povreté et de richesce*. Enfin les n°s 808 et 6222 (Saint-Victor) lisent à la fin du poème : *La voie ou l'adresce de povreté ou de richesce*. La bonne leçon est peut-être *La voie ou l'adresce de povreté et de richesse*. Mais on ne saurait l'affirmer avant de savoir si le groupement indiqué correspond à un classement réel des manuscrits. Les autres titres, donnés par divers incipits, sont sûrement secondaires : *Le livre de povreté et de richesse* dans les manuscrits 808 et 1563 de Paris et dans deux anciens manuscrits des ducs de Bourgogne ; *L'adresce de povreté et de richesce* dans l'ancien manuscrit Saint-Victor ; *Le livre du chastel de richesce*, dans un ancien manuscrit de la librairie de Bourgogne ; enfin, *Le livre du chastel de labour de povreté et de richesse*, dans le manuscrit de Philadelphie, et celui de Stockholm a à peu près la même chose (voir p. 67). Nous reparlerons de ce dernier titre en traitant du *Chasteau de labour* de Pierre Gringore.

V

L'AUTEUR ET LA DATE

L'inscription qui se lisait à la fin du poème dans l'ancien

manuscrit Saint-Victor avant qu'une main criminelle l'ait rendu illisible, ne se retrouve dans aucune autre copie de notre poème. Crapelet avait lu 1442 ; Paulin Paris hésitait entre cette date et 1342. Or il est évident que c'est cette dernière date qui est la bonne, puisque notre poème a été reproduit en entier dans le *Mesnagier de Paris*, qui a été sûrement composé dans les dix dernières années du XIVe siècle [1].

Dans la même inscription, l'auteur est désigné ainsi : *Ce livre composa et compila Jacques Briant, né de la ville de Paris...* Mais ce qui, dans le *Mesnagier de Paris*, précède immédiatement la *Voie de povreté et de richesse*, n'est pas tout à fait en accord avec cette inscription. L'auteur anonyme du *Mesnagier*, en déclinant l'honneur d'avoir écrit l'excellent poème qui suit, écrit en effet : «... ne n'en doy mie avoir l'honneur, mais le doit avoir un bon preudomme et subtil, appellé feu Jehan Bruyant [2], qui jadis fut notaire du Roy ou Chastellet de Paris, qui fist le traictié qui s'en suit... »

Pour le prénom de l'auteur, nous avons donc un témoignage contre un, qui, quant à la crédibilité, sont à peu près de même valeur. Malheureusement, on n'a trouvé ni un Jehan ni un Jacques Bruyant dans les fonctions indiquées par l'auteur du *Mesnagier*. « Il y avait, en 1338, écrit M. H. Moranvillé [3], un Jean Bruyant auquel la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, confirma la possession d'un office au Mans [4] ; mais ce n'est pas notre personnage, sur lequel je n'ai pu, malheureusement, trouver de document. » Mais si, comme il est probable, l'auteur de la *Voie de povreté et de richesse* est le même que celui d'une poésie pieuse qui donne son nom en acrostiche, son prénom était bien Jacques, ou plus exactement Jaquet.

---

1. « Le *Ménagier de Paris* fut écrit entre juin 1392 et septembre 1394 » (Pichon, I, XXII). Cf. H. Moranvillé, *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, XVII, 219-20.

2. Pichon (II, p. 4) note la variante *Bryant*, sans indiquer dans quel manuscrit elle se trouve. Ce n'est ni le ms. 12477 de Paris ni celui de Bruxelles, cité par Reiffenberg.

3. *Mém. de la Soc. de l'Histoire de Paris*, XVIII, p. 220, n. 3.

4. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres*, I, p. 512.

VI

LE CLERC JAQUET BRUIANT, AUTEUR D'UNE PRIÈRE

C'est une confession ou prière fort banale, composée de dix-neuf douzains dans la forme des strophes des *Vers de la mort* d'Hélinand, qui se trouve dans deux manuscrits :

CHARTRES, 419 (anc. 411). Manuscrit du XIVe siècle, 96 feuillets de parchemin (285 sur 220 millim.), décrit [1] dans le *Catalogue général des manuscrits*, XI, 190-2, et une première fois dans l'ancien *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Chartres* (1840). Gratet Duplessis a publié le petit poème à l'appendice de ce *Catalogue* (p. 156-61). Il lui donne le titre de *Prière et confession a Nostre-Dame*. Il occupe dans le manuscrit trois pages à deux colonnes (fol. 94-5 de la numérotation actuelle) ; il n'y a pas de rubrique. Au fol. 92 v° se lit cette note que nous avons déjà rencontrée dans le manuscrit 408 de Chartres, décrit ci-dessus : « L'an de grace mil CCCCXXII, maistre Estienne Huvete, chanoine de Chartres, donna à l'eglise de Chartres ce present livre pour servir et mettre en la librarie de la ditte eglise. Priez Dieu pour lui et pour ses bienfaicteurs. »

PARIS, Bibl. nat. nouv. acq. franç. 10044 (n° 337 de la collection Barrois, n° 498 du Catalogue de vente des manuscrits de lord Ashburnham, de 1901) [2]. C'est un manuscrit du XVe siècle, en parchemin, d'assez petit format, contenant le psautier en français, une vie de sainte Marguerite, dont il y a beaucoup de copies, et plusieurs prières, dont la plupart sont très connues [3]. Notre poème occupe les fol. 129 v°-133.

La dix-neuvième et dernière strophe du manuscrit de Chartres (ce couplet manque au manuscrit de Paris) indique ce moyen de savoir le nom de l'auteur :

---

1. Au fol. 49 commence l'histoire d'Apollonius de Tyr, en prose, qui se trouve aussi dans le manuscrit de Chantilly, décrit ci-dessus.

2. Voir *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, LXIII (1902), p. 10.

3. J'ai utilisé ce manuscrit pour l'édition d'une petite prière à la Vierge (*Romania*, XLIII, 19).

Et qui le nom savoir vouldra
De celui qui dictee l'a,
Moult est chose a savoir legiere :
Si tost com cy regardera,
Des diz dix et huit vers prendra
De chascun la lettre premiere.

En réunissant les initiales des dix-huit premiers couplets, on obtient le nom *Jaquet Bruiant Clerc*. Ce personnage est-il identique à l'auteur de la *Voie de povreté et de richesse* ? C'est infiniment probable. La prière du manuscrit de Chartres a évidemment été composé dans la première moitié du XIVe siècle, et il serait extraordinaire qu'il eût existé, à la même époque, deux poètes moralistes homonymes ou au moins à peu près homonymes. Celui qui voudrait examiner en détail la langue des deux poèmes pourrait peut-être transformer cette probabilité en certitude [8]. Il est vrai que la prière est peu étendue. On y remarque pourtant, avec une constante régularité, la conservation des voyelles en hiatus, tandis que dans la *Voie de povreté et de richesse*, ces voyelles sont tombées. Mais il est à remarquer que le manuscrit 419 de Chartres est du XIVe siècle, tandis qu'aucun des manuscrits de la *Voie de povreté et de richesse* ne semble être antérieur au XVe. Seule une comparaison minutieuse de tous les manuscrits importants permettrait de répondre à la question de savoir si le texte de la *Voie* a subi des rajeunissements.

La prière de Jaquet Bruiant étant très courte, j'en donne ici une édition critique d'après les deux manuscrits, en prenant pour base celui de Chartres (désigné par *C*, tandis que *P* désigne celui de Paris). J'ai revu sur le manuscrit l'édition diplomatique de Gratet Duplessis qui est fort incorrecte.

Jhesucrist, qui a grant puis-
[sance, (*fol. 94*)
Me vueille donner congnois-
[sance
Et advis de touz mes pechiez
Qu'ay faiz jusquez cy en m'en-
[fance,
Par sotie et par ignorance,

1-2 *P* as — 2 *P* vueillez.

8. La *Voie* a des rimes comme *mariaige* : *respondray je* (éd. Pichon, II, 15 a) ; cf. la prière, str. XIII : *ay je* : *oultraige*.

6 Et dont encore suy entechiez,
Si que je puisse estre avoyez
A touz biens faire et adreciez
Par bonne et vraye repentence,
Et vous, Vierge, par qui aidiez
Sont pecheeurs et essauciez,
12 En vueillez estre en m'aïdance.

II. Aultrement ne se pourroit [faire,
Tres doulce Vierge debonnaire,
Ma paix vers Dieu, se n'est par [vous;
Car tant luy ay fait de contraire
Que je ne pourroye retraire
18 En ma vie mes pechiez touz,
Que j'ay fais com faulx et es- [touz,
Dont je ne pourroye estre ab- [soulz,
Se ne m'en aidiez a hors traire,
Si que je puisse estre rescouz
Et ostez aulx infernaulx louz,
24 Qui me veulent a eux atraire.

III. Quant je sçay dont pour ve- [rité
Que ne puis estre respité
Des loupz d'enfer que leur ne [soye,
Se ta trés grant humilité,
Roÿne de virginité,
30 Vers ton chier filz ne me rappoye,
Trop foulz, se m'est advis, se- [roye
Se ton secours ne requeroye,
Qui es fontaine de pitié,
Et si es le pont et la voye
Ou tout pecheeur se ravoye,
36 Quant il est en adversité.

IV. Vierge, ne puis estre en [greigneur
Adversité ne en pïeur
En nul estat, j'en suy certains,
Qu'estre mal de mon createur,
Mon Dieu, mon pere, mon sei- [gneur, (*fol. 94 b*)
42 Qui est roy des roys souverains,
Par les pechiez dont je suy [plains,
Qui sont horriblez et villains,
Dont j'avray cruelle douleur
En enfer, en criz et en plains,
Se par ton pourchaz n'en suy [rains,
48 Doulce Vierge, et par ta doul- [ceur.

V. Et pour ce, Vierge de grant [pris,
Que j'ay paour d'estre seurpris
De la mort, qui si scet sour- [prendre
Soubtivement grans et petis,
De touz mes pechiez repentis
54 Me rens confés, sanz plus at- [tendre,
A toi, trés doulce Vierge tendre,
En qui Dieux voult char d'om- [me prendre

---

7 *P* Et que puisse — 11 *C P* pecheurs — 12 *P* Et v.
II-16 *P* a fait — 19 *P* foulx — 20 *P* me aides.
III-25 *P* dont la verité — 30 *P* me rapaise — 34 *C* point — 35 *P* pecheur.
IV-37 *C* puis mettre — 42 *P* es roy des roy — 44 *P* j'aura — 46 *P* en cry.
V-50 *P* grant paour.

Pour le rachat de ses amis,
Ceste confession entendre
Te plaise, Vierge, et en gré pren-
[dre,
60 Et my donner senz et advis.

VI. Tout premierement je me
[rent
Confès et couppable ensement
D'orgueil par grant devocion,
Car trop m'a tenu longuement
En bobant, en seurcuidement,
66 En despit, en presumpcion,
En fierté, en derrision,
En desdaing, sanz affliction,
Et en touz les cas plainement
D'orgueil, sanz point d'excep-
[cion,
Dont de cuer, sanz decepcion,
72 Trés doulce Vierge, me repent.

VII. Beneoite vierge Marie,
A vous me rent confés d'envie,
Car trop ay esté envieux
En ce monde toute ma vie,
Et s'ay esté par ma folie
78 Envers plusieurs gens haÿneux.
Et quant savoye bien en eulx,
De mal dire d'eulz couvoiteux
Estoye, par fausse arramie, (*fol.*
[*94 vo*)
Et d'ouïr mal d'autry joyeux
Estoye et du bien aÿreux,
84 Si m'en repent, Vierge prisie.

VIII. Roÿne haulte, or vous vuei
[dire
Ce qu'ay fait par le pechié d'ire :
J'ay le couraige moult legier,
Tost esmeü pour gens maudire,
Pour maugreer Dieu et despire,
90 Sains et sainctes, et poy prisier,
Pour voulentiers a genz tencier,
Battre, ferir, hurter, sachier,
En procedent de mal en pire ;
Moult legier suy a courroucier
Dur et entulle a appaisier,
96 Dont l'ire craing de nostre Sire.

IX. Vierge, paresce m'a tenu :
Touz temps ay esté lent et mu,
Lasche, faintiz, sanz diligence ;
Tant com en ce monde ay vescu,
Oncques ma voulenté ne fu
102 D'acquerir avoir ne science,
Car fetardie et negligence
Ne m'en donnoient pas licence,
Ains m'ont en oyseuse tenu,
Sanz valeur et sans conscience,
Dont j'atens Vierge, grief sen-
[tence,
108 Se par toy n'en suy secouru.

---

59 *C* Te plaise doulce vierge tendre — 60 *P* En my donne.
VI-70 *P* point d'ecepcion.
VII-73 *CP* Benoite — 74 *P* a esté — 76 *P* m. par ma folie — 78 *C* haynex — 81 *C* fausse envie.
VIII-85 *P* veult — 86 *P* pechier — 88 *P* Cest esmeu — 91 *P* aux gens.
IX-98 *P* Tous temps paresceux lent et nu — 100 *P* en cest ciecle a v. — 102 *C* D'acquerre ; *P* D'acquerir ne avoir science — 104 *P* Ains moult eu — 108 *C* ne suy.

X. Je me confès, Vierge, du vice
Du villain pechié d'avarice,
Qui tant fort me tient en ses las
Que plus ay le cuer a malice
Que Dieu amer ne son ser- [vice:
114 Pourpensé ay maint villain cas
Pour gens trichier et mettre au [bas,
Tant suy couvoyteux, chaitiz ! las !
Que je n'ay riens qui me suf- [fise,
Dont je seray confus et mas
Dampné, se de moy pitié n'as
120 Par toy, doulce Vierge propice.

XI. A toy, doulce Vierge sanz per, (*fol. 94 v°b*)
De gloutonnie confesser
M'estuet, car moult m'en sans [couppable
Par trop mon ventre saouler,
Boires et mengiers desirer
126 Et prendre y plaisir delitable
En touz lieux, hors heure et hors [table,
Oultre mon assez raisonnable,
Et par estre glouz de parler,
Dont Dieu m'a tant desagreable
Que j'en suy en coulpe demp- [nable,
132 Vierge, se ne m'en veulz garder.

XII. Nette pucelle, vierge et pure,
A toy me confès de luxure
Qui tant est au monde plaisans.
Usé en ay oultre mesure,
Contre Dieu, raison et droicture,
138 En plusieurs cas villains et grans,
Qui moult sont a Dieu desplai- [sans,
Dont paoureux suy et tremblans,
Vierge, que de tel mespresure
Ne soye en enfer mal sentens
A touz jours mais o les sa- [thans,
144 Se ta doulceur ne m'asseüre.

XIII. Trés doulce Vierge, dame, or [ay je
Touz trespassez par mon oul- [traige
De la loy les commandemens,
Telz com il sont, car mon co- [raige
Ay touz jours mis en mal usai- [ge,
150 Sanz estre a Dieu obediens.
Maulx ay esté a toutez gens,
Divers, felons, crueulz touz temps
En leur faisant grief et domaige,
Dont en la fin aray tourmens,

X-110 *P* pechier — 111 *P* Qui tant me tient fort en ses las — 114 *C* Pourpensay ay — 119 *P* Dampnez — 120 *C* Par ta pitié v. p.

XI-123 *P* Me vueilz ; *C* me s. — 125 *P* Boire et mengier — 126 *P omet* y — 127 *P* hors heures estables — 128 *P* O. moult a. r. — 129 *P* Et pour estre gloul (*sic*) — 130 *P* m'a tout d.

XII-133 *P omet* et — 136 *C* contre m. — 142 *P* mal faitans — 143 *P* avec les saichans (*vers trop long*).

XIII-145 *P* Tr. d. v. et encor ay je — 148 *C* mon oultraige — 149 *C* en mon u. — 152 *C* felon — 153 *C* En faisant leur gr. — 154 *P* aura.

Se je n'en suy par toy exemps,
165 Humble Vierge, piteuse et saige.

XIV. Courtoyse roÿne des cieulx,
De touz mes cinq senz natu-
[rieux
Ay esté mauvais gardiens,
Ma bouche, mon nez et mes
[yeulx,
Piez, mains, que m'avoit donné
[Dieux, (*fol. 95*)
162 Oncques n'atourné a nulz biens
N'oncquez pour Dieu ne lessay
[riens
Que n'en feïsse comme des
[miens,
A ma voulenté en touz lieux.
Vierge, or en fay comme des
[tiens
Et en ta garde les retiens
168 Et me fay ma paix vers ton
[fieulx.

XV. La grant bonté, très doulce
[dame,
Qui est en toy sur toute femme,
Doit estre a pecheeur encline
Touz diz, affin de sauver s'ame ;
Car Dieu, ton pere, qui moult
[t'ame,
174 T'a pour pecheeurs fait roÿne :
Amer les doiz dont d'amour fi-
[ne ;
De ta clarté les enlumine,
Si que sathans ne les entame.
Dame trés doulce et trés béni-
[gne,
De mes maulx soyes medecine,
180 Tu qui es sanz vice et sanz blas-
[me.

XVI. Encor, Vierge trés exellente,
Te pry que tu ne soyes lente
De m'empetrer vers ton filz
[grace,
Que je en ceste vie presente
Puisse vivre en si bonne entente
186 Que jamaiz jour pechié ne face,
Au mains mortel, qui luy des-
[place,
Ou que soye n'en quel que place,
Maiz du tout en tout m'en
[exempte,
Si que je puisse avoir espace

XIV-162 *P* n'atournay — 163 *P omet* N' ; *P* laissa — 164 *P* en tous les lieux (*vers trop long*).

XV-171 *C* pecheeurs, *P* pecheur — 172 *C* Tout diz, *P* Tous jours — 173 *C* Com Dieu — 174 *C* pecheeur — 176 *Dans C, ce vers a été ajouté après coup sur un blanc.*

Dans P, la strophe est incomplète d'un vers ; à la place des v. 174-77 *se lisent ces trois vers :*

174 Et pour pecheur fait roÿne,
Tenue y es sanz nulz termine,
177 Si que saichans (*sic*) ne les engine.

XVI-182 *C* D'empetrer moy v. — 185 *P* v. ainsi b. — 187 *P* desplaise — 188 *P* Ou je soye.

De le voir enmy la face
192 Après ceste vie dolente.

XVII. Rien plus, Vierge, ne quier [avoir
Fors avis, maniere et savoir
D'avoir a honneur ma chevance,
Sanz couvoitier aultry avoir.
Desormaiz n'en vueil riens sa- [voir,
198 Mais touz jours vivre en suffi- [sance,
Si te pri, dame de vaillance,
Que my donnez perseverance
Et par ton saintisme pouair (*fol. 95 b*)
Deffent mon corps de mescheance
Du deable et de sa puissance,
204 Qu'a moy ne se puisse apparoir.

XVIII. Certaine aux pecheeurs [amie,
Generalment mes cuers te prie
Ensemble pour touz mes amis
Et bienfaicteurs, mors et en vie,
Que Dieu parmi toy leur ottrye,
210 Aulx mors pardon, honneur aux [vis,
Et qu'il puissent faire touz dis
La voulenté de ton doulz filz,
Si qu'ils puissent avoir partie
Es biens, es joyes, es delis
Qui sont lassus en paradis,
216 A touz jours maiz sanz departie.

XIX. Humblement, haulte tresoriere,
Vous faiz a jointez mainz priere
Que cilz qui chascun jour dira
Ceste oroison de cuer entiere
Ce jour de cuer et de maniere,
222 Ce jour ne ly meschee ja ;
Et qui le nom savoir vouldra
De celui qui dictee l'a,
Moult est chose a savoir legiere :
Si tost com cy regardera
Des diz dix et huit vers prendra
228 De chascun la lettre premiere.

Explicit.

VII

PIERRE GRINGORE IMITATEUR DE JACQUES BRUYANT

On sait depuis longtemps que Pierre Gringore, qui composa, en 1499, *Le Chasteau de Labour auquel est contenu l'adresse de*

XVII-194 *C* F. a. mame (*grattage*) et s. — 200 *P* donne — 201 *P* pour ; *C* son — 204 *P* peust.

XVIII-205 *CP* pecheurs ; *C* et annie — 209 *P* ouctroye — 211 C tout — *P finit par* Amen *et omet la strophe* XIX.

XIX-221 *Ce vers paraît corrompu* — 225 *C omet* a — 228 Des diz. XVIII. vers prendra.

richesse et chemin de Pauvreté, y imita de près, et sans en avertir, le poème de Jacques Bruyant. L'imitation est à peu près de même étendue que le modèle : la première édition (1499) a 2447 vers, plus un acrostiche. Le prologue est écrit en vers de dix syllabes, le reste en vers octosyllabiques ; dans l'édition de 1532, il y a une addition de 583 vers. Mais il y a d'abord une importante différence de forme à noter : au lieu des vers à rime plate du poème de Bruyant, les vers sont, dans celui de Gringore, groupés dans des couplets de huit vers rimant suivant le schéma *ababbcbc*, ce qui, naturellement, oblige le remanieur à pratiquer d'assez nombreux changements et à insérer des vers de remplissage. Les deux échantillons mis en face ci-dessus illustreront le procédé. C'est la scène finale, quand l'auteur rentre à la maison après ses aventures. Notons que le texte de Gringore n'ajoute au récit aucun fait nouveau :

J. Bruyant (p. 40-1)	Gringore (v. 2330)
Mes mains lavay et puis m'assis, Et souspasmes a sang rassis, Moy et ma femme, bec a bec, Du pain et du potage avec, Et de ce que Dieu mis y ot.	Mes mains lavay de sens rassis, A table me mis sans oultraige, Ma femme vis a vis assis, Ainsi que je l'avoie d'usaige, Nous eusmes du pain, du potaige, Ung peu de vin et de pitance ; Sans faire a nul tort ne dommaige Soupasmes a nostre plaisance.
Quant soupé eusmes sans riot Et la nappe si fu ostee, Près de moy se fu acostee Ma femme ; lors luy comptay brief Mon affaire de chief en chief : « Dame, dis je, ne savez mie Comme j'ay eu forte nuitie Quant vous de lez moy dormiez Et vostre repos preniez...	Ma femme apres la nappe osta, Et pour prendre ung peu son deduit, Sur mon espaule s'acouta. Honnestement, sans faire bruyt, Je luy comptay que, toute nuyt, Tandis qu'el prenoit son repos, Je me trouvay quasi destruit, Tant ouy de divers propos [1].

M. Ch. Oulmont, dans son étude sur Pierre Gringore, est un peu dur pour son auteur : « A peu près tout ce qui est

1. Ch. Oulmont, *Pierre Gringore*, p. 104.

bon dans le *Chasteau de Labour* vient du *Chemin de Povreté*, tout ce qui est faible ou mauvais est surtout la part de Gringore [1]. » Mais à part ce qu'un pareil jugement sommaire contient d'injuste et malgré un certain nombre d'erreurs de détail [2], il caractérise avec justesse la manière de procéder du remanieur : « Gringore, en somme, dans sa paraphrase du *Chemin de Povreté*, tantôt allonge, tantôt raccourcit le poème original ; parfois il le suit jusqu'à en transcrire les termes, le plus souvent il n'en conserve que le sens, et partout il procède suivant une méthode identique. Peu soucieux de peindre le côté pittoresque des personnes ou des choses, il supprime ou atténue les épithètes réalistes, réduit la description, et quand il allonge, il la fait oublier en intercalant des pensées morales. C'est le caractère et non la figure des gens qui l'intéresse. Il écrit pour sermonner, pour blâmer des défauts, pour inspirer l'amour et la pratique de la vertu. Aussi le *Château de Labour* est-il généralement plus terne, plus oratoire et plus ennuyeux que le *Chemin de Povreté* » (p. 106).

Le *Chasteau de Labour* de Gringore eut de nombreuses éditions. Très peu après son apparition, il fut traduit en anglais par Alexander Barclay. Une des anciennes éditions anglaises a été récemment rééditée en fac-similé pour le Roxburghe Club par A. W. Pollard [3]. Les gravures sur bois [4] qui ornent les incu-

---

1. P. 104.

2. « Gringore se borne à copier son modèle (écrit-il, p. 103-4) et quand il lui arrive de l'abréger, c'est mal à propos. La liste *des vins que boivent les ouvriers*, si curieuse par leur diversité, et qui rappelle en miniature la spirituelle bataille des vins d'Henri d'Andeli, est supprimée dans le poème du XVIe siècle. » Nous avons cité précédemment le passage auquel se rapporte cette remarque et dit que les ouvriers ne boivent aucun vin excepté celui que boivent les chevaux, c'est-à-dire de l'eau, mais que l'auteur, après avoir partagé leur frugal repas, se sent aussi bien à l'aise que s'il avait bu du vin de Bourgogne, de Gascogne, etc.

3. *The Castell of Labour*, translated from the French of Pierre Gringore by Alexander Barclay. Reprinted in facsimile from Wynkyn de Worde's edition of 1506 with the French text of 31 March 1501 and an introduction by Alfred W. Pollard. Edinburgh, 1905. (Le texte français du 31 mars 1501 ne figure pas dans la liste des anciennes éditions du *Chasteau de Labour* dressée par M. Oulmont, p. 29).

4. Quelques-unes de ces gravures ont été reproduites, d'après l'édition

nables reproduisent les mêmes scènes que les miniatures du manuscrit de Philadelphie (c'est le seul manuscrit enluminé) toutefois avec les simplifications nécessitées par le procédé de reproduction. Si nous nous rappelons, d'autre part, que le manuscrit de Philadelphie est (avec celui de Stockholm, qui n'a pas de miniatures) le seul qui donne au poème de Jacques Bruyant le titre de *Chastel de Labour*, il est permis de conclure que le modèle direct de Pierre Gringore était, sinon précisément ce manuscrit, au moins un manuscrit qui lui ressemblait particulièrement.

Arthur LÅNGFORS.

Pollard, dans le livre anonyme *Le Livre du Chastel de Labour*. M. E. Mâle, reproduit dans son livre sur *L'art religieux de la fin du moyen âge*, 3e éd., p. 364-7, quelques-unes des gravures qui ornent l'édition de 1499 du poème de Gringore.

FORMES ABSOLUES ET FORMES CONJOINTES DU PRONOM PERSONNEL

DANS L'ANCIEN DIALECTE DU GÉVAUDAN

On sait que l'ancien provençal ne distingue pas les formes conjointes et les formes absolues des pronoms personnels singuliers régimes des deux premières personnes ou du pronom réfléchi. Non seulement il ne connaît pas de traitements spéciaux pour ces deux sortes de pronoms, mais il ne présente même pas une forme fixe qui leur soit commune; il use indifféremment des désinences en *e* et des désinences en *i*. Dans un même texte, les expressions latines *de me* (*te, se*), *mi* (**ti, *si*) *donat*, *me* (*te, se*) *tenet* peuvent être rendues par *de me* (*te, se*) ou *de mi* (*ti, si*), *mi* (*ti, si*) *dona* ou *me* (*te, se*) *dona*, *me* (*te, se*) *ten* ou *mi* (*ti, si*) *ten*. Le domaine du provençal apparaît au moyen âge comme une région intermédiaire où les habitudes contraires à cet égard de l'espagnol et de l'italien se sont mêlées. Les relevés diligents de M. W. Bohnhardt[1] ont, pour la langue littéraire, mis hors de doute cette doctrine courante depuis Raynouard. Dès la fin du moyen âge, l'auteur des *Leys d'amors* en avait déjà eu quelque idée[2].

---

1 *Das Personalpronomen im Altprovenzalischen*, Marburg, 1888 (*Ausgaben und Abhandlungen aus der Gebiete der romanischen Philologie*, t. LXXIV). M. Bohnhardt (ch. 49 et 56) a seulement relevé l'emploi systématique des formes en *i* pour les pronoms absolus et des formes en *e* pour les pronoms conjoints dans la Bible vaudoise de Dublin (ms. de 1522), mais Grützmacher (*Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, t. IV, 1862, p. 381), à qui il est renvoyé, n'était affirmatif que pour le pronom réfléchi.

2. Éd. Gatien-Arnoult, *Monuments de la littérature romane*, t. II (Toulouse, 1842), p. 218. Il est curieux qu'il fasse des réserves pour le pronom de la seconde personne : « .. *de te* et alqu dizo *de ti*, laqual causa nos no aproam ... *a me* o *a mi*, *a te*, et alqu dizon *a ti*, laqual cauza nos no aproam » ; p. 220 : « deu hom dire *me* o *mi*, *te*, *se* o *si* ... *ab te* et no *ab ti*, *ab se* o *ab si* ».

Les études dialectologiques permettent de signaler moins d'arbitraire dans certains pays. On a déjà reconnu que, dans les Landes, les désinences en *i* sont caractéristiques des formes absolues, et les désinences en *e* distinguent les formes conjointes [1]. Je me propose de montrer ici que les anciens textes provenant de Mende et des environs emploient les terminaisons en *i* pour les pronoms atones et les terminaisons en *e* pour les pronoms toniques. Voici les faits.

I. — 1050-1097. Serment d'Albert de Canillac [2] à Bérenger (*Doc. ling. du Gév.* [3], nº 1). FORMES ABSOLUES : *a te* ; *per te*. FORMES CONJOINTES. Datif : *lu mi demandas* (deux fois).

II. — 1053-1109. Serment de P. de Cénaret [4] et autres à l'évêque de Mende (*ibid.*, nº 2). FORMES ABSOLUES : *a te*. FORMES CONJOINTES. Datif : *las forsas... ti redam* ; *nil ti tolrem* ; *quel ti tolgues*.

III. — 1134-1158. Serments [5] à l'évêque de Mende par : 1, Garin, 1134 (*ibid.*, nº 3) ; — 2, Austorc, 1147 (*ibid.*, nº III) ; — 3, Guillaume de Randon [6], 1148 (*ibid.*, nº IV) ; — 4, Guigue de Châteauneuf [7], 1109-1151 (*ibid.*, nº V) ; — 5, Randon, 1109-1151 (*ibid.*, nº 11) ; — 6, Guillaume de Randon, 1151 (*ibid.*, nº 13) ; — 7, Garin, 1151 (*ibid.*, nº 12) ; — 8, Austorc, 1152 (*ibid.*, nº VI) ; — 9, Guillaume de Châteauneuf, 1158 (*ibid.*, nº 14). FORMES ABSOLUES : *a te* ; *ni t'en decebrai*, *te nilz evesques* ; *per te* ; *de me* ; *a te* ; *seguentre te*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *ni ti decebrai*. Datif : *quel ti tolgues*.

IV. — 1109-1151. Serment de Bernart de Cénaret à l'évêque de Mende (*ibid.*, nº 10). FORMES ABSOLUES : *a te*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti redam* ; *quel ti tolgues*.

V. — 1152. Serment de Giral et Ricart de Peire [8] à l'évêque de Mende (*ibid.*, nº VII). FORMES ABSOLUES : *a te* ; *seguentre te* (deux fois) ; *ni t'en decebrai*, *te nilz avesques* ; *per te* ; *de me* ; *a te*. FORMES CONJOINTES. Accusatif :

---

1. G. Millardet, *Recueil de textes des anciens dialectes landais* (Paris, 1910 ; thèse), p. XIX.

2. Cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols.

3. C. Brunel, *Documents linguistiques du Gévaudan*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVII (1916).

4. Comm. de Barjac, cant. de Chanac, arr. de Marvejols.

5. Les neuf pièces indiquées suivent le même formulaire.

6. Comm. d'Estables-de-Randon, cant. de Saint-Amans, arr. de Mende.

7. Châteauneuf-de-Randon, ch.-l. de cant., arr. de Mende.

8. Comm. de Saint-Sauveur-de-Peire, cant. d'Aumont, arr. de Marvejols.

ni ti decebrai. Datif : *quels ti tolgues* ; *elz ti redria* ; *los mi demandaras* ; *lo. ti redrai*.

VI. 1158. Serment de Rigal de Saint-Juéry [1] à l'évêque de Mende (copie du XIVe s., Archives de la Lozère, G 147, fol. 12 vo). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois) ; *seguentre te* (deux fois) ; *ni .. decebrai te mlz avesques* ; *per te* ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *ni te decebrai*. Datif : *quel ti tolgues* ; *eul ti redria* ; *tu lo mi demandaras*.

VII [2]. — 1219-1268. Hommages aux évêques de Mende par les seigneurs de Châteauneuf. Documents conservés aux Archives de la Lozère. Chartes de : 1, Guillaume de Châteauneuf, 1219 (*Doc. ling. du Gév.*, no VIII) ; — 2, Guigue de Châteauneuf, 1268 (copies du XIVe s., G 146, fol. XIX et XXII). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois, *vos* no 2) ; *a me* (quatre fois) ; *apres me* (trois fois) ; *de me* (deux fois) ; *davan me* ; *davan se* ; *si eu encolpava altre... o altre me* ; *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *se governaria*. Datif : *eu ti* (*vos* no 2) *reda* ; *deu mi valer* ; *hom ti mogues* ; *ti movia guerra* ; *nos ti prometem*.

VIII. — 1219-1339. Hommages aux évêques de Mende par les barons de Florac. Documents conservés aux Archives de la Lozère. Chartes de : 1, Raimon d'Anduze, 1219 (*Doc. ling. du Gév.*, no VIII) ; — 2, Bertran d'Anduze, 1255 (copie du XIIIe s., G 157, fol. CXXVIII vo) ; — 3, Isabelle d'Anduze, 1267 (*ibid.*, fol. CXXIX vo) ; — 4, la même, 1298 (copie du XIVe s., G 147, fol. 70) ; — 5, Raimon d'Anduze, 1331 (minute, G 158, fol. LVII) ; — 6, Raimon d'Anduze, 1332 (minute, G 159, fol. 18, cf. *Doc. ling. du Gév.*, no 27) ; — 7, Raimon d'Anduze, 1336 (*ibid.*, fol. 47) ; — 8, Raimon d'Anduze, 1339 (*ibid.*, fol. 69 vo). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois, *vos* nos 2-8) ; *a me* (quatre fois) ; *apres me* (trois fois) ; *de me* (deux fois) ; *davan me* ; *davan se* ; *si eu encolpava altre... o altre me* ; *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si* (*se* no 1) *governaria*. Datif : *eu ti* (*vos* nos 2-8) *reda* ; *deu mi valer* ; *hom ti* (*vos* nos 4, 5) *mogues* ; *ti* (*vos*, nos 4, 5) *movia guerra* ; *nos ti* (*vos* nos 4, 5) *prometem*.

IX. — 1219-1369. Hommages aux évêques de Mende par les barons de Randon. Documents conservés aux Archives de la Lozère. Chartes de : 1 et 2, Guigue Meschin, 1219 (*Doc. ling. du Gév.*, no VIII) ; — 3, Randon de Châteauneuf, 1249 (*ibid.*, no 24) ; — 4, le même, 1275 (copie du XIVe s., G 146, fol. LXVI) ; — 5, Guillaume de Randon, 1292 (*ibid.*, fol. LXXVI vo) ; — 6, le même, 1298 (*ibid.*, fol. IIIIXXXIV) ; — 7, Guillaume de Randon, héritier du précédent, 1308 (*ibid.*, fol. C) ; — 8, Guillaume de Randon, 1331 (minute, G 158, fol. LIX vo) ; — 9, Guillaume de Randon, 1332

---

1. Cant. de Fournels, arr. de Marvejols.

2. Les chartes des nos VII-X suivent un même formulaire établi en 1219, mais cela n'a naturellement pas empêché le notaire de chacune d'elles d'écrire dans la langue de son temps.

(minute, G 159, fol. 1); — 10, Armand de Randon, 1369 (copie du XIVe s., G 164, fol. XX). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois, *vos* nos 3-10) ; *a me* (quatre fois) ; *apres me* (trois fois) ; *de me* (deux fois) ; *davan me* ; *davan se* ; *si eu encolpava altre... o altre me* ; *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si* (*se* nos 1 et 2) *governaria*. Datif : *eu ti* (*vos* nos 3-10) *reda* ; *deu mi valer* ; *hom ti* (*vos* nos 3, 4, 6, 10) *mogues* ; *ti* (*vos* nos 3, 4, 6, 10) *movia guerra* ; *nos ti* (*vos* nos 3, 4, 6, 10) *prometem*.

X. — 1219-1369. Hommages aux évêques de Mende par les barons du Tournel [1]. Documents conservés aux Archives de la Lozère. Chartes de : 1, Odilon Garin, 1219 (*Doc. ling. du Gév.*, no 21) ; — 2, Odilon Garin, 1298 (copie du XIVe s., G 147, fol. 88) ; — 3, Odilon Garin, 1331 (minute, G 158, fol. XLVI vo) ; — 4, le même, 1332 (minute, G 159, fol. 4) ; — 5, Odilon Garin, 1352 (*ibid.*, fol. 149 vo) ; — 6, Odilon Garin, 1369 (copie du XIVe s., G 164, fol. XXV). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois, *vos* nos 2-6) ; *a me* (quatre fois) ; *apres me* (trois fois) ; *de me* (deux fois) ; *davan me* ; *davan se* ; *si eu encolpava altre... o altre me* ; *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si governaria*. Datif : *eu ti reda* (*vos* nos 2-6) ; *deu mi valer* ; *hom ti* (*vos* no 3, *li* no 5) *mogues* ; *ti* (*vos* no 3, *li* no 5) *movia guerra* ; *nos ti* (*vos* no 3, *li* no 5) *prometem*.

XI. — 1229. Accord entre Odilon Garin et la ville de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, no 22). FORMES ABSOLUES : *per se* (trois fois) ; *ab se* (deux fois). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si mesero*.

XII. — 1356. Hommage à l'évêque de Mende par Guillelme de Cournon, veuve d'Odilon Garin, seigneur du Tournel (minute, Archives de la Lozère, G 259, fol. 172). FORMES ABSOLUES : *davan se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si tenrian* ; *si governaria*.

XIII. — 1356. Autre hommage de la même audit évêque (*ibid.*, fol. 174). FORMES ABSOLUES : *davan se* ; *a me*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si governaria* ; *si acordava*.

XIV. — 1361-1362. Compte de la ville de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, no 33). FORMES ABSOLUES : *de me* (p. 302) ; *a me* (p. 311). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *sec si* (p. 275) ; *tenc si per* (p. 302) ; *si comenset* (p. 306) ; *si devon* (p. 311). Datif : *que mi foron* (p. 311).

XV. — 1390-1423. Livre de comptes de Garin Alaman, de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, no X). FORMES ABSOLUES : *de me* (fol. 38 et 57) ; *a me* (fol. 87). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *my tene per* (fol. 5) ; *si te* (fol. 49 vo) ; *si mangara* (fol. 51). Datif : *deu my pagar* (fol. 5) ; *my donar*, *my reda* (fol. 6), *mi doneron* (fol. 62) [2].

---

1. Comm. de Saint-Julien-du-Tournel, cant. du Bleymard, arr. de Mende.
2. Exception : *que me promes* (fol. 86), dans une mention additionnelle

Les quarante-quatre pièces du Gévaudan ci-dessus indiquées offrent plus de six cents exemples de pronoms personnels régimes des deux premières personnes du singulier, ou réfléchis. Les formes absolues sont toujours en *e*; quant aux formes conjointes, au datif, elles sont toujours en *i*, et. à l'accusatif, elles ne sont en *e* que dans six actes (VI ; VII, 1, 2 ; VIII, 1 ; IX, 1, 2), dont quatre (VII, 1 ; VIII, 1 ; IX, 1, 2) sont écrits d'une même main. Peut-être ces rares exceptions sont-elles dues à la survivance chez certains notaires d'un ancien usage. En accord avec la phonétique, les terminaisons en *e* auraient d'abord été la marque de l'accusatif, tonique ou atone, et les terminaisons en *i*, la marque du datif, puis l'analogie de position par rapport au verbe aurait amené l'emploi constant de *mi*, *ti*, *si* pour les pronoms conjoints, compléments directs aussi bien qu'indirects.

Nous avons utilisé seulement des textes dans lesquels nous rencontrons à la fois des pronoms accentués et des pronoms atones. Quelques autres documents de la même région ne présentent que l'une de ces deux sortes de pronoms. Insuffisants en eux-mêmes à justifier la distinction que nous avons exposée, ils servent du moins à la confirmer.

XVI. — 1334. Reconnaissance à l'évêque de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, nº 28). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *confronta si* (sept fois).

XVII. — 1351. Inventaire des biens de Jean Sabatier, de Mende (*ibid.*, nº IX). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si cofronta* (trois fois).

XVIII. — 1358. Proclamation relative à un impôt levé à Mende (*ibid.*, nº 32). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si vendian* ; *si pagara* (deux fois) ; *si vendran* ; *si gitaran* ; *si vendra* (trois fois) ; *si pagaran*.

XIX. — 1408. Mandement du seigneur du Tournel à un notaire de Villefort [1] (*ibid.*, nº 34). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si apertendra* ; *si contenia*. Datif : *mi play*.

XX. — 1437. Statuts de la confrérie de sainte Lucie de Mende (*ibid.*, nº XI). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si puesca*.

XXI. — XVe s. Tarif d'un impôt à Mende (*ibid.*, nº 45). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si vendon* ; *si mesure* (deux fois) ; *si leva* ; *si apela* ; *si ven* ; *si deu* ; *si messuron*.

Dans un certain nombre de chartes de serments, qui, au

1. Ch.-l. de cant., arr. de Mende.

premier abord, paraissent provenir du Gévaudan, les formes en *e* ne sont pourtant pas réservées aux seuls pronoms personnels absolus et les formes en *i* aux seuls pronoms personnels conjoints. Ces actes offrent tous le même caractère d'être destinés aux vicomtes de Gévaudan, alors les comtes de Barcelone. Les voici [1] :

XXII. — 1130-1144. Serment de Giral de Peire et Ricart à Bérenger-Raimon (*Doc. ling. du Gév.*, n° 4). FORMES ABSOLUES : *a te* (3 fois), *per te*. FORMES CONJOINTES. Datif : *nol te devedarem* ; *quel te tolgues*.

XXIII. — 1130-1144. Serment de Girbert au même (*ibid.*, n° 5, et fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds, n° 587). FORMES ABSOLUES : *a te* (trois fois) ; *per te* (deux fois) ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *nol te devedarai* ; *quel te tolgues* ; *tul me demandas* ; *eul te redrai*.

XXIV. — 1130-1144. Serment de Giral de Peire au même (*ibid.*, n° 6 ; copie du XIIIe s.). FORMES ABSOLUES : *a te* ; *per te* ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti tolgues* ; *tul me demandas* ; *el te redrai* ; *me querra*.

XXV. — 1130-1144. Serment d'Aldebert de Peire au même (*ibid.*, n° 7 ; copies du XIIIe s.). FORMES ABSOLUES : *a te* (deux fois) ; *per te* (deux fois) ; *de me*.

XXVI. — 1150. Serment de Girbert à Raimon-Bérenger (*ibid.*, n° 8). FORMES ABSOLUES : *per te* (deux fois) ; *de me* ; *a ti*. FORMES CONJOINTES. Datif : *nol te devedarai* ; *chel te tolgess* ; *tul me demandas* ; *eul te redrai*.

XXVII. — 1150. Serment de Giral de Peire et Ricart au même (*ibid.*, n° 9 ; deux copies du XIIIe s., G 455, 2 et 5). FORMES ABSOLUES : *per te* ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti tolgues* ; *tul mi* (*me* 2) *demandas* ; *el te redrai* ; *quel mi* (*me* 2) *quera*.

XXVIII. — 1172-1196. Serment de Pierre de Montjézieu [2] à Alphonse, roi d'Aragon (*ibid.*, n° 18 ; deux copies du XIIIe s., G 455, 3 et 5). FORMES ABSOLUES : *per te* (deux fois) ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti* (*te* 3) *vedarai* ; *ti tolguesson* ; *mi demandaras* ; *eu te redrai*.

XXIX. — 1172-1196. Serment de Guilbert de Montferrand [3] au même (*ibid.*, n° 19 ; deux copies du XIIIe s., G 455, 3 et 5). FORMES ABSOLUES : *per te* (deux fois) ; *de me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti* (*te* 3) *vedarai* ; *ti tolgues* ; *tul mi* (*me* 3) *demandas* ; *ieu ti* (*te* 3) *redrai*.

Remarquons tout d'abord les graves divergences présen-

---

1. Un autre est signalé ci-dessus sous le n° 1.
2. Cant. de Saint-Germain-de-Teil, arr. de Marvejols.
3. Comm. de Banassac, cant. de La Canourgue, arr. de Marvejols.

tées par les copies des notaires de Millau, qui nous ont transmis les pièces XXVII, XXVIII et XXIX. Pour cette dernière, notamment, la transcription G 455, 5 observe la distinction des pronoms personnels ordinaire en Gévaudan. Il n'est donc pas permis de faire état des actes XXIV, XXV, XXVII-XXIX, dont nous n'avons pas les originaux. On ne saurait même invoquer les trois autres contre la règle suivie avec tant de rigueur à la même époque dans les serments prêtés aux évêques de Mende, car il est probable que ces chartes ont été rédigées hors du Gévaudan, à Millau, résidence du baile des comtes de Barcelone[1], à qui les hommages sont rendus.

La distinction que nous avons signalée n'est plus observée avec la même rigueur au XVe siècle. Si les formes absolues continuent à être en *e*, les formes conjointes ne sont plus toujours en *i*. Ainsi dans les pièces qui suivent :

XXX. — 1435. Statuts de la confrérie de sainte Lucie de Mende (*Doc. ling. du Gév.*, n° 36). FORMES CONJOINTES : Accusatif : *segon si* ; *que se poyran* ; *si endevenia*.

XXXI. — 1441. Requête aux syndics de Mende (*ibid.*, n° XII). FORMES ABSOLUES : *de se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si casson* ; *de se querelar*[2].

XXXII. — 1452. Conventions avec le chapitre de Mende (*ibid.*, n° 39). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *segon se* ; *segon si* ; *si obligara* ; *si absentara* ; *si obligaran* ; *que se ensegon* ; *si enset*.

XXXIII. — 1472. Compte consulaire de Mende (*ibid.*, n° 41). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *per se informar* ; *si feys* ; *si conta*.

XXXIV. — 1495. Déposition d'un notaire de Mende recueillie par un notaire de Rodez (*ibid.*, n° 44). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *se enset* ; *se refferis* ; *se recorda* ; *se y so transportatz*.

XXXV. — 1499. Enquête sur un abus de juridiction commis à Inosse[3]

---

1. Voir C. Porée, *La domination aragonaise en Gévaudan*, dans ses *Études d'histoire et d'archéologie sur le Gévaudan* (ouvrage publié en annexe du *Bulletin de la Société d'agriculture... de la Lozère* depuis 1908, feuille distribuée en 1910), p. 199.

2. Dans cet exemple et l'exemple analogue du n° XXXIII, il est possible que *se* ne soit pas une forme atone, car l'ancienne langue employait les formes toniques pour les pronoms personnels régimes de l'infinitif prépositionnel (type *per lui vezer*). Voir Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, t. III (Paris, 1900), p. 79, § 61.

3. Comm. de Montrodat, cant. de Marvejols.

(*ibid.*, nº XIII). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *se disen* (fol. 1), *se portan, se opposesson, si appauset* (fol. 2) ; *se apausan, si meseron, si atrobet* (fol. 3) ; *se disen, si apausava* (fol. 4), etc. Datif : *afolat lo mi a* (fol. 8).

XXXVI. — XVe s. Lettre des étudiants gévaudanais à Montpellier adressée aux syndics de Mende (*ibid.*, nº 46). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *se diguessa* ; *si anullara*.

XXXVII. — 1515. Compte du prieuré du Monastier [1] (*ibid.*, nº XIV). FORMES ABSOLUES : *per me*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *ensegon se*.

De nos jours, comme dans la majeure partie du domaine provençal [2], on emploie dans le pays qui correspond à l'ancien Gévaudan les formes du cas sujet des pronoms des deux premières personnes du singulier et le pronom réfléchi *se* [3] après les prépositions. Les pronoms conjoints sont toujours en *i* dans le sud du département de la Lozère, notamment dans les parlers de Marvejols, Villefort et Florac qui s'opposent à cet égard à ceux des pays environnants [4], mais l'idiome de la même région s'écarte de l'ancienne langue en employant aussi les formes en *i* pour les pronoms toniques non précédés d'une préposition [5].

Le phénomène que nous avons observé en Gévaudan ne se rencontre pas notablement au delà des limites de ce pays. Il apparaît dans certaines pièces du Rouergue que voici :

XXXVIII. — 1233. Charte donnée à Millau pour la commanderie de Notre-Dame de Las Vals [6] (copie du XVIIe s., Bibl. nat., Collection de

---

1. Cant. de Saint-Germain-du-Teil, arr. de Marvejols.

2. V. Brusewitz, *Etude historique sur la syntaxe des pronoms personnels dans la langue des félibres* (Stockholm, 1905 ; thèse d'Upsal), p. 82, et J. Roujat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux* (Mâcon, 1913, thèse de Paris), p. 31 et 75.

3. *Atlas linguistique de la France*, carte 220 (chacun pour soi).

4. *Ibid.*, carte 763 (je me lève), 1728 (la tête me tourne), 1277 (te taire), 291 (se cacher), etc. Les mêmes formes se rencontrent aussi le plus souvent à Sumène (Gard), au sud de la Lozère.

5. *Ibid.*, carte 410 (dis-le-moi). Les données de l'*Atlas linguistique* concordent avec les observations que l'on peut faire sur la traduction de la parabole de l'enfant prodigue en patois lozérien publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. VI (1824), p. 513.

6. Comm. de Millau.

Languedoc (Doat), vol. 132, fol. 146). FORMES ABSOLUES : *a te*; *a me*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si confronta*.

XXXIX. — 1246. Reconnaissance à l'abbesse de Saint-Sernin de Rodez (*ibid.*, fol. 286). FORMES ABSOLUES : *per me*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *que si aparteno*.

XL. — 1255. Testament de Pons de Cervière [1] (éd. R. Grand, *Annales du Midi*, t. XV, 1903, p. 58). FORMES ABSOLUES : *per me* (plusieurs fois) ; *a me*. FORMES CONJOINTES. Datif : *ti plaz*.

XLI. — 1266. Vente à la maladrerie d'Auriac [2] (fac-similé de l'Ecole des chartes, héliogravure 248). FORMES ABSOLUES : *a te*. FORMES CONJOINTES : Accusatif : *cofronta si*. Datif : *mi pogues pro tener*.

XLII. — 1278. Vente aux consuls de Millau (éd. L. Constans, *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*, dans *Mémoires de la Société des lettres... de l'Aveyron*, t. XII, 1879-1880, p. 151). FORMES ABSOLUES : *per me* (quatre fois). FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si coffronta*.

XLIII. — XIIIe s. Charte d'accensement donnée par un notaire de Millau (éd. E. Bondurand, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7e série, t. XI, 1888, p. 66). FORMES ABSOLUES : *per se*. FORMES CONJOINTES. Accusatif : *si coffronta* ; *si vendria* ; *mi volrai*.

Pourtant, dans la contrée même de Millau et Rodez d'où proviennent ces textes, d'autres documents emploient indifféremment les terminaisons pronominales en *e* et en *i* [3].

Dans l'Albigeois [4], nous avons toujours rencontré *mi*, *si*

---

1. Comm. de Villecomtal, cant. d'Estaing, arr. d'Espalion.

2. Comm. et cant. de Saint-Rome de Tarn, arr. de Saint-Affrique.

3. L. Constans, *Le livre de l'Épervier*, *Cartulaire de la commune de Millau* (Montpellier et Paris, 1882, *Publications spéciales de la Société pour l'étude des langues romanes*, t. XI) : 1282, charte de Henri, comte de Rodez, lignes 697 et 809, *per mi* ; l. 728 *si leva* ; et ailleurs, l. 154 *si contenia* ; l. 224 *se levon* ; l. 1486 *se levo et si pago*, etc. — Copies du XVIIe s. Collection de Languedoc (Doat) à la Bibliothèque nationale, vol. 132 : 1319, charte de Saint-Sernin de Rodez, fol. 334 *per se*; fol. 335 *se comprometo*, *se convengro* ; fol. 339 *se farau* ; — vol. 133, 1262, charte du chapitre de Rodez, fol. 31 *se te(n)* ; — *ibid.*, 1246, hommage au chapitre de Rodez, fol. 19 *per me*, *se te(n)*, *se Deus me aiut*, *de me*, etc.

4. En 1202, *Cartulaire des Templiers de Vaour*, publ. par Ch. Portal et E. Cabié (Albi, 1894, *Archives historiques de l'Albigeois*, fasc. I), p. 20 et 54. En 1220, *Musée des Archives départementales* (Paris, 1878), p. 114. En

après les prépositions. En Auvergne, les comptes consulaires de Saint-Flour [1] se comportent comme les textes des environs de Mende, mais les documents d'Aurillac [2] et d'ailleurs [3] ne paraissent pas suivre de règle pour le point que nous considérons. Enfin l'usage observé dans le Vivarais [4] et au sud du Gévaudan [5] est tout à fait différent de celui sur lequel nous avons voulu attirer l'attention.

C. Brunel.

1275, fac-similé de l'École des chartes, ancien fonds n° 479. En 1316, C. Portal, *Histoire de la ville de Cordes* (Albi, 1902), p. 582, 583. Etc.

1. M. Boudet, *Registres consulaires de Saint-Flour en langue romane* (Paris, 1898) : *per se*, p. 21 et 83 ; *si conten*, *sy essegon*, p. 12 ; *si levet*, p. 92 ; *si poyria aver*, p. 163, etc. (1376-1381).

2. [Baron Delzons], *Sentence arbitrale d'Eustache de Beaumarchais... dite première paix* (Aurillac, 1841), et *Sentence de Guillaume d'Achillosas... dite deuxième paix* (Aurillac, 1841). Cf. *Musée des Archives départementales*, p. 273.

3. R. Grand, *Les plus anciens textes romans de la Haute Auvergne*, dans *Revue de la Haute Auvergne*, t. II (1900), p. 193 et 379, et A. Thomas, *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame du Pont*, dans *Annales du Midi*, t. XX (1908), p. 175.

4. Le *Compte municipal en patois de Tournon* (1459-1461), publié par M. L. Clédat dans *Revue des Patois*, t. II (1888), p. 241, emploie les formes en *i* pour les pronoms toniques et les formes en *e* pour les pronoms atones : *contra my* (§ 69), *per si* (86), *per mi* (98), *de my* (129), *my estant sindic* (205), et *se monta* (105), *se rompessan* (204).

5. Chartes de la région de Nîmes (XIIe s.), dans A. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I (Paris, 1863), n°s 49, 59. Hommage à l'évêque de Nîmes (1179), éd. E. Bondurand, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7e série, t. V (1882), p. 48. Coutumes d'Alais (1200), éd. Maximin d'Hombres, dans *Comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. II (1870), p. 235 (toujours formes en *e*). Pour la région de Montpellier, W. Mushacke, *Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier* (*Französische Studien*, t. IV, 1884), p. 355.

MÉLANGES

LES SOURCES DE LA *MANEKINE* DE PHILIPPE DE BEAUMANOIR

Tout le monde sait que le sujet de la *Manekine* de Philippe de Beaumanoir est essentiellement celui d'un conte populaire fort répandu, *la Fille aux mains coupées*; on sait aussi qu'en dehors de la *Manekine* il y a, dans les littératures du moyen âge occidental, d'autres versions écrites du même sujet. H. Suchier, l'éditeur des poèmes de Beaumanoir, a cependant signalé, dans sa savante introduction, un rapport particulièrement étroit entre le roman de Philippe de Beaumanoir et les contes recueillis par les folkloristes modernes. Il s'exprime ainsi [1] :

« Un trait commun aux contes modernes, c'est qu'elle [l'héroïne] recouvre ses mains en trempant ses bras dans l'eau d'une fontaine. Un trait semblable se trouve dans une seule version du moyen âge : dans la *Manekine*. On peut se demander si les contes modernes ne sont pas de simples échos du vieux roman, comme ceux qui dérivent d'*Hélène*... ou du *Miracolo*... Il faut répondre négativement ; car Beaumanoir, pour finir son roman par l'éclat du miracle, a transposé le miracle et l'arrivée du mari, tandis que l'ordre primitif de ces événements a été maintenu dans tous les contes modernes. Il suit de là que ceux-ci proviennent par tradition directe des contes du moyen âge, bien qu'ils aient éprouvé des changements de tout genre et

1. *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par H. Suchier*, Paris 1884, in-8° (Soc. des anciens textes français), tome I, Introduction, p. LXVIJ.

que parfois la tradition ait subi l'influence des versions littéraires... »

Une simple recherche dans les recueils des folkloristes suffit pour montrer, d'abord l'exactitude de l'observation de Suchier et ensuite la justesse de la conclusion qu'il en tire. Sans être aussi fréquent que le feraient croire les expressions de Suchier, le détail de la fontaine se trouve dans les contes de pays très divers, ce qui prouve son antiquité [1] ; et il est également évident que l'événement merveilleux de la main retrouvée et se rattachant de nouveau au bras est mieux à sa place, produit plus d'effet réel, quand il a lieu (ce qui est la version populaire) au moment de la pire détresse de l'héroïne, qu'à la fin, quand elle est de nouveau réunie à son mari et en sécurité : dans le récit de Beaumanoir (v. 7397 et suiv.) la combinaison littéraire est par trop visible. Manifestement, les récits populaires sont indépendants du roman de Beaumanoir et celui-ci a connu un conte, essentiellement du même type que ceux qui ont été recueillis dans la tradition orale de maint pays.

Mais, si cette conclusion est juste, nous sommes conduits à une conséquence, dont Suchier ne s'est pas aperçu ou qu'il a oublié de formuler : à savoir que Beaumanoir a composé son roman d'après *deux* versions du récit, l'une écrite et l'autre orale. En effet, Suchier a prouvé que les plus anciennes versions *écrites* de ce thème sont anglaises, plus exactement originaires du nord de l'Angleterre. Or, dans le roman de Beaumanoir, l'essentiel de l'action se passe en Grande-Bretagne : le

---

1. Je n'ai pu vérifier tous les recueils cités par Suchier dans son Introduction, p. LIII et suiv. ; on trouvera du reste une liste encore plus riche dans J. Bolte et G. Polívka, *Anmerkungen zu den Kinder- und Hausmärchen der Brüder Grimm*, Leipzig, 1913, I, 297 et suiv. ; je ne cite que cinq récits pour prouver que le détail de la fontaine se trouve chez bien des races : conte gaélique chez J. F. Campbell, *Popular Tales of the West Highlands*, *nouv. édit.*, Paisley, 1892, III, 440 ; conte français chez Sébillot, *Contes popul. de la Haute-Bretagne*, Paris, 1880, I, 105 et suiv. ; conte lituanien chez Leskien et Brugmann, *Litauische Volkslieder und Märchen*, Strasbourg, 1882, p. 500 ; conte russe chez Afanasiev, *Narodnyia rouskria skazky*, Moscou, 1897, n° 158, t. II, p. 183 ; conte swahili (Zanzibar), analysé par M. Cosquin, *Contes popul. de Lorraine*, II, 326.

prince qui recueille l'héroïne, après qu'elle a été exposée une première fois, est roi d'Écosse ; il y a un autre détail plus précis, que Suchier a signalé (Introd., p. LXXIII) : chez Beaumanoir « la méchante belle-mère habite *Evoluic*, où nous reconnaissons sans peine l'*Everwic* de Benoît et de Fantosme, correspondant à la forme *Eoforwic*, par laquelle les Anglo-Saxons se sont rendus intelligible l'*Eboracum* celtique ». — Tous ceux qui connaissent quelque peu les contes folkloriques savent que ce n'est pas la tradition populaire qui peut conserver un nom géographique : cet ancien nom de la ville de York est manifestement emprunté à une source écrite.

Il est probable que Beaumanoir a suivi cette source, non seulement pour la localisation en Grande-Bretagne, des événements les plus importants, mais encore pour la marche générale du récit, qui, pour certains détails, a de grandes analogies avec la version anglo-normande de Nicolas Trivet, manifestement traduite de l'anglais (voir l'analyse de Suchier, Introd., p. XXXVIII et XXXIX), où il est question, comme chez Beaumanoir, de la ville de Rome et d'un sénateur qui recueille l'héroïne. C'est à un conte populaire qui circulait de son temps qu'il aura emprunté la fontaine où l'on retrouve la main de l'héroïne et peut-être la main coupée elle-même. Il est en effet remarquable que, dans les deux versions anciennes écrites en Angleterre, ce détail s'est obscurci ou même absent [1].

Un troisième détail qui doit venir du récit oral français est le nom donné à l'héroïne, qui est également le titre du roman :

---

1. Dans la *Vita Offae Primi* on ordonne de couper à l'héroïne et à ses enfants les pieds et les mains ; mais les *apparitores* épargnent l'héroïne et ne mutilent que les enfants ; voir *Originals and analogues of some of Chaucer's Canterbury Tales*, London (1888), p. 78 ; dans l'*Histoire de Constance*, racontée par Nicolas Trivet, il n'y a pas de mutilation du tout ; voir le même ouvrage, p. 1 et ss. La mutilation manque naturellement dans les récits qui dépendent de Trivet, à savoir Chaucer, *Canterbury Tales* (*Man of Lawe's Tale*) et J. Gower, *Confessio Amantis*, l. II, v. 587 et suiv. (éd. Macaulay; *The Complete Works of J. G.*, t. II, p. 146 et suiv.). Cependant, on n'ose être absolument affirmatif sur ce point, la main coupée se retrouvant dans la chanson de geste, *Hélène de Constantinople*, qui semble un dérivé d'une source anglaise ; comp. Suchier dans son Introduction, p. XL.

la Manekine. Ce nom se présente, dans le récit de Beaumanoir, d'une façon singulière : il est d'abord imposé à l'héroïne par le roi d'Écosse, au moment où il l'admet à sa cour (v. 1340) et sans explication ; l'auteur en donne néanmoins une interprétation mais bien plus loin, dans la dernière partie de son roman (v. 7248), comme s'il voulait réparer un oubli et présenter à ses lecteurs un éclaircissement qu'il leur devait et avait d'abord négligé de leur donner. Pour la signification de ce nom, il ne peut y avoir doute : c'est l'équivalent de notre « manchote » ; c'est le sens qu'indique Beaumanoir lui-même dans le second des passages cités :

Comment il li mist le sournon
Que Manekine la clamoit
7250 Pour chou que une main n'avoit.

De même, dans la mise en prose de Jean Wauquelin (édit. Suchier, *ouvr. cité*, I, 300) le roi dit à l'héroïne : « Si ay reghardé en moy meismes qui, puis que vous n'avez que une main... que je vous metteray nom, selonc ce que l'escripture dist que *mancus* c'est à dire homme qui n'a que une main et *manca* c'est une femme qui n'a que une main et pour ce je vous mech a nom *Manca* qui sera à dire en Ronmant *Manequine*. »

Pour la forme, le mot est un dérivé du latin *manca*, en ancien français *manche*, ou plutôt, semble-t-il, une déformation arbitraire de ce mot, du fait d'un conteur populaire, un sobriquet burlesque dans le genre de « cendrillot, cendrillon », etc., qui proviennent également des contes folkloriques [1] ; cette déformation a dû se faire dans une région quelque peu septentrionale, où le *c* latin ne s'était pas transformé en *ch*, et où l'on disait par conséquent *manke*, pour *manche* = *manca*. Beaumanoir, établi dans le Beauvaisis, pouvait facilement recueillir une forme du conte venue du Nord. Il est de même probable que, dans le conte transmis oralement, ce n'était pas, comme

1. Dans un conte de la Haute-Bretagne, publié par M. Sébillot, *Revue des traditions populaires*, t. IX, p. 45, on trouve comme variante de « Cendrillon », *Cendrasson*. C'est d'autant plus curieux que le conte lui-même est manifestement un souvenir de la version imprimée de Perrault.

dans le roman, le roi qui donnait ce nom à l'héroïne, mais le peuple ; de même, dans le conte de *Peau d'âne*, ce récit qui présente tant d'analogies avec *la Fille aux mains coupées*, c'est la foule qui donne le sobriquet à la princesse, quand elle erre incognito, revêtue de sa peau d'âne [1].

Ceci admis, on comprend également pourquoi Beaumanoir a négligé d'expliquer le nom la première fois qu'il l'employait : ayant appris ce nom en même temps que le conte, peut-être dans son enfance, il n'aura d'abord pas cru qu'il avait besoin d'explication et se sera ravisé après coup ; et l'on saisit également pourquoi il en a fait le titre de son roman : le nom s'était attaché, dans le Beauvaisis, au conte lui-même, il avait fini par le désigner ; de même La Fontaine disait « *Si Peau d'Ane m'était conté...* [2] ».

Si, sur ce point, l'hypothèse à peu près certaine d'une source populaire nous donne un résultat positif inattendu, il faut avouer que, sur un autre, elle nous rejette dans l'incertitude. Suchier disait (p. LXXIII de son Introduction) : « Aucun pays n'a... autant de droit à s'attribuer l'origine de cette légende (celle de la Fille à la main coupée) que l'Angleterre septentrionale. » Comme il y a d'autre part des raisons pour croire que Beauma-

---

1. « C'est, lui dit-on, Peau d'Ane, en rien nymphe ni belle Et que Peau d'Ane *l'on* appelle, A cause de la peau qu'elle met sur son cou » (*Peau d'Ane, conte*, Paris, Coignard, 1694, p. 24). De même, dans une version allemande (nº 65 du recueil du frère Grimm), ce sont les chasseurs qui ont découvert l'héroïne dans une forêt, qui l'appellent *Allerleirauh*, à cause de son costume.

2. J'avoue ne pas bien comprendre la note par laquelle Suchier essaye d'expliquer le nom de *Manekine*; il dit (Introd., p. XXXIV) : « Philippe rattache sans doute le nom de *Manekine*, au latin *manca*, comme Wauquelin. Mieux vaut pourtant dériver le mot de *mannequin*. Dans les mystères, à l'exécution des tortures, on substituait à celui qui jouait un saint, une poupée habillée comme le personnage et qu'on appelait un mannequin. » — Mais quel rapport y a-t-il entre la destinée de l'héroïne du roman et le « mannequin » des mystères ? Ce qu'on pourrait retenir de l'explication de Suchier, c'est que le conteur (ou la conteuse) populaire qui forgea sur le modèle d'un dérivé du latin *manca* le mot *manekine*, subit en outre inconsciemment l'influence du mot *mannequin*. Ce mot est, comme on sait, un emprunt au néerlandais (*manneken*), ce qui nous ramène aux régions du Nord.

noir a passé quelques années de sa jeunesse en Angleterre, Suchier supposait (Introd., p. x) que c'est là qu'il avait connu le sujet de la *Manekine*. Ceci est fort admissible pour la version écrite ; mais nous avons vu que, pour le conte oral, les indices semblent plutôt désigner la France du Nord comme point de départ de la tradition utilisée par le romancier. Or, si le conte vivait de sa vie propre sur le continent, en France, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, la désignation de l'Angleterre comme véritable patrie de la fiction devient beaucoup moins certaine[1] ; tout ce qu'on peut affirmer, c'est que c'est l'Angleterre qui nous présente la plus ancienne version *écrite* du thème (*Vita Offae*, fin du XIIe siècle). Ce résultat est fait pour chagriner ceux qui, en pareille matière, ont absolument besoin de certitudes et de précisions ; il n'étonnera pas les spécialistes, qui savent combien il est rare qu'on puisse désigner, avec quelque certitude, la patrie d'un conte populaire répandu et ancien.

G. Huet.

LE DIT DE DAME JOUENNE
VERSION INÉDITE DU FABLIAU DU *PRÉ TONDU*

Le manuscrit français 24432 (anc. Notre-Dame 98) de la Bibliothèque nationale est un volume de la première moitié du XIVe siècle qui a été souvent mis à profit par les éditeurs de textes[2] depuis que Jubinal en tira, en 1842, un grand nombre de pièces qui forment son *Nouveau recueil de contes, dits et fabliaux*, continuation du recueil de *Fabliaux et contes* de Bar-

1. D'autant plus que le détail de la main coupée, altéré ou oublié, comme nous l'avons vu, dans les versions anglaises qui nous sont parvenues, est justement le trait le plus persistant dans les contes recueillis par les folkloristes, d'accord sur ce point avec la version de Beaumanoir.

2. C'est de ce manuscrit (fol. 53 vo) que provient le *Dit des trois pommes* qui forme une plaquette de G.-S. Trebutien (Paris, Silvestre, 1837) et que M. J. Ulrich a récemment republié dans les *Romanische Forschungen*, XXIX (1905), p. 622, d'après Trebutien, sans avoir su retrouver le manuscrit. Au point de vue de la langue, on peut signaler dans le texte que l'on

bazan et de Méon. Le poème imprimé ci-dessus, amené au bas du recto du fol. 412 par la rubrique *Ci commance le dit de dame Jouenne*, et qui finit au fol. 414 v°, appartient à un genre littéraire dont il est le seul représentant dans ce manuscrit qui, bien que de contenu assez varié, est essentiellement un recueil de dits moraux. C'est en effet une nouvelle version du fabliau du *Pré tondu*.

Le *Pré tondu*, tel qu'il a été imprimé par Méon [1] et par A. de Montaiglon et G. Raynaud [2], ne nous a été conservé que dans le manuscrit de Berne (Bibl. de la Ville, 354, fol. 75). Ceux qui ont eu l'occasion de comparer les différents manuscrits de fabliaux ont pu se rendre compte que le texte de celui de Berne est toujours très différent des autres, ayant subi l'intervention d'un remanieur négligent et inintelligent. Nous ne savons pas au juste ce qu'était le fabliau du *Pré tondu* avant de tomber entre les mains de ce collaborateur fâcheux. Mais nous avons le droit de supposer que c'est à celui-ci qu'est dû, au moins en partie, l'état de complète incohérence où il se présente dans l'unique manuscrit. Ce texte de 102 vers se compose en effet de trois morceaux indépendants qui n'ont de commun que leur tendance misogyne. Il y a d'abord l'histoire du charbon qui voulait brûler la mer, mais s'éteignit ; il en était de même, dit le conteur, d'un homme qui, célibataire, vivait heureux, mais quand il se maria, grand mal lui en prit. Vient ensuite l'aventure d'un homme qui, après avois supporté patiemment, pendant la première année du mariage, toutes les humeurs de sa femme acariâtre, lui demandait, en récompense, la faveur de ne pas être contredit pendant la seconde. La femme le lui promit ;

---

va lire, les rimes caractéristiques *vois : mois* (mais) 71, *engoisse : eslaisse* 101, *veigne : daigne* 111, *pertus : vertus* 235, et le pronom féminin *el* 155, etc. Les formes *encieʒ* 120, *genne* (jeune) 143, *cieʒ* 143, *et* (ait) 266, *puissant* (puissant) 103 peuvent très bien appartenir à l'auteur. Ce sont tous des traits qui se rencontrent dans le normand continental. Notons la mention de Planches (Orne) 16.

1. *Nouveau recueil de fabliaux*, I, 124. Le Grand d'Aussy en a donné une analyse dans ses *Fabliaux et contes*, III, 263.

2. *Recueil général des fabliaux*, IV, 154.

60 Mais ne fu pas a longuemant ;
Car a [grant] poine part son hus :
Ele soloit estre au desus.
Celi qui point set de raison
64 Devez tenir por fol bricon
Qui sa fame laisse puiier,
N'o premier an a so haucier...

En troisième lieu enfin se trouve le motif du « pré tondu », bien connu par Marie de France [1], Jacques de Vitri, Étienne de Bourbon [2] et d'autres [3]. C'est le seul épisode que le nouveau texte imprimé ici ait en commun avec la version de Berne.

Le *Dit de dame Jouenne* nous a été conservé en assez mauvais état. Un certain nombre de vers sont faux et incompréhensibles. Il y a, après le v. 176, une lacune, qui a amené un grattage malencontreux. Malgré l'état défectueux où il nous est parvenu, il est de beaucoup supérieur, au point de vue littéraire, au fabliau de Berne. C'est l'histoire d'un mariage qui est une guerre ininterrompue. Le début nous montre comment une remarque innocente du mari déclenche une avalanche d'injures. La femme se vante des richesses qu'elle a apportées en dot. Elle menace de tromper son mari, rien que pour le plaisir de le contrarier. Quand le mari lui demande à manger des pois, son plat favori, elle lui donne de la purée de la veille trait déjà connu par un autre fabliau, *De sire Hain et de dame Anieuse* :

Quar quant li preudom veut avoir
Poree, se li fesoit pois... [4]

Le mari, pour se venger, cache trois alènes dans un trou et, persuadé qu'elle fera le contraire, lui défend d'y mettre le doigt. Ce motif se rencontre également, comme « exemple », chez

1. Éd. Warnke, 1898, p. 304 : *Du vilain qui dist que li prez fu fauchiez et sa femme dist qu'il fu tondus.*

2. Lecoy de la Marche, *Étienne de Bourbon*, p. 205.

3. J. Bédier, *Les Fabliaux*, p. 46, 123 et 467.

4. Montaiglon, *Fabliaux*, I, 97. J'ai dit dans la *Romania* (XLII, 596) que c'était une plaisanterie courante.

divers prédicateurs et moralistes[1]. Les trente derniers vers enfin content l'épisode du « pré tondu », avec la punition de la mégère. Il est à noter que le dernier vers est identique à celui du manuscrit de Berne :

> Mout fu li prodom esparduz ;
> Sa main lieve, si s'est seigniez,
> Mout s'est durement merveilliez ;
> Bien voit que ja ne la vaintra :
> A deiaubles la commanda.

CI COMMANCE LI DIT DE DAME JOUENNE (*fol. 412 b*)

Un preudons prist dame Jouenne, (*fol. 412 c°*)
Une mout orguilleusse dame,
Et si tres despiteusse estoit
4 Que riens vaincre ne la pouoit ;
Tant que par aventure avint
Que cel preudomme li dist :
« Jouenne, alons veoir nos ve- [ces.
8 L'en i fait sentiers et adreces
Et en nos blés et en nos pois,
L'en nous honnist tout nos tre- [mois ;
Et nous devons, si com moi [semble,
12 Estre mout bonne gent ensemble,
Comme jounes gens que nos [sommes.
— Mout est or bien chargié de [pommes
Vostre pommier, et de mout [blanches !
16 Il n'a pas d'ici jusqu'a Planches
Homme qui miex resemble faux !
Mès, enging, se tu ne me faus,
Je te metrai trop bien a point.
20 — Boi ! Jouenne, se Diex me [doint
Joie de quanque j'ai ou monde,
Ne par Dieu ou tout bien ha- [bonde,
Onques ne le dis par nul mal,
24 Car vous estes fame loial,
Et pour ce vous espousai gé.
(*fol 412 c° b*)
— Boi, chetif, las ! c'aportai gé
Quant vins en vostre compai- [gnie !
28 G'estoie blonde et bien pingnie,
Et fille de mout bonne gent,
Et ving bien troussee d'argent
Ou il n'avoit point de rechange,
32 Et s'aportai et linge et lange,
Et couste en lit et coutepointe,

---

6 *Vers trop court* — 22 *Faut-il, au lieu de* Ne par Dieu, *lire* De par Dieu ? — 26 capotaige.

1. Hj. Crohns, *Legenden och medeltidens latinska predikan och exempla i deras värdesättning av kvinnan* (Helsingfors, 1915), p. 155.

Et huche mout belle et mout [cointe,
Et quatre paire d'orillers,
36 Et cinc paire de cuevrechiés.
Me cuidiez vous souz piez tenir ?
Nenil, si puisse je venir
A la vraie confession !
40 Je sui bien en possession
D'estre touz jours dame de vous.
— Boi ! Jouanne, si estez vous,
Et de moy et de quanque j'ai.
44 — Voirement, le sui et serai,
Que j'ai un art plus que deable.
— Jouenne, ce n'est mie fable,
Se vous voulez tenir en teste.
48 — Ja, par Dieu, par cist ne par [ceste
Ne lerai que je ne m'i tieingne,
Et mout grant damage me vei- [gne
Se vous n'estes coups, se je vif.
52 — Jouenne, aussi est le baillif,
Par aventure, et le viconte.
Mès preude fame, qui crient [honte,
Se doit tenir a son seingnor.
56 Ore, Jouenne, par amor
Et pour sainte Nativité,
Ne me tenez pas en vité.
Je sui jonne et grant et fort.
60 Avis m'est que vous avez tort
De commancier si male vie.
— Effondu soiez en abie !
Ce faites vous qui commanciez ; [(*fol.* 413)
64 Mès vous en serez courouciez
En la fin, ou je i faudrai,
Car touz jours miex de vous [vaudrai
Et iront mes raisons avant.
68 Je l'ay voué, or m'en avant
Celui qui bien faire le puet.
— Ore, Jouenne, il vous estuet
Cuire des pois, car je m'en vois.
72 Atandez, vous n'en poués mois :
Pois avrés vous par avanture !
Et Diex me doint male aventure
Se vous n'avez de la poree,
76 Si en sui je mal estoree,
Mès c'est pour faire le rebours,
Et me deüssiez comme un ours
Batre, si ferai je la dame.
80 Vaudra or miex homme que [fame ?
Par deable qui se pendi,
Nenil, voir, Dieu le deffendi.
C'est ore le plus et le mains
84 Que miex valent mes blanches [mains
Et mes biaus bras et ma figure.
Damage est quant tel creature
Espoussa onc tel rodoen !
88 — Hé ! mal me levasse je ouen
Quant onc espoussai ceste fole,
Et le bon baron saint Nicole
M'en delivre, c'el ne s'amende.
92 — Agua ! chïé, or faut ci bende.
Trop sui bonne a ton eus,
Car tu ne vaus ne tu ne pués
Fors tant com je te fais valoir.
96 Certes, trop te pourras douloir
Quant departir nous covendra,
Et, certes, par tans avendra,
Se le cervel m'esmuet un poi.

---

47 en ceste — 50 Et mau gr. — 60 avez *manque* — 61 D (*sic*) commancier — 62 soiez vous en abisme — 92 Aguachie. *Le sens exact de ce vers n'est pas clair* — 93 *Vers trop court.*

100 — Avoi ! dame Jouenne, avoi !
Souffrés encore vostre engoisse.
(fol. 413 b)
— Qui me tient or que ne t'es-
[laisse
De ma quenouille coup pussant !
104 Par Dieu, je te ferai sullant
Le front et le mussel de duel.
Je voudroie mourir, mon vueil,
Quant je regarde ma biauté,
108 Et je te ferai loiauté ?
Certes, deables le verront.
Et ou sont ceus qui ce seront ?
A cel mengier ja Dieu n'i vein-
[gne.
112 — Boi ! Jouenne, se Diex me
[daigne
Qui joie et santé vous doint,
Sont les pois bien salez a point
Que je vous commandai a faire ?
116 C'est .I. més qui trop me puet
[plaire ;
J'en ai touz jours esté norri.
— Par Dieu, vilain mesiau porri,
Tu n'i avras ne pois ne feve,
120 Enciez changerai un poi d'eve
A vostre poree esloingnier.
— Or tost, trop pouez polognier.
En non Dieu, Jouenne, il m'a-
[nuie.
124 Benoit soit ce que on estuie,
C'est de la poree d'ersoir !
— Par Dieu ! vous ne dites pas
[voir,
Ainz mentez parmi la guargate.
128 Mengiez ant plaine ceste jate.
Ja ne vous isse elle du ventre.
Tenez, passion vous i entre
Qui vous rut mort en mi ceste
[ere.
132 — Or, Jouenne, il me couvient
[taire.
Il m'est avis que c'est du miex.
— Vous dites voir, si m'aïst Diex.
Vous savez bien qu'estre cou-
[vient
136 Debonnaire quant plus fort
[vient,
Et tant plus en grouceriez
Et tant plus que folz feriez.
Or sus ! vous estez trop saoul.
(fol. 413 c)
140 Que fust cil a Chastiau-Raoul
Qui de nous deus fist l'asemblee !
Miex venist que on m'eüst em-
[blee
Quant g'ere genne ciez mon
[pere.
144 Par poi que ne m'en desespere
Quant cest vilain ci ne me lest
Faire ce qu'a faire me plest.
Or sus ! c'est disner a chanoin-
[gne ;
148 Boi ! ja Diex ne m'i part d'essoi-
[gne
Se je ne vous oste la nape.
— Veez du deable, comme ellè
[hape !
Elle est du lignage a escoufle !
152 S'elle me prissast une moufle
Ne ne cremist ne ne doutast,
Ja si laidement ne m'ostast
La nape comme el m'a ostee.
156 Mais je li ferai tel tostee
Ou elle avra assez a mordre.
Fol sui quant l'ai laissié amordre

---

102 ore que ne te laisse — 110 *Sens* ? — 112 me doint — 129 elle *est* *ré pété* — 145 ci *manque* — 155 elle m'a o. — 158 *Il n'est pas clair si le manuscrit porte* sui *ou* fui.

Au premier a moi mestrïer.
160 On m'a laissié tout estraier
Et ma viande a espendue.
A male hart soit el pendue
Et li et toute sa baniere.
164 Elle portera la baniere.
Je cuit qu'el portera les braies.
— Voire, mau gré que tu en aies,
Et les braies et le braiel.
168 Va, si t'en plaing a ton aiel;
Se tu en cuidez avoir droit.
Harou ! qui me tient orendroit
Quant je n'enrage toute vive,
172 Quant cel villain pullant estrive
De ce que a faire me plaist ?
Je serai dame, se Dieu plaist.
Voire, si l'avoit pris a main,
176 Et Diex m'envoit mau jor de-
[main
. . . . . .
Se je ne [me fais debouler (?)
(*fol. 413 v° b*)
Le cul a .ij.] ou a trois.
180 J'ai esté, ce n'est mie drois,
Trop preude fame, ou que je
[fusse,
Plus que voisine que g'eüsse.
Mès or devenrai ge putain
184 En despit de vous, dant vilain.
Or vous couvient estre soufra-
[ble.
— En non Dieu, Jouenne, au
[deable
Soient celles qui te resemblent !
188 Miex me venist o ceus qui em-
[blent
Avoir fait compaignie un an.
Mès, foi que je doi saint Jehan,
Je m'en vengerai se je puis.
Se je truis ou mailliere ou puis,
Je t'i balencerai avant
192 Que je soie d'ore en avant
En tel doleur, en tel tempeste,
Qu'a bon jor ne a bonne feste
N'ai je pais a iceste lasse,
196 Et, c'elle voussist, plus l'amasse
C'onques ne fis pere ne mere.
Mès tant la truis sure et amere
Et plaine de male boidie,
200 Riens ne di qu'elle ne desdie :
Se vueil poree, j'avrai pois ;
Toute rien me fait sus mon
[pois.
Et se je vueil char de bacon,
204 Lors met elle cuire un tacon
De la plus dure vielle vache
Qu'elle truisse ne qu'elle sache ;
Et si ne m'osse encore enbatre
208 A li ferir ne a li batre.
Par enging me couvient ouvrer,
Car je vourai si arengier
Trois fers d'alesne bien agus
212 Ens ou fons de ce pertus
Et puis si li deffenderai
Ou pertus ne boute son doi.
(*fol. 414*)
Quant je li avrai fait deffense,
216 Sera ce pechié ne effense
S'elle se blece et i boute ?
Honnis soit qui pechié en doute :
« Jouenne, ne boutez ci rien
220 En cest pertus ; je vous di bien

---

165 Je cuit qu'el porte portera les brais — 175 *Sens ?* — 177 *Il manque un vers ici* — 178-79 *Ce qui est entre crochets a été gratté et est d'une lecture douteuse ; compléter* : a deus gars ou a trois (?) — 183 deurai ge — 194 jor ma b. — 197 pere et mere — 212 *Vers trop court* — 213 deffendrai

Que celui qui riens boutera
Ou pertuis, s'en repentira.
— Se tu as tourné les talons
224 Ne lairoie pour deus galons
De vin que je mon doi n'i [boute,
Que ma pensee si est toute
A faire ce qu'il te desplaist.
228 — Or vous en souffrés, s'i vous [plest.
Je vois un poi hors de la ville.
[*Le mari, à part* :]
Harou ! j'ai fait trop belle guille,
Se ceste lasse se mehaingne.
[*La femme, seule* :]
232 — Hé ! saint Jehan de la Cham- [paigne,
Or me sui je trop oubliee.
Je m'en vois toute desliee
Bouter mon doi en ce pertus,
236 Si essaierai quels vertus
Mon chetif de mari i a. »
Mout roidement son doi bouta
Ou pertus, dont se repenti,
240 Car en es pas « haÿ ! haÿ ! »
Quant se senti pointe, cria :
« Douce dame, *Ave Maria*,
Cel larron vilain m'a traïe !
244 Harou, harou ! aÿe, aÿe !
Je souloie estre si soutive.
Mieus m'amasse morte que vive,
Non pas pour mal, mais pour la honte,
248 Car il me tenra en son conte
Que il m'ara prisse au bray.
Par Nostre Dame de Cambray,
Qu'il m'en est grant honte ave- [nue !
252 Boi ! harou ! dont li est venue
(*fol. 414 b*)
Ceste grant traïsson soutaine ?
Hé, lasse ! comme mon doi [sainne !
Je cuit qu'il le m'estuet lïer,
256 Se je truis fueille d'alïer ;
Je croit qu'elle me seroit bonne.
[*Le mari, rentrant* :]
— Or sui je revenu, Jouenne,
Comme preus et bien enseignié.
[*Voyant le sang* :]
260 Et qu'est ce ? L'en a ci saignié !
Jouenne, ne vous dis je bien
Ou pertus ne boutissiez rien,
Et que cil qui riens bouteroit
264 Ou pertus s'en repentiroit ?
Tart est main a cul, pet est hors.
Male joie et elle de son cors
Qui mout bien ne le vous ren- [dra.
268 Or nous verron qu'en avenra.
[*Le mari* :]
Jouenne, lesson ceste noisse.
Il y a de quoi plus me poisse :
De nostre pré qui n'est fauchié,
272 Qui est tout en tour deschaucié ;
Dant Guillaume a fauchié le [sien.
— Aussi saches tu bel et bien
Que fauchié n'est pas, mès ton- [du. »

---

236 quel — 241 pointe si cria — 258 venu — 259 et bien et enseignié — *Pour le proverbe du v.* 265, *voy. Tobler*, Li proverbe au vilain, *nos* 218, 232 *et* 261. — 266-8 *C'est probablement la femme qui est supposée prononcer ces vers. Le v.* 266 *est trop long ;* et *est sans doute pour* ait ; *il faut peut-être corriger* elle *en* cil. — 274 Aussi soies tu bel et bon — 275 Con fauchié

276 Et il a tantost respondu :
« Qui n'i metroit tout son en-
[han,
Ne seroit tondu en un an. »
Et celle si a Dieu juré
280 Que il fu tondu et tousé.
Nel m'otrïeroit pour Paris
Que il ne fust tondu touz dis.
Il la prent et bien la bati
284 Et trop durement la laidi ;
De piez, de poins li donna tant
Que desus lui se va lassant;
Et quant el ne pot mes parler
288 A deus dois commance a mous-
[trer :
« Il fu tondu, tondu fu il. »
Adont i ot un grant ouïl ;
(*fol. 414 v°*).
Trait soi arriere et l'esgarda
292 Et au deable la commanda.
Explicit le dit de dame Jouenne.

GLOSSAIRE

abie 62, *abime. Godefroy n'a que la forme masculine* abi (*deux exemples*).
adrece 8, *chemin, sentier.*
alïer 256, *alisier.*
amordre (soi) 158, *se mettre à, prendre l'habitude de.*
avanter (soi) 68, *se vanter, se faire fort.*

baniere 163, *corps de métier, confrérie, ici peut-être parenté.*
blanches (pommes) 14, *jeu de mots qui veut dire à peu près : « Vous cherchez à me tromper. »* Cf. *Godefroy*, s. v. BLANDUREL.
braiel, 167. *Godefroy n'a que le pluriel* braiels, *cargues.*

deschaucié 272, *piétiné* (?).

effense 216, *offense.*
enhan 277, *peine.*
eslaissier 102, *lancer.*
esloingnier 121, *allonger, délayer* (?).
estraier 160, *errant, dépourvu.*

faux 17. *Jeu de mots* : faux *est en même temps le cas sujet de* fou (fagus) *et de* fol (follis). Cf. *Tobler*, Verblümter Ausdruck und Wortspiel in altfranzösischer Rede, *dans* Vermischte Beiträge, II, 220, *et mon* Histoire de Fauvain (*Paris*, 1914), *p.* 13.

mailliere 190, *marnière, fondrière.*

polognier 122, *prolonger, tarder.*

rechange 31, *linge de rechange.*
rodoen 87, *manant, malotru, mot qui manque dans Godefroy, mais se retrouve dans un poème grivois inédit de Gautier le Leu* (*Paris, B. N. fr. 19152, fol. 64 v° c*).

souffrir (soi) 228, *s'abstenir, se passer.*
sullant 104, *suant, mouillé.*

tacon 204, *morceau.*
tostee 156, *rôtie* (*au sens figuré*).
touïl 290, *bataille, mêlée.*
tremois 10, *mélange de froment, de seigle, d'avoine et de vesce.*
vece 7, *vesce, plante légumineuse.*
vertu 236, *merveille.*

A. LÅNGFORS.

290 rouil - 291 Trait soit arriere et l'esgarde.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE *UGO D'ALVERNIA*

Le manuscrit dont on trouvera ci-après la description appartient à un libraire de Carcassonne qui me l'a communiqué et m'a autorisé à en transcrire les passages imprimés plus loin. Ce manuscrit contient une rédaction du roman franco-italien d'Huon d'Auvergne. C'est un manuscrit en papier, de *155* folios, suivis de 6 feuillets. Il paraît être du xve siècle. Le texte, écrit sur deux colonnes, s'arrête au f° 155 r°, c. 2.

Chaque page contient huit couplets de huit vers (quatre couplets par colonne), ce qui donne seize couplets par folio (soit 128 vers) et 19.840 vers pour l'ensemble du poème. Il faut soustraire, il est vrai, de ce dernier chiffre, un certain nombre de vers (400 environ) dont la place est occupée par des blancs non utilisés pour les rubriques [1].

Le poème paraît être divisé en quarante-un chants. Les trois premiers sont précédés de rubriques. Chaque chant commence par une invocation à Dieu ou à la Vierge.

Le manuscrit forme un volume couvert de parchemin, de 28 centimètres 1/2 de hauteur sur 22 de largeur. Il porte au dos, d'une main récente : Pio Rajna, *Reali di Francia*.

Des six derniers feuillets, le premier est blanc ; le deuxième et le troisième contiennent une ébauche de dessin géométrique ; le quatrième est blanc, ainsi que le recto du cinquième ; au verso de ce dernier se trouve un compte écrit d'une main moderne (fin du xviiie siècle ?). On lit :

Jean Glaudes	3 ll.
Margarido Roso	7 ll. 10 s. (?)
Ursulo del Mas	
Fran^ch^ Bige	
Fran^ch^ Marti	
Pere Marti	
Jau^e^ (Jaume ?) Garau	
Jau^e^ (Jaume ?) Villanovo	
Per...	

1. Les diverses rédactions d'Huon d'Auvergne ont 12000 vers et au-dessus. Grœber, *Grundriss*, II, 1, p. 813.

Ursula del Mas
Pere Compte (*rayé*)
Jau^e^ (Jaume) Garau
Pere Marti
Margarido Roso
Pere Luguet
Fran^eh^ Bige.

Il semble, d'après les prénoms, que nous ayons affaire ici à des Catalano-Roussillonnais.

Huon d'Auvergne se rattache à ce que Gaston Paris appelle l'épopée biographique. Ce poème n'existe plus qu'en diverses rédactions italiennes [1].

A. Graf a publié [2] un article intitulé : *Di un poema inedito de Carlo Martello e di Ugo conte d'Alvernia*, dans lequel il fait connaître un manuscrit de Turin, contenant ce poème. Ce ms. comprend environ 14000 vers inégaux, écrits en strophes libres et dans un dialecte vénitien très mêlé. Le contenu est le suivant : Charles Martel, amoureux de Inida, femme de Ugo, comte d'Auvergne, envoie celui-ci en mission auprès de Lucifer. Ugo vient à bout de sa difficile mission et Charles Martel est emporté par les diables.

Parmi les autres manuscrits d'Huon d'Auvergne, Tobler a décrit celui de Berlin, qui est antérieur d'un siècle environ au manuscrit de Turin [3].

Voici quelques extraits du poème :

Va in comincia il libro chiamato lo conte Ugly d'Alvernnya. E primo comencza in questa prima parcte del ducha Ansoisi e sy como un sarrayno namorato di Annexe sua mogliera venne a capo Ansoisi ando alla bactaglia fo preso Annese con soctile ingengnio de uno vino adoppiato a maczo il sarriano Constantino ischapolo Ansoisi stoficto acampo.

---

1. G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, 3e éd., § 26.
2. *Giornale di filologia romanza*, I, 92-110.
3. *Sitzungsberichte der Koenigl. preussischen Akademie der Wissenschaften*, t. XXVII (1884), p. 605-620. Cf. *Romania*, XIII, 477.

Vergene pura in efecto humile
Vergene tralle altre vergen pura fonte
Vergene pietosa in Xristu singnoryle
Me dopna que nascesti all' Oriente
Della sterppa del salmista gintyle
David che a Golya ruppe la fronte
Tucty nuy ve pregamo in voce piana
Pregha tuo figlyo plla gente humana.

Vergene altera my veno narrare
Ben ch'engnoraça n'abia a sua bandera
Chon umilta hora vy vo preghare
Che sin n'eschampi dalla spietata fyera
Quando nostre anime danuyden (?) passare
D'asta vyta andran che no pera
Si che abian perte nella eternna glorya
Hora vo tractare d'una lizadra storya.

Un ducha ch'Ansoigi tercso fo apellato
El quale nacque de gesta de Chiarmonte
Prode e sagyo corctese e costumato
Chome gli altri al mondo senty honte
Ebbe una donna per mogliere il pregiato
Annese se chiamo con parole pronte
E dy vertu laudata in ōgny stolo
Ingeneroye d'Ansoysi un figlyolo.

La dicta Annexe fo di casa di Bavera
Fo troppo amata ley da un sarracyno
Forctissimo infidele tra ongny schera
Costuy fo appellato il fiero Costantyno
Tornnu (tornno?) an aquella bellissima lumera
Che parctory el figlyo in un giardino
Cossy apresso a sua cipta d'Illyberossy
Laquale Valfiera per nomo chiamossy.

A bactesmo portato da baruny
Facto Xristiano como vole nostra legie
Hugolyno fo chiamato per sermuny
Cressciendo in corcte un baron lo regie
Lectera ly fo insengniata in que magiuny

Et sempre usava con gente egregye
Con savyi di sciença alty volumi
Ly quali gly insengniavano y buon costumi.

Quando che Hungolyno fo cressciuto
Avea inpresa luy molta sienza
E naturale venya molto saputo
Tucty parllavan della sua prudença
Dy suo corpo ben facto e mëbruto
E anche fo di grande consyença
Tra questy tempi pyu no sse sostenne
Chostantyno inimycho armato venne.

Il quale molto inamorato era Dannese
Del ducha Ansoygi sua mugliera
Afin de fare col Xristian´ contese
Con diecy mylia armaty la sua schyera
El ducha ch'era dentro Valfiese
Un suo castello vicino de Gualfiera
Tornno alla terra presto Ansoigy
Et fece armare tucty i suy amygy.

[F° 1 v°] Octo milya christiany presto e racto
Annexe che apunto el vero savya
Chel inymicho e venuto questo tracto
Per grande amore che alley avia
Forcte se dolea il vagho vyso adacto
Discia: mal n'abya la mya liczadria
Jhs forcte se dole myo apetito
Per me andra a bactaglia il mio maryto.

Vo (yo?) vorrei che no valesse una onça
La mya bellecze (*sic*) laquale m'a data Dyo
Ançi la facse mia vorrey schonça
Per fare dispecto a quel Sarracyn ryo.
Ducha Ansoisi nel cavall s'aconça
Va per donar o per recevere fyo
Sy come in facti d'arme e usança
Quando d'altruy vole provar sua possança.

El gran nymicho gia allogiato era
En fra sua gente avya un capitano

Forcte gagliardo governna sua schera
Adora adora myrava perllo pyano
Se de quella ducha vedia sua bandera
E pocho stante il sengnor Christiano
Fo achavallo a cotale penitenza
Assua mogliera luj chiese licenza.

[F° VII r°, c. 2.] *Va seguitan lo secondo cantare e dice come perllo sasso d'ebbe Annexe i sulla testa da Constantino se mori et come Ansoygy per ansyone della morcta Anexe prese un' altra mogliera fecene un fyglio chiamato Ugho loquale cresciuto inziemi con Ugolino suo frate si parctero vandossende al sepolcro dove fero di belle prove comactendo vinssero fra pyu segnory Sarrainy.*

Atre del cielo e piena carytate
Soprana altecza e somma sapienza
Lume infenito eternna veritate
Che fay ralluminare la coscienza.
Quando la vostra alta santitate
Consentimento fece vostra exelenza
Che ab eternno Ydio tu delliberasty
De venire e como in Maria incarnasty.

[F° XIII v°, c. 1.] *Va seguitano ly tre cantari dove se contiene perlla gran dolia della morcte d'Ansoisi Margarita se mori E come poy tornnato Ugo e Ugolino andaro a Parigi a fare riverenza a Charllo Martello poy con re Alixandro sengnore di Bordella una con Ugho e Ugolino a modo de mercanti andaro a fare la vendecta del padre amozaro re Chiariello.*

Ce chant se termine au f° XX r°, où l'on a laissé un blanc pour la rubrique qui n'a pas été mise. Les deux seules rubriques qui existent sont celles des trois premiers chants, que nous avons transcrites ci-dessus.

Mort d'Ugolin.

(En chassant Ugolin eut soif et demanda à boire ; un chevalier de l'entourage de Charles Martel a préparé du poison et le lui donne.)

[F° XXVI v°] Vyno con acqua il Christiano a chesto
Apsessi (*sic*) uno famiglio di Maganza

Informato dello facto disonesto
Tolze il male vino senza altra temperanza
Qu'era Charllo e Andrea falzo e rubesto
E quello Pisano di grande misleanza
El quale Pisano comincia ryo lavoro
Tolze quello vino et una cuppa d'oro.

Nello principio no fo de quello ryo
Ma dello bono de a bere allo singnore
Cio e a Carllo inimicho de Dio
Et ad Andrea per cotale tenore
Et posscia dello vino falso che no fo rimedio
De a bere allo ducha Cristiano de valore
Quando l'ebbe beuto allo male porcto
« O me, disse, Jhesu ch'io son morcto. »

Coll'occhi alli nemicy fece balda
Carllo Martello ridea di tal baldo
Lo conte Ugolino cavo la sua spada
Per ferir il singnore dicendo : « Rybaldo,
Tu m'ay tradito in questa condrada. »
Con Andrea traditore parllo quy saldo
Quando vole ferir Carllo a tal pressa
Carllo Martello indietro se ricessa.

La spada nolla possect adoperare
Perche si venne luy ricessando
Quando fally lo corppo in quello affare
Quello di Maganza piglio il suo brando
Contra Ugolino ducha senza stare
Deoly una ponta colla spada intando (*sic*)
La doglia di quello ferire e di quello veleno
Fe cadere morcto Ugolino al terreno.

(*En marge, à l'encre rouge* : Nota con mori Ugolino)

[F° XXXVII v°, c. 2.] Long discours de Charles Martel au comte (Huon d'Auvergne) qui va descendre aux enfers. Il y énumère les personnes qu'il y trouvera : Deucalion, Pirame, « Pirrometeo », Atalante, Ganymède, « Poroneo », Isis, « Carmente », Paris, etc.

[F° XLII r°.] Au bout de six mois d'absence, le bruit court que le comte Ugo est mort en mer. Charles Martel l'écrit à sa veuve.

Ma Diamante seppe chel marito jolivo
No era morcto ma era sano e vivo.

F° CXIII, descente aux enfers, jusqu'au f° CXXIV, environ. Nous en extrayons la strophe suivante :

Tu troveray inelli eterni pianti
I Re Duchalion e Piram sua mogliera
Pirrometeo Atalante e soy sembianti
Ganimede Poroneo e sua ischera
Mombes Ysis che forono de Costanti
Carmente e Pis (Paris ?) Promena e lor manera
Voltando in tornno perllo rengnio meschino
Tu troveray quello aticho Gadino.

Voici la fin du poème :

[F° CLV r°] Federico che vole tenere rimedio
No volcze in terra mectere soa ragione
Fe co uno consiglio con gravoso tedio
Et aduno trenta milia perssune
Venne presso a Parigi collo assedio
Diamante era morcta in quella staxone
Perlla quale cosa Ugo desperato
Contra de Federicho se fo armato.

Con molta gente uscio fore de Parisi
Armati ly era l'una parcte ellautra
Ugo e Federicho mando in tali avisi
Dicendo tale parole com parcte :
« O Re de Boema salva i nostri amisci
Fra vuy e mi se segua i fi de Marcte
E quale de vuy prima morcto si trova
Della dimanda perda la sua prova. »

« Non metiamo la gente a retaglio (retaglia ?)
Fra noy se defenischa la questione
Che quale prima de morcte atravaglia

Rimanga al pacto fermo in su sermone. »
Disse Ugo : « O may no apreczo un onglia (?). »
Ora se contentera di tale faczone
E quy prendiano del campo a tal manze
Diriczaro i cavalli e abassaro lor lanze.

Le quali lanze foro forcte ismesurate
Quando se rescontraron qui campiony
L'uno ellautro rie derrate
L'arma passando a grive paxiony
Le loro carnne daffarri (?) fo tocchate
Ciascheun per morcti cadeno al sabiony
Senza rimedii colpi accidentaly
Conciessia chosa che forono mortaly.

Nanzi che l'aspra morcte fesse scornny
A Ugo conte in questi rey tractaty
Pentito fu de quelli penzieri no adormy
Mecterese alla bactaglia sopra i praty
Vivectero in questi guay tre giornny
Ugo confessose de tucty suy peccaty
L'animo uscio dello corppo acotale gielo
Chello avya meritato nando in cyelo.

*
* *

M. Pio Rajna a bien voulu me donner sur ce poème, avec une extrême obligeance dont je lui suis très reconnaissant, les renseignements qui suivent : « Le poème que vous avez entre les mains est le même qui, sous le nom de CARLO MARTELLO, a été imprimé au moins deux fois, en 1506 et 1507... Le fait que l'œuvre ne se trouve pas seulement sous forme imprimée ne manque pas d'intérêt. Le poème débute par une invocation sacrée de trois strophes que je n'ai pas transcrites ; mais voici les trois suivantes :

Signori tutti, che state ad audire
Devante tutti in sullo mio conspeto
Onde vo prego per lo nobile sire
Che m'ascoltate in pace e con diletto
Che ve narraro con ligiadro dire

De un duca Ansuise tanto perfetto
..... forza e della gran possanza
E..... o Martello Re di Franza.

Questo duca Ansuise fu appellato
El qual nacque di iesta Chieramonte
Prodo e savio cortese e costumato
Et era laudato in piano et in monti
Et avea una donna dal viso rosato
Agnese si clamo dalle bellezza (*sic !*) pronte
E de vertu laudata in ogni stuolo
E de Anuise (*sic !*) ingenero un figliulo.

La dita Agnese fu di casa Baviera
E fu amata da un gran saracino
Ardito e fortissimo fra ogni schiera
Chiamato fu el fiero Constantino.
Hora ritorno a quella alta lumiera
Che parturi il figlio in un giardino
Difora alla citta questo atrovosse
La qual sul fera per nome chiamosse.

Voici la fin du poème d'après les extraits de M. Pio Rajna :

Avanti che laspra morte desse
Al conte Ugo aquelli rei tratati
Si fu pentito ai quelli casi adorni
Di meterse abataglio sopra i prati
E vivete cosi infino atri giorni
E confesosse de tutti isoi peccati
Lanima usi del corpo acotal gielo
Perche havea meritata ando in cielo.

Lo Re Fedrico morite adi oto
Si come lautor pone la scritura
E sepelito fu el baron deto
Cosi la fortuna mena la figura.
Ora pregamo Dio che da mal scoto
Ne guardi e da ogni via ventura
E cō la gratia de la madre superna
Ce conduca tutti ai ben de vita eterna.

J. Anglade.

LETTORI DI ROMANZI FRANCESI NEL QUATTROCENTO ALLA CORTE ESTENSE

Non sarà senza interesse, io penso, esaminare davvicino alcuni registri estensi del quattrocento, in cui trovasi fatta menzione, volta a volta, degli oggetti prestati ai cortigiani ed agli amici dei Signori di Ferrara [1]. Vi figurano le cose più disparate : vestiti, capoletti, cortine, bancali e libri. E fra i libri sono preferiti di gran lunga i francesi [2]. I nomi di Lancilotto, di Tristano, di Meliaduse appajono sulle vecchie carte di quei registri con una frequenza che importa rilevare, per rendersi miglior conto delle preferenze e dei gusti letterari dell' alta società in un periodo classicheggiante. Le nostre conoscenze della vita intima intellettuale e spirituale di quella feconda età ne guadagneranno alquanto e la storia degli influssi francesi in Italia si andrà sempre più precisando in uno dei suoi aspetti più caratteristici, mentre vedremo uomini gravi e giuristi di grido ricorrere alla biblioteca privata degli Estensi per i libri di lettura amena allora di moda.

Francesco Accolti di Arezzo, celebre lettore di diritto nello studio di Ferrara, diletto al gentile Leonello e al magnifico Borso, ebbe in prestito il 30 Gennajo 1458 « uno libro franchois detto *San Gradale* » e il 17 Giugno dello stesso anno si fe' dare in lettura « uno *Merlino* et uno *Meliadux* in gallico ». L'anno seguente, il 2 Marzo, egli riprese il « San Gradale », mostrandoci forse, per tal modo, a quale di questi tre romanzi francesi accordasse le sue preferenze [3]. Teofilo Calcagnini, letterato e grande amico e consigliere di Borso, volle leggere nel

---

1. Archivio estense di Stato in Modena, *Guardaroba* : *Memoriali*, *1453 sino al 1468* (si utilizzano sopratutto due piccoli registri, di cui l'uno porta il titolo : *Memoriale delle cose prestade 1453* e l'altro : *Memoriale 1457-68*).

2. Bertoni, *La Biblioteca estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I*, Torino, 1903, p. 78 ; Id., *Nuovi studi su M. M. Boiardo*, Bologna, 1904, p. 173 sqq.

3. Venturi, *Riv. stor. ital.*, II, 692 ; V. Rossi, *Quattrocento*, pp. 312-313 ; Bertoni, *La Bibl. estense* cit., p. 73. Grazie al *Mem. 1457-68*, si possono precisare i prestiti fatti all' Accolti.

1467 il Guerin Meschino [1] e ottenne dalla liberalità del suo signore di farsene trascrivere un esemplare, sotto la sorveglianza di un altro letterato, Carlo di San Giorgio, il quale attese all' esecuzione dell' opera e fu incaricato di pagare il copista [2]. Persino l'umanista Guglielmo Capello, il dotto commentatore del *Dittamondo* [3], si fe' prestare nel 1458 « la *Cronica de Franza* [4]. Ma il più grande lettore, anzi divoratore, di libri francesi fu, presso gli Estensi, Giacomo Ariosti. Questi ebbe, il 1° Febbrajo 1455, « uno *Meliadux* in lingua gallica » che trattenne quattordici giorni, e poscia prese in prestito, nel medesimo anno, « uno libro dito *Lanzeloto* in franzox » e un altro « libro franchois » di cui i registri non indicano il titolo. Nel 1457 ebbe di nuovo « uno libro franchois dito *Meliadusc* », che restituì e che presto riprese ; quindi l'anno seguente richiese il « *Lanzeloto* in franchois » che fe' rendere dal nipote Niccolò e nel 1461 si portò a casa « uno *Tristano* in lingua gallica ». E chissà quante altre volte mai codesto lettore appassionato di materia francese avrà approfittato della libreria degli Estensi [5] ! Nardo Palmieri, a mezzo di Antonello Schaione, ottenne nel 1460 « uno libro franzexe de *Legende de* « *Santi* in carta de capretto de volume mezano coperto de « dalmaschino crimixi cum S. d'oro, cum quattro azuli de « arezento dorati cum 20 chioldi de arezento dorati [6] » ; Al-

---

1. Naturalmente, l'opera celeberrima di Andrea da Barberino, della quale non occorre qui tenere parola.

2. Bibl. est., ms. α. H. 5, 13 : « [6 Febbr. 1467] vos factores generales « ipsius [D. N. Borsii] dari faciatis Carolo de S. Georgio libr. 20 m. pro explendo *Libro Meschino* et *Libro centum Novellarum* quos transcribi facit « [Borsius] pro magnifico D. Theofilo consocio S. Cels. et ponatis ad expen- « sas ».

3. Ho parlato lungamente di G. Capello nel *Giorn. stor. d. lett. ital.*, XLV, 374.

4. Ho però ragione di credere che questa cronaca fosse in italiano. Vedasi la mia *Bibl. est.* cit., p. 77.

5. Era, Giacomo Ariosti, amico del conte Lorenzo Strozzi. Chiese allo Strozzi una volta di provvedergli « uno sparaviero nidase » e lo volle « nidase » perchè i « nidasi » sono « più manieri et più piacenti de li altri » (Arch. est. *Particolari*, *Ariosti*, 31 Agosto 1462).

6. Arch. est. *Mem.* cit. 1457-68 : alla data 29 Settembre 1460.

berto dalla Sala ebbe nello stesso anno un *Tristano* e lo ottenne con la raccomandazione del magnifico Ludovico Casella, prediletto di Borso. Altri personnagi ragguardevoli, come Anselmo Salimbeni e Bertolazzo dei Pizzolbeccari, poterono leggere in quel medesimo torno di tempo il *Lanzeloto* ; Bonaventura Bonlei, nel 1454, aveva ottenuto « uno libro dito *Texoro* [1] » ed io penso che questo libro vada identificato con un volume « nominado Bruneto Latino franzexe » che nel 1458 il cartolajo Gregorio di Gasparino dovè racconciare [2].

È poi interessante vedere nel 1461 il conte Gian Francesco della Mirandola chiedere e ottenere in lettura un « *Lanzaloto* v[u]lgare », cioè in lingua italiana, e riceverlo volentieri, malgrado avesse « una asse rotta et una salda, descoperte », Galeotto di Campofregoso domandare nel 1460 un *Merlino*, in francese, il principe estense Sigismondo prendere in prestito nel medesimo anno un *Tristano*, e persino Borso farsi portare in villa, nel 1461, « una *Bibia* in gallico », la quale era « de volume de carta reale coperta de montanina verde senza azulli » e uno « *Lanzaloto* in v[u]lgare » insieme a un altro « *Lanzaloto* in franzexe » [3]. La studiosa Bianca Maria d'Este [4] ebbe nel 1457 « uno libro franchois dito *Gottofre de Boion* ».

Ma non soltanto gli uomini più notevoli del circolo estense potevano giovarsi dei libri della privata libreria marchionale e poscia ducale. Essa era aperta a chiunque godesse la fiducia dei

---

1. Vada qui, in nota, la notizia interessante che nel 1454 il « Magnifico Conte Lorenzo » [cioè lo Strozzi] aveva avuto « la cronica di Zohane Villano » (16 Novembre).

2. Sui cartolaj a Ferrara, v. Fumagalli, *L'arte della legatura alla corte degli Estensi*, Firenze, 1913, p. XIV sqq.

3. Notizie desunte tutte dai due *Mem.* cit. 1453 e 1457-68.

4. Nel 1453 essa fa legare alcune « regule in greco » una « Retorica nova » e un « Tulio *De oficis* » (*Mem.*, 1453, c. 33 v.). Nel 1454 si procura uno « libro nominado Paulo Vergelio [Vergerio] in lo quale sono ancora « alcune opere de Lunardo d'Arezo et de mess. Guerino da Verona » (*Id.*, c. 33). Nel medesimo anno 1454 essa fa legare uno « Verzilio ». Nel medesimo documento (*Id.*, c. 185r) si ha il nome del maestro di Bianca Maria, cioè : « m°. Antonio da Castelo Durante. » Nessuno di questi libri resta nella Bibl. estense.

Signori di Ferrara : a maestro Raynaldo « tapizero », oriundo forse di Francia, che lesse nel 1457 il « *Sidrac* in franchois », ad Amorino de Franza « tapezero » che ottenne l'anno seguente il medesimo libro ed ebbe nel 1459 « uno libro in francese chiamato *Troiano* [1] ». Anche Miniatto Buregatto « sottospendedore », potè prendersi nel 1461 « un *Lanzillotto* in v[u]lgare » e si capisce forse perchè lo scegliesse in volgare. Miniatto non doveva conoscere il francese.

Prestati così di frequente, questi libri si deterioravano. Passavano allora nelle mani dei cartolaj. Nel 1457 Gregorio di Gasparino, che già conosciamo, dovè mettere « uno fondelo roso « et dui azuli ad uno libro nominado *Gurone* [2] » e nel 1458 « lo stesso Grigoro « have uno libro dito *Merlino* da ligare ». Questo *Merlino* era in « carta de capreto de grandeza de carta « pizola cum ase nove, coperto de montanina bianca cum dui « azuli de atone da schudeto » ed era stato miniato da « Jacomo « Barbiro dito Salarolo scritore et aminiadore de libri [3] », il quale il 22 Novembre 1458 fu dichiarato creditore di lire due e soldi cinque marchigiani per l'opera sua [4]. Vediamo poi il nostro Gregorio rigare nel 1457 dei quinterni di capretto per fare scrivere un libro « in lingua galica [5] », ma purtroppo non sappiamo di cosa si trattasse.

I cataloghi quattrocenteschi della libreria degli Estensi [6] registrano tutti questi romanzi prestati e fanno fede del trasporto che gli stessi Signori di Ferrara ebbero per la materia di Francia, sopra tutto per le leggende d'avventura. Ma di questo trasporto resta anche una bella testimonianza nei nomi stessi

---

1. Che sia lecito pensare che il *Troiano* gli servisse ad ispirargli alcune scene di arazzi ? Forse sì, sebbene gli arazzieri avessero generalmente bisogno di « cartoni » preparati da disegnatori o pittori.

2. Arch. est., *Mem.*, 1457, c. 79v.

3. Sui miniatori estensi, vedasi : Hermann, *Zur Gesch. der Miniaturmalerei am Hofe der Este in Ferrara*, Wien, 1900.

4. Arch. est., *Mem.*, 1458, cc. 47r. e 51r.

5. *Mem.*, 1457, c. 10r.

6. Editi, nella loro parte spettante ai codici francesi, dal Rajna, *Romania*, II, 50, e da me *Nuovi studi su M. M. Boiardo*, cit., p. 174. Altre indicazioni e altre stampe di cataloghi nella mia *Bibl. est.*, cit., p. 267 sqq.

degli Estensi. Borso ebbe due sorelle chiamate Isotta (l'una nacque nel 1403 e morì un anno dopo, l'altra visse dal 1425 al 1456), un' altra sorella chiamata Ginevra (1419-1433), un fratello Gurone († 1484) e un altro fratello Meliaduse (1406-1452), il quale a sua volta ebbe una figlia, Isotta. Anche Nicolò III, padre di così cospicua figliolanza, conobbe bene e amò la letteratura romanzesca di Francia, della quale dovè essere poi oltre modo ghiotta la sua terza moglie, Riccarda di Saluzzo, figlia di quel Tommaso III che fu autore del *Cavaliere errante* in francese [1]. Ma forse più che i príncipi, l'amarono, codesta materia di Francia, i cortigiani, le cui preferenze letterarie non già dai cataloghi ma dai registri estensi di guardaroba ci sono state svelate nella loro intensità. Di tutti i volumi « in franchois » passati sotto gli occhi attenti degli amici degli Estensi e degli stessi signori ferraresi, uno solo, il *Tristano*, è oggi conservato forse dalla Biblioteca estense [2], la quale, se perdette tante opere preziose, s'arricchì in compenso d'altri importanti manoscritti francesi venuti per diverse vie in tempi diversi [3]. Restano invece alcuni frammenti, alcune vestigia di tanto tesoro librario scomparso, nell' Archivio estense. Restano frammenti del *Lancelot*, del *Meliadus* e di manoscritti di storie e cronache di Francia [4]. Nel sec. XVI, in pieno rinascimento, i vecchi codici, che eran stati la delizia e la gioia dei lettori del quattrocento,

---

1. Gorra, *Studi di crit. letteraria*, Bologna, 1892, p. 110. Pardi, *La cappellettile dei Palazzi estensi in Ferrara nel 1436*, Ferrara, 1908.

2. Bertoni, *La morte di Tristano*, estr. dal *Fanfulla della Domenica*, 1915, nn. 44-46-48, p. 15.

3. Credetti altra volta (*Bibl. est.* cit., p. 72, n. 1) che il *Gothofred de Boion*, che figura negli antichi cataloghi e che fu prestato a Bianca Maria, si potesse identificare con il cod. est. franc. n° 29, seguendo un' ipotesi del Camus, p. 22, ma ora sono di diverso pensiero. La Bibl. estense ha un *Guiron* (franc. n° 42 ; Camus, p. 54), ma anch' esso non può essere il *Gurone* legato da Gregorio

4. Per es., tre frammenti di tre mss. diversi contenenti l'*Histoire ancienne avant César*, alcuni frammenti delle *Chroniques de saint Denis* (un passo, fra l'altro, corrispondente a Bouquet, *Rec.*, V, 275), un brano del *Bueve de Hantone I* (Stimming, p. VI), ecc. Questi lacerti meriterebbero d'essere descritti e studiati.

caddero nell' obblìo, poscia in processo di tempo furono deprezzati, slegati e i loro bei fogli servirono di copertina a registri di cantina o di cucina sino a che la provvida mano degli archivisti non raccolse le povere « fronde sparte » in un mazzo di pergamene francesi [1], ultimo testimonio di una elegante cultura letteraria sfiorita nel tempo.

Giulio Bertoni.

---

1. Arch. est., Framm. di mss. : Pergamene.

COMPTES RENDUS

A. Meillet, **Les langues dans l'Europe nouvelle** : Paris, Payot, 1918 ; in-12, 340 p., 2 cartes.

Dans cet ouvrage, qui appartient à la collection « Les Idées et les Faits », M. Meillet « a voulu exposer la situation linguistique de l'Europe telle qu'elle est, et non comme les vanités et les prétentions nationales exaspérées depuis le XIXe siècle souhaitent qu'elle soit ». Ce livre vient à son heure, mais il ne doit aux circonstances que la date de sa publication et sans doute quelques détails de mise en œuvre. Sous une forme simple, claire, ramassée, M. M. met en réalité à la portée du grand public quelques-unes des richesses de sa science et les résultats d'une expérience probablement unique. Sans jamais nous dire rien de vague ou d'oiseux, il nous promène d'un bout à l'autre de l'Europe et d'un bout à l'autre de l'histoire de l'Europe, et l'on revient ébloui de ce prodigieux voyage. Ce n'est pas un traité de politique qu'on nous donne. M. M. ne prétend pas fournir aux hommes d'État de « solutions toutes prêtes » : il veut seulement « éclairer ceux qui ont la charge d'agir ». Souhaitons qu'avant de passer à l'action, les hommes d'État veuillent bien se laisser éclairer. Sur tout ce qui regarde les questions de race, de nationalité, de langue et les complexes problèmes qui s'y rattachent, ils ne trouveront pas de guide mieux informé, plus impartial, plus lumineux que M. M.

Mais le livre n'est pas seulement une sorte de bréviaire de l'homme d'État, c'est aussi une très vivante étude de linguistique. Montrer comment les langues perdent leur unité et comment se forment de nouvelles langues communes, voilà l'idée maîtresse. C'est là naturellement le côté qui nous intéresse ici, et avant tout, bien entendu, les développements qui sont consacrés au français. Il faut citer spécialement le chapitre XIV, *Fixation des langues littéraires en Occident* et le chapitre XV, *Le français littéraire*. Ils nous présentent dans un raccourci saisissant et vigoureux toute l'histoire de notre langue depuis le *Roland* jusqu'à nos jours. M. M. signale, dès le XIIe siècle, le caractère à la fois « populaire » et « distingué » du français : populaire, en ce qu'il s'adresse avant tout aux profanes, aux laïques, distingué, en ce qu'il traduit les sentiments, les aspirations d'une élite sociale. Ce caractère de distinction s'est maintenu jusqu'au XVIIe siècle, pour devenir à cette époque bien

autrement profond et exclusif qu'il n'avait été. Pendant le moyen âge, il y a bien eu une langue écrite distincte de la langue parlée, mais le contact était maintenu. La langue écrite évoluait sans doute avec plus de lenteur, mais elle ne perdait jamais de vue la langue parlée et finissait par évoluer comme elle, quoique après elle. Notons en passant que, grâce à cette circonstance, la langue parlée du moyen âge, après tant de siècles, reste encore accessible à qui veut la retrouver. On peut chez Chrétien de Troyes étudier l'usage des cercles contemporains, on ne le pourrait pas chez Racine ou dans la *Légende des Siècles*. La découverte de l'imprimerie, la décadence du latin comme langue de la science vont modifier cet état de choses. Finalement la forte unité nationale de la France sous Louis XIV demande à s'exprimer dans une langue qui cesse de fluctuer, qui ait toute la dignité et tous les avantages d'une langue traditionnelle. Une élite raffinée d'hommes et de femmes du monde se met à la tâche, et crée cette langue aristocratique, toute en finesse et en nuances, qui est encore la nôtre. Ou plutôt cette langue constitue un idéal dont notre démocratie moderne tente de s'approcher. Elle échoue bien souvent. De là la « crise du français », qui a des raisons lointaines et profondes. Du reste l'anglais, l'italien, l'espagnol, d'autres langues encore en sont là. « Dans l'Europe occidentale et en Amérique, des langues aristocratiques servent d'organe à des démocraties. » M. M. montre avec force le danger de cette situation singulière. Jusqu'à quand cette dualité persistera-t-elle ? Sur ce point l'auteur ne nous fait pas connaître toute sa pensée. Il indique simplement qu'on ne peut s'approcher de l'idéal traditionnel que par un effort. Il croit à l'influence de la volonté sur le développement des langues. Là où l'effort est grand, le modèle est reproduit avec une fidélité suffisante, là où il est faible la langue présente des caractères tout nouveaux. On peut donc prévoir ou que la volonté l'emportera — mais que peut une volonté non éclairée ? et d'où vient la clarté en ce moment ? — ou qu'elle fléchira, et alors ce sera la ruine du savant système édifié par les mondains du XVIIe siècle : dans ce cas, la démocratie française — pour ne pas parler des autres — finirait peut-être par s'exprimer dans une langue démocratique. On voit immédiatement toute l'étendue du désastre, mais il est peut-être permis de se demander s'il n'y aurait pas des compensations. Le livre de M. M. pose bien d'autres questions.

Lucien FOULET.

E. TAPPOLET, **Die alemannischen Lehnwörter in der Mundarten der französischen Schweiz** ; Bâle, 1913, in-8°, 104 p. avec une carte.

Cette intéressante étude sera la bienvenue auprès des romanistes, car elle comble une importante lacune. Nous n'avions pas, en effet, de travail d'en-

semble sur les mots empruntés à l'allemand dans le vocabulaire des parlers de la Suisse romande. Ces emprunts proviennent en très grande majorité des dialectes de la Suisse alémanique ; quelques-uns (dans le Jura bernois) sont venus de la Haute Alsace.

La proportion des emprunts est plus grande, bien entendu, près de la frontière linguistique. Mais il est remarquable qu'elle va en décroissant du nord au sud. Elle atteint son maximum dans le Jura bernois ; elle est moins grande à Neuchâtel, un peu moins à Fribourg, plus faible encore dans le canton de Vaud ; le minimum est fourni par le Valais (et Genève). Comme le montre le distingué professeur de l'Université de Bâle, ces différences sont dues à des causes historiques, géographiques, sociales : depuis quelques siècles, le Jura bernois (ancien évêché de Bâle) a été le plus exposé à la pénétration germanique ; au contraire, les hautes vallées valaisanes ont vécu dans un isolement presque complet jusqu'à nos jours.

Les emprunts portent sur un ensemble de termes assez variés, relatifs à l'habitation, la tenue de la maison, la famille, la nourriture, les animaux domestiques, la culture, les métiers, le commerce, les divertissements, la vie publique, etc. Souvent c'est une importation de la Suisse alémanique qui a amené le mot avec la chose, qu'il s'agisse des « carreaux à l'allemande » ou du bétail d'Uri. Parfois aussi la langue romane possédait le terme équivalent, et si elle a recueilli le vocable germanique synonyme, c'est avec une nuance de sens près que toujours péjorative : « *Tischmacher* et *Schuhmacher* sont prononcés avec un haussement d'épaules ; *tūtš* a une valeur comique et méprisante vis-à-vis d' « allemand » ; *traga* est plus pénible que *porter* ; *judr* et *petlu* sont plus méprisants que *juif* et *mendiant* ; *geiss* et *kats* sont employés de préférence pour chasser l'animal ; *mues* désigne un « salmigondis de légumes préparé par une mauvaise cuisinière » (p. 46). Intéressant phénomène de psychologie linguistique, que M. T. a finement analysé.

Il a noté aussi (p. 48-52) les locutions et appellations ironiques employées par les Romands au sujet de leurs voisins de langue allemande. Parmi les termes populaires de France, cités ici, pour désigner l'Allemand (p. 50, note) je remarquerai que *dastipoteur* est un archaïsme disparu depuis deux ou trois siècles, et que *schnokobol*, mentionné d'après Villatte, paraît être, sinon absolument une fantaisie individuelle, tout au moins un terme d'une extension extrêmement restreinte [1]. Quant à *Alboche*, — abrégé ensuite en *Boche* (auquel la guerre a fait un sort mondial) — M. T. l'a relevé en Suisse avec la variante *Almoche* (*alboš*, *almoš*) ; il présume qu'*Almoche* pourrait être un croisement entre « Allemand » et *Alboche*. Je crois, au con-

1. Je signale à M. T. que j'ai entendu récemment des Suisses français (Neuchâtelois) appeler les Allemands des *Schnok* (sans doute de *Schnake*, moustique), mais ce mot me paraît totalement inconnu en France.

traire, qu'*Almoche*, qu'on rencontre seulement près de la frontière linguistique (M. Jeanroy me l'a signalé en Lorraine d'après un article de L. Bertrand[1]) est la forme primitive, déformation très régulière d'*Al(le)mand* d'après un procédé argotique bien connu (substitution de suffixe). Le passage d'*Almoche* à *Alboche* est dû à l'influence des deux termes *caboche* et *tête de boche*, — ce dernier usité dès 1870, avec le sens de « tête dure » (il semble bien que c'est la décalque d'un italien *testa di boccia*, — tête dure comme la boule du jeu de boules). Comme les Allemands sont réputés pour avoir des têtes — ou des *caboches* — dures, l'influence analogique s'explique d'elle-même.

Il est à remarquer aussi que le mot étranger, comme toute innovation linguistique, paraît volontiers plus vivant, plus énergique que le terme indigène dont la valeur expressive est usée (p. 57). Ainsi un guide, parlant d'un alpiniste qui vient de faire une chute au Mont-Blanc, déclare : « Oh ! il a été à moitié *štorb* quand il est arrivé. » Il avait bien d'autres termes à sa disposition, observe M. T., mais celui-ci lui a semblé plus vigoureux[2].

La dernière partie de l'ouvrage, qui est consacrée à la translation des sons et des formes du suisse alémanique en romand, n'est pas la moins intéressante.

Nous remarquons certaines hésitations pour les sons dont le roman ne possède pas l'équivalent exact : ainsi les sonores *b*, *g*, qui sont devenues presque des sourdes dans les dialectes allemands, sont rendues tantôt par *b*, *g*, tantôt par *p*, *k*, mais la sourde l'emporte de beaucoup, et nous la trouvons exclusivement pour le *d* (rendu par *t*). De même *w* est rendu tantôt par *v*, tantôt par *vw*; *i* et *u* ouverts, soit par *i*, *u* (= ou), soit par *é*, *o*; *ue* par *u* (= ou) ou *wé*, etc. Ces variantes sont-elles dues aux dates différentes des emprunts? Il n'est peut-être pas aisé de le savoir.

En tout cas, il est utile de noter avec M. T. que les plus anciens emprunts à l'allemand dans la Suisse romande datent de la fin du XIVe siècle (*fravail* = *Frevel*, délit, attesté en 1398; p. 44) et du XVe (*siba*, *Scheibe*, cible, p. 43). Plusieurs remontent au XVIIe siècle.

Une carte détaillée de la Suisse, avec le tracé de la limite linguistique romano-germanique, accompagne ce remarquable travail, qui sera complété prochainement par un index alphabétique des mots romans et des mots alémaniques.

ALBERT DAUZAT.

---

1. *Revue des Deux Mondes*.
2. Ce *storb* (allemand classique *gestorben*) est l'ancêtre de l'argot *estourbir*, tuer (attesté pour la première fois par Vidocq); le prov. mod. *estourbi*, allégué par M. Sainéan (*Sources de l'argot ancien*, II, 341) est un emprunt tout récent à l'argot. Les argots de l'Italie du Nord ont *stürbi* (Val Soana), — et *sberti* (Milanais), métathèse de *sterb-en*.

Kr. NYROP, **Manuel phonétique du français parlé**, traduit et remanié par Emmanuel PHILIPOT, troisième édition, revue et corrigée ; Paris, Picard, 1914 ; in-8, VIII-192 pages.

La *Romania* a annoncé autrefois la deuxième édition de cet excellent manuel (XXXII, 1903, p. 347). La troisième édition est dans l'ensemble conforme à la deuxième, mais plusieurs chapitres ont été remaniés et un très grand nombre d'additions ou de corrections de détail ont été faites par l'auteur. On se bornera ici à présenter quelques remarques sur certains des passages qui ont été ainsi revus ou corrigés. — §§ 85-93. Tout le développement sur la question difficile de la prononciation de l' « *e* féminin » a été repris et élargi, et M. Nyrop est arrivé à une définition précise de la loi des 3 consonnes. Cette loi n'est pas observée à la rigueur, comme il l'indique lui-même ; et il faudrait peut-être aller dans ce sens plus loin qu'il ne va. Ainsi il m'est impossible de sentir une différence, pour ce qui est de la prononciation de *-les*, entre *Charles* et *Charles douze*. A vrai dire, la tendance actuelle, dans la conversation familière des gens cultivés, est de supprimer de plus en plus d'*e* féminins : ce qui n'est pas, naturellement, sans influencer même le langage plus relevé. Au contraire, la langue populaire — surtout sous sa forme parisienne — a une inclination à conserver l'*e* féminin, et même à lui donner en bien des cas une prononciation très appuyée. Elle va jusqu'à n introduire, comme le note M. N., là où il n'y en a pas : *l'Est(e) de la France*. Dans tout exposé de la question de l'*e* féminin, il faudrait tenir compte de ces deux courants opposés. — § 93. « A côté de *Veux-tu te l(e)ver !* et *Il a envie de m(e) plaire*, on entend très souvent *Veux-tu t(e) lever* et *Il a envie d(e) me plaire*. Il est impossible de dire laquelle des deux prononciations est la meilleure ou la plus usuelle : elles sont également bonnes. » Il y aurait peut-être intérêt à noter qu'en général ces deux prononciations ne sont pas employées indifféremment, et suivant l'occasion, par les mêmes personnes. A l'ordinaire, les uns se tiennent à la première, les autres à la deuxième. Dans les exemples cités, la deuxième, sans être plus correcte, me semble plus répandue. — § 129-30. M. N. signale que le mot *littérature* « qui se prononce avec un *t* dans la conversation journalière, pourra en acquérir deux dans une conférence ». C'est aussi le cas de la plupart des mots où il indique que la consonne double se fait entendre : *grammaire, immense, classique, annales, mammifère*. Le double *mm* ou le double *nn* ne se font jamais sentir dans ces mots sans un léger effort qui reste très conscient. *Villa* par un *l* est aussi courant que par deux *ll*. — § 165. *Toujours est-il*. Ici, à la différence de *leurs amis, plusieurs hommes, à quoi ça sert-il ?*, groupés dans le même paragraphe, la liaison est facultative. — Même dans le style soutenu, on ne ferait pas la liaison dans la phrase *le plat est prêt*. C'est un cas à joindre aux combinaisons « où la liaison donnerait lieu à des cacophonies, à des sons bizarres ou difficiles : *Un attentat affreux* ». Au contraire, *Des espaces immenses*, classé avec *Un attentat affreux*, souffrirait très bien la liaison.

L'Appendice I « Comment se prononcent les lettres françaises » a été l'objet d'une révision très détaillée. Il y a là un guide très sûr pour les étrangers et qui peut être utile même à des Français. Si j'indique quelques points de légère divergence, ce n'est pas sans une certaine hésitation : on sait combien, en matière de prononciation, l'usage — le bon usage — est parfois varié. — § 177. *Je sais.* La prononciation par [ɛ] me semble de beaucoup la plus répandue; *gai, geai, quai* se laissent gagner à leur tour. La tendance à donner le son ouvert à l'*e* de *ai* est très forte. Beaucoup de gens, même cultivés, ne font plus de différence entre *je ferai* et *je ferais*, ce qui est fâcheux. — § 189. *Qu'as-tu donc* [dɔ̃] *ce soir* ? Dans un texte littéraire, lu à haute voix, on ferait sonner le *c* même ici. — § 193. *District.* Je ne connais pas la prononciation [distri]. — § 196. « L'*e* se prononce à peu près [ɛ] dans *parlé-je, blessé-je.* » Je prononcerais [e]. — § 215. (Cf. Additions et Corrections.) La prononciation *joug* avec un *g* sonné me semble affectée. — § 218. La prononciation « sinet » de *signet* me semble franchement archaïque. — § 223. (Cf. Additions et Corrections.) La prononciation par [il] de *grésil, mil, Ménilmontant* est la prononciation normale. Je n'en ai même jamais entendu d'autre pour *Ménilmontant*, ni pour *mil*, qui n'est du reste qu'un mot purement littéraire, connu surtout par une fable de La Fontaine. *Grésil* par [ij] me semble archaïque. De même [gril] et [gri] sont plus fréquents que [gri : j]. — § 224. *Billevesée.* Je dis [bi : jvəze]. — § 236. « Pour plusieurs mots on hésite entre [ɔ] et [o] : *atome, gnome, hippodrome, majordome, amazone, atone.* » [o] a triomphé dans *atome*, [ɔ] dans *majordome* et *amazone*. — § 237. *Hôtel.* Je prononce avec un [o]. « Pour *aumône* il y a hésitation. » Pour la première syllabe peut-être, mais la deuxième me semble normalement [o]. — § 240, 3°. Aux homonymes en *oi* que quelques-uns distinguent par la prononciation [wa] ou [wɑ], ajoutez *poil* [pwal] et *poêle* [pwɑl]. — § 243. *Alcool.* « Dans le parler plus soigné on prononce [oɔ]. » Cette forme me semble devenir rare. — § 254. « *Os* au singulier [ɔs], au pluriel [o] », disait la deuxième édition. La troisième ajoute : « En parlant des *os* du corps humain les médecins disent [ɔs] ou même [o : s]. » Dans certaines provinces, cette dernière prononciation [o : s] est courante dans tous les cas, et on l'emploie même au singulier. Elle est du reste justifiée par l'analogie (cf. *fosse*). — § 266. *Orgueilleux.* On entend encore parfois l'ancienne prononciation [ɔrgɛjø]. — § 272. « Dans plusieurs mots, la prononciation du groupe *uy* hésite entre [ɥij] et [yj] : *bruyamment, bruyère, écuyer, tuyau.* » Je doute qu'on entende souvent [ekyje].

Lucien FOULET.

Le roman de Phlorios et Platzia Phlore, publié, avec une introduction, des observations et un index, par D. C. HESSELING ; Amsterdam, J. Müller, 1917; in-4°, 122 p. (*Verhandelingen* de l'Académie des Sciences d'Amsterdam, division Littérature, nouv. série, XVII, n° 4).

La version en grec médiéval de l'histoire si universellement appréciée de *Floire et Blanchefleur* avait été publiée plus d'une fois, en dernier lieu par Wagner, en 1870, mais toujours d'une façon insuffisante, d'après le seul manuscrit de Vienne, M. Hesseling, le savant professeur de Leide, connu par ses travaux de philologie néo-grecque, donne ici une nouvelle édition, en se servant, pour la première fois, d'un second manuscrit, qui est à Londres, meilleur que celui de Vienne, et en entourant son travail de toutes les garanties nécessaires, en premier lieu d'une comparaison suivie avec l'original, le *Cantare* italien (voir le tableau de concordance, p. 16-17).

Le travail de M. Hesseling, en lui-même, n'est pas de notre compétence, mais il nous donne une occasion de revenir sur un problème attachant de critique littéraire.

Le poème néo-grec appartient, comme on sait, à ce qu'on peut appeler le groupe « méridional » des versions de *Floire et Blanchefleur*. On sait que les versions « septentrionales » (en allemand, bas-allemand, néerlandais, anglais, suédois) se rattachent au premier des deux poèmes publiés par Edel. Du Méril (I). — Les versione « méridionales » (le *Cantare* italien, le roman de Boccace, le poème néo-grec que vient de republier M. Hesseling, le roman espagnol en prose) dérivent d'nn poème français perdu (III), que nous pouvons reconstituer dans les grandes lignes. Quant au second poème français édité par Du Méril (II), c'est, ainsi que l'a démontré G. Paris [1], une combinaison d'éléments empruntés à I et à III [2] ; cependant, pour la couleur générale du récit, II se rapproche plutôt de III.

Pour ce qui est du classement des versions qui dérivent de III, après la nouvelle comparaison instituée par M. Hesseling, on peut considérer comme un fait acquis, que le poème grec est une traduction du *Cantare* italien ; M. Hesseling montre même (p. 10-11 de son travail) que, si le traducteur grec avait sous les yeux un texte différent, sur certains points, de tous les manuscrits actuellement connus, nous n'avons pas le droit de supposer que ce texte contînt des détails importants qui manquent dans le texte actuel. Pour la reconstitution de III, le texte grec n'a, par conséquent, guère de valeur ; il n'en est pas moins très intéressant — en dehors de sa valeur pour l'étude du grec médiéval — comme témoin de la popularité du roman [3].

G. Paris a montré, dans l'article cité, que le roman espagnol se rat-

1. *Romania*, XXVIII, 444.

2. Nous ne citons que deux traits : II contient la fausse accusation d'empoisonnement contre Blanchefleur, comme III, mais, d'autre part, la mère de Blanchefleur survit à la naissance de sa fille, comme dans I.

3. M. Hesseling ne croit pas, avec Krumbacher, que l'auteur du poème grec ait été un Franc hellénisé : pour lui (p. 13) c'était « un ecclésiastique grec, un moine probablement », écrivant à la fin du XIVe ou au début du XVe siècle (p. 14).

tache à III par l'intermédiaire d'un poème espagnol perdu, qui devait être assez ancien. Restent les deux versions italiennes : le *Cantare* et le récit développé de Boccace. M. Hesseling, tout en admettant, comme Crescini et G. Paris, pour le développement de la légende en Italie, une phase franco-italienne, semble croire (p. 10) que Boccace n'a pas connu le poème franco-italien perdu, mais qu'il a travaillé d'après une version du *Cantare* moins succincte que celle qui nous est parvenue. Mais, en supposant que la rédaction du *Cantare* que nous possédons ait été écourtée, il semble singulier qu'on ait réussi à en faire disparaître aussi complètement le nom de « Marmorina » (= Vérone) qui revient continuellement chez Boccace. Il paraît donc difficile de ne pas admettre que Boccace ait connu le poème franco-italien, où il aura pris ce nom, au premier abord singulier [1].

M. Hesseling emploie (p. 7) pour caractériser l'esprit de III et des versions qui en dépendent, le mot « populaire ». Ce mot est juste ; on peut aller plus loin et dire que III portait la marque de l'esprit des chansons de geste. L'accusation d'empoisonnement, portée contre Blanchefleur, est tout à fait dans l'esprit des chansons de geste (comp. par exemple *Parise la Duchesse*) ; de même, la conduite impudente de deux jeunes filles, qui se chargent de séduire Floire, rappelle le caractère peu réservé des jeunes filles dans l'épopée. La mention de Pâques fleuries, la naissance des deux enfants au printemps [2] sont également caractéristiques : dans les chansons de geste, la fête de « Pâques fleuries » (dimanche des Rameaux) est assez souvent mentionnée ; les poètes ont une tendance marquée à placer les événements au printemps. Dans le *Cantare* et chez Boccace l'attaque des pèlerins chrétiens par les Sarrasins donne lieu à un véritable combat : on sait la prédilection des chansons de geste pour les scènes guerrières [3]. L'anneau merveilleux donné à Floire par Blanchefleur est un emprunt au folk-lore : c'est le « signe de vie » des contes populaires ; dans les chansons de geste, on trouve parfois des traits de folk-lore, plus fréquemment que dans les romans « courtois ».

---

1. C'est justement ce nom de « Marmorina », donné à la ville où réside le roi sarrasin, père de Floire, qui est le principal argument en faveur d'une phase franco-italienne de la légende. A ce que dit G. Paris (p. 444 de son article) on peut ajouter (détail qu'il connaissait mieux que personne, mais qu'il a oublié de mentionner) que cette idée singulière d'un établissement des Sarrasins à Venise et dans la région voisine, remonte, par delà l'épopée franco-italienne, à l'épopée française elle-même : elle se trouvait exprimée dans *Aimer le Chétif*, poème perdu, mais sur lequel nous avons des renseignements précis.

2. Les deux enfants naissent un jour *Di magio ch'è la rosa in su la spina* (*Cantare*, coupl. 12 ; comp. Boccace, *Filocolo*, p. 70 de l'édition de Florence, 1829, t. VII des *Opere*) ; dans le roman espagnol les enfants naissent *el primer dia de Pascua Florea* (édit. Alcalá de Henares, 1604, fol. a 5).

3. Ce caractère guerrier du récit s'accentue encore dans le second poème publié par Du Méril.

On peut se demander si III (l'original perdu des versions « méridionales ») n'avait pas, en même temps que l'esprit, la *forme* d'une chanson de geste ; cette forme expliquerait le succès durable du poème en Italie : les Italiens empruntaient plus facilement les chansons de geste françaises que les poèmes narratifs en vers de huit syllabes à rimes plates. *Floire et Blanchefleur* ne serait pas le seul exemple d'un roman d'aventure traité dans la forme d'une chanson de geste : on pourrait citer *Florence de Rome* et *Hélène de Constantinople* comme d'autres exemples de ce fait, qui rendent notre supposition moins hasardeuse qu'elle ne paraît au premier abord.

La nécessité de rester dans les limites d'un compte rendu nous oblige à laisser de côté la question du rapport entre I et III, posée jadis par G. Paris [1] ; mais nous devons nous arrêter au probleme fondamental : celui de l'origine première de la légende.

M. Hesseling dit (p. 8) : « Nous n'avons pas insisté sur la valeur intrinsèque des rapprochements entre le poème français et les récits orientaux ; nous avouons qu'ils nous semblent assez vagues. » Nous croyons que cette impression du savant helléniste s'explique par le fait qu'il a étudié surtout les versions « méridionales » [2] apparentées au poème grec, et où les traits qui semblent indiquer une origine « orientale » (plus spécialement *arabe*) de la légende, sont en grande partie effacés (comp. G. Paris, dans l'article cité, p. 444) Plus on relit I, plus l'hypothèse d'une origine arabe semble probable : s'il n'y avait qu'un seul trait, qu'on retrouve dans les contes arabes (par exemple, le détail des eunuques armés qui gardent la tour où est enfermée Blanchefleur) on pourrait supposer qu'un poète français aurait tenu ce trait de quelqu'un qui avait voyagé en Orient et qu'il aurait inventé le reste. Mais les détails exotiques abondent : on peut dire qu'une grande partie du récit de I, en ce qui concerne notamment le séjour de Blanchefleur dans la « tour », le rôle de Claris, etc., ne devient intelligible que quand on le rapproche des contes des *Mille et une Nuits* qui nous décrivent l'intérieur d'un harem arabe et les efforts d'un jeune homme pour y pénétrer. Cette hypothèse d'une origine arabe du récit explique également le déguisement de Floire en marchand, si contraire à l'esprit de la poésie chevaleresque du moyen âge occidental, et qui se retrouve également dans un conte arabe [3]. — *Floire et*

---

1. G. Paris soutenait (*article cité*, p. 443) que I et III étaient des dérivés d'un poème original perdu. Ses arguments, bien que très ingénieux, ne sont peut-être pas irréfutables. Le plus embarrassant est le fait que la combinaison qui fait de Blanchefleur la mère de Berte « au grand pied » et par conséquent la grand'mère de Charlemagne, manque dans III. Peut-être ce trait ne figurait-il pas dans la rédaction primitive (hypothétique) de I.

2. M. Hesseling a étudié les versions « méridionales », au point de vue littéraire et psychologique, dans la revue hollandaise *de Gids*, année 1916, t. II, p. 147 et suiv.

3. *Romania*, XXXV, 95. — Pour le tombeau fictif de Blanchefleur,

Blanchefleur ne serait du reste pas le seul roman français d'origine arabe : qu'on se rappelle l'*Escoufle* (*Camaralzaman* des *Mille et Nuits* [1]), les romans d'Adenet le Roi et de Girard d'Amiens qui dérivent du conte du *Cheval enchanté*.

D'autre part, nous sommes entièrement de l'avis de M. Hesseling, quand il se refuse (p. 8) à reconnaitre dans *Floire* la tr. duction ou même le remaniement d'un texte écrit. A notre avis, l'auteur du poeme-archétype a utilisé un récit qui lui était parvenu par tradition orale (c'est ce que dit du reste l'auteur de I, v. 5). Au thème primitif il a ajouté des données qu'il a tirées de sa propre imagination ou qu'il a empruntées d'ailleurs. M. Hesseling relève avec raison (p. 7) un détail qui jusqu'ici avait été négligé par les critiques : « la ressemblance extraordinaire du héros et de l'héroïne, qui aide [Floire] à retrouver [Blanchefleur] ». Ce trait appartient certainement au fonds le plus ancien de la tradition française, puisqu'il se trouve à la fois dans I et dans III ; dans II il y a un souvenir de ce détail (voir p. 189 et 196 de l'édition de Du Méril). M. Hesseling se demande : « Qu'y a-t-il au fond de tout cela ? Floire et Blanchefleur étaient-ils primitivement frère et sœur ? Et faut-il chercher l'origine lointaine du sujet dans un pays comme l'Egypte, où le mariage consanguin était permis ? Ou bien doit-on aller plus loin encore et penser à une époque de promiscuité sexuelle ? Nous n'avons aucune envie de nous lancer dans de telles considérations, qui ne promettent aucun résultat sûr... » — M. Hesseling n'en a pas moins raison d'insister sur ce détail que la critique, une fois qu'il a été signalé, doit pouvoir expliquer. A notre avis, il ne tient pas au thème fondamental, mais est un emprunt à une légende extrêmement célèbre au moyen âge, et certainement plus ancienne que le poème primitif de *Floire et Blanchefleur*, à savoir *Ami et Amile*. Dans cette légende, il s'agit d'une ressemblance exraordinaire entre deux amis ; cette ressemblance est même, dans cette légende, le principal ressort de l'action. A notre avis, l'auteur de *Floire* a transposé ce détail et l'a appliqué, non plus à deux amis, mais à deux amants. Ce qui est curieux, c'est que, dans *Ami et Amile*, cette ressemblance étonnante est tout aussi peu expliquée que dans *Floire et Blanchefleur* ; le mystère ne s'éclaircit que lorsqu'on remonte jusqu'au conte populaire dont, à notre avis, l'auteur d'*Ami et Amile* s'est inspiré, et où il s'agit de deux frères. Mais ceci est en dehors de notre sujet.

Pour revenir à *Floire*, ce roman qui a donné lieu à tant de discussions, présente, en ce qui concerne sa formation première, une grande analogie avec une autre œuvre française du moyen âge, qui a également donné lieu à de vifs débats, à savoir le *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes. Dans ces

---

arrangé pour tromper Floire, voir une note intéressante de M. R. Basset, *Revue des traditions populaires*, XXII (1907), 241 et suiv.

1. Ce thème a pénétré une seconde fois en Occident, au XIVe siècle, voir *Mélanges offerts à M. Emile Picot*, Paris, 1913, I, 113.

deux œuvres littéraires, nous avons une donnée, un thème exotique, arabe dans *Floire*, celtique (irlandais) dans le *Chevalier au Lion*, qui a été développé par un « trouveur », avec adjonction de détails qui lui étaient primitivement étrangers [1]. Dans les deux cas, ce serait une erreur de parler de traduction, mais, dans les deux cas, on a une donnée non-française, habilement « adaptée » par un poète français [2].

On voit que le volume de M. Hesseling n'intéresse pas seulement ceux qui étudient le grec médiéval.

G. HUET.

John ORR, **Les œuvres de Guiot de Provins, poète lyrique et satirique**; Manchester, 1915; in-8, LV-206 p. (Publications de l'Université de Manchester, Série française, nº 1).

Ce n'est pas précisément à un sujet nouveau que M. Orr s'est attaqué dans son travail de début. Dès Estienne Pasquier et Claude Fauchet, qui ont connu deux manuscrits, aujourd'hui perdus, de la *Bible*, ce poète d'un style vigoureux et personnel n'a cessé d'attirer l'attention des érudits. De la *Bible* il existait déjà deux éditions : celle de Méon et celle de San Marte (A. Schultz), qui reproduit à peu près le texte de l'édition précédente, mais y a ajouté un commentaire historique très remarquable. M. A. Baudler a, dans une excellente dissertation, étudié les nombreux personnages historiques mentionnés par Guiot et publié les cinq chansons qui peuvent lui être attribuées. M. Orr n'a pas cherché à approfondir les questions historiques que soulève la *Bible* (signalons à ce propos les lumineuses pages de M. Ch.-V. Langlois dans *La vie en France au XIIIe siècle d'après quelques moralistes du temps*, p. 30-68). Il s'est surtout préoccupé de donner un texte critique, et c'est seulement sur ce texte que porteront nos remarques.

L'édition contient les cinq chansons, la *Bible* et, en troisième lieu, un petit poème moral qu'on a appelé « la suite de la *Bible* » et que l'éditeur intitule *L'armeüre du chevalier*. Je n'ai pas examiné de près ce dernier texte.

M. Orr place en tête de son édition les chansons. « Nous ne republions ici (écrit-il, p. XVIII) les poésies lyriques de Guiot de Provins que pour être complet. Notre texte sera donc, à quelques améliorations près, le même que celui de l'édition, encore très accessible, de M. Baudler. » Ces « améliorations » ne sont pas toujours indiscutables. Ch. I, 13. M. Orr ajoute à tort un

1. Dans *Floire*, nous considérons notamment comme étranger au sujet primitif, tout ce qui concerne la différence de religion entre les deux amants.

2. Remarquons encore que M. H., sans adopter précisément l'hypothèse d'une origine grecque ou byzantine de la légende, admet que les noms de *Floire*, *Blanchefleur* et *Fenice* peuvent avoir été traduits du grec (p. 7).

point et virgule. V. 37. M. O. met un point après le vers ; Baudler a correctement une virgule. M. O. oublie de signaler que le v. 30 manque dans *U* (Baudler est correct). — Ch. II, 5. La leçon de M. O. ne se trouve dans aucun manuscrit ; il a oublié de signaler les variantes. La leçon de *U* est :

5 Quant premiers resgardai
Son gent cors seignori,
A mes euz esprovai
11 K'estoie ses amis.

Pour « corriger » la rime, M. Orr imprime *seignoris*. Il est évident que la leçon de *C*, qui est aussi celle de Baudler, est bonne : *Son gent cors et son vis*.

Ch. III :

Car m'eüst or son leu presté, (*M. Orr oublie la virgule*)
24 Deus ! cil qui l'a esposee.

« Ces vers sont peu satisfaisants (écrit M. Orr, p. 114). La leçon de *C* semble indiquer que le texte est ici corrompu. » Les vers sont au contraire parfaitement clairs : « Dieu ! que je voudrais que celui qui l'a épousée me cédât sa place ! » Le ms. *C* est plus clair encore, ayant *lit* au lieu de *leu*. — Les deux manuscrits des chansons ont été imprimés ailleurs *in extenso* ; la manière dont M. Orr dispose ses variantes ne permettrait pas d'en avoir une idée exacte. La dernière chanson (Raynaud 422), en particulier, doit être examinée de nouveau : elle est identique au nº 421 de Raynaud et est probablement du Vidame de Chartres (éd. Brakelmann, II, 26). Une note de Baudler (p. 78) aurait pu mettre M. Orr sur la bonne voie.

Les manuscrits actuellement existants de la *Bible* ne sont que deux, Bibl. nat. fr. 25405 (*A*) et 25437 (*B*). D'un troisième manuscrit, détruit dans le récent incendie de la Bibliothèque de Turin (L. V. 32), il existe une collation qui est en la possession de M. Brugger. Mais M. Brugger, qui depuis plus de vingt ans prépare une édition de la *Bible Guiot*, « ne voulant pas fournir de matériaux à une édition rivale », n'a pas cru bon de communiquer sa collation à M. Orr (Introduction, p. XXXIV, n. 3). Les anciens éditeurs ont pris pour base le ms. *A*. M. Orr préfère le ms. *B*. Après avoir dressé une liste d'une trentaine de passages (p. XXXVI) où *B* est en effet supérieur à *A*, M. Orr en tire la conclusion que *B* est plus approprié à être pris comme base d'une édition. Ceci est une erreur. Car, outre qu'il serait aisé de dresser une liste au moins aussi longue de passages où *B* est inintelligible, tandis que *A* est correct, *B*, avec son dialecte lorrain extrêmement prononcé, ne s'approche guère de la langue de Guiot de Provins. C'est au ms. *A*, beaucoup plus correct et écrit dans un dialecte du centre, qu'il faudra continuer à donner la préférence. Il n'était pas inutile toutefois de donner le texte de *B*,

dont les variantes n'avaient pas encore été suffisamment mises à profit, mais une collation partielle de l'édition de M. Orr avec son manuscrit-base oblige à constater que les leçons de *B* ne sont pas toujours exactement ou complètement reproduites par M. Orr.

V. 13. *B* a *vodrait* (non *vodrat*). — 35. *B* a *perrai*, avec un *p* barré (non *penrai*) ; on sait que *terrai* est fréquent à côté de *tenrai*. — 46, 58, 117, 143, 158, 193, 237, 274, 331, 336, 450, 451, 475, 575, 652, 818, 848, 914, 1165, 1231. *B* a l'abréviation de *que*, non *qui*. — 58. *B* a *nom* (non *non*). — 66. M. Orr substitue aux leçons des deux manuscrits une correction ; *A* est pourtant parfaitement acceptable, et même celle de *B* pourrait se défendre (*grijeis* au sens de « langue grecque »). — 72. *Dont*, qui est dans *A*, est la bonne leçon. — 73, 237, 435, 848. *teius* (*queius* 1068) est une forme étrange, inventée par M. Orr. *B* a *teix* (et *queix*) ; il est évident qu'ici, comme très souvent en lorrain, *x* est l'équivalent de *s*, et que *teix* (qui est naturellement à conserver) représente phonétiquement *teis* (avec la chute bien connue de *l*). — 82. *B* a *grans* (non *granz*). — 93. L'édition de Méon, et probablement aussi *A*, a correctement *conte* (non *contre*). — Le v. 94 est faux, ce qui aurait dû amener l'éditeur à réfléchir sur la leçon de *A*. — 95. *B* a *teil* (non *tel*). — 101. *B* a *Oi* (sic) *avoit en remembrance*. — 105. *B* a *Ou il ne conoissent n'entendent*. — 107. *B* a *Enpirei ne poront il*. — 109. *B* a *paour* (non *poiour*) ; c'est une bonne forme lorraine correspondant à peiorem. — 115. *B* a *Or pliorent* (sic) *les belles maisons*. — 126 et 127. *B* a *entre eaus* (non *entre aus*). — 134. *B* a *mi* (non *me*). — 135. *B* a *ne nulle* (non *nen nulle*). — 138. *B* a *ovries* (non *ovriers*). — 139. *B* a *L'uevre n'est preus ce mes* (sic) *avis*. — 142. *B* a *rendet* (non *rendent*). — 158. *B* a *jugiez* (non *jugier*). — 173. *B* a *prince* (non *princes*). — 175 *B* a *empereor* (non *emperer*). — 184. *B* a *engegneor* (non *engeneor*). — 197. *B* a *vavessors* (non *vavessours*). — 206. *B* a *Or l'escorchent or les reoignent*. — 208. *B* a *En herpes en vieles et en gigues*. — 214. *B* a *Bien viennent hui*. — 218. *B* a *faillis* (non *fallis*). — 220. *B* a *preuve* (non *prueve*). — 221. *B* a *faillirs* (non *faillis*) ; *A* a-t-il aussi *faillirs*, comme l'indique la *varia lectio*, ou est-ce une faute d'impression ? — M. Orr dit que les v. 225 et 226 manquent dans *B*, il n'en est rien et ils ne manquent pas non plus dans l'édition de Méon. — 232. *B* a *cui* (non *cuit*). — 267. *B* omet *il*. — 284. *B* a *Mallement somes engignié*. — 288. *B* a *amenussement*, bonne forme lorraine (non *amenuisement*). — 290. *B* a *Et tant per* (*p* barré) *amenusement faudra*. — 314. M. Orr accepte la leçon *Et qui refut li rois Loeis* avec un *Lowis* bisyllabique dans un texte d'environ 1200. *A* donne la bonne leçon : *Et qui fu li rois Loëis*. — 319. *B* a *fut* (non *fu*). — 321. *B* a *refu* (non *refut*). — 328. *B* a *Monçons* (non *Monçon*). — 348. *B* a *Surie*, bonne forme ancienne (non *Syrie*). — 354. *B* a *fut* (non *fu*). — 386. *B* a *Ke* (non *Qui*). — 397. *B* a *Boloigne* (non *Marseille*). — 402. *B* a *Cui* (non *Qui*). — 409. *B* a *Oysi* (non *Oisi*, comme il est imprimé au texte, ni *Oysi*, comme on lit aux variantes). — 428. *B* a *chateil* (non *chasteil*). — 461. *B* a *refut* (non *refu*).

470. *B* a *fut* (non *fu*). — 474. *B* a *Bair* (non *Bar*). — 477. *B* a *aveiz* (non *avez*). — 481. *B* a *Toz iceaux* (non *iceaus*). — 483. *B* a *orens* (non *orent*). 507. La bonne leçon est : *Selui qui lou despent est il*, « l'argent est à celui qui le dépense (non à celui qui thésaurise) ». Il faut supprimer la négation que M. Orr a ajoutée, à l'encontre des deux manuscrits, ainsi que la note du vers. — 513. *B* a *Riche ne sont il j'ai mentie voir*. — 519. *B* a *poi esploite* (non *po s'esploite*). — 525. *B* a *voient* (non *voiet*). — 528. La bonne leçon est *les*, qui est dans *A* (non *la* B). — 530. La bonne leçon est *ici*, qui est dans *A* (non *et si* B). — 531. *B* a *juiff* (non *juif*). — 533. *B* a *signor* (non *seignor*). — 542. *B* a *Que de ort mestres son maistre*. — 543. *B* a *saroit* (non *saviot*). — 548. *B* n'a pas *les*, mais *le*, puisque l'*s* a été exponctué ; c'est d'ailleurs *A* qui a probablement la bonne leçon. — 560. *A* a *verté*, qui est la bonne leçon. — 590. *B* a *seroit* (non *serait*). — 597. *B* a *Covient ovrier cuer a oroilles*. — 600. *B* n'a pas la leçon indiquée aux variantes, mais celle qui est imprimée dans le texte. — 601. *B* a *ver*, qui était à conserver (non *vers*). — 622. *B* a *volsisse* (non *volisse*). — 640. *B* a *festuiz* (non *festuz*). — 648. *B* a *puent*, qui était à conserver (non *pueent*). — 656. *B* a *teix* (non *tieus*). — 662. *B* a *orcirrai* (non *orcirrais*). — 666. *B* a *chardena* (non *chardenal*). — 669. *B* a *viennet* (non *viennent*). — 678. *B* a *dovroit* (non *dovrait*). — 682. *B* a *chaucies*, qui était à conserver (non *chauciees*). — 686. *B* a *Que* (non *Se*). — 690. *B* omet *per*. — 693. *B* a *riens* (non *rien*). — 694. *B* a *lor* (non *li*). — 707. *B* a *si* (non *li*). — 713. *B* a *Apostoles* (non *apostoles*). — 715. *B* a *cheoy* (non *cheoir*). — 717. *B* a *ansi* (non *ainsi*). — 720. *B* a *Nostres* et *ostei* (non *Nostre* et *osteiz*). — 734. *B* a *boins* (non *bons*). — 742. *B* a *De* (non *Des*). — 744. Il était inutile de changer la bonne leçon *Li terre* en *La terre*. — 745. *B* a *arastairent* (non *arasteirent*, comme il est imprimé au texte, ni *arastoirent*, comme il est indiqué aux variantes). — 746. *La felonie*, qui est dans *A*, est la bonne leçon. — 780. *B* a *c'est* (non *s'est*). — 783. *B* a *Nes l'apostoles nostre peires*. — 784. *B* a *Cris* (non *Crist*). — 812. *B* a *parcs* (non *pars*). — 813. *Resgardent*, qui est dans *B*, est bon. — 823. *B* a *dovroient* (non *devroient*). — 826. *B* a *maronier*. — 843. *B* a *dovent* (non *doivent*). — 852. *B* a *et ses peresces* (*p* barré). — 856. *B* a *chestoiet* (non *chestoier*). — 900. *B* a *dovroit* (non *devroit*). — 901. *B* a *aleiz* (non *alei*). — 915. *B* a *tot* (non *tout*). — 917. *B* a *nuls* (non *nus*). — 918. *B* a *fontainne* (non *fontaine*). — 922. *B* a *leu* (non *lieu*). — 927. *A* a évidemment la bonne leçon. — 929. *B* a *seculei* (non *seculier* ; voyez la rime !). — 931. *B* a *desespireiz* (non *desespereiz*). — 936. *B* a *conquiere* (non *conquierent*). — 943. *B* a *bel* (non *bial* ni *bal*). — 973. *B* a *chantent* (non *chante*). — 974. *B* a *soien* (non *soient*). — 984. *B* a *regarde* (non *regardent*). — 989. *A*, avec *citeienes*, a évidemment la bonne leçon ; *citeinnes* (B) ne serait pas posssible dans un texte aussi ancien ; même remarque pour 997, qui est correct dans *A* et dans le manuscrit de Fauchet (*citeain*, non *citain*). — 994. *B* a *vilainne* (non *vilaine*). — 1011. *B* a *Ou il* (sic) *cest paniz de gentilesce*. — 1019. *B* a *Le* (non *Li*). — 1020. *B* a *art droit*

(non *art adroit*). — 1049. *B* a *L'uns et l'autre*. — 1080. *B* a *remue* (non *remuent*). — 1109. *B* a *covens* (non *convens*). — 1119. *B* a *Cuns tous destruit et enguilei*. — 1120. *B* a *atornei* (non *atornir*). — 1137. *B* omet *non*. — 1138. Le vers est correct dans *B*, contrairement à l'indication de M. Orr. — 1154. *B* a *Simone* (non *Simonie*). — 1157. *B* a *damme* (non *dammes*). — 1162. *B* a *dovroit* (non *devroit*). — 1163. *B* a *destruront* (non *destruiront*). — 1181. Lire *sainte* (et non *saint*) *Eglise*. — 1193. *B* a *dist* (non *dit*). — 1198. *B* a *mals* (non *mal*). — 1199. *B* a *espiue* (*sic*, non *espreue*). — 1224. *B* a *maite* (non *mainte*). — 1248. *B* a *homes* (non *hommes*). — 1256. *B* a *laissa* (non *laissai*). — 1260. *B* a l'abréviation de *et* (non *a*). — 1261. *B* a *doivent* (non *doive*). — 1263. *B* a *gaigniet* (non *gaigniei*). — 1268. *B* a *doniers* (non *deniers*). — 1273. *B* a *refrottour* (non *refrettour*). — 1276. C'est la leçon de *A* qui est la bonne : *Des bons mangiers et des pevrez*, etc., « ils font pénitance en mangeant de bons mets poivrés ». — 1277. *B* a *Emplissent lor penitance*. — 1284. *B* a *anvie* (non *envie*). — 1296. *B* a *proveir* (non *prover*).

Je n'ai pas poussé plus loin la collation ; M. Orr voudra sans doute la faire complètement et nous donner un *erratum* que nous croyons indispensable.

Arthur LÅNGFORS.

F. C. OSTRANDER, **Li Romans dou Lis** ; New York, Columbia University Press, 1915 ; in-8, 154 p.

L'ancien manuscrit nº 170 du fonds Barrois de la collection de lord Ashburnham est un volume du XVe siècle qui figura dans le catalogue de vente de 1901 sous le nº 521 et fut vendu au libraire Quaritch à Londres. En 1903, il fut acquis par Mr. J. E. Kerr à New-York et fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de Mr. J. Pierpont Morgan sous la cote M 40. M. H. A. Todd[1] en a tiré successivement une Apocalypse (fol. 81-105), édition dont M. Paul Meyer a rendu compte ici même[2], et une autre poésie religieuse qu'il appelle « invocation à Marie-Madeleine » (fol. 105-114)[3]. Les 80 premiers feuillets du manuscrit sont occupés par le poème qui vient de paraître sous la signature de M. Ostrander. Ce travail a été présenté, en 1911 comme thèse de doctorat à l'Université de Columbia. Mais l'édition est due aux soins de M. Todd. Une note préliminaire nous apprend que M. Ostrander est mort sans avoir pu mettre la dernière main à son travail.

Li Romans dou Lis est une composition fort médiocre de 4206 vers, entre-

1. *Publications of the Modern Language Association*, XVIII (1903), p. 535.
2. *Romania*, XXXIV, 150.
3. *An unpublished fourteenth century invocation to Mary Magdalen*. Il est bien temps que je m'avise (*Studies in honor of A. Marshall Elliott*, I, 1911, p. 109).

mêlés de prose, qui raconte l'histoire de la rédemption, avec le but spécial de glorifier la Vierge. L'auteur suit de près les évangiles, particulièrement saint Luc ; mais d'autres éléments pieux sont intercalés dans son œuvre, notamment une version de l'allégorie des quatre filles de Dieu [1] (v. 155 et suiv.) et une plainte de la Vierge (v. 3745-3888), où le poète invoque l'autorité de saint Augustin. L'auteur, *uns pracheours de nule renummee*, dédie son œuvre

> A tres clere des lis de France nee,
> Suer (*corr.* Seror ?) Marie, a service ordenee
> De la Virge de cui porte le num.

Cette Marie serait-elle (comme le veut un ancien possesseur du manuscrit, Pierre Masson, qui, en 1672, a mis une note en tête du volume, et avec lui M. O.) Blanche de France, fille aînée de saint Louis et de Marguerite de Provence, veuve en 1275 de Fernand de la Cerda, et morte en 1320 (non 1322), et qui, paraît-il, s'appelait aussi Marie ? Cette hypothèse me paraît peu vraisemblable. L'aspect général du poème accuse plutôt une date plus récente. La variation constante du mètre et de la disposition des rimes — le chapitre consacré à la versification n'enregistre pas moins de trente-sept types différents — est caractéristique surtout pour la seconde moitié du XIVe siècle et pour le XVe [2]. Le choix est grand entre les princesses royales portant le nom de Marie ; mais il serait difficile de préciser.

Dans le dernier chapitre de l'introduction, l'éditeur énumère, sans tirer de conclusion, les traits caractéristiques du dialecte du copiste, qui était sûrement lorrain. Je n'exposerai pas ici les raisons pour lesquelles je considère que le poème a été composé, non pas en champenois, comme le veut M. O., mais en lorrain. Je finirai ce compte rendu sommaire par quelques remarques sur le texte.

V. 21. *De bel regart et de sove odour* ; corr. *soué*, qui est pour *souef*, comme (p. 21) *meschié* et *derechié* pour *meschief* et *derechief*. — 12. Il était inutile de changer *exepter* en *excepter*, de même que, v. 22, *chastés* (anciennement *chasteés*) en *chastece*. — 28. *Ovres* ; imprimer *ovrés*. — 36. *Lesques*, imprimer *Lesqués*. — 42. *Et ma chancon prose et rime varie* ; corr. *En ma ch.* — 435. Mettre un point à la fin du vers. — 541. Je me demande si *Loes*, que l'éditeur change en *Lors*, n'est pas *Lués*. — 665. Il était inutile de changer *meillous* en *miellous*. — 712. L'éditeur change, à cause de la rime, *asseure* en *affeiere* ; mais que signifie ce mot ? — 781. *Theust* devait être corrigé, non en *teste*, mais en *theuste* ou *teuste*. — 847. *La tra* (sic) *protection* ; est-ce une

---

1. Voir *Romania*, XXXVII, 484.

2. Une vie de saint Eustache, composée au XVe siècle, présente le même changement constant de rythme. C'est par erreur que M. Paul Meyer (*Hist. litt.*, XXXIII, 349) dit qu'elle est « en huitains de vers octosyllabiques (*ababbcbc*) ». Ce n'est que le début qui est ainsi versifié.

faute d'impression? — 925. *Faüra* est inadmissible. — 1524. Qu'y a-t-il exactement dans le manuscrit? — P. 74, prose. Il était inutile de changer *subjecti* (part. passé) en *subject*. — V. 2236. *Sove*, corr. *soué*.

Le volume a été imprimé aux frais de Mr. Pierpont Morgan et l'extérieur ne laisse rien à désirer.

ARTHUR LÅNGFORS.

BERTRAN DE MARSEILLE, **La Vie de sainte Énimie**, *poème provençal du XIIIe siècle, édité par* CLOVIS BRUNEL. Paris, Champion, 1917: in-16 de XV-78 p. (*Les classiques français du moyen âge*, nº 17).

Cette nouvelle édition était des plus utiles, même après celle de C. Sachs, simple reproduction, au reste défectueuse, du manuscrit, et celle de Bartsch (dans les *Denkmæler*), beaucoup meilleure, mais devenue très rare. Le peu d'intérêt que présente le texte est largement compensé par la façon dont il est ici établi et présenté. L'introduction, qui ne laisse de côté rien d'important, est un véritable modèle d'élégante précision; le texte, fondé sur une attentive revision du manuscrit, est bien près d'être définitif[1]; au glossaire, quelques traductions seulement pourraient être plus précises ou plus exactes[2]. Je n'ai à regretter qu'une lacune, que je souhaite de voir comblée dans une prochaine édition: la connaissance du texte latin dont cette Vie est une traduction quelque peu abrégée nous aiderait, en maints passages, à préciser la pensée du traducteur; il serait donc fort utile d'avoir ce texte sous les yeux[3]. Si M. B. hésitait, ce que je comprends, à reproduire les tirades ampoulées et prétentieuses dont il est farci, il fallait au moins imprimer, au besoin avec quelques coupures, les passages narratifs, qui parfois ont été traduits presque

---

1. Quelques détails sans importance: v. 295, ms. *se*, non *ses*; 147, *onratz*, non *onrats*. Le ms. a plus souvent que ne l'a noté l'éditeur, *f* double à l'initiale (v. 204, *ffos*, 388 *ffo*) qu'il aurait dû admettre dans le texte comme l'*s* double initiale (454 *ssen*). — Quelques fautes d'impression: 99, *malautse* pour *malautes*: 458 *ons* pour *ans*; 1646 *cuminalmem*.

2. *En aizina*, non « avec diligence », mais « en temps (ou lieu) opportun »; cf. dans une chanson pieuse anonyme: *Verges, buemaus es — Tems e locs et ayzina*, etc. (Bartsch, *Denkm.*, p. 69, l. 12); —*baltugar*, « souiller », non « troubler »; — *Ses bisten*, « sans obstacle » ou « contestation », plutôt que « sans délai »; — *a estru*, « brusquement, impétueusement », non « fièrement »; — *mesclanha*, « trouble, agitation », non « bruit »; *remestori* a ce même sens conforme à l'étymologie, non celui de « bruit »; cf. *remestili*, 1227. — Des deux passages allegués à *ma* il ne ressort pas que ce mot soit masculin: il est féminin au v. 932.

3. De cet opuscule, contenu dans un ms. du XIVe siècle (B. N. lat. 913), nous n'avons qu'une édition, à peu près introuvable, et au reste remplie de fautes (voy. éd. Brunel, p. IV, n. 1).

littéralement. Je ne cesserai au reste de réclamer que les éditeurs de traductions mettent leurs lecteurs en mesure de consulter les originaux.

Voici quelques remarques concernant les mille premiers vers. — 191-2. *a qui eus us miracles veuc* [illegible] *que tota la donzela tenc* ; lire *ateuc*. — 201. ms. : *quelh tota sa...*, le verbe manque : au lieu de *que·lh tolc tota*, je lirais *que·lh tolia sa*. — 253. ms. : *les*, à conserver, *pietat* étant partout trisyllabique (cf. 175, 189, 916, 983). — 315. *e quant so ac molt perpessat* : lire *ço*, le verbe *perpessar* s'employant au réfléchi (cf. 674, 676) ; de même au v. 1031. — 358. au lieu de *volia* le ms. a *volra*, qui est à conserver. — 436. *qu'era dereyr' aremasuda* ; pour écarter ce gasconisme invraisemblable, il suffit de lire *dereyra* (adjectif) *remasuda*. — 481. *lo* manque dans le ms. ; pour rétablir la mesure, lire *davas*, l'article ne s'employant pas devant les noms désignant les points cardinaux (cf. 471 et 829). — 579-80. *savals que vo premieyramen — me visson sana mieu paren*, ce qui ne donne pas le sens : *vo* manque au Glossaire et la phrase n'est expliquée nulle part. Le ms. me paraît porter *uo*, qui donne un sens : c'est une exclamation optative : « S'ils avaient pu du moins, mes parents, me voir d'abord rendue à la santé ! » — 654-65 forment sûrement deux phrases interrogatives. — 832. *austeza* ne peut être un dérivé de *aut* ; corr. *rausteza*, de *raust* employé au v. 620 ; cf. Vie latine : *scandit ardua rupium*. — 938. virgule après *faray* : *de mo efan* dépend de l'exclamation *Dieus !* Pour cet emploi de *de*, voy. Levy, s. v. nº 4 et Mistral, I,704, col. 1. — 999. corr. *ins* en *jus*. — 1004. *locs* (ms.) est à garder ; ce mot est sujet de *par* et *pres* est adverbe.

A. Jeanroy.

PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN UND LITERATUREN, CXXXII (1914), fasc. 3 et 4. — P. 336. G. Cohn, *Zum Guillaume d'Angleterre*. Dans la première partie de son étude (p. 85 et suiv.), M. C., en se basant sur une comparaison avec les œuvres de Chrestien de Troyes dont l'authenticité n'est pas contestée, ainsi que sur un examen minutieux du poème de *Guillaume d'Angleterre*, tend à prouver que ce dernier est bien l'œuvre de Chrestien de Troyes, mais a subi, tant dans la forme que le contenu, l'intervention d'un remanieur; la seconde partie consiste en une série de remarques critiques. — P. 352. S. Hofer, *Rabelais. Kritische Darstellung der modernen Rabelais-Forschung und ihrer Probleme*, II : *Wanderjahre*. Résumé des travaux des membres de la Société des Études rabelaisiennes. — 375. L. Spitzer, *Ueber Spanisch que*. Quelques notes sur la syntaxe de l'espagnol, du portugais et du catalan modernes. — P 405. E. Winkler, *Eine Mittelalterlich-kirchliche Fassung der Sage von Hero und Leander*. Texte d'un miracle de la Vierge resté inconnu et publié ici d'après le manuscrit latin 638 du monastère bénédictin d'Admont en Styrie. Un clerc de Lindau, dévoué à la sainte Vierge, mais pris d'un amour coupable pour une religieuse, a l'habitude d'aller la voir en passant sur un pont. Une nuit, trouvant le pont fermé, il cherche à atteindre l'autre rive à la nage. Le vent éteint la chandelle que la religieuse avait mise à sa fenêtre pour le guider et le clerc se noie. Mais la sainte Vierge le récompense de sa dévotion malgré son péché. Quand on retrouve son corps, on peut lire sur sa langue : *Ave Maria* et *Salvatus est*. — P. 411. W. Nedwed, *Die linguistische Exkursion des Zurcher romanischen Seminars*. Quelques notes dialectologiques prises, en 1913, dans les Grisons, particulièrement à Brigels, Zuoz et Stampa. — Comptes rendus : p. 434, E. Windisch, *Das keltische Britannien bis zu Kaiser Arthur* (J. Pokorny); — p. 435, H. Steinberger, *Untersuchung zur Entstehung der Sage von Hirlanda von Bretagne sowie zu den ihr am nächsten verwandten Sagen* (W. Benary); — p. 437, H. Suchier et A. Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, I, 2e éd. (K. Glaser); — p. 446, Chr. Thorn, *Sartre-Tailleur, étude de lexicologie et de géographie linguistique* (K. Jaberg). — Dans la chronique : p. 466, J. Saroihandy, *Vestiges de phonétique ibérienne en territoire roman*; — p. 467, E. Cocchia, *La vita di San Mummoleno ovvero la tradizione più antica intorno al uso del latino volgare nelle Gallie*.

Arthur LÅNGFORS.

Literaturblatt für Germanische und Romanische Philologie, XXXVII, 1916 (suite). — 217. Th. Derecke, *Sprachen altlande und Sprachgrenze in Belgien und Nordfrankreich* (H. Gmelin : comme on pouvait s'y attendre, le critique manifeste à l'égard des statistiques belges une défiance qui n'est peut-être pas uniquement inspirée par l'amour de la vérité). — 238. J. Gilliéron, *Étude de géographie linguistique, Pathologie et thérapeutique verbales* (Meyer-Lübke : même lorsqu'on ne peut se ranger aux opinions de l'auteur, ce mémoire, comme tous ceux de M. Gilliéron, se lit avec beaucoup de plaisir et de profit). — 242. Behrens (Fritz), *Umschreibung der Adverbialbildung durch die Verbindung Substantiv mit Präposition im Französischen;* Zimmermann (Volkmar), *Die Syntax des Verbums bei Bernard Palissy*; Schwake (Albert), *Vouloir + Inf. als Umschreibung des Verbs und im Sinne von « pflegen »* (Spitzer : trois thèses de doctorat, dont les deux premières ne sont que de maladroites compilations ; à propos de la troisième, le critique insiste avec raison sur l'extrême importance des motifs psychologiques dans l'explication des faits de syntaxe). — 246. Aug. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den romanischen Literaturen des Mittelalters bis zum Ende des 13. Jahrhunderts* (Hilka : éloges, avec quelques additions). — 250. Bertoni, *La morte di Tristano*, cantare cavalleresco del sec. XIV (Wiese). — 252. Densusianu, *Pastoritul la popoarele romanice* (Meyer-Lübke : réfutation de la thèse très aventureuse de l'auteur, qui prétend expliquer par la transhumance les traits phonétiques communs aux Roumains, aux Vaudois du Piémont et aux Béarnais. — 306. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge* (Jordan). — 308. Förster (Margarete), *Die französischen Psalmenübersetzungen vom 12. bis zum Ende des 18. Jahrhunderts* (Minckwitz : éloges). — 316. Bertoni, *Kluba, tubrucu ed altre note etimologiche alto-italiane* (Meyer-Lübke). — 362. Acher, *Les archaïsmes apparents dans la chanson de Raoul de Cambrai* (Jordan). — Cross, *The Celtic origin of the Lay of Yonec* (Jordan). — 363. *Ovide moralisé*, publié par de Boer, t. I (Hilka : éloges). — 374. Guarnerio, *Note etimologiche e lessicali corse* (M. L. Wagner : « dans ses traits essentiels, dit le critique, la langue que l'on parle aujourd'hui en Corse n'est pas la continuation du latin jadis parlé dans l'île, mais du toscan en bouche corse »).

E. M.

Revue des Langues romanes, t. LVII (VIe série, t. VII), 1914. — P. 1. A. Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles*. Glossaire général (suite). — Comptes rendus : p. 114, Suchier et Birch-Hischfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, 2e édition ; — p. 119, Ch. Oulmont, *Pierre Gringore* ; — p. 123, Ford, *Old Spanish readings* (G. Millardet : « Manuel fort bien compris, très pratique, très américain ») ; — p. 130, A. Leroux, *De l'introduction du français en Limousin du XIVe au XVIe siècle* (G. Millardet ;

le couplet rencontré par M. Leroux sur le registre des cens de l'évêque de Limoges : *P... bien vestue Souvent sault en rue*, que M. M. croit être un sixain, est de neuf vers dans un manuscrit de M. Sidney C. Cockerell, à Cambridge, d'après lequel il a été imprimé par M. E. Langlois dans ses *Manuscrits du Roman de la Rose*, p. 152. Il est évident qu'il ne faut pas imprimer *sault'*, comme le fait M. Millardet ; ce n'est pas le verbe *saulter*, mais le présent de *salir*, « sortir ») ; — p. 136, R. Miquel y Planas, *La Imitació de Jesucrist, traducció catalana de Miguel Perez, novament publicada, segons la edició de l'any 1482* ; — p. 139, R. Lavaud, *Les poésies d'Arnaut Daniel* ; — p. 141, Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée*, éd. E. Langlois (G. Millardet) ; — p. 163, *Glossaire des patois de la Suisse romande, étrennes helvétiennes offertes à M. Schuchardt* (J. Ronjat) ; — p. 164, K. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français* (J. Acher). — P. 189. G. Millardet, *A propos de provençal dins*. Dans ce mot, la présence de *i* au lieu de *e* fait difficulté. Le problème a déjà été traité par M. A. Thomas, Grandgent et d'autres. Pour M. M., qui discute quelques cas analogues, le passage de *e* à *i* exige quatre conditions : la position de la voyelle initiale absolue du mot, devant un groupe de trois consonnes, devant une nasale, dans une syllabe atone. — P. 204. C. Pitollet, *Nîmes et Nostradamus*. Il s'agit, non du trop célèbre auteur des *Vies des Troubadours*, mais du non moins célèbre astrologue. — P. 262. W. Bombe, *La Châtelaine de Vergy en Italie*. C'est une *Storia della donna del Vergù et di messer Ghuglielmo*, déjà imprimée, mais peu correctement, en 1861, par S. Bongi. — P. 295. P. Barbier fils, *Noms de poissons*, VI. Une cinquantaine de notes, consacrées à l'esp. *alfaneca*, *besugo*, prov. *daine*, fr. *finte*, norm. *houllebiche* (cf. *Romania*, XXXIX, 234), it. *laccia*, norm. *mérissole*, vén. *nodola*, génois *gianello*, fr. *pole*, *rosse*, sicil. *sciaulu*, etc. — Comptes rendus : p. 343, J. Anglade, *Les Vies des poètes provençaux* de Jehan de Nostredame (F. Castets ; cf. *Romania*, XLIII, 314) ; — p. 356, H. Douglas Austin, *Accredited citations in Ristoro d'Arezzo's Composizione del Mondo* (F. Castets ; cf. *Romania*, XLIII, 313) ; — p. 357, G. Bertoni, *Dante* (F. Castets : « On ne pouvait condenser avec plus d'art ce que la critique du siècle dernier a fini par établir au sujet de Dante et de son œuvre ») ; — p. 364, A. Stimming, *Bertran von Born* (M. Bertoni publie ici critiquement l'une des deux chansons attribuées par le manuscrit Cámpori à Bertran de Born et que M. St. avait laissées de côté) ; — p. 374, M. Grammont, *Le vers français* ; — p. 400, Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français* ; — p. 403, J.-J. Salverda de Grave, *Influence de la langue française en Hollande d'après les mots d'emprunt* ; — p. 409, G. Paris, *La littérature française au moyen âge* ; — p. 411, Bédier, *Les légendes épiques* ; — p. 413, A. Schinz, *Les accents dans l'écriture française* ; — p. 415, A. Guesnon, *La confrérie des jongleurs d'Arras et la tombe de l'évêque Lambert* (J. Acher ; cf. *Romania*, XLIII, 154) ; — H. Suchier, *Aucassin et Nicolette* (J. Acher) ; — p. 423, L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (J. Ronjat). — P. 424. A. Dauzat, *Glossaire du*

patois de Vinzelles (fin). — P. 473. J. Calmette et E.-G. Hurtebise, *Correspondance de la ville de Perpignan* (suite). — P. 482. L. Caillet, *Hommage rendu par Jean de Naujan à Jacques Angevin*. Publication d'un document de 1494, qui se trouve à la bibliothèque de Lyon, dans la collection Morin-Pons. — Comptes rendus : p. 495, J.-J. Nunes, *Chrestomathia archaica. Excerptos da litteratura portuguesa* (M. Grammont : « Ce petit livre est appelé à rendre de grands services »); — p. 496, J. Leite de Vasconcellos, *Textos archaicos, para uso da aula de philologia portuguesa* (M. Grammont : « Le succès obtenu à l'étranger par la première édition a engagé l'auteur à modifier pour la deuxième l'économie de son livre »); — p. 497, M. Krzepinsky, *Le changement d'accent dans les patois gallo-romans*; — V. Brøndal, *Notes d'étymologie romane*; — p. 498, W. Suchier, *Das Problem des französischen Verses*; — p. 499, Ch. Bauquier, *Faune et flore populaires de Franche-Comté* (M. Grammont); — p. 506, Gertrude Schoepperle, *Tristan and Isolt, a Study of the Sources of the Romance* (L. Foulet : « Ce gros livre est le résultat d'un travail long, consciencieux et réfléchi. Il force l'estime. Il se lit avec intérêt. Après M. Bédier, Mlle S. reprend à son tour l'examen de tous les textes médiévaux qui nous ont transmis la légende de Tristan. Elle arrive à des résultats tout opposés... Nous croyons que Mlle S. a tort. » Cf. *Romania*, XLIII, 126); — p. 514, P. Dorveaux, *Le livre des simples médecines*, traduction française du *Liber de simplici medicina dictus Circa instans* de Platearius (J. Anglade : « Le texte paraît édité avec soin et il présente un grand intérêt »; cf. *Romania*, XLIII, 627); — p. 519, D. Ferretti, *Il codice Palatino Parmense 286 e una nuova « incantenatura »* (F. C.); — p. 519, W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (J. Ronjat; important compte rendu, avec beaucoup d'observations de détail); — p 545, J. Daniel, *Dictionnaire périgourdin*; — p. 548, W. Gerig, *Die Terminologie der Hanf- und Flachskultur in den frankoprovenzalischen Mundarten* (J. Ronjat).

T. LVIII (1915). Fasc. 1-2. — P. 5. F. Castets, *Remarques au sujet et à propos de l'édition d'une version du Beuves d'Aigremont*. Critique d'une thèse de M. K. Kaiser (dissertation de Greifswald, 1913) et nouvelles recherches sur le sujet. — P. 81. C. Chabaneau et J. Anglade, *Onomastique des Troubadours*. Parmi les papiers de Chabaneau se trouvait une liste sur fiches des noms propres qui se rencontrent dans les poésies des troubadours. M. Anglade les a complétées et préparées pour l'impression. Chabaneau les avait évidemment prises uniquement pour son usage personnel; l'état dans lesquelles elles ont été publiées en porte témoignage. Les renvois sont peu précis et quelquefois même à peu près incompréhensibles (voy. par ex. l'article *Marcabru*). On aurait aimé à voir plus souvent des références exactes aux éditions modernes. Si ces éditions avaient été utilisées, certains articles auraient disparu, comme *Palenc* et *Groing del Viragut*. Mais cette liste des noms, si imparfaite qu'elle soit, rendra sûrement des services. — Variétés. P. 137. J. Acher, *Sur un livre relatif à Saint-Denis et à son monastère*. L'auteur prouve que le

prologue qui se trouve en tête du manuscrit fr. 696 de la Bibliothèque nationale est, contrairement à l'opinion de M. P. Meyer (*Hist. litt.*, XXXIII, 386), une addition postérieure. — P. 144. Le même, *La ville de Forniaus et l'abbaye de Saint-Denis*. M. Bédier a reconnu dans la ville de *Forniaus*, qui figure au v. 9646 d'*Ansers de Cartage*, *Hormillos del Camino*, étape du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. M. Acher signale le fait que cette ville appartenait, dès le milieu du XIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Denis. — P. 145. Le même, *Floovant*. Selon l'auteur, « ce nom n'offre rien de singulier et s'explique par des procédés de dérivation familiers à l'onomastique fabuleuse des chansons de geste ». — Comptes rendus : p. 151, *Studier i modern språkvetenskap, utgivna av Nyfilologiska sällskapet i Stockholm*, V (J. Ronjat). — Fasc. 3-4. P. 161. C. Chabaneau et J. Anglade, *Onomastique des troubadours* (suite). — P. 270. P. Barbier fils, *Noms de poissons*. Soixante-douze notes lexicographiques, consacrées entre autres au sarde *aburrida*, fr. *barbier*, fr. *carangue*, ital. *donzellina*, port. *escalho*, prov. *fueio de sause*, berrichon *greluton*, fr. dial. *heurlin*, etc. — Comptes rendus : p. 333, J.-U. Hubschmied, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen* (J. Ronjat) ; — p. 336, H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I (J. Ronjat : « Ce livre ne peut ni contribuer à former un étudiant ni renseigner utilement un historien, un géographe, un philologue. Ce n'est qu'un répertoire assez commode, en attendant mieux. »)

Fasc. 5-6. — P. 345. C. Chabaneau et J. Anglade, *Onomastique des troubadours* (suite). — Comptes rendus : p. 482, F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, III ; — p. 484, F. Boillot, *Le patois de la commune de la Grand'Combe* (M. Grammont).

A. LÅNGFORS.

THE ROMANIC REVIEW, a quarterly journal devoted to research, the publication of texts and documents, critical discussion, notes, news and comment, in the field of the early romance languages and literatures, edited by Henry Alfred Todd and Raymond Weeks..... published by the Columbia University Press, Columbia University, New York. — La *Romania* est en retard pour rendre compte de cet intéressant recueil, et la faute n'en est pas exclusivement à la guerre, car le premier volume de la *Romanic Review* est daté de 1910. Mais le dépouillement méthodique et critique des périodiques est un lourd travail pour lequel les collaborations ne sauraient jamais être assez nombreuses. Nous ferons effort pour regagner le temps perdu et pour assurer la régularité de ces comptes rendus : on nous excusera de ne pas les développer longuement pour les volumes les moins récents.

I (1910), 1. — P. 1, Barry Cerf, *Ogier le Danois and the Abbey of St Faro of Meaux*. Essai pour expliquer comment la légende d'Ogier le Danois s'est trouvée rattachée à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux. La *Vie de saint Faron*

par Hildegaire mentionne le « moniage » d'un certain Rogier, que l'invocation de saint Faron avait sauvé de la mort. Une confusion, plus ou moins volontaire, entre Ogier et Rogier aurait rattaché à saint Faron la *Conversio Ogeri militis*. — P. 13, John M. Burnam, *The scribe of the Oaths of Strassburg : what was his nationality ?* M. B. conclut que le scribe savait bien le latin et le français et mal l'allemand, que ses habitudes de coupe ou de groupement de mots et le caractère graphique de ses *N* font penser à une influence insulaire. — P. 18, Kenneth Mc Kenzie, *The problem of the « Lonza » with an unpublished text.* On sait l'incertitude de l'interprétation symbolique des trois animaux (*lonza, leone, lupa*) au 1er chant de l'*Enfer* ; l'interprétation traditionnelle est que la *lonza* symbolise la luxure. Un passage du *Bestiaire* italien publié depuis par MM. Garver et K. Mc Kenzie vient à l'appui de cette interprétation. Ce texte avait été déjà signalé par M. Camus comme l'indique M. Mc K. dans une note additionnelle, p. 229. — P. 31, Colman Dudley Frank, *The french locution « à la queue leu leu »*. L'explication de cette locution par « à la queue du loup » n'est pas sans quelque difficulté. M. Fr. n'admet pas que la locution vienne, comme le dit Littré après d'autres, « de ce que les loups cheminent les uns derrière les autres », parce que telle ne paraît pas être en fait la coutume des loups, et il ne croit pas non plus que dans le jeu de la *queue au loup*, il ait pu venir à l'esprit des joueurs d'assimiler à la queue du loup la file d'enfants, cachés les uns à la suite des autres, derrière le « berger » qui fait face au « loup ». M. Fr. propose de comprendre la locution comme provenant du jeu et reproduisant le cri des joueurs qui excitent le « loup » à aller chercher sa proie au bout de la file qui est le plus difficilement protégé par le « berger », donc « à la queue, loup, loup ! » ou « à la queue, le loup ! » A cette explication ingénieuse on peut objecter que, dans le jeu en question, les joueurs ne paraissent pas normalement employer cette formule et que, dès le XVIe siècle, on ne la comprenait pas comme le fait M. Fr., puisque Rabelais dit *à la queue au loup*. Mais surtout il n'est pas indispensable de chercher dans le jeu l'origine de la formule et celle-ci pourrait être une simple expression descriptive (comme *à queue de vache* que cite M. Fr.) et signifier seulement « en file ». — P. 41, G. L. Lincoln, *« Golondrino y Calandria » : an inedited entremes of the sixteenth century.* Texte publié d'après le ms. de la Bibl. nat. de Madrid. — P. 50, Francis Dike, *The Breviary of Saint Louis (Arsenal, ms. 1186) and the central portal of the Cathedral of Bourges.* Ressemblance entre les miniatures du ms. représentant le Jugement dernier et les sculptures de Bourges, qui prouveraient une filiation directe des miniatures aux sculptures. — P. 57, Helen J. Hacoitt, *A parallel between « Le Roman de Flamenca » (vv. 2357-83) and Dante's « Purgatorio » (IV, vv. 1-13).* Ressemblance dans la conception des facultés de l'âme. — P. 64, George W. Bacon, *The comedia « El segundo Seneca de España » of Dr Juan Perez de Montalván.* — Mélanges : p. 87, H. A. T., *Roland 2165 : « Tendent de l'espleitier ».*

Propose de corriger en *pensent de l'e.* ; — p. 89, A. A. Livingston, *The meaning of « Vita nuova »* ; — p. 91, A. A. Livingston, *The suffixes* -aster, -ignus, *etc., in nouns of relationship.* — P. 94, Comptes rendus. — P. 104, *Brief report on american contributions to romance scholarship for 1909.* — P. 110, *Notes and news.*

I, 2. — P. 113, Joseph Bédier, *Richard de Normandie dans les chansons de geste.* Reproduit dans les *Légendes épiques*, IV, 1 sq.— P. 125, A. E. Curdy, *Arthurian Literature* (à suivre). — P. 140, Hélène M. Evers, *Two traces of the cycle of Guillaume d'Orange in the old spanish Romances.* — P. 149, David H. Carnahan, *The opening diablerie of the unpublished « Mystère de saint Martin » (Bibl. nat., ms. fr. 24332), by Andrieu de la Vigne.* Spécimen des laborieuses fantaisies poétiques d'Andrieu de la Vigne. — P. 159, Herbert H. Vaughan, *A brief study of the phonology of the Neapolitan dialect.* Étude très sommaire et d'utilité incertaine. — P. 181, John L. Gerig, *Barthélemy Aneau : a study in Humanism* (à suivre).— Mélanges : p. 208, J. D. M. Ford, *Dante, « Purgatorio », XIII, 49 ff.* Les âmes répètent ici le *Confiteor* plutôt que les *Litanies des saints*, comme on le dit généralement ; — p. 209, Félicien Vexler, *Note on the foreign elements in Rumanian* : critique des hypothèses de M. Tuttle (*Modern Philology*, 1909, p. 23-25) sur l'origine du roumain *sutā*, du supin roumain et sur le traitement du groupe *-sc-* ; — p. 211, Milton A. Buchanan, *Mantua = Madrid* dans *El dos de Mayo* de Juan Nicasio Gallego. — P. 212, Comptes rendus (à signaler le c. r. par R. W. de Willy Schulz, *Das Handschriftenverhaltniss des Covenant Vivian*). — P. 223, *Brief report on american contributions to romance scholarship in 1909* (suite). — P. 225, *Notes and news.*

I, 3. — P. 231, James Harvey Robinson, *Petrarch's Confessions* (à suivre). — P. 247, Donald Clive Stuart, *Honor in the spanish Drama* (à suivre). — P. 259, George L. Hamilton, *The Sources of the* Secret des Secrets *of Jofroi de Waterford.* Jofroi ne s'est pas servi d'un texte arabe ni d'un texte grec du *Secretum Secretorum* du pseudo-Aristote, mais seulement de la version latine de Philippe de Tripoli complétée à l'aide de la traduction latine, par Barthélemy de Messine, des *Physiognomica.* — P. 265, A. E. Curdy, *Arthurian Literature* (2e article). M. C. s'est proposé de donner un tableau des productions inspirées de la littérature arthurienne du XIIe au XXe siècle : le tableau est forcément très sommaire, il est aussi fort peu ordonné et nullement critique : c'est une collection de titres où se mêlent, classés seulement par siècles, des traductions, des extraits, des imitations, des œuvres d'imagination. On peut mal juger l'utilisation possible d'un travail aussi incomplètement élaboré. Il serait peu utile d'y apporter des corrections : je signale seulement, parce que c'est sur cette indication que se termine le travail, que Louis Artus n'est pas le « pseudonyme » d'un « distinguished French scholar ». — P. 279, John L. Gerig, *Barthélemy Aneau : a study in Humanism* (2e article ; à suivre). — P. 290, J. D. Fitz-Gerald, *Gonzalo de Berceo in spanish literary Criticism before 1780.* C'est en 1780 que Tomás Antonio Sán-

chez publia, dans le t. II des *Poesias castellanas anteriores al siglo XV*, les *Poesias de don Gonzalo de Berceo*. M. F.-G. réunit les textes antérieurs à 1780, et dont le plus ancien est de 1607, faisant allusion à Berceo ou à ses œuvres. — P. 302, J. P. Wickersham Crawford, *The Devil as a dramatic figure in the spanish religious drama before Lope de Vega* (a suivre). — MÉLANGES : p. 313, Raymond Weeks, *Concerning some lines of the « Siège d'Orange »*. M. W. proteste contre l'épithète de « très soignée » appliquée par M. Bertoni à la copie du ms. de Berne de la *Prise d'Orange* faite par H. Suchier et à laquelle il a apporté des corrections ici même, XXXVI, 309; — p. 314, Muriel Kinney, *Possible traces of « Huon de Bordeaux » in the english Ballad of sir Aldingar*; — p. 321, George B. Weston, *Two lately-discovered letters of Foscolo*. — P. 326, Comptes rendus. — P. 344, *Notes and news*.

I, 4. — P. 347, James Harvey Robinson, *Petrarch's Confessions* (3e article). — P. 357, Daniel Clive Stuart, *Honor in the spanish Drama* (2e article). — P. 367, E. H. Wilkins, *The date of the birth of Boccaccio*. La date de la naissance de Boccace devrait être placée en 1313 ou du moins avant le 20 juillet 1314. — P. 374, J. P. Wickersham Crawford, *The Devil as a dramatic figure in the spanish religious drama before Lope de Vega* (2e article). — P. 384, J. Douglas Bruce, *A Boccaccio analogue in the old french prose Tristan*. Il s'agit de l'épisode de Chelinde (Löseth, *Roman en prose de Tristan*, p. 7 sq.) rapproché de la nouv. VII de la 2e journée du *Décaméron*. — P. 395, John L. Gerig, *Barthelemy Aneau: a study in Humanism* (3e article; à suivre). — P. 411, George Tyler Northup, *Los yerros de naturaleza y aciertos de la fortuna, by Don Antonio Coello and Don Pedro Calderon de la Barca*. — Mélanges : p. 426, M. S. Garver, *A description of Vaucluse : a note on Petrarch Topography*. Extrait du ms. Magliab., XXI, 135; — p. 427, C. Ruutz-Rees, *A note on Saint-Gelais and Bembo*; — p. 430, E. H. Tuttle, *Rumanian « pleoapă » and « popor »*. 1. *pleoapă* représenterait un type **plevapa* tiré de palpebra par une série de métathèses, dissimilations et autres accidents romanesques; — 2. *popór* viendrait de pópulus sous l'influence du sl. *noród*; — p. 434, Arthur Livingston, *A bibliographical ghost : the Deventer Petrarch of 1494*. Cette édition n'existe pas : on ne l'a supposée qu'à la suite d'une erreur matérielle dans la transcription des indications de Maittaire relatives à l'édition de Bâle de 1494; — p. 436, Raymond Weeks, *A mention of the return of King Arthur in « Foucon de Candie »*. Dans le ms. 774 de la Bib. nat., f° 138 r° : *Se tant volez atendre com Breton font Artur*. — P. 437, Comptes rendus. — P. 455, *Brief report on american contributions to romance scholarship in 1910*. — P. 458, *Notes and news*.

II (1911), 1. — P. 1, Charles H. Haskins, *The translations of Hugo Sanctelliensis*. Très utile contribution à l'étude de cet auteur qui mit en latin, en Espagne, au début du XIIe siècle plusieurs traités de mathématique, astrologie, astronomie, etc. (cf. *Romania*, XXVI, 247). — P. 16, James Holly

Hanford, *Classical Eclogue and mediaeval Debate* (à suivre). — P. 32, Francis Woolson Snow, *The symbolism of Petrarch's « Canzone to the Virgin » ; a comparative study*. Comparaison avec les hymnes latines du matin et les *albas*. — P. 54, Stanley Leman Galpin, *Influence of the mediæval christian Visions on Jean de Meun's notions of Hell*. Rapprochements intéressants, qui n'aboutissent cependant pas à des indications précises de sources. — P. 61, A. A. Livingston, *The « Carmen de prodicione Guenonis » translated into English, with textual notes*. — P. 80, Irville C. Lecompte, *On the text of « Richeut »*. Collation du ms. ; cf. *Romania*, XLIII, 597. — P. 83, E. H. Tuttle, *Notes on the rumanian Numerals*. — Mélanges : p. 85, Dudley Howe Miles, *Dante and Aquinas* ; — p. 89, H. N. MacCracken, *An italian Complaint for the death of Pierre de Lusignan* : poème de Nicolò di Scacchi édité d'après le ms. Brit. Mus. Egerton 1865. — P. 96, Comptes rendus. — P. 111, *Notes and news*.

II, 2. — P. 113, John Livingston Lowes, *Illustrations of Chaucer, drawn chiefly from Deschamps*. — P. 129, James Holly Hanford, *Classical Eclogue and mediaeval Debate* (2e article). Influence de la poésie virgilienne sur les débats latins du moyen âge ; indications intéressantes qui concordent avec diverses études récentes telles que celles de M. Faral. — P. 144, H. M. Evers, *Notes on « Renoart »*. Place, dans le cycle de Guillaume, de *Rainoart*, rameau issu d'*Aliscans* et développé ensuite pour lui-même ; caractères différents de *Rainoart* dans les œuvres successives où il paraît. — P. 163, John L. Gerig, *Barthelemy Aneau : a study in Humanism* (4e article, à suivre : il n'y a pas d'utilité à publier dans un périodique un travail aussi étendu et qui se trouve fractionné à l'excès). — P. 186, J. P. Wickersham Crawford, *The braggart Soldier and the Rufian in the spanish Drama of the sixteenth Century*. — Mélanges : p. 209, W. W. Comfort, *« Vita nova » 41 and « Cligès » 5185 ff*. Épisode des trois médecins de Salerne qui arrivent au milieu du deuil de la mort de Fenice ; les habitants de la cité leur content la mort de la dame : *Nos vos dirons la verité Que aconpaignier vos volons Au duel de quoi nos nos dolons*. Le rapprochement avec le sonnet de la *Vita nova*, XL : *Dei peregrini che pensosi andate*, est ingénieux, mais les idées paraissent bien différentes : Dante voit des pèlerins qui lui paraissent fort pensifs, il se dit que leurs tristes pensées doivent être étrangères à son propre deuil de la mort de Béatrice et il ajoute en lui-même : « *Se io li potesse tenere alquanto, io li pur farei piangere..... pero che io direi parole le quali farebbero piangere chiunque le intendesse* », et il construit là-dessus son sonnet. Il y a donc ressemblance extérieure de situation plus que de sentiment ; — p. 212, Arthur Livingston, *A Sonnet of Ciro di Pers attributed to G. F. Busenello*. — P. 214, Comptes rendus (*La Chastelaine de Vergi*, éd. G. Raynaud, c. r. par E. S. Sheldon). — P. 233, *Notes and news*.

II, 3. — P. 235, T. F. Crane, *Miracles of the Virgin*. Vingt-neuf miracles latins publiés d'après le ms. B 1 1 de la bibliothèque de Cornell University. — P. 280, John M. Burnham, *Beceiro de Benevivere, third part containing the*

« *Vida de el Señor Diego Martinez Salvador fundador de Benevivere llamado el Santo* » (*s. XVI cursive*). Publié d'après le ms. 917-B de l'Archivo histórico nacional. — P. 304, Helen Harvitt, « *Gestes des Solliciteurs* », *a sixteenth century metrical account of the abuses of Law Courts, by Eustorg de Beaulieu.* Le poème est daté de 1529. L'éditeur a négligé de numéroter les vers. — Mélanges : p. 320, Stanley L. Galpin, *Dangiers li Vilains.* Guillaume de Lorris (*Rose*, 2935) dit de Dangiers : *S'ot les iex rouges comme feus*; même trait dans diverses descriptions latines des démons; — p. 323, Guy E. Snavely, *Jehan de Vignay and his influence on early english Literature.* — P. 331, Comptes rendus (*Spanische Grammatik auf historischer Grundlage* von Fr. Hanssen, c. r. important par H. R. Lang). — P. 352, *Notes and news.*

II, 4. — P. 355, George L. Hamilton, *Storm-making Springs : Rings of Invisibility and Protection. Studies on the Sources of the « Yvain » of Chrétien de Troie* (à suivre). — P. 376, J P. Wickersham Crawford, *The Pastor and Bobo in the spanish religious drama of the sixteenth century.* — P. 402, Arthur Livingston, *Giambattista Vidali ; a document for his biography* (1679). — P. 413, John Berdan, *Tudor Litérature and Mr Lee.* Observations sur *The French Renaissance in England* de Sidney Lee. — P. 429, Allan H. Gilbert, *Petrarch's confessional Psalms.* Publié d'après le ms. de Cornell University. — P. 444, Comptes rendus. — P. 445, *Notes and News.*

La présentation matérielle du recueil est très satisfaisante. Il est à souhaiter cependant qu'au titre courant verso, l'indication constamment répétée *The Romanic Review* soit remplacée par les noms des auteurs, au moins pour les articles de fonds.

M. R.

CHRONIQUE

La *Romania* a pu paraître pendant la guerre, malgré l'appel sous les drapeaux ou l'éloignement de quelques-uns de ses collaborateurs les plus actifs, de son directeur, de son éditeur, et malgré les difficultés de tout ordre que rencontrait son imprimeur. Nous remercions ici tous ceux qui nous ont aidés pendant cette période et particulièrement M. Alfred Jeanroy qui a bien voulu se charger de publier les numéros 174-176 et de préparer ce numéro 177.

Nous avons pu donner pour l'année 1914 un volume complet (tome XLIII), pour l'année 1915 deux fascicules (nº 173 et 174) et pour les deux années 1916 et 1917 réunies un fascicule double (nº 175-176) qui complète le tome XLIV. Le présent numéro devait paraître en 1918 ; nous l'avons daté de janvier 1918-janvier 1919 en raison du retard qu'il a encore éprouvé. A partir de ce numéro, la *Romania* reprend sa périodicité trimestrielle.

— Les obsèques de Paul Meyer ont été célébrées le 11 septembre 1917 à Paris. C'est à l'École des Chartes, dans la salle même qui avait été le cabinet de directeur de P. Meyer depuis le transfert de l'École dans les bâtiments de la Nouvelle Sorbonne, qu'ont été prononcés devant le cercueil du vieux maître les discours de MM. Antoine Thomas, membre de l'Institut, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Maurice Prou, directeur de l'École des Chartes, au nom de toute l'École ; Louis Léger, au nom du Collège de France ; Ch.-V. Langlois, directeur des Archives nationales, au nom de la Société de l'École des Chartes.

Les trois premiers discours ont été publiés par les soins de l'Institut : *Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Funérailles de M. Paul Meyer, membre de l'Institut, le mardi 11 septembre 1917* ; ils ont été imprimés avec celui de M. Ch.-V. Langlois dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXXVIII (1917), p. 429 et suiv., où l'on trouvera aussi les quelques paroles prononcées par M. L. Lafferre, ministre de l'Instruction publique, le 20 juin 1918 à la session du Conseil supérieur de l'Instruction publique en souvenir de Paul Meyer, membre du Conseil supérieur.

Des articles et notices publiés en hommage au savant disparu et qui nous sont parvenus jusqu'à ce jour, nous indiquons ci-dessous les plus importants :

Le Temps, nº du 9 septembre 1917 :

La France, nº du 25 septembre 1917 (Maurice Braibant);
Journal de Genève, nº du 1er octobre 1917 (Pierre] B[ernus]);
Il Marzocco, XXII, 45, nº du 11 novembre 1917 (Pio Rajna);
Institut de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance publique annuelle du vendredi 23 novembre 1917. Discours de M. Antoine Thomas, président; Paris, Didot, 1917; voir p. 7;
Revue historique, CXXVI, 1917 (Charles Bémont : *Paul Meyer, 1840-1917*);
La Bibliofilia [Florence], XIX, 8-9, nov.-déc. 1917 (C. F.);
Annales du Midi, XXX, 1918, p. 488-492 (Clovis Brunel);
Larousse mensuel, XII, 132, février 1918 (S. Reizler).

— Le 23 septembre 1918, Emile Picot, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur honoraire de langue roumaine à l'École des langues orientales vivantes est mort au Mesnil, près Laigle (Orne). Il était âgé de 74 ans ; la perte d'un de ses fils, mort au combat en juillet, précipita sa fin. É. Picot était un travailleur et un chercheur infatigable, un esprit d'une large et rare érudition, qui avait su acquérir des connaissances vraiment exceptionnelles de polyglotte et d'historien. C'était aussi un homme dévoué et bon, un ami excellent et d'une complaisance jamais lassée. Il aimait l'étude et la recherche avec passion et il y trouvait tant de joies qu'il taxait parfois lui-même d'égoïsme son opiniâtre labeur : en réalité, il avait au suprême degré le sens et la modestie du travail collectif. Le travail ininterrompu de toute sa vie a toujours tendu à fournir aux travaux d'autrui, aux études futures, des bases précises et des matériaux nombreux et sûrs. Il a élaboré lui-même un grand nombre de ces matériaux, comme le montre la Bibliographie de ses publications, dressée jusqu'en 1912 par M. Paul Lacombe pour figurer dans les beaux volumes de *Mélanges* où les élèves et les amis d'Émile Picot voulurent réunir les témoignages de leur reconnaissance (cf. *Romania*, 472, XLII). Il faut encore ajouter à cette liste pour les années 1913-1918. Mais on dresserait une liste plus longue encore avec les travaux pour lesquels il a libéralement fourni, au cours de quarante années, des renseignements précieux, des orientations nouvelles et l'utilisation de ses souvenirs, de ses fiches, de ses notes et de ses collections. Son activité s'est exercée dans des domaines très divers : archéologie, ethnographie, linguistique, dialectologie, histoire politique, études politiques et diplomatiques, histoire de la littérature et particulièrement du théâtre, histoire universitaire, histoire provinciale, biographie et surtout bibliographie, et elle s'est appliquée à l'étude de presque toutes les nations de l'Europe. Mais cette diversité même le rendait merveilleusement apte à poser et à éclaircir des questions essentielles d'influences entre les peuples, de rapports entre les littératures et entre les manifestations variées de la vie sociale, de continuités de traditions ; et par là ce curieux, ce chercheur de détails atteignait les réalités historiques les plus générales à la fois et les plus vivantes.

C'est ainsi qu'à force de précisions biographiques, généalogiques ou bibliographiques, il a jeté une vive lumière sur les rapports complexes des développements russe, polonais, roumain, hongrois, serbe, sur l'influence réciproque de l'activité intellectuelle en France et en Italie au XVIe siècle, sur la vie littéraire provinciale en France et sa place dans l'ensemble de l'histoire des idées depuis le XVe siècle. Pour toutes les questions qu'il a touchées, les travaux d'Émile Picot constitueront pendant longtemps des sources où il faudra sans cesse puiser : je n'en veux comme exemple, dans des genres très divers, que le magistral commentaire de la *Chronique de Moldavie* de Grégoire Urechie, la *Bibliographie Cornélienne*, les *Français italianisants au XVIe siècle* ou le magnifique *Catalogue des livres composant la bibliothèque du baron James de Rothschild*. Émile Picot était un ami ancien de Gaston Paris et de Paul Meyer et il collabora dès 1876 à la *Romania* : il y a publié entre autres deux études importantes sur *la Sotie en France* (1878) et sur le *Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français* (1884-86). Il se retrouva avec G. Paris et P. Meyer et avec James de Rothschild à la *Société des anciens textes français* qu'il administra, comme trésorier, depuis 1881 et pour laquelle il a publié, outre la continuation du *Mistère du Vieil Testament*, les trois volumes du *Recueil général des Soties*, la reproduction d'une édition de *Pathelin* et celle du *Jardin de Plaisance*. L'on trouvera sur l'œuvre d'Émile Picot et sur sa vie de savant et d'homme des indications dans les recueils ou articles suivants (outre la précieuse bibliographie de M. Paul Lacombe qu'il serait utile de compléter) : *Discours prononcés aux obsèques de M. Émile Picot le 27 septembre 1918* ; Paris, H. Leclerc, 1918 ; in-8o, 16 pages (extrait du *Bulletin du Bibliophile*, sept.-oct. 1918 : discours de MM. Omont et de Laborde, note de M. G. Vicaire); — *M. Émile Picot, membre de l'Institut, ancien président de la Société libre de l'Eure*, par M. l'abbé Ch. Guéry ; Évreux, 1919 ; in-8o, 44 pages et portrait ; — *Émile Picot*, par Henri Cordier (*Bulletin du Bibliophile*, nov.-déc. 1918, p. 441-466). — Qu'il me soit permis de dire ici ma reconnaissance pour celui qui, avec Gaston Paris, a été mon maître et mon guide, et ma peine profonde de cette mort entre tant d'autres. — M. R.

Collections et publications en cours.

La *Société des anciens textes français* a distribué : en 1915, *Le lai de l'ombre*, par Jean Renart, publié par Joseph Bédier, 1913, XIV-95 pages ; en 1918, *Le Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, publié d'après les mss. par Ernest Langlois, t. I, *Introduction* (351 pages).

— Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études (sciences historiques et philologiques)* ont paru les numéros :

211. *Le Roman de Renard*, par Lucien Foulet ; 1914, 574 pages ;

212. *Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois*, par Adolphe Terracher ; 1914, XIV-152 pages ;

223. *Les argots de métier franco-provençaux*, par Albert DAUZAT ; 1917, VII-268 pages ;

224. *Les jeux partis d'Adam de la Halle*, par L. NICOD ; 1917, 167 pages.

225. *Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille*, par J. GILLIERON ; 1918, 360 pages et 1 carte.

Nous aurons à revenir sur la plupart de ces publications.

- M Ovid Densuşianu a mis en distribution le fascicule 1 du tome II de sa belle *Histoire de la langue roumaine*. Ce fascicule (Paris, Leroux, 1914 ; 160 pages) est consacré au *XVIe siècle* (*Phonétique et Morphologie*). -

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Clovis BRUNEL, *Documents linguistiques du Gévaudan* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVII) ; Paris, 1916 ; 102 p. in-8. — Le pays de Gévaudan correspond au département actuel de la Lozère et à une partie de celui de la Haute-Loire. M. B. publie *in extenso* seize pièces originaires de ce pays qui s'échelonnent entre les années 1109 et 1552, et en analyse rapidement soixante autres. Les textes sont précédés d'une introduction historique et suivis d'une étude linguistique et d'un glossaire. C'est un travail très soigné qui a pour modèle les *Documents linguistiques* du regretté Paul Meyer. — A. LÅNGFORS.

Essai sur l'histoire de la confrérie de Notre-Dame du Puy d'Abbeville, publié d'après les notes recueillies par M. Em. DELIGNIÈRES, mises en ordre et complétées par M. Henri MACQUERON ; *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, t. XXIV (4e série, t. VIII), Abbeville, 1917 ; in-8, pp. 289-483. — Utile monographie consacrée à une de ces associations littéraires et artistiques en l'honneur de la Vierge, fréquentes en Picardie et en Normandie à la fin du moyen âge. A Abbeville, la confrérie du Puy de la Conception de la Vierge n'apparaît pas avant 1498 ; elle a duré jusqu'en 1789, et n'a donné lieu, au point de vue poétique, qu'à des œuvres de faible valeur. Elle avait été précédée d'une autre confrérie, purement littéraire, appelée *Puy d'Amour*, aux concours de laquelle Froissart ne dédaigna pas de prendre part. On a recueilli, dans les comptes des argentiers d'Abbeville, d'intéressants détails sur les fêtes poétiques organisées en plein air, au lieu dit la Fosse aux Ballades, par le *Prince d'amour*, maître de cette confrérie. Ces mentions, qui remontent à 1391, nous montrent des ménestrels attachés à certains seigneurs et à certaines villes, et des chanteurs « en place », payés pour chanter ou lire des romans « aux boines gens » dans des réjouissances publiques. L'échevinage d'Abbeville leur donnait même des subsides pour fréquenter une école spéciale à Beauvais. — C. BRUNEL.

D. FRYKLUND, *Etymologische Studien über* geige-gigue-jig. Uppsala, 1917 ; — *Studien über die Pochette*, Sundsvall, 1917. — M. Fryklund plaide en faveur

de l'union plus étroite entre l'étude des instruments de musique du moyen âge et de leurs noms vulgaires qui nous sont transmis par les sources. Après quelques considérations générales bonnes à retenir, M. F. rattache le franç. *vielle*, l'all. *fiedel* au nom de la déesse de la victoire : VITULA, qui aurait désigné aussi l'instrument destiné à accompagner la joie et le triomphe des soldats ; mais il ne faudra pas passer sous silence les objections très sérieuses aux étymologies courantes formulées par MM. Puşcariu (*Rumän. Etymol. Worterbuch*, n° 1503) et Zauner (*Litt.blatt für germ. und rom. Phil.*, 1907, 74). Avec des arguments qui me semblent solides, l'auteur défend l'origine allemande du fr. *gigue*, du m.-h.-all *gîge*, qui, à son tour, se rattache à une nombreuse famille de mots tels que *gigen*, « brandiller, osciller ». (Voir d'ailleurs déjà Meringer, dans *Indog. Forsch.*, XVI, 133). L'enquête sur les diverses formes de la pochette et sur ses noms est faite avec soin : c'est une monographie que consulteront avec profit le musicologue ainsi que le lexicographe français. — J. JUD.

The Gloria d'amor of Fra Rocaberti. A catalan Vision-Poem of the 15th Century, edited with introduction, notes and glossary by H. C. HEATON, Ph. D., *assistant professor of romance languages in the New York university*. New York. Columbia university Press, 1916 ; IX et 167 pp. in-8°. — M. Heaton, ancien élève de l'École des Hautes Études, a choisi comme thèse la reproduction de la *Gloria d'amor* de Fra Rocaberti, telle qu'elle se trouve dans le *Cançoner d'obres enamorades* de la Bibliothèque Nationale de Paris. Il a joint une préface de 48 pages, où toutes les circonstances de la vie très peu connue de l'auteur, ses sources et la composition du poème sont très clairement exposées. Le poème catalan du XVe siècle appartient surtout à la littérature italienne. C'était l'époque où les poètes catalans étaient épris de Dante, de Pétrarque et de Boccace, et cherchaient à s'en inspirer dans leurs œuvres : tels l'Andreu Febrer, traducteur de la *Divine Comédie*, le Bernat Metge, auteur du *Somni*, et quelques autres. On ne peut pas dire ni que Rocaberti ait réussi à imiter les Italiens ni qu'il se soit exprimé avec une grande clarté : la forme de la vision étant assez étrangère au caractère un peu âpre et pratique des poètes catalans. D'autre part, il y a chez lui une tendance à s'ouvrir au monde nouveau, ce qui s'explique par sa présence en Italie. Un glossaire et des notes accompagnent cet ouvrage qui fait preuve d'une connaissance sérieuse de la langue catalane. — A. MOREL-FATIO.

A. LANGFORS, *Notice sur le manuscrit français 12483 de la Bibliothèque Nationale*; Paris, Imprimerie Nationale, 1916 ; in-4°, 167 p. (Extrait des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIX, 2e partie). — Le manuscrit français 12483 de la Bibliothèque Nationale, compilation singulière d'allégories, de récits et de poésies lyriques en l'honneur de la Sainte Vierge, a été étudié, à différents points de vue, par divers savants, particulièrement par Jubinal,

G. Raynaud et M. Jeanroy ; mais aucun de ces érudits n'avait étudié l'œuvre dans son ensemble. C'est ce que vient de faire M. Langfors : il est arrivé ainsi à des résultats précis ; il a découvert particulièrement un critérium qui permet de distinguer entre ce que le rimeur-compilateur a tiré de son propre fonds et ce qu'il a emprunté à des œuvres antérieures. La personnalité du compilateur et la date de l'œuvre ont pu être déterminées par M. Långfors avec plus de précision que par G. Raynaud : la compilation a été composée dans le second quart du XIVe siècle par un Frère Prêcheur de l'Ordre de saint Dominique, originaire du Soissonnais. Ce dominicain était « un homme fort savant » et M. Långfors a recherché avec soin les différentes sources où il a puisé (p. 10 et suiv.). Parfois ces sources ont été exploitées au moyen âge par d'autres à d'autres points de vue ; c'est ainsi que M. Långfors a pu signaler (p. 46 et suiv.) ce fait curieux qu'un *Art d'amours* d'un certain Guiart, mélange hybride de sensualisme grossier et de dévotion, reproduisait une partie d'un poème en quatrains monorimes en l'honneur de la Vierge, dont le texte complet (donné par M. Långfors, p. 39 et suiv.) nous a été conservé par le dominicain compilateur. Comme cela arrive toujours, les éclaircissements donnés par M. Langfors ainsi que les textes inédits qu'il publie donneront lieu à de nouveaux rapprochements : dès maintenant nous pouvons noter que l'*exemplum* du père de famille qui laissa à sa mort un « maillet » avec une inscription (p. 93) se retrouve dans la *Scala Celi* d'un autre dominicain, Jean Gobi (un méridional), au titre *Filii*, naturellement en latin, mais avec l'inscription en provençal :

D'aquest martel aiat lo cap trussat
Qui per so filz sera deseretat.

(leçon du ms. Bibl. Nat. latin 3506 ; dans les éditions incunables le texte est altéré.). — G. Huet.

A. Meillet, *Le renouvellement des conjonctions* ; 20 p., in-8 (École pratique des Hautes Études, section des sciences historiques et philologiques. Annuaire 1915-1916. Paris, Imprimerie nationale, 1915). — Les romanistes trouveront dans ce mémoire des indications précieuses sur la façon dont les conjonctions se renouvellent et se développent : ce n'est pas le sens initial du mot, mais son rôle dans la phrase qui constitue l'élément décisif. — Est-il bien sûr que *encore que* et *bien que* appartiennent déjà à l'ancien français ? *Quoique* au sens moderne apparaît dès le XIVe siècle. — Lucien Foulet.

Marianne Mörner, *Le Purgatoire de saint Patrice par Berol* ; Lund, 1917 ; in-8o, 150 pp. — Le texte édité par Mlle Mörner est une traduction d'un ouvrage latin de la fin du XIIe siècle, le *Tractatus de Purgatorio S. Patricii*,

récit d'un voyage dans l'autre monde qui fut très populaire au moyen âge. Le *Tractatus* ne fut pas traduit moins de sept fois en vers français, et deux fois ou peut-être trois, en prose. De ces sept versions en vers, deux ont déjà été publiées, celle de Marie de France par M. Jenkins et une version anonyme par M. Vising. Mlle M. publie à son tour une troisième version, en 884 vers alexandrins répartis en quatrains monorimes. L'auteur est un certain Béroul, qu'il ne faut pas identifier — Mlle M. le confirme — avec l'auteur du *Tristan*. C'était probablement un clerc anglo-normand qui vivait au commencement du XIIIe siècle. Son ouvrage nous est parvenu dans deux mss. dont l'un semble avoir été copié par un Dauphinois, et dont l'autre est sûrement anglo-normand. Les différences de graphie et de rédaction qu'ils offrent entre eux sont telles qu'on ne pouvait espérer de les fondre en un texte unique. Mlle M. a pris le parti très raisonnable de publier côte à côte les deux versions. Elles sont assez souvent obscures et elles abondent en incorrections de langue et de versification ; une partie de ces défauts doit sans doute être attribuée aux copistes, mais il semble bien qu'il faille en laisser pour compte un certain nombre à l'auteur lui-même. Ce clerc anglo-normand n'était peut-être pas un bien grand clerc en langue française, quoique la description du paradis terrestre notamment soit écrite d'une façon assez vivante. Des notes précises signalent les difficultés et en éclaircissent un grand nombre. Grâce à Mlle M., dont l'édition est faite avec beaucoup de conscience et beaucoup de soin, nous avons un élément de plus pour apprécier ce curieux mouvement d'imagination et de pensée qui devait aboutir un jour à la grande œuvre de Dante. — Il n'y a pas lieu de proposer de correction pour le 1er quatrain. Les vers 2-3 *Vuel retrayre en romanz por tenir en memoyre Ço que hay trové ou livre escrit d'espurgatoyre*. sont très corrects : le complément de *retrayre* est *ço que hay trové* ; quant à *tenir* il est employé au sens neutre : nous dirions encore très bien : « Je veux noter, *pour ne pas oublier*, tout ce qu'il m'a dit. » — Lucien FOULET.

Recueil de textes français publiés pour les cours universitaires, par Kr. NYROP : Premier fascicule, *Philologie française*, 2e éd. revue et augmentée ; Copenhague, Gyldendalske Boghandel, 1915 ; pet. 8o, [VII]-192 p. — La première édition de ce petit recueil était de 1895, celle-ci est fort augmentée et constitue pour un débutant une introduction commode à la connaissance de toute la philologie française.

Kr. NYROP. *Etude syntaxique sur le pronom indéfini* on. Académie royale des sciences et des lettres de Danemark. Extrait du Bulletin de l'année 1916. No 2 ; in-18, 11 p. — *Nouvelles remarques syntaxiques sur le pronom indéfini* on. Académie royale des sciences et des lettres de Danemark. Extrait du Bulletin de l'année 1916, no 4 ; in-18, 7 p. — Bien que, dans ces deux brochures, M. Nyrop nous retrace à grands traits toute l'histoire du pronom

indéfini *on* depuis les origines, il se propose surtout d'y attirer notre attention sur un emploi tout moderne de ce mot. Il s'agit du développement remarquable par lequel un pronom de la 3e personne du singulier en est venu peu à peu, dans les patois, dans la langue populaire et aussi, en partie, dans le langage cultivé, à remplacer le pronom de la 1re personne du pluriel. « *Nous, on est que des ouvriers*, mais lui... il était dans un bureau. » M. N. a rassemblé de cet emploi des exemples fort intéressants. Comme lui, nous croyons que cette extension de *on* signifie au fond que la forme verbale de la 1re personne du pluriel est en décadence ou en tout cas très menacée. La langue poursuit avec ténacité une simplification dont les commencements datent de loin. On peut voir où elle tend : supprimer toute désinence personnelle dans les formes verbales et confier aux pronoms la tâche exclusive de marquer la personne. Pour se débarrasser de la 1re personne du pluriel, *on* a été appelé à la rescousse. Cette tendance est très visible dans les patois et dans la langue populaire. Et la langue cultivée est loin d'y échapper. Une difficulté ici, c'est de déterminer au juste quels sont les emplois nettement populaires, quels sont les emplois « corrects ». Le départ est parfois très délicat. Un paysan du Loir-et-Cher, qui était à la retraite de Charleroi, écrit dans une lettre : « Nous avons battu en retraite de 15 km. On ne tenait plus debout, on couche au bord d'un champ, le lendemain on creuse des tranchées pour tirer à genoux. » (*Étude synt.*, p. 8). Emploi populaire ? Sans doute. Mais est-ce bien différent du début de l'*Expiation* :

Il neigeait. On était vaincu par sa conquête.

Si l'on dit que Victor Hugo ne cheminait pas dans cette neige et qu'il y a bien là une troisième personne, croit-on que le poète n'est pas en pensée avec les soldats de la Grande Armée ? Et croit-on que, s'il y avait été en chair et en os, il aurait dû nécessairement modifier son vers ? On peut interpréter par « Ils étaient vaincus », mais tout aussi bien, et peut-être mieux, par « Nous étions vaincus ». C'est même cette indétermination qui fait une partie de la force du vers. Au fond il y a lieu de croire que des emplois identiques, suivant le ton général d'un passage et suivant les circonstances d'heure et de milieu, paraîtront « vulgaires » ou « distingués ». « Il entre et m'emprunte un parapluie. » Voilà un emploi nettement familier du présent. Mais écoutez Bossuet parlant du haut de la chaire de Notre-Dame : « C'est en vain qu'à travers les bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Bek précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés ; le prince l'a prévenu ; les bataillons enfoncés demandent quartier, etc. » Même emploi du présent pour le passé : mais y a-t-il rien de plus « soutenu » qu'un pareil style ? Semblablement nous croyons que l'emploi populaire de *on* pour *nous* a pénétré profondément dans la langue cultivée : mais il ne s'y fait pas toujours remarquer. — Lucien Foulet.

A. Thomas, *Jean Pitart, chirurgien et poète* ; Paris, A. Picard ; 17 p., in-8 (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1916, p. 95).— En 1870 Adolfo Mussafia publia, dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne, un *Dît de Bigamie* de 158 vers à rimes équivoques qu'il avait rencontré dans le manuscrit CXXX. E. 5 de la Bibliothèque de l'Université de Pavie. Guidé par le poète lui-même, Mussafia avait bien vu que le poème portait en acrostiche le nom de l'auteur, Jehan Pitart ; mais il ne s'était pas rendu compte que ce nom figurait dans l'*Histoire littéraire de la France* (XXIV, 47) et ailleurs comme celui d'un chirurgien de Philippe IV d'une réputation persistante, mais qu'on avait cru n'avoir laissé aucun écrit à la postérité. L'identité du chirurgien et de l'auteur du *Dit* ne semble pas douteuse. Dans son mémoire, M. Thomas fixe les dates exactes de sa biographie, dont voici les principales. Il figure, en 1292, sur le rôle de la taille de Paris et, en 129°, dans le Journal du Trésor de Philippe le Bel. A la fin de 1303, il accompagne le roi en Languedoc. En 1312, il est appelé à soigner la comtesse d'Artois, Mahaut. Dans le testament, fait en 1325, de Charles de Valois, il figure comme titulaire d'un legs de 50 livres tournois. Il est mort au plus tôt en 1327, mais plus probablement en 1328. — En 1310, il fit creuser, dans la cour d'une maison de la Cité, un puits qui existait encore en 1611 ; l'inscription de quatre vers qu'il portait et où figurait son nom, était peut-être de lui. — En 1311 il est appelé à présider la commission d'examen chargée de réglementer l'exercice de la chirurgie. — Une compilation médicale latine, attribuée à *magister Johannes Pickaert*, et récemment publiée, n'est probablement pas de notre Jehan Pitart ; le compilateur s'est peut-être servi de son nom pour donner du crédit à son recueil. Le *Dit de Bigamie* est ainsi le seul écrit qui nous reste de lui. L'auteur y prend la défense du clerc « bigame », c'est-à-dire de celui qui, devenu veuf, a contracté un second mariage. M. Thomas cite 45 vers de ce texte dont la valeur littéraire n'est pas grande, mais qui ne manque pas d'intérêt. On aurait volontiers lu le texte intégral de ce court morceau publié dans un recueil peu répandu. — L'intéressant article de M. Thomas a été réimprimé dans *Janus, Archives internationales pour l'Histoire de la Médecine et la Géographie médicale*, XXII, 279-293 (Leyde, 1917). — A. Långfors.

Véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham, avec une chanson en vers picards, par N. Le Gras, bourgeois dudit Ham. Étude historique et philologique par Oct. Thorel, accompagné de notes grammaticales par M. F. Mantel (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXXVIII, 1916, pp. 1-175). — Fac-similé de l'exemplaire unique, conservé au *British Museum*, d'un poème burlesque en 654 vers publié en 1654. M. O. Thorel y a joint une traduction française juxtalinéaire et un glossaire. M. F. Mantel a ajouté un tableau de la morphologie. Noter (v.

402-405) la persistance de la popularité des légendes épiques du moyen âge : « Jamoai Gargantua, jamoai Rober le Diale | Godefroi à gran den et Maugy d'Ingremon | Ni se cousain germain lé quoatre fius Aymon | Et ni Ricar san Peur n'on foai telle bruine ». Nouveau témoignage sur la légende de la mort de Roland par la soif (vers 605-10) : « Rolan moiru d'etre essapi. | en tray de vin leu rechopi, | si leuche été, si leuche été fiu de debauche : | moai gran Xandrin che boen ferlo | buvoi toudi dica sen pauche | tout a meime d'en pot de lo. » Cf. A. Thomas, *Le père Menfouti et la mort de Roland*, *Romania*, XXXIX (1910), 95.

O. Thorel, *Essai historique et philologique sur « les quatre abeuzes »* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1916, pp. 229-241). — Le jeu de *quatre abeuzes* est une sorte de jeu de Colin-Maillard. L'expression servait d'enseigne dès 1459. Bonne enquête locale, mais étymologie inacceptable (catta rabiosa). — C. Brunel.

Le Testament Françoys Villon de Paris, orné de figures du temps. Se vend à Paris, à la Sirène, 12, rue de la Boëtie ; in-12, 143 pages. — C'est une heureuse idée que d'avoir cherché à faire renaître, en marge même du *Testament* et pour en illustrer le texte, « lés visages, les attitudes, les modes, voire les décors familiers du xve siècle ». Il y a 132 gravures (toutes empruntées à des livres de l'époque) dont les plus anciennes datent de 1478 et les plus récentes nous reportent dans le premier tiers du xvie siècle. On ne chicanera pas l'éditeur sur cette définition un peu large du xve siècle. Il est certain que dans l'ensemble ces « images » donnent une impression d'unité et s'accordent avec le ton général de l'œuvre de Villon. De même, sauf quelques-unes un peu vagues ou parfois même obscures, chacune d'elles prise en particulier est vraiment topique ; elles font tomber sur ces strophes du xve siècle comme un rayon de clarté contemporaine. Si nous nous étions représenté un peu autrement la Belle Heaulmière, nous avons beaucoup goûté les gravures qui sont tirées des différentes éditions de Villon et du Roman de la Rose. Celle des trois pendus, qui illustre les vers « Mal des ames et bien du corps, Gardez vous tous de ce mau hasle », est saisissante. C'est un excellent commentaire de la strophe CXLVI et qui nous fait bien voir comment la « Ballade de Bonne Doctrine à ceux de mauvaise vie » prépare en effet et annonce l'admirable « Ballade des Pendus ». Le texte est celui de la collection des *Classiques français* (1914) avec quelques lectures empruntées au *Villon* de M. Pierre Champion. Nous espérons que la présente édition qui est « la première de la série » ne sera pas la dernière. — L. Foulet.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

LA RÉDACTION RIMÉE DES LEYS D'AMORS OU LES FLORS DEL GAY SABER

Le manuscrit dont nous allons nous occuper paraît avoir été signalé pour la première fois par Villanueva, *Viaje literario a las Iglesias de España*, t. XVIII, 230 sq., mais il semble qu'il ait été connu, longtemps auparavant, de Henri de Villena, qui « donne à l'abrégé de Molinier le titre de *Tratado de las Flores* (Mayans y Siscars, *Origenes de la lengua española*, édit. de 1876, p. 270) [1] ».

Le savant professeur catalan Milà y Fontanals le signala à son tour, d'après Villanueva, dans les *Trovadores en España* (1re éd., p. 478) et dans ses articles sur les *Antiguos tratados de Gaya Ciencia* (*Revista de Archivos y Museos*, 1876, p. 345 et 329).

L'ouvrage qui nous intéresse ici se trouvait, avec plusieurs autres, dans un manuscrit contenant plusieurs traités de la *Gaya Sciensa* et conservé dans le couvent des Carmélites déchaussés, de Barcelone. Le manuscrit original avait disparu pendant les émeutes de 1836 et on n'en connaissait qu'une copie, faite au XVIIIe siècle, et conservée à la Bibliothèque Nationale de Madrid [2].

1. Chabaneau, *Hist. gén. Lang.*, éd. Privat, t. X, p. 179, n. 3.

2. Cet original lui-même n'est qu'une copie, comme le prouvent sa date (XVe siècle) et les formes catalanisées qu'on y rencontre. Il semble, d'après le papier et l'écriture, que ce manuscrit appartient à la même catégorie que les chansonniers Aguló de la *Biblioteca de Catalunya* (Barcelone) et que la copie des *Leys d'Amors* (Archives de la Couronne d'Aragon, Barcelone). L'opinion du savant inspecteur de la *Biblioteca de Catalunya*, M. Masso Torrents, est que tous ces manuscrits appartenaient au Consistoire de la *Gaya Sciensa* fondé à Barcelone, à la fin du XIVe siècle, sur le modèle du Consistoire toulousain.

Ce manuscrit s'est retrouvé récemment entre les mains d'un bibliophile madrilène et il a été acheté, avec un lot important de manuscrits, par l'*Institut d'Estudis Catalans*[1]. Il porte dans la *Biblioteca de Catalunya*, déjà si riche en œuvres catalanes et provençales, le numéro 239.

C'est un ms. du XVe siècle, en papier, grand format, écrit d'une écriture assez soignée et encore bien lisible. Les *Flors del Gay Saber*[2] commencent au f° LXXXII r° et se terminent au f° CLVIII v°. Nous avons l'intention de publier ce traité, après la publication du second manuscrit des *Leys d'Amors* que nous avons mis sous presse (juillet 1916)[3]. En attendant nous en donnons quelques extraits, en particulier les définitions des genres lyriques.

Le ms., en ce qui concerne les *Flors*, est à deux colonnes de 25 vers chacune environ ; ce qui donne environ 7500 vers (75 folios à 50 vers par page). Les « exemples » sont déjà en vers dans les deux rédactions en prose. Ici exemples et partie didactique sont également en vers (de huit syllabes, sauf quelques « exemples »).

Voici une description sommaire du manuscrit. On en trouvera une description plus complète dans le travail si important, publié par M. Massó Torrents dans l'*Anuari Catala* (1913-1914), intitulé *Bibliografia dels antics poetes catalans*, p. 260-262 du tirage à part.

1. De nombreux extraits ont été publiés par Milà y Fontanals dans les articles cités et par M. P. Meyer (*Traités catalans de grammaire et de poétique*, dans *Romania*, VI, 341 et VIII, 181), mais aucun fragment des *Flors del Gai Saber* ne figure dans leurs extraits.

2. Comme on le voit par l'introduction, le nom donné à ce traité est bien celui de *Flors del Gai Saber*. Ce nom désigne aussi l'une des deux rédactions en prose, celle publiée par Gatien-Arnoult. Il semble donc que le nom de *Leys d'amors* devrait être réservé au deuxième ms. en prose, que nous allons publier ; mais le premier aussi a droit à ce titre, qui se trouve à l'incipit du livre ; cf. Chabaneau, *Hist. gén. Lang.*, X, p. 178a ; p. 192 de la même publication on trouvera, dans la lettre du Consistoire de Toulouse, mention de la distinction entre les *Leys* et les *Flors* ; mais il semble que cette distinction ne s'applique qu'aux deux rédactions en prose et que la rédaction en vers ne soit pas envisagée.

3. Cette publication paraîtra incessamment dans la *Bibliothèque méridionale*.

Une feuille de garde, en papier moderne, porte d'une main du XVIIIe s. les mots suivants : « N° 352 (en haut et à gauche) : El arte de trobar de Ramon Vidal de Besalu junto con la Jofre de Foxa^n y la de Berenguer de Noya y otros recopilados por Joan Castellnou de Gaya (*sic*). »

Au-dessous il y avait deux ou trois lignes écrites : elles sont devenues illisibles par suite de l'emploi d'un réactif chimique qui a laissé une tache rouge brun.

On peut lire cependant les mots suivants : *Lo autor* (?)....: (plusieurs mots biffés : *obra* ?) *Joan de Castellnou*.

Le ms. contient du f° 1 au f° XI r° le MIRALL DE TROBAR de Berenguier de Noya. Ce traité a été publié tout récemment (Barcelone, libr. Verdaguer) par M. Gabriel Llabrès sous le titre de *Poèticas catalanas d'En Berenguer de Noya y Francesch de Olesa*, Palma et Barcelone, 1909 ; la publication a été faite d'ailleurs d'après la copie de Madrid.

Au f° XI v° commencent les *Regles* de Joffre de Foxa : elles finissent au f° XXIII.

F° XXIII. Regles d'En Ramon Vidal.

F° XXVIII. De doctrina de compendre (*sic*) dictatz : définition des *vers*, *lays*, *sirventes*, *retroncha*... *sompni*, *gelozesca*. Intéressant pour ces genres. Finit au f° XXXI : paraît être de R. Vidal : ce traité n'est pas séparé du précédent. En voici quelques extraits concernant ces genres.

(F. XXIX v°) Si vols far *retronxa* sapies que deus parlar d'amor segons l'estament en que'n seras, sia plazen o cossiros, e nov deus mesclar autra rabio. E deus saber que deu haver quatre cobles e so novell tot vegada. E deus saber que per ço ha nom retronxa car lo retray de cada una de les cobles deu esser totz us.

(F° XXX r°). Si vols far *sompni* deus parlar d'aquelles coses quid (*sic*) seran vijares que hajes somiades vistes o parlades en durmen e potz hi far v. o VI. cobles e so novell.

Si vols far gelozesca deus par [f° XXX, v°] [far] de gelosia reprendeu o contrastau de fayt d'amor e deu haver responedor in^cj (faut-il lire cinc ?) cobles e una o dues tornades e so noveyll o estrayn ja feyt.

Le traité s'arrête au f° XXXI r°.

F° XXXII. Rubriques del Compendi (de Joan de Castellnou).

F° XXXIII. Commencement du *Compendi*.

F° LVI v°. Fin du *Compendi*.

F° LVI v°. Doctrina de Cort (de Terramagnino de Pise).

F° LXIII. Fin de la *Doctrina*.

F° LXVII. Doctrinal de trobar, am la glosa o correccio e declaracio sua (de Joan de Castellnou).

F° LXXXI v° : Fin du *Doctrinal*.

Les folios CLX-CLXXXIV v° sont occupés par le *Diccionari* de Jacme March (a 4, 5 et même 6 colonnes).

F° 82 r°.

Las flors del Gay Saber
Qi l'ensenhan l'obra ser
Ne sabi ne zon sopte
Qu'al qe trop ner s sopte
E l pardiemen ne dopte
Gran ser sent i sopte
Qi'l gitara de dopte.

Aysi comensa l's FLORS DEL GAY SABER *et primier le prolag.*

Ayxi creys saubers qi l'ensenya
Com fay le fochs on mays ha lenya:
Es hom qi'l te netch o l'enagua [1]
Ab un estoch mortal lo plaga
Si que l'aucis a l'enderrier :
Per que yeu, Guilhem Molinier,
Per moltiplicar lo sauber
Quez ay de Dieu per son plasser
E quez aquell no prenda mort
Per mo negleyg ne per mon tort,
Aquel matex que Deus m'a dat
A obz de far alcun dictat.
En romanç clarament a totz
Vueyl ensenyar ez en breus motz
Ab cossyel ez ab ajutori
Del nostre plasen [2] Consistori
E dels honorable senyors
Del Gay Sauber mantenedors,
Savis e certz e gent apres,
Cavallyers, donzells e burges,

1. *Ena'gua*? On croirait lire une apostrophe au-dessus. Lire *l'amaga*?
2. Ms. *palsen*.

Maestres, doctors, batxelliers,
E d'aleus valens mercadiers
De la ciutat molt graciosa
Reval e noble de Tholosa,
Per ensenyar los joencells
E·ls autres dictadors noells,
Li qal d'aysso m'an requerit ;
Et qar del sauber ay petit,
Per que lor puesca satisfar
En las LEYS D'AMORS vueyl intrar,
Collir las flors que pus valran
E que mays de mestiers faran
Ad obra far plazen e bella ;
Et qi·l plasen dictat appella
LAS FLORS DEL GAY SABER nos peca,
Car al pus dreyg son nom baveca,
Pus qu'en eleyg ço que mes val.
D'uey may vueyl parlar en plural,
Car enayssò mon recors ay
Al nostre Consistori gay ;
[Fº 82 vº] Pero so que mal er pausat
A mi deu esser imputat,
Car mos sens es de saber sems.

De las tres causas que·s [illegible] en obra.

Tres causas convenen tos temps
En obra far e no s'acaba
Qan sol la una s'en menscaba :
Volers primeramen la fonda,
Saubers es la causa segonda,
Que l'obra segons dever pausa ;
Mays poders es la tercia causa
Que garnis l'obra de sa ma ;
E qan cyl fayl cyla roma,
Qar otra poder hom no pot.
Empero qar ges aytal dot
Com voler, poder e sauber
Ses Dieus luyns homs no pot aver
Qar de luy vezo tuy li be
E ses eyl far hom no pot re,
Car Dieus es poders e sciencia —
Per ço nos ab gran reverencia
Lo pregam de cor humilmen
Que sol en est comenamen.

El raiz ez en la ti doctrina
Nos don, al platz, vera e fina,
Et sauber e poder e força,
Pus qe volers en nos s'esforça
De far aquestas flors utils
Per tornar los rudes sobtils.
Las opinios miels pauzadas
Prendem ses plus et aproadas,
E suplen ço ques er devers,
Ayxi qo vol nostre saubers
Ez a trobar es necessari,
Per ço qu'en aquest examplari
Hom puescha trobar compilat
Complidamen ez abreujat
Ço qe mestiers nos fa ses plus.

La segona causa

E qe mays abtamen xascus
Puescha reportar aycest test.

La tercia causa

E per ço qe sian honest
E lial tuyg li aymador,
Poyran trobar de qual amor
Deven amar en est volum ;
E puys auran vertader lum
D'aqest saber li joençel.

Excitacio dels joencels

Donchs li gai trobador noel
Qi del sauber an cor volon
[F° 83 r°] Venguen posar en esta fon
De l'ayga plasen agradiva
La dotz siguan don si diriva
Si volon far lo dreyg viatge.

La causa qe's sec d'esta sciensa.

E pues ab major agradatge
Li riu qi d'aqui partiran
Ffuyllar las riuberas faran
Per totz estremps e reverdir
E los auzells molt esbaudir
Ab clara votz plasen e gaya.

Los meuts q'om reporta d'esta sciensa.

Don fin pretz e valor veraya
Hauran li riu qi son vengut

D'aquesta fon e dexendut ;
E la fons qu'en er plus sabrosa
Mays abondans e graciosa
E la dotz e l'aygà dos tans
Als entendens plus agradans
Quez an sobtil cor valeros.

La causa per que mant hom aziv aquè la sciencia.

Mays a dur cor ez envejos,
Rinde [1], fals, avar ez enich,
Qar del sauber no toyl l'espich,
Er l'aygua d'aquesta fon clara
Greus e pesans e mot amara
Per que saber aquell deslausa
Al cor del qal no·s met ne·s pausa,
Car ignorança lo destriga
Del qal es tan grans enemiga
Que son veray pretz li rescon.

Declaracio de ·l qu'es estat dig per metbafora.

Trobar entendem per là fon
E·l dictatz per l'ayga plasen,
E per la viva dotz hom pren
Lo sauber e l'art de trobar ;
E·l gay trobador, que Dieus gar !
Son li plasen e·l veray riu
Per hon decorr e tay son briu [2]
L'aygua ques ha tan gran dossor ;
E·n prendo ribeyras verdor,
Sos [3] saber li gay coratge
De cels que joy et alegratge
Han d'auzir las bellas rasos
E·ls motz uberts, sobtils e bos,
Ab so melodios e gay :
Chascus joglars qui be· ls retray
E l'autre xantador isnel
Dizem que son li dig auzevli
[Fo 84 vo] Que nostres dictatz ab lor votz
Ffan auzir don s'alegron motz
Les donon gauvg ez alegrier

1. *Rude* ? *rude* dans l'édition Gatien-Arnoult, I, p. 4.
2. Ms. *b'u*.
3. Ajouter *a* ou lire *ab* ? Gatien-Arnoult : *sos assaber*.

De [illegible] en la primera part.

Retornem donchs al dreg sendier
De nostras flors, mas las maneyras
De trobar declarem primeyras,
Per ço que tuyg puescan entendre
Aquest trobar que volem prendre ;
E car per nos er elegitz
E declaratz e deffinits,
Direm sos mandamens qal so
E la fi per que trobatz fo
Perque tuyg n'avam conexenssa.

De que deu tractar en la segona part.

E que nos aquesta scienssa
Declarem miels en est proces,
Ffarem divisios apres
E motas declaracios
Per certas diffinicios ;
E tant que mants coratges durs
Ab pauc d'afan rendrem madurs,
E clars e tan sobtils e prims
Que letras, diptonges e rims,
Sillabas, diccios, accen
Es oracios examen
Ses tot biayx conexeran,
Don per distinccios poyran
Coblas formar segons dever.

De que deu tractar en la tercia part.

Pueys direm nostre pauch saber
De vers e de xanços aysi
E d'autres dictatz atressi
Qu'entre nos son mays principal.

De que deu tractar en la quarta part.

E que bon parlar e leyal
Coz enagan (*sic*) [1] tuyg las nostras arts,
Mostrarem pueys en las VIII parts
Hon tota paraula s'aclina
E resep veraya doctrina,
Donan claramen ad entendre

1. Lire *conosan*, *conescan* ?

Cas, nombre, temps, persona, gendre,
Segon aquest gay saber nostre.

De que deu tractar en la part (sic).

Ez enapres se tayn c'om mostre
Via e gran res de figuras,
Segon las diversas naturas,
Pauzar ornat c'om deu seguir,
Qui be vol sos dictatz polir
Es obras far plasens e netas,
[F° 84 r°] E per coneyxer las sagetas
Dels vicis per q'om las refuse
E per las figuras escuse
Sos dictatz quan mestier sera.

En la derriera part tractara d'alcunes doctrines e d'altres ensenhamens.

En l'autra part hom pauzara
Doctrines ez exemples motz
Per saber acordar los motz,
Pueys tractarem de qal amor
Devon amar li aymador,
E com deu chascus vertadier
Ffugir ad avol desirer
Ab vertut ez ab ajutori
De Dieu que nostre *Consistori*
Moltiplicar deja totz temps
E·ns tenga longament ensemps.

Aici comenca la primera parts d'esta sciencia en laqual son demestrades dues maneres de trobar generals les qals no son del present cas.

Alcus trobars es d'aventura
E l'autres ve per bona cura ;
E plus atrobar no podem ;
Del primier enayxi dizem
Que d'aventura m'es vengut
Troban ço que non ay perdut,
Ho ço que perdem recobran ;
Pero non traxi luny atan
Ni de trobar cura non agui,
Mas si per trobar sofrir lagui
Avsso que perdut non havia,
Car leumen trobarse podia,
Ho ço que perdut es estat
Per me sera vuey recobrat ;

Adonchs manifest es e clar
Que bona cura fay trobar
Leu pot ar ,o chascus rezer
Enqueras may cove saber
Quez hom trobar leumen appelle [1]
Saber dictar obra noella,
Si con ceyll qui moli trobech
Say primieyramen lo dictech
Per subtilitat de son cor.
Ayxi per aquell mateyx for
Son las scienças ensenyadas
Ab gran trebayl de lor engeny;
Aquest trobar clergues ateny,
Com ceylls qi son versifficayre
Ab cor subtil e bon dictayre
Que troban dictatz en lati,
[F° 84 v°] Li qal dictat pausat ayssi
No son del nostre presen cas,
Mas dictats romanz per compas
Lo qal volem mostrar a totz
Ayssi claramen en breus mots.

La diffinicios de trobar

Trobar es far noel dictat
En romanç fi be compassat.

. . . . . .

[F° 113 r°].

Ayssi comensa la terça partida on tractam dels dictats e primeyament de ver

Vers es us dictats en romans
De sen, car es verays tractans,
E car dir se pot de virar;
D'amors examen pot tractar,
De lauzor o d'ensenyamen,
E qis vol de reprendimen;
E conte de .v. a .x. coblas,
E la tornada si la doblas
Ffar se pot, neys en tot dictat;
E deu haver lonch so pauzat
E noell am plazens montadas,
Am dexendudas e passadas
Mot bellas e mot graciosas

1. *Sic* ms.

E dousas e melidiosas :
Qi vol far *tornada* complida,
La meitat de vas la finida
Prenga de la cobla derriera
E seguen aquella maniera
En nombre par tornada fassa ;
La qal meytat d'un bordo passa
Can troba non pars lo[s] versets
E merma d'autre mantas fets ;
Per egal vol esser pauzada
En tot dictat qan es doblada.
[Fo 113 vo] Pero soen pauzam major
La denan e l'autra menor.
Al *senyal* la una se dona,
L'autra pel nom de la persona
A laqual per honor donar
Vol hom son dictat presentar.

Per orde cansos apres ve
De laqual tractar nos cove

De canso.

Cansos es dictats que d'Amors
Principalmen o de lauzors
Deu tractar ab bels mots plazens
.v. o .vii. coblas retenens
O .vi. e vol per so dever
Aytal coma vers deu haver.
Apres canso de serventes :
E vejats son compas que 'n es.

De serventes.

Serventes es dictats que play
E servish se leumen que may
De vers o d'alcuna tenso [1]
Qan a las coblas ez al so,
Amb aytal mateix' acordansa,
Os autra d'aquella semblansa,
Os ab diversa, mas que tenga
L'autre compas e l so retenga,
Tractans de maldit jeneral
Per sastiar cells que tan mal,

1. Plutôt *canso* (pour *canso*).

O de tots manlas [illegible] de guerra
Ques deu far en alguna terra.
Dansa devem mostrar a tiera
E veyats ayssi la maniera.

De dansa.

Dansa dictats es gracios
Amb un tan solamen respos
Ez am tres coblas atresi
Ad aquell semblan en la fi ;
E la tornada vol per fort
Esser tots temps d'aquella sort ;
Lo comensamen de las qals
Deu hom [per] compas far egals ;
Empero quan a l'acordansa
Son divers ha [1] d'una semblansa.
Del respos han diversitat
D'acort o qis vol d'egaltat ;
De meja cobla ses biaix
Pren son [compas] [2] respos o quaix.
Qar de dos versets mays o mengs [3]
Al plus es sos variamens.
Degus versets que dansa col
Passar .VIII. sillabas no vol ;
[F° 114 r°] D'amors deu tractar per dever
E gay so per dansar haver.

Descort vejats en aquest loch,
Car aysi vol mostrar son loch.

De discorts.

Descorts es dictats mot divers
D'aytantas coblas com ha vers,
De rim, de so desacordables
E de lengatges variables,
E singulars o d'un amas
O totas de divers compas ;
E deu mays segon ques ns appar
D'amors o dea [4] lauzor tractar,

1. Le texte du ms. inédit des *Leys* a *o*.
2. Rétabli d'après le texte inédit des *Leys*.
3. Lire *menys*.
4. Ms. *da*.

O de querella, car no·m vol
Midons aymar ayxi com sol
O de tot ensemps, qis volia ;
Si far tornada mays plahia,
Retenga cascus la maniera
La qual lassus pauzem primiera,
On dels lengatges que dits so
Deu hom far compilacio ;
E si de tot l'es esqerrier,
Prenda cell ques ha mes derrier ;
Pero si trop li torna grieu,
Qar troba la tornada brieu,
Retensa [1] pot far cadaüs
De tots los lengatges desus,
Aysi cells [2] ha pauzats a renga,
Mas que las acordansas tenga,
Les qals vezets ques ha per si
Cascuna cobla vas la fi ;
Car d'aquell loch vol acordansa
Retorsa que dreig la balansa
E segon dever la compassa :
Lo compas de cobla no passa,
La qal ab tots bordos s'afina ;

E veus de tenso la doctrina.

De tenso.

Tenso es debats on tensona
Cascus per sa par e razona
Per mantener son propri faig ;
E deu hom fenir aytal plaig
De .v. a .x. coblas al may ;
E pueys tornada cascus fay
En laqual deven elegir
Jutge per lor plaig diffinir ;
E·l jutges, lor compas seguen,
Poyra dictar son jutjamen,
E, sis vol, per novas rimadas,
Car en est cas son costumadas,
Lo qal deu hom dar ben adreig
No pas recitan segon dreig.

1. *Recensa ?* plutôt *racorsa*, comme dans le texte inédit des *Leys*.
2. *Aysi cells*, ms. inédit.

Fo 114 vo] Pero ges mens non es prezats
Can segon dreig es recitats;
E no vol so de sa natura,
Car sol de bonas razos cura.
Si doncs non fa, en aycell cas
Qan d'autre loc pren son compas
O d'autra q'aver deja so [1];
Car adoncs per miells alegrar
Se pot en autre so chantar.

Partimens vol aysi far pauza
Per que vullats vezer sa cauza.

De partimen.

Partimens es, segon romans,
Questios dos menbres portans
Contraris donats ad alcu
Per so que deffenda la .j.,
Can el remanen sec la via
De tenso que no s'en desvia.
E qis vol partimens encara
Diverses lengatges empara
E tensos e las pastorellas
E coblas ques han lor pagellas,
Como son monjas e vaqieras,
Ez ortolanas e vergieras.
Dictats qu'es d'autru lenga tots,
Si be plazens appar a mots,
En nostre jutgamen no·s met
Qan qe·l trobem subtil e net;
Qar d'erguell mou e fay otratge
Qi vol jutgar l'autre lengatge,
Si no·s mesclatz ab nostra lenga,
Car adoncs soffrem q'om lo prenga.

Vey aysi pastorela presta
Qe d'esqerns fa tots temps gran festa.

De pastorella.

Us bells dictats es pastorella
Que VI. o VIII. coblas capdella
E .X. alcunas vetz e may
Am noel so plazen e gay,
No ta lonc com canso reqier,

---

[1] Lacune d'un vers.

Ans lo vol un pauc viacer.
Pero can .xxx. coblas passa
Cascus pot dir q'es longa masa.
D'esqern deu pauzar son dictat
Ses fare[1] e ses dir viltat.

Retroncha vullats sauber tuig,
Si be petit porta de fruig.

De retroncha.

Retroncha dictats es d'acort
Am vers, car es del sieu resort,
Exceptat qe totas vegadas
Se fay de coblas retronchadas.

Planch volem mostrar en apres
Per qe vejats lo sieu proces.

De planch.

Planch es dictats q'om fay per dol
Que de .v. a .vi. coblas col,
Am so noell e quaix playen
E lonc e pauzat e plazen.
E soen per abuzio
Se pren de vers e de chanso;
E deu hom dire lauzors grans
Am plazens mots e mays los dans
Q'om pren e son apparegut
De so q'om playn ez ha perdut

En aquest loch derrier escrig
Podets trobar a escondig.

D'escondig.

Escondits es trop bos dictats
Per loqual cell qu'es acusats
Se desencausa tota via;
Estiers de canso no·s desvia.

La tersa parts en esta carta
Fenix, e veus aysi la carta

1. *Ses fare?*
2. Ms. *scrig.*

En la .VIII. parts dezez mostra.
D'oracio per ensenhar
Alcus accidens necessaris
Ad atrobar per examplaris ;
E so ques a si no sera
En las LEYS D'AMORS trobara
Caseus si per dever o cerca,
Car mot es breus aquesta merca [1].

Assi comen a la quarta part en tracta de las .VIII. [2] *parts d'oratio.*

F° 121 v°. Cinquième partie (vices et figures).

FIN DU TRAITÉ

[F° 137 r°] *Filius sapiens gloria patris, stultus est tristicia matris.*
Ffills savis es gloria de payre
E fols tristicia de sa mayre.
Pueys q'unas meteyshas paraulas
Tu per .v. rims o .vi. entaulas,
Be soy yeu de cor flac e rude
Qu'almens de la .j. no m'ajude.
Per so q'aysi vezets escrig
Havetz qo pot hom algun dig
O sia latis o romans
Tornar en rimas acordans ;
Per q'es bo qe vuelhats saber
Quo poyrets trobar et haver
Los rims, so es las acordansas,
Per far chansos, verses e dansas :
E qant trobadas las hauretz,
De pueys qo las applicaretz
A bona sentensa per tal
Que puscats far dictat leal.
E sobre ayso vos remetem
[F° 138 v°] A las *Leys d'Amors* e volem
Mostrar aysi de qal amor
Devon amar li aymador,
Per so qe sian a tot for
En ben amar leyal de cor.
Leals e fis es cell qe pessa
D'amar sidonx ses mala pesa

1. Ms. *c'ca, m'ca.*
2. Au-dessus de VIII est écrit un *t* (le *t* de *neu*, sans doute).

E lauzor ses cosentir anta
Dicta, retray de lieys o canta,
E pueys que leyaltats lo sobra
Es dignes, si fa milhor obra,
Amb ornat e sentensa bona,
Del juel de fin aur q'om dona,
So es saber la violeta
Fflor neta.

Ffinito libro reddatur gloria Christo. Amen [1].

*
* *

L'ordre dans lequel sont données les différentes définitions des genres dans les trois rédactions des *Leys* est le suivant [2] :

A : vers, chanson, sirventes, dansa, descort, tenson, partimen, pastorela, retroencha, planh, escondig.

B : vers, chanson, descort, dansa, sirventes, pastorela, tenson, partimen, planh, escondig, retroencha.

C : vers, chanson, sirventes, dansa, descort, tenson, partimen, pastorela, retroencha, planh, escondig.

L'ordre de ABC est le même pour le *vers* et la *chanson*. L'ordre de A et de C pour toutes les définitions est le même.

En ce qui concerne la longueur des définitions, voici les différences qui existent entre les trois rédactions :

A : vers (40 vers, dont 14 pour la définition du *vers* et 26 pour la *tornada*); chanson (6 v.); sirventes (12 v.); dansa (48 v.); descort (30 v.); tenson (26 v.); partimen (20 v.); pastorela (10 v.); retroencha (4 v.); planh (10 v.); escondig (4 v.).

B : vers (16 v., au lieu de 14, plus 26 pour la *tornada*); chanson (12 v.); descort (30 v., plus 26 vers sur les *lengatges estranhs*, qui manquent dans A et dans C); dansa (18 v.); sirventes (14 v.); pastorela (10 v.); tenson (26 v.); partimen (20 v.); planh (10 v.); escondig (4 v.); retroencha (4 v.).

C : vers (14 v., plus 16 vers pour la *tornada*, au total *30* et

1. Dans les groupes *qe*, *qes*, *qo* on ne trouve pas — d'ordinaire : il vaut donc mieux résoudre *qs*, *q'* en *qes*, *qo*, etc.

2. A = Ed. Gatien-Arnoult ; B = la deuxième rédaction en prose ; C = la rédaction en vers, *las Flors*.

non *40*, comme dans les deux rédactions en prose) ; dansa (20 v., *48* dans les rédactions en prose); descort (31 v., *30* dans les rédactions en prose ; le vers en surnombre est amené par l'annonce de la définition du genre suivant); tenso (23 v., [2] *26* dans A et B) ; partimen (20 v., comme dans A et B) ; pastorela (10 v., comme dans A et B); retroencha (4 v., comme A et B) ; planh (10 v., comme A et B) ; escondig (4 v., comme A et B).

Les différences de longueur les plus importantes se présentent dans la définition de la *tornada* (vers) et surtout dans celle de la *dansa*, réduite à 20 vers dans C, au lieu de 48. Pour les autres genres il n'y a pas de différence importante.

J. ANGLADE.

---

1. Nous ne tenons pas compte des deux vers qui annoncent, à la fin de chaque définition, le genre suivant.

2. Il y a une lacune d'un vers, dans l'original, après ou avant le v. 23 de la définition de la *tenso*.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES ET WALLONNES

FR. *BLEIME*, W. *BLÈME*, *BLÈNE*

Grandgagnage, II 504, enregistre, d'après Simonon, le liégeois *blem* (sic) « cor au pied d'un cheval », et, d'autre part, on me signale à Huy *blème*, s. f., « bleime du cheval ». Ce mot technique nous vient apparemment, par voie livresque ou savante, du fr. *bleime*, s. f.., t. de vétérinaire, « irritation qui attaque la sole des talons du cheval ». Mais d'où sort le fr. *bleime* ? On le trouve pour la première fois en 1690, dans Furetière ; il est d'origine incertaine ; peut-être a-t-il le même radical que *blême*. C'est tout ce que nous apprend une note concise du *Dict. gén.*, qui atténue l'opinion de Littré [1].

En réalité, *bleime*, s. f., n'a rien de commun avec l'adjectif *blême*. Pour l'expliquer, je m'adresserai au néerl. *blein* « vessie, ampoule », qui est bien connu en pays flamand [2], d'où il a pénétré dans l'est du Brabant wallon : nous y relevons en effet *blène*, *blème*, s. f., avec le sens général de : « contusion, blessure plus ou moins grave » [3]. Le changement de la finale *-ne*

1. Ulrix, *Germ. Elementen in de Rom. talen*, nº 188, aurait dû imiter cette réserve prudente. — Voyez l'article de Littré. On ne trouve rien dans Diez, Körting, Meyer-Lübke. — [Un exemple du mot français, antérieur au Dict. de Furetière, est cité dans le *Dict. général*, art. SEIME : « Les accidents auxquels les chevaux sont sujets, comme seimes, *bleimes* » (COLBERT, *Instr. pour les harras*, 17 oct. 1665). — A. TH.]

2. Voyez une note intéressante dans De Bo sur le west-fl. *blein*. Vercoullie tire le néerl. *blein* du moyen néerl. *blaeien* « souffler », sur le type du syn. *blaar*, dérivé de *blazen*. Franck-van Wyk n'en parle pas.

3. Par exemple à Chastre Villeroux (sud de Wavre) : [illegible] *blène* ; [illegible] *blène* [illegible], de même à Sart-Marie [illegible] Jodoigne), où l'on a formé un verbe *blèner* « blesser » [illegible] La forme *blème* existe notamment à Pécrot-Chaussée : [illegible] !

en *-me* est assez fréquent dans nos patois [1] ; le fr. *bleime* dérive sans doute d'une forme dialectale qui avait subi cette altération. Enfin, la graphie *-ei(me)*, insolite en français, pourrait être un souvenir du germ. *-ei(n)*.

W. *HATRÈ*, ANC. FR. *HA(S)TEREL*

Ce mot désigne soit le cou (d'un homme, d'un animal), soit une partie du cou : la gorge ou la nuque [2]. L'étymologie reste obscure. Meyer-Lübke, n° 4008, rejette — sans indiquer d'autre solution — l'hypothèse de Diez (anc. h. all. halsâdara : veine du cou, nuque), qu'il tient pour « phonétiquement impossible », et celle de Grandgagnage-Bugge (anc. h. all. harst : broche, rôti), « invraisemblable pour le sens » [3].

Un fait certain, c'est que le primitif est germanique et commence par *h*. L'aspirée liégeoise, qui tombe en namurois (*atria*, *atia*), suffirait à l'établir. L'aire géographique oriente aussi nos recherches vers l'Est. — Cela étant, je propose de s'adresser au germ. halter « licou », qu'on trouve en flamand, en anglais, dans les parlers du Luxembourg, de l'Eifel, de la Saxe, etc., et qui est une forme dialectale du haut all. *halfter*, néerl. *halster*. Par dissimilation, *l* intérieur a disparu : **ha(l)ter-el* = *haterel*. La forme *hasterel* pourrait résulter de **ha(l)ster-el* [4].

---

1. Liég. *strème*, étrenne ; ard. *prème* (Bovigny), prune ; rouchi, *tème* (Mons), ténu, mince ; etc.

2. En ancien français, c'est généralement la nuque. Dans les patois wallons, c'est le cou. A Neufchâteau, d'après Dasnoy, c'est le fanon du bœuf.

3. Et aussi pour la lettre. En effet *harst* a donné l'anc. fr. *hastier*, liég. *hâstî* « broche à crochet » ; au fr. *hâtereau* répondrait donc en liégeois **hâstrè* (comparez liég. *mustè* : rouchi *mutiau*). — Sur l'étymologie de *haterel*, on peut voir Diez 613, 765 ; Grandgagnage, I, 281 ; *Romania*, IV, 360. — [Pour la forme primitive de l'anc. fr. *haste* « viande rôtie », un témoignage décisif est fourni par les *Glose sub silencio legende*, du XIIe siècle, publiées dans les *Elnonensia* de J. F. Willems (Gand, 1845), p. 27-28, où on lit : « Assatura, *harsta* ». Ces gloses latinisent parfois les mots français qu'elles enregistrent. — A. Th.]

4. A moins que *s* dans *hasterel* ne soit adventice. — *Halster* se trouve déjà en moyen néerlandais. Cette famille n'a rien de commun avec *hals* ni avec *halten* ; elle remonte à l'anc. h. all. *halb* « poignée, manche ».

Dans cette hypothèse, le mot se serait dit d'un animal avant de s'appliquer à l'homme. Mais comment de « licou » passer à « cou » ? Deux voies sont possibles.

La métonymie d'abord. Grâce aux expressions fréquentes « prendre, tenir, attacher un animal par le *haterel* », la confusion entre « licou » et « cou » pouvait se produire. Inversement, l'anc. fr. *canole, chenole* (*cannabula), qui signifie « canal de la respiration, trachée-artère », puis « cou, nuque », a pris dans maint dialecte les sens de « licou, tribart, gorge (espèce de porte-seaux), etc. ». Au reste, *col* et *collet* eux-mêmes désignent non seulement le cou, mais aussi ce qui garnit ou entoure le cou.

D'autre part, le diminutif *haterel* peut avoir signifié dès l'origine, non pas « (petit) licou », mais « (petite) place ou partie du corps qui est en rapport avec le licou, où s'attache le licou ». Cette valeur du diminutif n'a rien d'insolite. Ainsi le liég. *wandion* (diminutif du germ. *wand* « muraille » + *-illon*) désigne l'insecte qui est en rapport avec la muraille, à savoir la punaise ; comp. l'all. *wanze, wandlaus*. — A Givet, l'*atriyote* (dérivé du nam. *atria* + *ot*), est une partie du harnachement, la corde qui se met à la tête du cheval [1] : un nouveau suffixe diminutif a permis ce retour au sens primitif du radical.

LIÉG. *HEURE* (FR. *HURE*) ET DÉRIVÉS

Grandgagnage, I 293, cite les expressions liégeoises : 1. *avu* (ou *prinde*) *è heûre* « avoir (ou prendre) en grippe » ; 2. *i m' pwète heûre* « il me porte malheur, je ne puis le souffrir » ; 3. *qwèri heûre* « chercher noise ». — De ces expressions archaïques, la seconde est sans contredit la plus vivace [2]. On la trouve dans le *Théâtre liégeois* du XVIIIe siècle (éd. 1854, p. 53) : *çoula ni m'pwète nin heûre* « cela ne m'effraie pas » ; dans Simonon, pp. 138 et 181 : *èle mi pwète heûre* « elle me chagrine » ; dans Bailleux, *Fâves*, 1856, p. 53 : *çoula m' pwète heûre* « cela m'inspire de l'éloignement, cela me met en défiance » ; dans

1. J. Waslet, *Vocab. wallon* (*dialecte givétois*).

2. Cependant Remacle, 2e éd., donne seulement 1, et Forir seulement 1 et 3.

Hubert, p. 107 : *pwerter heûre* « importuner, tracasser ». C'est la seule aussi que j'aie relevé dans le parler moderne : *ça-z-è foi d'bal, si m' pwertes heûre! Dj'a vèyou ne arîgne à matin, èle m'a pwèrté heûre tote li djoûrnèye.* Le sens est ici : « porter guignon ».

Grandgagnage ne donne pas d'étymologie. Pour expliquer *pwerter heûre*, Simonon, *l. c.*, invoque le fr. *heurt*, tandis qu'Altenburg, I, 16, propose l'anc. h. all. *scûr* (all. mod. *Schauer* : giboulée). J'y reconnais, pour ma part, un emploi figuré du liég. *heûre* « hure » [1].

L'expression « porter hure à qqn » est aussi logique que l'anc. fr. *porter bon visage à qqn* « lui faire bon accueil » [2]. Le sens premier est : « faire mauvais accueil », d'où : « inspirer de l'éloignement, de l'inquiétude, de la défiance, de l'effroi », et enfin : « porter guignon ». — L'expression « avoir (ou prendre) en hure » se comprend sans peine. La dernière (« quérir hure »), plus rare d'ailleurs et moins correcte que les deux autres, résulte sans doute du croisement de *quèri mizère* et de *pwèrter heûre*.

On aura remarqué l'absence de l'article, qui dénote l'origine ancienne de ces locutions. Il en est de même dans *louki po d'zos hore* (Stavelot, Cherain : *Bull. Soc. wall.*, 44, p. 537 ; 50, p. 531) « regarder par dessous hure », c.-à-d. « en dessous, sournoisement ».

Le mot n'existe plus guère à Liège [3]. Il est mieux conservé au pays du sanglier, dans nos Ardennes, où nous relevons : *hûre* (Malmédy), *hoûre* (Cherain, Ortheuville), *heûre* (Villers-Sainte-Gertrude, Érezée ; en Famenne et en pays gaumais). Il y prend d'ordinaire le sens figuré de « mine renfrognée » : faire

---

1. Forir, II, p. 21. — On sait que le fr. *hure* représente un type *hūra, d'origine inconnue.

2. Godefroy, t. X, v° *porter*. Comp. aussi l'anc. fr. *faire une hure* « faire une mine sauvage ».

3. Signalons ici l'expression archaïque *hure de pierre*, t. de houillerie qui signifie « le rochér, la pierre même » (G., I, 317 ; Bormans, *Voc. des houill. liég.*). G. compare l'anc. fr. *heurt* (rocher, tertre) ; mais l'analogie de *houra* ou *houréye di pîre* (voy. ci-après) et de *vizèdje di pîre*, termes modernes de houillerie, montre qu'il s'agit bien du fr. *hure*. [Dans cette note et dans les pages suivantes, l'initiale G = Grandgagnage.]

une (laide) hure. Spécialement, de deux vaches qui penchent la tête d'un air menaçant en se portant l'une vers l'autre, on dit à Villers-Sainte-Gertrude qu'elles font *lès heûres*. Enfin, en pays gaumais, *heûre* a le sens ironique de « tête, cervelle » : *il è ene heûre du bû* (il est têtu comme un bœuf) ; *i n'su mèt' mi ça dès la heure, i n'è m' ca a la heûre* (il ne se met pas cela dans la tête, il n'entend pas de cette oreille).

Le mot *hure*, en raison même de sa force expressive qui devait plaire à l'imagination du peuple, a procréé, surtout dans les dialectes, une lignée nombreuse qui mériterait d'être étudiée de près. Je ne puis aborder ici l'étude complète de cette famille pittoresque. Tout au plus trouvera-t-on, dans les notes suivantes, quelques faits nouveaux concernant le français et les dialectes septentrionaux.

AHURI, en anc. fr. : « qui a une chevelure hérissée » ; en fr. mod. : « troublé ». De même le liég. *ahuré*, dans un texte de 1631, et le rouchi *ayuri* (voy. *Bull. du Dict. wallon*, 1902, p. 97). — Le gaumais *aheurèy* (*ibid.*) « étourdi, écervelé » et *aheuray* « entêté » (à l'E. de Longwyon) représentent plutôt un type *ENHURÉ.

HURON, anc. fr. : « personne à la tête hérissée, à l'aspect sauvage » ; d'où, en fr. mod. : « individu grossier et malotru ».

*HUREUX, *HURIR. — Le liég. *houreûs* « se dit de celui qui souffre du froid, de l'humidité, surtout des oiseaux lorsqu'ils hérissent leurs plumes » (G., I, 313). Il signifie « frileux », mais désigne un état accidentel, passager, tandis que *froûleûs* (anc. fr. *friuleus*) marque une disposition habituelle : *dji so si houreûs oûy! dji n'mi rik'nob nin, ca dji n'so nin froûleûs*. On dit aussi : *i fèt houreûs oûy* (il fait aujourd'hui un froid noir, un temps humide et froid) ; mais on ne dira jamais : *i fèt froûleûs*. — De même, en chestrolais, *hâreûs* [1]. G., I 314, invoque le lat. horrere (!) ; plus loin, II, xxxv, il rattache *houreûs* à *houri* « frissonner, grelotter ». Ce verbe, recueilli par Simonon, ne se trouve dans aucun autre de nos lexiques [2]. Je l'ai, pour ma part, entendu à Jupille, où *houri* est synonyme de *frizi* (fris

1. Dasnoy, p. 256, écrit : « *hereux*, frileux, froid pénétrant

2. Il ne faut pas le confondre avec *houri* (Malmédy, Sprimont), *ho* (Stavelot), v. intr., « s'abriter (contre la pluie, le vent) »

sonner), et à Alle-sur-Semois, où *avi* signifie « frémir, avoir un haut-le-cœur » : *djè avi tout !* Il faut rattacher ces mots au fr. *hure* et à l'anc. fr. *hurer* « hérisser sa crête, ses cheveux ». Le verbe *houri*, à terminaison inchoative, signifie proprement : « (commencer à) se hérisser »; vous voyez celui qui *hourih*, les cheveux hérissés, la tête baissée et rentrée dans les épaules, les bras serrés contre la poitrine; le frissonnement n'est qu'une circonstance accompagnante. Le fr. *aburir* recèle une image analogue : celui qui est *aburi* a l'air de s'ébouriffer de surprise. — De même *houreûs* signifie au propre : « qui a la tête hérissée »; il fait songer aux oiseaux souffrants dont le plumage s'enfle et s'ébouriffe. Appliqué à la température, il prend le sens de « qui rend hérissé »; comp. *i fèt malade*, il fait un temps à vous rendre malade, une chaleur étouffante [1].

*Hurail. — Liég. *hura* « trogne, mine renfrognée » (Forir); *fè in-èzbaré hura* « faire une mine effarée » (Simonon, pp. 54 et 181). — Nos houilleurs, à Seraing notamment, appellent *hourà d'pire* un bloc de pierre qui fait saillie et qui menace de tomber; syn. *houréye di pire*. Comparez ci-dessus *hure de pierre* (G., I. 317).

*Hurard. — Le liég. *hurâ* « hure de sanglier » n'est attesté que par Forir [2]. De là sans doute le nom de famille *Hurard* (Liège, Verviers).

*Hurasse. — Wall. *hourasse* (Cherain), f., « chevelure épaisse et hirsute »; syn. *tignasse*.

Hurer. — Anc. fr. *hurer*, *heurer* « hérisser la crête, les cheveux » (God.); messin *heuré* « qui a les cheveux hérissés » (M. Lorrain). — J'expliquerai de même l'anc. fr. *hourer*, dans : « dez arrestez [de paille d'orge] qi *hourent* les bouches dez chivalz ». Godefroy qui cite ce texte du XIIIe siècle, traduit inexactement par : « déchirer ». — Une description de la dîme de

1. Comparez *houpieûs* « frileux, qui se tient tout ramassé par le froid » (Liège : Forir); *croufieûs* « bossu » (Liège), « frileux » (Cherain, Robertville), proprement « ramassé en boule, recroquevillé comme si on avait une bosse sur le dos ». Ces adjectifs dérivent de *houpe* (houppe, hupe) et de *croufe* (bosse) par l'intermédiaire de diminutifs en *-èye* (fr. *-ille*); comp. *noukieûs* (liég.) « noueux ».

2. G., I, 317, a un article *hura* « trogne », où il voit l'augmentatif du fr. *hure*. Il faut donc apparemment lire *hurâ* et non *-a*.

Heusy-lez-Verviers, en 1667, énumère des prés *hurant* sur tel chemin [1], c.-à-d. situés en contre-haut de ce chemin. — Ajoutez le w. *hourer* (Cherain), v. intr., en parlant des vaches, même sign. que ci-dessus *fé lès heûres* ; et le gaumais *su heûrèy* « se ruer tête baissée (sur un adversaire) [2] ».

Hurée, participe du précédent employé comme substantif au sens général de : « une hérissée ». On trouve ainsi : 1° l'anc. fr. *heuree* (faire une heuree : dans Chastellain, xve s.), que God. traduit par « révolte » ; — 2° l'anc. fr. *huree* (« revers d'un chemin creux », dans les chroniques de Froissart et de Molinet ; voy. God.). Aujourd'hui encore, le w. *hourêye* (Seraing), *-éye* (Huy), *hurêye* (Liège), *urêye* (nam. ; rouchi) désigne le bord d'une route plus élevé qu'elle, un tertre, une éminence [3] ; — 3° *heuréye* (w. chestrolais : Dasnoy, 159) « touffe, trochée, faisceau de pousses (de pommes de terre, de fleurs, etc.) » ; 4° *ourée* (rouchi) « ondée » ; *hurée* (Rethel : Ard. franç.) « nuée, averse », au masc. *heuré* « cumulus, gros nuage noir » (meusien : Labourasse, v° *chamiau*) ; acception figurée se rattachant au sens 2. Comparez le gaum. *horlé* « monticule », à côté de *horlâye* « averse », et le meusien *huôme*, s. m. « tas de terre, petit monticule » ; d'où : « nuage en forme de monticule » (Varlet). De même à Viesville (Hainaut), une nuée, une ondée passagère s'appelle un *tacha*, c.-à-d. un petit tas (**tassia*) ; — 5° le verviétois *hourêye* possède, d'après Lobet, p. 253, des acceptions singulières que je ne trouve nulle part ailleurs et qu'on peut résumer comme suit : 1. avalanche, éboulement ; 2. poussée,

1. *Bull. Soc. verv. d'archéol.*, XI, pp. 239-240 (Verviers, 1911) : « Derrier le Hougne, *hurant* sur la voye de Jehanster, la waide Colas. . : la haye voisinne *hurante* sur la cornette en haut . : Devant le Hougne, *hurant* sur le grand chemin. . . la waide Lina Melen. . . »

2. Le meusien *heursé*, *hirsu*, *hourseu* (« hérissé »), *se heurser* (« se rebiffer, se hérisser » contre qqn), à Rethel *hourissie*, *hurissie* (« frissonner »), a subi évidemment l'influence de *hure*, *hurer*. Cette même influence me paraît nécessaire pour expliquer l'aspirée du fr. *hérisser*. On trouve en anc. fr. *hurucier* à côté de *hirecier*, *herucier*.

3. Les conjectures étymologiques de G., I, 318, de Sigart, p. 212, de P. Marchot, *Revue des lang. rom.*, 1891, t. 35, p. 440, n'ont aucune valeur. C'est Diez qui le premier a rattaché *hurée* (berge) à *hure*. — Comp. ci-après l'anc. fr. *hurel*.

effort d'une foule qui pousse. Le sens 1 peut se ramener à *bourèye*, berge, talus ; le sens 2 à l'anc. fr. *beurée*, ruée, bagarre, révolte.

Le type HURET me paraît avoir subsisté dans le nom de famille bien connu. C'est lui aussi que je reconnais dans le fr. *houret* (d'origine inconnue : *Dict. gén.*) « mauvais chien de chasse », et dans le pic. *houret* (Jouancoux) « petit domestique de ferme ». Pour le sens, ce serait un enfant, un petit homme ou animal à la tête hérissée, à l'aspect sauvage ; comp. *huron* et, ci-après, *hurel*.

HURETTE se retrouve, à mon sens, dans les deux cas suivants : 1° *hourète* (w. de la Famenne), *urète* (nam. : G., I, 318), *ourète* (w. de Barvaux-Condroz ; rouchi et picard : Sigart, Hécart et Jouancoux, qui écrivent *hourette*), s. f., « bourrée, sorte de fagot », ainsi nommé d'après l'aspect hérissé qu'il présente. Rattachez ici l'anc. fr. *houreste*, que Godefroy ne peut définir. — 2° *hourète*, *hurète* (ard. : G., II, 538), *heurète* (chestrolais : Dasnoy, 370), *hourète* (gaumais, meusien), *horète* (Sainte-Cécile, Izel : Bruneau, *Enquête*, I, 185), s. f., « chouette ». Le liégeois dit *houlote* (à Stavelot, Vielsalm : *houlète*) et le français a *hulotte*, qui serait proprement picard (Rolland, *Faune pop.*, IX, 72). G., II, 538, dit que l'ard. *hourète* = *houlote*, *hulotte*, ce qui est possible. Selon Diez 336, le fr. *hulotte* viendrait de *huler*, forme ancienne de *hurler* avec influence de l'all. *heulen*. Mais le w. *houlote*, à côté de *houler*, contredit cette dérivation, qui est pourtant admise par Meyer-Lübke, n° 9039, non sans réserves : « L'anc. fr. *huler*, dit-il, est la forme picarde de *hurler* et non le m. h. all. *hûlen* ; d'autre part, le fr. *hulotte* peut aussi venir du lat. *ulula* influencé par *hurler* plutôt que par l'a. h. all. *hurila*. » Pour le *Dict. gén.*, *hulotte* paraît se rattacher à l'all. *eule*, altéré sous l'influence de *huer*. On voit que la question est loin d'être tranchée et que la voie reste ouverte aux conjectures. Pour ma part, je serais tenté de dériver tous ces mots de *hure*. Le groupe *hourète*, *hurète*, *horète* ne présente aucune difficulté [1]. Le groupe *hulotte*, *houlote*, *houlète* serait altéré directement de **hurote*, etc., à moins qu'on ne parte de la forme *hurlote*, *hourlote*, qui existe

1. *La hèrète hoûle* (la chouette hurle, crie), dit-on en chestrolais ; il ne peut exister de rapport d'origine entre ces deux mots.

dans le Pas-de-Calais, la Somme et la Haute-Marne [1] et qui représente un double diminutif HURELOTE.

*HURAILLE, collectif de valeur dépréciative, expliquerait le picard *heuraillis* « bruit confus et tumultueux » (Jouancoux) et le fr. *hourailler* « chasser avec des hourets », *houraillis* « meute où il y a beaucoup de hourets » (*Dict. gén.*).

*HURU (?) : norm. *héru* « hérissé » (Corblet) ; comp. *hurelu*.

HUREL, type très répandu, dont le sens général est : « petit (individu, objet) hérissé ». Il revêt trois acceptions différentes que nous avons déjà rencontrées dans ce qui précède : 1° l'anc. fr. *hurel* 2 (défini : « bouffon », par God.); c'est proprement un enfant ou un homme qui a les cheveux hérissés. — 2° L'anc. fr. *hurel* 3 « levée d'un chemin » (God. ; Reims, 1431) survit dans le w. *ouria* (Givet) « talus, terrain en pente, peu étendu » et dans le diminutif *hourlé* (w. de Comblain-Fairon, Wellin-Saint-Hubert), *horlé* (chestrolais, gaumais) « talus d'une route ou talus séparant deux pièces de terre » : type *HURELEAU. Comp. ci-dessus l'anc. fr. *huree*. — 3° Le rouchi *ouriau* (Hécart : *houriau*) « sorte de fagot » ; comp. ci-dessus *hourète*. L'anc. fr. *hourel* (défini : « osier? » par God.) et l'anc. fr. *hurel* 1 (non défini par God.) se rattachent assurément ici : il s'agit du petit fagot nommé bourrée ou cotret. — De là les dérivés : *houreler*, qui signifie « mettre en fagots », dans ce texte : « houreler et copper au ferment ung bonnier de joisne buis » (Lille, 1445), et : « gans *hourlois* » (Lille, 1596), c.-à-d. gants spéciaux qu'on met pour faire des fagots et aussi pour réparer les haies. Types : *HURELER, *HURELOIR [2].

Nous rangeons en outre dans la famille de ce diminutif :

*HURELÉE : gaum. *horlaye* « averse » ; voy. ci-dessus *hurée* 4.

HURELOTE : pic. *hurlote*, *hourlote* « chouette » ; voy. ci-dessus *hurette* 2° ; — meusien *hourlot* « hanneton » ; voy. ci-après *hurelon*.

HURELIN : le sobriquet messin *hurlin* « qui a les cheveux hérissés ».

---

1. Rolland, *Faune pop.*, IX, 72. A noter, p. 73, les formes *heurau* (Vosges), *habeuran*, *haiuran* (Lorraine, Champagne), *éréran* (Aisne).

2. Godefroy traduit *houreler* par « tailler », il laisse *houreloirs* sans traduction.

HURELARD : picard *hurlard* ou *hurlu*, s. m., « harle huppé » ; c'est à sa huppe comparée à une hure que cet oiseau doit son nom (Jouancoux).

HURELU : outre le pic. *hurlu* qu'on vient de voir, il faut ranger ici le fr. *hurluberlu* « personne extravagante, brusque, étourdie ». Le *Dict. gén.* dit que l'origine en est incertaine ; Scheler y voit une onomatopée, Littré un mot de fantaisie. Pour moi, c'est un composé des deux adjectifs *hur'lu* (qui a les cheveux hérissés) et *berlu* (qui a la berlue). Cela peint à merveille la tête hirsute et l'œil hagard d'un individu mal équilibré qui se jette inconsidérément à travers tout.

HURELON : picard *hourlon*, *heurlon*, *hurlon*, gaumais *hourlon*, *-an*, « hanneton ». Meyer-Lübke, n° 9039, rattache ce mot à ululare (hurler), de même que le fr. *hulotte* (chouette), comme on a vu plus haut. Je crois que l'hypothèse *hure* est pour le moins aussi défendable. Si le hanneton fait entendre un bruissement quand il vole, peut-on dire qu'il hurle ? Au point de vue phonétique, il y a de plus divergence entre *hourlon* et le picard *heuler* (hurler) ; de même le meusien *hourlon* (hanneton), que j'ai noté près de Longwyon en même temps que *hurlay* (hurler), *hèrlau* (hurleur). Enfin, comparez *hurillon* ci-après. — Varlet donne le meusien *hourlot* (hanneton) et Jaclot le messin *heulo* (hanneton ; tourbillon de vent). Ce second sens pourrait être invoqué en faveur de l'hypothèse « hurler » ; cependant, ne serait-ce pas aussi bien un « coup de vent qui vous ébouriffe » ?

HURILLON.— Ce type apparaît : 1° en rouchi : *hurion*, *hirlion* « hanneton », d'après Hécart qui l'explique par « une onomatopée du bruissement que cet insecte fait en volant » : hypothèse que l'on jugera moins vraisemblable encore que pour *hourlon* ; — 2° en anc. fr. *hurillon*. Godefroy traduit ce mot par « sauterelle » ; mais il y a méprise. Il cite un seul texte : « La VIIIe plaie d'Égypte sont locustez, c'est-à-dire laoustres et hurillons » (Valenciennes, XVe siècle). On doit évidemment mettre une virgule après *laoustres* et comprendre que la VIIIe plaie d'Égypte « sont sauterelles et hannetons » [1]. — 3° Dans

1. Comp. dans God., v° *laouste*, un exemple du *Lib. Psalm.* : « Et locouste et haneton Vindrent sans conte, a grant foison. »

nos Ardennes, à Érezée, j'ai noté l'expression : *il a r'çu dès bès hèrions* « de beaux coups ». J'y vois le sens propre de : « coup violent de deux têtes qui s'entrechoquent »[1] ou de : « coup violent qui vous enfle la tête »[2]. Il y aurait là une indication intéressante pour expliquer le fr. *horion*, dont l'origine est inconnue. Les plus anciens exemples montrent clairement que *horion* désigne un « coup porté à la tête » ; d'où, au figuré, le sens de « gros rhume », qu'il a en normand. Ce serait une forme dialectale pour *hurillon*. Voy. Godefroy, HORION 1 et 2 ; Diez, p. 616 ; Scheler, etc.

FR. *POTELÉ*, LIEG. *POTALE*, *POT'LER*

Pour le *Dict. général*, le fr. *potelé* (gras et rebondi) « semble dérivé de l'adjectif *pote* »[3]. Je crois, pour ma part, que ces deux mots n'ont aucun rapport et que le wallon peut nous indiquer une piste meilleure.

Le liégeois *pote*, s. f., « fossette dans le sol » — qui vient, comme on sait, du germanique[4] — a donné les dérivés suivants : *poté* « flaque d'eau » ; — *potale* « fossette », c.-à-d. : 1° petit enfoncement dans un mur, niche pour statuette » ; 2° petit creux sur certaines parties du corps : cet enfant est tout à *potales*, ce n'est qu'une *potale* de tout son corps ; — *pot'ler* « faire une *potale*, surtout dans le sol ou dans la paroi d'une

1. Comme les coups que se portent deux vaches qui « font les hures » ou qui « se hurent » ; voy. ci-dessus.

2. Comp. l'espagnol *hura*, abcès, enflure à la tête.

3. Sur l'étymologie du fr. *pote*, voy. mon art. *pawène*, *Romania*, t. XLIII, p. 434.

4. Grandgagnage, II, 249. De l'anglo-saxon *pytt*, moyen neerl. *put*, *putte*, moyen bas all. *putte*, etc., où l'on voit généralement un emprunt du lat. *puteus* : puits.

5. En rouchi, d'après Hécart, *potelle* « petit enfoncement dans un mur (qui en indique la propriété) ». — Godefroy, v° POSTELE, confond deux mots différents. Son dernier exemple, tiré des *Coutumes de Bruxelles*, doit être mis à part : la *potelle* dont il y est question est celle de Hécart, w. *potale*. Voy. aussi Delmotte, *Gloss. wallon* : BAIDE, POTELLE.

galerie de mine pour y introduire le bout d'un étançon [1]. — Grandgagnage, II, 250, croit devoir en séparer *pot'ler*, v. n., « bouffir » et *si pot'ler* « se froncer, se crépir, se gripper ». En réalité, il s'agit du même mot. Une étoffe qui *pot'lève* ou qui *s' pot'lève* (on dit les deux en liégeois) forme des creux et des bosses ; trop tendue, elle se boursoufle à certaines places et se creuse à côté : fossettes et bossettes sont inséparables [2]. Le mot *pot'ler* tire son origine des fossettes que présente l'objet ; il est naturel toutefois que cette image primitive puisse ensuite, dans certains cas, s'effacer devant l'image complémentaire, qui a plus de relief [3].

Ce qui précède s'applique au fr. *potelé*, qu'il est difficile, à mes yeux, de séparer du liég. *potelèr*. Si notre dialecte ne semble pas connaître ce participe-adjectif au sens particulier que le français lui attribue, c'est par accident et caprice de l'usage [4]. Que le français dise d'un enfant gras et rebondi qu'il est *tout potelé* et le liégeois *tot-a potales* (tout à fossettes), voilà qui est significatif et de nature à faire supposer une origine commune ; je ne puis croire à une simple coïncidence. Autre argument : *pote* éveille une idée désagréable qui ne peut convenir à *potelé*. Au contraire, si l'on explique ce dernier par : « plein de fossettes », l'image est délicate ; elle convient aux exemples les plus anciens et donne à l'expression plus de fraicheur et de grâce [5].

---

1. De là : 1. *dipot'ler* « déchausser (un arbre) en *pot'lant*, en creusant une *potale* autour du pied » ; il faut distinguer ce verbe de 2. *dipot'ler* « déhancher, luxer ; proprement : ôter de la *potale* ».

2. D'un terrain accidenté, on dira : ce n'est que fosses et bosses. En parlant d'un enfant potelé, j'ai entendu à Liège la jolie expression : un petit *pôt' èt môt'* », c.-à-d. plein de *potes* (fosses) et de *mottes*.

3. Comparez : *li tère* (*si*) *pot'lève*, *lès s'mènces vèt* [illegible] *fou* (Liège) « la terre se boursoufle, les semences vont germer » ; [on voit que le tabac est mûr quand] *les fouyes potèlnut* (Fleurus : *Bull. Soc. wall.*, t. 38, p. 189) « les feuilles se bossellent ».

4. Le *Dict. wallon* (verviétois) de Lobet seul a un article : *pottlé* « potelé, gras et plein ». Je crois que ce n'est pas conforme à l'usage wallon, du moins à Liège. Ce doit être un gallicisme.

5. Godefroy, X, 387. Le premier exemple, d'après le *Dict. gén.*, est de Christine de Pisan (XIVe-XVe s.) : « Si ne furent ne noires ne halees, Mais

LIEG. ET ANC. FR. *RANSE*

Grandgagnage, II, 279, définit le liég. *ranse* par « crêpe : étoffe » [1]. Pour préciser, disons qu'une *ranse* désigne une bande de crêpe noir qu'on porte, en signe de deuil, autour du chapeau ou autour du bras gauche. Le mot est bien connu à Liège, Verviers, Malmédy ; on le cherche vainement dans les glossaires des autres régions. — Nous y reconnaissons le germ. *Kranz, krans* « couronne » [2], avec réduction de *cr* initial à *r*, phénomène qui a lieu surtout dans les mots d'origine germanique [3]. On a dit d'abord : « une *ranse* de crêpe », puis le déterminatif s'est sous-entendu. Le sens primitif apparaît encore dans l'anc. fr. *ranse*, que Godefroy donne sans traduction, avec ce texte de 1480 : « Atour rond, a la façon de Portugal, dont les bourreletz estoient *a manière de ranses* et passoient par derrière ainsi que pattes de chapperons pour homme » (O. de la

---

comme liz blanches et potellees. » — Voy. aussi God., VI, 340, v° POTELET, dont la finale a subi l'influence probable de *grandelet, grasselet, tendrelet*. — [Il y aurait lieu, semble-t-il, de mettre en cause le latin vulgaire du haut moyen âge *pota*, qui figure notamment dans un passage de Grégoire de Tours, publié en 1885 par Krusch (*Script. rerum merovingic.*, I, 738) : « Muliercuadam filiam suam exhibuit vulneribus plenam, ut quidam vocant, *potae*. » L'éditeur avec une rare méptie, a vu dans *pota* l'anc. franç. *pute*, putain (!) — A. Th.

1. Pour toute explication, G. ajoute : « Comp. reize : limon clair ». — Qu'est-ce que ce mot *reize* ?

2. Villers, *Dict. malm.* (manuscrit, 1793), donne le diminutif *cranskinet*, s. f., « tour de chapeau en or ou en argent, une ganse ; alentour d'un plat de choux, accompagnement de saucisse ou cochonnade, relevé ». Terme aujourd'hui inusité. — Bormans, *Vocab. des houilleurs liégeois*, a le verbe *cranskiner* « combler la *coufade* ou la *berlaine* à la main avec de grosses houilles ou des pierres ». Terme aujourd'hui inusité, qui signifie proprement « couronner » (le cuffat, le wagonnet). — Enfin, *cranse*, à Habay-la-Neuve, désigne un « gateau rond à centre vide » (*Bull. Soc. [illegible]*, t. 31, p. 2009), et *kranz*, prononcé à l'allemande, signifie à Malmedy « pâtisserie en forme de couronne ». Ce sont des emprunts de date moins ancienne que *ranse*.

3. Comparez *Crassiolus*, au VIIIe siècle, ruisseau appelé aujourd'hui *Rassenne* (Chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy, I, 60) ; fr. *cracher* : liég. *rètchi* ; fr. *crafe, raffe* (*Dict. gén.*) ; fr. *criquet* (Littré), un des noms vulgaires du grillon, sans doute pour *criquet* (Scheler) ; etc.

Marche, ap. Laborde, *Émaux*). Nous expliquerons les mots soulignés par : « disposés en guise de couronnes » ; voyez la figure dans le *Larousse illustré*, v° ATOUR, et comparez le fr. *crancelin*, qui vient de l'all. *Kränzlein*.

ANC. FR. *SOUDRE* (LAT. *SOLVÈRE*) ET SES DÉRIVÉS

Des chartes namuroises de 1328 parlent de *derle sordreresse*, de *derlière sordreresse* ou *sordresse*. Godefroy, qui cite les textes aux articles DERLE et SORDRERESSE, ne peut définir cette épithète. Dans son étude sur le suffixe *-aricius*, M. Antoine Thomas dit à propos de ces expressions : « La *derle* est de la terre glaise ; faut-il rattacher l'adjectif *sorderez* à *sounder*, souiller, ou à *sourdre*, ou même chercher une autre étymologie [1] ? »

Il faut prendre le dernier parti. Nous savons que les batteurs de cuivre utilisaient cette sorte d'argile pour leurs creusets à fondre le métal [2] : c'est ce qu'indique le passage suivant du même texte de 1328 : « une derliere, c'est a savoir ou on prent terre de coi li bateurs ourent [= travaillent] a Dignant et a Bouvignes » (God., DERLIERE). Il s'agit donc de la terre plastique dont les fondeurs de Dinant faisaient les creusets à fondre ou *soudre* (lat. SOLVÈRE) le cuivre. Les mots *derle*, *derlière* qui précèdent l'épithète ont amené, par assimilation, l'épenthèse de *r* dans le type primitif *souderez*, *soderez* [3].

La famille *soudre* (fondre, dissoudre) n'a pas eu de chance auprès de Godefroy ; il l'a méconnue à peu près partout. Il ne sait pas définir l'adjectif *soldeis*, *soudis* qualifiant un nom de métal ; le sens est évidemment : « fondu » ; syn. *fondeis*, *fontis*. — On est étonné de ne pas trouver à l'art. SOLDRE le sens propre de : « fondre (un métal) ». A l'art. SOUDRE 2, nouvelle surprise : *soudre* (un battant de cloche, un lion d'argent) est traduit par ... « souder » ! — Il fait deux articles SOUDER : 1.

---

1. A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, p. 100.

2. Dony et Bragard, *Vocab. du tireur de terre plastique* (*Bull. Soc. wall.*, Liège, 1900, t. 50, p. 611).

3. La voyelle *o* représente un son moyen entre *ô* et *ü*, qui existe encore aujourd'hui dans le dialecte namurois.

« v. a., dissoudre » ; 2. « v. n. (!), avoir à faire (!), avoir de commun », exemple : *qu'ay je que veoir ne que souder avec toy?* Il suffit de rappeler le vers de Villon : *a luy n'ayons que faire ne que souldre*, pour voir que *souder* signifie : « résoudre, débrouiller, traiter (une question) » ; voy. au surplus le *Dict. gén.*, v° SOUDRE. — Il traduit *souderesse, sodresse* par : « femme d'un soudeur ? » et, au t. X, *soudeur* par : « celui qui soude ». Les textes cités étant de Bouvignes (1311), il faut comprendre : « fondeur, femme d'un fondeur (de cuivre) ».

Jean HAUST.

LA LÉGENDE DE LA MONTAGNE D'AIMANT

DANS LE ROMAN DE *BERINUS*

NOUVELLES RECHERCHES

I

Dans un post-scriptum à l'étude sur ce sujet, publiée récemment dans la *Romania* (XLIV, 427 et suiv.), j'avais noté rapidement que l'*Alexandre* en vers alexandrins contenait un récit qui présentait de singulières analogies avec une partie de l'épisode de la *Montagne d'Aimant* dans *Berinus* et avec le récit manifestement apparenté des *Voyages d'Aboulfaouaris* dans les *Mille et un Jours* ; j'avais promis de revenir sur le sujet. Je donne ici les indications détaillées promises.

Le récit en question se trouve dans l'édition d'H. Michelant[1], p. 320 à 329. On le lit au milieu d'épisodes empruntés à la *Lettre d'Alexandre à Aristote*[2], mais il ne figure pas dans cette *Lettre*. Comme il est trop long pour être cité en entier, je reproduis l'analyse très exacte qu'en a donnée Paul Meyer[3] :

Alexandre s'est trompé de chemin. Il est entré dans une vallée profonde, dont il ne peut plus sortir. L'armée est plongée dans l'effroi. Alexandre finit par trouver une inscription, aux termes de laquelle l'armée ne peut être délivrée qu'à condition qu'un homme se dévoue pour tous et consente à rester dans la vallée. Cette nouvelle met l'armée en grand émoi, car personne n'a envie de se sacrifier pour les autres. Enfin Alexandre se dévoue. Aussitôt le val périlleux commence à trembler et les Grecs trouvent leur voie hors

---

1. *Li romans d'Alixandre, par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay, herausgegeben... von Heinrich Michelant*, ... Stuttgart, 1846, in-8°.

2. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*. Paris, 1886, II, 26-28.

3. *Ouvr. cité*, II, 173.

des montagnes. Alexandre reste seul au milieu d'une tempête effroyable. Pendant toute une nuit, les montagnes s'agitent, la foudre gronde et une puanteur insupportable se répand par tout le val. Bientôt apparaissent des dragons, des démons hurlants. Alexandre est épouvanté. Bucéphale, n'osant ni gratter la terre ni hennir, cache sa tête sous le manteau de son maître. Au matin, toutes ces merveilles disparaissent, et Alexandre se met à parcourir le val dans l'espoir de trouver une issue. Il trouve un diable qui était étendu sous une pierre et qui, si Alexandre veut le délivrer, s'engage à le faire sortir du val. Le roi accepte : il va d'abord vérifier l'existence du chemin indiqué, puis il revient sur ses pas, met le diable en liberté et court rejoindre son armée.

Je cite quelques passages textuels de ce que P. Meyer nomme avec raison « un étrange récit ». Alexandre, se voyant dans le « Val », dit à ses compagnons (édit. Michelant, p. 321, l. 1-4) :

« Par le mien entiant, si com jou ai veü,
« Ne s'en isteroit nus, tant eüst de vertu.
« Perdu avons la trace par u sommes venu ;
« Li Deu nus voelent mal, tout sommes deceü. »

Le passage où Alexandre lit l'inscription se présente ainsi (p. 321, l. 21 et suiv.) :

Tant a cierkié le val Alixandres entour
Qu'il trouva une piere del tans ancienor
U il avoit escrit grant dol et grant tristor ;
Ja nel vera mais hom qui n'ait de mort paor.
  Quant li rois vit les lettres, n'i ot ne ju ne ris ;
Ce conte l'escriture qui est de marbre bis :
Que se tout cil del mont estoient el val mis,
Por trestout l'or del mont n'en isteroit .1. vis,
Se .1. hons de son gré n'i remaint a tous dis.

Suivant l'habitude des chansons de geste, ceci est répété dans un « couplet similaire » (p. 322, l. 4 et suiv.) :

A l'une part del marbre a li rois esgardé
Et conte l'escriture del tans [d']antiquité
Quer (*var.* Que) se tout cil del mont erent el val entré,
Dès le premerain home que Dex ot figuré,
N'en isteroient il en trestout lor ae.

Se .I. n'i remanoit ponement, de son gré,
Et tout par .I. seul homme i seront delivré.

On reconnait ici l'inscription qui, dans *Berinus* et dans le *Voyage d'Aboulfaouaris*, avertit les naufragés qui veulent s'éloigner du fatal rocher : dans le *Roman d'Alexandre* comme dans le récit du XIVe siècle et dans le conte oriental, il faut qu'un seul se dévoue et consente à rester en place pendant que les autres s'en vont (comp. le premier article, p. 429 et 439). Dans les trois récits, le dévouement est le seul moyen de sortir d'une situation sans issue, où se trouve, dans un des récits, une armée, dans les deux autres, un groupe de voyageurs, retenus près d'un rocher inaccessible. On peut même comparer à la terrible tempête dont il est question dans le récit épique, la tempête qui éclate dans *Berinus*, au moment où le navire qui porte le père, la mère et la sœur d'Aigres s'éloigne de la Montagne d'Aimant (p. 430). Ces coïncidences sont trop nombreuses et trop frappantes pour qu'on puisse songer à un hasard : les trois récits sont nécessairement apparentés. Il s'agit seulement de savoir quelle version représente la forme du récit : s'agissait-il primitivement d'une aventure de terre (*Alexandre*) ou d'une aventure de mer (*Berinus*, *Aboulfaouaris*) ?

Je crois que c'est la version maritime qui est la plus ancienne. L'anecdote a quelque chose de plus naturel dans un récit d'aventures de mer que dans le récit d'une expédition militaire, même orné de fantastique : le rocher, éloigné de tout secours humain, au fond de l'Océan, parait une invention plus naturelle que le vallon dont toute une armée ne peut trouver l'issue. Et puis, on peut faire valoir cette considération : nous avons vu dans le premier article que le récit du *Voyage d'Aboulfaouaris*, qui semble plus primitif que celui de *Berinus*, se rattache naturellement à une autre version arabe du conte de l'*Aimant* (celle des *Mille et une Nuits*), de sorte que, dans l'hypothèse indiquée, la genèse du récit se comprend, tandis que, si l'on part du *Roman d'Alexandre*, elle devient incompréhensible. En effet, Paul Meyer fait remarquer au début de son analyse : « Ce qui suit dans le Roman fait défaut, non seulement à la Lettre [d'Alexandre à Aristote], mais à toutes les formes du Pseudo-Callisthène » et il ajoute à la fin (p. 329) : « Je n'ai trouvé nulle part ailleurs

cet étrange récit. » Il ne se trouve pas non plus, semble-t-il, dans les descendants orientaux du *Pseudo-Callisthène* ; du moins, Firdousi[1], dans le récit circonstancié qu'il donne des aventures d'Alexandre, ne raconte rien de pareil. Dans ces circonstances, la supposition la plus naturelle est que nous sommes en présence d'une aventure de mer, rattachée à l'histoire de l'Aimant, qui a pénétré en Occident au XIIIe siècle et a été transformée en aventure militaire en l'honneur d'Alexandre. Le récit non transformé est parvenu à l'auteur de *Berinus* ; de quelle façon ? par quels intermédiaires ? Nous ne le savons pas.

On peut se demander si l'influence d'un épisode d'un roman célèbre de la Table Ronde n'a pas été pour quelque chose dans la transformation qu'a subie notre récit. En lisant ce récit du « val perillous » (c'est ainsi que le *val* fatal est nommé dans le *Roman d'Alexandre*, p. 325, l. 16), on songe malgré soi au *Val aux faux Amants*, un des épisodes les plus connus du grand *Lancelot* en prose[2] : là aussi il s'agit d'un vallon d'où nul ne peut sortir. Il n'est pas impossible que ce récit ait donné à un « trouveur » l'idée de transformer l'aventure maritime en une aventure terrestre, rattachée au nom du conquérant macédonien.

Ce qui semble confirmer notre hypothèse sur l'origine première du récit, c'est le singulier épisode final, dans le *Roman d'Alexandre*, du diable pris sous une pierre, qu'Alexandre met en liberté en échange d'un renseignement qu'il obtient : c'est une complication qui ne se trouve ni dans le *Voyage d'Aboulfaouaris*,

1. *Le Livre des Rois*, trad. Mohl, t. VII, p. 43-212, de l'édition in-8°, Paris, 1877.

2. Voir P. Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, IV, 235-245, 283-293 ; comp. *Le Livre de Lancelot del Lac* II (= *The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, *IV*), éd. H. Oskar Sommer, p. 116 et suiv. (texte différent et moins développé). Voir pour des récits apparentés : J. A. Paton, *Studies in the fairy mythology of Arthurian romance*, Boston, 1903, in-8°, p. 87 et suiv. L'expression « val périlleux » se trouve dans le récit du *Lancelot* (P. Paris, *o. c.*, IV, 237). Les romans du cycle d'Alexandre devaient nécessairement subir l'influence des autres cycles poétiques. Dans l'*Alexandre* en vers de dix syllabes, Alexandre est armé, sans souci de la chronologie, du heaume d'Arthur : manuscrit de Paris, v. 369, manuscrit de Venise, v. 360 (P. Meyer, *Alexandre le Grand*, I, 41, 252).

ni dans *Berinus*[1]. Nous avons ici une variante du récit bien connu[2] du diable enfermé dans un vase de cuivre ou dans une bouteille. L'histoire a été rattachée arbitrairement à celle du *Val périlleux* pour augmenter le fantastique.

Nous supposons, en somme, qu'une version de la *Montagne d'Aimant*, différente de celle qu'on lit dans le *Duc Ernst* et fort semblable à celle du *Voyage d'Aboulfaouaris*, a pénétré en Occident au XIIIe siècle : l'auteur de [illegible] *d'Alexandre* l'a exploitée et transformée à sa façon, peut-être sous l'influence du *Roman de Lancelot* ; des éléments du récit non transformé ont été insérés par l'auteur de *Berinus* dans une version de la « Montagne d'Aimant » qui se rattache, par des intermédiaires, à celle du *Duc Ernst*.

Ce classement des récits suppose que le *Voyage d'Aboulfaouaris* est authentique et réellement d'origine arabe. Aux raisons qui militent en faveur de cette supposition, on peut ajouter celle-ci : la traduction des *Mille et une Nuits* par Burton[3], ce répertoire confus mais inépuisable en ce qui concerne les contes orientaux, contient (ce qui m'avait échappé au moment où je composais mon premier article) une notice biographique d'E. J. W. Gibb sur Ali Aziz Efendi, le Crétois, l'auteur du recueil de contes turcs qui doit contenir un récit qui a beaucoup d'analogie avec le *Premier Voyage d'Aboulfaouaris* (voir le premier article, p. 452). Il en résulte que ce personnage n'était pas un renégat, ainsi que je l'avais cru possible dans mon premier travail ; par conséquent, il n'est guère vraisemblable qu'il aura trouvé le sujet de son conte dans la version française des *Mille et un Jours* ; il doit l'avoir emprunté à une source vraiment orientale.

En présence des incertitudes auxquelles donne lieu, non seu-

---

1. C'est-à-dire sous cette forme précise : on y trouve une histoire de diables enfermés dans une bouteille, mais elle ne se rattache en rien à la délivrance du héros.

2. Voir particulièrement, dans les *Mille et une Nuits*, l'histoire du *Pêcheur*. Ces sortes de récits sont d'ordinaire rattachés (comme dans les *1001 Nuits*) au nom de Salomon ; un des plus anciens exemples, sinon le plus ancien, se trouve dans le *Martyre de sainte Marine* (= *sainte Marguerite*) ; voir *Acta s. Marinae et s. Christophori edidit H. Usener*, Bonn, 1886, in-8°, p. 36.

3. Tome X (édit. 1894), p. 28.

lement le *Voyage d'Aboulfaouaris*, mais l'ensemble du recueil des *Mille et un Jours*, il serait hautement désirable qu'un spécialiste des études orientales entreprît une étude à la fois générale et approfondie des sources de ce recueil, le plus célèbre des rédactions françaises des contes orientaux après les *Mille et une Nuits* de Galland et une des œuvres les plus gracieuses du XVIIIe siècle. Des affirmations générales, comme celle de Zotenberg [1], des recherches spéciales sur [illegible] tel conte, comme celle de M. Wallensköld [2] ne suffisent pas. Si Pétis de Lacroix, qui fit la traduction, n'est pas une illustration de premier ordre, Le Sage, qui se chargea de la rédaction littéraire du recueil, est assez célèbre pour qu'on étudie avec soin l'origine d'une œuvre à laquelle il a collaboré.

II

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire quelque chose d'un texte qui se rapporte à une partie de l'épisode de la Montagne d'Aimant dans le *Duc Ernst* qui n'a pas passé dans *Berinus* : l'enlèvement du héros et de ses compagnons par de grands oiseaux. Ce détail, non utilisé par le romancier du XIVe siècle, n'en intéresse pas moins les études romanes, puisqu'il se retrouve, comme on l'a vu (premier article, p. 134), dans l'épisode de la suite d'*Huon de Bordeaux*, qui a survécu presque jusqu'à nos jours dans le livre populaire en prose.

Le sauvetage de naufragés par d'énormes oiseaux se trouve dans un récit du Livre des *Merveilles de l'Inde*, qui aurait été composé à Bagdad vers l'an 960 en notre ère [3], mais on n'y trouve pas un détail qui est dans le *Duc Ernst* : à savoir que les naufragés ont pris d'abord la précaution de s'envelopper dans des peaux d'animaux qu'ils ont tués (dans le poème allemand : des phoques), afin de mieux tromper les oiseaux. Ce détail se

1. H. Zotenberg, *Histoire d'Alâ al Dîn ou La Lampe merveilleuse*, Paris, 1888, p. 27, note.

2. Voir son étude *Le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère* dans *Acta Societatis Scientiarum Fennicae*, t. XXXIV, n° 1, p. 60 et suiv.

3. *Le Livre des Merveilles de l'Inde*, traduit par L. Marcel Devic, Paris, 1878, in-12, p. 10-11.

trouve, au contraire, toujours rattaché à une histoire de naufragés, dans un récit[1] du voyageur juif Benjamin de Tudèle (1165-1173) qui semble emprunté, chose singulière, à des sources occidentales, puis, sans qu'il soit question d'un naufrage, dans deux récits des *Mille et une Nuits*[2], dont le plus ancien (*Histoire du troisième Calender*) est du XIIIe siècle au plus tard.

Mais un récit qui contient ce même détail d'hommes s'enveloppant dans des peaux d'animaux qu'ils ont tués, afin de se faire enlever par des oiseaux, se lit dans un roman sanscrit en vers, le (*Çlokasaṃgraha* de Budhasvamin, étudié dans l'ouvrage capital de M. F. Lacote sur la *Bṛhatkathā*. Entre autres récits aventureux, on y trouve l'*Histoire du marchand Sānudāsa*; elle contient l'épisode suivant, que je reproduis d'après l'analyse de M. Lacôte :

Sānudāsa s'enrôle dans la bande de l'aventurier Acera, qui prepare une expédition à la Terre-de-l'or. On traverse la mer, on aborde au pied d'une montagne; on l'escalade en s'accrochant aux lianes : c'est « le chemin des lianes ». Sur le plateau, une rivière qui change en pierre tout ce qui tombe dans son eau; on la franchit en s'accrochant aux têtes des bambous penchés sur les rives : c'est le « chemin des bambous ». Plus loin, se présente un étroit sentier entre deux précipices ; on fait un feu avec des branches humides ; la fumée attire les Kirâtas qui viennent proposer des boucs à vendre; les aventuriers montent sur les boucs, animaux au pied sûr, qui sont seuls capables de suivre, sans vertige, l'étroite arête, « chemin des boucs ». On n'arrive pas au bout sans encombre, car une autre troupe vient en sens contraire; une bataille se livre et la bande d'Ácera passe, après avoir précipité la bande adverse dans les ravins. Sānudāsa commence à s'indigner de la férocité des chercheurs d'or. Puis Ácera ordonne de tuer les boucs et de se vêtir de leur peau, la face interne en dehors : de grands oiseaux, prenant les hommes pour des amas de chair fraîche, viendront les enlever et les emporteront dans leur aire ; c'est là qu'est l'or ! Sānudāsa essaie en vain de

1. *The Itinerary of Benjamin of Tudela, translated and edited by A. Asher*, London, 1840, I, 143 ; voir aussi notre premier article, p. 443, note 2.

2. *Histoire du troisième Calender* et *Histoire de Hasan de Basra* (ou de *Mazin*) ; comp. V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, VII, 30. Ce thème se retrouve dans la tradition populaire ; voir Afanasiev, *Rousskiia narodn. 'skazky*, Moscou, 1897, II, p. 118, n° 136; von Hahn, *Griechische und albanesische Märchen*, I, n° 15, etc. Ces contes se rattachent étroitement à *Hassan de Basra*.

sauver le bouc qui l'a porté ; ses compagnons sont sans pitié. Tout se passe comme Acera l'avait annoncé ; mais l'oiseau qui emporte Sānudāsa est attaqué par un autre oiseau qui lui dispute sa proie ; la peau de bouc se déchire ; Sānudāsa tombe dans un étang, au milieu d'une forêt luxuriante... [1].

En dehors de sa valeur littéraire incontestable, ce récit présente un intérêt capital à cause de sa date. M. Lacôte (p. 147 de son livre) place le *Çlokasaṃgraha* de Budhasvamin au VIIIe-IXe siècle. Le récit indien est donc antérieur, par la date, à ceux que nous connaissions déjà. Mais nous pouvons remonter plus haut. D'après les recherches de M. Lacôte, le poème de Budhasvamin serait, pour le fond, la reproduction fidèle d'une œuvre perdue, la célèbre *Bṛhatkathā* de Guṇāḍhya. Or, quant à l'époque où il faut placer celui-ci, M. Lacôte dit (p. 30 de son livre) : « en tout cas, la fin du IIIe siècle me paraît la limite extrême à laquelle la légende permette de le faire descendre... je le placerais volontiers au milieu du IIIe siècle. » — En admettant même que des recherches ultérieures modifient plus ou moins ce résultat, — la chronologie littéraire de l'Inde est flottante, — il n'en reste pas moins que Guṇāḍhya appartenait à une époque passablement antérieure à celle de son copiste : le fait qu'il avait composé son œuvre en prākrit tandis que Budhasvamin se sert du sanskrit — ce qui semble supposer une transformation singulière des goûts et des habitudes littéraires — fournit à cet égard une indication, qui est encore fortifiée par ce qu'on sait de la « *Bṛhatkathā* cachemirienne », autre dérivé de l'œuvre perdue de Guṇāḍhya [2]. Cette forme indienne du thème est donc en tout cas, pour le fond, bien antérieure à toutes les formes arabes, hébraïques ou occidentales.

Ce serait sortir du domaine propre à cette revue que de trai-

1. F. Lacôte, *Contribution à l'histoire des contes indiens. Essai sur Guṇāḍhya et la Bṛhatkathā*, Paris, 1908. In-8°, p. 175, 176.

2. Cette *Bṛhatkathā* cachemirienne est également perdue, mais les indianistes croient pouvoir la reconstituer dans les grandes lignes, grâce à deux imitations du XIe siècle qui nous sont parvenues ; M. Lacôte déclare qu'on ne saurait la faire descendre plus bas que le IXe-Xe siècle (*ouv. cité*, p. 144). Or il semble bien qu'il y ait eu, entre cette *Bṛhatkathā* cachemirienne et la *Bṛhatkathā* primitive, un intermédiaire, perdu lui aussi. Je renvoie, pour toutes ces questions, au livre de M. Lacôte, p. 134 et suiv.

ter à fond toutes les questions que soulève le récit de Budhasvamin (ou plutôt de Gunadhya). Je me borne à remarquer que ces grands oiseaux, qui gardent dans leurs aires l'or que d'audacieux aventuriers vont leur enlever, font de suite penser au mythe antique des griffons, gardiens de l'or [1]. Ce mythe a été connu du moyen âge occidental : on le rencontre, en Allemagne, chez Wolfram d'Eschenbach et dans la *Chronique universelle* de Rudolf d'Ems [2]. Un récit développé, très curieux, se lit dans *Reinfrid de Brunswick*, poème allemand de la fin du XIIIe siècle, qui offre plusieurs points de contact avec le *Duc Ernst* [3] :

Sur le mont Caucase (Kaukasas, v. 18234) se trouve l'or ; mais la montagne est si haute [4] qu'on ne peut y arriver ; en outre, il y a des alternances de froid et de chaleur, qui ne permettent pas à l'homme d'y vivre. Pour s'emparer de l'or, on emploie la ruse que voici : sur ces monts, les griffons font leur aire au milieu de l'or : ce n'est qu'au milieu de l'or que le griffon peut couver ses œufs. On prend donc des bœufs [qu'on tue et] qu'on écorche ; dans les peaux ainsi obtenues on enveloppe [et on coud] de grandes pierres ; on les abandonne pendant la nuit, de manière que le griffon les trouve au lever du soleil. Le griffon se saisit en effet de la pierre enveloppée dans la peau, [croyant qui c'est de la viande], mais lorsque, parvenu dans son aire, il s'aperçoit qu'on l'a dupé, il rejette de l'aire la peau et la pierre ; les pierres, aux arêtes tranchantes, détachent, en tombant, des morceaux d'or des rochers ; on les recueille ensuite nuitamment : on n'ose le faire pendant le jour, de peur des griffons. En même temps que de l'or, on obtient ainsi du *lâsûr* (*lapis lazuli*, v. 18314). — Le poète ajoute que cette montagne n'est pas loin de l'Aimant (v. 18338).

Au premier abord, on pourrait croire qu'on n'a ici qu'une copie défigurée du récit indien du Budhasvâmin, qui serait par-

1. Voir l'article *Gryps* (de la main de Furtwängler) dans Roscher, *Lexikon der griech. u. röm. Mythologie*, I, col. 1768 et suiv.

2. Voir les textes cités par Bartsch, dans son Introduction au *Herzog Ernst*, p. CLIV.

3. *Reinfrid von Braunschweig, herausgegeben von Karl Bartsch*, Stuttgart, 1871, v. 18234 et suiv. ; comp. Bartsch, dans son Introduction au *Herzog Ernst*, p. CXXXII.

4. Elle s'élève « jusqu'au cercle de la lune, « *nâh unz an des mânen kreiz* » (v. 18234).

venu d'une façon ou d'une autre en Allemagne ; je crois cependant qu'il faut expliquer autrement la genèse de l'épisode du *Reinfrid* [1]. On peut y distinguer trois éléments : le mythe des griffons gardiens de l'or, le déguisement au moyen de la peau, trait qui provient sûrement du *Duc Ernst* ; enfin un récit qui présente une ressemblance extérieure avec celui de Budhasvâmin, mais qui diffère complètement pour le fond : c'est celui de la « vallée des diamants » dans le *Second Voyage de Sindbâd le Marin*. Au lieu de transcrire cette version universellement connue, j'en reproduis ici une autre, qu'on cite souvent, à propos de *Sindbâd*, mais sans indications suffisamment précises : c'est celle que donne saint Épiphane (mort en l'an 403 de notre ère) dans son écrit sur les joyaux qui ornaient le pectoral du grand prêtre des Hébreux. Chez lui, ce n'est pas de la recherche du diamant qu'il s'agit, mais de celle d'une autre pierre précieuse, l'*hyacinthus*, quel que soit d'ailleurs le minéral que ce mot désigne exactement. Son récit coïncide, du reste, jusque dans de petits détails avec celui de *Sindbâd* :

L'hyacinthe [2] se rencontre dans une profonde vallée du désert de la grande Scythie, dont le fond est inaccessible. « Igitur qui mittuntur a regibus juxta commanentibus, ad istorum lapidum perquisitionem, secundum dispensationem necessitatis sibi commissae, jugulant agnos et excoriantes dimittunt desuper e saxis in illud chaos convallis immensum, lapidesque, ut ferunt, agnorum decoriatorum carnibus adhaerescunt. Aquilae vero in petris sursum morantes, accepto carnis odore, descendunt, eductosque decoriatos agnos exedunt et lapides illuc in summis montibus remanent. Damnati ergo, qui per hujusmodi capturam ad inquirendos praedictos lapides diriguntur, intuentes ubi sunt ductae agnorum carnes ab aquilis, eunt illuc et invenientes lapides afferunt. »

Ce récit [3], qui n'est certainement pas de l'invention de saint

1. Ce qui montre qu'on a ici autre chose que le récit indien, c'est que, d'après le récit allemand, ce n'est pas un homme qu'on cache dans la peau de bœuf tué, c'est une pierre.

2. Comme le texte grec original est perdu ou non encore retrouvé, je reproduis l'ancienne version latine ; voir Migne, *Patrologia graeca*, XLIII, col. 338-339.

3. La seule différence essentielle que présente cette version avec celle des *1001 Nuits*, c'est que, dans cette dernière, les oiseaux (dont [illegible]) emportent les grands quartiers de viande [illegible], où les chercheurs de diamants viennent les enlever.

Épiphane — il doit l'avoir emprunté à quelque « lapidaire » antique, aujourd'hui perdu — semble constituer le fond de l'épisode du *Reinfrid* : on l'a en quelque sorte retourné, en substituant une haute montagne à la vallée profonde ; on y a rattaché deux autres thèmes : la ruse des peaux, connue depuis le *Duc Ernst*, et les griffons gardiens de l'or.

Si ces remarques nous ont finalement conduits hors du domaine roman, il me semblait qu'il y avait intérêt à appeler l'attention des spécialistes sur un groupe de récits, qui peuvent se rencontrer, soit dans quelque langue romane [1], soit en latin. Ces sortes d'historiettes avaient, au moyen âge, un caractère international ; il semble probable qu'on retrouvera celle-ci quelque part, en dehors du domaine germanique.

G. Huet.

1. Dans un fragment de la branche des *Lorrains* (*Yon*) qui ne s'est conservée qu'en néerlandais, il est question d'un combat avec des griffons, mais ces griffons ne sont pas des gardiens de l'or ; voir *Romania*, XXI, 369.

DOU VRAI CHIMENT D'AMOURS

UNE NOUVELLE SOURCE DE

VENUS LA DEESSE D'AMOR

Le poème qui dans l'unique manuscrit qui l'a conservé (Arsenal, 3516, fol. 319-324) porte comme rubrique *De Venus la deesse d'amor* a été publié sous ce même titre par W. Foerster à Bonn en 1880.

La longueur des vers qui composent les 315 quatrains de ce poème varie de dix à quatorze syllabes; un des critiques de Foerster, H. Suchier[1], a même voulu reconnaître dans quatre quatrains des vers de seize syllabes[2]. Cette variété au point de vue de la forme laisse supposer qu'il contient des éléments de provenance diverse. On sait en effet qu'un autre poème allégorique, composé entièrement de vers décasyllabiques, y est entré en grande partie. C'est le *Fablel dou dieu d'amours*, conservé dans le seul manuscrit 1553 (fol. 521 v°-524 v°) de la Bibliothèque nationale et publié par Jubinal en 1834[3].

1. *Zeitschrift*, IV, 415-20.

2. Le tableau des types de strophes a été dressé par M. G. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, p. 173, n° LXXXV, o.

3. V. Le Clerc a donné une analyse du *Fablel* dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, 72. M. Ch. Oulmont (*Les débats du clerc et du chevalier*, p. 217) en a imprimé, d'après l'édition de Jubinal, un extrait. Une nouvelle édition a été donnée, en 1910, par M. I. C. Lecompte dans *Modern Philology*, VIII, p. 10, mais elle est de peu d'utilité, aucun exemplaire de cette revue américaine ne se trouvant, à ma connaissance, dans une bibliothèque, publique ou privée, de Paris. — M. E. Langlois (*Origines du Roman de la Rose*, p. 13) a compté ce poème parmi les sources de la première partie du *Roman de la Rose*; mais depuis il est revenu sur son opinion et considère aujourd'hui comme plus probable que de ces deux poèmes, le plus ancien est celui de Guillaume de Lorris (*Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, X (1909-10), II, p. 108-10).

Je puis aujourd'hui signaler une autre « source » du compilateur de *Venus*, source où il a puisé avec le même sans-gêne que dans le *Fablel du dieu d'amours*[1]. Il ne s'est probablement pas beaucoup dérangé pour la trouver. Le poème *Dou vrai aimment d'amours*, qui est resté jusqu'ici entièrement ignoré — il ne figure dans aucune bibliographie — se trouve en fait dans le même manuscrit (B. N. fr. 1553, fol. 515-518) que le poème publié par Jubinal. Cet important manuscrit, exécuté vers 1285, a été plusieurs fois décrit[2]. Il sera désigné ci-dessus par *N*. Notre poème se trouve encore dans le manuscrit 2200 (fol. 204-207) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*S*), avec cette rubrique : *Chi commenche un autre traitié d'amours*, ce qui s'explique par le fait que la pièce qui précède est un *Arbre d'amours*[3]. Je reviendrai en une autre occasion sur ce manuscrit[4]. Je me contente de dire ici qu'il a été exécuté en 1276 et 1277.

Le texte de *S* est moins complet que celui de *N*. A la suite de

1. Ce procédé, qui s'appellerait plagiat, si l'idée que les hommes du moyen âge se faisaient de la propriété littéraire n'était si infiniment différente de la nôtre, était en effet courant. J'ai récemment retrouvé dans un poème anonyme sur les *Cinc vegilles* une des sources principales de l'*Art d'amours* de Guiart (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIX, II, p. 544).

2. Voir, en dernier lieu, C. Wahlund, *Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt* (Upsala, 1901) et mon édition du *Regret Nostre Dame*, par Huon Le Roi, de Cambrai, p. XXVI. — Voici quelques notes sur la langue du copiste. On trouve deux fois *eure* 92, 95, que j'ai changé en *oevre*, forme qui est attestée au v. 218 ; mais il serait, à la rigueur, permis de supposer l'existence d'une forme réduite *eure* (*evre* ?). La variante *paler* (pour *parler*) 262 est bien connue. J'ai également conservé *ouvriés* 32 (pour *ouvriers*, passage peu clair). Mais j'ai corrigé, peut-être à tort, ces cas étant à peu près identiques aux deux précédents, *wader* 34 en *warder*, *nois* 132 en *noirs* et *pami* 289 en *parmi*. Les formes picardes *kerra* 47, 122, *kerrai* 88, *kerroit* 183, *meskerra* 121, pour *croira*, etc., sont abondamment attestées. Un *g* est écrit à tort pour un *j* — cas qui n'est pas rare dans les manuscrits picards — dans *guiex* 44 (pour *juiex*, *juieus*, « juif ») et *güerront* 105 (pour *juerront*, « jureront »). Enfin, *lai* est une graphie représentant l'article féminin picard *le* dans *En lai fin* 292.

3. Cet *Arbre d'amours* n'est pas identique à celui qui se trouve dans le manuscrit français 847, fol. 204-210 b.

4. C'est le même manuscrit 2200 que j'ai cité ici (XLIV, 281) : mais une faute d'impression a altéré la cote en 2800.

l'enlèvement de deux feuillets entre les fol. 206 et 207, il manque 25 quatrains et demi (v. 179-280). Les six premiers quatrains manquent également, et le quatrain VII commence par un vers faux; de même, les deux derniers quatrains (LXXIV et LXXV) sont absents. Par contre, *S* a en plus, en comparaison avec *N*, trois quatrains après X, un quatrain après XXXV, et un quatrain final. S'il est évident que ce dernier est l'œuvre du copiste, il n'est pas aisé de dire si les autres sont authentiques. Comme ils ne sont pas indispensables, au point de vue de l'unité du poème, je les relègue tous aux variantes.

Le poème *Dou vrai chiment d'amours* est un traité sur l'amour sincère et l'amour déloyal. Vingt-trois quatrains, sur les soixante-quinze qui le composent, sont entrés tels quels dans *Venus la deesse d'amor*. Ils font partie de la plainte de l'amant malheureux.

Voici une table des concordances, suivant l'ordre des strophes dans *Venus* :

Venus	*Chiment*	*Venus*	*Chiment*
45	I	66	LIII
46	II	68	LIV
47	III	69	LV
48	IV	70	XXIII
49	XL	71	XXIV
50	XLVI	72	XLIX
51	XLVII	81	LIX
52	XLVIII	82	LXI
62	XLIX	83	LXII
63	L	84	LXIII
64	LI	85	LXIV
65	LII		

En dehors de ces concordances textuelles, les quatrains 72 et 80 de *Venus* semblent être inspirés par le quatrain LXVII du *Chiment*.

Remarquons que le texte de l'unique manuscrit de *Venus* étant mutilé par endroits[1], notre poème permet de compléter quelquefois le texte de Foerster.

Le texte imprimé ci-après est essentiellement celui de *N*.

1. Voir mon édition du *Regret Nostre Dame*, p. XXIV.

(N Paris, B. N. fr. 1553, fol. 315).

DOU VRAI CHIMENT D'AMOURS

I (*Vén.* 45) Ausi com vrais chimens joint deus quariax ensanble,
Qant il i sont bien pris, ke nus nes desasanble,
Tout ausi vraie amours le vrai chiment resanble,
4 Car deus cuers durs et frois joint amours et rasanle.

II (*Vén.* 46) Joint, certes, ce fait mon, et plus tres fermement,
Car onkes nus cimens ne joint si soutiument
Com amours fait deus cuers, kant ele bien s'i prent,
8 Kar de deus cuers fait un et joint destroitement.

III (*Vén.* 47) Doi cuer joint en amour, chou est droite jointure,
C'est uns cuers, c'est une ame, c'est une refaiture,
(*fol.* 315 *b*)
C'est droite compaingnie, c'est droite quareüre :
12 Tien tu et donne mi, c'est droite parteüre.

IV (*Vén.* 48) Doi cuer joint en amour, c'est seüre privanche,
C'est droite compaingnie, chou est droite acointanche ;
Mais s'on plus en i met, lors tourne a messestanche,
16 Ne ja mais cele amours n'iert en pais sans grevanche.

V Se li doi voelent un, li tiers veut autre cose,
Se li tiers veut le teuste et li quars veut le glose,
Ne nus cuers en tel liu aise ne se repose,
20 Ains i croist li sousie plus sovent ke li rose.

VI Or resont unes gens de si sotes manieres
Qui si sont curieuses de faire grans maisieres
Et unes grans maisons larges et si plenieres
24 Que ja ne les verront parfaites ne entieres.

VII Car qant uns grans manors se commanche a deffaire,
Il est trop anuieus et greveus a refaire,
Car tant i a de choses ki destourbent l'afaire
28 K'a painnes i puet on tant ouvrer k'il i paire.

VIII S'on l'estoupe en un liu, il rechiet d'autre part,
U on s'en va trop tempre, u on revient trop tart ;
S'il est de cha entiers, de la a un eschart,
32 U on s'en part de l'uevre, u li ouvriés s'en part.

Rubrique dans S : Chi commenche un autre traitié d'Amours (*il vient après un poème ayant pour rubrique* (*fol.* 198) : Chi commenche de l'Arbre d'Amours).

I-VI *sont dans N seul.* — I — 2 il li ..... des ensanble.

VII — 25 *S commence ici et omet* Car (*vers faux*). 27 *S* des 28 *S* i set on.

VIII *S intercalait* 30 *et* 31 30 *S* Ou il s'en va 32 *S* ou li ouvre.

IX Mais uns petis manoirs vaut miex a herbergier,
C'om puet faire warder et tenir de legier,
Ch'uns grandismes palais, c'on ne puet eslegier,
(*fol.* 515 *v°*)
36 Et mieus vaut pais seüre ke wiere a tout dangier.

X Dont je voi unes gens, ke je tien a molt sages,
Qui ne covoitent mie a faire grans manaiges,
Ains sont si tres a aise en lor petis manaiges
40 Ke poi ou nient lor grieve a paier leur ostages.

XI Ja mar s'en vantera nus hom, tant soit soutiex,
Ke seüs peüst estre si isniaus ne hastius
K'il tenist en une eure sen cuer tout en deus lius,
44 Nient plus ke je seroie et crestiens et guiex.

XII Se li cuers est chi tous, dont n'est il mie la,
Et s'il est de la tous, dont n'est il mie cha.
N'i vaut nient, trufes sont : ja mar nus le kerra
48 Que ja cuers en une eure en deus lieus ne sera.

XIII Et ki une eure piert qu'il n'a le cuer trestout
De chou k'il aimme plus, ne piert il mie mout?
Si fait, ki adroit aimme, car tel ire en englout

IX 34 *N* wader — *S omet* 35.

X 37 *N* tient, *S* tieng — 38 *N* manaige ; *S* mie faire ches grans manages — 39 *S* Mais k'aient repos en .1. lieu, ains sont si tresaiases (*sic*) — 40 *N* grievent.

Entre X *et* XI, *S a ces trois quatrains, qui sont peut-être dus au copiste* :

Xb Or dient li auquant, ke plus se font soutiu,
Ke trop est li cuers povres ki ne puet qu'en un lieu,
Dont je voi tant de cuers, ki sont si tres gouliu,
Ki tout velent fuster, ausi comme corliu.

Xc Cha veoir, cha oir, cha seoir, cha muser,
D'une part covoitier, d'autre part goloser,
En .x. lieus ou en .xxx. plaidier et deviser ;
Itel cuers ne se puent a aise reposer.

Xd Ains sont tout jors esmut ausi comme rotier :
Tant c'on l'e[n] puet et vaut faire lor desirier,
Tant font l'umelia[n]ce et dient qu'il ont chier ;
Et quant ces coses falent, si vont aillieurs trechier.

XI — 41-2 *S* Car ja mais chu dira n. h. t. s. s. Ke nus hom peüst e. si i. ne h. 43 *NS* K'il tenir ; *S* cuer tant en 44 *N* giuex ; *S* Ne plus ke seroie crestiens et gius (*sic*).

XII 46 *S* Et si (*sic*) il est la tous 47 *S* Ne vaut nens . . ja mal

52 Que par cele derniere entorble ses cuers [illegible]
XIV Qu'en puet il s'il s'entorble ? Il se: bien [illegible]
Que la pierte d'une eure ne puet il esleçnier.
Ains piert plus en une eure, chou oi je tiesmoignier,
56 C'on ne puet en deus ans tel eure gaaignier.
XV Et k'en puet on s'on deut le pierte de cele eure ?
Qu'en puet il s'il tout piert et en souspire et pleure ?
Ciertes, il n'en puet nient, mais, se Diex me sekeure,
60 Encore eschou mervelle s'il en son sens demeure.
XVI Pierdre amour, pierdre amie, pierdre sens, pierdre entente,
Hareu ! ki seroit chius ki n'en seroit a ente ?
Por chou fait il ke sages ki en Dieu son cuer ente,
64 Car a painnes est il nus autres ki ne mente.
XVII Mais parmi trestout chou puet on bien plainnement
Amer et bien voloir en maint liu mout de gent ;
Mais, se li cuers est vrais et a loiauté tent,
68 Uns seus lius en a plus ke n'aroient li cent.
XVIII Uns cuers puet d'un seul liu par tout le mont amer,
Et chi et en Espaingne, a Rains et outre mer ;
Por chou ne le puet mie cascuns por sien clamer,
72 Non, puis qu'il ne se vieut de son liu remuer.
XIX Qui poroit chou prouver c'uns seus lius en aroit
Plus ke li autre tout, puis k'en tans lius iroit ?
A chou ke por un seul plus ke por tous feroit
76 Et lairoit por un seul ke por tous ne lairoit.
XX Trestous li plus grans singnes c'on puist d'amors trouver
C'est faire son ami kank'il li loist rouver
Et laissier d'autre part kank'il li loist veer :
80 Autrement ne puet on vraie amour esprover.

XIII — 52 *S* ses cuers tous

XIV — 53 *S* il s'il le torble — 54 *S* perte del jour ne puet nus e. — 55 *S* On pert..... che ose je tesmongnier — 56 *S* tel eure est gaignier.

XV — 57 *N* on s'on doute : *S* Qu'en puet on e on deut — 58 *S* il ke che pert s'il en — 59 *S* puet mais se Jhesus me s. — 60 *S* Encor esche.

XVI — 61 *S* P[illegible] amis perdre tans — 62 *S* s. chu cui — 63 *N* en Dieu met s'entente.

XVII — 66 *S* en mi't lieu — 67 *N* en loiauté — 68 *N* en n'a

XVIII — 69 *S omet* cuers — 70 *S* a Romme et — 72 *S omet* se.

XIX — 73-4 *S* k'uns lieus plus en aroit Ke li autre trestout puis k'en tant — 75 *S* l'un seul — 76 *S* l'un seul.

XX — 77 *N* Trestous tous li : *S* puet d'amor — 78 *S* quanques li — 79 *S* quanques li — 80 *S* N'autrement.

XXI En faire et en laissier gist toute la besoingne ;
C'est chou ki d'amours vraie la verité tesmoingne.
Se cil doi point n'i sont, loiaument, sans mençoigne,
84 Trestous li remenans ne vaut une escaloigne.

XXII Comment poroit on croire ke je vous ameroie (*fol. 516*)
Se je pour vo proiere riens faire ne voloie
Ne se por vo deffensse nule riens ne laissoie ?
88 Je ne le kerrai ja. Or querés ki le croie.

XXIII Car on doit mout miex croire l'uevre ke le parole.
On doit assés miex croire le maistre ke l'escole,
Car escole sans maistre n'est fors wide fiole
92 Et parole sans oevre si n'est fors vens ki vole.

XXIV Biau sanblant et paroles sont ore mout en cours,
De chou s'antraimment mais les gens en toutes cours ;
Mais oevre d'amor vraie est mais si en decours
96 C'on ne le puet ataindre ne le pas ne le cours.

XXV Si rest une maniere de si tres soutiu gent
Ki dient au dehors kenke talens lor prent
Et pensent en leur cuers les coses autrement,
100 Si c'on ne puet savoir qant on dist voir u ment.

XXVI Nes en chiaus u en celes u on devroit trouver
Trestoute loiauté n'en puet on recouvrer,
Mais doubler et mentir et faintement jurer,
104 Falir de couvenenches et fausement ouvrer.

XXVII Assés trouverés gens ki bien vous guerront
Et qankes vous vaurés tout vous otrïeront,
Mais s'on l'avoit juré sor tous les sains del mont,
108 Si feront il d'encoste chou ke faire vauront.

XXVIII Et hom ki chou connoist et bien voit et entent
Qu'il ne puet amender les choses autrement (*fol. 516 b*)

XXI — 82 *S* che ke — 83 *S* cist doi.

XXII — 85 *S* porriés vous — 88 *N* le croi.

XXIII — 92 *N* sans eure ; *S* veniole.

XXIV — 93 *N* or — 94 *S* De chu s'ident *N* en tous c. — 95 *N* M eure. *S* M. ouvre vraie par est si en decors (*vers faux*).

XXV — 97 *S* di (*sic*) si tres soutieus — 98 *S* Ki dient quanqu il voillent par deffors plainement.

XXVI — 101 *N* Nes en chiaus u en celes on deveroit trouver — 102 *S* verité — 103-4 *S* et fausement ouvrer Si k'a paines set on mais au voir asener.

XXVII — 105 *S* juerront — 106 *S* Qanques vous vaures dire tout — 108 *N* Sil feroient il d'encoste ; *S* quanque faire volront.

Laisse voirs et mençoignes passer legierement
112 Por chou qu'il ne puet mie herlekiner souvent.
XXIX Ains trespasse souvent et sueffre grant anui
Et mainte grant mesaise endure on pour autrui.
Or le laissons a tant, si soit cascuns por lui,
116 K'a painnes voit on mais vraie amor en nului.
XXX Je voi ke se gent mainnent molt en une maison
K'a painnes i a il se couroucement non.
Comment poroient dont en un petit cuerchon
120 Manoir .v. cuer ne .iiij. qu'il n'i eüst tenchon ?
XXXI Che ne puet avenir, ja nus nel meskerra,
Que ja nus cuers en tiere, ki loiaument kerra,
Deus cuers avoec le sien en pais ne maintenra
124 Ne ja, li qués ke soit, bien amés ne sera.
XXXII Mais quant doi cuer sans plus sont joint en amor franche,
Que li uns ne li autres ne vieut autre acointanche,
On nes puet desevrer k'il n'i ait grant grevanche,
128 Car il sont ausi joint con coutiaus en son manche.
XXXIII (*Vén.* 73) Puis cuns coutiax est bien en un manche atachiés
Et il en est apriès tout a force esrachiés,
Li tengres en ist hors tous lais et tous taciés
132 Et li lius en remaint tous noirs et tous bleciés.
XXXIV (*Vén.* 74) Ausi est il des cuers cui vraie amors atache :
Tant con vraie amors dure tant sont li cuer sans tace,
Mais lués que fause amors ú pechiés les destache,
136 S'il vivoient mil ans, si i paroit l'atache. (*fol. 516 v°*)
XXXV Car chou ki soloit iestre amours et compaingnie

XXVIII — 111 *S* Lassiés voir — 112 *S* ne velt mie.

XXIX — 113 *S* Ains trespasse et endure sovent maint gr. a. — 114 *NS* sueffre on — 116 *S* vraie pas a nullui.

XXX — 117 *S* ke ses gens — 118 *S* se grocheries non — 119-20 *S* Comment manroient dont en un seul cuereçon Ne .v. ne .iii. ne .iiii. qu'il n'i eüst tenchon.

XXXI — 121 *N* ja mar nus le kerra — 124 *S* ki soit bien paiés n'en sera.

XXXII — 125 *N* Mais doi cuer ki sont joint sans plus en a. fr. — 126 *S* n'en velt — 127 *S* On nos puet — 128 *S* Car il sont joint comme (*ce dernier mot en interligne*) couteaus est en manche.

XXXIII — 129 *S* une — 130 *S* Et il en est a force après tous esrachiés — 131 *N* tous noirs et — 132 *N* tous nois (*sic*).

XXXIV — 133 *N* Ausi est il d'amors a coi li cuers s'atache — 134 *N* est li cuers — 136 *N* li tache ; *S* sil i p. la tache.

Et douçours et concorde, solas et bone vie
Tantost devient orgius et anuis et envie
140 Et noise et grocemens et ire et jalousie.

XXXVI Estes vous ces deus cuers si mas et si pensius
Que tous li plus privés se fait de l'autre eskius,
Et envie s'i fiert, ki est uns visces vius,
144 Qu'ele fait les dous cuers felons et malaisius.

XXXVII Envie, c'est uns visces ki maint cuer a destruit :
Envie ne repose ne par jour ne par nuit ;
Envie taut au cuer d'amour tout le deduit ;
148 Tantost k'envie i vient, et bone amours s'en fuit.

XXXVIII Dont il n'est cuers en tiere, tant soit dous ne souffrans,
Ne si tres deboinaires, si humles ne si frans,
S'il piert chou ke plus aimme, pour k'il soit vrais amans,
152 Qu'il n'en deviengne tristes, enuieus et pesans.

XXXIX Et com plus est li cuers deboinaires et dous
Et com plus siert et aimme le liu u il est tous,
Et il voit k'il tout piert, chou saciés a estrous,
156 C'est chius ki plus devient durs et contralious.

XL (*Vén.* 49) Car assés plus se deut uns cuers vrais et loiaus
Quant il piert cho k'il aimme ke ne fait uns cuers faus :
S'uns cuers boleres piert, il n'en donroit deus aus,
160 Ains va querre aventure cha et la les grans saus.

XLI Mais cuers ki a droit aimme, je di tout loiaument,
[(*fol.* 516 *vb*)
Puis k'il est en un liu mis trestout coiement,
Et il voit k'il le piert, si grans anuis li prent
164 Ke nus ne saroit dire les mesaises k'il sent.

XXXV — 138 *S* En .II. cuers amoreus s. — 140 *S* crochemens et orde j.

Entre XXXV *et* XXXVI, *S intercale ce quatrain* :

XXXV^b Dont ne puet l'en soffrir ke li autres voist la
Ne li autres ne velt ke cil revoist de cha,
Et s'il le font andoi, jalousie i courra,
Si ke par fine force cascuns cuers s'en daura.

XXXVI — 141 *S* si mais — 143 *S* Car e. s'i f. c'est uns vices si vius — 144 *N* et mal pensius ; *S* les .II. cuers felons et malaisius.

XXXVII — *Dans N, les vers sont dans l'ordre* 145, 147, 148, 146 — 145 *N* Envie est — 148 *S* et vraie amors.

XXXVIII — 151 *S* qu'il plus.

XXXIX — 153 *S* ki le pert.

XL — 157 *N* Car assés devient plus uns cuers vrais desloiaus.

XLI — 161-2 *S* Mais cil ki a droit aime et bien et loialment Et il set ke li cuers se tient tout closement — 163 *S* l'en prent — 164 *S* la mesaisse

XLII Por chou fait mout grant mal ki sen ami corece,
Car par si faites coses kiet li cuers en tristece,
En ire et en envie, en dolor sans lecce,
168 Nes encor de bien faire chiet il en grant preece;

XLIII Si c'a painnes puet on nes doucement penser
Ne parler bielement ne proier ne orer
Ne lui bien repentir ne a droit confesser,
172 Ains le fait tres fine ire tout cangier et muer.

XLIV (*Vén.* 75) Et, por Diu ! k'en puet il s'il est outredolans ?
Il set bien k'en amors gist tous biens et tous sens
Et ki molt est plus douce ke basmes ne piumens,
176 N'espese ne kanele, ne rose ne encens.

XLV Li plus tres grans douceurs ke nus puisse nomer
Et li plus tres grans aise, chou est de bien amer;
D'autre part vous os dire et pour voir afier
180 Ke li plus grans mesaise, chou est de desamer.

XLVI (*Vén.* 50) Puis c'uns cuers se depart dou liu u il estoit
Et li lius se sent vuis de chou k'il plus amoit,
Nus ne set les mesaises ne nus ne les kerroit
184 Fors chius ki tel anui et tel pierte reçoit.

XLVII (*Vén.* 51) « En non Diu, fait auchuns, je m'en eslongeroie
Puis c'on ne me vauroit ne je ne le vauroie. » (*fol.* 517)
Mais se chius ki chou dist fust çains de tel coroie,
188 Il saroit molt tres bien connoistre tel monoie.

XLVIII (*Vén.* 52) Cil conforte souef ki ne sent nul anui,
Et ki n'est a mesaise por lui ne por autrui;
Mais puis ke li oisiaus est aiers a le glui,
192 Il ne puet mie faire se volenté de lui.

XLIX (*Vén.* 62) Puis k'amors est trestoute en un liu entassee,
Si grans c'on ne le puet anombrer par pensee,
Cuidiés vous k'ele soit de legier destalee ?
196 Nenil, ains en est l'ame par mainte fois lassee.

XLII — 165 *N* Por chou fait il mout boin sen cuer en boin liu metre; *S* coreche — 166 *S* Ke par si faite cose — 167 *S* En ire et en anui — 168 *N* encore; *S* Ni encore de b. f. kiet il bien en preeche.

XLIII — *Ce quatrain et le suivant sont presque effacés dans N.* — 169-70 *S* Si k'a paine puet il nient docement parler Ne liement mangier ne priier n'aourer — 171 *S* Ne li — 172 *S* Ains les fait tresfin ire et c. et m.

XLIV — 175-6 *S* Et qu'amours est plus douce ke basmes ne piusmens N'a en cest monde cose qu'a li afferist riens.

XLV — *A la suite de la disparition de deux feuillets, les v.* 179-280 *manquent dans S.* — 177 *N* ke cuers puisse. *S* ke nus sace — 178 *N* aaise. *S* aasse.

L (*Vén.* 63) Car amors est li mes plus dous a engloutir
Et li plus tres grans aise ke cuers puisse sentir,
Mais qant il le convient ariere hors issir,
200 C'est li plus grans doleurs ke cuers puisse souffrir.

LI (*Vén.* 64) Les dolors sont si grans c'on ne les puet conter,
Dont je vous os bien dire et por voir afïer
C'une feme n'a mie tant de maus d'enfenter
204 C'une ame a de s'amor qant vient au desevrer.

LII (*Vén.* 65) Si le vous mousterai par mout tres bon garant :
S'une feme travelle, c'est tout en desirant
Qu'ele soit delivree et qu'ele ait un anfant ;
208 Qant ele est delivree, dont vient sa joie grant.

LIII (*Vén.* 66) Qant Diex fait tant por li k'il le vieut delivrer,
Li grans joie k'ele a le fait si raviver
Ke toutes ses doleurs fait en joie muer (*fol.* 317 *b*)
212 Qant ele voit l'enfant, k'il li a fait livrer.

LIV (*Vén.* 68) Mais qant ame travelle d'amors k'ele a portee,
De choi ele a esté tante fois confortee
Et ele s'en delivre, lors est si amortee
216 K'a painnes puet ele estre par nului confortee.

LV (*Vén.* 69) Non voir, car les amors li revienent devant
C'on li soloit moustrer par oevre et par sanlant,
Et qant l'ame piert chou qu'ele par amoit tant
220 Si ne fait fors languir et morir en vivant.

LVI En trestous ces anuis se fiert ire et envie
Et haïne ki vient avoekes jalosie.
Jalousie ne croit nul bien ke on li die,
224 Ains se tient tout adiès a la pïeur partie.

LVII S'on dist a Jalousie : « Cele ne fu point la,
— Si fu, fait ele, voir, ne l'en escusés ja.
Je sai bien qu'ele i fu, u il fu a li la,
228 U il i ot mesaige ki le plait en porta. »

LVIII Avoekes jalousie vienent soudainnement
Tant de sotes pensees, tant de souspeçonement,
Tant d'ire, tant d'anui, tant de curtinement,
232 Qui metent vraie amor tout a force en torment.

LIX (*Vén.* 81) Et por chou s'est grans mix son ami corechier,

---

L — 198 *N* soufrir — 199 *N* covient
LIII — 212 *N* k'il li fait delivrer.
LIV — 216 *N omet* puet.
LVI — 221 *N* ire et jalousie.
LVIII — 230 *Vers* [illegible] *omet* de

Car teus le cuide a gas a le fois commenchier,
C'on puet bien a un doit chou de li eslongier
236 Ke on ne poroit mie a .x. dois resachier. (*fol.* 517 r°)

LX Puis met lui et autrui souvent en grant mesaise,
Que ja puis, puet cele estre, ne seroit jour a aise.
Cuidiés vous que tel cose a nostre Signor plase ?
240 Nenil, foi que doi vous, ains croi k'il li desplaise.

LXI (*Vén.* 82) Car Diex si ne vieut mie c'on tormente nelui
Ne c'on destruisse un cuer por conforter autrui.
Car ensi faites coses nourissent tel anui
244 Dont maint cuers est grevés, trestous seürs en sui.

LXII (*Vén.* 83) Or resont unes gens ki sont dur et felon,
Qui ne prisent amors ne lor force un bouton ;
Mais amors set trestant de douce traïson
248 Qu'ele met les plus fors par amors em prison.

LXIII (*Vén.* 84) Nus ne doit vraie amor blasmer ne laidangier,
Car ele set mout bien en aucun point vengier,
Et tex se cuide bien viers amors calengier
252 Cui ele fait manoir souvent en son dangier.

LXIV (*Vén.* 85) Car amours est mout sage et si vient choiement
Et si s'enbat es cuers isi tres soutiument
Que on ne set quel part ne par u ne comment ;
256 Por cho si ne sai preu comment on s'en deffent.

LXV Viers amors ne puet nus a force soi deffendre
Tres chou qu'ele se daingne ne aierdre ne prendre.
Amors fait les laniers les grans fais entreprendre,
260 Amors fait les vilains cortoisies aprendre.

LXVI Chius ki se veut d'amors trestout en fin partir
(*fol.* 517 r° *b*)
Si ne voist ne ne viegne ne paler ne oïr
Et si ne mant paroles por paroles oïr :
264 Mais chou est fort a faire, foi ke doi saint Espir.

LXVII Puis ke doi cuer sont joint d'un jointoir amoureus
Et amors les a joins, c'est ausi ch'uns cuers seus :
On nes puet departir ne faire d'un cuer deus
268 Que cascuns ne remaigne tristes et dolereus.

LIX — 234 *N* courechier.
LX — 237 *N* Puis me lui.
LXI — 243 *N* faiste.
LXII — 247 *N* fet (?)
LXIV — 255 *N* part u.
LXV — 257 *N omet* soi — 258 *N* aiedre — 259 *N* les amers.

LXVIII Puis c'uns cuers a tout pris, trop envis rendera :
Eslongier le puet on, mais ja chou n'avenra
Que lor cuer ne s'entraimment tant c'amours duerra ;
272 Puis c'uns cuers est tous mis, envis s'en retraira.

LXIX Por chou sont li peril trestout a l'acointier,
Car tex le cuide a droit et por Diu enbrachier
Qu'il puet mout bien por Diu tel cose commencier
276 Qui vauroit qu'ele fust apriès a commenchier.

LXX Or oiés ke mon doit le siecle tenir vil,
Qu'i n'a en tout le mont amors si tres gentil,
De fille ne de mere, de pere ne de fil,
280 De baron ne de feme, u n'ait aucun peril.

LXXI Les filles et les meres s'entreheent souvent.
Vous veés fiex et peres : l'uns traïst l'autre et vent ;
Ensi l'amors dou siecle s'en va avoec le vent :
284 A painnes veut on croire nului sor sairement.

LXXII Nes en amour por Diu, u toute est la vitoire,
A il souvent peril, foi ke doi saint Grigoire, (*fol. 518*)
Car s'on en despit gens et on en quiert chi gloire,
288 Si piert on de l'amour toute la vraie estoire.

LXXIII Mais, parmi trestout chou, ki saroit et poroit
Et vauroit Diu amer et de cuer l'ameroit
Et paiast a ses proismes chou ke paier devroit,
292 En lai fin, a sa mort paradis averoit.

LXXIV Diex veut c'om aint la gent trestout communaument,
Mais s'on aimme l'un bien plus ke les autres cent.

LXVIII — 271 *N* dura.

LXIX — 273 *N* Cor.

LXX — 277 *Corrompu. Lire* ke on ?

LXXI (*S reprend ici*) — 281 *S* s'entrecherent — 282 *S* fil et pere l'un rahir l'autre vent — *S omet* 284, *lit, comme troisième vers du quatrain* : Li baron et les femes se faillent du covent, *et donne* 285 *en quatrième lieu* — 285 *N* del monde.

LXXII — 287 *N* Car on en d. g. et on en cuert chi gl. ; *S* ne on onquiert (*sic*) ci glore — 288 *N* Chi piert

LXXIII — 289 *N* pami ; *S* M. par mi tout ichu — 291 *S* pair (*sic*) — 292 *S* En la ; *N* fin de s'amour.

LXXIV *et* LXXV *ne sont pas dans S, où on lit en dernier lieu ce quatrain* :

LXXIII[b] Or requiert cil et prie a tous fins amorous
Ki cest traitié escrit, ki trestous est d'amors,
Ke il prient pour lui si chier con lor amors
Qu'il ne puist ja mais vivre un seul jour sans amour.

A l'explicit (qui est dans N seul) le ms. porte definer

Sans barat et sans gile et sans dechevement,
296 Diex ne le deffent mie, ains le veut et consent.
LXXV Or vous doinst li dous Diex si vos cuers acesmer
Que cascuns sace et puisse et voelle Diu amer
Si l'au jour de la mort, c'om atent si amer,
300 Puissons Diu par amors desrainier et amer.

Chi define li lais dou vrai chiment d'amors.

GLOSSAIRE

acointier, *int. pris substantivement* 273, *action de fréquenter (?)*.
aierdre (soi) 258, *part. p.* aiers 191, *s'attacher*.
amortee 215, *mise à mort*.
anombrei 194, *concevoir*.

boleres 159, *trompeur*.

corechier 233, *prés.* corece 165, *pécher*.
corliu X^b (*dans S seul*), *oiseau aquatique (?)*.
cuerchon 119, *petit cœur* (*seul ex. dans Godefroy*; *autre ex. dans la chanson Rayn.* 2076, *éd. Jeanroy*, Origines de la poésie lyr., *p.* 185, *v.* 9).
curumement 231, *dissimulation, feinte* (*seul ex. dans Godefroy*).

desrainier 300, *soutenir la cause de quelqu'un*.
destalee 195, *écartée, éloignée*.
deut (*de* doloir) 54, *déplore*.

encoste (d') 108, *de travers*.
ente 62, *peine, chagrin*.
escaloigne 84, *échalotte*.
eschart 31, *destruction, dégât. Voir Godefroy*, s. v. ESSART.
eschou 60, *pour* est chou

faster X^b (*dans S seul*), *fouiller, piller, ravager*.

goulin X^b (*dans S seul*), *godu (?)*.
grocheries 118 (*dans S seul*), *grondement, murmure*.
grocemens 140 (*dans S seul*), *grondement*.

herlequiner 112, *disputer (seul ex. dans Godefroy)*.

issir 199, *faire sortir, arracher*.

jointoir 265, *conjoncture, union* (*seul ex. dans Godefroy*).

laniers 259 (*conjecture*), *lâches*.

malaisius 144, *mauvais*.
mon 5, *particule interrogative*.

ostages 40, *gages*.
outredolans 173, *très affligé* (*manque à Godefroy*).

parmi 65, 289, *malgré*.
preece 168. *Est-ce une métathèse pour* perece, *paresse?*
privanche 13, *habitude*

quareure 11, *manière d'agir*.

soufrans 149, *patient*.
sousie 20, *souci (fleur)*.

tengres (*anc. nord.* tangr) 131, *la partie du couteau qui entre dans le manche*.

veniole 92 (*dans S seul*; *N à* vens qui vole). *Quel est ce mot? Dans le* Regret Nostre Dame, *de Huon Le Roi, de Cambrai*, XCII, 6, *il y a un mot* venole, *et dans la* Carité *du Reclus de Moiliens*, XXXVIII, 10 (*éd. Van Hamel*) vignole, *mots également obscurs, qui peuvent être rapprochés de celui-ci*.

Arthur LÅNGFORS.

ÉTUDES DE SYNTAXE FRANÇAISE

I

QUELQUE

La phrase « *Quelque* vieux qu'il soit, il a encore *quelque* temps à vivre » nous offre deux fois le mot *quelque*, pris chaque fois dans un sens différent. Le premier emploi indique degré variable d'une qualité donnée, le deuxième portion limitée d'une quantité plus vaste. Quel rapport y a-t-il entre des sens si éloignés ? D'autre part, nous sentons bien que dans *quelque* il y a *quel* : mais il y a si peu de ressemblance entre « quel homme » et « quelque homme » que ce sentiment confus d'une parenté probable ne nous avance guère. Il suffit de remonter assez haut dans l'histoire de la langue pour que ces obscurités s'éclaircissent. Chemin faisant, nous pourrons avoir l'occasion de résoudre, dans le même domaine, quelques autres difficultés.

I. — *Quelque* appartient à un groupe assez nombreux où il faut le replacer, si l'on veut comprendre son histoire. Il a subi des influences de famille. Voici les autres membres du groupe au XIIe et au XIIIe siècle : *qui que, cui que, que que, dont que, où que, comment que*. Des exemples feront revivre leur physionomie :

> *Qui q'en ait duel*, Yvains est liez.
> (Béroul, *Tristan*, v. 1228 [1].)
>
> Il la prent, *cui qu'il en soit grief*.
> (*Renart*, br. X, v. 1352 [2].)

Se vos peres fait demain cerquier ceste forest, et on me trouve, *que que de vous aviegne*, on m'ocira. (*Aucassin et Nicolette*, 26, 18 [3].)

> Mes *dont que viegne li confors*
> a manger me conforteroie.
> (*Renart*, XI, v. 1030-31.)

1. Éd. Muret, 1913.
2. Éd. Martin, 1882.
3. Éd. Suchier, 1913.

A qoi l'en puet savoir mout bien
que vous amez *ou que ce soit*.
(*Chastelaine de Vergi*, v. 252-3 [1].)
Mes *comant que li plez soit pris*,
Cligès ot l'enor et le pris.
(Chrétien de Troyes, *Cligès*, v. 4183-4 [2].)

Ces phrases, on le voit, pour être vieilles de huit siècles, sont encore très claires pour un Français d'aujourd'hui. Dans l'ensemble, les tournures soulignées appartiennent toujours à la langue littéraire moderne. Immédiatement comprises, elles prennent ainsi une apparence de clarté que dans le fond elles n'ont pas. Elles sont vraiment singulières. D'où viennent-elles? Elles se montrent à nous, toutes constituées, dès l'origine même de la langue : on les trouve dans les plus vieux textes, le *Saint Alexis*, le *Roland*. On peut conjecturer qu'elles remontent directement au latin. Et, en effet, nous trouvons en latin l'équivalent exact de *qui que*, *que que* dans quisquis et quidquid. On sait que par ailleurs, à la différence de qui, quis n'a pas passé en français. Mais rien n'empêche de croire que quisquis était devenu quiqui, de même que le simple quis avait à côté de lui le doublet qui. C'est d'autant plus vraisemblable qu'on avait déjà au pluriel cette forme quiqui et que le latin populaire montre une tendance marquée à ne pas tenir compte, quand il s'agit des relatifs et des interrogatifs, des distinctions de genre et de nombre que faisait la langue littéraire. Du reste, il ne faut pas s'étonner que les textes du XIIe siècle nous offrent en général *qui que* et non *qui qui*. *Que* pouvait alors, à l'occasion, servir de sujet tout aussi bien que de complément, et la langue populaire moderne lui a conservé cette faculté. Ceci étant, on devait préférer *qui que* à *qui qui*, comme étant de consonance moins désagréable. La langue moderne, pour la même raison, fait une dissimilation analogue : pour éviter « qui qui vous l'ait dit », nous disons « qui que ce soit qui vous l'ait dit ». Il n'y a donc pas de difficulté à tirer *qui que* de quisquis ; il y en a moins encore à retrouver *que que* dans quidquid. Quid devait aboutir ici comme ailleurs à *quei* (quoi), formes toniques, et *que*,

1. Éd. Raynaud-Foulet, 1912.
2. Éd. Foerster, 1910.

forme atone. Nous trouverons donc *quoi que* et *que que*. Nous ne rencontrerons pas *quoi quoi* pour la même raison qui fait préférer *qui que* à *qui qui*. D'autre part, le sens de quisquis et de quidquid est « qui que ce soit qui, quiconque » et c'est précisément ce que signifient nos locutions françaises. Il est vrai que ni quisquis ni quidquid — en dehors pour ce dernier de son sens de « tout ce qui » — ne sont très employés et qu'on les rencontre surtout dans des formules toujours les mêmes, du type *Quisquis es* « qui que tu sois ». Mais qu'on relève au XIIe siècle autant d'exemples qu'on voudra de nos locutions françaises, on verra qu'elles se présentent toujours, elles aussi, dans des formules du type « Qui que ce soit qui s'en réjouisse ou s'en fâche ». Ce sont des parenthèses et presque des clichés. Il y a correspondance exacte.

Il faut signaler une influence possible de quicumque et autres formes de la même famille. On sait que le mot a donné en français *quiconque*, qui est un calque exact du latin. Mais il est certain que plus d'une fois l'ancienne langue, sentant confusément qu'il y avait là un mot composé, mais incapable d'en retrouver les véritables éléments constitutifs, a décomposé à tort en *qui c'onques* où *onques* se confondait avec le dérivé de unquam et où le *c* faisait l'effet d'un *que* analogue à celui de *qui que*. Ainsi dans le *Tristan* de Béroul :

> Tes niés s'entraiment et Yseut,
> savoir le puet *qui c'onques veut*. (v. 607-08.)

Nous verrons plus tard que l'indicatif n'a rien ici d'insolite. A vrai dire, il est possible aussi qu'il faille chercher précisément dans l'existence de formes telles que *qui que* le point de départ de cette analyse erronée. Mais il est probable que la forme *qui c'onques*, *qui qu'onques* une fois créée a dû renforcer la vitalité de *qui que*. Le procédé, en s'étendant, devenait plus évident : la langue était invitée à en faire un emploi plus fréquent.

II. — On peut croire qu'il a gagné ainsi toute une nouvelle série d'expressions où il ne s'imposait pas d'entrée de jeu. Il y a là, on va le voir, un cas intéressant de construction analogique. *Qui que* ne se présentait pas comme une série indifférente de deux relatifs qui eût mis les deux mots sur le même pied. Le

deuxième — très certainement un relatif — n'était qu'un mot de liaison. C'est le premier qui renfermait tout le sens de la locution, et c'était un interrogatif. Au fond, il y avait là une sorte d'interrogation indirecte : on pouvait supposer un « peu importe » sous-entendu : « ne li chaut qui qu'en ait deuil », « ne li chaut à qui qu'il en soit grief ». Le mot interrogatif, en tout cas, à lui tout seul renfermait cette idée et constituait la phrase principale : c'est lui qui portait l'accent. Le *que* qui suit est un relatif qui reprenait le mot interrogatif et était lui-même sujet ou régime du verbe suivant. Et cette curieuse combinaison donnait à la phrase tout entière une idée d'indétermination que n'eussent pu lui communiquer ni le seul relatif ni le seul interrogatif.

Pourquoi ne pas essayer le procédé avec d'autres mots interrogatifs? Ne suffirait-il pas de les faire suivre d'un *que* moitié relatif moitié conjonction pour que la phrase prît tout de suite ce sens d'indétermination qui accompagnait toujours l'emploi de *qui que*? C'est ainsi que *dont que*, *où que*, *comment que* vinrent compléter la série. *Combien que* suivra, mais plus tard : il ne devient courant qu'au XIVe siècle. Il ne semble pas que *quant* ait été entraîné dans ce mouvement : le mot est très fréquent comme conjonction, il se rencontre aussi, quoique bien plus rarement, comme adverbe interrogatif, mais au lieu de *quant que* on préférait certainement *quel ore que* [1]. Ainsi, autour d'une locution héritée du latin et sur le type de cette locution, se forme peu à peu tout un groupe d'expressions dont la caractéristique est d'accoler un *que* à un mot interrogatif et de marquer ainsi l'indétermination.

III. — Un mot interrogatif comme *quel* ne pouvait rester en dehors de ce mouvement. Et en effet nous le trouvons en bonne place dans le cortège des satellites de *qui que*. Il est temps d'en aborder l'étude. *Quel*, si semblable à *qui* et *que* par son sens et par sa forme même, se distingue pourtant de *qui* et de tous les autres mots interrogatifs en ce que c'est un adjectif. Les autres sont des pronoms ou des adverbes, tous mots qui se suffisent à eux-mêmes. *Quel* demande, dans la plupart des cas, à être

1. Voyez par exemple *Cligès*, v. 1066, Villehardouin, Extraits des chroniqueurs français publiés par G. Paris et A. Jeanroy, p. 48.

accompagné du substantif qu'il détermine. Mais c'est là qu'une question se posera : où mettre le *que* dont l'addition à *quel* va nous donner la locution dont le type nous est maintenant familier ? Avant ou après le substantif ? Il semble plus logique et plus naturel de ne pas séparer l'adjectif de son substantif : le *que* viendra donc après le substantif. Et c'est à cet ordre en effet que s'est tout d'abord arrêtée la langue :

> Mes onques nus qui la veist,
> *Quel sanblant que ele feist*,
> Ne sot por qu'ele se pasma. (*Cligès*, v. 4111-13.)

Il est curieux de voir l'analogie, qui a constitué autour de *qui que* tout ce groupement que nous étudions, résoudre avec une logique aussi souple les petits problèmes que lui pose la différence des cas. Mais il faut bien dire qu'elle ne travaille pas toujours avec la même délicatesse ; souvent elle s'en tient à une vue de premier coup d'œil qui, négligeant les nuances subtiles de sens, rapproche les sons avec une rigueur presque brutale. *Quel sanblant que* était sans doute une solution ingénieuse et raisonnable : elle rassemble les deux mots qui constituent l'interrogation et cependant elle conserve l'essentiel de la tournure. Mais elle fait intervenir un raisonnement grammatical, elle admet une déviation de la norme. *Qui que*, *cui que*, *que que*, *dont que*, *où que*, *comment que* conduisaient presque inévitablement à une forme *quel que* où *que* serait inséparable de *quel*. Bien plus, cette forme existait nécessairement là où, pour une raison ou pour une autre, le substantif étant sous-entendu, *quel* était employé comme pronom :

> Une bataille lur i rendent cil primes :
> La gent de France iert blecée et blesmie...
> Altre bataille lur livrez de meïsme.
> *De quel que seit* Rollanz n'estoerrat mie.
> (*Roland*, 589-93 [1].)

Ainsi, à côté de *quel... que*, une forme *quel que*, déjà employée en certains cas, avait de grandes chances de s'établir, si les circonstances s'y prêtaient. Ce qui la rendait impossible dans la majorité des cas, c'était la difficulté d'articuler la deuxième par-

1. Éd. Gautier.

tic de la phrase, non plus sur un *que* qui avait cessé d'être au point de jonction, mais directement sur le substantif que déterminait *quel*. On trouvera plus tard, il est vrai, quelques phrases boiteuses du type « quelque sanblant ele feïst », mais c'est qu'alors la construction normale, dégagée des tâtonnements du début et solidement établie, couvre de son autorité les déviations individuelles et leur donne un sens. Au XIIe siècle « quelque sanblant ele feïst » eût semblé intolérable, parce que « feïst » restait en l'air. Le verbe était la pierre d'achoppement.

En dehors du cas où *quel* était pronom, comme dans l'exemple du *Roland* que nous venons de citer, *quel que* ne pouvait donc apparaître et se maintenir qu'en l'absence de tout verbe. Et c'est bien en effet ainsi, — accolé à un substantif, dans une locution qui ne comporte pas de verbe — que nous rencontrons cette forme pour la première fois :

> Trestote la quinzainne antiere
> les ont chaciez *a quel que painne*. (*Cligès*, v. 6658-9.)

On voit ce qui s'est passé. *Quel que* a été introduit tout d'une pièce dans la locution très employée « a painne », qui signifiait « avec peine ». Le sens devient « avec quelque peine que ce soit ». Mais dire « a quel que painne » au lieu de « a quel painne que soit », c'est d'abord maintenir une expression connue, c'est lui conserver sa brièveté et c'est enfin assimiler complètement, comme l'analogie y portait, *quel que* à *qui qui*, *que que*, etc. : autant d'avantages. Aussi cette locution eut du succès : nous la rencontrons souvent au XIIe et au XIIIe siècle, où elle correspond en plus d'un cas à notre « à force de peine » ; elle se prolonge même jusqu'au XVe siècle, elle est dans les *XV Joies de mariage* et les *Cent nouvelles nouvelles*. Quelques autres locutions furent formées sur le même type, mais elles sont beaucoup plus rares. En voici une : [Renard, au fort de la lutte, tombe de cheval :]

> Totevoies sire Renars
> est remontés *a quel que force*. (*Renart*, XI, v. 2864-5.)

[Un peu plus loin, nouvelle chute :]

> *A force* font Renart monter. (v. 3254.)

On voit que « a quel que force » est à « a force » ce que « a quel que peine » est à « a peine ».

Ainsi, grâce à quelques locutions dont l'une fut très répandue, *quel que* a désormais droit de cité. L'oreille s'habitue à cette nouvelle forme. Elle deviendra si naturelle que, sans songer à l'inconséquence, on l'introduira dans la phrase ancienne du type *quel... que*, tout en conservant le *que* nécessaire devant le verbe. De cette façon, le même mot sera répété avant et après le substantif, mais on ne s'en apercevra même pas. C'est une deuxième solution du problème, mais qui supposait une étape préliminaire que nous venons de déterminer.

> Biax fils, fet ele, Dex vos doint
> joie plus qu'il ne me remoint
> an *quelque* leu *que* vos ailliez.
> (Chrétien de Troyes, *Perceval*, v. 599-601 [1].)

Les exemples de cette tournure sont rares au XIIe siècle, mais ils deviendront de plus en plus fréquents.

Désormais les deux tournures — l'ancienne, *quel... que*, et la nouvelle, *quelque... que* — vont coexister. Elles lutteront longtemps avant que la victoire se prononce. Le même auteur emploiera l'une et l'autre à quelques pages d'intervalle. Ainsi Jean le Fevre dans ses *Lamentations de Mathéolus* (XIVe siècle) écrit d'abord :

> Certes ainçois se cesseront
> Les oiseaux, plus ne chanteront
> Ne les gresillons en este
> Que femme ait telle poesté
> Que sa langue puist retenir.
> *Quel mal qu'il en doye avenir.*
> (Livre II, v. 177-182 [2].)

Mais un peu plus loin il dira :

> Mais ne puet estre ahenee
> Femme en mariage donnee,
> Il convient que l'en la retiegne,
> *Quelque me doiet qu'il en avenir,*
> *Ne quelque mal qu'elle appareille.*
> (*Ibid.*, v. 405-09.)

1. Éd. Baist.
2. Éd. Van Hamel, 1892.

Cette dualité ne se maintiendra pas. La balance finira par pencher d'un côté. *Quel que* employé sans verbe pour qualifier un substantif est sorti des deux ou trois formules où il s'était longtemps confiné et va fournir bientôt, comme nous le verrons, une carrière inattendue ; au cours du XIVe et du XVe siècle il gagne chaque jour du terrain ; son influence s'exerce tout entière au profit de la tournure *quelque... que* qu'il avait autrefois aidé à créer. Devant cette alliance, *quel... que* recule ; dès avant la fin du moyen âge, il est en décadence. Au XVIIe siècle, bien que Molière l'emploie encore à l'occasion, il fait l'effet d'un provincialisme attardé. Vaugelas le déclare bon pour les pays d'« au delà la Loire » [1]. Aujourd'hui, c'est à peine si on en retrouve des traces fugitives en quelque coin du domaine linguistique français.

IV. — Le XVe siècle qui voit le triomphe de *quelque... que* voit aussi les progrès de *quel que*. Nous pouvons désormais l'écrire en un mot et le considérer comme un adjectif. Dès le XIVe siècle, il tend à élargir son champ d'action. Les vers suivants de Jean le Fèvre

> Qui femme prend, *de quelque taille*,
> Il ne puet faillir a bataille.
> (*Mathéolus*, l. II, v. 3817-18.)

nous le montrent déjà hors des formules où il s'emprisonnait au XIIe siècle. Le voici, à la même époque, qui pénètre plus avant encore dans la phrase : « Il s'avisa... qu'il feroit et establiroit une pareille à celle Table Ronde pour plus essauchier l'onnour de ses chevaliers, qui si bien l'avoient servi qu'il les tenoit pour proeux, et tant que on ne trouvast les semblables *en quelque royaume* » (Jean le Bel, *Chronique*, II, p. 26) [2]. Ce type de construction devient absolument courant au XVe siècle : « Mais ilz tindrent si le pais autour de Paris que *quelque marée* ne venoit à Paris de nulle part » (*Bourgeois de Paris*, p. 79-80) [3].

On remarquera que, dans tous ces exemples, *quelque* retient encore le sens qu'il avait au XIIe siècle dans l'expression « a

1. Éd. Chassang, t. I, 231.
2. Éd. Déprez, 1904.
3. Éd. Tuetey, 1881.

quel que peine », et rien de plus naturel, puisqu'il y a filiation directe. Nous avons toujours affaire à une phrase verbale dissimulée : « de quelque taille » signifie « de quelque taille qu'elle soit », « en quelque royaume » « en quelque royaume que ce soit », « quelque marée » « quelque marée que ce fût ». C'est toujours cette idée d'indétermination que nous signalions au début de cette étude, comme particulière au groupe de *qui que*. *Que* a eu beau se souder à *quel*, devenir adjectif, s'unir étroitement à son substantif, *quelque* signifie encore ce que signifiait jadis *quel que*. En d'autres termes, nous n'avons pas affaire ici à un *some* anglais, mais à un *any*. Et dans les vers suivants de la *Passion* de Gréban, *quelque* est bien près de fournir à lui tout seul une réponse négative :

Et vous, quoy ? — Je n'en ai riens veu.
Riens, non ? — *Non, quelque chose nee*. (v. 31549-50 [1].)

Il semble qu'il y ait là quelque chose de durable. Et pourtant ce sens, si solidement établi dans le premier tiers du xve siècle, et qui reposait sur une tradition si légitime et si ancienne, est en voie de disparaître dès la fin du même siècle. *Quelque* cessera de marquer indétermination : il prendra le sens positif qu'il a aujourd'hui : de *any* on passera à *some*. Comment s'est fait ce passage ?

On remarquera que le sens indéterminé ne ressort avec toute sa netteté que dans des phrases négatives. Et c'est en effet surtout dans des phrases de ce genre que, pendant longtemps, le mot se présente à nous. Mais mettez-le par hasard dans des phrases dubitatives, mieux encore dans des phrases affirmatives, et le mot risquera de perdre une partie de sa nuance originelle : « Et s'ilz estoient *de quelque renom*, ilz estoient cruellement traictez » (*Bourgeois de Paris*, p. 80). L'auteur a probablement voulu dire : « de quelque renom que ce fût » et sa phrase signifie sans doute : « pour peu qu'ils eussent de renom, ils étoient cruellement traités. » Mais on pourrait traduire par : « s'ils avaient un certain renom... » sans faire grand tort au sens. En fait, de par la tournure de la phrase, les deux nuances sont ici presque équivalentes. Autre exemple : « Ou vous l'avez

1. Éd. Paris-Raynaud, 1878.

mengée, ou vous l'avez cachée *quelque part* » (*Cent nouvelles nouvelles*, t. I, p. 240 [1]). Peut-être faut-il entendre : « vous l'avez cachée en un certain endroit, où que ce puisse être. » Mais il est probablement tout aussi légitime de comprendre « vous l'avez cachée en un certain endroit » sans plus.

On pourrait analyser bien d'autres exemples — les uns plus, les autres moins concluants, — on verrait toujours que c'est pour avoir passé des phrases négatives aux phrases positives que *quelque*, de nuance en nuance, a fini par rejeter le sens dubitatif qu'il avait depuis son origine. Des exemples comme les suivants ne laissent plus de place à l'hésitation : « Ung homme qui n'aura que luy et son varlet deffiera une grosse cité ou ung duc, pour myeulx pouvoir robber, avecques le port de *quelque petit chasteau rochier* où il se sera retraict » (Commynes, t. I, p. 438 [2]). Et surtout : « Et fut conclud que, pour parler plus à loisir, il viendroit l'endemain *quelzques gens des leurs* en l'ost » (Commynes, t. II, p. 319). A la fin du XVe siècle, cette transformation est achevée. Dès le XVIe siècle, *quelque* adjectif a rompu toute attache avec *quelque... que* (qui conserve naturellement son sens dubitatif) : il a pris sa physionomie moderne.

En même temps sa famille immédiate se complète. *Quelqu'un* apparaît timidement au XVe siècle et s'établit dans la langue au XVIe siècle. Il est probable qu'il y a là une influence de *chacun*. *Chacun* est un vieux mot, adjectif et pronom, d'où on avait tiré de bonne heure une forme *chaque*, qui longtemps végéta obscurément. Même au XVe siècle, elle est rare, et *chacun* restera adjectif aussi bien que pronom bien des années encore. Il n'en est pas moins vrai qu'il y avait là une double forme *chaque* : *chacun* qui à des pronoms de sens voisin pouvait offrir un modèle tentant. De *chacun* on avait extrait *chaque* : par un procédé inverse *quelque* fut élargi en *quelqu'un*. Il est possible que, de par sa terminaison, *aucun* ait contribué à cette création. L'orthographe *quelqu'un*, on le voit, est compliquée sans raison : *quelcun* serait plus conforme aux précédents, et, étymologiquement, tout aussi clair. — Un peu plus tard que *quelqu'un* apparaît *quelquefois*. *Quelque chose* date du XVe siècle.

1. Éd. Wright, 1858.
2. Éd. de Mandrot, 1901-1903.

Au moment même où *quelque* passait du sens dubitatif au sens affirmatif, un autre mot suivait une évolution précisément inverse : c'est *aucun*, dont nous venons de parler. Dès le XIIe siècle on rencontre *aucun*, et toujours au sens de « quelqu'un ». Le mot devient de plus en plus fréquent, sans modifier sa signification. Puis les phrases négatives où il se glisse déteignent sur lui. Il finira au XVe siècle par prendre un sens nettement négatif, qu'il a encore aujourd'hui. On voit que c'est tout à fait l'histoire de *quelque*, mais vue à rebours. *Quelque*, qui avait le sens négatif, à force d'entrer dans des phrases positives, a pris le sens positif ; *aucun* qui avait le sens positif, à force d'entrer dans des phrases négatives, a pris le sens négatif. Il ne faudrait du reste pas voir là une simple coïncidence dans le temps. Il y a entre ces deux évolutions un rapport plus etroit. Il parait certain que *quelque* a pris la place laissée vacante par *aucun*, et que *aucun*, a rendu sa politesse à *quelque*. Échange de bons procédés. On se demandera pourquoi ce chassé-croisé. Chacun de ces mots n'aurait-il pas pu se maintenir dans son emploi ? Ne se complétaient-ils pas admirablement aussi bien avant leur avatar qu'après ? Sans doute. Mais nous n'indiquons ici qu'un résultat : nous entrevoyons le comment ; le pourquoi, comme souvent, nous échappe.

V. — Nous avons montré comment la forme bâtarde et illogique *quelque... que* a fini par triompher, dès le moyen âge, de l'ancienne tournure *quel... que*. Mais *quelque... que* est loin d'avoir pris encore toute l'extension qu'il a aujourd'hui. Les exemples suivants le montrent dans son emploi le plus fréquent au XIVe et au XVe siècle : « Et se il avenoit que... il feist injure a aucune eglise ou a aucune autre personne *quele que ele fust...* » (Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*, p. 68) [1]. « Il sera dit que la Cour defent... que aucun, *de quelque estat ou condition qu'il soit*, d'ores en avant ne die... qu'il soit loisible à quelque vassal ou subgiet ou autre occirre aucun par aguet » (Nicolas de Baye, *Journal*, t. II, p. 270) [2]. Il ne faut en effet pas séparer ces deux cas, bien que l'orthographe les distingue. Quand il n'y

1. Éd. Delaborde, 1899.
2. Éd. Tuetey, 1885-8.

a pas de substantif, il n'y a forcément qu'un *que*, qui retombe sur le verbe : *quel* restant isolé ne sera pas différent du *quel* interrogatif et, comme tous les adjectifs qui ont deux formes prendra à l'occasion la marque du féminin. Quand il y a un substantif, le premier *que* n'ayant pas à remplir un rôle de relatif se soude avec *quel* et forme avec lui un mot unique, un adjectif aussi mais qui terminé en *e* pourra bien marquer le nombre mais non le genre. De toute façon, dans les deux cas, *quel* ou *quelque* a pleine valeur d'adjectif et qu'il soit pris absolument ou retombe sur un substantif, c'est lui qui, sans le secours d'aucun autre mot que le *que* de liaison, exprime cette idée de variation ou d'indétermination qui est l'essence de notre tournure : « que cette personne soit celle-ci ou celle-là », « qu'on soit de cet état ou de cet autre état. »

Ce sera une étape nouvelle que d'intercaler entre *quelque* et son substantif un second adjectif qui limitera le sens de ce substantif et, par conséquent, limitera aussi l'étendue de la variation indiquée par *quelque* : « Bien vous diray plus, que il me semble, *quelque belle maniere qu'il aye*, il tient ung quartier de la lune » (*Jehan de Paris*, p. 61) [1]. C'est-à-dire : « que cette belle manière soit celle-ci ou celle-là. » Malgré l'aspect nouveau de la phrase, *quelque* ne s'éloigne pas beaucoup ici de son emploi ordinaire : il est clair qu'il porte à la fois sur les deux mots suivants « belle maniere », qui deviennent ainsi une sorte d'expression composée. *Quelque* est encore un adjectif, seulement il retombe sur un groupe et non plus sur un substantif isolé. Pourtant il y a là une juxtaposition assez curieuse d'adjectifs jouant des rôles différents et on peut y pressentir, comme nous verrons, le germe d'un nouveau développement. Si restreinte toutefois que soit la modification, la langue n'y est pas arrivée sans tâtonnements. « Nus jaugeur ne puet ne ne doit prendre de un tonnel jaugier, *quelque li tonniax soit petit ou grans*, que ij deniers », écrit Étienne Boileau (*Livre des métiers*, p. 27) [2]. Il faut vraisemblablement ponctuer : « quelque li tonniax soit, petit ou grans » et comprendre « quel que soit li tonniax, petit ou grans ». Mais dans cette construction insolite et gauche,

1. Éd. de Montaiglon.
2. Éd. Depping, 1837.

on sent l'hésitation et l'effort pour trouver l'expression adéquate. Si quelque grammairien d'alors eût proposé à Étienne Boileau la phrase « quelque petit ou grans tonniax que ce soit », il l'eût sans doute pleinement satisfait. Ou faut-il croire que dès lors ce que Boileau cherchait confusément à dire, c'était « quelque petit ou grand que soit le tonneau »? Avec une phrase de ce genre nous arriverions d'emblée à la dernière étape dans la carrière fournie par notre locution. Le sens originel de *quelque* y transparaît encore, mais son rôle grammatical est autre : l'adjectif est devenu un adverbe. Et de ce fait la portée de la locution s'en accroît singulièrement : le *quelque* retombe maintenant non plus sur un nom, mais sur un adjectif, et un adjectif varie, quant à son sens, dans des limites autrement étendues qu'un substantif. Le nombre des « états ou conditions » de l'homme est limité; mais dans quelque état qu'on se trouve, on peut être « misérable » suivant une gamme presque infinie.

La langue a-t-elle fourni cette significative étape dès le moyen âge? Elle est pleinement accomplie au XVIIe siècle, elle l'est même déjà sans doute au XVIe siècle [1]. Pour les siècles précédents, nous n'osons pas affirmer ni dans un sens ni dans l'autre. Nous n'avons pas trouvé d'exemples de la locution ainsi employée. Peut-être serait-il téméraire de conclure qu'il n'y en a pas. En tout cas, une chose est certaine, c'est que pendant longtemps, pour exprimer la nuance dont il vient d'être question, la langue a eu recours surtout à d'autres tournures.

VI. — Nous n'aurons pas à les chercher bien loin, puisqu'il s'agit de *comment que* et surtout de *combien que* : on voit que nous ne quittons pas la compagnie de *qui que* et de ses satellites. C'est une erreur de croire que *combien que*, qui a été très employé du XIVe au XVIIe siècle, ait signifié dès le début *bien que*. Son histoire est analogue à celle de *quoique*. Au XIIe et au XIIIe siècle *que que* et *quoi que* sont étroitement rattachés, par le sens comme par la forme, à *qui que*. *Quoi* (ou *que*) est un pronom interro-

1. Voici un exemple de 1560 : Miché. *quelque fin que tu sois*. — si ne m'eschapperas-tu pas. (Grévin, *Les Esbahis*. Anc. Théât. fr., p. p. Viollet le Duc, t. IV, p. 265.)

gatif qui, relié par *que* au verbe de la phrase, joue à l'égard de ce verbe le rôle de sujet ou de complément.

> Mors, fait ele, *que que tu faces*,
> se tu le prens, ne me lais mie.
> (*L'Escoufle*, v. 2458-9 [1].)

Peu à peu, la relation qui unissait le pronom interrogatif au verbe se fit moins étroite; certains verbes, qui pouvaient s'employer soit activement soit intransitivement, laissaient incertain si le *quoi* était sujet ou régime, ou bien mot pleinement indépendant : le pronom devenait conjonction. Au XIVe siècle, le sens actuel de *quoique* est courant : « [Il] se sauva, *quoi qu'il y perdesist assés des siens* » (Froissart, *Chronique*, t. II, p. 61) [2].

Combien que a passé par des phases très semblables. Au début, *combien* dans cette locution est un mot interrogatif qui porte sur un adjectif ou un adverbe. « Ainsy que ordonné fut, ainsy fut fait, et fut chascun ordonné et monté à droicte mynuit, poy y en eust qui dormissent, *combien que on eust durement travaillié le jour*. » Ainsi écrit Jean le Bel (*Chronique*, t. I, p. 55), et à première vue, il semble qu'il faille comprendre : « quoique on eût durement travaillé ». Ce serait pourtant manquer la nuance juste. *Combien* retombe sur *durement* et il faut entendre : « combien durement qu'on eût travaillé, quelque dur qu'on eût travaillé. » La place de l'adverbe ne fait aucune difficulté : c'est encore ainsi que nous le construisons : « *Qu*'il a agi *étourdiment* ! » D'autres exemples, empruntés également à Jean le Bel, vont confirmer notre interprétation. « Et le noble roy et ses enfans gisoient en leur ost tous coys, et ne se mouvoient, et aloient à chasse en sur riviere tous les jours, quant il leur plaisoit, ne oncques ne firent guettier par nuit, *combien que loing alassent* » (*ibid.*, t. II, p. 301), c'est-à-dire « quelque loin qu'ils allassent ». *Combien*, qui pris absolument peut signifier « combien de temps » (par exemple dans le *Tristan* de Béroul, v. 2137), s'emploiera même tout seul dans la locution *combien que* pour signifier « quelque long temps que ». « Les jugemens de Dieu se font à temps, *combien qu'il attende* » (Jean le Bel,

1. Éd. Michelant-Meyer, 1894.
2. Éd. Luce-Raynaud, 1869-1899.

ibid., t. II, p. 283). Ce sens de *combien que* se retrouve encore en plein XVe siècle. « Il n'estoit digne de tenir royaume pour le malvais fait qu'il avoit fait sur le duc Jehan de Bourgoingne, et point ne s'en pourroit excuser, *combien qu'il fust jone* quand le cas advint » (Pierre de Fenin, *Mémoires*, p. 119) [1]. Entendez : « quelque jeune qu'il fût » (il n'avait que quatorze ans) Naturellement, partout où *combien* retombe sur un adjectif ou un adverbe placé près du verbe, il y a tentation d'unir étroitement cet adjectif ou cet adverbe au verbe et de voir dans *combien* un mot indépendant qui d'adverbe interrogatif devient ainsi conjonction. « Combien qu'il fust jone », au lieu de signifier « quelque jeune qu'il fût » voudra dire désormais « quoique il fût jeune ». Ce changement s'est en effet accompli. Dès le XIVe siècle même les exemples abondent. En voici un de Jean le Bel : « [Ils] estoient departis d'Angleterre sans riens faire, *combien qu'ils y cussent sejourné* par l'espace de 11 ans et plus à leur aise » (*Chronique*, t. II, p. 287). Pour nous, l'important est d'avoir montré que pendant deux siècles *combien que* suivi d'un adjectif ou d'un adverbe a joué le rôle que dans les mêmes conditions jouera plus tard, et joue encore, *quelque... que*.

Comment que est plus ancien dans la langue que *combien que*, et il exprime aussi une nuance différente, mais il est curieux de noter qu'au XIVe siècle il s'en rapproche assez pour en devenir à l'occasion une sorte de synonyme. L'exemple suivant nous montre l'emploi courant de *comment que* au XIIe siècle :

> Mes por ce ne leissast il pas
> Qu'il ne l'eüst enelespas
> D'amors aresniee et requise,
> *Comant que la chose fust prise*,
> S'ele ne fust fame son oncle. (*Cligès*, v. 3907-11.)

On le voit, *comant que* indique, comme il est naturel, façon ou manière. Mais le voici au XIVe siècle dans un tout autre emploi : « Et *comment que elle ewist grant doel au coer*, si ne fist elle mies comme femme desconfortée, mès comme homs fiers et hardis » (Froissart, t. II, p. 115). Entendez : « quelque

---

1. Ed. Dupont, 1837.

grand deuil qu'elle eût au cœur. » Le passage est un de ceux que Froissart avait empruntés à Jean le Bel. Or Jean le Bel avait écrit : « Et *combien qu'elle eust grand doeul au cuer*, si ne fist elle pas comme femme, mais comme homme de grand courage, en reconfortant ses amis et ses souldoiers » (*Chronique*, t. I, p. 271). On voit bien clairement ici l'équivalence de *comment que* et de *combien que*, et comment l'un et l'autre s'accordent pour rendre notre *quelque* [*grand*] *que*. La ressemblance ne s'arrête pas là, et *comment que* en vient lui aussi à se transformer en simple conjonction, au sens de « bien que ». « Lors coummenchierent fortement à assaillir, et chil de dedens fortement à vaux deffendre, *comment qu'il n'eussent point de leur cappitaine* » (Froissart, t. II, p. 400).

VII. — Nous voici au XVIIe siècle. Bien des changements sont survenus dans le groupe de locutions que nous étudions. Elles sont de moins en moins comprises. On n'en voit plus du tout l'origine. On a une tendance à en restreindre le nombre et l'emploi. Il faut chercher la raison de cette décadence dans le triomphe même de *quelque*. Car *quelque* l'emporte décidément sur tous ses rivaux. Il ne s'agit pas ici de *quelque* signifiant « un certain nombre » : cet adjectif, dont le sens s'est fixé, nous l'avons vu, dès la deuxième moitié du XVe siècle, est entré dans la langue pour n'en plus sortir, et il n'a plus, depuis le XVIe siècle, aucun rapport avec les membres de la famille de *qui que*. Il s'agit de *quelque... que*, tel que nous le trouvons dans ces trois maximes de La Rochefoucauld :

Quelque différence qui paroisse entre les fortunes, il y a neanmoins une certaine compensation de biens et de maux qui les rend égales (LII).

Quelques grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle, qui fait les heros (LIII).

Quelque éclatante que soit une action, elle ne doit pas passer pour grande lorsqu'elle n'est pas l'effet d'un grand dessein (CLX).

Ces trois emplois sont courants dans la langue littéraire du XVIIe siècle, et ils le sont encore dans la langue littéraire d'aujourd'hui. Le premier, nous l'avons vu, est de beaucoup le plus ancien, le troisième est relativement tout moderne. Tous trois

ont en commun le même usage de *quelque*. Or si *quelque* est au fond *quel* avec l'addition d'un *que* illogique, il est clair que sa physionomie ne porte plus qu'une trace effacée de cette origine complexe. *Quelque* ne fait plus du tout figure d'interrogatif, et le XVIIe siècle ne soupçonne pas que les phrases du type de celles qu'il introduit ont commencé jadis par un pronom interrogatif.

Il le soupçonne si peu qu'il regarde avec méfiance les tournures analogues où transparaît encore une interrogation. *Combien que* a beau s'être figé en une conjonction signifiant *quoique*, ce *combien*, qui malgré tout se détache avec un relief insolite, surprend et inquiète. On ne veut plus de la locution, on la proscrit. Corneille qui l'avait employée l'a fait disparaître dans une révision de ses œuvres. Elle est aujourd'hui très oubliée : *bien que*, plus récent et d'une tout autre origine, l'a remplacée. *Comment que*, qui depuis longtemps ne veut plus dire « quoique » se maintient péniblement dans son sens originel de « de quelque façon que » ; mais la langue populaire lui préfère une tournure également ancienne, *comme que*, qui a l'avantage de faire disparaître un tour interrogatif qu'on ne comprend plus. *Où que* a été menacé. Ménage en cite de nombreux exemples, « mais nonobstant toutes ces autorités, ajoute-t-il, je tiens cette façon de parler vicieuse : et comme je ne voudrois pas m'en servir, je conseille aux autres de ne s'en point servir » [1]. Il ne dit pas ce qu'il voit de fautif dans la locution, mais nous ne nous tromperons guère à affirmer que c'est ce *où* interrogatif qui le choque. Et que propose-t-il pour remplacer le tour condamné ? *En quelque lieu que*. Tel est le succès de *quelque... que !* *Quoique* au sens de « bien que » échappe à la proscription qui atteint *combien que* : car le *que* soudé à *quoi* dissimule l'interrogation. Mais *quoi... que* (dans « quoi qu'il arrive »), qui continue un emploi du XIIe siècle, a failli, lui aussi, connaître l'exclusion. L'Académie veut bien lui faire grâce, car « *l'usage a prévalu* (un usage qui date de cinq siècles !) et tout le monde dit quoy qu'il arrive ». Mais, ajoute-t-elle avec sévérité, « il faudroit dire quelque chose qui arrive [2] ». *Quel que*, dans *quel qu'il soit*, qui offre le même tour que *quoi que*, ne semble pas

1. *Observations sur la langue française*, 2e éd., 1675, p. 132-34.
2. *Vaugelas*, éd. Chassang, t. I, p. 440.

avoir offusqué : c'est sans doute son évidente parenté avec le triomphant *quelque... que* qui l'a protégé.

Ainsi, de toute cette pléiade de locutions qui pendant tant d'années ont gravité autour de *qui que*, la plus aberrante, celle qui s'est dépouillée le plus complètement de tout air de famille est aussi la seule qui au XVIIe siècle reste incontestée et étende même son emploi. Nous aurons à nous demander tout à l'heure si ce succès sera aussi durable qu'il le paraît.

VIII. — Jusqu'ici, en étudiant le groupe de *qui que* et de ses dérivés, nous n'avons pas tenu compte du verbe qui suit le *que*. Dans tous les exemples que nous avons cités, sauf un, le verbe est au subjonctif. Il semble qu'il y ait là un élément essentiel de la contexture de ces locutions, et pourtant nous l'avons constamment négligé. C'est qu'en effet nous ne le tenons pas pour essentiel. La preuve, c'est qu'il est loin d'être employé d'une façon exclusive. Dès les premiers temps de la langue, l'indicatif apparaît à l'occasion :

Larges almosnes par Alsis la citet
donat as povres *o qu'il les pout trouver*.
(*Saint Alexis*, v. 94-95 [1].)

Il nen ad prestre ne abé,
moine ne clerc ne ordiné
de Besençun des ke al Munt,
de quel manere ke il sunt,
ki ne seient mandé as noces.
(*Folie Tristan*, ms. d'Oxford, v. 233 7 [2].)

« Et la somme de leur conseil fu teus qu'il seroient encore avuec eus trés qu'a la saint Michel, par tel convent qu'il leur jureroient sour sainz loiaument que dès enqui en avant *de quel eure qu'il les en semondroient*, dedenz les quinze jours, qu'il lor donroient navie a bone foi, senz mal engien, dont il pourroient aler en Surie » (Villehardouin, p. 48).

Des exemples semblables ne manquent pas au XIVe siècle. Froissart en offre plus d'un : « Et *quel traittié que nous faisons*

1. Éd. Paris-Roques, 1917.
2. Éd. Bédier, 1907.

ne ferons, nous vous jurons que vous serés gardée de vostre corps » (t. II, p. 371). « Mais *quoi que fait en a esté*, encores i poons nous bien renonchier » (t. II, p. 375). « Et *où que li roi et la roine aloient*, messires Robers d'Artois estoit tous jours en lor compagnie » (t. I, p. 340). Au XVe siècle, ils deviennent très courants : « Et *quelque personne qu'ilz trouvoient* estoit prins et emmené en leur ost » (*Bourgeois de Paris*, p. 80).

> *Ou qu'il vous plaira t'equenter*,
> suivir vous voulons, mon cher maistre.
> (Greban, v. 1227-8.)

C'est surtout dans les œuvres dramatiques et les mémoires sans prétentions littéraires que nous trouvons des indicatifs de ce genre. Il ne faudrait donc pas conclure, sur la foi de ces exemples, que la langue a ici évolué et que vers la fin du moyen âge le subjonctif a dans ces tournures une tendance à céder devant l'indicatif. Ce qui est probable, c'est que la langue familière employait plus volontiers ici l'indicatif que le subjonctif, tandis que la langue littéraire, avec plus de réflexion, préférait le subjonctif. Tout ceci, bien interprété, justifie notre attitude première : dans les locutions qui nous intéressent, le mot interrogatif et le *que* qui le suit suffisent à donner à la phrase l'idée d'indétermination ; si le subjonctif entre volontiers dans ces phrases, c'est qu'il est alors par excellence le temps qui exprime le douteux, l'incertain et par conséquent l'indéterminé. Le tour même de la phrase appelle le subjonctif, mais ce n'est pas le subjonctif qui communique à ce tour sa nuance spéciale. Les choses changeront au XVIIe siècle, comme nous l'avons indiqué. Le triomphe même de *quelque... que* amène un renversement de point de vue : on ne sent plus du tout dans ces tournures la présence d'une interrogation ; le subjonctif paraît être de leur essence même : c'est lui qui maintenant leur donne tout leur sens. La langue va désormais l'exiger avec sévérité.

IX. — Mais le souvenir de l'ancienne liberté n'a pas disparu sans laisser de traces. On va en juger. Les phrases où entrent *qui que* et ses dérivés peuvent se répartir en deux grands groupes :

celles qui sont enchassées entre deux virgules et peuvent se détacher de la proposition principale sans l'endommager :

Il la prent, *cui qu'il en soit grief.* (*Renart*, X, v. 1352.)

et celles qui, par rapport au verbe de la proposition principale, jouent le rôle de sujet ou de complément : le passage du *Bourgeois de Paris* que nous avons cité il n'y qu'un instant nous en fournit un exemple ; en voici un autre emprunté au même livre : « Et tant fist qu'il y entroit *à quelque heure qu'il vouloit* » (p. 344). Or c'est le plus souvent — quoique non exclusivement — dans les phrases du second groupe que nous trouvons l'indicatif. Il semble qu'à entrer dans la proposition principale, en contact étroit avec un verbe à l'indicatif, ces locutions se colorent d'une partie de la certitude qu'implique le verbe de cette proposition. Tirées des phrases parenthétiques où elles s'enferment à l'ordinaire, elles n'ont plus le même détachement à l'égard de la pratique qui demande un choix et une décision. Elles restreignent singulièrement le champ de leur indétermination. Les conséquences vont être différentes, suivant qu'il s'agit de *quelque... que* ou de l'ensemble des autres locutions.

Dans le cas de *quelque... que*, *quelque* va se détacher du verbe et faire, pour ainsi dire, bande à part. Il conservera le sens indéterminé qu'il tient de sa longue association avec une tournure traditionnelle, mais ce sens ne s'appuyant plus sur un verbe va se replier sur lui-même et se limiter. « Ilz ordonnerent que *quelque beste à corne, comme beufs ou vaches, qui seroit vendu* au marché paieroit III solz parisis » (*Bourgeois de Paris*, p. 349). Le sens est en droit : « quelque bête qui vînt à être vendue. » En fait, une traduction « n'importe quelle bête, toute bête qui serait vendue » est probablement tout aussi admissible. Les deux nuances sont assez voisines. La présence de l'indicatif, en libérant *quelque* de toute attache trop étroite avec le verbe, favorise certainement la seconde. Et *quelque*, faussant compagnie à *que*, devient ainsi un adjectif indéfini qui va se confondre avec le *quelque* issu des expressions du type « à quelque peine ». Nous avons vu que ce *quelque* ne tarde pas à son tour à se vider de tout sens indéterminé. « N'importe quel... » devient « un certain ». De ce côté, l'évolution est achevée.

Si de *quelque... que* nous passons aux autres locutions qui se groupent autour de *qui que*, nous observerons des résultats très différents. Ces locutions ont toutes ceci de commun qu'elles débutent par un mot interrogatif, adjectif ou adverbe. Or, qu'on fasse entrer les phrases où elles apparaissent, non plus dans une parenthèse parallèle à la proposition principale, mais dans le cœur même de cette proposition, sous forme de régime du verbe par exemple, on aura tout d'abord ce qu'on appelle une interrogation indirecte; mais si le verbe principal n'éveille pas nettement l'idée qu'une question va suivre, le mot interrogatif pourra très bien perdre presque toute valeur d'interrogation et aboutir à un simple relatif. Dans « demandez *qui* veut vous suivre » *qui* est bien nettement un interrogatif : on entrevoit aussitôt le tour direct : « Qui veut me suivre ? » Mais dans « prenez *qui* vous voudrez », le même mot n'est, ou peu s'en faut, qu'un simple relatif. Des exemples du moyen âge vont nous montrer la même transformation : « Nulle maistresse ne ouvriere de ce mestier, puis qu'elle aura fait son terme, ne se pevent ne ne doivent allouer à personne nulle quelle que elle soit, se elle n'est maistresse du mestier ; mais elles pevent bien prendre euvre à ouvrer *de qui que elle vouldra, et de qui que il lui plaira* [1]. » On pourrait remplacer ici *qui* par *celle que* sans modifier perceptiblement aucune nuance.

Quand il s'agit d'un adverbe interrogatif, il ne peut pas y avoir une union aussi étroite entre les deux parties de la proposition, mais tout de même le *où* par exemple et la phrase qu'il introduit peuvent compléter le verbe principal assez immédiatement pour qu'il soit possible d'y voir comme un régime de ce verbe : *où* prend alors une valeur nettement relative. « Mès nous volons nos ennemis cachier, *où que nous les savons* » (Froissart, t. VI, p. 221). Ainsi ponctue l'éditeur, et il a probablement raison : il faut entendre alors « où que nous les sachions ». Mais ce ne serait pas forcer notablement le sens de supprimer la virgule et comprendre « partout où nous les savons ». Dans l'exemple suivant, qui est du XVe siècle, il n'y a pas de doute, bien que l'ordre des parties de la proposition soit renversé :

---

1. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, 1878, p. 201.

Car *ou que justice n'a cours*
paix ne peust delivrer secours,
et *ou que justice sera*
paix sa residence y fera. (Greban, v. 9008-14.)

A la rigueur, on pourrait interpréter *où que justice sera* par « où que justice soit », mais ce serait impossible dans le cas du premier *où que* : la négation s'y oppose. Il faut donc traduire : « là où la justice ne règne pas, la paix n'est d'aucun secours, et là où est la justice, la paix y habite aussi. » En remplaçant *où* par *là où* nous transformons décidément l'interrogatif en relatif, mais c'est la phrase elle-même qui nous y invite, et l'indicatif nous y aide.

Un changement de ce genre est si naturel qu'on pourrait nous reprocher de nous y arrêter trop. Mais ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas le passage d'un *qui* ou d'un *où* interrogatifs à un *qui* ou un *où* relatifs, c'est le sort du *que* qui suit le mot interrogatif. Dans les locutions *qui que*, *où que*, etc., ce *que* est un élément essentiel : il sert à relier la première partie de la locution, composée du seul interrogatif, à la deuxième partie où entre le verbe. Au fond ces tournures, nous l'avons vu, comprennent deux phrases et c'est *que* qui les unit. Pour donner au tout le sens indéfini, le *que* n'est pas moins nécessaire que *où* ou *qui*. Supprimez ce *que*, il ne vous reste plus rien que des morceaux épars. Mais que, pour une raison ou pour une autre, l'interrogatif se change en relatif : le sens indéfini ne va-t-il pas s'évanouir par là même ? Le relatif ne va-t-il pas se relier étroitement au verbe suivant dont il sera dès lors le sujet ou le régime immédiat ? Il n'y a donc plus de place pour le *que* qui est désormais superflu et doit tomber. Il tomberait, si la langue procédait toujours avec une logique rigoureuse. Elle en a souvent l'intention, mais elle se heurte à quantité d'obstacles, et ces obstacles la contraignent à bien des compromis. En particulier, elle n'a pas toujours affaire à des séries discontinues qui seules permettent les distinctions tranchées. Souvent les espèces grammaticales passent de l'une à l'autre sans qu'on saisisse l'instant fugitif où se produit le contact. C'est précisément le cas ici. De phrases où *qui* est nettement interrogatif-indéfini nous passons par une série de transitions insensibles à des phrases, très semblables

dans leur allure générale, ou il est presque aussi nettement un relatif. A quel moment précis s'est produite la transformation? Bien fin qui le dira, et la langue ne s'arrête pas à ces arguties logiques. On ne sera donc pas surpris que le *que* en question ait une tendance à ne pas s'en aller, et des phrases comme la suivante, qui pousse la tendance jusqu'à ses dernières conséquences, paraîtront très naturelles : « [Il] fut conclud de tirer hastivement *celle part où que on disoit* que veeulx Anglois estoient » (Jean Chartier, *Chronique*) [1]. Il n'y a pas la plus légère trace d'interrogation ici, nul vestige d'un sens indéfini ; *où* précédé d'un antécédent est bien clairement un relatif, et pourtant il n'y a pas *où* mais *où que*. Nous savons maintenant d'où vient ce *que*. A côté *où que* on trouve, comme on peut s'y attendre, *comment que* : Tobler en a cité deux exemples significatifs [2]. Il est vraisemblable qu'on trouverait des emplois analogues de *combien que* et peut-être de *pourquoi que*.

X. — La langue est arrivée au même curieux résultat par une route un peu différente. Ici non plus nous ne sortirons pas de la famille de *qui que* : mais nous étudierons un mot que nous avons laissé de côté, c'est *lequel*. Comme on le voit tout de suite, *lequel*, qui est un pronom, est composé de *quel* et de l'article. Comme relatif, il est déjà dans le *Roland*, mais sa grande fortune datera surtout du XIVe et du XVe siècle ; comme interrogatif, il est probablement aussi ancien, mais dès les premiers temps il rend des services appréciables. En particulier, suivi de *que*, il sert lui aussi à former des phrases de sens indéfini :

> Aincui vendrat Willame u Lowis,
> *Li quels que i venge*, nus veintrum Arrabiz.
> (*Chanson de Guillaume*, v. 753-4 [3].)

« Lequel des deux qui y vienne... » La phrase est entre deux virgules et forme parenthèse. Et, après ce que nous avons vu, c'est bien à quoi nous nous attendions. Mais *lequel que* entre

---

1. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, 1841-1849, t. IV, p. 68.

2. *Vermischte Beiträge zur französischen Beiträge*, 2e éd., p. 1002

3. Éd. Suchier, 1911.

souvent dans des phrases de type légèrement différent. Sans sortir de la parenthèse, il fait pourtant corps avec la phrase principale où il tient lieu du sujet ou le plus souvent du régime sous-entendu. Il joue donc ainsi un double rôle. Des exemples vont éclairer le cas. Un vilain propose à Gavain un « jeu parti », c'est-à-dire qu'il lui offre de choisir entre deux alternatives :

> Et Gavains li a creanté
> Qu'il en prendra *loquel que soit*.
> (*La Mule sanz Frain*, v. 568-9 [1].)

Entendez : « qu'il en prendra *un* [des deux « jeux »], lequel que ce soit. »

> Maintenant covenist morir,
> *Le quel que soit*, a la parclose.
> (*Cligès*, v. 1935-6.)

« Il fallait que *l'un des deux* mourût, lequel que ce fût. »

> Renart se vet bien defendant,
> Jete retreite et entredeus :
> *Au quel que soit*, en iert li dels,
> Ainz qu'il se partent de l'asaut.
> (*Renart*, VI, v. 1174-7.)

« *A l'un des deux*, lequel que ce soit, en sera le dueil. » Nous avons cité plus haut des exemples où *qui*, *quelque*, *où*, entrant dans le corps de la proposition principale, y jouaient eux aussi le rôle de sujet ou de régime. Mais ils étaient décidément sortis de leurs parenthèses et ne tenaient la place d'aucun mot sous-entendu ; l'emploi de l'indicatif soulignait nettement ce changement de fonction. Ce n'est pas qu'on ne note à l'occasion une tendance à construire *qui*, par exemple, comme *lequel* dans les exemples que nous venons de citer :

> Ha! dame, che n'avenra ja
> K'il n'aient de vous *coi ke soit*.
> (Adam le Bossu, *Jeu de la Feuillée*, v. 676-7 [2].)

---

1. Éd. Hill, 1911.
2. Éd. Langlois, 1911.

Entendez : « qu'ils n'aient de vous *quelque chose*, quoi que ce soit. » Mais cette tendance est certainement beaucoup plus fréquente dans le cas de *lequel*. Poussée à ses conséquences extrêmes, elle aboutit à des phrases d'apparence singulière :

> Renars respont : C'est devinaille.
> Bien verron a la definaille
> *Lequel qui soit plus de ou.*
>
> (*Renart*, VI, v. 1161-3.)

Ici ce n'est plus seulement que *lequel* en dehors de son rôle propre tient la place d'un mot sous-entendu. Il y a réellement deux constructions assez différentes qui se pénètrent et se fondent en une seule : « lequel qui soit le plus déçu, peu importe, nous le verrons bien » et « nous verrons bien lequel sera le plus deçu. » L'allure générale de la phrase nous fait attendre un futur et un sens positif ; et ce sens transparaîtra malgré le *que*, le subjonctif et la nuance d'indétermination qu'ils entraînent avec eux.

Supposez maintenant un Français du XIIe ou du XIIIe siècle qui réussisse à faire une distinction nette entre les deux constructions. S'ensuit-il nécessairement qu'il va réserver *lequel que* (avec le subjonctif) pour les phrases à sens indéterminé et *lequel* tout court (avec l'indicatif) pour les phrases à sens positif ? C'est évidemment ce que la logique lui dicterait. Mais ici encore, les vieilles et vivantes associations se montreront plus fortes que les prescriptions d'une logique abstraite. Et dans des phrases d'où toute idée d'indétermination est écartée, où le mode employé est l'indicatif, on trouvera fréquemment un *que* qui, en théorie, n'est qu'une survivance illogique et oiseuse. Nous citons d'abord un exemple de Joinville qui montrera comment la transition se fait : il y subsiste encore comme un reste d'indétermination : « Et il me respondirent que je preisse *lequel que je vourroie* : ou il me menroient à terre, ou il me ancreroient en mi le flum jusques à tant que li vens fust chois » (*Histoire de saint Louis*, p. 132) [1]. Et voici des exemples analogues mais plus nets :

Ils retourneroient au roy leur seigneur pour dire ce que

1. Éd. de Wailly, 1890.

trouvé avoyent, et lors il prendroit *laquelle qui lui plairoit* (*Le Livre du Chevalier de la Tour Landry*, p. 26) [1].

Beaulx seigneurs, nous sommes venuz veoir les filles au seigneur de ceans, et sçay bien que je auray *laquelle que je vouldray* (*Ibid.*, p. 237).

Et fut porté son cuer à Nostre Dame de Liesse ou de Liansse, *lequel qu'on veult* (*Bourgeois de Paris*, p. 365).

Et il lui bailla le choix de faire *lequel qu'il vouldroit* des deux (*Paris pendant la domination anglaise*, p. 294).

Il tendit son filé ou son las, *lequel qu'on veut* (*Cent nouvelles nouvelles*, t. II, p. 130).

Cette tournure devient très fréquente au xve siècle, surtout, il est vrai, dans les écrits de style familier ou négligé.

Quel, adjectif interrogatif, nous fait assister à un développement analogue. Il est fréquemment associé avec le substantif *part* dans la locution *quel* (ou *quelle*) *part*, qui finira par aboutir, nous l'avons vu, à *quelque part*. Voici l'emploi originel de cette locution :

> *Quel part qu'il alt*, ne poet mie cair.
> (*Roland*, v. 2034.)

Suivant un procédé qui nous est maintenant familier, faisons pénétrer cette phrase parenthétique dans la proposition principale : « Quant vous vouldrez resgarder *quelle part que ce soit*, virés visaige et corps ensemble » (*Livre du Chevalier de la Tour Landry*, p. 26). Entendez : « Quant vous voudrez regarder *en quelque endroit*, où que ce soit. » Faisons disparaître toute trace d'indétermination et nous aurons : « Si se rendirent, sauve leurs corps et leurs biens ; et s'en pooient li saudoiier aller *quel part il volloient* » (Froissart, t. III, p. 272). Et ceci est très correct ; mais Froissart n'hésitera pas à écrire quelques lignes plus loin, en faisant allusion au même épisode : « Et s'en yroient *quel part que il voroient* » (*Ibid.*). Nous retrouvons une fois de plus ici ce *que* illogique, mais non pas du tout imprévu. Et il aura la vie dure. Au xvie siècle, Marguerite de Navarre écrit : « Parquoy, madame, commandez, & monsieur mon pere, *quel tourment qu'il vous plaist* que je porte » (*Heptaméron*, p. 224) [2].

1. Éd. de Montaiglon, 1854.
2. Éd. Gruget, 1615.

Au XVIIIe siècle, Jacob, le « paysan parvenu », s'écrie encore : « *Quel friand petit pied que vous avez* là, madame ! » (*Le Paysan parvenu*) [1].

XI. — Ce *que* parasite a-t-il même disparu ? Il est vrai que depuis le XVIIe siècle on ne le trouve plus dans les textes littéraires. Mais ne se conserve-t-il pas dans la langue du peuple ? L'exclamation du Jacob de Marivaux n'est-elle pas significative ? Et si l'on examine le parler populaire d'aujourd'hui, que signifient des phrases comme les suivantes, qu'on entend à satiété ? « I demande *quel secteur que c'est*, j'en sais rien. » « On a bien soin de te demander *quelle direction que tu vas.* » « Je me f. pas mal *dans quel chemin que je vous mène.* » Croira-t-on qu'il y ait là une apparition de date récente et que le phénomène tout pareil que nous avons noté au moyen âge et plus tard n'y soit pour rien ? Il est trop évident que l'un est la continuation de l'autre. De même nous avons signalé des exemples anciens de *qui que* et de *où que* relatifs. Mais quand nous entendons aujourd'hui : « I savaient pas *à qui qu'iz avaient affaire* » ou « Ceux-là boiront le jus *où qu'i seront* », refuserons-nous de voir aucune corrélation entre des emplois aussi semblables ? Il est clair qu'ici encore il y a continuité.

Seulement la langue populaire a été beaucoup plus loin que la langue du moyen âge. Héritière d'une tradition, elle en a approfondi le principe ; et, le principe une fois saisi, elle en a étendu l'application jusqu'à la limite du possible. C'est un nouveau et très beau cas de modification analogique. Tout d'abord, à *qui*, *que*, *quel*, *lequel*, *où* et *comment*, dont l'emploi avec un *que* adventice est attesté dès le moyen âge, elle a ajouté *combien*, *quand* et *pourquoi*. La série des interrogatifs-relatifs était désormais gagnée tout entière. Pourtant jusqu'ici, dans tous nos exemples anciens, ces locutions ne sont employées qu'au sens relatif. Ç'a été une démarche capitale d'en faire des interrogatifs aussi. Et la transition était aisée. Une phrase « Dis-moi où qu'i va » conduit presque nécessairement à une autre phrase « Où qu'i va ? »

Ainsi s'achève ce curieux circuit. *Qui que*, *où que*, etc., sont

---

[1] *Œuvres* de Marivaux, éd. Garnier, t. II, p. 281.

d'abord nettement des interrogatifs à sens indéfini qui s'accompagnent volontiers, et plus tard nécessairement, du subjonctif ; puis, perdant le sens indéterminé et changeant le subjonctif pour l'indicatif, ils deviennent de simples relatifs ; ils conservent toutefois le *que* qui n'est plus qu'une survivance de leur passé ; enfin, dernière transformation, ils reprennent le sens interrogatif, cette fois sans ombre d'indétermination et en compagnie de l'indicatif. Comme la langue littéraire a conservé les formes à sens indéfini, nous avons aujourd'hui à la fois le point de départ et le point d'arrivée. La table suivante présente les deux séries de façon à faire ressortir les correspondances :

qui [que ce soit] qui vous l'ait dit...	qui qui (que) vous a dit ça ?
quoi que tu fasses...	quoi que tu fais ?
quelle heure qu'il soit...	quelle heure qu'il est ?
lequel que vous choisissiez...	lequel que vous choisissez ?
où qu'il aille...	où qu'i va ?
comment qu'il s'y prenne...	comment qu'i s'y prend ?
[combien qu'il ait payé]	combien qu'il a payé ça ?
.....	quand donc qu'i part ?
.....	pourquoi qu'i vient pas ?

On voit qu'entre la tournure littéraire et la tournure populaire il n'y a de différence — outre celle du sens — que l'emploi du subjonctif dans un cas, de l'indicatif dans l'autre. Il saute aux yeux qu'il y a là un rapport. Le hasard seul ne produit pas des arrangements aussi parfaitement symétriques. Et en effet, il y a un rapport très net, nous venons de le voir : la tournure populaire sort de la tournure littéraire. Mais c'est par une série de transitions et d'étapes qui ne se laissent pas découvrir à un premier examen. Nous espérons les avoir retrouvées toutes. Elles montrent bien clairement le chemin à la fois imprévisible et très naturel qu'a suivi la langue.

Il serait intéressant de rechercher pourquoi un procédé suggéré par l'ancienne langue a été accueilli avec tant de faveur et appliqué si largement par la langue populaire moderne. Mais ceci nous entraînerait un peu loin et nous réservons cette étude pour un autre chapitre. Nous noterons simplement ici qu'il y a à cet accueil et à cette extension des raisons profondes. La tournure « quelle heure qu'il est ? » répond à un besoin et pare

à une difficulté. La solution populaire n'est pas la seule, et il est impossible de prévoir ce que l'avenir lui réserve. Mais il n'est pas indifférent de savoir que ce vulgarisme décrié a derrière lui six siècles d'histoire. Ce n'est pas un parvenu.

XII. — Si la tournure populaire est plus vivante que jamais, la tournure littéraire, d'où elle est jadis sortie, montre des signes non équivoques d'épuisement. Son champ d'action se restreint : elle tend à constituer un petit groupe de locutions archaïques dont l'emploi devient de plus en plus rare. Cette tendance est très manifeste dans la langue de la conversation cultivée ; mais elle est visible même dans la langue écrite, plus conservatrice. On évite « qui qui vous l'ait dit », quoique très correct en droit ; même « qui que vous ayez vu » semble abrupt; il se constitue une formule incolore *qui que ce soit qui*, *qui que ce soit que* qui se mettra commodément devant tous les verbes. C'est dire que notre locution ne sera plus guère employée qu'avec le verbe *être*. *Lequel que* tend à disparaître. « *Lequel qui* vous ait dit cela » fait l'effet d'un archaïsme. *Comment que* n'entre que dans deux ou trois phrases toutes faites, « comment qu'il fasse », « comment qu'il s'y prenne ». *Où qu'il soit*, *où que ce soit* s'emploient, mais on n'écrirait pas « où qu'il y ait de la justice ». Seuls *quel que* dans « quel qu'il soit », *quelque... que* dans quelques concessions que vous fassiez », « quelque grand qu'il soit » sont courants dans les textes écrits.

La langue de la conversation pousse plus loin encore cette tendance. Elle n'aime guère *comment que* et à l'occasion se laisserait aller à accueillir *comme que*, tournure autrefois très correcte, empruntée aujourd'hui à la langue populaire. Au lieu de « où qu'il soit », elle dit « partout où il sera » ; elle préfère « qu'il aille où il voudra » à « où qu'il aille ». Elle accepte *qui que ce soit qui* (*que*) parce que c'est un cliché, mais elle emploie volontiers des formes toutes différentes d'origine comme « que ce soit qui ça voudra ». Enfin, elle n'a pas le moindre goût pour *quelque... que*. « Vous ferez toutes les concessions que vous voudrez », « Il a beau être grand » : voilà les tournures qu'elle préfère.

On voit combien tout cela va loin. Il y a là un véritable travail de démolissement. C'est tout un coin de l'édifice tradition-

nel de la langue qui s'écroule. On entrevoit les causes. Tout d'abord ces locutions ne sont plus comprises. Nous avons montré comment le passage de *quel... que* à *quelque... que* a amené dans la langue un complet changement de point de vue. Dès le XVIIe siècle on regarde avec méfiance des tournures comme *combien que*, *où que* dont on ne s'explique plus la raison d'être. Ce sont les grammairiens ici qui ont donné le signal ; mais toutefois ils ne touchaient pas à *quelque... que* : c'est même par amour de *quelque... que* qu'ils ont tenté de proscrire les locutions apparentées, et ils voulaient en faire la forme unique à sens indéfini. Or au XIXe et au XXe siècle *quelque... que* lui-même a perdu son prestige : il est plus que menacé. C'est donc qu'un facteur nouveau intervient. On peut soupçonner qu'il y a dans cette attitude de la langue parlée un obscur désir de se débarrasser du subjonctif.

*
* *

Ainsi du XIIe au XXe siècle, nous avons vu naître, s'épanouir, se transformer et, ou peu s'en faut, disparaître les locutions qui s'étaient groupées autour de *qui que*. De tout ce grand travail de la langue ne reste-t-il rien ? Y a-t-il là un chapitre désormais clos de l'histoire du français ? Non sans doute. Affirmer cela, ce serait oublier que cette activité a conduit d'une part à doter la langue populaire d'une forme souple et durable d'interrogation et d'autre part à fournir au français trois des mots les plus essentiels de son vocabulaire : *quelque*, *quelqu'un*, *quelque chose*. Tous les Français sans exception emploient ces trois mots : ils peuvent les prononcer, selon l'occasion et selon les milieux, de façon un peu différente (kek à côté de kelk), mais ils ne sauraient s'en passer. Ces trois mots tiennent à l'armature même de la langue. Une évolution qui aboutit là est une évolution féconde.

Lucien FOULET.

MÉLANGES

*GABA ET SES DÉRIVÉS

L'article 3623 du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke postule *gaba = jabot, comme prototype d'une intéressante famille. Le type primitif pourrait aussi être *gava, reconnaît M. Meyer-Lübke : nous reviendrons plus loin sur cette question.

La famille romane issue de ce prototype est beaucoup plus riche que ne le laisse supposer l'article précité (pourtant assez nourri) — spécialement en ce qui concerne le français et le provençal.

Comme représentant du mot primitif, M. Meyer-Lübke ne cite que les formes dialectales modernes : picard *gav*, wallon *gaf*, namurois *djev*, champenois *gef*. Le namurois seul est phonétique, tandis que les autres formes accusent plus ou moins[1] une importation méridionale qui est ancienne, puisqu'elle est déjà attestée par le vieux français *gave* qu'il était utile de rappeler. Parmi les trois exemples cités par Godefroy, deux appartiennent à la région lilloise-wallonne[2]; le troisième, moins probant, est extrait des poésies de l'Italien Georges Alione (1515), qui recherchait les mots rares, et qui s'inspira surtout de Molinet (chanoine de Valenciennes et natif de Boulogne). — Quant aux formes récentes, j'ajouterai le lorrain *gav*, f., jabot (Blamont, Meurthe-et-Moselle[3]), d'importation méridionale évidente comme le picard et le wallon occidental, et quelques formes, bien indigènes celles-ci, que je relève dans l'*Atlas linguistique* (carte

1. Je suppose que le champenois *gef* doit se lire *gęf* (avec *g* occlusif) : il représenterait le *jève* phonétique influencé par la forme méridionale *gava*.

2. Le premier est extrait de *Renard le Nouvel* (œuvre lilloise, de 1288); le second est emprunté à un trouvère belge.

3. De la grand'mère de ma femme.

joue) sur les confins du français et du franco-provençal : *jaf* (919, Saône-et-Loire), *dzava* [1] (914, Rhône). Le sens « joue » pris par ces derniers mots doit être relativement récent.

Ces divers exemples montrent que le type *gava a vécu dans toute la France orientale, jusqu'à l'extrême nord, à l'époque gallo-romaine, et que plus tard le représentant méridional du même type a été réimporté dans le nord-est et le nord. Le couple *gava-gavar* (d'où le français *gaver*) a donc dû être très vivace dans le Midi : pourtant l'ancien provençal ne nous en offre aucun exemple, sans doute par un effet du hasard. On peut en retrouver quelques débris dans les patois actuels, mais avec des sens dérivés assez remarquables : Mistral cite *gavo*, f., auge à pourceau, et *gavo*, f., bâfre, goinfrerie, — évidents substantifs verbaux de *gavà*, — et un *gavo*, torrent, Languedoc (sans indication de source), plus intéressant, car il atteste une ancienne métaphore que nous allons retrouver dans un dérivé. Dans un sens très voisin, en Auvergne, Vinzelles dit *gâvôʒ*, m., gorge, précipice, composition de *gava* + **vaure* (ancien mot qu'on rencontre dans le provençal moderne *vabre* et le lorrain *Woivre*).

*
* *

Parmi les nombreux dérivés français et provençaux, ceux qui ont gardé la signification « jabot » ou « gorge » n'offrent aucune difficulté. M. Meyer-Lubke a cité le provençal *gavier*, le français *gavion* (dérivé de *gave*, cité plus haut), et *jabot*, qui semble bien de la même famille, mais dont le *b* soulève un problème fort ardu [2] ; il y joint *s'engouer*, dont le *g* accuse, une fois de plus, l'emprunt au midi. La famille demande à être

---

1. On pourrait supposer que *dzava* est un représentant de *gavia > *dgave* pourvu ensuite d'un *v* intercalaire ; mais *jaf* est irrécusable. *dzoha* (914) pose le même problème que le fr. *joufflu*.

2. Je ne vois qu'une explication possible, mais elle est un peu compliquée et purement hypothétique. Il faudrait supposer : 1° que le provençal a emprunté au franco-provençal, p. ex., un type *gavot, qu'il a changé en *jabot*, d'après le sentiment que son *b* correspond en général au *v* intervocalique du nord ; 2° que les dialectes d'oïl auraient repris au Midi [illegible]

complétée par l'ancien provençal *gavach*[1], jabot, et surtout par la série très riche de l'ancien français qui offre (cf. Godefroy) d'abord de nombreux exemples de *gavion*[2], puis *gavai*, gorge (Gautier de Coincy), *gavele*, *gaviele*, gorge (*De l'Unicorn. et du Serp.*) et *gaviete*, gosier (Arch. JJ 167, pièce 308) : tous dérivés de *gave*, et appartenant pour la plupart à la région du nord. Godefroy cite *gavion*, du patois normand moderne.

Parmi les dérivés qui ont pris un sens métaphorique, notons l'énigmatique *gaviot* (dans Godefroy, 1373, Arch. JJ 104, pièce 373), qui semble désigner un objet creux[3], et surtout le béarnais bien connu « gave », *gabe*, s. m., désignant un cours d'eau généralement torrentueux et souvent encaissé : le double sens français de « gorge » suffit à faire comprendre la filiation sémantique. Ce mot se présente sous la forme gabarus chez Théodulfe (VIIIe-IXe s.)[4], ce qui nous montre la parenté du mot avec les noms de lieux de la même région : *Gabarret*, le *Gabardan* (Gabaritanus pagus). Le basque possède le même mot sous la forme *gabarra*. Nous sommes en présence d'un suffixe prélatin, probablement ibère, ce qui prouve l'antiquité de cette dérivation.

En dépit de la différence de sens, et à cause de l'analogie du suffixe, il faut placer ici l'espagnol *gabarro*, portugais *gavarro*, français ancien et moderne *javart* (où la finale *-art* est analo-

---

1. Même mot que l'esp. *gavacho*, repris par le français (*gavache*), désignant par ironie les habitants des Pyrénées (où jadis, comme dans les Alpes, le goitre était très répandu). Le suffixe, qui n'est pas latin, est-il celtique (cf. *ambacti*) ou ibère ?

2. *Le Vilain Mire*, *Traité d'alchimie* attribué à Arnauld de Villeneuve, *Martyre de saint Pierre et saint Paul*, *Geste des ducs de Bourgogne*, *Le Chevalier qui donna sa femme au diable*.

3. Voici le texte du passage : « Comme le capitain de la dite ville de Crespy eust chargié au dit exposant le gouvernement d'un canon et lui eus, fait le commandement que, pour ledit canon esprouver, il vuidast un *gaviot* dont il avoit de pieça esté chargiez. » Le texte est du nord de l'Ile-de-Francet région où les influences picardes se font assez souvent sentir : ainsi s'expliquerait le *g* de *gaviot*.

4. Voir le *Dictionnaire géographique de la France* de P. Joanne, v° *gave*. — Le second *a* de gabarus est sûrement bref et atone, comme le prouve la forme moderne *gabe*, ce qui exclut toute possibilité de rattacher la finale au suffixe latin -aris.

gique, si elle n'est pas purement graphique ; cf. le dérivé *javaré*, même sens, dans Godefroy), désignant une tumeur dure des chevaux : ce dérivé nous ramène au sens originaire « jabot » ; on conçoit que le gonflement d'une tumeur ait été comparé au saillant de la gorge chez l'oiseau. M. Meyer-Lübke écarte trop cavalièrement ce mot de la famille *gaba, parce que, dit-il, la finale *-ar* n'est pas un suffixe productif en français. Si la remarque est juste, la conclusion qu'il en tire ne l'est pas : car il s'agit ici d'une création ibéro-romane (le suffixe *-arro*, qui paraît ibérique, est bien connu en espagnol), qui a passé anciennement dans le nord de la France avec le commerce des chevaux espagnols et tarbais.

Les ibéristes pourront peut-être nous dire si le suffixe atone -ăru qui a formé le nom du « gave » est une variante du -arru hispanique. Le basque précité *gabarra* tend à le faire supposer[1].

*
* *

Le provençal *gaunha*, attesté dans l'ancienne langue avec les deux sens « ouïes » et « écrouelles », et qui a dans les patois actuels les valeurs « joue » (cf. la carte de l'*Atlas linguistique*), « mâchoire » (en lyonnais), « coin de la lèvre » (Auvergne, etc.) se rattache-t-il à la même famille, comme le croit M. Meyer-Lübke ? Sans aucun doute, si l'on considère les formes, visiblement apparentées, de l'italien *gavigna*, du catalan *ganha*, qui nous mènent, les yeux fermés, à un prototype à deux variantes *gavĭnia, *gavonia[2].

Une objection se pose : en Limousin, en Auvergne, en franco-provençal, le mot se présente avec un *g*. La réponse est facile, si l'on se rappelle les nombreuses formes méridionales (*gave*, *gaver*, *gavion*, *engouer*...) que la famille a exportées dans le Nord : *gaunha*, arverno-limousin, *gonyi*, lyonnais, sont empruntés au Midi. Il existe au moins un témoin probable de la forme indigène palatalisée : c'est le verbe forézien *réjenyi*, grommeler,

1. Cf. aussi l'ancien provençal *gavarrier*, buisson (qui vient au bord du gave).

2. Phonétiquement *gavonia (*gaunha*) est aussi régulier en provençal que pavone > *paŭ* > *pau* ou pavore > *pavor* > *pau* : la 1re voyelle de l'hiatus attire l'accent, comme dans *reina* > *reine*.

que M. Veÿ[1] explique comme un composé de gallina, mais qu'il est bien plus naturel de rattacher à un indigène *jaunba (comme l'auvergnat *igunyà*, faire la grimace, formé sur *jaunba*) — Ce n'est pas le seul mot désignant la joue qui soit remonté du Midi : *garo*, attesté aux points 804 et 818 de l'*Atlas*, et qui occupe une aire assez importante dans le Puy-de-Dôme, est dans le même cas (le mot représente *garra*, les patois de la région — où *r* intervocalique devient ʒ dans une partie de l'aire — postulent *rr* ; pour le sens, cf. *djara*, fesse [même racine] à Saint-Yrieix-la-Montagne, d'après M. A. Thomas).

*gavonia > *gaunba* a dû garder longtemps des sens péjoratifs, ou réservés aux animaux, comme le montrent les exemples du moyen âge. Même si la phonétique n'était là pour l'établir, la géographie linguistique suffirait à prouver que là où *gaunba* signifie « joue », le mot s'est substitué à un plus ancien *gauva*. Par exemple *gaunba* = joue fait barrage dans la basse vallée du Rhône entre les gauta du Nord et du Midi : or cette vallée ayant toujours été le principal et le plus actif couloir de migration pour les mots, le développement sémantique de *gaunba* > joue ne peut qu'y être postérieur à la formation de l'aire *gauta = joue[2].

*
* *

Voilà donc un point que je crois nettement élucidé. J'irai plus loin encore que M. Meyer-Lübke, et je rattacherai *gauta elle-même à la famille *gaba (ou *gava).

L'équation gabata > *gauta m'a toujours paru fort sujette à caution, et M. Meyer-Lübke (*op. cit.*, 3625-2°) ne relate l'étymologie classique que sous toutes réserves, en faisant remarquer que le rapport de sens entre gabata, jatte, et *gauta, joue,

1. *Le dialecte de Saint-Etienne au XVII*e *siècle*, p. 476.

2. Rappelons les flottements de sens qui se sont produits pour la joue et la mâchoire. *Gauta*, qui désigne généralement la joue, a parfois la valeur « mâchoire » (p. ex. chez A. Daniel, cf. Raynouard). Aujourd'hui *gouyi*, *gòuyo* signifie « mâchoire » en lyonnais, et « joue » dans une partie de l'Auvergne, du Velay, du Vivarais, du Dauphiné. Enfin *maissa* a pris la valeur « joue » dans une partie du Massif Central (*Atlas ling.*, points 718, 719, 724, 727, 728, 729, 733, 735, 744, 746, 810).

n'est pas clair. A notre connaissance, nulle langue, et même nul argot n'a appelé la joue « écuelle », pour la bonne raison que la joue se présente à l'œil comme un organe *convexe* et l'écuelle comme un objet *concave*, ce qui est exactement le contraire : a-t-on jamais eu l'idée d'appeler une montagne ou une colline « trou », « excavation », « entonnoir »[1] ? — Au point de vue phonétique, une contraction ancienne et générale, sans aucune exception, de gabata au sens « joue » en *gauta n'est pas moins difficile à admettre, en présence des doublets, authentiques représentants de gabata, *gaveda*, *gauda* en provençal, *jatte* en français. Surtout en provençal, de telles contractions se sont produites postérieurement à la sonorisation du *t* intervocalique, spécialement après l'*a* pénultième des proparoxytons qui tend à retarder ou à empêcher la contraction (cf. amita *ámda* et anate *ánede*), sans parler de la conservation du *b* dans des contractions semblables (cubitus > *cobde*).

Il est remarquable, en revanche, que les aires de *gava (avec ses dérivés assurés) et de *gauta se superposent et semblent postuler l'une et l'autre un mot celtique ou celtibère (comme M. Meyer-Lübke le suggère pour *gauta) : ces mots n'existent qu'en Gaule, Catalogne, Italie du Nord et Grisons. Le dictionnaire d'Alberti observe pour *gota* : « voce tolta del provenzale *gauta* ».

Les objections formulées pour gabata > *gauta tombent si l'on postule *gavita. La phonétique provençale admet ici, sans difficulté, une contraction ancienne -av- > -*au*- (*v*, surtout à l'intervocalique, ayant eu longtemps la valeur de [illegible] consonne). Quant au sens, on passe facilement du jabot à la joue, organes également convexes.

On sait que le latin bucca avait encore, quand il fut apporté en Gaule, la valeur « joue », puisque les légionnaires le portèrent avec ce sens, actuellement conservé, dans le celtique de

---

1. Cet argument, à défaut d'autre, suffirait à exclure l'hypothèse *cavita émise par Diez. — On peut concevoir sans doute qu'on ait comparé plaisamment la joue pleine de nourriture à une écuelle remplie, mais croit-on que le latin vulgaire y ait mis tant d'esprit ? — Si on objecte que dans la famille *gava il y a des noms d'objets convexes et d'objets concaves, cela tient à la double valeur de « gorge » (sens du mot racine), qui peut désigner l'intérieur ou l'extérieur de la gorge.

la Grande-Bretagne [1]. On pourrait admettre qu'en latin vulgaire, quand bucca passa au sens « bouche », il se développa, pour le remplacer, le dérivé *gavita > *gauta (de *gava, jabot), qui devait exister avec un sens voisin. Mais il est plus probable que *bucca au sens « joue » n'a jamais pénétré dans le peuple de Gaule, et que son rôle était solidement tenu par l'indigène préexistant *gavita.

La géographie linguistique tend à le prouver, par le parallélisme des mots désignant la lèvre et la joue. En Gaule romane, le type le plus ancien pour désigner la lèvre est *potta (Meyer-Lübke, *op. cit.*, 6703), sûrement prélatin [2], pour l'excellente raison que labra [3] l'a disloqué et refoulé dans les régions les plus archaïques [4] (Sud-Ouest, parties du Massif Central, la région à l'est et au nord du Mont Blanc, les Vosges orientales ; cf. la carte « lèvre » de l'*Atlas linguistique*). Or si l'on se reporte à la carte « joue » de l'*Atlas*, on remarquera que gauta, entamé et remplacé par des mots plus récents en divers points, accompagne toujours potta et s'est conservé dans les recoins les plus reculés. S'il s'agissait au contraire d'une innovation du latin vulgaire, on trouverait des résidus plus anciens (comme *cap* en face de *testa*).

*
* *

Reste à élucider un problème que nous avons réservé : le mot primitif était-il *gaba ou *gava ? Les dérivés examinés jusqu'ici laissent la question entière : *gaunha* peut reposer aussi bien sur *gabonia que sur *gavonia, et si *gauta* paraît exclure *ga-

1. Jud, *Probleme der altromanischen Wortgeographie*, pp. 32 et 61 (Extrait de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXVIII).

2. M. Meyer-Lübke y voit une onomatopée : c'est un *deus ex machina* trop commode. L'aire de potta semble bien postuler une racine gauloise.

3. Dans le Sud-Est, labra a été à son tour disloqué et refoulé par bucca qui a passé du sens « bouche » au sens « lèvre » jusque dans une partie du Massif Central.

4. Ailleurs il est resté des dérivés : *poutou*, baiser, m. (tout le Midi jusqu'en Auvergne) ; auv. *pucònà*, bouder (= *pot(i)nar*) ; Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse) *poutinà*, bouder, à côté de *fa la poto* (faire la moue) et de *boucho*, lèvre.

bĭta au profit de *gavìta, elle s'accommoderait fort bien d'un type *gabŏta ou *gabŭta que nous ne pouvons écarter *à priori* : il s'agit de mots prélatins dont nous ne connaissons pas, tant s'en faut, tous les suffixes.

L'examen de deux autres séries de dérivés nous permettra-t-il de serrer la question de plus près ? Il est impossible de ne pas rattacher à la présente famille divers noms de la mouette, oiseau remarquable par la grosseur extérieure du jabot : *gavia*, mot rare et isolé en latin (cité seulement par Pline l'Ancien) [1], ne doit pas être indigène dans cette langue ; *gavina*, à la fois italien, provençal et espagnol, est bien plutôt refait sur le primitif **gava*, gorge, qu'issu de gavia ; de même, et sans aucune hésitation, pour l'ancien français *gaverial* (le sens « mouette », mis en doute par Godefroy, est certain) et le picard moderne *gevá* (*g* = *ǵ*). La forme de Pline semble appuyer l'hypothèse du *v* originaire : toutefois si le passage de *b* intervocalique à *v*, en latin vulgaire, n'est attesté par les inscriptions qu'à partir du IIe siècle, le phénomène doit être un peu plus ancien [2] et, puisqu'il s'agissait d'un mot populaire et probablement provincial, rien n'empêche d'admettre que Pline ait simplement transcrit la prononciation qu'il avait entendue. — Les représentants romans de gavia ne sont pas probants, non plus, en sens contraire, car si la plupart offrent un *b* (prov. *gabi*, *gabian*, it. *gabbiano*, etc.), le même phénomène se présente devant yod pour des *v* latins assurés, comme dans cavea (it. *gabbia*, prov. *gabia*) et salvia (prov. *saubia*).

Reste enfin gabata. Si nous avons nié la filiation phonétique et sémantique gabàta, écuelle >> *gauta, joue, ce n'est pas pour exclure *à priori* le premier mot (isolé en latin) de cette famille : gabàta et *gauta peuvent et doivent même remonter à un prototype commun *gaba ; ils n'auraient différé à l'origine que par le suffixe (-ăta d'une part, -ĭta, -ŏta ou -ŭta de l'autre) et par le sens. Il y a toutefois quelque difficulté à tirer de la gorge ou du jabot le nom de l'écuelle, l'image de la gorge

1. Gavia a laissé des représentants directs en roman, v. ci-dessous (cf. Meyer-Lübke, *op. cit.*, 3708).

2. Cf. Seelmann, *Die Aussprache des Latein*, p. 240, et *Corpus inscr. lat.*, IX, 10 (deuere) et X, 5200 (guuernati).

évoquant plutôt un étranglement qu'un ustensile creux ; nous avons bien le *gaviot* (ancien français cité plus haut), mais nous ignorons quel était exactement cet objet. Cependant la parenté reste probable, sinon certaine. Si on l'admet, le *b* sera-t-il cette fois assuré ? Gabata est dans Martial (seconde moitié du Ier siècle). Oui, mais Martial est originaire de Bilbilis, pays ibéro-romain : les Ibères, on le sait, n'ont jamais connu le *v* (qu'ils ont remplacé par une bilabiale dans les mots latins) [1] ; or il s'agit ici encore d'un mot vulgaire, appartenant au latin régional d'Espagne.

Nous n'arrivons donc pas à une solution. Serions-nous plus heureux si nous pouvions établir l'origine linguistique du mot? Celui-ci doit être ibère ou celtique, — voire ligure. S'il est ibère, la forme primitive est sûrement *gaba ; en cas contraire, l'alternative reste posée. Mon incompétence est ici trop grande pour que je me permette de me risquer sur un terrain aussi périlleux. Je ferai simplement remarquer que la répartition géographique des formes romanes de cette famille accuserait plutôt une origine celtique, car ce type est assez peu représenté, on l'a vu, au delà des Pyrénées [2]. Cependant, dans ce cas, gavàrus > *gave* supposerait un emprunt très ancien de l'ibère au celte, avec adjonction d'un suffixe ibérique. Si au contraire le mot est ibère, il a dû passer anciennement dans les dialectes gaulois. Les celtisants sauront peut-être résoudre le problème par l'examen des suffixes et des mots qui pourraient être apparentés à cet énigmatique *gaba ou *gava [3].

Albert DAUZAT.

---

1. Cf. A. Thomas, *Essais de philologie française*, pp. 4-5.

2. En sens contraire on peut remarquer, d'après les pages qui précèdent, que la plupart des mots de cette famille (*gauta* excepté) ont eu leur foyer d'expansion dans le Midi (*gave*...), plusieurs dans le Sud-Ouest (peut-être gabata ; sûrement « gave » et *javart*).

3. La question principale qui se pose est de savoir s'il n'y a aucun rapport entre *gaba, gorge, et *gàbalos, mot celtique, ancêtre de *javelot* (cf. Meyer-Lübke, *op. cit.*, 3624). Le rapprochement n'est pas si invraisemblable qu'il le semblerait *à priori*, car les mots celtiques modernes, représentants de *gàbalos, expriment tous plus ou moins l'idée de « fourche » ; entre « fourche » et « gorge » l'écart n'est pas infranchissable : l'allemand *Kropf* a signifié d'abord « courbure », « crochet », puis « jabot » ; en latin, les

MANSER

L'ancien verbe *manser* est un mot rare. Godefroy n'en cite qu'un exemple, qu'il n'a du reste pas compris. Il se trouve dans le *Jeu de la Feuillée*, d'Adam Bossu, mais ni les anciens éditeurs ni les lexicographes ne l'y ont vu. Voici comment Monmerqué et F. Michel l'ont imprimé :

> Ahai ! chis a dit comme Manse
> Le Geule : je le vois tuer.

Et dans leur traduction : « Ahai ! celui-ci a dit comme Manse la Gueule : je le vais tuer [1] ». Même texte dans l'édition de Coussemaker [2]. Ces deux vers sont devenus dans mon édition [3] :

> A ! hai ! Chis a dit c'on me manse
> Le gueule. Je le vois tuer. (v. 515-516.)

Le verbe *mànser* figure trois fois dans un jeu-parti (R. 1336) de « Jehan d'Estruen [4] » à Colart le Changeur, publié par A. Scheler [5]. La question posée par Jean est celle-ci : De deux dames « coustumieres de moi amer », et qui « ont fait mise »

> Qu'aront de moi tous lour aviaus
> En tel point que par les caviaus
> Me doit li une hageter

Fourches Caudines sont appelées *furcae* (fourches) ou *fauces* (gorges). A tout hasard, je signale ici un curieux mot *gavar* (Bourgogne, Morvan), « qui a les jambes arquées » (Godefroy a un exemple, de 1604 : « les pieds de *gavard* »). — *Gabalos* lui-même ne peut être séparé du nom de la peuplade gauloise, les *Gabali*, citée d'abord par César (cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, 35-6).

1. *Théâtre français du moyen âge*, p. 71.

2. *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle*.

3. *Le jeu de la Feuillée* (*Les classiques français du moyen âge*).

4. *Estruen* est la forme, au XIIIe siècle, du nom de plusieurs villages du Pas-de-Calais (Étrun, Lestrem), du Nord (Étrun, Étroeungt, Estreux), et de l'Aisne (Étreux). Je garde cette forme pour n'avoir pas à choisir entre ces localités ; plus exactement, peut-être, pour n'avoir pas à développer ici les raisons de mon choix.

5. *Trouvères belges*. Nouvelle série, p. 122.

Et li autre me doit *manser*
Si le gorge que j'en tressue,
Li quel est plus de m'amour drue ? (v. 5-10.)

Colart répond : Ne souffrez pas

Que soit *mansés* vos hateriaus,
Car sur l'autre [1] en seroit li piaus,
S'en pourroit vo char empirer,
Mais laissiés vos caviaus tirer. (v. 15-18.)

Jean, suivant la loi du genre, est d'un avis contraire. Je préfère, dit-il,

Cheli qui de *manser* m'argüe. (v. 30.)

P. Paris, qui ne connaissait probablement que la première strophe du jeu-parti, la seule publiée par Dinaux, interprète ainsi la question : « laquelle il doit mieux aimer de deux femmes dont l'une promet de lui arranger les cheveux et l'autre de lui peigner la barbe sous le menton ». Suivant Scheler, « *hageter* doit être, d'après le v. 18, un synonyme de *tirer*; serait-ce le latin *agitare* (remuer) avec un *h* prosthétique » ? Mais, ajoute-t-il, « je ne sais que faire de *manser* : est-il lat. *mansare*, fréqu. de *mandere* (mâcher) ? Ou faut-il y voir notre mot actuel masser, que Pihan rapporte à l'arabe *mass* (manier) ? Je m'abstiens, tout en jugeant que le dernier sens ne se prête pas mal [2]. »

Quant à Godefroy, il n'a cité que le premier exemple de Jean d'Estruen et l'a traduit par « peigner », erreur d'autant plus inexcusable qu'il a traduit *hageter* par « tirer ». Or il est évident que les deux gestes qui consistent à « hageter les caviaus » et à « manser la gorge » doivent être, l'un comme l'autre, désagréables pour la personne qui les subit, et le second probablement plus que le premier. Si pour ce dernier on peut hésiter entre « tirer » et « ébouriffer », pour l'autre on peut hésiter entre « étreindre » et « griffer ». C'est au sens d' « étreindre » que je me suis arrêté dans mon lexique du *Jeu de la Feuillée* ; pourtant le sens d' « égratigner », de « griffer », et même de « déchirer », semblera peut-être mieux appuyé par le jeu-parti. Outre le vers

1. *Ms.* l'aute.
2. *Ibid.*, p. 351.

16, qu'on a pu lire ci-dessus, je citerai ceux où Colart engage son ami à se garantir le cou avec un joug,

> Car se vo dame i puet geter
> Ses graus, qu'a trencans come grue,
> Vos arés tost vie perdue. (v. 38-40.)

Et ceux-ci encore :

> Puis que vo gorge piauchelue
> Pert par dame fourestendue. (v. 59-60 [1]).

Quoi qu'il en soit du sens, il est évident que « manser la gueule » dans le Jeu d'Adam et « manser la gorge » dans le jeu-parti sont synonymes.

Ernest Langlois.

« *NE GARDER L'EURE* [2] »

Me sera-t-il permis de formuler à mon tour une hipotèse sur l'évolution sémantique de la locution « ne garder l'eure » ?

Il me semble que la forme primitive de la locution doit être celle qui s'est conservée dans le proverbe : « La mort vient, que l'on ne garde l'eure [3] », c'est-à-dire : « La mort vient, sans que l'on prenne garde à l'heure, sans qu'on puisse en indiquer l'heure », l'événement est certain, l'heure seule en est incertaine, comme dit Rutebeuf :

> La riens qui plus certaine soit,
> Si est que morz nos corra sore :
> La moins certaine si est l'ore.

---

1. Scheler a substitué *fourentendue* à *fourestendue*, et noté : « *fourentendue*, que j'ai substitué à l'inintelligible *fou estendue* du ms., signifie « inintelligent, insensé » ; la valeur négative de *fou*, *for* est bien connue. » Cette explication vaut les étymologies données plus haut ; *fourestendue* ne se rapporte pas à la dame, mais à la gorge, et je traduis *pert fourestendue* par « apparaît démesurément allongée ».

2. Cf. *Romania*, XLIV, p. 586.

3. M. Jeanroy m'exprime le doute que ce proverbe ait, dès le XIe siècle, été assez répandu pour introduire dans la langue une locution. Mais je ne crois pas que le proverbe ait engendré la locution, je crois que c'est un exemple, tardivement conservé, de la construction primitive, qui nous aide à comprendre cette locution.

Autrement dit : telle chose arrivera, cela n'est pas douteus, l'heure seule est douteuse.

On ne voit rien là qui indique l'imminence de l'action ni son caractère menaçant, particularités qui se rencontrent souvent, mais qui résultent du contexte et non de la locution elle-même. Le problème s'en trouve simplifié, puisqu'on n'a plus à expliquer l'effacement d'une idée primitive d'imminence menaçante.

En revanche, il est incontestable que l'idée de l'incertitude de l'heure s'est effacée, il n'est plus resté que celle de la certitude de l'action ; « on ne garde l'eure » est devenu l'équivalent pur et simple de « on ne saurait en douter » (c'est ainsi que nous avons perdu le sentiment de la signification originale de locutions telles que « avoir maille à partir »).

D'autre part, de la construction *a* : « La mort vient, que l'on ne garde l'eure », on a passé à la construction inverse *b* : « on ne garde l'eure que la mort vienne », à peu près comme « Cela n'est pas arrivé, que je sache » a engendré : « Je ne sache pas que cela soit arrivé ». On passe facilement de *a* à *b* ; la succession inverse serait inexplicable.

Quant aus locutions « ne veoir l'eure, ne cuider veoir l'eure », qui expriment non la certitude mais l'impatience de l'action (il semble que l'heure de l'action souhaitée n'arrivera jamais), elles n'ont aucun rapport avec « ne garder l'eure », sauf qu'elles contiennent aussi le mot « eure ».

L. Clédat.

UNA COBBOLA PROVENZALE DI UN POETA ITALIANO CONTRO CARLO D'ANGIÒ

Siamo nel 1283. In Sicilia la lotta fra Angioini e Aragonesi è sempre aspra e minacciosa. I cavalieri francesi del conte Giovanni di Apia sono stati battuti in Romagna da Guido di Montefeltro, ma alla rivincita si appresta, inviato dal papa, il conte Guido di Monforte[1]. La potenza di Carlo d'Angiò è ancora tale da suscitare nei Ghibellini il dubbio che i frutti del massacro dei Vespri siano per isfuggire di mano a chi già pensava di averli raccolti.

1. *Petri Cantinelli Chronicon*, ediz. Torraca (nuova ediz. dei RR. II. SS., 13-14), pp. 52, 54

Allora un anonimo poeta o, meglio, verseggiatore con tutta probabilità italiano lancia contro i soldati, i cavalieri, i parenti del temuto Angioino questa « cobbola » unicamente conservata nel ms. prov. P (Laur. Pl. XLI, 42), c. 64ᵃ : [1]

E Si eu aghes penduiz aut al uen
Cons de monfort etot sos ualidors
E des autres tanz uolria eissamen
Lo Reis Carles lo filz el neboz amdos
(5) E qem pogues per romagna estendre
Uiorel frances ronpre e mal menar
Seguramen barteiar es encendre
Es en aisi uolgra nostra gen ueniar.

I copisti hanno evidentemente contribuito a rendere questi versi ancor più brutti di quel che fossero in realtà; ma sopra tutto l'amanuense del ms. P sarà da ritenere responsabile di alcuni sconci, come *Uiore* (v. 6) e *barteiar* (v. 7), che non vogliono dir nulla e sono certamente forme errate. Per fortuna, non è difficile raddrizzare *barteiar* in *barreiar* « saccheggiare, distruggere, violare[2] »; ma, quanto a *Uiore*, l'emendamento non si presenta altrettanto ovvio[3]. Bisogna ricorrere a una congettura, e io penso che vi si nasconda un *Sobre*, che, cioè, un *So* sia stato letto da un copista disattento per *Ui*, in quanto l'*S* avesse la coda inferiore allungata e l'*o* fosse in legatura col *b*, la cui asta venisse a perdersi nel riccio superiore di *S* e con questo riccio potesse essere scambiata. Correggerei adunque *Sobre·l[s]*, poichè parmi bene che occorra un plurale. Alcuni versi sono ipermetri : il v. 4 si aggiusta sostituendo a *nebo*ʒ un *bo*ʒ « nipote »; anzi, in omaggio alla grammatica, un *bot*; l'ultimo verso si accomoda sopprimendo *Es* che vi è di troppo e che sarà caduto dalla penna dell'amanuense per efficacia dell'*es*

1. Edita in *Arch. f. d. St. d. n. Spr. u. Lit.*, I, 270, fu attribuita giustamente al 1283 dal Torraca, *Studi su la lirica ital. del Duecento*, Bologna, 1902, p. 341, il quale ne diede una traduzione che per troppi rispetti non soddisfa. Riproducendo questa « cobbola » diplomaticamente, dispongo i due primi versi quali realmente stanno nel manoscritto. Ho sotto gli occhi una fotografia.

2. Il Torraca traduce « sbarattare » E nulla dice di *barteiar*.

3. Il Torraca non traduce questa parola.

del verso precedente; al v. 3 si potrà leggere più correttamente *volri' eissamen*. Dinanzi a *Cons de Monfort* occorre un articolo, che non c'è e che non è possibile aggiungere per la misura del verso. Propongo una « lectio difficilior » : *Cel de Monfort*. Il v. 1 sarebbe giusto qualora si rispettasse il distacco del ms. *si eu*, anzichè *s'ieu*. Un buon trovatore avrebbe quasi certamente scritto *Er aghes ieu* ecc. e forse così scrisse il nostro anonimo verseggiatore, il quale avrà sicuramente detto *pendutz* (1), *totz* (2), *de[l]s autres* (3) *e rei Carle*, *fil* (5). Insomma, la « cobbola » va ricostruita, a parer mio, così (salvo, s'intende, *E si eu aghes*, che si potrebbe a rigore conservare) :

Er[as] aghes ieu pendutz aut al ven
Cel de Monfort e tot[z] sos validors
E de[l]s autres tanz volri' eissamen,
Lo rei Carle, lo fil e·l bot amdos,
E qe·m pogues per Romagna estendre
Sobre·l[s] Frances [e] ronpr' e[1] malmenar,
Seguramen barreiar es encendre,
Enaissi volgra nostra gen veniar!

Cioè : « Ora avessi io appesi alto al vento[2] quel di Monforte « e i suoi guerrieri e parimenti vorrei [avere appesi] tanti « altri[3], il re Carlo, il figlio e il nipote entrambi[4], e potessi io « irrompere per la Romagna sui Francesi e battere e malmenare « e con tutta sicurtà saccheggiare e incendiare. Così vorrei ven- « dicare la nostra gente! »

Il figlio di Carlo d'Angiò è Carlo « lo zoppo »; il nipote è naturalmente Carlo Martello. L'ultimo verso parla con un grado notevole di probabilità per l'italianità dell' anonimo verseggiatore[5]. Nella « cobbola » risuona un' altra nota ghibellina della musa provenzale in Italia.

G. Bertoni.

---

1. Per il senso, aggiungo un [*e*], leggendo per ragioni metriche non imprescindibili : *ronpr'e*.

2. Sulla frase *pendre al ven*, vedansi i miei *Trovatori d'Italia*, Modena, 1915, p. 417.

3. Letteralmente : « e di tanti altri vorrei istessamente. »

4. Notisi la rima : *ors* : *os*, rima ben conosciuta sopra tutto nella lirica della seconda metà del sec. XIII.

5. È infatti difficile (se pure non si può dire addirittura impossibile) che la « cobbola » sia stata scritta da un aragonese al seguito di Pietro III in Sicilia.

UNE ÉNIGME DANS LE *LIBER FORTUNAE*

Le manuscrit français 12460 de la Bibliothèque nationale, que j'ai décrit dans l'introduction à mon édition du *Roman de Fauvel*[1], est un volume du xve siècle, sur papier, qui débute par un poème originairement sans titre, mais en tête duquel une main moderne a tracé, d'après l'explicit, le titre de *Liber Fortunae*. Le même texte se retrouve dans le manuscrit 356 de Clermont-Ferrand (fol. 52-61), qui est également du xve siècle et sur papier[2] ; mais cette seconde copie est fragmentaire, ne comprenant qu'environ 600 vers (copiés sur deux colonnes par page), tandis que celle de Paris en comprend environ 5.000 (fol. 1-69 r°)[3]. L'auteur, étant en prison, sans l'avoir mérité, en 1345, voit sur le mur une peinture dont il essaie vainement de comprendre le sens :

En l'an de l'incarnacion (*fol. 1*)
Que Jhesus[4] souffrit passion,
Avoit ou milliere ainssint
Mil [et] ccc^c^ quarente et cinq,
A ung dimenche bien matin,
En karesme près de la fin
Que est appellee pasques flouries,
Cheï en grant mirencolie
De ce que j'estoye en prison
Si longuement et sans raison...

La peinture représente une roue à laquelle sont attachés quatre hommes, dont l'un se trouve au sommet, le second sur le point de descendre, le troisième en bas et le quatrième en train de monter. La roue est gouvernée par une dame de grand âge, richement parée. Le soir, l'auteur étant assoupi, la dame l'appelle et lui révèle le sens de ce qu'il a vu. Elle est Fortune, dit-elle. Sa sœur s'appelle Raison et est accompagnée de Mesure

1. P. xvi (Société des anciens textes français, Paris, 1914-1919).
2. *Catalogue général des manuscrits*, XIV, 117.
3. Les vers sont écrits sur une seule colonne ; le nombre des vers par page est d'abord de 33, puis de 38.
4. Ms. 12460 : *Jhesucrist*.

et d'Abondance. Suit l'appareil allégorique, qui est un lieu commun de la littérature morale du XIVe siècle. La description de Fortune et de sa roue remonte plus ou moins directement à la *Consolation* de Boèce. Mais la majeure partie du long discours de Fortune, qui va à peu près jusqu'à la fin du poème, est remplie de divers épisodes de la Bible. L'histoire de Salomé est racontée en premier lieu et avec une prédilection marquée (fol. 23). Suivent le récit de la chute des premiers hommes (fol. 28), avec un traité sur le péché, un résumé des évangiles (fol. 58), une paraphrase du symbole apostolique (fol. 63), etc. Après quelques formules de salutation, la dame s'évanouit, et le poème finit par ce vers qui prouve — s'il pouvait y avoir le moindre doute là-dessus — quelle est sa source d'inspiration :

A tant fut jour et je m'esveille.

C'est le dernier vers du *Roman de la Rose*[1].

C'est un poème infiniment banal, et on serait dispensé d'en parler plus longuement, s'il ne s'y trouvait, vers la fin, un passage où, en une sorte d'énigme, l'auteur donne quelques indications sur son nom et sa personne. Il met ces vers dans la bouche de Raison :

Et pour mieulx faire mon devoir (*fol. 68*)
Je vous diray voir mainctenant
Et vous diray entierement
Qui vous estes, et vostre nom
Sçay je [mout] bien, mès de seurnom
N'avez vous point fors que la ville
Dont vous estez nez, et la ville
Aussi dont vous estez curez ;
Et pour ce que vous ne cuidez
Que ce ne soit pas verités, (*fol. 68 v°*)
En ses enseignes le savrez
Que je vous diray mainctenant :
En vostre nom a vrayement,
Es noms de villes dont vous estes
Nez et nourriz, curez et prestres,

1. M. E. Gorra (*Studi di critica letteraria*, Bologne, 1892, p. 57) l'a déjà constaté, au cours des deux pages qu'il a consacrées à ce poème ; mais il ne mentionne pas l'énigme dont il va être question.

Trente et cinq lettres, par droit compte,
Sans riens oster, sans mettre en compte,
Douze sillabes en feray,
De quoy sept moz assembleray,
Ou il sera tout contenu
Ce que j'ay devant mainctenu,
Des villes et de vostre nom,
Et si ne fault ne o ne nom.
Or gardés bien en ses enseignes
C'elles sont bonnes et certaines ;
Si je voulisse clerement
Vostre nom dire oultreement,
Vous voiez que je le sçay bien,
Je cognois, vous le savez bien ;
Je vous ay dit, toutes personnes
Et les mauvaises et les bonnes ;
Je sçay aucques vostre penser,
Que si le voulïez seller,
Je ne vous vueil pas descouvrir,
Ançoys vous vueil moult bien couvrir
D'une moult bonne couverture.
Prenez en gré ceste avanture
Que vous avez de la prison
Sans avoir faicte mesprison,
Que vous en eschapperés bien ;
Et saichez, c'est pour vostre bien
Et du corps et de l'ame ensemble.
Je vous ay dit si com(me) me semble
Estre loyaulment trestout voir...

L'auteur n'a donc pas de « surnom » proprement dit, mais il tire son nom, d'une part, de sa ville natale, d'autre part, de celle où il est curé. Avec le nom (prénom), cela fait sept mots, avec un total de trente-cinq lettres, formant douze syllabes. La formule qui se cache sous cette énigme était peut-être du type que voici (puisqu'il faut sept mots) : « N (prénom) de X (ville natale), curez de Y [1]. » Faut-il tirer du vers *Et si ne fault ne o ne nom* l'indication qu'il y avait dans son nom un *o* et un *non* ? J'ai vainement cherché un acrostiche ou une autre indication quel-

1. Pour faire le total de sept mots, il faut que l'un des noms soit double

conque qui permette au moins de localiser le poème [1]. Dans ces conditions, je ne puis que signaler cette énigme, en laissant à de plus heureux le soin de la résoudre. Mais les chances de réussir ne doivent pas être très grandes, car il est infiniment peu probable que l'histoire ait conservé le souvenir d'un curé mauvais poète qu'on avait mis en prison, en 1345, sans que, à l'en croire, il eût rien fait pour le mériter.

A. Långfors.

SIMON, AUTEUR DE LA *CHRONIQUE DE FLOREFFE*

Le manuscrit français 18064-69 de la Bibliothèque royale de Bruxelles est un in-folio, en papier, qui renferme plusieurs compositions morales, entre autres la traduction de la *Consolation* de Boèce par Renaut de Louhans, le *Pelerinage Jhesucrist* et le *Pelerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville, et dont la dernière partie (p. 376-478) est occupée par la chronique versifiée de l'abbaye de Floreffe [2]. La partie essentielle de cette chronique (3.570 vers) a été publiée, en 1848, par le baron de Reiffenberg dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* [3]. Le prologue, omis par de Reiffenberg, a été imprimé à part, précédé d'une étude sur la langue et la versification du poème, par M. H. Peters dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* de l'année 1897 [4]. L'auteur du poème a daté son œuvre avec exactitude : elle a été composée en 1462 et 1463. Dans un préambule, plein d'humilité, il la dédie à l'abbé de Floreffe sous lequel il vivait. C'est Lucas d'Eyck, premier abbé mitré en 1444, dont les armes,

---

1. Les graphies *choise*, *miraicle* (fol. 56 v°) ainsi que cette rime :

Et souvent advient, ce vous dy : (*fol. 59 v°*)
Celui qui fait ce que on lui enseigne
Vient au dessus de sa besoigne,

semblent indiquer un dialecte de l'Est. Je ne sais à quel dialecte appartient *avueille* « aveugle » (fol. 67 v°).

2. Maison de l'ordre des Prémontrés, située sur les bords de la Sambre, dans le comté de Namur.

3. T. VIII, p. 63-188.

4. T. XXI, p. 1-31 et 351-401.

dessinées à la plume, figurent dans le manuscrit : *d'argent, à trois pals retraits de sable.* « Mais quel est l'auteur de cette courtoisie et du poème », demande le baron de Reiffenberg[1], et il répond : « *Une note indique* Henri d'Opprebais, chanoine régulier de Floreffe et abbé de Beaurepaire ou Beaurepart, sur lequel les biographes ne nous apprennent rien. » La note à laquelle il fait allusion se lit au deuxième feuillet de garde du volume (rappelons que la *Chronique* n'occupe que la fin du manuscrit) et est ainsi conçue : *Liber fratris Henrici d'Opprebays, regularis ordinis Praemonstratensis, abbas Belli Reditus Leodiensis.* La formule employée par le premier éditeur indique peut-être qu'il a hésité à tirer de cette indication (c'est, semble-t-il, plutôt un *ex-libris*) la conclusion que Henri d'Opprebais[2] était l'auteur de la *Chronique*. Mais ceux qui ont utilisé son édition donnent cette hypothèse comme une certitude, notamment Dinaux[3] et les historiens de l'abbaye de Floreffe, J. et V. Barbier[4]. Les critiques les plus récents, MM. Peters[5] et Wilmotte[6] ont enfin fait justice de cette assertion gratuite.

M. G. Doutrepont[7] a pourtant tort d'écrire que « l'auteur ne nous a pas révélé son nom ». Pour nous le révéler, il s'est servi d'un procédé qui, rare au XIIIe siècle, devient assez courant au XIVe et au XVe. En feuilletant les *Trouvères brabançons* de Dinaux, mes yeux sont tombés sur ces vers cités (p. 341) dans le chapitre qui porte — à tort — le titre de *Henri d'Opprebais* :

3555 **S**eigneur et dame, comme je sens
J'escribz mon sens et le vous livre ;
Mais excuse mon simple sens :
On n'est pas tousjours a delivre,
Ne je n'en quier ne mar ne livre.

---

1. *L. c.*, p. XXIX.
2. Opprebais est un village dans l'arrondissement de Nivelles.
3. *Trouvères brabançons*, p. 338.
4. *Histoire de l'abbaye de Floreffe* (Namur, 1880).
5. *Zeitschrift*, XXI, 6.
6. M. Wilmotte, *Notes d'ancien wallon*, dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 3e série, t. XXXIII (1897), p. 250.
7. *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 103.

3560 Floreffe ad ce faire m'enflamme,
Affin que, quant orez ce livre,
Voeilliez donc pryer pour mon ame.

Le XIIIIe jour de fevrier
Je cessai lors de rimoyer
3565 Ce present et petit livre,
Lequel baillai tout a delivre
A ung escripvain courtois,
L'an quatorse cens sexante trois,
Pour le mettre au net et doubler
3570 Et a mon amy presenter [1].

On voit que les cinq premières initiales, lues de haut en bas, donnent le nom SIMON. Je ne crois pas qu'il faille chercher une suite à cet acrostiche [2]. Il est permis de supposer que l'homme qui signait ainsi modestement était moine dans la maison de religion dont il a versifié l'histoire.

A. LÅNGFORS.

ANC. FR. *BÉMI*

Godefroy, s. v. BEMY, indique deux exemples de cette expression, qu'il traduit par « niais » :

Le Viel.
Quant de ses amours jouyra
d'or luy fauldra une myniere.
Le Jeune.
Voyre si c'est une routiere
qui rencontre quelque *bemy*.
(*Farce du viel amour et du jeune amour*, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, I, 7.)

Sy suis je ases fin pour entendre
Le cas, pas ne suys sy *bemy*.
(*Farce du bon payeur*, *ib.*, III, 19.)

---

1. *Monuments*, etc., p. 187-8.

2. A la rigueur, on pourrait voir dans le mot FAU, formé par les initiales des trois derniers vers du couplet, le nom de famille de Simon ; c'est un nom usité encore de nos jours.

Le passage suivant de Gautier de Coinci nous éclaire sur le sens et l'origine de l'expression :

> Tex ne connoist le fa dou mi,
> tex ne seit pas *aré*, *bémi*,
> cui Avoirs fait, se Diex me saut,
> chanter si bel, si bien, si haut,
> .II. foiz ou .III. monte sa game
> et chante outre nomini dame.
> (*Mir. de saint Ildefonse*, ms. B. Nat. fr. n° 986, f° 24 v°.)

c'est-à-dire : quelqu'un qui ne possède même pas les premiers éléments du solfège est regardé, s'il est riche, comme bon chanteur. — *Aré* et *bémi* sont en effet les deux ième et troisième degrés de l'échelle tonale de Gui d'Arezzo :

Γ	A	B	C	D	E	F	G	a	, etc.....
ut	ré	mi	fa	sol	la				
			ut	ré	mi	fa	sol	la	.....
						ut	ré	mi	.....

Dans plusieurs autres passages, le même auteur a encore employé les expressions : *gama-us, aré, bémi*, comme synonymes d' « exercice de débutant », avec idée péjorative. Le relevé en a été fait par M. Schultz-Gora (*Z. f. r. Ph.*, XXVI, p. 720). De ce sens, on est passé facilement à celui de « sottise, niaiserie », comme le montre l'exemple suivant, tiré d'un sermon anonyme du XIIIe s., contenu dans le ms. de la B. Nat. fr. 13316, f° 139 : « *Baimi*, dans Pierres, que ço que tu fais. Que vas tu renoiant, que vas tu plorant ? — Par Deu, je en ploir par ço que je l'aim..... » (cité par Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, p. 173). — Godefroy, s. v. BAIMY, qualifie à tort ce mot d'« exclamation ».

D'autre part, appliqué aux personnes, le mot désignait quelqu'un qui n'est pas dégrossi, qui en est encore au « bé-a-ba », comme nous dirions. — C'est le cas pour les deux textes cités par Godefroy.

J. DRUON.

COMPTES RENDUS

Hugo SCHUCHARDT, **Die romanischen Lehnwœrter im Berberischen**; Wien. A. Holder, 1918 (*Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Vienne*, t. 188).

Il y a plus de vingt-cinq ans que M. Schuchardt a attiré l'attention des romanistes sur les *mots d'emprunt latins* fort curieux dans les parlers *berbères* du nord de l'Afrique : personne n'était plus qualifié que lui pour entreprendre un travail qui exige une grande familiarité avec la structure du berbère ainsi qu'avec le vocabulaire des dialectes romans. Tous lui sauront infiniment gré de cette étude et y retrouveront les qualités bien connues du savant qui ne se lasse pas de tracer des sillons profonds dans des terrains à peine défrichés.

Après avoir exposé les difficultés que rencontre l'examen des mots d'emprunt romans et latins dans le berbère, M. Sch. passe en revue les vocables berbères à rattacher au vocabulaire roman : il les groupe d'après certaines catégories sémantiques. En premier lieu, les termes désignant des phénomènes climatériques, ensuite ceux qui se rapportent à la formation du sol, à la minéralogie, à la flore, à la faune, à la parenté, etc. Grâce à ce plan, il est aisé de se rendre compte de l'influence civilisatrice des Romains sur les Berbères dont la langue a adopté un certain nombre de mots latins pour les mêmes raisons que le germanique, le celtique, le basque. Et à mesure que nous pénétrons dans l'étude de cette première couche de mots latins entrés dans les langues non-latines, nous serons amenés à reconnaître que certains mots latins tels que murus, caseus, porta pouvaient exister comme mots d'emprunt dans le gaulois ou l'ibère antérieurement même à l'occupation par les Romains de la Gaule ou de l'Espagne. Certaines coïncidences entre les mots d'emprunt, conservés obstinément par le berbère, le celtique, l'albanais et le germain, sont fort frappantes. P. ex. caseus : v. h. all. *kâsi*, v. irl. *caise*, berbère *agisi*, *qisi*; panna « creuset » : v. h. all. *pfanna*, berbère *fan afan*; discus « jatte » : v. h. all. *disc*, v. irl. *tesc*, berbère *duscu*, etc.; porta « porte » : v. h. all. *pforta*, berbère *tabburt*, etc.; murus : v. h. all. *mûr*, v. irl. *mur*, berbère *muru*; bucca « joue » : cymr. *boch*, néo-grec βούκκα, berbère *abeqqa*. Ensuite, il y aurait lieu d'examiner si

les mots transmis au berbère par le latin africain trahissent une certaine affinité avec le roman tel qu'il s'est formé sur le sol de l'Espagne et du Portugal : l'accord entre *qobṭāl* et l'esp. *cobdal*, *tokulmut* et l'esp. *columillo*, *tajuga* « paire de bœuf » et astur. *xuga* (de bueys) « paire de bœufs », *ʒafkunt* « foyer » et l'esp. *fogon* ne peut être fortuit. On désirerait que M. Sch. reprît le problème des mots d'emprunt pour nous montrer les conclusions que nous pourrions en tirer sur la *prononciation* du latin dans l'*Afrique romaine* : c'est une lacune à combler dans son travail d'ailleurs si suggestif. Qu'on me permette de revenir sur certains détails que l'auteur a abordés au cours de ses recherches.

Dans le chapitre consacré aux termes qui se rapportent à la flore, M. Sch. retrace l'histoire des mots qui servent à désigner le *caroubier*. Le territoire roman présente deux aires d'une étendue fort inégale : l'une est couverte par le mot latin siliqua, attesté dans le centre et le midi de l'Italie, la Sardaigne (et les parlers berbères), l'autre ne connaît plus que le terme arabe : kharrouba, vivant dans l'esp. *garroba*, *algarroba*, portug. *alfarroba*, catal. *garrofa*, prov. mod. *carroubié*, ital. *carrubo*. Cependant l'Italie méridionale offre un mot qu'il est difficile de rattacher à siliqua : à Teramo le caroubier s'appelle *sciuscellę*, à Potenza et à Naples *sciuscella*, Abruzzes (Lanciano) *čiuscelle*. M. Sch. les ramène dubitativement au napolit. *sciòsciole* « seccume ». Je crois qu'il faudra battre un autre chemin : *sciuscellę* est inséparable de l'albanais *tšotšobanuʒe* « caroubier » qui, à son tour, reste encore énigmatique (cf. cependant G. Meyer, *Alb. Wtbuch*, p. 449). Le napolit. *sciòsciole* « seccume » qui se retrouve dans l'irp. *sciosciole* devra être mis en rapport avec *fiškiozzu* « certo genere di pasta asciutta » de Subiaco et entrera dans la famille de mots (irp. *scioscià* soffiare) que M. Salvioni[1] vient d'examiner.

Un chapitre nourri de faits et d'idées est consacré aux noms de la *grenouille* dans les dialectes romans et berbères : l'auteur y examine tout particulièrement la part qu'il faut attribuer au *cri* de l'animal dans la formation de ses noms : il y a là des pages bonnes à méditer, bien qu'il subsiste plus d'une question à élucider. Il resterait à déterminer les raisons de la disparition successive du v. fr. *raine* — collision phonétique avec la *reine* et l'*araignée*, — en faveur du mot *grenouille* ; on voudrait savoir pourquoi le type : *chante-grenouille* fait absolument défaut dans la toponomastique française en face de *Chante raine* qui se trouve si fréquemment attesté. M. Sch. propose de voir dans l'initiale de *grenouille* l'influence du cri de l'animal (*croasser*, *croailler*, bret. *grakal*) : mais je me demande s'il ne vaudrait pas mieux considérer le mot français comme le produit du croisement d'un mot celtique avec un mot latin : ranucula (fr. dial. *renouille*) + craxantus, crassantus (cf. v.

1. *Per la fonetica e la morfologia delle parlate meridionali d'Italia*, 29.

prov. *graisan*) aurait abouti à *grenouille*[1] (v. prov. *granolha*) exactement comme le latin tremere, sous l'influence d'un verbe gaulois (cf. irl. *crith*) se continue dans le fr. *craindre* ou comme articulu subit l'action d'un mot gaulois (ordigas dans les gloses de Cassel) pour donner le mot français *orteil* (cf. Ascoli, *Arch. glott.*, XI, 439). L'étude des noms de la grenouille ne devra pas se passer de l'étude de la carte *crecelle* de l'Atlas : les noms de l'instrument sont fréquemment empruntés à ceux de la grenouille et sont sujets à bien des transformations d'ordre onomatopéique. M. Sch. insiste sur la ressemblance qui existe entre le coassement de la grenouille et le croassement du corbeau : partant de cette observation, des formes patoises telles que *crayotte*, *crachotte* « reinette » qui remontent sans doute à crassantus, ont pu subir l'influence perturbatrice du nom du corbeau : *cra*, *cro* des parlers orientaux de la France.

A la p. 32-33, M. Sch. reprend l'examen de l'origine de l'esp. *chocha* « bécassine », *chocho* « caduc, décrépit » qu'il met en rapport avec le portug. *chocho* « gâté, pourri, estropié, décrépit » (*ovo chocho* « œuf pourri ») tout en renvoyant à son exposé des *Romanische Etymologien*, II, 150 sq. J'avoue que la filiation, tentée par M. Sch., ne me satisfait pas; à mon avis, il faut prendre comme point de départ l'esp. *llueco*, *clueco* « gloussant, rauque, décrépit », qui phonétiquement correspond exactement au portug. *choco* « pourri », *gallinha choca* « poule mère »[2]. En outre le latin fluxus (cf. Cornu, *Grundriss*², 974) a abouti à *chocho* qui offre une sémantique très rapprochée de celle de *choco* : le portug. *chocho* est entré dans l'esp. comme mot d'emprunt selon M. Castro, *Rev. de fil. esp.*, II, 54. L'esp. *chocha* « bécassine » ne pourra guère se détacher de l'aragon. *zoca*, *churra* « perdrix », *focha* (< fulica « bécassine ») : il s'agit là d'une autre famille de mots que je n'ai pas le loisir d'examiner à fond.

Les objections que M. Sch. soulève contre la dérivation de l'it. *baco* <

---

1. Dans son *Précis historique de phonétique française* (p. 177), M. Bourciez attribue l'initiale de *grenouille* à l'action du fr. *graisset* : cependant cette explication ne tient pas compte de l'anc. prov. *granolha* ni du fait que le fr. *grenouille* est entré dans le vocabulaire de la langue littéraire à la suite de la détresse lexicale, survenue par la collision phonétique de la *reine* < regina et la *raine* < rana : Paris a emprunté le mot à certains parlers de l'Ouest qui se rattachent, en ce qui concerne l'aire de la grenouille, à *granolha* du Midi.

2. Inutile de dire qu'il s'agit de *clocca (cf. all. *Gluckhenne*), prov. mod. *clouco*, catal. *lloca* « poule couveuse, fruits blets », tarn. *clouco* « mou, approchant de la pourriture ». Les mêmes sens se répètent dans le log. *zozzire* « chiocciare », *zozza* « chioccia », *zozzu* « ovo indozzato, puzzolente ». A propos du log. *crocchire* « chiocciare, crocitare » (Mârghine) que M. Salvioni ramène au lat. crocire, il vaudra mieux le mettre en rapport avec *ciocchire* « gallare, covare » et reconduire les deux verbes à la base *glocire* : l'unité de l'aire géographique suppose aussi l'unité de l'origine de *ciocchire* et de *crocchire*.

bómbaco ne se soutiennent plus en présence des formes italiennes (calabr. *zòmbacu*, anc. mantov. *lombes*), citées par M. Salvioni, *Rev. de dial. rom.*, IV, 211.

P. 52. Comme le mot *barga* < *barica, « meule de foin, grange » n'est attesté que dans les zones allemandes avoisinant le domaine roman [1], je persiste à considérer toute cette famille de mots comme d'origine préromane : ce serait un fait sans parallèle que de trouver un mot *agricole* d'origine *germanique* dans les parlers italiens, français et espagnols [2].

J. JUD.

Max NIEDERMANN, **Essais d'étymologie et de critique verbale latines** (Recueil de travaux publié par la Faculté de Lettres de Neuchâtel, 7e fasc.); Neuchâtel, Attinger, 1918; in-8o, 119 pages.

Le volume, dédié à la section des sciences historiques et philologiques de l'École des Hautes Études de Paris, est parfaitement digne des maîtres auxquels l'élève a consacré le résultat d'efforts persistants et couronnés d'un plein succès. Parmi les indogermanistes peu nombreux qui se tiennent au courant des travaux parus dans le domaine roman, M. Niedermann occupe depuis longtemps une place importante. Pour rester dans le cadre de la *Romania*, nous ne parlerons ici que des problèmes pour lesquels nous aurons quelques remarques à faire ou quelque précision à apporter.

La première partie du travail de M. N. est consacrée à quatre étymologies : aequiperare, falx, parma, pullaria. La seconde partie contient une série de notes critiques pour améliorer ou interpréter le texte des gloses ou celui de divers poèmes dont certains passages sont restés obscurs ou incertains. M. N. y fait preuve d'une sagacité qu'il y a lieu d'admirer même là où l'on n'est pas convaincu par son raisonnement.

1. — Dans l'étude sur l'origine du verbe latin aequiperare, l'auteur insiste sur les procédés de renforcement employés dans les langues indo-

---

1. Cf. *Bull. de dial. rom.*, III, 9. Je ne vois donc pas la nécessité de séparer l'ital. *barca* des *barga* (< barica) des parlers de l'Italie septentrionale : le passage d'un bar(i)ca au berbère : *birgen*, *aberdžen* (*-rc-* > *-rg-*) peut se justifier par *bullica* « fourmillement » à *tabulga*, *taulga*, etc. (*-lc-* > *-lg-*).

2. Je renvoie en note quelques remarques de détail. P. 41 : le type étymologique* perdicus, postulé par la forme berbère, est attesté par l'esp. *perdigon*, le logud. *perdigana*. — P. 48 : parmi les successeurs du lat. *avia* « grand'mère », transformé par la langue de l'enfant, il y aurait lieu de rappeler l'aragon. *vava* « abuela », le catal. *fav* « grand père » ; en ce qui concerne les formes sardes, v. L. Wagner, *Romania*, XXXVI, 428. — P. 53 : berb *usku* « foin » représenterait il un lat. *seca (plutôt que siccum) ? (cf. le piém. *risi* « foin de la seconde qualité » (< resecare). — En ce qui concerne le berbère *amtun* « levain », (< matta), on pourrait rappeler l'existence de *maton* « pain de noix » dans les patois du Dauphiné.

européennes. Parmi les exemples nombreux qui attestent la fréquence de la répétition du même mot (lat. nunc nunc adeste), il y aurait lieu de relever le caractère affectif ou descriptif de bien des formules, par ex. : « l'acqua tinge di un colore *azzurro azzurro* » ou : « non vide altro dinanzi a sè che cielo, mare e qualche vela di bastimento, ma così *lontana lontana* che pareva una mosca [1] ». D'autre part, le marchig. *cecorba* ne doit pas être interprété comme l'all. *hellicht* : c'est une formation due, comme l'a bien vu M. v. Wartburg, à la collision géographique de caecus et orbus dans la Romagna [2].

2. — L'article consacré à l'histoire du mot ligure *ʒalklon* est des plus intéressants : c'est le modèle d'une enquête solide et prudente [3]. Voici donc la base indispensable du v. prov. *dalh* et des formes congénères qui satisfait la phonétique [4] aussi bien que la sémantique [5].

4. — Dans la *Mulomedicina Chironis*, le mot pullaria désigne un abcès dentaire ; c'est, selon M. N., une transformation du gréco-latin parulidas qui, au point de vue du sens, correspond parfaitement à pullaria. Je ne conteste nullement l'idée fort ingénieuse de l'auteur, mais n'oublions pas que, si le mot grec a adopté réellement la forme latine pullaria, c'est que le latin pullus [6] au sens de « bouton » (cf. log. *puḍḍone* « pollone, rampollo », gallur. *puḍḍuná* « germogliare », prov. mod. *poulo* « envie des doigts, ampoule », etc.) offrait un point d'appui excellent pour le nouveau mot.

---

1. Exemples tirés du travail de Hultenberg, *Le renforcement du sens des adjectifs et adverbes*, Upsal, 1903, p. 22 ; cf. Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, III, 165 et, pour d'autres exemples de la réunion de deux mots synonymes, Spitzer, Beiheft XXIV, 132, 156.

2. *Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans*, p. 104. Le « serpent courière » du p. 924 de l'Atlas, expliqué par M. N., sur la foi de M. Merian, par « serpent-couleuvre », est plutôt : *serpent courrière*, cf. des noms tels que serpent *nageur*, poitev. *allant* « espèce de couleuvre », vosg. *via couró* « ver coureux » = orvet, Thomas, *Essais*, 96.

3. Le bas-engad. *saisla* est peut-être un mot d'emprunt au vénit. *sesola* ; puisque la forme autochtone devrait être *saiʒla*. L'all. valaisan *fālsche*, plutôt qu'un reflet de falce, doit être un emprunt à un patois italien voisin.

4. On pourrait objecter à la dissimilation admise pour *ʒalkla* < *dacla* l'exemple de falcula qui aboutit à farcula (surselv. *farcla*) plutôt qu'à facula. Mais il est évident qu'une forme facula (< *falcula*) ne pouvait pas vivre à cause de l'homonymie menaçante avec facula « touche ». Il y a là un problème que M. Grammont ne semble pas avoir vu : c'est l'obstacle opposé à la dissimilation par l'*homonymie imminente*.

5. La seule difficulté réelle qui subsiste c'est que *ʒalklon* désigne la « faucille », le prov. *dalh* par contre la « faux ». Je n'oserai pas être aussi affirmatif que M. N. qui voit dans le cat. *dall* « serpe » la preuve que le prov. *dalh* avait à l'origine le sens de « faucille », qui serait *antérieur* à celui de « faux » : le mot catalan — cf. aragon. *dalla* « faux » — est à la lisière de l'aire de *dail* où l'on constate fréquemment des *déformations* du sens primitif. La serpe peut très bien remonter à la faux : cf. l'all. valaisan *fālsche* < it. *falce*.

6. Cf. *Corp. gloss. lat.*, V, 383, 35 : *pullantes* : *turgentes*.

P. 66. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'appeler au secours le grec μάχαιρα pour expliquer le sens de *macerare* « déchirer ». L'ital. *macerare* veut dire : 1. « tenere nell' acqua a sciogliere il tiglio, la durezza » ; 2. « pestare, dar colpi » ; 3. « di maldicenti, meno commune che lacerare » ; 4. réfl. « rodersi, consumarsi » ; 5. « schiacciare colla martellina la superficie del marmo » (cf. v. prov. *macerar* « macérer, presser la pâte »)[1]. Rien n'empêche d'attribuer au verbe latin certains sens conservés dans les langues romanes.

P. 77-78. Un cas parallèle pour le passage du sens du lat. solamen « consolation, soulagement » à celui de « aliment, provision » pourrait être retrouvé en étudiant l'histoire de consolatio, attestée par Du Cange, s.v.[2]. Il est d'ailleurs curieux que Du Cange semble connaître un v. frç. *solain* « portio monachica »[3] qui se rapprocherait singulièrement du mot solamen[4] des *Hisperica faminà*.

P. 93. Le v. fr. *apostume* est expliqué d'une manière fort plausible par un apostoma (< apostēma d'après steatoma, atheroma), attesté fréquemment dans les gloses médicales du haut moyen âge. Peut-être n'est-il pas nécessaire de voir dans la forme concurrente v. fr. *empostume* le résultat d'un croisement d'*apostume* avec *empyème*, puisque toutes sortes d'abcès et de furoncles sont désignés par des mots commençant par le préfixe *en-*[5] : *emboutonné*, *endigner*, *enflammer*, *entropizié*, etc..[6]

Un excellent index termine le volume.

J. Jud.

---

1. Il y aurait lieu d'examiner les significations de *macerare* dans le latin médiéval ; l'on doit y trouver le sens de *castigare* : v. aussi Du Cange s. *maceratura*.

2. Cf. portug. *consoada* (< *consolata*) « petit souper ».

3. Du Cange, s. *solatium* 5.

4. Il est vrai que les témoignages de solamen, cités par M. Niedermann, ne sont pas tous très clairs au point de vue du sens : le texte de l'inscription enregistrée dans le *C. I. L.*, VIII, 619 : proc. *ad solaminia* et *horrea* paraît attribuer au mot solamen le sens d'édifice ou d'une partie de la grange. Or *solum* désigne l'aire dans une grande partie de la France centrale et méridionale ; *solamen* ne pourrait-il pas avoir le sens de « aire couverte de gerbes » ? D'autre part solamen signifie « pavimento, solajo », dans le bresc. *solam* ; le surselv. *sulom* veut dire : « fondements d'un édifice, terrain » ; cf. *horreum cum solamine* dans un document grison de 1328 : Hunziker, *Das Schweizerhaus (Graubünden)*, p. 325.

5. Cf. Urtel, *Archiv für das Stud. der neueren Sprachen*, t. CXXX, 92-93.

6. Comment faut-il expliquer le suffixe d'aronea, qui est à la base du fr. *rogne*, du roum. *rîie* ? Ce même suffixe — sans doute d'origine gréco-latine, emprunté à quelque terme synonyme (preconiu, scamoniu) — revient dans le roum. *puroiu* « pus » <*purōniu.

Attilio Levi, **Le palatali piemontesi** (Piccola biblioteca di scienze moderne, n° 248), Bocca fratelli editori, Torino, 1918; in-8°, 279 pages.

L'auteur se propose de rechercher l'origine des mots piémontais qui, soit à l'initiale soit à l'intérieur, offrent une mi-occlusive chuintante (č, ǧ). Comme, en piémontais, seul le groupe cl-, gl- initial (ou entravé à l'intérieur du mot) aboutit à *č*, *ǧ* (*čar* < claru, *torč* < torculu), il en résulte que tous les autres vocables offrant *č*, *ǧ* dans d'autres conditions [1], doivent être considérés comme mots d'emprunt, onomatopées ou mots du langage des enfants. Si l'on est d'abord frappé du nombre considérable d'éléments lexicologiques étrangers qui se sont installés dans le vocabulaire piémontais, on se rappellera sans doute la situation géographique et politique du Piémont comme marche occidentale de l'Italie : ce fut en effet le carrefour où se sont heurtés les courants linguistiques de l'Italie et de la France depuis des siècles. L'auteur a dépouillé avec grand soin les sources écrites (glossaires, textes anciens et dialectaux) : il s'est efforcé de consacrer à chacun des mots un article où il fait souvent preuve d'une critique prudente sinon suffisante. Il est toutefois regrettable qu'il n'ait pas jugé nécessaire de jeter des fondements plus solides avant d'aborder un des problèmes, les plus attachants de la phonétique piémontaise.

M. Levi aurait dû commencer, semble-t-il, par étudier l'aire de *č*, *ǧ* provenant du lat. c^a, g^a, non seulement dans les parlers provençaux et franco-provençaux du versant méridional et oriental des Alpes, mais surtout en se basant sur les *noms de lieu* de la plaine du Pô, les noms tels que *Ciampagna*, *cialm* (< calme), *Civreri* (< capraria, Ascoli, *A. Glott.*, VIII, 101) qui auraient aidé à retracer les limites extrêmes de l'ancienne aire de *Champ* en face de *Camp*.

Ensuite il y avait lieu d'examiner la question des sources où ont puisé les glossaires piémontais que l'auteur a dépouillés avec tant de soin. D'Albino, Gavuzzi, Del Pozzo ont-ils pris comme base uniquement la langue de Turin ou ont-ils utilisé des matériaux lexicologiques provenant de patois franco-provençaux ou provençaux de la province ? Un vocabulaire tel que celui de Zalli reflète-t-il le langage plus ou moins francisé de certaines couches de la cour de Turin au XVIIIe siècle ou la langue courante du « popolino » de l'ancienne capitale ? M. Levi, qui réside à Turin, aurait rendu un grand service à la dialectologie en nous renseignant sur la *vitalité réelle* des mots enregistrés par les vocabulaires piémontais. Un mot tel que *čenia* « bruco » est-il vraiment attesté dans les parlers *piémontais* de la campagne ? Quelle est sa vitalité ? Est-il encore vivant ou est-ce un mot archaïque ? Est-il senti comme mot français ou fait-il partie intégrante du vocabulaire ? Il y a lieu de regretter vivement que l'auteur n'ait pas recouru aussi fréquemment que possible aux informations directes auprès de ses compatriotes, pour nous exposer la *lutte* engagée entre l'élément autochtone et les intrus toscans et français.

---

1. P. ex. *č-ǧ-* < lat. c^{ei}, ge^i à la place de *ʒ*, *ʒ* (*ʒent*, *ʒen...*) autochtones.

L'examen des mots d'emprunt aurait une base bien plus solide, si l'on étudiait le français parlé jadis à la cour tel qu'il s'était maintenu encore longtemps dans certaines familles conservatrices du pays [1]. Ce français de la capitale devait nécessairement se ressentir du dialecte dans sa syntaxe et dans son vocabulaire. Les domestiques, obligés de se servir de la « langue illustre » de leurs maîtres, ont dû parler une langue fort mélangée d'éléments dialectaux comme celle des Gascons à la cour de Henri IV. Certains mots piémontais auront été « dépatoisés », tandis que d'autres mots français se seront assimilés phonétiquement au piémontais. Je doute que l'auteur ait frappé juste en ramenant la locution *buté à la ĝarada* « spingere a tutta la carriera » au croisement du prov. *chalado* et de l'it. *carriera*; ne serait-il pas possible d'y voir la forme francisée incomplètement du mot ital. *a la gara* ?

Enfin il reste deux problèmes généraux à approfondir. Un mot tel que *anciarmé* « stregare » peut évidemment être considéré comme un emprunt direct au franç. (*en*)*charmer* : mais en présence des napolit. *'nciarmare*, Versilia *cermato* « incantato », Agnone *nciarmd*, *ngiarmaie*, Arcevia *ciarmà*, sicil. *ciarmari*, on a le droit de se demander si le mot français n'a pas pénétré dans le Piémont par voie indirecte soit du Centre soit du Midi de l'Italie. Seule l'étude plus détaillée de l'aire de chacun des mots en question permettra une solution des nombreux cas douteux. Il conviendrait ensuite de séparer les mots d'emprunt particuliers au piémontais d'avec ceux qui ont rayonné de la France dans toutes les directions de la Romania et même hors de la Romania. Les mots tels que *plancia*, *trinciar*, *brocia* se retrouvent dans l'esp. *plancha*, *trinchar*, *brocha* : l'emprunt direct du piém. *mecia* « mèche » au franç. *mèche* est donc pleinement confirmé par l'esp. *mecha*.

Je n'ai pas contrôlé les 500 articles du glossaire de M. Levi : mais il est facile de se convaincre qu'il reste beaucoup à ajouter et à modifier dans l'exposé de l'auteur. Qu'il me permette de lui soumettre un certain nombre d'observations faites au cours de la lecture de son travail.

9. *ĉeza* « église » n'est nullement le lat. *ecclesia*, mais étant donné que les parlers italiens au nord du Pô avaient partout *ĝesa* comme forme autochtone, la forme *ĉesa* n'est autre chose qu'une adaptation dialectale du tosc. *chiesa* sur le modèle de *ĉio* : *chiodo*, *ĉerik* : *chierico*, *ĉamu* : *chiamare*. La forme *ĉesa* a commencé par s'établir dans les *villes* (Venise, Turin, Vicenza), tandis que la campagne est en général restée fidèle au successeur indigène *ĝeza*.

27. *sĉasé* « comprimere » n'a aucun rapport avec l'allemand klecken, mais bien — comme l'auteur semble l'admettre — avec l'anc. lomb. *sciasseo* « serrato, fitto », Borgotaro *sciassegà*, pav. *sciassik*, mil. rust. *sciassak* (cf. Salvioni, *A. Glott.*, XII, 130), berg. *sciassegà* « esser ben chiuso », *sciassec* « com-

1. Il resterait une étude curieuse à faire sur le vocabulaire et la syntaxe des anciennes ordonnances françaises de la chancellerie piémontaise à Turin. La langue militaire aussi a sans doute puissamment contribué à l'introduction de mots tels que *fergia*, *giberna*, *bater la generala*.

patto », piac. *sciasag* « serrato stretto » et ensuite avec les formes rétoromanes : haut engad. *sclass* « vigoureux », formes qui s'opposent phonétiquement à un germ. *klakjan aussi bien qu'à un rapport avec l'ital. *schiacciare*. Les mots italiens et ladins réapparaissent dans les patois français : Bas-Maine *ak'asi* « aclasser, affaisser, écraser », La Hague *acclassé* « abattre, écraser », Faymonville *aclasser* « écraser, pincer », *s'aclasser* « se calmer ». Reste a fixer le rapport sémantique du lat. classicu, classe[1] et des formes romanes d'une part, et à déterminer, d'autre part, le rapport entre *aclasser*, *sciassá* et l'esp. *chafar*, prov. mod. *clafá*.

141. *a čatalusca* « a gatta cieca » serait une transformation de *gatalina* : mais pourquoi écarter des formes telles que *chatoborgno* « jeu du colin maillard » des parlers provençaux sur le versant italien qui témoignent en faveur d'un type *chatolusco* < catta-lusca ?

142. *čaudrun* « donna sudicia » n'a guère de rapport direct avec le frç. *chaudron* ; c'est plutôt un mot de l'argot français : *chaudron* « fille de joie ».

146. Rien ne nous autorise à voir dans le prov. *chaumo* un « evidente incrocio del fr. *chôme* e *chaume* « capanna » : le sens du mot provençal et de *čoma* (piémontais ou parler franco-provençal ?) « lieu où se reposent les vaches à midi » est nettement attesté dans le surselv. (*cauma*) où des mots correspondants au fr. *chaume* font complètement défaut. Quant à *čum* « terreno paludoso », il n'a rien à faire avec un lat. calamus, mais il représente la base calmis, point de départ du foréz. *chaumasse* « marécage » qui se rapproche, au point de vue du sens, du mot piémontais.

147. Il est fort peu probable que le piém. *čulet* « ortica morta » ait quelque rapport avec le frç. *cholet* « piccolo cavolo ». En présence des autres désignations piémontaises de la plante (*Urtie morte*, *fole*, *mate*), on se demandera s'il ne convient pas de ramener *čulet* à la base *ciul* « sot », représenté dans bien des patois de l'Italie septentrionale, cf. Castellinaldo *čulaŋ*, *čulandraŋ* « stolto », bergam. *cioló* « cône de pin », *ciola* « minchione », etc.

157. Le problème étymologique qui se rattache à l'origine de *bačuru* « tanghero, villangone » reste insoluble tant qu'on ne tient pas compte de la série de mots tels que gén. *bacioco*, parm. *baciurel*, bologn. *bačlon*, etc.

160. L'idée de ramener *cračal* « ciondolo » (cf. aussi le milan. *crascià* parm. *crassá*) au franç. *crachat* est pleinement satisfaisante ; en ce qui concerne *crača* « feccia » et *scracé* « espettorare », il subsiste des doutes qu'il faudrait écarter. A côté de craccare, il existe une série de mots qui remontent à un

---

1. Le latin classe, classicu « trompette, son de la trompette » ainsi que « armée », point de départ d'un verbe tel que classare (cf. *classescere*, *Thes. l. lat.*), classicare (attesté dans le *C. Gloss. lat.*), pouvait aboutir au sens « rendre un son éclatant » (*tuba classicat*), « écraser qn. (par le tapage) », « serrer (les hommes) dans les rangs ou (les maisons) dans une ruelle (cf. ital. *chiasso*) ». En ce qui concerne la filiation de ces sens, cf. l'all. *schmettern* « rendre un son éclatant » et « renverser, écraser », esp. *tumbar* « renverser », *retumbar* « retentir, rendre un son éclatant ».

type *cracculare : Ambert *cralha* « expectorer grassement » (Michalias), ital. *scracchiare* (*A. Gl.*, III, 122), anc. lomb. *scarculo* (*A. Gl.*, XII, 429), bologn. *sčaracier*. Le piém. *scračé* pourrait donc être parfaitement autochtone.

176, 1862 *b*. Les gloses de Reichenau (no, 931) nous ont transmis le mot blista glosant le latin gleba. Toute une série de termes romans reflètent ce mot bas-latin d'origine inconnue : vfrç. *blestre* « motte de terre » [1], *blester* « garnir de mottes de gazon, labourer légèrement » (Godefroy), norm. *blette* « gazon, tranche de gazon, motte de tourbe », Alpes vaudoises : *bléza* « motte de fumier ou de plantes pourries » (Bridel), Blonay *bl'èze* « lit de foin sur un char ou brassée de foin dont on forme les coins du char pour consolider la charge », Val d'Aosta *bleta* « tas de foin au fenil », vprov. *blesta* « touffe de cheveux », prov. mod. *blest* « mèche d'une lampe, mèche de cheveux » [2], *blesto* « touffe de cheveux, écheveau, gerbée, talc, tour d'une coiffe, écharpe, imbroglio » (Mistral), limous. *blesta* [3], *blestou(n)* « écheveau » [4], *deblestat* « écervelé », Lallé (Valgod.) *blesta* « petite gerbe de chanvre ». Le mot réapparaît dans le berg. (Val di Seriana) : *blesta* « mucchio di concime, di terra o di altro », trent. *biesta* « capegli arruffati, chioma foltissima, foltezza », Col Santa Lucia *biest* « botte de foin », Valvestino *blesto* « crosta di fango che si forma sulla parte inferiore delle scarpe », Val di Non *blesta* « crosta di fango » [5]. Les deux aires de blista sont nettement séparées par les dialectes du Piémont et de la Lombardie occidentale. Or cette lacune peut être en partie comblée par le piém. *bista* « ciocca, bioccolo, fiocco », *bista d'cavêi* « ciocca di capelli », *biscia*, *bëscia*, *buscia* [6] (< blistula) avec le même sens que *bista*, Castellinaldo *bistuŋ* « garzuolo meno fino ». L'exposé de M. Levi devra donc être sensiblement modifié, bien qu'il subsiste, je ne me le cache pas, plus d'un problème à résoudre et à approfondir dans l'imbroglio des formes se groupant autour de blista et *busca [7].

1. Cf. s. Ducange s. *blesta*.
2. Cf. *Atlas Ling. France*, c. MÈCHE.
3. Cf. *Atlas Ling. France*, c. ÉCHEVEAU.
4. Cf. Ant. Thomas, *Romania*, XLI, 77.
5. A côté de blista il faut admettre une forme *blusta : vfrç. *bloste* « motte de terre », Saint-Étienne *blotte* « motte de terre renversée par la charrue » (Veÿ), Forez *blotte* « tige de chanvre tillée en chenevotte », lyonn. *blotta* « chenevotte, allumette de chenevotte », Florent *blouche* « motte de terre » (Janel), *blouche* « motte de terre » (croisement avec un autre mot ?) Blaisois, *blotter* « amasser la neige à ses chaussures, à ses pieds en marchant » ; cf. aussi A. Thomas, *loc. cit.*, p. 77, n. 3 et les formes : *bloutrer*, *ploutrer* dans Hécart.
6. Il importerait de connaître l'aire géographique des différentes formes dans les parlers piémontais. Le passage de l'i à l'*ü* sous l'influence de la labiale précédente ou suivante est bien attesté dans certains dialectes, cf. Toppino, *Arch. Glott.*, XVI, 523.
7. On serait tenté de faire intervenir les descendants de busca (piém. *busca*) pour expliquer une forme telle que *busca*, mais le sens identique des

185. Le piém. *trogu* « sorta di tela d'infima qualità » n'a certainement rien à faire avec le prov. *torcho*, mais doit être mis en rapport avec le prov. mod. *triege* « grosse toile » Grenoble *triegeo*, sav. *tridzo*, qui pourrait s'être croisé sur le sol piémontais avec le mot dialectal *droguet* « sorte de grosse étoffe de laine ou moitié laine et moitié fil, toile à chaîne de fil tramée de laine » vivant dans les patois franc-comtois.

En ce qui concerne *torča* « torche, flambeau », je ne conteste nullement la possibilité de l'emprunt au français : mais le fait subsiste que l'italien littéraire connaissait la forme *torchio* « flambeau » qui représente un torculu dont pourraient dériver les gén. mil. piém. *torcia* [1]. Ou bien on pourrait admettre l'emprunt de l'ital. *torcia* (< a. prov. *torcha*) qui aurait rayonné de la Toscane dans les parlers de l'Italie septentrionale en s'adaptant tantôt à la phonétique locale : anc. lomb. *torse* (plur.), berg. *torsa*, parm. *torsa*, ou en se fixant sous la forme littéraire : *torcia*. Quelque solution qu'on adopte, on n'a pas le droit d'écarter pour le verbe piém. *sturcé* les formes correspondantes : piac. *storciá*, monferr. *strugé* etc. relevées par M. Salvioni, *Arch. Glott.*, XII, 435, XIV, 215 et *Krit. Jber.*, V, 131. Enfin quant à *tručun* « tricheur », l'étymologie **torcare* (?) pour le v. frç. *trocher*, l'esp. *trocar* reste parfaitement problématique en face des formes parallèles : v. prov. *trucar*, gasc. *trucá* qui indiquent d'autres chemins à suivre.

189. *lěča* « carta bassa, cartina » doit être détachée du prov. mod. *leicho* « fetta sottilissima di cibo » qui, au point de vue sémantique, ne s'accorde pas avec le mot piémontais. Par contre, on mettra ce terme de jeu en rapport avec *mandé au lüč* « ridurre al verde giocando » que M. Toppino relève pour San Damiano d'Asti dans son précieux glossaire de Castellinaldo.

191. L'idée de voir dans le piém. *muščula* « cono metallico con cui si riveste la punta del fuso » un dérivé de musca « mouche » aurait été décidément écartée, si M. Levi avait lu attentivement l'article de M. Schuchardt, *Rom. Etymol.*, II, 45 [2].

192. *sčansoira* « piccola cateratta per la distribuzione dell'acqua ai prati » serait le latin médiéval sancioneria « luogo in cui si tengono e donde si distribuiscono le bevande ». Avant d'aller se perdre dans la forêt germanique, il serait plus prudent de rechercher l'origine dans le passé latin : pourquoi laisser dans l'ombre le prov. mod. *esclauso*, *esclausero*, *esclausuro*, v. prov.

---

trois variantes (*bi-bē-buscia*) parle en faveur de leur origine unique. En Lombardie le brianz. *sbiescia* « triturne » ne saurait être rattaché à notre mot tant qu'on n'aura pas trouvé l'origine de *biüm*, *sblüš* « triturne » qui appartiennent à la même famille de mots.

1. Cf. Salvioni, *Arch. Glott.*, XVI, 474.

2. M. Levi abuse vraiment de l'habitude de renvoyer le lecteur tout simplement au *Rom. Etymol. Wtbuch* de Meyer-Lübke qui ne dispense pas le savant de recourir aux sources où l'auteur a en partie puisé ses matériaux et ses idées !

esclausa ? un type *exclausoria rend parfaitement compte du mot piémontais [1]

J. JUD.

Traité pratique de prononciation française, par Maurice GRAMMONT ; Paris, Delagrave, [1914] ; in-12°, 231 pages.

Dès les premières lignes de son Introduction, M. Grammont nous indique où il va chercher la prononciation française correcte : il la trouve dans la bonne société parisienne « constituée essentiellement par les représentants des vieilles familles de la bourgeoisie ». C'est là une définition plus précise que celles que nous donnent d'ordinaire (quand ils prennent cette peine) les Traités de prononciation. Mais peut-être est-elle trop précise. C'est le mot « vieilles » qui fait difficulté. Y a-t-il beaucoup de vieilles familles de la bourgeoisie à Paris ? Les provinciaux ne sont-ils pas là, comme ailleurs, en majorité ? Et, comme conséquence, la prononciation traditionnelle de la vieille bourgeoisie parisienne, très affectée déjà par la prononciation du peuple de Paris, n'a-t-elle pas subi en outre l'influence de prononciations venues des quatre coins de la province française ? Ne se produirait-il pas ainsi une sorte de prononciation commune où l'apport de la bourgeoisie parisienne serait sans doute certain et considérable mais pas toujours très ancien ? M. G. qui, à l'ordinaire, indique très bien les tendances actuelles de la langue, montre parfois une certaine défiance à l'égard de cet apport nouveau. C'est ainsi qu'il donne (fwa) comme la prononciation « normale » de *fouet*, se bornant à ajouter que (fwè) « commence à apparaître ». Mais c'est surtout dans la question de l'*e* muet que M. G. nous semble montrer cette défiance. Les pages où il a traité de l'« *e* caduc », comme il l'appelle, sont certainement ce qu'on a écrit, sur cette question difficile, de plus précis et de plus satisfaisant ; en les lisant, on a le plaisir de voir ramener à des règles phonétiques très simples une quantité de faits qui semblaient ne dépendre que du caprice individuel et de voir définir sans effort les limites dans lesquelles s'exerce le jeu même de l'analogie : le développement sur les « Groupes figés et formes analogiques » est singulièrement instructif. Assurément, « les étrangers et les provinciaux » auxquels « cet ouvrage est destiné essentiellement » — et, ajoutons-le, tous ceux qui s'intéressent à ce sujet — ne peuvent souhaiter un meilleur exposé d'ensemble de la question. Mais M. G., sans jamais s'éloigner de son but tout pratique, nous a donné en même temps une description si fidèle et même si parfaite du français contemporain qu'on est tenté de s'arrêter peut-être plus qu'il ne convient à des divergences de détail. Nous nous demandons donc si les règles qu'il donne dans ce chapitre sont bien

1. L'*n* s'expliquera de la même manière que les formes *consa*, *reponso*, *ponsar* en face de *cosa*, *repos(o)*, *posar(e)*, vivant dans divers patois de l'Italie septentrionale.

celles de « la conversation familière et courante », comme il le dit, ou si elles n'appartiennent pas déjà à une prononciation plus soutenue. La règle des trois consonnes n'exprime après tout que la difficulté qu'ont les Français à prononcer trois consonnes de suite. Cette difficulté qui a été réelle existe-t-elle encore ? Est-il vrai que *au soleil l(e)vant, il part d(e)main, quelqu(e)fois* ne s'entendent pas ? Nous croyons que ce sont des prononciations courantes. Y a-t-il vraiment une différence entre *l(e)vez-vous* (1re consonne continue) et *debout* ! (1re consonne momentanée) ? Nous croyons que *d(e)bout* est courant. S'il subsiste une différence, si la momentanée exige un léger appui vocalique, nous croyons que M. G. exagère cette différence quand il dit que lorsque l'*e* caduc subsiste « sa prononciation est aussi pleine que celle de n'importe quelle voyelle inaccentuée ». M. G. compare « veux-tu l(e) tenir?», forme « correcte », et « veux-tu le t(e)nir ? », forme populaire. Il nous semble que la tendance actuelle de la langue populaire n'est pas seulement de prononcer des *e* muets à une place autre que la langue cultivée (ce qui n'est pas douteux) mais d'en prononcer bien plus, et que la tendance actuelle du français familier et courant est de supprimer l'*e* caduc en un grand nombre de cas où cela aurait paru impossible il y a trente ans.

Le livre est divisé en deux parties : Les phonèmes isolés. — Le mot et la phrase. Dans la première partie, où l'auteur examine successivement chaque son du français, il indique pour chacun de ces sons quelles sont les fautes que commettent ordinairement les étrangers, fautes variées suivant les nationalités, et il donne le moyen d'y remédier en démontant, pour ainsi dire, devant le lecteur le mécanisme de la faute. Il met aussi en garde contre un certain nombre de prononciations provinciales. Tout cet exposé est sobre, précis, sûr. Mais ce qui fait surtout la valeur et l'originalité du livre, c'est la deuxième partie. En dehors du chapitre de l'*e* caduc, sur lequel nous ne reviendrons pas, l'auteur se propose surtout de tirer au clair ce que sont dans le français moderne l'intensité, la hauteur et le rythme. Il y a réussi. Nous ne connaissons pas d'exposé qui mette en une lumière plus vraie le rôle et l'importance de ces trois éléments. M. G. définit d'abord le « groupe rythmique » que domine l'accent d'intensité ; il analyse les conditions dans lesquelles il se constitue, il montre la valeur sémantique qu'il peut prendre à l'occasion : il y a une différence entre « il a con*nu* la misère *noire* » et « il a con*nu* la mis*èr*(e) *noire* » ; enfin il nous fait apercevoir le lien qui existe entre les règles actuelles de la liaison et la présence de groupes rythmiques fermés ; M. G. note la tendance de plus en plus forte à se débarrasser — sauf en quelques cas bien déterminés — des liaisons traditionnelles : il explique très heureusement cette disparition rapide des liaisons consonantiques par le charme des liaisons vocaliques qui les remplacent : « la plupart de ces liaisons vocaliques comportent une modulation de timbre et de hauteur qui les rend infiniment douces et agréables. » De l'accent d'intensité M. G. distingue « l'accent d'insistance », qu'on a souvent appelé « l'accent rhétorique » :

terme peu heureux, car cet accent, comme le montre l'auteur, intervient à chaque instant dans la conversation la plus familière, en dehors de toute recherche d'effet, pour exprimer des nuances parfois très fugitives de surprise, de dédain, de dégoût, de colère. On a plus d'une fois voulu retrouver dans cet accent placé sur la 1re ou la 2e syllabe l'accent tonique du mot qui aurait ainsi subi un « déplacement »; l'exposé de M. G. clôt définitivement une longue controverse : ces deux accents sont radicalement différents et par le dosage de leurs éléments constitutifs et par l'action qu'ils exercent : c'est ainsi que, par exemple, l'« insistante » ne peut jamais jouer un rôle dans le rythme de la phrase; mais par sa présence dans telle ou telle syllabe elle détermine des variations plus ou moins graves dans l'intensité, la hauteur et la durée de la « rythmique ». Nous voyons enfin que les variations de l'insistante elle-même sont soumises à des lois, et une opposition comme « Mais c'est in*croy*able. — *In*croyable, mon cher », ne résulte nullement de l'arbitraire individuel ou de l'humeur du moment. M. G. étudie le « mouvement musical » de la phrase et il montre, avec une précision toute nouvelle en ce sujet délicat, en quoi il consiste. Son exposé est si clair que, s'il n'est pas mauvais d'être musicien pour le suivre dans tous ses détails, ce n'est pourtant pas indispensable pour en comprendre la valeur et la portée. Signalons un chapitre sur les « intonations à valeur sémantique ». Abordant la question du rythme, M. G. nous en fait apercevoir les éléments, d'une part dans les modulations de la voix qui monte dans la première partie de ce qu'on pourrait appeler le « groupe musical » et descend dans la seconde, d'autre part dans la succession, suivant un ordre variable, de groupes rythmiques plus ou moins longs. Le rythme n'est pas particulier à la poésie, et dans un des chapitres les plus neufs et les plus intéressants de son livre, M. G. analyse le rythme d'un développement oratoire de Bossuet, d'un morceau narratif tiré de *Télémaque*, d'une phrase de Guy de Maupassant, de toute une page du *Saint Paul* de Renan. Il ne retrouve pas partout l'« eurythmie » : à côté du rythme concordant il peut y avoir, en vue de certains effets à produire, un rythme discordant : c'est ce que nous montre l'analyse d'un passage fameux d'*Atala*. Toutes ces analyses sont d'une netteté et d'une évidence qui entraînent la conviction.

M. G. étudie expressément le français contemporain, et il n'avait pas à se préoccuper d'un état plus ancien de la langue. Mais on peut se demander ici de quand date ce système si complet et si harmonieux qu'il nous expose. Il sera probablement toujours difficile de répondre à cette question. Sur les variations de la prononciation au cours de l'histoire de la langue, nous sommes suffisamment renseignés. Mais sur le reste tout est obscurité. L'intonation est chose si fugitive qu'on ne peut guère espérer retrouver celle du XVIe siècle, à plus forte raison celle du XIIe. Sur le rôle de l'accent au moyen âge dans la formation des groupes rythmiques et sur la nature du rythme de la phrase d'alors, en tant que ce rythme dépend de l'intensité, nous ne savons

pas grand chose. Mais là les textes nous demeurent, et les combinaisons de sons : il ne serait peut-être pas impossible de faire sur ce point une clarté relative. La question en vaudrait la peine.

Lucien FOULET.

KR. NYROP, **Kongruens i Fransk**. Festskrift udgivet af Köbenhavns Universitet i Anledning of Hans Majestaet Kongens Födselsdag den 26 september 1917 ; Copenhague, 1917; in-8°, 139 pages.

Voici une étude d'ensemble sur un sujet à l'ordinaire négligé par les grammairiens ou traité par eux d'une façon rapide et fragmentaire. Il s'agit de la question de l'accord en français. La règle générale ne fait naturellement pas difficulté : les mots variables s'accordent entre eux en genre, en nombre et, dans l'ancienne langue, en cas, les verbes se mettent au nombre et à la personne de leur sujet. Mais il y a des exceptions : tantôt un accord qui semblerait prescrit ne se fait pas (*sur* les *minuit*; *notre devoir est de* se *résigner*; *on sera* sages; tout *Florence*; *des voix différentes qui se mêlent et tournent*, tels *des vols d'insectes*; *un accueil des plus* amical; *de la poudre* plein *les caveaux*; *en* pur *leurs pourpoints*; *une robe* bleu *de roi*; *elle se fait* fort *de*; sa *diable de nièce*; *une des pièces de Molière qui* a eu *le plus de succès*; etc.), tantôt la langue permet d'accorder ou de ne pas accorder, à volonté, ou suivant qu'on veut marquer telle ou telle nuance (*brusquerie* bon *enfant*, *brutalité* bonne *enfant*; *elle a l'air* bon, *elle a l'air* bonne; etc.). Ce sont ces exceptions que M. Nyrop a réunies et classées suivant les catégories grammaticales : article, pronom, nom de nombre, substantif, adjectif, verbe. Il n'a laissé de côté — provisoirement sans doute — que le gérondif, le participe présent et le participe passé. On s'aperçoit avec quelque surprise que ces exceptions sont beaucoup plus nombreuses et plus variées qu'on ne l'aurait cru; et dans chaque cas des exemples abondants et probants nous amènent du XIIe siècle jusqu'à nos jours. Mais M. N. n'a pas seulement recueilli des exemples intéressants : il les a expliqués. Un fait remarquable ressort de son étude, et M. N. l'a très bien mis en valeur. Si très souvent les exceptions ne sont en grammaire que des restes d'un ancien usage, de simples archaïsmes, ce n'est pas le cas ici : la plupart des « désaccords » que l'on constate en français moderne sont de date relativement récente, beaucoup ne datent que du XVIIe ou du XVIIIe siècle. La vieille langue était sur ce point, comme sur quelques autres, plus conséquente que le français d'aujourd'hui. Mais les variations qui se sont produites depuis lors et que le mémoire de M. N. énumère ne sont pas dues seulement au caprice des individus. Si Vaugelas et les grammairiens antérieurs ou postérieurs ont joué ici un rôle important, ils ne sont après tout que les témoins de l'usage de leur temps, et l'intéressant est de retrouver derrière leurs décisions et leurs remarques les courants qui entraînent la langue. Je signale comme exemples de cette méthode : la discussion sur

l'emploi de *j'avons* = *j'ai* et *nous avons* dans la langue familière du début du XVIe siècle et dans l'usage de quelques dialectes modernes (pp. 92-98) : les effets de la tendance marquée de la langue à simplifier les formes de la conjugaison y sont bien mis en relief ; — l'exposé du développement par lequel on est arrivé à dire d'une part une *fille nouveau née* et d'autre part *des roses fraîches cueillies* (p. 77) : M. N. signale avec raison une tendance croissante de la langue moderne à considérer qu'un adjectif ne peut être déterminé que par un adverbe et non par un autre adjectif : de là des expressions comme une *femme nouveau mariée*, où l'adjectif fait figure d'adverbe, ou d'autres où l'adjectif est franchement remplacé par l'adverbe, comme dans *une chose purement humaine* au lieu de l'ancienne tournure *une chose pure humaine* (*la noif..*, *Quant ele est* nouvele *cheue*, *Jehan et Blonde*). Mais il est à remarquer que la deuxième solution semble de plus en plus préférée à la première. *Une femme nouveau mariée* choque : on dira (à côté de *une nouvelle mariée*) *une femme nouvellement mariée*. De même, malgré Littré, je doute qu'on entende encore *la premier née* : *l'aînée* est ici un substitut commode. On peut se demander pourquoi l'attitude de la langue à l'égard des mots qui déterminent l'adjectif a ainsi changé. En plusieurs points de son mémoire, M. N. montre le rôle important que joue l'ordre des mots dans l'apparition des « désaccords » qu'il explique. Ici aussi, semble-t-il, il s'agit en dernière analyse d'une question d'ordre des mots. Dans la vieille langue où cet ordre est infiniment plus souple et varié que dans le français contemporain, il n'y a pas de différence essentielle entre *nue teste* et *teste nue* ; mais dans la langue moderne l'ordre des mots s'est cristallisé et tend à prendre partout une valeur grammaticale. La place normale de l'adjectif n'est pas pour nous devant le substantif. Froissart pouvait dire « une vermeille croix » ou « une croix vermeille » quoique, avec ce mot, il préférât certainement le premier arrangement : nous n'avons pas le choix, le deuxième arrangement nous est imposé. Un adjectif placé devant le substantif a donc une tendance à faire corps avec lui, à former comme une manière de mot composé : le cas de *nu tête* n'est pas essentiellement différent de celui de *petite fille*, *grand homme*, quoique la composition s'y marque d'une façon plus visible. De même un adjectif placé devant un autre adjectif, pour conserver toute sa valeur, devra être par le sens sur le même pied que lui ; sinon il se penchera sur l'adjectif qui suit à la façon d'un adverbe, dont il occupe réellement la place, et il pourra se transformer lui-même en adverbe. — Signalons, en dernier lieu, un facteur dont M. N. a bien montré le rôle actif dans le développement des exceptions à la règle d'accord : la « contamination ». Il est vain de vouloir avec Littré, dans des phrases comme *Votre ami est un des hommes qui* manquèrent *périr* et *Votre ami est un des hommes qui* doit *[illegible]* *moins compter sur moi*, retrouver une subtile distinction de sens qui correspondrait à la différence des nombres. La vérité, comme le montre M. N. (p. 101-102), est plus simple. Si Mme de Sévigné écrit à Guitaut *Vous êtes un des hommes qui me* convient *le plus*,

elle n'a pas cherché là à exprimer une nuance que la phrase normale ne rendrait pas, il n'y a eu qu'une confusion dans son esprit avec une phrase comme *Vous êtes l'homme qui me convient le plus.*

J'ajoute quelques remarques de détail. P. 20. *C'est un des professeurs de notre Université* le *plus estimés.* La distinction entre *le plus* et *les plus* dans les phrases de ce genre appartient surtout à la langue littéraire, mais ici même la langue littéraire dirait *les plus estimés.* — P. 21. Aux expressions comme *une première* année = « une élève de première année », ajouter « un deuxième classe » pour dire « un soldat de deuxième classe ». — P. 28. M. N. montre qu'on a eu tort d'affirmer qu'avant le XIVe siècle la règle était de mettre avec le *vous* de politesse l'adjectif attribut au pluriel (*vous serez pandus*) : c'est le contraire qui est vrai, on disait avec le singulier *vos serez pandus.* Pourtant l'usage « ancien » du pluriel qu'indiquait G. Paris n'a pas été inconnu ; M. N. n'en a pas rencontré d'exemples, mais il semble bien y en avoir deux dans le *Tristan* de Béroul (voir l'éd. Muret, *Soc. des Anc. Textes*, p. XLIX). — P. 29. *Êtes-vous l'actrice dont parlent tous les journaux ? je* la *suis.* La tournure n'appartient décidément pas à la langue de la conversation. La plupart des actrices, pour ne pas dire toutes, répondraient : *c'est moi.* — P. 39. Dans la phrase de Zola : « On la devinait bonne ménagère, et reine pourtant, dans sa robe de travail, avec sa taille élancée, son visage long de fille de roi, *tel* qu'il en passe au fond des légendes », *tel* se rapporte à *visage* et il y a par conséquent accord normal. — P. 80. *Un homme colère* offre-t-il bien le même emploi que *un fusil mitrailleuse, un mot fée, le style Renaissance* ? — P. 82. Aux expressions populaires comme *un recrue, un sentinelle*, ajoutez « Tu es *un* petit bête » fréquent dans la langue familière : c'est moins blessant que « tu es *une* petite bête ».— P. 97. Il ne faut pas trop faire fond sur le français « populaire » des chansons de Bruant : c'est une langue amusante mais assez artificielle. — P. 125. M. N. dit que dans la phrase *C'est moi seul, Auber, qui* ait *voté pour vous* (*Revue bleue*) il y a un mélange curieux des deux tournures *qui a* et *qui ai* et ajoute qu'on aurait attendu *qui a voté* ou *qui aie voté.* Mais le subjonctif est impossible dans la phrase tournée de cette façon, et il est probable qu'il y a là simplement une confusion orthographique : *qui ait* = *qui ai.* Ces phrases ne sont vraiment décisives dans un sens ou dans l'autre que quand les formes qui marquent la personne sont distinctes par la prononciation aussi. — P. 133. Signalons une explication délicate et très juste des expressions *mon chéri, mon petit*, etc., appliquées à des femmes.

Lucien FOULET.

Le Roman de la Rose, par GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, publié d'après les manuscrits par Ernest LANGLOIS. Tome Ier : Introduction ; Paris, Firmin-Didot, 1914 (Société des anciens textes français) ; in-8, 351 pages.

Ce premier tome, dont l'impression a été achevée avant la guerre, n'a été distribué qu'en 1917.

Le tome II, qui nous donnera enfin le commencement du texte (à peu près le premier tiers) est tiré, à l'exception des deux dernières feuilles, et paraîtra sans doute dans un avenir prochain.

L'Introduction, qui remplit le volume paru, est divisée en trois parties : I. Le Roman et ses auteurs ; II. Rimes ; III. Langue des auteurs. Dans la première, on trouve d'abord ce que l'on sait de la vie des deux auteurs. Pour Jean de Meun, M. L. n'a pas eu le temps de tirer profit de la découverte, faite par M. Antoine Thomas, d'un document qui permet de fixer définitivement à l'année 1305 la date de la mort de Jean de Meun [1]. L'article que M. L. a publié ici même [2] et qui tranche la question de savoir quelle est la traduction de Boèce qui doit être attribuée à Jean de Meun a été écrit quand le début de l'Introduction avait déjà été tiré et n'y est par conséquent pas mentionné. Notons enfin que M. L., qui a dressé une liste de poésies portant à tort le nom de Jean de Meun, considère l'attribution du *Testament* à ce poète comme suspecte.

Le chapitre consacré aux manuscrits est le résumé du volume spécial que j'ai signalé ici-même (XLI, 422). Une longue note contient l'indication de plusieurs nouveaux manuscrits déjà mentionnés. Je peux ajouter ici un volume de la Bibliotheque royale de Stockholm, qui ne figure pas dans le catalogue de Stephens, mais que M. Werner Söderhjelm a bien voulu me signaler, ainsi qu'un fragment contenu dans le manuscrit 124 de la Bibliothèque municipale d'Auxerre [3], dont voici la description. C'est un volume du XIIIe siècle contenant des Vies de saints en prose latine. Ce qui nous intéresse ici, ce sont quatre feuillets de parchemin étrangers au manuscrit et qui proviennent d'un exemplaire du *Roman de la Rose* copié au XIVe siècle. Deux feuillets sont collés à l'intérieur des plats de reliure, et deux autres servent de garde. Les pages, dont la justification est de 22 cm. sur 16, sont divisées en deux colonnes dont chacune a 38 vers. Il faut lire d'abord le verso du feuillet collé sur le plat inférieur, puis celui collé sur le plat supérieur, puis le feuillet de garde du début, enfin celui de la fin. Les vers ainsi conservés correspondent à peu près aux vers 1280-1774 de l'édition de Francisque Michel ; il y a des lacunes de quelques vers causées par le fait que le haut des feuillets a été rogné de trop près.

La versification du *Roman de la Rose*, qui a pour base la recherche de la rime riche, a été exposée par l'éditeur de la manière suivante (p. 56-57) : « Pour les rimes masculines, le poète s'est astreint à faire commencer l'homophonie au moins à la consonne ou à la voyelle précédant la voyelle ou la diphtongue

1. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1916.
2. *Romania*, XLII, 331.
3. Voir le *Catalogue général des manuscrits*, VI, 49.

accentuées. En général, les rimeurs qui s'imposaient cette règle s'en affranchissaient pour les monosyllabes et les noms propres... Il va de soi que, si, pour ces deux catégories de mots, le poète rencontrait la rime riche, il l'accueillait avec empressement... Dans les rimes féminines, les cas où l'homophonie ne commence pas pour les polysyllabes au moins à la consonne ou à la voyelle précédant la voyelle accentuée sont relativement rares aussi, moins cependant que dans les rimes masculines, et le poète ne s'est pas imposé comme une règle générale la rime riche féminine. Il l'a cherchée néanmoins, surtout pour les terminaisons moins sonores... » Ce principe, que M. L. avait déjà signalé dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXV (1904), p. 208, mais où je crains qu'il ne soit passé à peu près inaperçu, est très important pour l'étude des textes où les rimes riches sont prépondérantes, surtout quand ils sont conservés dans de nombreux manuscrits.

Toute la partie linguistique est une étude magistrale sur le dialecte écrit au moyen âge au Sud-Ouest de Paris, et je n'y trouve pour ainsi dire rien à reprendre [1].

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à ce volume, comme il y a quelques années au volume sur les *Manuscrits du Roman de la Rose*, le prix Lagrange. Il est peut-être permis d'exprimer, sans trop d'indiscrétion, l'espoir qu'un prix un peu plus considérable se trouvera un jour disponible pour couronner ce travail gigantesque.

Arthur LÅNGFORS.

---

1. Dans une suite de quatre vers ayant la même syllabe finale (signalée p. 59) *enseignee : lignee, enveiee : desveiee*, on peut se demander s'il ne faut pas lire la première couple *ensignie : lignie*.— *Ib.*, note, il est dit que le *Roman de Fauvel* a plusieurs rimes du type *ja men-çonge : amen*. En réalité, il n'y en a aucune dans *Fauvel* même, mais bien dans l'interpolation de Chaillou de Pesstain contenue dans le manuscrit 146 de la Bibliothèque nationale.

PÉRIODIQUES

Archivio storico sardo, tome XI (1915). — L'*Archivio*, organe de la Société de l'histoire de la Sardaigne, contient, presque dans chaque volume, des travaux concernant l'histoire des parlers si intéressants de l'île. Nous rendons compte des articles du tome XI de la collection en tant qu'ils ont trait aux études romanes. — P. 152-70. Giulio Fara, *Giocattoli di musica rudimentale in Sardegna*, offre une excellente étude des mots et des objets (avec les illustrations nécessaires) qui se rapportent aux instruments de musique très primitifs, conservés dans les différentes régions de la Sardaigne. L'auteur fournit ainsi un supplément précieux aux matériaux mal ou insuffisamment définis par les lexicographes tels que Spano et Porru ; il nous révèle même l'existence de mots jusqu'ici inconnus : ainsi *cicalora* (faut-il lire *kikalora?*), *mumusu*, *zaccarredda*, etc. L'explication étymologique est en général très satisfaisante : çà et là, il y a quelque chose à glaner. Parmi les noms de la crécelle, on désirerait la description de la *matrana* qui, d'après Spano, est le nom le plus répandu de la crécelle en sarde. Le bresc. *gri*, *gria* n'a rien à voir avec le nom du « corbeau », mais rentrera plutôt dans la famille du frç. « grelot », étudiée par Nigra, *Arch. glott.*, XV, 289. Pourquoi le sarde *sarmenta* « viticcio » doit-il être considéré comme emprunté de l'espagnol ? Quant à l'idée de rattacher le campid. *arria* « viticcio, orecchini » (Iglesias) à l'espagnol *arillo*, elle est très plausible, bien qu'on désire quelques explications pour écarter les difficultés phonétiques. Enfin, on est surpris de ne pas voir mise à profit la liste des noms sardes de la crécelle et du *rombo*, publiée dans les *Lares*, II, 90 (cf. aussi *loc. cit.*, I, 124). — P. 171-73, P. E. Guarnerio, *L'esito di ex-f- in -sf- cagliaritano e -sci- campidanese.* L'auteur examine le résultat phonétique du groupe de consonnes, *ex-f-* (p. ex. exfundere) qui aboutit en campid. à *s-* et à Cagliari à *sf-* (par régression linguistique sous l'influence de l'italien ?) Pour le sens du campid. *sciai* « versare delle stoviglie incrinate », il y a lieu de rappeler le sens analogue du regg. *desfèr*, « sdiliquare, liquefare », parm. *desfars* (*la candela*), esp. *deshacerse*, « se fondre ». La forme *sfinizzu* « ansia » de Cagliari en regard du campid. *sciinizzu* me semble être une fausse régression, facilitée par l'existence du verbe campid. *sfinigai* « languir », et des substantifs tels que *sfinigu*

sfinimentu. Le campid. *scicutai* « sequestrare », ne peut guère être ex-secutare, mais plutôt un emprunt à l'anc. ital. *executare* (terme de droit). — P. 180-89. M. Wagner, avec sa compétence habituelle discute tout en les approfondissant un certain nombre d'étymologies que j'avais proposées ici même (t. XLIII, 451-57). A l'aide de nouveaux matériaux recueillis sur place, il approuve les étymologies suivantes : log. *usciareu* « asfodelo » de hastula regia[1]; log. *granza* « crusca » de grandia; log. *atterra* « erpete » de zerna; campid. *abuddu* « cacchione » de pullu. Il est d'accord avec moi pour rattacher le log. *tibbia* « fibbia » à l'astur. *civiella* ; le log. *tiza* « forfora » à l'abruzz. *zelle* « tigna » ; il enrichit la série de mots curieux qui commencent par *t-* en logudorien et par *z-*, *č-* en ital. et *č-* en espagnol (log. *tirriare* : esp. *chirriar*). Par contre, il ramène le log. *assuare* « esser in fregola » au latin subare ; le log. *ispainare* « spendere, spargere » à *expaginare, contraire du verbe simple paginare « joindre deux choses » qui semble manquer au lexique sarde. Enfin, M. W. réserve son jugement sur le rapport qui existerait entre l'esp. *chiba* et le log. *biti* « cervetto » et, d'ailleurs avec d'excellents arguments, il préfère rattacher le log. *suguzare* « portar le pecore al pascolo » au substantif *suguzu* « calpestio, rumore » *subbulliu tout en reconnaissant que des difficultés phonétiques subsistent encore. En ce qui concerne le mot *stizza* « goutte » des patois de l'Italie méridionale, j'attire l'attention de M. Wagner sur l'existence de *estisso* « petite goutte » (Mistral) ce qui me semble exclure tout rapport du log. *istiza -zu* « stilla, spruzzo » avec it. (dial.) *stizza*.

En approfondissant les éléments constitutifs du lexique sarde, on restera toujours frappé du nombre considérable de vocables latins qui plus qu'ailleurs persistent dans les diverses régions de l'île. Même si l'étude ultérieure du lexique réduit la liste de mots offrant des sens[2] particuliers en sarde ou

---

1. Le même mot latin est sans doute à la base du poitev. *allée* « asphodèle blanc ou rameux » (Lalanne) (cf. *mâle* < masculu).

2. M. Salvioni (*Rendiconti dell' Ist. lomb.*, XLII, 845) a dressé une liste provisoire de mots offrant un sens particulier en sarde, mais il convient de la reviser. Voici quelques rectifications : Il faut écarter : log. *ogu*, « œil, bourgeon », qui revient dans le napolit. *uocchio* « gemma », Velletri *anuocciá* « metter fuori le gemme » (*Studi romanzi*, V, 65) ; log. *pilu* « cheveu » (au lieu de *capillu*) se retrouve dans le midi de la France et ailleurs ; campid. *coiri* « maturare » se rencontre dans le portugais *cozer* « mûrir » ; l'esp. *encontrar* a souvent le sens du log. *incontrare* « trovare »; l'esp. *papar* ainsi que le portg. *papar* « manger » se rangent à côté du log. *pappare* (cf. anc. fr. *paper*); le log. *imparare* au sens « d'enseigner » est accompagné du napolit. *mparare*, sicil. *'mparari* ; *laurare* « arare » est conforme à l'esp. *labrar* « labourer », au prov. *laura*; log. *iscudere*, « battere, percuotere », offre des sens qui se rapprochent beaucoup du v. fr. *escoudre*. Pour d'autres mots, il faut se garder d'exagérer l'originalité de l'évolution du sens : ainsi log. *cumone* « troupeau de gros bétail » est unique, mais est-il plus notable que *kemô* « pâturage communal » de Vionnaz? L'anc. campid. *masoni* désigne « tanto il luogo

inconnus dans les autres provinces de l'empire romain, il subsistera toujours un fonds lexicologique qu'on utilisera un jour pour reconstituer les diverses couches qui se sont superposées sur le sol de la Romania depuis le second siècle [1]. En raison de ce caractère nettement conservateur du lexique sarde, on s'attendrait à y voir apparaître la terminologie ancienne du christianisme latin. A part le log. *kenabura*, « vendredi », < cena pura, unique, il est vrai, dans la Romania, la langue de l'église catholique de la Sardaigne n'offre ni quinquagesima, « Pentecôte », ni basilica, « église », ni signum, « cloche », ni oratio, « prière », ni orare ou recitare, « prier », qui caractérisent le vocabulaire latin de la chrétienté du IVe-Ve siècle. Or voici que M. Lanzoni, dans un article nourri de faits et d'idées, sur les origines du christianisme en Sardaigne (p. 190-200), nous explique cet état de choses à

---

ove si raccolgono le capre ed i porci quanto il branco degli animali » (Guarnerio, *Studi rom.*, IV, 245) : or a Lecce *masunu* mansione veut dire « covile », sens qui n'est plus loin de *masoni* (cf. aussi anc. esp. *masnada* « troupeau de bétail »). Log. *masciu* au sens de « bélier » n'est pas très surprenant en regard du vicent. *mascio*, Banat *mascur* « verrat », esp. *macho* « mâle, bouc de la chèvre », et je ne vois rien de particulier non plus dans le log. *cozudu* « cogliuto, montone », qui trouve son pendant dans le v. prov. *colhart* « bélier » et, pour la forme, dans le v. prov. *colhut* « non châtré », esp. *cojudo*. Le log. *accatare* « avvedersi », doit être rapproché du v. esp. *catarse* « s'apercevoir » ; le log. *arreghere*, *arreere*, « fermare », n'est pas très éloigné du v. ital. *reggersi*, « trattenersi, fermarsi ». Dans la liste des mots qui reste après le déchet nécessaire, il faudra établir des distinctions chronologiques, géographiques et sémantiques. *Conca*, « tête », est-il employé sans nuance de sens à la place de *cabu* ? *Samunare* « laver » remplace *lavare* (qui d'ailleurs semble s'être conservé dans certaines régions du Logudoru : *labare*), mais est-ce parce que *lavare* aurait abouti en campid. à *lai* qui n'a pu se maintenir, pas plus que *dai*, remplacé par *donai* ? Le log. *padente*, « bois », est-il vraiment le latin patente et n'a-t-il rien à voir avec le v. prov. *padoenc*, *padoent* (v. aussi du Cange) ?

1. La liste des mots particuliers à la Sardaigne, établie par M. Wagner (*Arch. stor. sardo*, III, 370), reste encore aujourd'hui presque intacte. Le campid. *malloru*, « toro, giovenco », a trouvé depuis son compagnon dans *majone*, « vitello non bene castrato », (Crocioni, *Arcevia*, 86 ; Neumann-Spallart, *Beiheft der Z. f. rom Phil.*, XI, 69) ; le campid. *arrui* « taureau », a son pendant sémantique dans le prov. *brau*, « dur, rude, farouche, taureau » ; *secus* est peut-être conservé dans le v. prov. *secsec*, « continuellement ». *Scala* est aussi vivant dans la toponymie du Frioul et des Alpes lombardes (cf. Monti : *scala*, « salita o passaggio angusto di Alpe »). Mais pour caractériser les parlers de la Sardaigne, il faudrait aussi énumérer les innovations linguistiques du latin vulgaire qui n'ont pas laissé de traces dans l'île : oscitare « bâiller » entre en concurrence avec le gréco-lat. chascare (log. *cascare*), mais n'est pas évincé par des concurrents tels que batacularе (fr. *bâiller*), ptg. *bocejar*, span. *bostezar*, après que, dans la Romania occidentale, chascare « bâiller » devenait intolérable à cause de cas(i)care, « tomber », quass(i)care, « briser ». Le sens du latin secare n'a pas été restreint par taliare ; le successeur de bucca « joue » n'est pas l'it. *gota* ou *guancia*, mais une formation originale *canterzu* du lat. cantheriu. Je reviendrai ailleurs sur ce problème.

première vue très singulier. La religion nouvelle faisait des progrès très lents parmi les Sardes fortement attachés à leurs dieux d'autrefois : même à la fin du VIe siècle, il n'y a que quatre églises sûrement établies qui sont toutes situées en dehors du Logudoru. Il n'est donc pas étonnant que le vocabulaire chrétien du sarde soit peu original et semble être importé de l'Italie.

On me permettra pour finir de répondre, une fois pour toutes, je l'espère, à l'assertion de M. Salvioni et d'autres (cf. *Arch. storico sardo*, XI, 216, 222, 229), qui ferait croire aux lecteurs que l'auteur de l'*Atlas linguistique*, M. Gilliéron, ne se serait pas rendu compte du caractère foncièrement italien des parlers corses. Si l'*Atlas linguistique de la Corse* se recommandait comme supplément de l'*Atlas linguistique de la France*, c'était, entre autres raisons, parce qu'on envisageait d'autres suppléments de l'*Atlas* pour le territoire français : un *Atlas* des parlers bretons et un autre des dialectes basques. Rien ne permet donc d'attribuer « una stramba visione della realta » à M. Gilliéron ni à son éditeur. Sapiens nihil affirmat quod non probet !

J. Jud.

Giornale storico della letteratura italiana, t. LXV (1915, 1er semestre), fasc. 193-4-5. — P. 1-44. F. Neri, *Studj sul teatro italiano antico. Le Parabole*. Les deux premiers paragraphes seulement concernent le théâtre du XIVe et du XVe siècle : l'auteur y analyse (avec citations) trois *laudi* ombriennes sur Lazare, le Maître de la vigne et l'Enfant prodigue, les *rappresentazioni* sur ce dernier sujet de Antonio Pulci, de Castellani et d'un anonyme (celle-ci intitulée *Il Vitello saginato*) ; une rédaction inconnue, probablement plus ancienne, de l'Enfant prodigue, vient d'être signalée par M. E. Furno (*Il dramma allegorico nelle origini del teatro italiano* ; Arpino, 1915, p. 102). — Varietà : p. 45-50. G. Bertoni, *Come fu che Peire Vidal divenne imperatore*. Ce fut par une audacieuse fantaisie de son biographe, brodant sur le titre d'*emperaire dels Genoes* que s'attribue Vidal, et sur l'adjectif *emperial*, qui revient à plusieurs reprises dans ses vers, au sens de « splendide, sans pareil » ; p. 49, note, diverses corrections au texte et à la traduction Anglade (cf. *Rom.*, XLIII, 438). — P. 51-4. G. Zaccagnini, *Il testamento di Venetico Caccianimici*. Bien que ce personnage figure dans l'*Enfer* de Dante, il vivait encore au mois de janvier 1303, comme le prouve son testament (en latin), ici publié. — Comptes rendus : p. 84, le *Roman de Troie*, éd. L. Constans et travaux divers de G. Bertoni et G. Rossi sur la légende de Troie (E. Gorra résume les résultats acquis et les questions posées par les dernières recherches) ; — p. 100, G. Zecca, *Della influenza di Terenzio nelle commedie di L. Ariosto* (Sanesi : le critique démontre qu'il a été scandaleusement plagié). — Bollettino bibliografico : p. 126, J. Anglade, *Les poésies de P. Vidal* (G. B. : corrections aux textes) ; — p. 127, V. de Bartholomæis, *Ritmo volgare lucchese del 1213* (G. B. : confirme et précise la date assignée au texte par l'éditeur) ; — p. 127, J. Th.

Welter, *Le Speculum laicorum* (A. M.) ; — p. 131, T. Casini, *Studj di poesia antica* (R.) ; — p. 133, A. Bonaventura, *Il Boccaccio e la musica* (F. V.) ; — p. 134, A. Fumagalli, *A Poliziano* (Vl. Z.). — Annunzi analitici : p. 160, C. Guerrieri-Crocetti, *L'antica poesia abruzzese* ; — p. 161, Bertoni *La prosa della « Vita Nuova » di Dante* ; — p. 101, V. Capetti, *Illustrazioni al poema di Dante* ; — p. 164, *L. de Medici, Opere*, éd. A. Simioni. — P. 189. Cronaca.

P. 193. *Rodolfo Renier*. Notice nécrologique par Fr. Novati, qui ne devait pas tarder à suivre dans la tombe l'ami qu'il salue ici en termes émouvants. — P. 199-262. E. Proto, *Note al Convivio dantesco. Le ricchezze e la scienza*. Très savantes recherches sur les sources de deux passages, complétant celles de Paget Toynbee et Moore. — P. 263-303. G. B. Picotti, *Tra il poeta ed il lauro. Pagina della vita di A. Poliziano* (à suivre). — P. 304-46. G. Fatini, *Ludovico Ariosto prosatore*. Étude de l'*Epistolario* et des comédies en prose ; en appendice, deux lettres inédites, la première d'authenticité douteuse. — Comptes rendus : p. 370-421, *Rassegna critica di studj boccacceschi pubblicati nell' anno secentenario 1913-14* (A. F. Massera : compte rendu très étudié des travaux récents de Hauvette, Wiese et Torraca. Un grand nombre d'écrits de moindre importance ont été analysés par A. della Torre dans la *Rassegna bibliografica*, 1914, p. 102-32) ; — p. 425, G. Parenti, *La personalità storica di Guido Guinizelli* (Zaccagnini : travail très médiocre, à propos duquel le critique communique, sur la biographie du poète et sa famille, le résultat de recherches personnelles) ; — p. 433, Chabaneau et Anglade, *Jehan de Nostredame, Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* (G. B[ertoni] : présente de nouveaux arguments contre l'identification du chansonnier de Sault avec celui de B. Amoros) ; — p. 446, *Studj di storia e di critica dedicati a P. C. Falletti* (deux articles seulement sur l'histoire littéraire antérieure au XIVe siècle). — Comunicazioni ed appunti : p. 453, Aruch, *Postille al ritmo lucchese* (remarques paléographiques et critiques) ; — p. 454, G. M. Monti, *A proposito del codice angelico 2306* (ce manuscrit de Jacopone n'est pas l'un de ceux, très anciens, qui ont été utilisés pour l'éd. princeps de 1490) ; — p. 455, Mercatanti, *Le ginocchia della mente* (autres exemples de cette expression, qui est de Pétrarque, et d'autres locutions similaires).

T. LXVI (1915, 2e semestre), fasc. 196-8. — P. 1-51. F. Cavicchi, *Girolamo da Casio (1464-1533)* (à suivre). — P. 52-104. G. R. Picotti, *Tra il poeta ed il lauro* (fin). Biographie de Politien depuis son entrée dans la maison des Médicis, qui serait de 1473 seulement, jusqu'en 1480 ; histoire très détaillée de ses démêlés avec ses patrons et de la disgrâce qu'il subit en 1478-9. En appendice quelques lettres inédites ou publiées d'après un nouveau manuscrit ; la plus importante est une véritable apologie (19 mars 1480) qui rétablit le crédit ébranlé du poète et le ramena « à l'ombre du laurier ». — Varietà : p. 122-7, C. Bernheimer, *Una trascrizione ebraica dalla Divina Commedia sugli inizi del secolo XIV*. Transcription de quatre

passages, avec glose hébraïque ; elle serait d'un ami personnel de Dante, Manuello Giudeo; — p. 128-39. D. Guerri, *La disputa di Dante Alighieri con Cecco d'Ascoli sulla nobiltà*. Il ne s'agit pas d'une discussion, mais de la sotte critique faite dans quelques vers de l'*Acerba* des théories de Dante sur la noblesse ; — p. 140-52, E. Giorgi, *La più antiche bucoliche volgari*. Elles sont contenues dans un recueil imprimé à Florence en 1481. — Comptes rendus : p. 165, G. Bertoni, *L'elemento germanico nella lingua italiana* (M. Bartoli : compte rendu très instructif et original, où est aussi examiné le livre de Bruch) ; — p. 182, G. Manacorda, *Storia della scuola in Italia* (V. Rossi) ; — p. 199, B. Brugnoli, *Le satire di Jacopone da Todi*, etc. ; G. Ferri, *Jacopone da Todi, Le laude secondo la stampa fiorentina del 1490* (G. Galli : complète et rectifie l'introduction du premier de ces ouvrages ; y regrette l'absence d'une étude de la forme rythmique des *laudi* et montre que la correction des textes a gravement souffert de cette lacune). — Comunicazioni ed appunti : p. 278, A. Aruch, *Per Perino da Castelfiorentino* ; le seul document que l'on possède sur ce poeta minimus (ici republié) est daté de 1281, non de 1270 ; — p. 281, G. Bertoni, *Nota su Marin Equicolo bibliofilo e cortigiano*. Anecdotes glanées pour la plupart dans les lettres (conservées aux archives d'Etat à Modène). — P. 289. Cronaca (périodiques, nécrologie).

P. 309-55. G. Zaccagnini, *Notizie et appunti per la storia letteraria del secolo XIV*. Fournit, d'après les inépuisables *Memoriali*, de nombreux renseignements, 1° sur les maîtres de grammaire et de rhétorique qui, dans le premier tiers du XIVe siècle, pullulèrent à Bologne ; 2° sur quelques auteurs bolonais de traités moraux et historiques (Tommaso Gozzadini, Armannino Giudice, Matteo Correggiani) ; 3° sur quelques rimeurs toscans ayant vécu à Bologne (Lapo Gianni, Megliore degli Abati, Baldo da Passignano). — P. 356-405. F. Cavicchi, *Girolamo da Cassio (1464-1533)* (suite et fin). C'était un joaillier bolonais qui, enrichi et bien accueilli par les grands (surtout les Gonzaga et les Medici), fut mordu de la tarentule littéraire ; non moins médiocres que ses autres œuvres, les *Epitaphii* (en quatrains) ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale. — Varietà : p. 406-13, R. Sabbadini, *Intorno allo zibaldone boccaccesco*. Corrections à quelques textes, suggérées par l'examen du fac-similé ; interprétations nouvelles, fondées sur les définitions du *Catholicon* ; — p. 414-25, Debenedetti, *Troilo cantore*. Quelques vers chantés par Troïlus dans le *Filostrato* de Boccace sont un simple démarquage d'une chanson de Cino da Pistoia ; quelques octaves du même poème, copiées à part, ont été prises pour des *rispetti* populaires et publiées comme tels. — Comptes rendus : p. 426, A. Thomas, *L'Entrée d'Espagne* (G. Bertoni : résultats d'une collation partielle du ms., corrections) ; — p. 453, R. Palmieri, *Studj di lirica toscana anteriore a Dante* (S. Deb.). — P. 471. Cronaca.

Tome LXVII (1916, 1er semestre), fasc. 199-201. — P. 1-16. E. Gorra, *Riprendendo il cammino*. Belles pages du nouveau directeur, qui lui-même devait si vite céder la place, sur son prédécesseur : appel à toutes les bonnes

volontés : le *Giornale*, un instant menacé dans son existence, demeure et entend rester ce qu'il était. — Rassegna bibliografica : p. 128, G. Manacorda, *Rassegna di storia scolastica ed universitaria*. Examen par l'auteur de la *Storia della scuola in Italia*, d'une vingtaine de travaux récents sur l'histoire des études en général, ou dans diverses localités, du moyen âge à nos jours ; — p. 152, *The poetry of Giacomo da Lentino*, ed. by E. F. Langley (Cian : loue l'information, la sobriété, le goût de l'éditeur, lui reproche le manque d'un principe fixe, l'indécision critique ; cf. le compte rendu de G. Bertoni, *Romania*, XLIV, 619) ; — G. Bologna, *Nuovi studi sul Petrarca* (H. Cochin); — p. 167, M. Barbi, *Studi sul Canzoniere di Dante* (S. Deb. : signale l'importance de l'ouvrage, en résume les résultats) ; — p. 172, N. Busetto, *La vita e le opere di Dante Alighieri* (D. Bulfe[retti]) ; — p. 474, *F. Barbari « De re uxoria »*, éd. A. Gnesotto (R. Sabb.). — P. 181. Annunzi analitici. — P. 191. Cronaca.

P. 209-64. A. Belloni, *Dante e Albertino Mussato*. — Varietà : p. 360-71, P. Rajna, *Per chi studia l'Equicola*. Il n'y a pas de raisons suffisantes pour changer la forme traditionnelle de son nom. — P. 376-86. V. Cian, *Isabella d'Este alle dispute domenicane*. Il résulte d'une lettre de la célèbre princesse (8 mai 1498) qu'elle assistait avec plaisir aux controverses théologiques qui avaient pour théâtre le couvent de Santa Maria delle Grazie à Milan. — Comptes rendus : p. 392, *Rassegna francescana*, III (U. Cosmo) ; — p. 436, E. H. Wilkins, *The Derivation of the Canzone* ; *The Invention of the Sonnet* (S. Deb.) ; — p. 440, O. J. Tallgren e R. Œller, *Studi su la lirica italiana del Duecento, III* (S. Deb.) ; — p. 441, Sannazzaro, *The piscatory Eglogues*, éd. W. P. Mustard (En. C.). — P. 447. Annunzi analitici. — P. 459. Cronaca.

T. LXVIII (1916, 2e semestre), fasc. 202-4. — P. 1-42. A. Marigo, *Cultura letteraria e preumanistica nelle maggiori enciclopedie del dugento. Lo « Speculum » ed il « Tresors »* (à suivre). — P. 43-81. A. Momigliano. *Il significato e le fonti del canto XXV dell' Inferno*. Article de critique surtout esthétique. — P. 82-107. A Bertoldi, *Del sentimento religioso di G. Boccaccio e dei canti di lui alla Vergine*. Proteste contre l'opinion qui voit dans Boccace un précurseur de la libre pensée, non sans tomber dans une exagération contraire : défend, par des raisons de sentiment et des rapprochements peu probants, contre Massera, l'attribution à Boccace d'un long *ternario* en l'honneur de la Vierge. — Varietà : p. 161-75, G. Bertoni, *Intorno alla vita e alle opere di Bono da Lucca*. C'était un maître de grammaire dont la présence à Bologne est attestée de 1268 à 1279, auteur de deux traités de rhétorique au moins ; description du ms. qui contient ses œuvres ; étude critique sur le contenu de ce ms. ; — p. 176-85, A. Aruch, *Frammenti del « Novellino »*. Signale dans un ms. de la Laurentienne la présence de trois récits dont deux appartiennent sûrement au *Novellino* ; les publie avec variantes ; revient sur la classification des mss. qu'il a proposée ailleurs dans un important

article critique (*Rassegna bibliogr.*, XVIII, 35). — P. 186-95, L. Frati, *Per due antichi volgarizzamenti*. Dans la première de ces deux notes, prouve qu'il y a lieu de douter de l'attribution à Cavalca d'une ancienne traduction de l'Épître de saint Jérôme à Eustochie et compare le texte de cette traduction donné par un ms. de Bologne à celui de Bottari : dans la seconde montre que la traduction de l'*Ethique* d'Aristote attribuée à Taddeo di Alderotto est identique à la partie correspondante de la traduction, par Bono Giamboni, du *Trésor* de Brunet Latin.— Comptes rendus : p. 228, F. D. Falcucci, *Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica* (G. Campus); — p. 238, E. Pistelli, *Piccola antologia della Bibbia volgata e in appendice alcune epistole di Dante e del Petrarca* (D. Bulfe : l'auteur étudie des passages de la Bible cités ou utilisés par les grands classiques italiens : texte nouveau de l'épître de Dante à Henri VII, texte (d'après Fracassetti) de cinq épîtres de Pétrarque); — p. 232, G. Ippoliti, *Dalle sequenze alle laudi* (U. C. : en dépit de nombreuses traces d'inexpérience, ce livre rendra des services : il montre que, tant pour le mètre que pour la mélodie, les *laudi* dérivent bien des séquences). — P. 259. Annunzi analitici. — P. 270. Cronaca.

P. 280-326. A. Marigo, *Cultura letteraria e preumanistica*, etc. (suite et fin). Vincent de Beauvais a eu de l'antiquité classique une connaissance remarquable pour son temps, il a utilisé (peut-être dans des *Excerpta*) des auteurs presque inconnus alors ; c'est surtout d'après des *Excerpta* qu'a travaillé B. Latin, dont les connaissances sont très superficielles et la culture un « pâle reflet de celle des clercs ». L'auteur paraît avoir ignoré l'importante étude de Paget Toynbee parue ici il y a vingt-cinq ans (XXIII, 62) et le jugement sévère, mais fortement motivé de M. Ch. V. Langlois sur l'auteur du *Trésor* (*La connaissance de la nature et du monde*.... p. 336). — Varietà : p. 367, A. Corbellini, *Riflessioni sopra alcune « chiose » a rime volgari antiche*. Sur quelques passages obscurs de Cino da Pistoia, à propos d'un article de M. Barbi dans la *Rass. bibl.*, XXIII, 216. — Comptes rendus : p. 445, G. Giani, *Cepparello da Prato* (E. L. : il s'agit du fameux « ser Ciappelletto », héros du premier récit du *Decameron* ; nouveaux documents sur ce personnage, mort en 1304). — Annunzi analitici : p. 457, *Cartularium studii Bononiensis*, III (V. R.); — p. 459, A. Aruch, *Ricerche e documenti sacchettiani* (S. Deb.) ; — p. 460, V. Mistruzzi, *Note biografiche su Gidino da Somma campagna* (E. L.) ; — *ibid.*, A. Segarizzi, *Cenni sulle scuole pubbliche a Venezia nel sec. XV*. — P. 463. Cronaca (dépouillement de périodiques, livres nouveaux, nécrologie).

Tome LXIX (1917, 1er semestre), fasc. 205-7. — P. 1-34. G. Zaccagnini, *Notizie intorno ai rimatori pisani del secolo XIII*. Analyse ou publie des documents relatifs aux rimeurs, obscurs imitateurs de Guittone, dont il a publié les œuvres (*Scrittori d'Italia*, t. 72). Presque tous étaient des hommes considérables, appartenant à des familles où abondent les notaires, juges, « anziani » de la ville, ayant eux-mêmes souvent exercé ces fonctions dans

les quarante dernières années du XIIIe siècle. — Comptes rendus : p. 216, G. Lidonnici, *Il « Bucolicum carmen » di G. Boccaccio* (L. Galante : édition très médiocre; nombreuses erreurs de transcription, ponctuation négligée) ; — p. 126, R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci nei secoli XIV e XV* (V. Zabughin : ce compte rendu est moins une critique du livre que l'exposé d'idées personnelles sur les origines de l'humanisme italien). — P. 166. Annunzi analitici : T. Fitzhugh, *The origin of Verse*; H. Cochin, *La Vita Nova*, 2e éd. ; Hauvette, *Les poésies lyriques de Boccace*. — P. 174. Cronaca.

P. 193-216. E. Gorra, *Dante e Clemento V*. Comme s'il sentait sa fin prochaine, l'auteur a voulu résumer ici sa pensée sur la question, récemment renouvelée par M. Parodi (voy. *Rom.*, XXXV, 147), de l'évolution des idées politiques de Dante et de la date des deux premiers cantiques : ceux-ci seraient une acerbe critique des actes de Clément V et notamment une protestation contre les grands procès engagés par le pape « gascon » sous la pression de Philippe le Bel : ce qui en reporterait la rédaction définitive à une date postérieure à 1314. — Varietà : p. 307, G. Albini, *I versi nell' « Erodoto » del Boiardo*. Dans la traduction latine de Valla, utilisée par Boiardo, les citations en vers étaient rendues ordinairement par des hexamètres que B. a traduits en terzines, avec beaucoup de liberté et non sans contre-sens. — Comptes rendus : p 376, A. Trauzzi, *Aree e limiti linguistici nella dialettologia italiana moderna* (M. Bartoli : recherches minutieuses conduisant à des généralisations hardies qui confirment en partie les « intuitions » des anciens maîtres) ; — p. 395, A. Zenatti, *Intorno a Dante* (Gorra). — Annunzi analitici : p. 413, V. Garzillo, *La penultima parola su Cielo Dalcamo* (D. Corb. : sans valeur) ; — p. 414, L. Biadene, *La patria d'Inghilfredi* (S. Deb. : résumé de cet excellent mémoire) ; — p. 416, L. Fassò, *Il Canto dei Simoniaci* (A. Mom.) ; G. Guerri, *Un astrologo condannato da Dante : Guido Bonatti* ; G. dalla Santa, *Uomini e fatti dell' ultimo Trecento e del primo Quattrocento* ; — p. 417, C. R. Post, *Medioeval spanish Allegory*. — Communicazioni ed appunti : p. 420, V. Rossi, *Ancora il « Ninfale Fiesolano »?* Deux octaves du *Ninfale* plagiées par un rimeur du XVe siècle. — P. 424. Cronaca (revue des périodiques, y compris une dizaine de périodiques allemands de 1914-6 : publications récentes ; nécrologie).

Tome LXX (1917, 2e semestre), fasc. 208-10. Varietà : p. 108, A. Corbellini, *Rileggendo il « Contrasto di Cielo Dalcamo »*. Cinq pages (124-30) sur la « comicità » du contrasto ; le reste, soit 17, sur la leçon et le sens de deux vers. Le « paziente lettore » ne peut s'empêcher de trouver que l'auteur abuse de la vertu qu'il lui suppose ; il préférerait un peu moins d'esprit et un peu plus de concision. — Comptes rendus : p. 149, L. Pietrobono, *Il poema sacro* (Gorra : c'est encore un « essai d'interprétation générale », et les 600 pages que voici ne forment que le tiers de l'ouvrage projeté, l'auteur insiste sur les idées politiques de Dante, polémise avec Parodi sur la question de savoir si ces idées étaient ou non complètement formées dès la composi-

tion de l'*Enfer* ; — p. 177, P. Torelli, *Per la biografia dell' Ariosto* (A. Salza) ; — p. 196, H. Morf, *Galeotto fu il libro*, etc. (Walser) ; — p. 199, A. T. *Sacre rappresentazioni per la Fraternita d'Orvieto* (Debenedetti ; éd. de 36 « rappresentazioni », dont plusieurs remontent au XIIIe siècle, d'après un ms. de 1405 ; le ms. a été bien lu, mais le texte souvent mal compris : nombreuses corrections). — P. 216. Cronaca : dépouillements (entre autres, d'une quinzaine de périodiques allemands), livres nouveaux. — Varietà : p. 300, G. Zaccagnini, *L'esilio e la morte di Guido Guinicelli*. Les Guinicelli furent exilés à Monsolico, près de Padoue : c'est probablement la que mourut le poète, avant le 14 novembre 1276. — Comptes rendus : p. 325, M. Wilmotte, *Le Français a la tête épique* (Gorra). — Annunzi analitici : p. 341, A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux* (E. G.) ; p. 342, G. Battelli, *I libri naturali del « Tesoro » di B. Latini* (E. G.) ; p. 342, G. Rotondi, *Alcuni studi su F. Frezzi* (E. G.) ; Lorenzino de Medici, *Aridosia ed Apologia*, ed. Ravello (E. G.). — P. 348. Cronaca (dépouillements de revues) et nécrologies.

A. J.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXXVIII, 1917. — C. 25. Estabrook Sandison (Helen), *The* Chanson d'aventure *in middle English* (Golther : il s'agit du thème bien connu de la rencontre du poète avec une belle jeune fille). — Jakoby (Elfriede), *Zur Geschichte des Wandels von lat.* ú *zu* ü *im Galloromanischen* (Meyer-Lübke : travail soigneux et sans graves lacunes, d'après les anciens textes et l'*Atlas Linguistique*). — C. 30. E. Castaldi, *Nel VI centenario della nascita del Boccaccio* (Wiese : fragment du *Ninfale Fiesolano*, conservé à San Gimignano, sans aucune importance aux yeux de l'éditeur allemand de ce poème). — C. 32. P. Fabra, *Gramàtica de la lengua catalana* (F. Krüger : bonne grammaire de la langue moderne, où ne sont négligés ni la langue archaïque ni les dialectes). — C. 39. K. Pietsch, *Concerning Ms. 2G5 of the Palace Library at Madrid* (A. Hämel : version du saint Graal). — C. 77. *Deutsche Texte des Mittelalters*, hrsg. von der Kgl. Preussischen Akademie der Wissenschaften : *Die Pilgerfahrt des träumenden Mönchs* (Behaghel : traduction du *Pèlerinage* de Guillaume de Digulleville). — C. 100. *La vie Saint Joce*, hrsg. von P. Hänseler (Hilka : l'éditeur se montre fort au-dessous de sa tâche). — C. 103. E. Winkler, *Die Lieder Raouls von Soissons* (Jordan : texte arbitrairement constitué et choix maladroit des variantes). — C. 109. Wacker (Gertrud), *Ueber das Verhältniss von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen* (Vossler : une partie des traits d'après lesquels nous avons l'habitude de localiser les textes français du moyen âge caractérisent bien plutôt une époque de la langue littéraire que le dialecte d'une contrée). — C. 111. M. Treder, *Ueber die Verbindung von* Avoir *und* Etre *mit intransitiven Verben* (Lerch : « un effort qui se perd dans le sable »). — C. 116. Tappolet, *Zur Etymologie von*

Huguenot (Meyer-Lübke). — C. 117. Tappolet, *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französischen Schweiz*, I (M. Goldschmidt : justes éloges). — C. 119. E. Misteli, *Die italienische Novelle* (Wiese : sans aucune valeur). — C. 145. Vossler, *Form und Bedeutung* (Spitzer). — C. 166. J. Haas, *Französische Syntax* (Meyer-Lübke : syntaxe descriptive, fondée sur la psychologie, mais trop insoucieuse de l'histoire). — C. 170. *Der altfranzösische Yderroman*, hrsg. von H. Gelzer (Hilka : nombreuses corrections). — C. 183. *Bernart von Ventadorn, seine Lieder mit Einleitung und Glossar*, hrsg. von Carl Appel (Vossler : très belle édition). — C. 189. O. Hoby, *Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Espanha* (Appel : nombreuses remarques sur cette édition, d'ailleurs satisfaisante). — C. 241. Kabilinski, *Jakob Grimm als Romanist* (Minckwitz). — *Corpus medicorum latinorum* : I. A. Cornelii Celsi quae supersunt rec. F. Marx; II. B. Quinti Sereni *Liber medicinalis* ed. F. Vollmer; V. Marcelli *De medicamentis liber* rec. M. Niedermann (Meyer-Lübke). — C. 245. Haupt (Karl), *Infinitivsätze im Französischen* (Spitzer).— C. 247. *Eine altfranzosische Bearbeitung biblischer Stoffe*, hrsg. von H. Andresen (Hilka : corrections). — C. 248. A. Cullmann, *Die Lieder und Romanzen des Audefroi le Bastard*, Kritische Ausgabe nach allen Hss. (Jordan : édition « satisfaisante »). — C. 250. Bertoni, *Italia dialettale* (M. L. Wagner : petit livre très utile). — C. 256. Salvioni, *Ladinia e Italia* (W. von Wartburg : la thèse de l'auteur est viciée par des préoccupations d'ordre politique). — C. 302. Kluge, *Germanisches Reckentum* (Spitzer : objections contre l'opinion de l'auteur, qui voudrait rattacher le français *garçon* à l'allemand *recke*). — C. 322. Schuchardt, *Zu den romanischen Benennungen der Milz* (Spitzer : additions de l'auteur et du critique). — C. 330. J. Melander, *Étude sur* magis *et les expressions adversatives dans les langues romanes* (Spitzer : éloges). — C. 332. J. J. Meyer, *Isoldes Gottesurteil in seiner erotischen Bedeutung* (Golther).— C. 334. Carlé, *Der altfranzosische Dichter Garnier von Pont-Sainte-Maxence und seine Zeit* (Jordan : thèse de doctorat, meilleure au point de vue biographique qu'à celui de l'histoire littéraire). —C. 362. Ernst (Lorenz), *Floire und Blantscheflur, Studie zur vergleichenden Literaturgeschichte*; *Flos unde Blankeflos*, Kritische Ausgabe des mittelniederdeutschen Gedichtes, von Otto Decker (J. Reinhold : annonce un article qui doit paraître dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*). – C. 385. H. Kjellman, *Une version anglo-normande inédite du miracle de saint Théophile*, avec un appendice : *Le miracle de la femme enceinte retirée de la mer par la Sainte Vierge* (Hilka). — C. 387. Le même, « *La fièvre lui a pris* » (Spitzer). — C. 397. Kolsen, *Dichtungen der Trobadors*, auf Grund altprovenzalischer Handschriften teils zum ersten Male kritisch herausgegeben, teils berichtigt und erklart (Appel : continuation des *Werke des Trobadors* de Mahn, avec traduction et commentaire ; publication hâtive, où il y a beaucoup à reprendre). — C. 402. E. L. Adams, *Word-Formation in Provenzal* (Stengel : éloges, avec quelques réserves).

C. 403. A. Trauzzi, *Aree e limiti linguistici nella dialettologia italiana moderna*

(M. L. Wagner : tentative intéressante, mais fondée sur un choix de faits trop restreint et sur une interprétation trop exclusive des phénomènes linguistiques, ainsi que le montrent notamment des exemples tirés des dialectes de la Sardaigne). — C. 410. E. Walberg, *Trascrizione fonetica di tre testi alto-engadini, con commento* (W. v. Wartburg).

E. M.

Revista de filología española, t. I (1914), fasc. 2. — P. 149. Zacarías García Villada, *Poema del abad Oliva en alabanza del monasterio de Ripoll, su continuación por un anónimo.* Poème latin de la première moitié du XIe siècle composé de seize hexamètres suivi de quinze distiques. La continuation, postérieure d'une trentaine d'années au moins, comprend onze distiques.— P. 162. Antonio C. Solalinde, *Fragmentos de una traducción portuguesa del Libro de Buen Amor de Juan Ruiz.* — P. 173. Américo Castro, *Disputa entre un cristiano y un judío.* Court fragment espagnol du premier tiers du XIIIe siècle. — Comptes rendus : p. 181, F. Hanssen, *Gramática histórica de la Lengua castellana,* Conclusión (A. Castro); — p. 184, M. Arigita y Lasa, *Cartulario de Felipe III, rey de Francia* (Z. G. V.); — p. 187, M. Pérez Villamil, *Relaciones topográficas de España* (F. J. Sánchez Cantón); — p. 190, M. Grammont, *Le vers français. Ses moyens d'expression. Son harmonie.* 2e éd. (T. N. T.); — p. 192. F. Cervantes de Salazar, *Crónica de la Nueva España* (T. N. T.). — P. 194. Comptes rendus sommaires. — P. 203-243. Bibliographie.

— I (1914), 3. — P. 145. M. Artigas, *Fragmento de un glosario latino.* Du milieu du VIIIe siècle ; dérivé du *Liber Glossarum.* — P. 275. Rafael Mitjana, *Nuevos documentos relativos a Juan del Encina.* — P. 289. Arturo Farinelli, *Mistici, Teologi, Poeti e Sognatori della Spagna all'alba del dramma di Calderon.* Comptes rendus : p. 334, H. Collet, *Le mysticisme musical espagnol au XVIe siècle* (R. Mitjana); — p. 340, Ch. Bally, *Le Langage et la vie* (J. O. G.); — p. 341, E. Waiblinger, *Beiträge zur Feststellung des Tonfalls in den romanischen Sprachen* (T. N. T.) ; — p. 343, John M. Burnam, *Palæographia iberica,* premier fasc. (A. G. Solalinde). — P. 347. Comptes rendus sommaires.

— I (1914), 4. — P. 357. R. Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero,* I « En Santa Gadea de Burgos ». Une nouvelle version du romance « del juramento que tomó el Cid al rey don Alonso », qui se trouve dans un manuscrit du Bristish Museum et qui est ici publiée pour la première fois, permet à M. Menéndez Pidal de revenir sur l'histoire de ce romance, dont on possédait déjà deux autres versions du milieu du XVIe siècle et où on voyait généralement un dérivé d'un « cantar » primitif par l'intermédiaire des Chroniques. La nouvelle version est plus ancienne que les deux autres puisque le ms. remonte au début du XVIe siècle ou même aux dernières années du XVe. Rapprochée des deux autres, il résulte que nous n'avons pas là des combinai-

sons de poètes érudits qui puisent à des sources historiques, mais une élaboration graduelle telle que la poésie populaire en présente. Mais ce procès ne saurait avoir commencé brusquement à la fin du XVe siècle. N'est-il pas légitime de supposer que c'est un mouvement qui se continue, et pourquoi ne pas le faire remonter directement au « cantar » lui-même ? Il est inutile et illogique d'interrompre l'évolution en intercalant brusquement entre une origine populaire certaine et un développement populaire tardif, que nos trois versions nous remettent sous les yeux, une période purement livresque. Selon M. M. P. il faut donc ici cesser de faire appel au secours des Chroniques, et il y a là une indication importante pour d'autres cas. Mais pourquoi, à propos de « l'évolution naturelle de la poésie épique » parler de poèmes français cycliques tardifs ? Ceci ne nous éloigne-t-il pas de la poésie populaire ? Cette étude est la première d'une série.— P. 378. Pedro González Magro, *Merindades y señoríos de Castilla en 1353*.— P. 402. A. Castro, *Mozos et ajumados*. Cette locution qui se trouve dans un passage de Berceo signifie « jeunes gens court tondus et hommes avec toute leur chevelure ». C'est une façon d'accentuer « tous » et de varier la formule « tous, jeunes et vieux ». En ancien français la locution « tous, chauves et chevelus » forme une cheville fréquente. — P. 404. J. G. Ocerin, *Para la bibliografía de Lope*.— Comptes rendus : p. 406, A. A. Fokker, *Quelques mots espagnols et portugais d'origine orientale, dont l'étymologie ne se trouve pas ou est insuffisamment expliquée dans les dictionnaires* (C.); — p. 408, J. Jud, *Probleme der altromanischen Wortgeographie* (C.); — p. 410, Th. Schroder, *Die dramatischen Bearbeitungen des Don Juan-Sage in Spanien, Italien und Frankreich bis auf Molière einschliesslich* (C.); — p. 411, S. G. Morley and E. C. Hills, *Modern Spanish Lyrics* (A. Reyes); — p. 412, Antonio S. I. Astrain, *Historia de la Compañía de Jesús en la asistencia de España* (B.). — P. 414. Comptes rendus sommaires. — P. 418-468. Bibliographie.

T. II (1915), fasc. 1. — P. 1, R. Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero*. II « Morir vos queredes, padre. » L'histoire de ce romance ne commence pas, comme on l'a cru, avec le *Cancionero* sans date d'Anvers : il y en a des versions imprimées plus anciennes dans des feuilles volantes de la première moitié du XVIe siècle, et c'est d'une source analogue que dérive le texte même du *Cancionero*. Examen de ces versions dont chacune présente des variantes intéressantes, rapports de parenté et de filiation : il y a là tout un actif développement de poésie populaire. — P. 21. Federico Hanssen, *Las coplas 1788-1792 del* « Libro de Alexandre ». Le poète y a inséré quelques vers d'une chanson de mai dont on retrouve les échos ailleurs. — P. 31. W. Meyer-Lubke, *Acerca de la palabra* « rueca ». *Rueca* présente la voyelle du latin colus et les consonnes du visigothique *rukka*. — P. 33. María Goyri de Menéndez Pidal, *Dos notas para el* « Quijote » : 1. *Jaboneros*, 2. *Duelos y quebrantos*. — P. 41. Narciso Alonso Cortés, *Algunos datos relativos a D. Pedro Calderón*.— P. 52. Comptes rendus. — P. 67. Bibliographie.

— II (1915), 2. — P. 105. R. Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero*.

III « Ya se salen de Jaén ». IV « Un día de San Antón. » On voyait dans le premier de ces deux romances un remaniement du second exécuté par un poète du dernier tiers du XVIe siècle. En réalité, bien que le second ait incorporé quelques vers du premier, ces deux romances rapportent des faits entièrement différents : le premier est un écho de la défaite de 300 cavaliers chrétiens à Montejícar en 1410 et il nous donne un récit qui est plus fidèle à l'esprit du romance primitif que ne l'est la version rapportée par la Chronique de Jean II. Quant au romance « Un día de San Antón, » il rapporte un épisode probablement réel de la vie de l'évêque de Jaén, Gonzalo, et l'histoire en est autrement complexe qu'on ne l'a cru : on s'est trompé sur le classement des versions, en particulier on a donné comme plus ancienne, sous prétexte de plus grande fidélité historique, la version la plus récente, et la défaite et la captivité de l'évêque, qui sont les détails principaux par où elle se distingue, n'ont aucun fondement historique. La version ancienne doit son origine à une pure création poétique. — P. 137. José R. Lomba y Pedraja, *Enrique Gil y Carrasco, su vida y su obra literaria.* — P. 180. Comptes rendus. — P. 188. Bibliographie.

— II (1915), 3. — P. 217. Federico de Onís, *Sobre la trasmisión de la obra literaria de Fray Luis de León.* — P. 258. Carolina Michaelis de Vasconcellos, *A propósito de Martim Codax e das suas cantigas de amor.* On a retrouvé récemment dans une reliure du XIVe siècle un feuillet de parchemin renfermant sept chansons galiciennes du genre *Cantigas de amigo*, du reste toutes déjà connues par ailleurs. La musique accompagne le texte. Le nom de l'auteur Martín Codax que porte le ms. est un de ceux qui figurent dans le *Cancioneiro* du Vatican. Dans ce précieux ms. nous avons, selon Mme de Vasconcellos, un de ces rouleaux de parchemin que les princes faisaient collectionner en vue de l'établissement des grands chansonniers. — P. 274. Alfonso Reyes, *Góngora y* « La gloria de Niquea. » — P. 283. Antonio G. Solalinde, *Intervención de Alfonso X en la redacción de sus obras.* — P. 289. José de Perott, *Reminiscencias de romances en libros de Caballerías.* — P. 293. Comptes rendus.

— II (1915), 4.— P. 329. R. Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero*, V « Río verde, río verde. » Les trois romances qui débutent ainsi sont considérés comme se référant à un événement de 1501 et on les tient pour postérieurs aux deux romances de la première moitié du XVIe siècle « Estando el rey don Fernando » où cet événement est raconté de façon plus complète. En réalité il y a eu là, comme souvent, contamination tardive et si l'on s'en tient à la plus ancienne version du romance « Río verde, río verde », on voit qu'il se rapporte à un événement de 1448, comme le prouve la relation du même fait par la Chronique inédite de Jean II. Le fait en question n'a pas eu un très grand retentissement : le romance a dû être composé presque immédiatement après. En général on a méconnu l'historicité des romances anciens. — P. 339. Dr. A. S. Yahuda, *Contribución al estudio del judeo-espa-*

ñol. Étude intéressante qui met en relief les conservations (c'est l'essentiel) et les innovations du vocabulaire judéo-espagnol. P. 343, remarques curieuses sur l'influence de la France et du français sur la communauté judéo-espagnole de Constantinople. — P. 371. Alfred Morel-Fatio, *Un romance à retrouver*. Il s'agit d' « une vieille chanson, que proprement on appelle la *romance*, qui est bien gentille » et que Brantôme a entendu chanter en Espagne en 1564. M. Menéndez Pidal montre dans une note additionnelle que le romance en question s'est conservé dans la tradition orale des Juifs espagnols. Notons que le plus ancien exemple du mot *romance* donné par le *Dictionnaire général* est de 1606 (Nicot). — P. 374. *Alfabeto fonetico*. On nous donne ici l'alphabet dont se servira la *Revue* pour la transcription phonétique des sons et le vocabulaire qu'elle emploiera pour la description des sons. — P. 377. Comptes rendus. — P. 411. Bibliographie.

E. S.

The Romanic Review, III (1912), 1. — P. 1. Hugh Allison Smith, *A verse Version of the Sept Sages de Rome*. Reproduction presque diplomatique de la partie en vers de la version des *Sept sages* conservée dans le ms. 620 de la bibliothèque de Chartres. Dans son introduction M. S. signale que cette partie en vers commence exactement au point du récit où se termine la partie en prose qui la précède dans le ms. de Chartres, il est donc probable qu'elle a été copiée pour compléter la version en prose. — P. 68. Alfred Coester, *A bibliography of spanish-american literature*. — P. 102. Samuel M. Waxman, *La religion de Rabelais*. — P. 117. Fr. J. Mather, *Dante Portraits*. — P. 123. Comptes rendus. — P. 139. *Notes*. — P. 140. *Rufino José Cuervo*, notice nécrologique par J. D. Fitz-Gerald.

III, 2-3. — P. 143. Arthur C. L. Brown, *On the independent character of the welsh « Owain »*. Le récit gallois remonterait à la même source que l'*Ivain* de Chrétien et ne proviendrait pas de celui-ci. — P. 173. J. D. Bruce, *Arthuriana*. Cinq courtes notes. — P. 194. Georges T. Northup, *The italian origin of the spanish prose Tristram Versions*. — P. 223. C. R. Post, *The sources of Juan de Mena*.— P. 280. J. P. Wickersham Crawford, *Auto de la Quinta Angustia que Nuestra Señora passo al pie de la Cruz*. Edition d'après l'impression de Burgos, 1552. — Mélanges : p. 300, E. C. Hills, *Dante's versification* : allitération, harmonie vocalique et rythme tonique ; — p. 308, H. R. Lang. 1. « *Seignor* » *as vocative singular*, dans *Roland* 2900 ; 2. *Spanish and portuguese « orate »* rapproché du prov. *aurat* « fou » ; 3. *Portuguese « endouto » and related forms*, signifie non « vêtu » mais « accoutumé ». —P. 314. Compte rendu de Ch.-V. Langlois, *La Connaissance de la nature et du monde au moyen âge*, par G. L. Hamilton.— P. 320. *Notes*.

III, 4. — P. 321. Arthur F. Emerson, *Chaucer's first military service : a study of Edward third's invasion of France in 1359-60*. — P. 362. Colbert Searles, *Italian Influences as seen in the « Sentiments » of the French Academy*

on the « Cid ». — P. 301. John M. Burnam, *Bonet de Honeis* (2e article, cf. II, 303). — Mélanges : p. 403, A. Livingston, *The jocose Testament of G. Contarini and a poem of Venetian [illegible] of the Seventeenth* (p. 411). H. R. Lang, 4. *A passage in the « Danza de la Muerte »* : *el Coletario* cité parmi les juristes dans la str. XLIII doit être corrigé en *el comentario* et désigner un *commentarius juris*; 5. *Spanish « meldar »*, signifie « lire, expliquer (la loi mosaïque) », cf. hébr. *midrash*, 6. *Old portuguese « brou »* nom d'une étoffe identifié avec le nom de localité *Brou* (Eure-et-Loir); p. 422, E. H. Tuttle, colligere *in Spanish*. — P. 424. Comptes rendus. — P. 440. *Notes* et errata.

IV (1913), 1. — P. 1. Olin Moore, *The Young King, Henri Plantagenet (1155-1183), in provençal and italian literature* (à suivre). — P. 27. J. Gerig, *Barthelemy Aneau* (suite et à suivre). — P. 58. J. P. Wickersham Crawford, *The Seven liberal Arts in the « Vision delectable » of Alfonso de la Torre*. L'œuvre d'Alfonso de la Torre ne présente aucune idée originale : c'est pour la plus grande part une transcription d'œuvres antérieures (Isidore de Séville, Alain de Lille, Al Ghazālī) représentant d'ailleurs un état assez arriéré de la pensée médiévale. — P. 76. Karl Young, *La Procession des Trois Rois at Besançon*. Publication d'un passage du *Cérémonial* de l'église Saint-Étienne de Besançon (Bibl. de Besançon, ms. 109), rédigé en français en 1629 par François Guénard, prêtré, à rapprocher du cérémonial latin de l'église Saint-Jean pour l'office de l'Épiphanie. — P. 84. H. A. Smith, *The composition of the « Chanson de Willame »* (à suivre). — Mélanges : p. 112, Fr. Bliss Luquiens, *The reconstruction of the original « Chanson de Roland »*. L'on connaît la thèse de l'auteur (cf. *Romania*, XXXVIII, 630) : le *Roland* d'Oxford est, littérairement, supérieur à toute rédaction augmentée qu'on pourra essayer d'établir, comme l'a fait par exemple M. Stengel, à l'aide des autres versions ; cette thèse est ici appuyée d'un exemple bien choisi (*O* 1049-92 comparé à la partie correspondante de l'édition Stengel) ; p. 118, Muriel Kinney, *Notes on the geography of « Huon de Bordeaux »*, montre la précision des détails de l'itinéraire de Huon aux environs de Bordeaux. — P. 125. Comptes rendus. — P. 143. Notice nécrologique sur M. Ménendez y Pelayo par J. Fitz-Gerald. — P. 147. *Notes*.

IV, 2. — P. 149. H. A. Smith, *The composition of the « Chanson de Willame »* (2e article). La *Chanson de Willame*, peut se décomposer en cinq parties dont trois (1, 3, 5) ont le refrain *Lundi al vespre*, une (2) le refrain *Jeudi al vespre*, une (4) le refrain *Lores fu mecredi*. La thèse de M. S. est que les parties 1, 3, 5, dont le contenu se retrouve dans le *Covenant Vivien* et dans *Aliscans*, forment un poème complet et que 2 et 4, qui n'ont pas de correspondant dans les deux autres chansons, sont des additions à ce poème, tirées d'ailleurs de ce poème même. La thèse est ingénieuse et mériterait un examen nouveau. — P. 166. Laura Hibbard, *The sword bridge of Chrétien de Troyes and its celtic original*. Le thème du « pont de l'épée » ne doit pas être identifié avec celui du

« pont du jugement » que les âmes ont à passer pour arriver dans l'autre monde : c'est un thème celtique, de caractère purement merveilleux, sans signification symbolique ou éthique. — P. 191. A. M. Espinosa, *Old spanish « fueras »*. Étude syntactique : *fueras* préposition, *fueras ende, fueras si, fueras en de si*. — P. 207. J. P. W. Crawford, *Suarez de Figueroa's « España defendida » and Tasso's « Gerusalemme liberata »*. — P. 221. G. L. Hamilton, *The sources of the symbolical lay communion*. Nombreux exemples de la coutume de la communion donnée à l'aide de brins d'herbe ou d'un morceau de terre. — Mélanges : p. 241, E. H. Tuttle, *Romanic* aduolare ; à ajouter, pour mémoire, au dossier étymologique d'*aller* ; — p. 242, C. Ruutz-Rees, *The record of a visit to J. C. Scaliger*. — P. 253. Comptes rendus. — P. 260. *Notes and news*.

IV, 3. — P. 261. I. C. Lecompte, *« Richeut », old french poem of the 13. 14th century, with introduction, notes and glossary*. Voir *Romania*, XLIII, 307. — P. 306, J. M. Burnam, *A brief catalonian medical text*. Imprimé d'après le ms. de Madrid A 113. — P. 311. R. E. House, *The sources of Bartolome Palau's « Farsa Salamantina »*. — P. 323. S. G. Patterson, *An italian proverb collection*. Imprimé d'après un ms. de l'Université de Chicago. — P. 330. D. C. Stuart, *The stage setting of Hell and the iconography of the middle ages*. M. Mâle a montré que la mise en scène des œuvres dramatiques du moyen âge a fourni des modèles aux œuvres d'art. M. S. insiste sur l'idée que l'influence inverse a dû aussi se produire souvent, par exemple pour la représentation de l'Enfer, qui est d'ailleurs moins uniforme dans les mystères qu'on ne le dit traditionnellement. La thèse de M. S. est intéressante et appelle des études nouvelles. — P. 343. E. H. Wilkins, *The discussion of the date of the birth of Boccaccio*. Voir ci-dessus p. 148 ; M. W. maintient et précise ses conclusions : Boccace est né en 1313 ou 1314, probablement dans la première moitié de 1314. — P. 352. A. de Saliro, *Studies in the Irpino dialect*. Dialecte de la province d'Avellino, entre Molise, Capitanate, Basilicate et Terre de Labour, très voisin du napolitain. Etude sommaire avec court glossaire et quelques textes. — Mélanges : p. 381, E. H. Tuttle, Cogitare *in gallo-roman ; romanic* cinctu *and* punctu. *Cuidier* représenterait régulièrement cogitare par l'intermédiaire de *koyido<cogito, où se serait développé un *i* fermé capable d'influencer ensuite la tonique. L'alternance du fr. *cent* et de l'it. *cinto*, fr. *point* et ital. *punto*, etc., s'expliquerait par le traitement de net- maintenu ou réduit à -nt- avec allongement compensatoire de la tonique précédente. — P. 383. Comptes rendus (c. r. par E. S. Sheldon de W. N. Bolderston, édition de Richer, *L'[illegible] Remi*, cf. *Romania*, XLII, 270 ; — p. 392, c. r. par R. T. Hill de B. Orlowski, édition de Paien de Maisières, *La Damoisele a la mule*, cf. *Romania*, XLI, 144. — P. 396. *Notes and news*.

IV, 4. — P. 397, Joseph de Perott, *The Mirrour of Knighthood*. Note sur la traduction anglaise (1578-1601) de l'*Espejo de principes* [illegible] de

Diego Ortúñez de Calahorra (1562 sqq.). — P. 403, J. D. Bruce, *The development of the Mort Arthur theme in medieval romance.* A l'exception du *Perceval-Didot* et de la *Morte Arthure* en moyen anglais, toutes les versions du récit de la mort d'Arthur ne sont que des modifications du romad français en prose de la *Mort Arthu.* — P. 472. D. L. Buffum, *The sources of the Roman de la Violette.* Gerbert de Montreuil a amplifié le début du roman du *Comte de Poitiers*; l'opinion n'est pas nouvelle et l'on voit mal l'intérêt de cette note. — Mélanges : p. 479, O. M. Johnston, *Old french « estovoir ».* Deux exemples d'emploi personnel de *estovoir* : mais pour l'un (*Floire et Blancheflor*, 310) la leçon est douteuse et même dans le second cas (*Eneas*, 1019) l'emploi personnel n'est qu'apparent; — p. 481, E. H. Tuttle, *Phonological contributions*: 1. ansere *in Spanish*; *ansar* devrait son *n* à une propagation de la nasale dans la formule *un(a) asa*; 2. nive *in hispanic and provencial*: l'*e* ouvert serait dû à l'influence de levis; 3. *Provencial* r *for* n: il s'agit de *-rgue* remplaçant *-ngue*; essai d'explication phonétique par le passage de *-ng-* à *-ŋg-*, suivi d'une dissimilation des deux vélaires. — P. 483. Comptes rendus. — P. 488. *Notes and news.*

M. R.

CHRONIQUE

— Michel Bréal est mort le 25 novembre 1915. Il était âgé de 83 ans, étant né le 26 mars 1832, à Landau. Il avait eu une longue et brillante carrière universitaire : professeur de grammaire comparée au Collège de France dès 1864, il prenait part en 1868 avec Gaston Paris à la fondation de l'Ecole des Hautes Études. La *Romania* l'avait compté parmi ses premiers collaborateurs; il n'avait jamais cessé de s'intéresser aux études romanes et son *Essai de sémantique* représente un long effort de réflexion s'exerçant sur le français autant que sur les langues anciennes ou les langues germaniques.

— Jean Druon, dont on trouvera plus haut (p. 270) une courte note remise à la veille de la guerre, a été tué le 14 novembre 1914, dans le secteur d'Ypres. Il était âgé de 27 ans. C'était un excellent travailleur, d'esprit juste et curieux ; il avait entrepris sur mes conseils une étude sur Gautier de Coinci en même temps qu'une édition de ses œuvres et il avait poussé assez loin des recherches dont il faut espérer du moins que les résultats ne seront pas perdus tout entiers, faibles restes d'une activité riche de promesses. C'était aussi une âme simple et droite, et qui ne connaissait pas de limites à son devoir. — M. R.

— Aux notices nécrologiques sur Émile Picot, nous pouvons ajouter un bel article de l'historien roumain N. Iorga dans *Neamul romanesc* du 25 avril 1919 ; l'article de M. H. Cordier dans le *Bulletin du Bibliophile* a été tiré à part : Henri Cordier, *Émile Picot* ; Paris, Leclerc, 1919 ; in-4, 35 pages.

— M. R. L. Graeme Ritchie a été nommé professeur de langue et littérature françaises à l'Université de Birmingham, M. F. Boillot, à la même fonction à l'Université de Bristol, M. O. H. Prior professeur de littérature française à l'Université de Cambridge, et M. J. Orr professeur de langue française à Victoria University à Manchester.

Publications annoncées.

M. Hilding Kjellman se propose de publier le recueil de miracles contenu dans le ms. Royal 20 B XIV du British Museum et les parties inédites du ms. B. N. fr. 818, ainsi que les modèles latins de ces compositions.

Collections et publications en cours.

Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études (sciences historiques et philologiques)* a paru le numéro 226, *Étude sur le Lancelot en prose* par Ferdinand Lot ; 1918, 452 pages.

Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* :

18. *Bibliographie sommaire des Chansonniers français du moyen âge* (manuscrits et éditions), par Alfred Jeanroy ; 1918, VIII-79 pages ;

19. *La Chanson d'Aspremont*, chanson de geste du XIIe siècle, texte du manuscrit de Wollaton Hall, édité par Louis Brandin, t. I, vv. 1-6156 ; 1919, IV-196 pages.

Comptes rendus sommaires.

L. Rütimeyer, *Beiträge zur Schweizerischen Urethnographie* (*Schweiz. Archiv für Volkskunde*, XX, 283-372, XXII 1-50 ; *Archives suisses d'anthropologie générale*, II, 230-49) ; F. Fankhauser : *Zur tessinische torba* » « *Speicher* » (*Schweiz. Archiv für Volkskunde*, XXII, 50-59). — Les contributions à l'ethnographie primitive de la Suisse de M. R., remplies d'observations et de faits intéressants, apportent des résultats inattendus même au linguiste habitué à considérer l'étude des objets et de leurs noms comme base indispensable des recherches étymologiques. L'auteur, initié aux enquêtes de ce genre parmi les peuples primitifs, a eu l'idée heureuse de poursuivre dans les vallées conservatrices des Alpes suisses les nombreux vestiges d'une civilisation préromane. En se rendant compte combien ses observations pourraient être suggestives pour l'histoire des mots patois, il s'est assuré l'appui d'un bon philologue, M. Fankhauser, qui, avec le soin et la modestie dont il est coutumier, a fourni une série de notes linguistiques destinées à mettre en pleine lumière la portée des résultats de M. R. pour l'histoire des mots. Le romaniste lira avec un vif intérêt l'étude sur les « *tachéras* » (bâton sur lequel on fait des coches), sorties depuis peu de l'usage parmi nos vachers et nos paysans. Un chapitre est consacré aux *lampes* primitives en pierre (appelée *lusa* < l a u s a dans le Lötschental du Haut-Valais), un autre décrit les *jouets* fabriqués à l'aide de *cônes de pins* plus ou moins arrangés pour imiter l'extérieur des animaux domestiques : par là s'expliquent les nombreuses désignations du cône de pin empruntées à des noms d'animaux (cf. *Atlas Ling. Franç.*, C. Cone de pin : *coucarelo*, *tito*, *geline*, etc.). L'étude des différentes formes de la crémaillère, des constructions de maisons et de granges, rappelant sous bien des rapports les huttes de l'époque lacustre, sera mise à profit par le lecteur attentif. — Les articles parus dans les *Archives d'anthropologie suisse* insistent sur les diverses méthodes en usage pour le battage des grains en Suisse, sur certaines façons archaïques de cuire le pain dans le Tessin, sur la forme des outils utilisés pour la récolte et la cuisson des châtaignes. Un chapitre particulièrement intéressant s'oc-

cupe de l'emploi de l'écorce du bouleau comme torche primitive dans les vallées tessinoises : le terme *dūrbi*, pour désigner ces rouleaux d'écorce, méritera une étude approfondie comme l'un de ces vocables qui remontent à l'époque préromane. — A propos du mot tessinois *torba* « grenier ou grange », M. Fankhauser détermine, dans un article précis et excellemment documenté, l'aire du terme dans les parlers grisons et italiens à l'est du Saint-Gothard. Il conclut à l'existence d'un mot prélatin à ajouter au fonds lexicologique d'origine obscure persistant encore dans les parlers des vallées alpines. Je pense que l'avenir n'aura plus grand'chose à modifier à l'exposé suggestif de M. F.[1].— J. Jud.

Ovid Densusianu, *Antologie dialectală* ; Bucarest, Socec, 1913 ; in-8, VII 128 pages. — Choix de textes des dialectes roumains, pris en général dans les collections antérieures, avec quelques inédits ; une place importante est faite aux parlers des régions roumaines hors de l'ancien royaume. La transcription phonétique a été volontairement simplifiée ; un glossaire avec de nombreuses indications étymologiques complète cet élégant petit volume qui servirait très utilement aux exercices des étudiants romanistes. — M. R.

C. Lacea, *Cum dans la syntaxe de la langue roumaine* (Extrait de *Nordisk Tidsskrift for Filologi*). — Contrairement à ce qui se passe pour les autres prépositions roumaines, *cu* « avec » est normalement suivi de la forme articulée du substantif (même lorsque celui-ci n'est pas accompagné d'un déterminatif) à moins que le substantif n'ait un sens partitif. D'autre part, *cu* joue dans bien des cas un rôle très voisin de celui de la conjonction copulative *şi* « et ». C'est cette fonction qui, suivant M. L., explique l'emploi de la forme articulée après *cu* considéré moins comme une préposition que comme une copule. — M. R.

Mihail G. Boiagi, *Gramatica romană sau Macedo-romana redictată cu o introducere şi un vocabulariu de* Per. Papahagi ; Bucarest, Gobl, 1913 ; in-8, XXXI 316 pages. — Les témoignages anciens sur le macédo-roumain sont trop rares pour qu'on n'accueille pas avec joie cette réimpression de l'important ouvrage de Boiadji. On sait que Michel Boiadji, Roumain de Macédoine, émigré à Vienne (plutôt que ne à Buda, comme on l'a cru), publia en 1813, à

1. En ce qui concerne le picen *torta* « volta sotterranea », il conviendra d'étudier les témoignages du mot recueilli par Girolamo Rossi dans son *Glossario medioevale ligure*, s. *trovare* (« volta, absida »). L'idée d'y voir le lat. tribuna se heurte à des difficultés phonétiques que je suis impuissant à écarter. Cf. Parodi, *Arch. glott.*, XIV, 16-17. — Les différents sens du mot torbare (« grenier, grange, bassin de la fontaine, crèche » se retrouvent en partie pour un autre mot : benna, cf. *Z. R. Phil.*, XXVIII, 46 n. Enfin il y a lieu d'ajouter à la famille de mots se groupant autour d'une forme *trabice : Verniglio *trevigia*, Val Camonica *trabia* « palo cui si legano le vacche nella stalle delle malghe », relevés par M. Battisti dans *Pro Cultura*, V, p. 6.

Vienne, où il était professeur de grec moderne, une *Grammaire roumaine ou macédo-valaque* en grec et allemand, suivie de dialogues et de quelques contes. Cette grammaire a déja fait l'objet de quelques travaux, en particulier de M. A. Dunker dans le deuxième *Jahresbericht* de Weigand en 1895 (voir *Romania*, XXVI, 351) ; elle avait été réimprimée à Bucarest en 1863 par les soins du poète Bolintineanu. La réimpression que nous donne M. Papahagi paraît très soignée. Elle est suivie d'un vocabulaire complet des mots aroumains cités par Boiadji. L'introduction de M. P. apporte des renseignements intéressants sur l'activité de Boiadji, qui aurait vécu jusqu'en 1842 ou 1843, et montre que les indications fournies par sa grammaire sont plus dignes de confiance qu'on ne l'a dit parfois. — M. R.

Le parlate italiane della Venezia Giulia e della Dalmazia. Lettera glottologica di M. G. Bartoli *a un collega transalpino* ; Grottaferrata, Tip. italo-orientale, 1919 ; in-12, 23 pages. — Exposé très clair de la situation linguistique actuelle de l'Istrie et de la Dalmatie, avec d'intéressants exemples de mélanges entre le vénitien et les parlers romans antérieurs de la région (frioulan, istriote, dalmate).— M. R.

Dante Olivieri, *Il nome locale veneto « lupia, lubia » ed alcuni toponimi affini* (*Nuovo Archivio veneto*, XXXVI, 1918, p. 188-93). — L'auteur, qui s'est fait connaître par ses études de toponomastique vénitienne (cf. *Romania*, XXXII, 464 et XXXVII, 176), publie une étude intéressante sur les noms de lieu tels que *Lupia*, *Lubia* dans l'Italie septentrionale et centrale. Après avoir constaté que ces lieux-dits sont inséparables du piac. *lubia libbia* « scoscendimento di terreno e la parte della terra scoscesa », *lubiá* « cadere, diroccare », parmig. *libia* « frana » *libiar* « franare », gén. *liggia*[1] « greppo, luogo dirupato e scosceso, balza, burrone », frioul *luvie* « luogi, soggetti all'azione ed agli effetti delle acque », M. O. ramène toute cette famille de mots au latin alluvies[2], enregistrée par le *Thesaurus*[3] et Du Cange[4]. Quant à l'évolution phonétique de *-vj-* intervocalique, il renvoie aux résultats de *colluvies*, *cavea* et *fovea* qui attestent la même variété des résul-

1. Cf. aussi le verbe *deliggiá* « smottare ». Les formes du Monferrat : *sbiggia*, *sbiggiun* « frana » (Ferraro), Guarene : *sbüğa* « frana » (Toppino) se rapprochent d'une manière fort curieuse du gén. *liggia*. Mais comment expliquer le *b-* initial qui rappelle le *budza* du Val Blenio et le *bova* « ravine » rhéto-roman ?

2. Les formes offrant *-i-* (< ū) comme voyelle tonique seront-elles dues au verbe où *ū* est atone ? Resterait donc à savoir s'il faudrait partir du verbe allūviare ou de l'adjectif allūviu-a (terra, loca alluvia). Le *Thesaurus* nous révèle la forme : adlubies dans le *Gloss. lat.*, IV, 11, 4.

3. Le latin *incrementum fluvii*, synonyme de *alluvies*, s'est conservé dans le prov. mod. *cremen* « alluvion ».

4. Dans les divers articles de Du Cange, il n'y a rien de notable en dehors du seul passage, cité s. *lubia*, tiré des œuvres de Sicardus, évêque de Crémone, qui permet de reconstituer l'aire du mot en Lombardie.

tats phonétiques de *-vj-* latin [1]. Cependant il y a là une enquête à faire, à savoir pourquoi seule fovea donne *fopa* (*p* < *vj*) dans une aire bien plus étendue que *alluvia* ou *cavea* : espérons que M. Olivieri ne tardera pas à nous donner la clef de ce problème [2]. — J. Jud.

Influência do vocabulário português em línguas asiaticas (abrangendo cêrca de cinqüenta idiomas) por M. S. Rodolfo Dalgado; Coimbra, Imprensa da Universidade, 1913 ; in-8, xcii-253 pages. — Étude partiellement esquissée par Aristide Marre et par H. Schuchardt, reprise ici très largement et étendue à un très grand nombre de parlers importants de l'Asie méridionale et orientale. L'introduction indique les limites et la méthode de cette étude, les conditions de l'influence du portugais sur le vaste domaine linguistique qui va de Ceylan au Japon, les modifications phonétiques les plus générales subies par les mots empruntés au portugais. Le corps de l'ouvrage est constitué par un lexique alphabétique des mots portugais avec les formes qu'ils ont prises dans les parlers asiatiques et de brefs commentaires. Les matériaux ainsi recueillis proviennent en partie du dépouillement de dictionnaires et non d'enquêtes directes et il était difficile qu'il en fût autrement pour une étude aussi vaste ; ce premier recueil méthodique n'en sera pas moins une base utile pour l'examen d'un important problème de propagation linguistique. — M. R.

La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en français des origines au XVe siècle, Thèse pour le doctorat par Hilding Kjellman. Upsal, 1913; in-8, 339 pp. — On sait que l'infinitif complément d'un verbe s'emploie soit seul, ce qui est la construction ancienne, issue directement du latin, soit précédé des prépositions *a* ou *de*, ce qui est un développement français. S'en tenant à l'emploi de l'infinitif construit avec un verbe impersonnel, M. Kjellman cherche à déterminer comment et pourquoi la construction traditionnelle recule d'abord peu à peu devant la construction avec *a* pour reprendre le dessus à partir du xiiie siècle, et

1. Je ne vois pas que M. Ol. ait fait appel aux formes trentines : *ribbia*, *rebbia*, *robbia* « frana ». Sera-t-il nécessaire d'avoir recours à l'explication par un croisement d'alluvia avec ripa (cf. ladin *riva* « pente raide » (Alton), frioul *ribo* « riva, erta » *Arch. glott.*, IV, 339) ou avec ruina (cf. noms de lieu : *Ruinal* dans le Tyrol allemand) ou avec la base d'origine incertaine qui se continue dans le frioul : *rovis*, *ruis*, *ruvis* « valanga », sursely. *rieven*, sent. *rövan* « lisière, talus », Gröden *rône* « pente », etc. ?

2. Le frioul *lavie* « torrentello o ramo di torrente » est expliqué comme descendant du lat. *alveu*, mais quel est alors le rapport phonétique du frioul *lap* « truogolo » avec *lavie* ? Ne faudra-t-il pas rattacher le frioul *lavie* plutôt au napolit. *lava* « torrente », au bresc. *laf*, cf. en dernier lieu, Salvioni, *Arch. glott.*, XVI, 464 ? — M. O. n'a pas tenu compte des noms de lieu tels que *Rabbiula*, *Gabbia* (et *lezza*, *dilezza*) que M. Pieri a discutées dans l'*Arch. glott.*, Suppl. V, 151, 153 : a-t-on le droit de les écarter en présence du parm. *libia* de l'autre côté des Apennins ?

comment et pourquoi *de* à son tour, après d'humbles débuts, a fini par devancer *a* et occupe aujourd'hui une situation prépondérante. Mais cette évolution de *de* est tardive et M. K. y viendra dans un second volume. Pour le moment il arrête son travail au XVe siècle, et sans négliger les origines de la construction avec *de*, c'est surtout de la lutte entre la construction avec *a* et la construction directe qu'il s'occupe. A vrai dire, bien que dans son introduction il emploie lui-même ce terme de lutte, on n'a pas au cours de son ouvrage le sentiment d'assister à des hostilités bien vives. On voit plutôt des adversaires cantonnés sur leurs positions. L'idée de M. K. est que chaque emploi de *de* ou de *a* ou du simple infinitif trouve sa justification dans le sens du verbe principal. Il divise les verbes impersonnels en plusieurs catégories, suivant l'idée générale qui est au fond de leur signification, et de chacun des groupes ainsi constitués, il rapproche un groupe correspondant de verbes personnels dont l'influence analogique a pu s'exercer sur la construction impersonnelle. Cette influence de l'analogie est certaine et explique bien des choses. M. K. a ainsi constitué un très complet et très commode répertoire des verbes impersonnels et des locutions impersonnelles de l'ancienne langue ; les exemples sont nombreux, bien étudiés, classés avec soin ; les questions de chronologie sont avec raison placées au premier rang. Ainsi d'un coup d'œil on voit quelles étaient, à telle date, l'étendue et l'importance de telle construction par rapport à telle autre. Des tables placées à la fin du volume présentent les résultats sous forme de statistique. On voit que M. K. a fait œuvre utile. On peut lui reprocher de n'avoir pas assez insisté sur cette idée de lutte d'où il est parti ; on ne voit pas assez nettement la direction générale de l'évolution ; le morcellement des chapitres nuit un peu à l'unité du livre. De plus l'auteur s'attache trop à des discussions de logique parfois bien abstraite ; ses analyses du sens des prépositions *a* et *de* sont un peu subtiles : *a* et *de* semblent être devenus des « outils grammaticaux » beaucoup plus tôt qu'il ne le dit. On a proposé bien des hypothèses pour expliquer leur succès : nous nous demandons s'il n'y a pas là simplement de la part de la langue une obscure tendance à créer une particule analogue au *to* anglais, qui serait la marque distinctive de l'infinitif. — Lucien FOULET.

Etudes de Grammaire française (1. Onomatopées. 2. Mots abrégés. 3. Néologismes. 4. Mots d'emprunt nouveaux. 5. Haricot et parvis), par KR. NYROP ; Copenhague, 1919; in-8, 56 pp. (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. II, 6.) — Le 1er chapitre est un complément à l'étude que M. Nyrop a donnée sur les onomatopées dans le tome III de sa *Grammaire historique de la langue française*. Dans le 2e il s'agit des mots du type CGT, PTT : c'est un mode de formation très connu en allemand et en anglais et qui s'est beaucoup développé depuis quelques années en français. Il n'est du reste pas à croire que toutes les abréviations de ce genre créées pendant la guerre subsisteront : beaucoup

d'entre elles n'étaient connues que d'un petit nombre d'initiés. Dans le 3e chapitre M. N. se demande si la guerre a apporté des mots nouveaux au français ; et il constate que ce grand bouleversement n'a fait entrer dans la littérature et les journaux qu'un très petit nombre de néologismes (*ententiste*, *désannexion*, *survoler*, etc.). Il est fort possible qu'en effet la langue échappe plus ou moins complètement à l'influence de la guerre. Mais on peut se demander aussi s'il ne faut pas attendre quelques années avant d'apercevoir le contre-coup. Et les néologismes ne seront sans doute pas des mots entièrement nouveaux, mais des termes locaux ou vulgaires qui auront reçu une extraordinaire extension, dans le genre de *ne pas s'en faire*, *en mettre*, *i sait y faire* ; dans ce genre M. N. cite déjà *bonhomme*, *tortillard*. Dans le chapitre 4 il est question des mots nouveaux empruntés soit à quelque variété du français autre que le français « correct », soit aux langues étrangères : M. N. constate que quatre ou cinq mots ont été pris à l'allemand pendant la guerre. Mais aucun n'a de chance de rester, sauf peut-être *tob* (= *Taube*). Il faudrait ajouter à la liste *Gotha* dont l'équivalent populaire *godasse* a été un moment très répandu. M. N. s'en tient ici à l'allemand. Mais c'est certainement l'anglais qui aura le plus fourni au français pendant ces années de guerre ; quelquefois ces emprunts sont de valeur douteuse comme l'irritant *sévère* (un combat « sévère ») qui provient simplement d'une méconnaissance de la signification précise du mot anglais, d'autres au contraire sont de bonne prise, comme *front* (être au front, aller sur le front, etc.) qui nous manquait vraiment : le mot n'existait en français, comme terme militaire, que dans un ou deux emplois d'acception extrêmement restreinte. Le chapitre 5 apporte un complément très substantiel à une étude précédente de M. N. : *Histoire étymologique de deux mots français* (*haricot*, *parvis*), 1918. — Toute cette brochure se lit avec un grand intérêt. — L. Foulet.

Indicațiuni bibliografice pentru literatura romînă dela sfîrșitul secolului al XVIII-lea pînă în 1913 de Gh. Adamescu, 2e éd. augmentée ; Bucarest, « Flacăra », 1914 ; in-8, 100 pages. — M. Ad. a un peu augmenté et a publié à part les notes bibliographiques qui complétaient son *Histoire de la littérature roumaine* ; ce n'est donc pas un travail très méthodique, ni même d'un maniement très commode, qu'il nous donne ; tel quel, il rendra des services en attendant une bibliographie critique générale de la littérature roumaine qu'il serait grand temps d'entreprendre. — M. R.

Peider Lansel, *La musa ladina. Antologia de la poesia engadinasa moderna, precéduda d'una cuorta survista da cosa l'literatura ladina*, 2e éd. ; In commischiun pro l'Engiadin Press Co, Samaden (Suisse), 1918, in-8, 181 pages. C'est l'un des chefs des « Romanches » qui publie ce recueil de poésies dues aux poètes de l'Engadine du XIXe siècle. L'esquisse que M. Lansel a placée à la tête de son volume pour permettre aux amis de sa langue natale de

familiariser rapidement avec les représentants de la littérature engadinaise est rédigée avec grand soin ; les portraits qu'il retrace des écrivains d'hier et d'aujourd'hui sont bien réussis, bien que fragmentaires. Le choix des poésies est excellent. En vue d'une nouvelle édition de la Chrestomathie, je me permets de soumettre à l'auteur deux desiderata : 1° qu'il insère un petit choix des poésies populaires originales que M. L. recueille sans se lasser auprès de ses compatriotes depuis des années ; 2° qu'il publie un second tome contenant les meilleures pages, écrites en vers et en prose, antérieures au XIXe siècle. — J. JUD.

Real Academia española. La escatología musulmana en la Divina Comedia. Discurso leido en el acto de su recepción por D. Miguel ASÍN PALACIOS y contestación de D. Julián Ribera Tarragó, el día 26 de Enero de 1919 ; Madrid, E. Maestre, 1919 ; gr. in-8, 403 pages. — Cet important mémoire étudie successivement : 1° les rapports de la *Divine Comédie* avec les légendes mulsumanes du voyage nocturne et de l'ascension de Mahomet ; 2° les rapports de la *D. C.* avec les autres légendes musulmanes sur l'au-delà (limbes, enfer, purgatoire et paradis) ; 3° les éléments musulmans dans les légendes chrétiennes de l'au-delà antérieures à la *D. C.* (visions infernales : les trois moines d'Orient, vision de saint Paul, légendes de Tundal, purgatoire de saint Patrice, etc. ; visions paradisiaques ; voyages maritimes : saint Brandan ; légendes des dormants, du repos des réprouvés, du combat entre anges et démons pour la possession des âmes) ; 4° les arguments en faveur de la transmission des modèles islamiques à l'Europe chrétienne en général et à Dante en particulier. — Nous ne pouvons reprendre le détail des analyses et des comparaisons qui portent non seulement sur les thèmes généraux ou les idées philosophiques ou mystiques, mais sur la conception même, la disposition, la topographie, l'architecture céleste ou infernale, les épisodes de la *D. C.* : il y a là une multitude de rapprochements qui méritent d'être repris, examinés de près, et qui mettraient dans une lumière plus vive une face du développement de la pensée médiévale. L'auteur dégage plus particulièrement de l'ensemble des œuvres musulmanes qu'il étudie, les édits du mystique hispano-musulman Mohidén Abenarabí de Murcie qui mourut dans la première moitié du XIIIe siècle, un quart de siècle avant la naissance de Dante : Abenarabi a composé un livre sur le voyage nocturne de Mahomet qu'il traite dans le même esprit symbolique qu'on retrouvera dans la *D. C.* ; il est aussi l'auteur d'une autre ascension allégorico-mystique, insérée dans son livre des *Révélations de la Mecque*, qu'il interprète en des termes que M. A. P. a pu rapprocher de la lettre de Dante à Can Grande, et où il retrouve des idées, des comparaisons, des préoccupations et des méthodes d'exposition analogues à celles de la *D. C.* ; enfin il a composé des poésies amoureuses et un commentaire de ces poésies dont les idées, la forme et la présentation même se comparent facilement à celles du *Convito*. Il est à souhaiter que

les œuvres du mystique mulsulman soient mises le plus tôt possible à la disposition des commentateurs de Dante pour permettre un examen précis du rapprochement esquissé par M. A. P. — M. R.

Cornell University Library. Catalogue of the Petrarch Collection bequeathed by Willard Fiske compiled by Mary Fowler ; Oxford, University Press, 1916 : in-4, xxiv-547 pages. — La *Romania* a signalé (XXX, 471) le catalogue de la collection dantesque donnée à la Cornell University par le bibliophile Willard Fiske. Le catalogue de Miss Fowler présente, d'après le même plan, la collection relative à Pétrarque aujourd'hui parvenue dans les mêmes conditions à la Cornell University. Le catalogue comprend deux parties : 1° Œuvres de Pétrarque ; 2° ouvrages sur Pétrarque ; un appendice est consacré à l'iconographie ; un utile *Index of subjects* termine cette publication méritoire. — M. R.

Dantis Alagherii operum latinorum concordantiae, curante Societate Dantea quae est Cantabrigiae in Nova Anglia ediderunt Eduardus Kennard Rand et Ernestus Hatch Wilkins quos adjuvit Alanus Campbell White ; Oxford, Clarendon Press, 1912 ; in-8, viii-577 pages. — Ces concordances s'appliquent à toutes les œuvres latines de Dante imprimées dans la 3e édition d'Oxford de 1904.

J. Anglade, *Les origines du gai Savoir*, Paris, Champion, 1919, petit in-8 de 50 p. (Extrait du *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1919, p. 177-223).— L'histoire des trente premières années du Consistoire de la Gaie Science avait déjà été contée maintes fois, jadis par Lafaille, de Ponsan, Poitevin-Peitavi, tout récemment par M. Rajna (1911), M. de Gélis (1912)[1] et moi-même (*Revue bleue* du 4 octobre 1913). M. Anglade, qui a jugé utile de la recommencer, ne pouvait que répéter ce qui avait été dit, notamment par ses trois derniers devanciers (dont il ne cite qu'un seul), puisqu'il travaille d'après les mêmes documents ; il le fait avec ses qualités coutumières d'aisance et d'agrément, mais non sans quelques distractions et erreurs de détail. Il fait (p. 10, note) un seul personnage de Lagane et de Ponsan, deux historiens des Jeux Floraux bien connus de tous ceux qui se sont occupés du sujet : dans la note de Chabaneau qui a donné lieu à l'erreur (*Hist. de Languedoc*, X, 183) il se trouve que le premier nom termine une phrase et que le second commence la suivante ; M. A. a pris pour un trait d'union le point qui les sépare. — Quelques fautes de traduction : p. 11 : la phrase *el torna de son falhimen-a so que razos pot sofrir* (Chabaneau, même page) signifie « le ramène de son erreur vers ce que la raison autorise » et non « ...autant qu'il est raisonnable de le faire » ; p. 17 : *determenar* signifie, non « discuter », mais « trancher » (une question) ; M. A. traduit lui-même, à la page suivante, par « décider et juger ». Ce

1. Voyez le compte rendu du livre de M. de Gélis dans *Rom.*, XLII, 440.

n'est pas, du reste, au « candidat » que ce droit est donné, mais au « bachelier » ; p. 22, n. 2 : *m'esbaïr de* se traduit non « s'éloigner de », mais « manquer de » ; il y a un autre exemple de ce sens dans les *Lois*, enregistré par Levy (v. 244) ; p. 31, l. 13 : ce n'est pas à Molinier qu'il faut attribuer cette citation, mais à Jean de Saint-Sernin, qui est bien l'auteur de la lettre, comme M. A. lui-même l'a reconnu plus haut (p. 20), le doute exprimé en note est donc singulier ; p. 16, au bas : « Il fallait que le candidat *ait* obtenu déjà une fleur principale et qu'il *ait* subi un examen... » voilà une phrase que pourraient bien recueillir les futurs historiens de notre langue, comme un remarquable exemple d'éclectisme ; c'est un joli compromis entre la syntaxe de nos journalistes et la syntaxe traditionnelle, que l'Académie des Jeux Floraux, il est vrai, ne s'est pas attribué la mission de « maintenir ». — A. J.

La Chanson de Roland, traduction nouvelle d'après le manuscrit d'Oxford par Henri CHAMARD ; Paris, A. Colin, 1919 ; in-16, XI-224 pages. — Traduction vers par vers en décasyllabes à rimes libres. L'entreprise n'était pas entièrement nouvelle, elle n'en restait pas moins difficile. M. Ch. y a apporté à la fois un pieux enthousiasme et une conscience avisée. Dans l'ensemble, cette traduction est exacte et précise, et elle contribuera dignement à faire connaître et apprécier la *Chanson de Roland*. Pourtant, quelques libertés que M. Ch. ait prises, en général très légitimement, avec le rythme et la rime, il a été obligé de faire à l'une et à l'autre des sacrifices d'exactitude ou de clarté. Certaines inversions notamment paraîtront difficiles à entendre, d'autres donnent parfois l'impression du vieilli plutôt que de l'archaïque. Enfin, il n'était pas sans danger de substituer la rime libre à la simple assonance, et le jeu des rimes libres, dans la traduction de M. Ch., ne reproduit pas toujours le mouvement de l'original. M. Ch. a ajouté à sa traduction des notes qui en facilitent l'intelligence et un lexique-index qui éclaire utilement le sens de quelques éléments du vocabulaire parfois un peu factice du traducteur. Il apportera ainsi à bon nombre de lecteurs du *Roland* une aide efficace. Peut-être la lecture directe de l'original, aidée de notes semblables et d'une traduction en prose moderne même partielle, ne serait-elle pas beaucoup plus difficile ni beaucoup moins agréable au public même peu érudit, et donnerait-elle un sentiment plus net de la vigueur du poème. De toute manière il faut se réjouir du regain d'attention critique et d'enthousiasme que les dernières années ont valu à cette chanson de France. — M. R.

The Northern Passion, four parallel texts and the french original, with specimens of additional manuscripts, edited by Frances A. Foster (Early english text Society, original series 145 et 147) ; London, Kegan Paul, etc., 1913 et 1916 ; 2 vol. in-8, 249 et X-217 pages. — Version anglaise de la *Passion*

composée, au XIVe siècle, surtout d'après la *Passion* française en octosyllabes (cf. *Romania*, XXXII, 102-3 et Roy, *Mystère de la Passion*). L'éditeur imprime au t. II, pp. 102-125, une copie presque diplomatique du poème français d'après le ms. O. 2. 14 de Trinity College à Cambridge, avec des compléments ou des variantes tirés de cinq autres mss. surtout de B. N. fr. 20040. Le texte de Trinity College, dont la version anglaise se rapproche plus que de tout autre, ne suffit pas à expliquer en effet toutes les particularités du poème anglais. On trouvera aux pp. 59-65 du même volume quelques indications sur les sources du poème français. — M. R.

Sulle origini dell' epopea francese, del M. E. prof. Egidio Gorra (Reale Istituto Lombardo di Scienze e Lettere, Estratto dai Rendiconti, vol. XLVI, fasc. 20, vol. XLVII, fasc. 14-15, 19, 20, séances du 29 mai et du 26 juin 1913, du 11 juin, du 2 juillet et du 17 décembre 1914) ; Pavia, 1914-1915 ; in-8, 16-13-15-16-20 pp. — Dans ces cinq brochures, qui se font suite, M. Gorra fait d'abord un exposé systématique et très clair des théories de M. Becker et de M. Bédier sur l'origine de l'épopée française, puis il marque les points où il est d'accord avec ces deux savants, et ceux où il se sépare d'eux. Disons tout de suite qu'il accepte l'essentiel de la doctrine nouvelle : les chansons de geste ne sont pas l'aboutissant d'un travail séculaire, elles sont des œuvres du XIe ou du XIIe siècle. Mais comment les expliquer ? Par des relations intéressées entre jongleurs et moines ? M. G. n'est pas disposé à l'admettre. Il ne nie pas que dans les poèmes du XIIe siècle n'apparaisse très clairement une influence « cléricale » ou religieuse. Mais il ne croit pas qu'il y ait là un trait original. M. Bédier cherche volontiers dans le XIe siècle le point de départ de tout le mouvement épique postérieur, et il admet en plus d'un cas que des œuvres antérieures aux versions que nous possédons ont été composées avant l'an 1100, sans qu'il juge pourtant ces poèmes du XIe siècle très différents de ceux du XIIe. M. G. reprend cette idée, en la généralisant toutefois et en la modifiant. C'est au XIe siècle qu'ont été composées les premières chansons de geste françaises. Mais elles sont l'œuvre de poètes de cour qui écrivaient pour l'aristocratie guerrière de l'époque. Au XIIe siècle ces poèmes furent revus et remaniés par des clercs qui les marquèrent de leur empreinte. Telle est la principale retouche que M. G. voudrait apporter aux exposés de MM. Bédier et Becker. Nous aimerions à ce sujet à proposer deux observations. Tout d'abord n'y aurait-il pas lieu de déterminer plus exactement ce qu'on entend par les « clercs » du XIe et du XIIe siècle. Ce sont gens d'Église assurément ou qui, du moins, se rattachent à l'Église par leur études et l'orientation d'une partie de leur vie ; mais ce sont aussi, et précisément parce qu'ils sont d'Église, des hommes intelligents et cultivés ; d'autre part ils appartiennent par leurs origines à toutes les classes de la société. Il semble donc que ces intellectuels du moyen âge aient été en mesure d'exprimer les sentiments et de traduire l'idéal de la nation tout entière. N'est-ce pas une erreur de voir

en eux surtout des représentants de la pensée religieuse ? Et de cette erreur première ne résulterait-il pas toute une série de malentendus ? En second lieu, M. G. distingue deux moyens âges et il met un abîme entre le xe siècle et le xie, qui est un grand siècle et vraiment le début d'une ère nouvelle. Or on sait que M. Wilmotte soutient des idées qui paraissent assez différentes. Selon lui, il n'y a pas de rupture entre la pensée antique, transformée par le christianisme, et la pensée moderne : il y a continuité visible. Le xie siècle s'explique en partie par les siècles qui l'ont précédé, bien que le rapport ne soit nullement celui que supposaient les théories romantiques. Voilà donc deux thèses qui s'opposent, et il y aurait sans doute profit à les exposer avec précision, puis à les soumettre à un examen comparatif détaillé qui aboutirait soit à exclure l'une ou l'autre, soit à les concilier. — Lucien FOULET.

Arthur LÅNGFORS, *Les chansons attribuées aux seigneurs de Craon.* Edition critique. Extrait des *Mémoires de la Société Néophilologique de Helsingfors*, t. VI. Helsingfors, 1917. In-8°, p. 41-8. En 1843, dans une plaquette qui doit être aujourd'hui très rare, G.-S. Trébutien publia les *Chansons de Maurice et Pierre de Craon* : elle contient deux chansons, les deux premières de l'édition actuelle. Le travail de M. Långfors contient *cinq* chansons — toutes les pièces qu'on trouve attribuées à des seigneurs de Craon dans les chansonniers actuellement connus. M. Långfors montre, dans son Introduction, que, pour trois de ces chansons, les attributions sont fort douteuses et il discute, avec beaucoup plus de précision que ne l'avait fait Trébutien, l'identité de Maurice et de Pierre de Craon pour lesquels on peut maintenir l'attribution des chansons I et II. Le texte des pièces est établi avec tout le soin désirable. — G. HUET.

Obres de J. Roiç de Corella publicades ab una introducció per R. MIQUEL Y PLANAS segons els manuscrits y primeres edicions (*Biblioteca catalana*) : Barcelona, 1913 ; pet. in-8, XL-450 pages. — Première édition complète des œuvres en prose et en vers (traductions et récits bibliques, héroïdes et narrations mythologiques, débats, récits et poèmes d'amour). L'éditeur admet que le fécond écrivain de Valence était né vers 1430, il est mort en 1499-1500. — M. R.

Vincenzo CRESCINI, *Emilio Teza ; segue la bibliografia del Teza a cura di* Carlo FRATI ; Venezia, C. Ferrari, 1914 ; in-8, 157 pages, avec portrait (Atti del Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti, LXXIII, première partie). — Notice et bibliographie, par genres d'ouvrages et par années (1855-1913), de 737 numéros avec index des noms, matières, etc. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

REMARQUES

SUR LES

CHANSONNIERS FRANÇAIS

I

A PROPOS DE GAUTIER DE DARGIES

1. — LE JEU-PARTI R 1290.

Les deux pièces qui portent les numéros 1282 et 1290 dans la *Bibliographie des Chansonniers français* de G. Raynaud sont des jeux-partis[1] entre deux personnages qui sont nommés, dans l'un « Gautier de Dargies » et « Richart », dans l'autre « Richart » et « Gautier ». Ayant eu l'occasion de lire, en manuscrit, il y a bien des années déjà, ces deux compositions, j'avais noté les raisons pour lesquelles il me paraissait assuré que les interlocuteurs sont les mêmes dans l'une que dans l'autre. Mon opinion n'a pas été ébranlée par une note de M. Alfred Jeanroy dans la *Revue critique*[2] où il est dit que les collaborateurs de la seconde pièce étant qualifiés « maistres » dans la rubrique du manuscrit, le Gautier de R 1290 ne peut être celui de R 1282. Le second jeu était alors inédit; depuis il a été publié deux fois : par M. Zarifopol, dans son édition des chansons de Richard de Four-

1. Les derniers éditeurs de ces pièces et certains critiques modernes les appellent *tençons*. La place et l'opportunité me manquent pour discuter ici la justesse de cette appellation nouvelle, on trouvera cette discussion dans mon introduction à un recueil des jeux-partis, dont les événements ont retardé la publication, mais qui sera mis sous presse dès que les circonstances le permettront. En attendant, je leur garderai le titre de jeux-partis qu'elles portent dans les manuscrits ; autrement je les aurais appelées des *estrifs*. Je crois d'ailleurs qu'*estrif* est le nom par lequel les auteurs ont désigné 1282, et qu'au dernier vers de cette pièce *estris* doit être corrigé en *estrifs*.

2. Numéro du 8 décembre 1902, p. 454. On trouvera plus loin (p. 325, n. 9) le texte de cette note.

nival [1] et par M. Fiset dans sa médiocre étude sur les jeux-partis, p. 537 [2]. A l'objection de M. Jeanroy, M. Zarncke oppose ce fait, qui avait entraîné ma conviction à la première lecture de ces pièces, que Gautier fait allusion dans l'une à ce qu'il a dit dans l'autre [3]. J'ai donc été surpris de ne trouver parmi les *Chansons et Descorts de Gautier de Dargies*, publiés par M. Gedéon Huet, que le jeu-parti R 1282, sans, de l'autre, un mot qui puisse faire soupçonner son existence : « Nous avons longtemps hésité », écrit-il, « avant d'admettre la *tençon* [R 1282], pour la bonne raison que Gautier de Dargies n'y figure que comme second interlocuteur, et que la démonstration du regretté P. Aubry, d'après laquelle jeux-partis et tençons sont toujours l'œuvre du premier interlocuteur exclusivement, nous avait convaincus. Mais à d'autres le raisonnement de P. Aubry paraîtra moins décisif [4]; et nous avons finalement admis la pièce, pour qu'on puisse trouver ici tout ce qui nous est transmis avec quelque vraisemblance sous le nom de Gautier de Dargies » (p. XXI-XXII).

Si le Gautier de R 1290 est bien Gautier de Dargies, comme il en est le premier interlocuteur, cette pièce avait, suivant la manière de voir de M. Huet, plus de titres que R 1282 à figurer dans une édition complète des œuvres de ce trouvère. Je ne m'explique pas que l'éditeur n'ait pas soumis ces titres à un examen. C'est une lacune que je veux essayer de combler.

R 1290 ne se trouve que dans le manuscrit R^2; il y suit immédiatement R 1282; celui-ci a pour rubrique « Maistre Richart de Dargies a Gautier », celui-là « Mestre Richart et mestre Gautier ». Les pièces dans ce manuscrit étant groupées par noms d'auteurs, il apparaît bien que le collectionneur à qui est dû le recueil a identifié les interlocuteurs, ou tout au moins l'un des interlocuteurs des deux compositions.

1. *Kritischer Text der Lieder Richards de Fournival*. Thèse de Halle, 1904.
2. *Des alternances dans le jeu-parti*, dans *Romania de Forcheimer*, XIX (1890).
3. M. Fiset l'a aussi constaté.
4. En réalité le raisonnement de P. Aubry n'existe pas. Je ne suis pas sûr d'avoir compris la page qu'il a consacrée à cette question, mais ce dont je suis certain, c'est que les jeux-partis sont bien l'œuvre des deux interlocuteurs. Pour cette question, je me permets de renvoyer à ma publication annoncée ci-dessus (p. 321, note 1).

Gautier est appelé « mestre » dans R 1290 et c'est pourquoi M. Jeanroy ne croit pas qu'il soit possible de l'identifier avec Gautier de Dargies ; mais « mestre » peut être ici une faute pour « mesire », comme l'a déjà fait remarquer M. Zarifopol. Au surplus, ce qualificatif n'est donné que dans la rubrique et ne se retrouve pas dans la pièce. Or, quelle confiance mérite un rubricateur qui, dans les suscriptions précédant immédiatement celle de R 1290, a écrit : « Richart de Dargies a Gautier », au lieu de « Richart a Gautier de Dargies » ; « Le keu de Bretaigne », au lieu, croit-on, de « Li cuens de Bretaigne », et, quelques lignes plus haut, « Guillaume de Givenci au Vinier », pour « Adam de Givenci a Guillaume le Vinier » ? Il est évident que ses indications ne sont pas indiscutables.

L'unité d'origine des deux pièces se révèle, non seulement par leur groupement dans le manuscrit, mais encore par leur sujet et par leur dimension. D'une part, ce ne sont pas, au sens rigoureusement propre du mot, des jeux-partis, mais des discussions à propos d'un conseil que l'un des interlocuteurs, désespéré par les rigueurs de sa dame, demande à l'autre. D'autre part, au lieu de cinq ou six strophes et de deux demi-strophes qu'ont à l'ordinaire les compositions du même genre, celles-ci comptent, l'une (R 1282) neuf strophes, plus deux demi-strophes, l'autre (R 1290) treize strophes, et n'est peut-être pas complète.

Enfin, et cet argument me paraît tout à fait décisif, Gautier dans R 1290, dit à Richard :

> Amis Richart, j'[illegible]
> Que mi mes[illegible] d'amour [illegible]
> Nomement [illegible] vous que j'ai [illegible]
> De ce que vous ne la vou[illegible] (v. 1-4)

Or, dans R 1282, Gautier de Dargies montre à Richard le maux où l'on s'expose en s'engageant dans les liens de l'amour et le traite de musart et de fou parce qu'il ne veut pas s'en délivrer avant qu'il en soit trop tard :

> Ne je n'ai d'amour parle
> Pour blasten[illegible],
> Mais pour vous de[illegible]
> Anchois qu'il vous en fust pis (v. 49-52).

Il est donc certain que les interlocuteurs sont les mêmes dans

les deux jeux-partis, dont l'un est le pendant de l'autre. Dans le premier, c'est Richard qui prend l'initiative et demande conseil à Gautier ; dans le second, c'est au contraire Gautier qui parle le premier et consulte Richard. Cette interversion des rôles était, pour ainsi dire, attendue : Gautier rend à Richard la politesse qu'il a reçue de lui.

M. Zarifopol a relevé cette particularité que, dans la première pièce, Richard, en s'adressant à Gautier, l'appelle constamment « Mesire » ou « Sire », tandis que dans la seconde il l'appelle simplement « Gautier » ; mais il a noté en même temps que Gautier, dans la seconde, traite Richard d' « ami », ce qu'il ne fait pas dans la première. S'il y a quelque conclusion à tirer de ces détails, c'est sans doute que les relations sont devenues plus familières entre les deux interlocuteurs dans l'intervalle compris entre la composition du premier jeu-parti et celle du second. Et vraisemblablement la première pièce a été l'occasion de ces relations. Je crois d'ailleurs que les deux pièces se sont suivies d'assez près, l'une étant visiblement le pendant de l'autre, et la première contenant, semble-t-il (surtout dans la strophe V), une allusion au « congié » qui fournira le motif principal de la seconde.

On sait qui est Gautier, nommé dans R 1282 « Mesire Gautier de Dargies », mais on ignore qui est Richard. J'ai donné plus haut les rubriques qui précèdent les deux jeux-partis dans le manuscrit R^2 : dans l'une comme dans l'autre, le titre de maître est placé devant le nom de Richard. Mais il importe de remarquer que ce titre ne figure pas dans le texte, où le nom de Richard revient jusqu'à douze fois sans être accompagné d'aucun qualificatif autre que celui d' « ami ». C'est donc uniquement la donnée des rubriques qui servira de base à la première partie de la démonstration qui va suivre. Il en restera cependant, même si l'on ne tient aucun compte de cette donnée, que Richard de Semilly ne peut être l'interlocuteur de Gautier de Dargies.

On retrouve, dans d'autres suscriptions de différents chansonniers, les mentions de « Maistre Richart », de « Maistre Richart de Semilli » et de « Maistre Richart de Fournival ». Il est infiniment probable que ces trois appellations ne désignent que deux personnages, et que la première se réfère à l'une des deux

autres. La question se pose donc, pour chacune des pièces attribuées à « Maistre Richart », de savoir si c'est à Richard de Semilly ou à Richard de Fournival qu'elle doit être assignée.

Claude Fauchet, qui a bien vu que R 1282 et R 1290 ont une même origine, n'était pas fixé sur l'identité de l' « ami » de Gautier : « un maistre Richard (je croy de Semili ou Fournival) » [1]. P. Paris, qui n'a connu les deux pièces que par ce qu'en a dit Fauchet, s'est contenté d'enregistrer, très inexactement, l'opinion de ce dernier, en écrivant : « Le président Fauchet cite de Gautier d'Argies un jeu-parti [R 1290] adressé à Richard de Semilli et que nous n'avons point retrouvé... Fauchet cite encore les quatre vers suivants d'un autre jeu-parti [R 1282] adressé par ce même Richard à Gautier [2]. » Hermann Suchier [3] et M. Fiset [4] tiennent pour Richard de Semilly. Suivant P. Tarbé [5], G. Gröber [6], M. Zarifopol [7], au contraire, l'interloteur de Gautier est Richard de Fournival. M. Jeanroy ne voit dans R 1282 qu' « un certain Richart [8] », et dans R 1290 « un Richard » qui, étant qualifié « maître », ne peut être celui qu'y voit Suchier [9]. Pour M. Huet, « le Richart de la *tenson* [R 1282] reste indéterminé [10] ».

1. *Œuvres*, fol. 569.

2. *Histoire littéraire*, XXIII, p. 573.

3. Gautier de Dargies « dichtete zwei jeus-partiz mit Richart von Semilli » (Suchier und Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, p. 182).

4. *Loc. cit.*, p. 541.

5. *Les Œuvres de Blondel de Nesle*, p. 175.

6. *Grundriss*, II, p. 681.

7. *Loc. cit.*, p. 9.

8. *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, publiée par Petit de Julleville, I, p. 385.

9. « G. de Dargies [suivant Suchier] aurait échangé avec Richard de Semilli deux jeux partis ; ce renseignement est donné par l'*Histoire littéraire* (XIII, 573), qui citait elle-même Fauchet. L'une de ces pièces est certainement le n° 1282 entre Gautier de Dargies et Richart, où il n'y a pas de raison de voir Richart de Semilli ; l'autre (encore inédit), qui n'a pas été retrouvé par P. Paris, est probablement le n° 1290, échangé entre un Richart et un Gautier, tous deux qualifiés « maître » (en rubrique), et qui ne doivent être par conséquent ni l'un ni l'autre des personnages allégués par M. S. » (*Revue critique*, 8 déc. 1902, p. 454).

10. *Chansons et Descorts de Gautier de Dargies*, p. 11, note 5.

Ni Suchier, ni Fiset, ni Tarbé, ni Gröber n'ont fait connaître les raisons de leur choix ; M. Zarifopol a motivé ainsi le sien : les rubriques de R 1282 et de R 1290 donnent à Richard le titre de maître, et « le nom de Maître Richard n'alterne dans les manuscrits qu'avec celui de Richard de Fournival ». Ce qui est vrai que neuf chansons attribuées à « Maistre Richart » par certains manuscrits (Pb[3], R[1]) sont attribuées à « Maistre Richart de Fournival » par d'autres manuscrits (Pb[11] A, une fois B[2] et une fois Pb[8]). C'est en vertu de ce raisonnement que M. Zarifopol donne à Richard de Fournival, outre les deux jeux-partis, sept chansons qui ne sont conservées que dans R[1], sous la rubrique « Maistre Richart ». Pour qui connaît les relations intimes de Pb[3] et de Pb[11], il est évident que le Maistre Richard de l'un n'est pas différent du Maistre Richard de Fournival de l'autre lorsque ces deux désignations s'appliquent à une même chanson. Mais il importerait de savoir ce que disait la rubrique de l'ancêtre commun de ces deux manuscrits. Est-ce Pb[3] qui a supprimé la mention « de Fournival », ou Pb[11] qui l'a ajoutée ? Pourtant, treize chansons étant groupées dans R[1] sous la rubrique « Maistre Richart », s'il est avéré que pour cinq de ces chansons l'auteur est le chancelier d'Amiens, il est légitime de croire, jusqu'à preuve du contraire, que les huit autres sont également de lui. Mais l'argument a moins de force lorsqu'on l'applique à une chanson comme R 498, qui ne fait pas partie du groupe [1] ; il est réduit au minimum de sa valeur lorsqu'il s'agit des deux jeux-partis, qui ne sont attribués à « Maistre Richart » que dans un manuscrit où ne se rencontre aucune autre pièce sous ce nom [2] ni sous celui d'un Richard quelconque.

Mais si la raison invoquée par M. Zarifopol en faveur de Richard de Fournival est insuffisante, il en est une autre, qu'il n'a pas remarquée, qui me semble exclure Richard de Semilly.

Je n'ai aucune opinion personnelle sur l'époque précise où

---

1. Cette chanson se trouve aussi dans Pb[12], où elle en suit immédiatement une autre (R 1079), attribuée à Maître Richard de Semilly par Pa, Pc, Pb[11].

2. Le fait que R 1282 dans A et dans B[2] ne fait pas partie du groupe des pièces attribuées à Richard de Fournival ne prouve rien, parce que dans ces deux manuscrits les jeux-partis forment un groupe à part anonyme.

s'est exercée l'activité poétique de Richard de Semilly. Sur la foi d'un groupe de manuscrits, qui sont malheureusement tous de la même famille, et dont l'autorité, pour cette raison, n'est pas indiscutable, on lui attribue sept chansons et trois pastourelles. M. Jeanroy considère comme « infiniment vraisemblable » qu'une autre chanson, dont le sujet est un « tournoiement de dames », et qu'il a publiée [1], est aussi de lui. La raison qu'il donne de cette attribution est que cette pièce, conservée dans l'unique manuscrit Pb, y est placée entre les œuvres de Richard de Semilly et celles du vidame de Chartres, deux groupes qui se suivent immédiatement dans les autres manuscrits de la même famille. A cet argument j'ajouterai que les traits linguistiques de la chanson publiée par M. Jeanroy se retrouvent dans les autres compositions attribuées à Richard de Semilly : emploi pour le pronom personnel féminin de la forme *el* ; distinction entre *-ant* et *-ent* [2] et, particularité plus caractéristique, réunion à la rime des sons *i* et *ui* [3]. Je crois donc, avec M. Jeanroy, que cette chanson est du même auteur que celles qui la précèdent dans le manuscrit. Elle est amputée de la première strophe ; dans les cinq qu'il en reste, deux dames sont mentionnées dont le titre ou le nom, s'ils ne sont pas de fantaisie, permettront peut-être à des chercheurs mieux placés que moi de déterminer la date de cette composition :

> L'une est la chastelaine devers Mont le Heri,
> Et l'autre est Jaqueline qu'en claime de Vitri.

Ni les autres chansons ni les pastourelles ne fournissent aucune donnée positive sur leur âge. Suivant M. Jeanroy, la carrière de Richard de Semilly « se place vers la fin du XIIe siècle », et toutes ses œuvres « se distinguent par un caractère d'archaïsme très marqué » [4]. Pour H. Suchier, « il appartient aux anciens poètes qui ont imité le genre populaire... Dans

1. *Romania*, XXVIII, 237.

2. C'est une raison de croire que Richard, [illegible] compositions, était originaire de Semilly près Lacelle [illegible] de Semilly dans le Haute Marne.

3. La rime *i* : *ui* se retrouve dans la chanson R 1850 et dans les pastourelles R 1362 et R 1583.

4. *Romania*, XXVIII, 235.

plusieurs de ses pièces il a introduit des refrains empruntés à des chants de danse, usage qui deviendra de plus en plus à la mode au XIIIe siècle »[1]. G. Gröber le classe « à la fin du XIIe siècle »[2].

D'autre part, on sait que Gautier de Dargies vivait au commencement du XIIIe siècle. M. Huet croit le reconnaître dans une charte de 1201, et, probablement, dans une autre de 1236[3]. Richard de Semilly serait donc son aîné. On peut, en faisant largement la part de l'arbitraire et de l'erreur dans ces appréciations, admettre qu'ils étaient contemporains, mais il paraîtra difficile, même aux plus sceptiques, de supposer que Richard de Semilly était sensiblement plus jeune que Gautier de Dargies. Or, sans aucun doute, celui-ci était plus âgé, et vraisemblablement d'au moins une génération, que son interlocuteur des jeux-partis. Dans R 1282, Gautier est présenté comme un homme qui a longtemps servi dans la milice d'Amour, et Richard comme un novice qui aspire à marcher sous le même étendard. Richard ne manque pas de marquer cette différence d'âge en un vers savoureux dans son incorrection grammaticale:

J'irai demain et vous ier (v. 60).

Donc Richard de Semilly ne peut pas être l'un des interlocuteurs des jeux-partis R 1282 et R 1290. C'est par conséquent Richard de Fournival en qui il faut voir l'ami de Gautier de Dargies, si l'on s'en tient aux Richard qui peuvent revendiquer le titre de maître. Si l'on néglige l'indication des rubriques, qui donnent ce titre, pour s'en tenir au texte des jeux-partis, où il ne figure pas, le champ des recherches est moins étroit, mais Richard de Fournival reste quand même le candidat le plus en vue.

La différence d'âge que j'ai signalée entre les deux auteurs des jeux-partis est précisément celle qui existait entre Gautier de Dargies et Richard de Fournival. La situation de ce dernier, celle de sa famille, lui permettaient de traiter avec un cheva-

1. *Loc. cit.*

2. *Grundriss*, II, p. 671.

3. M. Huet dit 1232 (p. II), mais plus loin (p. XXVII, note 2), il donne le texte de la charte, avec la date de 1236.

lier sur le pied de l'égalité. Il habitait Amiens, et Dargies n'est qu'à une dizaine de lieues de cette ville. La maison de Dargies avait probablement des relations avec le chapitre d'Amiens, et peut-être faut-il voir un de ses membres dans cet « Arnoul d'Argies », chanoine, qui fut délégué par ses confrères pour vendre à un autre chanoine la maison même qui avait appartenu à Richard de Fournival.

Il est un autre argument que je ferais volontiers valoir en faveur de Richard de Fournival, mais il est d'appréciation si personnelle que je me contenterai de le signaler sans y insister. Lorsqu'on lit celles des chansons de Richard de Fournival dont l'authenticité ne paraît pas douteuse, on y remarque, dans la pensée et dans l'expression, une certaine originalité qui manque le plus souvent chez les autres lyriques de son temps, et je crois retrouver les mêmes qualités dans les deux jeux-partis. Je citerai seulement cette strophe, que M. Zarifopol n'a pas comprise [1], de R 1290 :

Gautier, bien voi qu'il m'estuet desploier
Ice dont j'ai le peril eschivé :
Onc ne chantai de la ou j'ai amé ;
Ains me consent de li a motiier [2] :
« Bele dame et envoisie,
De trés grant bonté garnie. »
Mi chant en vont le grant chemin plenier,
Et mes cuers torne en un estroit sentier ;
La vont mi dit, ci mainent mi [3] pensé :
Ensi doit on les guaites desvoier (v. 71-80).

Mais je me sens sur un terrain mouvant et je ne m'y aventure pas davantage.

1. M. Fiset l'a mieux ponctuée.
2. Cf. cet envoi d'une chanson de Fournival (R 1080) :
Ja mais cis sons n'est ois
Se ma dame ne l'otroie,
C'onques riens ne fis ne ne dis
Qui sans son congié soit mais cante
3. Ms. *mon*.

2. — R 416.

Je considère comme faite la preuve que Gautier de Dargies est l'un des interlocuteurs de R 1290, et, si aux arguments déjà fournis j'en ajoute encore un, c'est parce qu'il assure l'authenticité d'une autre pièce du même auteur en même temps que celle du jeu-parti. Dans celui-ci, Gautier se plaint de ce que sa dame lui a signifié son congé, parce qu'elle le trouve trop âgé :

Et m'a doné congié pour mon aé (v. 29).

Et cependant, elle aussi a pris de l'âge, bien que les effets du temps ne soient pas apparents,

Car n'est pas meins envieillie
Pour ce c'ele n'est frenele (v. 105-106).

Malgré tout, le poète continue à aimer éperdument la cruelle, qu'il trouve toujours aussi belle.

Ce sont là des particularités et des sentiments qui ne sont pas banals dans la poésie lyrique du moyen âge ; on en trouve cependant un autre exemple, et c'est dans le descort R 416 de Gautier de Dargies :

Ma dame m'a ramprosné :
El m'a dit que je sui u tour,
Que trop ai le chief mellé
De chainnes, n'ai droit en amour !
Se j'ai mon tans usé,
El n'a pas esté a sejour ;
Ainz a bien son vis guardé,
C'est voirs : ele est de bel atour (v. 9-16).

Et encore :

Trop a seur mon aé
Apertement parlé,
N'a pas tant que courtoise,
Pour ce que sa biauté
A si lonc tans duré (v. 38-42).

Et enfin :

Cest jugement m'a trop hasté
Et a grant tort congié douné,
N'a oevre ne m'a esprouvé (v. 68-70).

Les deux compositions sont évidemment du même auteur et de la même date. On a vu que le jeu-parti est de Gautier de Dargies : le descort est donc aussi de lui. A la vérité, c'est bien sous le nom de ce poète qu'il a été déjà trois fois publié, mais sans autre garantie que celle des deux manuscrits Pb[3] et Pb[11], qui seuls l'ont conservé et qui le lui attribuent. Or ces deux manuscrits ne représentent qu'une seule famille et leurs indications relatives aux auteurs sont souvent sujettes à caution : M. Huet n'a imprimé que comme « douteuses » quatre chansons (R 795, R 1575, R 1624, R 1989), que les mêmes manuscrits donnent à Gautier ; et l'on verra plus loin qu'une autre pièce (R 539), accueillie sans discussion par l'éditeur sur la foi de ces deux manuscrits, ne peut pas être du poète beauvoisin. L'attestation fournie par le jeu parti en faveur de l'authenticité du descort ne paraîtra donc pas superflue.

3. — R 58.

Outre le jeu-parti R 1290, il y a une chanson (R 58) que l'éditeur, sans choquer la vraisemblance, du moins si l'on se tient au point de vue où il s'est placé, pouvait admettre parmi celles de Gautier de Dargies, ne fût-ce que dans la catégorie des « douteuses ». R 58 est conservé dans deux manuscrits, dont un, Pb [12], ne donne jamais aucun nom d'auteur ; dans l'autre, B[2], elle est placée sous la rubrique « Guernier d'Airches », qui désigne, pour M. Huet, Gautier de Dargies. L'autorité de ce manuscrit, « isolé, est des plus faibles », fait remarquer l'éditeur (p. xx). C'est possible, n'oublions pas toutefois que le même éditeur a aussi reconnu que les « attributions » du même manuscrit « ne méritent pas le mépris absolu que les philologues leur ont parfois prodigué » (*ib.*, p. VII) [1]. Il fallait donc, l'indication de B[2] n'étant infirmée par aucun autre manuscrit, des raisons pour rejeter cette chanson. Or le seul motif de son exclusion est que, « dans les deux premiers couplets, il y a des rimes en *ai* distinctes des rimes en *é* ». Ce motif me paraît très contestable. Suivant M. Huet, « Gautier

1. On verra plus loin (p. 2[illegible]) qu'on [illegible] les chansons [illegible] par B[2] à Gautier de Dargies sont bien de lui.

admet la confusion de *ai* et de *é* » (p. XIII). Voyons d'abord si cette assertion est justifiée. Dans la chanson I (R 1223) de l'édition de M. Huet, 28 vers riment en *-é*, sans un seul mot en *-ai* ; dans IV (R 418), 15 vers en *-é*, aucun en *-ai* ; dans XXIII (R 1282), 18 vers en *-é*, aucun en *-ai* ; dans XXV (R 416), 22 vers en *-é*, aucun en *-ai* ; dans XXVI (R 539), 9 vers en *-é* [1], aucun en *-ai* ; dans R 1290, que M. Huet n'a pas publié, 39 vers en *-é*, aucun en *-ai*. Parmi les chansons dites « douteuses », XIII (R 1753) a 4 vers en *-ai*, aucun en *-é* ; XIV (R 795) a, dans une strophe, 7 vers en *-ai*, sans aucun en *-é*, et, dans deux autres strophes, 20 vers en *-é*, aucun en *-ai* ; enfin, dans XX (R 1008), 5 vers en *-é*, aucun en *-ai*. Il ne reste, pour appuyer le jugement de M. Huet que la chanson VIII (R 419) [2], dans laquelle, parmi 36 mots en *-é* figure le parfait *esguardai*. Cette leçon, en la supposant bien établie, me paraît trop isolée pour qu'on puisse prétendre, d'après elle, que le poète admettait la « confusion de *ai* et de *é* [3] », et lui refuser la paternité d'une pièce uniquement parce que ces deux terminaisons y sont séparées. Gautier aurait pu se permettre cette rime exceptionnellement, sans qu'on fût autorisé à voir dans ce mélange un principe. En tous cas, puisque des chansons telles que R 1573 et surtout R 795, où les finales *-ai* et

1. L'édition de M. Huet n'en donne que sept, mais par erreur : la strophe VI tout entière doit être sur deux rimes, *-é*, et *ire* : il fallait donc, au v. 34, imprimer *pensé* et non *penser* ; et au v. 36 *Les maux que j'ai enduré*, avec B², au lieu de *Les maus que me fait porter*, qui est une correction de Pb¹¹ ; Pb³ donne seulement *Les maus que*, et laisse en blanc la suite du vers, qui était probablement déjà tel dans l'original commun de ces deux copies. C'est la faute *penser* pour *pensé* qui a appelé celle du v. 36. Dans l'édition de MM. Jeanroy, Brandin et Aubry, *Lais et Descorts*, le v. 34 est correct avec *pensé*, mais au v. 36 les éditeurs ont commis la même faute que M. Huet.

2. Il va de soi que les pièces dont je n'ai pas parlé n'ont aucune rime ni en *-é* ni en *-ai*.

3. Il y a dans cette expression de M. Huet une autre « confusion », certaine celle-ci, qu'il n'est pas seul à faire. De ce qu'un rimeur associe à *-é* certaines terminaisons en *-ai* (1re personne de l'indicatif présent d'*avoir* et de *savoir*, parfaits de la 1re conjugaison et futurs de tous les verbes), il ne s'ensuit pas que cet auteur ferait entrer dans la même rime des substantifs ou des adjectifs en *-ai*. Il ne confond pas les sons *ai* et *é*. (Voir mon édition du *Roman de la Rose*, t. I, p. 190 et 197.)

-é sont séparées, ont été néanmoins accueillies parmi les pièces douteuses, il n'y avait pas de raison pour ne pas accorder la même place à R 58.

J'ai voulu simplement montrer que le motif invoqué pour retirer cette chanson à Gautier n'est pas suffisant ; mais en aucune façon je n'ai prétendu insinuer qu'elle soit de lui. Je la lui refuse, au contraire, mais pour un autre motif : c'est qu'aucun manuscrit ne la lui attribue, ainsi qu'on va le voir.

4. — GAUTIER DE DARGIES ET GARNIER D'ARCHES.

G. Raynaud a considéré comme étant attribuées à Gautier de Dargies dans le manuscrit B² les pièces placées sous les rubriques suivantes, que je numéroterai, afin de pouvoir les rappeler plus facilement : 1° « Messirez Gatier de Degier » (R 419) ; 2° « Messirez Vatierz de Degier » (R 264); 3° « Messirez Watier de Dergie » (R 418); 4° « Gatiers de Dergier » (R 1969); 5° « Vatries de Dargier » (R 1223); 6° et 7° « Gatiers d'Airches » (R 1008, R 1380) ; 8° « Verniers d'Airches » (R 700); 9° « Gernier d'Airches » (R 58). Mais dans 10° « Guerniers d'Airches » (R 1813), Raynaud a vu, non plus Gautier de Dargies, mais un « Garnier d'Arches », à qui il a fait place, dans sa liste alphabétique des auteurs, pour cette unique chanson. C'est évidemment une distraction de sa part, car il n'est pas raisonnable de séparer Gernier d'Airches de Guernier d'Airches ni de Vernier d'Airches. Si ces deux derniers ne sont autres que Gautier de Dargies, il en est de même du premier ; sinon tous trois sont Guernier (ou Garnier) d'Arches.

M. Huet a été, comme d'autres, notamment G. Gröber[1], induit en erreur par la méprise de G. Raynaud, et a passé complètement sous silence la chanson R 1813, qui est dans la *Bibliographie* rangée sous le nom de « Garnier d'Arches », tandis qu'il discute l'authenticité de R 58 et de R 700, placées par Raynaud sous le nom de Gautier de Dargies.

1. *Grundriss*, II. Gröber énumère à la page 977 les chansons de Gautier de Dargies, c'est-à-dire celles que Raynaud donne avec trouvère, et mentionne à la page 967 celle « du Lorrain Garnier d'Arches (Vosges) ».

La différence est grande entre le nom de « Guernier d'Arches » et celui de « Gautier de Dargies », en tous cas aussi grande qu'entre ce dernier et celui de « Guernier d'Airches » : si la série des noms donnée ci-dessus représente deux auteurs, ce n'est certainement pas entre le numéro 9 et le numéro 10 qu'il faut opérer la coupure. Mais où exactement doit-elle se faire ? Aux trois premières rubriques on n'hésitera pas à réunir les deux suivantes, qui ne s'en distinguent que par l'absence du titre « Messire ». Les trois dernières forment un autre groupe indivisible. Restent la sixième et la septième [1] ; elles donnent le prénom du premier groupe et le nom du second ; c'est une raison, mais peu probante, pour les rattacher à celui-ci. Il est inutile de chercher aucune indication dans le groupement des chansons par le manuscrit : elles sont classées suivant l'ordre alphabétique de l'initiale du premier vers. Mais il est présumable que dans le recueil où le collectionneur à qui l'on doit B² a trouvé les cinq premières chansons, celles-ci étaient groupées par noms d'auteurs, et cette hypothèse est appuyée par la constatation suivante : ces cinq chansons se retrouvent toutes dans les deux manuscrits Pb³ et Pb¹¹, réunies sous le nom de « Mesire Gautiers d'Argies » ; les trois premières se suivent de même, sous le nom de « Mesires Gautier de Dargies », dans R¹, qui n'a pas les deux autres ; la première, la seconde et la quatrième, sous le titre « Monseigneur Gautier de Dargies », dans A, qui n'a recueilli ni la troisième ni la cinquième. Il est donc probable que ces cinq chansons faisaient partie d'un groupe réuni sous la rubrique « Mesire Gautier de Dargies » dans un recueil où les a prises l'auteur de B². Les cinq autres chansons au contraire se séparent des précédentes non seulement par le nom de l'auteur, mais aussi en ce qu'aucun autre manuscrit ne les attribue soit à Gautier de Dargies, soit à Guernier d'Arches ; et en outre en ce qu'on ne les trouve réunies dans aucun autre recueil [2]. La sixième n'est connue que par B² ; la septième est

1. Les 6e et 7e rubriques sont les mêmes, probablement parce que les deux chansons se suivent presque immédiatement dans le manuscrit. La 4e rubrique vient ensuite à très peu de distance, et c'est une raison de croire que la différence du nom y correspond à une différence de la personne.

2. Ceci n'est pas tout à fait exact en ce qui concerne Pb¹², qui contient huit des dix chansons : les trois premières y sont bien réunies, mais dans le

attribuée à Guyot de Dijon par Pb[3] et à Chrétien de Troyes par Pb[11]; la huitième au châtelain de Coucy par Pa, Pb[1], Pb[2], par Pb[3], Pb[11] et par R[1]; la neuvième est anonyme dans Pb[12]; la dixième est donnée à Thibaut de Blason par Pb[3] et Pb[11]. Les cinq premières chansons ont été considérées par M. Huet comme authentiques; il n'a accueilli les deux suivantes que parmi les « douteuses », il a rejeté la huitième et la neuvième, et n'a pas parlé de la dixième.

Il résulte de ce qui précède que l'auteur responsable des rubriques de B[2] a voulu donner le nom de Gautier de Dargies à cinq chansons seulement (R 264, R 418, R 419, R 1223, R 1969), et celui de Guernier (ou Garnier) d'Arches à cinq autres (R 58, R 700, R 1008, R 1380, R 1813). Si cette distinction est admise, il n'existe plus aucune raison de s'occuper de ces dernières dans une édition des œuvres de Gautier de Dargies.

5. — R 539.

Ce ne sont pas seulement les deux chansons « douteuses » R 1008 et R 1380 (n°s XX et XXI de l'édition), mais aussi, et pour une autre raison, le descort R 539 (n° XXVI), admis sans discussion, qui doivent disparaître du recueil de M. Huet.

L'éditeur a relevé dans les rimes en *-e* de R 539 le parfait *esguardai*, dont j'ai parlé précédemment, mais il a omis de signaler un autre mot dont la présence dans la même rime est beaucoup plus remarquable. Je veux parler du pronom personnel au cas régime féminin singulier *lé* (v. 46). Cette forme ne se rencontre et ne peut se rencontrer que dans les textes de l'Ouest. De quelque façon qu'on l'explique dans les vers de Jean Le Marchand[1], Chartres est la limite en deçà de laquelle on ne la trouvera pas. On peut à la rigueur admettre que Gautier de Dargies, qui séparait à la rime, comme on l'a vu plus

même groupe se trouve la dixième (la quatrième manquait d'ailleurs à cette partie du recueil); la huitième et la sixième se suivent. On sait que ce manuscrit ne donne aucun nom d'auteur.

1. *celé* (< *celatum*) : *lé*, p. 156.

haut, la finale *-ai* même dans les verbes, de la finale *-é*, se soit permis par exception, et pour les besoins de la rime, de terminer en *-é* un parfait de la première conjugaison ; mais il est invraisemblable qu'il ait emprunté la forme *ki*, confinée dans une région dont les textes littéraires n'étaient pas abondants et dans lesquels cette forme elle-même était rare. Il est beaucoup plus conforme à la logique de croire que la pièce R 539 n'est pas de Gautier de Dargies.

Ce descort est conservé dans trois manuscrits : B [2], Pb [3], Pb [11] ; dans le premier il est anonyme ; dans les deux autres il est attribué à « Mesire Gautiers d'Argies », mais on sait que ces deux copies sont de la même famille, et que leur témoignage, qui est, quand elles sont d'accord, celui de leur ancêtre commun, est souvent pris en défaut. On se trouve donc en présence de deux affirmations contradictoires : d'une part, celle d'une rubrique souvent trompeuse, d'autre part, celle, qui est à peu près indiscutable, d'un fait linguistique [1]. Pareille alternative ne permet aucune hésitation.

II

PERRIN D'ANGICOURT ET R 1665

La chanson R 1665 est attribuée à Perrin d'Angicourt par quatre des cinq manuscrits qui nous l'ont conservée, le cinquième ne donnant jamais aucun nom d'auteur ; et c'est comme telle qu'elle a été trois fois déjà publiée : par P. Tarbé, *Les chansonniers de Champagne aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, p. 4 ; par M. Goffart, *Les chansons de Perrin d'Angecourt*, dans la *Revue de*

1. On pourrait signaler dans R 539 une autre particularité linguistique, mais elle n'est pas suffisamment caractérisée. Sur trois fois que le pronom personnel féminin singulier au cas sujet s'y trouve, la forme *el*, sans *e* final, est assurée deux fois par la mesure (v. 26 et 40), tandis que, dans l'ensemble des autres pièces authentiques de l'édition, cette forme n'est assurée qu'une fois (XXV, 14), et peut-être une fois dans une des pièces « douteuses » (XVII, 17). Je considère comme imputables aux copistes et à l'éditeur plutôt qu'à l'auteur trois autres exemples, dont un dans une pièce authentique et deux dans les « douteuses » (*qu'el* pour *que*, X 14 ; XVII, 21 ; XXII, 38).

Champagne et de Brie, VII, p. 701; et par G. Steffens, *Die Lieder des Troveors Perrin von Angicourt*, p. 245. Cependant le nom de « Perrin » figure en toutes lettres dans deux strophes, non pas comme celui de l'auteur, mais comme celui d'un ami de l'auteur. Comment expliquer que le même nom désigne à la fois le destinataire et le signataire de la pièce? Faut-il supposer deux homonymes? Personne ne le croira. Doit-on en conclure que Perrin n'est pas l'auteur? C'est la solution qui se présente immédiatement à l'esprit; je la crois la seule raisonnable; et c'est uniquement parce que ni les éditeurs ni les autres savants qui ont eu à parler de cette chanson n'ont émis le moindre doute relativement à la paternité de Perrin d'Angicourt, qu'il me paraît utile d'exposer les raisons pourquoi je m'inscris en faux contre cette attribution. Mon premier argument consistera à placer le texte de la chanson sous les yeux du lecteur:

I

Bone Amours, conseilliez moi,
Par raison le vous requier:
Vostre on sui en bone foi,
Loiaument a justicier,
5 Tout a heritage.
J'ai un mal qui m'a sourpris par mon folage,
Qui me point et me destraint senz espargnier,
Et me fait la nuit penser
Et plourer et souspirer et veillier.

II

10 Perrin, foi que je te doi,
Ja celer ne le te quier:
Si sui sourpris quant la voi
Que ne me sai conseillier.
Di, donc n'est ce rage?
15 Ensi muir, ensi languis d'itel malage,
Ne ne m'en sai destourner ne esloignier;
Ainz me fait la nuit penser
Et plourer et souspirer et veillier.

III

Je sai bien que je foloi,
20 Mais je ne le puis laissier,

Car bien voi que je n'ai loi
D'aler ne de repairier
En son douz manage.
Mais je la sai tant vaillant et si très sage
25 Que ele m'en rendra mout riche loier,
Qu'il m'estuet pour li penser
Et plourer et souspirer et veillier.

IV

Douce dame, je m'otroi
A vous, senz ja traire arrier;
30 Debonairement vous proi
Que vous deigniez essaier
Se j'ai vrai courage:
Loiaument en bone foi tout mon aage
Vous servirai, car onques ne soi boisier ;
35 Et bien vueil pour vous penser
Et plourer et souspirer et veillier.

V

Las ! Tant m'ont mis en esmoi
Cil mesdisant losengier
Qu'apertement n'en requoi
40 N'i os aler n'envoier :
Si ai tel damage
Qu'il n'est nus, tant ait d'avoir ne d'eritage,
Qui le me peüst ne soudre ne paier.
Et bien vueil pour li penser
45 Et plourer et souspirer et veillier.

VI

Perrin, mon outrage
Comperrai ; mais or me fai tel avantage
Que te vueilles en mon chant esbanoier.
Hé las ! Et j'irai penser
50 Et plourer et souspirer et veillier.

M. Jeanroy a vu dans cette pièce « une tenson de Perrin d'Angecort avec Bone Amour » (*Les Origines de la Poésie Lyrique en France au moyen âge*, p. 54, note 1). Mais cette brève indication n'est éclairée par aucune explication. G. Steffens a repris la même idée et s'y est suffisamment appesanti pour laisser voir

qu'il n'a pas compris le texte, ce dont témoigne d'autre part la ponctuation dont il l'a affublé.

Si l'on avait affaire à un débat entre le poète et « Bonne Amour », ce serait « Bonne Amour » qui s'adresserait au poète dans la seconde strophe et lui dirait : « Perrin, foi que je te dois, je ne te le cacherai pas : je suis tellement saisi [1] quand je la vois que j'en perds l'esprit. Dis, n'est-ce pas de la folie ? Voilà ce dont je meurs, voilà le mal dont je languis, et je suis incapable de m'y soustraire : il remplit mes nuits de pensers, de pleurs, de soupirs et d'insomnies. » Prêter ce propos à une femme serait un non-sens. Steffens s'en est rendu compte, car il ne fait prononcer à « Bonne Amour » que les vers 10 et 11. « Perrin, foi que je te dois, je ne te le cacherai pas. » Et son discours est terminé ! Inutile d'insister et de faire remarquer, par exemple, que le tutoiement du vers 14 sort de la même bouche que celui des vers 10 et 11.

Le nom de « Perrin » revient à l'envoi, et cette fois Steffens n'en sait plus que faire. Finalement, il suppose que ce nom a dû être placé d'abord en tête de la chanson suivante, puis introduit ici par une erreur de copiste et substitué soit au mot « Dame », soit au mot « Amour » [2], soit au nom de celui à qui Perrin a envoyé sa chanson ! M. Jeanroy, dans son compte rendu de la publication de Steffens, n'admet pas cette explication et en donne une autre qui me paraît encore moins acceptable : « Cet envoi, écrit-il, a fort embarrassé l'éditeur ; il n'y a rien à y changer ; il faut indiquer seulement que les trois premiers vers sont prononcés par le poète, les deux autres par « Bonne Amour » (*Romania*, XXXV, p. 128). Ce serait donc Perrin qui dirait à Perrin : « Perrin, je paierai mon excès, mais, pour le moment, fais-moi cet avantage de te distraire avec mon chant. » Et ce serait « Bonne Amour » qui gémirait : « Hélas ! Et moi, j'irai me consumer en pensers, en pleurs, en soupirs, en insomnies ! »

1. Ce masculin, *ravis*, à lui seul prouverait que ce n'est ni Amour, ni « Bonne Amour », ni aucune autre dame qui parle.

2. Dans la première hypothèse, le poète tutoierait sa dame (ce qu'il ne fait pas dans la strophe IV) ; dans la seconde, il tutoierait Amour. Si la pièce était dialoguée, Perrin serait nommé dans la quatrième strophe.

Non, il n'y a qu'une seule explication plausible, c'est que Perrin n'est pas l'auteur de cette chanson, qui n'a rien de commun avec une tençon. Le poète, dont nous ignorons le nom, parle seul : dans la première strophe il s'adresse à « Bonne Amour », dans la seconde à Perrin, qui est probablement Perrin d'Angicourt, dans la quatrième à sa dame. Et il adresse sa chanson à Perrin, en le priant, comme il arrive souvent dans ces envois, de la chanter.

La seule objection que l'on puisse opposer à cette interprétation, c'est que quatre manuscrits, Pa, Pb[4], Pb[17] et Pb[6] placent la chanson sous le nom de « Perrin d'Angecort ». Et je donnerai à cet argument toute sa valeur en faisant remarquer que ces manuscrits sont précisément ceux qui attribuent au même poète la seule pièce, R 2088, où Perrin se soit nommé

Ne ja pour froidure
Perrins ne laira
Son jolif usage (v. 7-9).

Mais ces quatre manuscrits font partie d'une même famille et n'ont pas, par conséquent, plus d'autorité, tous réunis, que n'en aurait, s'il existait encore, l'unique manuscrit dont ils procèdent. C'est donc en réalité un seul manuscrit, le chef de cette famille, qui donne le nom de « Perrin d'Angecort ». Or il n'est pas nécessaire d'avoir pratiqué longtemps nos vieux « chansonniers » pour savoir combien peu de confiance méritent en général leurs attributions d'auteurs. Je crois que, sur ce point, tout le monde est d'accord. Leurs indications peuvent être exactes ; il est légitime, sous certaines réserves, d'en tenir compte, mais à la condition expresse qu'elles ne soient pas en contradiction avec d'autres données. Ces réserves s'imposent particulièrement quand il s'agit de la famille représentée par les manuscrits Pa, Pb[4], Pb[17], Pb[6]. Les renseignements qu'ils fournissent pour la chanson R 2088 sont exacts; pour la chanson R 1665, ils sont faux. Ici, l'erreur est vraiment grossière, puisqu'il suffit de lire la pièce pour y trouver, par deux fois, la preuve qu'elle n'est pas de Perrin ; mais cette bévue n'est pas unique en son genre. C'est ainsi que les mêmes manuscrits attribuent à « Colart li Boteilliers » une pastourelle qui lui est adressée, et que Pb[5] et Pb[11] donnent à Jean de Neu-

ville. C'est ainsi encore qu'ils donnent à Gille le Vinier une chanson (R 140), dans laquelle l'auteur se nomme en toutes lettres « Hues li Chastelains d'Arras ».

Sans doute les conséquences de ces constatations sont gênantes pour les éditeurs de poésies lyriques, et en particulier pour l'éditeur de Perrin d'Angicourt. Mais c'est une considération à laquelle on ne peut s'arrêter. Steffens a publié, sous le nom de ce poète, 21 chansons qu'il considère comme étant sûrement de lui ; 9 dont l'attribution à Perrin lui parait « douteuse », et 3 qu'il estime ne lui appartenir certainement pas. Or douze chansons de la première catégorie ne sont attribuées à Perrin que par trois des quatre manuscrits qui lui donnent si gratuitement R 1665. J'ajoute que les trois mêmes manuscrits lui attribuent aussi une des chansons que Steffens lui-même déclare n'être pas de Perrin.

La chanson R 1665 n'est pas de Perrin d'Angicourt, mais d'un poète assez intimement lié avec lui, ou d'une condition assez supérieure à la sienne pour le tutoyer. Dans le jeu-parti R 938, entre « Perrin » et le comte d'Anjou, celui-ci tutoie son interlocuteur, qui naturellement lui parle avec la plus profonde révérence. Si je mentionne cette pièce, c'est moins pour insinuer que Charles d'Anjou pourrait être l'auteur de la chanson anonyme adressée à Perrin, que pour rappeler que le tutoiement n'est pas limité au cercle des amis.

Cette chanson ne présente aucune particularité dialectale bien caractéristique. Cependant je signalerai dans la rime en *-oi* le substantif *esmoi*, qui, dans les autres pièces publiées par Steffens, sous le nom de Perrin, se présente toujours avec la forme *esmai*, dans la rime en *-ai* : chansons R 450, R 1390, pastourelle R 573, jeu-parti R 940.

III

LES TROUVÈRES SANDRART CHERTAIN ET JEHAN LÉGER

Dans un jeu-parti (n° 1027 de la *Bibliographie* de G. Raynaud) publié par M. Alfred Jeanroy [1], les deux interlocuteurs

1. *Revue des Langues Romanes*, XL, p. 357.

sont « Sandrat » et un anonyme uniquement désigné par le titre de « Sire ». C'est ce dernier qui « part » le « jeu » ; c'est donc lui qui prendra la parole dans la première strophe, et conséquemment dans la troisième et la cinquième, qui devront contenir le nom ou un équivalent du nom de Sandrart [1] à qui il s'adressera. Sandrart parlera dans les strophes II, IV, VI, qui devront donner le nom ou le titre de son interlocuteur. Celles-ci commencent en effet toutes trois par le mot « Sire », tandis que la première et la cinquième donnent le nom de « Sandrat », mais pas la troisième, dont le premier vers est :

Certain, vous soustenez ci (v. 21).

Ce jeu-parti ne se trouve que dans le manuscrit Pb[8], sous la rubrique « Chiertain a Sandrart ». A. Dinaux, dans ses *Trouvères Artésiens*, p. 427, mentionne comme interlocuteurs dans cette pièce « Chiertain ou Certain » et « Sandrart ». P. Paris a consacré, dans son article de l'*Histoire littéraire* sur les *Chansonniers* une notice, heureusement courte, à Certain et à son jeu-parti avec Sandrart :

« Un abbé nommé Certain, appartenant aux provinces du nord, et fort peu dévot, comme le prouve un jeu-parti, seule pièce conservée sous son nom, demande à Sandrat laquelle il vaudrait mieux avoir pour maîtresse, d'une religieuse ou d'une grande dévote [2]... Certain, soupçonné plus loin d'avoir d'étroites relations avec quelque religieuse de sa juridiction, s'en défend avec vivacité... Le nom de béguine, donné généralement aux dévotes des provinces du nord [3], suffit pour nous faire reconnaître la patrie de Certain, comme le titre de « sire », que lui accorde Sandrat, nous apprend qu'il gouvernait une maison religieuse [4] » (p. 537-538).

---

1. *Sandrart* est la forme correcte de ce prénom, répandu au moyen âge dans le nord de la France. Le seul *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, publié par M. I. de Coussemaker, en fournit six ou sept exemples du XIIIe au XVIe siècle. Le nom de famille actuel *Sandras*, paraît être la continuation naturelle de l'ancien *Sandrart*, lequel est probablement à *Alessandre* ce que *Colart* est à *Nicole* ou *Nicolas*.

2. Exactement d'une nonne ou d'une béguine.

3. Tel n'est pas le sens du mot « béguine ».

4. Le mot « sire » ne peut pas nous apprendre cela.

Ainsi, pour P. Paris, comme pour A. Dinaux, et comme pour l'auteur des rubriques du manuscrit, Certain est l'interlocuteur de Sandrart.

Je cède maintenant la parole à M. Jeanroy : « Le manuscrit porte en tête de cette pièce *Chertain a Sandrart*. Cette suscription repose uniquement sur une fausse interprétation du v. 21, qui commence par le mot *certain*. Si le copiste eût réfléchi un instant, il eût vu que ce mot, qui n'est autre qu'un adjectif pris adverbialement, ne pouvait désigner ici un des interlocuteurs : ce troisième couplet, en effet, est prononcé par le même personnage que le premier (il est visible qu'il n'y a pas de lacune), et doit par conséquent s'adresser à Sandrart : autrement c'est à lui-même que l'hypothétique Certain s'adresserait la parole. Il faut donc rayer de la liste de nos poètes lyriques ce nom, que l'*Histoire littéraire* (p. 537 et 756) y a admis sur la foi de Dinaux et de Laborde. En réalité l'interlocuteur de Sandrart est uniquement désigné par le mot *sire* ; il me paraît extrêmement probable que dans ce personnage il faut reconnaître ce Colart qui apparaît en divers jeux-partis groupés autour de celui-ci, et notamment dans notre n° 1 [R 25], où il a déjà pour interlocuteur Sandrart. Cette attribution est appuyée par le fait que nous retrouvons dans un couplet prononcé par Colart (I, 13 ; cf. III, 33) cette même locution adverbiale qui a causé l'étrange erreur que je viens de signaler et qui paraît avoir été une habitude de style chez ce personnage » (*loc. cit.*, p. 351) [1].

---

1. Le groupement dont parle M. Jeanroy se compose exactement de six jeux-partis : 1° Sandrart a Colart (R 25) ; 2° Jean de Tournai a Colart (R 1316) ; 3° Sandrart a « Sire » (R 1027) ; 4° Jehan à Sandrart (R 1078) ; 5° Colart a Mahieu (R 147) ; 6° Jehan à Colart le Chargeur (R 1330). Si l'auteur de ce groupement est aussi l'auteur responsable des rubriques, comme il n'a pas trouvé le nom de Colart dans la troisième pièce, qu'il ne le donne pas, qu'apparemment il ne le connaît pas, ce n'est pas pour ce nom qu'il a placé ici la troisième pièce, et l'argument de M. Jeanroy tombe de lui-même ; dans le cas contraire, cet argument n'est guère plus résistant, car, selon toute apparence, c'est au nom de Sandrart bien plutôt qu'à celui de Colart que la troisième pièce doit la place qu'elle occupe dans le groupe. Le second argument, tiré de l'adverbe « certain » est purement imaginaire, comme on le verra plus loin. Ces deux arguments en faveur de Colart étant réduits à leur

Tout le monde accordera certainement à M. Jeanroy que c'est bien à Sandrart, et non à son interlocuteur, que la parole est adressée dans la troisième strophe du jeu-parti, que, par conséquent, il est impossible de voir dans le mot *Certain* qui ouvre cette strophe, le nom de son ami. La suscription du manuscrit est donc fausse ; Laborde, Dinaux, P. Paris se sont trompés en faisant de Certain l'interlocuteur de Sandrart. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils aient eu tort de prendre le mot Certain pour un nom propre et pas davantage que ce nom doive être ravé de l'histoire littéraire. Plus ou moins insciemment, ils ont fait ce raisonnement : deux noms de collaborateurs sont donnés, Sandrart et Certain : le premier étant le nom de l'un, le second est donc le nom de l'autre. Mais la logique n'imposait pas cette conclusion. M. Jeanroy paraît avoir fait un raisonnement analogue, mais en sens contraire, si je puis dire ainsi : Sandrart est le nom d'un des deux interlocuteurs. Certain ne peut pas être celui de l'autre : donc Certain n'est pas un nom propre. Et cette conclusion est également hors de la logique. Mais son raisonnement a continué : si « certain » n'est pas un nom propre, il ne peut être qu'un adjectif pris adverbialement. Il eût été bon de donner la signification de cet adverbe ; il était indispensable d'établir autrement son existence. Cependant, pour d'autres fins, M. Jeanroy se réfère à un second exemple de la même locution adverbiale dans I, 13 [1]. Nous allons nous y reporter.

La pièce I (R 25) de la publication de M. Jeanroy est un jeu « parti » par Sandrart à Colart. C'est donc Sandrart qui parle dans la première strophe, et conséquemment dans la troi-

---

juste valeur, c'est-à-dire, je crois, à rien, je les remplacerai par deux autres contre l'attribution à Colart : 1° Si l'interlocuteur de Sandrart est le même dans R 1027 que dans R 25, pourquoi est-il appelé dans une pièce toujours « Colart » et jamais « Sire », et dans l'autre toujours « Sire » et jamais « Colart » ? 2° Dans R 1027, le « Sire » se dit « profès en religion » (v. 2-3), et Colart nous apprend, dans R 147, qu'il n'est pas en « religion » ni dans les ordres, mais célibataire « tout simplement ».

1. Il ajoute : « Cf. III, 33. » Le v. 33 de la pièce III, publiée par M. Jeanroy, est : « Mahieu, je sui touz certains. » Mais de ce que l'auteur de ce vers use, comme tout le monde, de l'adjectif *certain*, il n'en résulte pas qu'il emploie le même mot comme adverbe.

sième et la cinquième, et dans chacune de ces strophes, il s'adresse à « Colart ». Dans les strophes II, IV, VI, c'est Colart qui parle, et il s'adresse à Sandrart. Voici le premier vers de chacune des strophes paires dans l'édition de M. Jeanroy :

> Sandrart, certain, mout vous vient de barnage.
> Sandras, cilz pert son temps et son langage.
> Sandrat, je croi que ce soit par musage.

Le premier de ces trois vers est celui dans lequel est signalé un second exemple du mot *certain*, employé comme adverbe. Mais pourquoi, ici encore, le mot Certain ne serait-il pas un nom propre ?

En réalité, l'adjectif *certain* n'a jamais été employé adverbialement, et si ce mot n'est pas adverbe dans les deux vers que je viens de citer, il faut qu'il soit un nom propre.

Mais il existe une autre preuve que Certain est bien le nom de l'un des interlocuteurs. Une des règles du jeu-parti les plus strictement observées exige que dans chaque strophe soit nommée par un vocatif (prénom, nom ou titre) la personne à qui elle est adressée. En principe ce vocatif a sa place dans le premier vers, et même, autant que possible, au début de ce vers ; toutefois il y a des exceptions quant à son emplacement, qui peut se trouver, surtout quand les vers sont courts, en tête du 2e ou du 3e vers, et même plus loin, mais aucune exception n'est tolérée quant à sa présence. Si Certain n'était pas un nom propre, la strophe III du jeu-parti R 1027 serait la seule, entre douze cents, à n'avoir pas ce vocatif.

Donc, d'une part, l'impossibilité grammaticale que le mot *certain* soit, dans les deux passages discutés, autre chose qu'un nom propre ; d'autre part, la nécessité de laisser à la strophe III de R 1027 un vocatif, qu'elle n'aurait plus si l'on faisait de Certain un adverbe, fournissent deux preuves, dont chacune suffirait à démontrer que ce dernier mot est bien un nom propre.

Je suis surpris que M. Jeanroy n'ait pas été éclairé par le rapprochement des deux vers 13 de R 25 et 21 de R 1027. Je m'étonne davantage encore que P. Paris, qui a bien vu que dans les deux pièces Certain est un nom d'homme, ne se soit pas avisé qu'il s'agit d'un seul et même auteur. Il a été hypno-

tisé par l'idée que dans l'une des deux pièces Certain est l'interlocuteur de Sandrart. Voici, en effet, ce que, dans une autre partie de l'article déjà cité, il écrit à propos du trouvère qu'il appelle « Sandras » : « Le même copiste écrit indifféremment Sandras ou Sandrart. Ce n'était pas un nom de famille ; car Colart le Changeur, dans un jeu-parti, nomme ce trouvère Sandrart Certain. Nous ne saurions dire s'il était frère de Certain, contre lequel il soutint un autre jeu-parti ; mais ils étaient probablement du même pays » (p. 756).

La chose est beaucoup plus simple : *Sandrart Certain, Sandrart* tout court et *Certain* tout court désignent un seul et même personnage : Sandrart est son prénom et Certain, ou plus exactement Chertain, est son nom.

Quand dans un jeu-parti un interlocuteur est interpellé par un prénom ou un titre qui ne le désignent pas assez clairement aux auditeurs, il est rare que dans une strophe au moins un autre qualificatif ne vienne pas compléter cette désignation, à moins, bien entendu, que le « sire » ou la « dame » n'aient désiré garder l'anonymat. Sandrart peut-être n'aurait pas eu besoin d'un autre nom ; c'est ce qu'a pensé son interlocuteur de R 1678 [1], mais ses interlocuteurs de R 25 et de R 1027 ont pu être d'un autre avis, ou simplement se sont conformés à l'usage.

Laissons donc le nom de Chertain dans la liste de nos poètes lyriques, mais à un seul exemplaire, et en l'accolant à celui de Sandrart. Ce n'est d'ailleurs pas seulement, comme le dit à tort M. Jeanroy (*loc. cit.*, p. 340), par R 25 et R 1027, que Sandrart est connu. On le retrouve aussi, on l'a vu plus haut (p. 343, note 1), dans le jeu-parti R 1678. Ces trois pièces n'ont été conservées que dans le manuscrit Pb[8], où le nom est orthographié, dans les rubriques, *Sendrart* (R 25, R 1678) [2] et *Sandrart* (R 1027) ; dans le texte *Sandrart*, *Sandras* et *Sandrat* (R 25), *Sandrat* 2 fois (R 1027), *Sandrart* 2 fois (R 1678).

1. Ce jeu n'est conservé que dans un seul ms., qui en a supprimé, suivant son habitude, les deux demi-strophes finales. Peut-être le nom de Chertain était-il donné dans une de ces demi-strophes, peut-être même s'est-il trouvé dans une strophe où le copiste l'aurait remplacé par Sandrart. Ces substitutions ne sont pas rares.

2. Le même rubricateur écrit *Dempierre* pour *Dampierre*.

L'accident dont Sandrart a été victime est arrivé aussi, dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons, à son contemporain et compatriote Jean Léger, dont le nom, comme celui de Chertain, a été pris pour un adjectif employé adverbialement. Le jeu-parti R 1678 est débattu entre ces deux trouvères ; la seconde strophe en est adressée à « Jehan Legier », qui a pris l'initiative du jeu, la quatrième et la sixième à « Jehan ». Il a été publié par A. Dinaux (*Trouvères, jongleurs et ménestrels*... III, p. 429), et par A. Scheler (*Trouvères belges*. Nouvelle série, p. 120). Là où le premier éditeur avait imprimé *Jehan Legier*... (v. 9), le second a corrigé en *Jehan, legier*... et noté : « *Legier*, facilement ; suppléez « je vous le dirai ». Il est amusant de voir l'auteur des *Trouvères artésiens* écrire ce vers *Jehan Legier, si com je croi*, il fait de Legier un nom propre... L'auteur de la Notice [P. Paris, dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, p. 651] consacrée à notre Jehan tient également Legier pour un nom de famille...». Scheler, qui a réédité beaucoup de textes déjà mis au jour par Dinaux et qui souvent ne les a connus que par lui, s'est amusé à relever toutes les erreurs de son devancier. Il serait certes malaisé de défendre celui-ci, mais plus facile de le venger. Ici du moins il n'est pas douteux que l'interprétation de Dinaux ne soit la bonne ; quoi qu'en dise le lexicographe Scheler, *legier* ne peut être un adverbe ; les seuls adverbe et locution adverbiale qu'on ait tirés de l'adjectif *legier* sont *legierement* et *de legier*.

Le nom de Jehan Léger doit donc, de même que celui de Sandrart Chertain, reprendre sa place au nombre de nos trouvères.

IV

HUE LE CHATELAIN D'ARRAS ET LES CHANSONS R 140 ET R [illegible]

Les deux seules chansons qui nous sont parvenues sous le nom du Châtelain d'Arras sont aussi attribuées à d'autres auteurs. La chanson R 140 est conservée dans cinq manuscrits, dont quatre (Pa, Pb[4], Pb[6], Pb[17]) la donnent à « Maistre Gille le Viniers », le cinquième (Pb[11]) à « Hues li chastellains d'Arras ». Mais le poète se fait connaître à l'envoi :

Li chastelains d'Arras dist en ce [illegible]

Aucun doute n'est donc permis, si ce n'est relativement au nom de ce châtelain.

R 308 se trouve dans trois manuscrits, dont un, Pb[12], ne donne jamais le nom des auteurs ; B[2] place cette chanson sous la rubrique « Li rois de Navaire », Pb[6] sous la rubrique « Li chastellains d'Arraz ». En général on suspecte les indications de B[2], et l'on vient de voir, à propos de R 140, avec quelle réserve celles de Pb[6] doivent être accueillies. On ne peut donc arguer de ces suscriptions en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux auteurs, ni même affirmer qu'un troisième n'est pas le véritable. Mais, à défaut de son nom, le galant trouvère nous fournit une expression qui vaut sa signature. Dans R 140, le châtelain d'Arras appelle sa dame :

> ... Contesse et chastelaine
> De tout valoir.

L'auteur de R 308 dit de la sienne :

> Contesse a droit la doit on appeler
> De tot valoir et de tot avenant.

Cette désignation, « contesse de tout valoir », est trop particulière pour que les deux chansons où elle se rencontre ne soient pas du même auteur ; il est donc certain que R 308 est, comme R 140, du châtelain d'Arras.

« Hue d'Arras » est pris pour juge dans deux jeux-partis : dans R 547 entre Jean Bretel et Lambert Gerri, et dans R 931 entre Gilebert [de Berneville ?] et la dame de Gosnai. Dans ce dernier, il est invité à chanter « cest chant », quand il l'aura appris. Est-ce le même que Hue le Chastelain d'Arras ?

V

LA CHANSON R 1135

Des dix manuscrits qui nous ont conservé la chanson R 1135, un seul (Pb[14]) n'en nomme pas l'auteur ; les autres l'attribuent à « Moiniès d'Aurès » (B[2]), à « Moniez d'Arras » (M), à « Moniot d'Arraz » (Pa, Pb[4], Pb[17]), à « Monios » (Pb[3], Pb[11]), à « Monnios » (Pb[8]), à « Mounios » (R[1]). M seul a un

envoi, que M. Alfred Jeanroy a publié [1], et que je reproduis ici, d'après lui, mais en y introduisant une variante, bien que je n'aie pas vu le manuscrit :

Moniez prie en chantant
Que d'amer la droite voie
Ne lait *nus*, por rien q'il oie,
Que valoir fait, ne riens tant
De mauvestié ne desvoie.

M. Jeanroy a imprimé, au premier vers, *Moniez* (sans tréma sur l'*i*); au troisième, au lieu de *nus*, il a lu *mis*, qui ne donne pas de sens et qu'il a remplacé par *mais* ; et il a fait suivre son texte de cette remarque : « La pièce étant attribuée à Moniot d'Arras par des mss. appartenant à trois familles différentes, il n'est pas douteux que le premier mot de cet envoi, qui ne se trouve malheureusement que dans le ms. de Modène, ne représente le nom de l'auteur ; il est évident, néanmoins, que le texte est altéré ; le nom du destinataire manque et on ne voit guère comment il aurait pu trouver place dans le premier vers, qui n'est trop court que d'une syllabe.

Que Moniez représente le nom de l'auteur, c'est d'autant moins douteux que dans la rubrique du manuscrit où se trouve l'envoi, ce nom, comme on l'a vu plus haut, est de même écrit « Moniez » : mais que le texte soit altéré, c'est moins évident. Et d'abord il n'est pas exact que le premier vers soit trop court, car *Moniet* ou *Moniot* compte pour trois syllabes ; quelle que soit l'origine de ce nom, on s'en expliquerait difficilement la formation avec deux syllabes. D'ailleurs, dans la chanson R 969, le vers

Jehans Monios dit ensi

doit avoir huit syllabes : il faut donc que *Monios* lui en fournisse trois [2]. D'autre part il n'existe aucune raison de supposer que

1. *Revue des Langues romanes*, XXXIX (1896), p. 245.

2. Il importe peu, pour la démonstration à faire, que Jehan Moniot soit Moniot de Paris ou Moniot d'Arras. G. Raynaud a publié la chanson R 969 comme étant de Moniot de Paris ; mais cette attribution n'a d'autre garantie

dans la demi-strophe finale de R 1135. l'auteur ait inseré le nom d'un destinataire : il suffit de lire, au troisième vers, *ma* au lieu de *mis*, pour que le sens ne laisse absolument rien à désirer.

Ernest LANGLOIS.

---

que celle des manuscrits Pa, Pb¹, Pb², qui est insuffisante (v. p. 341 et 347). au contraire, la terminaison *-ie* pour *-iee*, le pronom *mi* pour *moi*, la rime *-is* : *-iz* excluent une origine parisienne et parlent en faveur d'Arras.

CHANSONS INÉDITES

TIRÉES DU MANUSCRIT FRANÇAIS 24406

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

La nouvelle série [1] de chansons que nous publions ici comprend trente-trois numéros, les seuls *unica* restés inédits du manuscrit 24406 (*Pb*[14] de Raynaud, *V* de Schwan). A l'exception d'une note qui permet d'attribuer une suite de chansons à Philippe de Remi, sire de Beaumanoir [2], ce manuscrit ne contient aucun nom d'auteur. Mais les pièces sont groupées par auteurs ; ceux qui sont représentés par le plus grand nombre de pièces sont les suivants : le roi de Navarre, Gace Brulé, Guillebert de Berneville, Richart de Semilli, le vidame de Chartres, Thibaut de Blason, Raoul de Soissons, Perrin d'Angicourt, Blondel de Nesles, le Châtelain de Couci, Moniot d'Arras, Adam de la Halle. Parmi les pièces qui restent ici anonymes, quelques-unes peuvent être attribuées, d'une manière plus ou moins sûre, à tel ou tel auteur, et ont déjà, à ce titre, été publiées. Ainsi, M. E. Winkler a revendiqué, avec une certaine vraisemblance, pour Raoul de Soissons le n° 929, qui figure, sans nom d'auteur, au fol. 51 r°, entre deux pièces authentiques de ce poète et présente quelques particularités de style qui lui sont propres [3]. — M. Edw. Jarnstrom [4] a, d'autre

---

1. La première a paru *Romania*, XLIV, 154.

2. Voir *Romania*, XXVI, 517.

3. *Die Lieder Raouls von Soissons* (Halle, 1914), p. 14. — De ce fait il aurait lieu de se demander si notre n° XVI, placé dans la série d'Hélinandus de Reims (dont trois pièces précèdent et trois pièces suivent) n'est pas attribuable à ce poète.

4. *Recueil de chansons pieuses*, I (Helsingfors, 1910).

part, publié les chansons pieuses qui occupent la seconde partie du manuscrit.

La majorité des chansons que nous imprimons ci-dessous se présente, au point de vue de la versification, sous un aspect assez déconcertant. Sept seulement d'entre elles sont versifiées d'une manière régulière : les n° I, II, XVI, XVII, XVIII et XXXII sont composés de *coblas unissonans*, le n° XXXIII offre un schéma un peu plus compliqué qui est expliqué aux notes. Mais dans les autres, presque chaque couplet est composé sur un schéma différent ; ce n'est pas seulement la disposition des rimes qui varie, mais même la longueur et le nombre des vers dans le couplet. Il est bien entendu que la musique — car pour toutes les pièces de ce manuscrit le premier couplet est accompagné de notation musicale — ne peut se rapporter qu'au premier couplet seul. Comment faut-il expliquer cette anomalie ? Il nous semble que deux explications sont possibles : ou bien ce sont des brouillons, des exercices de versificateur essayant diverses formes métriques ; ou bien ce sont des fragments qu'un collectionneur aura recueillis et qui auront été plus tard rejoints, d'après la suite des idées, comme s'ils formaient un tout.

Malgré l'insigne faiblesse de la plupart de ces morceaux, nous avons cru devoir les tirer de l'oubli, pour deux raisons : d'abord le fait qu'ils sont anonymes les exclut des recherches qui seront, un jour ou l'autre, consacrées à chacun de nos chansonniers, et ils risquaient de rester indéfiniment inédits ; d'autre part, s'il est vrai qu'il y a là, comme on l'a supposé plus haut, quelques fragments de pièces attribuées ailleurs, il est bon que l'on puisse les restituer à leurs véritables auteurs : en les imprimant nous rendons possible cette recherche, que nous n'avons pas, pour l'instant, le loisir d'entreprendre. Dans ces conditions, le devoir d'un éditeur prudent est d'intervenir le moins possible ; c'est ce que nous avons fait, nous bornant d'ordinaire à attirer l'attention sur l'évidente incorrection de certaines leçons fournies par le manuscrit.

I

(Raynaud 1023)

I Pluseurs genz ont chanté [. . . . .]. (*fol.* 59)
Car c'est bien droiz, qu'ele est seue a donner, (*fol.* 59 *b*)
Mès je ne cuit que nus ait deservi
Les biens qu'amours a a dame pensser,
5 Tant veut merci c'on le seut desirrer.
Li bien n'en sont mie a chascun onni :
Qui miex aime plus s'en sent enrichi
Quant fine amour fet a dame graer ;
9 Et pour ce chant que sui espriz d'amer.

II Dame ne puet por amer fere ami
N'amie amant, c'est legier a prouver ;
Mès bonne Amours puet bien donner l'otri
D'amie amant et leur cuers acorder ;
14 Par ce sai bien que se merci trouver
Vueil, il couvient amer ma dame et mi
Tout d'un voloir ; mès quant je penz a li
Reson me fet por trop hardi clamer
18 Que j'os merci de tel dame esperer. (*fol.* 59 *c*)

III Mès li maintienz gracieus seignouri
Dont ma dame set son cors acesmer
M'aroit tantost de li amer garni
Quant je la vi, et s'il l'en veut peser
23 Ele s'en doit l'achoison demander ;
Que nus ne voit son plesant cors joli
Qui nel doie amer ; et quant la vi,
Amors reson ne me lessent douter,
27 Ainz me fist sa valour l'amor doubler.

IV Et sa biauté qui mon cuer leus ouvri,
Que je ne puis connoistre n'aviser
Si que li los en li en descendi,
Nul contredit ne trouva a l'entrer ;

I, 1 *Ce vers est incomplet, mais la lacune n'est pas indiquée dans le manuscrit* — 3 deservie.
III, 19 seignouris — 25 *Corr.* ne la.
IV, 31 trouvai.

32 Et quant je plus sui en granz d'escouter
Les biens de li, plus doucement saisi
Amours mon cuer, si l'en lo et graci,
Car nus ne puet granz biens asseurer
36 S'apris n'en a premier le consirrer.

V Si me confort en ce que je mendi
De vo mercì, douce dame sans per,
Que maux d'amours, quant on s'en sent gueri,
Fet la santé assez meilleur sembler.
41 En tel espoir me fet joie mener
Amours et ce qu'en douz semblant m'ati
Qu'amours ne doie avoir pitié nourri.
Quant tiex espoir me vient reconforter
45 Bien doi joianz mes desirs desirrer.

Versification : 10 a b a b b a a b b.

Coblas unissonans. La déclinaison est détruite en faveur de la rime (voir le v. 19).

I, 1 Le mot a la rime était peut-être *merci*. — 2 *seue*, « sienne » ne donne pas de sens. — 4 Sens ?

II, 10 « A une dame, pour avoir un ami, à un amant pour avoir une amie il ne suffit pas d'aimer eux-mêmes. »

IV, 28 *Leus* pour *luès*, « aussitôt ». — 30 Sens ? — 36 Nous corrigeons le *Sapes* du manuscrit en *S'apris* et nous interprétons : « S'il ne s'est pas d'abord accoutumé à s'en passer. »

V, 43 Sens ?

II

(Raynaud 260)

Sanz guerredon ne puet amer amanz (*fol. 60 b*)
Tant com Amours targe des sienz aidier : (*fol. 60 v°*)
Tout soie amis a amie faillanz,
S'ai je d'amours servir courtois loier ;
5 Au mainz pour li rehetier
Donne espoir d'avoir aïe
Qui donne senz, noblece et courtoisie,
Et puis c'on prent tant de bien en amer,
9 Touz cuers s'en doivent meller.

IV, 36 Sapes.

I, 1 ne puet amanz amer — 3 soit.

II Grant mestier est d'amer aus innoranz
Pour honnesté et leur cors apaier,
Quant on en voit amender les sachanz
Et tanz amanz en bien monteplier,
14 Ne nus ne doit couvoitier
Rienz ou il ait vilanie,
Car ceus de qui dame est en foi servie
Fet bonne Amour a ses servanz clamer
18 Et les autres let aler.

III Biaus est li geus ou nus hom n'est perdanz.
Pour ce aing je que n'en puis empirier, (*fol. 60 v° b*)
Car cele en qui mes desirs est mananz
Vaut tant et fet deseur touz a prisier.
23 Ausi com a souhedier
Ai toute joieuse vie
Sanz estre amez, et se cele m'oblie
Qui j'aing, n'en doi Amours rienz demander
27 N'a moi, fors son haut penser.

IV Cil n'aime mie bien qui plaint le tenz,
Pour ce qu'il aime sanz merci adrecier,
Car tiex dons est si partetement granz
Que servise n'oblie ne desirrier,
32 Ne nus ne porroit esligier
Don de tele seignorie
S'amour n'estoit qui par pitié l'otrie
La ou el voit que par ouvrer
36 Doive tel don demourer.

V Conbien qu'amanz soit de servir en granz
Si est ce signe de sa joie avancier.
Pour ce sui je au voloir descendanz
D'Amours et de ma dame en qui dangier
41 Sui, ne je miex ne requier
Qu'a manoir en leur baillie,
Car la valour ma dame senefie
C'on ne puet trop pour s'amour acheter,
45 Tesmoing son cortois pallet

IV, 30 parfetemenz — 31 *Les trop long*, oblie *est surcharge* [illegible].

Versification : a b a b b *c c* d d.
10 10 10 10 7 7 10 10 7

Coblas unissonans.

I, 3 *Tout*, synonyme du prov. *si tot*, « quoique », se construit avec le subjonctif. Godefroy (VII, 771 b) n'en cite qu'un exemple ; autres dans *Fauvel*, 2235 ; Eude de la Corroierie, éd. Spanke, p. 53 (Rayn., 215). — 6-7 La phrase ne se construit pas ; le texte paraît altéré.

III, 19 Proverbe.

IV, 29 Césure épique ; de même 38. — 35 Vers trop court de deux syllabes ; on pourrait lire : *que par le sien ouvrer*.

III

(Raynaud 1651)

I J'aquier Amours pour la grande merite (*fol. 60 v° b*)
Que j'en atent et espoir a avoir,
Car Amours est li biens qui plus profite (*fol. 61*)
4 A touz amanz, ce doit chascuns savoir,
Qu'Amours a tant seignorie et pooir
Qu'ele rent plus c'on ne puet deservir ;
7 Et ce me fet et amer et chierir.

II Amours m'a fet amer la plus eslite
De tout le mont que g'i puisse veoir,
Et pour s'amour, qui autre honour despite,
11 Vueil eschiver et metre en nonchaloir,
Et vueil servir de cuer sanz decevoir
Celi a qui Amours me fet tenir
14 Pour miex valoir et du tout obeïr.

III Dame, en mon cuer est vo valor escrite
Si grandement com puet touz dis paroir ;
Car ne vueilliez que me soit escondite
18 Merci ; dame, tenez me en tel espoir,
Car sanz merci rienz ne m'i puet valoir
Tant qu'esperer que vous vueilliez soffrir
21 Que j'aie espoir a vostre amour venir.

IV En bon espoir mes voloirs se delite ;
Sage plesant, Amours m'i fet manoir,
Si que de moi ne sera contredite (*fol. 61 b*)
25 Vo volenté ne de main ne de soir,

Et par reson pouez bien percevoir
Comme je sui volentieux d'acomplir
28 A mon pooir tout le vostre plesir.

V Dame, de moi a vous ne sera dite
Chose nule qui vous puist decevoir,
Car ma puissance a la vostre est petite,
32 Si ne vous vueil de noient esmouvoir;
Et neporquant ferai je mon pooir
De vous servir, que qu'en doie avenir
35 De moi : s'en lès bonne Amor couvenir.

Versification : 10 *a* b *a* b b c c.
Coblas unissonans.
I, 1 *J'aquier* (de *aquerre*) est peu satisfaisant ; corr. *Je quier* ?
II, 10 Le second hémistiche paraît altéré.

IV

(Raynaud 1904)

I Amours est et male et bonne
(*fol. 61 v°*)
Et si est douce et amere :
A l'un tot, a l'autre donne,
4 A l'un parrastre, a l'autre pere,
Et fet le povre enrichir
(*fol. 61 v° b*)
Et le riche mendïer ;
Molt est puissant pour ocirre
8 Tout le plus fort de l'empire.

II Aqui qu'Amours soit entiere,
De li ne me puis loer,
Ainz m'est orgueilleuse et fiere ;
12 Tout ce puis je bien prouver ;
Tant ne puis merci crïer
Que cele me vueille oïr
Qui souvent me fet palir
16 Et plaindre et pleurer.

III S'Amours fust bien droituriere,
J'eüsse joie de li ;
Servi ai ma dame chiere,
20 C'onques hom si nel servi.
E las! pour quoi, Diex ! la vi,
Quant vers moi la truis si fiere
Qu'ele m'a bouté arriere ?
24 Mès ne li vaut, car sienz sui.

IV Sienz, por quoi ? Qu'Amours m'i [maine,
Qui plus fort de moi a pris
Et me fet souffrir tel poine
28 Ja n'en eschaperai vis,
Se bon espoir ne m'aïe
Ou pitié ne s'umelie
31 Vers li por moi conforter.

V On soloit dire d'Amour
Qu'ele souhauçoit feble honme
Et abessoit les dolours
Pour donner joie tant bonne.
30 Mès ce ne vous di je mie,
C'onques n'i trouvai aïe
De mes maux aidier,
Si ne m'en sai apaier,
40 Mès ne m'en puis desevrer.

Versification. Les vers sont de sept syllabes, excepté le v. 4 qui est de huit syllabes et qui ne se laisserait pas facilement réduire à la mesure normale, et le v. 16, qui n'en a que cinq, ce qui n'est peut-être qu'un accident. Pour le reste, cette pièce est versifiée d'une manière irrégulière. Les trois premiers couplets ont huit vers, le quatrième n'en a que sept, sans qu'on puisse exactement dire s'il y a une lacune; le cinquième, par compensation, en a neuf (peut-être le vers 40 est-il le dernier v. du couplet IV). Tous les couplets sont sur des rimes différentes, et l'alternance des vers masculins et féminins et la disposition des rimes ne sont pas non plus les mêmes, ainsi qu'il ressort de ce tableau :

I	onne	ere	onne	ere	ir	er	ire	ire	
	a	*b*	*a*	*b*	c	d	*e*	*e*	
II	iere	er	iere	er	er	ir	ir	er	
	a	b	*a*	b	b	c	c	b	
III	iere	i	iere	i	i	iere	iere	ui	
	a	b	*a*	b	b	*a*	*a*	b (?)	
IV	aine	is	aine	is	ie	ie	er		
	a	b	*a*	b	*c*	*c*	d		
V	our[s]	omme	ours	onne	ie	ie	ier	ier	er
	a	*b*	*a*	*b*	*c*	*c*	d	d	e

Dans ces conditions, il nous a semblé préférable d'imprimer la pièce telle quelle, sans chercher à corriger.

V

(Raynaud 959)

I Après aoust, que fueille de bosquet (*fol. 62 b*)
Chiet et matist a petit ventelet,
3 La flour matist, li tenz tourne a froidour, (*fol. 62 v°*)
Ferai chanson d'amours par grant douçour
Pour une dame a qui me sui donnez,
6 Mès je ne sai s'il m'ert guerredonnez.

II De bonne amour ne me quier esloignier
Se ma dame m'i daigne retenir ;
Je ne querroie avoir meilleur loier
10 Fors qu'eüsse sanz plus le non d'ami ;
Mout seroit bien mon desir acompli,
Que de li vient toute ma volentez ·
13 Et mes fins cuers qui dist : amez, amez.

III J'amerai, voir, loiaument sanz fausser
Cele du mont qui plus me vient en gré.

16 Ele a mon cuer, ne l'en verra torner,
Ainz l'amerai, qui qu'en doie peser;
Se mesdisant s'en devoient crever,
19 Ne la puis je a nul jour oublïer.

IV Souvent m'avient, quant je sui endormis,
Qu'en mon dormant la regart et remir,
22 Et m'est a vis que soie en paradis
Quant je la voi, si me fet resjoïr;
Au resveillier me truiz si esbahi
25 Qu'en veillant n'ai ce qu'en dormant choisi.

V Dame, merci, ou je sui au fenir : (*fol. 62 v° b*)
Se por vous muir, je morrai com martir.

Versification. Cette pièce est irrégulièrement versifiée. Elle se compose de quatre couplets, dont le second est de sept, mais les autres de six vers décasyllabiques, et d'un envoi de deux vers dont les rimes ne sont pas les mêmes que celles des deux derniers vers du couplet qui précède. Chaque couplet est rimé différemment. On peut supposer qu'au couplet II *ir* rime avec *i*, au couplet III *é* avec *er*, et au couplet IV *is* avec *ir* et *i*; ainsi III et IV seraient monorimes. Les schémas sont alors les suivants :

I	et	et	our	our	ez	ez	
	a	a	b	b	c	c	
II	ier	ir	ier	i	i	ez	ez
	a	b	a	b	b	c	c
III	er	e	er	er	er	er	
	a	a	a	a	a	a	
IV	is	ir	is	ir	i	i	
	a	a	a	a	a	a	
ou	a	b	a	b	c	c	

VI

(Raynaud 1013)

1 Chant d'oisel ne pré flori (*fol. 62 v° b*)
Ne me font mie chanter,
3 Mès dame au cuer joli,
La ou sont tuit mi penser.
S'ele mi voloit amer
6 Encor feroie mainte chanconnete.

II J'ai par mainte foiz failli
La ou cuidoie avenir ;
Aussi crieng je de celi
10 Por qui chant et qui desir
Que ne m'escondie ;
J'en perdroie la vie
13 S'ele me vouloit haïr.

III Haïr ? Diex ! ne pourroit estre,
Tant est debonnaire ;
Sa maniere et son bel estre
17 Samble letuaire ;
Ne saroit fere contraire
A son vrai ami,
20 Car tuit li bien sont en li.

IV Puis qu'ele a tant de bonté
Et de courtoisie,
Dont ne soie espoenté
24 Qu'aie vilanie,
Ainz la doi servir de gré
A touz les jourz de ma vie
27 Et fere sa volenté.

V Bien se doit esvertuer
Cil qui tel dame a sesi
30 De servir et d'onorer (*fol. 63*)
Sa dame et Amours aussi.
Diex li doint par son plesir
33 Qu'ele me vueille escouter.

Versification. Les couplets I et V ont six vers, les autres sept. La structure varie à chaque couplet :

I a b a b b *c*
7 7 7 7 7 10
II a b a b *c* *c* b
7 7 7 7 5 6 7
III ***a*** *b* ***a*** *b* *b* c c
7 5 7 5 7 5 7
IV a *b* a *b* a *b* a
7 5 7 5 7 7 5
V a b a b b a
7 7 7 7 7 7

VII

(Raynaud 234)

I Anui et dure pesance (*fol. 63*)
Si font mes chanz remanoir,
Car je serf en esperance
4 Et si je ne puis joie avoir
De cele ou j'ai ma fiance,
Ainz rit quant me voit doloir,
7 S'en sui en doutance.

II Je sui priz a l'ameçon,
Ne m'en puis deffendre ;
Bien m'a Amours sanz reson
11 Miz mon cuer en cendre,
Quant me fet entendre
A dame de tel façon
14 Qui me veut lacier et pendre.

III S'Amours me vosist aidier
De ma maladie
Et le cuer ma dame mairier
18 Tant qu'ele eüst oïe
Ma destrece et mon torment
Que pour li nuit et jour sent,
21 Lors ert ma dolour guerie.

IV En fort tenz et en dure eure
L'acointai.
Ce fist ce que la vi seule,
25 Quant je l'esgardai,
Mi oeul mi firent domage,
Qu'ainz puis ne fui sanz malage.
28 Et comment li dirai ? Ce seroit domage. (*fol. 63 b*)

V Puis que n'os a li paller,
Ma chanson li trametrai,
Pour moi li ira conter
32 La poine et le mal que j'ai,
Et merci li crierai :
Secours mi vueille donner,
35 Ou je por s'amour morrai.

Versification. Tons les couplets sont de structure différente :

I	*a*	b	*a*	b	*c*	b	*c*
	7	7	7	7	7	7	5
II	a	*b*	a	*b*	***b***	**a**	***b***
	7	7	7	7	7	7	7
III	a	*b*	a	*b*	c	c	*b*
	7	5	8	5(?)	7	7	7
IV	a	b	a	b	*c*	*c*	*c*
	7	5	7	5	7	7	11
V	**a**	b	a	b	b	a	b
	7	7	7	7	7	7	7

Le second vers du couplet IV (v. 23) doit sans doute être de cinq syllabes. Le dernier vers du même couplet (v. 28) est de onze syllabes ; il se laisserait couper en deux vers de six et de cinq syllabes, avec des rimes *b* et *c*.

VIII

(Raynaud 1864)

I De jolie entencion (*fol. 65 b*)
Sui par mi le cuer ferus.
Je ne pensse s'a bien non,
4 Si vueil estre loiaux drus
A la meilleur de cest païz,
Tesmoing son cors et son cler vis
Enluminé de valour,
8 Et pour ce li ai donnée m'amour.

II Donné li ai tout mon cuer
Sanz jamès a repentir ;
11 Toute autre amour je met puer
Pour a ma dame obeïr,
Ne ja ne m'en quier partir
14 Pour mal soffrir.

III Se j'amasse traïson
Ne orgueil ne fausseté,
On deïst je fusse bon ;
18 Mès onques jour n'ai penssé
De fere tel traïson : (*fol. 65 c*)
Amours servirai
21 Et ma dame de cuer vrai.

IV S'une seule foiz avoie
A ma dame dit mon cuer,
En nule guise ne porroie
25 Jeter peur
L'amour si seelee,
Ja nul jour n'ert recouvree
Pour morir,
29 Ainz vueil l'amour a ma dame couvrir.

V Aï, felon ! Diex vous puist maleïr !
Tant m'avez fet travaillier et pener.
32 Touz dis voulez les finz amans traïr
Et les voulez par parole grever.
Aï, dames, qui par amours amez,
35 Ne creez pas felons desmesurez.

VI Je ne voudroie pour tout l'or de ce mont
Avoir Amours courroucié de noiant
38 Ne ma dame, en qui tuit li bien sont,
Qui me soustient et en joie vivant ;
N'est pas amis qui ainsi va guilant,
41 Ainz est si faux et si tres recreanz
Que ja n'avra joie d'amie.

Versification. Chaque couplet est d'une structure différente :

I	a	b	a	b	c	c	d	d
	7	7	7	7	8	8	7	10
II	a	b	a	b	b	b		
	7	7	7	7	7	4		
III	a	b	a	b	a	c	c	
	7	7	7	7	7	5	7	
IV	a	b	a	b	c	c	d	d
	7	7	8	3	6	7	3	10
V	a	b	a	b	c	c		
	10	10	10	10	10	10		
VI	a	b	a	b	b	b		
	10	10	10	10	10	10	8	

IV, 25-6 La construction et le sens sont obscurs.

IV, 27 *En marge, d'une autre main :* velee pour, [illegible] *faut lire :* Ja nul jour n'ert revelee Pour morir.

IX

(Raynaud 1157)

I Au commencier de la seson florie, (*fol. 63 v° a*)
Que pré sont vert et raverdisent pin
3 Et l'aloe contremont l'air s'escrie,
Qui de chanter s'efforce au matin, (*fol. 63 v° b*)
Chanter me fet bonne Amour souveraine.
6 Au cõmmencier dirai : Diex ! bonne estraine !

II Bonne estraine ait qui de chanter m'avoie
Et qui me tient joli et envoisié :
9 C'est bonne Amour qui le veut et m'en proie
Et ma dame m'en a donné congié.
Or ai je bien mon servise emploié
12 Quant il plest a Amour qu'a li m'otroie.

III Se j'estoie outre la mer croisiez
Et pour vengier sa honte, si voudroie
15 C'a m'amie aprochier,
Car je l'aing tant qu'el ne set que ce monte.
Dedenz mon cuer est l'amour si fichiee
18 Que a nul jor n'en ert mès desliee.

IV Celeement serez de moi servie,
Dame, touz tenz tant con vivre porrai.
21 Je m'en aing miex et en prise ma vie,
Quant a vous sui, assez plus en vivrai.
Vostres services me plest plus et delice
24 Que s'eüssiez d'outre mer les espices.

V De courtoisie est ma dame enseigniee
Et enclose d'onnour et de cheance ;
27 Gracïeuse est quant ele est acesmee,
Et sanz atour de bele contenance.
Qui plus la voit et plus la veut veoir,
Et toute gent desirrent s'acointance, (*fol. 64*)
31 Si m'en esmai et dout que ne m'eschive.

Versification. Les couplets sont de six vers décasyllabiques, sauf le dernier, où il y a vraisemblablement un vers — le dernier — de trop. Le vers

---

I, 3 l'aloete.

15 est sans doute incomplet. La disposition des rimes est différente dans chaque couplet :

I *a* b *a* b *c c*
II *a* b *a* b b *a*
III a *b* a(?) *b*(?) *c c*
IV *a* b *a* b *c c*
V *a b a b* c *b* d

I, 3 Nous avons écarté ici la césure épique. Elle reste au v. 23.
III, 14 Le substantif auquel *sa* devrait se rapporter (*Diex*) n'est pas exprimé.
— 15 Vers corrompu.
V, 25 A noter que *enseigniee* rime avec *acesmee*.

X

(Raynaud 24)

I Se ma dame ne refraint son courage (*fol. 64*)
De moi grever et de fere languir,
Bien i porrai avoir honte et domage ;
4 Voire, ce croi, m'en couvendra morir,
Et si me fist semblant si debonnaire ;
Ele le fist, bien sai, pour moi atraire ;
7 Or m'a mandé que de moi n'a que faire.

II Ele resamble a celui qui braiete,
Par quoi il prent les oisselés petiz,
Par son chanter les deçoit et aguete,
11 Et quant les tient, adont si les ocist.
Aussi ma dame au commencier me fist
Semblant d'amours si douz et si honneste,
14 Puis m'a traï et lessié sanz deserte.

III Amis doubliers ne vaut pas une poire,
Non fet dame qui deus amis veut querre, (*fol. 64 b*)
Et mout souvent avient que cil compere
18 La fausseté qui encontre Amours erre
Et si en est diffamee touz tenz.
Qui bonne Amour traït et son amant
21 Ne puet faillir et a honte et a perte.

IV Dame, pour Dieu, regardez loiauté
Et eschivez fausseté et ledure.

III, 15 doubler.

Se je vous ai amee par bonté
24 Et vostre enmeur gardee par mainte ire,
Ne me tolez, dame, por ce si dure,
Que se j'e rienz contre vous me serré,
Si en prenez la venjance si pure
28 Con vous voudrez a vostre volenté.

V Se me volez de mes maux alegier
Et retenir de la vostre mainie,
Bien i porrez vostre honour essaucier
32 Et conquester des finz amanz aie ;
Si vous en pri, dame, par cortoisie,
Que vostre hom sui par fine verité,
De cuer, de cors, si me doint Diex santé
36 Des maux que j'ai et que por vous endure.

Versification. Les trois premiers couplets sont de sept vers décasyllabiques, les deux autres de huit. La structure varie à chaque couplet :

I *a* b *a* b *c* *c*
II *a* b *a* b b *c* *c*
III *a*(?) *a* *a* *a* b b *c*
IV a *b* a *b* *b* a *b* a
V a *b* a *b* *b* c c d

II, 8 *Celui qui braiete*, « qui prend les oiseaux au *brai*, c'est-à-dire à la glu ». Le verbe *braieter* manque dans Godefroy, mais le subst. *braieteur* y est enregistré.

XI

(Raynaud 2003)

I Qui trop haut monte et qui se desmesure (*fol. 64 b*)
Bien puet venir en bas et perdre joie.
Por moi le di, que j'en crieng l'aventure
4 Que j'ai penssé plus haut que je ne doie ; (*fol. 64 v°*)
Ce fist Amours qui m'en mist en la voie
De haut choisir.
7 Ne sai se ja verré que miex m'en soit d'aïe.

II Haute valour, dame, s'est en vous mise
De bien avoir et d'ami conforter.
Bien sai de voir : cuers qui en vous s'atise
11 Bien puet avoir honor et sauveté ;

Por ce vous aing que g'i voi ma santé
Et s'i connois mon preu et avantage
14 En vous amer.

III Ja pour dolour que je sente
Ne torment
N'i avrai penssee lente
18 Vraiement ;
De li me vient certainement
Joïeté et leece,
Si met jus tote perece
22 Quant de li ai remenbrance ;
C'est ma vie et m'esperance,
Ne m'en quier oster
25 De li amer.

IV Amours est de tel nature
Qu'ele fet ami doloir
Tant que la joie soit meure
Que l'en doit avoir,
30 Et puis si les asseüre
D'un joli espoir
Qui leur donne envoiseüre
Et fet apercevoir
Qu'ele a plus pooir
35 Qu'autre creature.

V Ne me quier d'amours retraire,
Ainz la maintendrai,
Et s'ele me taint et maire,
39 Trop miex en vaudrai.
Nus ne maintient bonne Amors
Pour qu'il soit loiaux touz jorz,
C'est uns granz deduiz,
43 Et pour ce m'i sui mis.

Versification. Couplets de structure différente :

I	*a*	*b*	*a*	*b*	*b*	*c*	*d*	
	10	10	10	10	10	4	12	
II	*a*	*b*	*a*	*c*	*c*	*a*	*b*	
	10	10	10	10	10	10	4	

IV, 33 *Il faut sans doute corriger* perceveit.
V, 36 Je me.

III	*a*	b	*a*	b	b	*c*	*c*	*d*	*d*	c	c
	7	3	7	3	8(?)	7	7	7	7	3	4
IV	*a*	b	*a*	b	*a*	b	*a*	b	b	*a*	
	7	7	7	5	7	5	7	5(?)	5	5	
V	*a*	b	*a*	b	c	c	d	d			
	7	5	7	5	7	7	5	7(?)			

XII

(Raynaud 343)

I Pour folie me vois esbaïssant (*fol. 64 v° b*)
Se j'aing plus haut qu'a moi n'aferist mie;
3 Mès couarz hom n'est tenuz por vaillant;
Aucune foiz prent on a tel atie
Dont on en a son creant,
6 Si puis je fere de ma dame avenant.

II Par biau servir, par bele contenance
Monte on en pris, souventefoiz avient,
9 Et je serf dame de si haute puissance
Et aing de cuer, qui d'amours me soustient;
Se bien la serf, bien m'ert guerredonné
12 En aucun tenz, jel sai de verité.

III Se ma dame savoit bien mon corage
De li aroie tempre ma guerison,
15 Mès ja nul jour ne l'en serai mesages, (*fol. 65*)
Qu'el ne cuide que ce soit traïson,
Ainz celerai mon mal et ma tençon
18 Tant que l'avrai de fin cuer enchierie.

IV O bonne Amour, j'ai en vous grant fiance
Que vous m'aidiez vers ma dame au vis cler
21 Qu'il li souviegne de ma bonne voillance
Et des griez maus qu'el me fet endurer
Et sache bien que je l'aing sanz guiler,
24 Si chanterai pour moi reconforter.

V Ge serf aussi com par acoustumance,
Tant ai empris longuement a amer,
27 Se por servir ne vieng a ma seance

I, 3 vaillanz.

Li autre amant s'en porront bien moquer
Et porront dire que sui mal eürez
30 Quant l'ai servi, si n'en ai eü grez.

Versification :

I	a	*b*	*a*	*b*	a	a
	10	10	10	10	7	10
II	10 *a*	b	*a*	b	c	c
III	10 *a*	b	*a*	b	b	*c*
IV	10 *a*	b	*a*	b	b	b
V	10 *a*	b	*a*	b	c	c

I, 4-5 *Prendre atie* (*aatie*) *a qq.*, « engager la lutte avec lui » ; *en avoir son creant*, « le réduire à vous engager sa foi, à se déclarer vaincu ». — 6 Césure épique, de même aux v. 9, 14 et 29.

XIII

(Raynaud 1493)

I En reprouvier ai souvent oï dire (*fol. 65*)
Que tiex om nuit qui aidier ne pourroit,
3 Aussi me font mesdisant grief martire,
N'onques aidier ne me sorent pour voir ;
Tant m'ont grevé qu'il me feront doloir
6 Et vont disant que j'ai pensee vaine. (*fol. 65 b*)

II Je ne les crieng se Amour me fet droit,
Que Loiauté est ma droite avouee ;
9 Pour ce le fas a ma dame savoir
Cui hom je sui et torjorz a li bee
Sanz vilanie, ja la ne quier baer ;
12 N'est pas amanz qui sa dame vergonde.

III Miex ameroie avoir le chief copé
Que pensasse vers ma dame veulie,
15 Mès loiaument ai torjorz cheminé
Envers Amours et cele qui je prie ;
Miex m'en sera se ma dame le set,
18 Puis que je l'ai si loiaument amee.

IV Prenez en gré, franche dame honoree,
Ce que me sui mis en vostre baillie.
21 Se j'ai meffet en dit ou en pensee,

Ce fet Amours et tout par sa mestrie :
Quant li plesoit, mon cuer n'avoie mie,
24 Ainz le m'osta, a li le vot donner.

V Et puis qu'ele a mon cuer, sanz atargier,
Bien me devroit mes maus amenuisier,
27 Si feroit ele, ne fust ceus qui la guilent
Pour plus mon cuer envers lui empirier.
E ! dame, a droit ne creés leur dangier,
Ançois m'aiez, pour Dieu, en remenbrance ;
31 Aiez pitié de moi par vo puissance.

Versification. Les couplets, qui ont six vers décasyllabiques, à l'exception du dernier, qui en a sept, sont tous de structure différente :

I a b a b b a
II a b a(?) b c d
III a b a b c d
IV a b a b b c
V a a b a a c d

XIV

(Raynaud 299)

I Onques mes ne vi amant (*fol. 6, b*)
Tenir si estroitement
5 D'amours con moi qui sui touz jorz (*fol. 6, c*)
En angoisse et en tourment,
Et si aing je de cuer entierement
6 Dame plesant qui ainc de moi n'ot cure.

II N'est merveilles que li cuers ne me ment
Qu'en ma dame ne truiz alegement,
Si me merveil qu'Amours nel me veut rendre,
Qu'ele set bien que je l'aing loiaument :
11 Si l'en devroit aucune pitié prendre.

III De grant seigneur prent on grande colee,
Aussi fas je, c'une dame ai amee,

V, 25 *Ce vers commence dans le manuscrit par une lettre ordinaire, tandis que le v. 27 commence par une grande initiale* (I au lieu de S).
II, 8 pitié nalegement.

Qu'a moi m'afiert d'amer si hautement ;
Or le comper mout dolereusement;
16 Trop fui hardis d'amer dame si grant.

IV Ahi ! Amours, serai je ja ois
De ma dame qui ne me veut amer ?
Grant pechié fet quant ele m'escondist,
Que plus loial de moi ne puet trouver,
Si en merci Amours mout bonnement
22 Quant consenti si douz acointement.

V Or n'i voi el fors qu'atende merci
Et touz dis face de servir mon pooir,
Espoir ma dame avra pitié de mi,
S'ele me voit pour biau servir doloir,
27 Et si vendra en li Pitié manoir.

Versification. Structure différente dans chaque couplet :

I		a	a	b	a	a	*c*
		7	7	8	7	10	10
II	10	a	a	*b*	a	*b*
III	10	*a*	*a*	b	b	b
IV	10	a	b	a	b	c	c
V	10	a	b	a	b	b

I, 3 doit sans doute être de sept syllabes.
V, 24 Césure épique.

XV

(Raynaud 1841)

I S'Amours m'eüst jugié a droit, (*fol. 65 v° b*)
De miex m'en fust, selonc mon escïent ;
3 Ne cuidai pas estre a destroit
Pour bien amer si longuement ;
Por un poi que ne m'en repent,
6 Mès je ne puis, trop tart l'enpreng.

II Chascuns qui maladie sent
Si pourchace sa guerison,
9 Mes je la quier certes trop lent,
A ma mort vois tout a bandon,
Et quant je plus ai de torment
12 Tant plus ang de cuer vrai et bon.

III Dame vaillant et acesmee,
En qui touz biens sont assamblé,
Se m'ocïés, tres bele nee,
16 Pechié ferez en verité;
Onques ne penssai fausseté
Vers vous, cui je tant ai amee,
S'ert ma poine guerredonnee,
20 Dame, quant vous vendra en gré.

IV Ja sanz vous ne quier joie avoir
Ne guerison se par vous non,
Et vous en avez le pooir
24 Plus que toutes celes du mont;
Or me tenez en vo prison,
Si m'ocïez se vous voulez;
Encontre vous n'ai raençon
28 Ne pooir de vous eschaper.

Structure différente pour chaque couplet :

I		a	b	a	b	b	b	
		8	10	8	8	8	8	
II	8	a	b	a	b	a	b	
III	8	*a*	b	*a*	b	b	*a*	*a* b
IV	8	a	b	a	b	b	c	b c

XVI

(Raynaud 1747)

I Amours, conment de cuer joli porroie (*fol. 67 v°*)
Joie mener ne chanter lïement,
Quant ce me faut dont cuidai joie trere, (*fol. 67 v° b*)
4 C'est bonne amour, dout pas ne me repent.
Diex ! por quoi vi son biau contenement
Et le gent cors et le tres douz viaire
De tel biauté qu'il n'i a que refere,
8 Qui si m'ocit et alume et esprent !

II Dame, ou touz biens naist et croist et esclaire,
A qui biauté nule autre ne se prent,

II, 10 *Ce vers est incomplet dans le manuscrit ;* autre ne se prent *est une conjecture.*

Dont sanz mentir ne porroit on retrere
12 Fors grant valour et bon enseignement,
Qu'il n'i faut rienz fors merci seulement,
Bien sont vos fès a vos douz riz contraire ;
Cuer sanz merci et semblant debonnaire,
16 Et Diex pour quoi ensamble les consent?

III Je ne di pas que rienz me puist tant plaire
Con se d'amours fet de moi son talent,
Et mout m'en lo, mès ele fet acroire
20 Maintes choses dont après se repent
Li plus sages des amanz loiaument.
Pour moi le di, que je ne m'en puis tere
Du grant anui qui mi destraint et maire,
24 Mès ne m'en plaing qu'a Amours seulement.

IV Ou est li maus tant griez qui si fort pere
Con maus d'amours a cel qui si haut tent?
Pour moi le di, qui si griez maus fet trere
28 Cele qui j'aing de fin cuer loiaument.
Laz! or me plaing a tort et folement,
Que ses finz cuers ne daigneroit meffere.
S'Amours m'a pris, qu'en a ma dame a fere,
32 N'a li qu'en tient, se pitié ne l'en prent?

V Ja ne m'en doint Diex partir ne retrere
De fine Amour, qu'a son commandement
Ne soie adès sanz faindre et sanz meffere,
36 A mon pooir et a mon escïent.
Dame, merci, qui amez toute gent
Et tuit cil vous qui sevent vostre affere,
Je vous aing plus qu'autres ne porroit fere
40 Se chascuns hom avoit l'amour de cent.

Versification. *Coblas unissonans* de huit vers décasyllabiques :

a b *a* b b *a* *a* b

I, 1 La rime est corrompue.

IV, 25 est il.

XVII

(Raynaud 269)

I Liez et jolis et en amours mananz (*fol.* 97)
Sui, tant me sent espriz de bien amer
Qu'il m'est a vis que je vivrai touz tenz, (*fol.* 97 *b*)
Pensse mes cuers de ma joie doubler
5 Ne je n'averoie mie
Deservi la courtoisie
Qu'Amours aus sienz puet donner
En seulement esperer
9 Une fois amie.

II Puis qu'Amours est si douce et si puissant
Que par espoir fet cuer joie mener,
Bien puis penser que li dons soit mout granz
De merci quant ele en veut recouvrer
14 Moi de sa menie,
Dont fet bon, que que nus die,
En bonne amor demener;
Qui miex aime, c'est tout cler,
18 Plus a douce vie.

III Se chascuns cuers estoit bien connoissanz
Que c'est d'amors, nus n'en voudroit cesser
D'amer, car tant est a servir plesanz
Que granz deduiz est des douz maus porter
23 Dont ele a la fie
Les sienz en amant mestrie
Por miex aus amans monstrer
Qu'ele veut que sanz fausser
27 Soit dame servie.

IV Tres bonne Amour, a vous est mes garanz; (*fol.* 97 *v*°)
Se me failliez, ne sai ou recouvrer;
Car me soiez envers ma dame aidanz
Tant que moi voeille une foiz regarder,
32 Et s'ele m'oublie

III, 20 cessier — 23 a la foie.

S'est bien ma poine emploïe
En ce que le ramenbrer
C'on ne puet trop endurer
36 Pour dame jolie.

Versification : a b a b *c c* d d *c*
10 10 10 10 5 7 7 7 5

Coblas unissonans.

I, 4 Ce vers n'est pas clair. — 5 Ce vers, au lieu de cinq syllabes, en a sept ; on pourrait corriger : *Ne n'avroie mie.*

IV, 34-6 La phrase ne se construit pas.

XVIII

(Raynaud 849)

I Bonne Amour fet senz et valour doubler (*fol. 98*)
Et joie avoir icel qui loiaument
La veut de cuer servir et honorer,
4 Car tuit li bien ont de lui nessement.
Cele me fet servir de tel talent
Que ja ne quier qu'en doie desevrer
7 Ses plesanz maus et douz a savourer.

II Pris et sesis par son dous regarder
Fui quant Amours me fist premierement
Ses plesanz maus savourous endurer
11 . . . . . .
Par qui de mon cuer je li fis present
Dont puis ne poi sesine recouvrer,
14 Que de son joli dart me volt navrer.

III C'est li regars qui me fist conforter
Des maus que j'ai soffers tant doucement, (*fol. 98 b*)
Et tant en truiz savourous le gouster
18 Que l'ai adès desirré lïement,
Car je ne sai mie mout bien conment
Mon cuer peüst bonne Amour asener
21 A plus douce cortoise dame amer.

IV Ce me fet gai et amourous chanter
Au pui d'amours a qui chant ligement,

I, 2 iceus qui.

Car son gent cors, son vis riant et cler,
25 Qui si m'a fet navrer celeement,
Fu de mon chant premier conmencement,
Ne puis mon cuer ne se pot acorder
28 Que il vosist ces conmans refuser.

V Douce et plesant et dame gracieuse,
Franche et loial, de bel contenement,
Ne me voeilliez, s'il vous plest, oublïer;
32 Se je de vous n'ai quelqu' alegement,
Ne je ne quier nul autre paement
Fors que mon chant vous degnast agraer;
35 Plus richement loier n'en quier porter.

Versification : 10 a b a b b a a. Coblas unissonans.
IV, 23 A noter la mention du *Pui d'amours*.
V, 33-4 Construction obscure.

XIX

(Raynaud 1266)

I Bonnement au conmencier (*fol. 99*)
Pour la meillour voeil chanter
Que nus peüst acointier
Et en mon chant saluer,
5 Li bons jours li soit donnez;
Nus ne porroit souhedier
Conme ele fet a prisier
Ne tant s'en seüst pener,
Si li voeil merci prier,
10 Qu'en li sont tuit mi penser.

II De grant joie est raemplis
Cil qui la set hennorer;
Ce n'est que joie et deliz
14 De li loiaument amer;
Mes cuers s'i est assenez
Qu'Amours l'i mist,
Pour miex estre doctrinez,
18 Si l'en merci. (*fol. 99 b*)

IV, 26 Fui.
V, 29 *On pourrait corriger* Douce dame, plesant a regarder.

III De touz maus n'est nus plesanz
Fors celui d'amer ;
On i aquiert los et senz
22 Pour soi amender.
Bien se doit esvertuer
Qui en amours est mananz ;
Com plus i est i prent a savourer ;
28 Mès aucun par leur gengler
Les vont decevant,
Mès ja n'i serai beant,
Ainz me voeil pener
32 De bien servir et d'amer.

IV Dame, de toutes la flour
Et noble sanz per,
Se jamès de vostre amour
Pooie gouster,
37 Je n'avroie que plourer.
Diex ! avrai je ja l'onor
De mon service achever ?
Bien m'aroit Diex assené
41 S'avoie s'amour.

Versification. La structure est différente pour chaque couplet :

I 7 a b a b b a a b a b
II a b a b c d c d
7 7 7 7 7 4 7 4
III a b a b b a b b a a b b
7 5 7 5 7 7 10 7 5 7 5 7
IV a b a b b a b b a
7 5 7 5 7 7 7 7 5

I, 6 *souhedier* paraît signifier ici « se représenter ».

XX

(Raynaud 409 *bis*)

I J'ai par maintes fois chanté, (*fol. 99 v°*)
C'onques n'en oi guerredon,
Et de loial cuer amé
Et sanz mesprison
5 Dame de noblece

En qui j'ai mis m'entencion
Ne ja n'aie je pardon
S'onques tant amai,
Mès pour la dame dirai :
10 *Amours ai...*

II Se je fusse eüreus, j'eüsse pardon
Conme cil qui a servi et sanz guerredon,
N'onques n'i pensai traïson ;
Mès Amors a tel maniere
15 L'un met avant, l'autre arriere
Et velt par reson
C'on deserve si haut don
Par servir, si servirai
Et dirai :
20 *Amours ai...*

III Ne m'a pas Amors oublié
Qui m'a mis en sa merci,
Car par li sont tuit donné
Li grant bien a fin ami;
25 A ceus qui ont deservi
Les biens savourous
Tant convient ançois dolours
Et maus endurer
C'on puisse mie achever
30 L'amour de cuer vrai,
Et dirai :
Amours ai...

G. Raynaud a réuni, sous le nº 409, deux pièces différentes, dont l'une, qui se trouve dans *K* et *N*, a été publiée par A. Jeanroy (*Origines de la poésie lyrique*, p. 509). L'autre, qui ne se trouve que dans *V*, est publiée ici pour la première fois.

Versification. C'est une chanson à refrain, la seule de notre série. Le refrain n'est qu'amorcé et nous n'en connaissons qu'un seul commençant ainsi :

Amors ai,
Qu'en ferai ?
C'est la fin, la fin, que que nus die,
J'amerai.
(G. Raynaud, *Motets*, I, nº 4.)

I, 8 ama[illegible] 9 M. p. li d. dira — 10 *Le ms. ne donne que le premier vers du refrain ; voir les Remarques.*

La versification est des plus irrégulières :

I	a	b	a	b	*c*	b	b	d	d	D
	7	7	7	5	5	8	7	5	7	3
II	a	a	a	*b*	*b*	a	a	c	c	C
	11	12	8	7	7	5	7	7	3	3
III	a	b	a	b	b	c	c	d	d	e e E
	8	7	7	7	7	5	7	5	7	5 3 3

XXI

(Raynaud 1444)

I Amours mi fet resbaudir (*fol. 100*)
Contre la seson nouvele,
Que je voi le tenz venir
Et la flour en la praele,
5 Si ferai chançon nouvele
Se il vient en gré a cele
Qui j'ai donné mon cuer sanz mouvoir.
Diex li doint voloir
9 De moi retenir.

II Je serai loiaus amis
De fin cuer entierement
Et si servirai touz diz
Ma douce dame au cors gent
14 Sanz penser folie,
Qu'ele est de touz biens garnie
Et de grant vaillance,
Mès je redout sa puissance
Qu'ele ne m'ait en despit ;
19 Envers li n'afier je mie.

III De bonne eure seroit nez
Qui aroit tel conpaignie,
C'onques je n'oï paller
23 De dame si enseignie.
Je l'ai tant encoragie
Que je n'en puis mon cuer oster, (*fol. 100 b*)
Ainz sui si seurpriz de li
27 Que trestout mon sens oubli.

II, 19 nafiert.

IV Bele et sage sanz folour,
Ou Diex mist si grant biauté,
Avrai je ja vostre amour?
31 Bele, noble de bonté,
Car aiez de moi pité,
S'il vous plest, en guerredon.
Ja sui je vos liges hom
35 Pour fere vo volenté.

Versification. La structure change à chaque couplet :

I a *b* a *b b b* c c a
7 7 7 7 7 7 9 5 5
II a b a b *c c d d* a *c*
7 7 7 7 5 7 5 7 7 7
III a *b* a *b b* a c c
7 7 7 7 7 8 7 7
IV 7 a b a b b c c b

XXII

(Raynaud 135)

I Joliement me demaine (*fol. 100 b*)
Bonne amour a son voloir
Pour une dame cui j'aime
De mon cuer, sanz decevoir;
5 Se de li puis joie avoir,
Bien ert ma poine emploïe.
Une chançon envoisie
Pour s'amour ferai
9 De bonne esperance.

II Je ne vi onques nului
D'amer si seurpriz con je sui
Si m'aït Diex, ne si entrepriz.
Pour s'amour sui je joliz
14 Et serai touz tenz.
Il n'est mie finz amanz (*fol. 100 v°*)
Qu'a sa dame ne souplie
E! dame envoisie,
Fetes moi joïr
19 De mon savourex desir.

III Je la desir de si loial voloir
Qu'adès i penz nuit et jour de bon cuer,
Et de servir faz je tout mon pooir,
23 Si que n'en quier ja partir a nul feur,
Mès je me dueil, de paour me demente
Que ma dame ne m'oublit pour autrui,
26 Car mort m'aroit se je perdoie lui.

IV Ne pour itant ne cuit pas que ja doie
Faillir a li n'a s'amour souveraine,
29 Que s'a touz jorz mon service i emploie
En tel dame qui de touz biens est plaine,
Nus ne porroit de li nul mal retraire,
32 Tant est plesant, cortoise et debonnere.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I *a* b *a* b b *c c* d *c*
7 7 7 7 7 7 7 5 5
II a a b b c c *d d* e e
7 8 9 7 5 7 7 5 5 7
III 10 a b a b a(?) c c
IV 10 *a b a b c c*

III, 24 Il faut sans doute une rime en *oir* (*despoir*, *desespoir* ?).

XXIII

(Raynaud 98)

I Ma mort ai quise quant je onques pensai (*fol. 100 r°*)
A bonne Amour ne a dame jolie ;
Au conmencier tantost avoir cuidai
4 Mon desirrier et ma joie acomplie,
Ne je ne savoie mie
Qu'Amors tenist si destroit (*fol. 100 r° b*)
7 Celui qui a sa dame en bonne foi servie.

II Si destroiz sui que ne sai que je dic,
Car je voi bien qu'a la mort sui venuz ;
Par biau servir cuidai avoir amie,
11 Mès rienz n'i vaut, n'i sui amiz ne druz ;
De ce sui je si forment esperduz

Quant cele en cui toute m'entente ai mise
14 Mi fet languir du tout a sa devise.

III Mainte gent ont demande que j'avoie,
Que geu ne ris n'ot en moi nule foiz,
17 Plainz et soupirs, quant je touz seus estoie,
Mi tenoient au cuer si a estroit.
Et dame, a droit, ou j'ai mis mon espoir,
20 Confortez moi par vostre grant franchise.

IV Se je a chascun en disoie le voir,
De moi feroient et leur gas et leur ris
Et me diroient que je sui fox a droit,
24 Quant mon cuer ai en si haut leu assis;
Ce fist Amours, li genz cors et li vis
Que ma dame a dont je cuidai joïr,
27 Mès je n'en puis a la joie venir.

V Li fenix queut la busche et le sarment
De coi il s'art pour acorcier sa vie,
Et aussi faz, jel sai certainement,
31 Quant premerainz oi ma dame choisie;
Tart m'en repent, or connois ma folie,
Se bonne Amour ne li va deprïer
34 Qu'ele me lest vivre encor sanz loier.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I		a	*b*	a	*b*	*b*	c	*b*
		10	10	10	10	7	7	10
II	10	*a*	b	*a*	b	b	*c*	*c*
III	10	*a*	b	*a*	b	b(*z*)	*c*	
IV	10	a	b	a	b	b	c	c
V	10	a	*b*	a	*b*	*b*	c	c

I, 1 Césure épique; de même 22 et 23. — 7 Vers trop long : corr. *Cel qui dame a*.

XXIV

(Raynaud 1571)

I Sages est cil qui d'Amours est norriz; (*fol. 101*)
Nus sanz Amors ne puet a honour trere;
5 Amours si fet les couars si hardiz
Qu'il ne doutent ne anui ne contraire.

Cortois les fet et douz et debonnaire ;
6 Pour ce m'i tieng que j'en cuit miex valoir.

II D'Amors sont tuit li bien apparissant ;
Qui loiaument sert sa dame et s'amie,
Com plus la sert plus est li loiers granz
10 C'om a d'Amors quant on l'a deservie ;
Et avoec ce, de ce ne doutez mie,
S'Amours ne fust, tiex moustre biau semblant
13 De joie avoir qui aroit cuer dolant.

III Je ne di pas qu'Amors ne soit crueuse
Aucune foiz pour les fox chastïer,
Et s'il avient qu'on ait s'amie chiere
17 Par decevoir fet semblant de trichier, (*fol. 101 b*)
Amors en est corrouciee et dolante,
Si que bien voeil la honte et l'encombrier
20 Que on a fet sa dame par boisier.

IV Ja Diex ne voeule que j'aie tel courage
Que ma dame je doie corroucier ;
Onques ne l'oi en cuer ne en usage,
24 Que por morir ne la vodrai trichier,
Mès loiaument et servir et proier,
Si conquerrai honor et vasselage
27 Por loiauté, se Diex m'en veut aidier.

V Douce dame, de gracieus estage,
Cors seignori pour cuer d'ome lacier,
30 Simple, plesant, cortoise, preuz et sage,
Je vous os tant et servir et proier
Que, se Dieu plest, ja n'i arez hontage
33 Se me daigniez vostre amour otroier.

Versification. Vers de dix syllabes, la structure change de couplet en couplet :

I a *b* a *b b* c
II a *b* a *b b* c c
III *a* b *a*(?) b *a* b b
IV *a* b *a* b b *a* b
V *a* b *a* b *a* b

III, 19 *coui* paraît devoir être corrigé. IV, 1. Cesure épique.

XXV

(Raynaud 1597)

I Chançon ferai, que talent m'en est priz, (*fol. 101 b*)
S'Amour le me consent,
Pour une dame ou je ai mon cuer mis:
4 Plus a biauté que cent.
A li me rent par itel couvenent (*fol. 101 v°*)
C'une chançon li sera envoiee
7 A mon vivant pour s'amour savouree.

II Trestuit mi chant ont esté et seront
De la meilleur qui soit
En cest siecle, de touz biens acesmee
11 Que nus hom voit;
Pour ce li faz en chantant a savoir
Que de s'amor sui lïez si estroit
14 Que nuit et jour i ai mis ma pensee.

III Se ge i penz, g'i ai bele achoison,
Car s'amour me semont
D'estre joliz et gai toute seson,
18 Et por ce chant je dont;
Avoec tout ce en atent guerredon
Tel que plus grant ne quier mès sohedier;
21 Toüz dis la voeil et servir et proier.

IV Pour Dieu, dame, se je di en chantant
Aucune mesprison,
Ne m'i tolez pour ce vo douz semblant,
25 C'on dist en sa chançon
Aucune foiz tel chose par folour,
Par jalousie, et tout ce fet Amour,
Si en devez avoir greigneur merci;
29 N'ociez, dame, vostre loial ami.

V De traïson ne se puet nus garder,
Car li amant se sont soventes foiz
32 Par leur trop haut penser et mesdisant
Les ont nuisi a tort et sanz nule achoison; (*fol. 101 v° b*)

IV, 22 en chantantant (*sic*).

V, 31 *Faut-il corriger* souvente foie? — 33 *Pour réduire ce vers à dix syllabes, il suffirait de supprimer* et *et* nule.

De ce me dout que ma dame nes croie ;
35 Trop bien sevent polir en leur reson.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	a	b	a	b	b	*c*	*c*	
	10	6	10	6	10	10	10	
II	a	b	*c*	b	b(?)	b	*c*	
	10	6	10	4(?)	10	10	10	
III	a	b	a	b	a	c	c	
	10	6	10	6	10	10	10	
IV	a	b	a	b	c	c	d	d
	10	6	10	6	10	10	10	10
V	a	*b*(?)	c	d	*b*	d		
	10	10	10	12(?)	10	10		

Les trois premiers vers du dernier couplet ne se construisent pas ; le dernier aussi est incorrect.

XXVI

(Raynaud 416 *bis* (II, p. 229)

I J'ai maintes fois chanté de cuer marri, (*fol. 101 v° b*)
Que en mon chant avoit pleur et soupir,
Mès de mon desir
4 Chant par contenance
Pour oublïer ma pesance,
Car je sui eschis
7 De cele ou mes cuers se lance.

II De mes maus ne sai ou plaiñdre,
Tant me sont felon,
Se je n'i voi pitié faindre,
11 Tuit mi mal sont bon ;
Conment que j'endure,
J'ai mise ma cure
Et m'entencion
15 En la meilleur de France.

III Par qui li porrai mander
Ma contucion

I, 1 J'ai par.

Qu'ele mi fet endurer
Sanz ma guerison ;
20 Je n'i voi ma raençon
De moi conforter,
Et si l'aing je sanz fausser,
Si me face Diex pardon. (*fol. 102*)
24 Je croi c'est enfance.

IV Se j'estoie Salemon
Ou plus sage assez,
Je cuit que si diroit on
28 Que fox sui clamez
Quant mes cuers s'est adonnez
A dame de si haut non ;
Se je sui trop haut montez
32 C'est mescheance.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	a	b	b	c	c	a(?)	c		
	10(?)	10	5	5	7	5	7		
II	a	b	a	b	c	c	b	d	
	7	5	7	5	5	5	5	6	
III	a	b	a	b	b	a	a	b	c
	7	5	7	5	7	5	7	7	5
IV	a	b	a	b	b	a	b	c	
	7	5	7	5	7	7	7	4(?)	

XXVII

(Raynaud 2039)

1 Tant atendrai le secors (*fol. 102*)
De ma dame que j'aing si
Que seue en sera l'onnours,
4 Car mout bien la deservi,
Que quant je premiers la vi,
Si fui seurpris de s'amour,
Ainz puis n'en issi,
8 Ne je nel quier nul jour.

III, 23 Si me *est répété*.
IV, 26 sages — 32 *Faut-il corriger* Çou est mescheance ?

II Dame, quant je vous esgardai,
Seurpriz fui de douz maus que j'ai ;
11 Ne sai se ja avrai confort,
Se de vous ne vient ; bien m'a mort
Ce que je vous remirai :
14 Alegiez moi, dame, les maus que j'ai.

III Doucement fui assailliz
Par une douce savour. (*fol. 102 b*)
Amours au cuer me feri
18 Par si grant irour,
Ainz puis ne me poi garder
De ma douce dame amer
Ne ne me doi repentir
22 De li servir.

IV Sa biauté me fet muer
Souvent la coulour
Et d'angoisse tressuer
26 Pour sa bonne amour.
Si ne voeil penser aillours
Ne bien ne me puet venir
Ne joie, se n'est par li,
30 Ne d'autre n'en quier avoir.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I a b a b b a b a
7 7 7 7 7 7 5 6
II a a b b c c
8 8 8 8 8(?) 10
III a b a b c c d d
7 7 7 5 7 7 7 4
IV a b a b b c d c
7 5 7 5 7 7 7 7

I, 7-8 Ces vers devraient sans doute être de même longueur.

XXVIII

(Raynaud 1263)

I Pour moi deduire voeil d'amours commencier (*fol. 102 b*)
Une chancon.
Granz eurs est qui se set soulacier
4 Et sanz tençon ;
Qui en amours metra s'entencion

Touz jours sera de bien entalentis;
7 Hom sanz amours ne puet estre...

II Tant m'a Amours fete grant cortoisie (*fol. 102 v°*)
Qu'a soi m'a retenu,
10 Si l'en sai gré et forment l'en mercie;
Bien m'en est avenu,
Car en tel leu m'a fet devenir dru
13 Que bien uns rois en seroit ennorez.

III Qui la verroit a un lundi matin
N'aroit mal la semaine;
16 Neiz li felon sont en lui tout enclin,
Tant est de grace plaine.
Amors me dist j'avrai joie certaine
19 Se je la serf con finz loiaus amis.

IV Grant sont li bien que ma dame a en li,
Si croi je que ele avera merci
22 De moi qui sui touz sienz a son plesir;
Bien est resons qu'a li me rende priz,
Bien doi pour li soffrir et endurer;
25 Si le ferai de cuer sanz repentir.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I	a	b	a	b	b	c	c(?)
	10	4	10	4	10	10	10(?)
II	*a*	b	*a*	b	b	c	
	10	6	10	6	10	10	
III	a	*b*	a	*b*	*b*	c	
	10	7	10	7	10	10	
IV	10a	a	b	b(?)	c	b	

XXIX

(Raynaud 305)

I Or m'a mandé ma dame que je chant, (*fol. 102 r°*)
Si chanterai puis qu'il li vient en gré :
3 Or me doint Diex chanter a son talent

I, 7 *Il manque un mot après* estre, *qui est le dernier de la page ; il faut évidemment suppléer* gentis.

Que je puisse fere sa volenté,
Car ele m'a norri et alevé (*fol. 102 v° b*)
6 Et si m'a fet d'amours sentir les maus.

II Je ne savoie qu'Amours avoit esté
Quant ma dame m'en mostra le chemin.
9 Ainz estoie de povre senz enté.
En moi a mis ma dame son destin :
Destiné m'a et en joie monté,
12 Si l'en merci de cuer vrai sanz fausser.

III Or esgardez con cil est dur faé
Qui d'Amours n'a aucun confortement !
15 D'Amours vienent toutes beneürtez
Et granz honours, ainsi Jhesu m'ament ;
Et puis qu'Amours et ma dame l'entent,
18 A eus me rent con liges hom jurez.

IV Contes ne dus ne rois n'empereour
N'ont vers Amours ne force ne pooir,
21 Et vous dirai Amours vaint les estours
Et fet folour, touz vices remanoir
Et les couars hardiz, sachiez de voir,
24 Le mort revivre et l'onme sain doloir.

V Je hé touz ceus qui se vont gramentant,
Dient qu'Amors leur fet mort recevoir ;
27 Trop mal dient, qu'Amours vaut et puet tant
Que sanz Amours ne puet nus hom valoir.
Douce dame, vostre hom sui et vostre hoir,
30 De moi ferez toutes vos volentez.

Versification. Couplets de six vers de dix syllabes. Structure identique pour les couplets I, III et V :

a b a b b c

mais différente pour le couplet II :

a b a b a c

et pour le couplet IV :

a b a b b b

XXX

(Raynaud 16)

I Qui plus a ferme corage (*fol. 103*)
D'amours foi porter
Plus a joie en son corage
Pour li deporter,
5 Et sa vie user
Puet en grant jolieté.
Si voeil pour ma dame dire
Une chançon fete en esté
De joli cuer enamouré;
10 Amours en sai bon gré.

II Nus n'a en amors droiture
Qui sa dame veut guiler,
Ançois doit avoir ledure
S'il ne se veut amender;
15 Qui set sa dame garder,
Bien est resons et droiture
Qu'il en ait le guerredon
Qu'Amours a fin amant donne
19 Quant sert par bonne entencion.

III Honour et bonne aventure
Ait cele pour qui je chant,
Car je l'aing outre mesure
23 Et ferai tout mon vivant;
J'en ai volenté si grant
Que nus hom qui vive ne me fet si dolant.
E! dame jolie, (*fol. 103 b*)
27 Se je mon cuer vous present,
Nel tenez a vilanie,
Que d'un regart seulement
30 M'arez rendue la vie.

IV Quant plus pens a vo biauté,
Et plus sui ardanz
De vostre amor conquester,

I, 18 Que Amours aus finz amanz (*corrigé après coup en* amant) donne.

34 S'Amours le consent ;
Mès d'autiex com je sui cent
N'i porroient avenir,
Tant seüssent bien servir
38 Ne tant en fussent engrant.
En vous a de valour tant
Que la moitié n'en diroie
41 Se je m'entente i metoie.

V Chançon, va li dire
Qu'ele ne m'ocie.
Livrez sui a grief martire
45 S'ele ainsi m'eschive.
Onques nus hom tant n'ama
Con je faz li bonnement,
Et ele m'asaut griement ;
49 N'est pas honor ne franchise
D'ocirre son home lige
Et qui a li touz se rent,
52 De cuer, de cors et de vie.

Versification. Structure différente à chaque couplet :

I		*a*	b	*a*	b	b	c	*d*	c	c	c
		7	5	7	5	5	7	7	8	8	6
II	7	*a*	b	***a***	b	b	*a*	c	*d*	c	
III		*a*	b	*a*	b	b	b	*c*	b	*c*	b	*c*
		7	7	7	7	7	12	5	7	7	7	7
IV		a	b	a(?)	b	b	c	c	b	b	*d*	*d*
		7	5	7	5	7	7	7	7	7	7	7
V		*a*	*b*	*a*	*b*(?)	c	d	d	*e*	*e*(?)	d	*b*
		5	5	7	5	7	7	7	7	7	7	7

XXXI

(Raynaud 1658)

I Plus pensis et en esmai (*fol. 103 b*)
Sui d'amours qui me traveille,
Si ne sai conseil de moi :
4 Le jor soupir, la nuit veille,
Et si ne puis estre oïz
De ma dame a qui sougis
(*fol. 103 c*)
Sui tres dont que je la vi ;
8 Or me het, et je l'aing si !

V, 45 *D'abord* eschieue, *avec* e *exponctué*.

II Bien ait qui m'i aidera
A ma dolour conforter.
Amours, i metrez vous ja?
Car li alez enorter
13 De moi ait manaie,
Pour li tant m'esmaie
Que ne puis durer;
Ce me fet li maus d'amer
Qui ainsi m'essaie
18 Tout pour moi grever.

III Un espoir me reconforte
Qui me vient devant
Qui me dist bien et enorte
Qu'Amours mi sera garant;
23 Mès je n'ai pas servi tant
Qu'aie deservie
La joie d'amie,
Que nus ne set qu'ele est grant
27 Se il ne l'a gaagnie.

IV Et conment la gagneroie?
Je n'ai pas de valour tant
Qu'avenisse a si grant joie
31 Com bonne Amour rent.
Qu'ai je dit? Bien si feroie
S'Amours mi vouloit aidier
Qui ma dame meïst en voie
35 Sanz li corroucier.

V De ma chançon faz mesage,
Car n'i os aler,
Qu'ele n'i eüst hontage.
Chançon, di li sanz gaber
40 Que je sui au definer
Se ne m'asouage;
Je li pri par vive rage
Que ele ait de moi merci,
44 Ou je me morrai ainsi.

Versification. Structure différente pour chaque couplet :

I	7	a	*b*	a	*b*	c	c	d	d	
II		a	b	a	b	*c*	*c*	b	b	*c* b
		7	7	7	7	5	5	5	7	5 5
III		*a*	b	*a*	b	b	*c*	*c*	b	*c*
		7	5	7	7	7	5	5	7	7
IV		*a*	b	*a*	b	*a*	c	*a*	c	
		7	7	7	5	7	7	7(?)	5	
V		*a*	b	*a*	b	b	a	a	c	c
		7	5	7	7	7	5	7	7	7

XXXII

(Raynaud 1876)

I Je ne chant pas sanz loial achoison, (*fol. 110 v° b*)
N'onques ne fiz, ne ja ne m'ait mestier,
Non avra il tant qu'aie de seson
Le mal d'amours qui me fet envoisier :
5 S'il fu granz au conmencier,

II, 16 font li mal.

Encor l'est plus la moitie
Et tout adès monteplie,
Mès quant jel sent en moi plus aasprir,
9 C'est dont que sui en bon point de souffrir.

II Amours graci de ce mal qu'ai foison (*fol. 111*)
Et plus de ce qu'ele mi fet cuidier
Qu'a l'endurer croissent li guerredon,
Ce me fet mout en souffrir avoier.
14 Or voeille ici desvoier
Reson qui m'est anemie
Tant qu'ait Pitié avoïe
A ma dame pour moi fere enrichir,
18 Sauve s'oneur que n'i voeil amenrir.

III Bonne Amour m'a de touz ses biens fet don
Fors d'un tout seul qui plus m'i puet aidier,
Mès icelui deservir ne puet on
Pour bien servir ne pour merci proier,
23 Non pour lui tout escillier,
Tant est granz li dons d'amie ;
Et neporquant a le fie
Puet on avoir par loiaument servir
27 Ce c'on ne puet nulement deservir.

IV Ce fet Amours qui contraire est Reson ;
Quant ele veut son ami avancier
Li donne ele service et grant renon ;
Et je sui cil qui pour lui essaucier
32 Ne cesse de soutillier
Conment ele soit servie,
Et tant mes cuers estudie
Qu'il me dist que amis doit conjoïr
36 Dame et Amors puis qu'il en veut joïr.

V Dame cui j'aing en bonne entencion,
Pour cui travail me fet esleecier,
Merci vous pri, mès c'est en ma chanson...
. . . . . .
41 . . . . . .
. . . . . .
Conment dont seriez proïe,

IV, 28 Ie (*fausse initiale*).

Quant vo douz vis simple et riant remir
15 Et je me truiz en point de l'amur ?

VI Dame, a vous n'os envoier ma chanson, (*fol. 111 b*)
Puis qu'ele prie, ce vous seroit anuiz,
Et quant vous aing je vous doi bien cremir.
Jugeur du Pui, car m'en voeilliez oïr.

Versification. Coblas unissonans.

a	b	a	b	b	c		d	d
10	10	10	10	7	7	7	10	10

Le couplet V est incomplet. L'envoi, adressé aux juges du Pui (cf. le nº XVII), n'est pas d'une versification régulière.

XXXIII

(Raynaud 470)

I Quant li buisson et li pré (*fol. 116*)
Sont couvert d'erbe et de fueill,
Chant, que trop m'a demouré
4 Ce que plus desir et vueill ;
Pour ce n'é je pas chanté
Si souvent conme je sueill,
Car je m'en dueill;
8 .....[é]
Je sent si mon cuer navré,
Doulereus et trespenssé,
11 Ne puis reposer de l'ueill.

(*fol. 116 b*)

II Par un semblant sanz orgueill,
Plain de debonnereté
.....[ueill]
15 ... .[é]
Mar vi son tres douz acueill,
Son biau cors et sa biauté
Qui m'ont donné
19 Touz les bienz que je recueill,
Dont souvent m'a fet soumeill,
Que chascun jour sont mi oeull
22 De lermes desjeüné.

III Quant je voi venir la nuit
Trop redout l'aler chouchier :
Ja le jour vooir ne cuit,
26 Tant croissent mi desirrier
De l'amour qui me destruit
En penser et en veillier;
Bien sai gaitier
30 .....[uit]
Mès, las! la lune ne luit
Nule fois pour mon deduit
33 Fors por mes maus engrigier.

IV Mort m'ont felon losengier
Qui en proient jour et nuit,
Par tout vienent donoier;
37 Que honni soient il tuit !

I, 2 fueille.
II, 22 desjeunez.
III, 23 voi la nuit venir — 25 vooir *est répété.*

A ma dame font cuidier
Que mi soupir soient vuit,
Si m'en defuit
41 Et veut son ami lessier.
E laz ! jel conper si chier
Que, se ne mi veut aidier,
44 J'en pert tout autre deduit.

V S'ele savoit que je sent
Et con j'é le cuer destroit
Quant je voi son mautalent,
48 Ja ne se corrouceroit,
Mès plus debonnerement,
S'ele bien me connoissoit,
Me garderoit.
52 E laz ! el n'en set noient !
Quant ses vers iex me deffent,
Lors m'ocit plus cruelment
55 Que se le cuer mi treoit.

Versification. Dans le manuscrit, les couplets IV et V ont onze vers, I et III en ont dix, tandis que II n'en a que neuf. Nous croyons que dans l'original les couplets étaient de onze vers. Voici pourquoi : d'abord, les couplets IV et V se laisseraient difficilement écourter sans que le sens en souffrît. Il est, par contre, naturel qu'un copiste, rencontrant un couplet de onze vers, type relativement rare, ait cherché à le réduire à la forme courante d'un dixain. Les vers 8, 9 et 10 sont tous sur la même rime ; c'est là que le copiste a, par deux fois (v. 8 et 30), supprimé un vers (si suppression il y a). Puis, le petit vers de quatre syllabes est, dans les couplets IV et V, que nous croyons seuls complets, le septième ; dans le couplet II (évidemment incomplet, ne comptant que neuf vers) il occupe la même place. Nous imprimons donc cette pièce comme si elle était composée de couplets de onze vers, sans toutefois tenter une restitution des vers que nous croyons perdus.

Le schéma est le suivant :

a b a b a b b a a a b

7 7 7 7 7 7 4 7 7 7 7

Ce sont des *vers retrogradatz* (2 + 2 + 1).

TABLE DES CHANSONS

DANS L'ORDRE DE LA *Bibliographie* DE G. RAYNAUD

N° de Raynaud.		N° de l'édition
16	Qui plus a ferme corage	XXX
24	Se ma dame ne refraint son corage	X
68	Ma mort ai quise quant je onques pensai	XXIII
135	Joliement me demaine	XXII
234	Anui est dure pesance	VII
200	Sanz guerredon ne puet amer amant	I

269 Liez et jolis et en amours mananz XVII
299 Onques mès ne vi amant XIV
305 Or m'a mandé ma dame que je chant XXIX
343 Pour folie me vois esbaïssant XII
409 *bis* J'ai par maintes fois chanté XX
416 *bis* J'ai (par) maintes fois chanté de cuer marri XXVI
470 Quant li buisson et li pré XXXIII
849 Bonne Amour fet senz et valour doubler XVIII
959 Après aoust, que feuille de bosquet V
1023 Pluseurs genz ont chanté I
1043 Chant d'oisel ne pré flori VI
1157 Au conmencier de la seson florie IX
1265 Pour moi deduire voeil d'amours conmencier XXVIII
1266 Bonnement au conmencier XIX
1444 Amours mi fet resbaudir XXI
1493 En reprouvier ai souvent oï dire XIII
1571 Sages est cil qui d'Amours est norriz XXIV
1597 Chançon ferai, que talent m'en est priz XXV
1651 J'aquier Amours pour la grande merite III
1658 Plus pensis et en esmai XXXI
1747 Amours, conment de cuer joli porroie XVI
1841 S'Amours m'eüst jugié a droit XV
1864 De jolie entencion VIII
1876 Je ne chant pas sanz loial achoison XXXII
1904 Amours est et male et bonne IV
2039 Tant atendrai le secors XXVII
2093 Qui trop haut monte et qui se desmesure XI

A. JEANROY et A. LÅNGFORS.

THE SPANISH *ESTRIBOTE*, *ESTRAMBOTE*

AND RELATED POETIC FORMS

In the pages that follow it is intended to make known some of the more important texts illustrating the *estribote* and kindred forms of Hispanic poetry which were briefly discussed by the present writer in an article on « The Original Meaning of the Metrical Forms *estrabot*, *strambotto*, *estribote*, *estrambote* » contributed to the *Scritti varii di erudizione e di critica in onore di Rodolfo Renier* (Torino, 1912, pp. 613-621). In that article, to which the reader is herewith referred for matters of detail, the position was taken that the terms *estrabot*, *estribot* and *strambotto* did not, as assumed by Novati and others, originally denote a kind of satirical song, but had chiefly reference to the metrical form of a certain class of compositions [1]. In favor of this view it was pointed out in the first place, that the customary interpretation of these terms is not supported by their use in the earliest texts in which they occur, as in the Chronicle of Benoît de Sainte More (ll. 5911-5912) and in Provençal lyrics [2]; and in the second place, that it is directly challenged by strophic forms preserved in medieval Spanish literature. As the latter are far more clearly defined in structure and purpose than the *estrabot* and *estribot* of France and Provence, they thus afford a basis of real fact for at least one side of the question.

1. Cf. G. Paris, *Journal des Savants*, sept.-nov. 1889, pp. 532-538.

2. The same is true of their etymology, in so far as we may claim to know it. Cf. G. Paris, *l. c.*, and A. Jeanroy, in Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature*, etc., I, p. 347 : « *Estrabot*... semble avoir désigné, conformément à son étymologie (*strabus*, latin populaire *strambus* = boiteux) une forme strophique composée d'une première partie symétrique et d'une queue qui ne l'était pas et pouvait beaucoup varier. »

As was shown, the *Cancionero de Baena* contains four poems called *estribotes* (nos. I-IV of the texts below) which from their superscriptions were evidently meant to serve as conclusions to preceding poems. The purpose of these poems was therefore the same as that of the so called *desfechas* (nos. V-VII). As for the *desfecha*, it was found to have three different forms. The first form consists of one or more final stanzas of a given composition, as indicated by Alfonso Alvarez de Villasandino in his *dezir mayor* (*CB* no. 202); the second is represented by a song in honor of the Virgin printed below (no. VII); and the third is identical in structure with the *estribote* (nos. V, VI). In the last mentioned form (aabbba), we have, as was pointed out, an archaic mould of the *cancion* or *cantiga*, employed in the earliest period of the literary lyric in the Peninsula (nos. VIII, IX)[1] as well as in the popular *adufe* or *pandero*-song, artistic echoes of which are found from the thirteenth century down to the sixteenth (no. X)[2]. In the *estribote* then, as transmitted in the courtly verse of the *Cancionero de Baena*, we have a type of folk-song which rose into the realm of literature simultaneously with its Italian congener, the *strambotto*, first appearing in the artistic poetry of Leonardo Giustiniani (1388-1446). Neither in the one case nor in the other is the satirical element the characteristic trait[3].

Of much later transfer to the literary record than the *estribote* are varieties of verse bearing the name of *estrambote* or *estrimbote*. First met with in the thirteenth century in the general sense of song[4], the term *estrambote* or *estrimbote* appears again, now more clearly defined, in Santillana's *Carta al Condestable de Portugal* with reference to poetry written by the humanist's

---

1. Cf. *CVat.* 404; *CCB.* 349, 1557; *CM.* 10, 16, 17, 19, 22, etc.; *Canc. Musical*, 55, 61, 67, 75, 86, etc.; also the type aaa BBB: *CVat.* 466, 634 (= 638), 664, 947, 1017, 1029; *CCB.* 64, 78, 140, 173; *Trovas e Cantares*, 119.

2. For the *pandero*-song in more recent times see Sá de Miranda (ed. Madame Vasconcellos) no. 195, and Milá y Fontanals, *Romania*, VI, pp. 63-65, nos. 97, 114.

3. See D'Ancona, « Strambotti di L. Giustiniani » in *Giornale di filologia romanza*, II, p. 170 ff., and Gaspary, *Storia della Letter. ital.*, II, p. 169 ff.

4. *Libro de Alexandre*, ms. *O*, c. 2229 *estrimbote*; ms. P. c. 2371 *escribot*.

grandfather Pero Gonçalez de Mendoça (§ XVI) : « Usó una manera de deçir cantares, assy como scenicos Plauto e Terencio, tambien en estrambotes como en serranas [1]. » That Santillana here had in mind lyric songs characterized not by satirical intent, but by a particular strophic mould, is clear not only from his coupling the *estrambote* with the *serrana*, but from the fact that, as Barbieri observed, the *estrambotes* of the sixteenth century were identical in structure with the native *villancico* and *cancion* and the Italian *frottola*. It is doubtless in this sense that Lope de Vega employed the word in his *Dorotea*, IV, 3 : « Qué fuera estaba en pintarla (*i. e.* la mañana) Rebotín de Marsella quando dixo en sus *estrambotes*... »

As was further stated on the former occasion, in the age of Lope de Vega *estrambote* also designated the strophic increment or *cola* joined to the sonnet [2]. While there is still no positive evidence at hand that this usage extended to verses appended to other compositions of regular structure, we may cite here, by way of addition to what was said before, at least one indication that such was the case.

This indication is afforded by the following statement of Gaspar Melchor de Jove-Llanos (1744-1811) describing the recital of *romances* in the choral dance of modern Asturias [3] : « Los hombres danzan al son de un romance de ocho sílabas, cantado por alguno de los mozos que más se señalan en la comarca por su clara voz y por su buena memoria ; y a cada copla ó cuarteto del romance responde todo el coro con una especie de estrambote, que consta de dos solos versos ó media

1. Ms. 3677 of the *Bibliot. Nac.*, fol. 3 : assi cenicos Plautinos y terencianos ; ms. 2-G-4 (formerly VII-Y-4) of the *Bibl. Real*, fol. 7 : cenicos plautinos e terencianos..... estrimbotes ; ms. D 132 of the *Acad. de la Historia*, fol. 311 : como scenico Plauto e terenciano.

By *scenicos* we may with Rios (*Historia*, IV, p. 310) understand writers not only of plays, but also of other compositions containing the element of dialogue, such as *serranas* or *pastorela*. Cf. Santillana's definition of the term *comedia* in the *Prologo* to the *Comedieta de Ponça*, § 2 (*Obras*, p. 94).

2. To the twelve instances of the *sonneto con cola* previously cited may here be added two more, one from A. de Rojas Villandrando's *Viaje entretenido*, l. IV, and another from Alarcon's play *Las Paredes oyen*, act. I, sc. 8.

3. *Biblioteca de Aut. Esp.* (ed. Rivadeneyra), 90, p. 209.

copla. Los romances suelen ser de guapos y valentones, pero los estrambotes contienen siempre alguna deprecación a la Virgen, a Santiago, San Pedro u otro santo famoso, cuyo nombre sea asonante con la media rima general del romance [1]. »

Here, then, the name *estrambote* is applied to the refrain regularly inserted after each *copla* or quatrain of the traditional *romance* [2], and thus appears as a synonym of *estribillo* [3].

From the facts here reviewed it will be seen that the terms *estribote* and *estrambote* are in agreement with regard to the following points : they both denote strophic forms serving as the sequence or conclusion of poems of regular structure, and they also designate lyric compositions of the character of the the refrain-song or *cancion*.

On the other hand, they differ in this that the former is employed exclusively with regard to *desfechas* or sequences which structurally at least are complete poems in themselves, whereas the latter represents not only independent compositions, but also stanzas or verse-groups whose variability of form and function is characteristic of a more primitive stage in the development of a type.

I (CB, 2) *Desfecha d'esta cantiga de Santa Maria.*

Virgen digna de alabança,
en ty es mi esperança.

Santa, o clemens, o pya,
4 o dulcis virgo Marya!

tu me guarda noche e dya
de mal e de tribulança.

Ave, Dey mater alma,
8 llena byen commo la palma;

1. Cf. a similar account of this choral dance by Juan Menéndez Pidal, *Poesia popular*, p. 65, where the refrain is called *estribillo*.

2. For the *estribillo* or refrain as an integral, though usually unrecorded part of the traditional *romance*, see the present writer's « Notes on the Metre of the Poem of the Cid », III, 2, in *Romanic Review*, VIII, p. 405-407.

3. It is of interest to note in this connection that in the days of Lope de Vega the form *estribo* occurs beside *estribillo*. Thus in Lope's *Dorotea* (1588), III, 5 : « No lo dixe yo? Quanto va que es el romance para el mercader y el *estribo* para tu dinero! » (Cf. also his *Bizarrias de Belisa*, II, 5); Lopez de Ubeda, *Picara Justina* (ed. *Biblioteca de Aut. Esp.*, 33, p. 64) : « Redondillas con su *estribo*. »

torna mi fortuna en calma
mansa, con mucha bonança.

Invyolata permansiste
12 quando agnus Dey pariste.
Fasme que non byva tryste,
mas ledo syn toda errança.

Tu fueste e serás e eres
16 bendita entre las mugeres.
Tus gosos fueron plaseres
en el mundo, syn dudança.

Rosa en Geryco plantada,
20 de angeles glorificada,
tu seas mi abogada,
pues en ty tengo fvança.

Talamo de Dyos e templo,
24 quando tu vyda contemplo,
por leyes nin por enxenplo
non fallo tu egualança.

Graçiosa vyta, dulçedo,
28 por quien se compusso el Credo,
torname de tryste ledo
con tus dones de amistança.

Contraryo de Eva, Ave,
32 de los çielos puerta e llave,
ruega al tu fijo suave
que me oya mi rrogança.

II (CB. 141) *Estribot de Alfonso Alvares para Alfonso Fernandes Semuel.*

Alffonso, capon corrydo,
tajarte quiero un vestido.

Balandran de quatro quartos,
bien sembrado de lagartos;
des que fueren en ty fartos,
quedarás loco atordido.

III (CB. 196) *Estribote que fiso e ordenó el dicho Alfonso Alvares para el dicho Señor Conestable.*

Gentil de grant coraçon,
rreyd con tal repullon.

Reyd commo ya rreystes
4 de mis locuras que oystes.
Plaseme porque vencistes
ya a Datan e Abiron.

Por el trono en que sobistes,
8 seguiendo el bien que siguistes,
quien son ledos o quien tristes,
echemos sseso a monton.

Esto bien lo mereçistes,
12 pues, señor, des que nacistes,
en alto ssiempre tovistes
los ojos, commo falcon.

Por el bien que me feçistes,
16 syn burlar, des que me vistes,
sabed que me conquerristes
por vuestro, ssyn ser follon.

Finida.

Aunque es caçafaton,
20 Ya vasio es mi bolson.

IV (CB. 219). *Este desir d'estribot fiso Alfonso Alvares, pedenacle me el al rrey.*

Señores, para el camino
dat al de Villasandino.

Ya el rey fiso lo suyo,
4 segant el tienpo conceuyo:

perdiçiad porque argulo
Avn [illegible] [l]estes de Çidro.

Las poderosos quadrillas
8 que vienen de Tordesillas,
[illegible] no [illegible] mallas,
provean tal pelegrino.

Don Johan, lindo, noble infante,
12 poderoso e bien ardante,
de tal rrason non se espante,
pues de proezas es digno.

Mas usando de tranqueza
16 segunt su naturalesa,
mande que'l den syn pereza
un jubon onesto, fino.

E ssi quien es bien se cata,
20 deve aver por su barata
dos taças de fina plata
el poeta canpessino.

Para tal accorrimiento
24 [illegible] cantar de [illegible],
que mas vale toma çiento
que mill te dare, [illegible].

Alvaro noble, syn dubda
28 [illegible] merced [illegible],
por que pene quien mal cuda
que es un loco su vesino.

Si oviere syn finta
32 quien le dé (de) garrida çinta,
synon con papel e tinta,
[illegible] su mal paladino.

Si sal[illegible] nuevas más [illegible]:
36 si non, [illegible] a Yl[illegible];
que aqui las du[l]ces brescas
se tornan fiel e venino.

Finida.

Que yo sé que este camino
40 es por yr bever buen vyno.

V (CB. 51). *Desfeha d'esta otra cantiga [illegible] Alfonse Alvar[illegible].*

Byvo ledo con rrazon,
amigos, toda ssason.

Bivo ledo e syn pessar,
4 pues amor me fizo amar
a la que podré llamar
mas bella de quantas son.

Bivo ledo e beviré,
8 pues que d'amor alcançé,
que serviré a la que ssé
que me dará galardon.

Bivo por grant bien de mí
12 en gozo, des que yo vy
tan gentil rossa que assy
me pusso en ssu coraçon.

Byvo abondado assaz
16 de rryqueza e de solaz;
venga guerra o venga paz,
esta amo e otra non.

Bivo ledo por cobrar
20 lynda flor que non a par,
la qual me quiso librar
de muerte e d'ocasyon.

Bivo ledo en claridat,
24 desdeñando çeguedat.
Dios, padre de piedad,
cunpla çedo mi opinion.

Byvo ledo e con plazer,
28 por loar e obedescer

a quien me faz atender
dulce glorya syn baldon.

Bivo ledo en glorya tal
32 que non bive otro mi igual,
serviendo commo leal
donde avré buen galardon.

VI (CB. 203). *Este desir fiso el dicho Alfonso Álvares por desfecha d'este al dezir mayor.*

Algunos profaçarán
despues que esto oyrán.

Non será el alto ungido
4 Rrey d'España esclarescido;
mas algunt loco atrevido
traviará commo mal can.

Non serán los muy privados
8 del Rrey e sus allegados;
mas algunos mal fadados
syn porqué me maldirán.

Non sseran los diamantes,
12 lindos e nobles infantes;
mas algunos mal andantes
con enbidia bufarán.

Non seran los mucho onrrados
16 condes e nobles perlados,
que con tales gasajados,
syn maliçia reyrán.

Non serán los mariscales
20 que non son açidentales;
mas otros, que non son tales,
tristes gestos mostrarán.

Non será Juan de Gavos
24 nin Moraña, fio en Dios,
que juntos aquestos dos
lo bien fecho loarán.

Bien será media dosena
28 con el vegue de Baena;
que des que puja su avena,
peor muerde que alacrán.

Non sé el del cal traviessa
32 sy será en esta priessa,
el qual trobando confiessa
ser sus dichos de truhan.

Tornada.

Por los tales cantaran
36 los sapos, rebentarán.

VII (CB. 360). *Esta cantiga fiso el dicho Garci Fernandez en loores de Santa Maria por desfecha.*

Vvrgen, flor d'espina,
sempre te serví.
Santa Cousa, e digna,
4 rroga a Deus por mi.

[Tu] es sen dudança
mui perfeita e santa;
a ta omildança
8 en o mundo non a tanta.

VI 2 [illegible] *Los* desdenando *tre Mal*[illegible] *ca*[illegible] desterrando. [illegible] 20 *Ma*[illegible] *su*[illegible]a.

VII 2 Se sempre [illegible] ; cosa [illegible] 4 Rruega a Dios [illegible], etes sen d[illegible] perfeta — ; la tu o. [illegible] 8 en el, etc.

De ta alabança
a Igreja canta.
Meu cor se leuanta
12 bendysendo a ty.

Paryste, sennora,
mas sen corrupçon; -
santa es agora
16 do os santos son.

Vyrgen, a ty adora
o meu coraçon;
con gran devoçon
20 te obedesce a ty.

VIII (Canc. Vat. 1047). Ruy Pais de Ribela.

Un ric' omaz, un ric' omaz,
que de maos jantares faz!

Quanta carne manda a cozer
4 quand' ome vay pola ueer!
Se s'ante muyto non merger,
sol non pode ueer u jaz.

Un ric' omaz, un ric' omaz,
8 que de maos jantares faz!

Quen vee qual cozinha ten
de carne, se s'y non deten,
non poderá estremar ben
12 se x'est carne, se pescaz.

Un ric' omaz, un ric'omaz,
que de maos jantares faz.

IX (Canc. Col.-Brancuti, 1553; ed. Molteni, 426).
Fernam Suarez [de Quinhones].

Ay amor, amore de Pero Can-
[tone,
que amor tan saboroso a seu ta-
[pone!

Que amor tan viçoso e tan são,
4 quen-no podesse tẽer ata o uerão!
Mais valrria que amor de Chorri-
[chão
nen de Martin Gonçalves d'Orze-
lhone.
Ay amor, amore de Pero Can-
[tone,
8 que amor tan saboroso a seu
[tapone!

Que amor tan delgad[o]e tan
[frio
mays non creo que dure ata o es-
[tio;
ca atal era outr'. amor de Mercio,
12 que se botou a pouca de sazone.
Ay amor, amore, etc.

Que amor tan pontoso, se cuy-
[dades,
16 fazer-vos-a chorar se o gostades;
e semelhar-vos-a, se o provades,
amor de don Pelayo de Gordone.
Ay amor, amore, etc.

VII 9 tu — 10 La yglesia c. — 11 coraçon — 14 syn corrupçion — 15 eres — 16 los — 18 el mi c. — 19 devoçion — 20 *Madrid ed.* Te obedesco.
IX 3 vycoso — 4 queno p. teer — 5 choiri chao — 6 m'tin gouçal. uez Zorzelhone — 13 poutoso — 18 Palayo

Que amor tan astros' e tan del-
[gado,
quen-no teuess' un anno soterra-
[do,
aquel[e] fora en bon ponto nado,
24 que depoys ouesse d'el bõa ven-
[çone.
Ay amor, amore, etc.

Que amor tan astros' è tan
[pungente
28 que non podess' aver en remor-
[dente,
mays ualrria que amor d'un meu
[parente
que mora, muyt'a, cerca de Leone.
Ay amor, amore, etc.

X (Canc. Vat. 883) MARTIN DE GIZO.

A dò muy bon parecer
mandou lo aduffe tanger;
louçana, d'amores moyr 'eu.

4 A do muy bon semelhar
mandou lo aduffe sõar;
louçana, d'amores moyr 'eu.

Mandou lo aduffe tanger,
8 e non lhi davan lezer;
lõuçana, d'amores moyr 'eu.

Mandou lo aduffe sõar,
e non lhy davan vagar;
12 louçana, d'amores moyr 'eu.

NOTES

I. — For Alfonso Alvares de Villasandino see Menéndez y Pelayo, *Antología de poetas líricos castellanos*, 4, p. 47 ff., and Lang, *Cancioneiro Gallego-Castelhano*, p. 195 ff.

The *cantyga de Santa Marya*, to which this *desfeita* belongs, consists of seven stanzas of which the first may serve as example :

Generosa, muy fermosa,
syn mansilla Virgen santa;
virtuosa, poderosa,
de quien Lucifer se espanta :
Tanta
fué la tú omildat,
que toda la Trenidat
en ty se encierra, se canta.

For the structure of this stanza see Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, p. 364. A brief list of the

IX 21 astroso eta — 22 Q no teuessun. ano sotenado — 28 remordeldo.

earliest Hispanic vulgar songs in honor of the Virgin may not be out of place here. Apart from the 416 Galician *Cantigas de Santa Maria* attributed to Alphonse X, forty-one of which (i.e. every tenth of the first four hundred) are *loores*, we have the following : I Juan Ruiz. *Gozos*, c. 20-32, 33-43, 1635-1641, 1642-1649 : *Avemaria*, c. 1661-1667 ; *Cantica de loores*, c. 1668-1672, 1673-1677, 1678-1683, 1684-1689. II. Pero Lopez de Ayala, c. 727-741, 746-749 (= 856-858), 780-785, 830-833, 835-839, 842-845, 848-852, 863-868. III. *Cancionero de Baena*, 317, 318, 344, 503, 560, 567, 568. IV. Pedro de Santa Fé, *Loores*, fol. 124 of ms. Cancion. 2-F-5 (antiguo VII-A-3) of Royal Library at Madrid, printed p. 169-173 of A. Perez Gómez Nieva's *Colección de poesías de un Cancionero inédito del siglo XV* (Madrid, 1884). V. Marques de Santillana, *Obras* (ed. A. de los Rios), pp. 308-313. The only Portuguese example known at present is a text of the fifteenth century published by J. Leite de Vasconcellos in *Textos Archaicos* (Lisboa, 1907), p. 52-53. Its rhyme-scheme is : abab; cdcddeeaABAB.

As might be expected, many of the attributes of the Virgin found in the ancient texts reoccur in the Spanish folk-lyric of to-day, as may be seen, e.g., from Rodriguez Marin's *Cantares populares españoles*, 1, no. 1032 ; 3, no. 3874 and p. 225 ; 4, nos. 6395, 6412-6474.

9. *Fortuna*, "storm". Thus CB. 32, 1 :

> Fasta aqui passé fortuna,
> Ora bivo en grant bonança.

Crónica de D. Juan II, año 1434, c. 9 : « Dos dias antes de Todos Santos del dicho año, estando el Rey en Madrid, comenzó tan grande *fortuna* de aguas e nieves, que duró hasta siete dias de Henero del año de treinta y cinco. » For the meanings of the terms *fortuna* and *bonança* see further the editor's note in *Canc. Gallego-Castelh.*, p. 195-196.

31. *Contrario de Eva, ave.* Cf e.g., *Cantigas de Santa Maria*, no. 60 (Esta é de loores de Santa Maria, do departimento que a entre Aue Eva) :

> Entre Aue Eva
> grand departíment 'a,

Ca Eua nos tolleu
o Parays', e Deus
Aue nos y meteu.
Poren, amigos meus,
Entre Aue Eva etc.

For Latin examples and medieval religious symbolism in general see the instructive work of Rémy de Gourmont, *Le Latin mystique; les Poètes de l'Antiphonaire et la symbolique au moyen âge*. 2e éd. Paris, 1913, p. 109 ff.

II. — The burlesque song of which this *destcha* forms a part consists of five stanzas of eight *versos de redondilla mayor*, with the rhyme-order abbaacca. This order, corresponding in principle to the *cobla crozada* of the Leys d'Amors (I, p. 170, 240), occurs in 260 of the 580 compositions preserved in the CB., being used both in the *arte de maestria mayor* and the *arte comun*.

The subject of the poem, Alfonso Fernandez Semuel (see also CB. 142), « el mas donoso loco que ovo en el mundo », as the superscription styles him, does not seem to be otherwise known. The annals of the time, however, mention a number of Hebrews of the name Semuel as in the service of the Kings of Castile. Thus the *Crónica de D. Fernando IV*, 1295, c. 10 ff. (ed. Rivadeneyra, vol. 66, p. 129) speaks of « el judio que decian Simuel, que era muy privado del Rey », and the *Crónica de D. Pedro I* (1355, c. 15 and 1360, c. 22) tells us of Simuel el Levi, the unfortunate treasurer of that monarch. Still another personage of this name, D. Simuel Dios-Ayuda, « un judio de Astorga », figures in CB. 511 as receiving a petition for assistance and alms from *Maestro* Fray Diego de Valencia.

3. *Balandran*, a loose gown, with short sleeves, worn by men and women. Cf. CB., 69, 3; 99, 4; 111, 3; 202, *invida*; 286, 13 *balandrau papal*; Lope de Rueda (ed. Real Acad. esp., Madrid, 1908), II, p. 188 *b. de Arcediano*.

III. — The purpose of the poem referred to in this *estribote* is indicated in the superscription : Este desir fiso e ordeno el dicho Altonso Alvares de Villa Sandino para el Señor Condestable, sobre rason de vystuario que le avia pedido por los otros ;

el qual dezir es muy bien fecho e por arte de maestria mayor.

The *arte de maestria mayor*, to which the compiler and *trobador* Baena here refers, consisted, as is well known, in the continuance of the rhyme of the first stanza through all the stanzas of the poem (cf. Wolf, *Studien*, p. 211). It corresponded therefore to the *coblas* or *rims unissonans* of Provençal poetry, while the *arte comun* corresponded to the *rims singulars*. It is significant for the strength of the traditional poetic current of Castile in the fourteenth and fifteenth centuries that only ninety compositions of the CB. belong to the *maestria mayor*. With the decline of the *Gaya Sciencia*, this practice ceased. As early as the period of Juan del Encina (see his *Arte de trobar*, 1496, c. V), the term *arte mayor* was applied to poems not because of their rhyme-system, but because of the metre in which they were composed, this metre being the well-known *verso de arte mayor*, or double *verso de redondilla menor* (for a brief history of this verse, see the present writer's "Notes on The Metre of the Poem of the Cid" in *Romanic Review*, V, p. 322 ff. and 8, p. 405 ff.). It is scarcely necessary to say that in keeping with their essentially popular character, the *estribote* and *desfecha* adhered to the *arte comun*. The only exception in our texts is no. III.

The instance of *maestria mayor* under discussion (CB. 195) consists of five stanzas of *versos de redondilla mayor* with the rhyme-order abbaaccaa, and the *finida* accaa. In the CB., this rhyme-scheme occurs in nos. 160, 179, 180, 195, 212, 216, 217, 218, 225.

2. *Repullon*, « rebuff », « taunt ». Cf. CB. 393, 3; 378, 1; 398, 1; *repullar* 206, 6; Juan de Lucena, « Vita beata » in Paz y Melia, *Opúsculos literarios*, p. 198 : ¡ O castellana costumbre reprobada ! Callarnos no sabemos, ya sabemos *repullar*.

6. *Datan y Abiron*. Cf. 115, 3 Pierdan orgullo Datan y Abiron.

The *Condestable* to whom this is addressed is Alvaro de Luna, brought from Aragon to the Castilian court in 1408 (*Crónica de D. Juan II*, 1408, c. 1), favorite of the king since 1419 (*l. c.*, c. 10), Condestable since 1423 (*l. c.*, c. 8), executed in 1453 (*l. c.*, c. 1).

19. *Caçafaton* (no. 124 *gazafaton*). With regard to the forms

and the signification of this grammatical term in the Hispanic court-lyric of the fifteenth and preceding centuries, see the present writer's article "A propos of *cacafaton* in the Rhyme-Dictionary of Pero Guillen" in *Revue Hispanique*, XVI (1907), pp. 5-18. A few further remarks on this term may find a place here. In the strict sense of an ill-sounding and hence reprehensible word, it is used in Juan de Lucena's "Vita beata" (*l. c.*, pp. 198, 200), and is implied, of course, in Santillana's statement in the preface to his "Proverbios" (*Obras*, p. 26-27) that while he believed in observing strictly the rules concerning "los yerros de los dipthongos e las vocales en aquellos logares donde se pertenescen", he reserved for himself the privilege of using the same rhyme-word again in poems other than those intended to be sung. But in the same literary circles we find the term *caçafaton* already reduced to the more general meaning of an insipid or impertinent expression. Thus, e.g., in the *estribote* before us, in CB., 209, 6, and in Juan de Lucena (*l. c.*, p. 148): "Los rapazes con los rodetes a la puerta del palacio cantando, porque sy *caçafatonan* del Rey, pregonan callar; blasfeman de Christo, callan pregonar; con su pan se lo coman." Cf also the *finida* of CB. 204 and 223, 1 and 3.

IV. — The composition (CB. 218) of which this *estribote* serves as conclusion, is an instance of *coblas unissonans*, with the same rhyme-order as CB. 195. Its metre is the *verso de arte* mayor.

In it, as the superscription informs us, Alfonso Alvares makes an appeal in behalf of loyalty to his king, John II. As the *Infanta* whom the poet hails in the last stanza, was Doña Catalina, the king's first-born child (cf. Ochoa's excellent commentary to the *Cancionero*), who died early in 1424 not quite two years of age (Flores, *Reynas Católicas*, 2, p. 734), the events alluded to in the poem must have occurred some time before that date, most likely before the emprisonment of D. Enrique, the king's rebellious cousin, in June 1422 (*Crónica*, 1422, c. 11). This brings us to the disturbances consequent upon the act of violence, known as the *acometimiento de Tordesillas*, by which D. Enrique and his partisans early in 1420 obtained control of the king, then only fifteen years old

(*Crónica*, l. c., c. 2 fl.). From this tyranny the king was freed chiefly by Alvaro de Luna and by Enrique's brother D. Juan who in 1420 had become *Infante de Navarra* through his marriage with Princess Blanche of Navarre (*Crónica*, l. c., c. 47). It is this prince, who ascended the throne of Aragon in 1458, and was the father of Ferdinand the Catholic, that is meant by lines 9-12 of our *estribote*.

6. *Chino*, the well-known jurist Cinus of Pistoia (see e. g. Fabricius, *Biblioth. latina mediae et infimae aetatis*, 1, 1063), frequently cited in Old Spanish texts; as CB. 340, 3 ; 422, 2 ; 455, 2.

24. *Ponimiento*, a warrant or order of payments (cf. *libranza*, *libramiento*). Thus CB. 57, 5 : "Cada uno tomó parte De vestros recabdamientos, Por lo qual los *ponimientos* Fasta ora non son pagados;" *Crónica de D. Juan I* (ed. Rivadeneyra, 68, p. 66 b) : "e entraron en la posada disiendo que le querian tomar las mulas algunos omes por *ponimientos* que tenien sobre el de dineros que avia de dar." Cf. also *Crónica de D. Pedro I*, 1355, c. 15 (*l. c.*, 66, p. 467 a).

25-26. Cf. the adage : Mas vale pájaro en mano que buytre volando.

29. *Cuda* for *cuida*, frequent in contemporary texts. Cf. CB. 128, 1. The loss of the *i* is first met with in the unaccented syllable, as *Libro de Alexandre* (P., ed. Morel-Fatio, 1906), l. 2063 *cudado*. Cf. CB. 135, 8 *cudar*.

31. One syllable wanting. Read : si [el] o. etc.?

36. *Illescas*, a small town some twenty-three miles Southwest of Madrid, which belonged to the see of Toledo (*Crónica de D. Enrique* III, 1394, c. 1). Owing to its salubrious air, it was a favorite residence of the royal family (*Crónica*, l. c.; *Crónica de D. Juan*, II, 1423, 1 ; 1428, 15, etc.). In a poem written before 1418 (CB. 63), Alfonso Alvares entreated Queen Catalina († 1418), the mother of John II, to purchase a farm for him at Illescas. This wish seems to have been granted, for in no. 163, addressed to D. Gutierre de Toledo, Archdeacon of Guadalfajara (1418-1426) the petitioner complains of having a lawsuit about an estate acquired at Illescas, and in no. 160, addressed to D. Sancho de Rojas, Archbishop of Toledo († 1422), he refers to the loss of his property.

V. — The *cantiga* referred to is one of several written in honor of Doña Juana de Sosa, a mistress of Henry II of Castile (1369–1379). It is composed in *coblas singulars* or in the *arte comun*, or *versos de redondilla mayor*, with the rhyme-order abba; ccccca. As in our *desfecha*, each stanza begins with the same word, a form of epanaphora frequently employed in the courtly lyric of the Middle Ages, and occurring in some thirty poems of the CB.

VI. — The five stanzas of the "dezir mayor" referred to here consist of thirteen lines each, with the rhyme-order ababbaabbbbbb; *finido* : bbbbb. The metre is the *verso de arte mayor*, with the exception of ll. 10 and 11 of each stanza, and 2, 3, 5 of the *finida*, which are *versos de redondilla menor*. Rhyme *a* (in *-eros*) continues through all the stanzas, thus taking the poem out of the *arte de maestria mayor*, and placing it in the *arte de maestria media*. As defined in the superscription of CB. 327, the *maestria media* is intermediary between the *maestria mayor* and the *arte comun*, and may therefore be compared to what the *Leys d'Amors* understood by *coblas tornadas*. In the CB. it is represented by some thirty-nine compositions.

Our "desir mayor" is noteworthy for still another feature. All of its stanzas have rhyme-words which either are, or else might easily be turned into, Galician forms. Such are, for instance, *sello*, *consello*, *bello*, *espelho* in the first stanza, and all the rhyme-words ending in *-eros*. The only rhyme-words in the poem which do not lend themselves to such treatment are *coecho* in the second stanza, and *coecha*, *desecha*, *endecha* in the third. The question therefore arises whether this poem should not be regarded as originally composed in Galician. The answer must be in the negative not only because of the exclusively Spanish forms just mentioned, but because in the rhymes *gayos* : *Dios* : *dos* (ll. 23–25) the *desfecha* offers a similar obstacle to translation into Galician.

In this poem, as Baena takes pains to inform us, Alfonso Alvarez addresses to the king a complaint against the doorkeepers who on a certain occasion refused him entrance to the palace at Toledo. Just what occasion this was, we can hardly determine with the data at hand. It was on a day when the

poet attended a tournament in which "el buen capitan" distinguished himself. By the "good captain" he doubtless meant Pero Niño, the noted cavalier attached to the household of Alvaro de Luna (*Crónica de D. Alvaro de Luna*, tit. 27, p. 89; año de 1429). As none of the tournaments of the occurrence of which between 1405 (*Crónica* de Pero Niño, c. 15) and 1436 (*Crónica* de D. Juan II, 1436, c. 2) we know, quite agrees with the poet's account, we can obtain no light from this allusion. From another consideration, however, we may at least arrive at an approximate date for our poem. As Alfonso Alvarez wrote a song (no. 26) in honor of the marriage of Princess Leonor with Charles of Navarre, which took place in 1375, he could hardly have been less than seventy years of age when in 1423 he celebrated in verse (nos. 196, 198) the appointment of Luna as *Condestable*, and it is altogether probable, therefore, that his *dezir mayor* was written some time before that year. This conclusion receives support from the fact that the Don Tello whom he mentions in the first stanza, is again presented by him as his friend and patron in nos. 150 and 181, the latter poem dating from 1421.

5-8. Needless to say that the personages here alluded to are Alvaro de Luna and his partisans.

9-10. The *Infantes* are the previously mentioned sons of D. Fernando of Aragon, D. Juan and D. Enrique, whose praise the poet sings in nos. 69 and 70.

19. The *maridaiz*, as Ochoa pointed out, are Diego Fernandez de Córdoba and Pero García (sometimes cited as Gonzalo Gonzalez) de Herrera, who appear in the function of Marshals of Castile as early as 1392 (*Crónica de D. Enrique* III, 1392, c. 8). The former figures in this office as late as 1446 (*Crónica de D. Juan*, II, 1446, c. 10): the latter, the author of CB. 423 b, is still mentioned as marshal in 1445 (*l. c.*, c. 6).

20. *Acidentales*, "transient". Cf. nos. 96, 3; 190, 2.

23-24. Little is known of the two personages here referred to beyond what we learn from the Marques de Santillana who, in his celebrated *Proheman* (§ 19), tells us that they were attached as [illegible] to the household of his brother-in-law D. Fadrique de Castro, Duke of Arjona, who died in prison in 1430 (*Crónica de D. Juan*, II, 1430, c. 13). Of the literary work of Juan

de Gayos or Gayoso, nothing is extant. Of Alfonso de Moraña we have in CB., no. 270, a brief *respuesta* to Ferrant Manuel de Lando. Both are named as arbiters in a literary debate between Alfonso Alvarez and Ferrant Manuel in no. 259. As the latter poet, according to his own statement in no. 68, 2, was old in 1414, it may be safely assumed that Gayos and Moraña were also advanced in years about that time.

28. *Vegue*, the French *bègue*. As might be expected, the literary Spanish of the nineteenth century was full of French words. To cite only a few examples from the CB., we have *[illegible]* 38, 13; *[illegible]* 495, *[illegible]*; *[illegible]* 339, 2; *[illegible]* 242, 3; *formage* and other nouns in *-age* in 99; *gros*, 254, 4; *julepe*, 450, *fin*; *juli* (= *joli*) 489, 2; *manjar*, verb and noun, 404, 2; *[illegible]* (= *[illegible]*) 226, 21; *[illegible]* 261, 4; 412 b, 1; *sable*, 260, *fin*.

29. *Pujar su avena*, "to rise in reputation" (as a poet). No. 161, 2. D. Sancho de Rojas, archbishop of Toledo, says to Alfonso Alvarez:

> Dize mas vuestro tractado,
> [illegible]
> que pujante nuestra sec
> nos ovistes suplicado
> e non fustes vissitado
> [illegible]

Baena's star was rising when that of Alfonso Alvarez had well-nigh set.

31. *El del cal traviessa*, literally "he of the cross-street". For the well-known loss of atonic final *-e* in forms like *cal*, *val* from *calle*, *valle*, see R. Menéndez Pidal, *Manual*, § 28, 63; Hanssen, *Gramática histórica*, § 67. Cf. *Poema del Cid*, [illegible], p. 231, b por la cal; Juan Ruiz, c. 1137; *[illegible] siglo XV* (Madrid, 1913, D), p. 12, l. 345 la cal de S. Lorenzo, *l. c.*, p. 30, l. 922 la cal tenebregosa, etc. Also names like Caldefrancos, Valdeiglesias, Valdecorneja, Valdecarros, Tordesillas.

In the passage before us, it may be preferable to read "Cal traviesa", as Alfonso Alvarez doubtless aims his shaft at his fellow-*trovador* Pedro de la Calle[illegible] who was [illegible]

the court of John II for his trenchant satire of the political disorders which marked that period (cf. A. de los Rios, *Historia critica*, VI, pp. 170-174).

Two love-poems of his, contained in ms. X^1 (=2-F-5, *antiguo* VII-A-3, fol. 102 and 142 v°) of the Royal Library at Madrid, are printed in A. P. Gomez Nieva's *Colección de Poesias*, p. 25 ff.; three other compositions, of satirical character, are preserved in ms. X^2 (= 2-F-5, *antiguo* VII-D-4, fol. 123-125) of the same Library (see Wittstein, "An unedited Spanish Cancionero", in *Revue Hispanique*, XVI, pp. 295-333).

32. *Priessa* (beside *prisa*), "crowd", "tray". Cf. *Poema del Cid*, l. 695; Berceo, *S. Millan*, c. 442; *Lain*. c. 72; *Poema de Fernan Gonzalez*, c. 492. Portug. *pressa*.

VII. — The poem (no. 559) to which this *desfecha* belongs, is in *coblas singulars* with the rhyme-order abbaacca. Rhyme *a* of the last stanza reoccurs as *b* in the *desfecha*. Owing to the rhymes *for* : *amor*, *corte* : *morte*, the poem in question may properly be regarded as originally composed in Galician (see *Can. Gall.-Cast.*, XX). It is for this reason that the *desfecha*, though transmitted with only few Galician forms, has here been turned into that idiom.

VIII. — Nothing is known of Ruy Paez de Ribela, the author of this song. That he was a contemporary of Alphonse X of Castile is to be inferred from the fact that in one of his compositions (CV., 1026) he rails at a certain Fernand' Escalho who is the target of several satires by Pero Garcia of Burgos (CV., 984-986) and Pero d'Ambroa (*l. c.*, 1135). Twenty-one poems, all refrain-songs, are ascribed to him. Eight of these, in a playful vein, are contained in nos. 1026, 1027, 1045-1050 of the *Canc. Vat.*; thirteen, love-songs in the traditional style, are preserved in nos. 281-293 of the *Canc. Colocci-Brancuti* (edited as nos. 186-198 of Madame Vasconcellos' *Cancioneiro da Ajuda*).

IX. — Fernam Suarez, to whom this song is attributed in the only manuscript in which it has come down to us, is in all probability the same as the Fernam Suarez de Quinhones who

stands at the head of the next four compositions (*C. Col.-Braz.*, 1554-1557 = 427-430). The documents accessible to us shed no light on the identity of this *trobador*. The fact, however, that in the *Cancioneiro* he is placed between Johan Vaasquez and Affonso Meendez de Beesteiros, who were contemporaries of Alphonse X, permits us to assume that he belongs to the same period. This inference receives some support from the occurrence in our *cantiga d'escarneo* (ll. 5-6) of the names *Chorrichão* and *Orzelhon*. The first of these figures in a satirical song by the Galician cleric Ayres Nunes (*CVat.*, 468, 12) who, as is well known (see *Romanic Review*, VIII, p. 405), wrote in the reigns of Alphonse X and Sancho IV (1284-1295). It is the name of a Galician noble family which was of some prominence in those days. In a deed dating from 1262, the Abbot and Convent of Sobrado cede some property to a D. Gonçalvo Ferrandez de Churrichão (Andres Martinez Salazar, *Documentos gallegos de los siglos XIII al XVI*, Coruña, 1911, no. XVI). In 1286, we find Esteban Nuñez Churruchano, *merino mayor* of Leon and Asturias, and a partisan of Count Lopo Dias, intriguing against the Queen (*Crónica de D. Sancho IV*, c. 3; ed. Rivadeneyra, vol. 66, p. 74); and three years later (see *l. c.*, p. 84) we see another member of this family, Nuno Gonçalves Churruchao, dismissed in disgrace for his attempt to estrange the King from his favorite Juan Nunes de Lara.

On the margin of the text, Colocci wrote the note: *tōnello ī cima*, thus calling attention to the fact that the *estribillo* is here placed at the head of the piece.

In the *estribillo*, we find not only the interior rhyme, or rather assonance, *amore*: *Cantone*, but, what is even more important, the addition of paragogic *e* to the masculine rhyme-terminations *— or* and *— on*. As is well known, the paragogic *e* at the end of a verse, by the use of which popular music equalized, as it were, the masculine assonances with the feminine ones, is a characteristic trait of Portuguese and Spanish traditional poetry. It occurs in lyric as well as in narrative song. Thus in the archaic types of Gallego-Portuguese poetry, the distichs sung by two choruses, as *CVat.* 755:

El rey de Portugale
barca, mandou lavrar [illegible] lavrar

. . . . . .
El rey portugueese
barcas mandou fazere etc.

Cf. *Cancionero Barbieri*, no. 458 (= *Canc. Gallego-Castelh.*, no. LXXIV).

In ballad-singing, paragogic *e* is still heard to-day both in Portugal and in Spain (cf. Madame Vasconcellos, *Grundriss*, II, 2, p. 155; R. Menéndez Pidal, *Leyenda de los Infantes de Lara*, p. 418 f.; *Cantar de Mio Cid*, 1, p. 120-121). It is also met with, however, in the work of the literary poet, though here it must be regarded as an exception echoing popular tradition. The extant verse of the Gallego-Portuguese school does not, as far as we are aware, offer other cases than the one of Fernam Suarez. Another instance, however, is found in a narrative poem of the *Cantigas de Santa Maria* (no. 115):

St. 1: Con ajuda nos vene,
et con ssa amparança,
contra o que nos tene
no mund' en gran balança,
por toller-nos o bene
da mui nobr' esperança.
St. 2: porque fora pecare
de o dare
ao dem' en baylia.

As Menéndez Pidal has pointed out (*Leyenda*, p. 419), the writers of the *mester de clerecía* resorted to paragoge for the purpose of obtaining feminine rhymes. The same practice is observable in some of the metrical texts of Raetia (see *Archivio glottol.*, VIII, 150) and in Tuscan writers of the thirteenth and fourteenth centuries (see e.g., Monaci's *Crestomazia*, p. 588, § 361; Savi-Lopez and Bartoli, *Ital. Chrestom.*, pp. 98, 106, 183; and for epithesis of *a* Monaci, *l. c.*, § 361, p. 585). In the *Vita Nuova* and in the rhyme of the *Divina Commedia*, for instance, Dante uses paragogic *e* in at least twelve different words, such as *die* for *di*, *ée* for *è* (Lat. *est*), *fue*, *giúe*, *mee* for *me*, *piúe*, *sie* for *sí* (Lat. *sic*).

With regard to the epithesis of *e* in Raetian texts and in modern Portuguese dialects, as in that of *Beira alta*, where *e* is added to every consonant ending a final accented syllable (e.g.

mare, azule, Deuze, sale, anele), Meyer-Lübke (*Grammaire des langues romanes*, 1, § 584) takes the ground that this phenomenon does not correspond to a linguistic fact, in other words, that we are not to see in it the Latin *e*. This for two reasons: "In *Deuze* there was no final vowel in Latin, while in *anele* there was an *o*, not an *e*. Furthermore, *sale* would necessarily have given *sal*, since intervocalic *l* is lost in Portuguese. "But what of the host of words like *mal*(*e*), *tal*(*e*), *mar*(*e*), *pesar*(*e*), *fazer*(*e*) that did have an *e* in Latin? Not even an attempt is made to account for the atonic *e* in these.

Without at all claiming to give anything like a complete solution of the much neglected problem of the origin of this *e*, a problem which is obviously bound up with that of the history of final atonic *e* in the whole domain of Romance speech, we venture to submit here a few considerations.

In oxytonic words standing in a pause, paragogic *e* is quite general in Portuguese. In the dialects spoken between the Douro and Minho, Leite de Vasconcellos found *ão* followed by *e* (*Dialect. interamn.*, Porto, 1885, p. 9; *Dial. minhotos*, 1, 3). In the Mirandese dialects, Latin *l* and *r* having become final either remain such or receive *e* (or *i*) as support, *l* losing in this case its guttural quality. The same is true of words in which these consonants are not of Latin origin, as in *azul* (see *Estudos de philol. mirandesa*, 1, p. 266 ff.). As Leite points out, this peculiarity is shared by Galician. In the dialects of the *Alemtejo*, the same investigator (*Revista lus.*, 4, 219; 14, p. 13) found that words ending in *l* and *r*, which in the North sound *male*, *buscare*, etc., are pronounced *mali*, *buscari*. In so far as the rather scanty investigations of Brazilian Portuguese permit one to judge, paragogic *e* is not current there now. On the other hand, in the speech of the Azores which, as is well known, reflects continental Portuguese of the fifteenth century, this phenomenon has been noted by the present writer under the same conditions as in *Beira Alta* (cf. Leite, *Rev. lus.*, 2, 297: O *l* no fim das palavras não se gutturaliza, mas recebe um *e* de encôsto, como tambem succede no continente; diz-se pois: *cale, sale, sole*, etc. Cf. *l. c.*, 299; 3, 66).

Passing now to a brief review of the state of things in Spanish, we are informed by Ramón Menéndez Pidal (*Leyenda*, p. 419;

Dialecto leonés, p. 28) that this phenomenon is current in Asturias and Leon, particularly after *l* and *r*. In his excellent *Etude sur le dialecte léonais* (p. 212), Staaff notes that in its Eastern division this dialect reveals no tendency toward apocope of *e*, the respective documents containing a number of words, especially infinitives, in which *e* is preserved contrary to the ancient and modern usage of Castilian. In the infinitives with *e*, such as *sacare*, *desfacere*, *desfazere*, *contrariare*, *demandare*, *abere*. Staaff would see traces of a pronunciation which was probably widespread in a period lying much farther back. In those well-known verbal forms in which, according to a familiar law of historical grammar, final *e* fell in ancient Spanish, and in which the modern language has restored it, one must, as Staaff correctly says (*l. c.*, p. 283 f.), see the action of analogy, the effects of which naturally do not show themselves in all parts of Spain in the same degree or at the same time. According to the same scholar (*l. c.*, p. 213, § 23), the restoration of the lost final *e* in Castilian is not to be explained by phonetic laws. « Si certaines raisons analogiques ont été de quelque importance — telle la restitution de l'*e* dans nombre de formes verbales — cela n'a guère pu être suffisant non plus pour déterminer l'évolution générale. Il est probable que le changement en question dépend d'une influence dialectale, et d'après ce que nous venons d'exposer, on pourra être fondé à croire que c'est la tendance du léonais qui l'a emporté sur celle du castillan, comme cela a d'ailleurs été le cas pour certains autres changements phonétiques, bien qu'en général le léonais ait naturellement été vaincu par le castillan. » In this analysis of the problem there is unquestionably much that is true. It does not, however, go far enough. Much, it would seem, might have been learned from an inquiry into the obvious connection of the use of final atonic *e* with the position of words in the sentence, and with the loss of final consonants in many varieties of Romance speech; much, also, from an inquiry into the *raison d'être* of our *e* in the Leonese dialect. In so far as Castile is concerned, nothing more natural than that it should have received the tendency in question from the Asturo-Leonese of which its idiom may properly be called an offshoot. As is well known (cf. the present writer in *Romanic Review*, 5, pp. 19-23, and 8, p. 406),

Asturias and Leon form with Galicia and Northern Portugal a unit of linguistic and poetic tradition. It is significant, therefore, that it is precisely in this oldest part of Christian Spain, which echoes in many important respects Latin metrical practice (cf. *Romanic Review*, 5, p. 19 ff.), that Latin final atonic *e* has maintained itself down to the present day not only in the traditional folksong, but in the current speech of the people, at the end of a metrical division, or in a pause. In this point, then, poetic practice is seen to go hand and in hand with that of popular speech, and we may assume that here, as in so many other respects, it echoes a linguistic tradition. This view is supported by what we find to be the case outside the Hispanic domain.

As we saw above, epithetic *e* is met with in the works of Tuscan authors whose native idiom Dante chose at the basis of his literary language. Now it is well known that this *e* is regularly employed by modern Tuscan in foreign words ending in consonants, as in *Davidde*, *lapise*, *omnibuse*, and in oxytons, as in *giùe*, *piùe*, *amòe*, *cantòe* (cf. vulgar Portuguese *Zei* in stressed position for *Ze* = *José*), and is furthermore characteristic of Sardinian, in which idiom all final consonants are preserved. In the folksong of Sardinia, it may be added, every class of words may receive a paragogic vowel, this vowel being a reduplication of the one in the original terminal syllable, e.g., *asa* for *as* from *habeas* (see Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, 1890, § 148; also *l. c.*, p. 172, § 309, and p. 156, § 270).

In Raetian, as was noted above, epithesis of *e* occurs in some metrical compositions in the dialect of *Schoms* consulted by Meyer-Lubke. Other instances may be adduced from at least one other document, the Sursylvanian "Chiantzun davardt la libertaed da Schwitzers", a translation from the German (publ. in *Romania*, 14, pp. 111-117). To what extent these cases reflect a regular feature of Raetian phonology it is impossible to say in the absence of any information on this point. In the light of conditions noted elsewhere, however, it would seem far more likely that the authors of the compositions in question used a familiar linguistic fact than that, as Meyer-Lubke opines, they arbitrarily introduced an *e* for rhyming purposes.

As far as the evidence at hand permits one to judge, the great

majority of the words which in Italy and in the Spanish Peninsula may receive a paragogic vowel-ending, had a paroxytonic termination, whether in *-e* or some other vowel, in Latin. These words represent therefore a linguistic trait inherited from Latin, the paroxytonic character of that language. It is presumably because that trait lost much of its vigor in Hispanic speech that there the paragogic vowel appears as a rule only in a stressed position, at the end of a metrical unit (as *amore* in the song of Fernam Suarez), or at the end of a phrase, while in Tuscany and Sardinia, whose idioms are still preeminently paroxytonic, the epithesis of an atonic vowel suffers no such restriction. Whether the greater or lesser force with which the tendency to maintain or restore paroxytonism asserts itself in certain regions is in any way due to indigenous, non-Latin influences, it will naturally be difficult, if not impossible, to determine. For present purposes it is sufficient to state it as a reasonable assumption that the epithesis of *-e* or of some other atonic vowel is based upon a trait inherited from the Latin language. Some of the forms in which the addition of an atonic to a final tonic vowel takes place, require especial attention. Such is, for instance, the insertion of *v* in forms like *estáve* for *estáe* (esta), *depoentávee* for *depoblande*, *tomóve* for *tomóe*, which Menéndez Pidal found in the remnants of the poetic legend of the Infantes de Lara reflected in the Chronicle of 1344 (see *Leyenda*, p. 420 f.). No similar instances have been found elsewhere. Without a knowledge of the linguistic character of that still unedited text, one can do little more than venture a conjecture regarding the origin of those forms. Since the insertion of *v* after *a* for the prevention of hiatus is not known either in Spanish or in Portuguese (cf. Cornu, *Grundriss*, I², p. 999, § 250), the *v* in *estáve*, etc., if not due, as is much less likely, to the analogy of the verbal form *have*, *ave* so frequently used for *ha* in ancient texts, was presumably introduced from cases like *tomó-ve* for *tomó-e*, where the interposition of a labial for the avoidance of hiatus would be more natural.

Words with final atonic *e* which did not have such a vowel in the original Latin, such as the Portuguese forms *Deuze*, *ancie* cited by Meyer-Lübke, owe it, as need scarcely be said, to the analogy of the great number in which it was original. To

assume with the scholar just mentioned that the use of a paragogic vowel does not repose in Latin tradition, because a certain number of the words of Latin origin in which it appears did not have that vowel in Latin, has scarcely more critical value than to say that the *a* of the Provençal feminine adjectives *alegra*, *doussa*, *paubra*, etc. has nothing to do with the fact that in the Latin language *a* is the characteristic termination of a large class of feminine adjectives; or to contend that the *e* of French words like *Louise*, *baronne*, *chienne*, *géante* is not due to the analogy of the large number of feminine adjectives with etymological *e* from Latin *a*. The same argument applies, of course, to *e* in non-Latin words, such as *Davidde* in Italian, or *azul*, *Almanzor*, etc. in Spanish.

24. This verse has one syllable too many. *Read* : ouvess' en *for* ouvesse d'el?

Vençone for *bēençon* (Lat. *benedictionem*). Contracted forms like this are frequent enough in the texts of the thirteenth century.

X. The name of the author of this parallelistic song is in doubt. At the head of the first of the eight songs ascribed to him in the *Canc. Vat.* (876-883), Monaci reads *Martin de Gyzo*. In Colocci's catalogue, however (printed as Appendix I of Monaci's publication), we find opposite no. 1270 (= 876): *Martin due brizo*, for which Monaci suggests the reading : M. de nebriza. In line 7 of no. 882 we meet with the name of a better known troubadour, Martin Codax, whose seven *cantigas d'amigo* follow immediately upon those of Martin de Gyzo (884-890).

For the parallelistic structure of our poem, see Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, p. 416.

H. R. Lang.

LES
DESTINÉES DU PHONÈME E + I
DANS LES
LANGUES ROMANES

Suivi d'un i consonne primaire ou secondaire, l'ẹ fermé du latin populaire (ē et ĭ du latin classique), aboutit à *ei* dans le plus ancien français; cet *ei* s'est maintenu dans certains dialectes, alors que dans d'autres, il se développait en *ai*, en *oi* ou en *i* : *merveille* < *miribilia, *mervaille, mervoille* et *merville*. Les parlers rhodaniens ou franco-provençaux varient entre *ei* et *i* : lyon. *meraveilli* < mirabilia et *meravilli*; ceux de l'ancienne Rétie balancent entre *ai*, pour un plus ancien *ei*, et *i* : *müravaiglia* et *meraviglia*. Dans le sud de la France, *e* alterne avec *i* : anc. prov. *meravelha* et *meravilha*. Il en est de même en Italie; *pareglia* et *pariglia* < *parilia « paire », en Espagne : *Corneja* et *Cornija* < *Cornēlia et en Portugal : *alvedrio* et *alvidrio* < arbitriu.

Les choses se passent de même à la protonique; seulement, comme dans cette situation phonique, l'e ouvert s'était identifié à l'e fermé, le groupe ẹ + i̯ a suivi les destinée de ẹ + i̯ : franç. *merveillos, mervaillos, mervoillos* et *mervillos*; lyon. *meraveillos* et *meravillos*; prov. *meravelhos* et *meravilhos*; ital. *meravegloso* et *meravigloso*; esp. *maravilloso*, à côté de franç. *meillor* < meliore, *maillor, moillor* et *millor*; prov. *meilhor* et *milhor*; ital. *megliore* et *migliore*.

Il est à peine besoin de remarquer que dans l'état actuel des dépouillements lexicographiques et avec le peu que nous savons des parlers dialectaux, il ne manque pas de mots pour lesquels on ne peut, quant à présent du moins, constituer la série complète; çà et là, quelque anneau manque à la chaîne : pour tĭlia, par exemple, nous ne connaissons que les formes *teille* et *tille*, alors que pour consĭlium, c'est la forme *consilh* qui nous manque.

Mais si au lieu de considérer les mots, nous nous bornons à envisager le phonème e + i, alors la série complète s'établit sans la moindre difficulté. C'est ainsi que l'anneau *ilh* qui manque à consĭlium et à parĭculum, nous apparaît dans *persilh* < *petrosĭliu, en regard du poitevin *persile*, dans *barilh* <*barĭculu, à côté du lyon. *bareilli* et dans *goupilh* < vulpĕculu qu'on doit rapprocher du v. champen. *vulpeille* < vulpecula, de l'aostain *goupey* et de l'esp. *gulpeja*. Quant à l'anneau *-ail*, nous le trouvons dans *mestail* < mistĭliu en regard de *mesteil*, *mestoil* et *mestil*, et dans *solail*, à côté de *soeil* et de *soleil*.

Il va de soi que chaque parler a sa forme particulière. C'est ainsi qu'au français du centre *-richece* pour un plus ancien **richeice* < rik + ĭcia, cf. *aspreice*[1], le bourguignon et le lorrain répondent par *richoice*, le normand par *richeise* < rik + ĭtia ou *richaise*, le picard par *rikoise* et le wallon par *richise*. De même, aurĭcula est représentée par *oreille* en normand, par *oraille* dans certains textes anglo-normands, par *oroille* en bourguignon, en champenois et en lorrain, par *orille* dans la langue du *Roland*, dans celle des *Quatre livres des Rois* et dans celle du Renclus de Moiliens. Le norm. *taleise*, et sa var. *falaise* < falisia ont pour correspondants, en picard *faloise*, en artésien *falise*. Le lat. trĭchila se retrouve dans le franç. *treille*, le poitev. *traille*, le bourg. *troille* et l'artésien *trille*. A la protonique, le norm. *peisson* < pĭscione s'oppose au français commun *poisson* et à l'artésien *pisson*. Dans la toponomastique, les *Tilleuls* de la Normandie s'affrontent aux *Tilleuls* de l'Artois; l'ancienne *Vulpeillère* de Champagne à la *Verpillière* de l'Isère.

Ce sont également des variantes dialectales qu'il convient de reconnaître dans les doublets provençaux *teula* et *tuila*, *teil* et *tilh*, *melh* et *milh*, *estrelha* et *estrilha*, *segilha* < sedicula et *sezilha*, *Cornelha* < Cornelia et *Cornilha*, noms de lieu, *velheza* < veclu + itia et *velhiza*, nouv. prov. *salesse* < salicĭu- et *salisso* < salicia.

De même dans la péninsule de l'Apennin, les mots toscans *consiglio*, *famiglia*, *Corniglia* < Cornelia, *Sardignia* (Dante), s'affrontent aux mots lombards *consegli*, *famegia*, *tegna*; le

[1] Cette forme importante pour l'histoire du suffixe [illegible] est citée par Godefroy (I, 490) d'après le chateau de Coucy; on en doit rapprocher la forme picarde *grandereche* qui se lit dans *Doon de Maience*, v. 4817.

vénitien répond par *mezio* < mĭlĭu, *tezio* < tĭlĭu et *caveia* « cheville » au génois *milgiu*, *tilgiu* et *cavigia* ; ce dernier oppose *franhize*, *freddize*, *nettize* à l'italien littéraire *franchezza*, *freschezza*, *nettezza*.

Quand les dialectes de la péninsule ibérique auront été l'objet de recherches semblables à celles que nous possédons pour les dialectes italiens, il n'est pas douteux que l'on pourra faire à leur sujet des constatations identiques. En attendant, la nomenclature géographique de l'Espagne nous permet de comparer les *Monteio* < Montĭlĭu des deux Castilles au *Montijo* de l'Estrémadure, ainsi que le *Cornejo* < Cornēlĭu de la Vieille Castille à la *Cornija* de la Galice. Pour le portugais on peut citer *alvidrio* < arbĭtrĭu- doublet dialectal d'*alvedrio* et *cabrilha* < caprĭcula en regard de *chavelha* < clavĭcula.

Nous trouvons dans les textes français les meilleurs et les plus anciens, des formes qui semblent bien appartenir à des dialectes différents : *peitrine* et *liçon*, *meilor* et *nient*, *preions* et *prierent* dans le *Saint Alexis*, str. 87, 54 ; 23, 49 ; 101, 6 ; — *vermeille* et *orille*, *preium* et *prium*, *merveillus* et *Rossillon* dans le *Roland* d'Oxford, 950, 1918 ; 3799, 3808 ; 815, 797 ; — *richeise* à la rime et *veillece*, *preissier* et *issir*, *oreille* et *oraille* dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon 1409, 2254 ; 1125, 83 ; 46, 1633 ; — *richeise* et *cuintise*, *oueilles* et *orille*, *apareiller* et *aparailler* dans les *Quatre livres des Rois*, p. 64, 341, 96, 88, 12, 185, 43, 194 ; — *faloise* et *franchise* dans le *Tristan* de Béroul 3828, 2658 ; — *orille* attesté par l'assonnance et *mervelle*, *solail* et *vermeil*, *poisson* et *pisson*, dans *Elie de Saint-Gilles* 933, 1991 ; 2389, 1774 ; 2390, 1962.

Pour ce qui est de l'antinomie des formes telles que *vermeille* et *orille* du *Roland*, *oueilles* et *orille* des *Rois*, *faleise* et *falaise* du *Roman de Rou* 7421, 1387 et autres semblables, il se peut qu'il faille les expliquer par l'époque de transition à laquelle remonteraient ces textes : il est clair, en effet, que le développement de *ei* venu de ę + i̯ en *i* ou en *ai* ne s'est pas accompli à heure dite et d'un seul coup ; durant un temps plus ou moins long, la langue a dû hésiter entre la forme primitive et la forme nouvelle ; mais le plus souvent, c'est bien à des divergences dialectales que nous avons affaire.

Lorsque le phonème sorti de ę + i̯ porte l'accent et qu'il se

trouve à l'assonnance ou à la rime, on peut déterminer, avec une suffisante certitude, quelle est des deux formes divergentes celle qui appartient à la langue du poète; mais cela n'arrive que rarement; d'ordinaire, il faut se borner à signaler la présence, dans un même texte, de formations appartenant manifestement à des dialectes différents. C'est là un fait que la légèreté ou l'ignorance des copistes, pour grandes qu'on les suppose, ne suffiraient pas à expliquer. Dans un grand nombre de cas et notamment lorsqu'il se manifeste à l'occasion de mots différents, comme *proeise* et *franchise*, le mélange de formes phonétiques n'est que la conséquence des emprunts dialectaux qui ont contribué, dans une si large mesure, à la formation du français littéraire. Avec le temps, ces emprunts sont allés en se multipliant et comme nulle part il n'ont été aussi fréquents que dans le domaine des formations avec ę + i̯, il s'en suit que pour cette catégorie de mots, le lexique français nous fait l'effet d'une œuvre de marqueterie formée de morceaux empruntés à tous les parlers de France: *feintise* et *franchise* l'ont emporté sur *feinteise* et *franceise*, tandis que *richise* et *proise* ont été supplantés par *richesse* et *prouesse*. Au français du Nord *falise*, *glise*, *cerise*, *florison*, *pisson*, le français littéraire a préféré soit les formes de l'Ouest: *falaise*, *glaise*, *floraison*, soit celles de l'Est: *cerveise*, *poisson*. Par contre, *artison* a eu raison d'*artaison* et *sillon* a triomphé de l'angevin *seillon* et du bourg. *seillon*. Tandis qu'à Paris, *ouaille* luttait victorieusement contre le norm. *oueille*, le bourg. *ouoille* et le hennuyer *ouïlle*, *clavail* cédait le pas à *cheville*. A la série *méteil*, *oreille*, *treille*, *corbeille*, *corneille*, *seille*, le français commun oppose une série de formes avec *i*, telles que *persil*, *til*, *chenille*, *cheville*, *lentille*, *étrille*, *faucille*, alors qu'il eût pu éviter cette antinomie en s'adressant au poitevin *perseil*, *teil*, *foceille*, *étreille*, ou au bourguignon *tseneille*, *tseceille*, *leneille*. Ce sont bien évidemment des formes venues de dialectes différents que l'on doit reconnaître dans *enseigne* et *signe* < sīgnat, *sommeiller* et *pendiller*, *faisselle* < fĭscella et *arbrisseau* < arboriscellu-, *leon* pour un primitif *lieon* et *plisse* < plectiare, *fraver* < fricare et *plier* < plicare, *nover* < nĕcare et *prier* < prĕcare.

Il est même arrivé que le français a donné droit de cite à des dérivés qui appartenaient à une formation dialectale diffe-

rente de celle des simples correspondants, c'est ce que l'on constate pour *tilleul* et *teignasse* qui sont venus se juxtaposer à *teille* et à *teigne*, après avoir dépossédé les formes normales *teilleul* et *teignasse*.

Dans des cas d'ailleurs assez rares, l'Académie a fait accueil à deux formes dialectales différentes. De là les doublets *teille* et *tille*, *teiller* et *tiller*, *greillon* et *grillon*, *ceintre* et *cintre*, *ceintrer* et *cintrer*, *cingler* pour un plus ancien *çaingler* et *sangler* < cĭngulare, *saingle* et *sangle* < singulu-, cf. *charrier* et *charroyer*, subst. verb. *charri* (vieilli) et *charroi*, *ployer* et *plier*, *employer* en regard de *supplier*, *reployer* et *replier*.

Tandis qu'*employer* a barré la route à *emplier* et que *suppployer* s'est laissé supplanter par *supplier*, *ployer* et *déployer* se défendent encore contre *plier* et *déplier*; seulement, dans sa recherche de précision et de clarté, la langue incline à répartir entre les deux formes concurrentes des significations qui à l'origine leur étaient communes ; comparez, par exemple, les expressions « *ployer sous le faix* » et « *plier un habit* », « *déployer ses ailes* » et « *déplier sa marchandise* ». A côté de *léchier* pour un primitif *leichier* < *lĭgicare, on voit apparaître, dès le XIIe siècle, la variante dialectale *lichier* qui a fini par prendre en français le sens spécial de « manger et boire sensuellement ». Le bourguignon ne connaît que *loichier* et le lyonnais que *lichî*. Des spécialisations de sens analogues ont affecté les doublets d'origine dialectale *cingler* et *sangler*, *ceintrer* et *cintrer*, *charroyer* et *charrier*.

A l'assemblage bizarre de formes hétéroclites qui caractérise le français littéraire, il convient d'opposer la régularité parfaite avec laquelle les diverses formes romanes sorties du phonème ç + i se sont réparties entre les divers parlers populaires de la France[1].

Poitou : *meil* « mil », *bareil* « baril », *arteil* « orteil », *perseil* « persil » ; *bouteille*, *cheneille*, *cheveille*, *étreille*, *foceille*, *nanteille* « lentille », *treille* ; *teigne*; *plyèye* < plicat ; *seillon* « sillon », *veiller*, *chareyer*, *appareiller*.

1. Pour le poitevin, le bourguignon, l'artésien, le picard et le normand, je me suis servi de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont ; pour le lyonnais, le dauphinois et le forézien, j'ai utilisé mes recherches personnelles et notamment un glossaire inédit du patois de Saint-Genis-les-Ollières, Rhône.

Bourgogne : *barè*, *artè* ; *avèye*, *tsenèye*, *tsevèye*, *etrèye*, *toceye*, *kèye*, *nantèye*, *orèye*, *trèye* ; *teigne* ; *plèye* < plicat ; *vèyon*, *tèyot* « tilleul », *tsarèyer*, *vèyer*, « veiller », *prèyer*, *lèyer*.

Artois et Picardie : *bari*, *persi* ; *kèvile*, *ètrile*, *fochile*, *kile*, *lentile*, *trile* ; *tine*, *falise* « falaise » ; *tilyeu*, *milyet*, *tignon*, *pichon* « poisson », *milleur*, *nient*, *karier*, *prier* ; anc artès. *franchise*, *trille*, *pisson*, *lichon* < lectione, *milleur*, *nient*, *signor*, *priier*.

Normandie : *mil*, *bari*, *persi* ; *keville*, *ètrille*, *focille*, *kille*, *lantille* ; *orile* « oreille », *vrile* « vrille » ; *milet*, *tilleul*, *viller* « veiller », *karier*, *prier*, *lier* ; anc. norm. *flambie* « flamboie », *otrie*, *lie*, *amendise* ; *oriiller* « écouter », *gopiller* « ruser », *prier*, *lier*, *otrier*, *liçon* < lectione (*Saint-Alexis*).

Lyonnais : *artè* « orteil » ; *avilli*, *barilli*, *botilli*, *chanilli*, *nentilli*, *silli* « seille », *equevilles* < scopĭlias, *trilli* ; *tigni* ; *sillon*, *tillot* « tilleul », *milyu* « meilleur », *sorillî* < sol + ĭculare, *marvilyu*, *licion* « leçon », *lichî* « lécher », *villî* « veiller », *priyî*, *liyî* « lier », *pliyî* « plier » ; anc. lyon. *aveilli*, *bareilli*, *boteilli*, *seilla* (sic) < sēcăla, n. lyon. *silla* ; *preyer*, *meillor*, *despleyer*.

Dauphiné : *perecei* pour un primitif *pereceil* « persil », *petei* < pistĭliu, anc. dauph. *pesteil* « pilon », *cholei* < calĭculu « lampe » ; *avilli*, *chacilli*, *nantilli*, *colpelles* « peaux de renard » ; *tigni* ; *tillot*, *essorillier* « exposer au soleil », *lichier* « lécher ».

Forez : *parèy* « pareil » ; *aveilli*, *bouteilli*, *chaneilli*, *lenteilli*, *seilli*, *moreilli* « noiraude » ; anc. forez. *perecel* « persil », *vermeyl*, *aneilli*, *treilli*.

Les constatations que l'on vient de faire dans quelques parlers français ou rhodaniens, nous pourrions les faire également dans les parlers provençaux et dans ceux de la péninsule italique. Pour ces derniers, il me suffira de citer le vénitien : *megio* « mil », *tegio* « til », *cavegia* « cheville », *stregia* « étrille », *maravegia* « merveille », *tegna* « teigne » ; *somegiar* <*simĭliare.

Le patois d'Useglio, prov. de Torino, nous présente l'alternance que nous venons de rencontrer en rhodanien : *méi* « mil », *paréi* « pareil » en regard d'*aviji* « abeille », *lentiji* « lentille », *uriji* « oreille », *siji* « seille » ; *viiá* « veiller », *siiá* « scier » [1].

Je me propose de montrer que dans certains parlers et à des

1 *Archivio glottologico italiano*, t. XVII, p. 109.

époques diverses, le phonème pré-roman e + i s'est normalement développé en *i* : glĕsia > *glise*, mĭliu > *mil*, pĭscione > *pisson*. Mais auparavant et pour bien préciser l'état actuel de la question, il me paraît nécessaire de résumer les opinions diverses qui ont été émises à son sujet.

Dans la 3e édition de sa *Grammaire des langues romanes*[1], Diez se borne à citer l'ital. *ciglio*, *maraviglia*, *dito*, sans paraître étonné de voir un i bref latin représenté par *i*; il ne s'étonne pas davantage de l'alternance française *ploie* : *plie*. Dans son *Dictionnaire étymologique*, il enregistre le franç. *lessive* < lĭxīva à côté du prov. *lissiu* et l'ital. *lenzuolo* < lĭnteolu à côté du franç. *linceul*, sans plus; mais pour expliquer l'antinomie qui se manifeste entre l'ital. *tigna* et l'esp. *tiña*, d'une part, le prov. *tenha* et le franç. *teigne*, de l'autre, il fait appel à un prétendu latin populaire tīnea qui, à l'en croire, serait venu concurrencer le latin classique tĭnea. On reconnaît là le point de départ de la théorie des doublets pré-romans avec i long qui devait faire une si brillante fortune.

Il ne semble pas que Littré ait aperçu la difficulté ; nous le voyons, en effet, rattacher *mil* à mĭliu- et *tille*, à tĭlia, sans autre explication. Dans l'historique du mot *oreille*, il cite d'après les *Rois*, la forme *orille*, sans que cette forme insolite ait éveillé son attention. Scheler tire *lentille* de lentĭcula et *tille* de tĭlia; il rapproche l'anc. franç. *proison* et le prov. *preison* du français littéraire *prison* et de l'ital. *prigione*, sans même essayer de résoudre ces apparentes antinomies. Par contre, il attribue à l'influence du lat. fīgere « enfoncer », la substitution de *figier* au primitif *feigier* <*fĭdicare[2].

M. Meyer-Lübke a beaucoup varié. Dans sa *Grammaire des langues romanes*, alors que visiblement il n'a qu'une connaissance superficielle de la question, M. M.-L. professe que la métaphonie de l'ę ne s'est produite que devant *l* mouillée et

1. T. I, p. 145 de la traduction française.

2. C'est certainement par mégarde que G. Paris (*Romania*, VIII, 434), pour expliquer *figier*, a eu recours à l'hypothèse d'un doublet pré-roman fĭdicare, car dans la belle étymologie qu'il a donnée du franç. *foie*, il rattache à fĭdicu « la triple forme française *fie*, *feie et firie* » (*Romania*, VI, 1, 32). *Feigier* et *figier* sont dans le même rapport que *feie* et *fie* ; on en peut également rapprocher l'alternance du lyon. *feijo* et du gascon *hidjé*.

seulement en toscan, en lyonnais et dans un des patois du canton de Vaud, à l'exclusion du français. Ceci posé, il se demande comment, en dehors de la métaphonie, on pourrait expliquer l'*i* de formes françaises telles que *mil*, *tille*; pour se tirer d'embarras, il a l'idée singulière de soutenir que ces mots sont plus récents que leurs dérivés *millet* et *tilleul* et qu'ils en ont été tirés. On ne saurait prendre plus délibérement le contre-pied de la vérité, sans compter qu'en expliquant *mil* par *millet*, on ne fait que reculer la difficulté, puisqu'il reste à expliquer *millet* lui-même. Dans son *Historische Grammatik der französischen sprache*, parue en 1908, M. M.-L. est revenu sur la question, sans plus de succès. Voici comment il s'y prenait, à cette époque, pour expliquer l'alternance *til*, *mil* : *merveille*, *peille* < *pĭllea : -ĭlĭu- serait devenu -ĭl en pré-roman, par suite de l'action exercée sur l'ĭ originaire par l'*l* mouillée devenue finale ; au contraire, l'i bref d'-ilia serait resté solide au poste, parce que l'*l* mouillée se trouvant au commencement de la syllabe s'appuie sur la voyelle qui la suit, ce qui l'empêche d'agir sur celle qui la précède. Par infortune, les faits protestent à l'envi contre cette laborieuse explication ; pour en montrer toute la faiblesse, il suffira de rapprocher le franç. *teil*, *meil*, *mesteil*, *pesteil* : pistilĭu- de *tille*, *oille* : ortilia, *joutenille*. Il faut ajouter qu'à l'alternance *mil* : *peille* posée par M. M.-L., le piémontais répond par l'alternance *mèi* : *tilia* et que le lyonnais oppose *avtè* pour un primitif *'artèil* : articulu a *avtè* : apicula. Enfin, au v. franç. *peille* « morceau » répond le lyon. *pilli* « haillon ».

La question de l'action de l'i consonne sur le antécédent se posait de nouveau à propos de la forme suffixale -icula, puisqu'il n'y a pas à distinguer, au point de vue de la métaphonie, entre l'i primaire de tiliu et l'i secondaire développé par le groupe c'l. M. M.-L. ne semble pas s'en douter, car pour résoudre l'antinomie du v. prov. *abèlha* et du lyonnais moderne *avilli*, il fait appel à une théorie toute différente de celle à laquelle il a demandé l'explication de l'alternance *tel* : *merveille*. A l'en croire, à côté du class. -icula, il se serait développé en latin populaire un suffixe -ĭcula, si bien que les parlers romans en formation auraient eu le choix entre l'un ou l'autre de ces suffixes ; tandis que le lyonnais se décidait en faveur

d'apicura, d'où la forme *avilli*, le provençal jetait son dévolu sur apicula, d'où la forme *abeilha*. Cette explication, j'ai le regret de le dire, ne supporte pas un seul instant l'examen. Tout d'abord, le latin populaire a si peu créé de suffixe -icula que lorsqu'il s'est trouvé en présence de la finale -icula, il l'a remplacée par le suffixe -ĭcula: *corneille* de *corn-ĭcula pour un class. cornīc-ula. En second lieu, le lyon. *avilli* est de date relativement récente; jusqu'au XVIIe siècle, on prononçait *aveilli*, ainsi que le montrent les formes *oreilli* et *boteilli*, dont la première se lit dans les *Légendes pieuses* qui datent du XIIIe siècle et la seconde dans la *Bernarda-Buyandivi*, tragi-comédie imprimée à Lyon en 1658. Ce n'est donc pas à l'hypothétique *apīcula, mais au développement normal de *-eilli* en *-illi* qu'il faut demander compte du lyon. *avilli*. J'ajoute que la thèse de M. M.-L., ne convient pas mieux au provençal qu'au lyonnais, puisqu'au vieux provençal *abelha*, les patois répondent par le doublet *abelho* : *abilho*.

Dans son *Dictionnaire étymologique des langues romanes* M. M.-L., se montre hésitant: ou bien il enregistre pêle-mêle les formes avec *ei* et celles avec *i*, en les rattachant les unes et les autres à des bases latines avec *ī*; ou bien il imagine pour rendre compte des formes avec *i*, des types pré-romans avec *ī* qui seraient venus doubler les types classiques avec *ĭ*; c'est ainsi qu'il fait remonter l'ital. *lenticchia* et le franç. *lentille* à un lentīcula imaginaire, tandis qu'il tire l'esp. *lenteja* du classique lentĭcula. Les cas où il attribue la représentation par *i* du phonème ę + i̯ à l'action de la semi-voyelle palatale sont extrêmement rares, je ne vois guère à citer que le franç. *ivre* qu'il rattache résolument à ēbriu-, le prov. *camiza* et le franç. *chemise* qu'il oppose au v. padouan *camesa* et qu'il explique par camĭsia, et enfin le franç. *serpilliere* qu'il tire de serpĭcula.

Dans son *Italienische Grammatik* (§ 69) et dans le *Grundriss* de Gröber (2e édition, p. 651-653), M. M.-L. explique avec raison par la métaphonie de l'ę pré-roman les formes toscanes telles que *Corniglia*, *origlia*, *lenticchia*, *tigna*, etc.; mais il a tort de faire de ce phénomène linguistique un trait distinctif du toscan. La métaphonie se produit également en piémontais. Dans les parlers de la Ligurie, comme dans ceux de la Lombardie, *i* alterne avec *e*, soit que les dictionnaires aient enregistré

des formes empruntées à des patois différents, soit que l'inflexion n'ait pas encore achevé son œuvre.

Pour ce qui est du portugais, M. Cornu se borne à constater que l'i bref latin est représenté par *i* dans un grand nombre de mots tels que *vidro* < vĭtreum, *milho*, *maravilha*, *tinha*, ce qui ne l'empêche pas d'expliquer *novilho* « jeune taureau » et *cabrilha* « chevrette » par un suffixe -ĭculo- qui dans certains cas se serait substitué au class. -ĭculo-[1].

Lorsque nous en serons arrivé à l'étude du suffixe -ĭtia, nous verrons que pour résoudre l'antinomie *precise* : *franchise*, M. Mussafia admettait l'existence en latin populaire d'un suffixe -ĭtia qui se serait juxtaposé au class. -ĭtia. M. Muret que l'hypothèse du doublet -ĭtia : -ĭtia ne satisfaisait point, a cru se tirer d'affaire en attribuant l'*i* de *franchise* à l'action du *k* germanique qui est dans *frankĭtia. Cette explication a le vice rédhibitoire de laisser en dehors d'elle un très grand nombre de formations en *-ise* telles que franç. *amendise*, *covise*, *grandise*, prov. *cobeitiza*, *velhiza*, ital. *pianizza*. Au surplus, pour se convaincre que l'*i* de *franchise* n'a rien à démêler avec le *k* germanique, il suffit de rapprocher le franç. *richeise* de *prouse*, le prov. *franqueza* de *velhiza* et l'italien commun *freschezza* du toscan *grandigia*.

A la série impressionnante des savants qui comme MM. G. Paris, Mussafia et A. Thomas rejettent la doctrine de la métaphonie de l'e suivi de i, s'opposent MM. Suchier et Gora qui s'en sont faits les défenseurs. Partant de ce principe que c'est l'action exercée par l'i voyelle sur l'e antécédent qui explique le franç. *fis* < feci, *pris* < prensi, *il* < illi et l'esp. *hize* < feci, ces savants ont pensé qu'il n'y avait aucune raison pour refuser à l'i consonne un pouvoir que tout le monde s'accorde à attibuer à l'i voyelle. Aussi, M. Suchier n'hésite-t-il pas à reconnaître l'inflexion de l'e pré-roman dans *envie* < invidia, *chemise* < camisia, *cissil* < exilio-, *lentille* < lenticula, *franchise* < *frank* + ĭtia, *gentelise* < gentile + ĭtia. Le savant professeur laisse malheureusement sans explication

1. Grober, *Grundriss*, p. 928-929.

2. *Les voyelles toniques du [illegible]*, traduction Gaston de Gora, p. [illegible] et. *Die Romanen. und provenzal. sprache*, Grundriss de Grober, 2e éd., t. I, p. [illegible]

les alternances *mesteil* et *mil*, *oreille* et *orille*, *richeise* et *franchise*, *arveire* et *arvire*.

Dans l'ouvrage qu'il a consacré à la langue et à la littérature espagnole, M. E. Gora reconnait également la métaphonie de l'ẹ, non seulement dans *hize* < fēci, mais aussi dans *embidia* < invidia, *mijo* < miliu-, *cirio* < cereu-, *jibia* < sepia, *vendimia* < vendemia, *tapiz* < tapetiu-, *iglisia* < ecclesia [1] ; il n'est pas arrivé, lui non plus, à rendre compte des alternances *ceja* < cĭlia et *mijo*, *meravella* et *meravilla*.

Des opinions diverses que l'on vient de résumer, il ressort avec évidence que pour qui se refuse à admettre la possibilité du développement en *i* du phonème ẹ + i̯, il n'y a qu'un seul moyen de se tirer d'affaire, c'est de supposer l'existence en pré-roman de doublets où l'ẹ du latin populaire aurait été remplacé par un i long. Voyons donc quelle est au vrai la valeur de cette hypothèse.

On est frappé, tout d'abord, du nombre considérable de mots du latin classique qui auraient subi en latin vulgaire un changement de quantité. J'ai relevé dans les parlers d'oïl plus de deux cents mots qui sont représentés par une forme avec *i* et par une forme avec *ei*, tels que *orille* et *oreille*, *falise* et *faleise*, *richise* et *richeise*, et il y en a certainement un plus grand nombre. Si l'on ajoute à ce chiffre les doublets provençaux qui ne font pas double emploi avec des doublets français, comme par exemple *dentilh* et *dentelh*, *sezilha* et *sezelha*, *corilha* et *corelha*, *pezilhar* et *pezelhar*, *velhiza* et *velheza*, ainsi que les très nombreux doublets italiens qui se trouvent dans le même cas, on peut évaluer à plus de quatre cents, le nombre des mots latins où un i long se serait substitué à un i bref ou à un e long originaires. Or on sait qu'en pré-roman, les modifications de quantité comme celles qui nous apparaissent dans ŏvum pour un classique ōvum, ou dans gŭstus pour un classique gūstus, sont extrêmement rares ; c'est à peine si l'on en cite une vingtaine d'exemples. Plus rares encore sont les variations de nuance vocalique, comme celle qui aurait changé, nous dit-on, Cornēlia en Cornīlia, vulpēcula en vulpīcula, Aurēliacum en Aurīliacum ou Artēsianus en Artīsianus. D'autre part, les modifications de quantité ou de

1. E. Gora, *Lingua e letteratura spagnuola delle origini*, p. 17.

nuance vocalique, lorsqu'elles se sont réellement produites, ont eu pour effet de faire disparaître la forme classique, pour ne laisser subsister que la forme populaire, comme c'est le cas pour ōvum et pour ōstium. Sans doute, on a des exemples de l'existence en pré-roman de l'une et de l'autre de ces formes, mais la rareté extrême de ces exemples ne sert qu'à faire mieux ressortir l'invraisemblance de la doctrine suivant laquelle des centaines de mots formés au moyen du phonème ę + i auraient eu en pré-roman des doublets avec ī + i̯. Cette invraisemblance paraîtra plus grande encore, si l'on considère que la répartition géographique de ces doublets se serait effectuée non pas de pays à pays, comme cela est arrivé pour le pré-ibérique trigidus en regard du pré-italien et du pré-roman de France trigidus, mais de province à province : foréz. *aveilli*, lyon. *avilli*, voire même de commune à commune : *boutelho* et *boutilho*, dans les patois de l'Aveyron, *avèlye* et *avilye*, dans ceux du canton de Vaud[1].

Mais ce qui, à mon sens, tranche la question des soi-disant doublets pré-romans avec i, c'est que bien loin de remonter au latin populaire, les formations romanes avec *i* ne sont qu'un développement, souvent tardif, de formations antérieures avec *e* : v. prov. *abelha*, nouv. prov. *abilho* ; v. lyon. *oreilli*, nouv. lyon. *orilli* ; v. ligure *Streia porco* XIIe s., *mégu* < mĭliu, nouv. lig. *striggia, miggio*[2] ; v. milan. *stregia*, nouv. milan *striggia*[3]. Dans les exemples que l'on vient de lire, la métaphonie de l'e est de date relativement récente : en Normandie, au contraire, ce phénomène linguistique remonte aux temps les plus anciens : nous trouvons, en effet, dans le *Roland* d'Oxford, les alternances *oreilles* 2260 et *orilles* qu'exige l'assonnance 1918, *guerreiet* 1514 et *carier* 33, *preium* 3799 et *prium* 3808, *laisu* et *prisun* 141, 1886. De même dans les *Rois* : *oueilles* et *orilles*, *richeise* et *cuintise*, *pleier* et *lier*. Dans le *Psautier de Cambridge*, *neient* et *fiede* : vicata luttent encore contre *nient* et *fiede*. Dès la fin du XIe siècle, le développement en *i* de *ei* venu de ę + i̯ était donc en passe de s'accomplir. Ce phénomène était encore plein de vie à l'époque où *ai* sorti de a + i̯ s'est changé en *ei* ; et c'est là ce

1. *Atlas linguistique*, carte 104 ; A. Odin, [illegible] *de Vaud*, p. 44.
2. *Archivio glottologico italiano*, t. XVI, p. 110, 335.
3. *Ibidem*, t. XIV, p. 215.

qui explique les formes normanno-picardes : *trazillier*, *veni on*.

Remarquons, en terminant, que dans la doctrine que je combats, le changement en *i* de l'*e* ou de l'*i* du latin classique ne se serait produit que lorsque ces voyelles se trouvaient suivies d'un i consonne ; dans le cas contraire, l'*ē* comme l'*ī* n'auraient pas bronché. Comme on ne saurait donner aucune explication plausible d'une pareille distinction, c'est une raison de plus pour nous faire rejeter la doctrine des doublets pré-romans avec *i*.

c + l + i

Cīlium est rendu en provençal par *celh* et *cilh*, en toscan par *ceglio* et *ciglio*, en français par *cil*. Le mot cilium et son dérivé cilione avaient pris, dans la péninsule de l'Apennin, le sens de levée de terre au bord d'un fossé : tosc. *ciglio*, *ciglione* (Duez) ; il faut donc, avec M. Meyer-Lübke, demander à cilione l'explication de la série française *seillon*, *saillon*, *soillon*, *sillon*. Le maintien de l'*e* après le c palatal ne fait pas difficulté ; cf. *receivre* et *ceil* < celo, dans la Chronique de Benoît II, 4762, en regard précisément de *seillonet* « petit sillon », II, 7822 ; quant à la notation par *s* du *c* originaire, ce n'est qu'une graphie ; cf. *sillet* et *cillet*.

Exīlium. En ancien français, la forme habituelle est *eissill* ou avec perte de la mouillure *eissil*, mais on trouve aussi *eisel* pour un primitif *eiseil* dans Wace. L'anc. provençal a les deux formes *eisselh* et *eissilh*. A la protonique, les parlers d'oïl nous offrent la série complète *esseillier*, *essaillier*, *essoillier*, *essillier* ; cette dernière forme est celle d'*Aiol*, de *Huon de Bordeaux*, du Renclus de Moiliens et de Beaumanoir. En provençal, *eisselhar* alterne avec *eissilhar*.

Mīliu-m est rendu en français par *meil* et *mil*, en provençal par *melh* et *milh*, en toscan par *meglio* et *miglio*, en ligure par *meggio* et *miggio* ; au vénit. *megio* et au milan. *mey* s'oppose l'émil. *mijo*. L'espagnol ne connait que *mijo*, le portugais que *milho*.

Mistīliu-m dérivé de mistilis venu lui-même de mistus « mélange », a donné en langue d'oïl *mesteil*, *mestail*, *mestoil* et *mestil*. Le dérivé *mestillon* appartient au Namurois et à l'Artois ; cf. Godefroy, V, 306, et X, 147.

Montiliu-m est représenté en français par *Monteu* et *Mo[illegible]*, en provençal par *Monteib*, Haute-Loire, que des titres de 870 et de 946 appellent Montilium, *Montels*, Hérault, qu'un acte de 804 nomme Montilios et *Montil*, Hautes-Pyrénées. La forme d'oïl *montoil* se déduit du dérivé bourguignon *Montoillet*. En Italie, je trouve deux localités du nom de *Monteggio*, deux du nom de *Monteggia* et cinq du nom de *Montiglio*. En Espagne, le nom de *Montejo* est porté par neuf communes, celui de *Montijo* par deux.

*Petrosĭliu-m. On explique d'ordinaire l'anc. français *peresilh* « persil » par un latin vulgaire *petrosĭlium* qui se serait substitué à *petrosĕlinum* ; mais en face du franç. *persil* se présentent le poitev. *perseil*, *persey*, l'anc. foréz. *perecel*, le dauphin. *peresei* et le savois. *perasek* qui tous se réclament de *petrosĭlium [1]. C'est donc à l'action de l'ĭ posttonique qu'il faut attribuer l'*i* du franç. *persil* et du prov. *peiresilh*.

A côté du class. pistillum « pilon » qui se retrouve dans l'ital. *pestello*, le prov. et le franç. *pestel* [2], il a dû y avoir dans le latin populaire de la Gaule un dérivé pistillium qui seul peut expliquer le franç. *pesteil*, *pestail*, *pestoil*, *pestilh* ou *pe[illegible]il*, l'anc. dauphin. *pesteil* et le bugeys. *pètà* pour un primitif *pestel* [3]. A la protonique, nous signalerons l'alternance *pe[illegible]* : *pestillier* « piler ».

Tiliu-m « tilleul ». La forme *teill*, *teil* ou avec perte de la mouillure *tel*, appartient au centre et à l'ouest du domaine d'oïl [4]; dans l'Ouest on trouve également la forme *tail*. Les formes *tilh* et *til* sont originaires du Nord : la première se lit dans un acte de 1310 inséré au Cartulaire de Cambron, p. 181 ; la seconde dans *Doon de Mayence*, v. 1947 et dans un titre

---

1. *Atlas linguistique*, carte 1004 ; Devaux, [illegible] *Dauphiné* [illegible], p. 162 ; *Romania*, XXII, 35.

2. Il est possible, comme le croit M. Meyer-Lübke, [illegible] expliquent par un latin populaire *pistellum ; à l'appui de son opinion, M. M. L. aurait pu [illegible] Nord [illegible], VI 127.

3. E. Philipon, *Pa[illegible]*, p. [illegible]

4. [illegible] d'E. Bo[illegible] p. R[illegible] P. Bernardot, 1re part. XIII, 1, 4, 2e part. II, 1 ; [illegible] *teeu*, s. v.

de 1405 des Archives du Nord cité par Godefroy. C'est cette dernière forme qui l'a emporté en français littéraire; Ronsard s'en est servi et c'est la seule qu'enregistre Cotgrave. Comme nom de lieu, *teil* que l'on écrit arbitrairement *Theil*, a été d'un emploi fréquent en Normandie, dans le Maine et en Anjou; en Poitou, il alterne avec *Tail*; en Normandie, en Picardie, en Champagne et en Lorraine, on voit apparaître *Thil*.

L'alternance *e* : *i* se retrouve dans les autres langues romanes : prov. *Telh*, Aude et *Tilh*, Landes, *tel* et *til*, Cantal (*Atl. ling.*, 1303); esp. *tejo* et *tilo*; portg. *telho* et *til*; ital. *teglio* et *tiglio*.

Le dérivé *teilleul* < tiliolu- appartient à la Normandie et à la Comté de Bourgogne; son double *tilleul* à la Picardie, à l'Artois, au Hainaut, à la Flandre et aux Pays Wallons. Le dérivé tiliētu- est représenté par *Teillay* en Normandie, par *Teilloy* en Champagne et par *Tilloy* en Picardie, en Artois et en Flandre.

Tilia « fibre végétale ». Le français commun emploie concurremment *teille* et *tille*, *teiller* et *tiller*. La forme *tille* se lit dans Ph. Mousket, v. 25385; les exemples cités par Godefroy la situent à Bapaume, Saint-Omer, Tournai, Douai et Liège. Le nouv. provençal oscille entre *telho* et *tilho* (Mistral), l'italien entre *teglia* et *tiglia*, le portugais entre *telha* et *tilha*. Au bergam. *teggia* et au lomb. *teja*, le piémontais répond par *tija*.

Carpinīlia dérivé de carpinu- « charme » est représenté en français par les noms de lieu *Carneille*, Orne, *Charmoille*, Doubs et *Charmille* Eure-et-Loire. C'est cette dernière forme qui a été adoptée par le français littéraire.

Crucīlia a donné en français *croiseille* et *croisille* « petite croix », en provençal *crozilha* « croisée d'ogives ». La toponomastique a fait un fréquent usage de ce nom, sans doute pris au sens de carrefour; on trouve un *Crouzeilles* dans les Basses-Pyrénées, un *Crouzelle* dans le Lot, des *Cruseilles* en Haute-Savoie et des *Croisilles* partout. Le *Croisilles* du Pas-de-Calais, se nommait *Cruiseilles* en 1322. Le *Dictionnaire Général* enregistre les dérivés *croisellon* et *croisillon*.

Le latin populaire Fontanīlia a fait une brillante fortune dans la toponymie; c'est lui qu'il faut reconnaître en français dans *Fontenille*, *Fontenaille*, *Fontenoille* et *Fontenille*, en provençal dans *Fontanelhas* et *Fontanilhas*, en castillan dans *Fonta-*

nillas. Au toscan *Fontaniglia* s'oppose le ligure *Fontaneggi*. Notons que la commune du Calvados qui nous apparait dès 1412 sous le nom de *Fontenailles*, se nommait *Fonteneilles* en 1282.

Massĭlia, adaptation latine du ligure *Massĕlia [1], est représenté en ancien français par *Marseille* et *Marville* [2], en anc. provençal par *Marselha* et en nouv. provençal par *Marsilho*, en castillan par *Marsella* et en toscan par *Massiglia*.

*Maurĭlia « morille », sorte de champignon de couleur noirâtre. Diez 653, Littré, Scheler, le *Dictionnaire Général* et Körting rattachent ce mot au v. h. a. *morhela*, allem. mod. *morchel* « morille » (Schade), qu'ils écrivent *morhila* pour les besoins de la cause ; mais la gutturale germanique se serait maintenue en roman, comme le prouve l'italien dialectal *morcolo* « morille » ; d'autre part, on ne voit pas comment la finale *-ille*, avec une *l* mouillée, aurait pu sortir du german. *-ela*. C'est pourquoi M. M.-L. considère *morille*, comme un emprunt au néerlandais *morilje* ; je crois au contraire que le néerlandais est emprunté du français. Le mieux est donc d'en revenir à l'idée de Saumaise et de Ménage qui voyaient dans *maurille* un dérivé de mauru-s « noir ». A l'appui de cette étymologie, on peut alléguer le foréz. *moreilli* « noiraude ». Il faut également rapprocher de *morille* « champignon noirâtre », le v. franç. *moreillon*, *morillon* < maurilione qui signifiait à la fois « canard de couleur noire » et « sorte de gros raisin noir ».

Orĭlia « lisière », de ora « bord », est rendu dans les pays d'oïl par *oreille*, *oraille*, *oroille* et *orille*, en castillan par *orilla*, en portugais par *orilha*.

*Pĭllea : prov. *pelha*, franç. *peille*, lyon. *pilli* « haillon ».

Volatĭlia plur. neut. de volatilis, au sens de *volaille*, est représenté dans le français du nord par *voleille* (4 syllabes) qui se lit dans *Jehan et Blonde* de Beaumanoir, v. 5201 ; ce [illegible] nous apparaît réduit à *volille* dans les *Rois*, p. 240 et dans le

1. La forme ligure *Intemelium* qui se lit dans Strabon, IV, 6, 1, Varron et Tite Live, nous apparait de même [illegible] en [illegible] Pline, [illegible] Sur les suffixes [illegible] M. [illegible] t. III, p. 183, et d'Arbois de Jubainville [illegible] t. II, p. 106. On sait qu'il n'existe pas [illegible] de suffixes [illegible].

2. *Estoire de la guerre sainte*, p. p. G. Paris, v. 8483.

Registre aux bans de Saint-Omer qui date de 1270. Pour ce qui est du franç. *volaille* pour **voleaille*, il se rattache au primitif **voléille* qui a dû être en usage en Normandie.

Cornelius, Cornelia. Si l'on considère la renommée de la gens Cornelia, on ne sera pas surpris du rôle important que son nom a joué dans la toponymie [1]. Pour la Gaule, on peut citer *Corneille* Ain, *Corneilla* Pyrénées-Orientales, *Cornille* Dordogne et Haute-Loire; le msc. Corneliu- se reconnaît dans *Cornil* pour un plus ancien *Cornilh*, qui désigne une commune de la Corrèze. La péninsule de l'Apennin nous offre les noms de *Cornelio*, *Corniglio* et *Corniglia*, auxquels la toponomastique espagnole répond par *Cornejo* et *Cornija*. Dans l'onomastique des personnes Corneliu- est représenté par les noms de famille français *Corneil*, *Cornail* et *Cornilh* que l'on écrit d'ordinaire *Corneille*, *Cornaille* et *Cornille*. Cette dernière forme rime avec *fille* dans un fabliau originaire du nord-ouest de la France [2]. En toscan Cornēlia a donné le nom de femme *Corniglia* [3].

A la protonique, nous retrouvons la même alternance : *Cornelhan* localité de l'Hérault qu'un acte de 1035 nomme Cornelianum, *Cornillas* Gironde de Cornēliatis, *Cornillac* Drôme, *Cornillé* Maine-et-Loire et *Cornilly* Loir-et-Cher de Corneliacu-. Dans la péninsule italique *Cornegliano* et *Cornegliasca* Piémont et Lombardie, s'opposent à *Corniglianо* Ligurie et Piémont.

Le nom de ville *Aurillac* remonte à Aurēliacu-. Cette forme *Aurilhac* était en usage dès la fin du XIVe siècle, mais deux siècles plus tard, elle luttait encore contre la forme primitive *Aurelhac* [4]. Aux *Aurilhac* du Cantal et de la Gironde, s'opposent les *Aurelhac* du Gard et du Lot-et-Garonne. Dans le domaine d'oïl, Aurēliacu- est représenté par *Orillé*, nom d'une localité du Maine-et-Loire.

Nous avons vu que mēliore se continue en langue d'oïl par la série *meillour*, *maillour*, *moillour* et *millour*, cette dernière forme appartenant en propre au nord du domaine.

1. Sur les noms de lieu identiques à des gentilices latins, voy. d'Arbois de Jubainville, *[illegible]*, p. 357, 512.

2. Marcel Schwob et Raynaud, *Recueil général des fabliaux*, CX, v. 135 et 448.

3. Dante, *L'Enfer*, IV, 128.

4. E. Amé, *Diction. topogr. du Cantal*, s. v.

L'e de la finale -ellione a subi le même sort que l'é de mĕliore :

Castellione se réfléchit, en français, dans *Chasteillon*, *Chestaillon*, *Chastoillon* et *Chastillon*, en rhodanien dans *Chasteillon* et *Chastillon*, en provençal, dans *Castelhon* et *Castilhon*, en espagnol, dans *Castejon* et *Castillon*, en italien, dans *Castiglione*. Il convient de remarquer qu'un grand nombre de localités françaises du nom de *Châtillon* portaient à l'origine le nom de *Chasteillon* ; c'est ainsi que *Châtillon-sur-Chalaronne* Ain, est appelé *Chasteillon* dans un titre de 1186 ; *Châtillon-sur-Marne* est désigné sous le nom de *Chasteillon* en 1341 ; enfin la Chronique attribuée à Geffroy de Paris, v. 147, parle d'un seigneur de *Chasteillon* qui était sans doute redevable de son nom à l'un des *Châtillons* actuels de l'Ile-de-France. De même, dans les pays d'oc, *Châtillon-Saint-Jean* Drôme, s'appelait *Chasteillon* en 1216.

Rossellione dérivé de rossellu-m « roseau » (Du Cange) a donné le bugeysien *Rosseillon*, nom sous lequel un titre de 1332 désigne la commune de l'Ain qui devait prendre, par la suite, le nom de *Rossillon*. Ce sont aussi d'anciens *Rosseillons* que l'on doit reconnaître dans le *Rosillon* du *Roland* d'Oxford et dans le *Roussillon* de Ph. Mousket, v. 1816.

Citons en terminant le doublet français *oiseillon* et *oisillon* venu d'aucellione.

c + ĕl, c + gl.

Dès le second siècle avant notre ère, le suffixe -ĭculo- était sorti de thèmes en ĭ- développés au moyen du suffixe -clo- ou de son succédané -culo- : vehĭ-clu-m, levĭ-culu-s, apĭ-cula, d'où par analogie : art-ĭculu-s de artu- (Plaute), man-ĭcula de manu- (Plaute, Varron). Par contre, il ne semble pas qu'un suffixe -ĭculo- se soit jamais dégagé de formes d'ailleurs rares telles que perĭ-culu-m, canĭ-cula « petite chienne » [1], cornĭc-ula « petite corneille », où l'ĭ appartient au thème ; bien au contraire, la finale -ĭcula s'est laissé supplanter, en latin populaire, par le suffixe -ĭculu : franc. *corneille*,

1. On peut rapprocher le tem. [illegible] « chienne » du vieil-irlandais [illegible] « femelle » et du sanscrit [illegible] « chienne » ; cf. Lindsay, *The Latin language*, p. 347, § 32.

prov. *cornelha*, esp. *corneja* de *corn-ĭcula, class. cornĭc-ula; bourg. *tseneye*, poitev. *chenélhe* « chenille », esp. *caneja* « chien de mer » de *can-ĭcula, class. canī-cula. A la vérité, on trouve dans les poètes latins des scansions telles que clavīcula (Germanicus), cutīcula (Perse, Juvénal), apīcula (Plaute), tegetīcula et cratīcula (Mart.), vitīcula dans un vers de Valerius Cato que cite M. Thomas [1], mais ainsi que l'enseigne Priscien, ce ne sont là que des licences qu'excusent les nécessités poétiques, la « metri necessitas » [2]. Comme bien on pense, ces fantaisies de versificateurs aux abois, cachées dans des poèmes inconnus du populaire, ne pouvaient exercer et n'ont exercé en effet, aucune influence sur la prononciation du latin vulgaire.

Anatĭ-cula « petite cane ». Ce mot se présente en langue d'oïl sous la double forme *aneille* pour **aneeille* « béquille », cf. le v. tourang. *eneille*, et *anille* pour **aneïlle*, comme *volille* pour **voleïlle*. En anc. lyonnais et en anc. forézien, anatĭcula est représenté par *aneilli* pour **aneeilli* [3] « béquille » ; cet *aneilli* s'est maintenu dans les patois foréziens et dans certains patois bugeysiens, mais en lyonnais *aneilli* s'est réduit à *anilli*, comme *boteilli* à *botilli*. L'espagnol ne connaît que la forme avec *e* : *anadeja* « petite cane », tandis que le sud de la Gaule et l'ancienne Rétie n'ont conservé que la forme avec *i* : v. prov. *anadilha* « anille », nouv. prov. *nadiho* « birloir », réto-rom. *nadiglia* « heurtoir ». Au corse *anateila* « caneton » [4] s'oppose le réatin *natikkva* « heurtoir ».

Pour apĭcula, le comtois nous offre l'alternance *aveye*, *aviye* et l'italien commun *pecchia* s'oppose au piémont. *avii*. Jusqu'à ce jour, on n'a signalé en ancien provençal que la forme *abelha*, mais les patois se partagent entre *abelho* et *abilho*. La forme *aveilli* de l'anc. rhodanien s'est développée en *avilli* ou *aville* dans les patois du Rhône, de l'Isère ou de l'Ain [5]. La

1. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, p. 163, et *Nouveaux essais*, p. 179.

2. Cf. F. Stolz, *Historische Grammatik der lateinischen Sprache*, p. 579.

3. L'*i* contretonique qui se maintient devant voyelle dans le plus vieux lyonnais, s'est par la suite affaibli en *e* : *armeūra* en regard d'*armaūra*.

4. *Atlas linguistique de la Corse*, carte 265.

5. *Atlas linguistique*, carte 1.

forme primitive *aveille* se maintient encore dans quelques parlers de la Savoie et de la Suisse romande à côté d'*aville*.

Aurĭcula est représentée par le français commun *oreille*, par le bourguignon et le lorrain *oraille*, *oroille*, par le normand, le poitevin et le breton *oreille*, *oraille* et enfin par *orille* qui est la forme du *Roland* 1918, des *Rois*, p. 12, 205, etc., d'*Elie de Saint-Gilles* 933, 1002, et du *Miserere* 121, 9. Les patois provençaux alternent entre *aurelho* et *aurilho* [1]. Cette alternance se retrouve dans la péninsule italique, où l'italien commun *orecchia*, le gén. *oregga* et le milan. *oreggia* s'opposent au v. tosc. *origlia* et au piémont. *oría*.

Buttĭcula est rendu en langue d'oïl par *bouteille*, *boutaille*, *boutoille* et *boutille* que permet de supposer le diminutif *boutillette* qui se lit dans *Meliador*, v. 5330 ; le v. lyon. *bouteilli* a fait place au moderne *botilli*. Au v. prov. *botelha* les patois répondent par *boutelho*, *boutilho* (*Atl. ling.*, n° 164); le réto-roman ne connaît que *buttiglia* ; en castillan, à côté du fém. *botella*, nous trouvons le masc. *botillo* « petite outre ». L'italien ne connaît que des formes avec *i* : tosc. *bottiglia*, milan. gén. *bottiggia*.

Les mots qui signifient « cheville » peuvent se diviser en deux classes : ceux qui se tirent sans difficulté de clavis « barre » et ceux qui se rattachent, suivant G. Paris, à capic'la < capĭtula et suivant d'autres à cavicula, déformation inexpliquée de clavĭcula. A la première classe appartiennent le patronymique français *Claveille*, le portg. *chavelha*, le réto-rom. [illegible], le catal. *clavilla* et l'esp. *clavija* ; le msc. claviculum nous a été conservé par le v. parisien *clavail* « clavette » (Ft. Boileau), le portg. *chavelho* « corne de bœuf » et l'esp. *clavillo* « clavette ». C'est dans la seconde classe qu'il faut ranger le bourg. *tsevève*, le champen. et le lorr. *chevève*, le poitev. *chaveille* et le rhodan. *tsevève*, en regard du français commun *cheville*, du normanno-picard *keville* et du wallon *cheville* (*Atlas ling.*, n° 271).

C'est par un latin populaire falc-ĭcula que s'expliquent le bourg., le champen. et le lorr. *focève*, le poitev. *foceille*, le picard, l'artés. et le norm. *fochive*, *fochille*, *fochile*, le franç. *faucille* [2].

Lentĭcula. L'alternance *e* : *i* nous apparaît en langue d'oïl,

1. Mistral, *Lou Tresor*, s. v. ; *Atlas linguistique*, carte 940.
2. *Atlas linguistique*, carte 543.

en réto-roman, en rhodanien et en italien : bourg. *nantèye*, lorr. *lentèye*, poitev. *lanteille*, à côté du normand, du picard et de l'artésien *lantile*, *lantive*, *lantile* (*Atlas ling.*, n° 758); le foréz. *lenteiiii* s'oppose au lyon. *lentilli* et au dauphin. *nantilli* ; en réto-roman *antelha* alterne avec *lentiglia* ; en Italie, le parler de Teramo *lintekkye* et le bergam. *lentega* s'affrontent à l'italien commun *lenticchia* et au milan. *lentiggia*. L'espagnol ne connaît que la forme avec *e* : *lenteja*, le v. provençal et le portugais que la forme avec *i* : *lentilha*.

Ovĭcula a donné en français *oeille*, *oaille*, *ooille* et *oille* ; cette dernière forme est celle de Froissart, cf. Godefroy, V, 572. Dans les patois d'Auvergne, je rencontre l'alternance *ouélho* : *ouíyo* (*Atlas ling.*, n° 173).

Vitĭcula. Au poitev. *vreille* « liseron » [1], au comtois et au lorr. *vreye*, la plupart des parlers d'oïl répondent par *vrille*, *vrive* ou *vrile* sortis d'un primitif *vehille* [2]. L'anc. lyon. *veilli* s'est réduit à *villi* « liseron » dont il faut rapprocher le msc. *villo* « vrille de la vigne ». Le béarn. *bidelhe* « ressort à boudin » [3] s'oppose au prov. *vedilho*, *verilho* « vrille de la vigne et liseron » (Mistral). Le réto-roman ne connaît que *vadeilla* « boucle » (Palliopi) ; l'espagnol alterne entre *vedeja* « boucle de cheveux » et *vedija* « flocon de laine ». Au lomb. *vedech* < vitĭculu « liseron » l'italien commun oppose *viticchio*.

Sedĭcula : anc. prov. *sezelha*, *sezilha*.

Le latin canī-cula dérive du thème féminin canī- « chienne » au moyen du suffixe -cula, quant au lat. cornīcula il dérive du thème cornīc- « corneille » à l'aide du suffixe -ula ; dans ces deux mots l'i de la finale -icula était donc long, mais comme il n'existait pas en latin de suffixe -īcula, tandis que les formations en -ĭcula du type apĭcula étaient très répandues, le populaire se mit à prononcer canĭcula, cornĭcula avec un i bref, et ce sont ces formes qui ont passé en roman. Pour *canĭcula la forme avec *ei* l'emporte sur la forme avec *i* dans les parlers d'oïl où ce mot s'est maintenu :

1. Lalanne, *Dictionnaire poitevin*, s. v.
2. *Atlas linguistique*, carte 1421 ; Godefroy, *loc. cit.*, t. X, p. 365. Sur étymologie de *vrille*, voy. *Romania*, III, 100, et VI, 130, 133, 155.
3. Cf. A. Thomas, *Mélanges*, p. 163, et *Nouveaux Essais*, p. 179.

bourg. *tseneve*, champen. et lorr. *chenève*, poitev. *cheneille*, en regard du français commun *chenille* (*Atl. ling.*, n° 267).

Le latin populaire *cornĭcula a donné en français *corneille*, *cornaille*, *cornoille* et *cornille* [1], en v. provençal *cornelha* et *cornilha*, en espagnol *corneja*, en toscan *corniglia*.

Vulpē-cula « petit renard » dérive du thème féminin vulpē « renard femelle »; il est représenté en espagnol par *vulpeja*, en italien dialectal par *volpeggia* qui se déduit de *volpeggiare* « ruser », dans la France du Nord, par *vuerpille*, *Sermons* de saint Bernard, p. 8, et *goupille* *Miserere*, 121, 1, en anc. champenois par *veulpeille* forme postulée par le dérivé *Wulpeillère* qui désigne, dans un titre de 1164, la localité de l'Aube qui se nomme aujourd'hui *Verpillière*. La *Verpellière* des Vosges s'oppose à la *Verpillière* de l'Isère. Parmi les descendants du msc. *vulpēculu, on peut citer l'aostain *gorpey* (*Atl. Ling.* 1147), le champen. *Verpel* pour un plus ancien *Verpeil*, nom d'une localité des Ardennes, et l'anc. franç. *gorpil*.

Barriculu- dont l'origine n'est pas claire, explique le v. franç. *bareil*, *barel*, le champen. *barè*, le belfortain *barey* et le poitev. *barélh* ; à côté de *bareil*, on trouve *barilh* et *baril* [2]. L'anc. lyon. *bareilli* < barrĭcula a fait place à *barilli*.

Crati-culu dérive du thème crati- « treillis », au moyen du suffixe -culo-; jusqu'à ce jour, on n'a signalé que des formes avec *i* : v. franç. *greill*, *grill*, prov. *grazilh*, mais le verbe *graellir* « griller » (Godefroy) postule une forme *graell*.

Cunĭculu-. Les langues de la péninsule ibérique d'où ce mot paraît originaire, attestent la brièveté de l'i : esp. *conejo*, portg. *coelho*. En Italie, le bologn. *conej*, *conel* s'oppose au tosc. *coniglio* [3]. Le français ne connait que *conil*.

Denticulu : prov. *dentelh* : *dentilh* « créneau ».

Dans les mots suivants, l'*e* appartient au thème :

*Sĭtula : it. *secchia*, Lecce *sicchia*, piém. *sii*, prov. *selho*, *silho*, lyon. *silli*, bourg. *saille*, *soille*, franç. *seille*.

*Strigila : it. *stregghia*, v. gén. *streia*, nap. *streglia*, bergam.

1. Cette forme *corneille* se trouve au v. [illegible] à la suite de la Chronique de Benoît, t. III, p. [illegible], cf. Godefroy, [illegible] v. *cornille* et la carte 304 de l'*Atl. ling.* [illegible]

2. Godefroy, *loc. cit.*, t. VIII, p. [illegible] *Atl. ling.*, carte [illegible]

3. *Archiv. glottol. ital.*, t. XIII, p. 430, 438.

venit. bologn. *streggia*, milan. gén. *striggia*, prov. *estrelho*, *estrilho*, rtrom. *streglia*, *straiglia*, bourg. lorr. *étreille*, poitev. *etreuille*, pic. *étrille*.

Trichila : gén *treggia*, sard. *trija*, v. prov. *trelha*, *trilha*, v. lyon. *treilli*, lyon. *trilli*, franç. *treille*, *traille*, bourg. *troille*, artés. *trille*.

*Triglia « poisson de mer » : it. *treglia*, *triglia*, gén. *treggia*, piém. *trilià*, esp. *trilla*, franç. *treille*, *trillie*.

Vigilia : it. *veglia*, piém. *vilia*, prov. *velha*, v. lyon. *veilli*, lyon. *villi*, franç. *veille*, *vaille*, *voille*.

Sēcale, -a : it. *ségala*, frioul. *siale*, prov. *ségal*, *sigal*, *sial*, *séyo*, v. lyon. *seilla* (sic), lyon. *silla*, norm. *séye*, bourg. *soille*.

e + *n* + *i*

Tĭnea. A en croire Richelet, *tigne* aurait été plus usité que *teigne*, à la fin du XVIIe siècle. Un siècle plus tard, l'Académie n'admettait plus que *teigne*. L'anc. provençal balance entre *tenha* et *tinha* ; le moyen italien possédait à la fois *tegna* et *tigna* ; l'italien littéraire ne connaît plus aujourd'hui que *tigna* ; dans les dialectes, le génois *tignx* répond au milanais et au vénitien *tegna*. Par contre, la péninsule ibérique n'emploie que la forme avec *i* : esp. *tiña*, port. *tinha*. Comme de raison l'alternance *e* : *i* se retrouve avant l'accent : franç. *teigneus* et *tigneus* (Cotgrave et Richelet). Le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1772, enregistre *teignasse* et *teigneux* à côté de *tignon*. Littré et le *Dictionnaire Général* ont proscrit *teignasse* au profit de *tignasse*, mais ils ont maintenu *teigneux*. La forme *tigne* et son dérivé *tignosele* se lisent dans le *Miserere* du Renclus de Moiliens 97, 8. 10; Godefroy cite, d'après un document de Tournai de 1275, le dérivé *tigneuse* et le *Dictionnaire Général* a relevé dans Rutebeuf, le msc. *tigneus*. Notons que la carte 1288 de l'*Atlas linguistique* situe au nord du domaine d'oïl la forme avec *i*. Le moy. italien employait *tegnoso* et *tignoso*.

Dĭgnat a donné en français *deigne*, *daigne*, *doigne* et *digne* *Huon de Bordeaux* 10185. A la protonique, Godefroy cite deux exemples de *digner* < dignare, ainsi que la série *desdeigner*, *desdoigner* et *desdigner*.

Sígnat est représenté en français par la série *seigne*, *saigne*, *soigne* et *signe*. Le plur. neut. *insignia* se continue par *enseigne*, *ensaigne*, *ensoigne* et *ensigne* ; cette dernière forme se lit dans *Aiol* 4992. De même, avant l'accent : franc. *seigner*, *saigner*, *soigner* et *signer* ; prov. *senhar* et *sinhar*.

Au latin sĕniore, le français répond par *seignour*, *saignour*, *soignour* et *signour*, l'italien par *signore* et l'espagnol par *señor*.

e + *d* + *i*

Le lat. invĭdia se continue en provençal et en portugais par *enveya*, en moy. italien par *inveggia* (Duez), en très ancien bourguignon par *enveia*[1] et en français commun par *envie*. L'anc. lyon. *envey* < invidiu- fait pendant au franç. *envi*.

Ainsi que l'a montré Gaston Paris, le franç. *feie*, *foie* et *fie* remonte à un latin populaire fĭdicu ; quant au *firie* du *Roland*, il est à fidicu, ce que *mire* est à medicu. Au lyon. *feijo* et au prov. *fédjyé* s'opposent l'ariégeois *fidjyé* et le gasc. *hidjé*. A la protonique, je relève l'alternance **feigier*, *fegier* : *figier* ; cf. *Romania*, VIII, 434.

Le latin-grec schĭdia se réfléchit, en langue d'oïl, dans *esquele* pour un primitif *esqueille* et dans *esquille* venus l'un et l'autre de **esqueidie*[2]. Dans la péninsule de l'Apennin, nous trouvons à côté de l'italien commun *scheggia* et du milan. *scheja*, le cremon. *skida* et le bologn. *schizza*.

C'est au latin nĭtĭdu- « net » développé à l'aide du pseudo-suffixe verbal -iare, que se rattache la série d'oïl *neteier*, *neteier*, *netiier Manekine* 5878 et sa variante *netier* qui se lit dans un titre de Béthune, cité par Godefroy. Les parlers d'oc oscillent entre *neteia* et *netia* (Mistral).

On connaît le développement considérable, qu'ont pris en roman les formations verbales du type latin-grec baptizare, devenu en latin populaire baptidiare[3]. En voici quelques exemples choisis entre beaucoup d'autres.

1. *Vie de saint Léger* (str. 17), publiée par G. Paris dans *Romania*, I, 303. Les chartes de Cluny du Xe siècle nous offrent de nombreux exemples de la persistance de l'*a* final latin à cette époque : *a* [illegible] *Lausa*, n° 607, *à la Ro*[illegible], n° 382.

2. Cf. *Allidie*, *Allitie* d'Illidiu[illegible], *Romania*, VI, 132.

3. Cf. le lat. schidia, transcription du grec σχίζα « éclat de bois ».

*Auctoridiare est représenté en langue d'oïl par *oïreier*, *otraier*, *otroier*, *otrier* pour des primitifs *otreiier*, *otraiier*, *otroiier*, *otriier*. La forme avec *i* est celle du *Roland* 433, 475, des *Rois* p. 9, de la *Vie de saint Gilles* 1029, 3406, de Garnier 400, 987, de *Floriabras* 864, de *Gaufrey* 3419 et de Froissart II, 140; on la rencontre également dans un texte de Tournai cité par Godefroy; sous l'accent, je relève *otri* <auctorĭdio dans *Aiol*, à l'assonance en *i* masculin, v. 4253 et *otrie* 3e sing. du subj. prés. dans *Gaufrey*, à l'assonance en *i* féminin, v. 7830. Dans le *Roland*, *otri* 3202 alterne avec *otrei* 3760; cette dernière forme seule se rencontre à l'assonance, mais la première se déduit de *flamiient* qui se trouve à l'assonance en *i* féminin, v. 3659; cette hésitation entre *otrei* et *otri*, est une nouvelle marque du caractère de transition que présente la langue du *Roland*.

*Baptĭdiare est représenté en langue d'oïl par la série *bateier*, *bataier*, *batoier* et *batier*. Les textes en vieux lyonnais ne nous ont conservé que *bateier*, mais je relève dans les patois rhodaniens l'alternance *bateyé*, *batiyé*[1]. L'anc. provençal semble ne connaître que *batejar*, tandis qu'en provençal moderne *bateja* alterne avec *batija*. Au v. italien *batteggiare* et à l'italien commun *battezzare* s'oppose l'esp. *bautizar*.

Le latin populaire *carridiare sorti de carru- « char », a donné en langue d'oïl *charreier*, *charroier* et *charrier*, en v. lyonnais *charreier*, en v. provençal *carrejar*, en provençal moderne *carreja* et *charria* (Mistral), en italien littéraire *careggiare*, en vénitien et en piémontais *cariè*. Les renseignements que nous fournissent les textes cités par Godefroy et ceux que nous apporte l'*Atlas linguistique* nous permettent de situer la forme *charier*, *karier* en Normandie, en Picardie, en Artois et dans la Flandre française. La Bourgogne nous présente la série *chareyer*, *charayer* et *charoyer*.

Castĭdiare a donné en langue d'oïl la série *chasteier* *Couron. de Louis* 134, 656, *chastoier* et *chastier* pour un plus ancien *chastiier*, les *Saisnes* LXXV. L'anc. provençal présente l'alternance *castejar* : *castiar* et l'anc. piémontais *casteyer* s'affronte au piémontais moderne *castiè*. Depuis Diez les dic-

1. *Atlas linguistique*, carte 1454.

tionnaires étymologiques ne manquent jamais d'attribuer au lat. castīgare la paternité de *chastier*, sans s'inquiéter le moins du monde, ni de la loi de Darmesteter, ni des protestations qu'élèvent à l'envi *chasteier* et *chastoier*, ces frères jumeaux de *chastier*. Cette dernière forme n'est pas autre chose qu'une variante dialectale de *chastoier*, ainsi que Littré en a eu l'intuition, ce qui ne l'a pas empêché d'ailleurs de rattacher *chastier* à castigare. Le latin populaire *castidiare a été tiré de castu-s, tout comme *carridiare l'a été de carru-m, *claridiare de claru-s et festidiare de festa. On trouvera dans Godefroy de nombreux exemples de l'alternance *chastoiement*, *chastiement*. L'ancienne langue usait du substantif verbal *chastoy* et de sa variante dialectale *chasti*; cette dernière nous apparaît sous la forme *casti* dans la chronique de Mousket, v. 2939.

ç + gutturale intervocale

Le latin populaire vĭca venu de vĭce « fois » a donné en français la série *feie*, *foie* et *fie*. Cette dernière forme se rencontre dans *Huon de Bord*. 4667, le glossaire de Douai et les *Bans de Saint-Omer* § 47.

Le dérivé vĭcata est représenté en français par *feiéde Ps. Cambr.* 136, 8, *feice* Benoit, *Chron.* II, 19312; — *faice*; — *foiée*; — *fiede Ps. Cambr.* 93, 2; *Rois* p. 66; *fiée* titre de Rouen de 1277 et la forme lorraine *fieie*.

Les exemples que l'on vient de donner joints à ceux qui se trouvent dans Godefroy, III, 783 prouvent péremptoirement l'origine normanno-picarde des formes *fie*, *fiede* et *fiée*.

La combinaison phonique qui se présente dans vĭca, vĭcata se retrouve dans un certain nombre de formations verbales à radical tour à tour accentué ou atone. C'est le cas des verbes frĭcare, plĭcare, lĭgare auxquels il convient d'ajouter les formes à radical atone des verbes prĕcare, nĕcare, sĕcare et nĕgare, puisqu'avant l'accent l'e ouvert s'était confondu avec l'e fermé : *plover* < plĭcare et *noyer* < nĕcare.

Voici les diverses formes dialectales qu'affecte l'infin. prés. des verbes que l'on vient de citer:

1° plicare : *pleier Eul.* 9, *Rol.* 2677, *Rois* p. 348 ; *plaier* Guill. le Maréchal ; *ploiier Meliador* 2197, Mousket 6863 ; *plier Gormont* 409. — 2° fricare : *preier* Ph. de Thaon, *Best.* 827, *Rou* 10100 ; *fraier* ; *proiier Meliador* 7347, *proier Aiol* 236 ; *frier*, Godefroy. — 3° lĭgare : *leier Couron.* 1358 ; *laier* en anc. bourguignon ; *loiier Meliador* 1886, *loier Aiol* 6965 ; *liier Miserere* 206, 4, *lier Rol.* 434, *Bestiaire* 556, *Rois* p. 205. 4° prĕcare : *preier Eul.* 26, *Alexis* 120, *Rol.* 2176 ; *praier Orson de B.* 2660 ; *proiier Yvain* 2109, *proier Aiol* 1922, *Huon de B.* 7363 ; *priier Fierabras* 333, *prier Rol.* 1882. — 5° secare : *seier* « faucher » Benoit, *Chron.* II, 17587, *Rois* p. 22 ; *saier* ; *soiier Carité* 239, 8 ; *sier.* — 6° nĕcare : *neier Rol.* 2477, *noier* Jonas, *nier* Godefroy, X, 197. — 7° nĕgare : *neiier*, *neier Best.* 247, Garnier 4013 ; *noiier Yvain* 1760, *noier Aiol* 978 ; *nier*.

Les formes accentuées sur le radical nous présentent les mêmes séries dialectales : *pleie*, *ploie* et *plie* de plĭcat ; **freie*, *fraie* et *frie* de frĭcat ; *leie*, *loie*, et *lie* de lĭgat.

Les verbes du type prĕcare se sont modelés sur ceux du type plĭcare : *prei*, *proi* et *pri* de prĕco, *neie*, *noye* et *nie* de nĕgat ; *saie*, *soie* et *sie* de secat. On voit combien il est vain de prétendre que *plier* a été formé sur *prier* ; autant vaudrait soutenir que *proier* qui est la forme de beaucoup la plus employée dans nos chansons de geste est dû à l'analogie de *plover*. Au surplus, on ne doit pas oublier que les voyelles radicales de prĕcare et de plĭcare se trouvaient en pré-roman, dans des conditions phoniques absolument identiques ; d'où il suit que si prĕcare a pu, dans certains dialectes se développer en *prier*, plĭcare dans ces mêmes dialectes, a dû nécessairement aboutir à *plier*. Notons que les séries verbales *preier*, *proier*, *prier* ; *pleier*, *ploier*, *plier* ont leurs pendants dans le domaine du nom : *deien*, *doien*, *dien* < dĕcanu en regard de *feiée*, *foiée*, *fiée* < vicata.

Nĕc + ente se continue en français par *neient Couron.* 837 ; *naient* Benoit, *Chron.* I, 1600 ; *noient* Mousket 536 et les exemples cités par Godefroy ; *nient Rol.* 787, *Alexis* 10 d, *Aiol* 2827 et les exemples empruntés par Godefroy à des titres de Normandie, de Picardie ou de Flandre. L'anc. provençal oscille entre *neien* et *nien*. L'italien littéraire ne connait que *niente*.

Pĕccare est représenté en français par la série *peichier, poichier, pichier Aiol* 7317.

Lĭgicare, du thème verbal qui est dans lingere « lécher », a donné, dans les parlers d'oïl, *leichier, lechier, loichier* et *lichier*, en lyonnais *lichi*, en reto-roman *lichiar*, en provençal *lecar* et *licar*.

Ainsi que l'a proposé M. Storm, c'est vraisemblablement à un latin populaire trĭccare, déformation du class. trīcare « chercher des difficultés, chicaner » que se rattache le franç. *tricher*[1]. Que le radical de triccare ait eu un i bref, c'est ce dont ne permettent pas de douter l'anc. franç. *treichier, trechier* et le bourg. *troiche* subst. verbal de *troichier, Romania*, VI, 38, v. 185. C'est donc bien à l'action de l'i développé par la gutturale que sont dues les formes *trichier Doon de Mayence* 58 et *trikier Miserere* 161, 9, dont on peut rapprocher le substantif *tricheür* du *Psautier de Cambridge* 5,5.

e + sc

L'anc. franç. *guis* nous vient du lat. vĭscu après avoir passé par **vuis*[2]. Comme il fallait s'y attendre, on a eu recours pour expliquer l'*i* du franç. *gui* à l'hypothèse d'un latin populaire vīscu qui se serait substitué, on ne sait trop comment, au class. vĭscu. Par infortune, il se trouve qu'à côté de formes avec *i*, on rencontre, dans les langues romanes, des formes avec *e* qui postulent nécessairement une base vīscu : *vé* en comtois, *gué* et *gui* dans les parlers de l'Aisne, *vék* en bugeysien, *vé* dans les patois de la Suisse Romande, *jé* au Grand Serre, Drôme, *vesc* et *visc* en provençal et en catalan, *bés* et *bís* en gascon[3]. L'italien littéraire nous présente les alternances *vesco* et *visco*, *veschio* et *vischio* < vĭsculu (Duez, Petrocchi).

1. *Romania*, V, 172. Diez 326 a proposé comme base le bas allem. *trekken* « tirer » qui ne convient nullement au sens. Quant à l'abréviation de l'ī originaire dans trĭccari, elle est la conséquence de la gémination de la consonne suivante : cf. le lat. class. cūpa avec le lat. populaire cuppa.

2. Cf. l'anc. franç. *vuivre* puis *vuivre* de vipera, sur le développement de la semi-voyelle vélaire u par le v consonne, voy. *Romania*, XXXIX, 258.

3. *Atlas linguistique*, carte 675.

Le latin populaire « lisca » carex, roseau » d'origine germanique, est représenté en langue d'oïl par *lesche*, *laische* et *loische* : la forme avec *i* n'a pas encore été signalée, mais son existence ne fait pas question en présence du dérivé *Lischères*, nom d'une localité de l'Yonne qu'un titre de 1147 appelle *Lescherias*. Le nom de lieu provençal *Licheyre* implique également une base avec *i*. Au piémont. *lesca* et au vénit. *lesche* plur. s'oppose le génois et le milan. *lisca* « carex ».

Arborĭscellu « arbrisseau ». Cette curieuse formation nous apparaît, dans le glossaire de Reichenau, sous la forme arbriscellu; elle se continue en langue d'oïl par la série *arbreisel Vie de saint Gile* 1922, *arbroissel*, *arbrissel*[1]. L'ital. *arboscello* dérive du thème arbos- au moyen du suffixe diminutif -cellu-.

Le latin classique fĭscella « petite corbeille où l'on fait égoutter les fromages » a donné en langue d'oïl *teisselle*, *faisselle*, *foisselle* et *fisselle*. Cette dernière forme est manifestement originaire du nord ; on la trouve dans *Raoul de Cambrai*, 1187, ainsi que dans un titre picard et dans l'*Evangile aux femmes* d'un poète du Cambrésis, cités l'un et l'autre par Godefroy, IV, 13 ; la forme flamande *fissielle* a été relevée par le même lexicographe dans un titre des archives de Lille. Il s'en est fallu de peu que *fisselle* n'obtînt droit de cité dans la langue littéraire ; c'est cette forme, en effet, qu'employait Remy Belleau, l'un des poètes de la pléiade. La forme parisienne *faisselle* a toutefois fini par l'emporter [2].

Glom-ĭscellu- « petite pelote », du lat. glomu- var. de glomes- « pelote », a donné en anc. franç. *gremissel*, en comtois *gremécé*, en prov. *glomissel* et en véron. *gomissel*.

De grūmu- « grumeau » le latin populaire avait tiré le diminutif grum-ĭscellu- que l'on retrouve dans l'anc. franç. *grumisseau* « petit grumeau », le lyon. *gromissiau* et l'anc. prov. *grumeyssel* [3].

---

1. *Romania*, VIII, 617.

2. Cf. les formes parisiennes du XIIIe siècle : *Pontaise*, *angle*, *clessail* < clavĭculu, etc.

3. Meyer-Lübke, *Italien. Gramm.*, p. 164, et *Gramm. des langues romanes*, t. II, § 502 ; A. Thomas, *Essais*, p. 331, et *Mélanges*, p. 90. J'ai montré

C'est du thême vermi- qu'est sorti vermĭ-scellu-, en anc. franç. *vermesel*, *vermoiseau* et *vermissial*, Godefroy, X, 847.

Ram-ĭscellu « petit rameau » dérive très régulièrement du thême ramu- « rameau » ; il se reconnaît en ancien français dans la série *rameissel*, *rameissel*, *ramissel*. Cette dernière forme se trouve dans le *Pèlerinage de Charlemagne*, v. 641.

Pĭscione est représenté dans les parlers d'oïl par *peisson*, *poisson* et *pisson*. Ce dernier appartient au nord du domaine d'oïl ; il se lit notamment dans *Elie de Saint-Gilles* 1451, dans *Brut* 10473, dans les Bans municipaux de Saint-Omer 58, 63 et dans une charte de Tournai [1]. Le dérivé *pissonier* se trouve dans les Bans de Saint Omer § 62, 68. La carte 1052 de l'*Atlas linguistique* situe la forme *pichon* en Flandre, en Artois et dans une portion de la Picardie.

ę + *ct* + *i* et *ę* + *ct*.

La *Vie de saint Alexis* 54[b] rend par *liçon* le lat. lectione « couchette [2] » ; d'autres textes nous ont conservé les formes *leson*, *lēsson* [3] ; pour lectione « leçon », nous trouvons l'alternance habituelle : esp. *leccion*, ital. *lezione* en regard du lyon. *licion* (sic) et du portg. *lição*. L'anc. provençal oscille entre *leisson*, *lesson* et *lisson*.

Diez rattache le franç. *litière* à un moy. lat. lĕctaria tiré lui-même de lectu « lit », par un procédé de dérivation extrêmement fréquent en pré-roman ; il n'y a donc pas de bonne raison pour voir dans *litière* un dérivé roman de *lit*. Au surplus, la comparaison avec les autres langues romanes montre assez qu'il faut partir de lectaria : anc. prov. *lichiera* à côté de *lęch* « lit », portg. *liteira* et *leito* « lit ». Notons l'anc. dauphinois *leiteiri* en regard du v. lyon. *liet* « lit ».

Le fréquentatif *allecticare formé sur allectum supin de

---

qu'en rhodanien l'u latin avait conservé sa sonorité [illegible] plumaria, le lyon. *gremisiau* doit donc remonter à [illegible] *Romania*, t. XL, p. 1 et suiv., aux exemples cités, joignez [illegible] *Italia*.

1. D'Herbomez, *Étude sur le dialecte de Tournai*, charte 26.

2. *Romania*, VII, 132.

3. Godefroy, t. IV, p. 761, s. v. *leson*.

allicere « attirer par des caresses » a donné en anc. français le doublet *alechier*, *alichier*.

Dēlĕctare « réjouir » se réfléchit en langue d'oïl dans la série *deleitier*, *deloitier*, *delitier*. Cette dernière forme est originaire du Nord ; on l'a relevée dans le *Psautier d'Oxford* 29, 1 et dans Mousket 6754; on en peut rapprocher l'adj. *delitous* *delectosu-. L'anc. provençal nous offre des doublets *delechar*, *delichar* ; *delechos*, *delichos*.

Pĕctinare se continue en anc. français par *peignier* et *pignier* ; cf. le lyon. *pignî*.

Dĭctare a donné en anc. français *deitier* et *ditier* ; cette dernière forme est celle de la *Manekine* ; l'anc. provençal *dechar* et l'ital. *dettare* s'opposent au portugais *ditar*.

Il y avait en latin un radical plect- que l'on retrouve dans plect-ere « plier, fléchir, tourner », plecta « entrelacs », plect-ili-s « enlacé », etc. C'est de ce radical qu'au moyen du pseudo-suffixe -iare [1], le latin populaire avait tiré un verbe plĕctiare qui est représenté, en langue d'oïl, par *pleissier*, *Couron. de Louis* 1267, *plaissier*, Benoit, *Chron.* II, 207 et *plissier* « soumettre », Amyot cité par Littré qui enregistre à ce propos le wallon *plissî*.

Développé au moyen de ce même suffixe -iare, le supin strictu-m « serrer, presser » a donné, en latin populaire, un verbe strĭctiare qui explique l'anc. français *estreicier*, *estrecier*, *estroicier* et *estricier*, avec ses variantes normanno-picardes *estrichier* Saint-Omer an. 1282, et *estricher* *Vie de saint Gilles*, v. 891. A l'anc. provençal *estreissar* s'oppose l'ital. *strizzare* « comprimer » et le frioul. *stritsa* (*AGI.*, xv, 338).

Dirēctu « droit ». L'alternance *e* : *i* ne se rencontre que dans la péninsule italique : ital. littéraire *diritto* et par syncope *dritto*, gén. *drito*, milan. *dritt* à côté du vénit. *dreto* et du frioul. *dret*.

c + *c palatal* [2].

Si l'on fait abstraction du roumain où il a conservé sa signification originaire de bélier, le lat. vervēx a passé au fémi-

1. Cette forme suffixale est sortie, par analogie, de verbes où l'*i* appartenait au thème tels que pretiare de pretium et vitiare de vitium.

2. J'ai à peine besoin de dire que l'expression de *c* palatal est prise ici dans un sens tout différent de celui qu'y attache la grammaire indo-européenne.

nin, avec le sens de *brebis*, dans la portion du domaine roman où il s'est maintenu, c'est-à dire dans le nord du domaine d'oïl, en Normandie, en Bourgogne, dans une partie de la Bretagne et dans l'ancienne Rétie. On explique habituellement l'anc. français *berbis* par un pré-roman *berbice qui se serait substitué à berbece, variante latine de vervece que nous a conservée Pétrone ; mais ce serait l'unique exemple de la substitution, en latin populaire, d'un i long à un e long [1] ; d'un autre côté, le roum. *berbec* « bélier », le réto-roman *barbeisch* « brebis » qu'Ascoli a relevé dans les parlers de la Sopra-Selva (*AGI.*, I, 14) et le dérivé *berbexin* < *berbēc-īnu- qui désigne, en génois, l'oiseau que nous nommons *bergeronnette*, remontent nécessairement à berbece ; il faudrait donc supposer l'existence en latin populaire de deux formes concurrentes, l'une avec e et l'autre avec i, ce qui est invraisemblable. M. Meyer-Lübke s'en est bien rendu compte ; aussi a-t-il imaginé pour expliquer l'*i* de *brebis* un système ingénieux mais compliqué. Partant du fait indéniable que l'e suivi d'un i voyelle s'infléchit en *i* et considérant : 1° que le mot était d'ordinaire employé au pluriel (?) ; 2° que de bonne heure la desinence du sujet pluriel de la 2e déclinaison a envahi la 3e déclinaison, ce qui avait transformé le class. vervēces en vervēci (?) ; 3° que le changement de genre de vervex a dû se produire antérieurement à la métaphonie, il pose un pluriel féminin verveci qui aurait en effet abouti à *brebis*, comme feci a abouti à *fis*. Cette cascade d'hypothèses est loin d'emporter la conviction. A tant faire que de mettre en cause la métaphonie, ne serait-il pas plus simple d'attribuer l'inflexion de l'e latin à l'i consonne développé par le c palatal de berbece. Au demeurant, nul ne fait difficulté de rattacher les formes dialectales *lisir* et *visin* au lat. lĭcere et *vĭcīnu ; or comme dans l'un et l'autre de ces mots, l'ĭ se trouvait dans la même situation phonique que l'e de berbece, il n'y a aucune raison plausible pour contester à berbēce la paternité du franç. *brebis*.

Que la quantité brève de l'i du latin sorĭce se soit mainte-

1. La forme berbicem qui se lit dans quelques mss. de la loi Salique ne prouve rien ; ce n'est qu'une graphie de berbecem, cf. les graphies merovingiennes *tris*, *habire* pour *très*, *habere*.

nue en latin populaire, c'est ce dont on ne saurait douter en présence du roumain *soárece*, de l'ital. *sòrice*, *sorce* (Petrocchi), du capitanate *sorce* (*AGI.*, XV, 86), du venit. *sòrese*, *sorze* (Paolett:), du bergam. *sòrek*, de l'émil. *sorg* et de l'esp. *sorce*. Ce mot a disparu de l'ancienne Rhétie, du bassin du Rhône et du Languedoc; on le retrouve en Gascogne sous la forme *souritz* et dans la France du Nord où il est représenté par *souriz* que l'on écrit à présent *souris*. On explique d'ordinaire le franç. *souris* par un latin populaire sorice qui aurait supplanté, au Nord de la Gaule, le classique sorice. Mais comme les changements de quantité d'ailleurs rares qui se sont produits en latin vulgaire se reflètent presque toujours sur l'ensemble des langues romanes et qu'ainsi qu'on vient de le voir la Roumanie, l'Italie et l'Espagne sont restées fidèles au type classique; comme d'un autre côté, c'est certainement à tort que ce prétendu changement de i en i est allégué à propos de quantité de mots qui dans une de leurs formes dialectales tout au moins postulent nécessairement un i bref: *lenteille* et *lentille*, *teigne* et *tigne*, *faléise* et *falise*, on reconnaîtra que l'existence d'un latin populaire sorice n'est rien moins qu'assurée.

Le dérivé *souricel* « souriceau » ne saurait s'accommoder de soricellu- qui aurait abouti à *sourcel* comme radicina à *racine*. Le maintien de l'*i* contretonique non seulement dans *souricel* mais aussi dans *souricière*, ne peut s'expliquer que si l'on part d'un primitif où cet *i* se trouvait protégé par une entrave, ce qui est précisément le cas des formes *soriciellu-, *soriciaria, lesquelles remontent à une base soriciu- proposée dubitativement par Scheler et qui explique à merveille et le v. franç. *souriz* et le v. prov. *soretz*, *soritz* [1].

Voici maintenant des exemples où l'i placé avant l'accent a abouti à *i*, dans certains dialectes, sous l'influence de la semi-voyelle développée par le *c* palatal :

Le latin licere a donné, en langue d'oïl, *leisir Rol.* 141, Benoit, *Chron.* II, 235, *laisir*, *loisir* et *lisir*, Godefroy, V, 22-24.

Au latin populaire *vicinu-, les dialectes d'oïl répondent par *veisin Gormont* 181, *vaisin Cout. d'Anjou*, dans Horning, col.

1. Cf. De Chiac, *Dictionnaire d'étymologie dalmato-romane*, s. v. *soriz*.

459, *voisin* et *visin*, Godefroy, X, 180 ; cf. le dérivé *visenage*, Godefroy, *ibid.* L'italien littéraire *vicino* et le portg. *vizinho* s'opposent au prov. *vesin*, à l'esp. *vecino*, au milan. *vesin* et au gén. *vegin*.

Suffixe *-ęsio-*.

Il y avait en celtique et en italique un suffixe -ĭsio-, -ĭsia, qui était destiné à des formations adjectivales. C'est à l'aide de ce suffixe que les Gaulois avaient tiré de *marka-* « cheval » l'adjectif *tri-mark-isia* « de trois chevaux » [1]. C'est lui également que l'on doit reconnaître dans le nom du *Cin-isiu-s mons*, le Mont Cenis, d'un radical *Cin-* dont l'orographie a fait plusieurs fois usage.

En italique, le suffixe -isio- a été fréquemment employé à la formation de noms de lieu ou de personne : *Fal-ĭsii qui se déduit de l'ethnique Falis-ci et de l'adaptation latine Falerii [2] ; cf. ital. *Monte Falesio* qui remonte à *Falisium*. Les inscriptions latines de l'époque impériale nous ont conservé un très grand nombre de gentilices en -isius qui nous montrent que dès cette époque, cette forme suffixale tendait à s'introduire dans le latin commun, à côté de la forme purement latine -ĕriu-s : Alb-ĭsiu-s, Lat-ĭsiu-s, Num-ĭsiu-s, Pap-ĭsiu-s Davĭsius ; en pur latin Alberius, Laterius, Numerius, Paperius et Daverius ; Calv-isiu-s, Car-isiu-s, Dom-isiu-s [3] et Quadr-isiu-s, pour lesquels on n'a pas encore signalé de correspondants latins. Les formes hybrides Falesia, Calvesius, Feresius, Numesius, etc. corroborent ce qui vient d'être dit au sujet de l'infiltration du suffixe -isio- dans la langue populaire du Latium. Le latin provincial, à son tour, ne pouvait manquer de l'accueillir ; et de fait, c'est ce suffixe qui explique notamment fontan-isiu-m « fontaine » du lat. fontana et camisia « chemise » du german. *kamo* « vêtement ».

1. Pausanias, X, 19, 12, éd. Didot, p. 517 ; cf. Whitley Stokes, *Wortschatz der keltischen Sprachreinheit*, p. 202.

2. On sait qu'en latin l'*s* indo-européen passe à *l* devant *r* : cf. Brugmann, *Grundriss*, I², 97, et Fr. Stolz, *Histor. Gramm.*, p. 121.

3. La forme basse Domesia se lit dans un acte du *Cartulaire de Savigny*, n° 115.

A côté de -ĭsio-, nous trouvons -ēsio-, en celtique comme en italique : gaul. cerv-ēsia « cervoise », latin d'origine osco-ombrienne Vin-ēsiu-s, Ocr-ēsia. Quant au nom d'Alēsia, il se pourrait qu'il fût d'origine pré-celtique.

Le suffixe -ĭsio-, forme basse -ęsio-, a fait dans le latin populaire de la Gaule une assez jolie fortune, comme le montrent les noms qui vont suivre :

C'est à Arv-ĭsiu-m peut-être dérivé du nom de rivière Arva, que les trois *Arveis* de l'Isère sont redevables de leur nom ; cette forme Arvisium se lit dans un pouillé de 1100 environ et dans deux chartes de la même époque ; la forme basse Arvesium nous a été conservée par un pouillé du XIVe siècle[1].

Calĭsiu-m se retrouve dans le nom de *Chalais*, Isère, qu'un pouillé du XIVe siècle nomme Chalesium[2] ; le féminin Calisia explique le nom de *Chalèze*, Doubs, qu'un titre de 1339 appelle Chalesia[3].

C'est apparemment *Canapĭsios, de canapu-s « chanvre », qui rend compte du nom de *Chenevois* que porte une localité d'Indre-et-Loire.

La localité du Valentinois qui se nommait Alisium en 928[4] et Alesium en 1280, est aujourd'hui *Allex*, Drôme, qu'un titre de 1191 nomme *Aleis*[5].

Montanĭsiu- de l'adj. montanu-s a servi à désigner le *Montaneys* de la Drôme, qu'un terrier de 1500 nomme encore Montanesium[6], les deux *Montaneys* de l'Ain dont l'un est appelé Montanesium en 1173[7], et le *Montenois* du Doubs.

*Tedĭsiu-, forme basse Tedesiu-, de tēda « sapin », est le nom primitif de *Theys* pour un plus ancien **Teeys*, Isère[8].

La commune de la Drôme qui portait en 1551 le nom de *Monteilheys* s'appelait en 1157 *Montilisium* et en 1295 *Montellesium* ; c'est aujourd'hui *Montélier*[9].

---

1. J. Marion, *Cartulaire de l'Église de Grenoble*, p. 8, 126, 194, 195, 275.
2. J. Marion, *loc. cit.*, p. 276.
3. U. Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, p. 371, 417, 418.
4. A. Bernard et A. Bruel, *Recueil des chartes de Cluny*, n° 367.
5. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique de la Drôme*, s. v.
6. *Ibidem*, s. v.
7. E. Philipon, *Diction. topogr. de l'Ain*, s. v.
8. *Cartulaire de Domène*, n° 166.
9. Brun-Durand, *Diction. topogr. de la Drôme*, s. v.

Le terroir que le terrier de Chazelles, f° 20 r°, désigne sous le nom de *Font Pineysi* a dû s'appeler primitivement Fons pinisia de pīnu-s « pin ». *Naveisi* ancien lieu dit de l'Ain, s'explique par *napísia, de napu-s « navet » [1]. Le *Navois* du Doubs est probablement un ancien Napisiu-. C'est à *Morisia dérivé de moru-s « mûrier » que remonte le nom de *Moreysi*, terroir de l'Ain [2]. Le nom de Dorgeysia adaptation latine du dauphin. **Dorgeysi* qu'un pouillé de 1497 donne à une localité de l'Isère, se rattache sans doute à Dorgĭsia [3].

Le nom de Galisiaca, localité située aux approches du Mont Cenis, Mons Cinĭsius, dérive de Galisiu-s; il se lit au testament du patrice Albon qui date de l'année 739 [4]. On en peut rapprocher le nom de Bonisiacu-, dérivé de Bonisiu-, que cite M. Longnon dans la notice explicative de la carte de la Gaule à l'époque carolingienne. Un acte de 1140, inséré au Cartulaire de l'église de Grenoble nous a conservé le nom d'homme *Calnesius*, forme basse de *Calnisius* [5].

Le lac de Lugano est nommé Ceresius, forme basse de Cerĭsius, dans Grégoire de Tours, *H. F.* 10, 3. Ce nom se confond apparemment avec celui de Clisius, lis. *Celisius que la Table de Peutinger donne à ce même lac.

C'est à un primitif gaulois Dēvĭsia qu'il faut rattacher le nom de *Devèze*, var. *Devise* que porte un ruisseau de la Gironde [6]; cf. *Devise* rivière de la Charente-Inférieure. On doit sans doute expliquer par Devisiu- plutôt que par Defensu-, le nom de la *Chaîne du Devez*, Haute-Loire.

Varisia du thème hydronymique Varu-, est le nom qu'un texte carolingien donne à la *Vareize*, affl. du Rhône; c'est aussi celui du ruisseau qui a laissé son nom à *Varize*, c^ne d'Eure-et-Loir qu'un titre de 1250 appelle Varisia.

Tenĭsia, de la racine *tn̥n qui est dans le lat. tenuis et le

1. E. Philipon, *Diction. topogr. de l'Ain*, p. 280.

2. *Ibidem*, s. v.

3. J. Marion, *loc. cit.*, p. 339.

4. *Ibidem*, p. 36. Galisius a donné en dauphinois *Gallevs* qui nous apparaît latinisé en Gallevsius dans un pouillé de 1497, *ibidem*, p. 339.

5. *Ibidem*, p. 249.

6. Latinisé en diva, le gaulois *deva* pour *dēva* se retrouve dans le nom de *Dive* qui désigne plusieurs rivières de France.

gr. ταῦρος, est aujourd'hui la *Tenise*, rivière de la Haute-Saône.

Avisia désigne dans des titres du XIIe siècle *Avize* Marne ; cf. *Avèze* ruiss. du Gard, *Aveize* Rhône, *Avoise* Sarthe.

Le fém. *Galisia explique le nom de *Galeise*, var. *Galise* que l'on donne au massif alpestre où l'Isère prend sa source.

Urbĭsia, l'*Orbise* rivière de Saône-et-Loire.

Ce suffixe -ĭsio- était si commun que sous la plume des notaires, nous le voyons parfois se substituer au suffixe -ensi-. Un acte inséré au *Cartulaire lyonnais*, n° 217, donne le nom de Forisium au *Foreys* < Forensi, auj. Forez.

Le mot canabesum que Carpentier a relevé dans un acte de 1103 et qu'il traduit par « chanvre », paraît être une mauvaise leçon pour canabesium [1], forme basse de canabĭsium. Je crois que c'est à ce canabĭsium ou à sa variante canapĭsium qu'il faut rattacher le français *chenevis*. J'en serais bien plus assuré si, à côté de *chenevis*, on me montrait une forme *cheneveis*. Cette forme a-t-elle existé ? Il n'y a rien à conclure des formes de l'Est *chenevei* et *chenevetz*, lis. *cheneveiz*, que cite Godefroy, puisque dans cette région *cheneveiz* peut s'expliquer par *canabatus ; mais il en va tout autrement de la forme *chènevey* que l'*Atlas linguistique*, n° 266, nous montre en Bretagne à côté de *chènevi*. Il en est de même des formes poitevines *chènevoué*, *chènevoué*. On sait qu'au XVIe siècle, le poitevin *ei* venu de ę s'était développé en *oi*, *oai* : *loittre*, *poine*, *troais*, *mouay*, dans la *Gente Poetevin'rie* ; cet *oi* se prononce aujourd'hui *oué*, *ouè* : *poué* < pisu, *pouère* < pira, *avouèr* < habere ; *chènevoué* remonte donc à *cheneveis* comme *poué* remonte à *peis* [2]. Nous avons ainsi le doublet *cheneveis* : *chenevis*. On doit sans hésiter y joindre *Chenevois* < canapĭsiu- nom d'une commune d'Indre-et-Loire [3]. Quant à la forme *chenevuys* que Godefroy (IX, 67) a relevée dans le Registre du Châtelet, sous l'année 1391, il faut avec M. Thomas, l'expliquer par la base canapūtium ou mieux *canapūcium, cf. l'ital. *canapuccia*. Pour ce qui est de l'arté-

1. Il faut en dire autant de *canabosium* cité un peu plus loin : il n'existe pas en effet de suffixe *-osio-*.

2. Cf. les cartes 266, 1047, 1050, 82 de l'*Atlas linguistique*.

3. De nos jours ę est rendu par *oi*, *oue* dans les parlers de la Touraine ; cf. *Atlas linguistique*, carte 1047, cotes 406, 408.

sien *kenevii*, *kenèi*, j'y vois un développement de *kenevis* ; cf. l'artés. *kevüile* à côté de *kevile* « cheville [1] ».

Le nom de Cinisius que le testament du patrice Abbon donne au *Mont-Cenis* [2] dérive, au moyen du suffixe -ĭsio-, du radical Cin- que l'on retrouve dans le nom du *Mont-Ceindre* (Monte Cineri), près Lyon, dans celui du *Monte Ceneri*, au canton du Tessin, et probablement aussi dans le nom de *Cendre* qui parait avoir désigné primitivement un plateau situé en face de Gergovie [3].

Développé au moyen du suffixe -ĭsio-, le latin fontana a donné naissance à l'adj. fontanĭsius, en français *fontenois* « ce qui appartient à la source » [4]. Elevé pour la circonstance à la dignité de substantif, cet adjectif dénominatif a joué un rôle important dans la toponomastique de la France et de l'Italie. C'est lui, en effet, qui nous apparait dans *Fontanéis*, commune de la Loire dont le nom a été déformé en *Fontanès*, dans *Fontenais*, commune du district de Porrentruy, dans *Fontenois*, nom porté par plusieurs localités de l'ancien diocèse de Besançon [5] et dans *Fontenis*, var. *Fonteuys*.

En Lyonnais et en Forez, *Fontaneis* a été fréquemment employé à la désignation de terroirs ; c'est ainsi que je relève au terrier de la Commanderie de Chazelles-sur-Lyon, la mention « josta la terra de Fontaneys » (f. 24, v°) [6].

---

1. Cf. les cartes 266 et 271 de l'*Atlas linguistique*.

2. J. Marion, *Cartulaire de l'église de Grenoble*, p. 30.

3. L'homonymie bien connue des montagnes et des cours d'eau nous autorise à expliquer par le radical Cin- les noms de ruisseau *Cenerine* et *Cenerone*, sur l'emploi du suffixe -ĭna dans l'hydronymie, voy. *Romania*, XXXVIII, 409.

4. Godefroy, *loc. cit.*, t. IV, p. 61.

5. U. Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, p. 1[illegible], 95, 121 « de Fontenois la-Ville », *ibid.*, p. 127, « de Fontenois les Montrozeyn », *ibid.*, p. 113. Par suite d'une confusion de suffixes, ces localités sont souvent nommées *Fontenoy*, pareille mésaventure est arrivée, sans aucun doute, à un certain nombre des *Fontenay* et des *Fontenoy* du Dictionnaire des postes. Quant aux *Fonteny*, il est clair que leur nom ne peut pas s'expliquer par fontanētum.

6. On trouvera d'autres exemples au Cartulaire de Savigny et au Cartulaire Lyonnais. La forme basse Fontanesium se lit dans un acte pu[illegible] Guigue, à la suite de l'*Obituaire de l'église de Lugdunensis*.

Le *Fontanès* de l'Hérault et celui du Gard sont nommés Fontanesium, forme basse de Fontanisium, dans des titres du XIIIe siècle.

Au nord du domaine d'oïl, fontanisium s'est développé en *fonteniz, fontenis* « fontaine, source ». *Fontenis* se lit au cas obl. sing. dans un des exemples cités par Godefroy : « du fontenis du cœur ». On le rencontre également dans *Floovant*, v. 1832 : « les vaus, les fonteniz », dans Eust. Deschamps, I, 156 :

> Les beaus preaulx, fontenis bel et cler,

et dans les poésies de Froissart :

> Et si verons les arbrisseaus
> Les fontenis et les ruisseaus[1].

Dans la péninsule de l'Apennin, le latin populaire a préféré au suffixe neutre -ĭsium, les suffixes pluriels -isii, -isiae; de là les noms de *Fontanesi*, *Fontaneggi* et *Fontanese* qu'enregistre le Dictionnaire postal d'Italie.

Développé au moyen du suffixe -ĭsio- le latin herba a donné naissance au subst. herbĭsiu-m « herbage » qui se lit dans un pouillé du diocèse de Grenoble de 1100 environ : sa forme basse herbęsiu-m nous a été conservée par un pouillé du même diocèse établi au XIVe siècle. Cet herbĭsiu-m est représenté en langue d'oïl par la série *herbeiz*, *herboiz* et *herbiz*. La forme avec *ei* se rencontre dans les noms de lieu dauphinois *Herbeys* et *les Herbeys* ; cette dernière localité est nommée Herbesii dans un titre de 1390[2]. La forme *herboys* et sa var. *erbois* se lisent au cas obl. sing. dans deux des exemples cités par Godefroy (IV, 458) ; le même lexicographe ne donne pas moins de dix exemples de la forme *herbis*, var. *erbiz*[3].

Le mot *chaumois* qui se lit souvent, au cas obl. singul. dans nos chansons de geste, s'explique par un latin populaire calmisiu- tiré de calmu- « plateau inculte », au moyen du suffixe -ĭsio-. Son correspondant dialectal *chaumis* n'a pas encore été signalé, mais il le sera un jour.

---

1. Godefroy, *loc. cit.*, t. IV, p. 61.
2. J. Roman, *Diction. topogr. des Hautes-Alpes*, s. v.
3. L'un de ces exemples nous apparaît au cas obl. sing. ; on ne saurait d'ailleurs songer à herbētos pour expliquer *herbiz*.

M. D'Arbois de Jubainville a montré qu'on avait fait en Gaule un fréquent usage des gentilices en -ius pour désigner des propriétés foncières[1]. Aux exemples qu'il en donne, on peut joindre le gentilice Car-isiu-s tiré du cognomen Caru-s, au moyen du suffixe italique -ĭsio-. C'est ce gentilice que l'on reconnaît, en effet, dans le nom de *Charis* qu'un titre de 1228 donne à une localité de l'Ain qui se nomme aujourd'hui *Charix*; c'est ce même gentilice qui explique le nom de *Charis* que portait, au moyen âge, la commune du canton de Nantua qu'un titre de 1145 appelle Carisium et dont le nom s'écrit aujourd'hui *Charix*. On peut rapprocher des *Charix* de l'Ain, les *Careggia*, *Careggi* et *Cariggio* d'Italie dont les noms dérivent également du gentilice Carisius.

C'est apparemment par le gentilice Novisius que s'expliquent le nom de *Novis*, Aveyron[2] et celui de *Novis*, Gard.

Dans la péninsule de l'Apennin, les noms de lieu tirés de gentilices en -isius ne sont pas rares. A ceux que nous venons de citer, on peut joindre *Davesio* de Davisius, *Taleggio* de Talisius[3], en regard de *Calvisio* de Calvisius et d'*Origgio* d'Orĭsius. C'est également par le suffixe -ĭsio- que s'explique le vocable toponymique *Casaleggio* qui alterne avec *Casaliggio* < casalĭsiu-[4].

L'origine de camĭsia « chemise » est environnée d'obscurité[5]; après avoir attribué à ce mot une origine celtique, on incline aujourd'hui à le rattacher au v. h. a. *hemĭdi*, allem. mod. *hemd* « chemise », d'un german. **kamīsjo*[6]. Cette explica-

1. D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 344 et suiv.

2. Sur le développement en *i* du phonème ç + i dans les parlers de l'Aveyron, voy. notamment les cartes 1 et 164 de l'*Atlas linguistique*.

3. Ausone, *Parentales*, 10, 3.

4. Du Cange n'enregistre que *casalicium*; mais ce mot aurait donné, en italien, *Casaliccio*; cf. *pellĭccia* en regard de *cervigia*.

5. Voy. Du Cange s. v. *camisa*, *camisia*, *camisia*, *camisia*, *camix*; Diez, *Etymol. Worterb.*, p. 79; Holder, *Alt.-celtisch. Sprachsch.*, s. v. *camisia*; Meyer-Lübke, *Roman. etymol. Wörterb.*, n° 1590; *Romania*, XXX, 120; H. Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, trad. Guerlin de Guer, p. 47.

6. O. Schade, *Altdeutsches Worterbuch*, t. I, p. 388, s. v. *hemidi*, et Holder, *loc. cit.* Le premier de ces lexicographes fait bref le premier *i* de *hemidi*.

tion a le défaut de ne convenir qu'à camisia ; elle ne s'applique ni à camisus qui est évidemment antérieur à camisia et qui avait pris, en ancien français, un sens différent, ni à camĭce qui se retrouve dans l'ital. *cámice*, milan. *cámes*, et dans son dérivé *camicia*. Si l'on s'en tient à l'origine germanique, il vaudrait donc mieux partir de **kam* « vêtement » qui dans certains pays romans, aurait été développé en cam-isu- lequel se serait développé à son tour en camis-ia, tandis que dans la péninsule de l'Apennin, on aurait donné la préférence au suffixe -ĭce- qui est dans car-ĭce, sor-ĭce. De cam-ĭce serait sorti camic-ia, de même que le pré-roman sorĭcius est sorti de sorĭce.

Que l'i voyelle de camisia ait été bref, c'est ce dont on ne saurait douter en présence de l'anc. français *chainse*, *cainse* < camisu- et de l'anc. portugais *camsa* qui se lit dans une charte de 1480 citée par Du Cange. D'un autre côté, parmi les formes romanes venues de camisia, il en est plusieurs qui ne s'accommodent pas d'un i long ; c'est le cas du roum. *camașa*, *cameașa*, du frioul. *kámese*, de l'anc. trévis. et de l'anc. padouan *cámesa*. Aussi MM. Suchier et Meyer-Lübke ont-ils cru pouvoir rattacher le franç. *chemise* à la forme camĭsia. M. Thomas, au contraire, tient pour *camīsia. Mon savant confrère admet ainsi l'existence en latin populaire du doublet camĭsia : camīsia. Et c'est là, en effet, l'unique moyen de se tirer d'affaire, lorsque, comme lui, on dénie au phonème ę + i̯ la faculté de se développer en *i*. Seulement, ce que l'on fait pour camisia, il faut le faire également pour les trois ou quatre cents mots dans la contexture desquels entrait le groupe pré-roman ę + i̯. C'est ainsi que pour expliquer le franç. *oreille* : *orille* et le prov. *Aurelhac* : *Aurilhac*, on se trouve fatalement conduit à créer les doublets aurĭcula : *aurīcula ; Aurēliacum : *Aurīliacum.

Pour moi, je ne vois pas pourquoi on contesterait à camĭsia la paternité du franç. *chemise*, alors qu'on ne fait pas difficulté de reconnaître dans l'artésien *falise*, le très légitime descendant de falĭsia.

Le latin populaire cinĭs-ia dérive du thème cinis- à l'aide du suffixe -ia. Ce mot a donné en anc. français *cenise*, *senise* « cendre fine », en provençal *cenise*, en espagnol *ceniza*

(ceniça), en italien *cinigia* (Petrocchi) [1]. On trouve également en anc. français le masc. *cenis* < cinisiu (God., II, 14).

Développé au moyen du suffixe -ia le thème germanique *felis* « rocher » [2] a donné naissance, dans le latin populaire du domaine d'oïl, à falisia et à la forme basse falesia qui se lit dans une charte de Saint-Denis citée par Du Cange. C'est de ce falisia qu'est sortie la forme primitive *faleise* qui, suivant les dialectes, s'est développée en *falaise*, *faloise* ou *falise* [3]. La forme *faleise* nous a été conservée par la *Chronique* de Benoit II 31978, par *Énéas* 301, par l'*Estoire de la guerre sainte* 6525 et par Guillaume le Maréchal 7969; c'est le nom que *Rou* donne à la ville normande que nous nommons aujourd'hui *Falaise* 2260, 2904. Cette dernière forme se rencontre dans la *Vie de saint Gilles* 1279 et dans *Méraugis*, p. 180; elle a été employée par Ronsard et c'est elle que le français littéraire a adoptée. Il y a trois localités de ce nom dans le Calvados, deux dans l'Eure dont l'une est appelée Falesia dans un titre de l'an 1016, une dans la Manche et une dans la Sarthe. La forme *faloise* se lit dans la *Chanson d'Antioche*, VI, 1027, dans les poésies de Beaumanoir [4] et dans le *Perceval* de Chrétien de Troyes. Elle a été employée comme nom de lieu dans l'Oise, la Somme et l'Aisne. La forme *falise* est originaire de l'Artois et de la Flandre; elle se rencontre dans les *Saisnes* où elle rime avec *franchise*, dans le *Tristan* de Beroul en rime avec *alise*, dans une charte du Paraclet de 1274 et dans la *Mélusine* de Jean d'Arras [5]. Du Cange la cite d'après le poète hennuyer Baudoin de Condé. On peut ajouter qu'un hameau et une ferme du Pas-de-Calais portent le nom de *la Falise* [6].

Alēsia est le nom d'un oppidum gaulois sur la situation duquel les archéologues ne sont pas d'accord, les uns le plaçant

1. M. Meyer Lubke (REW, 1930) part de cinisia et M. Thomas (*[illegible]*, 84) de cinitia; mais ni l'une ni l'autre de ces bases n'ont pu sortir du thème cinis; j'ajoute que cinitia aurait donné en italien [illegible]. Sur le traitement de si intervocalique en espagnol, voy. E. Gora, *loc. cit.*, p. 63.

2. O. Schade, *loc. cit.*, t. I, p. 176; Diez, *Etymol. Wörterb.*, p. 580.

3. Voyez les exemples cités par Godefroy, *loc. cit.*, t. III, p. 713, et IX, p. 596, et ceux cités par Du Cange, s. v. *Fa[illegible]*.

4. *La Manekine*, 4405 et *Le Comte de Poitiers*, [illegible] 218.

5. Ed. Janet, p. 378, où l'éditeur imprime [illegible] *falise*.

6. De Loisne, *Dictionn. géogr. du Pas-de-Calais*, p. 142.

Alaise, en Franche-Comté, les autres à Alise-Sainte-Reine, en Bourgogne [1]. La longueur de l'e d'Alesia est attestée non seulement par la transcription grecque Ἀλεσία qui se lit dans Strabon 4, 2, 3, dans Diodore de Sicile 4, 19, 1 et dans Plutarque, *César* 27, mais encore par la transcription mérovingienne *Alisia* [2] qui n'est et ne peut être qu'une graphie d'Alēsia; nous savons, en effet, par les diplômes des rois de la première race, qu'aux VIe et VIIe siècles, les scribes notaient par i l'e long du latin, alors qu'ils reproduisaient, avec la plus scrupuleuse fidélité, l'e bref : tris, podibat, habire en regard de perdere, remedium [3]. On peut ajouter qu'un poète latin du IXe siècle, le moine Herric de Saint-Germain-d'Auxerre, scandait Alēsia [4]. Enfin, et ceci est décisif, le nom de l'*Alaise* du Doubs qu'une marque de potier [5] et plusieurs documents du moyen âge désignent sous le nom d'Alesia [6], postule nécessairement un e long [7]. Pour ce qui est d'*Alise Sainte-Reine*, elle a dû se nommer à l'origine *Aleise*, mais dès 1275, je la trouve mentionnée dans un acte de l'évêque d'Autun, sous le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Cervēsia (Pline), adaptation grecque κερβησία, est un mot d'origine celtique [8], qui a donné en français *cerveise*, *cervoise* et *cervise* [9], en provençal *cervesa*, en espagnol *cerveza*, en moyen italien *cerviggia* (Duez).

1. Sur la question d'Alesia qui a passionné les érudits, à la fin du second Empire, voy. J. Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. I, p. 468-574.

2. C'est la graphie qu'emploient les monétaires mérovingiens ; cf. Holder, *Alt.-Celtischer Sprachschatz*, t. I, p. 91.

3. J'ai eu le tort, sur la foi de Dion, de faire bref l'e d'Alesia (*Romania*, XLI, 579) ; le témoignage de Dion qui écrivait au IIIe siècle, ne saurait prévaloir contre ceux de Strabon, de Diodore de Sicile et de Plutarque. D'un autre côté, *Alaise* ne peut s'expliquer que par Alēsia.

4. J. Quicherat, *loc. cit.*, I, 481.

5. Holder, *loc. cit.*, I, 91 : Alesi[a].

6. Quicherat (I, 521, n. 1) cite deux exemples de la forme Alesia, l'un du début du XIIe s. emprunté au nécrologe de Saint-Paul de Besançon, l'autre de 1272 extrait du nécrologe de Saint-Anatoile de Salins. La var. Alasia a été refaite par un clerc sur le comtois *Alaise*.

7. *Romania*, XLIII, 539.

8. Holder, *loc. cit.*, t. I, col. 995.

9. Godefroy, *loc. cit.*, t. II, p. 24.

Voici maintenant quelques cas d'inflexion devant s + i à la protonique :

Prē(n)sione a donné, en langue d'oïl, *preison*, *proison* et *prison*, en v. provençal *preison* et *prison*, en espagnol *prision* qui est à moitié savant et en portugais *prisão* ; dans la péninsule de l'Apennin, le tosc. *prigione* s'oppose au frioul. *prezon*. On a voulu voir dans le franç. *prison* l'action du part. passé *pris*; mais cette explication ne convient ni à l'italien, ni même au provençal.

Le latin populaire de la Gaule a possédé un verbe spĭssiare tiré de l'adj. spissu-épais, au moyen du pseudo-suffixe -iare; c'est ce verbe spĭssiare que l'on reconnaît dans le v. prov. *espeissar* et dans le vfr. *espeissier* « épaissir », en regard de l'ital. *spessare* qui remonte au classique spĭssare. A côté d'*espeissier*, les parlers d'oïl employaient les formes *espaissier*, *espoissier* et *espissier* (Godefroy).

Dans l'ancienne langue de l'Artois, l'adj. artēsianus était représenté par *artisien* [1].

Au nombre des descendants du nom de lieu Carĭsiacu, on peut citer *Chareyziat*, Ain, et *Charézieux*, Rhône, en regard de *Charizey*, Loire, *Cherise*, Mayenne et Sarthe, *Cherizy*, Eure-et-Loir et *Cherizy*, adaptation française du picard *Kerizy*, Pas-de-Calais. Cette dernière localité est encore nommée *Keresi* pour *Kereisi*, dans un acte de 1104.

C'est par un primitif Quadrĭsiacu- sorti du gentilice Quadrĭsiu- que s'expliquent le nom de *Carizieu*, Isère et celui de *Carisey*, commune de l'Yonne qu'un titre de 1322 appelle *Quarresi*.

Le latin populaire de la Gaule avait tiré du gentilice Vinēsius le nom de lieu Vinēsiacu- que l'on reconnaît dans *Vennezey*, Meurthe, et dans *Venizy*, localité de l'Yonne qu'un acte de 1146 nomme Venesiacum.

e + t + i

Il y avait en bas-latin un mot glis, glitis qu'Isidore de Séville traduit par *humus tenax* ; c'est de ce mot que dérive

1. L'Artois est nommé Artēsium, dans un titre de 987 cité au *Diction. topogr. du Pas-de-Calais*.

l'adj. fém. glĭtia qui passé au rôle de substantif a donné la série d'oïl *gleise*, *glaise*, *gloise* et *glise* [1], ainsi que le prov. *gleza*. La forme *glise* est celle de l'un des mss. du *Roman de Troie*, v. 23022 ; dans le *Bestiaire divin* de Guill. de Normandie, *glise* rime avec *devise*. Le dérivé *glisous* a été relevé par Godefroy dans un titre normand du XIIIe siècle et le bas-latin gliseria cité par Du Cange d'après des chartes de William comte de Pembroke, a été refait sur l'anglo-norm. *glise*. Le masc. *glis* « terre gloise » nous a été conservé par le *Catholicon* de Lille.

Dans la toponomastique, on peut citer *Gleise*, Hautes-Alpes et les deux Savoies, *Gleize*, Ardèche, *les Gleyses*, Drôme, *Gloise*, Seine-et-Marne, *la Gleizole*, Corrèze et *Glisolles*, Eure.

C'est ici qu'il convient de classer le verbe prētiare dont l'ē s'était confondu avec e en pré-roman. Ce verbe est représenté en français par la série *preisier Rol.* 1576, *Gormont* 360, *praisier Folie Tristan* 707, *prosier Huon de Bord.* 260, *Gui de Bourg.* 19, 36, etc. et *prisier Doon de M.* 3736, *Jehan et Blonde* 15.

Suffixes *-ĭtio-*, *-ĭcio-*.

Le latin possédait un suffixe -ĭtio-, -ĭtia au moyen duquel il a créé un très grand nombre de noms abstraits tels que : serv-ĭtiu-m « service » de servu-s, calv-ĭtiu-m « calvitie » de calvu-s, puer-ĭtia « enfance » de puer, long-ĭtia « longueur » de longu-s. Dès l'époque classique, ce suffixe montrait une tendance marquée à se confondre avec le suffixe -ĭcio-, -ĭcia ; de là les doublets aedilitius et aedilicius, gentilitius et gentilicius, sodalitius et sodalicius, etc. Tandis que le nord de la Gaule faisait accueil à cette dualité suffixale, partout ailleurs -ĭtio- restait seul maître du terrain ; c'est ainsi qu'à l'anc. franç. *aspreice* qui se réclame d'asperĭcia, s'opposent le prov. *aspreza* et l'ital. *asprezza* qui postulent asperĭtia. En regard du franç. *planèce* de planĭcia, nous trouvons le lyon. *planeysi*, le prov. *planeza*, le reto-rom. *plaunezza* et l'ital. *pianezza* qui remontent à planĭtia. Au français *grandèce*, *gentilèce*, *richèce*, *parèce*, *vieillèce* répondent l'esp. et le prov. *grandeza*, *gentileza*, *riheza*, *pereza*, le lyon. *pereisi*, *veilleisi*, *coveisi*,

1. Cf. Godefroy, *loc. cit.*, t. IX, p. 702.

le réto-rom. *grandezza*, *richezza* et l'ital. *grandezza*, *gentilezza*, *ricchezza*, *vecchiezza*.

Le latin populaire du nord de la Gaule a fait usage de la dérivation par -ĭtio- et de celle par -ĭcio- : c'est sur le modèle de dur-ĭtia qu'ont été formés cert-ĭtia de certu-, franç. *certise* et grand-ĭtia de grandi-, franç. *grandise*; par contre, c'est sur le type gentil-ĭcia qu'ont été modelés ampl-ĭcia de amplu-, franç. *amplece* et clar-ĭcia de claru-, franç. *clarece*.

Il arrive fréquemment que, dans les parlers d'oïl, le même mot nous apparaît sous deux formes différentes, l'une en *-eise* < -ĭtia et l'autre en *-eice*, *-ece* < -ĭcia : *proeise* < prodĭtia et *proeice* < prodĭcia; *richeise* et *richeice*, *richece*; *justeise* et *justece*; *planeise* et *planece*; *moleise*, *moloise* et *molece*; de même : *paiise* et *palice*, *franchise* et *franchece* [1], *grandise* et *grandece*, *baldise* et *baldece*; *laïse* et *laïce* [2], *gentilise* et *gentilece*.

Quand on se réfère au Dictionnaire de Godefroy, il semble qu'en langue d'oïl, les formes en *-ise* l'emportent et de beaucoup sur les formes concurrentes en *-eise* ou en *-oise*; c'est ainsi que pour *certise*, *franchise*, *gentilise*, *grandise*, on chercherait vainement les formes correspondantes en *-eise* ou en *-oise* sur lesquelles on serait en droit de compter en présence non seulement du lyon. *francheisi* et du prov. *certeza*, *grandeza*, *gentileza*, mais encore des formes françaises telles que *richeise*, *proeise*. En réalité, la prédominance des formes en *-ise* n'est qu'une apparence, elle tient à ce que les œuvres littéraires du moyen âge qui nous sont parvenues, ont été pour la plupart sinon composées du moins copiées dans le nord du domaine d'oïl, c'est-à-dire précisément dans la région où le phonème ę + i aboutit normalement à *i* [3]. C'est de la même manière qu'il faut expliquer l'abondance des formations en *-ice* telles que *blanchice*, *moince*, etc.

Alors que le latin classique n'a employé le suffixe -ĭtio- qu'à la formation de noms abstraits, nous trouvons en latin populaire un certain nombre de noms concrets ou col-

1. Cette forme se déduit du nom de lieu *l'eau-berse*, Allier.

2. Le prov. *ladeza* rattache nettement le franc. *laïse* à latitia.

3. Sur l'origine septentrionale des formations en *-ise*, voyez notamment Godefroy, au mot *amendise*.

lectifs obtenus à l'aide de ce suffixe : pal-ĭtiu- de palu- « pieu », franç. *paliz* ; arbor-itiu- d'arbor, franç. *arbroiz* « lieu planté d'arbres ». D'un autre côté, on a plusieurs exemples, en latin populaire, du développement de radicaux verbaux au moyen de notre suffixe, mode de formation que le latin classique ne paraît pas avoir connu : cup-ĭtia de cupere « désirer », franç. *coveise, covoise, covise,* « convoitise » ; fall-ĭtia de fall-ere « tromper », franç. *faloise* « tromperie » ; amend-ĭtia d'*amend-are « amender », franç. *amendoise,* norm. *amendise* « réparation ».

Pour être complet, je dois ajouter qu'à l'époque romane, la langue d'oïl a fait un fréquent usage des suffixes sortis de -ĭtio-, -ĭtia ou -ĭcio-, -ĭcia, pour tirer de noms ou d'adjectifs français des dérivés tels que *couard-ise* de *couard*, *sèchise* de *sèche*, prov. *sequeza, volise* volaille, *soutilece* « adresse » de *soutil.*

Le français commun a éliminé la plus grande partie des formations en -ĭtia, franç. *-eise, -ise* qui se rencontrent dans nos anciens textes, pour les remplacer par des formations en -ĭcia, franç. *-eice, -ice* : *richeice, proeice, grandeice, aspreice, justeice,* aujourd'hui *richesse, prouesse,* etc., ont été préférées à *richeise, proeise, grandeise, aspreise, justeise* ; toutefois, quelques formes en *-ise* doublet dialectal de *-eise,* ont réussi à obtenir droit de cité dans la langue littéraire ; c'est là ce qui explique l'alternance *richesse, prouesse, paresse* : *franchise, feintise, couardise.*

Cette double forme *-eice, -ise* exerce depuis longtemps la sagacité des romanistes. Dans l'étude qu'il a consacrée, en 1889, à la « formule ti entre voyelles » [1], Mussafia commence par établir que l'*-eise* de *richeise* et l'*-ise* de *franchise* remontent à -ĭtia, tandis que l'*-eice* de *richeice* et l'*-ice* de *blandice* se rattachent à -ĭcia. Cela fait, il classe *-ice* au nombre des formations « doctrinales », ou savantes, tandis que *-ise* lui apparaît comme « éminemment populaire » ; la raison qu'il en donne, c'est la représentation par *s* du groupe ti intervocalique ; or comme la représentation par *c* spirant du groupe ci est non moins « populaire » que celle du groupe ti par *s*, cf. *vèce* < vĭcia, *lice* < lĭcia, il s'en suit que la distinction que le savant professeur établit entre *-ice* et *-ise* manque de base. L'*i* de *-ice* une fois classé comme savant, il res-

1. *Romania*, XVIII, p. 529 et suiv.

tait à expliquer celui de *-ise* que l'on considérait comme populaire. M. M. se refuse à l'attribuer à l'*umlaut*, parce que, nous dit-il, l'*umlaut* n'a pas agi sur *-ece*. Mais est-ce bien certain ? Au lieu de voir dans *blandice*, *molice*, *fortelice*, *planice* des formations savantes, ne vaudrait-il pas mieux y reconnaître, modifiées par la métaphonie, les formes concurrentes *blandece*, *molece*, *fortelece*, *planece* ? Après avoir ainsi mis hors de cour la métaphonie, M. M. se trouve tout naturellement conduit à faire appel à la fameuse doctrine des doublets pré-romans : tandis que *-eise* remonterait à -ītia, *-ise* s'expliquerait par *-itia. Le malheur, c'est que le latin classique ne possédait pas de suffixe -itia et qu'il n'y a pas d'apparence que le latin populaire ait tiré un suffixe -ītia de perīt-ia mot isolé où -īt- appartenait au thème et qui d'ailleurs n'a pas passé en roman.

Au cours des intéressantes observations dont il a fait suivre l'étude de Mussafia, G. Paris déclare qu'à son avis *-eise* est l'unique représentant légitime de -ītia ; *-ise* comme *-ice* seraient des formations savantes.

Dans une note parue dans la *Romania* (XIX, 562), M. E. Muret explique la forme *franchise* par l'action qu'aurait exercée « la consonne palatale » sur l'i voyelle du suffixe -ītia. S'il l'eût connu, il aurait évidemment expliqué de la même façon, le français dialectal *richise*. Cette ingénieuse théorie vient se heurter au franç. *richoise*, ainsi qu'à l'anc. lyonnais *francheisi*, *richeisi*. D'un autre côté, elle a le tort de laisser en dehors d'elle, une quantité considérable de formations en *-ise* qui présentent tous les caractères de formations populaires, comme par exemple *covise* < *cupitia en regard des autres formes dialectales *covcise* et *covoise*. Il convient d'ajouter que dans les parlers de la péninsule de l'Apennin, où il ne saurait être question d'une action exercée par le *k* germanique, cf. *marchesa* « marquise », l'i voyelle du suffixe -itia est souvent représenté par *i* dans les formations que M. Muret avait en vue : tosc. *franchiggia*, gén. *franchige*, anc. lomb. *franchisia* à côté de l'ital. littéraire *franchezza* ; anc. bergam. *richiza*, ital. *richezza*. Au surplus, il suffit de rapprocher *franchise* de l'anc. franç. *gentilise*, *proïse* et de l'anc. prov. *velhisa*, pour se convaincre que le *k* germanique n'est pour rien dans la formation du premier de ces substantifs.

Voici maintenant quelques exemples du traitement subi par nos suffixes dans les différentes langues romanes.

Palitiu-m [1] ou palicium. Nous trouvons dans Godefroy, la série *paleiz*, *palaiz*, *paliz*. La première de ces formes est donnée d'après un acte de Bretagne ; il en faut rapprocher l'artés. *paleich* relevé dans un acte de 1294 ; *palaiz* d'ordinaire écrit *palais* a été usité comme nom de lieu ; à côté de lui, on peut citer le fém. *palaisse* « palissade ». *Paliz* et sa var. *palis* nous apparaissent dans *Raoul de Cambrai*, v. 1423, dans un tonlieu de Cambrai du XIIIe siècle et dans un titre lorrain de 1236 ; la forme *palich* est empruntée à des documents de la Picardie et de la Flandre. Par une heureuse fortune, nous avons la preuve qu'il ne faut voir dans *paliz* qu'un développement de *paleiz* ; cette preuve nous est apportée par la commune de l'Aube qui se nomme aujourd'hui *Paliz*, mais que des titres de 1189 et de 1230 appellent *Paleiz* ou *Paleis* [2]. La forme avec *i* se retrouve dans le lyon. *paliz* et dans l'ital. *palizzo* qui remonte à palĭtiu-.

Au fémin. *palaisse* pour un plus ancien *paleisse* < palĭcia, et à sa var. dialectale *palisse*, très souvent employée dans la toponymie, s'oppose *palise* < palĭtia qui désigne une commune du Doubs. A la protonique, je signalerai l'alternance provençale *paleissat* : *palissat* « palissade ».

Comme représentant populaire de servĭtiu-, les anciens textes français ne connaissent que *servis*, mais la forme primitive *serveis* se déduit non seulement du catal. *servey* et du prov. *servesi* doublet de *servisi*, mais aussi des formes apparentées telles que *paleis* < palitiu-, *planeis* et *planois* < planĭtiu- en regard des fémin. *planeise* et *planoise*, *arbrois* < arborĭtiu.

Le latin populaire *cup·itia « convoitise » se reconnait dans le lyon. *coveisi*, dans le franç. *covoise* et dans son doublet dialectal *covise* [3]. L'anc. franç. *coveitise*, ainsi que le doublet provençal *cobeitesa*, *cobeitisa*, paraissent remonter à un latin vul-

1. Du Cange enregistre *palitium* et *palicium*.

2. Boutiot et Socard, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 116.

3. Godefroy, *loc. cit.*, t. II, p. 352. Les exemples de *covoise* sont tirés de *Florimont*, ceux de *covise*, *cuvise* des *Dialogues de saint Grégoire*, des *Sermons de saint Bernard*, éd. Foerster, p. 79, 88 et d'un texte lorrain publié par Bonnardot dans la *Romania*, V, 177.

gaire *cupìditĭtia [1]. Quant à l'ital. *covidiggia*, il s'explique par cupid-itia sorti lui-même de cupidu-s [2].

Le german. *frank* développé au moyen du suffixe -ĭtia, a dû donner, dans les parlers d'oïl, *francheise*, *francheise* et *franchise*, de même que le german. rik + ĭtia a donné *richeise*, *richoise*, *richise*, mais jusqu'à ce jour, on n'a relevé que *franchise* dans les anciens textes.

Le degré *eise* nous apparaît dans l'anc. lyonnais *francheisi* ; le provençal et l'espagnol ne connaissent que *franqueza*. le génois leur oppose *frankige* et le lombard *franchisia* ; l'italien littéraire possède *franchezza* et *franchiggia*.

A l'ital. *freschezza* venu de german. *fresk* + ĭtia, le génois répond par *freskige*.

L'anc. franç. *gentilise* et le génois *gentilige*, du lat. gentilĭtia, doivent être rapprochés du prov. *gentilesa* ; l'italien littéraire nous offre le doublet *gentilezza*, *gentiliggia*.

L'anc. franç. *justeize* < justitia se déduit du verbe *justeizier* qui se lit dans un titre de Carentan de 1315 cité par Godefroy, mais la forme de beaucoup la plus répandue dans les anciens textes, c'est la forme *justise* dont on peut rapprocher l'anc. bourg. *joutise*. Le franç. *justesse* pour un primitif **justeice* remonte à *justicia ; il a pour correspondants le port. *justeza* et l'ital. *giustezza* qui postulent justitia.

Prod + ĭtia est rendu par *proeise* dans le *Tristan* de Thomas 248, 579, 779 et dans *Troie* 2952 où il rime avec *corteise*, par *prooise* dans le *Tristan* de Béroul 207 et dans l'*Escoufle* 4025 où il rime avec *cortoise* et par *proise* dans *Troie* 2952, ms. M. On en peut rapprocher le prov. et l'esp. *proeza* ainsi que l'ital. *prodezza*.

Le german. *rik* développé au moyen du suffixe -ĭtia est représenté dans les parlers d'oïl par les quatre degrés *ei*, *ai*, *oi* et *i*, *richeise* : *depreise* Ph. de Thaon, *Best.* 1410, cf. 1298, 1378,

1. Cf. Meyer Lübke, *Romanisches etymol. Wörterb.*, n° 2404, 240, G. Paris, (*Romania*, XXIII, 28,) expliquait *coveitise* par cupedietitia qu'il tirait de cupedium « friandise » et pour ce faire, il recourait à l'hypothèse inadmissible de l'existence d'un suffixe -ĭtia.

2. Dans certains dialectes italiens ti + voy aboutit à *ggi* : *preggio* et *prezzo*, *grandiggia* et *grandezza*.

1634, *richeise* : *peise Troie* 6593, *richeise* : *Daneise Rou* 5598, *richeise Ps. d'Oxford* 61, 10, *Ps. de Cambridge* 36, 16 ; *Rois*, p. 64, 235 ; — *richaise* : *peise Vie de saint Gilles* 277 ; — *richoise* : *turcoise Escoufle* 3589, *richoise* : *poise Brut de Munich* 421, 868, p. p. Leroux de Lincy, pic. *ricoise Aiol* 3675, *Carité* 200, 1 ; 167 ; — *richise Poème moral* 491, 506.

Le dérivé *amendoison* rapproché d'*amendise Rol.* 517 nous permet de rétablir la série *amendeise*, *amendaise*, *amendoise*, *amendise*.

Les dérivés *artoison* et *artison* nous autorisent à restituer à côté d'*artaise* « teigne » [1] pour un plus ancien **arteise*, les formes *artoise* et *artise*.

A côté de *harnaise* et *harnoise* « bruit » on pourra sans doute un jour placer *harnise*.

Pour les mots qui suivent, je n'ai trouvé que la forme avec *-oise* : *arboise* < arborĭtia, lieu planté d'arbres (God.), *faloise* < fallĭtia « tromperie », *moloise* < mollĭtia « prairie humide », cf. *Les Meloises* localité de Saône-et-Loire.

Le suffixe composé -ĭtione- se réfléchit dans les dialectes d'oïl par la série *-eison*, *-aison*, *-oison* et *-ison* : *chaitiveison* < captivu + ĭtione, *chaitivaison*, *chaitivoison*, *chaitivison* ; *fineison*, *finaison*, *finoison*, *finison* ; *fouleison* « action de fouler », *foulaison*, *fouloison*, *foulison*. Parfois, par suite de l'insuffisance des recherches lexicographiques, un anneau ou deux manquent à la chaîne : *artaison* qui se déduit d'*artaise* « teigne », *artoison*, *artison* ; *celoison*, *celison* ; *floraison*, *floroison*, *florison* ; *foleison*, *foloison*, *folison* ; *gambeison* « pourpoint descendant sur les cuisses », *gamboison*, *gambison*, etc. [2].

Le suffixe -ĭcia var. de -ĭtia a donné en langue d'oïl la série *-eice*, *-aice*, *-oice* et *-ice*.

1. *aspreice* < asperĭcia *Couci* 7134, *proeice* Mousk. 8738 et sa var. graphique *proeisse Folie Tristan* 161, *largeice*, *hauteice* Mousk. 8739, 977 et les formes picardes *forteiche Gui de Nant.* 375 et *grandeiche Doon de May.* 4837, *francheisse* dans une charte de Fontevrault.

2. *laiaice*, *simplaice*, *ricaice*, *tristaice* Mousk. 3849, 3531, 6708, 3848, *proaice* ibid. 353, 2036, *largaice* ibid. 2037,

1. Godefroy, *loc. cit.*, t. I, p. 413.
2. On trouvera tous ces mots dans Godefroy.

noblaice Cheval. au cygne 4354, *forteraice Romania*, XLIII, 539, et la forme picarde *quevaiche* < capĭcia, God., II, 112.

3. *forteroice*, *Romania*, XLI, 582, *paroisse* var. graphique de *paroice* < pigrĭcia Priorat 279, *larroice* « arrêtier » God., IV, 724.

4. *planice*, *molice*, *immondice* en regard d'*immondece*, *fortelice*, *saulice* < salĭcia, prov. *salesse* « saulaie ».

Les suffixes *-eice*, *-aice*, *-oice* se sont réduits de bonne heure à *-ece*, var. *-esce*, *-ace* ou *-oce* :

1. *asprece*, *fortelece*, *grandece*, *leece*, *molece*, *planece*, *proece*, *richece* ; *aspresce*, *forteresce*, *grandesce*, *planesce* ; *grandesse*, *prouesse*, *Franchesse*, Allier.

2. *prouace*, *hautace*, *richace* Priorat 155, 156, 4333, *plenace* < planĭcia, *simplace Yzopet* 3079, 3519, *forterace*, *tristace Synon.* 20, 9, *ivrace*, etc.

3. *prouoce*, *richoce Floov.* 625, 1228, *iveroce*, *forteroce Romania*, XLI, 582, *paroce Romania*, VI, 13, 36,

L'enquête à laquelle nous venons de nous livrer nous a montré que dans les parlers d'oïl le suffixe -ĭtio-, -ĭtia et sa variante -ĭcio-, -ĭcia se sont réfléchis en *-eiz*, *-aiz*, *-oiz*, *-iz* ; *-eise*, *-aise*, *-oise* et *-ise*, *-eice*, *-aice*, *-oice*, et *-ice*. Il arrive souvent, dans l'état actuel de nos relevés lexicographiques, qu'un ou deux anneaux manquent à la chaîne, mais grâce au secours de l'analogie, il est facile de reconstituer les formes manquantes. C'est ainsi que, comme représentants du lat. planĭtia, nous ne connaissons que le lyon. *planeysi* et le comtois *planoise* qui a servi à désigner une commune du Doubs ; mais la série complète *richeise*, *richaise*, *richoise* et *richise*, nous autorise à rétablir, sans aucune hésitation, les degrés *planaise* et *planise* dans la série sortie de planĭtia. Pour ce qui est de *planise*, en particulier, on peut en outre invoquer le témoignage de l'ital. *pianizza*, doublet dialectal de *pianezza*. La série *planeice* < planĭcia, *planice* peut se compléter sans plus de difficulté à l'aide de la série *fortereice*, *forteraice*, *forteroice* et *fortelice*.

E. Philipon.

CHARLEMAGNE ET BASIN

ET LES

CONTES POPULAIRES

Aucun critique compétent ne met plus actuellement en doute les résultats exposés par G. Paris en 1865 dans son *Histoire poétique de Charlemagne* [1], à savoir l'origine française du poème néerlandais *Carel ende Elegast* et l'existence, en français, de deux autres formes légèrement divergentes de cette histoire du grand Empereur, s'associant, pour une nuit, au voleur Basin (nom remplacé dans le poème néerlandais par « Elegast »), l'une représentée par un résumé dans *Renaud de Montauban*, l'autre par une traduction quelque peu abrégée dans la *Karlamagnussaga* [2]. En ce qui concerne spécialement le poème néerlandais, la théorie de l'origine française de la légende se trouva remarquablement confirmée lorsque E. Verwijs signala [3] dans le *Restor del Paon* un passage où l'histoire de Charlemagne et Basin est longuement rappelée : ce passage correspond si bien à l'un des épisodes les plus caractéristiques de *Carel ende Elegast* qu'on peut y voir l'équivalent d'un fragment retrouvé du poème que le traducteur néerlandais avait sous les yeux [4].

---

1. P. 315-322 (1re édition).

2. G. Paris n'a évidemment pas su qu'avant lui Jonckbloet, dans son édition de *Carel ende Elegast*, avait également soutenu l'origine française du poème ; voir *Beatrijs en Carel ende Elegast, uitgegeven en toegelicht door W. J. A. Jonckbloet*, Amsterdam, 1859, in-8°, p. 163 et suiv. (Dans la suite je renverrai à cette édition.)—G. Paris a donné une analyse détaillée du récit de la *Karlamagnussaga* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e série, t. V (1864), p. 93-98 ; mais dans la suite je renvoie au résumé dans l'*Histoire poétique*, qui contient tous les détails essentiels et est plus aisément accessible.

3. Dans la revue *Taal-en Letterbode* I (1870), 258 ; le passage est reproduit dans Jonckbloet, *Geschiedenis der Nederl. letterkunde*, I, 175 (3e édit.).

4. La seule différence, c'est que, dans le récit du *Restor del Paon*, Char-

Si l'origine française de la fiction ne fait plus de doute [1], on peut toujours se demander comment on en est venu à attribuer à Charlemagne cette aventure bizarre. Dans ce cas, comme dans d'autres, les travaux patients des folk-loristes, notant des contes dans des pays parfois très éloignés l'un de l'autre, ont répandu sur la question une lumière nouvelle. Je vais, dans les pages qui suivent, exposer la question, d'après des matériaux qui sont, il est vrai, incomplets ; mais un travail, même incomplet, aura toujours le mérite de signaler un problème curieux.

En 1893, H. Kern, l'éminent indianiste et linguiste que la science a perdu en 1917, appela l'attention [2] sur le récit suivant, qu'il avait trouvé, noté en russe, dans un ouvrage d'ethnographie sur la Mongolie occidentale [3]. En voici un résumé (ce sera notre récit *A*) :

Un jour, Edjen' Khan interrogea les devins [4] sur sa destinée : ils lui dirent qu'il était menacé d'un danger mortel, mais qu'il pourrait y échapper s'il allait voler. Le Khan quitta ensuite son palais et rencontra un homme, qui se trouva être un voleur : ils résolurent d'aller voler ensemble chez un certain Kok-Djandjin, qui possédait un grand troupeau de moutons ; on lui en volerait un. Ils arrivèrent près de la cour [à côté de la tente de Kok-Djandjin] : comme le Khan craignait d'être un voleur malhabile, ce fut son compagnon qui pénétra dans la cour pour voler ; le Khan monta la garde près de la tente (*yourt*). Il regarda par la fente, il vit Kok-Djandjin et sa femme, devant eux, une bouteille. Le mari expliqua, après avoir d'abord hésité, à la femme, qu'il voulait offrir la bouteille au Khan ; qu'elle contenait du poison, « une fois le Khan mort, c'est notre fils qui montera sur le trône ». Pendant ce temps, le voleur s'était emparé du mouton et il s'en alla avec le

lemagne est le *cousin* de la femme du principal *traitour*, tandis que, dans *Carel ende Elegast* (v. 653, 671) il est le *frère* de la dame. Peut-être l'auteur du *Restor* citait-il de mémoire.

1. Sur le système de M. G. Kalff qui, sans nier l'origine française de la légende, essaye de sauver quelque peu l'originalité de l'imitateur néerlandais, voir *Romania*, XXXV (1906), 404.

2. *Tijdschrift voor Nederl. Taal en Letterkunde*, XII (1893), 196.

3. Potanine, *Ocherki sévéro-zapadnoi Mongolii*, Saint-Pétersbourg, 1883, IV, 223.

4. Le traducteur russe emploie le mot *vorojéia* en ajoutant entre parenthèses le mot mongol *tsourkhaitchin*.

Khan. Le voleur dit : « Je ne te donnerai aucun morceau du mouton ; tu n'as fait que monter la garde ; reviens plus tard, je te donnerai alors quelque chose. » Le Khan approuva ; il échangea son bonnet contre celui du voleur. on pourrait ainsi se reconnaître. Revenu dans son palais, il y reçut le lendemain matin la visite de Kok-Djandjin, qui lui offrit une boisson. Le Khan dit qu'il était indisposé et qu'il boirait plus tard, mais il versa une partie du breuvage dans une tasse qu'il offrit à Kok Djandjin ; celui-ci refusa d'abord, mais le Khan insistant, il but et tomba mort.

Le Khan fit alors venir le voleur, qui répondit d'abord négativement à toutes les questions ; finalement le Khan lui montra le bonnet, et lui dit de ne pas avoir peur : « C'est moi qui suis allé voler avec toi. » Il lui raconta ce qu'il avait entendu en faisant la garde, comment il avait découvert ainsi une conspiration[1] contre sa vie ; puis il renvoya le voleur après l'avoir récompensé.

Dans le même numéro du *Tijdschrift* où avait paru l'article de Kern, un slavisant hollandais, M. C.-C. Uhlenbeck, signala de son côté (p. 198 et suiv.) un épisode d'un chant épique (*bylina*) russe, dont le héros est Volkh (Volga) Vseslaviévitch. (Nous indiquerons dans la suite ce récit par la lettre *B*.) Laissant de côté les détails qu'on pourra retrouver dans l'article de M. Uhlenbeck, je note seulement ceci :

Volkh possède la faculté de se transformer en animal. Ayant appris qu'un roi indien (selon une autre version : un roi turc) projetait d'envahir la Russie, il organisa une expédition ; comme chef de cette expédition, il se transforma, d'abord en taureau, puis en faucon.

Sous la forme d'un faucon à l'œil perçant il vola vers le royaume du prince musulman et se mit près de la fenêtre de sa chambre. Il put ainsi surprendre une conversation entre le roi et sa femme ; il entendit notamment les paroles suivantes : « Malheur à vous, [ô roi !] Vous voulez marcher contre la Russie mais vous ne savez pas qu'à Kief est né un héros puissant, qui pourra être votre adversaire. » [Le sultan ne crut pas ces paroles ; le roi s'emporta contre la reine, il la frappa au blanc visage et la chassa de sa présence[2]]

1. Version russe : *zagovor*. « Ce mot est remarquable : le projet perfide de Kok Djandjin ne peut être qualifié de conspiration. Peut-être cette expression conserve-t-elle la trace d'une version quelque peu différente, plus voisine de celle de l'Europe occidentale » (Note de Kern).

2. Ce qui est entre crochets se trouve dans quelques versions du chant, non dans toutes.

Volkh, ayant surpris cette conversation, se transforma immédiatement en un autre animal, une hermine, et put ainsi, en endommageant les armes des ennemis, frustrer leur projet.

Il y a une analogie indéniable entre ce récit et l'épisode où Basin écoute la conversation entre le traître et sa femme ; dans les deux récits se trouve le trait que le personnage espionné frappe sa femme au visage parce qu'elle fait des objections [1].

Dans la même revue, vingt ans plus tard, un autre slavisant hollandais, M. R. van der Meulen, traduisit [2] un conte lithuanien, qui présente la plus grande analogie, non avec le chant russe, mais avec le récit mongol ; il se trouve dans un recueil de contes lithuaniens, publié en 1904 à Chicago par J. Basanaviczius. Le récit a été noté en 1895 dans le gouvernement de Souvalki, qui faisait alors partie de la Pologne russe. Je résume ici la traduction de M. Van der Meulen. (Dans la suite, je désignerai ce récit par *C.*)

Il y eut une fois un roi ; on lui tira son horoscope : il doit aller voler ; s'il ne va pas, il mourra immédiatement. Le roi s'habilla en voleur, se promena dans la ville, rencontra un autre voleur, qui avoua son métier. Il fut convenu qu'on irait voler ensemble ; le voleur proposa d'aller voler chez l'Ancien [de la ville], le roi voulut aller voler chez le roi « qui possède davantage ». Le voleur rejeta cette idée et donna un soufflet au Tsar. Ils allèrent chez l'Ancien, chez lequel ils prirent de l'argent à leur convenance. A ce moment l'Ancien rentra ; les deux compagnons se cachèrent sous le lit. L'Ancien se mit à causer avec sa femme, sur le projet de tuer le roi ; le mari dit : « Quand le roi viendra demain chez moi, on lui offrira un vase empoisonné ; il boira et ce sera sa fin. » Le roi entendit tout. Une fois le couple endormi, ils sortirent. Le voleur proposa de partager l'argent (volé) ; mais le roi lui dit de le garder ; « quand j'en aurai besoin, je le prendrai chez toi ». Le lendemain, le roi alla chez l'Ancien : chacun eut son verre ; l'Ancien un verre pur, le roi un verre empoisonné. Le roi échangea les deux verres ; à peine l'Ancien eut-il vidé le sien qu'il tomba [mort]. Il fallut élire un autre Ancien ; l'un proposa celui-ci, l'autre celui-là ; mais le roi fit venir le voleur et lui dit : « Tu me connais ? » — « Non ! » — « Tu ne te rappelles pas que tu m'as donné un soufflet ? » Le voleur se le rappela et s'effraya ; mais le Tsar

1. Comp. le récit de la *Karlamagnussaga* chez G. Paris, *Hist. poét.*, p. 320 en bas, *Carl ende Elegast*, v. 905 et suiv., et le passage du *Roster del Paon*, cité au début de cet article.

2. *Tijdschrift*, XXXII (1913), p. 89 suiv.

lui dit : « Ne crains rien ; parce que tu m'as donné un soufflet, je te nomme Ancien » ; et le voleur resta Ancien. Il y eut un bal et de grandes réjouissances.

Je suis en état de verser au débat deux documents nouveaux. Ce sont deux récits qui se trouvent dans le grand recueil, publié par M. Ontchoukov, de contes recueillis dans l'extrême Nord de la Russie [1]. Les deux récits ont ceci de commun que l'aventure du roi qui se fait voleur n'y figure que comme épisode, une première partie du récit étant empruntée à l'histoire du *Trésor pillé* (*Trésor du roi Rhampsinite*), agrémentée de traits du cycle du « maître voleur ». Je dois malheureusement avertir le lecteur que les contes présentent de nombreuses formes et expressions dialectales qui sont trop rarement expliquées dans le glossaire placé à la fin de l'ouvrage [2] ; j'ai dû renoncer à donner une traduction complète et me suis contenté d'une analyse.

Le conte n° 59 (p. 159), noté sur le rivage du golfe du Kandalakcha (Mer Blanche) et qui sera notre récit *D*, n'est pas très intéressant : il ne contient qu'un épisode d'intérêt secondaire.

Après que le voleur survivant (appelé ici « Barma de la campagne ») a réussi à voler le cadavre de son compagnon (épisode obligatoire dans le cycle du *Trésor pillé*), le Tsar dit : « Quel voleur, que cet homme que nul ne peut prendre ! » La nuit suivante, il va se promener à Moscou, déguisé. Il rencontre le voleur. « Qui va là? » demande le Tsar. — « Barma de la campagne. » — « Moi aussi je suis voleur ; allons voler ensemble. » — « Où irons-nous voler ? Si nous allions voler chez les marchands ? » — « Allons plutôt voler chez le Tsar, il a beaucoup d'argent. » — Le voleur frappa le Tsar au visage : « Moi voler chez le Tsar ? Je n'ai rien de commun avec toi. » Le Tsar retourne chez lui et Barma continue à voler tout seul.

On reconnaît ici l'épisode du conte lithuanien, celui qui se retrouve — moins le soufflet donné au souverain — dans le poème néerlandais (v. 610 et suiv., édition Jonckbloet).

1. N.-E. Ontchoukov, *Sévernyia Skazky*, Saint-Pétersbourg, 1908, in-8°.

2. Trop rarement, surtout au point de vue d'un étranger, non slavisant, qui déchiffre le russe plutôt qu'il ne le lit. En outre, le style de ces contes du Nord de la Russie a souvent quelque chose de heurté et d'énigmatique : le lecteur, pour comprendre, est obligé de suppléer des détails.

Beaucoup plus intéressant est l'autre conte, n° 17 (p. 69 du recueil) noté dans le gouvernement d'Arkhangel, dans la région de l'embouchure de la Pétchora (récit *E*).

Apres des épisodes des cycles du *Trésor pillé* et du *Maitre voleur*, on raconte que le Tsar, ne réussissant pas à prendre l'habile fripon, revêtit un costume de bouffon [1] et se mêla aux gens sur le marché ; il y rencontra le voleur. Celui-ci proposa au Tsar d'aller voler ensemble ; le Tsar accepta ; il proposa même à son compagnon d'aller voler chez le Tsar ; le voleur refusa et frappa même le Tsar à la tempe droite (*sic*), avec indignation ; il dit qu'il veut aller voler chez les boïars.

(En effet), ils allèrent voler chez les boïars ; ils arrivèrent près d'une [maison [2]]. Dans cette maison, à l'étage supérieur, il y avait un feu [allumé] et une réunion. Le voleur prit des griffes en fer [3] et se les attacha aux mains et aux pieds. [Ainsi muni] il grimpa en haut du mur. [A l'intérieur], les gens délibèrent comment ils tueront le Tsar. Ils trouvèrent ceci : ils l'inviteront et quand il viendra, ils lui offriront une coupe (ou verre [4]) ; il videra le verre et mourra. Le voleur descendit du mur, passa les griffes au Tsar, lui ordonna de grimper en haut et d'entendre lui-même ce qui se disait. Le Tsar se munit des griffes, grimpa, écouta le conseil (= ce qui se disait), [puis descendit]. Il appela le voleur vers un endroit isolé, enleva son costume de bouffon et se montra avec ses croix (= décorations) et épaulettes. Le voleur tomba à genoux, s'excusa d'avoir frappé le Tsar : celui-ci lui pardonna et le conduisit au palais.

« Quand les boïars », dit-il, « m'inviteront au palais (*sic*), je t'inviterai aussi comme marchand étranger. Ils m'offriront la coupe ; je [te] demanderai : « Chez vous, comment fait-on ? Celui qui verse à boire, est-il celui qui boit le premier, ou à qui offre-t-on (la coupe) ? » Tu répondras : « Celui qui verse est [aussi] celui qui boit le premier. » Les boïars [en effet], invitèrent le Tsar. Celui-ci [y] alla, accompagné du voleur, costumé en marchand étranger. Ils offrirent la coupe au Tsar ; celui-ci demanda [au soi-disant marchand] : « Dans votre pays, comment fait-on ? Celui qui boit le premier est-ce celui qui a versé [à boire], ou comment [fait-on] ? » Le marchand répond : « C'est celui qui a versé qui boit le premier. » Le Tsar ordonne à celui qui offre [la

1. *Choutovskoé plat'e*. On ne dit pas pourquoi le Tsar choisit un costume de bouffon plutôt qu'un autre.

2. Dans le texte : *tcherdak*. Aucune des significations données dans les dictionnaires n'est satisfaisante ; je traduis par conjecture.

3. « *Zelézny* (*pour* *jelézny*) *khrapy* » ; littér. « crochets en fer » ; plus loin, le narrateur dit *koktv* (= *kogty*), « griffes, serres ». Le Glossaire avertit que *khrapy* a ici le même sens que *kogty*.

4. *Tsara*, plus loin *tsarka* = *tchara*, *tcharka*, « coupe, verre ».

coupe] de boire le premier : il boit et tombe mort. On arrête tous les boïars présents ; les uns sont fusillés, les autres pendus. Le voleur devient conseiller du Tsar.

Avant d'apprécier le récit dans son ensemble, quelques mots sur le détail des « serres ou griffes » de fer que le voleur, puis le Tsar s'attachent aux mains et aux pieds : l'intention du narrateur doit être que le voleur se sert de ces instruments pour grimper extérieurement jusqu'à l'étage où est allumé du feu, à peu près comme un écureuil grimpe en haut d'un arbre, en s'accrochant avec ses ongles à l'écorce [1].

Quant à l'ensemble du récit, s'il a perdu son début, l'intervention des astrologues ou devins (ce qui est assez naturel, l'histoire du Tsar voleur n'étant qu'un épisode final, ajouté à un autre récit), il n'en est pas moins remarquable : nous retrouvons ici les conspirateurs haut placés des récits épiques ; nous voyons en même temps que Kern (voir plus haut, p. 476, note 1) avait eu raison d'appeler l'attention sur le mot « conspiration » dans le conte mongol, comme souvenir possible d'un épisode perdu dans ce récit. En revanche, dans le conte *E*, nous ne retrouvons pas le mari qui confesse le crime projeté à sa femme (contes *A* et *C*) ; ce détail est pourtant ancien, puisqu'il se trouve dans les versions épiques. Cette absence s'explique par une confusion, fréquente dans les récits oraux : un narrateur, préoccupé de la conspiration, a oublié la femme, et transformé la conversation entre elle et son mari en une délibération des conjurés.

Jusqu'ici nous avons *cinq* récits qu'on peut rapprocher des récits occidentaux sur Charlemagne et Basin ; si pour l'un de ces récits (*B*) des doutes sont possibles, pour les quatre autres, les ressemblances avec les récits occidentaux sont telles qu'elles ne sauraient être fortuites.

Mais ces cinq (quatre) récits ne sont pas tout ; on pourrait plutôt dire qu'ils ne sont qu'un commencement. Un spécialiste

1. Cette comparaison se trouve dans une chanson de geste où il est question d'un voleur-sorcier, Maubrun, qui accomplit le même haut fait que Barma et grimpe par l'extérieur en haut d'une tour : *Puis s'en va a la tour, si l'a plus tost rampée K'escurieus n'ait (l. ne ait) kesne en la selve ramee* (*Fierabras*, éd. Kroeber et Servois, p. 93). Maubrun est même plus fort que Barma, puisqu'il n'a pas besoin de « griffes » de fer ; il est vrai qu'il est sorcier.

en fait de folk-lore slave, M. G. Polívka a, dans un compte rendu du livre d'Ontchoukov [1], noté, pour chaque récit, les parallèles, en premier lieu les parallèles slaves, qui lui étaient connus. A propos de la dernière partie de ce conte n° 17 que nous venons d'analyser, il cite des publications en russe et en d'autres langues slaves que je n'ai pu me procurer ; finalement il renvoie à un recueil des contes des Heanzes (population de langue allemande établie de longue date dans la Hongrie occidentale) sur lequel je n'ai pas non plus pu mettre la main. Comme on ne saurait supposer qu'un folkloriste aussi exercé que M. Polívka aura fait ces rapprochements au petit bonheur, on est bien obligé de croire qu'ils sont fondés, et nous pouvons en conclure que le conte du roi qui se fait voleur est, dans l'Europe orientale, très répandu.

Il paraît difficile de ne pas tirer des conclusions des faits ici réunis ; elles auront forcément quelque chose de provisoire, puisque nous ne connaissons qu'une partie des versions publiées d'un récit répandu depuis la Lithuanie jusqu'à la Mongolie. Nous avons cependant le droit de poser — sinon de résoudre définitivement — la question : quel est le rapport entre les récits réunis ici — lithuanien, russes, mongol — et les récits occidentaux, originairement français, sur Charlemagne et Basin ?

Deux solutions du problème sont possibles. La première consiste à admettre que les récits de l'Europe orientale et de la Mongolie sont des souvenirs d'une des formes du récit épique français. Matériellement, cette solution n'aurait rien d'impossible. *Charlemagne et Basin* a pu pénétrer en Russie, tout aussi bien qu'un autre poème originairement français, *Boxon de Hantone*, qui est devenu un livre populaire russe, *Bova Korolevitch*. La seule différence entre les deux cas consisterait en ceci que *Boxon de Hantone* a pénétré en Russie par l'entremise d'une version italienne [2], tandis que, pour *Charlemagne et Basin*, il faudrait plutôt admettre des intermédiaires septentrionaux. En effet, un récit sur *Basin et Charlemagne* se trouve résumé dans la *Kar-*

1. *Archiv für slavische Philologie*, XXXI (1910), 265.

2. Rovinski, *Rousskia Narodnyia Kartinki*, Saint-Pétersbourg, 1881, IV, 146, suppose que *Boxon de Hantone* a été importé en Russie par les Italiens qui faisaient partie de la suite de Sophie Paléologue, femme d'Ivan III.

lamagnussaga; d'autre part il est à peu près certain que le poème néerlandais a été connu au Danemark [1]. Ce ne sont donc pas les canaux qui ont pu manquer : de la Norvège ou du Danemark le récit a pu passer en Russie, par suite des rapports des Scandinaves avec les centres commerciaux de la Russie du Nord, comme Novgorod [2].

Mais les choses se sont-elles réellement passées ainsi ? Des objections se présentent à l'esprit dès qu'on examine de près les données dont nous disposons.

On peut négliger le fait que, tandis que, dans le cas de *Bovon de Hantone*, le livre populaire nous a conservé la majeure partie des noms propres de son original, ils ont complètement disparu des versions populaires du *Roi qui se fait voleur* : on écarterait cette difficulté en supposant que, à la différence de *Bovon*, qui a certainement pénétré en Russie sous forme écrite, Basin et Charlemagne sera parvenu aux Russes par voie orale ; or, dans les récits oraux, les noms propres se perdent aisément. Ce qui est plus grave, c'est l'absence, dans les contes que nous venons d'analyser, de tous les traits proprement épiques. Il n'est plus question, dans ces récits, de l'assassinat projeté du souverain et des couteaux préparés d'avance (détail qui est à la fois dans le poème néerlandais, dans la *Karlamagnussaga* et dans le récit de *Renaud de Montauban* [3]). On peut

1. Dans la *Keiser Karl Magnus Krønike*, résumé danois de la *Karlamagnussaga*, Basin s'appelle Alegast ; comme l'a déjà vu G. Paris, ce détail indique que les Danois connaissaient le *Carel ende Elegast* néerlandais (*Hist. poét. de Charl.*, p. 142, note 3). Les Danois ont pu obtenir le poème par l'entremise des villes hanséatiques, en relations littéraires avec la Flandre.

2. Le poème néerlandais ayant été connu en Allemagne (*Karl Meinet* et un récit en vers, publié par F. Bech dans la revue *Germania*, IX (1864), 320 et suiv.), on pourrait encore supposer une transmission de la légende aux Slaves de l'Ouest, puis aux Russes, enfin aux Mongols ; mais l'autre supposition paraît mieux appuyée.

3. La *conspiration* des grands personnages dans *E*, qui a laissé, ainsi que nous l'avons vu, une trace dans *A*, peut paraître à première vue une superfétation : elle fait double emploi avec le projet d'empoisonnement conçu par le courtisan. Mais si cette donnée d'une conspiration n'a peut-être pas fait partie du récit primitif, elle peut avoir été ajoutée très anciennement, afin de mieux faire ressortir, par le contraste de la perfidie des gens haut placés, la loyauté du voleur, qui refuse d'aller voler chez le roi.

également trouver étrange que les narrateurs populaires n'aient gardé aucun souvenir des sorcelleries de Basin, qui figurent également dans le poème néerlandais et dans la *Karlamagnussaga* [1]. De même, on peut s'étonner de ce que les deux contes qui donnent le récit de *la confidence du courtisan criminel à sa femme* (*A* et *C*, nous revenons sur le récit *B*) ne contiennent aucune trace des traits si précis des narrations épiques (néerlandais et *Karlamagnussaga*) : les objections de la femme, les coups que le mari lui donne au visage, le sang recueilli dans le gant. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est l'absence, dans les contes, de l'ange envoyé par Dieu, qui vient ordonner au roi d'aller voler. Dans nos deux récits complets, le point de départ de l'aventure est tout autre. Il peut sembler singulier que les pieux Russes des XIII-XVe siècles, qui auraient, dans l'hypothèse de l'antériorité de la chanson de geste, fait bon accueil au récit épique sur *Charlemagne voleur*, aient justement négligé un trait qui devait pourtant les frapper.

De nos cinq récits, il n'en est qu'un qui ait conservé un détail proprement épique : c'est *B* (le chant sur Volkh), et la ressemblance entre ce récit et les versions occidentales est d'autant plus remarquable que justement ce geste brutal du sultan, frappant sa femme au visage, est bien conforme à l'esprit de certaines scènes de l'épopée française.

Mais, s'il y a ici autre chose qu'une coïncidence fortuite — et nous croyons qu'il y a en effet autre chose — nous n'avons pas besoin, pour expliquer la présence de cette scène dans une *bylina* russe, de faire appel à *Charlemagne et Basin* ; la scène provient, sinon directement de l'épopée française, du moins d'une œuvre qui en continue l'inspiration : elle est un emprunt au livre populaire de *Bova Korolevitch*, dont nous avons déjà parlé et le rédacteur de ce livre l'avait trouvée, — ainsi que l'a déjà soupçonné M. Uhlenbeck — dans une version italienne de *Bovon de Hantone* [2].

---

1. Il est vrai que, dans le récit *B*, Volkh est lui-même sorcier, et sorcier encore plus habile que Basin, puisqu'il sait prédire des [illegible] futurs. Mais c'est là un ancien trait épique russe [illegible] de M. Uhlenbeck, p. 198) et non un emprunt à une source occidentale.

2. Voir, à la fin de cet article, la Note complémentaire.

Ce récit *B* écarté, nous n'avons plus, dans nos contes traditionnels, un seul trait vraiment épique; et nous sommes obligés de formuler une seconde hypothèse, à savoir que les récits *ACDE* sont des formes actuellement vivantes d'un conte, jadis répandu dans l'Europe occidentale et dont l'auteur du poème-archétype sur *Basin* et *Charlemagne* s'est inspiré.

Cette hypothèse est moins hardie qu'il ne semble au premier abord. Les Slaves — et c'est justement ce qui fait la valeur de leurs traditions pour les études comparatives — sont conservateurs dans leur folk-lore ; ils possèdent des récits qui ont jadis circulé dans l'Europe occidentale, mais qui y sont actuellement éteints ou qui n'y survivent que sous une forme altérée et défigurée [1]. Le cas du conte du Roi qui, pour une nuit, se fait voleur et découvre ainsi un attentat contre sa vie, conte qui, dans notre hypothèse, aurait été connu en France au XIIe siècle et y est actuellement oublié, n'est donc nullement isolé.

Et il y a un argument positif en faveur de l'antériorité du conte, tel que nous pouvons le reconstituer, sur les récits épiques, c'est qu'il est, à bien des égards, meilleur et plus logique que ces récits.

Dans les récits épiques, nous en avons déjà fait la remarque, le but de la conspiration est d'assassiner le roi ; dans les trois contes complets dont nous disposons, il s'agit d'un projet d'empoisonnement. Bien qu'il ne soit pas facile de deviner pourquoi l'auteur du poème-archétype sur *Charles et Basin*, aurait transformé ainsi la donnée du conte [2], on est bien obligé de constater que le trait du criminel, obligé de boire le poison

1. Exemples : la version la plus ancienne et la plus intéressante du *Mort Reconnaissant*, certains « contes d'animaux » qui ont été admis dans le *Roman de Renard*, etc.

2. Il faut cependant remarquer qu'un assassinat projeté par plusieurs personnes a quelque chose de plus conforme à l'esprit de l'épopée qu'un projet d'empoisonnement.

Le projet *d'assassinat* figure à la fois dans le néerlandais (v. 895 et suiv., cf. 1097, 1120) dans la *Karlamagnussaga* (G. Paris, *Hist. poét.*, p. 320) dans le récit de *Renaud de Montauban* (*ibid.*, p. 319) : il est donc certain que ce trait se trouvait dans le poème archétype, de quelque façon qu'on se le représente d'ailleurs.

qu'il avait préparé pour le roi, a quelque chose de plus saisissant et aussi de plus conforme aux exigences de la justice populaire, que le détail des couteaux saisis sur les conspirateurs [1].

Mais c'est surtout le point de départ de l'histoire qui nous présente une divergence remarquable, quand on compare les contes aux récits épiques. Dans ceux-ci, — on se le rappelle — un ange donne à Charlemagne de la part de Dieu, l'ordre d'aller voler : les trois versions (néerlandais, *Karlamagnussaga*, *Renaud de Montauban*) sont d'accord là-dessus. On ne peut s'empêcher de faire la réflexion que Dieu se sert d'un moyen très compliqué et bien singulier pour avertir le roi du danger qui le menace. Mais cette objection, qui porte contre une forme du récit où il s'agit d'un ange, messager du Dieu personnel des chrétiens, n'est pas valable en ce qui concerne les deux [2] contes populaires complets (*A* et *C*), où le roi va voler conformément à une prédiction d'astrologues ou de devins, interprètes d'une impersonnelle Destinée. Nous l'avons déjà dit : on ne voit pas bien pourquoi les Russes auraient, sur ce point, modifié la donnée initiale du récit épique, s'ils l'ont connue ; tandis qu'on conçoit très bien un poète français du XIIe siècle remplaçant les devins par un ange du Seigneur : dans les chansons de geste, Charlemagne et ses chevaliers sont constamment représentés comme les protégés de Dieu, qui leur manifeste sa volonté par des anges qu'il leur envoie.

Charlemagne et Basin ne serait, du reste, pas la seule chanson de geste inspirée d'un conte populaire : nous nous bornons ici à citer une chanson ancienne, qu'on a depuis longtemps rapprochée de notre poème [3] et qui, comme celui-ci, a fait scandale, à savoir le *Pèlerinage de Charlemagne*, dont la donnée initiale est basée, ainsi que l'a montré G. Paris [4], sur

1. Ce détail se retrouve à la fois dans le récit de *Renaud de Montauban* et dans le néerlandais (v. 1120).

2. Le fait que ce début du récit se trouve dans deux pays très éloignés l'un de l'autre (la Mongolie et la Lithuanie) prouve en tout cas que ce début ne date pas d'hier, quelle que soit d'ailleurs la façon dont on se figure l'origine et les migrations du conte.

3. Voir Jonckbloet, dans son édition, p. 166.

4. *Romania*, IX (1880), p. 8-9. Ce résultat a été admis par M. J. Coulet.

un conte international ; on peut même se demander si l'auteur de ce poème n'a pas connu et utilisé, pour la suite de l'action, un second récit international, des plus remarquables et d'une antiquité certaine [1].

Dans le cas spécial de *Charlemagne et Basin*, l'idée d'utiliser le conte du Roi qui se fait voleur a pu venir d'autant plus facilement à un jongleur, que le personnage du voleur-sorcier (représenté ici par Basin), quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, est certainement, dans l'épopée française, très ancien et très populaire : le poète était assuré d'avance d'intéresser son public en mettant Charlemagne directement en rapport avec un personnage de ce genre [2].

L'hypothèse de l'antiquité et de l'antériorité du conte explique ainsi de la façon la plus naturelle la genèse de ce thème singulier [3] de Charlemagne voleur, qui scandalisa [4] au XIVe siècle

dans le travail le plus considérable qui ait paru sur la question du *Pèlerinage* depuis ceux de G. Paris et de Koschwitz : *Étude sur l'ancien poème français* « *Voyage de Charlemagne en Orient* », Montpellier, 1907, p. 326.

1. A savoir un conte utilisé par Saxo Grammaticus (ou sa source) dans le fameux récit des aventures d'Amlethus (Hamlet) ; voir livre III, p. 93, éd. Holder. Voir, sur ce sujet, une note dans le *Moyen Age*, n° de juillet-décembre 1918.

2. Jonckbloet, qui eut le mérite de voir, avant G. Paris, que le poème néerlandais était imité du français, faisait remonter (voir son édition de 1859, p. 162) la plus ancienne rédaction de cet original français « au XIe siècle au moins » et voyait dans Basin le prototype du voleur-sorcier (p. 159). Plus tard, dans son histoire de la littérature néerlandaise (*Geschiedenis der Nederl. letterk.* I, 176 [3e éd.]), il dit, plus prudemment « qu'on ne peut savoir à quelle époque la légende fut traitée pour la première fois dans des poèmes en langue romane » et ne souffle mot du Basin-prototype ; mais il affirme (*ibid.*) que la légende est « très ancienne et d'origine germanique ». Il est à remarquer que G. Paris, en 1868, a considéré comme *possible* l'origine germanique de « l'aventure » de Charlemagne et Basin (*Revue Critique*, année 1868, I, 384, note 2). Si les vues développées dans cet article sont justes, cette hypothèse s'écarte d'elle-même. L'origine, supposée germanique, du *type* du voleur-sorcier (hypothèse, comme on sait, défendue par M. Rajna) est une toute autre question, entièrement en dehors des limites du présent travail.

3. Expression de G. Paris : « cette singulière légende » (*Hist. poét.*, p. 321).

4. Le passage de Jean Boendale se trouve dans son poème didactique *Lekeu-*

le Brabançon Jean Boendale, au XVIe le Flamand Meverus, au XIXe le pieux Léon Gautier.

Encore une fois, cette théorie a quelque chose de provisoire. Si, dans les contes signalés par M. Polívka, ou dans d'autres qu'on pourrait encore recueillir, on signalait des détails caractéristiques des versions épiques — par exemple celui des couteaux saisis sur les conjurés ou celui de l'ange envoyé par Dieu — la question changerait de face. Mais, tant qu'on n'aura pas rencontré ces détails — et ceux qui ont quelque habitude de ces sortes de recherches jugeront peut-être qu'il n'est guère probable qu'on les rencontre — l'hypothèse de l'antériorité du conte a pour elle toutes les vraisemblances.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Le récit épique sur Volkh et le « Bovon de Hantone » italien.

Strictement, nous pourrions nous borner à renvoyer au texte du *Bovon de Hantone* en *ottava rima*, mais il est préférable d'exposer la question avec quelques détails, le problème russe, une fois résolu, donnant lieu à un autre problème qui intéresse les études romanes.

En 1862, le slavisant russe Bezsonov signala la ressemblance singulière entre le récit résumé plus haut, du chant épique sur Oleg (= Volkh) et un épisode du livre populaire de *Bova Korolevitch*. Je n'ai malheureusement pas réussi à mettre la main sur une édition de ce livre ; je suis donc obligé de me servir de l'analyse de Bezsonov [1].

Bova est l'hôte d'un roi Ouril [2], qui a donné comme otages à Markobroune [ennemi de Bova] ses deux fils. Ils [il faut probablement comprendre : Bova et

spiegel, éd. M. de Vries, l. III, chap. 15, celui de Meverus, chez Jonckbloet, *Geschiedenis*, I, 177, n. 1 (5e édit.), pour le jugement de Léon Gautier, voir ses *Epopées françaises*, 2e édit., III, 260, dans la note : « Rien n'égale l'infamie de cette fable. »

1. Dans le volume de remarques sur l'épopée populaire russe joint à une publication de chants épiques (*Pesni sobrannyia P. V. Kirejevym*... Moscou, 1862, gr. in-8°, t. IV, p. CLXXXVIII.)

2. Dans les détails rapides sur *Bova* donnés par Rovinski, *o. c.*, IV, 145, ce nom est écrit « Ourii », ce qui ressemble davantage à la forme « Orio » du texte italien que nous citons un peu plus loin. « Ouril » est peut-être une faute d'impression de l'édition consultée par Bezsonov.

son compagnon Polkane] se tiennent derrière la porte de la chambre à coucher d'Ouril et entendent que celui-ci adresse la parole à sa femme au sujet de Bova. Le roi dit à sa femme qu'il a livré ses deux fils comme otages au roi Markobroune et qu'il s'est engagé à [lui] livrer Bova avec Droujnevna [son amante] et Polkane. La reine dit : « Mon cher mari, il est impossible de les livrer. » *Ouril frappe la reine au visage* et lui dit : « Chaque femme a les cheveux longs et l'entendement court. »

Bezsonov faisait ce rapprochement en 1862 pour prouver une de ses thèses favorites, à savoir l'origine purement russe de *Bova Korolevitch*, mais, depuis lors, tous les savants compétents ont admis que le livre populaire est imité d'un original italien. Aussi M. Uhlenbeck fit-il observer en 1892 (p. 199 de son article) qu'un examen des textes italiens de *Bovon de Hantone* pourrait répandre quelque lumière sur la question du rapport entre le chant épique russe et *Charlemagne et Basin*.

Cet examen m'a conduit au résultat que, du moins en ce qui concerne cet épisode spécial, la source de *Bova Korolevitch* est le *Buovo d'Antona*, en *ottava rima* ; je donne ici le couplet qui correspond au récit russe, d'après l'édition vénitienne de 1534, la plus ancienne que possède la Bibliothèque Nationale [1]. Dans ce récit, c'est Pulicane (= Polkane) qui épie la conversation entre le duc Orio et sa femme ; comme dans le récit russe, le mari expose son plan de trahison et comment il veut livrer Buovo, Pulicane [et Drusiana (= Droujnevna)] à Machabruno (= Markobroune) ; la femme proteste :

Oime, come vo tu Buovo tradire
e Deusiana [2] la mia cara cugina ? »
e lo duca la donna non lascio dire,
una gottata degli : e si latina :
« hor parla [3] piano : che te faro morire... »

Dans l'autre version italienne qui pouvait être connue en Russie au XVIe siecle, le récit en prose des *Reali di Francia*, on

1. *Libro chiamato Buovo de Antona*... In Vinegia, per Aluise di Torti, 1534, in-4°, fol. pl. 20 v° *canto ottavo* (Bibl. Nat. Rés. Yd. 263).

2. *Lire* Drusiana.

3. *Lire* parlo.

trouve essentiellement la même scène ; mais le traître s'appelle non Orio, mais Canoro ; il ne se borne pas à donner une *gottata* à sa femme, mais la maltraite d'une façon encore plus brutale, après sa protestation : « *Ed ella disse : Io non lo consentirò mai.* » *Allora il duca la cominciò a battere con pugni e con calci* [1]. On a vu que sur ces deux points le récit russe s'éloigne de la version des *Reali* et est d'accord avec le poème en *ottava rima* : pour cet épisode, c'est donc bien le poème qui est la source de *Bova Korolevitch*.

Une fois ce résultat constaté, nous sommes en face d'un nouveau problème. S'il est difficile de voir une simple coïncidence entre le récit de l'épopée populaire russe sur Volkh et celui du *Bova Korolevitch* [2] emprunté au *Bovon de Hantone* italien, il est tout aussi difficile de ne pas admettre un rapport historique entre le récit des rédactions italiennes du *Bovon de Hantone* et l'épisode analogue de *Charlemagne et Basin*, qui a été le point de départ de nos recherches [3]. Si la théorie soutenue dans cette étude est juste, ce sont les « renouveleurs » de *Bovon* qui ont emprunté l'épisode, directement ou indirectement, à *Charlemagne et Basin*, mais comment et où ?

Nous pouvons remonter plus haut que les *Reali* et que le *Bovo d'Antona* en *ottava rima*. L'épisode se retrouve essentiellement tel qu'il est dans ce dernier texte, dans le poème en dialecte vénitien sur Bovon de Hantone, publié par M. Rajna, d'après un manuscrit de la Laurentienne de Florence [4] et cela

1. *Reali di Francia di Andrea da Barberino, testo critico per cura di Giuseppe Valdelli*, vol. II, parte 2a, Bologna, 1900, p. 434.

2. L'épisode du récit sur Volkh n'est probablement pas le seul emprunt que l'épopée populaire russe aurait fait au livre sur *Bova Korolevitch*. D'après des spécialistes autorisés, un des héros de l'épopée populaire, Polkane, ne serait autre que le Polkane du *Bova* = le Pulicane des textes italiens. Voir une note dans Afanasiev, *Narodnyia rousskiia skazky*, Moscou 1897, II, 219, col. *b*.

3. Le détail du sang qui coule du visage de la femme et qui *est recueilli dans un gant par la personne qui reçoit la [illegible]* (Charlemagne dans la *Karlamagnussaga*, Basin = Elegast dans le *Restor del Paon* et dans le poème néerlandais) manque dans les récits italiens, mais cela s'explique, ces récits prenant de suite une autre tournure.

4. P. Rajna, *I Reali di Francia, I, Ricerche*, Bologna, 1872, p. 341, v. 1032

n'a rien que de naturel, M. Rajna ayant prouvé que ce texte vénitien est la source principale où l'a puisé l'auteur du poème en *ottava rima* [1].

Malheureusement, nous sommes obligés d'en rester là. M. Rajna a constaté de grandes analogies entre le poème du manuscrit de Florence et le poème franco-italien, conservé dans le célèbre manuscrit XIII de Venise; mais toute la première partie de la chanson, celle où prendrait place notre épisode, manque justement dans le manuscrit de Venise [2]. D'après M. Rajna, les deux œuvres dérivent d'une troisième chanson perdue [3], tantôt c'est l'une, tantôt c'est l'autre qui semble représenter le plus fidèlement cet original commun. Mais à supposer que l'épisode se trouvât originairement dans le ms. XIII aujourd'hui mutilé, et par conséquent dans l'original perdu, cela ne nous avancerait pas beaucoup, vu que nous n'avons aucune idée précise de cet original et que nous ne savons s'il était l'œuvre d'un Français ou d'un Italien. Ce qui est certain, d'autre part, c'est que notre épisode ne figure ni dans le *Boeve de Hantone* anglo-normand [4], ni dans les deux versions « continentales » jusqu'ici publiées [5], ni même semble-t-il, dans aucune des versions françaises examinées par M. Stimming [6]. Il est possible qu'il ait été ajouté par un « renouveleur » italien, qui connaissait *Charlemagne et Basin*. Il est vrai que, à

---

et suiv. Les noms sont les mêmes ; dans ce récit le traître s'appelle également Orio et le détail du coup donné au visage n'est pas oublié, v. 1654-1655. *Lo dux per la bocca l'ha ferito ; Le vermeiz sangue in terra ha versato.*

1. *Ouvrage cité*, p. 150.

2. *Ouvrage cité*, p. 134.

3. *Ouvrage cité*, p. 141.

4. *Der anglonormannische Boeve de Hanstone*, éd. Stimming (*Bibliotheca normannica*, VII).

5. Par M. Stimming dans la collection de la *Gesellschaft für romanische Literatur*, vol. XXV et XXX.

6. Voir son étude dans les *Abhandlungen Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler... dargebracht*, Halle a. S., 1895, p. 1 et suiv. — Je vois, au dernier moment, que G. Paris admettait que les versions italiennes et franco-italiennes de *Boeve de Hanstone* se rattachaient à un poème français perdu (*Mélanges de littérat. française du Moyen Age*, p. 210).

ma connaissance, on n'a signalé aucune imitation italienne ou franco-italienne de cette chanson, mais les Italiens ont pu connaître des poèmes français qui ne sont pas représentés dans ce qui nous reste actuellement de la littérature franco-italienne.

Pour revenir à notre point de départ, le chant russe sur Volkh, nous croyons que M. Uhlenbeck l'a rapproché avec raison de l'épisode de *Charlemagne et Basin*, mais les Russes n'ont connu cet épisode qu'indirectement et par un détour des plus singuliers.

G. Huet.

MÉLANGES

NOUVEAUX EXEMPLES D'*IGORANDA*

I. On n'a pas oublié que Julien Havet, tirant parti d'une observation de géographie locale de A. F. Lièvre [1] et lui donnant une portée générale, a établi qu'une série de localités dont les noms sont écrits *Ingrande*, *Ingraunes*, *Eygurande*, *Yvrande*, etc. ont pour prototype un mot prélatin *Igoranda* dont le sens est certainement « frontière » [2] : sur 18 localités ainsi appelées, 15 se trouvent en effet à la limite de deux « cités » gallo-romaines [3]. Aug. Longnon grossit ce total de trois *Ingrande* et de cinq *Guirande* et proposa un prototype *Ewiranda* [4]. M. Ant. Thomas montra que phonétiquement le prototype *Iguaranda* était plus satisfaisant et en enrichit la liste d'un vingt-septième exemple [5].

1. *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde, les limites des cités, la lieue gauloise* (dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1891).

2. Cf. note 5.

3. *Igoranda ou Ivoranda « frontière », note de toponymie gauloise*. Paris, 1892, 8 pages (Extr. de la *Revue archéologique*, 1892, II, p. 170-175).

4. *Le nom de lieu gaulois « Ewiranda »* (*ibid.*, p. 281-287).

5. *Le nom de lieu « Igoranda »* ou « *Ewiranda* » (*Annales du Midi*, t. V, 1893, p. 232-235). Dans ce même recueil M. Thomas remarquait (p. 144) que la philologie ne nous permet pas de considérer comme gaulois, avec J. Havet, un mot présentant le groupe *qu*. Il y a là évidemment une difficulté, bien que ce soit la même que présente *Sequana*, « la Seine ». Le second terme, *randa*, rappelle, comme l'a vu Longnon, le breton (et l'irlandais) *rann* « partie » ; ce mot est un des rares termes prélatins qui aient passé dans la langue romane du Midi de la Gaule, où la *rande* est une clôture, une lisière.

A. Holder dans son *Altceltischer Sprachschatz* (t. I, col, 1485) reproduit 24 exemples d'*Igoranda* et en omet 3.

Ce nombre, déjà considérable, peut sans doute être accru par des recherches bien conduites ou par d'heureux hasards.

1. C'est dans cette dernière catégorie que je place la trouvaille de « la rue de l'*Eurande* » au village de Nettancourt dans la Meuse [1].

En 1755 Piganiol de la Force mentionne, sur le parcours de la voie royale de Châlons-sur-Marne à Bar-le-Duc, Nettancourt « village à un quart de lieue duquel l'on trouve un petit ruisseau que l'on passe sur un pont de bois, et *ce ruisseau fait la séparation de la France et de la Lorraine* [2] ».

Plus exactement Nettancourt est le dernier village de Champagne (bailliage de Vitry) et le ruisseau en question sépare cette province du Barrois [3]. A l'époque carolingienne Nettancourt était à la limite de l'Astenois (*pagus Stadunensis*), lequel était du royaume de France, et du Barrois (*pagus Barrensis*), lequel appartenait au royaume de Lotharingie [4]. Et je ne doute pas que cette délimitation ne fût plus antique encore, car la rue de l'*Eurande* doit certainement son nom au fait qu'elle conduisait au ruisseau frontière [5] qui portait, à coup sûr, le nom de l *Eu-*

1. J'en dois la connaissance à la thèse de M. André Lignot, *La commune de Nettancourt* (Thèse de la Faculté de droit de Paris, 1912-13, p. 137, 138). Cette rue avait 119 toises de long et 6 de large. Elle est figurée sur le tableau des chemins de ce village dressé par le conducteur des chemins royaux, le 30 avril 1769.

2. *Nouveau voyage en France*, éd. de 1755, t. II, p. 91. — Noter qu'il y avait un lieu dit la « Baraque des Gardes [-frontière] » ; elle est encore marquée sur la carte de Cassini, à l'endroit où la route suivie par la diligence de Châlons à Bar-le-Duc se raccordait à la voie romaine : le lieu-dit suivant s'appelait le « Nouveau Monde ». Voy. Lignot, *op. cit.*, p. 138, 139.

3. En 1790 Nettancourt a été uni, contre les traditions historiques, au département de la Meuse où il forme une commune du canton de Revigny (arrondissement de Bar-le-Duc), et non à celui de la Marne (voy. Lignot, p. 38).

4. Voy. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 122. — On peut remarquer encore que *Brabant* au S. E. de Nettancourt était partagé en deux par la frontière : à gauche *Brabant le-Roi*, à droite *Brabant le Comte*, c. à d. Brabant au comté de Barrois.

5. Le ruisseau porte aujourd'hui le nom de « la Chée ».

A dire vrai, je crois que le sens primitif d'*Igoranda*, ou mieux *Iquaranda*, est « ruisseau frontière » : *Iqua* (cf. *Aqua*) + *randa*. D'observations faites en passant par Longnon (*loc. cit.*), il résulte que plusieurs *Ingrand* ou *Gr[illegible]* [illegible]

rande : il marquait la séparation de la *Civitas Catuellaunorum* et de la *Civitas Leucorum* [1].

2. Les baigneurs ou les touristes qui ont fréquenté Plombières [2] se rappellent le gros ruisseau de l'*Eaugronne* qui traverse cette station thermale. Selon une communication verbale [3] de mon confrère M. Paul Marichal, archiviste aux Archives Nationales, l'*Eaugronne* est une *Iguoranda* : ce ruisseau marquait jadis la séparation des diocèses de Toul et de Besançon, c'est-à-dire de la *Civitas Leucorum* et de la *provincia Sequanorum* [4]. Je remarque que son nom est presque celui de l'*Egrenne* qui, à *Yvrandes* [5] (Orne), sépare encore les départements de l'Orne et de la Manche, comme jadis elle délimitait les diocèses de Bayeux et d'Avranches [6].

3. Enfin, au moment où je corrige les épreuves de cette note, M. Ant. Thomas me signale le ruisseau des *Eguilandes*, affluent du Saleron, limite pendant tout son cours, qui n'est pas long, entre les communes d'Azat-le-Ris (Haute-Vienne) et de

---

sont à la fois des localités et des cours d'eau. Il y a même dans la Mayenne un ruisseau d'*Ingrande* et dans les Deux-Sèvres une rivière de *Guirande* (affluent de la Sèvre-Niortaise). Longnon suppose que ces cours d'eau doivent leurs noms à des villages *d'Ingrande* ou de *Guirande* disparus, mais la supposition est toute gratuite et l'hypothèse avancée ici me semble préférable. On va voir dans un instant un autre exemple d'un ruisseau frontière. Je remarque enfin qu'un affluent du Loir, la Dême, sur lequel se trouve une *Ingrande* (comm. de Chemillé, Indre-et-Loire, arr. Tours, cant. de Neuvy-le-Roi) traduit peut-être l'idée de séparation : sa forme latine est *Dimidia*.

1. L'Astenois (*pagus Stadunensis*) était un des cinq *pagi* entre lesquels la *civitas Catuellaunorum* était partagée à l'époque carolingienne ; le Barrois (*pagus Barrensis*) un des huit *pagi* de la *civitas Leucorum* (Longnon, *Atlas*, p. 122 et 117).

2. Vosges, arr. de Remiremont.

3. Au cours de l'été de 1916.

4. Cf. Longnon, *Atlas*, p. 117 et 134.

5. Pourquoi le ruisseau (*Egrenne*) et la localité (*Yvrandes*) témoignent-ils d'un traitement différent d'*Iguoranda* ? Je laisse à de plus savants la tâche de résoudre ce problème. — Si les identifications de l'*Eurande* et de l'*Eaugronne* sont acceptées, il en résultera que Longnon s'est mépris en avançant (*loc. cit.*, p. 285) que *Ewiranda* (*Iguoranda*) est inconnu aux Belges.

6. J. Havet, p. 7.

Bourg-Archambault (Vienne) ; c'est la limite même des anciens diocèses de Limoges et de Poitiers [1].

II. Plus d'une localité dont le nom est écrit *Fin, Fins, Fains, Feins*, etc., répondant au latin *Fines* [2], représente une *Igoranda*, celtique latinisée. Nous connaissons plusieurs exemples de localités frontières au nom latin ayant repris leur nom celtique.

1. *Evran*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dinan dans les Côtes-du-Nord, sur le Linon, près de son confluent avec la Rance, à la limite du *pagus Dandover* et du *pagus Rachet* carolingiens [3], s'appelait *Fines* à l'époque romaine [4] et marquait la fin de la *Civitas Redonum* ; au delà commençait le territoire de la *Civitas Curiosolitum* dont Corseul rappelle le nom aujourd'hui [5].

A 25 kil. à l'E. E. Sud d'Evran, *Feins* (Ille-et-Vilaine, cant. de Saint-Aubin d'Aubigné, arr. de Rennes), près du vaste étang de Boulet, dont sort l'Ille, a conservé, au contraire, son nom latin (*Fines*). Il se trouvait à l'extrême limite orientale de la *civitas Curiosolitum* et de la *civitas Redonum* [6] ; plus tard il marqua la limite du *pagus Dandover* et du *pagus Redonicus*, et aujourd'hui il est près de l'intersection des arrondissements de Rennes, de Fougères et de Saint-Malo.

---

1. Rédet (*Dict. topogr. de la Haute-Vienne*) n'a pas de forme ancienne du nom de ce ruisseau.

2. G. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV (par Aug. Longnon), p. 48 ; et Longnon, *Atlas*, p. 28.

3. Longnon, *Atlas*, p. 106-107.

4. Table de Peutinger dans Desjardins et Longnon, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 139. Longnon s'est mépris en identifiant *Reginea* à Saint-Servan et *Fanum Martis* à Dol. *Fanum Martis* est le chef-lieu des [illegible] et répond à Corseul (près Dinan), *Reginea* est à placer à Erquy (Côtes-du-Nord). Voy. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 113-114, 18, et la carte à la fin du volume.

5. Les cartes de l'*Atlas* Longnon sont ici défectueuses. La lecture doit être rectifiée. Voy. mon mémoire sur *le roi Hoël* (*Romania*, t. XXIX, 1900, p. 390-397) et mes *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 200-206.

6. *Ad Fines* de l'Itinéraire d'Antonin (Desjardins, t. IV, 10, 63). Cette localité est sur la voie romaine de Rennes à Valognes par Coutances, voie connue sous le nom de [illegible] Voy. Gervile, *D[illegible] romaines en Basse Normandie [illegible] Le Mans et Rennes* (Valognes, 1838), p. 91. Cet érudit s'est rendu compte le premier que Feins (Ille et Vilaine) marquait la limite des [illegible] et des [illegible].

2. *Ingrande*, sur l'Aiglin, dans l'Indre, arr. et canton Le Blanc, correspond à la localité appelée *Fines*, indiquée entre Poitiers et Argenton, par l'itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger [1]. C'était la dernière paroisse du diocèse de Poitiers, c.-à-d. de la *Civitas Pictavorum*, tandis que Le Blanc était la première paroisse du diocèse de Bourges, c.-à-d. de la *Civitas Biturigum* [2].

3. *Ingrande*, sur la rive droite de la Vienne, arr. de Châtellerault, canton de Dangé, a été reconnu par Rédet, Lièvre et Longnon, comme répondant au *Fines* que mentionnent plusieurs bornes miliaires. Elle marquait à l'époque romaine et dans le haut moyen âge la séparation du Poitou et de la Touraine [3].

4. *Ingrandes* dans l'Indre-et-Loire, arr. et canton de Chinon, comm. de Couziers [4], répond à un *Fines* romain [5].

5. *Ingrannes* dans le Loiret, arr. d'Orléans, canton de Neuville-au-Bois, comm. de Chambon, sur la voie romaine d'Orléans à Sens, figure comme *Ad Fines* dans la table de Peutinger [6] : c'était là la limite de la *Civitas Aurelianorum* et de la *Civitas Senonum* [7].

On a écrit plus haut que ces localités avaient repris leurs noms celtiques. Il serait moins hasardeux de dire que le mot *Fines* des itinéraires, de la Table de Peutinger, des bornes miliaires, rend le prélatin *Iquoranda*. A dire vrai c'en est la *traduction*.

Ferdinand Lot.

ORTIVINEAS

On lit dans les *Annales Bertiniani*, dans la partie due à Hincmar, archevêque de Reims, sous l'an 866 :

« Karolus ad villam abbatiae Sancti Quintini quae Ortivineas dicitur cum uxore obviam Hlothario pergit, et pro quibusdam

1. Desjardins et Longnon, IV, 6 et 148.
2. J. Havet, p. 4, nº 4 ; Longnon, *Atlas*, p. 143.
3. *Id.*, p. 4, nº 3.
4. *Id.*, p. 5, nº 7.
5. Longnon, *Atlas*, p. 28.
6. Desjardins et Longnon, IV, 138.
7. J. Havet, p. 5, nº 9.

convenientiis, ut dicebatur, firmitatibus (*sic*) inter se factis, abbatiam Sancti Vedasti, donante sibi Hlothario, suscipit[1]. »

Waitz reproduit, non sans signaler les réserves de G. Monod[2], l'identification de l'abbé Dehaisnes[3], « La Vignole près Flavy-le-Martel (Aisne)[4] ». Cette identification ne répond ni aux exigences de la phonétique ni à celles de la géographie historique, qui veut que les souverains carolingiens et capétiens se rencontrent à la limite de leurs États.

Je propose *Orvignes*, lieu-dit de la commune de Nettancourt[5], à la frontière de l'Astenois, pagus relevant de Charles le Chauve, et du Barrois, appartenant au royaume de Lothaire[6]. L'itinéraire des deux souverains justifie cette hypothèse. L'entrevue doit se placer vers juillet[7]. Or vers le milieu de juin, Charles le Chauve et Lothaire, allant à la rencontre l'un de l'autre, se trouvaient, le premier à Ponthion[8] le 16 juin[9], le second à Essey-en-Woëvre[10], le 12 juin. Si l'on tire une ligne entre ces deux localités on voit qu'elle passe près de Nettancourt. Pour achever la démonstration il faudrait montrer que Nettancourt, en totalité ou en partie, a appartenu à l' « abbaye » de Saint-Quentin, mais les textes nous font ici défaut.

Ferdinand Lot.

---

1. Éd. G. Waitz, 1883, p. 82 (Coll. *in usum scholarum*).
2. Dans la *Revue critique*, 1872.
3. Éd. de la Société d'Histoire de France.
4. Com. de Courmelles, arr. et cant. de Soissons.
5. Voy. A. Lignot, *La commune de Nettancourt* (thèse de Droit de Paris, 1912-1913) p. 111.
6. Voy. l'article précédent.
7. Voy. mon mémoire *Une année du règne de Charles le Chauve* (dans le *Moyen-Age*, année 1902, p. 403-404).
8. Marne, arr. de Vitry, cant. de Thiéblemont.
9. *Historiens de France*, t. VIII, p. 540 (diplôme pour Saint-Symphorien d'Autun, daté faussement 856 par l'éditeur).
10. Meurthe, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt. Cette identification est due à Dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, I, 634). M. R. Parisot ne se prononce pas dans son ouvrage *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (1899), p. 200, note 1.

POUR LA CHRONOLOGIE DES MODIFICATIONS PHONÉTIQUES

I

ENCORE LA CHUTE DU *d* INTERVOCAL EN ANCIEN FRANÇAIS

Aux exemples cités en 1901 dans la *Romania*[1], on peut ajouter, entre autres, les suivants :

1° « Et *veant* ipsos firmatores ipsa precia qui in ipsa carta loquuntur ipsius Arierius virpivit, arrimivit Arierius *contre lo cancelario* et *contre los* firmatores *se* ullus omo erat qui ipsa carta contradixerit se ipsius Arierius tacere non *lo* faciebat faciet quod lex est. » L'acte dont il s'agit est une charte de Cluny portant donation de biens en Mâconnais et il date du début du xe siècle (ms. 906[2]). A cette époque, *videntes* était déjà prononcé *veant* en Bourgogne.

2° Dans une charte de Geoffroy Grisegonelle, conservée en original[3], en date d'avril 976, un personnage nommé Frédéric souscrit *S. Freerico*. La chute du *d* dès le milieu du xe siècle se constate non seulement pour la Bourgogne mais pour l'Anjou[4].

3° Enfin je relève *meteerias* (pour *medietarias*) dans une charte poitevine de 1060 environ[4], malheureusement l'acte n'est connu que par une copie d'un cartulaire perdu.

II

C INTÉRIEUR + CONSONNE

Le passage à *jod* (puis à *i*) de *c* intérieur suivi de *t* ou de *s* est attesté pour le IXe siècle.

L'évêque de Nantes, Actard, qui souscrit *Actardus* un partage de domaines entre l'abbé et les moines de Saint-Denis, signe

---

1. T. XXX, p. 481-488.

2. Coll. Moreau, III, 203 (Bibl. Nat.). *Chartes de Cluny*, éd. Bruel n° 92, t. I, p. 104.

3. On en trouvera un fac-similé à la fin du t. III des *Chartes de Saint-Aubin d'Angers* publiées par Bertrand de Broussillon.

4. *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, publiés par Alfred Richard (*Archives historiques du Poitou*, t. XVI).

Aitardus le décret synodal du concile de Soissons de 862 confirmant l'acte précédent [1].

Dans la lettre du pape Nicolas Ier au roi de Bretagne Salomon, on trouve également ce nom écrit *Aitardus* [2]. La graphie *Ettardo episcopo* d'une charte de Redon de 857 achève de montrer que l'on prononçait ce nom à peu près comme de nos jours [3].

Le nom de la rivière Aisne, en latin *Axona*, est déjà écrit *Aisna* dans un ms. du IXe siècle [4].

III

c + *a* = *ch*

Que le passage de *c* + *a* à *ch* ait été effectué en français à une époque antérieure au IXe siècle, c'est ce que prouve le traitement de la diphthongue *au* [5]. Quelques exemples concrets appuient la doctrine :

Le nom d'*Ercamradus* a été porté au IXe siècle par plusieurs évêques. L'un d'eux, évêque de Paris est dit *Herchenraius* dans un diplôme original de Charles le Chauve du 2 mai 848 [6] : l'autre, évêque de Châlons signe *Erchenraus* les actes du concile de Pitres de 864 [8].

Le *pagus Oscarensis* [9], tirant son nom de l'Ouche (*Oscara*) qui arrose Dijon, est appelé déjà *Oscherensis pagus*, l'Oscheret, dès décembre 866 [10].

1. J. Tardif, *Monuments historiques*, *Cartons des rois*, nos 187 et 188, p. 121 et 124.

2. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXIX, col. 807 ; *Mon. Germ.*, *Epist. Karol. aevi*, VI, p. 621 (ms. *B* et *C*).

3. *Cartulaire de Redon* publié par Aur. de Courson, no XXVI, p. 22. Cf. *Annales de Bretagne*, t. XII, p. 484.

4. Munich, August. 151, fol. 74, vo. Voy. *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. III, p. 569, note 2.

5. Cf. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, 2e éd., t. I, p. 374.

6. Je laisse de côté de nombreux exemples de *Richard*, d'*Alexandre* ou *Leonard* etc. où l'*h* peut être considérée comme la notation de l'initiale du germanique *hard*, et non comme celle du son nouveau

7. Tardif, no 155, p. 100.

8. *Musée des Archives départementales*, pl. VII, texte, p. 22.

9. Longnon, *Atlas*, texte, p. 96.

10. Alph. Roserot, *Chartes... Archives de la Haute-Marne*, p. 1, 2.

La redevance agraire, appelée *tasca*, *tasqua*, est écrite *taschia* dans une charte de Cluny de la fin du xe ou du commencement du xie siècle [1].

Enfin, je relève que le chroniqueur rémois Richer, qui écrivait dans les toutes dernières années du xe siècle et dont Bamberg possède encore le ms. autographe, prononçait comme nous faisons le nom de l'abbaye et du village de Chelles, près Paris. On lit au l. III, c. 74 : *Chelas*, et au l. VI, c. 89, *Chelae* [2].

a CONTREFINAL

Sa disparition est attestée dès l'époque carolingienne pour le mot *monasterium* : on trouve la graphie *mosterii* dans deux diplômes conservés en original, l'un de Charles le Chauve en 847, l'autre de Charlemagne en 786 [3].

Ferdinand Lot.

SORVS, ADJECTIF DE COULEUR

Au moyen âge, les termes non classiques abondent dans les textes latins utilitaires. En littérature, les termes non classiques pénètrent rarement ; on se borne à donner aux mots usuels des sens nouveaux, *miles*, par exemple, devenant une traduction de *chevalier*, *uel* un synonyme de *et*, *poena* un synonyme de *dolor*.

Il me semble avoir trouvé un exemple poétique de l'adjectif *saurus* ou *sorus*, le français *saur*, qui se dit ou s'est dit des harengs, des chevaux et des faucons. C'est dans un poème latin sur Pyrame et Thisbé, imité d'Ovide, qui a été publié par M. Hart, puis par M. Faral (*Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois*, p. 41 ss.). Le texte est connu par un ms. de Wolfenbüttel, provenant de Helmstedt, et la faute *operandum* pour *oberrandum* (vers 112) semble indiquer un copiste allemand. Le ms. est du xve siècle ; le poème pourrait remonter au xiie.

---

1. Bruel, t. III, p. 321 ; cf. t. III, p. 270. La *taschia* se rencontre à chaque instant dans le *Cartulaire de Paray-le-Monial* (nos 60, 70, 98, 127, 157, 158, 206) publié par U. Chevalier.

2. Éd. Guadet, t. II, p. 88 et 272.

3. Tardif, *Cartons des rois*, nos 154 et 85, p. 100 et 66.

Pyrame s'est tué sous le mûrier; survient Thisbé, qui, d'abord le voit sans le reconnaître, tant la mort l'a décoloré :

> Ad morum Tisbe ueniens ignorat an hic sit,
> Namque color *ferus* hanc dubitare facit.

Au lieu de l'amétrique et inintelligible *ferus*, tout indique de lire *sōrus*, pâle (ici, pâle de la pâleur de la mort). La valeur de *sorus* est nettement indiquée par une glose du ms. F de Térence sur *senex colore mustelino* (Eun. 689) : *pallidus saurus* (Manuel de critique verbale, § 1109). L'*o* du modèle ressemblait à un *e*, car le ms. a 96 *probes* pour *prebes*, 160 *oro* pour *ore*, 252 *totum* pour *tecum*.

L'allongement de *-us* en fin d'hémistiche est normal au moyen âge.

La faute *ferus* suppose un épel *sorus* et non *saurus*. Un jour peut-être on saura tirer de là un indice sur la patrie du poète.

L. Havet.

LE TUTOIEMENT EN ANCIEN FRANÇAIS

On sait qu'en ancien français le tutoiement, qui dans l'ensemble n'a pas une valeur très différente de celle qu'il a aujourd'hui, offre pourtant cette particularité d'être très souvent mélangé avec la 2e personne du pluriel et non seulement dans le même développement ou le même paragraphe mais dans la même phrase. Les exemples abondent dans les textes. N'y a-t-il là qu'une tradition littéraire, ou faut-il y voir le reflet d'une coutume réelle ?

Bien qu'on en ait douté récemment [1], nous sommes en présence d'un usage qui a existé dans la langue parlée et qui a pu y être fort répandu. Voici quelques témoignages qui ne laissent pas de doute. Dans la *Manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français* [2], composée vers la fin du XIVe siècle, l'auteur fait quelque part la distinction entre les gens qu'on tutoie et ceux qu'on ne tutoie pas. Aux uns on dit : « Mon signeur,

1. Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, 1919, p. 141-2.
2. Publiée par P. Meyer, *Revue critique*, 1870, t. II, p. 373.

bien *soyez* venu », aux autres : « Bia' amy, bien *sois* venu [1]. » Mais par ailleurs et le plus souvent il mélange le *tu* et le *vous* — adressés à la même personne — sans le moindre scrupule. Et rien ici qui puisse faire soupçonner un emprunt quelconque à la littérature. Il s'agit d'une modeste « méthode de français » à l'usage des Anglais, où l'on vise simplement à reproduire le parler de tous les jours : « *Oustez* la table tost, et Janyn *va-t-en* seller mes chevalx, mais *gardez vous* bien de Morelle quand *vous bouterez* le bruide dedans la bouche, qu'il ne *vous* morde poynt [2]. » « Janyn ! — Mon signeur ? — *Va* devant et *prenez* nostre hostal par temps [3]. » « Hosteler, or *escoultez* ; je *te* pri primierement que *tu vius* couper de boais, et me *faitez* un bon feu, car il fait grant froit [4]. » Dans les deux premiers cas, c'est le « signeur » qui parle à son « varlet » et dans le dernier c'est le varlet Janyn qui donne ses ordres à l'hôtelier. On a l'impression que ce mélange des tons convient au supérieur qui s'adresse à l'inférieur.

Une autre série d' « exercices français » à l'usage des Anglais [5], composés en 1415, nous montre le même mélange de *tu* et de *vous*. « Johan ! — Mastyr, que vuillez vous ? — *As tu sopé* ? — Oyl, syre. — *Tien* le hanap et *bevez* une fois, mès ne *bevez* mye trop haut pur doubte que *vous soiez* ivrez ; et puis *va* a l'estable et *oustez* les sellez de les chivalx... Et, Jakes, je *toy* promette verement, si ceste chose ne soit mye fait come je *vous* ay dit, ou si je trove ascun defaute en *ta* persone, je *toy* fray coruser issint que *tu comparrez* grevousment [6]. » « Hostiller ! — Syre ?... *Tien* ta mayn et *pernez* l'argent [7]. » Ici encore c'est le supérieur qui parle à l'inférieur.

Il n'est pas sûr toutefois qu'on puisse tirer de là une conclusion valable dans tous les cas. On pourrait même tirer une conclusion toute contraire d'un passage de Froissart où la

1. P. 390.
2. P. 386.
3. P. 387-8.
4. P. 389.
5. *Dialogues français*, publiés par P. Meyer, *Romania*, t. XXXII [1903], p. 47.
6. P. 53-4.
7. P. 54.

comtesse de Blois dit à la fois *tu* et *vous* à son père qui, lui, s'en tient au tutoiement : « [Elle] fist tant par priières et par paroles que messires Jehans de Hainnau son père vint parler à lui, et li demanda tout ireusement : « Que *voes tu*, monsigneur, que ceste ville soit deportée de non estre arse ? cela *poés vous* bien faire, et tout pour l'amour de moi qui sui *vostre* fille. — Et pour ce que tu es ma fille, respondit mesires Jehans de Hainnau, sera elle arse ; et remonte là sus ou dongnon, que la fumière ne te face mal [1]. » Mais il faut sans doute rectifier la coupe du dialogue, qui est celle de l'édition S. Luce, et lire : « Que voes tu ? — Monsigneur, que ceste ville, etc... », en attribuant la question à Jean de Hainaut et en faisant commencer seulement à « Monsigneur » la réponse de sa fille.

Quelles que soient la valeur précise et les conditions d'emploi de ce mélange du *tu* et du *vous*, il est clair qu'il n'a pas existé seulement dans les livres.

Lucien FOULET.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT IGNORÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Imprimés, vélin 2231 : XVe siècle.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale auquel est consacrée cette étude n'a, croyons-nous, jamais été signalé, il ne figure sur aucun catalogue et a été découvert par M. M.-L. Polain qui a eu l'obligeance de nous le faire connaître. Il est relié à la suite d'un exemplaire sur vélin de l'édition Jehan Lambert (1493) du *Chevalier délibéré* qui porte le n° Vélin 2231. Ce ms. n'a pas été mentionné par les bibliographes d'Olivier de la Marche, M. H. Stein [2] et MM. Beaune et d'Arbaumont [3], qui ont décrit l'édition Jehan Lambert, mais se sont bornés à reproduire la notice de Van Praet [4]. Or celui-ci ne pouvait

1. *Chroniques*, éd. Luce, t. I, 1869, p. 465.

2. *Olivier de La Marche, historien, poète et diplomate bourguignon* (Extrait du t. XLIX des Mémoires couronnés... publ. par l'Académie royale de Belgique, 1888), p. 141.

3. *Mémoires d'Olivier de La Marche*, 1883, t. I, p. CXXXIV.

4. *Cat. des livres imprimés sur vélin* (autres que ceux du Roi), t. II, n° 259, p. 135-136.

donner aucun détail sur ce volume qu'il n'avait pas sous les yeux. En 1817, cet exemplaire était à Londres où il avait été vendu 11 livres 11 sh., il avait appartenu auparavant à Pont-de-Vesle, au baron d'Heiss et à Chardin ; il est relié en maroquin bleu, dos orné, filets triples, tr. dorée [1].

Le manuscrit était, à l'origine, formé de dix-huit feuillets sur vélin, mais ceux numérotés 1, 5, 12 et 15 qui contenaient les débuts de pièces et qui étaient sans doute ornés de peintures ont disparu. Il ne subsiste qu'une seule miniature au feuillet 14 r° ; les couleurs sont tout à fait les mêmes que celles employées pour l'ornementation du *Chevalier délibéré* ce qui prouve que, dès le début (dernières années du xve siècle ou début du siècle suivant), l'imprimé et le manuscrit étaient destinés à être réunis.

1. Feuil. 1-4. [*L'heureuse paix de France, d'Alemaigne, d'Espaigne et d'Angleterre*], 195 vers.

Poème d'Octavien de Saint-Gelais sur les traités d'Étaples (3 novembre 1492), de Barcelone (19 janvier 1493) et de Senlis (23 mai 1493) par lesquels Charles VIII faisait la paix au prix de grands sacrifices afin de pouvoir entreprendre la guerre d'Italie.

Ung jour de mars le vingt et troisiesme

Paix apparait au poète endormi, celui-ci engage ses contemporains à sortir de chez eux et à reprendre leur vie normale

Car l'Allemaigne, l'Espaigne et l'Engleterre
Sur sainct canon ont juré et promis
D'estre a jamais feaulx et bons amis (v. 175).

Notre ms. est incomplet du début, les quarante et un premiers vers manquent, il commence par :

Grace des cieux utile a toute gent
Et fut ouye la voix de paix heureuse.

La pièce se retrouve en entier dans le ms. Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 1158, fol. 29-33 [2] ; elle a été imprimée dans la *Chasse et départ d'Amour* :

1. Un autre exemplaire, provenant de la bibliothèque de Henri VII, est au British Museum (Proctor, *Index*, 8294).

2. C'est un recueil des œuvres d'Octavien et de Mellin de Saint-Gelais.

Paris, Vérard, 1509, 14 avril, f. B III r°, col. 2 [1].

Paris, Philippe Le Noir, s. d., f. b VI [2].

Paris, veuve feu Jehan Trepperel et Jehan Jehannot, s. d., f. b VI [3].

II. Ff. 5-11 v°. [*Complainte sur la mort de Madame Marie de Bourgogne*] par Olivier de La Marche, 384 vers.

Le début manque, le poème commence au v. 45 :

> Ou ceste doleur ne soit grande
> Ho Frize, Hollande, Zellande.

La pièce se compose d'une *Complainte* et d'un *Dialogue entre l'âme et l'œil* mais les deux parties sont nettement unies ; MM. Beaune et d'Arbaumont [4] intitulent la seconde *Dialogue entre la dame* (sic) *et l'oeil*. La pièce se retrouve dans les mss. suivants :

Aix 165 (anc. Méjanes 400), p. 31-35 ; Grenoble 875 ; Bruxelles, Bibl. royale, série II, n° 140, fol. 7-12 [5] ; Vienne (Autriche), Bibl. imp., 3391, fol. 561 [6] d'après lequel a été faicte l'édition de [Ch. Ruelens] [7]. Notre manuscrit ne donne pas la dernière strophe qui dans les autres est prononcée par l'auteur ; les vers y sont intervertis : en voici l'ordre par rapport à celui de l'édition Ruelens v. 45-48, 97-244, 49-96, 293-338, 245-292, 339-384.

Je rappellerai que Marie de Bourgogne, unique fille de Charles le Hardi et épouse de Maximilien d'Autriche, mourut à Bruges, le 27 mars 1482, des suites d'une fracture du fémur produite par une chute de cheval. Elle avait vingt-cinq ans. Cette mort

1. Vélin 583.

2. B. Nat. réserve Ye 297, 298, 299.

3. B. Nat. réserve Ye 300.

4. *L. c.*, p. CXXXIX.

5. Selon MM. Beaune et d'Arbaumont elle n'y serait que partiellement. La cote est celle donnée par ces deux auteurs.

6. Gachard, *Notice sur les mss. concernant l'hist. de la Belgique qui existent à la Bibl. roy. de Vienne* (Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, IIIe série, 1863, p. 234-390).

7. *Recueil de chansons, poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas*, publ. par les soins de la Société des bibliophiles de Belgique, t. III, 1878, p. 25-38.

subite fut rappelée par Olivier de La Marche dans la quatrième partie du *Chevalier délibéré* ; elle inspira également Molinet qui composa une *Complainte* [1] où il est question de ses maux personnels autant que de ceux de cette princesse et où il intercale un dialogue latin entre cette dame et son époux. Lemaire de Belge dans la *Seconde epistre de l'amant vert* mentionne le cheval qui causa sa mort :

> Et se hobin malheureux et mauldit
> S'est le doulant, par lequel on perdit
> Jadis, (helas trop tost) ta noble mere
> Dame Marie, amye non amere [2].

III. Ff. 12-13 v°. [*Epitaphe de la Dame de Balsac*], 94 v.

Comme la précédente cette pièce est incomplète : le début habituel

> Apres my nuyt a l'eure que tout homme
> Prent voulentiers son naturel repos

manque ; la pièce ne commence qu'au v. 38 par :

> Des languissans soubz votre seigneurie.

L'auteur ne se nomme pas et quant à la dame de Balsac il dit seulement qu'elle était « belle assez » et « jeune d'ans ». La pièce est de la fin du xve siécle, elle se retrouve dans un ms. et dans une édition du début du xvie siècle dont je reparlerai. Selon M. de Maulde la Clavière [3], H. J. Molinier [4] et H. Guy [5], la dame serait Anne de Graville ; mais celle-ci vivait encore en 1536 et avait à cette époque environ cinquante ans. Cette identification doit donc être rejetée. Celle de Le Roux de Lincy [6] ne vaut pas mieux ; il croit qu'il s'agit de Marie de Balsac, mère d'Anne, qui mourut en 1503 ; comme sa fille

1. *Faicts et dicts*, Paris, Alain Lotrian, 1540, ff. 77-86.
2. Imprimée à la suite des *Illustrations de Gaules*. Paris, pour François Regnault, 1523.
3. *Louise de Savoie et François Ier*, Paris, 1895, p. 291-293.
4. *Essai biographique et hist. sur O. de Saint-Gelays*, Rodez, 1910, p. 145.
5. *L'Ecole des grands rhétoriqueurs*, 1910, p. 150-151.
6. *Notice sur un beau ms. orné de huit gr. miniatures*, Paris, 1877 ; voir ci-dessous, p. 509, n. 2.

ainée se maria en 1497, Marie avait probablement quarante-cinq ans au moment de sa mort et ce n'est pas à elle que pouvaient s'appliquer les épithètes qualifiant sa jeunesse ; cependant Quentin-Bauchard [1] soutient la même opinion et M. M. de Montmorand [2], qui est le dernier à avoir traité cette question, s'y range. Tout nouvel essai d'identification devra nous présenter une dame de Balsac morte jeune à la fin du XVe siècle ou au début du suivant. Or en consultant la généalogie de cette famille on constate que Rauffet II mourut en 1470, il avait épousé Jeanne d'Albon en 1450 [3] ; la date de la mort de cette dernière ne semble pas connue. Ils eurent deux fils Rauffet III qui mourut sans postérité et Geoffroy qui mourut en 1509 et dont la femme, Claude le Viste se remaria avec Jean de Chabannes. Rauffet II avait un frère, Robert, connu comme étant l'auteur de la *Nef des batailles* et du *Chemin de l'ospital*. C'est lui qui continua la postérité [4]. Il épousa en 1474 Antoinette de Castelnau dont il eut cinq enfants. Elle mourut le 9 septembre 1494, comme le prouve son épitaphe [5] ; elle avait donc au moins trente-cinq ans. Il se remaria, probablement l'année suivante avec Lancia Fabri, fille d'un gentilhomme pisan [6]. Nous ne savons rien sur cette jeune femme. Vint-elle en France ? Eut-elle des enfants ? Quand mourut-elle ? Les généalogistes se taisent à son sujet. Son mari mourut en 1503 et fut enterré aux côtés de sa première femme. On le voit, il n'est pas facile d'identifier la dame de l'épitaphe. Antoinette de Castelnau conviendrait quant à l'époque, mais le poète pouvait-il parler des « jeunes ans » d'une personne de son âge ? Peut-être en tenant compte de l'exagération propre aux auteurs de l'époque. Ce que l'on peut affirmer avec certitude c'est que l'*Epitaphe* ne se rapporte ni à Anne de Graville, ni à sa mère.

IV. Ff. 14-15 r° *L'arrest de la louenge de la dame sans vy.*

Le fol. 14 r° est orné d'une miniature représentant un personnage vêtu de noir qui présente l'Arrêt à trois autres.

1. *Les femmes bibliophiles*, 1886, t. II, p. 381.
2. *Anne de Graville*, Paris, 1917, p. 272.
3. Anselme, t. II, 437.
4. *Ibid.*
5. Tamizey de Larroque, *Le chemin de l'ospital par Robert de Balsac* (extrait de la *Revue des langues romanes*), 1887, p. 22-23.
6. Dossiers bleus 560.

L'*Arrest* est une ballade formée de trois douzains et d'un envoi de six vers.

Incipit Puis que les dieux par leur consentement
Ont tint conseil d'ung commun sentement.
Refr. Seulle sans per la plus belle des belles.

L'auteur dit que Cretin, Robertet, Octavien [de Saint-Gelais] et Hemont se sont réunis pour choisir la dame digne d'être appelée

Dame sans sy par euvre meritoire.

Ils ont mené leur enquête avec conscience car

Il n'est livre, ne cronicque ne histoire
Diz ou escrips qui facent mention
De loz, d'honneur [1] ou de description
Qu'ilz n'avent veu.

Et ils choisissent la « seulle sans per, la plus belle des belles » pour lui décerner le titre, mais ils ne la nomment pas.

V. Ff. 15 r°-17 r°. [*L'appel interjecté par telles nommées dedans contre la dame sans sy*], 108 vers.

Les 34 premiers vers manquent.

Cet arrêt ne fut pas bien accueilli par les dames de l'entourage d'Anne de Bretagne qui trouvèrent la sentence « trop criminelle ». Jeanne Chabot, dame de Montsoreau s'approcha la première de l'acteur

Est-elle plus merveilleuse ou estrange
En bruit, en lotz, en triumphe ou en dits
Qu'autres ne sont ?...

Est-elle plus prudente que Palas,
En chasteté plus digne que Lucresce
De qui Tarquin tant ayma le soulas ?
Esse Juno la plaine de richesce ?
Esse Medee ou Helene de Grece
Qui de beaulté portait le parragon ?

et elle termine

Quant est de moy je me oppose a cecy
Formellement.

1. Ms. De loz *donner*.

Après elle Blanche de Montberon prit la parole

> Quoy [1] estes vous venus en ceste court
> Pour y drescer entre les dames noise
> Et en louer une seulle a vostre aise ?

elle proteste contre le jugement et demande que la cause soit soumise à « l'amant royal portant livree noire » ; Mademoiselle de Talaru qui était présente accepta cette combinaison et lança une petite pointe contre les fatistes dont

> Tous les escrips ne sont pas veritables.

Le roi s'étant allé coucher, l'auteur se retira et rédigea l'appel des dames pour le soumettre au seigneur désigné.

Jusqu'à aujourd'hui ces deux pièces ont été considérées comme liées à l'*Epitaphe de la dame de Balsac*, parce que toutes trois se retrouvent dans un manuscrit du duc de La Vallière [2] et dans une édition en car. goth. s. d. [3]; cependant l'*Arrest de la louenge* se trouve seul dans le ms. Bibl. Nat., f. fr. 2206, fol. 195 v°. Ces trois petits poèmes ont été attribués à Octavien de Sainct-Gelais; cependant leur réunion avec les *Epitres d'Ovide* n'est pas une preuve suffisante de paternité.

Il me semble qu'une lecture attentive de l'*Arrest* et de l'*Appel* suggère une autre hypothèse. D'abord l'*Epitaphe* n'a aucun rapport avec les pièces qui la suivent, les critiques n'ont pas été arrêtés par le fait que, la dame de Balsac étant morte, son éloge, qu'ils croient posthume, n'aurait choqué personne ; or le poète nous dit qu'il dressa « entre ces dames noises », il est naturel qu'on soit jaloux des vivants plutôt que des morts et on ne soutient pas un appel contre une femme défunte. La supposition que la

1. Ms. *Ou* estes

2. Le Roux de Lincy en a donné une description, *Notice d'un beau ms. orné de huit grandes miniatures provenant de la bibl. du duc de la Vallière*, dont la vente aura lieu le mardi 20 mars 1877, Paris, Labitte et Voisin, 1877. M. de Montmorand l'a reproduite partiellement.

3. *Le recueil des espistres d'Ovide translate en francoys e vrai ligne pour ligne faisant mencion de cinq loyalles amoureuses qui faisoient complamctes et douloureuses lamentacions pour leurs singuliers amys qui les avoient abandonnez pour aultres*... Au fol. C III v° *s'ensuit l'epytaffe de feue Madame de Balsac*. B. Nat. réserve Yc 1567 (anc. Yémeniz, 1492)

dame de Balsac serait la Dame sans sy me semble absolument insoutenable. La Dame sans sy était une des compagnes des dames de Montsoreau, de Montberon et de Talaru, elle vivait à la cour d'Anne de Bretagne au temps de Cretiñ, de Robertet et d'Octavien de Sainct-Gelais, c'est-à-dire avant 1502, date de la mort de ce dernier. Les dames qui soutinrent l'appel sont connues. La dame de Montsoreau est Jeanne Chabot, femme de Jean III, comte d'Astarac, premier chambellan et maistre d'hôtel de Louis XI [1] ; elle est mentionnée dans l'état des officiers de la maison de la reine Anne de Bretagne [2] pour les années 1496-1498, parmi les dames et demoiselles : « Jeanne Chabot, dame de Montsoreau [3] et du Petit Chasteau, mille livres ». Sa fille épousa Philippe de Commynes. La seconde dame. Blanche de Montberon, appartenant à une famille de l'Angoumois est citée parmi les filles d'honneur de la reine [4] et reçoit cent livres : quant à Madame de Talaru elle est nommée dans un compte fourni par le receveur Hugues Pinelle à la duchesse Anne de Bourbon : « Autre despence faite par ledit Pinelle a cause de plusieurs personnes, a Madame de Talaru, Françoyse du Boys, la somme de 240 l. t. pour sa pension a elle ordonnée par madite dame pour l'année de ce present compte » (14 février 1497) [5].

Toutes ces dates sont voisines et l'incident que relatent nos deux petits poèmes se place dans les dernières années du xve siècle. Il est peut-être possible de préciser davantage. Les dames s'en remettent au jugement « de l'amant royal, vestu de noir ». Or celui qui à cette époque méritait le mieux cette épithète est Pierre de Bourbon, il était *royal* par sa famille et par son mariage avec Anne de France. Ses deux frères, Jean II et Charles étaient morts en 1488, mais ces deuils étaient trop anciens pour l'obliger à porter le noir ; en « 1498 le jeune fils de ce duc nommé Charles de Bourbon et communément appelé le comte de Clermont, mourut et par sa mort causa une grande tristesse

1. Anselme, III, 384.
2. T. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, Paris, 1684, p. 708.
3. Arr. de Saumur, Maine-et-Loire.
4. T. Godefroy, *l. cit.*, p. 708.
5. J. M. de La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, Paris, 1868, t. II, p. 454 en note.

en la maison de Bourbon [1] » ; selon notre hypothèse, l'histoire de la Dame sans sy se placerait exactement entre cette mort et celle de Charles VIII [2], donc dans les premiers mois de l'année 1498.

Quant à l'auteur c'est très probablement un des quatre mentionnés plus haut ; ils nous sont tous connus, sauf Hemont [3] ou Bremont [4]; or, à cette époque, l'auteur attitré de la Maison de Bourbon c'est Robertet, non pas Jean, l'auteur du *Dit des douze sibilles* et l'hôte de Charles d'Orléans, mais son fils François qui semble avoir joui d'une renommée assez considérable. Secrétaire du duc de Bourbon et du roi, élu d'Auvergne, receveur de Forez, trésorier du Bourbonnais et bailli d'Usson [5] son labeur officiel ne l'empêchait point de faire des vers. Il écrivit trois rondeaux sur *Non mudera*, devise d'Anne de Bretagne [6]; il répondit à Molinet au nom de son frère Florimont [7]; il fut en relation avec Cretin et une certaine amitié apparait sous leurs vers ampoulés et équivoqués [8]; il composa encore le *Débat du boucanier et du gorrier* [9], œuvre assez agréable qui décrit la vie de cour de l'époque. Comme son père, il mit les *Triomphes* [10] de Pétrarque en vers français, mais tandis que la version de Jean est en huitains la sienne est en rondeaux.

Symphorien Champier composa à sa requête le *Doctrinal du père de famille à son enfant pour le régir et gouverner à toute perfection*, ouvrage dont la première partie est en prose et la seconde en vers recueillis « de divers auteurs [11] anciens avec le regime pour bien mourir et le regime des serviteurs et la voye de paradis » [12]. C'est une compilation où l'on trouve des fragments des

1. La Mure, *l. cit.*, t. II, p. 447.
2. 7 avril 1498.
3. B. Nat., f. fr. 2206.
4. Ed. s. d., f. c. iiij v° et note ms.
5. B. Nat., f. fr. 1721, f. 51.
6. B. Nat., f. fr. 1717, fol. 12 v°-13 v°.
7. B. Nat., f. fr. 1717, f. 65.
8. B. Nat., f. fr. 1717, f. 67-70 v°.
9. B. Nat., f. fr. 1721, f. 5.
10. B. Nat., f. fr. 1721, f. 59.
11. Impr. *autres*.
12. A la suite de la *Nef des princes*. Lyon, Balsarin, 1502, 12 septembre. H. XVIII-IIII

Enseignements de Christine de Pisan a son fils, des *Proverbes des sages* ou *Ditz des philosophes* (inc. N'est pas sire de son pais), de l'*Instruction et doctrine de bien vivre et mourir* (inc. Qui a bien vivre veult entendre) et de réminiscences des deux premières parties du livre de François Garin [1]. Un des auteurs du *Vergier d'honneur*, probablement André de la Vigne, écrivit un rondeau qui donne le nom de Robertet en acrostiche:

Fran champion d[e] vertus excellente
C ueur plain d'honneur et d'amour precellente
O rigine de noble extraction [2] !

et Jean Le Maire de Belge le cite parmi les poètes vivants (1503) dans la *Plainte du Desiré*

Si ay je encor quelque autre amy en regne
Qui mon beau clos cultive a plaine resne
Et bien y scet maint plantaige rengier,
C'est ung second Robertet qui ahenne
Toujours dedens et jamais ne si tenne
Mais si tresbien y touche et y assenne
Que c'est l'honneur de mon riche vergier [3].

Un anonyme composa pour lui une *Épitaphe* où sa vie, partagée entre le service des ducs de Bourbon et des rois de France et l'amour de la rhétorique, est assez bien définie :

S'il a bien fait sans blasme et contredict
Il a aussi bien descript et bien dit,
Car en son dict plein de fruict et valleur
Rethorique a desparty sa couleur
En tel moyen qu'on a esté en doubte
Ou gisoit plus son loz et gloire toute,
Ou s'il estoit mieulx faisant que disant
Ou son dit plus gracieux que duisant [4].

Selon mon hypothèse ce serait donc François Robertet qui

1. *Complainte et doctrine*.
2. Ed. car. goth. s. ind. typ., B. Nat., réserve Lb[28] 15 A., f. r VII.
3. A la suite de la *Légende des Vénitiens*, Paris, Geoffroy de Marnef, 1509, ff. ddij vo.
4. B. Nat., f. fr. 1721, ff. 103-103 vo.

« par commandement » aurait pris la plume pour composer l'*Arrest de la louenge* et, après avoir été accusé d'« estre venu en ceste cour pour y dresser entre les dames noises », rédigea leur appel

Lequel en vers pour vous, sire, mis ay.

Quant à la Dame sans sy il faut se résoudre à ignorer qui elle est ; peut-être un manuscrit nous la fera-t-il connaître un jour. Rien ne permet actuellement de choisir entre les dames d'Anne de Bretagne. Tout ce que l'on peut affirmer avec certitude c'est que la Dame sans sy n'est pas Anne de Graville, qui à cette époque avait neuf ou dix ans, et menait encore la vie austère de Marcoussis [1].

Eugénie Droz.

1. M. de Montmorand, *l. cit.*, p. 59.

COMPTES RENDUS

F. Lot, **Étude sur le Lancelot en prose**; Paris, Champion, 1918; in-8°, 452 pages (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 226).

Le livre que M. F. Lot vient de faire paraître sur le *Lancelot* en prose est un des ouvrages les plus importants qu'aient inspirés les romans de la Table Ronde. La brillante récompense académique qui lui a été attribuée est doublement justifiée, par la valeur propre du livre et par l'heureuse influence qu'il aura certainement sur les travaux ultérieurs de cette sorte. C'est à la fois une synthèse destinée à démontrer une idée et unriche ensemble de recherches et de remarques analytiques. Il suggère et oriente autant qu'il veut démontrer. Enfin, et c'est là peut-être une des originalités les plus précieuses de cet ouvrage, on y trouve partout le respect de l'œuvre littéraire, la volonté d'en comprendre les intentions et de retrouver dans le vieux livre l'esprit de l'homme qui l'a composé. C'est là une méthode trop conforme aux nécessités de la véritable histoire littéraire et trop différente de l'attitude des folkloristes, qui jusqu'ici ont un peu accaparé le Graal, pour que nous n'en fassions pas à M. et à Mme Lot un rare mérite.

Un livre de cette valeur doit être analysé chapitre par chapitre; nous présenterons ensuite les quelques observations et objections qu'il nous a suggérées.

*

Les premiers chapitres montrent, avec de nombreux exemples, que, dans tout l'ensemble appelé le *Lancelot* (*Estoire* du Graal ou, comme disait Hucher, *Grand Saint Graal*, *Lancelot*, y compris *l'Agravain*, *Quête et Mort Artu*), les épisodes se tiennent, se préparent et se dénouent souvent à de grandes distances, que les personnages un moment laissés de côté reprennent exactement le cours de leurs aventures, et que dans cette trame où s'entrelacent les fils, il n'y a point de solution de continuité. Les manuscrits présentent fort peu de traces d'interpolations, parce que, dans une œuvre d'un tissu aussi serré, il n'était guère facile d'en introduire. La chronologie même des innombrables événements du roman est précise et cohérente. Les allusions à des

dates, à des saisons, ne sont point en l'air : on peut suivre les personnages à peu près jour par jour, et M. Lot en donne des exemples. Sans trop insister, le roman indique la durée des grands épisodes, tels que les « quêtes » diverses, la vie d'Artus avec la fausse Guenièvre, etc... ; et cette durée concorde toujours avec l'ensemble du récit (ch. I, II et III).

Une telle cohésion, si remarquable dans un roman de cette ampleur, amène à penser que le *Lancelot* doit être tout entier l'œuvre d'un seul et même auteur. L'unité d'auteur paraît en tout cas une hypothèse « infiniment plus vraisemblable que la multiplicité d'auteurs et de remanieurs ». Mais M. Lot, partageant une opinion que nous exprimions ici même en 1907, ne se contente pas de cette démonstration un peu extérieure, et la complète par des raisons tirées de l'esprit même de l'œuvre. Un plan unique apparaît dans ce vaste ensemble romanesque. Personnages et épisodes ne sont pas introduits au hasard, mais en vertu d'intentions qu'on peut retrouver. Ainsi Galehaut, type magnifique et touchant d'amitié, est aussi une grande utilité : il fa lais un personnage de sa valeur pour la tâche délicate de découvrir à la reine Guenièvre l'amour passionné de Lancelot. Ainsi encore plusieurs épisodes sont faits pour atténuer la faute de la reine Guenièvre en montrant qu'Artus de son côté, n'est pas sans reproche.

Non seulement il y a une unité de plan dans le Lancelot propre, mais dans tout l'ensemble du « corpus ». Dans la partie appelée communément l'*Agravain*, l'atmosphère change, « le Graal monte à l'horizon ». Tout y est conçu en vue de la *Queste*, si bien que le « droit nom » de l'*Agravain* devrait être : la *Préparation à la Quête*.

La *Queste* elle-même est incontestablement une suite du *Lancelot*. L'hypothèse d'une *Queste Galaad* indépendante du *Lancelot* n'a même pas besoin d'être discutée. Les procédés de l'auteur de la *Queste* sont les mêmes que ceux de l'auteur du *Lancelot*, par exemple la manie de faire reparaître des personnages secondaires ; ainsi au moment le plus solennel de la *Queste* réapparaît Claudin, fils insignifiant du roi Claudas.

Les rapports entre le *Lancelot* et la *Queste* d'une part et le *Grand Saint-Graal* ou *Estoire* d'autre part sont plus délicats à déterminer. Il est assez naturel de supposer de prime abord que l'*Estoire* est une sorte de « portique » rajouté après coup à l'édifice par une main différente : c'est généralement le cas des préludes et des « enfances ». Mais en fait il y a entre la *Queste* et l'*Estoire* des rapports intimes d'intention et d'esprit ; en outre, l'antériorité de la *Queste* se heurte à des objections décisives qu'il est inutile de répéter après Heinzel et Brugger. L'*Estoire*, loin de se référer à la *Queste*, prédit les événements qui s'y produiront. Il est évident que « la *Queste* postule l'*Estoire* », et que « la *Queste* s'efforce presque servilement d'accomplir les aventures symboliques prophétisées par l'*Estoire* ». Les discordances signalées par la critique entre l'*Estoire* et la *Queste* sont ou inexistantes ou insignifiantes. L'*Estoire* est donc de la main de l'auteur qui projette la *Queste* et même la *Mort Artu*, dont « à coup sûr » il connaît les grandes lignes.

La *Mort Artu* est une finale, spécialement liée à l'*Agravain* par l'épisode essentiel de la Salle aux Images et par les nombreuses allusions de l'*Agravain*. Elle a été écrite la dernière, car elle renvoie aux autres parties : ses six références à la *Queste* sont particulièrement indiscutables.

La conclusion s'impose donc : l'*Estoire*, le *Lancelot* propre, l'*Agravain*, la *Queste* et la *Mort Artu* sont du même auteur.

Il reste cependant une objection à lever : l'esprit évidemment chevaleresque du *Lancelot* et le mysticisme de la *Queste* peuvent-ils être attribués à un seul et même homme ? En fait, l'esprit mystique et l'esprit chevaleresque ne sont pas séparés, isolés l'un de l'autre dans des chapitres distincts du roman. Il y a des traces d'esprit chevaleresque dans la *Queste*, et surtout il y a dans le *Lancelot* bien d'autres éléments que la courtoisie amoureuse et que l'aventure mondaine. Sans doute l'influence manifeste de Tristan fait de Lancelot, par moments, un héros d'amour passionné ; mais l'auteur cherche constamment à atténuer la culpabilité du couple adultère. Tous deux aiment sincèrement Artus ; Lancelot, en outre, n'est pas le vassal du roi, il ne lui doit rien ; c'est Artus au contraire qui en plusieurs circonstances est son obligé. L'amour de Lancelot est purifié par la constance ; celui de Guenièvre est ennobli par l'influence bienfaisante qu'il a sur Lancelot. Lorsque, dans l'*Agravain*, Guenièvre se reproche d'avoir, par sa faute, empêché Lancelot d'être le héros du Graal, Lancelot rectifie et montre que cet amour est pour lui source de bel orgueil et de prouesse. Néanmoins, toujours dans l'*Agravain*, la vie amoureuse et mondaine de Lancelot est vigoureusement flétrie à plusieurs reprises : c'est son péché, est-il dit, qui lui fera manquer l'aventure du Graal. Sa condamnation est déjà prononcée, d'ailleurs, dans le *Lancelot* propre, quand il ne peut pas éteindre la tombe ardente de Syméon. Les comparses luxurieux sont eux aussi réprimandés et châtiés par des mésaventures : tels Guerrehes et Gauvain. L'esprit religieux est visible jusque dans le *Lancelot* propre, et le mysticisme même n'y est pas inconnu. On y trouve, comme dans la *Queste*, des songes où figurent les mêmes bêtes légendaires, et que des « prud'hommes » expliquent avec la même subtilité moralisante. Les prières, les confessions, les conseils donnés aux chevaliers y ont le même air ecclésiastique. La chevalerie elle-même y est représentée comme une institution quasi religieuse, comme une profession de noblesse d'âme et de beauté morale.

Dans la *Mort Artu*, les préoccupations religieuses ne sont pas moins manifestes. Gauvain, Lancelot, sont frappés de malheurs à cause de leurs péchés. On pourrait s'étonner de voir, dans la *Mort Artu*, Lancelot retourner à la vie coupable qu'il avait si bien amendée dans la *Queste*. Mais les amours de Lancelot et de Guenièvre sont indispensables à l'épilogue ; en outre, la rechute du héros est prévue et préparée dès la *Queste* ; car après avoir entrevu, comme en rêve, les mystères du Graal, Lancelot apprend qu'il n'en verra pas plus et reçoit le conseil de quitter la haire, symbole de ses efforts vers une perfection à laquelle il ne doit pas atteindre. Dépouillé de cette sainte armure,

Lancelot est de nouveau à la merci du démon. Ainsi, ni dans le plan ni dans l'esprit de ce vaste ensemble romanesque, on ne trouve vraiment d'incohérences ; on ne trouve pas davantage de différences de langue ou de style (ch. IV).

Rien ne semble donc plus s'opposer à la thèse de l'unité d'auteur du *Lancelot-Graal.* Pourtant il reste une difficulté. Dans la 1re partie du *Lancelot* propre, il n'est pas question de la *Queste*, et les deux ou trois allusions qui sont faites aux aventures du Graal en donnent pour héros Perceval, et non pas Galaad. L'étude critique, poussée à fond, des divergences des manuscrits en ces endroits démontre que dans la vraie leçon Perceval est bien le héros du Graal. Mais dès le tome suivant (de l'édition H. O. Sommer), l'épisode de Me Hélie de Toulouse annonce que les aventures du Graal seront achevées par un chevalier pur et fort, qui n'est pas encore nommé. Puis, dans l'épisode de la Charrette, qui est une imitation du poème de Chrétien de Troyes, il est fait allusion à des aventures racontées dans l'*Estoire*. Or on sait que pour l'*Estoire*, comme pour la *Queste*, le héros du Graal est Galaad. Comment expliquer ce mélange de concordances et de discordances ? Le mieux est de supposer que l'auteur, ayant commencé par le *Lancelot*, n'avait pas encore arrêté son plan relativement aux contes du Graal, et qu'après avoir écrit la 1re partie (t. III de Sommer), il a pris une décision nouvelle et composé l'*Estoire*, laquelle supposait dans son esprit le projet d'une *Queste Galaad* qu'il fit dans la suite.

Si difficile que puisse paraître cette explication, il y a d'ailleurs une autre raison de la préférer à l'hypothèse d'un changement d'écrivain. L'*Estoire* utilise, on le sait, des sources orientales, entre autres une liste de rois d'Éthiopie où elle a trouvé le nom de Kaleb Alfassam, roi de la « Terre Foraine ». Or le nom de Bohort, qui est un ἅπαξ dans notre littérature médiévale, figure aussi parmi les rois d'Éthiopie. Et il est question de Bohort dès les premiers chapitres du *Lancelot* propre. Donc, dit M. Lot, il est évident que le *Lancelot* et l'*Estoire*, connaissant les mêmes sources orientales, sont du même auteur (ch. V).

Qui fut cet auteur ? A coup sûr ce ne fut pas Gauthier Map, sous le nom duquel ce vaste ensemble de romans est mis sauf exception. Map était mort, mais non encore tombé dans l'oubli, quand le *Lancelot* fut composé, et ce sont ces deux raisons qui sans doute ont déterminé le véritable auteur à emprunter son nom. L'*Estoire* a cette singularité de s'attribuer d'abord à un auteur mystérieux, dont le nom serait connu plus tard, puis à Robert de Borron. Cela vient, dit M. Lot, de ce que l'*Estoire* suit de très près le *Joseph* de Robert de Borron, et veut augmenter son crédit en s'attribuant au même auteur. Plus tard, des remanieurs ont intercalé, entre l'*Estoire* et le *Lancelot*, le *Merlin* et sa suite, tous deux attribués à R. de Borron, si bien que le remaniement de la *Queste* a été transféré aussi de Gauthier Map à R. de B.

La date de la composition du *Lancelot* tout entier se place entre 1214 et 1227, à cause de la position de ce roman entre l'œuvre de Robert de Borron et

celle de Manessier. Le nom, très rare, de Seraphe (el Aschraf) permet même de reporter le *terminus a quo* à 1221, année où fut connue en France une lettre de Jacques de Vitry dans laquelle figure ce nom syrien.

L'auteur n'est ni Normand ni Anglo-Normand : il ignore tout à fait la géographie de la Grande-Bretagne et de la France de l'ouest. En revanche il connaît le Berry, mais il insiste surtout sur la ville de Meaux, et sur la fête de la Madeleine, qui en Champagne et dans la Brie était une date usuelle. Il est donc probable qu'il était Champenois, comme son devancier et modèle Chrétien de Troyes. En tout cas, c'était un clerc ; les diverses parties de son œuvre manifestent sa sympathie pour les personnes religieuses et pour les moines de divers ordres. Il est soucieux de moraliser, et l'on voit qu'il a pratiqué la confession. En même temps, il connaît le monde, s'intéresse aux rapports entre rois et vassaux, aux cas de conscience que peut faire naître le droit féodal. Il est dur aux vilains, qui d'ailleurs n'apparaissent que fort rarement dans son œuvre. C'est donc, probablement, un clerc de cour, d'esprit très aristocratique, peut-être un ancien chevalier.

Son but, en écrivant le *Lancelot*, a été de charmer le public courtois et de le moraliser. La figure de Lancelot a été « tracée pour servir de modèle aux chevaliers du XIIIe siècle », mais l'auteur a voulu aussi « purifier le genre romanesque » en le faisant servir à l'édification religieuse (ch. VI).

Les sources principales dont l'auteur du *Lancelot* s'est servi pour les diverses parties de son œuvre peuvent être déterminées. Pour le *Lancelot* propre, il a utilisé un poème, sans doute anglo-normand, qui ne nous est plus connu que par le *Lanzelet* d'Ulrich de Zatzikhoven. Il a beaucoup tiré des œuvres de Chrétien, la *Charrette* et le *Conte du Graal*, ainsi que de la première continuation de ce conte, celle de Wauchier de Denain. Maints épisodes, personnages accessoires ou simples noms propres, viennent de là. Plusieurs aventures de Perceval sont mises au compte de Lancelot ; il n'est pas jusqu'à la tournure d'esprit mystique et moralisante de Wauchier, à son goût pour le symbolisme, dont on ne puisse retrouver l'influence dans le *Lancelot*. « Wauchier, lui aussi, était animé d'un double esprit », mystique et courtois. On peut encore relever des emprunts faits par le *Lancelot* au Pseudo-Wauchier, au *Bel Inconnu*, à *Méraugis de Portlesguez* et peut-être à la *Vengeance Raguidel*, aux romans d'antiquité, au *Perceval* de Robert de Borron et à l'esquisse de *Mort Artu* qui le termine.

Pour la *Queste*, c'est à Robert de Borron que l'auteur a emprunté l'idée de faire du Graal une relique et de faire des aventures du Graal la fin du monde chevaleresque. Mais dans un ensemble romanesque consacré à Lancelot, il ne pouvait garder Perceval comme héros du Graal ; il ne pouvait pas davantage lui substituer Lancelot. De là est sortie l'invention de Galaad, fils de Lancelot. Il a cependant gardé Perceval, mais en l'épurant et en ne lui donnant plus la première place. Ayant constitué avec Galaad, Perceval et Bohort une sorte de triuité mystique il a repoussé au second plan tous les autres héros. La

Queste est d'ailleurs une « forêt d'allégories », où l'on ne peut guere retrouver de sources que pour quelques incidents.

La *Mort Artu* dérive de la fin du *Perceval* de Robert de Borron, ou elle a trouvé la guerre en Gaule, la lutte contre les Romains, la trahison de Mordret, etc. Mais elle a remonté à la source même de Robert de Borron, à cette *Historia Britonum* de Gaufrei de Monmouth que Wace avait traduite. Notre auteur avait certainement vu aussi une rédaction du *Brut* de Wace enrichie d'additions, analogue à celle que laisse deviner la version anglaise du *Brut* de Lavamon. La *Mort Artu* a subi tres fortement l'influence du *Tristan*, un peu moins celle de Wauchier et du Pseudo-Wauchier. Peut-être y a-t-il eu encore d'autres emprunts, que l'imagination et le savoir-faire de l'auteur rendent difficiles à découvrir.

L'*Estoire du Graal* utilise beaucoup, mais avec une grande liberté, le *Joseph* de Robert de Borron. Elle y ajoute la liaison entre les dynasties chevaleresques et les premiers chrétiens venus d'Orient en Grande-Bretagne, ainsi que le transport du Graal d'Orient en Occident. Mais sa trouvaille principale est d'avoir dédoublé le personnage de Joseph, en lui donnant un fils Josephes, qui mieux que son pere pourra être le premier officiant, et comme un prototype de cléricature. L'*Estoire* utilise encore les Actes des Apôtres, surtout les Apocryphes, et des sources orientales d'ou elle a tiré l'histoire d'Hippocrate et celle de la nef de Salomon. Il reste beaucoup à faire pour retrouver l'origine de bien des noms et épisodes manifestement orientaux de l'*Estoire*. Enfin on peut signaler que l'auteur de ce roman n'est pas ignorant de l'histoire romaine, et qu'il a emprunté au *Tristan* l'admirable conte du guerrier blessé qui se confie à la mer sur une barque sans avirons et sans voile (ch. VII).

Si habile et attentif qu'ait été l'auteur de ce vaste ensemble de romans, son œuvre ne manque pas d'inconséquences. Il faut signaler en premier lieu l'invraisemblance irrémédiable ou il est tombé à force d'enrichir le personnage de Galaad de trop de symboles et de correspondances mystiques. Le château de Corbenic, où est la plus haute des aventures, est trop facile à trouver ; Galaad y a été élevé, si bien qu'on ne comprend guere pourquoi il n'y court pas d'emblée aussitôt qu'il a été armé chevalier. Tout le monde entre à Corbenic, et l'on y voit défiler des figures assez indignes de ce saint lieu. C'est que l'auteur ne pouvait, avec Galaad, garder le theme de la visite inutile, dont ses prédécesseurs avaient fait une partie intégrante du conte du Graal ; non sans ingéniosité, il a reporté cet épisode d'épreuve sur des chevaliers moins parfaits que Galaad. Seulement, dans ces visites inutiles, le thème de la question a disparu, comme incompatible avec le caractere sacré du Graal, et a été remplacé par les épreuves terrifiantes dont est plein le « palais aventureux ».

La personne de Galaad, purement abstraite, s'accommode mal des precisions biographiques que l'auteur a tentées. Sa naissance adultérine, sa conception qui est le résultat d'une supercherie, tout cela n'est guere en harmonie avec

son rôle. Sa généalogie est pénible et obscure : il est de la lignée de Salomon, mais est-ce par sa mère, la fille du roi Pellès, ou par son père Lancelot, lequel est du lignage de Nascien ? La généalogie de Perceval n'est pas moins mystérieuse : ce héros dépossédé était décidément bien embarrassant !

Les grands accessoires légendaires, la Lance, le Graal et même l'épée « qui fauldra au besoing » n'ont pas causé à l'auteur moins d'embarras. La Lance était devenue, chez Robert de Borron, celle de Longin ; elle le reste chez notre auteur, mais elle reste en même temps un instrument des vengeances divines. Ailleurs le sang qui en découle guérit Josephes, Nascien, le roi méhaignié. Enfin la Lance disparaît avec le Graal à Sarras, mais l'auteur n'avait jamais dit qu'elle y était venue. Il y a une inconséquence singulière à placer le Graal, source de bénédictions, au milieu d'un pays dévasté par les enchantements, et dans un château où souffre le roi méhaignié. L'épée qui se brise était déjà dans Chrétien, c'était celle du forgeron Trébucet ; il y en a deux ici, et un long épisode de l'*Agravain* est consacré à nous montrer comment arriva à Corbenic, pour être ressoudée par Galaad, l'épée brisée qui avait jadis blessé Joseph.

Le roi méhaignié est confusément présenté ; l'origine de sa blessure n'est pas la même dans l'*Estoire* que dans l'*Agravain* et la *Queste*.

La Table Ronde elle-même n'est pas représentée de la même façon dans toutes les parties du roman. Dans le *Lancelot* propre, elle appartient plus à Guenièvre qu'à Artus, et paraît une institution purement féodale, une sorte de « maison de la reine », puis elle prend subitement, dans la *Queste*, un sens symbolique grandiose : c'est l'allégorie du monde.

Enfin plusieurs épisodes annoncés sont oubliés en cours de route, par exemple la délivrance de Moyse, dont l'aventure, racontée par l'*Estoire*, était pourtant mémorable. L'ouvrage a été écrit vite, et ces inconséquences en sont la preuve. Mais il n'en faut pas exagérer l'importance : ce sont elles qui ont empêché maint critique de voir l'unité profonde de l'œuvre (ch. VIII).

La valeur littéraire du *Lancelot-Graal* mérite d'être déterminée avec quelque soin. Les défauts sont évidents : la faculté d'invention de l'auteur n'est pas proportionnée à sa fécondité : ses procédés sont assez monotones, un grand nombre d'épisodes se répètent, et il a la manie de ramener sur la scène quantité de personnages secondaires déjà oubliés du lecteur. La *Mort Artu* répète des motifs déjà vus dans l'*Agravain*. Dans l'*Estoire*, la blessure « parmi les quisses » prend les proportions d'une épidémie ; Mordrain, Nascien, Célidoine, subissent tour à tour, dans des îles pareillement désertes, des épreuves fort analogues. L'habitude d'expliquer, assez platement d'ailleurs, toutes les merveilles, finit par tuer l'intérêt. Enfin il y a, surtout dans l'*Agravain*, des inconvenances et bien des maladresses, et nulle part on ne sent un souffle poétique, un véritable don de style.

Mais il y a aussi des mérites, de belles scènes entre Lancelot et la reine ; la *Mort Artu* a une grandeur tragique. Seule l'*Estoire* est faible et

ennuyeuse : on sent que c'est « un portique ajusté à un bâtiment dont la construction était, sinon achevée, du moins commencée ». Dans l'ensemble, il serait injuste de ne pas reconnaître que cette œuvre donne une réelle impression de grandeur, et qu'elle est sans doute la plus caractéristique et la plus forte du moyen âge français (ch. IX).

Elle n'a cependant pas échappé aux entreprises des remanieurs. Une énorme interpolation, l'histoire de *Grimaud*, s'est insérée dans l'*Estoire*. La *Queste* a été enrichie d'aventures discordantes et attribuée à Robert de Borron ; en cet état elle a été incorporée au *Tristan*, et y a été encore augmentée. Le *Merlin* a été introduit après coup dans le corpus du *Lancelot-Graal* ; il y a même reçu une suite destinée à se raccorder au reste et à expliquer l'origine d'une foule de personnages. Enfin le ms. Huth contient une *Suite Merlin* particulière, différente de la vulgate, et faite pour relier le *Merlin* non à la *Queste* primitive, mais au remaniement mis sous le nom de Robert de Borron.

Galaad n'a pas réussi à déposséder Perceval de la gloire de conquérant du Graal ; Manessier, Gerbert de Montreuil continuent le *Perceval* de Chrétien en démarquant notre *Lancelot*. Le *Perlesvaus* en est aussi une imitation moralisante et mystique. Dans le *Perceforêt* et le *Palamède*, au contraire, le merveilleux chrétien disparaît, l'aventure seule reste et tourne à l'extravagance. Enfin *Lancelot* pénétra en Espagne, et là, refondu, il donna naissance à l'*Amadis*, qui devait l'éclipser, le remplacer dans la faveur publique (ch. X).

*
* *

Telle est, fidèlement résumée, la thèse de M. Lot. Elle consiste en somme à démontrer d'abord que toutes les parties du *Lancelot-Graal* sont du même auteur, puis à déduire de l'ensemble, en quelque sorte, la figure de cet auteur et la nature de son talent. Il en résulte que la valeur de presque tout le livre dépend de la manière dont l'unité d'auteur aura été établie, et que si d'aventure la démonstration de M. Lot laissait subsister quelque doute, les chapitres relatifs à l'auteur et à ses défauts et mérites littéraires perdraient beaucoup de leur intérêt. Peut-être en eût-il été autrement si la démonstration de l'unité d'auteur était venue, comme une conclusion, après l'étude particulière de chacune des parties du *Lancelot*. L'analyse eût ainsi précédé la synthèse ; et peut-être cette synthèse eût-elle été moins affirmative. Car il est permis de penser que si M. Lot avait appliqué à quelques-unes au moins des branches du *Lancelot*, prises isolément, ses excellentes méthodes d'étude critique, il aurait reconnu à certaines divergences plus d'importance qu'il ne l'a fait. Par exemple, il n'aurait pas trouvé aisé d'esquisser la conception que le prétendu auteur du *Lancelot* se faisait du Graal : car entre le Graal de l'*Agnéau* et celui de la *Queste*, il y a plus qu'une nuance.

Sans reprendre par le menu tous les arguments présentés par M. Lot à l'appui de la thèse de l'unité d'auteur, qu'on nous permette de signaler quelques difficultés qu'à notre sens il n'a pas levées. Selon lui, l'auteur s'est

interrompu dans la composition du *Lancelot* propre pour écrire l'*Estoire* « portique ajouté à un bâtiment déjà commencé ». Or le *Lancelot* s'attribue à Gauthier Map, de même que le reste du corpus, et l'*Estoire* s'attribue d'abord à un personnage de race illustre qui ne veut pas se nommer, puis à Robert de Borron. Changement bien étrange ; M. Lot dit que l'auteur, qui dans l'*Estoire* s'inspirait fort du *Joseph* de R. de B., a voulu accroître le crédit de son œuvre en la mettant sous le nom de son devancier. Mais pourquoi n'a-t-il pas fait le même raisonnement à propos de ses autres emprunts ? Et que devient, avec un pareil procédé, ce souci d'unité, de cohésion que M. Lot découvre en cet auteur ? Je ne puis m'empêcher de penser à d'autres remaniements du *Lancelot-Graal* attribués aussi à Robert de Borron, notamment à la *Queste* du ms. B. N. fr. 343. C'est là une ressemblance fâcheuse.

En outre, M. Lot, frappé à juste titre des références mutuelles de l'*Estoire* et de la *Queste*, est porté à trouver insignifiants les désaccords des deux œuvres. Ainsi la délivrance de Moyse, annoncée par l'*Estoire*, n'est pas racontée par la *Queste* ; c'était pourtant un personnage dont l'aventure était tout aussi mémorable que celle de son père Syméon. Bien plus, la *Queste* fait allusion à un supplice de Moyse tout différent de l'*Estoire*, et tel qu'il ne comportait point de délivrance. Or Robert de Borron, le vrai, infligeait déjà à Moyse un châtiment définitif, et précisément le même qu'indique la *Queste*. Il paraît bien invraisemblable qu'un auteur, après avoir modifié, dans l'*Estoire*, le récit de son devancier, lui ait ensuite, dans la *Queste*, rendu sa faveur au point de le préférer au sien propre. Si l'auteur de la *Queste*, qui sans aucun doute a eu entre les mains une *Estoire* où il a trouvé Nascien, Evalac, etc., etc., y avait trouvé également l'aventure de Moyse telle que nous la lisons dans l'*Estoire* du Pseudo-Borron, et à plus forte raison si cet épisode de l'*Estoire* avait été écrit par lui-même quelques mois auparavant, nul doute qu'il n'y fût resté fidèle dans la *Queste*. Aucune raison valable ne lui eût fait préférer l'incohérence qui nous choque aujourd'hui. La *Queste* est loin d'être la partie la plus prolixe du *Lancelot-Graal* ; elle pouvait supporter l'addition des quelques lignes nécessaires à l'achèvement annoncé de l'aventure de Moyse[1].

A ces difficultés, signalées fort impartialement par M. Lot, nous pouvons en ajouter quelques autres, dont il n'a pas parlé, non plus que Heinzel, si nos souvenirs sont exacts. Elles ont trait moins à des divergences épisodiques, pour lesquelles on peut toujours trouver d'ingénieuses explications, qu'à des différences de conception ou d'esprit, bien plus intéressantes en l'occurrence. Le roi Alphasan, dans l'*Estoire*, construit pour le Graal un château auquel Dieu lui-même donne le nom de Corbenic (Hucher, III, 289)[2]. Josué, à qui

1. L'hypothèse d'une lacune à cet endroit de la *Queste*, sans être en soi inadmissible, n'est présentée par M. Lot que comme un pis-aller, sans grande probabilité. Il n'est pas pour le moment nécessaire de la discuter.

2. Je renvoie à l'édition Hucher parce que je n'ai pas sous la main l'éd. Sommer, qui d'ailleurs n'est pas beaucoup meilleure.

Alphasan donne sa terre, est couronné roi, dans ce château, et tous les habitants y sont rassasiés par le Graal, « en tel maniere qu'il n'i ot celui qui n'eust a mengier çou qu'il seust deviser ». Cependant la nuit suivante le généreux Alphasan reçoit du ciel l'ordre de déguerpir, nul homme ne devant coucher dans ce château, parce que le Graal y est, et il est en même temps blessé d'un glaive « parmi les cuisses ambedeus ». Après quoi nous apprenons que ce château s'appelle le Palais aventureux, à cause des aventures extraordinaires qui y adviendront; et que par la suite il sera toujours appelé ainsi, et que tous les chevaliers qui y auront passé la nuit seront trouvés morts le matin, jusqu'à la venue de Gauvain. Cette conception farouche et sanglante du château du Graal ne s'accorde point avec la *Queste*. Les seules aventures que la *Queste* place à Corbenic sont d'ordre moral et religieux; et les chevaliers indignes, comme Hector, sont écartés du saint lieu, mais ne sont point massacrés. Bien plus, quand Lancelot se présente à la porte, la seule aventure qu'il rencontre est destinée à mettre à l'épreuve sa confiance en Dieu, au lieu de sa valeur chevaleresque. Deux lions gardent l'entrée du château; Lancelot tire l'épée pour forcer le passage, et en même temps qu'une main céleste le désarme, une voix lui dit : « Ha, home de povre foi et de malvese créance, por coi te fies-tu plus en ta main que en ton criator? Molt es chetis, qui ne cuides mie que Cil en cui servise tu t'es mis ne puisse plus valoir que tes armes ! » Enfin quand les trois élus, Galaad, Perceval et Bohort viennent à Corbenic et achèvent « les aventures qui y sont », il n'est question que de l'épée qui se ressoude entre les mains de Galaad, de la guérison du roi méhaignié, et surtout de la grande cérémonie religieuse du Graal. On ne saurait accuser plus nettement la différence essentielle qui sépare les aventures romanesques de celles du Graal. On retrouve ailleurs, dans le *Lancelot*, ce palais aventureux et terrible dont parle l'*Estoire*, mais ce n'est pas dans la *Queste*, où le « saint ostel », comme on le voit, a un tout autre caractère.

Plus grave encore est le désaccord de l'*Estoire* et de la *Queste* sur un point de dogme dont parle M. Lot, p. 162 sqq. Il s'agit du moment de la messe où s'opère le mystère de la transsubstantiation. Par suite d'une méprise M. Lot, qui cite les deux œuvres, les trouve d'accord. Or l'*Estoire*, comme le dit fort justement M. Lot, suit l'opinion de Pierre le Chantre et montre la transsubstantiation réalisée seulement après la double consécration du pain *et du vin*. Il ne saurait y avoir de doute là-dessus : « Si devint tantost li pains chars et li vins sans... » (Sommer, I, 40). Quant à la *Queste*, c'est une autre affaire. A deux reprises elle nous montre la transsubstantiation visible à Corbenic au cours de la messe du Graal. Voici les deux passages (M. Lot n'a pas mentionné le premier) :

1° « Et devant le saint vessel se seoit un vielz hom vestuz come prestres, et sembloit que il fust el sacrement de la messe. Et *quant il dist hoc est corpus domini*, il fu avis a Lancelot que desus les mains au preudome avoit un

homes dont li dui metoient le plus juene entre les mains au provoire. » (Cf. Sommer, VI, 578.)

2° « Lors fist Josephes semblant que il entrast el sacrement de la messe. Et quant il i ot demoré .i. poi, *si prist dedenz le saint vessel .i. oblee qui ert fete en semblance de pain. Et au leier que il fist* descendi de vers le ciel une figure en semblance d'enfant, et avoit le viaire ausi roge et ausi enbrasé come feu. Et se feri el pain, si que cil qui el pales estoient virent apertement que li pains avoit forme d'ome charnel... » (Cf. Sommer, VI, 190.)

Le « sacrement de la messe », c'est la consécration. Les deux passages sont concordants ; l'un et l'autre ne parlent que de la consécration et de l'élévation de l'*hostie*, que de la transsubstantiation *du pain* ; ni l'un ni l'autre n'introduisent le vin. Dans le premier, le mot de pain ne figure pas, mais l'expression *corpus Domini*, très fréquente dans la *Queste*, ne permet aucun doute. Elle est tirée du rituel de la communion des fidèles, et ne peut désigner, ici comme dans tous les autres passages, que l'hostie « fete en semblance de pain », puisque le pain est la seule espèce sous laquelle les fidèles communient dans l'Eglise romaine.

Donc, pour l'auteur de la *Queste*, la transsubstantiation est accomplie dès la consécration du pain et l'élévation de l'hostie. C'est, comme on sait, la doctrine qui a prévalu dans l'Église, non sans controverses. Elles étaient particulièrement vives au début du XIIIe siècle, et le désaccord flagrant de l'*Estoire* et de la *Queste* en reçoit une importance décisive. Pour concilier certaines disparates du *Lancelot-Graal* avec sa thèse de l'auteur unique, M. Lot allègue volontiers que cet auteur a bien pu, après tout, comme Wauchier de Denain et tant d'autres, être animé d'un « double esprit ». Ici, il faudrait le supposer aussi animé d'une double théologie, ce qui est plus difficile.

Qu'on relise d'ailleurs ces scènes de la *Queste* et de l'*Estoire*. La *Queste* se garde bien de faire du miracle de la transsubstantiation une description détaillée ; elle annonce simplement l'essentiel du miracle. L'*Estoire*, au contraire, avec une logique implacable et aveugle, en suit les conséquences à travers toute la liturgie de la communion ; au lieu de l'hostie, c'est un corps d'enfant que le prêtre partage en trois tronçons sur l'autel, et mange. La vision édifiante, toute spirituelle, de la *Queste*, n'est ici qu'une scène platement écœurante. Ce passage de l'*Estoire* n'est pas hérétique seulement en religion, il l'est en art aussi.

Dans l'hypothèse où l'*Estoire* et la *Queste* seraient du même auteur, nous ne voyons pas comment on pourrait expliquer pareilles divergences. Mais il y a plus. L'*Estoire*, selon nous, contient un passage au moins que l'auteur a copié dans la *Queste*, en le modifiant juste assez pour montrer qu'il ne l'avait pas exactement compris. C'est le combat du roi Lambar et du roi Varlan. Dans la *Queste*, cette histoire est racontée pour montrer avec quel soin jaloux Dieu réserve au chevalier élu l'épée du roi David. Le roi Varlan, Sarrasin converti, était tenu « a un des plus preudomes del monde ». Pourtant, pour s'être

saisi de cette épée en un besoin désespéré, il mourut incontinent, devant le lit où gisait l'épée. Dans l'*Estoire*, au contraire, ce récit n'est qu'un hors-d'œuvre, amené par le nom du roi Lambar, qui figure dans l'énumération rapide de la lignée de Josué. Au lieu que dans la *Queste* l'objet du récit était le sacrilège du roi Varlan et son châtiment, dans l'*Estoire* l'attention est attirée sur le roi Lambar. On insiste sur sa sainteté, sur l'amour que Dieu lui portait ; par contre le roi Varlan n'est plus un « preudome », et s'il est puni à la fin, ce n'est pas tant pour avoir touché à l'épée sacrée que pour avoir tué un saint. Dans l'identité générale des deux textes, un tel changement d'orientation se marque par d'intéressantes variantes, où l'on voit clairement l'effort, d'ailleurs impuissant, de l'imitateur pour adapter un récit qui n'est plus à sa place. Voici les deux passages juxtaposés :

Estoire (éd. Hucher III, 293).

. . *et d'icelui Manuiel issi le roys Lambor*... Chil Lambors fu chevalier buens et tant ama Diu que on ne quidoit pas que en toute la Grant Bretagne ne en religion ne en autre liu eust plus preudoume de lui. Il avoit un sien voisin qui marchissoit a lui et estoit rices et fu sarrasins, mais crestiens avoit esté nouvelement. Il s'entreguerrioient de tous lour pooirs.

Un jour avint que li roys Lambors et li roys Varlans orent lor hommes assembles desus la marine et fu la bataille coumenchie grans et merveilleuse des unes gens contre les autres. Et tant que li roys Varlans fu outreement desconfis et tout si homme

Queste[1] (cf. Sommer, VI, 146).

Quant Galaad voit ceste chose, si dist : « Par foi je voloie trere ceste espee, mes puis que li deffens i est si granz, je n'i metrai ja la main.... — Biaus seignors, fet la damoisele, saichiez que li treres est veez a toz, fors a-1. sol, et si vos diré coment il en avint n'a pas lonc tems. »

Voir fut, fet la damoisele, que ceste nef ariva el roiaume de Logres, et a celui tems avoit il guerre grant et mortel entre le roi Lambar, qui fu peres a celui roi qu'on apele le Roi mehaignié, et le roi Varlan, qui ot esté sarrazins toz les jors de sa vie ; mes lors avoit esté crestiennés novelement, si que l'en le tenoit a un des plus preudomes del monde.

Un jor avint que li rois Lambars et li rois Varlans orent lor osz assemblees en la marine ou ceste nef estoit arivee, et tant que li rois Varlans fu tornez a desconfiture. Et quant il se vit desconfit et ses homes ocis, si ot paor de morir. Si vint a ceste nef qui

1. Texte critique provisoire, d'après l'ensemble des mss. parisiens, extrait de l'édition de la *Queste* que je prépare (cette remarque s'applique à toutes les citations de la *Queste* du présent article).

furent ochis, si que il i en fui tous seus viers la marine; et quant il fu venus a la rive de la mer, *il trouva une nef nouvielement arivee, mais cele nef estoit si biele et si rice, que il n'avoit onques mais veue a nul jour si biele en tout son eage, ne puis ne sist. Et se auquns venoit avant* pour demander quex nef çou estoit, jou li respondroie tot premierement que ce estoit cele nef que Naschiens ot veue en l'Ille Tournoiant. Qant li roys vint a la rive, il sailli dedens la nef et *qant il ot regardé l'espee*, il le traist hors de fuerre et revint ariere et trouva enmi sa voie le roy Lambor. Et qant li roys le vit, il le feri amont ou hyaume, si fu l'espee si trenchans que ele fendi le roy et le ceval jusques en tierre. Itex fu li primiers cols de l'espée qui fu fais en grant Bretagne. Si en avint si grant persécutions a ambesdeus les royaumes, el royaume de la Tierre Foraine et el royaume de la Tierre de Gales *pour venjance dou roy Lambor que Diex amoit tant*, que de grant tans apres les tières a laboureours ne furent gaagnies ne n'i croissoit ne blé ne avaine ne autre cose, ne li arbre ne porterent fruit, ne es eves ne trouverent poissons se trop petit non et pour çou la tierre des .II. royaumes fu apielee la Tiere Gaste.

la estoit arivée, si sailli dedenz. Et quant il ot trovee ceste espee si la trest del fuerre et issi fors, et trova le roi Lambar, l'ome el monde de crestiens ou il avoit greignor foi et greignor creance et ou Nostre Sire avoit greignor part. En quant li rois Varlans vit le roi Lambar, si dreça l'espee et le feriamont el helme si durement qu'il fendi lui et le cheval jusqu'en terre. Iteus fu li premiers cos de ceste espee, et ce fu fet el roiaume de Logres. Si en avint si grant pestilence et si grant destrucion es deus roiaumes que onques puis les terres ne randirent as laboureours leur travaus ; car onques puis n'i crut ne blé ne autre chose, ne li arbre ne porterent fruit, ne en l'eve ne furent trové poisson ; et par ce a l'en apelé la terre des .ij. roiaumes la Terre gaste, por ce que par cel doloreus cop fu ainsi agastie.

Qant Varlan vit que l'espee trençoit si bien, il se pourpensa que il retorneroit pour prendre le fuerre. Lors revint a la nef et remist l'espee ou fuerre et si tost come il ot çou fait, il cai mors devant *le lit*.

Quant li rois Varlans vit l'espee si trenchant, si pensa qu'il retorneroit por prendre le fuerre; et lors revint a la nef et entra dedenz et remist l'espee el fuerre. Et si tost come il ot ce fet si chei morz devant cest lit. Ainsi fu esprovee ceste espee...

Inutile de relever par le menu les différences significatives de ces deux textes. Il est évident que c'est celui de la *Queste* qui est original ; car ce

récit suppose que le lecteur a présentes à l'esprit trois choses : la nef de Salomon, le lit et l'épée. Ces conditions sont parfaitement remplies dans la *Queste*, puisque le récit est fait à propos même de l'épée que les trois chevaliers découvrent sur le lit dans la nef ; elles manquent tout à fait dans l'*Estoire*, où l'auteur est obligé de rappeler de quelle nef il s'agit : il oublie par contre, de rappeler ce que c'est que le lit et l'épée dont il parle, ce qui achève de prouver son emprunt. J'ai souligné les passages caractéristiques de l'*Estoire*. Quant à la *Queste*, les quelques phrases qui encadrent le récit proprement dit en précisent la portée exemplaire et contribuent fortement à prouver que c'est là, et là seulement, qu'il est à sa place. Enfin, le lecteur fera de lui-même la comparaison qui s'impose entre les deux styles, entre l'élégante brièveté de la *Queste* et les surcharges, la prolixité banale de l'*Estoire*.

On pourrait faire une comparaison de textes analogue, et, croyons-nous, tout aussi concluante, entre les passages de l'*Estoire* et de la *Queste* relatifs au lignage de Nascien (éd. Sommer I, 205 sqq., et VI, 93 sqq) Le petit papier mystérieux que, dans l'*Estoire*, Nascien reçoit pendant son sommeil, est un mélange incohérent et assez absurde d'un songe d'Evalac (dont l'*Estoire* ne souffle d'ailleurs mot) et d'une vision de Lancelot décrits dans la *Queste*. Mais c'est l'invention particulière de l'auteur de l'*Estoire*, d'avoir représenté Lancelot sous la forme d'un chien « lait et mauvais », « viex et ors. » Admirable trouvaille ! Vil et répugnant, le généreux amant d'une reine, le héros sans égal du *Lancelot* et de la *Mort Artu*, le pénitent fervent de la *Queste* ! Nulle part, même quand il expie durement un péché d'ailleurs exempt de bassesse, Lancelot n'est traité de la sorte. Jamais l'auteur du *Lancelot* propre ni celui de la *Queste* n'auraient commis sur leur propre ouvrage un tel contresens.

Enfin il serait bien instructif de comparer le texte de l'*Estoire* et celui de la *Queste* dans tout l'épisode de la Nef de Salomon. On aboutirait, croyons-nous, à la même conclusion qu'à propos du combat de Lambar et de Varlan : il est impossible que les deux textes soient de la même main, et c'est l'*Estoire* qui remanie. Mais ce n'est pas le lieu d'une telle démonstration, et il faudrait bien auparavant établir un texte critique, au moins partiel, de l'*Estoire*.

A propos du *Lancelot* proprement dit et de ses rapports avec le reste du corpus, la question essentielle, sur laquelle il faut revenir, est de savoir s'il existe vraiment dans le *Lancelot* le même esprit religieux et mystique que dans la *Queste*. M. Lot l'affirme, à l'aide d'arguments ingénieux et fins. Voyons-en pourtant quelques-uns.

Le *Lancelot*, dit M. Lot, cherche à atténuer la faute de ses héros adultères : il donne des torts à Artus, il évite de faire de Lancelot le vassal du roi qu'il trompe ; c'est au contraire Artus qui est l'obligé de Lancelot. La chevalerie est représentée comme une école de grandeur d'âme et de noblesse, comme une institution quasi religieuse. Enfin l'amour est soigneusement rehaussé, ennobli par l'influence magnifique qu'il a sur les cœurs ; par lui les hommes se surpassent eux-mêmes, il devient une sorte d'exaltation de la

valeur humaine. Tout cela est certainement assez élevé, et montre le désir de l'auteur d'incarner en son héros un idéal. Mais quel idéal? A coup sûr pas celui de la *Queste*. Bien plus, cet ennoblissement de l'amour profane accroit, au lieu de la diminuer, la distance qui sépare l'esprit du *Lancelot* de celui de la *Queste*. Si la chevalerie est une institution si morale, si religieuse même, pourquoi la *Queste* la condamne-t-elle, en esquissant une nouvelle chevalerie, toute différente, et qui est vraiment le service de Dieu? Si Lancelot a tant d'excuses, si son amour pour la reine est chose si belle, pourquoi est-il si rudement tancé dans la *Queste*? Pourquoi lui reproche-t-on précisément d'avoir perverti sa belle âme, d'avoir mal usé des dons exceptionnels de Dieu? L'auteur de la *Queste* n'ignore point la subtilité prestigieuse de cette doctrine d'amour; il la fait présenter par Lancelot lui-même au cours de sa confession, et il la condamne, au nom de la morale religieuse qui n'admet pas ces enjolivements mondains du péché. Bien sermonné par un ermite, Lancelot avoue enfin, et c'est un passage qui vaut d'être cité.

« Sire, fet Lancelot, il est ainsi que je suis morz de pechié d'une moie dame que je ai amee tote ma vie, et ce est la reine Genievre la feme le roi Artu. Ce est cele qui a plenté m'a doné l'or et l'argent et les riches dons que je ai aucune foiz donez as povres chevaliers. Ce est cele qui m'a mis el grant bobant et en la grant hautece ou je sui. Ce est cele por cui amor je ai fetes les grans proesces dont toz li mondes parole. Ce est cele qui m'a fet venir de povreté en richesce et de mesese a totes les terriennes beneurtez. Mes je sai bien que par cest pechié de li s'est Nostre Sire si durement corociez a moi... [1] » Et c'est encore le mot de péché qui revient dans les admonestations par lesquelles le saint homme répond à cette confession encore toute pénétrée d'esprit mondain. Finalement Lancelot, pour se réconcilier avec Dieu, promet de renoncer à son amour. On le voit, le discrédit dont la *Queste* frappe les mœurs chevaleresques tombe à plein sur le *Lancelot*.

D'autre part, le *Lancelot*, dit M. Lot, laisse prévoir à différentes reprises les reproches qui seront faits au héros dans la *Queste* et les châtiments qu'il recevra. Ainsi il échoue dans une aventure (la tombe de Syméon) : plus loin, (dans l'*Agravain*) sa conduite est plusieurs fois flétrie aussi sévèrement que dans la *Queste* elle-même. En réalité, si Lancelot manque l'aventure de la tombe de Syméon, c'est, nous dit l'auteur, à cause d'un péché du roi Ban son père; et M. Lot prend ailleurs texte de ce même passage pour établir que dans la religion de l'auteur du *Lancelot* les fautes des parents retombent sur les enfants. Il est donc inexact de présenter cet épisode comme un avant-goût de la réprobation de Lancelot dont le mérite personnel n'est pas en jeu. En outre rien n'est plus contraire à l'esprit et à la lettre même de la

---

1. Texte critique provisoire (v. plus haut); cf. Sommer, t. VI, pp. 40-51 (j'indique cette référence d'après les excellentes analyses du roman que M. Lot a mises en appendice).

Queste que cette idée de faire expier par les enfants la faute des parents. Car alors les fautes de Lancelot retomberaient sur Galaad, dont la destinée, par principe, doit être parfaite. Ce point de doctrine est d'ailleurs discuté dans la *Queste* : Lancelot exprimant à son confesseur l'espoir d'être sauvé par les mérites de son très saint fils, le prêtre lui répond : « Des pechies mortex porte li peres son fes et li filz le suen, ne li filz ne partira ja as iniquitez au pere ne li peres ne partira ja as iniquitez au filz ; mes chascun selonc ce qu'il aura deservi recevra loier. » (Cf. Sommer, IV, 93-100).

Comment admettre que l'homme qui a écrit cette sentence puisse être l'auteur de l'épisode où Lancelot expie le péché du roi Ban ? Il faudrait lui supposer non plus seulement « un double esprit », comme dit M. Lot, mais une capacité de contradiction plus qu'humaine.

Quant aux reproches faits à Lancelot dans l'*Agravain*, il importe d'abord de remarquer, avant de leur attribuer une valeur probante, que l'*Agravain*, quel qu'en soit l'auteur, a manifestement été écrit pour préparer la *Queste*, ou plutôt pour la raccorder avec le *Lancelot*. Si on y trouvait un esprit déja touché de mysticisme, un commencement de réprobation des mœurs chevaleresques, cela ne prouverait pas nécessairement que l'*Agravain* est de la même main que la *Queste*. Or, à mon avis, on ne trouve même pas cela : les reproches — fort minces au fond — faits à Lancelot sont d'ordre général, ils sont comme des allusions à une réprobation qu'il encourra et qui sera expliquée ailleurs. Nulle part une action présente de Lancelot n'est blâmée : et pourtant Dieu sait s'il se donne chevaleresquement carrière ! Il n'a jamais tué plus de monde. Il tue un vilain qui a osé lui réclamer un péage; ailleurs, juste après avoir vu l'apparition mystique du Cerf blanc et des quatre lions, il doit, pour avoir l'hospitalité, jouter contre un chevalier, et il le tue. Et l'auteur n'a pas un mot de blâme pour de tels exploits ; si au milieu de ses succès Lancelot rencontre une unique aventure qu'il ne peut pas achever, c'est parce qu'elle est réservée à Galaad, et le reproche de luxure qui lui est fait à ce moment semble aussi insolite que s'il n'était qu'un ressouvenir d'un conte tout différent.

Il y aurait encore bien à dire sur la façon dont l'*Agravain* « prépare » la *Queste*. Certes l'auteur semble prendre à tâche d'éclairer certains événements que suppose la *Queste*, de présenter les personnages qu'elle utilise. Mais il est difficile, malgré tout, de trouver dans cette partie du grand roman quelque chose de l'esprit de la *Queste*. Nulle part les meurtres ne sont plus nombreux, nulle part les aventures ne paraissent inventées avec moins d'arrière-pensées morales. C'est un amoncellement d'histoires purement romanesques, et qui à peu près toutes figurent ailleurs. Quand M. Lot parle des faiblesses d'invention du romancier, et de sa tendance trop fréquente à répéter les mêmes incidents, ou à ramener sur la scène des personnages secondaires déjà oubliés, les exemples qu'il cite proviennent *tous* de cette partie du *Lancelot* qu'il appelle la « Préparation à la *Queste* » (Cf. Lot, ch. IX). Quant à la manière dont ces

contes conviennent à la *Queste*, on en jugera par quelques exemples. D'abord le Graal : il sauve la vie de Perceval et d'Hector qui étaient en train de s'entretuer ; un peu plus loin il guérit Lancelot fou d'amour. C'est donc le vase merveilleux, sans rien du symbolisme eucharistique de la *Queste*, et ses bienfaits vont, sans aucun discernement, aux impurs aussi bien qu'aux justes. Qu'on se rappelle toutes les épreuves que Lancelot doit subir, la conversion à laquelle il doit s'efforcer, dans la *Queste*, pour arriver seulement à entrevoir en une sorte de rêve les mystères du Graal. Et qu'on se rappelle de quelle façon, dans la *Queste*, Hector se voit interdire l'entrée du château du Graal. On mesurera alors l'importance du désaccord. On peut en dire presque autant du passage singulier de l'*Agravain* où Bohort, piqué d'entendre raconter par Lancelot son aventure avec la fille du roi Brangoire, se met à dévoiler celle de Lancelot avec la fille du roi Pellès. C'est là un étalage assez surprenant d'histoires quelques peu scabreuses, sur lesquelles la *Queste* n'insiste pas, et pour cause. Car elles ne peuvent que mettre en lumière l'une l'irrégularité de la naissance de Galaad, l'autre les défaillances du vertueux Bohort ; et ce sont des difficultés auxquelles le romancier a dû se résigner, mais sur lesquelles il ne faudrait pas attirer l'attention, sous peine de ruiner toute la fiction de la *Queste*. Enfin l'*Agravain* ne semble pas avoir la main moins malheureuse dans le passage relatif à Claudin, fils du roi Claudas. On se souvient que dans la *Queste*, au moment le plus solennel des cérémonies du Graal, les trois héros voient surgir neuf chevaliers inconnus, qui se joignent à eux dans une nouvelle Cène. Ces élus sont venus de tous les points de l'horizon romanesque, on l'apprend au moment où, leur brève et symbolique mission prenant fin, ils vont repartir dans l'inconnu : et parmi eux figure Claudin, fils du roi Claudas. Le roi Claudas, M. Lot l'a bien montré, est une des plus curieuses figures du *Lancelot*. Il est l'ennemi du héros, mais un ennemi que l'auteur a voulu rendre estimable, à la façon de certains chefs païens des chansons de geste. Claudas joue un rôle dès les premières pages du *Lancelot* : son fils Claudin n'en joue point. L'*Agravain* ou « préparation à la *Queste* » lui en donne un, et quel ! Dans la guerre de Gaule, Claudin tend traîtreusement une embuscade dans laquelle le bon et sage roi Baudemagus, avec douze compagnons, est grièvement blessé ! Trouve-t-on qu'un exploit de ce genre le prépare à la faveur insigne que lui fera la *Queste* ? Ou plutôt ne croit-on pas que, si l'auteur de la *Queste* avait connu cette affaire il se serait dispensé, ce qui lui était extrêmement facile, de faire figurer à la Cène de Corbenic ce guerrier sans scrupule ? Il n'avait déjà pas tant de sympathie pour les faits d'armes, même irréprochables ! Mais, pour l'auteur de la *Queste*, Claudin était-il autre chose qu'un nom de fils de roi ? Pour ma part, dans la façon même dont ce nom de Claudin a été inventé, pour reproduire le nom paternel, j'inclinerais à voir une preuve que ce Claudin, au moment de la *Queste*, n'avait d'autre célébrité que celle de son père, et pas encore d'histoire. Voilà bien des difficultés à propos du seul *Agravain* ; c'est là un problème auquel il faudra revenir particulièrement quelque jour.

De la *Mort Artu*, il y a peu de chose à dire. Néanmoins l'attribution de ce roman au même auteur que la *Queste* soulève une difficulté que M. Lot a très exactement signalée, mais qu'il n'a pas vraiment résolue. On sait que Lancelot, converti dans la *Queste*, retourne dans la *Mort Artu* à son amour adultère, sans que le romancier s'attache à expliquer un revirement si surprenant. C'est, dit M. Lot, que la rechute de Lancelot était prévue et préparée dans la *Queste* : Lancelot, qui a porté la haire tout le temps de sa pénitence, la quitte quand les aventures du Graal sont finies pour lui, et dès lors il n'est plus protégé contre le Malin. Ce serait déjà là une démonstration bien fragile : même si Lancelot quittait la haire, il ne s'ensuivrait pas qu'il dût fatalement retomber dans le péché, et le romancier, s'il était soucieux d'enchaîner, ne serait pas dispensé d'annoncer plus explicitement la rechute si prompte de son pénitent. Mais il y a plus : M. Lot fait une erreur matérielle et Lancelot *ne quitte pas* sa haire. Le texte de la *Queste* est formel, le voici :

« Lors vint .I. damoiselle devant Lancelot qui li aporta robe de lin fresche et novelle ; mes il ne la volt mie vestir, ains prist la here. Quant cil qui erent entor lui virent ce, si li distrent : « Sire chevaliers, vos poez bien lessier la here, qar vostre queste est achevee ; por nient vos travailleriez plus por qerre le saint Graal, que bien sachiez que vos n'en verroiz plus que veu en avez. Or nos ameint Dex caus qui plus en doivent veoir. » Por ceste parole n'en velt Lancelot rien fere ne lessier, ainz *prist la here et la vesti* et puis la robe de lin par desus et apres robe d'escarlate telle come len li aporta. »

Ajoutons que Lancelot passe ensuite quatre jours à Corbenic, avec « ceux du saint hôtel », et que le cinquième jour il a même l'insigne bonheur de prendre part au festin merveilleux que procure le Graal. Rien, dans les quelques lignes que consacre ensuite la *Queste* au retour de Lancelot à la cour, ne cache la moindre allusion à sa rechute dans le péché. Quant aux passages antérieurs relatifs à Lancelot, ils décrivent ses progrès en sainteté, le soin que Dieu lui-même prend de son enfant prodigue, et l'on y trouverait maintes phrases où Lancelot affirme avec conviction son désir de persévérer dans le bien « à tous les jours de sa vie ». Ajoutons encore que la *Queste* ne contient nulle part d'allusion aux événements de la *Mort Artu* d'où l'on puisse inférer qu'elle acceptait la rechute de Lancelot. Ainsi l'argument fondamental de M. Lot disparaît, ou même se retourne contre lui ; et là où il voyait « un exemple entre cent, entre mille, de cet art des préparations... etc. », il ne reste qu'un des plus gros obstacles qui s'opposent à sa thèse.

On pourrait bien encore chicaner M. Lot sur le passage où, décidé à admirer l'étonnant accord de la *Mort Artu* avec le *Lancelot*, il nous montre Lancelot, dans cette *Mort Artu*, empêché constamment, par on ne sait quelle mystérieuse influence, d'aller à des tournois et de recommencer sa gloire chevaleresque. En réalité il n'y a là-dedans ni mystère ni intervention divine, et la preuve en est que Lancelot figure parfaitement au tournoi de Winchester. Si ensuite l'auteur l'empêche, par une blessure, d'assister au tournoi de Lance-

bore, c'est, avec qu'il me semble, parce que Lancelot aurait [illegible] connaître les chevaliers d'Artus (n'oublions pas que ses parents Bohort, Lionel et Hector viennent de quitter la cour, très irrités, et d'aller chez le roi de Norgales, adversaire d'Artus), et que ce serait déflorer les dramatiques rencontres qui vont au cœur même du roman, mettre sa famille aux prises avec le reste de la Table Ronde et avec le roi lui-même. L'auteur de la *Mort Artu* montre peu de respect pour les innovations de la *Queste*, et il semble prendre à tâche d'en effacer rapidement la trace (au bout de deux pages Lancelot est déjà revenu à son bel et tragique amour) ; mais cela ne l'empêche pas d'être un des romanciers les plus remarquables du moyen âge, et de posséder particulièrement l'art des agencements dramatiques. On est donc fondé à lui attribuer des raisons de ce genre.

*
* *

Au livre de M. Lot sont joints des appendices pleins d'intérêt. C'est d'abord une analyse méthodique de l'ensemble du *Lancelot* ; avec sa distribution en paragraphes qui répondent aux articulations du récit lui-même, et avec ses références continuelles à l'édition Sommer, elle est très commode. C'est ensuite une étude sur l'origine du nom de Claudas. M. Lot y retrouve encore un nom de roi d'Ethiopie ; et cette utilisation, par le *Lancelot* propre, de sources orientales connues également de l'*Estoire*, lui paraît une nouvelle preuve de l'unité d'auteur. N'y a-t-il pas là quelque excès ? La présence d'un nom est un indice bien léger ; et pour Claudas en particulier, comme il faut toujours, même en passant par l'Ethiopie, remonter à la forme latine qui est Claudius, on peut se demander s'il est bien nécessaire d'invoquer les rois d'Éthiopie pour expliquer cette déformation.

Dans un troisième appendice, M. Lot compare deux rédactions de l'épisode de la Fausse Guenièvre. L'une est courte, l'autre est longue et amorce des aventures que la rédaction courte paraît ignorer. La rédaction courte n'est manifestement pas un abrégé de la longue ; quant à celle ci, M. Lot se refuse à y voir l'œuvre d'un remanieur, sous prétexte qu'il n'est pas vraisemblable que les 30 pages de la rédaction courte soient la seule « épave » qui nous reste du *Lancelot* primitif. Mais tout dépend de l'idée qu'on se fait des procédés des remanieurs. Un remanieur ne change pas obligatoirement tout de son modèle. Le ms. B. N. fr. 343 nous présente précisément un texte de la *Queste* non pas récrit de bout en bout, mais augmenté et comme farci d'additions qui préparent des rebondissements nouveaux. Et qui nous dit qu'un ms. du *Lancelot*, moins tronqué que le ms. B. N. fr. 768, ne nous révélera pas quelque jour d'autres « rédactions courtes » analogues à l'épisode en question ? M. Lot conclut que la rédaction courte et la longue sont l'œuvre du même auteur ; qu'après avoir écrit la première il a soufflé, repris des matériaux, et finalement écrit la seconde pour remplacer la première ! Mais comment expliquer alors que cette première rédaction soit parvenue jusqu'à nous, et, si j'ai bien compris, en plus d'un manuscrit ? C'est vraiment pousser un peu loin le souci de tout attribuer au même auteur.

On peut faire la même réflexion à propos de l'appendice suivant, qui concerne la mort du roi Label. Dans l'*Estoire*, cet événement est raconté, à quelques pages d'intervalle, de deux façons contradictoires. M. Lot se refuse à mettre cette incohérence au compte d'un remanieur, et il estime plus vraisemblable qu'elle soit le fait de l'auteur ! Il y trouve naturellement la preuve d'un dessein prémédité, puisqu'il n'y a rien dans le *Lancelot* qui ne soit voulu et composé par un cerveau unique. Retenons de cet appendice surtout la petite note où M. Lot avoue que le texte de l'*Estoire* « présente d'autres traces de remaniements » (p. 382). Concession d'une singulière importance ; car si l'on commence à admettre que le *Lancelot-Graal* n'est plus exactement tel qu'il sortit de la plume du romancier, on est contraint à donner gain de cause à ceux qui voient dans cette œuvre des traces de mains différentes ; et si l'on prétend alors que la thèse de l'unité d'auteur ne s'applique qu'au *Lancelot-Graal* primitif, il faut déterminer ce qu'était ce roman : besogne de « chorizonte » s'il en fut, et reprise d'une méthode que M. Lot a condamnée plus sévèrement que personne.

Les deux derniers appendices sont des études plus purement littéraires, de Mme Lot-Borodine. Elles sont écrites avec beaucoup de talent, de charme et témoignent, la dernière surtout, d'une rare et fine intelligence du mysticisme médiéval. Il arrive même à Mme L.-B. de renchérir sur l'auteur de la *Queste*, ce qui n'est pas peu dire : ainsi elle va jusqu'à parler de mariage mystique à propos de Galaad et de la sœur de Perceval. Je ne vois pas que le texte autorise pareille interprétation, mais elle est bien dans l'esprit de la *Queste*. Relevons enfin, sous la plume de Mme L.-B., une indication fort intéressante. On sait que l'histoire de la Nef de Salomon et des Fuseaux figure, sous une forme généralement identique, dans l'*Estoire* et dans la *Queste*. Mais dans l'*Estoire* Salomon dépose sur le lit un « bref » destiné à mettre le dernier de ses descendants, Galaad, en garde contre « l'engin des femes ». Il n'est pas question de cela dans la *Queste*. Et Mme L.-B. conclut : « Sans doute que l'auteur aura compris l'inutilité d'un avertissement de ce genre à l'adresse de Galaad. » L'auteur de la *Queste* ? Ce n'est donc pas le même que celui de *l'Estoire*, qui, lui, en effet, n'a pas compris cette inconvenance ? Or la Nef n'a d'autre raison d'être que Galaad, pour qui elle est faite. Tout cet épisode n'a pu avoir été composé que par un homme qui avait conçu le personnage symbolique de Galaad tel que la *Queste* nous le présente ; et certes ce personnage ne saurait être soumis à des tentations féminines. Quant à l'hypothèse d'une bévue, corrigée par l'auteur lui-même lors de la transcription du passage de l'*Estoire* dans la *Queste*, comment la faire concorder avec la grâce et la maîtrise dont témoigne tout l'épisode ? Il est donc naturel de tirer de ce passage la même conclusion à laquelle d'autres remarques nous ont conduits plus haut : le texte *actuel* de l'*Estoire* porte des traces d'une utilisation assez peu intelligente de la *Queste*.

⁂

Tirerons-nous une conclusion d'ensemble de ces remarques sans bien, prises entre beaucoup d'autres ? Nous nous garderons bien d'opposer ici à la thèse de M. Lot un système différent, qui n'aurait sans doute ni le même intérêt ni la même autorité. Peut être M. Lot a-t-il simplement voulu trop prouver en attribuant tout le *Lancelot-Graal*, variantes comprises, à un même auteur. En tout cas son étude montre que les parties de ce vaste roman sont bien, *en général*, faites ou refaites les unes pour les autres, et non rassemblées au hasard par de simples copistes. Il n'était peut-être pas nécessaire de dépasser cette conception de l'unité de l'œuvre.

Quoi qu'il en soit, il est conforme aux meilleures traditions scientifiques que des systèmes explicatifs de cette sorte soient tenus pour provisoires, et servent de point de départ à de nouvelles analyses ; on les honore en les éprouvant et, à l'occasion, en les contredisant. M. Lot lui-même nous y invite ; il dit quelque part qu'une bonne étude d'ensemble de l'esprit du *Lancelot-Graal* est impossible tant qu'on n'a pas de monographies approfondies des diverses parties de ce roman. Nous partageons entièrement et depuis longtemps cet avis, et en ce qui concerne la *Queste*, nous espérons satisfaire prochainement, dans la mesure de nos forces, le désir ainsi indiqué par M. Lot.

Albert PAUPHILET.

Le Français a la tête épique, par Maurice WILMOTTE. Paris, La Renaissance du livre, 1917; in-12, 191 pages (*Bibliothèque internationale de critique : lettres et arts*).

Dans la *Revue historique*, t. CXX (1915), M. Wilmotte avait fait un exposé critique de la théorie de M. Bédier sur l'origine des chansons de geste qui est devenu le chapitre II de ce livre. Dans les autres chapitres, M. W. expose ses propres idées sur la question et nous donne comme une préface à ses études sur la littérature latine médiévale. Les chansons de geste que nous avons sont des œuvres du XIIe siècle qu'il faut rattacher au XIIe siècle et expliquer par le XIIe siècle. Depuis les quatre volumes des *Légendes épiques* de M. Bédier, c'est là une vérité définitivement acquise. Mais où chercher cette explication ? M. Bédier a laissé entendre que plusieurs explications sont possibles et il n'en écarte aucune : chacune selon lui a sans doute sa part de vérité. Les nécessités de sa démonstration l'ont amené toutefois à insister plus particulièrement sur l'une d'elles : la collaboration des jongleurs et des moines. Les moines avaient accès aux vieilles chroniques, ils y puisaient des faits qu'ils mettaient à la disposition des jongleurs ; les jongleurs avaient, eux, l'habileté technique et ils mettaient en œuvre à leur manière toute cette érudition. M. W. va peut-être trop loin quand il parle à cette occasion de mercantilisme. Si l'œuvre est belle, qu'importe qu'elle ait pu servir à des fins utilitaires, si l'artiste est consciencieux, qu'importe qu'il ait reçu son loyer ?

Il reste, dit M. W., que dans cette collaboration, le jongleur — ou le trouvere, comme on voudra — a l'air un peu sacrifié. Avait-il vraiment besoin d'emprunter sa science aux moines? Capable d'ordonner un thème, de disposer des mots, d'aligner des assonances et parfois d'animer le tout d'une inspiration de poète, n'était-il pas un clerc aussi authentique que le moine ? Il savait donc le latin, pouvait lui-même consulter les chroniques, et qui sait ? lire au besoin les œuvres de l'antiquité, celles aussi où les hommes du moyen âge dans un latin tantôt savant, tantôt fruste avaient imité l'antiquité. Car la tradition ne s'est jamais interrompue : la nuit du haut moyen âge n'a pas été aussi épaisse qu'on l'a cru longtemps. Et si Turold s'est inspiré de Virgile, comme cela est certain, il n'est pas le premier qui se soit adressé à l'*Enéide*. Ni le dernier. Il y a donc bien eu une large tradition épique qui du plus lointain passé est venue aboutir à nos poèmes français du XIe et du XIIe siècle, vies de saints, chansons de geste, romans d'aventure, car c'est tout un. Seulement c'est une tradition latine. Il n'y a pas eu de renaissance au XIIe siècle, il n'y en avait pas besoin. L'antiquité romaine a survécu, interprétée par l'esprit chrétien. Pour comprendre la genèse de nos plus anciens poemes, il faut donc interroger la littérature latine, les lointains originaux et les imitations médiévales, la littérature profane et la littérature sacrée, la prose comme la poésie. Il faut voir que le latin a pu exprimer, avant le français ou en même temps que lui — et dans toute l'étendue du territoire des « deux France » — les idées, les sentiments, les aspirations de tout un grand peuple. Et c'est la France du *Roland*, du *Renard* et de Chrétien de Troyes que nous trouvons, en pleine Lotharingie, dans le *Waltharius*, le *Rodlieb*, l'*Ysengrimus* et tant d'autres poèmes. Telles sont, en gros et bien sommairement déduites, les idées de M. W. Toutes ne sont pas démontrées et quelques-unes avaient déjà été exprimées plus d'une fois, mais dans l'ensemble elles n'avaient pas encore été soutenues avec autant d'accent et des arguments aussi probants. — Ces idées conduisent tout naturellement M. W. à préconiser et à appliquer lui-même les méthodes de la critique littéraire. Déterminer avec précision l'apport qu'ont reçu le XIe siecle et le XIIe siècle, cadres, procédés, formules, art enfin, voilà une partie de la tâche ; définir l'esprit, retrouver l'âme qui a animé cette matiere, voilà l'autre partie et sans doute la plus importante. Et ici pourquoi ne pas tenir compte du génie, si on le rencontre par hasard ? M. W. nomme bien dans la même phrase que Turold, Dante, Shakespeare et Moliere, et c'est assurément lui faire beaucoup d'honneur ; mais en revanche est-ce assez que de voir en lui — à quelques lignes ou quelques pages d'intervalle — un « metteur en œuvre » et dans son poeme « un savant travail de marqueterie » ? Ce qui frappe M. W. dans l'étude de M. Bédier sur le *Roland* « c'est la predominance d'un sentiment esthétique, qui tend à faire la part assurément trop belle à l'originalité de l'auteur de ce poème et aussi à perdre de vue trop délibérément les antécédents du manuscrit d'Oxford ». Nous croyons qu'on ne peut pas faire la part trop belle à l'originalité du plus grand poète du XIIe siecle

Lucien FOULET.

A. Jeanroy, **Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux** (manuscrits et éditions) ; Paris, Champion, 1916 ; in-8, VIII-80 pages.

Bibliographie sommaire des chansonniers français du moyen âge (manuscrits et éditions) ; Paris, Champion, 1916 ; in-8, VIII-79 pages (Les Classiques français du moyen âge, publiés sous la direction de Mario Roques, nos 16 et 18 : 2e série, Manuels).

La seule bibliographie provençale existant jusqu'à présent, celle qui forme la deuxième partie du *Grundriss* de Bartsch, date de 1872. Il était donc tout à fait indiqué, dans l'attente de la nouvelle édition qu'on en annonce depuis une vingtaine d'années, d'en donner un abrégé et, surtout, de signaler, d'une manière précise, les progrès accomplis depuis un demi-siècle dans le domaine des études provençales. C'est ce qu'a fait M. Jeanroy dans sa *Bibliographie sommaire*. La première partie énumère les manuscrits, en donne une description sommaire, mais précise, renseigne sur leur histoire, et en indique les éditions diplomatiques. Les anciens sigles sont maintenus, les manuscrits récemment découverts sont désignés par des sigles conformes au système de Bartsch. Pour la deuxième partie, consacrée aux éditions de textes, M. J. a dépouillé les recueils collectifs (recueils généraux, recueils par genres, recueils par régions) et les éditions séparées. Enfin, un appendice (p. 78) apporte des précisions bienvenues à la longue liste d'anonymes donnée par Bartsch.

L'économie de la *Bibliographie des chansonniers français* est à peu près la même. La première partie étudie tour à tour les chansonniers proprement dits, les chansonniers provençaux contenant des chansons françaises, les manuscrits divers qui contiennent quelques spécimens isolés de la poésie lyrique, et enfin signale quelques anciens manuscrits actuellement introuvables. Après l'énumération, dans la deuxième partie, des recueils collectifs et des éditions particulières, est donnée une liste de pièces anonymes publiées isolément, ainsi que des additions et des rectifications à la liste des chansons dressée par G. Raynaud. Ce petit volume, de même que l'autre manuel signalé ci-dessus, est destiné à devenir le *vade mecum* de tout étudiant en philologie romane et les spécialistes même y trouveront à apprendre. Qu'on me permette de contribuer par quelques observations de détail[1] à une deuxième édition qui ne tardera sans doute pas à devenir nécessaire. Je ne saurais mieux remercier mon maître du grand honneur qu'il m'a fait en inscrivant mon nom à la première page de son livre.

---

1. Comme il s'agit d'une bibliographie *sommaire*, il serait inutile de signaler des détails qui pourraient utilement être ajoutés. D'autre part, quelques éditions ont paru depuis que le volume a été mis sous presse (Audefroi le Bastart, Mathieu de Gand, qui est probablement le même que Mathieu le Juif, les jeux partis d'Adam de la Halle ; quelques suites de chansons anonymes, etc.).

P. 2. Des 20 chansons du manuscrit *B*, quatorze (et non treize) sont de Thibaut de Champagne. — P. 9. Le nombre des chansons contenues dans *S* est de 60 (non 62). Il n'est pas tout à fait exact de dire que « presque toutes ces pièces sont de Thibaut de Champagne » : 39 seulement sont de ce poète, onze sont d'autres auteurs, dix anonymes. — P. 23. Il aurait été utile de dire que le lai (non chanson) *Fleur de virginité* a été imprimé dans l'édition des *Lais et descorts*, p. 159. — P. 30. Les motets du petit volume de la Bibliothèque grand-ducale de Wolfenbuttel, coté Helmstedt 1099 (non Aug. 1099), ont été publiées, avec ceux de Bamberg, par M. A. Stimming (*Gesellschaft für romanische Literatur*, nº 13), p. 77. Cf. *ib.*, introduction, p. XXVIII, et G. Steffens, *Archiv* de Herrig, LXXXVIII, 304. — P. 41. L'édition des *Lais et descorts* compte 30 (et non 29) numéros. — P. 46. Aux éditions particulières il faut ajouter : Aug. Brachet, *Etude sur Bruneau de Tours, trouvère du XIIIe siècle*; Paris, 1865 (deux chansons). — P. 48. L'édition de Colin Muset, par M. Bédier, est de 1912 (non de 1902 ; faute d'impression). — P. 51. L'édition des *Œuvres* de Henri d'Andeli est à supprimer ; il n'y a pas de pièces lyriques. — P. 58 (pièces anonymes publiées isolément), ligne 3. Au lieu de Raynaud 6, il faut lire 11. — P. 59, nº 556. N'est pas anonyme, mais de Gautier de Coinci. — Le nº 630 figure aussi dans les *Chansons et dits artésiens*, p. 33. — Nº 704. N'est pas anonyme, mais un jeu parti entre Jehan Bretel et Lambert Ferri. — Nº 747. Il aurait été utile d'indiquer que l'édition qui se lit dans les *Origines de la poésie lyrique* n'est que partielle. Même observation pour le nº 1368. — Nº 893. Réimprimé par M. Bédier, *Colin Muset*, p. 27. — Nº 938. N'est pas anonyme, mais un jeu parti entre Perrin d'Angecourt et le comte d'Anjou. — P. 63 (additions et rectifications à la Liste des chansons de G. Raynaud). Au lieu de 39 *bis*, lire 37 *bis*, au lieu de 187 *bis*, 184 *bis*. — P. 64. Le nº 353 devrait figurer dans la liste précédente (pièces anonymes publiées isolément). — Le nº 562 est identique au nº 115. — Le nº 1044 *bis* doit être placé trois lignes plus haut (entre 1014 et 1019). — Le nº 1121 est identique au nº 15. — P. 69, nº 1447. Lire Du Méril, *Mélanges archéologiques*, p. 319 (non p. 312 ; faute d'impression).

Arthur LÅNGFORS.

Les partures Adam. Les Jeux partis d'Adam de la Halle, *texte critique avec introduction, notes et glossaire, par* L. NICOD, élève diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes ; Paris, 1917 ; 167 pages, in-8 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 244).

Ce travail atteste, en même temps que quelque inexpérience (et, même dans le domaine typographique, une grande inexpérience [1]), de précieuses et

1. L'emploi des italiques et des romaines est très arbitraire et il y a beaucoup de place perdue. — C'est évidemment dans un moment de distraction

rares qualités et une très honorable connaissance de notre ancienne langue. Les quelques pages de l'Introduction ou le genre ici représenté est analysé et apprécié sont pleines de finesse et vivement écrites ; le texte est judicieusement établi et le choix des leçons adoptées amplement motivé ; le glossaire ne contient ni lacunes ni erreurs graves[1]. J'ai néanmoins quelques regrets à exprimer : quand la leçon du manuscrit base est écartée (ce dont nous sommes avertis par l'emploi des italiques), rien ne nous dit si la leçon adoptée est commune à tous les autres mss. ou propre à l'un ou à plusieurs d'entre eux ; la *varia lectio*, allégée avec raison de toutes les variantes graphiques, est certainement un peu maigre. La marche de la discussion et le sens général des repliques sont bien expliqués dans les sommaires placés en tête de chaque pièce (eux aussi très agréables à lire), mais certains détails ne sont élucidés ni dans les notes ni au glossaire. — Voici quelques remarques portant surtout sur le texte : I, 45. Point après ce vers, qui se rattache à ce qui précède, non à ce qui suit. — IV, 30 *Chiens esragiés... ne fera ja lonc fouc* ; le sens du dicton est assuré par le rapprochement fait en note, mais cet emploi de *fouc* reste à expliquer : le mot en effet n'est pas focum (picard *fu*), mais probablement *folc* « troupeau ». — 47 *Je sai bien, et par coi* ; il faut sûrement lire, comme me l'a fait remarquer M. Langfors, *et parcoi* (de *parcevoir*). — 50, la leçon de *P* est préférable, *clerc plein de veulie* s'opposant à *coilart*. — VII, 28-32, point-virgule après 28, virgule après *et* (31) ; cette phrase ne se rattache pas à la précédente et le sujet de *puet* doit être repris à la strophe antérieure (22) ; *ainsi*, faute d'impression pour *ains*. — XI, 66 *Je vous tenisse ju* : la leçon *a ju* (*P*) est seule correcte : 149 *pasaument*] lire *pasanment*. — XIII, 31 *cuer* au singulier, donné par les deux mss., devait être conservé. — XIV, 41 *ecris*, qui n'est ni expliqué, ni enregistré au Glossaire, doit sûrement être lu *etris*, c.-à-d. *estris*, qui est la leçon de *P* (non enregistrée). — XV, 38 si *perchois* est bien la leçon de *P*, pourquoi écrire *perchoi*[*s*] ? — XVI, 21 le mot omis est certainement *se*. — XVIII (Append. I), 16 le texte de *P* : *prendre au meilleur savés mal assener* fausse la rime ; la note est confuse et diffuse ; la correction est des plus simples : *au meilleur prendre avés mal assené* ; 24 la bonne leçon est *s'il l'estut* (et non *estuet* que donnent les mss.) *a amors obeïr*. Pour cette pièce il était tout à fait inutile de reproduire *in extenso* le ms. *E* dont les variantes avaient été données plus haut.

A. Jeanroy.

---

que Mme N. a écrit (p. 59) que « la forme *dichiés* ... recouvre exactement dicatis ». — Elle a renoncé à figurer par des signes diacritiques la prononciation picarde des gutturales et palatales ; le système est commode, mais il a ses inconvénients : il amène par exemple à écrire *coilart* un mot (racine celare) dont l'initiale était en francien *ç*, en picard *ch*.

1. Auraient besoin de quelques retouches les articles *acoillir* (non *akueillir*), *boichon*, *conoistre* (dont le sens « avouer » a été méconnu, IX, 33), *estlout*, *[illegible]*, *[illegible]ber*, *[illegible]bot*.

A. STEPPUHN, **Das Fablel vom Prestre comporté und seine Versionen; ein Beitrag zur Fablelforschung und zur Volkskunde** : diss. de Konigsberg, 1913 ; in-8, 121 pages.

Le fabliau *Du prestre comportet* (qu'on a appelé, sans doute à tort, *Du prestre c'om porte*) a été conservé dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, les nos 1553 (*A*) et 12603 (*B*). La nouvelle édition suit *B*, parce qu'il est « beaucoup meilleur », comme l'affirme M. St. laconiquement (p. 74). Même s'il n'en était pas ainsi, il était toujours utile de le reproduire, puisque MM. de Montaiglon et Raynaud (IV, no 89) ont imprimé *A*. En tenant compte d'assez nombreuses rectifications indiquées dans un carton que M. St. a distribué après l'apparition de sa dissertation, on obtient un texte à peu près lisible. Mais il reste encore beaucoup de passages obscurs qui font regretter la pauvreté des notes explicatives et l'absence totale d'un glossaire. Il aurait pourtant été utile de dire quelque part que *vescha* 1038 représente probablement versus illac et que *vains* 1064 est un cas sujet tiré de *vaignon*. La copie du manuscrit base, due à M. A. Pillet, paraît en général correcte. Voici quelques observations sur le texte. — V. 31. Il était inutile de changer *reverrai*, bonne forme picarde, en *revenrai*, inutile également de remplacer *en vait* 68 par *s'en vait*, *aseur* 75 par *asseür* et *ens ou col* 84 par *ens el col*. — V. 96. *B* a *sires* (non *sire*). — V. 116. Imprimer *erraument*, de même aux v. 383 et 571. — V. 116. *B* a *raroie*, qui est à conserver. — V. 120. *B* a *mengier*. — V. 142. *B* a *ore*. — V. 143. *B* n'a pas *cui*, mais *qui*, qui est irréprochable, de même au v. 465. — V. 166. *B* a *li*. — V. 172. *B* a *ki*. — V. 187. *Esgarde et perçoit et voit* ; pour écarter l'hiatus choquant, on doit lire, avec *A* : *Esgarde si perçoit et voit*. — V. 275. *B* a *guisse*, qui peut rester. — V. 373. *De quanque ele avoit ot*, *A* a *quanques*, qui est la bonne leçon. — V. 378. *B* a *cuite*. — 406. *B* a *Car*. *A* a-t-il vraiment aussi *Car*, comme l'indique la *varia lectio* de M. St. ? Si oui, pourquoi alors lire *Que* au texte critique ? — V. 470. La graphie de *B*, *esciver*, était à conserver. — V. 494. Que signifie *Ses tens ceuvre*, *receuvre amont* ? *A* lit *si garde amont*. — V. 515. La graphie de *B*, *cols*, est à conserver. — V. 540 se lit dans *B* : *Car bien sai aucun paissant*, et dans *A* : *Car bien sai [illegible] paissant*. S'il s'agit, comme le veut M. St. (p. 118), de « paysans », le vers de *B* est irréprochable (*païssant* étant de trois syllabes), et il ne fallait pas « corriger » *Car bien sai que aucun paissant*. Si par contre, ce qui est plus probable, il s'agit de « passants », c'est la leçon de *A* qui s'impose. — V. 541. *B* a [illegible] — V. 622. Pourquoi changer *estu* en *est* ? Cela est d'autant moins [illegible] que *estu* est attesté par la rime (*viestu* : *sentu* 830). — V. 725. Au lieu de *si*, imprimer *s'i*.

Le motif du *Prestre comporté* se rencontre dans quatre autres fabliaux ainsi que dans de nombreux contes modernes. Les rapports entre ces différentes versions sont étudiés dans l'introduction. Cette partie manque de clarté. Des cinq fabliaux qui traitent du thème qui nous intéresse ici, deux

(le *Prestre comporté* et le fragment *Du segretain* du manuscrit de Berne) représentent deux rédactions à part ; les trois autres sont étroitement apparentées. Il aurait fallu dire clairement que c'est le fabliau *Du segretain moine* (Montaiglon et Raynaud, V, nº 136) qui est le meilleur des trois. C'est celui-là qu'il fallait analyser en détail, et non la rédaction intitulée *Du segretain ou du moine (ib.*, nº 123) qui en est un abrégé maladroit (quelques rimes sont les mêmes, les derniers vers aussi sont à peu près identiques). C'est bien à la bonne rédaction du *Segretain moine* qu'appartient le texte du manuscrit fr. 14971 (fol. 41-48 vº) [1], qui a été signalé dans Montaiglon et Raynaud, VI, 278, mais dont les variantes n'ont pas été indiquées [2]. Ce qui a fait croire à M. Steppuhn le contraire (p. 12-13), c'est que ce dernier manuscrit débute par quatre vers qui ne sont pas dans le texte imprimé :

Ci commence li dit du secretain et de dame Ydoyne

Qui veult bien dire ne traitier
Si se gart bien au commencier
Qu'il die par si fait samblant
4 Que ses dis soit a tous plesant.
Or vous vaudrai conter la vie
D'un secretain d'une abeïe.

Aux deux vers cités en dernier lieu correspondent les deux premiers du texte imprimé :

D'un moine vos dirai la vie,
Segretain fu de l'abaïe...

A. LÅNGFORS.

The Ad Deum vadit of Jean Gerson, published from the Manuscript Bibliothèque Nationale, Fonds Fs. 24841, by David Hobart CARNAHAN (University of Illinois Studies in Language and Literature, vol. III, nº 1, February 1917 ; in-8º, 155 pp.

Cette édition du plus beau sermon français de Gerson est faite avec soin et conscience. M. Carnahan, qui n'a pu utiliser que les manuscrits parisiens, a reproduit le texte du ms. Bibl. Nat. f. fr. 24841 et a noté les variantes de B. N. f. fr. 990 (B), 448 (C) et 19397 (D). Le ms. 24841 a eu la préférence à cause de ses leçons excellentes et de son ancienneté [3].

---

1. Sur l'histoire de ce manuscrit, voir G. Doutrepont, *La littérature française à la cour de Bourgogne*, p. 330.

2. Un cinquième manuscrit est Arsenal 3527, fol. 179 vº. Voir A. Långfors, *Le Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle* (Paris, 1917), p. 113.

3. Je ne crois pas que la copie d'un acte de 1425 se trouvant sur le feuillet de garde permette de dater le manuscrit lui-même.

Ce sermon se retrouve dans les mss. suivants de la province et de l'étranger :

Chantilly 869 [145], fol. 1 ; Douai 516, fol. 6 ; Lyon 1182 ; Tours 312, fol. 240 et 532 fol. 1 ; Troyes 1326 ; Valenciennes 230, fol. 1, et 240, fol. 273 ; Bruxelles 9081-2 (nouv. 1693), 10180-93 (nouv. 1640) 9303-4 (nouv. 1641) et 11065.

Il n'est pas probable au reste que le texte eût été modifié sensiblement par d'autres collations. Cependant, le ms. de Tours 312 serait peut-être utile à consulter, car il est exactement daté du 11 janvier 1416.

Parlant des éditions, M. Carnahan passe un peu rapidement sur celle de Verard dont la Bibl. Nat. possède un exemplaire, peut-être le seul connu[1] ; c'est un volume sur vélin dont voici la brève description : in-fol., 34 ffnc. ; car. goth., 2 col. 40 ll. ; signat. a-e, f. 4.

fnc. 1 r° : L (grande initiale || *gros car.* es Contemplacions || historiez sur la passion || *pet. car.* Nostre seigneur Composees par maistre Iehan gerson || Docteur en théologie. ||

Fnc. 34 r° : *onze lignes de texte, puis le colophon* ¶ Cy fine ce present livre Imprime à Paris Lan mil cinq cēs & sept || le .XXVIe. iour de mars Pour Anthoine verard marchant libraire || demourāt a paris deuāt la rue neufve nostre dame a lenseigne sainct || Iehan leuangeliste. Et a le roy nostre sire done audit verard lectres || de privilege de troys ans pour vendre et distribuer ledit livre po[2] soy || rēbourser des fraiz & mises par luy faictes. Et deffēd le roy nostred[it] s[ire] a tous impimeurs (*sic*) et libraires & autres de ce royaulme de non impri || mer ledt livre iusqs a troys ans sur paine de cōfiscation desditz livres.

Marque de Verard, Macfarlane LXXVII.

Le volume est orné de quinze gravures, qui ont été miniaturées dans l'exemplaire. Parlant de ce texte l'éditeur américain dit (p. 38) : « Il est basé sur un manuscrit inconnu et introuvable ». Cependant, à première vue, il semble bien que ce soit le sermon que nous connaissons, Verard n'a fait que transposer les différentes parties de l'ouvrage, il en a supprimé quelques-unes (les oraisons, qu'il jugeait peut-être manquer d'intérêt) et il a opéré les soudures avec de petites phrases de son crû. Comme exemple de ce procédé je signalerai les changements effectués dans le onzième texte.

Voici l'ordre des lignes comparé à celui de l'édition actuelle : 1726-32, 1763-75, 1942-52 (ce qui est un empiétement sur le douzième texte) 1735-58, 1792-1900. Les chapitres sont souvent précédés de titres et de rubriques, ainsi en tête du septième texte : Comment en la maison de Cayphe nostre Saulveur J.-C. fut accusé de plusieurs faulx temoings et comment on joua leans de luy au chapitol en le frappant cruellement et disant maintes injures.

Le texte de M. C. est établi avec soin et basé sur un excellent manuscrit.

---

1. Vélin 040 (Macfarlane 87).

Voici quelques remarques; pour l'introduction : p. 13 dans une citation du *Vivat Rex* : Dieu quelle horreur ! ils se sont occis l'un *par* pendre : p. 37, gouverneur de Carlades (c'est une petite région de la Haute-Auvergne) : dans le sermon, ligne 91 : Et estoies *ministre*, c'est la leçon de B C D et de l'éd. Verard, elle est bien meilleure que celle de A ; ligne 587 : on trouvera *nulz* telx; ligne 2291, il faut garder *mierre* que donne A et qui est attesté par Godefroy[1] cette forme se rencontre jusqu'au milieu du XVIe siècle[2] : ligne 2553 : Et comment *ce* povoit cecy faire, il est inutile de corriger[3], le XVe siècle n'attachait aucune importance aux graphies ; ligne 2623 : *pechié* est de même représenté dans Godefroy ; ligne 2713 : *empestrer* également.

Pour la biographie, M. C. ne s'est pas servi de l'étude de J. B. Schwab[4] ni, et c'est plus important, de l'ouvrage de Noël Valois où le rôle politique de Gerson est bien défini[5]. L'éditeur aurait connu la participation du chancelier à l'ambassade se rendant en 1407 auprès de Benoît XIII, il aurait été mieux documenté sur l'action de son personnage au concile de Constance et peut-être aurait-il hésité à prêter des « hardiesses politiques » à cet homme prudent et de tendances conservatrices. M. C. ne s'arrête pas aux autres œuvres de Gerson, la question des attributions formerait un livre à elle seule; il se contente d'analyser son sermon, sans parler des sources qu'il traitera dans un autre travail. Je ne crois pas, comme il le dit, que ce soit à cause de son humble extraction que Gerson parle avec compassion du menu peuple, ce sentiment était très répandu parmi les écrivains; presque tous (Christine de Pisan, Alain Chartier, Pierre de Nesson, Jehan Regnier, Martial d'Auvergne) ont consacré quelques lignes à sa situation misérable. Il n'y a aucun lien à établir entre Gerson et J.-J. Rousseau : son idée de l'état d'innocence dans lequel Adam fut créé repose simplement sur le texte de la Genèse.

Parlant du quatrain par lequel débute son texte et qui est répété plusieurs fois, M. C. rapporte l'opinion de M. l'abbé Bourret qui croit que ces vers sont empruntés à un mystère, puis celle de M. E. Roy qui n'y voit que la traduction ou la paraphrase des paroles : « *Ad Deum vadit* ». C'est certainement cette dernière manière de voir qui est la vraie. Gerson a usé souvent de ce procédé afin de mieux faire entrer son texte dans l'oreille de ses auditeurs, ces quelques vers rimés ou simplement assonancés revenaient dans son discours tel un refrain. Dans le sermon *Beati qui lugent* il commence par ces mots :

---

1. *Complément*, t. X, p. 157.
2. Une édition d'un sermon prêché en 1525 à Angers est intitulée *Le Fagot de Myerre*, Paris, Yolande Bonhomme (Harrisse, *Excerpta*, n° 95).
3. Ligne 2985 : quer *se* jour estoit, même remarque.
4. *Johannes Gerson, Professor der Theologie und Kanzler der Universität Paris*, Wurzbourg, 1858.
5. *La France et le grand schisme d'Occident*, 4 vol., 1896-1902 (surtout les tomes III et IV).

Ceulx icy sont bieneureulx
Qui les cuers ont douloureux[1].

Le second sermon sur saint Antoine *Dedit illi scientiam sanctorum* débute par :

Sainct Anthoine ot la science
Des saincts et la sapience[2].

Il traduit le texte : *Diligite justiciam qui judicatis terram* par :

Ames justice et la gardes
Seigneurs qui la terre juges[3].

Et *Nimis honorati sunt amici tui* par

O Dieu combien sont tes amys
Excellamment a honneur mys[4].

On pourrait multiplier les exemples. M. C. montre fort bien la cause de l'affection de Gerson pour saint Joseph, le prédicateur voyait un rapport mystique dans le fait de s'appeler Jehan *Charlier* alors que l'époux de la Vierge était « charlier » de son métier, un autre lien était établi entre lui et le Christ car Gerson signifie en hébreu pèlerin, il insista plusieurs fois sur cette appellation de voyageur, exilé (il la mérita du reste à la fin de sa vie); dans les premières éditions de ses œuvres il est toujours représenté sous la figure d'un pèlerin[5].

Un glossaire et un index des noms propres terminent le livre. M. C. a intercalé dans le premier les remarques que M. A. Thomas lui a communiquées. J'ajouterai à propos de *table ronde* que cette expression fut employée jusqu'à la fin du XVe siècle, elle se retrouve dans une pièce de Guillaume Cretin à Fr. Charbonnier, son fils adoptif :

L'autre s'en va en un grant carrefour
Et faict dresser, qui qu'en grommelle ou gronde,
A tous venans la belle *table ronde*[6].

Et dans le *Séjour d'honneur* d'Octovien de Sainct-Gelais

La tiennent toujours *table ronde*
Les bons et louables danceurs[7].

Eugenie DROZ.

1. B. Nat., f. fr. 1029, fol. 71 vo, et 13318, fol. 67.
2. B. Nat., f. fr. 1029, fol. 99 vo, et 25552, fol. 67.
3. B. Nat., f. fr. 25552, fol. 37, et 24841, fol. 340.
4. B. Nat., f. fr. 1029, fol. 39 vo, et 13318, fol. 1.
5. *Cat. général des incunables*, nos 5125-5128.
6. *Poésies*, éd. Coustelier, p. 231-238.
7. Paris, A. Verard, 1519, fol. K. 11 vo.

Étude sur Pathelin. Essai de bibliographie et d'interprétation, par Richard Th. Holbrook. Baltimore, The Johns Hopkins Press et Paris, Librairie E. Champion, 1917 ; in-8°, x-115 p. (Elliott Monographs in the Romance Languages and Literatures, edited by Edward C. Armstrong, 5).

Dans ce beau volume, orné de vingt-trois illustrations empruntées pour la plupart aux anciennes éditions de *Pathelin*, M. Holbrook nous donne les résultats d'un travail poursuivi méthodiquement pendant bien des années. Voulant donner une édition critique de la farce de *Pathelin*, sa première tâche a été de déterminer la généalogie exacte des nombreux imprimés ou manuscrits qui nous ont transmis la pièce. Tout était à faire dans ce domaine, et les éditions modernes qu'on a données jusqu'à présent ne se sont jamais fondées sur un examen raisonné de la tradition. La table généalogique de M. H. n'est pas tout à fait complète : il a dû s'arrêter dans son étude des différents textes de *Pathelin* à l'année 1550, mais il est bien douteux qu'aucune édition publiée après cette date ait chance d'apporter quoi que ce soit de nouveau. De plus, il la déclare provisoire, et il est bien vrai que toutes ses démonstrations ne sont pas également péremptoires et qu'il y aura place ici ou là pour plus d'une retouche. Dans l'ensemble il n'apparaît pas qu'on puisse contester ses résultats principaux. Des 16 éditions parues avant 1550 qu'il examine dans son livre, 2 seulement doivent être retenues : celle de Le Roy (vers 1485) qui est la plus ancienne, mais a perdu quelques pages dans le seul exemplaire qu'on en possède et celle de Levet qui a suivi Le Roy et par conséquent permet de suppléer Le Roy, là où Le Roy nous fait défaut. Ce dernier résultat est important : on avait cru autrefois que l'édition Beneaut (1490) était la source de Levet ; M. H. prouve que c'est le contraire qui est vrai, et par une étude extrêmement ingénieuse des bois dont Levet s'est servi pour reproduire son emblème dans ses différentes publications, il arrive à dater exactement cette édition précieuse (entre le 1er novembre et le 20 décembre 1489). Toutes les autres éditions ont copié Levet ou des dérivés de Levet. Elles pourront fournir des suggestions intéressantes quand il s'agira de corriger des passages désespérés de Le Roy ou Levet, il ne faut rien leur demander de plus. Et c'est le même service que nous rendront les manuscrits. Car le ms. Bigot, le ms. La Vallière et le ms. de Harvard ont tous copié des imprimés que nous avons. Même le plus ancien de tous, le ms. B. N. Nouv. acq. 4723, remonte à Levet : mais cette fois la démonstration est réservée, M. H. la donnera dans un article qui doit paraître dans la *Romania*. Ainsi la prochaine édition critique s'annonce comme devant être fondée en premier lieu sur Le Roy et accessoirement sur Levet.

Mais le texte de Le Roy et de Levet offre encore bien des obscurités et pose bien des problèmes. Dans la seconde partie de son *Étude*, qui est un essai d'interprétation aussi bien que de bibliographie, M. H. indique quelques-uns de ces problèmes, et il en est peu où il n'apporte d'intéressants éléments de solution :

car il a voulu surtout attirer l'attention sur les difficultés qu'il n'avait pas complètement résolues. M. H., qui connaît bien le français moderne, montre dans cette série d'études qu'il connaît bien aussi la langue du XVe siècle, en général si difficile malgré les apparences. Voici l'indication des différents chapitres de cette seconde partie : *cabasser*, v. 3 ; *aduocat dessous lorme*, v. 13 ; *advocat potatif*, v. 770 ; *grimaire*, v. 19 ; *chaudes testes*, v. 52 ; *gentil marchande*, v. 65 ; *Dieu il soit*, v. 101 ; *ainsi*, v. 138 ; *quoiqu'il ne vient pere ne mere*, v. 217 ; *la grant froidure*, v. 245, et la date de *Pathelin* : *vie a vie*, v. 272 ; *de par une longaine*, v. 273 ; *flageoler*, v. 476 ; *ne garder leure* [1], v. 491 ; *sans le mien*, v. 547 ; *lui* pour *le lui*, v. 1290. De tous ces chapitres, le plus important à coup sûr est celui où il est question de la date de *Pathelin*. On avait déjà un *terminus ad quem* dans une lettre de rémission du 22 avril 1469 ; mais grâce à un rapprochement très significatif entre un vers de la pièce et un passage d'un chroniqueur contemporain, M. H. est arrivé à déterminer un *terminus a quo*. Il y a lieu de croire avec lui que *Pathelin* a été composé dans l'hiver de 1464. Ainsi la décade qui va de 1455 à 1465 a vu paraître l'œuvre de Villon, les *Cent nouvelles nouvelles* et *Pathelin*. C'est évidemment, en littérature, le beau moment du siècle. Pathelin a donc suivi Villon et il ne faut plus dire avec Schwob que les vers 1649-50 du *Testament* renvoient à un passage de la farce ; M. Champion avait déjà indiqué que c'est plutôt l'auteur de *Pathelin* qui s'est inspiré de Villon ; M. H. le croit aussi, et il le montre dans une discussion intéressante. Qui est cet auteur ? Le seul écrivain contemporain qui ait cité notre farce est Guillaume Alexis, et il y a, paraît-il, des raisons qui ont amené M. Louis Cons à voir dans ce moine lettré l'auteur même de *Pathelin* ; il faut attendre la démonstration.

Un examen des vers 276-281 aiderait-il à déterminer la patrie de l'auteur ? M. H., à propos de la question de date, a cité ces six vers et dégagé l'« équation » qu'ils renferment : 6 escus = 9 frans = 144 solz. Cette équation a-t-elle jamais été exacte, se demande-t-il, « et en quelle année un *escu* valait-il un franc et demi, ou *vingt et quatre sol* ; » ? Le problème est bien posé, mais nous croyons que M. H. a eu tort d'écarter si vite la solution d'Etienne Pasquier. Pasquier voit évidemment dans le « franc » du v. 279 l'équivalent de la « livre », il suppose de plus qu'il s'agit de « sols parisis », ce qui nous donnerait 180 sols tournois : or 180 sols tournois font bien en effet 9 livres. Mais en quelle année l'écu a-t-il valu 30 sous tournois ? Pasquier remarque bien cette équivalence, qui le surprend (de son temps l'écu valait bien plus de sous que cela), mais il ne propose pas de date. L'ordonnance du 7 juin 1456 qui a été longtemps en vigueur montre que l'écu d'or valait, à l'époque de *Pathelin*, 22 sols parisis ou 27 sols tournois 6 deniers [2]. Rien qui convienne à notre cas. Mais une ordonnance du même jour et rendue au même lieu

1. Cf. *Romania*, XLIV, 586, et XLV, 261.
2. *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XIV, p. 38 ;

énonce certaines tolérances spéciales à la *Normandie* : l'*escu d'or* en particulier, y vaudra *30 sols tournois* « des monnoies courans ou dict pays [1] ». Voilà le complément de notre équation, semble-t-il. Mais il y aurait lieu d'y regarder de plus près. A quelle époque le « franc », qui a été originairement une monnaie d'or, est-il devenu monnaie de compte et synonyme de « livre » ? Comptait-on en parisis en Normandie ? L'indication de la Normandie s'accorderait-elle bien avec certains passages de *Pathelin* ? Autant de questions qui sont à résoudre d'abord et que nous soumettons à l'examen de M. Holbrook.

Le livre de M. Holbrook fait très bien augurer de son édition. Nous souhaitons qu'elle paraisse sans retard.

Lucien FOULET.

BÉATRIX RAVÀ, **Venise dans la littérature française depuis ses origines jusqu'à la mort de Henri IV** : Paris, H. Champion, 1916 ; in-8, 612 pages.

Mlle Ravà, guidée par l'amour de son pays natal, a étudié dans un livre agréable le rôle que joua Venise dans la littérature française depuis les origines jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Dès l'avant-propos l'auteur expose clairement son plan et il semblerait au premier abord que, traité avec méthode, le sujet dût conduire à un résultat intéressant, mais ce serait méconnaître l'incapacité descriptive des écrivains des XIVe et XVe siècles ; nous constatons que s'ils sont nombreux à avoir séjourné à Venise, ils n'ont pas su exprimer le charme qui s'en dégage ni la dépeindre avec des mots évocateurs. Il serait intéressant de continuer ce travail jusqu'aux temps actuels (Mlle Ravà semble le promettre), la récolte pour les trois derniers siècles serait riche.

Quelques mots sur le sujet de l'ouvrage. L'auteur l'élargissant ne s'est pas contenté d'une étude sur Venise inspiratrice, mais en a ajouté une seconde sur les Vénitiens et leur influence sur les lettres françaises : le plan peut être discuté ; grâce à la division en deux parties, le moyen âge et la Renaissance, on ne sait dans quelle catégorie faire rentrer les auteurs comme Philippe de Commines, qui est vraiment du XVe siècle quoiqu'étant mort en 1511, Molinet et les grands rhétoriqueurs. Il est de même regrettable que les voyageurs du XVe et du XVIe siècle soient séparés ; s'ils avaient été réunis, le progrès dans la manière de voir et de rendre le détail extérieur aurait été plus sensible. Pourquoi mettre le *Voyage* du duc de Rohan dans le chapitre des manifestations littéraires et politiques, et Raimbaud de Vaqueiras avec les chroniqueurs, puisqu'il y a un paragraphe spécial pour les relations de voyage et un autre pour la poésie provençale en Vénétie.

Le livre débute par un aperçu des relations politiques établies par les croi-

1. *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XIV, p. 383.

sades entre la France et la cité des Doges. Villehardouin et Robert de Clary ont chacun laissé une vision de la ville au moment de la quatrième croisade, et il se pourrait que, tout en étant la première en date, leur description fût la meilleure et la plus vivante jusqu'à celles du XVIe siècle. Leur langue sobre, énergique et claire: était capable de rendre la beauté et la puissance de la République ; la suite des textes montre que, si la langue s'est affinée et assouplie, elle a perdu pendant longtemps la possibilité de noter des impressions extérieures.

Au XIVe siècle Venise est rarement mentionnée par les écrivains et quand ils en parlent, c'est sans l'avoir vue, tel Guillaume de Machaut (*Prise d'Alexandrie*), Eustache Deschamps (*Exhortation à la croisade*) et Froissart (*Chroniques*). Christine de Pisan, qui y est née, la loue dans son livre de la *Mutacion de Fortune*. Ce texte est inédit, l'extrait qu'en publie Mlle R. est tiré du manuscrit B. N. f. fr. 603 [1]. Parmi les nombreux Français qui y séjournèrent en allant ou en revenant d'Orient, où ils allaient accomplir un pèlerinage ou un voyage de mission, quelques-uns ont parlé de cette ville, et suivant la tournure de leur esprit ils furent frappés de ses nombreuses églises ou de son gouvernement et de sa politique. Mlle R. a analysé avec beaucoup de conscience tous ces récits [2] ; la plupart ne sont que de sèches énumérations ; cependant, à mesure que l'on avance dans le XVIe siècle, on trouve des passages qui montrent que le charme de la ville commence à être senti profondément ; telle la phrase du duc de Rohan : « Je suis tout aussi ravi et content tout ensemble de l'avoir vue que triste d'y avoir demeuré si peu » ; ou les descriptions pleines de détails du seigneur de Villamont.

Dès le XIIIe siècle la poésie provençale fut appréciée en Vénétie comme dans le reste de l'Italie. A l'énumération des troubadours fixés dans la Marche trévisane [3], il faut ajouter Raimbaud de Vaqueiras cité plus haut [4]. Les Vénitiens eux-mêmes écrivirent en langue d'oïl ; tel Martin da Canale et Marco Polo ; des scribes copièrent des œuvres françaises, telles la *Chanson de Roland*, manuscrit VI (que Mlle R. appelle ms. IV) ou les transcrivirent en

1. Il se retrouve également dans les mss. suivants : B. N. f. fr. 604, 25430, Arsenal 3172 (incomplet), Chantilly 1668 et 5-7, Bruxelles 9508 (anc. Barrois 907), La Haye, Bibl. royale (ms. du duc de Berry). Le manuscrit utilisé est excellent, mais Mlle R. n'a rien mis ni la ponctuation ni les accents et a introduit quelques erreurs. Lire au v. 1, *que g'y vi e* ; 8 et 55, *sad* ; 10, *pas* ; 18, *celle* ; *s'y sont* ; 50, *mes avis* ; 52, *treuve* ; 60, *maint.* ; 62, *h* ; 67, *Pos* ; 71, *nasqui* ; 72, *me meuve* ; 73, *preuve* ; 74 *l'esprouve*.

2. Je relève dans le *Catalogue de la Bibliothèque Rothschild*, au n° 1029 : *Le chemin de Paris à Lyon, de Lyon à Venise et de Paris à Rome par Lyon*.. [1520]

3. P. 253.

4. P. 31. Les indications bibliographiques sont insuffisantes, à propos d'Uc de Saint-Circ, il aurait fallu citer expressément l'édition Jeanroy et Salverda de Grave, Toulouse, 1913, que l'auteur a utilisée, et l'ouvrage de Casini, *I trovatori nella marca trevisana*, dans *Propugnatore*, 1885, que Mlle R. suit de près.

franco-italien. L'auteur s'attarde aux questions relatives à la *Pharsale* de Nicolas de Vérone et à l'*Attila* de Nicolò da Casola. Passant aux chansons de geste, Mlle R. relève à l'aide de la *Table des noms propres* de M. E. Langlois toutes celles où Venise est nommée et effleure quantité de problèmes qui ne devraient pas être exposés dans ce livre ; ce chapitre aurait parfaitement pu être réduit à quelques lignes.

Le changement de politique amené par la descente des Français en Italie est décrit dans le chapitre ouvrant la seconde partie. Venise eut à lutter immédiatement contre l'envahisseur et contre les Turcs en Orient ; pendant le règne de François Ier, les relations franco-vénitiennes furent oscillantes, mais s'affermirent sous Henri III qui vint recevoir l'hommage de la Sérénissime.

Mlle Ravà étudie successivement Philippe de Commines dont elle cite un fragment [1], Jehan Molinet, André de la Vigne, Jehan d'Auton et Jean Marot. Pour tous ces écrivains l'auteur aurait consulté avec fruit le livre de M. H. Guy, *L'Ecole des grands rhétoriqueurs*. A propos d'André de la Vigne, il aurait fallu mentionner le *Blason de la Guerre*, ouvrage aujourd'hui perdu, mais dont le titre est conservé par Grognet dans la *Louenge des bons facteurs*. Il n'est pas étonnant que Mlle R. n'ait pas trouvé les *Ballades du bruyt commun* ; c'est un volume extrêmement rare dont Émile Picot ne connaît que trois exemplaires [2]. La dernière des cinq compositions poétiques formant la *Paix faite à Cambray*, de Nicaise Ladam (et non Ladam Nicaise, p. 192) a été imprimée par Dévaux dans *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, IIIe série, t. IV, 487-510, d'après l'exemplaire qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Rothschild (no 489). Sur Nicaise Ladam dit le Songeur, voir le *Cat. Rothschild*, nos 488-491, et Montaiglon, *Recueil*, t. X, 319 et t. XI, 92. *L'Epistre au nom des trois états de France*, de Jean d'Auton parue à Lyon chez Claude de Troys, se trouve à la Bibliothèque Nationale (réserve Ye 313). Sur Jean Marot, il y a un travail de M. H. Guy, *Revue des Pyrénées*, t. XVII ; le chap. III est consacré au voyage de Venise. Pierre Gringore a fait l'objet d'une étude de M. Ch. Oulmont et la question des rapports avec Venise y est étudiée [3]. Il est regrettable que Mlle R. ne connaisse le *Catalogue des pièces composant la Bibliothèque de M. le baron J. de Rothschild* que de seconde main ; elle y aurait trouvé de précieuses indications. La *Complainte de Venise* (texte 20) y est représentée par deux éditions (nos 2832 et 2833), différentes de celle qui servit de base à Montaiglon. La *Lamentation de Venise* publiée par M. Medin a été copiée sur l'exemplaire Rothschild même (no 369). Toujours dans ce même ouvrage je relève plusieurs œuvres qui auraient pu

1. D'après l'édition de R. Chantelauze ; il aurait mieux valu se servir de celle de B. de Mandrot (1901-3).

2. *Catalogue Rothschild*, no 480.

3. *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance, Pierre Gringore*, Paris, 1911.

être citées : n° 486, l'*Epistre de Fauste Andrelin de Forly*, traduite par Guillaume Cretin ; n° 2847, la *Mauvaistié et obstinacion des Veniciens contre le roy* ; n° 2783, l'*Epigramme des enseignes des Veniciens envoyés a Sainct Denis* ; n° 2591, *Euvre nouvelle translatee de italienne rime en rime françoyse contenant... la dolente prinse de révolte sur les Venitiens*, etc.

La partie finale se rapportant à l'humanisme est mieux documentée, Mlle Ravà s'étant servie d'ouvrages de premier ordre et surtout de celui d'Emile Picot sur les *Français italianisants*. Le livre se termine par une conclusion où l'auteur résume avec clarté et précision l'influence de Venise dans la littérature française, mais où, emportée par le sujet, elle exagère peut-être la beauté des œuvres italiennes, oubliant que le XVe siècle avait produit avec Charles d'Orléans, Alain Chartier et François Villon des auteurs capables de s'élever à la perfection artistique ![1] Afin que le lecteur juge lui-même, quarante-trois textes choisis avec soin sont ajoutés à cette étude qui sera utile.

Eugénie DROZ.

Maurice JEANNERET, **La langue des tablettes d'exécration latines**. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel ; Paris-Neuchâtel, Attinger frères, 1918 ; in-8, 172 pages.

En 1904, M. Audollent publia son recueil de tablettes d'exécration latines et grecques dont le nombre a peu augmenté malgré quelques découvertes récentes. C'est encore lui qui, le premier, a insisté sur l'importance linguistique de ces textes curieux pour la connaissance du latin vulgaire. Malgré ces travaux préparatoires, la thèse de M. Jeanneret est la bienvenue : elle offre, sous une forme concise et excellemment documentée, un dépouillement complet des phénomènes phonétiques, morphologiques, lexicologiques et syntaxiques qui, dans ces tablettes, sont en désaccord avec le latin classique. C'est avec un réel profit qu'on lit l'exposé de M. J. qui fait preuve d'une prudence et d'une perspicacité méritoires. Le romaniste y trouvera les faits coordonnés et précisés de manière à faciliter toute recherche ultérieure. Voici cependant quelques observations que la lecture du travail m'a suggérées.

P. 17. Y a-t-il faute d'impression dans le texte à propos de visica où l'auteur admet le passage de l'*e* long en *i* dans la syllabe *tonique* ? La forme visica (au lieu de vesica) ne serait-elle pas due plutôt à une fausse régression du scribe illettré vers une forme plus littéraire sur le modèle de vēcinus (vulgaire, cf. frç. *voisin*) en face du latin vīcinus ?

P. 23. La forme fotrix suppose en effet l'*u* bref : l'auteur aurait pu renvoyer à l'accord des formes romanes qui postulent un verbe fūtuere (en regard de fūtuere). Ce qui reste inexpliqué, c'est que l'espagnol *hoder* ainsi que le portugais *foder* offrent le passage de *tu* à *f*, tandis que ailleurs le groupe

1. P. 487.

tu d. fu ture est traité comme celui du verbe battuere : frç. *foutre*, ital. *fottere* (comme *batare* battere).

P. 24. Le double résultat du grec γ dans le verbe gurare et girare (< gyrare) est confirmé par le roumain *giur* d'un côté et l'ital. *girare* de l'autre (cf. Densusianu, *Histoire de la langue roumaine*, I, p. 80).

P. 35. *exipilatos* (= exsibilatos) pourrait, à mon avis, être interprété de la manière suivante : le latin avait deux formes parallèles : sibilare, sifilare, attestées toutes les deux dans les langues romanes. Or la plupart des mots à *f* médiale étaient d'origine grecque. Le peuple illettré connaissait deux prononciations du φ : la forme avec *p* (vulgaire) : colapu : ital. *colpo*, palanca : ital. *palanca* et celle avec *f* (littéraire, cultivée) : colaphu, phalanx.

L'incertitude entre les deux prononciations pouvait bien s'étendre aussi à des mots dont l'homme ordinaire ignorait parfaitement l'origine : *exsifilatos* aurait été refait sur le modèle de *colafu : colapu* en *exsipilatos*.

Pour le lexique, pauvre, il est vrai, mais fort curieux, voici quelques observations. La *defixio* 250 souhaite au combattant du cirque : « *auram* patiatur », plus loin : « in omni certamine evanescat... non possit currere, lassetur.. animam et spiritum deponat ». M. Jeanneret interprète le mot *auram* (patiatur) comme résultat phonétique d'augura, ce qui souleve deux objections, à mon avis, insurmontables. Les formes romanes ne postulent pas la *chute* de la consonne intermédiaire dans le latin populaire : *aura* au lieu d'*agura* serait vraiment trop anormale dans une inscription qui n'a pas de caractère vulgaire fort accusé. Ensuite le texte offre l'accusatif *auram* : ce qui est en accord parfait avec *animam*, *spiritum*, etc. ; nulle trace donc de la chute de l'*m* finale comme terminaison de l'accusatif dans l'inscription entière. Dès lors, il n'y a qu'une seule interprétation à maintenir : c'est le latin aura. Parmi les malheurs qu'on désirait infliger au *venator* rival ou adversaire ou antipathique à tel des spectateurs on pouvait lui souhaiter que le « vent » l'aveuglât ou le tourmentât (pendant la lutte) pour l'empêcher de voir nettement le danger ; on pouvait demander que l'*aura*, c'est-à-dire la mauvaise odeur, la puanteur [1], qui se dégageait des bêtes et des hommes dans l'amphithéâtre, l'écœurât, de façon qu'il ne pût pas courir, qu'il se fatiguât, qu'il perdît le souffle [2]. Il y aurait même une troisième interprétation à défendre. Les dérivés du latin aura dans les langues romanes offrent le sens de « folie » (subst.), « fou, ombrageux » (adj.) : v. prov. *aurat*, *auriu*, *aurios* « fou », *aureza*, *auradura*, *auranatge -ania* « folie », Alpes maritimes : *ouruge* « sauvage, craintif », esp. *orondo* (< *aurundu*) « vaniteux, orgueilleux, fan-

1. Cf. l'article aura du *Thes. l. lat.* et les significations du verbe exaurare dans les langues romanes.

2. Cette même inscription 250 exprime le vœu que le « venator » in omni certamine evanescat, non possit currere, lassetur animam et spiritum deponat » !

faron » ; *patiatur auram* ne pourrait-il pas avoir le sens de « souffrir d'un accès de folie[1] » ?

P. 111. Je crois que M. J. a raison d'expliquer *obbripilationes* comme une tentative d'étymologie populaire, destinée à mieux éclaircir la forme étrange du latin horripilare. Ce qui prouve, en effet, que cette forme vulgaire appartenait au fonds de la langue parlée, c'est que le portug. *arripiar*, « faire frissonner qn », le logudores. *arpilare* « raccapricciare » remontent à une forme *abripilare* (< obripilare avec changement de préfixe comme dans obdurare > *abdurare*, obturare > *atturare*).

P. 111. Pourquoi *ve(r)tucolum*[2] 190, 8-9 aurait-il plutôt le sens de vertèbre que celui de l'articulation (de la main) ? (cf. le vprov. *vertelh* « articulation »).

P. 119. Parmi les surnoms des chevaux dont la couleur de la robe, de la crinière ou des jambes fournissent une série de noms, l'auteur relève : *bracatus*, attesté exclusivement, paraît-il, sur les defixiones africaines. Il y voit « porteur de braies », mais il y aurait lieu d'examiner deux autres interprétations possibles. Tout d'abord, un « equus bracatus » pouvait tirer son nom du pays dont il était originaire[3] : cf. *bracati* « Galli » dans le *Thesaurus*. Ou bien on pourrait partir des formes que *bracatus* a acceptées dans l'ibéroroman : esp. portg. *bragado*, catal. *bragat* sont des adjectifs désignant les raies de différentes couleurs autour des jambes d'un animal : *equus bracatus* serait donc un mot particulier du latin africain qui offre certains traits de parenté étroite avec le latin de l'Espagne au point de vue lexical[4]. Peut-être conviendrait-il d'ajouter à ce fonds de vocables africains le mot *pardus*, attesté aussi dans les defixiones de Carthage. M. J. y reconnaît le nom du cheval rapide comme la panthère : l'esp. portug. *pardo* « brun, gris foncé » ne serait-il pas là pour mieux saisir le sens du surnom *pardus* appliqué au coursier de l'amphithéâtre ?

P. 124. L'unique exemple du passage d'un *t* (intervocalique) à *-d-* nous est donné par une inscription provenant de la « Lusitanie » : *imudavit*[5]. D'accord avec ses prédécesseurs, M. J. y découvre le verbe latin immutare qui signifie, à l'origine, « changer, transformer, altérer » et dans notre texte « soustraire ». J'avoue que l'exemple qui attesterait le passage du *-t-* à *-d-* dès le IIe siècle me laisse perplexe d'autant plus que l'évolution du sens de

---

1. Ce désir de l'auteur n'aurait rien de brutal : cf. les vœux analogues, cités par M. J. : febres, sudores, horripilationes, pallores, tortiones « coliques ».
2. La variante vertuculu (à côté de verticulu) est bien assurée par l'anc. fr. *vertoil*.
3. En effet, les noms des peuples sont fréquents : *Hellenus*, *Macedo*, *Germanus*, *Italus*, *Indus*, *Romanus* ; pourquoi point de *Gallus* ?
4. Cf. *Romania*, XLV, 273.
5. « Quisquis mihi imudavit, involavit minusque fecit eas res. »

immutare ne va pas non plus sans quelque difficulté[1]. En tout cas, on pourrait se demander si l'auteur de la defixio n'a pas confondu les verbes mutare et nudare « dépouiller qn » ; comme le préfixe *in-* servait à renforcer le sens du verbe simple dans le latin populaire, le scribe aurait pu s'aviser d'écrire **innudare* qu'il aurait confondu avec *i(m)mutare* ou qu'il aurait mal transcrit en oubliant de mettre le premier trait de l'*n* double d'*innudare*. Quoiqu'il en soit, il conviendra de mettre l'exemple en quarantaine jusqu'à ce qu'on en ait découvert d'autres contemporains assurant le passage de la dentale sourde en sonore.

Un index bien fait termine le volume.

J. Jud.

Le fonti arabiche nel dialetto siciliano. *Vocabolario etimologico compilato dal* P. Gabriele Maria da Aleppo, *missionario cappuccino e professore di lingua araba in Palermo nel Collegio internazionale per le Missioni italiane all' Estero, e dal suo allievo* G. M. Calvaruso. Parte I. Roma, Loescher, 1910, in-8°, XXXII-442 pages.

Nel III vol. degli *Studi glottologici italiani* avevo tracciato, in collaborazione del Prof. Chr. F. Seybold un *Glossario delle voci siciliane di origine araba*. Altri vocaboli, secondo me, di origine arabica avevo registrati nei *Contributi alla etimologia e lessicografia romanza* (*Stud. glott. it.*, I) e nei *Nuovi Contributi*, etc. (*Ibid.*, v. III), o avevo spiegati in note particolari inserite in *Romania* (XXXI), in *Zeitschrift f. roman. Philologie* (XXV, XXII, XXIX) in *Bulletins du XII Congrès intern. des Orientalistes* (Florence, 1901), etc. Io avevo considerato circa 200 vocaboli siciliani di origine arabica, in genere fatta astrazione da quelli letterarî, scientifici, tecnici, dignitarî.

È perciò che i miei risultati sembrano scarsi a D'Aleppo e Calvaruso, e scarsissimi sembrano quelli di Michele Amari. Vero è che i nostri A. hanno fatto delle notevoli aggiunte, portando a 558 le voci di sicura o di dubbia origine arabica ; ma hanno incluso le voci di origine non popolare. Purtroppo, però essi hanno considerato come voci di origine arabica molte voci di sicura origine latina. Ciò è nato dal fatto che essi, per quanto bravi arabisti e anche conoscitori del sic. (il D'Aleppo, che è siriaco, dimorò parecchio in Palermo, il Calvaruso è siciliano), sono poco pratici dei metodi glottologici moderni. Infatti trascurano, in genere, le indagini sulle normali evoluzioni del latino (*leggi fonetiche*) ; e, viceversa, suppongono che in una singola parola siano avvenuti

1. Peut-être vaudrait-il mieux partir du verbe simple : mutare au sens « troquer une marchandise contre une autre » ou bien au sens de « changer d'habits » : *imutare* serait alors un verbe intensif au sens ironique : « tromper qn » ou « faire changer d'habits à qn » (cf. l'anc. gén. *remuar* « dépouiller qn », judéoespagnol *esmudarse* « se dévêtir »).

tanti *accidenti generali* (elisioni, sincopi, epentesi, assimilazioni, dissimilazioni, metatesi, etc.) che basterebbero a dissuadere il più ardito filologo da certe arrischiate etimologie. Questi *accidenti*, ormai riconosciuti e ammessi dai glottologi, diventano per loro, spesso, un mezzo artificiale di spiegazione: direi, essi fanno abuso degli spedienti etimologici. Inoltre gli Autori talvolta ammettono degli impossibili strappi alla fonetica, da loro battezzati per « antitesi vocaliche e consonantiche ». Disconoscono poi l'uso di certi termini scientifici, come *trafila*, che essi adoperano semplicemente nel senso di « processo », *doppione* (cioè « allòtropo ») che usano per « sinonimo » (cfr. *careri* di fronte a *tissituri* (p. 119). Giungono persino a scambiare qualche gruppo grafico, rappresentativo di un fonema, per gruppi di fonema, come *sc* + voc. pal. (*š*), che secondo loro diviene *c* + voc. pal. « per aferesi » (p. 140), e come *ci* di *ciaff-* (*č*), in cui vedono *k* con *i* epentetico (141). Ignorano la esistenza del suff. frequentativo *-iari*, quando considerano l'*i* penultimo di *giummiari* come nato da epentesi (p. 211) e così l'*i* di *canziari* (p. 113) da *canzu*. Quando si sforzano di spiegare con basi arabe o turche l'*-aglio* dell' it. *ammiraglio* (p. 25), per loro venuto dall' ar. AMÎR, capo, e dal turco ALÂY, reggimento, perdono di vista la esistenza del suff. *-aglio* (*-iglio*, *-oglio*, *-uglio*), che ci spiega una farragine di voci, come dimostrai in *Stud. glott. it.*, I, pp. 16-30. La esistenza nell' afr. di *amiral*, *amirail*, *amirant*, *amiré*, e nello sp. di *almirante*, avrebbe dovuto bastare per persuaderli che la uscita della voce va spiegata morfologicamente. Io non posso credere che per i nostri A. la lingua turca sia derivata dall' Araba, sebbene una proposizione a p. 408 mi v' indurrebbe (« però il turco è un derivato dall' arabo; YOUSSOUF »); e forse nel soggetto di questa proposizione sarà sottinteso il sost. « vocabolo ».

Fatto è che, a fascio con le voci di origine araba, nell' opera son messe voci di origine turca o credute tali, come i sic *attapanciari*, *bagagghiu*, *bei*, *bergamotta*, *caramannula*, *caviali*, *cileccu* (« turco arabizzato »), *pascià*, *sagri*, *taganu*, *tarsanà* (« turco arabizzato »), *tuppè*. Probabilmente D'A. e C. avranno voluto includere nella loro opera tutte le voci di origine orientale. Infatti registrano pure le voci persiane, o « arabo-persiane » o « persiane arabizzate » come *azzolu*, *burgia*, *canciarru*, *gendarmu*, *gesumìnu*, *sirraggbiu*, *spinaci*, *cileppu*, *tazza*, *tammuru*, *turbanti*, *Maggi*, *scacchi*, *scaccumattu*; o ebraiche, come *satana*. Con tutto ciò D'A. e C. hanno arricchito la raccolta delle voci siciliane, di origine araba; e talvolta han fatto delle proposte etimologiche nuove per vocaboli romanzi già ricconosciuti di origine orientale. Che la raccolta sia riuscita proprio completa non posso affermarlo, perchè io ho rilevato l'origine arabica in parecchie voci siciliane che a loro sono sfuggite, quali: *allattariari*, *camarra*, *carabozzu*, *catipanu*, *garitta*, *giammirinccu*, *garzu*, *mammuni*, *marticana*, *millaffii*, *musalinccu*, *ngarau*, *partualiu*, *salufrinu*, *sarrabbuttu*, *scialema*, *scibba*, *tabali*, *varvacani*, *zafali*, *zammataru*, *zammatò*, *zara*, di cui qualcuna ha riflesso anche nell' it. o in altre lin-

gue romanze. Mi riservo d'indicare in uno speciale lavoro gli « etimi esatti di tali voci, prendendo però qui l'occasione di segnalarle come arabiche in modo che altri non possa sfruttare la mia scoperta.

Almeno 130 vocaboli vanno radiati dal Vocabolario di D'A. e C. perchè di origine non arabica, ma generalmente latina. Troppo noioso sarebbe qui esaminarli o anche elencarli. Invece è opportuno che, a mo' di esempio, ne indichi qualcuno, accompagnandolo con la etimologia erronea, data da D'A. e C., e con la etimologia giusta.

Addiiri, scegliere, non dall' ar. *athira* (« per antitesi consonantica e raddoppiamento *addira*, per epentesi *addijra*, per etimologia popolare, scambiando la desinenza *ra* per la desinenza verbale *ri addijri* »), ma dai lat. ad(e)ligēre.

Abbati, abate, fr. *abbé*, sp. *abad*, non dall' ar. *abu*, ma dal latino chiesastico abbaś-atem. Risalire all' etimo di questa voce latina è commettere un errore cronologico, perchè ogni etimologia è relativa al tempo e allo spazio.

Arraddari, ravvolgere, non dall' ar. *radà*, ma, assieme alla forma *arruddari*, dal lat. *ad-rotulare (da rotulus).

Arruciari, inaffiare, non dall' ar. rassciа, ma dal lat. arrosare (da *ros*) per la trafila del cat. *ruxar* (tr. *arroser*), o direttamente da *ros* con il suff. frequentativo *-iar*.

Cafuddari, picchiare, non dall' ar. kaffa ma dal lat. fullare, col prefisso *ca-* (*Stud. glott. it.*, I, 34).

Cajordu, sozzo, non dall' ar. qauuâd, ma dall' incrocio del lat. horridus e luridus.

Calia, ceci brustolite, non dall' ar. *qalà*, ma dal lat. *calius (per calidus).

Canziari, mettere da banda, non dall' ar. *kanaza*, ma dal sic. *canzu*, dal lat. canthus (gr. κανθός, *Stud. glott. it.*, I, 61).

Cappotlu, it. *cappotto*, fr. *capot*, non dall' ar. *kabbûṭ*, ma del lat. cappa, col suff. *-ottu*.

Cùbbula, it. *cupola* (da cui il fr. *coupole*) non da confondersi con *a Cuba*, castello medievale presso Palermo (dall' ar. *alqobbat*), ma dal lat. cupula (dimin. di cupa).

Careri, tessitore, non dall' ar. *harîr*, ma dal gr. kairos, liccio, colla giunta del suff. *-eri*.

Gerbu, incolto, non dall. ar. *giarbà*, ma dal lat. acerbus (*Stud. glott. it.*, I, 31), accettato da W. Meyer-Lübke, *Rom. et W.*, 94).

Giannarmu, it. *gendarme*, fr. *gendarme*, non dall' ar. persiano *giándâr*, ma da gens e arma « gente di arme ».

Gurna, urna, non dall' ar. *giurn*, ma dal lat. urna.

Lazzaruni, persona abbietta, dal napol. non dall' ar. *az-zo'hûr*, ma dal nome proprio *Lazaru* (Lazarus).

Maramma, fabbrica delle muraglie, non dal' ar. *marâmmat*, ma dal lat.

muramen (*Stud. glott. it.*, I, p. 131; *Romania*, XLI, p. 380 s.), benchè si abbia coincidenza colla forma e il significato della voce ar.

Mazzaredda, feccia dell' olio, excrementi dei neonati, non dall' ar *marḥarat*, ma da mucceus, col. suff. *-aredda* (alla stessa base potendo anche attribuirsi il napol. *mozzarella*).

Nucàtula, specie di dolciume, non dall' ar. *noqûlât* ma dal lat. nucatum (cfr. sp. *nogada*, afr. *nogat*, fr. *nougat*).

Ngannalarrani, scacciapensieri, non dall' ar. *ghanna* e *harûn* (*aghannul-harûni*), ma dal sic. *nganna* (inganna) *larruni* (ladroni).

Nicheia (o *nichia*), dispetto, non dall' ar. *necâyat*, ma dal gr. neikein (*Stud. glott. it.*, IV, 236).

Pi, per, non dall' ar. *be*, ma dal lat. per.

Rèticu irrequieto, non dall' ar. *râḍe'h* o *radî'h*, ma dal lat. haereticus.

Saimi, sugna, non dall' ar. *sciaḥem* (« per sincope *saḥem*, per altra sincope *saem*, per antitesi vocalica *saim* e per paragoge *saimi* »), ma dal lat. sagimen (cfr. afr. *saim*, da cui *sain*).

Sdirri, ultimo, non dall' ar. *âḳîr*, ma dal lat. de-retro, per la trafila del fr. *derrière*.

Sgarrari, sbagliare, non dall' ar. *gharra*, ma da *garrari* (o *ngarrari*) indovinare, con il prefisso *s*, negativo, *ngarrari* essendo connesso col fr. *égarer*, *garer* (di origine germanica).

Unni, dove, non dall' ar' *'hend* ma del lat. unde.

L'opera di D'A. e C. dimostra l'importanza che il siciliano ha anche per gli studi orientali, e talvolta rettifica gli etimi di voci diffuse nel territorio romanzo, che hanno origine orientale. È desiderabile che i sullodati autori pubblichino presto la 2ª e la 3ª parte dell' opera, che conterranno le etimologie delle voci toponomastiche e onomastiche.

Giacomo De Gregorio.

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes. — Le dernier dépouillement de cette revue dans la *Romania* date de 1897 (XXVI, p. 338-339). Il est signé des initiales de Paul Meyer. Qu'il soit permis à un des derniers élèves du maître de lui rendre ici un reconnaissant hommage.

Pendant ces vingt dernières années la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* ne s'est point désintéressée de la philologie ni de la linguistique romanes, mais, plutôt que des articles de doctrine, ce sont des études documentaires, des essais d'histoire littéraire, des descriptions de manuscrits et des comptes rendus que l'on y trouvera.

T. LVIII (1897). — Comptes rendus. P. 172-3. *Poésies de Jean Babu, curé de Soudan, sur la ruine des temples protestants de Champdenier, d'Exoudun, de la Mothe-Saint-Héraye* (*1663-1682*) publiées par Alfred Richard. (Paul Guérin : « Sans parler de leur valeur historique et littéraire, les trois pièces publiées... sont des documents très importants pour la connaissance du dialecte populaire parlé au XVIIe siècle dans la région de Saint-Maixent. L'extrême rareté des textes de cette nature rend ceux-ci particulièrement précieux. Ils sont établis avec toute l'exactitude et commentés avec toute la science que l'on pouvait attendre d'un éditeur scrupuleux, pour qui le patois poitevin n'a pas de secrets », p. 172). — P. 450-2. Paul Meyer, *Notice du ms. Bibl. nat. fr. 6447* (*Traduction de divers livres de la Bible. Légendes de saints*) Extrait des *Notices et extraits des manuscrits...*, t. XXXV, 2e partie (Ernest Langlois). — P. 452-3 L. Vuilhorgne, *Un trouvère picard des XIIe et XIIIe siècles. Raoul de Houdenc, sa vie et ses œuvres* (*1170-1226*); Armand Gasté, *Michel Menot...* (Joseph Couraye du Parc).

P. 501-5. Discours de M. Héron de Villefosse aux obsèques de Léon Gautier. — P. 525-53. [L. Delisle], *Notice sur un abrégé en français de la chronique universelle de Robert de Saint-Marien d'Auxerre, d'après un manuscrit du musée de Condé.* « La traduction... doit avoir été faite vers le milieu du XIIIe s... Il y faut voir l'un des premiers essais tentés pour initier la société laïque du moyen âge à la connaissance de l'histoire universelle » (p. 527).

Comptes rendus. P. 684-6. Lewis Freeman Mott, *The system of courtly love studied as an introduction to the Vita Nuova of Dante.* (Joseph Couraye du Parc :

Mr Mott, « n'apporte rien de bien nouveau à cette question ; il s'est borné à vérifier la théorie, que d'autres savants en ont dégagé avant lui, sur un ensemble de textes bien choisi, dont il nous donne un dépouillement très copieux et fait avec goût » (p. 684) ». — P. 688-9. *Relation du pèlerinage de Jérusalem de Nicolas de Martoni, notaire italien (1394-1395)*, publiée par Léon Le Grand. Extr. de la *Revue de l'Orient Latin*, t. III. (C. C. rapproche le terme *macchanyanum*, employé — et sans doute fabriqué — par Martoni de l'italien *magagnato*, blessé ; le mot *monachectis* (abl. plur.) « a été fait sur un mot arabe très voisin probablement de celui dont nous avons tiré l'expression aujourd'hui courante de moucharabi »).

T. LIX (1898). — Compte rendu. P. 420-21. A. Thomas, *Essais de philologie française*. (Gaston Raynaud : discute les conclusions tirées par l'auteur de *la signature de la reine Anne de Russie* au sujet de l'existence de l'*e* muet dans la seconde moitié du XIe siècle. « Je crois, contrairement à l'opinion de M. Thomas, que l'hésitation dans la prononciation et par suite dans la notation de la finale latine *a*, qu'on voit se manifester en 1040 dans le *Saint Alexis*, existait encore en 1063 et qu'à cette époque le son français représentant cette finale se rapprochait plus de l'*a* que de l'*e* muet »).

P. 533-49. L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de Saint-Laud d'Angers appartenant à M. le Marquis de Villoutreys*. Aux folios 1-4 de ce ms., poème français sur l'Invention de la Sainte Croix, « d'environ 1480 vers, copié sur deux colonnes, en caractères qui peuvent dater du règne de Philippe Auguste ». *Incipit* :

Qui de cuer i voldra entendre
Bien porra oïr e aprendre.

Les vers 1-11, 17-28 et les 36 derniers vers sont publiés. « La présence de ce poème dans un manuscrit de Saint-Laud d'Angers s'explique par l'importance que les chanoines de cette église attachaient à la possession d'un morceau de la Sainte Croix. » Cf. *ibidem*, p. 828 et *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIII, part. II, p. 37-40. — P. 821-4. L. Auvray, *Epitaphe versifiée de Jean de Bueil* (ou plutôt de son cœur), en français, d'après le ms. fr. 18668 de la Bibl. Nat., folio 13 vo. D'après cette épitaphe l'auteur du *Jouvencel* serait mort le

Juillet septième mil quatre cens septante
Et huit...

Incipit : Veoy cy le cueur du noble bataillant
Monsr Jehan de Bueil le vaillant.

T. LX (1899). — Comptes rendus. P. 95-100. Maurice Lecomte, *Le testament de sainte Fare, fondatrice et première abbesse de Faremoutiers*. Extr. du *Bulletin de la conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, 1898. (Levillain : étudie quelques traits de la langue de ce diplôme pour savoir si

elle n'est pas mérovingienne.) — P. 101-2. *L'Histoire de la guerre sainte*, histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192), par Ambroise, publiée par Gaston Paris (Ernest Langlois). — P. 103-4. P. Meyer, *Notice sur un légendier français du XIIIe siècle, classé selon l'ordre et l'année liturgique*. Extr. des *Notices et Extraits*, t. XXXVI. (E. Langlois : pense que l'auteur de ce légendier s'est inspiré directement de la *Summa de vitis Sanctorum*, qu'il a compilée lui même, alors que Paul Meyer conclut que son œuvre « est la traduction d'une compilation en très grande partie semblable à la *Summa*, mais qui en différait sur d'autres points »). — P. 104-105. Wilmotte, *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français* (Ernest Langlois).

P. 228-46. Notice sur Léon Gautier par H. François Delaborde et Léon Le Grand. — P. 247-66. Bibliographie des travaux de Léon Gautier.

Compte rendu. P. 317-8. Victor Mortet, *Un très ancien devis français, Marché pour la reconstruction de l'église des Cordeliers de Provins* Extr. du *Bulletin monumental*. (C. Enlart : précise la signification de quelques mots : « *Entablement* signifie tantôt *parement* tantôt *corniche*; *coutel* signifie *larmier* ; *goutterelle* signifie *gargouille* et *nœ...* est notre mot *noue* actuel mais semble s'appliquer aux *chéneaux... Saillie d'enchapement* désigne le larmier contournant l'extrados des arcs et des fenêtres et pour lequel notre terminologie actuelle n'a aucun nom spécial »).

P. 568-601. Ernest Langlois, *Anciens proverbes français*. 798 proverbes recueillis et classés par ordre alphabétique (assez peu rigoureux) par Estienne Legris, chanoine de Lisieux, auteur du *Répertoire du Roman de la Rose*, sans doute antérieurement à 1344. Ms. 1429 du fonds de la Reine au Vatican. Le prologue, où l'auteur expose son but, est publié en partie. Le commentaire que l'auteur avait ajouté à chaque proverbe n'est pas reproduit. Quelques notes explicatives ou indiquant des rapprochements avec des proverbes latins. — P. 611-16. L. Delisle, *Fragment d'un poème historique du XIVe siècle*. D'après deux bandes de parchemin découvertes dans une reliure et données à la Bibliothèque Nationale. Ms. du XIVe s. Poème octosyllabique sur les événements des règnes de Philippe de Valois et de Jean. 36 vers subsistent ; en voici les premiers :

Et si est Alue li chastiaus
Uns des plus fors et des plus biaus.

T. LXI (1900). — P. 71-4. C. Couderc, *Le bréviaire des bretons du P. Lebaud faussement attribué au copiste Mauhugeon*. Poème historique sur l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XVe siècle, faussement attribué par le catalogue des manuscrits de Colbert publié par Montfaucon (n° 4819), la *Bibliothèque historique* du P. Lelong et la *Biographie bretonne* de Levot. — P. 186-200. L. Delisle, *Les Heures de l'amiral Prigent de Coetivy*. Ce recueil, composé au

plus tard en 1444 contient plusieurs pièces de devotion en vers français. Ce sont : 15 strophes débutant par les vers

O royne qui fustes mise
Et assise (Långfors, I, p. 348) ;

une Oraison et complainte à Notre Dame (20 strophes) :

Je viens et si vous présente (Långfors, p. 187) ;

un débat de la Vie et de la Mort (22 strophes) :

Je, Vie, royne couronnée ;

un *dictié* de 1600 vers environ sur les mystères de la religion :

O glorieuse Trinité,
Une essence en vraye unité (Långfors, p. 239).

T. LXII (1901). — Compte rendu. P. 114-6. Vicomte Charles de la Lande de Calan, *Les Personnages de l'épopée romane* (Ernest Langlois).

P. 241-50. H. Omont, *La Bibliothèque d'Angliberto del Balzo, duc de Nardo et comte d'Ugento, au royaume de Naples.* « Inventaires... de livres... » accumulés « par l'un des principaux barons révoltés contre l'autorité du roi Ferdinand de Naples, Angliberto del Balzo... mis à mort en 1487 ». — P. 251-265. Ernest Langlois, *Une rédaction en prose de l'Ovide moralisé.* Cette version est contenue dans le ms. du Vatican *Reg.* 1686. L'auteur en est un clerc, normand d'origine, mais habitant Angers, au service du roi René. C'est du commandement de son maître et sous sa direction qu'il a « couvert de rime en prose françoise le livre d'Ovide appelé Métamorphoses ». L'opération commencée en avril 1466 était terminée en septembre 1467. Quelques morceaux furent laissés en vers. Le prologue et le dernier chapitre sont reproduits.

P. 317-48. L. Delisle, *Le livre royal de Jean de Chavenges. Notice sur un manuscrit du musée Condé* (ms. du XIVe s. provenant de la collection Barrois, acheté à la vente Ashburnham). Cet exemplaire fut présenté à Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV le Bel. Il a peut-être appartenu au roi Charles V. Dans son poème d'environ 4850 vers octosyllabiques « l'auteur a voulu tirer un enseignement religieux de morceaux empruntés à l'Ancien ou au Nouveau Testament, et même à des écrivains païens, Virgile, Ovide, la Sybille ». Nombreuses digressions intéressant l'étude des mœurs, l'histoire de France, les croisades. « Le Livre royal de Jean de Chavenges n'a pas une grande valeur historique ou littéraire. Il méritait cependant d'être recueilli puisqu'il nous a révélé l'existence d'un poète champenois qui travaillait pour la maison royale sous le règne de Philippe de Valois (p. 348). » Cf. le n° 1844 de la *Bibliographie* de Lacombe. — P. 543-554. L. Delisle, *Origine frauduleuse du manuscit 191 Ashburnham. Barrois.* L. D. attribue la petite Bible

française de Charles V au copiste et poète Raoulet d'Orléans. Cf. Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 271-272. (Lacombe, nº 1850).

T. LXIII (1902). — Comptes rendus, p. 132-4. P. Meyer, *Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet* (*Notices et Extraits des m.*, t. XXXVI). P. Meyer, *Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg* (*ibidem*). (Ernest Langlois : « M. Meyer émet l'hypothèse qu'un certain Jean Belet aurait traduit le livre de Jacques de Varazze et que sa traduction aurait servi de base à un légendier dont dériveraient les trois manuscrits qu'il étudie. Mais on peut croire aussi que le compilateur a lui-même traduit les chapitres qu'il a empruntés à la *Legenda aurea* d'après un manuscrit où le texte latin était attribué à Jean Belet. Celui-ci pourrait être alors le théologien du même nom qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe s. et qui est souvent cité par Jacques de Varazze... Rien n'empêche d'admettre qu'un Jean Belet, vivant au milieu du XIVe s. ait formé ces recueils, et peut-être d'autres encore, et en ait fait exécuter les copies au compte des personnes qui les lui commandaient. Les divergences dans le nombre et le choix des morceaux correspondraient aux exigences de ceux à qui le recueil était destiné »). — P. 134-7. Auguste Hamon, *Un grand rhétoriqueur poitevin : Jean Bouchet* (1476-1557 ?). (Ernest Langlois : « manque de connaissances inexcusable, amas de banalités fausses ou dépourvues de sens. L'auteur n'a jamais lu, c'est évident, les œuvres de ceux qu'il nomme les grands rhétoriqueurs et qu'il mentionne à tout propos (p. 135). En somme le travail de M. Hamon exigeait une préparation préliminaire que l'auteur ne possédait pas ; il avait en outre besoin de rester quelques mois encore sur le chantier. Néanmoins je n'hésite pas à le recommander aux lecteurs de cette revue parce que Jean Bouchet est de ces auteurs qu'on désire connaître sans avoir toujours le loisir ou le courage de les lire »). — P. 137. Paul Marchot, *Petite phonétique du français prélittéraire* (*VIe-Xe s.*). Première partie : *les voyelles*. (Ernest Langlois : « Beaucoup de choses nouvelles pas toujours suffisamment prouvées »). — P. 139-140. Chanoine D. Haigneré, *Le Patois boulonnais comparé avec les patois du Nord de la France*. (Ernest Langlois : « Si l'abbé Haigneré n'entendait absolument rien à la philologie romane, il semble pourtant qu'il ait réuni de nombreuses notes relatives au parler de son pays. J'espère donc pouvoir dire ici de son glossaire autant de bien que je pense de mal de sa grammmaire »).

P. 177-219. Charles Joret, *Notice sur la vie et les travaux de M. de la Borderie*.

T. LXIV (1903). — P. 198-200. Guilhiermoz, Article nécrologique sur Joseph Couraye du Parc (éditeur de *la Mort Aimery de Narbonne*). — P. 202-9. Discours de MM. Paul Meyer, Elie Berger, Morel-Fatio, Antoine Thomas aux obsèques de Gaston Paris.

Compte rendu. P. 638-9. T. Atkinson Jenkins, *The Espurgatoire Saint Patriz et Marie de France*. Bibliothèque de *The University of Chicago*, vol.

VII. (Ernest Langlois : « Édition excellente... Les formes adoptées par l'éditeur ne sont pas celles du manuscrit mais celles que lui a suggérées une étude de la langue de l'auteur. Cette étude n'a pas été réimprimée dans la nouvelle édition et je n'en discuterai pas les résultats. Je les considère comme très contestables »).

T. LXV (1904). — P. 5-54. H. Omont, *Notice sur les manuscrits originaux et autographes des œuvres de Brantôme conservés à la Bibliothèque Nationale*. — P. 55-100 et 321-54. L. H. Labande, *Antoine de la Salle. Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la Maison d'Anjou*. — P. 101-15. Ernest Langlois, *Quelques œuvres de Richard de Fournival*. D'après le ms. 526 de la Bibliothèque municipale de Dijon. Un traité en prose sur l'amour, les *Commenz d'Amours*, la *Puissance d'Amours*, le *Bestiaire d'Amours* et quelques autres œuvres dont de courts fragments sont reproduits dans cette étude. — P. 141-73. *Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris, lue par M. Maurice Croiset* à l'Académie des Inscriptions les 15 et 22 janvier et le 5 février 1904.

Comptes rendus. P. 202-3. Ernest Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées* (Lucien Auvray). — P. 203-9. Camille Liégois, *Gilles le Chin. L'histoire et la légende*. (Ernest Langlois. Poème du XIIIe s. Deux noms d'auteurs y sont donnés : Gautier le Cordier et Gautier de Tournay. « M. Liégois croit que Gautier le Cordier est l'auteur d'un poème perdu qui aurait servi de base à celui que nous possédons de Gautier de Tournay. » M. Langlois soutient que ces deux noms ne représentent qu'un seul personnage). — P. 209-10. Alphonse Bayot, *Le roman de Gillion de Trazegnies*. (Ernest Langlois : ne trouve pas probants les arguments par lesquels A. B. a voulu prouver l'identité de l'auteur de ce roman avec l'auteur de la *Chronique de Gilles le Chin*). — P. 211-12. Ernest Gossart, *Antoine de la Salle* ; Joseph Nève, *Antoine de la Salle*. (Ernest Langlois). — P. 213-15. *Une énigme d'histoire littéraire. L'auteur des XV joyes de mariage*. (Ernest Langlois : il faut repousser les conclusions de l'auteur anonyme. Celui-ci prétend tirer d'un logogriphe joint à deux manuscrits des *XV joyes* la certitude que l'auteur de cette œuvre est Pierre II, abbé de Samer en 1377 et 1378).

P. 469-529. A. Coville, *Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires*. Originaire du Maine, né vers le milieu du XIVe siècle, ce personnage fut doyen de la faculté de théologie de 1416 à septembre 1421, chanoine de la cathédrale du Mans, chancelier de Notre-Dame de 1419 à 1421. Il fut élu évêque de Paris en 1421 puis transféré à Genève où il mourut le 4 mars 1423. Malgré ses prétentions il ne joua qu'un rôle de second plan dans l'Église et dans le royaume. Ses idées n'ont rien d'original. C'est surtout un orateur « discret et mesuré » dont les *sermons* (ms. lat. 3546) sont l'œuvre la plus intéressante. On y trouve des allusions aux événements du temps ; l'érudition y tient une grande place ; la langue « n'en est pas sans mérite

propre. Le plan est clair et simple, plus apparent et plus régulier que chez Gerson, moins scolastique que dans les propositions de Jean Petit... Les subdivisions sont souvent annoncées par des vers ou plutôt par des phrases symétriques et rimées. Il faut reconnaître là une sorte de mode du temps ».

P. 541-56. Georges Bourgin, *Notice sur le ms. latin 870 de la Reine Christine*. Folio 43 v° 15, poésies latines et françaises sur la condamnation de Jean de Montron (1387-1388). Voici les *incipit* des poésies françaises. I. « Je qui suys nommée Marie. » II. « Tu qui ton venin a vuidé. » III. « Cuides tu qu'il ne me souviengne. » IV. « Le jour de saint Symon et Jude. » V. « Tes frères te denunceront. »

T. LXVI (1905). — P. 106-120. Ernest Langlois, *Chronologie des romans de Thèbes, d'Eneas et de Troie*. Ces romans avaient été ainsi classés : par Gaston Paris en 1890, « Eneas, Troie, Thèbes » ; par le même en 1892 et par Suchier, « Thèbes, Eneas, Troie » ; par P. Meyer et L. Constans « Thèbes, Troie, Eneas » ; par G. Gröber, « Eneas, Thèbes et Troie ». M. Langlois, en repoussant les « considérations philologiques absolument illusoires lorsqu'il s'agit d'ouvrages écrits à des dates très rapprochés », conclut de la comparaison du contenu de ces trois romans qu'*Eneas* suit *Thèbes* et précède *Troie*.

Comptes rendus. P. 312-3. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. I, 2e éd. (Ernest Langlois). — P. 313. A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française* (Ernest Langlois). — P. 313-8. Emile Roy, *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe s.* (Ernest Langlois).

P. 426-34. L. De[lisle], *Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501*. D'après une impression en caractères gothiques exécutée, selon toute apparence, à Lyon. *Incipit* :

A la louange de Diem omnipotent.

T. LXVII (1906). — Comptes rendus. P. 288-90. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*. Reproduction de la 1re édition : Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge* (Ernest Langlois).

T. LXVIII (1907). — Comptes rendus. P. 160. M. Langlois, *Les manuscrits des miracles de Notre-Dame de Chartres*. Extrait de la *Revue Mabillon*. (Ernest Langlois : contrairement à ce que soutient M. M. Langlois, l'auteur de la traduction en vers octosyllabiques des *Miracles de Notre Dame de Chartres*, publiée en 1855 par G. Duplessis, est bien Jean le Marchant, comme on l'a toujours admis).

P. 249-71. Ernest Langlois, *Gui de Mori et le Roman de la Rose*. D'après un ms. du XIVe s. conservé au musée archéologique de Tournai. Gui de Mori, probablement clerc, travaille en 1290 sur un manuscrit qui ne contenait que le poème de Guillaume de Lorris, suivi d'un court dénouement apocryphe. Ce n'est que par la suite qu'il passa au poème de Jean de Meung. Il donne une édition revue et par endroits augmentée en opérant par « substractions, additions et mutations ». Les changements qu'il introduit dans le

texte sont signalés par des signes diacritiques spéciaux placés en marge dont il donne la signification dans sa préface.

Compte rendu. P. 615-7. Philippe de Félice, *L'Autre Monde. Mythes et légendes. Le Purgatoire de saint Patrice* (Marius Sepet : qualités littéraires mais défaut d'objectivité).

T. LXIX (1908). — Comptes rendus. P. 695-6. Raoul de Félice, *Les noms de nos rivières. Leur origine. Leur signification* (L. M. : « L'ouvrage ne répond nullement à son titre et un bon répertoire des formes anciennes des noms de rivières reste à faire »). — P. 699-702. Henri Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle. Rimes, mètres et strophes* (Ernest Langlois : « Je crois que le livre de M. Ch. ne perdrait rien si l'on en supprimait tout ce qui concerne l'histoire de la langue et de la prononciation, c'est-à-dire au moins les 81 premières pages. » Nombreuses corrections).

T. LXX (1909).— Compte rendu. P. 131-4. Artur Långfors, *Li Regres Nostre Dame par Huon le Roi, de Cambrai* (Ernest Langlois : les strophes 38 et 39 sont apocryphes. La prise de Jerusalem par les Sarrasins date de 1187 et non de 1244. Le lexique est incomplet).

P. 247-302. Hipolyte Aubert, *Notices sur les manuscrits Petau conservés à la Bibliothèque de Genève. (Fonds Ami Lullin)*. — P. 303-12. H. Moranvillé, *Note sur le Manuscrit français 13568 de la Bibliothèque Nationale. Histoire de saint Louis par le sire de Joinville.* Plaidoyer pour ce manuscrit qui devrait être la base d'une édition de Joinville plutôt que des reconstitutions linguistiques que M. M. trouve conjecturales. Il aurait été composé de 1320 à 1330 et dans ces conditions « il ne serait plus possible de dire avec MM. de Wailly et Gaston Paris que le ms. fr. 13568, d'une époque présumée très postérieure à la mort de Joinville (1317) ne peut nous fournir qu'un texte très altéré et très rajeuni » (cf. *Romania*, XXXVIII, 631, c. r. par Paul Meyer).

Compte rendu. P. 372-3. Ernest Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle* (L. Clédat : l'auteur « admet peut-être trop facilement à défaut de source connue l'hypothèse d'un original versifié, quand il croit rencontrer dans le manuscrit des traces de rime »).

P. 471-521. Hippolyte Aubert, *Notice sur les mss. Petau conservés à la Bibl. de Genève* (suite). Fr. n° 1. (Petau 181). Guiart des Moulins, *Bible historiale*. XVe siècle.

Fr. n° 5 (Petau 110). François de Ximenez, *Livre des Anges*. Trad. fr. XVe siècle.

Fr. n° 7 (Petau 126). Jacques de la Mothe, *Le chemin du temple de Vérité*. XVIe s.

Fr. n° 70 (Petau 25). Jean de Courcy, *La Bouquechardière*. XVe s.

Fr. n° 72 (Petau 177). *Histoire ancienne*. XIVe s.

Fr. n° 74 (Petau 117). Jean Le Maire, *Second livre des Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*. XVIe s.

Fr. n° 76 (Petau 167). Quinte Curce, *Histoire d'Alexandre*. Trad. de Vasco de Lucena. XVe s.

Fr. n° 77 (Petau 180). Tite Live, *Histoire romaine*. Trad. de Pierre Bersuire. XIVe s.

Fr. n° 79 (Petau 29). *Le Mignon*, recueil contenant : I. *Abrégé des décades de Tite Live*, d'après la trad. de Pierre Bersuire, avec un *Abrégé de la première guerre punique*, par Leonardo Bruni d'Arezzo, d'après la traduction française de Jean le Bègue, intercalé entre la Ie et la IIe décade ; II. Le *Compendium historial* d'Henri Rommain ; III. Le traité des *Quatre vertus cardinales* de Martin de Braga, attribué à Sénèque, traduction française de Jean Courtecuisse. Manuscrit du XVe siècle.

Fr. n° 81 (Petau 180). I. *Geste des rois de France*. II. Nicolas de Vérone, *La Pharsale*. XIVe s.

Fr. n° 83 (Petau 44). Recueil contenant: I. La *Chronique* de Noël de Fribois. II. *Histoire des princes de la maison de France qui ont régné en Sicile*. III. Extraits de divers auteurs anciens. XVe s.

Fr. n° 84 (Petau 43). Jean du Tillet, *Recueil des roys de France, leur couronne et maison*. XVIe s.

Comptes rendus. P. 564-74. Jessie L. Weston, *The legend of Sir Perceval, studies upon its origin, development and position in the Arturian cycle*. Vol. II. *The Prose Perceval according in the Modena Ms.*, avec une note sur *the Fischer king in the Grail romances*, par M. William A. Nitze. Ext. des *Publication of the modern langage Association of America*, vol. XXLV, 1909 (Ferdinand Lot: combat l'importance donnée par l'auteur au Perceval en prose, la descendance de cette œuvre d'un poème dû à Robert de Boron. « L'ouvrage de Miss Weston est fort mal composé. Il manifeste des partis pris déconcertants. L'auteur met un étrange aveuglement tantôt à nier les rapports de textes les plus évidents, tantôt à en imaginer de purement fictifs; il témoigne d'une incapacité foncière de distinguer une hypothèse d'une preuve. Je ne crois pas qu'il reste rien de cet ouvrage, rien que la découverte du sens du conte du Graal. P. 573) ». — P. 574-5. Paul Meyer. *Notice sur la Bible des Sept États du monde de Gefroi de Paris*. Extr. des *Notices et extraits des mss.*, t. XXXIX (Ernest Langlois). — P. 575-6. Emil Lorenz, *Die Kastellanin von Vergi* (Ernest Langlois: « Bibliographie raisonnée de la *Châtelaine de Vergi* »). — P. 576-7. Myrrha Borodine, *La femme et l'amour au XIIe s. d'après les poèmes de Chrétien de Troyes* (Ernest Langlois). — P. 577. Arthur Piaget, *Le miroir aux dames* (Ernest Langlois).

T. LXXI (1910). — P. 58-71. Comte Paul Durrieu, *Découverte de deux importants manuscrits de la « librairie » des ducs de Bourgogne*. I. Un ms. exécuté et enluminé avant 1467 par Loyset Lyedet, retrouvé en Angleterre dans les collections du duc de Devonshire. Il contient un *Mystère de la Vengeance de N. S. J.-C.* dont l'on connaît plusieurs rédactions ou éditions aux XVe et XVIe siècles. II. Un exemplaire de la traduction française par Laurent de Premierfait du *Décaméron* de Boccace, ayant appartenu à Jean sans Peur, catalogué à la mort de celui-ci en 1420, actuellement n° 1989 du fonds Palatin.

La traduction de Laurent de Premierfait ayant été terminée le 15 juin 1414 on peut dire que cet exemplaire « est à peu près contemporain de la création littéraire même de l'œuvre de Laurent ». M. Durrieu considère ce manuscrit, ainsi que M. Hauvette (*De Laurentio de Primofato*, Paris, 1903) l'avait fait pour le nº 5193 de l'Arsenal (*Des cas de nobles hommes et femmes* de Boccace, mentionné dans le même catalogue de 1420) comme « une sorte d'original ayant été exécuté sous la direction personnelle de Laurent de Premierfait ». Quelques parties de ces deux manuscrits où l'on reconnaît la même main seraient des autographes de Laurent. Le fameux Décaméron de l'Arsenal, nº 5070, ne serait au point de vue de son illustration qu'une imitation, presque un plagiat, du *Palatinus* 1989 de la Bibliothèque Vaticane.

Comptes rendus : P. 93-4. Artur Långfors et Werner Söderhjelm, *La vie de saint Quentin, par Huon le Roi de Cambrai. Acta societatis scientiarum fennicae*, t. XXXVIII, nº 1 (Ernest Langlois). — P. 94-6. V. Chichmaref, *Guillaume de Machaut. Poésies lyriques* (Ernest Langlois). — P. 96-7. Géraud Lavergne, *Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles* (L. C. : « Les particularités phonétiques et morphologiques de ces textes ont été relevées avec soin. Mais elles nous renseignent fort incomplètement sur le parler bourbonnais des XIIe et XIIIe siècles »). Ce travail avait été présenté comme thèse à l'École des chartes en 1908. — P. 97. L. Salembier, *Les œuvres françaises du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, 1350-1420.* Extrait de la *Revue de Lille*, 1907 (H. L. : « Si M. Salembier connaît mieux que quiconque la vie de Pierre d'Ailly et sait très bien commenter ses ouvrages, il semble peu préparé à la publication de textes en vieux français »).

P. 447-60. Discours prononcé aux obsèques de L. Delisle par MM. Pottier, de Lasteyrie, Paul Viollet, Cagnat, Travers. — P. 701. Notice sur le musicologue et médiéviste Pierre Aubry (les *Proses d'Adam de Saint-Victor*, 1900 ; *Lais et Descorts français*, avec MM. Brandin et Jeanroy, 1901, etc.), par Emile Dacier.

T. LXXII (1911). — Comptes rendus. P. 152-3. Leo Wiese, *Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe s.)*, 10e éd. (Ernest Langlois). — P. 154-8. Hermann Suchier, *La chançun de Guillelme*, t. VIII de la *Bibliotheca Normannica* (Ernest Langlois : la localisation dans le département d'Ille-et-Vilaine du champ de bataille de Larchamp est contestable). — P. 158-9. Werner Söderhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle*, t. XII de la *Bibliothèque du XVe siècle* (Ernest Langlois).

P. 278-313. H. Aubert, *Notice sur les mss. Petau conservés à la Bibl. de Genève* (suite). Ms. fr. nº 160 (Petau 213). Brunetto Latini, *Le trésor*, ms. du XVe s.

Fr. 163 (Petau 88). Frère Laurent, *Le livre des vices et des vertus ou la Somme du Roi*, XVe s.

Fr. 164 (Petau 41). Jacques Le Grand, *Le livre des bonnes mœurs*, XVe s.

Fr. 165 (Petau 65). Pierre Le Fruictier, dit Salmon, *Les demandes faites par le*

roi Charles VI touchant son état et le gouvernement de sa personne avec les réponses de Salomon (2e rédaction). xve s.

Fr. 166 (Petau 46 et 47). *L'enseignement de vraie noblesse.* xve s.

Fr. 168 (Petau 183). *Le livre du roi Modus et de la royne Ratio. La mort de la pestilence.* xve s.

Fr. 169 (Petau 170). Gaston Phébus, *Le livre de la chasse.* xve s.

Fr. 170 (Petau 171). *De l'art de la chasse aux oiseaux.* xve s.

Fr. 171 (Petau 157). Frontin, *Le livre des stratagèmes*, trad. par Jean de Rouvray. xve s.

P. 427. Discours prononcé par M. Eugène Lelong aux obsèques de Gaston Raynaud. — P. 500-55. Paul Durrieu, *Notice d'un des plus importants livres de prières du roi Charles V. Les Heures de Savoie ou « Très Belles grandes heures » du Roi.* — P. 556-99. H. Aubert, *Notice sur les mss. Petau conservés à la Bibl. de Genève* (suite et fin). Fr. 176 (Petau 185). Ovide, *Métamorphoses moralisées.* Adaptation et commentaires par Chrétien Legouais. xive s.

Fr. 177 (Petau 211). Jacques Milet, *Istoire* [*de la destruction*] *de Troye la Grande.* xve s.

Fr. 178 (Petau 93). Le *Roman de la Rose.* Le *Testament* de Jean de Meung. xive s.

Fr. 180 (Petau 48). Christine de Pisan, *La cité des Dames.* xve s.

Fr. 181 (Petau 27). *Le livre du pelerinaige de la vie humaine.* xve s.

Fr. 182 (Petau 189). *Le livre du pelerinaige de la vie humaine. La Danse des Aveugles* de Pierre Michault. xve s.

Fr. 183 (Petau 175). Philippe de Mezières, *Le songe du viel pèlerin.* xve s.

Fr. 184 (Petau 212). *Idem, Le songe du verger.* xve s.

Fr. 186 (Petau 58). Diego de San Pedro, *La prison d'amour*, trad. par François d'Assy. xvie s.

Fr. 188 (Petau 98). Jean de Bueil, *Le Jouvencel.* xve s.

Fr. 189 (Petau 186). *Roman de Tristan en prose.* xve s.

Fr. 190 (Petau 187). Boccace, *Livre des cas des nobles hommes et femmes*, trad. de Laurent de Premierfait (1re rédaction. Dédicace au duc de Berry). xve s.

Fr. 191 (Petau 188). *Idem.* 2e rédaction, sans dédicace. xve s.

T. LXXIII (1912). — P. 5-72. Georges Perrot, *Notice sur la vie et les travaux de Léopold Delisle.* — P. 73-100. H.-Fr. Delaborde, *Le texte primitif des Enseignements de saint Louis à son fils.* — P. 200-6. *Manuscrits de Lord Middleton conservés à Wollaton Hall, Nottinghamshire* (Stevenson, *Report on the manuscripts of lord Middleton...*). Cf. *Romania*, XLII, 144.

T. LXXIV (1913). — Comptes rendus. P. 137-40. L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (Ernest Langlois). — P. 140-2. J. Loth, *Contribution à l'étude de la Table ronde* (Ernest Langlois). — P. 142-4. Mathilde Laigle, *Le livre des Trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu littéraire* (Ernest Langlois). — P. 144-5. Jacques Soyer, *Notes pour servir à l'histoire littéraire.* Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de*

l'Orléanais (Ernest Langlois). — P. 177-8. Joseph Berthelé, *Archives campanaires de Picardie*. T. I. *Les Cavillier et les Gorlier*. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, t. XXIII, 1re partie (E. G. L[edos]. Dans ces documents, du XVIIe s. et postérieurs, se rencontrent même « des termes d'argot (un des Cavillier a laissé un glossaire de l'argot spécial des fondeurs) qui présenteront quelque intérêt aux philologues »).

T. LXXV (1914). — Comptes rendus. P. 106. E. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge* (Ernest Langlois. Discussion sur le classement des manuscrits. « La graphie adoptée est très regrettable »). — P. 110-5. A. Jeanroy, *Les chansons de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*; Ch. Kohler, *Philippe de Navare, Mémoires*; J. Anglade, *Les Poésies de Peire Vidal*; E. Muret, *Béroul, Le Roman de Tristan*; A. Långfors, *Huon Le Roi de Cambrai, Œuvres*. T. I; *Collection des classiques du moyen âge, 9-13* (Ernest Langlois : corrections à la traduction de M. Anglade). — P. 115-6. *Jehan de Nostredame, Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*. Nouv. éd. préparée par Camille Chabaneau, publiée par Joseph Anglade (Ernest Langlois). — P. 117-8. Karle Kalhe, *Die Sprache der « Chronique rimée » des troubles de Flandre en 1379-1380* (Henri Lemaître). — P. 384-8. Lucien Foulet, *Le Roman de Renard* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fascicule 211). (Henri Lemaître : « Il faut reconnaître avec M. Foulet que les sources littéraires et cléricales ont été largement utilisées par les auteurs du Roman de Renard. Loin d'être de simples collecteurs de contes populaires, nos trouvères ont adapté la matière puisée dans l'original latin [l'*Isengrinus* de Nivart] aux goûts de leurs compatriotes (p. 387-8) »).

E.-G. Léonard.

Bulletin de la Société des anciens textes français, XXXVIII, 1912. — P. 45-63. P. Meyer, *Notice du ms. royal 16 E XII du Musée britannique contenant divers opuscules religieux en prose française*; p. 94-97. *Rectifications à la notice du ms. royal 16 E XII du Musée britannique contenant divers opuscules religieux en prose française*. Ce recueil se compose d'environ vingt opuscules religieux, ascétiques et hagiographiques, de la seconde moitié du XIIIe siècle et du commencement du XIVe siècle. — P. 98-99. P. Meyer, *Les propriétés des béguinages*. Petite pièce sur les béguines copiée, vers le commencement du XIVe siècle, à la fin du ms. B. N. latin 15972, f. 177 vo; langue de l'Artois.

— XXXIX, 1913. — P. 45-56. P. Meyer, *Notice du ms. Sloane 2412 du Musée britannique*. Manuscrit d'origine française composé de deux parties : un traité français de médecine attribué à Hippocrate, copié dans le nord de la France, vers le milieu du XIVe siècle, et un traité de Comput, en vers, composé vers le milieu du XIIIe siècle et connu par d'autres manuscrits. La copie du ms. Sloane est plus récente que le milieu du XIVe siècle. P. Meyer a imprimé le texte du ms. Sloane et, en regard, celui que donne le ms. 3636 de la bibliothèque Mazarine, du commencement du XVIe siècle.

— XL, 1914. — En réalité, le premier fascicule seul est de 1914, le deuxième donne les procès-verbaux de 1916-1919. — P. 50-58. *Liste des notices publiées dans le Bulletin de 1875 à 1913.* — P. 59-87. G. Huet, *Table alphabétique des notices publiées dans le Bulletin de 1875 à 1913.* — P. 88-92. *Table des manuscrits décrits ou cités.*

M. R.

Butlletí de dialectologia catalana, t. III (1915), fasc. 1. — P. 1-27. J. Condó, *Vocabulari aranès*. Le dialectologue français saura gré à l'auteur d'avoir publié ce glossaire d'un parler gascon qui offre un complément précieux au lexique de Lespy-Raymond. Çà et là on aurait désiré des exemples illustrant l'emploi du mot : *akiẹu* « allí » est-il parfaitement synonyme d'*akiẹut* « allí »? N'existe-t-il pas de différence dans l'emploi de *paị* et de *parẹ* « père » ? N'y a-t-il pas une faute d'impression lorsque l'auteur définit *súẹ* f. par « sogra » à côté de *suẹra* « sogra » ? Je ne saisis pas non plus le sens de la définition catalane du mot *gaṙa* « el trastaló(?) de les persones i dels mitjons » [1]. Les mots d'emprunt, entrés par le français officiel, ne sont pas rares : *ẹdart* « hasard », *ẹñgulopa* « enveloppe », *fautüł* « fauteuil », *ferblankię* « ferblantier », *fisẹla* « ficelle », *furnẹu* « fourneau » (prov. mod. *fourneu*), *lampiuñ* « lampion », *kustüdięra* « couturière », *pẹṙukẹt* « perroquet », *plakar* « placard », *sañfuẹñ* « sainfoin », *sursa* « source ». L'*A. L. Fr.* permet d'ailleurs de reconstituer les aires de ces mots qui ont envahi tout le Midi. Plus d'un mot du Val d'Aran mériterait de retenir notre attention : *lẹrm* « blanc d'œuf » continue le lat. lacrimus, attesté ailleurs dans les parlers gascons, cf. Thomas, *Romania*, XXXVIII, 347 ; *bẹṙgás* « bergerie » témoigne de la vitalité d'un dérivé de *berbice* dans le domaine gascon ; *bięwa* « lente de (pou) » (= vive), curieux remplaçant du gasc. *len(d)e*, *len(d)i*, cf. *A. L. Fr.*, LENTE; *būa* « étincelle », résultat régulier du type provençal *bel(l)ūgo* ; *būrūgẹ* « aubépine », dont le rapport avec le gasc. *broc* n'est pas clair ; *emplestí* « pétrir », résultant de la forme antérieure *(em)prestrir* < pisturire ; *eskaṙià* « battre le blé », cf. béarn. *escarroulhà*, qui entrera dans la famille de carilium, carulium ; *eskaṙiadẹ* « fusta que serveix per eskariā », ce qui témoigne d'un battage du blé très primitif ; *humeneja* « cheminée », étymologie populaire intéressante ; *kajada* « béquilles » semble être emprunté au catal. *callada*. La coexistence de *klau* « clef » et *clau* « clou », *klawá* « fermer », mais *tacá* « clouer » est de nature à confirmer l'exposé de M. Gilliéron sur le sort de clavem et clavum dans le domaine gascon. *ṙumá* « avoir le vertige, tourner », *ṙum* « vertige » ne seraient-ils pas les descendants du lat. rhombu ? — P. 28-30. L. Spitzer, *Cat. ataviar, mardà, malbé*. Cat. *ataviar* serait aptificare, mais a-t-on le droit d'écarter l'esp. portg. *ataviar* dont l'origine gothique, indiquée par Diez, me semble mériter

1. Autre faute d'impression dans *ṙeplelera* « rascle de fusta » et *ṙeplẹtẹra* « arreplegar l'herba amb el rascle de fusta » ?

la préférence au point de vue tant phonétique que sémantique. Le cat. *mardà* « bélier » serait *marrà* où les deux *-rr-* se seraient dissimilés en *-rd-* (cf. sur l'existence du mot à Aran, p. 137). — *Malbé* pourrait être *fer mal-bé*, cf. Bournois « *sule m fe pru ma bl* ». — P. 30-39. P. Barnils, *Fossils de la lengua*. III. Survivances sémantiques intéressantes d'*amar* « aimer », *cos* « corps », *envidar* « terme de jeu », *morro* au sens général de « lèvre », *penar* (< poena), *poder* avec sens dépréciatif, dû à l'influence de pudor < putor, *reniten* « rénitent ». Quant à *avesat* que l'auteur considère comme dérivé d'un *ves* disparu (< vitium), il conviendra de tenir compte de l'exposé de M. Horning, *Z. R. Phil.*, XXXI, 204 n. — Pour *fotja* « mare dans les ornières », plutôt que d'admettre un dérivé du lat. fovea, je le rattacherais à la famille de *fodium que M. Salvioni, *Rev. de dial. rom.*, I, 104, a cherché à reconstruire. Il est permis de mettre en doute l'explication de *xon* « cri d'appel des agneaux » par *jonek* « jeune vache » : que M. Barnils examine le nombre considérable de cris pour l'appel des cochons, recueillis par M. Sainéan, *Beiheft de la Z. f. rom. Phil.*, 10, 80 pour se convaincre de la difficulté de les éclaircir étymologiquement. — Le mot *sedes* « cathédrale » n'a jamais été très populaire, étant donné que bien des évêchés n'avaient qu'une *seule* église, appelée *se* (v. prov.), *seu* (catal.), *seo* (arag.), *sé* (ptg). Le mot devait nécessairement revêtir le caractère d'un nom de lieu, cf. *Seu*, nom catalan de Cagliari. — Le sarde *tragar* est emprunté à l'espagnol : ne serait-il pas possible que la forme *dragar* « manger comme un glouton » se soit ressentie de l'influence d'un substantif comme *dragó* ? — P. 40-51. M. de Montoliu, *Estudis etimologics i lexicografics*. 1. *Cadarn* « refroidissement », résultat populaire de catharru. Pour l'*n*, cf. aussi *catarneux* en picard (Corblet). — 2. *Calcigar* « fouler », dérivé de calce « talon ». L'auteur aurait pu rappeler le sass. *cazzigá*, cors. *calzigá*, *Arch. glott.*, XIV, 148, Bormio *scalzigar*, *scalcięr* « fouler ». Par contre, je ne saurais partager l'idée de M. de M. qui rattache la famille de mots *cassigoles* etc. « chatouillement » au substantif calce « talon » : les formes catalanes, inséparables de celles du midi de la France (cf. *A. L. Fr.*, CHATOUILLER, Piat, s. *chatouiller*) appartiennent à un groupe de mots que M. Schuchardt a plus d'une fois examinés (cf. *Romano-Baskisches*, 41). Enfin *peeigar*, a. cat. *palcigar* ne sauraient être détachés de l'a. esp. *pecilgar* : le problème reste donc embrouillé. — 3. *Caramella*. Aperçu de l'évolution sémantique de calamellu en catalan : *caramades*, *carallades* « chansons », *caramella* « nombril », cf. h. aussi dauph. *charameldi* « dire et redire sur tous les tons » (Ravanat). — 4. *Carena*, *crena* « crête de la montagne » n'est pas, selon M. de M., *carena* « carène », mais *crena* « brèche ». — 5. *Cegallosa* « brouillard » de caecu, cf. h. engad. *tschiera*. — 6. *Clatell* « nuque » devrait être mis en rapport, selon l'auteur, avec l'esp. *cogote*, mais cf. Zauner, *Die Körperteile*, p. 90 qui mentionne une série de mots provençaux dont *clatell* ne saurait être écarté. L'esp. *colodrillo* « nuque » est un dérivé direct de *colodra* « seau » exactement comme le mil. *cuppin* en est un de *coppa*. —

7. *Clivella* « crevasse » serait un dérivé de crepare. — 8. *Coit* « mosquit » < culice, cf. les formes recueillies par M. Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 664. — 9. A. cat. *coll* « colline » serait colle, *coll* « col, passage » remonterait à collum : toutefois les deux mots se seraient influencés au point de vue formel et sémantique. En effet, les formes telles qu'ossol. *cóla* « sella di monte a pendio erboso », piém. *colla* « giogo di monte », Salvioni, *Bollett. stor. della Svizz. it.*, XIX, 150 confirment l'idée de M. de M. — 10. *Coma* « val » serait le résultat d'un croisement entre cumba et calme, parce que cumba aurait dû aboutir phonétiquement à *comba* (et non pas coma). Toutefois camba donne *cama*, rhombu donne l'esp. *romo*, cat. *rom*, *-a*, pourquoi *cumba* ferait-il exception ? — 11. *Carall* « nombril » serait le vrai représentant phonétique de coralliu ; l'auteur aurait pu citer l'esp. *carajo*, dont *caramba* comme juron semble être une déformation voulue. — 12. *Coromina* remonte à condominium. Observations suggestives pour la sémantique. — 13. *Coromull* « tas, monceau » serait culmen + cuculla, *cucurulla* représenterait cuculla + coromull. M. de M. aurait sensiblement modifié son exposé après la lecture des pages des *Rom. Etymol.*, II, 19 ss., où M. Sch. a indiqué des formes nombreuses qui sont apparentées à la forme catalane. — 14. *Cotar* « heurter » ; réfl. « s'accroupir » devrait se ranger dans la famille de cucutium (cast. *cogote*). Le problème est certainement bien plus vaste et compliqué que l'auteur ne semble l'admettre. — 15. *Cua* est le résultat d'un croisement de culu + corda, cf. l'esp. *cola*. — P. 52-54. *Aclariments*. Contributions aux divers articles parus dans le *Butll.*, II, III, fournies par des collaborateurs. — P. 55-57-60 *Bibliografía*, *Crónica*.

Fasc. 2. — P. 61-72. M. de Montoliu, *Estudis etimologics i lexicografics*. 1. *Delgat*. Vestiges du mot dans la toponomastique. — 2. *Dèria* « idée fixe » serait *idea* + *sindèri* (< sinderesis). — 3. *Desar*. L'évolution sémantique que l'auteur cherche à retracer pourrait se préciser à l'aide du v. prov. *adezar*, esp. *condesar*, roum. *îndesd.* — 4. *Desori* « confusion » est **desodri* < *désordre*. — 5. *Dèu* « source » remonte à ductiu. — 6. *Doll* « versement », *a bell doll* « à torrents » serait duciculu (cf. prov. mod. *duzil* « fausset »). Je crois qu'il faudra s'engager dans une autre voie : le cat. *adollar* « remplir, verser abondamment » se range à côté du v. prov. *adolhar* « ouiller », remplir jusqu'à la bonde, vfrç. *aoiller* « remplir un tonneau jusqu'à l'œil, jusqu'à la bonde » : le mot est vivant dans bien des patois modernes au nord et au midi de la France. Quoique le patoisant croie découvrir dans le mot *ouiller* un dérivé du substantif *œil*, le v. prov. *dolh* « tonneau, bonde », prov. mod. *douio* « douve dans laquelle est pratiquée l'ouverture d'un tonneau » nous révèlent le chemin qui mène de *dolh* « bonde » à *adolhar* « remplir jusqu'à la bonde » (cf. le frç. *bonder*). Ce mot *dolh* est p.-ê. le latin dolium, cf. pour les sens du mot, *Littblatt. f. germ. u. rom. Phil.*, 1918, p. 249. — 7. *Dors* « dos ». Discussion des possibilités d'homonymie en catalan. Cependant *torsal* « montagne » (n. de lieu) n'a rien à faire avec dorsu, mais se rattache

l'aragon. *tagal* dont l'origine reste obscure. — 8. *Empalomar* « garnir les voiles de ralingues » remonte au gréco-latin calymna, transformé par l'étymologie populaire en *columba*, qui, à son tour, est interprété par *palumba* sur les côtes de l'Ibérie où *columba* a fait place à *palumba*. C'est aussi ingénieux que convaincant. — 9. *Encis* « charmé » mot d'emprunt pris à l'esp. *hechizo*. — 10. *Espurna* « étincelle » substantif verbal d'un verbe **espurnar* qui remonte au lat. pruna « braise ». — 11. *Esplaiar-se* « s'étendre » serait *espaiar* + *platja*. Ne serait-ce pas plutôt *espaiar* + esp. *desplayar*? — 12. *Estebornir*, *estemordir* « étourdir ». Comme M. de M. n'a tenu compte ni de la carte : *étourdir* de l'*A. L. Fr.*, ni des formes catal. telles que *entabornir* ni des formes néo-prov. telles que *estabourdir*, *estalourdir* etc. ni de celles que Mlle Richter a recueillies dans son livre *Die Bedeutungsgeschichte der roman. Wortsippe* « *burd* », p. 49, il est inutile de réfuter l'étymologie proposée : *esturdir* + *timor* > *estemornir*, d'où par dissimilation *estemordir* et *estebornir* (?). — 13. *Estel*, *estrella*. Discussion du problème phonétique qui ne semble pas aboutir à des conclusions acceptables, cf. Ettmayer, *Z. R. Phil.*, XXX. 525, Le catal. *pelar* n'a rien à faire avec *pelle*, cf. P. Meyer, *Romania*, XXXVI, 108 et le cat. *peraire* doit être mis en rapport avec le v. prov. *parador*. — P. 73-75. P. Barnils, *L'articulació de la* k *i la* g *mallorquines* : examine à l'aide du palais artificiel la nature de k^{ae} et g^{ae}, palatalisés sous certaines conditions dans le parler de Mallorca. — P. 80-114. F. Mestre, *Vocabulari cataldde Tortosa*. On ne saurait assez louer la direction du *Butlleti* de favoriser la publication de glossaires régionaux qui nous font mieux connaître la *variété* lexicale du domaine catalan. En parcourant ce vocabulaire intéressant, on serait tenté d'aborder et d'approfondir plus d'un problème. Je me bornerai à signaler à l'auteur une lacune : à la p. 83, il cite *ampomd* en renvoyant le lecteur au verbe *entomar* qui est omis à sa place alphabétique ; par contre, un vb. *antomd* est enregistré, est-ce le même verbe qu'*entomar* ? — P. 45, 136. A. Griera, *El dialecte de Capcir*. Le Capcir est la région située dans la vallée supérieure de l'Aude. L'auteur y a fait un relevé assez copieux du dialecte catalan, ce qui lui permet de donner une description sommaire de l'état phonétique et morphologique du parler, fortement entamé par le languedocien et le français. Une liste des mots français (et provençaux[1]) qui se sont glissés dans le lexique du Capcir nous permet de mesurer l'influence française qui va augmentant, depuis que les routes assurent à la région de bonnes communications avec la plaine. — P. 131-138. Aclariments. — P. 139-145. *Bibliografia ; Crònica*.

[illegible]

LARIS, Bullettino della Società di etnografia italiana, t. III (1904). — P. 1-25. A. Baldacci, *I romeni dell'Albania*. Article prolixe et confus, ins-

1. La distinction entre l'élément languedocien et français ne devrait pas être négligée : *biresulel*, *bipere*, *brey* etc. sont entrés dans le Capcir en venant du Languedoc voisin.

piré par des considérations d'ordre politique qui n'ont rien à voir ni avec le folklore ni avec la science en général. — P. 27-59. A. Baragiola, *Folklore di Val Formazza*. Travail consciencieux sur les légendes vivant encore jusqu'à aujourd'hui dans la colonie de langue allemande sur le versant méridional du massif du Saint-Gothard. — P. 61-86. Salvemini, *L'Autobiografia di un brigante*. Document intéressant au point de vue linguistique ; texte écrit en italien provincial de la campagne napolitaine. — P. 87-98. S. Debenedetti, *Vecchie credenze e superstizioni*. L'auteur donne un commentaire bien fait de quelques usages mentionnés dans un poème orviétan qu'il a publié dans le Supplém. XV du *Giornale storico della letteratura italiana*. — P. 99-148. *Recensioni e Rassegna bibliografica* (par Giov. Ferri). A relever le compte rendu consacré à Novati, *Contributo alla storia della musica popolare e popolareggiante dei secoli XV, XVI, XVII* par Vittorio Rossi ; un autre c. r. fort instructif de M. Solmi sur H. Bächtold, *Die Verlobung im Volks- und Rechtsbrauch*. — P. 151-161. Cino Trabalza, *Due leggende nel territorio di Bevagna*.— P. 163-64. Salvemini, *L'Autobiografia di un brigante* (fin). — P. 185-235. A. Baragiola, *Folklore di Val Formazza* (fin). Textes dialectaux, chansons populaires et recueil de matériaux toponomastiques qui offrent un vif intérêt pour la dialectologie alémannique et romane. — P. 237-40. W. Anderson, *La storia di Messer Gentil Carisendi nella novellistica popolare dei Ciuvasci*. — P. 241-76. *Recensioni e Rassegna bibliografica*. A relever la discussion de Novati sur certaines formes de la poésie populaire italienne du XVIe siècle à propos du travail de M. Catalano-Tirito, *Alcune rime popolari del secolo XVI*.

— T. IV (1915), fasc. 1. — P. 1-34. G. Bellucci, *Amuleti e ornamenti con simboli magici della Libia*. — P. 35-48. G. Pansa, *I grandi cataclismi tellurici nella tradizione popolare e nella leggenda abruzzese*. Quelques remarques utiles pour l'histoire du mot draco dans les langues romanes. — P. 49-67. S. La Sorsa, *Superstizioni, pregiudizi e credenze popolari pugliesi*. L'auteur cite quelques termes intéressants des parlers de la Pouille : *palemmedde* « coccinella » (<palumbella), *puerche de Sant'Auduene* « grossa farfalla », *scazzameriedde* « esprit follet », etc. — P. 69-74. Aldo Aruch, *Per l'origine di bruscello*. Le mot *bruscello* « rappresentazione (ormai comparsa) con canto, ballo nei giorni di carnevale » doit son origine, selon l'auteur, à l'habitude de chasser les pauvres oiseaux dans les nuits d'hiver à la lueur d'un « frugnolo » ; *bruscellare* ne serait autre chose qu'un dérivé de *borsa* avec le sens primitif « mettre (les oiseaux capturés) dans un sac ». Il subsiste cependant plus d'une difficulté sémantique et phonétique. — P. 85-7. Raffaello Corso, *Sponsali di fanciulli in Calabria*. — P. 83-101. *Recensioni e Rassegna bibliografica*.

Depuis l'entrée de l'Italie dans la guerre, les *Lares* ont cessé de paraître. Novati, qui avait succédé à Loria dans la direction de la revue, en avait quelque peu changé le caractère tel que le fondateur l'avait formulé dans son programme ; l'étude des objets et des usages *actuellement* en vogue à la campagne avait fait de plus en plus place à des travaux de folklore *his-*

torique. De toute manière il est désirable que la publication des *Lares* puisse être reprise pour réaliser un programme dont la linguistique romane tirerait sûrement un profit durable aussi bien que le folkloriste.

J. Jud.

The romanic review, V (1914), 1. — P. 1. H. R. Lang, *Notes on the metre of the Poem of the Cid* (premier article). — P. 31. J. P. Wickersham Crawford, *Notes on the Tragedy of Lupercio Leonardo de Argensola* Influence de la *Marianne* de Dolce sur l'*Alejandra* de L. de A. — P. 45. O. Moore, *The Young King, Henri Plantagenet (1155-1183), in provençal and italian Literature* (fin). — P. 55. R. S. Crane, *An irish analogue of the legend of Robert the Devil*. Histoire des trois frères Lochan, Enne et Silvestre dans la première partie de l'*Imram Húi Corra*; cette forme de la légende pourrait remonter au xie siècle. — P. 68. H. F. Muller, *The use of the plural of reverence in the Letters of Pope Gregory I (590-604)*. L'emploi de *tu* et de *vos* correspond à des différences d'attitude sentimentale, le tutoiement impliquant plus d'amitié ou, au contraire, la supériorité du pontife sur son subordonné ecclésiastique et sur le fidèle. Etude intéressante, mais les exemples donnés sont souvent trop raccourcis, trop dépouillés du contexte pour qu'on puisse retrouver avec certitude le mouvement de la pensée et contrôler l'interprétation de M. M. — Mélanges : p. 90, J. S. P. Tatlock, *Another parallel to first canto of the* Inferno, dans le *De invectionibus* de Giraud de Barri; — p. 93, Ph. M. Hayden, *A note on the ellipsis of* y *before* irai; — p. 94, F. Anderson, *Old french ę and ę*, soumet à une utile critique les indications données par beaucoup d'éditeurs (et surtout par W. Foerster) sur le maintien de la distinction à la rime entre *ę* et *ę* entravés; il examine notamment à ce point de vue l'usage de Chrétien de Troyes et n'a pas de peine à montrer que, si les deux sons paraissent le plus souvent soigneusement séparés, c'est qu'on ne les rencontre guère que dans des finales qui diffèrent aussi bien par les consonnes que par les voyelles et qui, par suite, ne sauraient rimer; la constatation avait déjà été faite, cf. G. Paris, éd. d'Ambroise, *Estoire*, p. xxiv, et l'on pourrait facilement multiplier les vérifications de M. A. : c'est ainsi que dans la *Vie du pape Grégoire*, où Foerster notait d'après l'édition Luzarche la séparation des deux *e*, il y a bien des rimes nombreuses et pures en *ę* et d'autres en *ę*, mais ces deux séries de rimes diffèrent aussi par les consonnes (*ęl*, *ęr*, *ęs*, *ęstre*, etc. d'une part ; *ęt*, *ęme*, *ęrme*, *ęlre*, etc. de l'autre), là où les consonnes permettent la rime, les voyelles n'y font plus obstacle : p. ex. *tęste* ; *aręste*, etc., il faut donc user avec grande prudence de ce critère phonétique. — P. 103. Comptes rendus : p. 110, intéressant c. r. par R. Weeks de J. Runeberg, éd. de *la Bataille Loquifer I*. — P. 112. *Notes and News*. — P. 113. Nécrologie : Alcée Fortier.

V, 2. — P. 115. E. S. Sheldon, *Why does Chrestien's Erec treat Enide so harshly?* Voici un excellent exemple d'interprétation précise d'un texte autour

duquel on a beaucoup disserté sans en tirer peut-être tout ce qu'il contenait d'indications. On se rappelle à la suite de quelles circonstances Erec traite avec tant de cruauté sa jeune femme : Erec est endormi, près de lui Enide pleure et se lamente parce que, pour l'amour d'elle, Erec perd son renom de chevalier (v. 2493-2506);

Lors li a dit : Con mar i fus ! »
A tant se test, si ne dist plus.

Le sommeil d'Erec n'était pas profond, en dormant il a entendu Enide.

De *la parole* s'esvella. 2511

Il s'étonne de voir pleurer Enide et lui demande la cause de ses larmes. Enide essaye de nier. Erec insiste, Enide soutient que son mari a rêvé, celui-ci s'irrite et Enide après de nouvelles réticences finit par avouer la raison de sa tristesse. Erec, très froidement, l'approuve et, de suite, ordonne le départ pour le voyage d'aventures où il va la soumettre à de rudes épreuves. D'où vient donc la colère d'Erec et le cruel mépris où il paraît dès lors tenir Enide. J'ai indiqué ici même (XXXIX, 577), en rendant compte d'une étude de Mme Lot-Borodine, qu'à mon sens Erec doute de l'amour d'Enide, et ce doute provient de ce qu'Erec, tout entier à son amour pour Enide ne peut à ce moment concevoir d'amour sincère qui ne soit pas égoïste et exclusif, et ne peut admettre qu'Enide renonce à l'avoir toujours auprès d'elle. » Je crois encore qu'il y a une grande part de vérité dans cette interprétation et qu'elle rend bien compte en particulier de l'opposition entre l'histoire d'Erec et d'Enide et l'épisode de Mabonagrain et de son amie. Mais c'est là une interprétation générale de la signification psychologique du roman d'*Erec* et non de la scène que nous avons résumée ci-dessus et que M. Sheldon a le grand mérite d'avoir expliquée avec précision. Qu'est-ce en effet qu'Erec a entendu dans son sommeil ? Si c'est tout le monologue d'Enide, pourquoi s'étonne-t-il des larmes de sa femme et pourquoi tant d'insistance à lui en faire avouer la cause ? Mais Erec nous dit en fait très exactement ce qu'il a entendu, c'est *la parole* qu'Enide « li a dit », le « Con mar i fus ! » du v. 2507, *la parole* qui l'a réveillé (2511) :

Por quoi avez dit que mar fui ?
Por moi fu dit, non por autrui ;
Bien ai *la parole* antandue (2521-23).

Et cette même expression *la parole* reviendra dans la bouche d'Erec au v. 2533 dans ses questions plus pressantes à Enide, comme plus tard lors du pardon :

Et se vos rien m'avez mesdite
Tel vos pardoing tot et claim quite
Del forfet et de *la parole* (4229-31),

comme elle était venue plus haut sous la plume de Chrétien annonçant la scène :

> ... il li avint par mescheance
> Que ele dist *une parole*
> Dont ele se tint puis por fole (2486-8).

Si Erec n'a entendu que cette exclamation « Con mar i fus ! », il peut douter de l'explication pourtant sincère que lui en fournit Enide ; il peut suspecter son amour comme sa sincérité, et c'est pour cela qu'il se décidera à « l'essayer », en même temps qu'il lui montrera qu'on aurait tort d'imaginer qu'il a rien perdu de sa valeur. Telle est dans ses grandes lignes l'interprétation très délicatement détaillée par M. Sh. : elle se fonde sur une intelligence minutieuse du détail du texte et elle met en lumière à la fois le soin avec lequel Chrétien a conduit cette scène capitale de son roman et l'attention qu'il apporte à expliquer la naissance des sentiments de ses personnages. On pourra encore discuter sur la psychologie d'*Erec* : on ne saurait désormais le faire sans tenir compte de l'opinion de M. Sheldon. Il faut souhaiter que l'on étudie avec la même précision que celui-ci toute l'œuvre de Chrétien (voir au sujet d'*Erec* et de *Lancelot*, le c. r. cité plus haut) : les œuvres du moyen âge doivent être examinées d'aussi près que celle des siècles classiques, beaucoup d'entre elles n'auront rien à perdre à cet examen. — P. 127. E. Cl. Hills, *The quechua drama « Ollanta »*. Ce drame est le texte littéraire le plus important que nous possédions d'une langue américaine et d'une langue très largement représentée puisqu'elle s'étend aujourd'hui de l'Equateur à la République Argentine et au Chili. Il est donc très important pour les américanistes de connaître l'origine de ce texte : quelques-uns ont soutenu qu'il était antérieur à la conquête espagnole, mais l'opinion contraire a prévalu (cf. Beuchat, *Manuel d'archéologie américaine*, p. 690). M. H. établit que l'*Ollanta* est un texte du XVIIIe siècle, au moins dans la forme que nous en possédons, que l'esprit, la composition et la versification en sont inspirées ou imitées du théâtre espagnol. — P. 177. J. Seronde, *The lover in Achille Caulier's « Hospital d'Amours »*. Marque l'influence sur Caulier du *Roman de la Rose* pour les idées et du *Débat des deux fortunés d'amour* d'Alain Chartier pour bon nombre de traits ; on voit mal l'originalité de Caulier, affirmée par M. S., dans l'altération de ses sources. — P. 186. G. N. Henning, *The french past definite as perfect*. Exemples de passé défini à valeur de parfait du XVIIe au XIXe siècle, mais ce sont exclusivement des exemples littéraires, souvent volontairement archaïsants et la valeur de parfait n'en est pas toujours certaine. — P. 191. Mélanges : E. H. Tuttle, *Romanic *retinas*. — P. 193. Comptes rendus.

V, 3. — P. 203. Ch. H. Haskins, *Nimrod the Astronomer*. C'est le « Nebroz li vaillanz », que Philippe de Thaon cite comme une de ses autorités astronomiques. Le Nemrod biblique est en effet considéré au moyen âge comme l'auteur d'un traité astronomique dont l'incipit est *Sphera celi* et qui nous a

été conservé par deux mss. (Venise S. Marc. lat. VIII 22 et Vatican Palat. Lat. 1417). En fait ce traité ne se donne pas comme l'œuvre de Nemrod, mais comme utilisant un dialogue entre Nemrod et son disciple Ioathon. M. H. termine son intéressante note par des indications sur l'origine syrienne de ce dialogue. — P. 213. G. L. Hamilton, *Storm-making springs : rings of invisibility and protection : studies on the Yvain of Chrétien de Troyes* (2e article ; à suivre). — P. 238. L. A. Fisher, *Dante's Idea of the sensible appearance of spirits beyond the grave.* — P. 252. H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (premier article).— P. 277. Comptes rendus : Fr. Rechnitz, *Prolegomena und erster Teil einer kritischen Ausgabe der « Chanson de Guillelme »* (R. W.): — p. 285, P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans* et *François Villon, sa vie et son temps* (C. Ruutz-Rees). — P. 294. *Notes and News.*

V, 4. — P. 295. H. R. Lang, *Notes on the metre of the Poem of the Cid* (2e article) : à suivre. — P. 350. Ch. E. Whitmore, *Fazio degli Uberti as a lyric poet.* — P. 357. A. H. Gilbert, *Montaigne und the « Tempest ».* — P. 364. J. de Perott, *Professor Fitzmaurice-Kelly and the source of Shakespeare's « Tempest ».* — P. 368. J. L. Lowes, *The Prioress's Oath.*— P. 386. Comptes-rendus. — P. 393. *Notes and News.*

VI (1915), 1.— P. 1. Pio Rajna, *Osservazioni e dubbi concernenti la storia delle romanze spagnuole.* Je ne puis résumer tout cet article plein de vues critiques et de remarques ingénieuses. La conclusion principale en est qu'il ne faut pas regarder comme incontestable la thèse que les romances espagnols dérivent des « cantares de gesta » : il peut suffire et il est d'ailleurs nécessaire d'admettre une très large influence des « cantares » sur les « romances ».— P. 42. H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (suite). — P. 60. J. Seronde, *A study of the relations of some leading french poets of the XIVth and XVth centuries to the Marquès de Santillana.* Quelques exemples d'imitation probable d'auteurs français (Machaut et Chartier) par le marquis de Santillane ; le fait qu'il s'agit souvent de proverbes ôte beaucoup d'intérêt et de valeur probante à ces exemples. — P. 87. Maud El. Temple, *Robert Ciboule and his « Vie des justes » : an academic moralist of the fiftenth century.* Exposé sommaire des idées de Ciboule dans la première partie du *Livre de saincte meditation en cognoissance de soy-mesme* d'après le ms. 58 de la New York Public Library. Je signale qu'une étude sur Ciboule est commencée depuis longtemps par M. Charles, actuellement lecteur à l'Université de Bucarest, et pourra sans doute être publiée sans trop de délai. — P. 103. O. Moore, *The Young King in the « Récits d'un ménestrel de Reims » and related chronicles.* — P. 111. E. H. Tuttle, *Etimolojic notes* : vénit. *garbo* de acerbus comme port. *lagarta* de lacerta avec changement de *e* en *a* comme dans passer > passar ; prov. *aisse* de acide. — P. 111. Compte rendu par R. W. de *La Chastelaine de Vergi*, 2e édition Raynaud-Foulet.

VI, 2. — P. 223. Barry Cerf, *Rabelais : an appreciation.* — P. 150. J.-P. Wickersham Crawford, *« Echarse pullas », a popular form of tenzone.* Rodrigo

Caro dans ses *Dias geniales o ludricos* a, dès la première moitié du XVIe siècle, rapproché des *vers fescennins* de l'antiquité romaine les *pullas*, débats poétiques où des paysans échangent alternativement des railleries souvent fort grossières ; M. Cr. reprend ce rapprochement et étudie les témoignages que nous avons conservés de cette forme poétique populaire (ou pseudo-populaire); l'étymologie qu'il propose, avec réserve, pour *pullas* est insuffisamment expliquée : du lat. pullus adj. « brun, noirâtre », épithète possible de fica, dont on sait le développement sémantique obscène. — P. 165. St. L. Galpin, *Elements of mediaeval Christian eschatology in French allegory of the XIIIth and XIVth centuries.* Recueil de citations d'œuvres poétiques françaises où apparaissent l'enfer ou le paradis décrits directement ou pris comme terme de comparaison ; le trait le plus intéressant, la ressemblance du « verger d'amour » avec le paradis est bien connu. — P. 206. Helen J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (suite). — P. 219. Comptes rendus : importante recension par M. F. Crane de diverses collections d'*exempla* récemment publiées : Klapper, *Exempla aus Handschriften des mittelalters* (nº 1 de la collection Hilka); Hilka, *Neue Beitrage zur Erzahlungslitteratur des Mittelalters, Die Compilatio singularis exemplorum der Hs. Tours* 468 ; Welter, *Thesaurus exemplorum, fasc. V. Le speculum laïcorum* ; Greven, *Die Exempla aus den Sermones feriales et communes des Jakob von Vitry* (nº 9 de la collection Hilka) ; Frenken, *Die Exempla der Jacob von Vitry* ; Klapper, *Erzahlungen des Mittelalters in deutscher Uebersetzung und lateinischem Urtext.*

VI, 3. — P. 239. Louis Imbert, « *El juego del hombre* » *auto sacramental.* L'auteur n'est connu que sous le nom de Mejia, ce qui ne permet pas une identification certaine, il est cité par Agustin de Rojas Villandrando et par Cervantes. Le drame est publié d'après le ms. 14873 de la Bibl. Nationale de Madrid. — P. 283. Ruth Shepard Phelps, *A translation of Cene da la Chitarra's Parodies on the « Sonnets of the Months ».* Traduction anglaise anonyme du texte d'après l'édit. Navone. — P. 298. H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (suite). C'est là le quatrième fragment de ce travail et ce n'en est pas la fin : je crois toujours que ce découpage par petites tranches est excessif et qu'il vaudrait mieux l'éviter.—P. 327. H. A. Kenyon, *Color symbolism in early spanish ballads.* M. K. montre qu'il a existé un véritable code des significations des couleurs, et annonce une étude sur l'origine de ce code et son emploi dans d'autres genres littéraires.— P. 341. Mélanges : H. C. Lancaster, *Jodelle and Ovid* ; — p. 343, E. H. Tuttle, *Etimolojic notes* : 1. génois *abrétio* de arbitriu par un **arbreteo* dont l'invention est destinée seulement à permettre de voir dans le mot génois une forme populaire ; il n'est pas besoin d'insister sur l'inutilité de pareilles inventions pour expliquer les formes dont on n'étudie ni l'histoire ni les rapports géographiques ; 2. représentants romans de bestia, 3. représentants hisp.-port. de bestula; 4. italien *io* < *uo*. — P. 346. Comptes rendus.— P. 330. Nécrologie : M. A. Potter. — P. 352. *Notes and News.*

VI, 4. — P. 353. R. Altrocchi, *An old italian version of the Legend of St. Alexius*. Publiée d'après le ms. 1661 de la Riccardiana à Florence : le ms. a été écrit entre 1350 et 1371 ; l'éditeur annonce un commentaire philologique et historique. — P. 364. M. J. Berdan, *The poetry of Skelton, a Renaissance surviver of mediaeval latin influence*. — P. 378. A. M. Espinosa, *Notes on the versification of « El misterio de los reyesmagos »*. — P. 402. Maud. El. Temple, *The fifteenth century idea of the responsible State*. Intéressante étude sur la philosophie sociale du xve siècle. — P. 434. B. M. Woodbridge, *Chrétien's Erec as a cornelian hero*. L'article de M. Sheldon analysé ci-dessus a fourni le point de départ de cette note où M. W. s'efforce de montrer que le ressentiment d'Erec provient essentiellement de l'injure que lui a faite Enide en admettant la possibilité d'un doute sur sa valeur, et en portant ainsi atteinte à sa « gloire », pour parler comme les héros de la tragédie classique. Cela n'est nullement incompatible ni avec l'explication de M. Sheldon ni avec celle que j'ai par ailleurs indiquée : le désaccord sentimental d'Erec et d'Enide peut naître d'éléments divers : Erec doute de l'amour d'Enide c'est là le point essentiel, puisqu'il veut l' « essayer », il en doute parce qu'Enide ou bien lui a menti en donnant la raison de son exclamation « Con mar i fus ! » ou bien, si elle lui a dit la vérité, a cessé de penser exclusivement à leur commun amour, et de toute manière a admis et répété un jugement sur la conduite d'Erec injurieux pour celui-ci. — P. 443. J. E. Cheskis, *On the development of old Spanish dž and ž*. A l'esp. moderne *j* (ou *g* devant *e*) correspondent dans les transcriptions en caractères hébraïques du judéo-espagnol deux signes régulièrement employés, l'un le *ghimel* (pron. *dž*), pour *j* initial devant *u*, correspondant à un jod latin initial, et pour *ge* initial d'origine latine, l'autre le *zaïn* (pron. *ž*) pour *j* intérieur provenant de *l* latin altéré par une palatale voisine. Le judéo-espagnol représentant un état ancien de l'espagnol, il en résulte que l'esp. a distingué phonétiquement les deux traditions, ce que confirment les grammairiens du xvie siècle, le jod latin ayant abouti à *dy*, puis *dž*, tandis que *l* + palatale aboutissait à un simple jod. — P. 448. Ch. E. Whitmore, *A plea for the Sicilian poets*. Essai d'appréciation littéraire équitable suivi de remarques sur les desiderata auxquels devra répondre une édition des poètes de l'école de Sicile. — P. 458. Comptes rendus : p. 461, c. r. par R. W. de *Jean Renart, Le lai de l'ombre*, p. p. J. Bédier. — P. 463. *Notes and News*.

M. R.

Annales du Midi, XXIII (1911), janvier. — P. 56-69. C. Fabre, *Le sirventès d'Austorc de Segret* (suite et fin). L'auteur réussit à dater exactement cette pièce (1273), mais non à identifier tous les personnages qui y figurent : le roi dont il est question à la str. III (IV ici) est, non Édouard Ier, mais Charles d'Anjou, et le Haenric du v. 26 Henri de Castille et non Henri d'Allemagne, comme j'ai essayé de le montrer (cf. ci-dessous) ; renseigne-

ments précis sur un *Eustorgius de Monte Acuto, abbas Segurati*, mentionné de 1245 à 1293 et qui, au reste, ne peut guère être l'auteur du sirventés. — P. 70-8. L. Constans, *Requête des habitants de Verrières* (Aveyron). Demande de réduction d'impôts; document en langue vulgaire du XVe siècle, avec glossaire. — P. 79. Compte rendu par E. Bourciez des trois ouvrages sur le dialecte landais que G. Millardet a présentés comme thèses de doctorat (cf. *Romania*, XXXIX, 395).

Avril. — P. 161-79. C. Fabre, *Notes sur les troubadours Guillem et Gauceran de Saint-Didier*. Ces deux troubadours étaient originaires de Saint-Didier la Séauve (arr. d'Yssingeaux), et non de Saint-Didier-sur-Doulon (arr. Brioude); mentions du premier dans des documents de 1165 et 1171; le second, son petit-fils, qui apparaît en 1200, était mort en 1258: identification de trois personnages nommés dans la Biographie de Guillem. — P. 198-201. A. Jeanroy, *Sur le sirventés historique d'Austorc de Segret* (cf. ci-dessus). — P. 201-3. J. Anglade, *Le chansonnier provençal de Robert d'Anjou*. Ce chansonnier est un mythe : la table, qu'en avait donnée un historien trop crédule était simplement empruntée à César de Nostredame (cf. Chabaneau-Anglade, *Jehan de Nostredame*, p. 239). — P. 204-8. G. Bertoni, *Bertran de Born ou Rigaut de Barbezieux?* Le second et non le premier serait l'auteur du fameux chant sur la mort du Jeune Roi, qui lui est attribué par le ms. *a*. — P. 218. Compte rendu par E. Faral du livre de Wechssler, *Das Kulturproblem des Minnesangs* (cf. *Romania*, XXXIX, 386).

Juillet. — P. 289-308. A. Jeanroy et G. Bertoni, *Le « Thezaur » de Peire de Corbian* (suite et fin, p. 451-71). Texte critique, d'après les trois mss. connus, avec glossaire. — P. 338-40. J. Anglade, *Note sur les derniers troubadours à la cour de Rodez*. Mentions de Berenguier Tropel, Austorc del Boy, « cavalier » et Peire d'Estanh, « *clericus* », dans des actes ruthénois de 1275 à 1280; p. 339, l. 3 (du bas), Hugues III est un *lapsus* pour Hugues IV. — P. 340-3. J. Donat, *Prières et cérémonies contre la peste au XIVe siècle*. Trois courts textes d'après un cartulaire de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).

Octobre. — P. 425-50. J. Bédier, *La chronique de Turpin et le pèlerinage de Compostelle* (suite et fin, t. XXIV, p. 18-48). Article réimprimé au t. III des *Légendes épiques*, p. 42-114. — P. 491-4. S. Stronski, *A propos d'une princesse byzantine du XIIe siècle*. Rappelle les témoignages concernant Eudoxie, qui épousa Guillaume VIII de Montpellier en 1174; le seul doute qui subsiste concerne son degré de parenté avec Manuel Comnène. — P. 494-5. H. Teulié, *Peire Cardinal expliqué par M. J. Jaurès*. Rétablit, dans un sirventés de Cardinal publié par M. C. Fabre, le mot *[illegible]*, non compris par l'éditeur et cité, comme illustrant la métaphore du troubadour, une phrase de Jaurès. — P. 498. Compte rendu, par Salverda de Grave, de l'édition de Folquet de Marseille par Stronski (cf. *Romania*, XLII, 250). — P. 508. Compte rendu, par A. Jeanroy, de Debenedetti, *Gli studi provenzali in Italia* (cf. *Romania*, XL, 335).

T. XXIV (1912), janvier. — P. 49-53. A. Jeanroy, *Un « planh » de Sevori de Girone* (1276). Nouvelle édition, avec notes, de ce planh, publié d'abord par Massó Torrents.

Avril. — P. 155-84. C. Fabre, *Guida de Rodez, inspiratrice de la poésie provençale* (1212-66) (suite et fin, p. 321-54). Examen approfondi, avec des essais de datation parfois aventureux, des textes où figure cette femme célèbre, dont le rôle est ici fortement exagéré. — P. 204-17. G. Bertoni, *Corrections au texte du « Débat du corps et de l'âme »* (publié par E. Kastner, *Revue des langues rom.*, XLVIII, 30). — P. 217. G. Bertoni, *Enchantarel*. Un jongleur de ce nom est mentionné dans un sirventés de 1225.

Juillet. — P. 382-96. A. Dauzat, *Notes sur la syntaxe du patois de Vinzelles et des patois de la Basse-Auvergne* (suite et fin, p. 551-60). — P. 414. Compte rendu, beaucoup trop élogieux (cf. *Romania*, XLII, 446), par J. Anglade, de F. de Gélis, *Histoire critique des Jeux Floraux*.

Octobre. — P. 561-8. Salverda de Grave, *A propos de Bertran d'Alamanon*. Discute quelques datations proposées par M. Fabre dans l'article mentionné ci-dessus et montre l'extrême fragilité de ses ingénieuses constructions. — P. 569. S. Stronski, *Sur la date de la mort de Blacatz*. Démontre à M. Fabre, qui l'avait contesté, que le Blacas mort avant févr. 1230 est bien le célèbre protecteur des troubadours. — P. 581-3. Compte rendu, par A. Dauzat, des thèses de M. F. Veÿ (*Le dialecte de Saint-Etienne au XVIIe siècle* et *Le Ballet forézien de 1605*; cf. *Romania*, XLI, 431).

T. XXV (1912), janvier. — P. 5-37. J. Gazay, *Le « roman de saint Trophime » et l'abbaye de Montmajour*. Recherche, non sans quelque subtilité, lequel des trois grands établissements religieux d'Arles (l'église métropolitaine, Saint-Honnorat des Aliscamps, l'abbaye de Montmajour) a inspiré et exploité la légende ; ce serait l'abbaye de Montmajour et la diatribe qui remplit le prologue (v. 9-78) serait dirigée contre les moines de Saint-Honnorat qui avaient laissé péricliter la vogue du cimetière des Aliscamps et altérer les légendes qui attiraient les pèlerins. — P. 58-64. G. Bertoni, « *Arondeta, de ton chantar m'azir* ». Republie cette pièce, avec l'aide du ms. *a*, qui l'attribue à Guillem de Berguedan ; accepte cette attribution et propose comme date 1213. — P. 64-8. Le même. *Sur quelques formes de la « Vie de sainte Enimie »*. Relevé des traits dialectaux qui militent en faveur de l'origine lozérienne du poème. Cette opinion est aussi celle de M. Brunel qui, dans l'Introduction à son édition (1917), a aussi énuméré ces traits et discuté quelques assertions de M. B. — P. 68-9. A. Thomas, *Le vrai nom du frère Mineur « Petrus Johannis Olivi »*. Ce nom est *Oliu* ou *Olieu*. — P. 70-1. Le même, *Noletedau*. Explication de ce mot, qui était le nom d'un cheval de Louis XI.

Avril. — P. 137-88. A. Jeanroy, *Les « coblas » de Bertran Carbonel publiées d'après tous les manuscrits connus*. Édition avec traduction et notes ; trois manuscrits, malheureusement incomplets, inconnus à Bartsch, ont été utili-

sés ; en appendice, collation du ms. *R* pour les « coblas » de Guiraut del Olivier.

Juillet. — P. 273-97. S. Stronski, *Notes de littérature provençale*. Série de petits faits nouveaux et sûrement attestés : une mention de Gaucelm Faidit dans un contrat de vente de 1193, de frère Ildefonse et frère Pierre, *qui dicti sunt filii Folquet de Massilia*, dans un acte de 1210 : renseignements sur le lieu d'origine de Uc de Saint-Circ, localité aujourd'hui disparue qui était encore une paroisse au XVIIe siècle, et au XIVe possédait un château fort ; un Austorc d'Aurillac, qui ne peut être que le troubadour connu, était, le 18 avril 1252, en route pour la Terre Sainte ; note instructive et concluante sur les « pseudonymes réciproques ». — P. 345. Notes critiques de E. Levy sur la récente édition de Uc de Saint-Circ (par A. Jeanroy et Salverda de Grave, Toulouse, 1913) et corrections de A. Jeanroy. — P. 349-55. Comptes rendus, par G. Millardet, de Arnaudin, *Chants populaires de la Grande-Lande*, et par A. Dauzat, de Gilliéron et Roques, *Etudes de géographie linguistique* (cf. *Romania*, XLII, 287) et de Gilliéron, *L'aire « clavellus »*.

Octobre. — P. 472-5. G. Bertoni, *Sur la prononciation de u* (*lat.* ū) *en ancien provençal*. La palatalisation de *l* devant *u* suppose la prononciation *ü*. — P. 476-9. Le même, *Peire Bremon lo Tort*. Ce poète est l'auteur de trois compositions au moins, dont l'une a été attribuée par erreur à P. Brémon Ricas Novas. — P. 480. Compte rendu, par A. Jeanroy, de Heuckenkamp, *Die provenzalische Prosa-Redaction des... Barlaam und Josaphat* (cf. les notes critiques du même auteur sur ce texte, *Romania*, XLIII, 243).

Tome XXVI (1914). Janvier. — P. 5-51. A. Långfors, *Le troubadour Guillem de Cabestanh* (suite p. 189-225, 349-56). L'édition des pièces authentiques, avec traduction, est suivie de celle des pièces d'authenticité douteuse, d'une étude comparative et d'une édition des quatre rédactions de la Biographie, d'une note sur G. de Cabestanh personnage historique et d'un glossaire ; travail élégant et complet, dont on voudrait avoir l'équivalent pour les principaux troubadours. — P. 76-94. R. Latouche, *Un registre de P. Alègre, notaire à Castelnaudary* (1303-6). Edition de quatorze actes divers (en langue vulgaire) où on relève de curieux traits de mœurs. — P. 95. Compte rendu, par A. Jeanroy, de Biedermann, *Pierre de Provence et la Belle Maguelonne*.

Avril. — P. 229. J. Anglade, *A propos d'un nom de lieu dans Peire Vidal : Alio* (pièce XXXIII, v. 54) représente Llo, c. d. Saillagousse (Pyr.-Or.). — P. 230-1. Le même, *Note sur le traitement du suffixe* -anum *dans certains noms de lieu du département de l'Aude*. Suite à un article du même auteur signalant un recul d'accent dans des noms de lieu ainsi formés ; une trentaine d'autres exemples, d'après le *Dict. topographique* de l'Aude de l'abbé Sabarthès. — — P. 242. Compte rendu, par le même, de ce Dictionnaire.

Juillet. — P. 357. G. Bertoni, *Raidelren, raidelron* (dans une pièce de Lanfranc Cigala), propose la correction, peu sûre à mon avis, en *nud e nou*. — P. 374-9. Comptes rendus, par G. Bertoni, de Niestroy, *Die Troubadour*

Pistoleta et Naudieth, *De Trobedor Guilem Magret* (cf. *Romania*, XLIII, 445), et par A. Långfors, de Chabaneau-Anglade, *Jehan de Nostredame* (cf. *Romania*, XLIII, 314).

Octobre. — P. 449-74. J. Massó Torrents, *Poesie en partie inédites de Johan de Castellnou et de Raimon de Cornet d'après le manuscrit de Barcelone* (suite au tome XXVII). — P. 490-4. A. Jeanroy, *Corrections aux 25 coblas éditées par A. Kolsen* (dans la *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXXVIII, 281).

Tomes XXVII-XXVIII (en un seul volume). Janvier-Avril 1915. — P. 5-36. J. Massó Torrents, *Poésies... de Johan de Castellnou*, etc. (suite et fin). On regrette d'autant plus l'absence d'un glossaire que ces poésies sont loin d'être toujours claires. — P. 37-51. A. Thomas, *Bernard de Panassac, un des fondateurs des Jeux Floraux*. Ce singulier adepte de la « Gaie Science » était un gentilhomme fort turbulent, trop enclin à tirer l'épée, qui eut avec la justice de longs démêlés, dont nous avons ici le piquant récit ; édition (avec traduction) du « vers » qui est le seul legs poétique du personnage (au v. 3 *vai* est une faute d'impression pour *mi*) et de la sentence du Parlement de Paris (23 déc. 1338) qui a fourni les principaux éléments de cette très intéressante notice, complétée au t. XXIX-XXX, p. 225 (voy. ci-dessous). — P. 82-4, 90-1. Compte rendu, par G. Bertoni, de Carstens, *Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble, Elias und Peire d'Uisel*; par J. Calmette de A. Vidal, *Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle*.

Juillet-octobre 1915. — P. 141-75. A. Jeanroy, *Les troubadours en Espagne*. Précise et complète, d'après les textes récemment publiés et s'appuyant surtout sur les « tornades », les renseignements recueillis par Milà y Fontanals dans un livre célèbre, où les faits assurés n'apparaissent pas toujours assez nettement. — P. 204-12. A. Jeanroy, *A propos des « Trovatori d'Italia » de M. G. Bertoni*. Série de corrections, qui complètent le compte rendu de ce livre, publié par le même auteur dans le *Journal des Savants* (mars 1916). — P. 217-22. Compte rendu par G. Bertonis de Jeanroy, *Les Chansons de Jaufré Rudel* (cf. *Romania*, XLV, 153).

Janvier-avril 1916. — P. 269-315. G. Bertoni et A. Jeanroy, *Un duel poétique au XIIIe siècle : les sirventés échangés entre Sordel et Peire Bremon*. Édition critique, d'après tous les manuscrits, avec traduction et notes, de ces six pièces si souvent utilisées par les provençalistes. — P. 354-70. C. Fabre, *Trois documents inédits des archives de l'hôpital du Puy en Velay*. Textes d'un intérêt historique médiocre, accompagnés d'un commentaire qu'on voudrait plus précis ; les deux premiers, en catalan, de 1407 et 1575, le troisième, en dialecte d'Albi, de 1506. Le mot *pati* ou *patu*, déclaré « inconnu aux Lexiques de la langue d'oc » est l'objet d'un très long article dans Levy (VI, 138).

Juillet-octobre 1916. — P. 462-71. C. Brunel, *Almois de Chateauneuf et Iseut de Chapieu*. La première de ces deux *trobairitz*, dont le nom a été défiguré par son ancien biographe en *Almu.*, était femme de Guigue de Chateauneuf (de Randon), en Velay (en appendice, tableau généalogique des sei-

gneurs de Châteauneuf, du XIIe au XIVe siècle, d'après des documents en partie inédits) ; la seconde, dite *de Capion* par le biographe, devait tirer son nom du château de Chapieu, près Mende. M. B. rappelle à ce propos le rôle joué par les seigneurs de Randon, d'Apcher et de Châteauneuf dans l'histoire littéraire. Tout l'article est d'une précision et d'une sobriété très dignes d'éloge. — P. 482. Compte rendu, par J. Anglade, de Hoby, *Die Lieder des Troubadors Guiraut d'Espanha* (cf. *Rom.*, XLIV, 319).

Tomes XXIX-XXX (en un volume). Janvier-avril 1917. — P. 1-48. J. Anglade, *Poésies religieuses inédites du XIVe siècle en dialecte toulousain*. Ces poésies sont empruntées à la rédaction inédite des *Leys d'Amors* (dont M. Anglade achève en ce moment l'impression) ; l'éditeur ne nous renseigne pas exactement sur la façon dont elles s'encadrent dans le texte : dans son bref avant-propos (p. 1) il distingue ces poésies des « exemples » versifiés qui sont nombreux dans l'une et l'autre des deux rédactions ; pourtant la plus longue (p. 30) se donne elle-même comme un *yshemple* des vers de douze syllabes. Ces poésies se divisent en deux groupes : 1° onze morceaux (729 v.) en octosyllabes à rimes plates, qui sont de petites dissertations théologiques parfaitement insignifiantes ; 2° une longue méditation sur la Passion (*Contemplacio de la Crotz*) en vers féminins de 12 syllabes, réunis en couplets de 6 vers ; les sept parties qui la composent sont d'égale longueur (12 strophes) et correspondent aux heures canoniales ; des blancs laissés dans le ms. prouvent que le morceau devait être illustré. Dans *la Contemplacio* abondent les mots rares ou même inconnus, qu'il eût été utile de réunir en un petit lexique. Des traductions françaises, plus fidèles, des *Heures de la Croix* ont été signalées par P. Meyer (*Bulletin de la Soc. des A. Textes*, 1901, p. 64). — P. 99-103. Compte rendu, par J. Anglade, de Terracher, *Les aires morphologiques*.

Juillet-octobre 1917. — P. 175-224. C. Brunel, *Opuscules provençaux du XVe siècle sur la confession* (suite et fin, p. 355-409). Les opuscules religieux contenus dans le ms. fr. 1852 de la B. N. avaient été signalés en 1890 par P. Meyer ; ils sont au nombre de neuf ; M. B., à l'aide d'une étude précise de la langue et des allusions, est arrivé à démontrer qu'ils ont été composés après 1461, par un religieux de l'ordre de saint Benoît dans les environs de Cahors, Villefranche ou Moissac ; il en détermine les sources et publie intégralement les plus intéressants. — P. 225-31. A. Thomas, *Bernard de Panassac et Guillaume « de Villaribus » d'après des documents nouveaux*. Complément et rectifications de détail à l'article signalé ci-dessus. — P. 232-42. Le même, *Le nom de fleuve « Aude »*. Lumineux chapitre de phonétique provençale et catalane ; cet article a paru également dans les *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscriptions*, 1917, p. 314-24. — P. 261. Compte rendu, par J. Anglade, de A. Jeanroy, *Les Joies du Gai savoir* (cf. *Rom.*, XLIV, 284).

Janvier-avril 1918[1]. — P. 443-9. Comptes rendus, par J. Anglade, de

1. Les fascicules de juillet-octobre 1918, formant un volume indépendant,

A. Jeanroy, *Bibliographie des chansonniers provençaux* et de J. Massó Torrents, *Bibliografia dels antics poetes catalans*.

Tomes XXXI, janvier-avril 1919. — P. 74. F. Lot, *Aimeri de Narbonne en Touraine*. L'épithète *de Nerbona*, ajoutée plaisamment, dans un acte de 1153, au nom d'un seigneur tourangeau du nom d'*Aimericus*, prouve la popularité en Touraine, dès le milieu du XIIe siècle, de la célèbre légende. — P. 74. Le même, *Sur la date du poème de « Girart de Roussillon »*. Une réminiscence du *Brut* de Wace prouve que le poème a été écrit au plus tôt en 1155. — P. 76. J. Anglade, *Chabaneau et les textes toulousains*. Projets de publication de textes toulousains, surtout du XVIe siècle ; M. Anglade n'ignore pas, mais oublie de dire que le manuscrit de la *Vision de Tindal*, que Chabaneau se proposait de rechercher, a été retrouvé et publié (*Bibl. méridionale*, 1re série, t. VIII).

Juillet-octobre 1919. — P. 157-89. J. Anglade, *Poésies du troubadour Peire Raimon de Toulouse* (à suivre). J'examinerai cette publication quand elle sera complète. — P. 216. Compte rendu, par A. Jeanroy, de Anglade, *A propos des troubadours toulousains*. Cette brochure, extraite du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (t. XLV) contient, entre autres choses, l'édition de deux pièces attribuées à Peire Vidal et de quatre chansons de Peire Raimon ; remarques sur ces textes et corrections.

A. J.

Mémoires de la Société de linguistique de Paris, t. XVI (1910-11). — P. 59-66. M. Bréal, *Notes d'étymologie*. Parmi ces notes nous signalerons (p. 66) quelques lignes sur la différence d'emploi syntactique dans Montaigne de *aveindre* transitif et *advenir* neutre. — P. 133-216. J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine*. L'histoire du pa. prt. latin est celle d'une restitution littéraire et il y a lieu de tenir compte de ce fait en étudiant la faible extension romane du pa. prt. latin ; il est notable d'autre part que l'histoire du pa. prt. français nous montre aux XVe et XVIe s. un essai de restitution analogue.

XVII (1911-12). — P. 266-80. J. Marouzeau, *Notes sur la fixation du latin classique*. Remarques intéressantes sur la fixation de la prononciation, la constitution d'une bonne prononciation à la fin de l'époque républicaine et les anomalies qui en sont résultées pour certains phonèmes instables : diphtongues, aspiration, *ĭ-ŭ* intérieurs, *-s* final.

XVIII (1914). — P. 146-62. J. Marouzeau, *Notes sur la fixation du latin classique*, II, *Le vocabulaire*. Réduction du nombre des formes dérivées interchangeables et préférence d'origine littéraire pour certaines formes de suffixes : *-itia* au lieu de *-ities*, *-men* au lieu de *-mentum*, *-tus* et *-tis* ;

---

seront constitués par une *Table générale* des trente premières années de la Revue.

constitution de groupements sémantiques remplaçant les groupements par nature de thèmes, pour l'emploi des divers suffixes : p. ex. abstraits en *-or* désignant des impressions des sens, mots techniques en *-tura*, etc.

XX (1918). — P. 77-88. J. Marouzeau, *Notes sur la fixation du latin littéraire*, III, *Utilisation des doublets : hic-iste, nec-non-haud*, formes simples et renforcées du pronom indéfini *quis*, adverbes à valeur superlative, etc. ; brèves remarques utiles à rapprocher des faits romans correspondants.

M. R.

Bulletin de la Société de linguistique de Paris, t. XV (nº 56, 1908). — P. xx. Comptes rendus critiques, parmi lesquels : p. lviij, B. Wiese, H. Tiktin, O. Schultz-Gora, A. Zauner, S. Puşcariu, *Elementarbücher* de la collection Winter (O. Bloch); — p. lxiij, L. Sainéan, *L'argot ancien* (A. Meillet).

T. XVI (nos 57-58, 1909-10). — P. xx. Comptes rendus critiques parmi lesquels : p. xxj, *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure* (L. Havet); — p. lv, *Philologie et linguistique, mélanges offerts à Louis Havet* (A. Meillet); — p. lxxv, *Wörter und Sachen*, I, 1 (A. Meillet); — p. ciij, *Thesaurus linguae latinae*, I-II (A. Meillet); — p. cvij, A. Ernout, *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin* (A. Meillet); — p. cxv, W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache*, I (O. Bloch); — p. cxvij, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, III (O. Bloch). — P. ccxxxiij. Nécrologie : H. d'Arbois de Jubainville (J. Vendryes). — P. ccxliij. Comptes rendus critiques : p. cccxv, W. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 2e éd. (O. Bloch); p. cccxix, E. Bourciez, *Eléments de linguistique romane* (A. Meillet); — p. cccxxiv, Fr. Ribezzo, *Reliquie italiche nei dialetti dell' Italia meridionale* (A. Meillet); — p. cccxxvij, G. Millardet, *Petit atlas linguistique d'une région des Landes, Etudes de dialectologie landaise* et *Recueil de textes des anciens dialectes landais* (A. Meillet); — p. cccxxxv, E. Levy, *Petit dictionnaire provençal-français* (G. Millardet); — p. cccxxxix, G. Weigand, *Linguistischer Atlas des dacorumänischen Sprachgebietes* (G. Cohen).

T. XVII (nº 59, 1911). — P. xvj. Comptes rendus critiques : p. xxxij, *Wörter und Sachen*, II (R. Gauthiot); p. lxij, A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 2e éd. (A. Ernaut et A. Meillet); — p. lxxj, M. Niedermann, *Historische Lautlehre des Lateinischen*, 2e éd. (A. Meillet); — p. lxxvij, M. Niedermann, *Proben aus der sogenannten Mulomedicina Chironis* (A. Meillet); — p. lxxviij, *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft W. Meyer-Lübke... gewidmet*, I (A. Meillet); — p. lxxxj, H. Ahlquist, *Studien zur spätlateinischen Mulomedicina Chironis* (A. Ernout); — W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 1-2 (A. Meillet); — p. lxxxiv, O. Schultz-Gora, *Altgoazenzalisches Elementarbuch* (G. Millardet : nombreuses remarques et rectifications); — p. xcv, R. Ekblom, *L'extinction des verbes avec prétérit en* -si *et en* -ui *en français* (A. Meillet).

T. XVIII (nos 60-61, 1912-13). — Comptes rendus critiques : p. xv, *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft W. Meyer-Lübke gewidmet, II* (A. Meillet) ; — p. lxj, W. Sh. Fox, *The Johns Hopkins* Tabellae defixionum (A. Meillet : traits vulgaires et provinciaux dans des textes du 1er s. avant J.-C. : *criceas, amblicus, labra*) ; — p. lxiij, *Sammlung mittellateinischer Texte* hgg. v. A. Hilka : I, *Die Disciplina clericalis des Petri Alfonsi* hgg. v. A. Hilka u. W. Soderhjelm ; II, *Exempla aus Handschriften des Mittelalters* hgg. v. J. Klapper ; III, *Lateinische Sprichwörter u. Sinnsprüche des Mittelalters* ges. v. J. Werner ; IV, *Historia septem sapientum, I* (A. Ernout) ; — p. lxv, J. Meunier, *Etude morphologique sur les pronoms personnels dans les parlers actuels du Nivernais*, etc. (O. Bloch : critiques importantes) ; — p. lxxviij, J. Feller, *Notes de philologie wallonne* (O. Bloch) ; p. cxxiv, N. Jokl, *Studien zur Albanesischen Etymologie und Wortbildung* (A. Meillet) ; — p. clxxxij, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française, IV, Sémantique* (A. Meillet) ; — p. cclxix, J. Brüch, *Der Einfluss der germanischen Sprachen auf das Latein* (A. Meillet) ; — p. cclxx, C. Battisti, *Le dentali explosive intervocaliche nei dialetti italiani* (A. Meillet) ; — p. cclxxiij, C. Bruneau, *Etude phonétique des patois d'Ardenne* et *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne* (O. Bloch) ; — p. cclxxx, C. Juret, *Glossaire du patois de Pierrecourt* (O. Bloch) ; — p. cclxxxiij, H. Morf, *Vom Ursprung der provenzalischen Schriftsprache* (J. Ronjat) ; — p. cclxxxiv, J. Gilliéron et M. Roques, *Etudes de géographie linguistique d'après l'Atlas linguistique de la France* (A. Meillet) ; — p. cclxxxvij, K. Vossler, *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung* (A. Meillet) ; — p. ccxcij, L. Sainéan, *Les sources de l'argot ancien* (A. Meillet) ; — p. ccxcvj, J.-J. Salverda de Grave, *L'influence de la langue française en Hollande* (A. Meillet).

T. XIX [1] (nos 62-63, 1914-15). — Comptes rendus : p. 28, A. Terracher, *Etude de géographie linguistique : les aires morphologiques dans les parlers populaires du N.-O. de l'Angoumois* (A. Meillet) ; — p. 33, J.-M. Hubschmied, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen* (A. Meillet : importance de la doctrine de M. H. sur l'importance de la situation dans la phrase pour le développement des formes verbales) ; — p. 71, A. Ernout, *Morphologie historique du latin* (A. Meillet) ; — p. 72, *Merowingische und karolingische Formulare* hgg. v. J. Pirson (A. Ernout) ; — p. 72, *Sammlung mittellateinischer Texte* : V, *Historia septem sapientum II* hgg. v. A. Hilka ; VI, *Der Alexanderroman des Archipresbyters Leo* hgg. v. Fr. Pfister ; VII, *Johannes Monachus, Liber de miraculis* hgg. v. P. M. Huber (A. Ernout) ; — p. 74, H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I (A. Meillet : critiques graves) ; — p. 79, W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache*, I, 2e éd. (O. Bloch) ; — p. 80, M. Grammont, *Le*

---

1. A partir de ce volume le *Bulletin* est mis dans le commerce au lieu d'être réservé aux seuls membres de la Société.

vers français, 2e éd. (A. Meillet); — p. 82, J. Ronjat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes* (A. Meillet); — p. 84, E. L. Adams, *Word-Formation in Provençal* (J. Ronjat); — p. 85, K. Salow, *Sprachgeographische Untersuchungen über den östlichen Teil des katalanisch-languedokischen Grenzgebietes* (J. Ronjat); — p. 87, W. Gerig, *Die Terminologie der Hanf- und Flachskultur in den franko-provenzalischen Mundarten* (G. Millardet); — p. 89, *Mitteilungen des rumänischen Instituts an der Universität Wien*, hgg. v. W. Meyer-Lübke (A. Meillet); — p. 192, *Studier i modern språkvetenskap, V* (A. Meillet, ainsi que tous les c. r. suivants); — *Studi glottologici italiani, VI*; — p. 193, A. Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles*; — J. M. Dihigo, *El habla popular al través de la literatura cubana, estudio sobre su transformacion.*

T. XX (nos 64 et 65, 1916). — P. 10. Nécrologie : Michel Bréal (A. Meillet). — Comptes rendus : p. 65, J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbales*, I et II (A. M.); — p. 67, Kr. Nyrop, *Étude syntaxique sur le pronom indéfini « on »* (A.M.); — p. 60, L. Sainéan, *L'argot des tranchées* (critiques de M. Cohen et de R. Gauthiot); — p. 174, *Marcelli de medicamentis liber*, éd. M. Niedermann, et E. Liechtenhan, *Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus* (A. M.); — p. 176, H.-B. Vroom, *De Commodiani metro et syntaxi annotationes* (A. M.); — p. 177, G. Bertoni, *Italia dialettale* (A. M.); — p. 178, L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français* (A. M.); — p. 180, M. Grammont, *Traité pratique de prononciation française* (A. M.); — p. 182, O. Bloch, *Les parlers des Vosges méridionales* (A. M.).

T. XXI (nos 66-67, 1918-19). — Comptes rendus : p. 38, V. Bröndall, *Substrater og laan i romansk og germansk, Studier i lyd- og ordhistorie* (A. M. : éloges et réserves); — p. 74, J. Zeiller, *Paganus, étude de terminologie historique* (A. M.); — p. 78, Kr. Nyrop, *Kongruens i Fransk* (A. M.); — p. 79, Kr. Nyrop, *Histoire étymologique de deux mots français : harcot, parvis* (A. M.); — p. 80, L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 4e éd. (A. M.); — p. 87, J. M. Meunier, *Etymologie et orthographe du nom de la ville de Lyon* (A. M.); — F. J. Tanquerey, *L'évolution du verbe en anglo-français, XIIe-XIVe s.* (A. M.); — p. 88, O. Bloch, *Les parlers des Vosges méridionales, Atlas...* et *Lexique français-patois...* (A. M.); — p. 93, A. Dauzat, *L'argot de la guerre* (A. M.). — Notes et discussions : P. 132, M. Cohen, *Note sur l'argot*. Essai intéressant pour définir la notion d'argot, langage parasite et partiel, partois incompréhensible aux non-initiés, mais non pas forcément secret; caractéristiques de l'argot. — P. 147, A. Terracher, *A propos de la « Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille »*. Remarques sur la valeur de l'enquête de M. Edmont qui est consignée dans l'*Atlas linguistique de la France* et sur la portée des conceptions de M. J. Gilliéron; réserves sur des points de détail. — Comptes rendus : p. 178, G. Guillaume, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française* (A. M.); —

p. 190, *Geschichte der indogermanischen Sprachwissenschaft* hgg. v. W. Streiberg, *II*, 1, ... *Vulgärlatein*, et *II*, 3... *Albanisch* (A. M.); — p. 207, S. R. Dalgado, *Glossario luso-asiatico* (A. M.); — p. 219, M. Niedermann, *Essais d'étymologie et de critique verbale* (A. M.); — p. 221, G. Campus, *Le velari latine con speciale riguardo alle testimonianze dei grammatici* (A. M.); p. 224, M. Jeanneret, *La langue des tablettes d'exécrations latines* (A. M.); — p. 228, P. E. Guarnerio, *Fonologia romanza* (A. M. : réserves sur la méthode de groupement des faits); — p. 231, J. Gilliéron, *Généalogie des mots qui désignent l'abeille* (A. Terracher); — p. 242, C. S. R. Collin, *Etude sur le développement du sens du suffixe* -ata *dans les langues romanes spécialement au point de vue du français* (A. M. : œuvre réfléchie,... remplie d'idées); — p. 244, I. Pauli, « *Enfant, garçon, fille* », *dans les langues romanes, essai de lexicologie comparée* (A. M. : livre utile, mais sujet trop étendu pour permettre des précisions suffisantes); — p. 247, Kr. Nyrop, *Etudes de grammaire française* (M. Cahen et A. M.); — p. 254, A. Dauzat, *Les argots de métier franco-provençaux* (M. Cohen); — p. 257, Fr. Déchelette, *L'argot des poilus* (M. Cohen); — p. 258, G. Esnault, *Le poilu tel qu'il se parle* (M. Cohen); — p. 269, T. Navarro Tomás, *Manual de pronunciación española* (A. M.); — p. 271, J. J. Nunes, *Crónica de Ordem dos Fradres minores* (A. M.).

M. R.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXXIX, 1918. — C. 37. *Mitteilungen und Abhandlungen aus dem Gebiet der romanischen Philologie* veröffentlicht vom Seminar für romanische Sprachen und Kultur (Hamburg), III (Gamillscheg : ce sont, pour la plupart, des travaux de commençants, qui ne valaient pas la peine d'être imprimés). — C. 39. Urtel, *Zum Iberischen in Südfrankreich* (Schuchardt). — C. 44. Schrœfl, *Die Ausdrücke für den Mohn im Galloromanischen* (Spitzer). — C. 45. Mörner (Marianne), *Le Purgatoire de saint Patrice*, par Berol (Vising : publication méritoire, cf. ci-dessus, p. 156). — C. 86. S. Singer, *Wolframs Stil und der Stoff des Parzival* (Golther : contribution importante à la connaissance de Wolfram, mais conclusions erronées). — C. 102. Wallner (Anton), *Li Besant Deu Guillaumes von der Normandie* (Hilka : excellent mémoire). — C. 109. Vossler, *Peire Cardinal, ein Satiriker aus dem Zeitalter der Albigenserkriege* (Kolsen : nombreuses observations et corrections). — C. 116. Ronjat, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes* (Hennicke : analyse sommaire). — C. 118. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, 35. Heft (Schultz-Gora : coup d'œil d'ensemble sur la grande œuvre laissée inachevée par la mort de Levy). — C. 121. Griera y Gaja, *La frontera catalano-aragonesa* (F. Krüger : revue des travaux antérieurs et critique de certains détails où se trahit quelque inexpérience). — C. 126. G. Campus, *Due note sulla questione delle velari ario-europee* (M. L. Wagner : nouveaux arguments contre l'opinion d'Ascoli et de Guarnerio, suivant lesquels *c* et *g* auraient été palatalisés

dans le roman d'Illyrie et de Sardaigne). — C. 185. Saxl, *Verzeichnis astrologischer und mythologischer illustrierter Handschriften des lateinischen Mittelalters in romischen Bibliotheken* : Christ (Karl), *Die altfranzosischen Handschriften der Palatina, ein Beitrag zur Geschichte der Heidelberger Buchersammlungen und zur Kentnis der älteren französischen Literatur* (Hilka). — C. 188. *Zwei altfranzosische Dichtungen, La Chastelaine de Saint-Gille, Du Chevalier au barisel*, neu hrsg. von O. Schultz-Gora. Dritte, verbesserte und erweiterte Auflage (Hilka). — C. 189. A. Steppuhn, *Das Fablel vom* Prestre comporté *und seine Versionen* (Glöde : la nouvelle édition de ce poème est principalement fondée sur le ms. B. N. fr. 12603, tandis que Montaiglon et Raynaud avaient donné la préférence au ms. 1553 ; cf. ci-dessus, p. 539). — C. 190. Rüetschi (Hertha), *Die Prafixbildung im Patois von Blonay* (Spitzer : bonne thèse d'une élève de M. Tappolet). — C. 193. *Romancero del Cid Ruy Diaz*, edición ordenada y revisada por Luis C. Viada y Lluch (Pfandl). — C. 194. Meyer-Lübke, *Romanische Namenstudien*, II. *Weitere Beiträge zur Kentnis der altportugiesischen Namen* (Schuchardt : critique des étymologies basques ou ibériques). — C. 247. Horning, *Glossare der romanischen Mundarten von Zell (La Baroche) und Schonenberg im Breuschtal (Belmont) in den Vogesen* (Jud : discussions étymologiques). — C. 251. *Hunbaut*, hrsg. von Jakob Stürzinger und Hermann Breuer (Hilka : édition faite avec soin, accompagnée de précieuses remarques critiques). — C. 260. Dantis Alagherii *De vulgari eloquentia* libri II, rec. Ludovicus Bertalot (Vossler : texte amélioré, principalement fondé sur un ms. du XIVe siècle jusqu'à présent inconnu). — C. 287. K. Brugmann, *Der Ursprung des Scheinsubjekts « es » in den germanischen und den romanischen Sprachen* (Schuchardt). — C. 315. D. Fryklund, *Etymologische Studien über Geige-Gigue-gig* (Spitzer). — C. 316. *Lancelot del Lac*, Vierte Branche : *Galehout*. Versuch einer kritischen Ausgabe von Anton Zimmermann (Hilka : cette édition n'est pas réellement « critique » ; renseignements sur un ms. de Berlin jusqu'à présent inconnu). — C. 319. *Provenzalisches Liederbuch*, zusammengestellt von E. Lommatzsch (Vossler : excellent choix de textes annotés, destiné au grand public lettré). — C. 321. Miltschinsky (Margarete), *Der Ausdruck des konzessiven Gedankens in den altnordditalienischen Mundarten, nebst einem Anhang das Provenzalische betreffend* (Spitzer : mémoire excellent, où l'on reconnaît la « griffe » de Meyer-Lübke). — C. 330. L. Pfandl, *Beiträge zur spanischen und provenzalischen Literatur- und Kulturgeschichte des Mittelalters* (Glode : études sur les sources du *Ludus sancti Jacobi* provençal et sur le voyage en Espagne d'un médecin allemand à la fin du XVe siècle). — C. 332. *Annalas della Società Reto-Romantscha*, XXXI. Annada (W. von Wartburg : anciennes mentions de noms de lieu grisons, recueillies par l'archiviste d'État, M. Jules Robbi ; specimens d'articles du glossaire réto-roman, par le directeur, M. C. Pult). — C. 333. J. Hertel, *Das Pañcatantra, seine Geschichte und seine Verbreitung* (Hilka : ouvrage hors ligne, désormais indispensable pour les études de littérature comparée). — C. 383.

Nyrop, *Histoire étymologique de deux mots français : haricot, paresse* (W. Meyer-Lübke). — C. 384. Gauchat et Jeanjaquet, *Grammaire et lexicographie des patois de la Suisse romande*. Bibliographie analytique (W. von Wartburg : certains chapitres de cette bibliographie critique ont une portée qui dépasse de beaucoup les limites assignées à l'ouvrage par son titre). — C. 385. Klose (Martin), *Der Roman von* Claris und Laris *in seinen Beziehungen zur altfranzösischen Artusepik des 12. und 13. Jahrhunderts* (Golther). — C. 393. K. von Ettmayer, *Zur Kentniss des Altladinischen* (Spitzer : critique serrée d'un article paru au tome XXXIX de la *Zeitschrift für romanische Philologie* sur le plus ancien texte réto-roman, celui qu'a étudié ici-même, XXXVII, 479. M. Roques).

E. M.

CHRONIQUE

Jean Bonnard, professeur de philologie et de littérature romanes à l'Université de Lausanne, est décédé en août 1915. Né à Lausanne en 1855, il avait étudié à Strasbourg, puis à Zurich, où il soutint une thèse sur le *Participe passé en vieux français*, qui reste le travail le plus précis que nous ayons sur cette question. Il suivit à l'École des Hautes Études l'incomparable enseignement de Gaston Paris. De 1876 à 1903, il collabora au *Dictionnaire* de Godefroy, où la solidité de ses connaissances se fit avantageusement sentir. Il prit une large part à l'élaboration du *Lexique de l'ancien français* de Godefroy. On lui doit encore une étude sur les *Traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, récompensée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1884), et une *Grammaire sommaire de l'ancien français* (en collaboration avec M. Salmon, 1904). Il avait été nommé en 1888 professeur à la naissante Université de Lausanne. Il présida, pendant seize ans, la Commission philologique du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, avec beaucoup de compétence et d'autorité. Tous ceux qui l'ont connu gardent le souvenir de la conscience qu'il mettait à tous ses travaux, de sa lucidité d'esprit, de son amour de l'exactitude et de la précision, de sa droiture et du cœur excellent qu'il cachait sous une attitude volontairement réservée. — A. Taverney.

— Léopold Constans, professeur de littérature latine et institutions romaines et chargé de cours d'histoire de la langue et de la littérature provençales à l'Université d'Aix-Marseille, est mort le 9 novembre 1916, à l'âge de 71 ans. Il était né à Millau (Aveyron) le 5 septembre 1845. Ses études de latiniste et sa connaissance directe des parlers de l'Aveyron l'avaient amené aux études romanes. Il s'était attaché surtout aux œuvres du moyen âge français inspirées des légendes antiques, et, dès 1881, il avait présenté comme thèse de doctorat son étude sur *la Légende d'Œdipe étudiée dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes, en particulier dans le Roman de Thèbes* (cf. *Romania*, X, 70, c. r. par Gaston Paris). Nous devons surtout garder de la reconnaissance à Léopold Constans pour avoir mené à bien les deux éditions du *Roman de Thèbes* (Société des Anciens Textes, 1890) et du *Roman de Troie* (Société des Anciens Textes, 1904-1912) (cf. *Romania*, XXI, 107, c. r. de

l'édition de *Thèbes* par Paul Meyer, et XLII, 88, c. r. de l'édition de *Troie*, par E. Faral). Dans les derniers mois de sa vie, Léopold Constans travaillait à l'édition du *Roman de Troie en prose* qu'il n'avait pu que commencer, mais qu'il sera possible d'achever et de publier prochainement. — M. R.

— Charles KOHLER, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est mort le 28 mars 1917. Il était âgé de 63 ans. Suisse d'origine, devenu Français dès 1884, Charles Kohler était un élève de l'Ecole des Chartes. Il entra à la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1885 et y passa toute sa vie. Il avait été de bonne heure associé aux travaux du comte Riant sur l'histoire des Croisades et des établissements chrétiens en Asie Mineure ; il collabora ainsi aux *Archives de l'Orient latin*, puis à la publication des *Historiens des Croisades* entreprise par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, enfin à la *Revue de l'Orient latin*. Dans les dernières années de sa vie, il s'était chargé de refaire, pour les *Classiques français du moyen âge*, une édition des *Mémoires* de Philippe de Novare, où l'on retrouve toutes ses qualités de netteté et de probité scientifique. Tous ceux qui ont eu l'heureuse fortune de connaître de plus près Charles Kohler garderont de lui le souvenir d'un homme modeste et bon et d'une haute conscience. — M. R.

— Ernesto MONACI, qui avait pris sa retraite en novembre 1917, est décédé le 1er mai 1918. Il appartenait à la vaillante phalange qui avait créé en Italie l'enseignement de la philologie romane. En 1876 le ministre Ruggero Bonghi, ayant décidé de doter de cet enseignement les principales Universités et institutions similaires du jeune royaume, nomma, à quelques semaines d'intervalle, comme professeurs ou chargés de cours, d'Ovidio à Naples, Canello à Padoue, Rajna à Milan (où Ascoli enseignait déjà depuis 1861) et Monaci à Rome (cf. *Romania*, V 256). Ce dernier, alors âgé de trente-quatre ans (il était né à Soriano le 20 février 1844), avait été destiné par sa famille aux études juridiques ; mais son goût pour la philologie l'avait vite détourné de cette voie. Dès 1872 il avait fondé, avec Luigi Manzoni et E. Stengel, la *Rivista di filologia romanza* et peu après publié un important recueil de *laude* dramatiques (*Uffizi drammatici dei disciplinati dell'Umbria*, au tome I de la *Rivista*, 1874) et le grand chansonnier portugais du Vatican (1875). La poésie lyrique et dramatique des origines resta toujours son champ favori d'études ; a ce sujet il consacra de nombreuses notes dont il ne faut pas mesurer l'importance à la brièveté et dont beaucoup allèrent s'ensevelir dans les *Atti* de l'Académie des Lincei, dont Monaci devint membre en 1883. Il avait le goût et le don de l'organisation : il a réussi à faire vivre, presque sans interruption, durant près d'un demi-siècle, souvent dans des conditions fort difficiles, une revue de philologie romane : la *Rivista* de 1872 fut en effet continuée en 1878 par le *Giornale* et en 1884 par les *Studj di filologia romanza*, qui ne disparurent, en 1903, que pour être remplacés par

les *Studj romanzi*, organe de la *Società filologica romana*. Recrutée surtout parmi ses anciens élèves, cette société, à laquelle il imprima une féconde activité et dont il ne cessa d'être l'âme, nous a donné en seize ans, outre les quatorze volumes des *Studj romanzi*, de très importantes rééditions ou réimpressions (du chansonnier du Vat. 3793, des *Documenti d'Amore*, des éditions originales de l'Arioste). Monaci avait entrepris, en 1879, avec d'Ovidio la publication d'une collection de *Manualetti*, dont il n'a paru que deux volumes. Mais il a rendu de grands services à l'enseignement par celle de l'*Archivio paleografico italiano* (44 fascicules de 1884 à 1915 ; cf. *Romania*, XI, 171 et XIII, 183), celle des *Facsimili di antichi manoscritti ad uso delle scuole*, reproduits récemment avec des additions, sous une forme plus commode et d'un prix plus accessible, sous le titre de *Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze* (2 vol. contenant 115 planches, 1911-4), celle de cette magistrale *Crestomazia italiana dei primi secoli*, 1889-1897-1912), celle même de cette modeste mais utile collection de *Testi romanzi per uso delle scuole* (dont 34 fascicules ont paru de 1902 à 1915). Ennemi de tout pédantisme et de toute ostentation, dédaigneux de toute réclame, d'une courtoisie exquise, mais quelque peu distante, Monaci ne se livrait que dans l'intimité et n'était vraiment connu que d'un petit groupe d'amis et d'élèves, pour lesquels sa mort a été un véritable deuil de famille [1]. — A. JEANROY.

— Egidio GORRA, qui dirigeait depuis la mort de Novati le *Giornale storico*, dont il avait su maintenir les glorieuses traditions, vient à son tour de disparaître (17 août 1918), en pleine activité et sans avoir donné toute sa mesure. Né près de Parme le 1er juin 1861, il avait été professeur de langues et littératures néo-latines à l'Université de Pavie de 1896 à 1915 et avait alors remplacé Renier à Turin. Ses meilleurs ouvrages sont un livre un peu confus, mais fort savant, sur la légende troyenne en Italie (voy. *Romania*, XXI, 88) et un long mémoire sur l'épenthèse en hiatus qui a été critique (*Romania*, XXIII, 594 et 621) par G. Paris et P. Meyer. Depuis il s'était quelque peu dispersé, avait publié des manuels scolaires, un bon livre, assez élémentaire, sur l'ancienne littérature espagnole (*Romania*, XXVI, 631) et de nombreux articles dont les meilleurs réunis en deux volumes (en 1892 et 1900) ont été analysés ici (XXII, 336 ; XXIX, 482). Depuis quelques années, il s'occupait avec zèle et succès de critique dantesque et avait publié, notamment sur la genèse de la *Comédie*, la date de sa composition et la portée politique du poème (cf. *Romania*, XLV, 299) de nombreux articles qu'il se disposait à

1. Des notices à la fois précises et émues, lui ont été consacrées par M. Pelaez (*l'Opera di Ernesto Monaci* dans la *Nuova Antologia* du 1er juillet 1918) et P. Rajna (*In memoria di Ernesto Monaci* dans l'*Archivio della R. Società romana di storia patria*, t. XLI) ; la *Società filologica romana* prépare, outre une réimpression de ses principaux articles, une Bibliographie générale de ses travaux.

réunir quand la mort l'a frappé. Son successeur à la direction du *Giornale* est M. Vittorio Cian, dont tous nos lecteurs connaissent la compétence et l'activité. — A. J.

— M. Per Adolf Geijer est mort à Upsal le 12 avril 1919. Né le 9 avril 1841 d'une famille illustre dans les lettres suédoises, il se consacra dès sa jeunesse à l'étude des langues romanes. Dès 1872, lecteur de français et d'italien à l'Université d'Upsal, nommé en 1889 professeur adjoint, puis l'année suivante, professeur ordinaire de langues romanes, il fut le premier titulaire en Suède d'une chaire de philologie romane. Il avait pris sa retraite en 1896. La plupart des romanisants suédois de la jeune génération ont été à son école. Avec son ami Carl Wahlund, décédé six ans avant lui (*Romania*, XLII, 309), Geijer avait fondé le séminaire de philologie romane d'Upsal, dont il suivit activement les travaux jusque dans les dernières années de sa vie. Geijer était un ami fervent de la France, et la science française était pour lui la première. Aussi essayait-il de former ses élèves d'après l'école des romanistes français. Les liens qui depuis longtemps lient les romanistes d'Upsal à l'Université de France ne se sont jamais relâchés pendant qu'il occupa la chaire de langues romanes d'Upsal, et il est à prévoir que ces bonnes traditions se maintiendront dans la suite. Comme professeur, Geijer était hautement apprécié, son enseignement était solide et consciencieux, basé sur des connaissances profondes et étendues dans presque tous les domaines de la philologie romane. Il savait provoquer et maintenir chez ses disciples l'amour des études et des recherches savantes. C'est à l'enseignement universitaire que Geijer consacra le meilleur de ses forces. Sa production scientifique n'est pas vaste, mais tout ce qu'il a écrit a une vraie valeur. La syntaxe était l'objet principal de ses recherches. Il a publié dans ce domaine de nombreuses études qui, écrites en suédois, ne sont malheureusement pas aussi connues en dehors de la Suède qu'elles mériteraient de l'être. Citons un aperçu historique sur le sort des pronoms *qui* et *qualis* en roman (1897, cf. *Romania*, XXVII, 175), son étude sur l'origine et le rôle de l'article surtout dans le français (1898, cf. *Romania*, XXVIII, 294) ses recherches sur le subjonctif (1901), ses causeries linguistiques contenant entre autres une étude fort intéressante sur la particule *que* (1914), un article sur la locution *ne garder l'heure* (1917). Dans d'autres disciplines, Geijer a fait aussi de bons ouvrages, tels son étude sur l'origine des formes du vers épique français (1883, cf. *Romania*, XII, 423) et ses études de linguistique française (1897, cf. *Romania*, XVI, 626). En 1905, il publia sous le titre *Gaston Paris*, *Nägra Minnesblad*, un excellent article commémoratif sur le grand humaniste français. A l'occasion des 60 ans de Geijer, ses élèves lui avaient donné un beau témoignage de leur reconnaissance et de leur affection en lui dédiant le volume *Uppsatser i romansk filologi* (1901, cf. *Romania*, XXX, 463 et XXXI, 444). — E. Staaff.

— Pier-Enea GUARNERIO, professeur « d'histoire comparée des langues classiques et néo-latines » à l'Université de Pavie, qui vient de mourir à Milan le 1er décembre dernier, était un des meilleurs élèves d'Ascoli et avait rendu de grands services à la dialectologie italienne en étudiant sur le vif les parlers du nord de la Sardaigne, que le chanoine Spano avait laissés à peu près de côté et que G. Hofmann (1885) ne connaissait guère que par des documents écrits imparfaitement publiés ; c'est ici même, en 1891, qu'avait paru le résultat de ses premières recherches, qu'il avait étendues peu à peu aux dialectes ligures et lombards. De ses travaux, comprenant des publications de textes, des études phonétiques, morphologiques, lexicographiques, les principaux, notamment ceux sur les parlers de Sassari et de la Gallura et sur l'altération de *c* devant *e*, *i*, avaient paru dans l'*Archivio glottologico* ou ses suppléments (*Romania*, XXX, 451 et 617) : les autres dans l'*Archivio storico sardo*, les *Rendiconti dell' Istituto lombardo di scienze e lettere*, etc. Il avait, dans ces derniers temps (1915) assuré la publication du *Vocabolario corso*, d'après les matériaux laissés par F. D. Falcucci (cf. ci-dessous, p. 599). On lui doit en outre une édition du troubadour Peire Guilhem de Luserna (cf. *Romania*, XXVI, 154) et quelques bons livres d'enseignement (*Manuale di versificazione italiana*, Milan, 1913 ; *Fonologia romanza*, dans la collection Hœpli, 1918). Longtemps professeur de lycée, notamment à Sassari et à Gênes, il appartenait depuis 1902 à l'Université de Pavie ; il était né à Milan le 1er juillet 1854. — A. JEANROY.

— A l'Université de Strasbourg ont été chargés de l'enseignement : de l'histoire de la langue française, M. A. Terracher ; de l'histoire de la littérature française du moyen âge et de la Renaissance, M. G. Cohen ; de l'ancien français, M. Hœpffner ; des langues et littératures italiennes et espagnoles, MM. Mauguin et Kohler. M. Th. Gérold, chargé de l'enseignement de la musicographie, étudiera la musique des troubadours et des trouvères.

— M. A. Taverney a remplacé à l'Université de Lausanne M. Jean Bonnard en 1916.

— Les deuils cruels qui ont frappé dans ces dernières années la science italienne ont amené des modifications importantes dans les enseignements romans en Italie : à Milan, Fr. Novati a été remplacé par M. N. Zingarelli, professeur à Palerme ; à Pavie, la chaire de P. Savj Lopez, mort le 27 février 1919, a été confiée à M. S. Debenedetti ; à Rome, M. Naci a été remplacé par M. C. de Lollis ; à Turin, R. Renier avait été remplacé par E. Gorra, après la mort de celui-ci sa chaire a été confiée à M. A. Farinelli.

— La *Romania* a indiqué (t. XLIV, 153) quelques-unes des récompenses accordées par l'Institut en 1915, mais elle avait omis les récompenses de 1914 : le prix de la Grange à l'édition de *Renart le Contrefait* par Gaston Raynaud et Henri Lemaître, et une portion du prix Saintour à M. A. Pagès pour son livre sur *Auger Mai[illegible] et ses prédécesseurs*.

L'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) a décerné depuis les récompenses suivantes :

En 1916 : outre le prix La Grange à M. A. Jeanroy (*Romania*, XLIV, 317), le prix Raoul Duseigneur (prix triennal fondé par Mme la marquise Arconati Visconti) à M. Leite de Vasconcellos pour l'ensemble de ses travaux d'archéologie hispanique.

En 1917 : le prix La Grange à M. Guesnon pour son mémoire sur *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée* ; le prix Honoré Chavée à M. O. Bloch pour ses études sur les parlers des Vosges méridionales.

En 1918 : une partie du prix Bordin à M. A. Långfors pour la publication des *Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle* ; le prix La Grange à M. E. Langlois pour le tome I de son édition du *Roman de la Rose*.

Collections et publications en cours.

Dans la collection folklorique de l'Académie roumaine, *Din vieața poporului român* (cf. *Romania*, XLII, 150 et XLIII, 311) :

XIX. *Sărbătorile la Români : Sărbătorile de Toamnă și Postul Crăciunului, Studiu etnografic de* Tudor Pamfile ; 1914, 217 pages.

XX. *Sărbătorile la Români : Crăciunul, Studiu etnografic de* Tudor Pamfile ; 1914, 252 pages. — Dans ces deux volumes, l'on trouvera de nombreux chants populaires, en particulier des chants de quête et des chants de Noël, avec des glossaires.

XXI. *Superstițiile poporului român în asemănare cu ale altor popoare vechi și nouă de* Gh. F. Ciaușanu ; 1914, xiv-434 pages.

XXII. *Colinde din Ardeal, datini de Crăciun și credințe poporane, culegere cu anotațiuni și glosar de* Alexiu Viciu ; 1914, xii-212. — Plus de 300 textes transylvains avec glossaires.

XXIII. *Cuvinte scumpe, tachlale, povestiți și legende romanești cu un glosar la sfârșit culese de* Dumitru Furtuna ; 1914, v-144 pages. — Historiettes recueillies en Moldavie avec bref glossaire des expressions dialectales.

XXIV. *Cromatica poporului român de* Tudor Pamfile *și* Mihai Lupescu ; 1914, 242 pages. — Matériaux intéressants pour l'histoire des noms de couleurs en roumain.

XXV. *Diavolul invrăjbitor al lumii, după credințele poporului român de* Tudor Pamfile ; 1914, 128 pages.

XXVI. *Cerul și podoabele lui după credințele poporului român de* Tudor Pamfile ; 1915, v-202 pages.— Croyances et chants populaires sur le soleil, la lune, les étoiles, les éclipses, la voie lactée.

XXVII. *Credinți și superstiții ale poporului român de* Artur Gorovei ; 1915, vi-465 pages. — Matériaux recueillis dans presque tout le domaine roumain au nord du Danube avec indications précises de l'origine locale, index et glossaire étendus.

XXVIII. *Văzduhul după credințele poporului român de* Tudor Pamfile ; 1916, 181 pages. — Phénomènes atmosphériques : vent, nuages, éclairs, tonnerres, pluie, etc.

XXIX. *Mitologie românească : I. Dușmani și prieteni ai omului de* Tudor Pamfile ; 1916, IV-400 pages. — Quelques textes populaires.

XXX. *Mitologie românească : II. Comorile de* Tudor Pamfile ; 1916, 71 pages.

XXXI. *Cântece și hore adunate de* Gh. Fira, *tipărite după alegerea și cu îngrijirea d-lui* D. G. Kiriac ; 1916, 120 pages. — Chansons populaires de Valachie (Vâlcea) avec mélodies notées.

Comptes rendus sommaires.

Giordano (Carlo), *Alexandreis, poema di Gautier de Châtillon* ; Napoli, Federico et Ardia, 1917 ; gr. in-8°, 200 pages. — Ginguené avait observé, il y exactement un siècle (*Histoire littéraire*, XV, 103) que Gautier, dans la trame de son poème, « suit chronologiquement la marche de Quinte-Curce » et que, dans le détail, il s'inspire fréquemment des poètes latins de l'âge classique. C'est la seconde de ces affirmations (la vérité de la première saute aux yeux) que M. G. a prétendu confirmer. Plusieurs de ses rapprochements sont, en effet, décisifs à cet égard et vraiment intéressants, mais beaucoup d'autres sont oiseux, forcés, non moins inutiles que cet encombrant fatras de citations de poètes italiens de toutes les époques, dont aucun n'avait lu un vers de Gautier. Sur la vie du poète, la date de l'ouvrage, rien de neuf. Sur la renaissance des études classiques au XIIe siècle, quelques pages, dont la prétentieuse emphase est le moindre défaut leur source presque unique est le tome IX de notre *Histoire littéraire* (1750), dont le texte a souvent été l'objet de lamentables altérations ou contre-sens ; il y est question (p. 14) de saint Martin « de Tournai », de l'enseignement d'Abélard à « Mont Sainte Geneviève », du bibliophile Guillaume Doïen (c.-à-d. d'un Guillaume, doyen du chapitre de Verdun ; *loc. cit.*, p. 161). Si on ouvre ce volume de l'*Histoire littéraire* à la p. 104, on se rendra compte que le fantastique « S. Pierre Maurice » (*sic*) est issu du croisement de Pierre de Blois et de Maurice, abbé de Saint-Laumer en cette même ville ; mais ce n'est pas à cette page que la note nous renvoie. Les vérifications sont du reste, dans toute cette partie, rendues à peu près impossibles par l'absence ou l'inexactitude des références ; dans tout l'ouvrage, surtout dans les textes, les fautes d'impression pullulent. — Sur les sources des passages descriptifs et allégoriques, presque rien ; si M. G. s'était tenu au courant des études récentes, il aurait compris l'intérêt de cette recherche. — En somme, c'est un travail d'écolier où il y a quelques bonnes parties, mais qui aurait exigé une sévère revision. — A. Jeanroy.

Albanesische Grammatik im südgegischen Dialekt (Durazzo, Elbasan, Tirana) mit zwei Tafeln von Prof. Dr. Gustav WEIGAND ; Leipzig, Barth, 1913 ; pet. in-8, XIV-185 pages ; — *Albanesisch-deutsches und deutsch-albanesisches Wörterbuch* von prof. Dr Gustav WEIGAND, Leipzig, Barth, 1914 ; pet. in-8, X-170 pages. — Depuis l'apparition du *Manuel de la langue ghège ou albanaise* de Dozon en 1870 et de la *Kurzgefasste albanesische Grammatik* de Gustav Meyer en 1888, M. Pekmezi avait publié à Vienne en 1908 une *Grammatik der albanesischen Sprache* (*Laut- und Formenlehre*) qui est fort utile par l'abondance des renseignements qu'elle fournit et le nombre, peut-être même excessif, de ses paradigmes, mais qui a l'inconvénient de ne pas distinguer toujours avec assez de précision les zones d'emploi des formes très différentes que présentent le toske au sud, le guègue au nord et le dialecte particulier de Scutari. La grammaire de M. Pekmezi n'est pas la grammaire d'un parler ou d'un groupe homogène de parlers, pas plus d'ailleurs que celle de G. Meyer, mais une grammaire mixte ; le *Manuel* de Dozon, qui a d'ailleurs d'autres mérites, a l'avantage d'être fondé sur un dialecte toske bien défini. M. Weigand s'est proposé d'écrire une grammaire albanaise pratique et réelle et pour cela, après des études préparatoires bien antérieures, il est allé sur place recueillir ou contrôler les faits dans le pays d'Elbasan, c'est-à-dire au sud de la région guègue, dans la partie limitrophe de la région toske : il y trouvait en effet un dialecte moyen intelligible à la fois aux Guègues et aux Toskes, relativement peu influencé par les propagandes étrangères et qui peut devenir, pour des raisons géographiques et politiques, le langage central d'une Albanie libre. La grammaire de M. W. est rédigée sur un plan analogue à celui de sa *Rumänische Grammatik* (cf. *Romania*, XXXIII, 118) et je ne suis pas certain que les avantages pédagogiques de ce plan progressif en compensent les inconvénients : fragmentation des exposés et mélange un peu désordonné des questions. A la grammaire sont jointes quelques pages de textes populaires. M. W. a renoncé très sagement à se servir des alphabets compliqués adoptés par quelques Albanais et même à l'alphabet employé par G. Meyer et la plupart des albanologues, et qui a le double inconvénient d'user de signes diacritiques trop nombreux et trop spéciaux et de mêler des caractères grecs à des caractères latins. L'alphabet de M. W. est exclusivement latin et les signes ne sont pas en général détournés de leur usage normal ; il ne recourt qu'à deux signes diacritiques, le tréma pour le son analogue au *ă* roumain (*ë*) et l'accent circonflexe pour marquer les voyelles nasales (*â*, *ê*, etc.)[1]. Quelques-uns préféreraient *u* à *y* pour le son franç. *u*, mais la

1. Il est fâcheux que le *Lehr-und Lesebuch des Albanischen*, rédigé par MM. Lambertz et Pekmezi pour la collection Hartleben (Vienne et Leipzig sans date, mais postérieur à la grammaire de M. W. qu'il cite) et qui contient une petite chrestomathie, n'ait pas adopté cet alphabet.

nasalisation de ce son ne pourrait s'exprimer que par la superposition de signes diacritiques ; d'autres discuteront l'emploi de signes doubles, combinaisons avec *h* ou avec *j*, pour exprimer les sifflantes dentales ou certaines consonnes palatalisées (*th-dh-*, *sh-zh* ; *gj*, *kj*, *nj*), l'alphabet de M. W. n'en aura pas moins le mérite de la simplicité, de la clarté et de la cohérence et il faut souhaiter qu'il serve de base à la réforme officielle de l'alphabet pour les écoles d'Albanie. — M. W. a développé dans un volume séparé le glossaire qu'il aurait dû ajouter à sa grammaire et en a fait un dictionnaire pratique par l'adjonction d'un grand nombre de termes usuels recueillis directement ; des indications étymologiques sont données surtout d'après G. Meyer, Miklosich et Jokl. En somme deux bons livres utiles. — M. R.

Dott. F. D. Falcucci, *Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica*. Opera postuma riordinata e pubblicata di su le schede ed altri mss. dell' Autore a cura di Pier Enea Guarnerio ; Cagliari, Società storica sarda, 1915 ; gr. in-8, XXIII-474 pages (*Biblioteca della Società Storica sarda*, série II, vol. I). — Francesco Domenico Falcucci, né à Rogliano (Corse), en 1835, et mort en 1902, avait travaillé pendant de longues années à ce vocabulaire dont il n'avait cependant mis en état pour l'impression, dès 1892, que la lettre *A*. M. P. E. Guarnerio, qui vient de disparaître lui aussi, avait accepté, avec une belle abnégation, la lourde tâche de faire imprimer l'œuvre inachevée en la rédigeant d'après les notes de Falcucci qui avaient d'ailleurs besoin d'une revision minutieuse. La Società Storica sarda, reconnaissant l'intérêt, pour l'histoire même de la Sardaigne, d'un travail aussi considérable sur les parlers de l'île voisine, consentit à en assurer l'impression ; les romanistes en seront reconnaissants à la très diligente Société. — L'œuvre telle qu'elle nous est donnée est très importante (plus de 20 000 mots), mais elle se ressent nécessairement des conditions de la publication : M. Guarnerio a été obligé de réunir à la fin du volume, en un appendice de plus de 80 pages, un grand nombre d'additions de Falcucci aux articles du Vocabulaire et aussi de mots qui n'y figuraient pas et que cependant Falcucci avait lui-même recueillis dans des cahiers ou registres, malheureusement parvenus à M. G. après l'impression du corps du volume, et cette disposition obligera constamment à de doubles recherches ; les articles sont traités de manière fort inégale comme il est naturel dans une œuvre inachevée, et si l'on s'accommode assez facilement de développements peu utiles, par exemple pour les mots des premières lettres de l'alphabet ou pour certains noms de lieu, on regrette davantage dans beaucoup d'autres articles l'absence de précisions nécessaires, telles que l'indication des équivalents français très avantageusement donnés ailleurs. Falcucci ne s'était pas astreint à une notation phonétique rigoureuse, il n'avait même pas adopté dans ses notes l'uniformité graphique désirable ; enfin, s'il indique le plus souvent au moins d'une manière générale

la région d'origine des formes citées, il est loin de le faire toujours ou de le faire avec une précision suffisante, et de même il règne quelque incertitude dans l'indication de ses sources pour les mots empruntés à des œuvres écrites. — Le Vocabulaire est, en effet, composé d'éléments d'origine diverse : en premier lieu, les mots de la région du cap Corse et en particulier de Rogliano dont Falcucci avait une connaissance directe, puis ceux du reste de l'île et notamment des mots du vocabulaire marin, — mais nous manquons de renseignements sur la façon donts ils ont été recueillis, les dates des témoignages qui les ont fournis et le lieu d'origine des témoins, — enfin des mots, locutions ou explications empruntés à des documents d'archives depuis le XVIe siècle. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que ces éléments de nature diverse soient fondus dans un même recueil, mais il faudra se souvenir que ce Vocabulaire ne représente pas un parler, ni un groupe de parlers défini, et que la chronologie, l'assiette géographique et l'emploi de chaque forme restent soumis à discussion. Enfin, il faut noter que le Vocabulaire, publié en 1915, ne fournit de témoignage que pour une époque plus ancienne d'environ quarante ans et que depuis lors, comme le fait avec raison remarquer P. E. Guarnerio, « de nouvelles générations se sont succédé et avec elles de nouvelles tendances et de nouvelles habitudes sociales ; les rapports avec la Toscane et avec Livourne se sont relâchés et la culture italienne est presque éteinte dans l'île ;... la langue de la culture n'y est plus l'italien ». Il faudra tenir le plus grand compte de cette situation chronologique lorsque l'on confrontera les données de Falcucci avec celles de l'*Atlas linguistique de la Corse* dont nous attendons avec impatience la suite. Cette confrontation sera d'autant plus instructive que le point n° 1 de l'enquête de M. Edmont en Corse est précisément Rogliano, patrie de Falcucci : un premier et rapide examen nous a permis d'apprécier les qualités de précision de l'*Atlas* (comp. p. ex. l'article *dódula* et les renvois de Falcucci avec la carte ALOUETTE de l'*Atlas Corse*) et de constater la concordance des données de Falcucci et de l'*Atlas* sur l'état général des parlers de l'île. M. Guarnerio a fait d'autre part (*Note etimologiche e lessicali corse*, 1915 ; voir ci-dessous) des réserves sur les notations phonétiques de l'*Atlas* au moins en ce qui concerne la nasalisation, qu'il n'aurait jamais perçue ni dans le langage de Falcucci, ni dans celui d'autres témoins, et que l'*Atlas* note dans toutes les parties de la Corse : il n'est que de vérifier, en se souvenant que des différences dans les dates d'enquête et dans la finesse d'ouïe des enquêteurs peuvent expliquer bien des différences de notation. — M. R.

P. E. GUARNERIO, *Note etimologiche e lessicali córse* ; Pavia, Fratelli Fusi, 1915 ; in-8, 79 pages (Extraits des *Rendiconti del R. Istituto Lombardo di Scienze e lettere*, t. XLVII, fasc. 11-15). — M. G. a rassemblé 200 notes, le plus souvent étymologiques, sur des mots corses donnés par le *Vocabola-*

rio de Falcucci (voir ci-dessus) dont cette brochure est un très utile et malheureusement encore trop bref complément. M. G. s'est intéressé particulièrement aux formes qui montrent « le intime pertinaci consonanze » du dialecte corse avec le toscan, et il semble qu'il ait voulu par là protester contre la faute essentielle, qu'il reproche à l'*Atlas linguistique de la Corse*, d'avoir considéré la Corse comme une partie du domaine de langue française. L'on a déjà touché ici même (XLV, 294) à ce dernier point et il est clair que la question ne saurait être posée comme l'a fait M. G. Les parlers corses sont actuellement soumis à des influences sociales françaises, c'est une situation déjà ancienne, et qui ne paraît pas devoir se modifier ; l'*Atlas linguistique de la France* continentale étant achevé et l'Atlas italien n'étant pas encore en voie d'exécution, il était doublement indiqué que l'enquête française se poursuivît en Corse pour noter l'état des parlers de l'île au début du XXe siècle, quelles qu'aient été leurs attenances antérieures. — M. R.

Il composto verbale nella onomastica italiana ; appunti filologici di Cesare Poma ; Torino, Artigianelli, 1910 ; in-8, 42 pages ; — Cesare Poma, *Cognomi italiani formati da verbi che indicano azione* ; Città di Castello, S. Lapi, 1914 ; pet. in-8, 32 pages. — M. C. P. a entrepris de mener à bien quelque jour un « Dizionario storico-etimologico dei cognomi italiani », et il a donné dans quelques articles et brochures des fragments de ses travaux préparatoires. La première des deux brochures signalées ci-dessus présente au début quelques utiles observations de méthode, inspirées des travaux de Flechia sur les noms de personne italiens. L'auteur insiste d'autre part sur l'idée que l'élément verbal dans les noms qu'il étudie n'est que très rarement un impératif et seulement dans des noms qui sont vraiment des formules de souhait (type *Bencivenga*, etc.), tandis que dans les autres il n'est qu'un indicatif présent d'habitude, mais il ne précise pas s'il entend parler d'interprétation actuelle ou d'explication historique. — M. R.

Furno (Enrico), *Il dramma allegorico nelle origini del teatro italiano* ; Arpino, 1915 ; in-8°, 275 pages (Extrait des *Studj di letter. italiana*, t. XI-XII).— L'intérêt de ce travail consiste en ce que l'auteur y analyse, avec sobriété et précision, d'après des mss. ou des imprimés très rares et dispersés, une quantité de drames ou d'épisodes allégoriques jusqu'ici inconnus ou négligés ; il y a donc là un utile complément au livre classique de D'Ancona, qui avait écarté le genre parce que les specimens à lui connus lui paraissaient sortir de son cadre chronologique. Les chap. II et III (l'allégorie dans les *sacre reppresentazioni* et le drame profane jusqu'au XVIIe siècle) sont particulièrement instructifs. Mais on peut faire de sérieuses réserves sur la théorie qui rattache le drame allégorique aux *contrasti*, pour la raison, peu probante, que les personnages de ceux-ci sont souvent des êtres de raison ou

peuvent être interprétés comme tels, sur l'utilité du ch. I (*contrasti e laude*) et sur la date assignée à la plupart des œuvres étudiées, que l'auteur a une tendance à vieillir excessivement : elles portent bien la marque du XVe siècle, et aucun ms. n'est antérieur à cette date. On regrette aussi que M. F. ne se soit pas mis au courant de nos drames allégoriques de cette époque, où il eût eu des chances de retrouver quelques sources ou qui lui eussent fourni du moins d'intéressants rapprochements. — A. J.

Cancionero Castellano del siglo XV, ordenado por R. FOULCHÉ-DELBOSC (Nueva biblioteca de autores españoles), tome I, Madrid, Bailly-Baillière, 1912 ; gr. in-8, VIII-771 pages.— M. F.-D. s'est proposé de publier les compositions du XVe, et occasionnellement du XIVe ou du XVIe siècle, en rassemblant toutes les poésies d'un même auteur dispersées dans divers recueils ou diverses sections de ces recueils ; il a pris pour base de ce travail, présenté comme un travail provisoire, les meilleures éditions, ou à l'occasion les manuscrits. Ce premier volume contient des œuvres de Frey Yñigo de Mendoça, Juan de Mena, Hernan Mexia, Juan de Padilla, Yñigo Lopez de Mendoça, Fernan de Perez Guzman. Il n'y a pas d'indications sur les éditions et les manuscrits utilisés pour ce premier volume, M. F.-D. se réserve de les donner au terme de sa publication. — M. R.

Crónica da ordem dos frades menores (1209-1285) publié par J. J. NUNÈS ; Coimbra, Imprensa da Universidade, 1918 ; 2 vol. in-8, LXIII-436 et 389 pages (Académie des Sciences de Lisbonne). — Publication du manuscrit 94 de la Bibliothèque publique de Lisbonne, de la deuxième moitié du XVe siècle. C'est une traduction partielle d'une *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum*. Cette traduction est intéressante comme texte de langue ; les caractères linguistiques en sont exposés dans l'introduction de M. N. L'édition est complétée par un glossaire assez abondant et un index des noms propres. — M. R.

F. REMIZE et Dr J. BARBOT, *La vie de sainte Enimie*, poème roman de Bertrand de Marseille (XIIIe siècle); traduction française ; *Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, 1919 (*Archives gévaudanaises*, t. III, pp. 193-252). — Traduction vers par vers, soignée et exacte dans l'ensemble, précédée de la reproduction du texte provençal d'après mon édition et suivie de notes historiques et philologiques. Les corrections proposées sont souvent mal fondées, mais les rapprochements avec le patois sont intéressants. Cette revision de l'ancien texte par des érudits du pays où il a été écrit est un contrôle utile. Il faut remercier MM. Remize et Barbot de l'avoir entreprise. Pourquoi n'ont-il pas craint de proposer des étymologies ? En voici un exemple : « vers 136, *s'azautar* doit venir de *se exaltare*, ou bien de *se hazartare*, se hazarder [illegible] » — C. BRUNEL.

A bibliography of mediaeval french literature for College libraries by Lucien FOULET edited by Albert Schinz and George A. Underwood ; New Haven, Yale University Press, etc., 1915 ; in-8, VII-30 pages. — M. Foulet avait dressé en 1914 à la demande de Smith College une liste des ouvrages les plus indispensables à une bibliothèque de littérature française du moyen âge. C'est cette liste méthodique que publie M. Schinz en y ajoutant l'indication des prix moyens de ces ouvrages ; je pense que sur ce dernier point il y aura désormais bien des corrections à apporter ; quelques additions à faire pour les publications récentes, un choix un peu moins restreint pour les textes (j'ajouterais p. ex. le *Saint Graal* de Hucher, et le *Tristan en prose* de Loseth, qu'il est assez facile de trouver, et même le *Perceval* de Potvin) et cette liste pourrait être utilement réimprimée comme guide pour la constitution des bibliothèques françaises, section médiévale. — M. R.

Recueil de lettres anglo-françaises (1265-1399), par F. J. TANQUEREY ; Paris, Champion, 1916 ; in-8, IX-186 pages. — Recueil de 164 lettres en partie inédites, extraites pour la plupart de la collection *Ancient correspondence* du Public record office. Dans l'introduction, M. T. fait connaître les recueils, manuscrits et imprimés, qui fournissent en abondance des lettres anglo-françaises, particulièrement nombreuses à partir du dernier quart du XIIIe siècle, et surtout entre 1330 et 1350 ; après 1350, le nombre des lettres en français décroît assez rapidement au profit du latin et de l'anglais. L'introduction est complétée par une étude grammaticale sommaire qui peut servir à préciser l'état de la langue française en Angleterre du milieu du XIIIe à la fin du XIVe siècle. A chacune des lettres publiées sont ajoutées de brèves notes historiques ; un glossaire et un index des noms propres complètent cette publication. Il serait souhaitable que d'autres recueils de ce genre, plus étendus et aussi plus nettement délimités localement et chronologiquement, fussent entrepris par quelques-uns des nombreux travailleurs qui s'intéressent, en Angleterre, à l'histoire de la langue, de la littérature, et aussi de la civilisation anglo-française. — M. R.

Jean-Marc Bernard, *François Villon (1431-1463), sa vie, son œuvre* ; Paris, Larousse, 1918 ; petit in-8, 160 pages. — Ce petit livre, de lecture agréable, retrace d'après les travaux de Longnon, de Schwob et de M. Pierre Champion, ce que nous croyons savoir de la vie de Villon, non sans accepter d'ailleurs quelques hypothèses douteuses et quelques légendes : nous avons par exemple, le regret d'y retrouver l'affaire de Montpipeau. Dans ce récit, sont intercalés une partie des *Lais* et des ballades et presque tout le *Testament*. En appendice, un essai de traduction de ces textes avec quelques notes. — M. R.

Dr. M. Boutarel, *La médecine dans notre théâtre comique depuis ses origines jusqu'au XVIe siècle : mires, fisiciens, navrés*; Caen, imprimerie Le Boyteux, 1918; in-8, 144 pages. — Rassemble et classe un assez grand nombre d'extraits de textes imprimés.

Comte Maurice de Pange, *Les Lorrains et la France au moyen âge*; Paris, Champion, 1919; in-8, xxx-196 pages. — Le comte de Pange est mort le 11 juin 1913; il était l'auteur de diverses publications relatives à l'histoire de la Lorraine. Dans le présent recueil, on trouvera la réimpression d'une étude sur la traduction en prose de *Garin le Loherain* écrite en 1515 par Philippe de Vigneulles, et une étude sur *Gautier d'Epinal*, qui était destinée à servir d'introduction à l'édition des chansons de ce trouvère préparée par M. Lindelöf. On sait que cette édition a été publiée par MM. Lindelöf et Wallensköld sans l'introduction de M. de Pange (cf. *Romania*, XXXI, 436). La conclusion de l'étude de M. de Pange est que Gautier d'Épinal n'est pas un poète du XIIe siècle comme on l'a répété depuis Tarbé, mais qu'il faut l'identifier avec Gautier, chevalier d'Épinal, sur lequel nous avons des documents assez nombreux entre 1232 et 1270; ce titre de « chevalier d'Épinal » ne paraît être que le souvenir de la fonction d'avoué d'Épinal remplie par un de ses ancêtres au XIe siècle. Le Gautier d'Épinal du XIIIe siècle, le poète, était un des fidèles de la maison de Bar, contemporain et ami de Gui de Joinville-Sailly, le protecteur du trouvère de Choisel, c'est-à-dire de Colin Muset comme l'a montré récemment M. Bédier. — M. R.

The use of the infinitive instead of a finite verb in French, by Benjamin F. Luker (Columbia University, Studies in Romance Philology and Literature); New York, Columbia University Press, 1916; in-12, IX-114 pages. — M. Luker s'est proposé d'étudier l'emploi et de rechercher l'origine de quatre constructions où l'infinitif est employé comme un mode personnel : 1. Or ne vous esmaier. 2. Au moment de l'ébullition, verser le contenu d'un paquet. 3. Or du bien faire. 4. Et frere Jan de rigoller. La 1re et la 3e sont propres au vieux français, la 2e et la 4e, très anciennes dans la langue, sont encore en usage aujourd'hui. Se fondant sur les travaux antérieurs, mais y ajoutant beaucoup du sien, M. L. prouve que ces quatre constructions doivent s'expliquer par une ellipse assez semblable : 1. Les expressions courantes *ne vous caut d'esmaier*, *ne le me doiz celer*, *ne l'estuet douter*, etc., ont conduit peu à peu à *ne vous esmaier*, *nel me celer*, *ne douter*; de même *ne me vueille mie argueir* a mené à *ne me argueir*. (Il ne faut pas faire état ici de *garde nel me noier*, p. 20, n. 1, qui suppose au contraire l'existence de la construction à expliquer.) 2. *Verser le contenu* doit son origine à [il faut], [on doit] verser... 3. *Or du bien faire* n'est qu'une variante de l'expression connue *or pensez du bien faire*. 4. Le vers

De foïr pense, et cil de l'enchaucier montre comment on est passé sans effort à la notion de l'infinitif historique. La démonstration, qui est fondée sur des listes étendues d'exemples bien choisis et des considérations précises de chronologie, est sur la plupart des points très convaincante. — M. L. cherche à déterminer le sens précis du verbe *penser* dans les constructions si fréquentes du type « si pense de l'errer » d'où est sorti l'infinitif historique ; il croit que la signification s'en est atténuée au point qu'on peut traduire tout simplement par « il erre » ou « il errait ». S'il en était ainsi, on ne voit pas pourquoi l'infinitif historique aurait eu un tel succès à partir du XVe siècle. Nous croyons que, par une série d'intermédiaires, « penser à », « se préparer à », « s'occuper de », « poursuivre son intention jusqu'au bout », on arrive à une nuance « bel et bien », « sans relâche », « sans perdre une minute », qui est présente dans presque tous les emplois en question. De là l'idée de hâte, de soudaineté, d'instantanéité qui a passé tout naturellement à l'infinitif historique, ce qui le rend très propre aux effets pittoresques ou plaisants. Les écrivains du XVe siècle sont très conscients de cette valeur ; ils la rehaussent souvent par d'autres procédés analogues ; voir les sujets *bon mari*, *bon moine*, etc., où l'omission de l'article ajoute au comique du passage. La Fontaine n'a pas oublié cette tradition. M. L. a donc raison de dire que le tour n'a été employé que par des « popular writers » (p. 75), mais il faut entendre par là des écrivains qui mélangent les tons et admettent volontiers le ton plaisant. Car la construction elle-même est très littéraire, et peut-être l'a-t-elle été dès le début : en tout cas la langue populaire moderne l'ignore complètement et même la langue de la conversation cultivée ne l'emploie pas. Il y aurait intérêt à noter que la tendance actuelle, dans la langue écrite, est de faire toujours précéder le sujet de l'infinitif historique de la conjonction *et* (et l'homme de répondre...). Cela permet d'arrêter la voix après le sujet, repos très nécessaire à une interprétation correcte du *de* suivant. Il semble y avoir quelque chose d'analogue en allemand (p. 95). — L. Foulet.

La société française vers 1330, vue par un Frère Prêcheur du Soissonnais, par Arthur Långfors ; Helsingfors, 1918 ; in-8, 23 pages (Œfversigt at Finska Vetenskaps-Societetens Forhandlingar. Bd. LX. 1917-1918. Afd. B. no 1). — Supplément à la notice sur le ms. français B. N. 12483 que M. Langfors a donnée dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIX, 2e partie (cf. *Romania*, XLV, 155). M. L. étudie ici les morceaux qui sont propres au moine érudit qui a compilé le volumineux recueil que forme ce ms. Ce sont des lectures pieuses, fondées probablement sur d'anciens sermons. On y retrouve sur les mœurs du temps les lieux communs ordinaires de la critique des prédicateurs, mais aussi quelques détails curieux, en particulier sur le costume de l'époque. — L. Foulet.

L'Influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés, leçons faites à l'Université de Paris en janvier 1913, par J.-J. SALVERDA DE GRAVE : Paris, Champion, 1913 ; in-12, 174 pages. — Les mots empruntés au français sont très nombreux en néerlandais. Les plus intéressants sont ceux qui ne sont « techniques » à aucun degré, c'est-à-dire ceux qui « désignent des objets, actions, qualités, sentiments, états d'âme, communs à tous les hommes, à tous les pays ». Comment ces mots sont-ils entrés dans la langue ? M. Salverda de Grave écarte successivement tous les intermédiaires qu'on pourrait proposer, le livre, l'école, les relations d'affaires, etc. Il en retient — avec raison, semble-t-il — un seul : l'existence en Hollande pendant des siècles et jusqu'au XIXe siècle d'un milieu où l'on parlait souvent français et qui a donné le ton au reste de la nation, c'est la cour. La démonstration est très finement conduite. Elle a une grande portée. Elle éclaire la question si importante de l'emprunt en général. Le mécanisme par lequel le français commun introduit dans les patois, qu'il absorbera peut-être plus tard, des séries plus ou moins complètes de mots n'est pas essentiellement différent, malgré la diversité des circonstances et des résultats ultérieurs, de celui par lequel les courtisans hollandais ont fait pénétrer dans la langue de leur pays tant de vocables français. — L. FOULET.

P. LEENDERTZ Jr, *De strophen von Rutebeuf*, 10 pages (Extrait de la revue *Neophilologus*). — Amené par l'étude de Jacques de Maerlant, imitateur de Rutebeuf dans certaines de ses poésies, à l'étude de Rutebeuf lui-même, M. Leendertz examine dans ce travail la structure des couplets chez Rutebeuf et montre que ce critérium, jusqu'ici beaucoup trop négligé, donne le moyen d'améliorer le texte du poète. — Nous profitons de l'occasion pour appeler l'attention sur un autre mémoire de M. Leendertz sur le livre populaire néerlandais, *Mariken van Nieumeghen*, curieuse histoire d'une jeune fille tentée par le diable, à propos de laquelle se pose la question de savoir si nous sommes en présence d'un drame primitif, remanié en récit, ou bien d'un récit avec des parties dialoguées. M. Leendertz s'était prononcé pour la première alternative, et maintient, avec beaucoup de force, ses conclusions qui avaient été contestées. Cette discussion mérite l'attention des romanistes, un problème analogue se posant pour certaines œuvres du moyen âge français, par exemple *Courtois d'Arras* (tiré à part du *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal-en Letterkunde*, t. XXXVII). — G. HUET.

Notice sur le manuscrit latin 4788 du Vatican contenant une traduction française avec commentaire par maître Pierre de Paris de la Consolatio Philosophiae *de Boèce*, par M. Antoine THOMAS (tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, t. XLI, p. 29-90) ; Paris, Imprimerie nationale, 1917 ; in-4, 66 pages. — Pierre de Paris est

l'auteur d'une traduction française du Psautier avec commentaire, faite pour frère Simon le Rat, de l'ordre des Hospitaliers, et conservée dans le ms. B. N. fr. 1761, d'une traduction française de la *Politique* d'Aristote et d'un traité philosophique dédié au seigneur de Tyr, Amauri de Lusignan, régent de Chypre de 1306 à 1310 ; ces deux derniers ouvrages ne nous sont pas parvenus ; ils avaient été sans doute composés à Chypre. La composition conservée dans le ms. du Vatican est une traduction de la *Consolatio Philosophiae* accompagnée d' « expositions » ; Pierre de Paris n'était plus à Chypre quand il a fait cette traduction commentée qui est antérieure à septembre 1309, date de la copie du Vatican. L'activité de Pierre de Paris se place ainsi dans les premières années du XIVe siècle, Malgré son nom, il est certain que cet auteur est né dans le domaine linguistique de l'Italie : son français est fortement imprégné de vénitien. M. A. Th. imprime (pp. 10-57) le prologue et des extraits étendus du commentaire : on y trouvera en particulier des allusions à quelques légendes médiévales. Un index des noms propres et des matières et un glossaire des mots et formes s'éloignant le plus du français moderne, et en particulier des mots propres à Pierre de Paris qui prouvent clairement l'origine italienne de l'auteur, complètent cette notice. Le ms. 42 de la Bibliothèque de Nice contient une forme latine de l'œuvre de Pierre de Paris ; M. A. Th. montre que ce n'est pas l'original, mais une traduction de la rédaction française du ms. 4788, qui est bien la forme primitive. — M. R.

Essai sur l'histoire du vers français, par Hugo Thieme ; préface de M. G. Lanson ; Paris, Champion, 1916 ; in-8, XII-432 pages. — C'est en fait une bibliographie commentée. Une première partie énumère par groupes de questions et chronologiquement pour chaque groupe les ouvrages de quelque importance et en signale sommairement l'intérêt particulier ou la nouveauté ; une deuxième partie est une bibliographie strictement chronologique avec de très sommaires analyses ou jugements et, partiellement les cotes de la Bibliothèque nationale ; la troisième partie, sous le titre de « Tableaux analytiques de matières relatives à la versification » est un index alphabétique des matières avec renvois à la bibliographie chronologique. Suivent un index chronologique dont l'utilité n'est pas évidente et un index alphabétique des auteurs avec renvoi à la bibliographie chronologique, enfin un index général (auteurs et matières) de la première partie. Ce travail rendra certainement des services comme toute bibliographie méthodique ; mais les analyses sont trop sommaires et même trop superficielles pour être d'une bien grande utilité : pour ne citer qu'un exemple, je doute qu'on puisse se faire une idée de l'article de P. Meyer sur la brisure du couplet de deux vers (*Romania*, XXIII, 1-35) d'après ce qu'en dit M. Th. à la p. 337. La disposition même de la bibliographie n'est pas des plus commodes et notamment la séparation en deux listes différentes des

ouvrages publiés à part et des articles de périodiques n'est guère justifiée. — M. R.

Gaston Esnault, *Le Poilu tel qu'il se parle, dictionnaire des termes populaires récents et neufs, employés aux armées en 1914-1918, étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage* ; Paris, Bossard, 1919; petit in-8, 603 pages.— Nous signalons cet ouvrage, bien qu'il sorte du cadre chronologique de la *Romania*, en raison de l'extrême richesse et de la grande précision des matériaux qui y sont recueillis, et de la très vive lumière qu'il peut projeter sur le développement des argots anciens et de la sémantique populaire en général, et sur les mélanges linguistiques auxquels donnent lieu quelques années de trouble social. — M. R. — Ce livre, fait suivant une méthode rigoureuse par quelqu'un qui a parlé et entendu parler le « poilu », tient toutes les promesses de son titre. Il intéressera ses lecteurs, et il rendra des services. Nous notons l'absence de *se barrer*, disparaître avec prestesse ; *en avoir mare* (p. 164) eût mérité un article plus étendu : y a-t-il un rapport avec le *mar* ou *mare* médiéval? *Ploum* (p. 426) n'est pas un mot récent : il était courant au 109e en 1894 pour désigner ceux du recrutement de la Lozère. Dans *y faire* (p. 324), locution qui semble appelée à un certain avenir, il ne faut sans doute pas faire de *y* un complément indirect. C'est l'équivalent, dans le français populaire du centre (Lyonnais, Bourbonnais, Nivernais), de *le* neutre (j'*y* sais pas = je ne *le* sais pas) : *y faire* signifie donc *le faire*, où *le* a le même sens vague que dans la locution « *le* prendre de haut ». Nous croyons que *y faire* a été porté sur le front et popularisé par les contingents lyonnais. P. 557-58 : appendice intéressant sur le genre des substantifs « chez les ouvriers et paysans ». Des exemples recueillis par l'auteur on peut déduire avec plus de sûreté qu'on ne pouvait l'entrevoir jusqu'à présent que, dans la conscience populaire, la notion de genre masculin est essentiellement liée à la voyelle ə de l'article *le* : dès qu'une autre voyelle suit le *l* (l'abri, l'endroit, l'effet, l'incendie, l'hiver, l'obus, l'univers), il y a une tendance très forte à tenir le mot pour un féminin. Ceci nous ouvre un jour sur la valeur de la notion de genre même dans le français correct. — L. Foulet.

Die altfranzösische Prosaversion der Alexiuslegende, kritisch herausgegeben mit Einleitung von Erich Lutsch ; Berlin, Trenkel, 1913 ; in-8, 92 pages. — Neuf mss. de cette forme de la légende en prose ont été signalés jusqu'à présent. Ils représentent une version fondée sur une rédaction latine très semblable à celle qu'a imprimée Surius, mais quelques traits paraissent empruntés à la rédaction publiée par les Bollandistes. M. L. a pu utiliser huit des mss. (celui de Cheltenham lui est demeuré inaccessible), il a adopté comme texte de base et il a reproduit sans modification la leçon du ms. Royal 20. D. VI du Musée britannique, à laquelle il a ajouté les variantes de sens et de graphie (la distinction en est imparfaite) des sept

autres mss. ; la rédaction de la légende aurait été faite dans la Champagne occidentale, mais on sait la difficulté d'une localisation précise pour des textes de ce genre; la date du plus ancien ms. (seconde moitié du XIIIe siècle) fournit une limite chronologique, les graphies que M. L. invoque pour faire remonter la rédaction originale jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle ne sont pas probantes. La reproduction du texte du ms. de Londres paraît soigneuse, mais les variantes ne sont pas toujours présentées avec la précision et la clarté nécessaires ; il est regrettable que M. L. n'ait pas joint à son édition la réimpression de la rédaction latine. — M. R.

Adriano GARBINI, *Antroponimie ed omonimie nel campo della zoologia popolare* (saggio limitato a specie veronesi). Parte I. Antroponimie ; Verona-Ostiglia, A. Mondadori, 1919 ; in-8, 115 pages. — M. G. s'est proposé de recueillir et d'étudier la répartition dans toute l'Italie, y compris la Sicile, la Sardaigne et Malte, des noms d'animaux tirés de noms d'hommes (antroponimie) et, d'autre part, les cas où un même nom a été donné à des espèces animales diverses (omonimie), et de mettre ainsi en lumière la tendance populaire à baptiser les animaux de noms humains en même temps que l'imperfection des distinctions populaires entre les espèces. Il nous donne ici la première partie de son travail. Les noms de la région véronaise ont été recueillis par M. G. lui-même, les autres sont tirés des dictionnaires, mais ont été contrôlés ou confrontés avec les résultats des enquêtes personnelles de M. G. dans toute l'Italie. Des cartes indiquent soit la répartition des acceptions différentes d'une même désignation anthroponymique, soit la répartition des différentes dénominations d'une même espèce. — M. R.

L'histoire de Fauvain, reproduction phototypique de 40 dessins du manuscrit français 571 de la Bibliothèque Nationale (XIVe siècle) précédée d'une introduction et du texte critique des légendes de Raoul le Petit par Arthur LÅNGFORS ; Paris, Geuthner, 1914 ; in-4°, 34 pages et dix planches. — Cette publication est le complément nécessaire de l'édition du *Roman de Fauvel* de Gervais du Bus que M. A. Långfors a préparée pour la Société des anciens textes français, et qui vient seulement d'être mise en distribution (Paris, 1914-1919). Elle fait aussi très utilement suite à la reproduction photographique publiée par Pierre Aubry du ms. B. N. fr. 146 contenant la version du *Roman de Fauvel* interpolée par Chaillou de Pesstain (Paris, Geuthner, 1907). — L'*Histoire de Fauvain* (le titre n'existe pas dans le manuscrit) est constituée actuellement par quarante dessins au trait disposés sur cinq feuillets à raison de quatre par page ; entre le 3e et le 4e feuillet, donc entre les dessins XXIV et XXV, un feuillet qui devait aussi comprendre huit dessins a disparu. Chaque dessin est accompagné d'une légende en vers octosyllabes à rimes plates ; la longueur de ces légendes

varie de 4 à 14 vers et l'ensemble conservé est de 257 vers. L'auteur, qui se nomme dans la première légende Raoul le Petit, était d'origine picarde, peut-être d'Arras ; mais le copiste du texte était anglo-normand. — M. L. a fait précéder la reproduction des dix pages du manuscrit d'une série de notes (description et histoire du ms., rapports avec le *Roman de Fauvel* qui a inspiré l'œuvre de Raoul le Petit postérieure par suite à 1314, étude de la graphie du copiste et de la langue de l'auteur), puis de la description des dessins et d'une transcription critique du texte des légendes accompagnée de remarques explicatives et de l'indication des conçordances avec *Fauvel*.— Il me paraît que le dessin VII fait partie du même groupe que V et VI (l'héritage accaparé par les exécuteurs testamentaires), ce que M. L. ne marque pas clairement : Fauvain refuse à de pauvres gens leur part légitime de l'héritage du riche homme, cf. les vv. 39-40 :

Kar je ne puis ores entendre
De riens doner *ne de riens rendre*,

et remarquer la ressemblance du personnage porteur d'une coupe précieuse qui est près de Fauvain et que celui-ci paraît défendre contre les demandes des pauvres dans le dessin VII avec l'un des exécuteurs testamentaires qui s'approprient le trésor et les objets précieux du riche défunt dans le dessin VI.—M. L. décrit ainsi le dessin XII : « Fauvain fait donner gain de cause à deux riches clercs, plaideurs de mauvaise foi. » Il ne me semble pas qu'il soit ici question de plaideurs et de jugement, mais seulement d'attribution de bénéfices ecclésiastiques : dans le dessin XI Fauvain refuse de s'intéresser aux clercs pauvres, dans le dessin XII au contraire Fauvain recommande deux clercs riches, qui ont payé, et dont le pape fera dans le dessin XIII les abbés de Saint-Vast et d'Autun (?). Ce n'est que dans les dessins suivants qu'il sera traité de dénis de justice et pour la justice laïque. Peut-être M. L. aurait-il pu indiquer avec plus de netteté les groupements logiques entre lesquels se répartissent ces 40 dessins qui ne sont que très rarement isolés. — Dans le glossaire, *croire* 110 est transitif et serait mieux traduit par « prêter » que par « faire crédit » ; il aurait été bon d'expliquer *lettres d'eskevinage* 92 ; *tors fes* 29 est plutôt « injustice » que « méfait »[1]. — M. R.

Concise dictionary of proper names and notables matters in the works of Dante by Paget Toynbee ; Oxford, Clarendon Press, 1914 ; pet. in-8°, VIII-568

1. Dans *Le Moyen Age* (XIX, 1915, pp. 73-7), A. Guesnon a rendu compte de la publication de M. L. et il a proposé de voir, dans l'abbaye d'Autun du dessin XIII, l'abbaye d'Ancin, c'est-à-dire d'Anchin-lez-Douai, proche de Saint-Vaast ; il lirait de même au dessin XVII : bourgeois d'Arras au lieu de b. d'At, ce qui préciserait le sens des allusions de Raoul le Petit ; il montre enfin que Fauvain était certainement populaire à Arras au XIVe siècle.

pagés. — Le *Dictionary of proper names*, etc., des œuvres de Dante publié par M. P. Toynbee en 1898 ne se trouvant plus en librairie, l'auteur a eu l'heureuse pensée de nous donner ce dictionnaire manuel abrégé qui a d'ailleurs quelques articles nouveaux et pour lequel les articles anciens n'ont pas été seulement résumés, mais revisés. Les références renvoient à l'édition d'Oxford (1904) des œuvres complètes de Dante.

Nunzio MACCARRONE, *I dialetti di Cassino e di Cervaro*; Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1915; in-8, 31 pages. — Cassino, au pied du mont, a un dialecte de type napolitain, tandis que Cervaro, à 8 km. au S.-S.-E., présente déjà des traits propres à la région de Campobasso et de la Capitanate. Description phonétique et morphologique de ces deux parlers d'après témoignages oraux recueillis directement.

Ovide DENSUSIANU, *Graiul din Tara Haţegului*; Bucarest, Socec, 1915; in-8, VIII-350 pages et une carte. – Ce volume inaugurait la série des publications de l'Institut de philologie et de folklore que M. Densuşianu s'est efforcé de constituer à l'Université de Bucarest. Il faut souhaiter que cet institut reçoive tous les encouragements officiels auxquels il a droit et qui lui permettront de donner une suite à ce premier volume. Le Haţeg est la région extrême du sud-ouest de la Transylvanie, aux confins du Banat; c'est un pays montagneux où la vie pastorale joue encore, mais surtout a joué un rôle considérable. MM. Weigand et J. Popovici avaient déjà donné sur cette région des indications intéressantes. M. D. en a repris en 1913 l'étude méthodique et son livre nous donne plus que le titre ne promet. A l'exposé des particularités linguistiques régionales très heureusement complété par des listes de noms propres ou de surnoms (noms de lieux, de personnes ou d'animaux), M. D. a en effet ajouté une série abondante de textes oraux recueillis par lui-même avec un glossaire étendu qui vient s'ajouter utilement au *Glosar de cuvinte dialectale* (de Transylvanie) de M. A. Viciu. Mais il a tout spécialement prêté attention dans les textes comme dans le glossaire aux faits de folklore, aux usages et aux objets spéciaux à la région : quelques bonnes photographies précisent les indications fournies sur le costume et sur quelques objets. Enfin M. D. a imprimé d'après les mss. conservés à la bibliothèque de l'Académie roumaine le matériel folklorique recueilli dans le Haţeg il y a un trentaine d'années par un écrivain provincial d'un réel mérite, I. Pop Reteganul. Il serait regrettable que la série commencée par M. D. ne fût pas continuée, comme cela a été malheureusement trop souvent le cas pour les publications linguistiques roumaines. — M. R.

The « Secrets of Salerno », an ancient French manuscript in the possession of the Royal Irish Academy, by M. Esposito (Extrait des Proceedings of the

Royal Irish Academy, v. XXXV, sect. C, n° 3, mars 1919, pp. 208-213). — En attendant de pouvoir nous donner la suite de son *Inventaire des anciens manuscrits français des bibliothèques de Dublin* (cf. *Romania*, XLIV, 131), M. E. décrit le ms. 24. G. 8 de la Bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande. C'est un très beau volume de 202 ff. contenant la version française (xve siècle) du *Circa instans* de Platearius que M. Jules Camus a publiée d'après un ms. de Modène (cf. *Romania*, XLIV, 175-6) ; le ms. de Dublin paraît sur quelques points plus correct et plus complet que celui de Modène.

La survivance de Diana dans les patois romands, par Ernest Tappolet ; Bâle, Société suisse des traditions populaires, 1918-1919 ; in-8, 7 pages (Extrait des *Archives suisses des Traditions populaires*, t. XXII, p. 225-231). — Le point de départ de cette note est la forme *djenatch'* « sorcière » du Jura bernois, à côté de laquelle existe un *djena* « sorcier » moins usité. M. T. passe en revue les représentants romans de Diana : a. fr. *gene*, prov. *jana*, sarde *djana*, roum. *zină*, astur. *chana*, milan. *gian*, mac.-roum. *dzinu*, et les noms mythologiques romains conservés dans les langues romanes : Neptunus, Orcus, Silvanus. Pour la terminaison, *djenatch* représente *dianisca. — M. R.

— Errata au tome XLIV de la *Romania*. — Dans l'article de M. E. Muret sur des *Fragments de manuscrits français trouvés en Suisse*, corriger à la page 219, fragment 3, vers 12, « pièce a » au lieu de « pièce » ; à la page 220, fragment 4, vers 17, lire « m*en*⁷ent » au lieu de « m*en*⁹ent ».

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Paul Meyer, 17 janvier 1840 — 8 septembre 1917 (M. R.).

ANGLADE (J.), La rédaction rimée des *Leys d'Amors* ou les *Flors del Gay Saber* 161
BRUNEL (C.), Formes absolues et formes conjointes du pronom personnel dans l'ancien dialecte du Gévaudan 84
FOULET (L.), Études de syntaxe française : I. *Quelque* 220
HAUST (J.), Étymologies françaises et wallonnes 179
HUET (G.), *Charlemagne et Basin* et les contes populaires 474
— La légende de la Montagne d'aimant dans le roman de *Berinus*; nouvelles recherches 194
JEANROY (A.) et LÅNGFORS (A.), Chansons inédites tirées du manuscrit français 2406 de la Bibliothèque Nationale 351
LANG (H. R.), The spanish *estribote*, *estrambote* and related poetic forms 397
LÅNGFORS (A.), *Dou vrai chiment d'Amours*, une nouvelle source de *Venus la deesse d'Amor* 205
— Jacques Bruyant et son poème *La Voie de Povreté et Richesse* 49
LANGLOIS (E.), Remarques sur les chansonniers français : I, A propos de Gautier de Dargies; II, Perrin d'Angicourt et R 1665 ; III, Les trouvères Sandrart Chertain et Jehan Léger; IV, Hue le Chatelain d'Arras et les chansons R 140 et R 308; V, La chanson R 1135 .. 321
— Le Traité de Gerson contre le *Roman de la Rose* 23
LOT (F.), Nouvelles études sur le cycle arthurien : I, Une source de la *Vita Merlini*; II, La *Vita Merlini*, source du *Perceval* de Robert de Borron (*à suivre*) 1
PHILIPON (E.), Les destinées du phonème ç + j dans les langues romanes 122

MÉLANGES

ANGLADE (J.), Notice sur un manuscrit de *Ugo d'Alvernia* 108
BERTONI (G.), Lettori di romanzi francesi nel quattrocento alla corte estense 117

BERTONI (G.), Una cobbola provenzale di un poeta italiano contra Carlo d'Angiò 262
CLEDAT (L.), *Ne* [illegible] *der l'eave* 261
DAUZAT (A.), *Gaiat* et ses dérivés 250
DROZ (Mlle E.), Notice sur un manuscrit ignoré de la Bibliothèque Nationale (Imprimés, velin 2251 ; XVe siècle) 505
DRUON (J.), Anc. fr. *bémi* 270
FOULET (L.), Le tutoiement en ancien français 501
HAVET (L.), *Sorus* adjectif de couleur 500
HUET (G.), Les sources de la *Manekine* de Philippe de Beaumanoir ... 94
LÅNGFORS (A.), *Le dit de dame Jouenne*, version inédite du fabliau du *Pré tondu* 99
— Une énigme dans le *Liber Fortunae* 265
— Simon, auteur de la *Chronique de Floreffe* 268
LANGLOIS (E.), *Manser* 259
LOT (F.), Nouveaux exemples d'*Igoranda* 492
— *Ortivineas* 496
— Pour la chronologie des changements phonétiques 498

COMPTES RENDUS

ADAM DE LA HALLE, *Les partures Adam*. Les jeux partis d'—, éd. L. NICOD (A. Jeanroy) 537
BERTRAN DE MARSEILLE, *La Vie de sainte Enimie*, éd. CL. BRUNEL (A. Jeanroy) 130
BRUNEL (Cl.). Voir BERTRAN DE MARSEILLE.
CALVARUSO (G. M.). Voir DA ALEPPO.
CARNAHAN (D. H.). Voir GERSON.
DA ALEPPO (P. Gabriele Maria) et G. M. CALVARUSO, Le fonti arabiche nel dialetto siciliano (G. de Gregorio) 551
GERSON, The *Ad Deum vadit* of Jean G., éd. D. H. CARNAHAN (E. Droz) 540
GRAMMONT (M.), Traité pratique de prononciation française (L. Foulet) 283
GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, *Le Roman de la Rose*, éd. E. LANGLOIS, I (A. Långfors) 288
GUIOT DE PROVINS, Les œuvres de —, éd. J. ORR (A. Långfors) 133
HESSELING (D. C.). Voir *Phlorios et Platzia Phlore*.
HOLBROOK (R. Th.), Étude sur *Pathelin* (L. Foulet) 544
JEANNERET (M.), La langue des tablettes d'exécration latine (J. Jud) ... 548
JEANROY (A.), Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux (A. Långfors) 536

JEANROY (A.), Bibliographie sommaire des chansonniers français du moyen âge (A. Långfors) 536
LANGLOIS (E.). Voir GUILLAUME DE LORRIS.
LEVI (A.), Le palatali piemontesi (J. Jud) 278
LOT (F.), Étude sur le *Lancelot* en prose (A. Pauphilet) 514
MEILLET (A.), Les langues dans l'Europe nouvelle (L. Foulet) 123
NICOD (L.). Voir ADAM DE LA HALLE.
NIEDERMANN (M.), Essai d'étymologie et de critique verbale (J. Jud). 275
NYROP (Kr.), Kongruens i Fransk (L. Foulet) 286
— Manuel phonétique du français parlé (L. Foulet) 127
ORR (J.). Voir GUIOT DE PROVINS.
OSTRANDER (F. C.). Voir *Romans dou Lis*.
Pélerins et Platzia Phlore (Le roman de), éd. D. C. HESSELING (G. Huet) 128
Prestre comporté. Voir STEPPUHN.
RAVA (B.), Venise dans la littérature française depuis ses origines jusqu'à la mort de Henri IV (E. Droz) 545
Romans (Li) dou Lis, éd. F. C. OSTRANDER (A. Långfors) 137
SCHUCHARDT (H.), Die romanischen Lehnwoerter im Berberischen (J. Jud) 272
STEPPUHN (A.), Das Fabliel vom *Prestre comporté* (A. Langfors) 539
TAPPOLET (E.), Die alemannischen Lehnwoerter in den Mundarten der franzoesischen Schweiz (A. Dauzat) 124
WILMOTTE (M.), Le Français a la tête épique (L. Foulet) 534

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XXIII-XXXI, 1911-1919 (A. J.) 578
Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXXII (1914), f. 3 et 4 (A. Langfors) 141
Archivio storico sardo, XI, 1915 (J. Jud) 291
Bibliothèque de l'École des Chartes, LVIII-LXXV, 1897-1914 (E.-G. Léonard) 556
Bulletin de la Société des anciens textes français, XXXVIII-XL, 1912-1914 567
Bulletin de la Société de linguistique de Paris, XV-XXI, 1908-1919 (M. R.) 585
Butlleti de dialectologia catalana, III, 1915 (J. Jud) 568
Giornale storico della Letteratura italiana, LXV-LXX, 1915-1917 (A. Jeanroy) 291
Lares, III-IV, 1914-1915 (J. Jud) 571

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXXVII, 1916 (E. M.) 142
— XXXVIII, 1917 (E. M.) 300
— XXXIX, 1918 (E. M.) 588
Mémoires de la Société de linguistique de Paris, XVI-XX, 1910-1918 (M. R.) 585
Revista de filologia española, I, 2-4, — II, 1914-1915 (E. S.) 302
Revue des langues romanes, LVII-LVIII, 1914-1915 (A. Långfors) ... 142
The romanic Review, I-II, 1910-1911 (M. R.) 145
— III-IV, 1912-1913 (M. R.) 305
— V-VI, 1914-1915 (M. R.) 573

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

ADAM DE LA HALLE, Les jeux partis d' —, p. p. L. NICOD 154
ADAMESCU (Gh.), Indicaţiuni bibliografice pentru literatura română dela cele mai vechi lucrări până în 1914 (M. R.) 315
ANGLADE (J.), Les origines du Gai Savoir (A. J.) 317
ASÍN PALACIOS (M.), La escatologia musulmana en la *Divina Comedia* (M. R.) 316
Aspremont, La chanson d'—, p. p. L. Brandin, I 310
BARBOT (J.). Voir *Vie de sainte Enimie.*
BARTOLI (G.), Le parlate italiane della Venezia Giulia e della Dalmazia (M. R.) 312
BÉDIER (J.). Voir RENART (Jean).
BERNARD (J.-M.), François Villon (1431-1463), sa vie, son œuvre (M. R.) 603
BEROL, *Le Purgatoire de saint Patrice*, p. p. M. MÖRNER (L. Foulet) .. 156
BOIAGI (M. G.), Gramatică română sau macedo-română, p. p. P. PAPAHAGI (M. R.) 311
BOUTAREL (M.), La médecine dans notre théâtre comique depuis ses origines jusqu'au XVIe siècle 604
BRANDIN (L.). Voir *Aspremont.*
BRUNEL (Cl.), Documents linguistiques du Gévaudan (A. Långfors) .. 154
CHAMARD (H.). Voir *Roland.*
CIAUŞANU (Gh. F.), Superstiţiile poporului român 596
CRAON, Les chansons attribuées aux seigneurs de —, p. p. A. LÅNGFORS 320
CRESCINI (V.), Emilio Teza 320
Crónica da ordem dos frades menores (1209-1285), p. p. J. J. NUNÈS (M. R.) 602
DALGADO (R.), Influencia do vocabolario português em linguas asiáticas (M. R.) 313

DAUZAT (A.), Les argots de métier franco-provençaux 154
DELIGNIÈRES (S.), Essai sur l'histoire de la confrérie de Notre-Dame-du-Puy d'Abbeville (Cl. Brunel) 154
DENSUSIANU (O.), Antologie dialectală (M. R.) 311
— Graiul din Tara Haţegului (M. R.) 611
— Histoire de la langue roumaine, II, 1 154
ESNAULT (G.), Le poilu tel qu'il se parle (M. R. et L. Foulet) 608
ESPOSITO (M.), The *Secrets of Salerno*, an ancient french manuscript in the possession of the Royal Irish Academy 611
FALCUCCI (F. D.), Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica..., p. p. P. E. GUARNERIO (M. R.) 599
FANKHAUSER (F.), Zu tessinisch *torba* « Speicher » (J. Jud) 310
Fauvain (L'histoire de), *reproduction phototypique... du m. fr. 571 de la B. N.*, par A. LÅNGFORS (M. R.) 609
FIRA (Gh.) et D. G. KIRIAC, Cântece şi hore 597
FOSTER (Fr. A.). Voir *Passion*.
FOULCHÉ-DELBOSC (R.), Cancionero castellano del siglo XV, I (M. R.). 602
FOULET (L.), A bibliography of mediaeval french literature for College libraries (M. R.) 603
— Le Roman de Renard 153
FRYKLUND (D.), Etymologische Studien uber *gai je-gigue-jig* (J. Jud). 154
FURNO (E.), Il dramma allegorico nelle origini del teatro italiano (A. J.). 601
FURTUNA (D.), Cuvinte scumpe, tacîale, povestiri şi legende româneşti 596
GARBINI (A.), Antroponimie ed omonimie nel campo della zoologia popolare, I (M. R.) 609
GILLIÉRON (J.), Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille 154
GIORDANO (C.), *Alexandreis*, poema di Gautier de Chatillon (A. Jeanroy) 597
GOROVEI (A.), Credinţi şi superstiţii ale poporului român 596
GORRA (E.), Sulle origini dell' epopea francese (L. Foulet) 310
GUARNERIO (P.-E.), Note etimologiche e lessicali corse (M. R.) 600
— Voir FALCUCCI.
GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, *Le Roman de la Rose*, p. p. E. LANGLOIS 153
HEATON (H. C.). Voir ROCABERTI.
JEAN DE MEUN. Voir GUILLAUME DE LORRIS.
JEAN RENART. Voir RENART.
JEANROY (A.), Bibliographie sommaire des chansonniers français du moyen âge 310
KIRIAC (C.). Voir FIRA.
KJELLMAN (H.), La construction de l'infinitif dependant d'une locution impersonnelle en français des origines au XVe siècle (L. Foulet) 313

LACEA (G.), *Cum* dans la syntaxe de la langue roumaine (M. R.)..... 311
LÅNGFORS (A.), Les chansons attribuées aux seigneurs de Craon (G. Huet)..... 320
— La société française vers 1330, vue par un frère prêcheur du Soissonnais (L. Foulet)..... 605
— Notice sur le manuscrit français 12483 de la Bibliothèque nationale (G. Huet)..... 155
— Voir *Faucam*.
LANGLOIS (E.). Voir GUILLAUME DE LORRIS.
LANSEL (P.), La musa ladina (J. Jud)..... 315
LE GRAS, Véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham, p. p. O. THOREL et F. MANTEL (Cl. Brunel)..... 159
LEENDERTZ (J.), De strophen van Rutebeuf (G. Huet)..... 606
LOT (F.), Étude sur le *Lancelot* en prose..... 310
LUKER (B. F.), The use of the infinitive instead of a finite verb in French (L. Foulet)..... 604
LUPESCU (M.). Voir PAMFILE.
LUTSCH (E.), Die altfranzösische Prosaversion der Alexiuslegende (M. R.)..... 608
MACCARRONE (N.), I dialetti di Cassino e di Cervara..... 611
MANTEL (F.). Voir LE GRAS.
MEILLET (A.), Le renouvellement des conjonctions (L. Foulet)..... 156
MIQUEL Y PLANAS (R.). Voir ROIÇ DE CORELLA.
MÖRNER (M.). Voir BEROL.
NICOD (L.). Voir ADAM DE LA HALLE.
NUNÈS (J. J.). Voir *Cronica da ordem dos frades menores*.
NYROP (Kr.), Étude syntaxique sur le pronom indéfini *on* (L. Foulet). 157
— Études de grammaire française (L. Foulet)..... 314
— Recueil de textes français publiés pour les cours universitaires, I, 2e édition..... 157
OLIVIERI (D.), Il nome locale veneto *lupia*, *lubia* ed alcuni toponimi affini (J. Jud)..... 312
PAMFILE (T.), Cerul şi podoabele lui..... 596
— Diavolul învrăjbitor al lumii..... 596
— Mitologie românească, I-II..... 597
— Sărbătorile la Români..... 596
— Vazduhul..... 597
— et M. LUPESCU, Cromatica poporului român..... 596
PANGE (Comte M. de), Les Lorrains et la France au moyen âge (M. R.)..... 604
PAPAHAGI (P.). Voir BOIAGI.
Passion, The Northern —, p. p. Fr. A. FOSTER (M. R.)..... 318
POMA (C.), Il composto verbale nella onomastica italiana (M. R.).... 601

RAOUL LE PETIT. Voir *Fauvain*.
REMIZE (F.). Voir *Vie de sainte Enimie*.
RENART (Jean), *Le lai de l'ombre*, p. p. J. BÉDIER 153
ROCABERTI, The *Gloria d'Amor* of Fra —, p. p. H. C. HEATON (A. Morel-Fatio) 155
ROIÇ DE CORELLA, Obres de J. —, p. p. R. MIQUEL Y PLANAS (M.R.). 320
Roland, La Chanson de —, traduction p. H. CHAMARD (M. R.) 318
RÜTIMEYER (L.), Beitrage zur schweizerischen Urethnographie (J. Jud). 310
SALVERDA DE GRAVE (J.-J.), L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés (L. Foulet) 606
TANQUEREY (F. J.), Recueil de lettres anglo-françaises, 1265-1399 (M. R.) 603
TAPPOLET (G.), La survivance de Diana dans les patois romands (M. R.) 612
TERRACHER (A.), Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois 153
THIEME (H.), Essai sur l'histoire du vers français (M. R.) 607
THOMAS (A.), Jean Pitart, chirurgien et poète (A. Långfors) 159
— Notice sur le ms. latin 4788 du Vatican contenant une traduction française avec commentaire par maître Pierre de Paris de la *Consolatio philosophiae* de Boèce (M. R) 606
THOREL (O.), Essai historique et philologique sur les *quatre abeuzes* (Cl. Brunel) 160
— Voir LE GRAS.
TOYNBEE (Paget), Concise dictionary of proper names and notables matters in the works of Dante 610
VICIU (A.), Colinde din Ardeal, datini de Crăciun şi credinţe poporane. 596
Vie de sainte Enimie, traduction française par F. REMIZE et J. BARBOT (Cl. Brunel) 602
VILLON, *Le Testament Françoys V. de Paris*, orné de figures du temps (L. Foulet) 160
WEIGAND (G.), Albanesische Grammatik im südgegischen Dialekt (M. R.) 598
— Albanesisch-deutsches und deutsch-albanesisches Wörterbuch (M. R.) 598

CHRONIQUE

La *Romania* pendant les années de guerre, 151.
Nécrologie : J. Bonnard, 591 ; M. Bréal, 300 ; L. Constans, 591 ; J. Druon, 309 ; P. A. Geijer, 594 ; E. Gorra, 593 ; P. E. Guarnerio, 595 ; Ch. Kohler, 592 ; P. Meyer, 151 ; F. Monaci, 592 ; E. Picot, 152 et 300.

Nominations : MM. G. Cohen, Th. Gerold, E. Hoepffner, Kohler, Mauguin et A. Terracher à Strasbourg, 595 ; — F. Boillot à Bristol, O. H. Prior à Cambridge, J. Orr à Manchester, R. L. Graeme Ritchie à Birmingham, 309; — S. Debenedetti à Pavie, C. De Lollis à Rome, A. Farinelli à Turin, N. Zingarelli à Milan, 595; — Taverney à Lausanne, 595.

Récompenses décernées par l'Institut de France en 1914-1918 à MM. G. Raynaud et H. Lemaître, A. Pagès, 595 ; — A. Jeanroy, Leite de Vasconcellos, A. Guesnon, O. Bloch, A. Långfors, E. Langlois, 596.

Collections : Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 153 et 310; Classiques français du moyen âge, 310; *Din vieața poporului român*, 596 ; Société des anciens textes français, 153.

Projets de publication : par M. H. Kjellman, des miracles des mss. Royal 20 B. XIV du British Museum et fr. 818 de la Bibliothèque nationale, 309.

Errata au t. XLIV 612

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ROMANIA

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

TOME XLVI

49e ANNÉE. — 1920

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

EDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CHRÉTIEN DE TROYES

ET LE

CONTE DE *GUILLAUME D'ANGLETERRE*

A la différence de mes devanciers [1], je n'insisterai pas sur le thème de *Guillaume d'Angleterre*. Que Chrétien l'ait puisé dans une vie de saint (il est d'incontestables analogies entre la légende de saint Eustache et le sujet de son conte) ou qu'il le doive, comme il le dit, à la tradition orale [2], il n'importe guère à ma démonstration. Je serais plutôt porté à le croire d'origine antique. Si Chrétien, traducteur d'Ovide, s'est plu à semer les souvenirs de ses lectures classiques dans ses romans (l'histoire d'Énée et de Lavinie dans *Erec*, le mythe de Narcisse dans *Cligès*, la mention de Pyrame dans *Lancelot*, la fable de Tantale ici), si, d'autre part, la fable de la Matrone d'Éphèse n'est pas étrangère à la composition d'*Yvain*, comme l'a soutenu W. Foerster, si *Cligès* nous rappelle, je l'ai écrit ailleurs [3], la

1. Voyez notamment d'Ancona, *Poemetti popolari italiani*, IV (comp. *Romania*, XVIII, 510, n. 3); W. Foerster, préface de la *Kleine Ausgabe*. Voyez encore J. Acher dans la *Revue des langues romanes*, 1912, p. 446 sq. Je dirai, pour n'avoir plus à y revenir, que toutes mes citations sont empruntées aux éditions de W. Foerster (*Gr. Aug.*, 1899, *Kl. Aug.*, 1911); je me suis toutefois permis d'en modifier la graphie, uniformisée arbitrairement et au grand dam de l'esthétique sans nulle bonne raison. Des formes comme *cuisire* (*cendre*), *an* (en, inde), *janz* (*genz*), *feire* (*faire*), *sal* (pour *saut*) etc., n'ajoutent rien à l'exactitude d'un texte.

2. A proprement parler, Chrétien s'est contredit assez étrangement. Vers 11 sq., il dit qu'il a vu dans les « estoires d'Angleterre », et qu'on peut l'y retrouver, une histoire plaisante et vraie, et c'est évidemment celle qu'il va conter, puisque, v. 46, il spécifie : *en l'estoire trovai et lui*... Mais à la fin du poème, il prétend que c'est un certain « Rogier li cointes » qui lui conta sa « matière ». Tout cela n'est pas pour émouvoir ceux qui ont la familiarité de nos vieux auteurs.

3. Voyez mon *Évolution du roman*, etc., p. 31.

légende de Phèdre, on peut conjecturer que la légende d'Apollonius de Tyr a fourni quelques-uns des éléments imaginatifs de notre conte.

Comme Guillaume d'Angleterre, Apollonius est averti par une voix céleste de quitter son pays (*H. Ap. Tyri*, éd. Riese, XLVIII); il emmène aussi sa femme enceinte, qui refuse de l'abandonner (id., XXIV); pendant le voyage, il est séparé d'elle et de ses (son) enfants; il se fait marchand, comme le personnage de Chrétien (id., XXVIII : *opera mercaturus*) et les hasards de la navigation le conduisent au port où sa fille est livrée à des mains indignes. A cet endroit, il semble que l'auteur de notre conte (à moins que ce ne soit sa source) ait substitué la femme du héros à son enfant; enlevée par des pirates (ici, par des marchands qui ne se conduisent guère plus honnêtement), celle-ci est destinée à un métier infâme. Les fils de Guillaume sont, eux aussi, contraints à des besognes indignes de leur sang, et quant à sa femme, Gratienne, il est, à deux reprises, fait allusion dans l'œuvre à une vie peu honorable qu'elle aurait menée [1]. De part et d'autre, enfin, l'épouse du héros exerce le pouvoir sur la terre où elle a échoué (XLVIII : *conjux ejus... principatum tenebat*) et le récit se termine par l'énumération des bienfaits dont le héros comble ceux qui l'ont aidé à conjurer la mauvaise fortune. On avouera que ce sont là des analogies trop considérables pour qu'elles soient dues au hasard. Il est vrai que les énigmes, qui jouent un rôle si considérable dans *Apollonius de Tyr*, ne se retrouvent pas ici. Mais il n'est même pas besoin de supposer que Chrétien ait négligé cet élément, car il est étranger aux versions françaises déjà étudiées [2], et déjà G. de Viterbe l'avait supprimé. J'ajoute que la fable d'Apollonius de Tyr, dont nous avons une version rimée de l'époque carolingienne (Dummler, *P. l. ævi Car.*, II, 483), a été très populaire en France, et, parmi les témoignages attestant sa diffusion, il n'est pas indifférent de noter le traduc-

1. Voyez, v. 672, l'épithète d'*abandonée* (femme de mauvaise vie, dans la bouche des marchands à l'adresse de Gratienne) et, vers 1145 et sq., l'allusion à une vie déréglée que celle-ci aurait menée auparavant.

2. Cf. Hagen, *Der Roman von Konig Ap. von Tyrus*, etc., p. 21, et Hofmann dans les *Sitzungsberichte* de Munich, 1871, p. 415.

teur d'Ovide dont il est question dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXIX, 493. L'auteur du *Poème Moral* (vers 1200) s'afflige encore de la vogue de cette fable païenne, et le contexte nous permet de supposer qu'il en circulait des versions rimées en français.

Ces quelques indications, pour sommaires qu'elles soient, me paraissent suffire, l'intérêt d'une étude comme celle-ci consistant beaucoup moins, à mon sens, en ces hasardeuses inductions sur des motifs de contes, qui ont amusé nos aînés sans grand profit pour la science, que dans une comparaison attentive entre des récits de même caractère, contemporains les uns des autres, issus d'une même inspiration générale, et qui portent l'empreinte nette d'un talent personnel.

Une telle comparaison, pour être féconde, ne doit négliger aucun des éléments constitutifs de notre poème : établir que *Guillaume* est un roman d'aventures, conçu et machiné comme les autres; y relever les allusions, les détails concrets, les réflexions morales auxquelles il est certain ou probable que se complaise Chrétien; s'efforcer — tâche plus délicate — d'y retrouver les conceptions générales et les procédés de composition littéraire de ce dernier, sans omettre ce qui concerne la langue et la versification, voilà ce qui m'occupera exclusivement.

I

GUILLAUME EST UN ROMAN D'AVENTURES

Il l'est, et l'auteur en a conscience. Il emploie le mot à chaque occasion, et, comme s'il voulait réduire à sa juste valeur l'élément initial de son thème, c'est-à-dire l'intervention d'En-Haut, il n'emploie pas d'autre terme pour désigner l'étrange voyage qu'entreprennent le roi et la reine, s'éloignant de leur palais et de leurs sujets :

Si com aventure les mame (140)

Pareils à Érec et à Énide, ils s'en vont chercher des aventures, mus par une obligation, qui, pour un lecteur du temps, n'est ni plus ni moins forte que l'honneur chevaleresque. Rien d'es-

sentiel ne distingue leurs aventures de celles des chevaliers bretons. Est-ce que le loup qui menace de dévorer l'un des enfants nouveau-nés du roi, n'est pas le cousin germain du lion qui fait si grand peur à Thisbé dans le petit roman qui porte ce titre et auquel Chrétien fait allusion (*Lancelot*, 3821)? Et de cet autre lion qui a donné aussi un titre à l'histoire d'*Yvain*?

Quand le roi a perdu sa femme et ses enfants, l'auteur nous dit que

par *aventure* ala
Que sus, que jus, que ça, que la (955-6).

Quand ses enfants, devenus grands, fuient leurs peres adoptifs, l'un d'eux, s'adressant à l'autre, lui demande de quel côté ils doivent diriger leurs pas. Et l'autre, de répondre :

Amis, je nel sai deviner
Se aventure ne nos maine (1756-7)[1].

Après la tempête, c'est « Aventure » qui mène la nef de Guillaume (2380). Enfin, lorsque les enfants du roi sont retrouvés et reconnus par lui, ils s'empressent de le mettre en présence de leur hôte, le roi de Cathenasse :

Lor pere par le poing li baillent,
Si li a contee et desclose
Tote l'aventure et la chose
Loviaus, au roi de Quatenasse (2942-5),

et vous pouvez être assuré qu'il n'y a pas un mot de religion dans le récit, d'ailleurs émouvant, fait par l'un des jeunes gens. Le roi de Cathenasse ne s'exprime pas autrement, puisqu'il s'écrie :

Bele aventure avez trovée,
Si en devez grant joie avoir... (2950-1)

1. Voyez encore 1761 ; vers 2379-80 : « en quel contrée — Aventure a lor nef menée ». Comp. *aventure maine* dans *Cligès*, 2609. Dans *Yvain*, 177, sq., le héros dit : *aloie querant aventures*, — Armez de totes armeüres, — Si come chevaliers doit estre... ; comp. 260, 358, sq. ; comp. surtout 2294, sq. : Car mout avoit grant covoitié — De l'oïr et mout li conjure — *De tot son oivre l'avanture*... De même. *Cligès* 3469, 5537. Erec, de même que Guillaume,

sa feme en mainne,
Ne set quel part, *en aventure* (2766-7).

Des diverses significations que prend le mot « aventure » en ces nombreux passages, la dernière n'est pas la moins digne d'être soulignée. C'est celle qu'il reçoit dans les romans de Chrétien ; dans *Yvain*, dans le *Gral*, partout, *aventure maine* le héros comme ici, et le récit de cette aventure excite le même intérêt.

Et jamais désignation ne convint mieux à une histoire fertile en événements merveilleux. Écoutez plutôt. Un roi, averti par un prodige qui se renouvelle trois fois et interrompt son sommeil, abandonne son palais et ses sujets et va « courir l'aventure » avec sa femme enceinte et proche de son terme. Après avoir beaucoup erré au hasard (car l'ordre céleste, dont il ne sera plus jamais question, n'a fixé — chose étrange — aucun but à leur voyage [1]), ils arrivent en un lieu où la reine accouche de deux beaux enfants. Elle est alors séparée brutale-

1. On n'insistera jamais trop nettement sur l'illusion où ont été ceux qui ont vu dans le « conte » de Guillaume un récit pieux. W. Foerster, si averti pourtant en ce qui concerne Chrétien, s'y est lui-même mépris au début de ses travaux. En 1889, il voulait que le poète eût rimé ce court poème en expiation de ses péchés (!) et le plaçait à la fin de sa carrière (« Und hat Ch. selbst gegen Ende seines Lebens Busse gethan und... den *asketischen* Wilhelm von England gleichsam zur Sühne gedichtet » *Cligès*, Ausg. [1], p. VIII). Plus tard, il est vrai — j'ose dire sous mon influence, — il s'est ressaisi et, dans la 2e édition de l'ouvrage (1911), il s'est efforcé, avec un succès relatif, d'établir que *Guillaume* était un roman d'aventures. Il aurait pu multiplier les précisions, et noter qu'à part les vers du début, il n'est peut-être aucun poème de Chrétien, où la religion tienne une aussi faible place. Je fais abstraction de la légende du *Gral*, que son auteur a traitée d'ailleurs assez librement et sans un souci exagéré de la couleur mystique. Mais dans *Erec*, combien de passages attestent des préoccupations plus chrétiennes ! Voyez le détail de la messe, 700 sq. ; la prière des vers 892 sq ; le v. 948 ; les vv. 1477, 1648, 2374 sq., 3428-9, 3478, 4472-5, 4570, 4670-11, 6403 ; 6529-40, 6856, 6888 sq. Dans *Lancelot*, qui est son œuvre la plus profane et la glorification de l'adultère et de l'amour impérieux et sans scrupule, on trouve encore des réminiscences dévotes (voyez 3098 sq. ; 3593 sq. ; 3890 sq.). Je ne parle pas de *Se Dieus m'ait* et des formules analogues ; dans ce même texte, du vers 4856 au vers 5002, j'en relève dix exemples. Une dernière remarque : a-t-on noté que dans l'*Enseignement des princes*, 1293 sq., Robert de Blois fait allusion à une version de notre conte, où le roi s'enfuit *coiement* avec sa femme et ses enfants pour échapper à la trahison ?

ment de son mari par des marchands qui, la trouvant belle, la conduisent au bateau les emportant, avec une cargaison, en Cathenasse (Caithness). D'autres marchands trouvent les enfants qu'ils adoptent, après toutefois que l'un des nouveau-nés a failli être dévoré par un loup. Le roi reçoit l'aumône de quelques besants, mais, pour comble de misère, un aigle (sur le bord de l'Océan !) lui ravit cette dernière ressource. Il est toutefois recueilli, lui aussi, par des marchands et devient à Galveide le valet de l'un d'eux qui le prend en affection et refait sa fortune, en lui confiant la conduite d'un navire et le soin de vendre ses produits. C'est ainsi qu'il débarque dans un port, celui de Sorlinc, où sa femme est souveraine. Les marchands ont dû, en effet, la céder à un vieillard qui exerce l'autorité là-bas et qui, s'étant épris d'elle, l'a épousée malgré sa résistance. Mais il a été convenu qu'elle ne se donnerait à lui qu'au bout d'un an et, comme le vieillard meurt avant le terme, elle hérite de ses fonctions et de sa fortune. La coutume du port l'autorise à prendre dans la cargaison n'importe quel objet à son gré. Elle découvre et reconnaît un cor de chasse, qui avait appartenu au roi et qu'un enfant avait volé dans le palais après leur départ mystérieux (pensez au rôle du cor dans plus d'un récit breton, et notamment dans *Erec* et *Yvain*). Elle reconnait aussi un anneau que Guillaume portait toujours, et c'est le seul objet qu'elle exige, au grand ennui de ce dernier et à la stupeur de ses gens qui s'attendaient à une meilleure prise. Bien qu'elle ait reconnu le roi, elle feint de l'ignorer ; elle le traite pourtant avec des égards exceptionnels et l'invite à sa table. A la fin du repas, il tombe dans une sorte d'extase que connaissent bien ceux qui ont lu *Erec*, *Yvain* et *Perceval*, et il « rêve » qu'il est à la chasse, exercice favori des chevaliers du temps. La reine s'empresse de lui fournir les moyens de satisfaire sa passion. Il part, et, dans la forêt prochaine, retrouve ses fils, qui veulent d'abord attenter à sa vie, car il a franchi les limites séparant le domaine de Gratienne de celui de son pire ennemi, le roi de Cathenasse, au service duquel ils sont entrés après d'assez longues aventures. Recueillis et adoptés par deux marchands, qui ignorent le lien les unissant, ils n'ont cessé de montrer la même répugnance pour les besognes vulgaires auxquelles on a voulu les contraindre ; un beau matin ils se sont enfuis

pour « courir l'aventure ». Et c'est le hasard de leurs pérégrinations qui, après un épisode de chasse assez émouvant (encore la chasse !) leur a valu l'heureuse fortune d'être accueillis et traités comme ils le méritaient par le roi de Cathenasse. Ils sont devenus deux vaillants chevaliers, lorsqu'ils font ainsi la rencontre de leur père et sont reconnus par lui. Bientôt conduits à leur mère, ils ont la joie de la connaître et de l'embrasser, et ils font combler leurs pères adoptifs, dont les torts et les ridicules sont aisement oubliés, de faveurs et de présents.

Il faudrait maintenant reprendre un à un les incidents dont Chrétien a tissé son conte, besogne longue et un peu fastidieuse, à laquelle j'ai cru pouvoir renoncer pour me consacrer, de préférence, à l'étude des procédés littéraires de l'écrivain. Car ce qui semble importer à ma démonstration, c'est moins tel ou tel détail d'un conte, familier à l'imagination romanesque du moyen âge, que les mobiles ayant guidé cet écrivain dans leur choix et leur mise en œuvre. Si je puis établir qu'il y a identité entre la méthode de Chrétien qui a signé le conte de *Guillaume* et celle de l'auteur d'*Yvain*, du *Gral*, etc., et si, d'autre part, tous deux parlent et écrivent la même langue, il peut être indifférent de savoir si c'est la tradition orale ou la tradition écrite, à laquelle l'artiste a eu préférablement recours.

II

LA PHILOSOPHIE DE CHRÉTIEN

Mais avant d'analyser la composition littéraire de l'œuvre, on peut se demander si, dans son sens général, elle s'harmonise avec celles que l'on doit incontestablement à Chrétien de Troyes. Ce dernier, dont la personnalité est puissamment accusée, fait montre, à bien observer, de conceptions morales et sociales, qui sans doute ne sont pas étrangères à ses contemporains, mais ne trouvent chez aucun de ceux-ci un avocat aussi disert et aussi ardent. Une étude un peu complète de ces conceptions demanderait des développements incompatibles avec les dimensions de cette modeste dissertation. Je me bornerai donc à quelques indications, portant sur des points on

l'accord de notre conte avec ceux de Chrétien peut favoriser mon dessein. Cet accord acquerra une valeur particulière, si nous nous trouvons en présence de doctrines exclusivement propres à Chrétien et à notre auteur, ou encore si nulle part ailleurs elles ne sont énoncées avec la même insistance ni dans la même forme.

Guillaume est un conte aristocratique au même degré que *Cligès*, *Yvain* et *Lancelot*. Littérature de classe, peut-on dire de ces ouvrages, comme aussi de ceux de Gautier d'Arras, du *Tristan* de Thomas, etc. Oui, certes; mais ce qui distingue Chrétien, on l'a plus que suffisamment proclamé [1], c'est l'importance doctrinale des thèses que cette notion de classe lui a inspirées. Qu'il s'agisse de l'amour courtois, comme il l'a défini dans son *Lancelot*, mais plus et mieux encore dans son *Cligès*, qu'il s'agisse de sa philosophie de la Nature, ou encore de la façon dont il envisage les rapports sociaux, Chrétien l'emporte sur ses contemporains par l'acuité de sa critique, la finesse de ses aperçus, la distinction subtile et la nouveauté de son langage.

Retrouvons-nous au moins partie de tout cela dans *Guillaume*? De ce que l'amour y tient une si faible place, il semblerait déjà résulter qu'on court à une déception en s'attachant à semblable enquête. On verra tantôt qu'il n'en est rien, qu'il a suffi de quelques vers pour permettre à un grand artiste de se révéler à cet égard. Mais avant l'amour, il y a l'homme même. Nulle part peut-être, autant que dans ce court poème, Chrétien n'a mis son zèle patient à nous le montrer, cet homme, dans sa grandeur et ses faiblesses. La vie du héros, qui du rang suprême est précipité dans l'extrême infortune, est une leçon morale qui manque, ou presque, dans le reste de son œuvre, où il s'est borné, soit à analyser une nuance de sentiment (*Erec*), soit à définir le devoir chevaleresque (*Erec*, *Yvain*), soit à poser un problème moral (*Cligès*), soit encore à peindre l'amour défendu et les outrances auxquelles il peut conduire un parfait chevalier (*Lancelot*). Seul Yvain, si l'on veut y réfléchir, connaît quelques-uns des moments d'exaltation et d'abattement où la vertu morale se manifeste et se trompe. Yvain tombe dans

1. V. notamment les beaux articles de G. Paris, dans le *Journal des Savants*, 1902 (*Mélanges de litt. fr. du m. à.*, 229 sq.), et déjà *Romania*, XII, p. 519 sq.

la plus complète déchéance : folie, dénûment et assauvagissement. C'est ce que, à peu de chose près, nous montre l'histoire de Guillaume.

Que ce héros chrétien soit moralement épargné, du moins qu'après les misères physiques il ne connaisse qu'une faible atteinte du mal auquel succombe Yvain, il le doit peut-être aux circonstances, peut-être aussi à la sorte de mission que lui a imposée la volonté divine et dont il s'acquitte ponctuellement [1].

Pourtant il vient un moment, celui de la détente nerveuse, où les signes du mal apparaissent chez lui. On n'y a guère pris attention [2] ; pourtant, assis aux côtés de sa femme retrouvée, mais se cachant de lui comme il se cache d'elle, il se sent tout à coup emporté loin d'elle, loin du moment présent ; une sorte d'hallucination s'empare de lui (2596 sq.) [3] :

> S'entre en un si très grant *penser*
> Qu'en veillant commence à songier.
> Ne m'en tenez à mençongier,
> Ne n'en alez ja merveillant,

s'écrie le poète, qui croit devoir expliquer que « les pensers sont comme les songes ». Mais ce *penser*, nous le connaissions déjà. Érec, après avoir triomphé de plusieurs adversaires, en subit, lui aussi, le charme dangereux et comme la fascination. La même impuissance d'agir manque de le perdre, et Énide avec lui, qui s'écrie douloureusement :

> Je voi bien que mes sire *pense*
> Tant que lui-meïsme oblie (3762-3).

---

1. Voyez v. 476 :

> Que rien à faire ne desdaingne

v. 607 :

> Faire m'estuet ma destinee

vers 1023-24, il dit au maître qui l'engage :

> Ja de faire vostre servise
> Ne troveroiz en moi feintise.
> . . . . . .
> Tot fait senz ire et senz rancune

ajoute le poète (1029).

2. Voyez toutefois W. Foerster dans la *Kl. Ausg.*, XXIX, mais il ne s'agit que d'une rapide indication, et *Lancelot* est omis.

3. Notez encore les termes employés : *Ne cel penser toz s'ublia* .. (2600), *Diu ros lont f'ere pensis* (2630).

Lancelot tombe dans le même songe halluciné :

Et cil de la charrete *pense*
Con cil qui force ne depense
N'a vers amor qui le justise ;
Et ses *pensers* est de tel guise
Que lui-meïsmes en oblie (715 sq.).

Même imagination, même terminologie. Yvain, traître à sa parole, subit un ébranlement plus complet :

Lors li monta uns torbeillons
El chief si granz, que il forsane (2804-5).

Mais quand une dame charitable a réussi à le calmer, on a soin de nous dire qu'il

fu gariz et respassez,
Et rot son sen *et sa memoire.*

C'est donc le même oubli qui l'a conduit aux pires violences et c'est encore l'oubli qui arrête et fixe, immobile sur sa monture, Perceval, dans la plaine glacée où la vue d'un oiseau sanglant le plonge dans une extase sans nom, de même que (*Gral*, v. 9408 sq.) la force du souvenir opère presque aussi puissamment sur Gauvain vainqueur.

Rien peut-être n'est plus caractéristique de la manière de Chrétien que la peinture de ces accès de mélancolie [1], entraînant l'abolition de la mémoire et l'impuissance physique de l'être. Or on a vu que Guillaume n'y échappe point et que les symptômes, atténués chez lui, sont notés de façon identique.

Est-ce la seule analogie morale, vraiment significative, que nous relevions dans cette œuvre singulière, d'où il a plu à Chrétien d'exclure Arthur, Gauvain et les autres chevaliers de la Table Ronde ? Assurément non. La même propension à endoctriner s'y constate que dans *Erec*, *Yvain*, etc. Les mêmes thèmes y sont exploités : le mal que cause l'avarice [2], le devoir de cha-

1. Lui-même emploie le mot :

... del cervel li issi fors
La rage et la melancolie (*Yvain*, 3004-5).

2. Voyez le long couplet sur Tantale, 900 sq., et comp. *Cligès*, 193 sq.

rité des « prodomes » envers les humbles [1], le malheur d'être pauvre [2], le mérite qu'il y a à remplir un devoir sans obligation [3], etc. Pas une de ces maximes, plus ou moins brièvement formulées, qui n'ait son double dans le reste de l'œuvre de Chrétien.

Mais dans tout le poème, où la vivacité du dialogue et la rapidité de la narration, rendue nécessaire par la multiplicité des incidents et leur entrecroisement ingénieux, réduisent à un extrême effacement la part concédée aux réflexions morales, rien n'approche de l'insistance avec laquelle l'auteur a voulu marquer son esprit de classe, sa partialité avouée pour ceux qui constituaient ses protecteurs attitrés et sa clientèle recherchée [4].

Nulle part, peut-être, Chrétien n'a manifesté un pareil mépris des vilains que dans son *Guillaume*. On pourrait soutenir que c'est le cri du sang aristocratique qui en détermine ou soutient les principales péripéties. La sottise grossière des parents adoptifs de Lovel et Marin ne cesse de fournir à l'écrivain des traits plaisants ou odieux. Mieux que cela, il multiplie à l'adresse de cette classe, dans laquelle il confond la bourgeoisie et le peuple, les expressions méprisantes. Lorsqu'il montre les marchands insultant à la misère du roi, ou se disputant la reine, ou encore maltraitant les enfants rétifs aux besognes de métier, ou enfin trahissant la plus basse cupidité devant l'élan généreux des sou-

---

1. Au maleureus, au cheitif
Doit l'an doner, coment qu'il l'aient,
De ce que li prodome atraient (3040).

Comparez la curieuse analogie de forme dans *Lancelot*, 3220 :
Que prodom doit prodome atraire

Pour le sens du précepte, voir *Yvain*, 5680-2.

2. 1591 sq. Comp. *Erec*, 1560 : *Povreté mout prodome [illegible]*.

3. 1571-4. Comp. *Cligès*, 4499-5001, 5520 sq.

4. Certes, il y a un passage qu'on peut m'opposer, et c'est celui où Chrétien met dans la bouche de l'équipage du vaisseau, portant Guillaume et sa fortune, le triste aveu du sort des petits, abandonnés au caprice féroce des « hauz barons » (2352). Mais il faut observer : 1° que ce sont des gens du peuple qui se lamentent (*Einsi nos cheitif conperons...*, etc.), 2° que le hasard a voulu que dans *Cligès*, le même mot désolant reparaisse (993 sq.) et que là aussi les « barons » soient désignés, qui « se desvoient — Si que l'ente ne maintienent... », etc.

verains qui ont retrouvé leurs enfants, il semble éprouver une sorte de jouissance à les abaisser moralement :

... En vilain a molt fole beste (3249),

s'écrie-t-il. Mais déjà auparavant, son antipathie dédaigneuse s'était donné libre cours : elle lui avait dicté un long exposé doctrinal, dont l'essentiel reparaît dans d'autres œuvres de l'écrivain. La Nature, y lit-on,

est teus qu'onques ne fausse (1365).

Elle ne s'égare jamais dans ses mystérieuses opérations. Sa sauce (l'image est bizarre, et elle est bien de Chrétien [1]) est tantôt trouble et amère, tantôt claire et fraîche et douce au goûter. C'est que, de part et d'autre, la composition en est différente. Telle la Nature, tel est l'homme. Il reste toujours ce qu'elle l'a fait. Un vilain sera un vilain toute sa vie ; la fortune, les honneurs ne peuvent rien contre le sang. Et c'est pourquoi, élevés par des gens d'une autre classe, qui les ont recueillis dès l'âge le plus tendre, les fils du roi Guillaume

Ne puent as vilains retraire
Par norreture que il aient
. . . . . .
Par nature ont totes les limes
Dont il se liment et escurent (1394 sq.) [2].

---

1. Ce serait la place d'une petite dissertation, qui a été amorcée par W. Foerster (*Kl. Ausg.*, XXIX). Qu'il me suffise de noter que Chrétien, plutôt ménager des efforts de son imagination, a reproduit, en l'abrégeant, le tour allégorique qui figure ici et qu'il en a fait l'application à l'amour, qui, lui, à la différence de la Nature :

... en la cendre	. . . . .
Et en la poudre espant son basme	avec fin basme destenpré ;
. . . . .	Et l'autre est si mal atempré
Et destenpre çucre de fiel	Qu'il n'i a ne çucre ne miel ;
Et mesle suie avueques miel.	D'escamonie est et de fiel.
(*Yv.*, 1398 sq.).	(*Guill.*, 1373 sq.).

Comp. *sauce... bien destrenprée*, dans *Yvain*, 2854-5. La rime *fausse* : *sausse* (1365-66) a eu une rare fortune ; on la retrouve dans Beroul, *Tristan*, 4106-7 ; dans la *Vie de sainte Léocadie*, 1355-6 ; dans le *Recueil général des Fabliaux*, VI, 65, etc.

2. Voyez encore 1474 sq. : *L'an ne se doit mie fier — Au vilain*, etc. Le

A cette conception qu'on retrouve plus ou moins gauchement exprimée chez tous les romanciers du temps [1], mais que nul d'entre eux ne s'est complu autant que Chrétien à développer et à illustrer d'exemples, se rattachent, de façon assez naturelle, l'exaltation du sentiment aristocratique et l'énumération complaisante des qualités par lesquelles se distinguent les gens bien nés. Confessons que si l'auteur de *Guillaume* a craché tout son mépris des autres gens, il ne perd guère de temps à nous décrire les talents de ses héros. Leurs actes lui suffisent, et dans toute son œuvre, il aurait pu soutenir qu'aucun d'eux ne montre autant de piété, de noblesse d'âme, de résignation, de courage dans le malheur que le roi Guillaume. De même il lui suffit de peu de traits pour caractériser l'enfance généreuse et fière de ses fils. Nous verrons tantôt ce qu'il faut penser de son épouse.

Pour l'instant, notons que le thème adopté ne se prêtant pas à la peinture de la valeur guerrière, il ne restait guère à l'écrivain, si flatteur pour l'orgueil de ses auditeurs ordinaires, qu'à se rattraper sur un autre exercice violent, où se dépensaient, avec prédilection, leur vigueur physique et leur adresse exercée. La chasse (on l'a vu par une brève analyse), tient dans *Guillaume* une place au moins égale à celle que le goût du temps a décidé Chrétien à lui assigner dans ses autres poèmes [2]. Elle

même esprit de classe apparaît non moins nettement dans *Erec*, 6912 sq. ; dans *Cligès*, 4529 sq. (voyez notamment le rappel de notre exposé doctrinal que constituent les vers 4536-8 :

Et se il a dedenz le cors
Ne mauvestié ne vilenie,
Ja n'iert tant cortois...

et cf. encore 4548) ; dans *Yvain*, 31-32 : *Qu'encor vaut mieux, ce m'est avis*
Uns cortois morz qu'uns vilains vis (c'est l'auteur qui parle) ; 90, etc. ; dans le *Gral*, 6438 sq., où il s'agit aussi de marchands.

1. Voyez par ex. Gautier d'Arras, *Ille et Galeron*, 619 sq.

2. Voyez, dans le seul *Yvain*, les vers 813-4, 882-4 (comparaison), 1266 sq., (idem), 2468 sq., 3195 (comparaison), 3435 sq., 5045 (mention de la chasse), et cela sans qu'un seul récit de chasse (il y en a deux dans *Guillaume*), soit introduit dans le récit. Pour *Cligès*, voyez 2443 (comparaison), 2791 (le héros sait *plus d'oisiaus et plus chiens* que Tristan), 4546 (comparaison), 4932 (idem), 6322 (épisode de l'autour), 6430 sq. (épisode de chasse). Les chiens de chasse, *brachet*, *levrier*, etc., sont souvent mentionnés (*Erec*,

est, en effet, l'élément déterminant, pour les fils du roi, d'un événement qui va assurer leur fortune. Quant au roi lui-même, poussé à une partie de chasse par une sorte d'hallucination trahissant le goût passionné qu'il a pour ce sport, il lui devra de retrouver ses enfants, de sorte que ce que la bravoure guerrière peut donner à Gauvain, Yvain, Érec, etc. [1], les hasards du plaisir cynégétique vont le procurer, de façon non moins romanesque, au héros du conte de *Guillaume*.

J'ai jusqu'ici peu parlé de l'amour et de la femme. A part un court épisode, en effet, seuls l'amour conjugal et l'amour paternel sont peints en traits heureux dans notre poème. Mais est-ce là, comme on l'a soutenu, une raison valable pour en refuser la paternité à Chrétien ? Indépendamment des nombreux arguments qui militent en sens contraire [2], je ferai remarquer qu'à ce compte on serait tout aussi justifié de soutenir que le *Gral* n'est pas de lui. Au surplus l'épisode, un peu court, de Gleolaïs, n'est-il pas là pour attester que la préoccupation cardinale du poète ne l'a pas abandonné ? Mieux que cela, cet épisode ne fait guère que reproduire celui de Galoain (et aussi celui du comte de Limors) dans *Erec*. Des deux parts, la femme légitime du héros est recueillie par un seigneur, qui s'éprend d'elle et, des deux parts, sans repousser complètement ses

---

2393, 5364 ; *Cligès*, 6431 ; *Yvain*, 1266 et 3439 pour le *braiet* ; *Erec*, 2393, 5364 et *Guill.*, 1450 pour le *levrier*. Le *mastin* est dans *Guill.* (1450), *Yvain* (648), *Gral* (4883). Le *guaignon* (: compaignon) fournit la même rime dans *Guill.* (1511) et *Yvain* (645). Je laisse de côté la tenderie et la pêche, mais ne puis pas ne pas signaler les vers 1288-9 où *pêché* et *oiselé* sont employés métaphoriquement comme dans *Cligès*, 6139, et *Erec*, 6468.

1. Si rien n'est « breton » dans *Guillaume*, observons pourtant que deux personnages secondaires, Gleolaïs et Therfes, ont des noms qui rappellent les autres romans de l'auteur, et que nulle part ailleurs, la toponymie anglaise n'a été l'objet d'autant de soins.

2. L'amour filial tient une place considérable dans le *Gral*. Pour avoir manqué à ses devoirs envers sa mère, Perceval est durement puni. La « bele douce fille » du vavasseur qu'est Énide nous offre un exemple délicieux de respect filial, et si la théorie de M. Van Hamel est fondée (voyez *Romania*, XXXIII, 465), une partie de l'œuvre de Chrétien, son *Cligès* comme son *Tristan* perdu, serait une glorification immortelle de la fidélité conjugale ; il n'est pas niable que la dramatique histoire d'Enide n'a pas d'autre signification, ni de plus haute moralité que celle-là.

avances, elle demande un délai. Le dialogue qui s'engage entre les deux personnages nous étonne par des similitudes, qui n'ont rien d'accidentel :

Dame, fet il (*Gleolaïs*), je vos otroi
Tot quitement ma terre et moi
(1108-9)

La moitié de tote ma terre
Li voudrai doner en doaire
(*Erec*, 4762-3).

Bon gré malgré, il faut, en dépit de ses réserves mentales, qu'elle se résigne à l'épouser :

Et cil a prise et receüe
Sa fame de main d'un abé
(1306-7).

Lors ont le chapelain mandé
Si con li cuens l'ot comandé,
Et la dame ont amenee,
Si li ont à force donée
(*Erec*, 4763-68)[1].

Mais la dame est bien résolue à ne pas laisser consommer le mariage :

Ainz se leiroit bruller ou tondre
Que ja mes en nule menière
. . . . . .
Veuille ami ne seignor avoir
Se le suen meïsmes ne ra.
(1124 sq.)
. . . . . .
De l'autre part revoldroit mieuz
Estre arse ou a chevaus detraite
Que de son cors li eüst faite
Charnelment nule conpaignie
(1204-7).

Hé miauz fusse je or à nestre
Ou en un feu d'espines arse
. . . . . .
Que j'eusse de rien faussé
Vers mon seignor...
(*Erec*, 3339-40).

1. J'ai emprunté les deux premières citations d'*Erec* à un autre épisode, celui du comte de Limors, répétition assez maladroite de celui de Galoain. On conçoit qu'écrivant un autre conte et décidé à utiliser un motif qui avait plu, Chrétien en ait usé plus sobrement. Mais on verra qu'il a ajouté ici à la complexité du personnage de l'héroïne. Ce qui la préoccupe au moins autant que les lois du mariage, c'est le « qu'en dira-t-on ». Or il n'est pas une œuvre de Chrétien où l'on n'enregistre ce mobile d'action plus humain qu'il n'est cleve. Voyez *Cligès*, 4102 sq., *Yvain*, 1801 sq. ; *Lancelot*, 1170 sq. ; *Perceval*, 2842-4, 6476, 6574, 7984 ; 8160. Le thème presqu'entier d'*Erec* est fondé sur cette crainte d'un jugement public défavorable qui décide Yvain à abandonner Laudine (1248[illegible] sq.) et qui hantait déjà Roland (*Chanson de Roland*, v. 1406 notamment).

Toutefois, plus intéressée qu'Énide [1], Gracienne mêle une certaine condescendance à son refus. Elle obtient un long délai avant de partager la couche de Gleolaïs; mais elle accepte tout de suite la donation qu'il lui fait, et l'auteur ne nous dissimule pas qu'elle est consciente de son double jeu :

> La terre viaut, de lui n'a cure ;
> Et neporquant si l'asseüre,
> Mes que un an respit li doingne... (1209-11).

L'odieux de ce calcul n'a pas préoccupé plus qu'il ne fallait l'homme qui a peint sous d'assez vilaines couleurs Laudine, empressée à accueillir et à épouser le chevalier qui vient de tuer son mari, Fénice jouant une abominable comédie pour se soustraire à ses devoirs conjugaux et se garder pour Cligès, Guenièvre trahissant le roi Artur pour Lancelot et tant d'autres créatures qui — telle Blancheflor dans *Perceval*, — étalent, sans excès de pudeur, la fragilité sentimentale de leur sexe [2], ou bien — telles Brangien, Lunette, Thessala, — font un métier dont le nom seul est une offense.

---

1. Et surtout plus savante. Comme Énide, elle se refuse ; mais combien plus habile est sa conduite! Elle commence par feindre de croire que le vieillard se moque d'elle. Elle dissimule son mariage, ce qu'Énide, au surplus, ne peut faire, et à ce mensonge elle en ajoute un plus surprenant : elle aurait été la mauvaise nonne, celle qui, pour vivre dans le siècle et goûter la volupté, aurait violé ses vœux ! Le vieillard amoureux qu'est Gleolaïs n'est pas ébranlé par ce terrible aveu. Toute la scène est passionnante à l'extrême et je ne vois que le célèbre entretien entre Laudine et Lunette, dans *Yvain*, qu'on puisse lui comparer. Le progrès est visible d'*Erec* à *Guillaume*, et peut-être même de *Cligès* à *Guillaume*, ce qui expliquerait, dans l'*Incipit* de *Cligès*, le silence gardé sur une œuvre qui fait étrangement honneur à Chrétien, et qu'il n'avait nulle bonne raison de taire dans l'énumération bien connue de ses premiers écrits.

2. On voit, par ces quelques lignes, combien mon sentiment est éloigné de celui de Mme F. Lot dans son très agréable livre, *La femme et l'amour au XIIe siècle*, etc. Ce n'est pas la seule conduite de plusieurs héroïnes de Chrétien qui révolte notre sens moral. Leur langage même est souvent dénué de délicatesse ou de distinction. Voyez, par exemple, Fénice révélant à Cligès qu'elle est vierge (5235, sq.), Énide, déclarant à Galvain, qu'elle vient de rencontrer pour la première fois (elle n'en pense pas un mot) : « *Je vous voudroie ja sentir — En un lit, certes, nu à nu* » (3398-9) ou, dans cette même

La misogynie de Chrétien [1] triomphe donc ici de son désir trop certain de peindre en beauté l'épouse si éprouvée de Guillaume ; elle lui fait, — comme à ses autres héros mâles, — réserver à celui-ci le rôle le plus favorable, en même temps qu'il triomphe des plus grands obstacles.

Si l'aventure de Gracienne ne manque pas d'originalité, et si elle occupe une place importante dans le récit, on peut dire que l'aventure de son époux en fournit plusieurs des éléments essentiels. Précipité du plus haut rang dans l'extrême détresse, il réussit, grâce à son travail et à son abnégation, à remonter un à un les échelons qui, à la fin, le conduisent à la fortune et, par elle, au retour du bonheur, procurant le dénouement. Pour animer les épisodes dans lesquels nous assistons à toutes ces vicissitudes du héros, Chrétien n'a rien négligé. Plus encore peut-être que dans ses autres poèmes, il a multiplié les détails d'observation directe. La vie des marchands, décrite minutieusement, les cargaisons transportées par eux, déballées en quelque sorte devant nous, les allusions aux coutumes locales, tout cela ne semble pas à l'auteur plus negligeable que les menus incidents des combats, que livrent ses héros ailleurs. Déjà l'on ne nous laisse pas ignorer quels sont les fruits sauvages [2] dont se nourrit Guillaume, parti à l'aventure et sans

---

œuvre, la reine Guenièvre spécifiant que le *bliaut* qu'elle donne à *Enide*, en échange de son *chainse*,

... plus de cent mars d'argent vaut (1636)

ou encore cette reine injuriant grossièrement son sénéchal dans *Yvain* : *Certes, Keus, ja fusstez ovrez,... Se ne vos pensiez vaudre Del senz dont vos estes pleins* (86, 88-9) ; comparez v. 116-7. Mais il serait oiseux de multiplier les exemples. Relisez, d'ailleurs, sur Fenice et Guenièvre le jugement sévère de G. Paris, *Journal des Savants*, 1902, 444-6.

1. Voyez ce qu'il dit des femmes, en général, dans *Yvain* 1640 sq. Comp. 1436-9, 2456 sq., etc. Voy. encore *Erec*, 3350 sq.

2. Ces fruits (glands, faines, poires, pommes, mûres, *ceneles*, *botons* (?), cornouilles, prunelles, alies) appellent invinciblement l'attention sur la métaphore prolongée des vers 1365 sq. On en reparlera tantôt ; mais on ne peut s'empêcher (voyez Foerster, *Kl. Ausg.*, p. XXIX) d'établir un rapprochement entre le passage où elle figure (et où il est question de girofle, de canelle, de *cerdamome*, de muscade, etc.) et celui d'*Yvain* où la même pensée a hanté l'auteur. Des rimes communes et successives comme *destempré : atempré* ; *miel : fiel* (1373-6 ; comp. *Yvain*, 1398 sq.) et le sens du développe-

esprit de retour pour obéir à la volonté divine (435-7), pas plus d'ailleurs que les objets de toute sorte, donnés par lui aux pauvres, sur le conseil de sa femme, avant qu'il prenne cette résolution suprême (149 sq.). Plus loin, quand il trouve du service chez un « borjois assasé », on ne nous fait pas grâce des divers offices dont il devra s'acquitter (1011 sq.). Plus tard encore, c'est le détail des produits confiés à son habileté mercantile (2010 sq. ; 2265 sq.) [1] ou de ceux qu'il met sous les yeux de la souveraine du port où il débarque (2456 sq.). Ailleurs (1982 sq. ; 3180 sq.), ce sont les lieux vers lesquels il se dirige, qui sont mentionnés avec exactitude. Les présents que la reine et lui font aux parents adoptifs de leurs enfants, enfin retrouvés, sont également détaillés (3213 sq. ; 3233 sq.).

A côté de ces constatations générales, on peut en faire de plus particulières. Quelques-unes figurent déjà dans le solide exposé, malheureusement incomplet, de W. Foerster. Le professeur de Bonn a utilisé le livre de Bourquelot sur les foires de Champagne, mais peut-être n'a-t-il pas assez insisté sur le fait que ce distingué spécialiste, ayant à mentionner les foires principales de Champagne au XIIe siècle, rappelle les diplômes et les chartes [2] que leur octroient les autorités ecclésiastiques et les seigneurs, sous les dates de 1148, 1153, 1154, 1157, 1159, 1164 et 1165 (dates qui coïncident — du moins les dernières — avec l'époque probable où fut composé notre ouvrage) et spécifie qu'il s'agit des « foires de Troyes, de Provins, de Bar et de Lagny ». Or Guillaume ayant fait ses preuves de capacité professionnelle, son maître lui dit

---

ment des deux parts ne laissent aucun doute sur les sources du texte d'*Yvain*, si, comme je suis disposé à le croire, il est postérieur en date.

1. Ici des analogies très pressantes ont été relevées par M. Foerster. Voyez notamment ces deux passages, où figurent les mêmes précisions :

E cil tantôt s'apareilla	Robes de ver et d'erminetes
D'aler as marchiez et as foires.	De conins et de violetes,
En piauz de chaz grises et noires,	D'escarlates, de dras de soie,
En conins et en violetes,	.....
En escuriaus et en brunetes	Ne de conins, ne de brunetes
A toz ses deniers enploiiez,	Mes de samiz et d'erminetes
.....	.....
(2010 sq.).	(*Erec*, 2113 sq. ; 6668-9).

2. *Etude sur les foires de Champagne*, p. 73.

Si va gaaigner et aquerre
En Flandres [1] et en Angleterre
. . . . . .
A Bar, à Provins et à Troie (1987).

Et le rapprochement a bien son prix, surtout dans l'hypothèse d'un auteur champenois. Non moins significative est (2266 sq.) la mention de quelques-unes des marchandises qu'a emportées le héros du poème :

Ou j'ai assez garance et gueide,
Et bresil et alun et graine,

qu'on ne peut mieux commenter qu'en reproduisant un autre passage de Bourquelot [2] : « La *guède* est une des bonnes teintures dont les statuts autorisent les drapiers de Troie à se servir. Ces statuts... constatent l'emploi, officiellement permis dans les ateliers de teinture champenois, de la *garance* et de la *graine* ou *kermès* pour teindre en rouge, du *brésil*, de la *gaude* pour teindre en jaune, ou de la racine de noyer. »

Voilà des précisions dont on dispose bien rarement à cette lointaine époque, lorsqu'il s'agit d'identifier l'auteur d'un écrit et d'en localiser la composition. Qui donc oserait encore soutenir que Chrétien, ce créateur d'âmes, se désintéresse des lieux où se passe l'action de ses romans ? Jamais peut-être il n'a paru s'attacher autant à leur donner ce cadre ferme et à leur brosser les décors, dont les écrivains modernes, depuis Balzac, ont peut-être exagéré l'importance. Pourtant, il ne serait pas trop difficile de rapprocher de ce souci, poussé ici à la minutie, certains épisodes d'autres œuvres, et par exemple, dans le *Graal*, la scène si curieusement animée de la *comune* que font les bourgeois révoltés, ayant à leur tête, comme en Flandre et en Wallonie,

Le maieur et les eschevins
Et d'autres borjois a foison
Qui pas n'avoient pris poison,
Qu'il estoient e gros e gras [3].
. . . . . .

1. *Flandres*, forme du pluriel, figure aussi dans *Cligès*, 6702 (: *Alexandres*).
2. P. 223.
3. Je cite d'après le ms. de Paris 794, vers 5870 sq. (éd. Baist) ; comparez « eschevins ou maires » dans *Guillaume*, 2250.

En lisant ce que le poète écrit sur les foires de Champagne et sur les marchandises qui y étaient exposées en vente, après y avoir été transportées, non sans frais et sans risques, de contrées lointaines, il semble qu'on revoie son enfance, les spectacles qui frappèrent d'abord ses yeux à Troyes[1]; de même on peut induire des allusions à la vie communale qu'il a semées dans le dernier de ses ouvrages, mais aussi dans notre conte, l'intérêt qu'il prit, en vivant auprès du comte de Flandre, son protecteur de l'âge mûr, au fourmillement d'activité sociale et mercantile que les centres hanséatiques, tels que Bruges, capitale du comté, offraient à la curiosité d'un visiteur étranger [2].

III

LA COMPOSITION LITTÉRAIRE

J'ai dû anticiper quelque peu sur ce chapitre, qu'on trouvera écourté et d'une moindre importance démonstrative que les pré-

---

1. A-t-il vécu en Angleterre, comme se l'est demandé M. de Boer (*La Normandie, etc., dans la littérature française au XIIe siècle*, p. 33), s'appuyant surtout sur *Cligès* (il aurait mieux fait d'invoquer notre conte)?

2. Je ne puis m'empêcher de reproduire encore un passage d'un acte de ce comte de Flandre, Philippe d'Alsace. Il s'agit d'une charte en faveur de la commune d'Hulst, portant que le comte affranchit « burgenses de oppido Hulst ab omnis (*sic*) *theloneo et consuetudine* per totam terram meam... » (*Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 1899, p. 78). Les mots soulignés semblent littéralement traduits aux vers 2545, sq. :

> Li seneschaus de *son peage*
> *De son droit et de sa costume*
> Ne li let vaillant une plume,

et, mieux encore, aux vers 2258 sq. :

> *Des costumes et des peages*,
> . . . . . .
> *Seroiz par mon reaume quite.*

C'est le style même des chartes de franchise. La mention des « eschevins » (*Guill.*, 2250, *Gral*, 7286, 7313) n'est pas non plus indifférente, et je signale, enfin, les nombreux types monétaires mentionnés dans l'œuvre : *besant* (724, 728; 2851); *denier* (1654, 3356); *marc* (1654), *sols* (2100-1, 2137), *gros agneau* et *cors-Dé* (3241), *marc d'estrelin* (3359 var.). On voit si la couleur locale a été négligée par l'écrivain.

cédents. Il ne pouvait en être autrement. D'une part, il m'eût été difficile de définir avec exactitude le point de vue moral et social de l'écrivain sans toucher aux portions descriptives de ses ouvrages, lesquelles relèvent pourtant d'une autre enquête, portant sur ses procédés littéraires ; la prédilection avec laquelle il s'attache à certains thèmes d'observation, à certains spectacles de la vie aussi, n'est pas négligeable pour celui qui tente cet effort toujours audacieux d'extraire de l'objectivité obligée d'une œuvre romanesque les linéaments d'une physionomie personnelle. D'autre part, les images du poète n'ont ni la richesse, ni la précision de celles d'un écrivain moderne. Elles n'ont pas obsédé et dominé Chrétien comme elles devaient faire d'un Hugo et d'un Lamartine. Chrétien est un beau raisonneur, attentif à la majeure et à la mineure, plutôt qu'un lyrique emporté. Certes, il lui arrive de céder à la suggestion d'une forme, sœur de la forme abstraite de son idée, d'emprunter à la mythologie ou à la nature des éléments comparatifs qui animent sa diction. Mais trop souvent il n'a cure de l'originalité de ces éléments. Métaphore brève ou prolongée, antithèse, hyperbole, litote, antonomase (pour parler l'argot de l'école) diffèrent peu de celles qu'emploient ses contemporains, et ce n'est que dans des similitudes de détail avec le poème contesté, ou encore dans la répétition commune de certains tours imagés, qu'on peut puiser des arguments, plus faibles en somme que ceux fournis par les idées générales ou par certaines constructions ou associations de mots de l'auteur.

Aussi bien sont-ce les figures de mots qui l'emportent sur les figures d'idées. Le contour de la phrase de Chrétien mériterait une longue étude [1] qui m'est interdite ici. Je n'en détacherai que les brèves observations intéressant mon parallèle.

Pour varier sa narration, Chrétien a essentiellement recours à trois procédés : le procédé descriptif, dont nous avons dans *Guillaume* d'excellentes applications [2] ; le procédé réduplicatif

1. Elle a été ébauchée par Grosse, *Der Stil Chrestien v. Troyes* (*Franz. Studien*, I, 128 sq.), par Alfons Hilka, *Die direkte Rede als stilistisches Kunstmittel*, etc. (1903) et par quelques autres.

2. Je mentionnerai particulièrement la tempête décrite aux vers 2205 et sq.

(tantôt il répète l'idée [1], tantôt il répète le mot [2]), enfin le procédé plus savant et, en partie au moins, plus nouveau qui consiste à faire parler ses héros eux-mêmes, soit sous la forme du dialogue [3], soit sous celle du monologue [4].

Au genre descriptif se rattachent les nombreuses énumérations, qui ont été signalées précédemment. Je n'y reviendrai pas; mais, à l'occasion d'une très curieuse page où — pour la seule fois dans son œuvre — Chrétien a peint le trouble de la nature (je fais abstraction des vers 397 et sq. d'*Yvain* où est peint un orage), on me permettra de noter les obligations qu'il a à ses prédécesseurs, ou du moins à l'un d'eux, Wace [5].

Mais avant cela je voudrais observer que ni dans Wace, ni dans *Tristan*, ni dans *Eneas* [6] on ne trouve pareille précision et pareille variété dans l'exploitation d'un vieux thème classique, qui, par les écoles du moyen âge, remonte à l'antiquité [7].

---

1. Par exemple vv. 132-5, 136-7, 138-9.

2. On verra plus loin quelques exemples significatifs. Les répétitions de mots se rangent sous plusieurs rubriques.

3. Voyez notamment le dialogue des époux royaux, 221 sq.; celui de Gleolaïs et de la reine, 1107 sq.; le dialogue rapide et haché des vers 2099 sq., et comp. Hilka, p. 109 sq.

4. Voyez le monologue si émouvant du roi, privé de tous les siens et laissé dans le plus complet dénûment, v. 847 sq. Comp. Hilka, p. 64 sq.

5. Obligations assez nombreuses. Dans le seul *Guillaume* on a encore pu signaler les vers 523-4 qui sont l'imitation d'un passage du *Brut*, II, 272; de même pour les vers 1315 sq. (et notamment la mention des *pucelles* et des *flautes* et des *fresteles*, qui reparaissent dans *Erec*, 2046 sq.); voyez *Brut*, 10823, 10827-30.

6. Je réserve la question des analogies avec le *Tristan* de Thomas. Pour *Eneas*, voir vv. 188 et sq.

7. Les quatre vents mentionnés ici (2315) nous permettent de remonter jusqu'au chant V de l'*Odyssée*. Virgile les connaît, et il est vraisemblable que c'est de lui (*Aen.*, I, 85 sq.) que procède notre auteur. Comparez encore *Métamorphoses*, XI, 474 et *Pharsale*, V, 597, où la lutte des quatre vents est décrite (comp. *qui voit tencier les vens toz quatre*), ainsi que les flots s'élevant jusqu'aux nues (... *fluctusque in nubibus accipit imbrem*, comp. 2322 : *L'une ewe jusqu'as nues flote*...). Le lieu-commun (c'en était un) a eu une singulière fortune et on le retrouve dans les *Suasoriae et Controversiae*, si populaires dans les écoles du moyen âge (éd. Bornecque, VII, 1, 4). La fable de Tantale avait déjà donné lieu à des rapprochements du même genre. Voyez L. Holland, *Ch. v. Tr.*, p. 4, et comparez Éd. du Méril, *P. p. lat. m. d.*, p. 265, pour une autre mention de ladite fable, intéressante à rapprocher de la nôtre.

L'écrivain a eu l'heureuse idée, ici comme ailleurs, de mêler, si je puis dire, le chœur à l'action :

Cil escriënt : A orce, à orce ! (2298)

et de marquer la progression du trouble atmosphérique et de l'agitation des flots. Mieux que cela, de la notation directe, il est passé à un de ces tours imagés qui, familiers à la poésie moderne, sont bien rares dans celle du moyen âge :

L'une onde a l'autre la (*nef*) balance
Si com on joe a la pelote

et les flots, nous dit-il, en s'élevant à des hauteurs vertigineuses, creusent des espaces vides dans la mer, de sorte qu'ils font songer à une alternance de montagnes et de vallées dont l'écrivain nous communique la vision. Mais, pour le reste, on peut admettre qu'il cesse d'être original :

Li jorz retorne à oscurté
Par tot a grant maleürté [1].
Li ciaus torble, li airs espoisse :
Or est avis que la mers croisse,
Or semble que ele retraie
(2309 sq.).

Li ciels torble, li airs noirci
Et la mers enfla et fremi.
Ondes comencent à enfler
Et sor l'une l'altre monter
.....
et une nue.....
Qui fist le vent desor torner
L'air noircir, le ciel oscurer.
(*Brut*, 6184 sq.).

.....
En mil pieces vole la toile,
La voile ront et li maz froisse.
En la nef sont à grant angoisse
(2328-30).

.....
Rompent closture et bord froissent
Voile despecent et mast croissent
(*Brut*, 2531-2).

Puis vient une très belle prière des marins, qui n'est pas isolée dans l'œuvre de Chrétien [2], mais qui varie habilement la narration, et la description reprend de plus belle, jusqu'au moment où, les flots s'apaisant, les vents « faisant trève », le pilote peut « *se ravoier* ».

1. Leçon de P(aris) : Li j reprent a oscurer. — Par tot, et molt fort a venter.

2. Voyez *Graal*, 3704 sq., et les developpements empruntés à la Bible, 1761 sq., 7040 sq. Dans *Brut* sont mentionnées ces prières, 700 sq., 792 sq. etc. On va revenir sur le rôle joué par le « chœur » dans ses romans.

Je ne chercherai pas ici les éléments d'un parallèle ; mais j'ai cru utile de montrer le savoir-faire de l'auteur de *Guillaume*, poète descriptif, et une de ses sources probables. Veut-on un deuxième et dernier échantillon de ce savoir-faire ? Dans le reste de son œuvre, je doute qu'on trouve un plus joli crayon de paysage que celui-ci :

S'ont tant alé qu'il sont venu
Au ru d'une bele fontaine
Qui mout estoit et clere et saine;
Et li bois iert entor mout biaus,
Et l'erbe verte, et li ruissiaus
Coroit toz par fine gravele
Qui plus estoit luisanz et bele
Que n'est fins argenz esmerez
(1784 sq.).

Il n'était peut-être pas superflu de signaler en l'auteur du conte un écrivain qui — paternité à part — n'eût été nullement indigne de rivaliser avec l'auteur d'*Yvain*.

Cet écrivain affectionne, au surplus, les autres procédés analytiques de Chrétien. Et tout d'abord, les répétitions de mots et d'idées. On conçoit que je ne puisse les mentionner toutes [1]. Mais il est difficile d'admettre une simple coïncidence, lorsque de part et d'autre ces répétitions portent sur les mêmes mots ou sont engagées de la même manière. C'est le cas pour *or... or* qui figure ici aux vers 946 sq. et que Chrétien emploie, notamment, dans *Lancelot* (5583-4); pour *tant* (v. 940; comp. *Erec*, 2138 sq.); pour *ce* (*cist*) avec sa valeur démonstrative (vv. 3091-3105; comp. *Erec*, 2382-87); pour *tel* (*autel*) qui figure ici (v. 1381-2), dans *Yvain* (2024-31) et dans *Erec* (1463-4) [2]; pour le verbe *savoir* employé des deux parts aux mêmes fins, à des temps différents il est vrai [4].

1. J'y reviens plus loin, p. 27, n. 1.

2. Teus con naturë est en l'ome,
Teus est li hon, ce est la some
(*G.*, v. 1381-2).

Teus est amors, teus est nature,
Teus est pitiez de norreture.
(*Erec*, 1463-4).

3. *Donez...*, répété plusieurs fois aux vers 149 sq., procède vraisemblablement du *Brut*.

4. *Saras...* 1014 sq. Comp. *ne sait...* dans *Lanc.*, 720-23 ; *ne sai...* au v. 4380-1.

Mais d'autres répétitions sollicitent encore notre attention, par ex. celle que les rhéteurs appellent l'*anadiplosis* et qui, M. Hilka l'a constaté [1], est étrangère à l'épopée. Les exemples de Chrétien qu'il a rassemblés, après M. Grosse [2], sont nombreux et caractéristiques de la manière de l'écrivain. Ce que ni l'un ni l'autre n'a noté, c'est qu'ils ne sont nulle part plus fréquents que dans notre conte [3]. Le *chiasme*, autre procédé réduplicatif, prête à des observations analogues [4], et il offre même cet avantage, pour notre critique, de porter parfois sur les mêmes mots de côté et d'autre :

Por ce te lo je et comant
Qu'onques ne te chaille comant
(1603-4).

Volez, biaus sire ? Et vos comant ?
Ja mes, se je ne le comant
(*Yv.*, 5737 sq.).

Mais ces derniers exemples nous conduisent, par une pente naturelle, à l'étude des rimes, que ce n'est pas encore l'instant d'aborder. Toutefois je ne puis séparer des constatations déjà faites celles qu'autorisent les répétitions portant, non sur une homonymie comme les précédentes (avec les variantes prévues de flexion verbale), mais sur l'emploi de synonymes, ou, du moins, d'expressions pléonastiques. Bien entendu, je négligerai — prévoyant une objection facile [5], des associations de mots ou d'épithètes comme *acoler et baisier*, *oïr et entendre*, *aorer et prier*, *amer et tenir chier* ; *fel et traïtres*, *morz et trahiz*, *sages et cortois*, *seür et certes*, etc. On les trouve partout. Mais il m'a paru

1. *Op. cit.*, p. 139.
2. *Op. cit.*, p. 232.
3. Voyez R. Müller, qui a laborieusement groupé les exemples de *Guillaume*, *op. c.*, p. 90 sq.
4. Il arrive que ce qui est ailleurs *anadiplosis*, soit *chiasme* dans *G.* :
Faites crier qu'à l'anjornée
Soit tote ma gent ajornée
(3035-6, ms. C).

Dormirent tant qu'il *ajorna*.
A l'ajorner s'en retorna
(*Gral*, 3261-2).

5. Je profite de l'occasion pour noter que j'ai également négligé des tours comme *N'en portez vaillant .i. festu* (137), qu'on retrouve, par ex. dans *Lie.*, 1645 : *Que nel prise vaillant .i. festu* et dans *Yvain* : *De robe n'a .i. .i. festu* (1088), etc. Comp. encore, le v. 624 : *Ce ne fu onques ne n'est ja* avec *Cl.* 322 : *Ja n'i serai n'onques n'i fui.*

intéressant de relever, parmi un grand nombre d'analogies moins banales les suivantes :

Vos meismes..... Seriiez peüe et servie. (301-2).	Bien fu de joie Erec peüz Et bien serviz (*Erec*, 6190-1).
Ne tienent voie ne santiers (360).	Tint cele voie et cel sentier [1] (*Yv.*, 185).
Li leus, qui en sa bochë a L'enfant, nel quaisse ne ne blesce. (796-7).	Qu'il n'en est blesciez ne quassez. (*Cl.*, 704). Si qu'il ne le blesce ne quasse (*Cl.*, 714).
Mais cil qui les despent et done (934).	Et de doner et de despendre (*Er.*, 2270). Que largement doint et despende (*Cl.*, 189).
De mauvestié et de folie (1188).	Sanz mauvestié et sanz folore (*Er.*, 1839 ; *Philom.*, 813). ...Genz fole et vilaine Genz de tote mauvestié plaine. (*Yv.*, 5119-20).
N'ot el monde.... Plus cortois ne plus afeitiez. (1360-1).	Et corteis et bien afeitiez [2] (*Cl.*, 185).
En larecin ne en emblée (1619).	En larecin ne en emblée (*Yv.*, 1573).
... Si li enquerrai De son afaire et de son estre (2170-1).	Demandez... De son estre et de son afaire (*Er.*, 4040-1).
Mout enorer et conjoïr [3] (2926-7).	Ne enorez ne conjoïz (*Lanc.*, 341.).

1. Comp. *Philomena*, 1280 ; *Erec*, 3256 ; *Perceval*, 7694, où le même tour est employé.

2. On retrouve ce mot à la rime *Cl.*, 5941, *Er.*, 2323 ; *Yv.*, 4427. Est-ce un hasard, qui le fait rimer chaque fois avec *heitiez*, que nous avons précisément dans le manuscrit de Paris (P) ? C(ambridge), qu'a suivi l'éditeur, a *enseigniez*...

3. Il vaudrait la peine d'alléguer encore un certain nombre d'analogies formelles qui ne rentrent, rigoureusement, dans aucune des catégories précédentes.

En voici deux prises entre des dizaines :

Il resterait encore à envisager bien des tours figurés, reposant sur l'identité de vision, ou, ce qui revient à peu près au même, sur le contraste entre deux images ou deux expressions. Mais on trouvera ce dépouillement ailleurs [1], et je confesse volontiers qu'il est plus volumineux que démonstratif. En revanche — et ce sera la fin de ce chapitre — on sait, depuis l'étude très minutieuse de M. Hilka, l'importance des monologues et des dialogues dans l'œuvre de Chrétien. Certes, nul contemporain n'en a fait un aussi fréquent et aussi habile [2] usage ; surtout aucun d'eux n'a, dans une telle mesure, associé la foule à des entretiens qui, le plus ordinairement, consistaient dans de longs

---

Com as or fait riche envaïe
(858).

Li ra une envaïe faite
(*Er.*, 3855 ; id, 5034).
M'avez faite tel envaïe
(*Yv.*, 509).

(Tout le passage précédent de *Guillaume* prêterait également à comparaison, not. avec *Er.* 5034, où se retrouve le *mar* optatif de notre v. 853, et surtout avec *Cligès*, 3753, où reparaît le *leus... jameiz leus et esgeünez*, qui a fourni ici les rimes des vers 853-4 (nez : esgeünez ; id. *Cligès*). C'est le même motif traité d'identique façon.)

... revoldroit mieuz
Estre arse ou as chevaus detraite
(1204-5).

Hé ! miauz fussé-jë or à nestre
Ou en un feu d'espines arse
(*Lr.*, 3336-7).
Maus feus et male flame m'arde
Se je te doing...
(*Yv.*, 5978).
(Comp. *Yv.*, 144, *Lanc.*, 415-7, 1618, 4166, 5574 ; *Gral*, 10454 sq.).

1. Il a été fait pour quatre poèmes de Chrétien par M. R. Grosse, *p. ff.*, et pour *Guillaume* par M. Müller (*ibid.*) avec une minutie un peu indistincte.

2. Les dialogues très découpés, qui sont une originalité reconnue de Chrétien (voyez Hilka, p. 144 sq.) ne manquent pas dans *Guillaume*. En voici un tout à fait significatif (2099-201) ; il s'agit du cor que le héros désire racheter à l'enfant qui le trouva :

Donc le me vent — Mout volentiers.
— Que t'an dorrai ? — .V. sous entiers.
.V sous ? — Voire. — Tu les avras.

Comp. encore 498 sq. ; 3105 sq., et pour le reste de l'œuvre de Chrétien, Hilka, p. 146, qui observe que le seul *Lr.*, œuvre de jeunesse, n'en a guère d'exemples.

couplets alternés [1]. L'intervention du « chœur », si j'ose dire, est aussi nettement caractéristique de *Guillaume* que d'*Yvain*, par exemple, et elle se produit dans les mêmes circonstances. Le remariage de Gleolaïs (v. 1278 sq., 1306) et celui de Laudine avec Yvain (2061 sq.) ont été traités de façon toute similaire. Rappelons encore les murmures, qui s'élèvent à la table de la reine, lorsque Guillaume tombe dans son extase et qui trouvent leur analogue dans maint épisode des œuvres non contestées [2]. Parmi les monologues de Chrétien, aucun n'est peut-être plus curieux que celui, déjà signalé, de Guillaume privé de tous les siens. J'ai déjà eu l'occasion, dans ce recueil, d'en souligner l'intérêt [3], en le mettant en parallèle avec un passage du conte de *Pyrame et Tisbé*, d'où l'on peut conjecturer qu'il dérive. Il est encore digne de remarque à un autre égard.

Dans toutes les autres œuvres de Chrétien figure — immanquablement — une invocation à la mort, à la mort tantôt cruelle et traîtresse, tantôt libératrice et bienvenue. Cette invocation qu'on trouve déjà dans *Philomena* (979 sq. ; les vers 990-1 ont passé dans *Erec*, 4617-8), c'est celle d'Énide, lorsqu'elle croit mort son époux, tombé de son coursier :

> ... chiet pasmez con s'il fust morz,

et elle a déjà tous les caractères des invocations ultérieures ; celles de *Cligès* et des courtisans devant le corps de Fénice (5793 sq. ; 6238 sq.) ; celle de *Lancelot* (4281 sq.) lorsqu'il croit avoir perdu son amante, la reine Guenièvre ; enfin celle de la pucelle du *Gral* (4612 sq.). Ici l'occasion manquait (comme dans *Yvain*) pour introduire ce développement, en quelque sorte classique. Mais le terrible isolement de Guillaume, privé de sa femme et de ses enfants, fournit le thème d'un développement analogue, et on verra tantôt, par la mention

---

1. Voyez Hilka, p. 158 sq.

2. Voyez les risées avec lesquelles on salue Lancelot faisant « *au noauz* » pour plaire à la reine ; voyez aussi les propos échangés avec les trois *mires* par l'entourage de l'impératrice dans *Cligès*, 5825 sq.

3. Voyez *Romania*, 1914, p. 110.

de quelques passages [1], que l'écrivain ne s'est pas mis en grand frais; qu'il ait, ou non, emprunté à un conte antérieur quelques passages de ce curieux morceau, il est certain que plusieurs vers en ont reservi (ou l'avaient déjà fait) dans ses autres ouvrages, et son intercalation, assez baroque ici (il s'adresse à un loup ravisseur, non à la mort) ne pouvait passer inaperçue.

IV

ÉTUDE DES RIMES ET DU VOCABULAIRE

Cette étude n'est-elle qu'un élément subsidiaire dans une démonstration comme celle-ci? Je ne suis pas disposé à l'admettre, à la condition qu'elle néglige — et pour cause — les maigres indices grammaticaux [2] qu'on a coutume d'y introduire,

1. On verra plus loin que sur les 16 vers du morceau, il en est 10 dont les rimes ont servi ailleurs : *ovine* : *voine*; *desconforté* : *porté*; *nez* : *desjuner* (voir *supra*); *haïe* : *envaïe*; *laisse* : *s'eslaisse* (les autres n'offrent nul intérêt). C'est dans ce morceau que figure encore le vers :

Molt as or fait riche anvaïe

dont j'ai signalé deux répliques dans *Erec* et *Yvain*. Il faut encore noter les rimes d'*Erec* (3153-6) *gras* : *hanas*; *desjeuner* : *torner* dont deux éléments se retrouvent ici (*desjeuner* 854; *cras* 856). Elles chantaient, en quelque sorte, dans l'oreille de Chrétien : *qui mar fust née* reparaît dans *Cligès*, 2114.

2. Je laisse résolument de côté ce qui concerne la phonétique et la morphologie, et je crois avoir de solides raisons pour cela : nous ne possédons que deux manuscrits de *Guillaume*, fort dissemblables et tous les deux diversement défectueux, trop éloignés en tout cas de l'original pour nous donner la physionomie d'une langue, sur laquelle on puisse fonder une recherche de l'espèce. On verra dans les très fines remarques de M. Acher (*Revue des langues romanes*, 1912, p. 452 sq.) ce qu'il faut penser de ces discussions de rimes et tout l'arbitraire de certaines corrections et substitutions devant lesquelles n'a pas reculé la judiciaire, généralement si ferme, de W. Foerster. Ce que ce dernier a écrit dans sa *Kl. Ausgabe* (p. xx) n'est pas plus décisif en faveur de l'attribution que les objections de M. Acher ne le sont en sens inverse, et par exemple la rime *detuert* : *muert*, qui le jette dans une si grande perplexité, l'aurait laissé tranquille, s'il avait consenti à la retrouver et à la

qu'elle se restreigne au vocabulaire, envisagé au point de vue des habitudes d'esprit de l'auteur. La préférence accordée à certaines rimes peut, en effet, tenir à des causes très différentes. Elle est consciente ou inconsciente. Elle est inconsciente, ou presque, si l'auteur, subissant un entraînement favorisé par un désir du moindre effort, se conforme à des usages établis, s'il associe des mots qui se combinent naturellement chez ses confrères, parce qu'ils s'offrent spontanément à eux, comme à lui, dans le travail d'élaboration littéraire. Ces mots sont, par exemple, le simple et le composé, *poser*, *reposer*; *movoir*, *esmovoir*; *faire*, *desfaire*. Ou bien ce sont des vocables qui semblent s'appeler l'un l'autre en raison de leur quasi-identité de forme : *povoir*, *movoir*; *venir*, *tenir*; *mie*, *amie*; *cuens*, *buens*, etc. Ou encore, à cette identité, même moins complète, vient s'ajouter la tentation résultant de ce qu'ils ont une parenté de sens plus ou moins étroite : *mostier*, *proier*; *roi*, *loi*; *servise*, *eglise*; *main*, *lendemain*. Il arrive aussi, par un jeu très simple de la pensée, que l'appel qui les rapproche dans l'esprit soit dû à leur opposition même : *nu*, *vestu*; *aïe*, *envaïe*; *boif*, *soif* sont dans ce cas. Enfin il n'est pas rare qu'une homonymie totale triomphe de la différence de signification : *maint* (= beaucoup), *maint* (manet); *porte* (porta), *porte* (portat); *lui* (illuic), *lui* (legi + ui).

Tous ces cas s'offrent à nous dans le conte de *Guillaume*, comme dans les autres ouvrages de Chrétien. Ils réduisent sensiblement le nombre des rimes sur lesquelles peut porter la comparaison. Si je prends au hasard cent vers du poème contesté, par exemple, les vers 1200-1300, je note une vingtaine de rimes qui se retrouveraient aussi aisément chez Gautier d'Arras

---

reconnaitre dans *Philomena* (709) et, d'autre part, s'il n'avait perdu de vue que la forme *detuert* est dans *Yvain*, 1159 (manuscrit H, qui a servi longtemps de base au texte et pour lequel on se montre fort injuste) et probablement encore ailleurs. Pour la rime *moine* : *moine*, cf. Acher, p. 494. Déjà W. Foerster avait admis que Chrétien écrivait le dialecte de Champagne teinté de centralisme (*Cligès*, *Gr. Ausg.*, p. LIII). M. Acher pourrait avoir vu plus juste, lorsqu'il écrit : « Le français littéraire de Chrétien est peut-être teinté de champenois. Il est pourtant assez pur. Mais cette pureté n'est obtenue qu'au prix de grands efforts » (p. 456).

et les autres contemporains, à n'importe quel endroit de leurs écrits : *vieux*, *mieux* ; *traite*, *faite* ; *fesisse*, *presisse* ; *tenue*, *venue* ; *amie*, *mie* ; *sera*, *fera* ; *asamblent*, *s'entrasamblent* ; *sote*, *rasote* ; *buens*, *suens* ; *siet*, *siet*. Elles ne sont donc caractéristiques d'aucune personnalité, d'aucun effort de talent, elles ne peuvent entrer en compte dans aucun soupesage sérieux.

Au contraire, les rimes plus rares, celles qui supposent une réflexion, un choix attentivement fait, prennent une valeur infiniment supérieure à celle des analogies de son ou de forme. De même qu'il n'est pas deux hommes qui aient les mêmes associations d'idées, c'est-à-dire d'images, de même il n'est pas deux artistes qui, en dehors du cliquetis banal et tyrannique des homophonies usuelles, entendent la même musique vocale. Plus loin chacun d'eux va chercher la rime-sœur, qui lui permettra, en respectant le sens et en le prolongeant, d'assurer la cadence rythmique qui fait le vers, plus significatif de son invention personnelle sera le vocable consonant. Et quand, avec une fréquence suffisante, ce vocable reparaitra dans deux œuvres, lié au vocable-jumeau, on sera justifié d'admettre que c'est la même élaboration cérébrale qui a dicté une prédilection aussi exclusive.

Or, à cet égard, une confrontation comme celle que j'ai faite donne d'étonnants résultats. Je voudrais les soumettre dans leur totalité à ceux qui me lisent. Mais la place est limitée, et déjà un contrôle, portant sur les 500 premiers vers, leur fournira, si je ne m'abuse, le complément de démonstration nécessaire à ma thèse. Au surplus, Chrétien, peu scrupuleux sur le chapitre des répétitions d'idées et de mots, multiplie les mêmes rimes dans ses divers écrits, et beaucoup d'exemples, allégués ici [1], se retrouveraient dans une comparaison portant sur d'autres passages.

L'identité des rimes, dans les 500 vers étudiés ici, est donc établie à l'exclusion de celles qui, pour les raisons indiquées précédemment, ont été négligées comme dépourvues de valeur démonstrative. En fait l'examen a porté sur 300 vers environ,

1. Voyez 37-38 = 459-60 ; 61-2 = 67-8 ; 207-8 = 475-6, 229-30 = 2219-20, 38, 6 = 1261-2, 401-2 = 441-2.

soit 150 rimes [1]. Or, sans avoir la prétention de ne rien omettre, j'ai découvert dans ce nombre une cinquantaine de rimes qui ont été utilisées par Chrétien dans l'un ou l'autre des poèmes, dont il est incontestablement l'auteur. C'est, ce semble, plus qu'il n'en faut pour fortifier une conviction que les faits déjà allégués ont fait naître en moi :

pramesse : *messe* 23 = Er. 6529 ; Yv. 4031 ; Cl. 135.
sage : *lignage* 31 = Yv. 1793.
ama : *clama* 37 = Er. 1227; Yv. 21, 584, 3619, 4393. (comp. 459) 5405, 6005.
mervoille : *consoille* 87 = Er. 751 ; Cl. 413.
droit : (*or*)*endroit* 97 = Er. 1029, 3357.
tout : *redout* 103 = Cl. 3051, Lanc. 635, 5485.
chapele : *apele* 125 = Yv. 3495.
semont : *mont* 139 = Er. 3771 ; Yv. 2075, 2323.
festu : *vestu* 157 = Er. 1645 (*devestu*).
merite : *dite* 161 = Er. 4819.
chose : *desclose* 165 = Er. 6481 (var. ; éd. *esclose*).
roïne : *ermine* 183 = Yv. 4739.
saingne : *desdaingne* 207 = Cl. 683-7 (*ensaingne* : *d.*). (comp. 475)
relieve : *greeve* 211 = Er. 3381, 4291, 5959 (*relieve*); Yv. (comp. *greve* : *lieve* 385) 43, 4229, L. 2191.
gabois : *rois* 227 = L. 99.
noise : *voise* 273 = Cl. 1101, 6519; L. 701.
plaisir : *taisir* 277 [2] = Er. 7 ; Yv. 1725, Cl. 4507, 4757, 5533 ; L. 3289.
endurer : *mesurer* 285 = Er. 6747 (*durer* : *m.*).
morte : *aporte* 305 = Cl. 4349 (*raporte*).
esmaiés : *aiés* 309 = Er. 3857.
delivre : *vivre* 311 = Er. 4361.

---

1. Dans les 100 premiers vers seulement, je néglige *entremetre* : *metre* ; *rime* : *leonime* ; *venir* : *tenir* (et les temps de ces verbes), *seut* : *veut* ; *voi* : *loi* ; *eglise* : *servise* ; *raconte* : *conte* ; *seignor* : *greignor* ; *lui* : *lui* ; *pot* : *ot* ; *porent* : *orent* : *fist* : *prist* : *voloit* : *soloit* ; *savez* : *avez*.

2. Les deux rimes dont il s'agit reparaissent aux vers 1045-6, qui forment une transition employée par Chrétien (*Si fait del tot à son plaisir — Mais or me voel del roi taisir* ; comp. *atant m'en tais — Del roi parlerai des ores mès*, *Cligès*, 1209-10).

tort : *mort* 313 = Yv. 1457, Cl. 6251.
chambres : *mambres* 323 = Er. 2089, Cl. 581, L. 4551.
fuient : *deduient* 367 = Er. 4707.
alume : *soatume* 369 = Er. 4935.
griet : *liet* 385 } voir *supra*.
grieve : *lieve* 389 }
escoutent : *boutent* 393 } = Cl. 3729.
bouté : *escouté* 395 }
estre : *fenestre* 401 Cl. 2887; Yv. 1111, 1515, L. 3155.
avalé : *alé* 403 = Er. 1173, 4599; Yv. 1517, 3787, 4165. (comp. 441)
esmuevent : *truevent* 405 = Cl. 6521.
males : *sales* 407 = Er. 6687.
vuident : *cuident* 409 = Er. 4293, 4603; Cl. 1151.
ivoire : *estoire* 413 = Er. 5337.
porter : *garder* 417 = Cl. 5739 (*apporter* : *g.*).
celée : *alée* 419 [1] = Yv. 6037.
mervoille : *oroille* 453 = Cl. 835.
amer : (*re*)*clamer* 459 = Cl. 355, 397, 493, 499, 927, etc.; Yv. 21, 583, etc.
delivrance : *poissance* 493 = Er. 6101; Yv. 3725.
loing : *besoing* 469 = Er. 247; Cl. 1825, L. 2811.
ensaingne : *desdaingne* 475. V. *supra*.
chier : *couchier* 479 = Cl. 3283; L. 497.
genous : *dous* 489 = Cl. 379.
resveiller : *traveiller* = Cl. 3327 (*veiller* : *tr.*).

Il me reste [2] à parler du vocabulaire de *Guillaume*. La tâche est rendue, il est vrai, plus malaisée par le fait que l'authen-

1. En 30 vers (389-419) on note une vingtaine de rimes que Chrétien emploiera ailleurs. Le même fait s'observe encore, par exemple 849-64, où j'ai noté plusieurs rimes qui se retrouvent dans d'autres œuvres de Chrétien; (*desconforté* : *porté* *Erec.*, 3657; *laisse* : *s'esclaisse* *Erec.*, 2875, 3196, 4337; *Cl.*, 2925).

2. On s'étonnera de mon silence sur la question des rimes riches et aussi sur ce curieux problème du couplet de 2 vers, qui a été jadis exposé ici par M. P. Meyer (1894, 1 sq.) et dont un critique allemand, un peu empressé, mais mal averti, a cru pouvoir utiliser les données au désavantage de notre thèse (voyez *Romania*, 1908, 485-6, et en sens opposé, *Litteraturblatt*, 1908, col. 107 sq.) Par acquit de conscience, je dirai donc qu'on note ici la même pro-

ticité du texte, reconstitué à l'aide des deux manuscrits subsistants, est loin d'être toujours assurée et, d'autre part, que la nature du récit a contraint, on l'a indiqué plus haut, Chrétien à employer un certain nombre de termes qui ne figurent nulle part ailleurs dans son œuvre [1]. Néanmoins je crois pouvoir attirer l'attention sur certaines analogies : v. 433 *cenele* (associé à *meüre*) ne se retrouve guère, à cette époque, que dans le *Cligès* de l'auteur (6334); — *demaine* (1275), qui a préoccupé M. Acher [2], est assuré par des rimes de Chrétien, *Er.* 1351, 1357, 4231, *Cligès* 4285 ; *Lanc.* 4075 : le sens de « propre », c'est-à-dire fondé par la personne dont il est question (il s'agit de chanoines) est confirmé par bien des passages de textes [3]; mais il valait la peine de rapprocher le vers de Guillaume d'autres vers de Chrétien. — De même on peut avancer que l'usage du tour *ne se faindre de*, avec un sens spécial « s'empresser de », s'il est observable ailleurs, ne l'est pas toutefois avec assez de fréquence pour qu'on néglige l'exemple de *Guillaume* (*De tost descendre ne s'est fain*, 1714) et l'analogie de ceux d'*Yvain* (3273, 3650) et de

---

portion de rimes riches que dans le reste de l'œuvre de Chrétien (40 °/o ; comp. Freymond, *Z. f. r. Ph.*, t. VI; Muller, p. 15 : *Philomena*, p. XLIII) : 2° que les couplets de 3 vers et plus sont, statistiquement, aussi nombreux dans *Guillaume* que dans *Yvain*; par exemple les vers 2000-2200 des 2 parts nous fournissent 19 exemples de *G.* et 17 d'*Yvain*. Ceci dit, j'ajouterai qu'une argumentation appuyée sur de telles preuves m'a toujours laissé sceptique.

1. Dans les mille premiers vers, je note *avision*, *prieuse*, *gracier* (associé à *aorer*) et *celerier* qui se rattachent à la veine religieuse de l'œuvre et, soit dit en passant, attestent qu'elle est bien faible. En revanche, un certain nombre de termes concrets dénotent ce sens réaliste qu'on a reconnu au poète, *faïne*, *cornouille*, *prunele*, *alie*, *flechiere* (qu'on a dans une variante d'*Yvain* seulement), tous mots empruntés à la vie des champs, des épithètes injurieuses qui colorent le langage des gens du peuple mis en scène : *truander*, *truandise*, *pautonier* (dans une var. d'*Erec* seulement), etc. Voyez encore *bourre et garmos*, 637. Le sens spécial de *abandonée* (femme qui renonce à ses devoirs) 672, 1152, est digne d'être relevé. Plus loin, il serait aisé de noter des termes usuels des métiers, de la marine, etc.

2. *Revue des langues romanes*, 1912, *loc. cit.*

3. Voyez *Troie*, 12313 (*si home demaine*) ; 25156. L'institution de chanoines par un prince est signalée, notamment, par M. Bédier, *Légendes épiques*, II, 41. Ailleurs (*Vita*, § 78) nous voyons Girart de Roussillon instituer aussi des chanoines.

Perceval (5685). — D'autre part, M. Foerster a noté qu'il n'y avait que deux exemples de *prisonier* au XIIe siècle et qu'ils étaient, l'un dans *Guillaume* (var. du ms. de Cambridge) et l'autre dans *Lancelot* 3596. — On peut aussi se demander si le sens d'*ametre* (imputer) que Chrétien affectionne (*Yv.* 3675; 4324; *Lancelot* 4368 var., 4398, 4939) et qui est ici au vers 2994 :

Et l'un et l'autre vos amet

ne fournit pas une indication d'autant plus utile que, de part et d'autre, le voisinage du mot *blasme* implique une même association d'idées. Une observation analogue peut être faite au sujet de *destinent* 1446, dont le sens est à rapprocher de celui qui est attribué à ce mot dans *Erec*, 4700; *Yvain*, 5800 [1]. — En tout cas, ce n'est pas exagérer que de trouver un élément de comparaison utile dans certaines répétitions de mots, caractéristiques de la manière de l'écrivain, celle-ci par exemple :

Or me di, Gui, que sez-tu faire ?
Sauras-tu l'eve del puis traire ?
Sauras-tu mes chevaus torchier ?
. . . . . .
Sauras-tu mes oisiaus larder (1011, sq.)

Ces répétitions abondent dans l'œuvre contestée (*Donez... donez*, 149 sq. [2]; *mande...* 179-80; *toz...* 459 sq.; *là...* 1050-51; *buer...* 3080 sq.; *cist...* 3090-2). Mais voici un cas où la répétition porte sur un mot que Chrétien a employé ailleurs :

Or est assis, or se relieve,
Or veit au bois, or s'en revient

Or iestes vous bien à harnois,
Or seez vous sor boin destrier,

1. W. Foerster a commis quelques erreurs de détail dans son *Chrestien's Woerterbuch* à l'article *destiner*. En fait, il y a au moins trois significations de ce mot dans Chrétien : 1° souhaiter, faire des vœux (c'est le sens qui est ici et *Yv.*, 5800); 2° destiner qq. chose à qq'un, *G. Angl.*, 607, *Erec*, 4700 (mêmes rimes); *Cl.*, 1280; 3° *faire et t.* (désigner par une intercession d'En-Haut), *Erec*, 6378 (var.). On pourrait aussi noter le mot *ameu* qui a ici (472) et dans *Erec* (5223) un sens particulier (s'arranger, se tirer d'affaire).

2. Passage curieux, et où l'imitation du *Rom.*, 1055 sq., me paraît certaine. On a vu, à propos de la description d'une tempête, que ce n'était pas le seul cas. Voyez encore les vers 523-5, où W. Foerster a déjà reconnu un lecteur du *Brut* (*Gr. Ausg.*, CLXXVIII, *Kl. Ausg.*, XIX, note).

. . . . . .
Or viaut ester, or viaut seoir
Or viaut aler, or viaut venir
(946-7 ; 952-4).

Or samblez-vous bien chevalier.
(*Gral*, 8546 sq.. Comp. *Yv.*, 6764-5).

Et voici la preuve que ce n'est pas un cas isolé :

Li comença [la reïne] à dire
Coment Gléolaïs la prist,
Et le covent que il li fist,
Coment il fu dedenz l'an morz,
Et coment la terre et li porz
Li sont remés...
(2690-95).

Si fu entailliée l'estoire
Coment Eneas vint de Troie,
Coment à Cartage à grant joie
Dido an son lit le reçut,
Coment Eneas la deçut !
Coment ele por lui s'ocist,
Coment Eneas puis conquist
Laurente...
(*Er.* 5338-45).

Ce serait étrangement se méprendre que de ne voir là qu'un élément de variété dans la forme littéraire. Assurément, en plus d'un cas, la répétition d'un tour ou d'une pensée n'est, pour l'écrivain du XIIe siècle, qu'une façon de développement que la littérature moderne ne dédaigne pas, si elle en use avec plus de discrétion [1]. Mais il est d'autres cas où cette insistance emprunte au contexte une signification plus importante. Par exemple, lorsque dans la riche cargaison de son époux, devenu armateur et contraint, de par « la coutume du port » à lui laisser le choix d'une prise, la reine découvre le cor qui lui a appartenu, et que son regard ne peut se détacher de l'humble objet, l'auteur, fort habilement, répète plusieurs fois le mot désignant cet objet :

Mas ele regardoit un cor
Qui au mast de la nef pendoit.
Au cor regarder entendoit,
Que nul autre avoir tant n'amoit
Come le cor qu'ele veoit.
Et le cor et le roi ravise.

---

1. Voyez, par exemple, la même pensée répétée trois fois, dans *G. Angl.* : vers 132 sq. (troisième manifestation de la volonté céleste), 370 sq. (ce que l'on souffre pour Dieu paraît *soatume*), 940 sq. (le roi ne peut, dans son désespoir, tenir en place) ; répétée deux fois : 1228 sq. (la reine demande un délai à Gleolaïs pour se donner à lui), 1316 sq. (Gleolaïs y consent).

. . . . . .
Del cor les [*iauz*] fet au roi venir
Et del roi au cor les ramainne
. . . . . .

Il est difficile de supposer que c'est le hasard qui fait reparaître et le procédé et le mot, d'abord dans *Erec*, où il a une importance indéniable (5786, 5797, 5815 sq.), ensuite dans *Yvain*, où, vers 4862 sq., un cor joue un rôle aussi décisif dans une aventure contée par Chrétien. Là, il s'agit d'une messagère égarée de nuit dans la forêt, et dont le cheval s'embourbe, tandis qu'elle ignore la direction où elle est entraînée. Elle prie alors avec ferveur, jusqu'à ce que le son d'un *cor* la rassure et lui permette de retrouver son chemin

Si pria tant que ele oï
Un cor.....
Et la chauciee droit l'an mainne
Vers le cor dont ele ot l'alainne ;
Que par trois foiz mout longuement
Sona li corz mout hautement
. . . . . .
Et là pansa que dooit estre
Li corz...

Comment ne pas entrevoir une relation entre les trois passages ? Ils confirment, par leur accord, ce que les analogies déjà observées dans d'autres endroits, notamment à propos des accès de mélancolie des héros de Chrétien, ont permis d'établir précédemment.

CONCLUSION

Est-il besoin de la formuler ? Déjà acceptée par de nombreux érudits, surtout en Allemagne, l'attribution du conte de *Guillaume* à Chrétien avait été fortement soutenue par Foerster dans un article de la *Zs. f. r. Ph.*, qu'il crut devoir résumer dans la 2e édition du poème. Mais sa démonstration était à la fois trop sommaire et trop exclusivement philologique. J'ai estimé qu'il fallait se dégager des méthodes en cours et, par des vues d'ensemble sur l'œuvre et la pensée du grand romancier, préparer

autrement les voies et aboutir à une confrontation moins tatillonne, et peut-être plus convaincante. Le Chrétien qui se nomme au début de *Guillaume* n'est donc point différent de celui qui inscrit son nom au début de *Cligès* (23, 45), et de *Lancelot* (25), à la fin d'*Yvain* (6784, 6815), pour ne rien dire du *Graal*, dont il faut attendre une nouvelle édition, basée sur la connaissance de tous les manuscrits.

Quand Chrétien a-t-il composé son conte ? Avant ou après *Cligès* ? C'est un point qui échappe d'autant plus à ma compétence que je n'ambitionne point ici de fixer à nouveau la chronologie de ses romans. Je me suis, jadis, expliqué là-dessus [1], et des maîtres comme G. Paris et M. Foerster, en voulant résoudre le problème, ont noirci beaucoup de papier, sans grand résultat. Tout au plus serais-je, à titre conjectural, enclin à admettre, comme le début de *Cligès* ignore notre conte et que celui-ci fait trop d'honneur à l'auteur pour qu'il l'ait volontairement omis, qu'il y travaillait en même temps qu'à l'histoire du fils de Soredamor, mais qu'il ne le publia qu'après. Ainsi s'expliqueraient les analogies plus étroites et les emprunts mutuels que j'ai pu relever, notamment dans l'étude des formes et des rimes, entre ces trois ouvrages, *Erec*, *Cligès* et *Guillaume*.

M. WILMOTTE.

---

1. Voyez mon *Evolution*, etc., p. 13 sq. et la note additionnelle, et cf. *Romania*, 1913, p. 116, n. 1. Je n'attache pas une valeur exagérée à la mention de *Halape* (2293), d'où Martin avait cru, l'ayant rencontré dans une branche du *Renard* (*Observations*, etc., p. 39), pouvoir déduire que cette branche ne pouvait être antérieure à 1165.

NOUVELLES ÉTUDES

SUR

LE CYCLE ARTHURIEN

III

L'ILE TRISTAN

Le nom de *Tristan* que porte une île de la baie de Douarnenez a été autrefois invoqué en faveur de l'origine armoricaine de la légende de Tristan[1]. Sans revenir sur les raisons d'ordre général qui condamnent cette hypothèse[2], je voudrais faire observer que cette petite île n'a reçu le nom qu'elle porte actuellement qu'à une époque relativement récente. Jusque vers le milieu du XIVe siècle, elle s'appelait *Insula sancti Tutguarni* ou *Tutuarni*[3]. Un saint breton obscur, Tutuarn, était le patron du prieuré, dépendance de l'abbaye de Marmoutier, propriétaire de l'îlot. Une série de textes diplomatiques, s'espaçant de 1118 à 1337, met ce fait hors de doute[4]. C'est en 1368

1. Voy. Zimmer dans la *Zeitschrift für französische Sprache*, t. XIII, p. 72-73, 76-78.

2. Voy. F. Lot dans la *Romania*, t. XXV (1896), p. 21 et suiv. ; J. Bédier, *Le Roman de Tristan par Thomas*, t. II (1905) ; — G. Schoepperle, *Tristan and Isolt, a study of the sources of the romance* (1913).

3. On trouve aussi *Tutualdi* par suite d'une assimilation de Tutuarn à un autre saint, beaucoup plus célèbre, saint Tudual (*Tutualdus*).

4. La collection d'Anjou, formée par dom Housseau, renferme au t. XXXI une série de pièces originales concernant ce prieuré. Elles ont été publiées, précédées d'une étude historique, par Bourde de la Rogerie, *Le prieuré de saint Tutuarn ou de l'île Tristan* au t. XXXII (1905) du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*. Je relève les formes *Tutuarni*, *Tutuarni*, *Tutuani* dans des notices et des chartes de 1118 et 1126, 1162, 1248, 1253, 1261, 1264 (p. 249-257, 330), dans un aveu du 2 avril 1337 (p. 338). Enfin, dans

qu'apparait pour la première fois le nom de *Tristan*[1] et c'est seulement au XVIe siècle[2] qu'il a supplanté définitivement l'antique et méprisé Tutuarn. L'*Ile Tristan* n'a donc rien à faire dans le débat.

IV

CAMLANN

C'est le nom de la célèbre bataille où périrent Arthur et Modred. Le plus ancien texte où il en soit parlé est représenté par les *Annales Cambriae*, composées peu après le milieu du Xe siècle. A une date correspondant à l'an 537 de notre ère on lit : « Gueith Camlann in qua Arthur et Medraut corruerunt et mortalitas magna[3] ».

Gaufrey de Monmouth, qui a certainement connu ces annales, y a puisé la connaissance de la mort d'Arthur et de Modred[4]. Dans la *Vita Merlini* il reproduit le nom de cette célèbre bataille : *Bellum Camblani*[5]. Mais il est curieux qu'il ne la nomme pas dans son *Historia regum Britanniae*. Il raconte la fuite de Modred qui abandonne Winchester : « Cornubiam versus arripuit. Arturus autem prosecutus est eum in predictam patriam usque ad flumen Cambula[6]. »

---

un compte de décime de 1320 publié par Longnon (*Pouillés de la province ecclésiastique de Tours*, 1903, p. 299) il faut corriger, avec Bourde de la Rogerie, *sancti Cucoam* en *sancti Tutoarn* et non *sancti Corentini*, comme le pensait Longnon.

1. Bourde de la Rogerie, *loc. cit.*, p. 88. Cf. J. Loth dans la *Romania*, t. XIX (1890), p. 456.

2. *Isle Tristan*, dans un aveu du 15 juin 1541 (Bourde de la Rogerie, *loc. cit.*, p. 339).

3. J'ai reproduit ce texte dans une notule intitulée *La bataille de Camlan*, parue dans la *Romania*, t. XXX, 1901, p. 17, note 6.

4. Et aussi la date (l. XI, c. 2, p. 157) de la mort d'Arthur (542) avec une faute de calcul, très excusable vu le système chronologique de ces annales. — Je n'entends pas dire que ces *Annales Cambriae* soient la seule source de Gaufrey touchant la lutte d'Arthur et de Modred ; il a connu aussi des traditions galloises signalées dans l'article cité à la note précédente.

5. Vers 930, p. 35, de l'édition Francisque Michel et Thomas Wright. Cf. *Romania*, t. XLV, p. 15.

6. Livre XI, ch. 2, éd. San-Marte, p. 156.

On a cru, il est vrai, que le *flumen Cambula* était identique à *Camlan*. Et, dès le XIIIe siècle, on a songé à localiser la célèbre lutte à Camelford sur la Camel[1]. Mais l'un des traducteurs de l'*Historia*, celui-là même qui eut le premier l'idée de cette identification, Layamon[2], nous révèle, ainsi que son prédécesseur normand Wace, la bonne graphie : *Tambula*. Il s'agit certainement de la rivière de Tamer, qui est bien à l'entrée de la Cornouailles puisqu'elle en forme la limite orientale[3].

Nous lisons en effet[4] :

Arthur for to Cornwale
Mid unimete ferde.
Modred that iherde
And him toyeines heolde
Mid unimete folke :
Ther weore monie væie.
Uppen there *Tanbre*
Heo tuhten to-gadere,
The stude hatte Camelford,
Ever mare ilast that ilke weorde.
And at Camelforde wes isomned
Sixti thusend,
And ma thusend ther to.
Modred wes heore ælder
Tha thiderward gon ride
Ardur the riche
Mid unimete folke
Væie thah hit weore.
Uppe there *Tambre*
Heo tuhte to-somne[5].

Les mss Cangé et Colbert du *Brut* de Wace portent, l'un :

Joste *Tanbre* fu la bataille
En la terre de Cornoaille.

---

1. Camelford (Cornwall, par. Lanteglos, hundred Lesnewith) est un bourg de 700 habitants sur la Camel, à l'ouest de la Tamer, à 45 milles N.-O. de Plymouth.

2. Layamon a composé son *Brut* au début du XIIIe siècle.

3. Elle sépare sur presque tout son cours le Cornwall du Devonshire.

4. *Layamons Brut or Chronicle of Britain, a poetical semi-saxon paraphrase of the Brut of Wace*, published... by Sir Frederic Madden (London, 1849), t. III, p. 140.

5. « Arthur marcha sur la Cornouaille avec une immense armée. Modred, à cette nouvelle, avança contre lui, avec un peuple innombrable : maints (d'entre eux) marqués du destin ! Sur la *Tanbre* ils se rencontrèrent. L'endroit c'était Camelford : toujours le nom s'est conservé. A Camelford furent assemblés soixante milliers d'hommes, et bien davantage encore. Modred fut leur chef. Au même endroit, chevauchait Arthur le puissant avec un peuple innombrable : en dépit du destin ! Sur la Tanbre eut lieu la rencontre. »

L'autre :

Jouste *Tamble* fu la bataille, etc. [1].

La graphie *Cambula* de l'édition [2] et de certains mss. [3] de l'*Historia* est donc une faute certaine pour *Tambula*. Et il n'est pas douteux que pour Gaufrey la bataille de Camlann ne se fût livrée sur la Tamer. Mais à quel endroit précis? C'est ce qu'il se garde bien de nous dire.

Et pour cause. Rien ne nous garantit, en effet, que pour les Gallois, la bataille, historique ou légendaire [4], de Camlann ait eu lieu à l'entrée de Cornouailles. *Camlann* signifie « courbe » (*camm*) « rive » (*glann*). Ce nom peut s'appliquer à quantité de lieux sur d'innombrables rivières [5]. L'identification — vague — de Gaufrey n'est donc pas moins sujette à caution que l'identification précise de Layamon [6].

V

LES NOCES D'ÉREC ET D'ÉNIDE

Je ne sais si l'on a remarqué le caractère humoristique du récit que nous fait Chrétien des noces d'Erec et d'Enide [7]. Ce sont des noces de Gamache, naturellement. Et surtout le défilé des invités a une touche de parodie très certaine.

Le roi Ban de Gomeret arrive avec deux cents jeunes « valets » sans barbe ni moustache, ayant tous l'oiseau de chasse sur le

1. Voy. l'édition Le Roux de Lincy, t. II, p. 229, note *a*. Cet éditeur ayant adopté dans son texte la leçon *Camblan*, que lui offrait un autre ms., leçon inspirée de la *Vita Merlini*, a appuyé ainsi, sans s'en douter, la fausse identification que nous combattons ici.

2. Éd. San-Marte, p. 156.

3. Le plus ancien ms., le ms. lat. 20 de la Bibliothèque de Leyde, celui même que Henri de Huntingdon consulta à l'abbaye du Bec en 1139, porte déjà : *fluviū cambła* (fol. 96 verso, au bas de col. 1).

4. Cf. les articles cités plus haut, p. 39, notes 1 et 2.

5. J. Loth (*Mabinogion*, 2e éd., 1913, t. I, p. 269, note 2) signale plusieurs *Camlan* en Bretagne et en Galles.

6. Citons, à titre de curiosité, l'identification proposée par Ernst Brugger (dans *Festschrift Morf*, p. 86-87) : Camlon, au sud du Firth of Forth !

7. Éd. W. Foerster, v. 1915-2024.

poing. Kerrin, le vieux roi de Riel (*sic*), amène trois cents compagnons dont le plus jeune a « set vint ans ».

Les chiés orent chenuz et blans,
1990 Car vescu avoient lonc tans,
Les barbes ont jusqu'as ceinturs :
Ceus tint mout chiers li rois Arturs.

Puis s'avance une étrange compagnie, celle des nains. A la tête, son chef, le plus petit de tous, le roi Bilis, et le frère de celui-ci, Brien, qui le surpassait d'un demi-pied; d'autres encore :

Li sires des nains vint aprés
Bilis, li rois d'Antipodés.
1995 Cil rois don je vos di fu nains,
Et fu Brien frere germains.
De toz nains fu Bilis li maindre,
Et Briens, ses freres, fu graindre
Ou demi pié ou plainne paume
2000 Que nus chevaliers del reaume.
Por richesce et por seignorie
Amena an sa conpeignie
Bilis deus roi qui nain estoient
Et de lui lor terre tenoient,
Grigoras et Glecidalan :
Mervoilles les esgarda l'an.
Quant a la cort furent venu,
Formant i furent chier tenu.
A la cort furent come roi
2010 Enoré et servi tuit troi,
Car mout estoient jantil home.

Évidemment l'auteur s'amuse ; il ne peut dissimuler un sourire en decrivant la noble compagnie dont la présence remplit d'aise le roi Arthur :

Li rois Artus, a la parsome,
Quant assanblé vit son barnage,
Mout an fu liez an son corage.

Chrétien de Troyes a senti l'invraisemblance — frisant le ridicule et l'atteignant parfois — des enumerations de princes qui ont encombré la littérature du moyen âge. Tenu par les lois

de genre à esquisser un défilé de grands, il y met du moins une pointe de fantaisie [1].

Nous pouvons retrouver un des modèles qui ont déridé le poète : je veux parler du couronnement d'Arthur à Carlion, après sa conquête de la Gaule tel qu'on le trouve dans l'*Historia regum Britanniae* de Gaufrey de Monmouth. Chrétien lui a même emprunté un personnage : « Aguisiaus li rois d'Escoce [2] ». Pour le reste, il a lâché la bride à son imagination : le comte de Gloecestre, Menagormon, le comte Brandes de Clivelon, Guesgesin, duc du Haut-Bois, David de Tintaguel « qui onques n'ot ire ne duel », etc., et peut-être Kerrin le vieux roi de Riel, n'ont pas plus de « source » que les personnages épiques de Victor Hugo.

Chrétien s'est rappelé quelques noms de héros de lais : Graislemier de Fine-posterne, c'est-à-dire Grallon le Grand du Finistère [3], et son père « Guigomar », sire de l'île d'Avalon :

De cestui avons oï dire
Qu'il fu amis Morgain la fée,
Et ce fu veritez provée [4].

---

1. Par la suite (v. 2069 et suiv.) l'auteur parle de la nuit de noces des époux sur un ton non moins enjoué.

2. « Venerunt ergo Anguselus, rex Albaniae, quae nunc Scotia dicitur » (l. IX, c. 12, p. 132). La source directe peut être aussi le *Brut* de Wace (t. II, p. 97) : « D'Escoce i vint rois Aguisel — qui fu aparilliés mult bel. »

Chrétien a-t-il puisé aussi dans Gaufrey son « Maheloas » seigneur de l'Ile de Verre, comme le prétend W. Foerster (*Karrenritter*, p. LXXIII) ? C'est assez peu probable. L'*Historia* ne porte pas autre chose que « Malvasius rex Islandiae » (p. 132) et Wace traduit : Malinus li rois d'Islande » (t. II, p. 100). Si Chrétien avait ici pour source unique Gaufrey, il aurait rendu le nom du roi d'Islande par *Malvas*. Le quadri-syllabe *Maheloas* suppose un nom celtique prononcé *Maelgwas*, par suite un récit oral.

3. Voy. Zimmer dans la *Zeitschrift für französische Sprache*, t. XIII, p. 1-16.

4. Sur Morgain et Guyomar, voy. Lucy Allen Paton, *Studies in the fairy mythology of Arthurian romance* (Boston, 1903), p. 60-73. Quant à la description de l'« Ile de Verre », elle témoigne visiblement que celle-ci est un pays mythique, la terre des morts, un doublet de l'île d'Avalon. Foerster prétend que cette description correspond à une réalité : Chrétien aurait voulu décrire l'Irlande (par suite d'une confusion entre l'*Irlande* et l'*Islande* de Gaufrey). Je dirai à ce propos que, si Gaufrey a fait de Malvasus un roi d'Islande, c'est que, dans le système que lui inspire Isidore de Séville (cf. *Romania*, t. XLV,

Quant au roi des nains, bien qu'affublé, ainsi que son frère, de noms bretons, il me semble qu'il doit son existence à l'un des deux passages suivants des *Étymologies* d'Isidore de Séville :

Antipodes in Libya plantas versus habent post crura et octonos digitos in plantis. Hippopodes in Scythia sunt, humanam formam et equinos pedes habent. In India ferunt esse gentem qui Μαζόβιοι nuncupantur, duodecim pedum staturam habentes. *Est et gens ibi statura cubitalis quos Graeci a cubito Pygmaeos vocant de qua supra diximus*[1].

En nous reportant à ce passage nous lisons :

Alia parvitate totius corporis ut nani vel quos Graeci Pygmaeos vocant eo quod sint statura cubitales[2].

Et ailleurs :

Jam vero hi qui *Antipodae* dicuntur eo quod contrarii esse vestigiis nostris putantur, etc.[3].

Le nain Bilis, « roi d'Antipodés », et son frère « graindre ou demi pié ou plaine paume — Que nus chevalier del reaume[4] » auraient-ils jamais été imaginés si Chrétien n'avait gardé un souvenir, quoique confus[5], des passages d'Isidore qu'on vient de reproduire ?

Ferdinand Lot.

---

p. 12), l'Islande (*Ytilie* = Thule) tire son nom du soleil qui y fait son dernier séjour. Malvasius est donc roi de l'île où se retire le soleil, conception mythique qui est bien celle de l'*Ile de Verre*, et aussi de l'*Ile d'Avalon*, son doublet (cf. Liebrecht, édition des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, p. 151 ; et Grimm, *Deutsche Mythologie*, 4e éd., II, 685, note 1 et 689). Cette explication exige comme corollaire que (dès 1137) Gaufrey soit informé, sans l'avouer expressément, d'un récit mythique sur Maelwas, le même sans doute que connaissent Chrétien et l'auteur de la *Vita Gildae* vingt et trente ans plus tard.

1. Éd. Lindsay, XI, 3, 24-26.
2. *Ibid.*, XI, 3, 7.
3. *Ibid.*, IX, 2, 133.
4. Sur le sens de ce passage, voy. l'édition in-8° de l'*Erec* de W. Foerster.
5. Comme il est aisé de s'en apercevoir en confrontant Isidore et le passage cité plus haut de l'*Erec*.

COMMENT ON EST PASSÉ DE « *CE SUIS JE* » A « *C'EST MOI* »

S'il est un tour de phrase qui semble aujourd'hui appartenir au fond même de la langue, c'est bien celui qui nous sert à mettre en relief le pronom personnel : « *C'est mòi qui* le lui ai dit. » Et en effet nous le voyons apparaître dès les plus anciens textes. Mais dans les œuvres du moyen âge il se présente sous une forme si différente qu'à première vue on a peine à le reconnaître. On disait alors, non pas *c'est moi*, mais *ce suis je*. Comment est-on passé d'une forme à l'autre, et pourquoi, voilà ce que nous voudrions rechercher. Ce nous sera une occasion d'observer la profonde transformation qu'a subie notre langue dans la période où se constitue le français moderne.

I

Aujourd'hui la formule *c'est... que* reste la même, quel que soit le pronom qu'elle encadre et met en valeur. Au moyen âge les éléments ne sont pas fixés une fois pour toutes, et le verbe varie aussi bien que le pronom. Nous avons donc toute une conjugaison dont voici l'indicatif présent :

Ce suis je
ce es tu
ce est il
ce sommes nous
ce estes vous
ce sont il

Comment faut-il analyser ces phrases de trois mots ? Si l'on ne s'en tenait qu'à la 3e personne du singulier, on pourrait se

demander de *ce* et de *il* quel est le sujet et quel est l'attribut ; mais dès qu'on passe au pluriel *ce sont il*, on voit que le verbe s'accorde en nombre avec le deuxième pronom. La 1re et la 2e personne sont encore plus claires, elles nous montrent un accord en nombre et en personne. Il n'y a donc pas de doute que dans tous les cas le pronom personnel ne soit le sujet et *ce* l'attribut.

C'est ainsi l'attribut qui ouvre la phrase. Dans ces conditions le sujet, suivant une pratique constante du vieux français, doit passer après le verbe. Dès qu'on met *ce* en tête, l'ordre des mots tel que nous l'observons ici est donc l'ordre régulier. Mais pourquoi *ce* occupe-t-il ce poste privilégié ? Il n'était pas de nécessité absolue qu'il fût ainsi placé en vedette. On peut concevoir un ordre très différent. L'allemand moderne, qui emploie un tour semblable à celui du vieux français, dit *ich bin es*. Pourquoi n'a-t-on pas dit de même au XIIe siècle *je suis ce* ?

Il faut chercher la raison d'être de cette construction dans une habitude très générale de la vieille langue. *Ce* tend à apparaître partout en tête de la phrase. Il va de soi qu'il y figure souvent comme sujet :

> Renart respont : *ce* ne puet estre.
>
> (*Renart*, III, v. 250[1].)

Rien que de très naturel pour nous ici, car nous ne construirions pas autrement. Le fait est déjà plus surprenant quand *ce* précède un adverbe interrogatif :

> Renart, fait ele, *ce* que vaut ?
>
> (*Renart*, II, v. 342.)

Nous n'admettons plus ce déplacement d'un mot interrogatif, et la construction nous semble forcée. Pourtant nous serions tentés de n'y voir qu'une simple gaucherie. Mais voici où nous sommes obligés de convenir que le point de vue est tout l'opposé du nôtre :

> Gardes sans lui que ne venes.
>
> — Sire, *ce* ne puis je pas fère.
>
> (*Renart*, I, v. 932-33.)

1. Ed. Martin, 1882.

Il nous est impossible de débuter ainsi par un régime. Mais justement il y a là un type de phrase extrêmement répandu au moyen âge :

Avoi ! fait Pinte, baus dos sire,
Ice ne devez vos pas dire.
(*Renart*, II, v. 177-78.)
Molt volenters, *ce* dist Renart.
(*Renart*, XI, v. 883.)
Fait Droin : tu les as mangiés
— Non ai, dit Renart, *ce* sachés.
(*Renart*, XI, v. 905-06.)

Dans tous ces cas, *ce* renvoie aux paroles d'un interlocuteur et annonce une réponse. Mais son emploi est plus large :

Que puet estre que j'ai oï,
que ma dame m'a fait regret
que j'ai afetié mon chienet ?
Ce ne set ele par nului,
ce sai je bien, fors par celui
cui j'amoie et trahie m'a ;
ne *ce* ne li deïst il ja
s'a li n'eüst grant acointance.
(*Chastelaine de Vergi*, v. 734-41 [1].)

Ce n'est pas seulement au XIIe et au XIIIe siècle qu'on rencontre ce tour. Il se maintiendra longtemps dans la langue :

L'evesque y venra demain ;
Ce m'a il mandé pour certain.
(*Miracles de Nostre Dame*, II, v. 747-48, t. I [2].)
Ce n'a pas esté a luy sens
d'impugner nostre majesté.
— *Ç'*a fait Envye la fetarde
qui toute bonne œuvre retarde.
(Gréban, *La Passion*, v. 28712-715 [3].)

DISNER

Versez du vin et leur donnez
Du fin meilleur.

1. Éd. Raynaud-Foulet, 1912.
2. Éd. Paris et Robert, 1876-1883.
3. Éd. Paris et Raynaud, 1878.

LE 1er SERVITEUR
— *Ce* ferons nous.
(*La Comdamnacion de Bancquet*, p. 292 [1].)

Cette construction paraît si naturelle qu'on l'emploie même dans des propositions subordonnées : le *ce* renvoie alors à la phrase précédente par-dessus la proposition principale

Molt est Renars outrequidiez
Quant *ce* t'a fait.
(*Renart*, XI, v. 1060-61.)

« [Il] veoient ces archiers qui tuoient gens sans merchy et sans deffense ; si furent en grant esmay que *ce* ne fesissent il d'iaux, s'il les tenoient » (Froissart, *Chronique*, t. III, p. 373 [2]). « Et là trouva le dit chevalier, lequel li demanda qui ainsi l'avoit batu, lequel varlet li dist que *ce* avoient fait les dessus dit Jehan et Robert de Brach » (Lettre de rémission de 1376) [3]. On voit que dans ce cas le verbe est le plus souvent *faire*. Mais on trouve d'autres verbes aussi : « Il cuidoit bien... que le Roy... le deust grandement emploier, et qu'il eust grant bruit. Et lors mondit seigneur respondit que *ce eust il eu*, s'il eust voulu » (Déposition d'Antoine de Chabannes, septembre 1446 [4]).

De tous ces emplois nous ne citons que quelques exemples caractéristiques. On les multiplierait sans peine. Cette construction, qui apparaît dès les premiers textes, dure pendant tout le moyen âge et se prolonge presque jusqu'à notre époque dans quelques incises archaïques, « *ce* dit-il », « *ce* m'a-t-on dit », est évidemment une des constructions favorites de la vieille langue.

Il est aisé de voir qu'elle remonte directement au latin. On sait que le latin évitait le plus souvent de juxtaposer des phrases et qu'il aimait au contraire à les relier fortement. Ce sont bien entendu les conjonctions et les pronoms relatifs qui

1. *Recueil de Farces, Soties et Moralités du XVe siècle*, publié par P. L. Jacob, 1859.
2. Éd. Luce et Raynaud, 1869-1899.
3. Dans Luce, *Histoire de la Jacquerie*, 1894, p. 330.
4. Dans le *Jouvencel*, éd. Favre et Lecestre, 1887-89, Pièces Justificatives, t. II, p. 324.

servent surtout à assurer cet enchaînement : mais les pronoms démonstratifs *hic*, *is*, *iste*, *ille* ne sont pas rares dans cet emploi, et non seulement dans la littérature mais aussi dans la langue familière. Voici un exemple de Plaute qui pourrait passer tel quel en vieux français :

> Gnovi genus : nunc quid vis? *id volo*
> *Cognoscere*.
>
> (*Aulularia*, v. 738-39.)

« Ce vueil je savoir. »

Ainsi l'ordre des mots dans la locution *ce suis je* n'apparaît pas du tout comme un caprice de la vieille langue. Il n'y a là qu'une manifestation particulière d'une tendance très générale et très ancienne. Cet ordre a dû paraître d'autant plus légitime ici que les phrases du type *ce suis je* répondent souvent à des questions où attribut, verbe et sujet se suivent de façon identique :

> Renars commença a rire,
> Si demanda : « Qui estes vous? »
> Et il respont : « Ce somes nous. »
> — Qui vous? — Ce est vostre comperes. »
>
> (*Renart*, III, v. 226-29.)

« Ce somes nous » correspond mot pour mot à « qui estes vous ? ». Isengrin est même si conscient du fait que lui qui d'ordinaire ne se pique pas d'une fausse dignité, il emploie ici le *nous* emphatique qui reproduira jusqu'à la consonance du *vous* de politesse.

II

Jusqu'ici nous n'avons tenu compte que du cas où le sujet est un pronom. Mais il est évident qu'à la 3e personne on peut avoir affaire à un nom, et les exemples, comme on s'y attend, abondent :

> Ki est chius clers a chele cape?
> — Biaus fius, *c'est uns clers parisiens*.
>
> (Adam le Bossu, *Jeu de la Feuillée*, v. 422-23[1].)

---

1. Éd. E. Langlois, 1911.

Sont ces espees vermoulues ?
— *Ce sont armeures esmolues,*
aussi cleres que fin argent.
(Gréban, v. 27723-725.)

« Uns clers », « armeures » sont des sujets et il y a, semble-t-il, correspondance rigoureuse entre « c'est il » et « c'est uns clers ».

Une différence toutefois se montre, si nous passons à la forme interrogative. Voici d'abord un exemple du pronom :

Nostre maistre nous appelle
Est il ce ? — Ma creance est telle
que c'est il, dont j'ay bien grant joye.
(Gréban, v. 31898-900.)

Il n'y a rien que de très normal, comme on voit, dans cette construction. L'interrogation se marque ici comme ailleurs en mettant le verbe en tête de la phrase et en le faisant suivre immédiatement de son sujet. On dit « est il ce ? » comme on dit « est il sages ? »

Il n'en est pas de même du substantif :

Es ce gorpil[z] qui ici gist ?
— Oil, sire, foi que vos doi.
Mes il est mors en moie foie.
(*Renart*, XI, v. 632-33.)

La phrase nous paraît très coulante, parce que la langue moderne l'a conservée, tout au moins selon les apparences. Mais il nous faut bien noter que du point de vue de la vieille langue il y a manque d'accord entre « est il ce » et « est ce gorpilz ». Dans le premier cas le sujet vient, comme il le doit, immédiatement après le verbe, dans le second cas le sujet est rejeté tout à la fin et c'est l'attribut qui suit le verbe. Il y a là une curieuse dissymétrie. Quelle en est l'origine ?

Il n'est pas besoin de la chercher très loin. On s'aperçoit vite qu'une locution voisine fait ici sentir son influence. Il s'agit de *c'est* dont il ne serait pas difficile de montrer l'ancienneté et le succès :

Sire Grinbert, molt me merveil
Se *ce est par vostre conseil*
Que Renart me tient si por vil.
(*Renart*, v. 927-29.)

Il y a là un tour très commode pour mettre en valeur un complément quelconque du verbe, introduit par une préposition, *par*, *pour*, *de*, etc.

> Vés chi de cascun le foi preste
> Ke *che fu pour vous k'*il jua.
> (Adam, *Jeu de la Feuillée*, v. 981-82.)

L'analyse de ces phrases est difficile. Aucune désinence grammaticale ne nous aide ici. Il n'est pas impossible de considérer « par vostre conseil », « pour vous » comme des sujets, mais ce serait bien forcer le sens du terme, et il est plus probable que dans tous ces cas c'est *ce* qui est le véritable sujet. Il est certain que dans des tours très voisins « qui est-ce ? », *ce* est le sujet, tout aussi bien que *vous* dans « qui êtes-vous ? »

S'il en est ainsi, la langue s'est trouvée en face d'un problème singulier. Elle possède une locution qui lui sert à mettre en relief un mot ou un groupe de mots. Cette locution n'est pas immuable et elle varie suivant les occasions. Trois cas se présentent. Deux sont nets : d'une part, si le mot à accentuer est un pronom, le verbe s'accorde avec ce pronom et nous avons la série « ce suis je », « ce es tu », « ce est il » ; d'autre part, s'il s'agit de mettre en valeur un complément de verbe, *est* de « ce est » reste invariable et *ce* est son sujet. Mais l'hésitation commence au troisième cas, quand le mot à faire ressortir est un substantif. Quelle conception triomphera ici, celle de « ce suis je » où *ce* est un attribut, ou bien celle de « c'est par... » où *ce* est un sujet ? Le nom a évidemment même rôle grammatical que le pronom, et il n'est pas surprenant que la langue ait décidé d'y voir un sujet. « Ce est uns clers » sera de tout point semblable à « ce est il ». Mais dans la phrase interrogative, c'est l'autre analogie qui l'a emporté. Voici ce que devenait ici la tournure « c'est » :

> Or nous devisons de quelz sortes,
> Affin que nous le combatons.
> — *Est ce* de poingz ou de batons ?
> (Gréban, v. 22832-834.)

La langue adopta cette combinaison, et on ne peut pas dire qu'il y ait là malentendu ou caprice. « Est uns clers ce ? » éloignait *ce* du verbe au point de rompre l'unité de la locution

« c'est » : « est uns clers... » annonce en effet une phrase interrogative ordinaire et fait attendre quelque chose comme « [est uns clers] venus ? ». Cette interprétation sera encore plus difficile à éviter si le sujet est plus long, comme cela peut facilement arriver. Cette double attitude de la langue, qui semble au premier abord contradictoire, est donc au fond raisonnée et méthodique.

Nous allons nous heurter à la même difficulté dans le cas de la négation. « C'est il » devient « ce n'est il », et « c'est Jehans » « ce n'est Jehans ». Jusque-là les deux tournures sont parfaitement symétriques. Mais ce sont là des formes assez rares des deux côtés, semble-t-il. Ces phrases réclament en général la négation renforcée, et c'est là qu'une différence se marque de nouveau.

> Parlez à Regnault Croquepie,
> Vostre cousin, qui vous vient veoir.
> — *Ce n'est il pas.* — Si est, vravement.
> (*La Farce du munyer*, p. 252-53 [1].)

Au contraire :

> *Ce n'est pas Dieu* qui me fortune
> Mais mon mauvais gouvernement.
> (Gréban, v. 26581-582.)

On voit que *pas* suit le pronom, mais précède le substantif. Ici encore, il y a influence de la locution indépendante *c'est* : de même qu'elle a sa forme interrogative *est ce*, elle possède aussi sa forme négative *ce n'est pas*. Et on aperçoit une fois de plus la raison qui pousse la langue à suivre cette seconde analogie. *Pas* peut très bien être séparé de son verbe par un court monosyllabe comme *je*, *tu*, *il*, *nous*, avec lequel il fait presque corps : rejeté au contraire après un sujet nominal, il viendrait à un moment où on ne l'attend plus, il arriverait trop tard.

Dans le cas de la négation, comme dans celui de l'interrogation, la langue a donc été très justifiée à établir des distinctions qui au premier abord semblent bien arbitraires. Elle a de cette façon écarté une réelle difficulté. Il n'en reste pas moins que derrière une apparente décision, l'hésitation persiste. « C'est

1. Dans *Recueil de Farces*, etc., p. p. Jacob.

Jehans » voisine tantôt avec « c'est il », tantôt avec « c'est pour lui que... » C'est donc une tournure mal assise, incertaine, qui invite l'examen et la critique. *Ce* y est-il un attribut, y est-il un sujet, voilà la question. Le problème a été nettement posé. On ne peut pas dire qu'il ait jusqu'alors reçu une solution définitive.

III

Tant que le système de la langue ne change pas, cette solution provisoire a des chances de durer. Vienne la chute de la déclinaison, elle semblera bientôt insuffisante. « C'est Jehans » se transforme en « c'est Jehan » : le nom peut encore être considéré comme un sujet, mais aucun signe extérieur ne marque maintenant sa fonction. Voici qui est encore plus grave. Dès la fin du XIVe siècle la langue, qui ne possède plus dans des cas distincts un moyen de distinguer infailliblement le sujet du régime, a fait choix d'un type de phrase où la place des mots indiquera leur rôle, et son grand effort va consister à imposer partout cet ordre invariable. Une lutte acharnée contre l'inversion vient de commencer. Toute phrase qui s'écarte du modèle adopté aura dès lors à justifier son existence. La tournure « c'est Jehan », qui depuis bien longtemps est ballottée entre deux conceptions différentes, va se fixer brusquement. L'analogie de « c'est pour lui que... » l'emporte enfin. *Ce* est décidément le sujet et *Jehan* l'attribut.

Il est clair que la locution « c'est il » ne peut résister au mouvement puissant qui emporte la langue. Ici aussi *ce* sera désormais le sujet, *il* l'attribut. Il va de soi qu'à aucun moment, pas plus que dans le cas précédent, on ne s'est rendu compte de ce renversement de point de vue. *Il* par sa forme se prêtait à jouer l'un ou l'autre des deux rôles, comme on voulait. A la faveur de cette indétermination, on a passé d'une conception à l'autre, au moment favorable, sans même s'en douter.

Ainsi interprétée, la locution « c'est il » était donc parfaitement viable, même dans l'ensemble d'un système qui avait transformé la langue. Qu'on n'objecte pas que les pronoms personnels au nominatif (ce qui comprend l'attribut aussi bien que le sujet) ont désormais perdu toute accentuation indépendante.

Le fait n'est pas douteux, mais il en résulte seulement que le pronom ne peut plus se détacher du verbe, non pas qu'on ne puisse l'employer après le verbe. « Ou est-il ? où vas-tu ? » nous montrent aujourd'hui encore qu'on aurait pu continuer à dire « c'est il ». Dans ces interrogations, verbe et pronom forment un groupe compact dont l'accent est sur le pronom. « C'est il » aurait pu survivre sous cette forme avec d'autant plus de raison que dès le XIVe siècle vraisemblablement, par suite du changement de point de vue de la langue, toute inversion en a disparu.

Et il semble bien que ce soit dans cette direction que s'est d'abord, et pendant assez longtemps, orientée la langue. Un examen rapide des autres formes va nous le montrer. Prenons d'abord la 2e personne du singulier. Elle a ceci de particulier que, malgré les apparences, le verbe y est parfois identique à celui de la 3e personne. Sans doute « ce es tu » se distingue de « ce est il » où le *t* de *est* est nettement prononcé. Mais c'est une différence qui disparaît à la forme interrogative. Le *t* de *est* est en effet tombé de bonne heure devant une consonne. C'est ce que nous montrent bien clairement des graphies fréquentes comme *es ce* ou *esse* (= est ce). Nous avons cité tout à l'heure un passage de *Renart* où on lit : « *Es ce* gorpil(z) qui ici gist ? » On devait donc être amené à voir dans *ce es tu* une forme parallèle à *c'est il* et semblablement construite, c'est-à-dire que *ce* y était de nouveau le sujet et *tu* l'attribut. Un exemple des *Miracles de Nostre Dame* va nous prouver que, dans certains cercles au moins, ce revirement était un fait accompli dès la fin du XIVe siècle :

> *Es ce tu*, Robert, voir me conte
> De qui partout on va contant.
>
> (XXXIII, v. 1080-81, t. VI.)

Qu'on compare cette forme avec le tour du XIIe siècle :

> Dex te benoie ! dist il.
> *Les tu ce*, Renart le gorpil ?
> — Oil, ce sui ge voirement.
>
> (*Renart*, VIII, v. 243-45.)

qui est encore le tour traditionnel au XVe siècle :

> Filz, *es tu ce*, je ne te congnoy mes,
> Qui vas mourant.
>
> (Gréban, v. 25438-439.)

On voit quel changement. « Es tu ce » nous renvoie à l'époque où *tu* est sans conteste le sujet du verbe. « Es ce tu ? » n'est pas autre chose que « est ce tu ? » et c'est *ce* qui est devenu le sujet. La formule *c'est* a pénétré de plain-pied dans notre locution.

Dans ces conditions, on doit s'attendre à trouver, à côté de « est il ce », forme traditionnelle, une forme nouvelle « est ce il », parallèle à « es ce tu ». La logique de l'évolution y conduisait tout droit. Mais ces formes, où l'on sentait très bien des néologismes dont on ne s'expliquait pas l'apparition, ont dû être confinées longtemps à la langue familière. Instinctivement les écrivains préféraient, comme aujourd'hui, les formes plus anciennes. Et au moment où ces néologismes de la veille auraient pu pénétrer dans les livres, d'autres néologismes plus récents avaient obtenu droit de cité et finissaient par triompher définitivement. Pourtant Gerson n'a pas hésité à dire dans un de ses sermons (fin du XIVe siècle) : « Approuchez cy, *n'est ce il pas* ? C'est il. O ! comme il fait le piteux [1] ! » Il est vrai qu'ici c'est le tour interrogatif et négatif de la phrase qui a imposé la construction nouvelle à l'auteur. Mais une lecture plus étendue ferait très probablement surgir quelques exemples de *est il ce*. Du reste il n'y a pas de doute que ces formes n'aient été un moment répandues. Le témoignage d'un grammairien rapporté par M. Brunot l'établit sans le moindre doute. Ramus, dans sa *Grammaire*, dont la 1re édition est de 1562, cite comme la forme courante de la 3e personne, dans la phrase interrogative, *est ce til* ? C'est une forme bien curieuse. Nous avons là, comme le remarque M. Brunot, notre premier témoignage sur l'apparition de la particule interrogative *ti*[2]. Mais ce qui nous intéresse surtout ici, c'est que la construction nous fait voir dans *ce* le sujet indéniable de la phrase. « Est ce [t] il ? » fait pendant à « es ce tu ? » Dès 1550, un autre grammairien, Louis Meigret, enregistrait ces deux formes sans se rendre compte de leur nouveauté. Il joint dans la même appréciation *esce il* et *esce Pierre* et en toute tranquillité écrit « *seras ce tu pas* qui iras à

1. Cité par Piaget, *Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville, t. II, p. 253.

2. *Histoire de la langue française*, t. II, 1906, p. 334.

Rome ? » (forme ancienne et « correcte » [ne] seras tu pas ce) [1].

Le témoignage de Ramus nous a amenés jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle, mais il ne doit pas nous faire oublier le passage cité plus haut des *Miracles de Nostre Dame* : il est clair que dès la seconde moitié du XIVe siècle l'évolution a commencé. On conçoit quel élément de trouble constitue dès lors dans la conjugaison de *ce suis je* la présence de formes comme *c'es tu*, *c'est il* qui, transformées dans leur essence même, ne cadrent plus avec le reste du paradigme. A la 2e et à la 3e personne du singulier, c'est-à-dire aux personnes de beaucoup les plus employées, nous avons une formule invariable qui a introduit le pronom sous forme d'attribut. A toutes les autres personnes, nous avons une série de formes *suis*, *sommes*, *estes*, *sont*, variables avec le pronom sujet, que leur emploi moins fréquent et leur diversité même devaient soumettre aisément à l'attraction de l'analogie. On peut donc prévoir à bref délai l'apparition d'une conjugaison nouvelle, reformée tout entière sur le modèle de *c'est il* :

ce est je
ce est tu
ce est il
ce est nous
ce est vous
ce est ils.

On trouve en effet *c'est vous*. Nous n'avons pas rencontré d'exemples de *c'est nous* au XVe siècle, mais cela ne tire pas à conséquence : nous sommes loin d'avoir dépouillé toute la production écrite de l'époque et d'autre part l'occasion d'employer cette forme se présente plus rarement. Quant à la 3e personne du pluriel, elle présente un cas particulier que nous réservons pour l'instant. Un fait toutefois est certain, ce n'est pas *c'est je* qui apparaît, mais bien *c'est moi*.

IV

Le premier exemple que nous en puissions citer se trouve dans le *Livre du Chevalier de la Tour Landry*, composé en 1371

1. *Le Tretté de la Grammere françoeze* (1530), éd. Foerster, 1888, p. 67 et 68.

et 1372 : « Dont il advint une fois que tout plain de chevaliers et de dames jouoient au Roy qui ne ment pour dire verité du nom s'amie ; si me dist un, et me jura trop fort que *c'estoit moy*, et qu'il m'amoit plus que dame du monde » (p. 260-61) [1]. Comment expliquer l'apparition d'une forme que rien jusqu'à présent ne nous a fait prévoir ? *C'est je* semblait appelé par la logique même de l'évolution. L'anglais, qui a connu une évolution en partie analogue à celle du français, est passé de *it am I* (ce suis je) à *it is I* (c'est je) : la tendance moderne est évidemment de pousser le changement jusqu'à *it is me* (c'est moi), mais les grammairiens et les puristes recommandent encore *it is I*, et c'est une tournure qui a rendu des services puisqu'elle a près de cinq siècles d'existence. Pourquoi le français a-t-il passé brusquement de *ce suis je* à *c'est moi*, sans s'arrêter à la forme intermédiaire *c'est je* ?

Il y a entre le *I* anglais et le *je* français une différence fondamentale. *I* est une forme pleine qui peut recevoir et reçoit fréquemment un accent d'insistance et par suite se détache avec aisance du verbe. *Je* ne saurait ni se séparer du verbe ni porter d'accent en aucun cas. Cette dernière interdiction est absolue. « Où es-tu ? », « où va-t-il ? nous montrent que *tu* et *il*, tout affaiblis qu'ils sont, peuvent encore, en quelques rares cas, porter l'accent d'un groupe. *Je* en est incapable, comme le prouve la prononciation de « où suis-je ? » C'est qu'à la différence de *tu* et de *il*, le pronom de la 1re personne se termine par un *e*, et comme dès le XVe siècle cet *e* s'est atténué jusqu'à disparaître complètement, il ne reste que la consonne. Tant que l'on conserve la forme traditionnelle *ce suis je*, *je* penché sur son verbe et éclairé par une forme caractéristique de la 1re personne fait encore bonne figure. Mais qu'on vienne à changer *ce suis* en *c'est*, il n'y aura plus rien dans cette syllabe indifférente qui soutienne ou explique *je* : le pronom ne peut plus désormais compter que sur lui-même. *Je*, réduit à l'état de simple consonne, n'était pas de taille à tenir ce rôle. Il céda la place à *moi*.

Moi, comme sujet ou attribut, n'est pas un nouveau venu. Quand Gréban écrit :

---

1. Éd. de Montaiglon, 1854.

Donc, s'il vous plaist, *moy et mes hommes*,
jusqu'a la vous compagnerons
(*Passion*, v. 5794-95.)

il continue une tradition très ancienne que nous trouvons établie dès le XIIe siècle. On voit que *moi* est ici associé à un nom et que de ce fait il prend lui-même valeur de substantif : de là l'emploi d'une forme plus pleine, qui sera celle du cas-régime. La force de l'analogie triomphe des exigences de la syntaxe. Un cas semblable se produira quand *je* accompagne un pronom à forme unique, comme *nous* et *vous* : là aussi on emploiera volontiers *moi*, et cet usage est également très ancien dans la langue. En voici un exemple du XVe siècle : « Allons *vous et moy* veoir leur contenance » (*Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 207) [1]. C'est encore *moi* qui se présentera tout naturellement dans une réponse où n'entre aucun verbe :

Ou est il ? — Dittes le. — Qui, *moy* ?
(Gréban, *La Passion*, v. 9176.)

« Par Dieu ne moy aussi » (*Cent nouvelles nouvelles*, t. II, p. 113) [2].

Ainsi *moi* devait apparaître un jour comme une seconde forme de *je*, plus massive, plus indépendante, moins assujettie à la tyrannie du verbe. On était ainsi conduit à s'en servir pour renforcer *je* qui, devenant de plus en plus nécessaire à côté du verbe, devenait par là-même de moins en moins significatif. Les phrases du type « Je n'ay point veu de lemproye, dit-elle, *je* cuide, *moy*, que vous songez » (*Cent nouvelles nouvelles*, t. I, p. 240) se multiplient au XVe siècle. On en arrive même à juxtaposer les deux formes, et il se crée une curieuse locution « je moy » où il semble bien que *je* se soit vide de tout sens :

Mon corps t'offre ; rendre me vueil
Du tout a toy.
— Sire, sire, si fas *je moy*
Sans plus combattre.
(*Miracles de Notre Dame*, XXXVII, v. 2135-41, t. VII.)

Par foy, sire, mie ne say
Quel conseil donner vous en puisse

1. Ed. Le Vasseur, 1890.
2. Ed. Wright, 1858.

Ou convenablement je truisse
Ce qui vous fault.
— Non fas *je moy*.
(*Ibid.*, VIII, v. 431-5, t. I.)

Quant est de moy, j'ay ici couché tout seul et n'en party ennuyt. — Non ay *je moy*, dit l'autre.
(*Cent Nouvelles Nouvelles*, t. I, p. 181.)

Je suis tout prest. — Si suis *je moy*.
(Gréban, *La Passion*, v. 4845.)

J'entens nostre maistre, je croi :
Il se doubte, aussi fay *je moy*,
Que les disciples de celluy...
Ne viengnent par nuit a la brune
L'embler, emporter et muscier.
(*Ibid.*, v. 27319-325.)

Et son corps ? — Il est au tombeau ;
Au moins ainsi le croy *je moy*.
(*Ibid.*, v. 28966-967.)

Je tiendray ma foy.
— En effet sy feray *je moy*.
(Pierre Gringoire, *Sottie contre le pape Jules II*, v. 519-20 [1].)

Dans toutes ces phrases « je moy » ne signifie guère plus que le simple *je* du XIIe siècle. Il nous reste quelques traces de cet emploi : « Qu'en sais-je, moi ? » correspond non seulement à « qu'en sais-tu, toi ? », mais aussi — et le plus souvent peut-être — au simple « qu'en sais-tu ? ». Il est intéressant de noter que Calvin, qui semble éviter « c'est moi », pour s'en tenir au traditionnel « ce suis je », n'a pu pourtant tout à fait échapper à la contagion de *moi* et, lui aussi, il accueille le néologisme *je moy* : « Ce suis je, ce suis *je moy*, qui efface tes iniquitez, Israël » (*Institution de la Religion Chrestienne*, p. 320) [2]. Mais, sachant écrire, il maintient des nuances que la langue courante laisserait volontiers échapper, et pour lui « ce suis je moy » renchérit nettement sur « ce suis je ».

Cette revue rapide des emplois de *moi* comme sujet nous

1. Picot, *Recueil général de Sotties*, t. II, 1904, p. 165.
2. Éd. Lefranc, Chatelain et Pannier, 1911.

montre dans cette forme un quasi-substantif qui placé après le verbe *estre* se prêtera admirablement au rôle d'attribut. *Ce suis je* pouvait retrouver une nouvelle vie sous la forme *ce suis je moi* admise par Calvin, mais dès que, sous l'influence de *ce est il*, *ce suis* devenait *ce est*, *je* devait forcément disparaître et *moi* se glissait tout naturellement à sa place. « C'est moi » et « c'est Jean » présentent pour la langue du XVe siècle — comme plus tard pour la nôtre — une construction identique.

V

Ainsi nous avons désormais deux types de conjugaison :

ce suis je	ce est moi
ce es tu	ce es tu, ce est tu
ce est il	ce est il
ce sommes nous	ce est nous
ce estes vous	ce est vous

Comme le *e* de *ce* s'élide de plus de plus devant une voyelle, les formes *c'est il*, *c'estes vous*, *c'est vous* deviendront bientôt plus fréquentes que les autres. On remarquera que deux formes sont communes aux deux paradigmes : *c'es tu* et *c'est il*. Si bien qu'on pourrait des deux tableaux n'en former qu'un seul qui sur certains points laisserait le choix entre deux variantes :

ce suis je *ou* c'est moi
c'es(t) tu
c'est il
ce sommes nous *ou* c'est nous
c'estes vous *ou* c'est vous.

Il n'y a pas là seulement un artifice de présentation : cet unique tableau répond mieux à la réalité des choses : tel écrivain qui emploie *c'est moi* ne se croira pas par là-même tenu de dire *c'est vous*, il pourra très bien pour la 2e personne du pluriel recourir à la variante traditionnelle *c'estes vous*. Sans doute il mélange ainsi les deux systèmes, mais il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Ces variations correspondent à l'incertitude même de la langue, qui à ce moment et sur ce point oscille entre deux conceptions contradictoires. Dans la

XXVIIe des *Cent nouvelles nouvelles* (t. I, p. 163), « Monseigneur de Beauvoir » dit *c'est moy* et *c'est vous*, ce qui est très logique, mais dans la XVIe « Monseigneur » emploie tour à tour *c'est moi* et *c'estiez vous* (t. I, p. 87-88). De même l'auteur du *Jouvencel* écrit tantôt « *ce n'est pas moy* » (t. I, p. 199) et tantôt « je cuide que *ce soyez vous* » (t. I, p. 222).

Il y a plus. On peut employer un système dans la phrase affirmative et recourir à un autre dans l'interrogation : dans la même nouvelle où « Monseigneur » affirme *c'estiez vous* il n'hésite pas à questionner par *est ce vous ?* (*Cent nouvelles nouvelles*, t. I, p. 88). La vérité est que nous touchons ici à une nouvelle difficulté. A l'interrogation la tournure traditionnelle présentait des éléments de faiblesse tout particuliers, et elle s'est montrée ici moins résistante qu'ailleurs. Voyons comment. Dans l'expression *ce suis je*, l'attribut *ce* peut jouer un double rôle. Ou bien il renvoie à la phrase précédente et assure ainsi la liaison avec la phrase qu'il introduit : « qui est ce? ce suis je. » Cette construction, nous l'avons vu, remonte en dernière analyse au latin. Mais il est évident que l'interrogation qui fait passer l'attribut en queue de la phrase : « suis je ce ? ne suis je [pas] ce? » va ainsi contre l'esprit même de la locution. *Ce* devrait être le premier mot et il est le dernier. Les nécessités de la grammaire sont ici en contradiction avec la logique de l'idée. D'autre part — et c'est une construction dont on trouverait sans peine aussi l'équivalent en latin — *ce* peut annoncer un développement qui suit. Soit la phrase « ce sommes nous qui avons dit ces paroles ». Que deviendrait-elle à l'interrogation ? « Sommes nous ce qui avons dit... ? » Ce tour n'est pas impossible, et on en trouve quelques exemples dans la vieille langue. En voici un : « Mais or me distes, *fustes vos ce qui gistastes* mon seignor Gauvain de la prison ? » (*Lancelot*, p. XLIII [1]). Mais on sent combien la construction est gauche. Elle fait surgir une combinaison *ce qui* qui prête à l'équivoque. On est tenté au premier abord d'y voir un neutre singulier et on est tout surpris de découvrir qu'en la circonstance c'est un masculin pluriel. Ici encore l'esprit a été sacrifié à la lettre. Mais voici mieux encore :

---

1. Éd. Jonckbloet, 1849. Cité par A. Schulze, *Der altfr. directe Fragesatz*, 1888, p. 111.

Symon, dites vous verité?
Est il ce qui de cy s'en va
Qui Berthe seule orains trouva
Enmy le bois?
(*Miracles de Nostre Dame*, XXXI, v. 2608-11, t. V.)

La première phrase relative « qui de cy s'en va » doit se rattacher étroitement au sujet *il* et la seconde « qui Berthe... trouva » à l'attribut *ce*. Il faut donc entendre : « est il — qui de cy s'en va — ce qui Berthe... trouva ? » c'est-à-dire : « celui qui s'en va d'ici, est-ce lui qui a trouvé Berthe ? » ou encore « est-ce que celui qui s'en va d'ici est celui qui a trouvé Berthe ? » Il n'est assurément pas commode d'enfermer en une seule phrase deux idées si différentes, et la solution que nous offre la langue moderne ne se distingue pas par la brièveté, mais elle est à tout le moins plus nette et plus claire que la phrase du moyen âge. Aussi la vieille langue s'est-elle efforcée en général d'éviter cette construction. Parfois entre *ce* et *qui* elle insère une incidente qui empêchera le contact :

Es tu ce la, dis, fol desvé
Qui as fait voller tel vantise
Que de destruire la pourprise
Du noble temple Salomon?
(Gréban, v. 25200-203.)

Plus souvent elle a recours à une autre construction qui la tire d'embarras :

N'est ce pas celluy qui vouloit
Faire en trois jours ung nouveau temple?
(Gréban, v. 19906-907.)

« N'estoit il pas ce qui vouloit » eût fait le vers tout aussi bien, mais Greban, ici comme ailleurs, recule visiblement devant cette association insolite de *ce* et de *qui*.

La tournure interrogative traditionnelle, on le voit, n'était pas durable en son essence. Jamais la langue n'y fût arrivée de premier choix. On la toléra longtemps comme une conséquence fâcheuse mais inévitable d'un principe auquel on tenait. Mais dès que le principe fut seulement menacé, la conséquence apparut irrémédiablement caduque. Ce qui porta le coup de grâce à

la tournure, c'est l'affaiblissement qui survint dans la prononciation de l'*e* sourd à la finale de *je* et de *ce*. *Je* réduit à son unique consonne est exposé à bien des aventures auxquelles échappent *tu* et *il* : mais qu'arrivera-t-il donc si sur ce *je* sans consistance nous voulons encore enter un *ce* également amorphe? Sans doute au XIIe siècle, l'auteur de la *Folie Tristan* pouvait écrire : « Ne suis *je ço* ? ke vus est vis ? » (ms. d'Oxford, v. 366) [1]. *Je* était alors aussi nettement prononcé que n'importe quel autre pronom personnel, et quant à *ço* l'orthographe même montre ici quelle pleine valeur il avait alors. Mais au XVe siècle une combinaison *suis je ce* n'a plus aucune chance de survivre : elle est devenue impossible. *Est ce moy* apparaît encore plus justifié que *c'est moy*.

Ainsi, de toute part et pour toute sorte de raisons, la forme interrogative du passé cède devant la poussée du système nouveau. Un écrivain peut dire encore *c'estes vous* à l'ancienne mode, mais il lui faudra un effort pour échapper à *est ce vous*. Il évitera sûrement *suis je ce*, qu'il adopte *est ce moi* ou tourne autrement sa phrase. En 1550, Maigret qui prêche vigoureusement à ses contemporains le respect de la tournure ancienne *ce suis je* reconnaît qu'à l'interrogation il se heurte à une « longue coutume » ; de plus *esse moe, esse nous, esse vous* ont « la promtitude necesser' a poursuyur' un propos » et il veut bien permettre à la langue parlée ces « locutions incongrues », à condition que l'écrivain, qui a tout son temps, s'astreigne à plus de correction (*Grammere françoeze*, p. 67). Du reste il accepte *esse toe* dont il retrouve parfaitement l'origine et qui ne le choque pas plus que *est ce il*. Ramus admet qu'on puisse hésiter entre *ce suis je* et *c'est moi*, mais dans le cas de *est ce moy* au lieu de *suis je ce* il déclare nettement que « l'usaige a surmonté l'art [2] ».

VI

Revenons aux formes de l'affirmation et demandons-nous si le système *c'est moi, c'es[t] tu, c'est il* était à l'abri de toute critique. Il est visible que la symétrie n'y est pas observée : la pre-

1. Éd. Bédier, 1907.
2. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. II, p. 441-42.

mière personne offre une forme pleine de régime, la 2e et la 3e ont une forme plus grêle de sujet. La langue qui vise toujours à régulariser et à ordonner ne saurait accepter longtemps cette inconséquence. L'analogie de *il* et de *tu* n'ayant pu remonter à la 1re personne — nous avons vu que *c'est je* était impossible — c'est l'analogie de *moi* qui va descendre à la 2e et à la 3e personne : *c'est moi* entraînera *c'est toi* et *c'est lui*. Et ainsi se terminera un curieux chassé-croisé : « c'est il » a imposé son verbe à « ce suis je », d'où « c'est [moi] », mais à son tour « c'est moi » va imposer la forme de son pronom à « c'est il », d'où « c'est lui ».

Nous n'avons pas trouvé d'exemples de *c'est toi* au XVe siècle. Les écrivains évitent la tournure nouvelle et ce n'est que par échappées que nous apparait la langue parlée. Mais le cas de *c'est lui* est bien clair. Jusqu'à 1450 environ, sauf erreur, on ne trouve que *c'est il*. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, les *XV Joyes de Mariage*, les *Cent Nouvelles Nouvelles*, la *Passion* de Grébau ne connaissent que la forme *c'est il*. Pourtant les *XV Joyes de Mariage* disent *c'est moy* et les *Cent Nouvelles Nouvelles* emploient aussi bien *c'est moy* que *ce suis je*. On dit donc : *ce suis je*, *c'est il*, ou *c'est moi*, *c'est il*, et même ceux qui se servent indifféremment de *c'est moi* ou de *ce suis je* s'en tiennent à *c'est il*. Il est bien vrai que dès la 2e moitié du XIVe siècle un passage des *Miracles de Nostre Dame* semble nous donner tort :

> Or me dites, damoiselle Anne,
> Cel home la, se Dieu vous sault,
> Ressemble il bien a Muschault
> Le messagier ?
> — Mais dites *c'est* sanz mençongier
> *Li* proprement.
> (XXXVII, v. 866-71, t. VII.)

Voilà bien la forme *c'est lui*. On remarquera toutefois que le pronom est séparé du verbe par une préposition et un substantif, que de plus il est rejeté au vers suivant et qu'il y constitue le mot essentiel. C'est presque un cas de force majeure. Nous doutons que *il* — tout indépendant qu'il est au XIIe et au XIIIe siècle et qu'il restera longtemps — se soit à aucun moment trouvé en pareille position. Nous croyons que le passage des

Miracles de Nostre Dame serait resté ce qu'il est même si *c'est il* n'avait jamais dû se changer en *c'est lui*. La forme usuelle et fréquente dans le recueil est *c'est il*.

Le premier exemple incontestable de la forme *c'est lui* que nous ayons rencontré se trouve dans le *Petit Jehan de Saintré*, écrit entre 1455 et 1460. On notera qu'il se présente à l'interrogation : « Et quant le chevalier vit Saintré si jeune et si menu, comme de honte se recula, et en son poullain dist à ses gens : Et *est ce luy* qui me doit delivrer ? N'y a il, en ceste court, si hardy que luy ? » (p. 140) [1]. Dans les phrases affirmatives Antoine de la Salle s'en tient à la tournure ancienne : « Qui fut esbahy de ces parolles ? Certes *ce fut il* » (p. 217). Nous retrouvons ici ces apparentes contradictions de l'usage que nous avons signalées plus haut. Nous avons rencontré notre plus ancien exemple de *c'est lui*, par opposition à *est ce lui* ? dans un manuscrit de Froissart daté de 1477 : « Et se complendoit trop amerement du conte de Haynau, et disoit que *c'estoit lui*, du siege estant devant Cambray, qui pis les avoit fait et porté de damaiges » (*Chronique*, t. I, p. 489). Inutile d'ajouter que cette forme est inconnue à Froissart lui-même. Finalement *c'est lui* devient la forme normale, chez Commynes, à l'extrême fin du xve siècle : « Ce pouvre homme qui l'avoit faict, se vint gecter a genoulx devant eulx et leur dist que *se avoit esté luy*... » (*Mémoires*, t. I, p. 48) [2]. « Depuis le m'a compté, et si a le marquis de Mante, disant que *ce fut luy* qui mist ce parti avant » (*Mémoires*, t. II, p. 284). Nous n'avons pas rencontré d'autres exemples de *c'est lui* au xve siècle. Une lecture, plus étendue ou plus attentive — la forme moderne est si familière qu'elle peut échapper facilement — en découvrirait certainement d'autres. Il reste que *c'est il* est — dans les livres — la forme courante du xve siècle et que *c'est lui*, probablement plus en faveur dans la langue parlée que la littérature ne pourrait le faire soupçonner, ne se montre dans les œuvres de l'époque que trois quarts de siècle environ après *c'est moi*. Cela suffit à confirmer notre explication.

C'est il est encore très fréquent au xvie siècle, à une époque où *ce suis je* est en pleine défaveur. Meigret consacre tout un

1. Éd. Guichard, 1843. L'édition porte : Et est *celuy* qui...
2. Éd. de Mandrot, 1901-1903.

chapitre à la discussion des formes anciennes et nouvelles (*Grammere françoeze*, p. 66-68), il y revient plus loin encore (p. 101), mais pas une fois il ne laisse supposer qu'il y ait une autre façon de s'exprimer — correcte ou incorrecte — que *c'est il*. C'est tout par hasard, et dans un tout autre contexte, qu'il laisse échapper cet aveu : « [Luy] n'et nominatif.. q'è reponses : come qi a fet cela ? luy pour il. On l'ajoint bien aosi ao verbe substantif en nominatif, come, *c'et luy* » (p. 74-75). Ainsi cette forme que Meigret a passée sous silence là où il convenait de la mentionner, non seulement il la connaît, mais il l'admet. Il est probable qu'en son for intérieur elle lui semble toutefois moins légitime, plus difficile d'explication. On peut gager qu'il l'emploie en parlant ; mais en bon grammairien, dès qu'il écrit, il s'en tient à la tradition littéraire.

VII

Il est temps de revenir à la 3e personne du pluriel que nous avons depuis longtemps laissée de côté. La forme ancienne, comme on sait, est *ce sont ils*. En voici un exemple de Gréban :

> Seroit ce point nos compaignons
> qui retournassent de Judee ?
> — Leur maniere bien regardee,
> je juge que *ce sont ilz*, moy.
> — *Ce sont ilz*, je les recongnoy.
>
> (*Passion*, v. 5688-92.)

Ce sont ils a-t-il, tout comme *ce suis je*, *ce sommes nous*, *c'estes vous*, subi l'influence de *c'est il* ? A priori, cela semble assez probable. La langue tendait visiblement à constituer une formule unique *c'est* qui pût se placer devant n'importe quel pronom personnel et en faire un attribut. « Ce sont ilz », ou « ilz » conformément à l'esprit de l'ancienne langue joue le rôle de sujet et impose son nombre au verbe, détonne, à une époque où un ordre nouveau domine la construction, tout autant que « c'estes vous ». Pourtant nous n'avons rencontré aucun exemple de *c'est ils* et nous ne croyons pas qu'il y ait ici un effet du hasard. C'est que la langue se heurtait sur ce point à une grave difficulté. *C'est il* avait passé de l'ancienne conception : —

où il était sujet — à la nouvelle — où il est attribut — sans beaucoup de peine. Si le point de vue changeait, la forme restait identique. Il n'est même pas probable, comme nous l'avons dit, qu'on ait jamais eu conscience de ce renversement des rôles. On ne pouvait au contraire passer de *c'estes vous* à *c'est vous* sans le remarquer très bien. Ici toutefois la transition était aisée. *Vous* prenait très facilement valeur d'attribut, et le changement du pluriel au singulier ne pouvait arrêter un instant. *Vous* n'était-il pas aussi fréquent comme singulier que comme pluriel ? *Est ce vous*, si souvent synonyme de *es*[*t*] *ce tu*, dut paraître très naturel. *Est ce nous* était assurément moins attendu. L'emploi de *nous* au singulier n'est pas inconnu au français, il constitue malgré tout une exception. Mais on a moins souvent l'occasion de dire « c'est nous » ou « est ce nous ? » que « c'est vous » ou « est ce vous ? », et d'autre part *nous* et *vous* sont très étroitement liés par une similitude de son et d'emploi. *C'est nous* dut suivre sans trop de répugnance l'analogie de *c'est vous*. A l'égard de *ce sont ils*, il en était autrement. La difficulté était d'admettre que *ils* pût n'avoir aucune influence sur le verbe. D'après les tendances nouvelles de la langue, il occupait la place du régime ou de l'attribut, mais sa forme en faisait de toute nécessité un sujet. La question ne se posait pas au singulier : que *il* dans « c'est il » fût sujet ou attribut, le sujet parlant n'en avait cure, la syntaxe d'accord restant la même. Mais au pluriel il fallait choisir entre « ce sont ils » qui vieillissait et « c'est ils » qui devait faire l'effet d'une énorme faute de grammaire. La difficulté est très réelle, et nous nous y heurtons bien souvent dans la langue moderne. Mme de Sévigné a écrit : « Sa maladie *sont* des vapeurs », et nos grammaires citent à l'envi cette phrase, comme un curieux exemple de désaccord entre le sujet et le verbe. Mais voudrait-on que Mme de Sévigné eût écrit : « Sa maladie *est* des vapeurs » ? La phrase choquerait bien davantage encore. Et ceci nous montre pourquoi les gens du XVe siècle ont reculé devant un *c'est ils* que semblait réclamer l'analogie.

Mais voici qu'apparaît *c'est lui* et le problème se modifie. *Lui* devient *eux* au pluriel. Une partie des difficultés que rencontrait la langue dans le cas de *ils* tombe dès qu'il s'agit de *eux*. *Eux* est une forme plus pleine, plus indépendante du verbe, qui

convient bien pour le rôle d'attribut. Il reste toujours une opposition entre le pluriel du pronom et le singulier du verbe, mais cette opposition est moins nette, moins tranchée. Alors que *c'est ils* apparait comme tout à fait improbable, *c'est eux* semble très possible. Toutefois nous n'en avons trouvé aucun exemple au XVe siècle. Au contraire, on voit apparaitre *ce sont eux*. En voici un exemple tiré du *Jouvencel*, qui a été composé entre 1461 et 1468 : « Povons nous parler de toutes choses devant voz compaignons ? – Le capitaine de Crathor lui respondist : Oïl, sire ; *ce sont eux* qui sont moyens de tout » (t. II, p. 142). Comment expliquer ceci ? Faut-il admettre qu'on est passé directement de *ce sont ils* à *ce sont eux* sous l'influence de *c'est lui* ? Faut-il croire au contraire que de *c'est lui* on avait conclu très logiquement à *c'est eux*, et que *ce sont eux* est une correction après coup, le produit d'une réaction très consciente qui veut tenir compte à la fois des traditions de la syntaxe et des exigences de l'évolution linguistique ? Cette seconde hypothèse semble la plus probable. On est en droit de supposer qu'à la 3e personne du pluriel il y a, dès la seconde moitié du XVe siècle, trois formes distinctes. Dans la langue écrite *ce sont ils* est encore la forme préférée des écrivains. Dans la langue parlée, on hésite entre *c'est eux* qu'appelle la logique de l'évolution et *ce sont eux* qui est une forme de compromis. Naturellement, si la langue parlée pénètre à l'occasion dans les textes — soit inattention de la part de l'écrivain, soit dessein plus ou moins délibéré — c'est plutôt *ce sont eux* que *c'est eux* qu'on verra apparaître.

Le témoignage de Meigret est ici encore plein d'intérêt. Les formes qu'il recommande sont, bien entendu, les anciennes : « ce sont ils » (p. 68 et 74), « ce ne sont ils pas », « ce n'ont ils pas été » (p. 68). Il n'ose pas mentionner « sont ils ce ? » sachant fort bien que de ce côté tout espoir est perdu. Mais plutôt que de céder aux tendances nouvelles, il adjure ses lecteurs de recourir à une autre tournure : « Qi ne confessera qe çete façon de parler a' tu ouuert çete porte ? ne soet plus propr' e plus elegante qe, esçe toe qui as ouvert çete porte ? » (p. 68). Naturellement, ce que nous cherchons surtout à découvrir chez lui, ce sont les formes de la langue parlée contre lesquelles il s'élevait avec tant de vivacité. Les voici : « çet moe, çet toe, çet nous, vous, e *çet eus* (les mieus auizez dizet, çe sont ils) e

par negative, *ce n'et pas* moe, toe, nous, vous, *e eus* : pour lequel nou' dison' bien ce ne se sont il' pas » (p. 68). Ainsi Meigret mentionne comme unique forme familière à la 3e personne du pluriel *ce sont eus* et *ce n'et pas eus*. Et encore il ajoute que même dans la conversation les gens avisés préferent « ce sont ils » et « ce ne sont ils pas », car c'est là le sens de ses parenthèses ou additions. Il est curieux qu'il ne dise pas un mot ici d'une forme *ce sont eux*. C'est peut-être pour se faire la partie plus belle : *c'est eux* invite en effet la critique et semble justifier un retour à la forme *ce sont ils* chère à l'auteur ; mais Meigret pouvait-il blâmer *ce sont eux* après avoir admis *c'est lui* ? Il est vrai qu'il ne mentionne *c'est lui* qu'à la dérobée, nous l'avons dit, et comme à regret. Et le fait est qu'il connaît très bien *ce sont eux* aussi. Il lui fait une place dans le paragraphe suivant, avec quelle habileté on va le voir. Il en est aux moyens auxquels on peut recourir pour éviter des tournures sanctionnées par l'usage mais « incorrectes ». Quand on répond à une question, dit-il, pourquoi ne pas se borner à dire « moe, toe, luy, nous, vous, eus », au lieu de « *c'est* moe, toe, luy, nous, vous, *euz* : ou *ce sont eus*, ou *ils* » (p. 68). Voici donc un cas où il ne faut pas dire *ce sont eux*, pas plus que *c'est eux* : mais qu'en conclure contre *ce sont eux*, puisque ici l'auteur jette par-dessus bord même son précieux *ce sont ils* ? Si l'on remarque la façon dont est amenée et construite la fin de la phrase « c'est... euz : ou [entendez : plus correctement] ce sont eus ou ils », on conclura qu'il y a de fortes chances pour que Meigret, qui écrit *c'est il* et *ce sont ils*, ait employé dans son langage de tous les jours *ce sont eux* aussi bien que *c'est lui*. Il n'y a rien là qui ne confirme de tous points nos conclusions précédentes.

VIII

Ainsi au milieu du XVIe siècle, les formes de la langue parlée sont les suivantes :

c'est moy	est ce moy ?
c'est toy	est ce toy ?
c'est luy	est ce luy ?
c'est nous	est ce nous ?

c'est vous	est ce vous ?
ce sont eux	sont ce eux ?
(ou, très familier : c'est eux)	(ou, très familier : est ce eux ?)

C'est déjà, comme on le voit, l'usage moderne. Il reste à le faire accepter à la langue écrite. La littérature pendant longtemps ne s'y est pas prêtée de bonne grâce. *C'est moi* attesté dès le dernier quart du XIVe siècle a, il est vrai, rencontré assez de faveur au XVe siècle. Mais *c'est lui*, beaucoup plus récent, et qui résulte d'un double progrès, a eu plus de peine à pénétrer dans les livres. Si Commynes l'emploie, c'est peut-être parce que Commynes se soucie peu de style. Il est surtout significatif que, dans les 35.000 vers de sa *Passion*, Gréban qui se plaît aux scènes populaires, voire populacières, mais qui est un lettré *n'ait pas employé une seule fois* la forme moderne. En revanche les formes traditionnelles abondent dans son poème. Au XVIe siècle, cette attitude de la littérature change, et *ce suis je* va reculer rapidement devant *c'est moi*. Il faut voir dans l'*Histoire de la langue française* de M. Brunot les étapes de cette transformation [1]. Si Meigret est partisan convaincu de la tournure ancienne, si Robert Estienne et Pillot pensent comme lui, Ramus tient pour les formes nouvelles et les exemples, à mesure qu'on avance dans le siècle, lui donnent de plus en plus raison. Au XVIIe siècle, le mouvement se précipite. En 1625, Maupas admet encore *ce suis je* à côté de *c'est moy* qui a ses préférences, et il met sur le même pied *ce sommes nous* et *c'est nous*, *ce sont eux* et *c'est eux*. Mais, dès 1632, Oudin passe sous silence *ce suis je*, qui évidemment n'existe plus pour lui, et il condamne *ce sommes nous*. Or ces grammairiens ne sont que les témoins de l'usage. La cause est donc désormais entendue. La langue n'hésite plus qu'entre *c'est eux* et *ce sont eux* et ici elle va prendre son temps pour arriver à une décision : après trois siècles, son hésitation dure encore.

« Est ce eux ? », « Sont ce eux ? ». On s'est souvent posé la question en France depuis Maupas et Oudin. Et les solutions ont varié et n'ont jamais été très durables. Il n'entre pas dans notre plan de les rapporter dans le détail. On les trouvera exposées tout au long dans les grammaires. Nous voulons simple-

1. T. II, 1906, p. 152, 154, 441-2 ; t. III, 1909-1911, p. 534.

ment indiquer ici le sens de l'évolution. On se rappelle que, dès la fin du XVe siècle, *c'est eux*, que réclamait l'analogie, avait éveillé des scrupules. Les générations cultivées qui avaient connu *ce sont ils* avaient de la peine à passer brusquement à *c'est eux* et préféraient adopter une forme bâtarde de compromis, *ce sont eux*. Les gens dénués de lettres y regardaient sans doute de moins près, et Meigret ne se fût pas escrimé contre *c'est eux*, si la forme n'avait pas été très répandue de son temps. A mesure que le souvenir de *ce sont ils* disparaît, *c'est eux* qui cadre si bien avec le reste du système paraît plus naturel. *Ce sont eux* se maintient toutefois, car depuis le début du XVIe siècle, il y a toujours eu en France des gens pour raisonner sur la langue : or le raisonnement appliqué aux faits de grammaire, quand il ne s'appuie pas sur une connaissance de l'histoire, mène volontiers à un purisme étroit. On peut dire qu'au XVIIe siècle *est ce eux* représente la tendance normale de la langue prise dans son ensemble, tandis que *ce sont eux* exprime le point de vue d'un petit groupe de lettrés épris de logique abstraite. Seulement Vaugelas a été un de ces lettrés [1], et c'est en partie sa très grande autorité qui a fait triompher une mauvaise cause. Il n'a pas eu partie gagnée tout de suite. Ici comme ailleurs, le XVIIe siècle s'est montré à l'égard des grammairiens disciple bien moins respectueux que ne le seront le XVIIIe et le XIXe siècle. La vérité, c'est que le siècle de Louis XIV n'a pas été, comme nous, à l'école de Vaugelas. C'est Vaugelas qui a été à l'école de ses contemporains. Seulement entre usages divergents il s'est réservé le droit de choisir, et il a donné son suffrage à celui qui lui semblait le plus conforme à la raison. Mais son autorité va s'affirmer de plus en plus, et voici qu'au siècle suivant l'usage préféré de Vaugelas devient le seul bon usage. Et tant pis pour nous si Vaugelas s'est trompé. La syntaxe de notre langue littéraire est aujourd'hui infiniment plus rigoureuse, formaliste et pointilleuse qu'elle ne l'a jamais été à l'époque classique. Le XVIIe siècle observe donc, même après Vaugelas, la plus grande liberté à l'égard de *c'est eux* et de *ce sont eux*. *C'est eux* se trouve dans les meilleurs auteurs : « C'est eux qui ont bâti ces douze palais » (Bossuet), « C'est elles qui ont accompli votre vœu » (Fénelon). Bien plus on n'hésite pas à conserver *c'est* même

1. Brunot, *ouvr. cité*, t. III, p. 534.

devant un substantif pluriel précédé de l'article : « Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit » (Racine), « Des reproches à une tigresse, c'est des marguerites devant des pourceaux » (Mme de Grignan) [1]. Racine, dans une lettre familière, il est vrai, écrit : « *Est-ce* des prêtres séculiers par qui il la fait desservir [sa chapelle], ou bien *sont-ce* des religieux [2] ? »

Pourtant, les raisonneurs sont à l'œuvre. Dans ses *Remarques nouvelles sur la langue française*, Bouhours, fidèle à l'esprit de son temps, accepte *c'est eux* et *ce sont eux*, mais il cherche à établir des distinctions entre les deux emplois. Il y dépense beaucoup de finesse et de subtilité. On se donnera moins de peine après lui. Peu à peu l'idée se fait jour qu'avec un attribut au pluriel, nom ou pronom, *ce sont* seul est « correct ». Certains emplois de *c'est eux* se conservent, mais on y voit des « exceptions ». On les explique par des raisons d'euphonie : *sont-ce*, *seront-ce*, *furent-ce* sont à écarter, parce que la consonance, nous dit-on, en est désagréable. D'autres fois, on accepte l'emploi sans chercher à l'expliquer : ainsi dans le cas de « si ce n'est eux ». En réalité, tous ces emplois sont au même titre des survivances de l'ancien usage, et il est douteux que l'euphonie joue un rôle bien important ici. « Furent-ce ? » est peut-être impossible, mais qu'y a-t-il de désagréable pour l'oreille dans « sont-ce ? » et « seront-ce ? » Cette terminaison est loin d'être inconnue en français : ronce, il fonce, once, annonce sont des mots qui ne choquent nullement. Nous verrons que l'explication de ces survivances est tout autre.

La règle que nous venons d'indiquer est celle qu'on observe en écrivant. La langue parlée se comporte autrement. Tout d'abord la langue populaire connaît à peine *ce sont*. Elle dit, sans le moindre scrupule, « c'est eux, c'est elles, c'est des gens ». Et on ne saurait le lui reprocher bien vivement. C'est elle au fond qui est dans la logique du développement historique. La langue de la conversation cultivée n'a ni la raideur de la langue écrite, ni l'insouciance de la langue populaire. Ici comme sou-

1. Voir Brachet et Dussouchet, *Grammaire française*, Cours supérieur, 17e édition, 1913, p. 361.

2. Lettre à Jean-Baptiste Racine, 10 mars 1698, éd. Mesnard, t. VII, 1888, p. 230.

vent elle louvoye, hésitant entre l'instinct qui l'emporte du côté de la langue populaire et le raisonnement qui voudrait l'enfermer dans une observation stricte de la « règle ». Elle évite *c'est* devant un substantif pluriel, ou du moins elle a un grand désir de l'éviter, car les distractions ne sont pas rares ; elle le tolère très facilement devant un pronom. En somme, *c'est* a de grandes chances de redevenir un jour la forme universelle de la langue parlée. Et on peut se demander, comme nous le verrons, si la langue écrite elle-même conservera toujours son intransigeance actuelle.

Une autre évolution se poursuit parallèlement à celle que nous venons d'indiquer et en étroite liaison avec elle. De même que la tendance est d'éviter partout le pluriel et de s'en tenir à la forme de la 3e personne du singulier, on vise de plus en plus à conserver dans tous les cas la forme du présent. Au moyen âge, tous les temps se rencontrent dans l'emploi de notre locution, présent, futur, imparfait, prétérit, passé indéfini, indifféremment et suivant le sens. Même au XVIIe siècle, alors que déjà apparait dans l'interrogation la formule unique *est ce que*, on conserve pour *c'est moi* la variété de la vieille langue. Vaugelas écrit : « Il y a grande apparence que *ç'ont esté* nos Poëtes, qui pour éviter la rencontre des voyelles ont introduit, ou du moins confirmé l'usage de ces façons de parler » (t. II, p. 20) [1]. Aujourd'hui on éviterait en pareil cas l'emploi du passé indéfini et on écrirait : « Il y a grande apparence que *ce sont* nos poètes qui... » Pour les autres temps l'usage est moins arrêté. Si *c'est moi* n'est suivi d'aucune phrase relative comme c'est souvent le cas dans une réponse, l'imparfait ou le futur se présenteront très naturellement : « Qui était là ? — *C'était* lui », « Qui sera choisi ? — Vous verrez que *ce sera* vous. » Mais déjà dans ce second exemple le présent serait très admissible, et il ne serait même pas impossible dans le premier cas. Et s'il y a une phrase relative, on se contente volontiers de n'exprimer le temps que dans cette phrase. « *Ce fut* lui qui fit ce fameux voyage » peut s'écrire, mais on préférerait : « *C'est* lui qui fit ce fameux voyage. » « *Sera-ce* vos amis qui vous tireront d'affaire ? » ne surprend pas : « *est-ce* vos amis » ou « est-ce que

1. Éd. Chassang.

c'est vos amis ... » plaît davantage. Il va de soi que dans une phrase subordonnée c'est parfois le subjonctif qui apparaît : « Il faut que *ce soit* lui qui parte. » La langue s'oriente donc nettement vers l'emploi exclusif du présent. Ou mieux, il tend à se constituer une formule incolore, sur le modèle de *est-ce que*, indifférente à la notion de temps comme à la notion de nombre.

Et c'est au fond ce qui explique l'exclusion de *sont ce*. Il n'y a rien de particulièrement désagréable, nous l'avons vu, dans la consonance de ces deux syllabes. Mais, par son tour et sa fonction, *sont ce* rappelle de si près *est ce* (*que*) qu'on est surpris de ce changement de *est* en *sont*. C'est l'analogie qui est en jeu, et non l'euphonie. Nous avons le sentiment confus qu'on essaie ainsi à tort de faire varier une locution invariable. Il y a désaccord non pas avec un système de sons, mais avec un système morphologique. De là recours à *est ce* (vos amis), ou à *est-ce que ce sont* (vos amis). *Ce sont*, qui est moins près de *est-ce* n'éveille pas les mêmes scrupules. D'autre part la tournure *sont ce* a pour effet d'éloigner du verbe le substantif auquel il doit son pluriel ; l'attraction de l'attribut devient ainsi moins forte, et le désaccord entre le verbe et son sujet grammatical *ce*, qui le suit immédiatement, devient plus manifeste. D'où une nouvelle gêne et une nouvelle raison d'écarter *sont ce*. *Seront ce* présente un cas analogue et, si l'on tient à employer le futur, fera place à *sera ce*.

L'établissement progressif d'une locution d'où le présent chasse peu à peu tous les autres temps a un résultat curieux. A mesure que *c'était*, *ce fut*, *ce sera* se ramènent de plus en plus à la forme unique *c'est*, l'opposition entre le singulier du verbe et le pluriel de l'attribut devient plus nette. A l'imparfait, en effet, il n'y a dans la prononciation aucune différence entre *c'était* et *c'étaient*, et on trouve les deux formes dans les livres. Dès le XVe siècle, chez un auteur qui fait encore accorder rigoureusement le verbe avec le substantif ou le pronom suivant, nous lisons dans un passage que nous avons déjà cité :

> *Seroit ce* point *nos compagnes*
> qui retournassent de Judée ?
>
> (Gréban, v. 5688-89.)

Au fond, il n'y a là qu'une question de pure orthographe. Au prétérit et à l'imparfait du subjonctif *furent* ne diffère de *fut* et *fussent* de *fût* que par l'adjonction d'une consonne, *r* ou *s* ; mais la consonne initiale et la voyelle sont identiques : il n'y a pas là une opposition tranchée. « *Ce fut* de belles années » est incorrect, surprend peut-être l'oreille, mais ne la choque pas. « Ne *fût-ce* que trois ans » est parfaitement régulier. Au futur il y a encore moins de différence entre *sera* et *seront* : sur quatre sons seul le dernier présente une variante pour le pluriel (a et ɔ̃). « *Ce sera* des braves gens qui s'en chargeront » peut être familier, mais n'est pas désagréable. Au contraire, à l'indicatif présent le contraste entre le singulier *est* (ɛ) et le pluriel *sont* (sɔ̃) est tel qu'on n'en trouve pas l'analogue dans toute la conjugaison française. Il y a donc un pas décisif à franchir pour passer de *c'est un homme* à *c'est des hommes*, et pour s'y résoudre on est de moins en moins aidé par des exemples voisins et moins choquants pour l'oreille. Ainsi les deux évolutions dont nous avons signalé le développement parallèle, bien qu'elles procèdent d'une même poussée initiale, aboutissent à de fâcheuses contradictions de détail. Il est probable toutefois que la langue suivra obstinément l'instinct obscur qui la mène et qu'elle se tirera de la difficulté.

Un premier résultat semble acquis : *eux* de par son rôle grammatical est étroitement apparenté à *nous* et à *vous*, et *c'est nous*, *c'est vous* solidement établis enlèvent à *c'est eux* tout air d'étrangeté. La langue parlée ici n'est plus retenue que par les enseignements de l'école, et même la langue écrite n'est pas absolument réfractaire. De bons écrivains n'ont pas craint d'accueillir *c'est eux* dans leurs livres. Quand il s'agit du substantif, la difficulté est plus grande : c'est que là *est*, forme caractéristique de singulier, se heurte le plus souvent à l'article *des* ou *les* qui est par excellence le signe du pluriel en français moderne. Pourtant, nous l'avons vu, bien des gens cultivés au XVIIe siècle n'ont éprouvé aucune répugnance à associer ces deux mots. Bien plus, il y a dans la langue littéraire un précédent qui montre clairement que de pareilles difficultés ne sont pas insurmontables. La tournure « *il est des gens* qui pensent... » est non seulement très française, elle appartient même au style soutenu : c'est un synonyme distingué de « il y a des gens... ». Or elle

présente le même contraste violent entre *est* et l'article pluriel que la locution « *c'est* des gens ». Et elle ne s'est pas non plus imposée sans effort. Les exemples suivants qu'on pourrait multiplier nous offrent l'usage courant de la vieille langue : « *Elles furent* hier ceans XV proudes femmes mes commeres qui vous ont fait grand honneur de venir » (*XV Joyes de mariage*, p. 27) [1]. « Comment, beau filz, vous disiez qu'il n'avoit en tout que environ trois cens chevaulx, et *ilz sont* jà *passez* plus de cinq cens » (*Jehan de Paris*, p. 68) [2]. Il est donc très possible que, dans un avenir plus ou moins éloigné, *c'est* devienne, même dans les livres, la forme unique du singulier et du pluriel.

IX

Du XIVe au XXe siècle, il aura donc fallu à la langue six siècles pour façonner cette locution, et elle n'y a pas mis la dernière main. Mais sa peine n'a pas été perdue. Elle a ainsi constitué un très commode outil grammatical, aussi ingénieux que *est ce que* et qui rend plus de services encore. Deux étapes essentielles lui ont suffi à exécuter cette œuvre. Tout d'abord elle a assimilé hardiment les pronoms aux substantifs, et par là elle a écarté toutes les complications qu'imposait la considération des différentes personnes. D'un organisme délicat dont il fallait à chaque instant modifier l'équilibre instable, elle a fait ainsi un solide mécanisme monté une fois pour toutes. Il y restait toutefois un peu de jeu, introduit par les variations de nombre. La deuxième étape a donc consisté à se débarrasser du pluriel : ici le travail n'est pas entièrement terminé, mais il semble bien qu'il soit en très bonne voie. Ainsi, grâce à cette clarté de vision et à cette continuité dans l'effort, la langue a réussi à créer une tournure qui lui permet, par un procédé très simple, de mettre en valeur un mot ou une expression quelconque, quel que soit le rôle qu'ils jouent dans la phrase. C'est là une particularité du français. Les autres langues romanes ou n'offrent pas de développements analogues ou ne suivent que de loin et timidement l'exemple du français. Même l'anglais qui a constitué une for-

1. Ed. Jannet, 1857.
2. Ed. de Montaiglon, 1867.

mule *it is* très semblable au *c'est* français, est loin d'en tirer le même parti. Il faut chercher la raison de cette singularité du français dans une double circonstance. D'une part l'ordre des mots, qui fonde toute notre syntaxe, est devenu par là-même extrêmement rigide, d'autre part aucun artifice de prononciation ne peut, quand nous le désirons, nous libérer de la contrainte de cet ordre invariable. L'accent tonique est aujourd'hui si faible en français qu'on peut se demander parfois s'il existe encore. Ou plutôt, il n'est vraiment sensible qu'à la fin d'un groupe de mots étroitement liés par le sens. C'en est assez pour fonder le rythme de notre poésie, mais il n'y a là rien de suffisamment marqué pour prendre au besoin valeur grammaticale. Il fallait que la langue restât prisonnière d'un ordre de mots qu'elle avait fixé ou que, pour s'en libérer à l'occasion, elle eût recours à un autre procédé. De là la persévérance qu'elle a mise à étendre et à simplifier l'emploi de la locution *c'est*. Et ce n'est pas un hasard que les débuts de cette évolution aient coïncidé avec la ruine de la déclinaison et l'établissement d'un ordre de mots fixe.

X

« C'est moi », « c'est lui », etc., peuvent, nous le savons, constituer une phrase complète qui répond à une question, ou annoncer une phrase relative qui dans le fond joue un rôle analogue à la question du premier cas. « Qui l'a dit ? — C'est lui », « C'est lui qui l'a dit. » Si l'on examine ce second exemple, on verra qu'il se ramène à une proposition unique « il l'a dit », dont on a accentué le sujet. Nous savons que cette mise en valeur d'un mot ou d'une expression, c'est en quoi consiste le rôle essentiel de *c'est*. Mais *c'est* ne peut jouer ce rôle qu'en s'aidant lui-même d'un relatif qui va devenir le sujet ou le régime du verbe suivant (lequel est le verbe principal). Dans le cas où le relatif est sujet, à quelle personne appartient-il? Pas de difficulté tant que nous avons affaire à *c'est lui*, *ce sont eux* ou *c'est eux*. Mais dans le cas de *c'est moi*, *c'est toi*, *c'est nous*, *c'est vous*, *qui* sera-t-il encore un pronom de la 3e personne, ou passera-t-il suivant le cas à la 1re et à la 2e personne ? Quelle forme faut-il donner au verbe de la proposition relative ? Notre

étude de la locution *c'est moi* ne serait pas complète si nous négligions l'examen de cette question. Il s'agit là d'un des rouages essentiels du mécanisme dont nous parlions tout à l'heure.

La réponse de la vieille langue n'est pas douteuse. Du XII au XVIe siècle, tant que se maintiennent les phrases du type *ce suis je*, le relatif qui suit s'accorde avec le pronom personnel sujet. Nous nous bornerons à citer des exemples empruntés à la période du moyen français : « Qui es ce là, qui nous approce de si priès à ceste heure ? » Li connestables de France respondi : « *Ce sommes nous* vo amit, telz et telz, *qui volons* passer parmi ceste ville » (Froissart, *Chronique*, t. V, p. 150). « Neantmains demanda elle qui c'estoit, et le compaignon luy respondit : « Helas ! tres doulce damoiselle, *ce suis je qui me meurs* icy de chault et de doute, et *qui me donne* grand merveille de ce que m'y avez fait bouter » (*Cent Nouvelles Nouvelles*, t. II, p. 56). Cet accord surprend un peu. Il n'est pas tout à fait celui qu'on attendrait. Grammaticalement, semble-t-il, le relatif devrait s'accorder non avec le sujet, mais avec l'attribut : « Je suis ce qui se meurt, celui qui se meurt. — Nous sommes ce qui veut passer, ceux qui veulent passer. » La logique ne trouve pas non plus son compte dans ces phrases. Car la relative nous donne un fait connu qu'il s'agit seulement d'attribuer à son véritable auteur, et c'est la formule du début qui fournit cet élément nouveau. « Celui qui meurt, c'est moi. — Ceux qui passent par cette ville, c'est nous, vos amis. » L'accord établi par la vieille langue n'est donc ni grammatical ni logique. C'est un accord par attraction, comme il s'en produit fréquemment dans les langues à ordre variable. Et ce n'est pas le seul de ce genre que nous offre l'ancien français. Le caractère illogique de la construction ressort davantage encore quand le tour est négatif : « Il respondy a la dicte Jehanne : *Ce ne suis je pas qui suis roy*, Jehanne » (J. Chartier, *Chronique*) [1], c'est-à-dire : celui qui est roi, ce n'est pas moi. « *Ce ne suis je point*, dit il, *qui ay* travaillé, mais la grace de Dieu, laquelle m'asistoit » (Calvin, *Institution*, p. 79), c'est-à-dire : celui qui a travaillé, ce n'est pas moi ; c'est la grâce de Dieu qui a travaillé. Ainsi non seulement le

1. Dans Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, 1847, p. 32 5.

verbe de notre locution variait dans la vieille langue suivant la personne que représentait le sujet, mais le verbe de la phrase relative était soumis aux mêmes fluctuations. On voit la complexité de cette construction.

Nous savons qu'un jour *ce suis je*, *c'es tu*, *c'est il*, etc., ont été remplacés par *c'est moi*, *c'est toi*, *c'est lui*, etc. C'est un renversement complet de la vieille tradition. Quel en a été le contrecoup sur le sort de la phrase relative ? Nous avons vu que ce changement, en son essence, a consisté à transformer les anciens sujets en attributs, c'est-à-dire à assimiler les pronoms à des substantifs. Il en résultait que le relatif, tenu par un ordre de mots devenu rigoureux de s'accorder avec l'attribut qui va être désormais son antécédent immédiat, pouvait être considéré dans tous les cas comme représentant une 3e personne. Et c'est bien le parti que comptait prendre la langue qui, ici comme si souvent, a procédé avec une logique et une rigueur admirables. Une simplification entraînait l'autre. Dans un ensemble « Ce ne *suis* je pas qui *suis* roy » une modification du premier terme dans le sens « Ce *n'est* pas moy » conduisait nécessairement à modifier le second terme dans le sens « qui *est* roy ». Les exemples du nouvel usage manquent dans la période du début : nous savons combien les néologismes, quand ils sont aussi visibles, ont de peine à pénétrer dans les livres. Mais Meigret nous apportera une fois de plus son précieux témoignage : « Il faot dauantaj' entendre qe si subseqemment il y suruient vn relatif qi gouuerne qelqe verbe, qe le verbe subseqent deura etre de méme persone q'et le nom, ou pronom referé. Parqoe çete locuçion et faos' en toutes sortes, *ç'et moe qi a fet cela* : car çe qi, refere la premiere persone : parqoe il doet gouuerner vn verbe de mémes : ce qe se fera si nou' dizons, *je suys celuy qi ey fet çela* » (*Grammere françoeze*, p. 101). « Je suis celui qui ai fait cela », n'est qu'un calque de « ce suis je qui ai fait cela », et Meigret oppose ainsi nettement les deux constructions, celle du passé, qu'il défend, et celle du présent, qu'il critique. On voit qu'il ne sépare pas les deux néologismes : pour lui, qui dit « c'est moi » dit aussi « qui a fait cela » ; l'un lui paraît aussi barbare que l'autre, et il proteste vigoureusement dans les deux cas. Mais il nous ouvre par là un jour certain sur les tendances de la langue parlée aux environs de

1550. Évidemment la tournure « c'est moi qui a fait cela » se répandait.

Au XVIIe siècle, elle pénetre dans la littérature. Elle est bientôt accueillie par les meilleurs écrivains. Elle est la tournure normale à l'époque classique, tout comme *c'est eux* était l'expression courante pour la 3e personne du pluriel. Ainsi le XVIIe siècle a accepté dans toute son étendue et toutes ses conséquences le nouveau point de vue de la langue. Il a parfaitement pénétré l'esprit du système et il y reste fidèle jusque dans le détail. Mais déjà il y a des protestataires. Les deux constructions « ce suis je qui l'ai dit » et « c'est moi qui l'a dit » ont coexisté longtemps, et la plus ancienne, avant de disparaître, a exercé une influence certaine sur celle qui allait la remplacer. Bien des gens qui de *ce suis je* étaient passés à *c'est moi* pouvaient se demander si la seconde modification suivait comme de plein droit. Il va de soi que ces scrupules n'ont pu naitre que chez des gens habitués à observer les faits du langage. Ils n'étaient probablement pas très nombreux dans la 2e moitié du XVIe siècle. Meigret nous représente très bien le type. Et ses adjurations n'ont pas réussi à sauver *ce suis je*, mais ont fort bien pu contribuer à jeter le doute sur « qui l'*a* dit » à la 1re personne. Il y a dans la première moitié du XVIIe siècle un petit groupe de gens qui en partie sous l'influence plus ou moins consciente de l'ancienne tradition, en partie convaincus par des considérations de logique abstraite, persistent malgré leurs contemporains à dire : « C'est moi qui l'*ai* fait. » Leur exemple n'eût sans doute pas tiré à conséquence si, ici encore, Vaugelas ne fût intervenu. Vaugelas est pour l'accord en personnes. La raison le demande, dit-il. Il est si prévenu en faveur de la « raison » qu'il ne semble pas avoir remarqué combien sur ce point elle s'éloignait de l'usage. Il note bien quelques emplois divergents, mais il y voit de simples « négligences ». Chapelain, Patru tiennent pour l' « usage » contre la « raison ». Même Thomas Corneille, qui dans l'ensemble est d'accord avec Vaugelas, voudrait, sous prétexte d'euphonie, maintenir quelques exceptions. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que l'autorité de Vaugelas l'emporte enfin : l'Académie consacre sa règle qui est encore la nôtre [1]. Dès la fin

1. Voir Brunot, *ouv. cit.*, t. III, p. 335-36. Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, 1898, p. 136.

du XVIIe siècle, on voit se dessiner l'usage moderne. Racine avait écrit dans *Athalie* :

> *C'est toi qui* me flattant d'une vengeance aisée,
> M'*a* vingt fois en un jour à moi-même opposée.
> (V, VI, 1775-6.)

et c'est le texte que donnent en 1691 et 1692 les deux seules éditions séparées qui aient été publiées du vivant de l'auteur. Mais le recueil de 1697 porte déjà : M'*as* vingt fois en un jour... [1]

Les éditions modernes reproduisent ici le texte de 1697, bien qu'il ne soit pas sûr que Racine l'ait revu. C'est que la règle est devenue sur ce point très tyrannique et il nous répugnerait apparemment de prêter un vulgarisme même rétrospectif au plus grand de nos poètes tragiques. La ligne de démarcation est en effet absolue ici. Un homme cultivé peut se permettre des *c'est eux* si l'occasion s'y prête. Mais « c'est moi qui *a* fait cela » est banni rigoureusement non seulement des livres, mais de toutes les variétés de la langue de la conversation. La langue populaire seule continue l'usage ancien. Elle dit : c'est nous qui faisaient ça, c'est nous qui ont tiré, c'est nous qui y vont, c'est vous qui vient pour les chaudières ? c'est vous qui va fumer à sa place [2]. Toutes ces phrases sont, du point de vue de la langue correcte, extrêmement choquantes. S'il est possible de prévoir un retour de faveur pour « c'est eux » et même pour « c'est des gens », on ne voit pas que, sauf disparition soudaine de toute culture, « c'est nous qui ont fait cela » ait la moindre chance de pénétrer à nouveau dans la langue cultivée. Vaugelas a triomphé ici plus qu'il ne l'eût peut-être jamais osé espérer.

La langue conservera donc, bon gré mal gré, une complication dont elle avait tenté de se débarrasser. Elle a échoué au moment même où elle semblait toucher au but. L'instrument qu'elle cherche depuis si longtemps à façonner ici ne sera pas aussi parfait qu'elle l'avait souhaité. Il sera un peu moins com-

---

1. Voir la note de l'édition Mesnard, t. III, 1885, p. 702, n. 4.

2. Ce n'est pas le lieu ici de s'arrêter à un développement parallèle « c'est *moi que je* travaillais ».

mode et pratique qu'on ne pouvait s'y attendre. Ainsi les efforts de toute une large collectivité ont été en partie déjoués par la résistance d'un petit nombre de lettrés et de grammairiens. Il y a là un exemple frappant du pouvoir qu'ont les individus de modifier le cours de l'évolution linguistique. C'est un pouvoir qui peut naturellement s'exercer à l'avantage comme au détriment d'une langue. Il ne serait pas mauvais que chaque siècle eût son Vaugelas, à condition qu'il sût allier au culte de la « raison » un vif sentiment du développement historique.

Lucien FOULET.

LE PLUS ANCIEN MANUSCRIT CONNU

DE

PATHELIN

L'un des premiers devoirs de quiconque entreprend de préparer un texte critique d'une œuvre telle que *Maître Pathelin* est évidemment de déterminer, aussi exactement qu'il est possible, la généalogie de tous les textes accessibles dont la source n'est pas manifeste. Partant de ce principe, j'ai commencé, il y a environ quatorze ans, à étudier de près les nombreuses transformations que les scribes et les imprimeurs ont fait subir à cette farce célèbre, et j'espère avoir abouti dans mon *Étude sur Pathelin* [1] à une généalogie, qui toute incomplète qu'elle soit sur certains points secondaires (j'ai dû m'arrêter à 1550) et malgré le caractère provisoire de quelques détails, fixe au moins les faits fondamentaux. La plus ancienne des éditions est celle de Guillaume Le Roy (Lyon, vers 1485). Levet, dont le *Pathelin* a été imprimé à Paris entre le 1er novembre et le 20 décembre 1489, a reproduit Le Roy et, pour les pages originales qui manquent dans le seul exemplaire connu de l'édition Le Roy [2], c'est Levet qui nous fournit notre plus ancien texte

---

1. *Étude sur Pathelin*, Essai de Bibliographie et d'Interprétation, Baltimore-Paris, 1917 ; cf. *Romania*, XLV, 544.

2. Cet exemplaire appartient à M. A. Rosset. J'ai examiné et scrupuleusement copié ce précieux volume durant l'été de 1904 ; M. Rosset avait généreusement consenti à l'envoyer de Lyon à Paris pour me permettre de l'étudier dans la librairie bien connue de M. Edouard Rahir. En 1907 la *Reproduction en fac-similé* — aujourd'hui épuisée — de la Soc. des textes fr. mod., vint rendre ma copie inutile. Ceux de mes lecteurs qui désirent vérifier mes citations ou mes affirmations peuvent consulter ce fac-similé. Les seuls exemplaires connus des éditions Levet et Beneaut — qu'on n'a pas encore reproduites — sont conservés à la Bibliothèque nationale (Rés. Ye. 243 et

complet. Les autres éditions, Le Caron, Malaunoy, etc., copient Levet ou des dérivés de Levet. Le seul texte ancien que je n'aie pas examiné dans mon livre est celui que nous fournit le ms. B. N. nouv. acq. 4723. Il s'agit maintenant de montrer que son existence n'infirme en rien les conclusions auxquelles je suis arrivé dans mon *Étude*. Le but du présent article est de prouver qu'on n'a pas le droit de s'adresser au plus ancien manuscrit connu pour en tirer les vers qui sont maintenant représentés par des substituts dans l'édition Le Roy, ni aucune autre partie du texte (excepté, peut-être, quelques corrections acceptables); car ce ms. n'est pas seulement une copie de l'édition Levet, c'en est une copie directe.

*
* *

Ce ms., conservé à la Bibliothèque nationale, est ainsi catalogué : « Ms. Nouv. acq., 4723. Farce de Maistre Pierre Pathelin, incomplète du début et de la fin. XVe siècle. Parchemin. IV et 46 feuillets. 195 sur 125 mm. Demi-reliure ». *Catalogue général des mss. français* (*Nouvelles acquisitions*), H. Omont, Paris, 1900 [1].

Le ms. 4723 n'est pas seulement incomplet « du début et de la fin », comme l'a noté M. Omont, mais les deux pages qui suivent immédiatement le f° 39 manquent aussi, d'où perte des

Rés. Ye. 237). Les éditions modernes de F. Génin, P. Lacroix et F. E. Schneegans, dans la *Bibliotheca Romanica*, sont toutes fondées sur différents textes anciens ; quoiqu'elles aient besoin d'être corrigées en maints endroits, on peut cependant les consulter pour se renseigner sur le contexte. Comme je l'ai déjà indiqué, je compte publier un fac-similé du *Pathelin* de Levet dans mon édition critique.

1. Dans la préface de son *Recueil de Farces* (1859, pp. 16-17), P.-L. Jacob (c'est-à-dire Paul Lacroix) écrit : « Les manuscrits de la farce de *Pathelin* sont rares, parce que la première édition est presque contemporaine de la composition de la farce. » *Pathelin* a été composé en 1464. Mais reprenons la citation de Jacob. Il mentionne deux mss., La Vallière et Bigot (auxquels je consacrerai une partie d'un article postérieur), puis ajoute : « Enfin, le manuscrit, malheureusement incomplet, qui faisait partie de la bibliothèque de Soleinne, a passé dans celle de M. le baron Taylor ; c'est un manuscrit sur vélin, de la fin du quinzième siècle, très précieux, surtout à cause des excellentes leçons qu'on y remarque et qui n'ont pas été recueillies. »

vers 1357-1406 y compris, c'est-à-dire de 50 vers. Ajoutez les 226 vers qui devraient se trouver au début et les 19 qui devraient se trouver à la fin [1], et nous avons, semble-t-il, un total de 295 vers manquants Mais un fait tout autrement important pour qui se préoccupe d'assigner à ce ms. sa vraie place dans la longue liste des textes de *Pathelin*, c'est qu'il y manque encore les v. 654, 655 et les quatre premiers mots (*ou mes neuf frans*), du v. 656.

Un autre fait d'importance capitale, bien qu'on ne l'ait pas signalé jusqu'à présent, c'est que le scribe a laissé cinq espaces

---

1. Le total (1599 vers) s'obtient nécessairement en ajoutant Levet à Le Roy : ce sont les plus complets de tous les textes que nous puissions admettre à déposer. Probablement le ms. de l'auteur contenait un nombre pair de vers (v. p. 89, note 1). Quelles altérations ce ms. original a-t-il subies pour s'adapter aux nécessités d'une représentation, dans quelle forme est-il arrivé à Le Roy (ou au premier libraire qui l'a imprimé, si ce n'est pas Le Roy), a-t-il été raccourci, allongé ou modifié en quoi que ce soit quand on l'a imprimé pour la première fois, voilà ce que nous ne savons pas. *Pathelin* est pour nous le texte que nous trouvons dans Le Roy et Levet, tout comme la *Chanson de Roland* est le texte du ms. d'Oxford. Aucune correction, quelque acceptable qu'elle soit, ne peut être proposée comme étant sans conteste la leçon même de l'auteur. Qu'on me permette d'ajouter ici quelques détails sur le ms. 4723. Il offre au début quelques notes modernes à l'encre, assez insignifiantes. Les attributions à « Pathelin », « Guillemette », etc. (et ceci est important) sont toujours indiquées par le signe ¶. Ce signe, à la gauche du v. 227, est bleu ; le suivant (en face du v. 229) est rouge ; les couleurs alternent ainsi d'un bout à l'autre. Beaucoup de pages sont réglées horizontalement et verticalement de façon à produire une figure semblable à un treillis : sur le côté intérieur, il y a deux barres verticales et parallèles; en haut et en bas il n'y a qu'un simple trait horizontal qui traverse la page y compris les deux marges : 1v, 2, 3r, 4r, 5v, 6v, 7r, 8r, etc., etc. Les pages étaient déjà réglées quand le scribe ou quelqu'un d'autre, a décidé d'agrémenter le texte avec des illustrations ; c'est pourquoi les espaces laissés en blanc sont aussi réglés ; mais je reviendrai sur ce point (p. 106-07). Le parchemin présente de grandes différences. Certains feuillets sont jaunis ou quelques-uns sont piqués des vers ; d'autres sont de toute fraîcheur ; mais l'écriture est partout de la même main ; elle est parfois très appuyée, parfois très déliée et l'encre a pâli en de certains endroits; il n'y a que quelques lettres qu'il est difficile ou impossible de déchiffrer. La main du scribe ressemble tout à fait à celle de bien d'autres scribes de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie.

en blanc à des endroits variés du texte qu'il nous donne. Je reviendrai sur ce point à la fin de cet article, car la circonstance en question me permettra de conclure la série de mes preuves et de mes arguments par une démonstration décisive. En mars 1906 (*Mod. Lang. Notes*, p. 65, col. 1), j'écrivais : « Le plus ancien ms. connu de *Pathelin* n'est pas antérieur à 1485, et on peut prouver qu'il a été copié sur un imprimé. » Cet « imprimé » — qu'on me permette de le répeter — était l'édition de Pierre Levet, dont la date précise (nov. ou déc. 1489) nous est si joliment révélée par les fentes de l'emblème de Levet [1]. Il importe de donner une démonstration en règle de cette thèse ; sans quoi le ms. 4723 devrait être regardé comme une des sources les plus importantes de tout texte critique de *Pathelin*. Et qui sait ce qu'on voudrait y voir !

Une comparaison soigneuse de ce ms. avec les imprimés de Le Roy (vers 1485 ou 1486), Levet (nov. ou déc. 1489) et, à l'occasion, avec Beneaut (20 déc. 1490) révèle entre tous ces textes une ressemblance si étroite que force nous est d'écarter d'emblée toute hypothèse de dérivation indépendante. Quel est donc le rapport du ms. 4723 avec ces imprimés ? Et pourquoi, en dépit de cette ressemblance, ne pourrait-il pas venir de la même source que l'édition Le Roy ? Sinon, pourquoi ne dériverait-il pas de l'edition de Le Roy, ou de celle de Levet, ou de celle de Beneaut ? ou de quelque dérivé de ces éditions ? ou de quelque texte perdu qui aurait ressemblé à l'une d'entre elles ? Ou encore pourquoi n'aurait-il pas, à un moment où il était complet, servi de « copie » à l'imprimeur de l'une quelconque de ces editions ?

Tout d'abord, notre ms. n'a jamais été complet. Ou bien le scribe a négligé de copier les v. 654-55 et la première moitié du v. 656 :

> Par celluy dieu qui me fist naistre
> iauray mon drap ains que ie fine
> ou mes neuf frans

1. Un *terminus ad quem* un peu postérieur nous est fourni par le colophon de Beneaut (qui donne pour son édition la date du 20 déc. 1490). Et une comparaison des textes de Le Roy, Levet et Beneaut démontre que Beneaut a copié Levet. Cf. *Étude sur Pathelin*, pp. 10-14.

ou bien ces mots ne se trouvaient pas dans sa source immédiate; par conséquent ni le texte de notre scribe (alors qu'il contenait les v. 1-226, 1357-1406 et 1581-99, s'il les a jamais contenus), ni sa source immédiate (à moins que cette source ne contînt aussi les v. 654-55 et la première moitié du v. 656) n'ont pu servir de « copie » pour l'impression des éditions où apparaissent ces deux vers et demi — et ils apparaissent dans toutes les éditions connues de *Pathelin*. Je suis en effet convaincu que si Le Roy (ou Levet)[1] s'étaient servis de ce ms. ou de tout autre ms. représentant la même particularité, ni l'imprimeur ni aucun de ses employés n'auraient remarqué la lacune ou n'auraient tenté, l'ayant remarquée, de la combler (car l'omission de ces dix-neuf mots ne rompt pas très notablement la suite des idées); mais Le Roy nous donne les vers en question, et tous les autres textes de *Pathelin* les donnent aussi[2]. Quand même le ms. 4723 ne contiendrait aucun autre indice de son véritable caractère, cette lacune à elle seule suffirait à nous montrer que ce ms. ne peut être la source d'aucun des textes connus de *Pathelin*. Que peut-il bien être ?

J'ai prouvé dans mon *Étude* que le texte de Le Roy (ou un autre texte qui lui ressemblerait nécessairement) a été suivi par Levet, qui à son tour a été copié par Beneaut. Notre scribe n'a pas copié Beneaut, car les vers 273, 335, 432, 442, 1425 et 1489, si fautifs dans Beneaut et choisis par nous pour ce motif, nous montrent notre ms. en complet accord avec Le Roy et Levet : il s'y trouve à peine, par rapport à ces deux éditions, une variante qu'on ne puisse attribuer à la négligence ou à un désir d'améliorer le texte (voir v. 855 et ma remarque sur ce vers, p. 97 de cet article). Je vais maintenant m'efforcer de prouver, premièrement, que notre scribe a emprunté son texte à Levet et, deuxièmement, que Levet a été sa source immédiate.

---

1. Voir *Étude sur Pathelin*, pp. 3-6.

2. J'en excepte certaines versions remaniées qui n'ont, au point de vue du texte, aucune autorité.

LE MS. 4723 REMONTE A L'ÉDITION DE LEVET : PREUVES TIRÉES D'UN EXAMEN DU TEXTE

Le Roy, Levet et le ms. 4723 ont les vers suivants en commun, et ils n'en ont pas d'autres :

	227 —	233.....	7
	266 —	653.....	388
(moitié de)	656 —	1356.....	700 1/2
	1407 —	1501.....	95
	1540 —	1562.....	23
			1213 1 2

Comme le texte de Levet (le plus complet des *Pathelin* du XVe s. qu'on connaisse jusqu'à présent) contient 1599 vers [1], il faut laisser un total de quelque 386 vers en dehors de notre comparaison ; mais les 1213 sur lesquels nous avons le droit de nous appuyer nous offrent des preuves abondantes à l'appui des conclusions que je vais soutenir.

Beaucoup de vers sont absolument identiques dans l'ensemble de nos trois textes ; et en ce qui concerne ces vers il suffit naturellement de mentionner le fait. Dans beaucoup d'autres vers les variantes consistent en différences d'orthographe qui semblent absolument insignifiantes [2], ou présentent d'autres

1. Les vers de *Pathelin* étant rimés deux à deux, il est probable que la pièce devait contenir un nombre pair de vers. Si en fait nous avons un nombre impair, il semble que la cause en soit due à une omission entre les vers 918 et 921 ; les vers 919 et 920 se terminent, chacun de leur côté, par les mots *rauezeie* et *ayst*. Voir Le Roy et Levet.

2. Par exemple, quelle importance peut-on attacher au fait qu. au v. 28, Le Roy et Levet ont *beaucoup*, tandis que le ms. a *beaucop* ? De même, au v. 322 Le R. et Levet ont *mains* (*minus*), tandis que le ms. a *meins*. Au v. 344 Le R. et Levet ont *soleil*, le ms. *soleill*. Au v. 386 Levet seul a *yeil* pour *oeil* (ce n'est probablement qu'une faute d'impression). Au v. 419 Le R. a *resemblez*, Levet *resembles* (Levet préfère presque toujours *-es* à *-ez*), le ms. *Ressemblez*. Au v. 443 Le R. a *renard*, Levet *renart*, le ms. *Regnart*. Nous trouvons aussi des variantes banales et par conséquent insignifiantes portant sur les différentes formes du verbe *savoir* (*sait*, *scait*, etc.). Le fait que notre scribe dans des cas de ce genre s'accorde souvent avec Le Roy, et non avec Levet ne prouve ni qu'il a copié Le Roy ni que sa source n'était pas Levet.

traits sur lesquels on ne peut fonder aucun argument dans un sens ou dans l'autre [1]. Quiconque soupçonne l'exactitude de mes citations, ou les souhaiterait plus nombreuses, ou met en doute la validité de mes conclusions, peut parfaitement reprendre pour son compte la comparaison que j'ai faite mot pour mot des textes originaux. C'est pourquoi je me dispenserai ici de donner une liste complète des variantes auxquelles on pourrait être tenté d'attribuer une valeur démonstrative, et je passerai en revue celles seulement que je considère comme très indubitablement significatives. J'indique les autres plus loin, en note [2], pour la commodité de quiconque s'y intéresserait. Mes lecteurs par conséquent ne sont pas plus à la merci de simples affirmations dans le présent cas que si on leur demandait de lire un article concernant quelque expérimentation de biologie ou de physique.

Liste comparée des variantes
de Le Roy, de Levet et du ms. 4723.

Nota. — Quand une partie d'un vers seulement est citée, il faut comprendre que le reste est identique dans les trois textes. Ces textes sont donnés dans l'ordre que nous tenons pour celui de leur apparition. Les lecteurs qui désireraient consulter le contexte dans les cas qui ne leur paraîtront pas suffisamment clairs pourront voir le fac-similé de Le Roy (Société des textes fr. mod.) ou l'une quelconque des éditions modernes suivantes : F. Génin, P. Lacroix, Schneegans (dans la *Bibliotheca Romanica*) ; l'édition de Marion Malaunoy (environ 1500), reproduite en facsimilé par la Société des anciens textes français, quoique souvent incorrecte, peut encore rendre des services.

Les numéros des vers plus ou moins significatifs que le

1. Par exemple, au v. 227 le ms. a *vre*, Le R. et Levet ont *vostre*. Au v. 230 le ms. seul abrège le mot *premiere*. Au v. 301 le ms. a *fème Rotist*, Le R. et Levet ont *femme rotist*. En général, comme on pouvait s'y attendre, le ms. est plus porté à abréger que Le R. et Levet. Comme une liste complète de ces variantes insignifiantes m'aurait obligé à donner au bas mot 300 citations de plus, je demanderai à mes lecteurs ou de s'en rapporter à mon jugement ou de reprendre pour eux-mêmes la minutieuse comparaison que j'ai faite de ces trois textes.

2. Page 100, note 2.

défaut de place nous empêche de citer sont donnés en note, p. 100, de cet article, n. 2.

295 Le Roy : ie ne fais
guares aultre chose que boire

Levet : *gueres* ; manuscrit : *gueres aut' mestier* (*mestier* est particulier au ms.).

302 Le R. : Vrayement cest homme massotist
Lev. : Vraiement ma sotist
Ms. : Vrayement ma sotist

(Notez la faute d'impression *ma sotist*, fidèlement copiée par notre *scribe* !)

315-6 Le R. a les rimes *aillez* : *baillez* ; Lev., *alle* : *bailles* ; ms. : *aillez* : *baillez* (correction banale, et citée comme telle).

331 Le R. : et nous beurons bien ie men vant

Lev. : *beuron* ; ms. : *buron fort* (*fort* est particulier au ms.).

373 Le R. : Il est paye en quel monnoye
Lev. : (Idem)
Ms. : quelque monnoye

(*quelque* ajoute une syllabe de trop et détruit le sens).

421 Le R. : dieu scait comme ieschaffauldoye
Lev. : soit comment
Ms. : Dieu scet coment
483 Le R. : pis la moitie que laultre fois
Lev. : qua lautre fois
Ms. : qua laut' fois

(Notez l'emploi plutôt rare de *a*.)

522 Le R. : Quoy nest il pas venu querre

Lev. : *Ouay.* ; ms. : *Ouay* (bonne correction, à coup sûr ; je la mentionne surtout pour montrer qu'il importe de consulter les vieilles éditions et les vieux manuscrits, même quand ce sont des dérivés manifestes d'éditions plus correctes).

532 Le R. : Il ne fault point couurir de chaume
533 voy me bailliez ses proeurs

Pour rendre ces deux vers plus clairs, il suffit de mettre un point d'interrogation après *ycy* et un autre après *brocars* ; car l'enjambement n'est pas plus étrange que beaucoup d'autres que nous offrent *Pathelin* ou des textes variés du xve siècle, et l'omission de *vous* après *bailliez* est également caractéristique de *Pathelin* etc. Mais il semble bien que Levet ait trouvé le v. 533 obscur ou gauche, car il l'a corrigé ainsi :

ici ne bailler ses brocars

Cette correction a été adoptée plus tard par de nombreux imprimeurs de *Pathelin*, et il n'y a rien là d'étonnant, car on peut montrer que presque sans exception leurs textes remontent à celui de Levet. Mais comment se fait-il que notre scribe ait eu recours à la même et identique correction ? Tout simplement parce qu'il l'a empruntée à Levet, et de la façon la plus directe.

533 Le R. : a qui vous vouldrez iouer
Lev. : vouldries iouer
Ms. : A qui vous voullez vous Jouer

Levet corrige *vouldrez* en *vouldries* pour avoir la syllabe qui manquait au vers. Notre scribe voulait évidemment exprimer le pronom sujet : mais s'il gardait *vouldries*, cela lui donnait une syllabe de trop ; c'est pourquoi il a changé *vouldries* en *voullez*, produisant ainsi une variante qu'on ne trouve dans aucun autre texte ancien de *Pathelin*. Inutile de faire remarquer que, si le scribe avait suivi Le Roy, il n'avait qu'à ajouter son *vous*, sans plus.

553 Le R. : ou au fons du puis ou de la caue

Levet de même. Le ms. a : *ou aufons du puis* | *ou alacaue*. (Dans les deux cas, il y a une syllabe de trop. Probablement, il faudrait supprimer le premier *ou*. La variante de notre scribe ne se retrouve dans aucun autre texte de *Pathelin* : il en est ainsi pour toutes ses variantes les plus remarquables.)

572 Le R. : Vous disiez que ie parlasse
573 si bas saincte benoiste dame
574 vous criez

Levet met ces mots dans la bouche de Pathelin, erreur si manifeste qu'elle n'a été répétée par aucun des nombreux textes dérivés directement ou indirectement de Levet — comme par exemple Beneaut, Le Caron, Malaunoy, Treperel, etc. Pourquoi donc alors a-t-elle été maintenue par notre scribe ? N'oublions pas qu'il était assez distrait pous copier *ma sotist* du v. 302 de Levet. Mais comme il n'était pas tout à fait un automate, il savait à l'occasion faire preuve de bon sens, tout comme Beneaut et les autres.

608 Le R. : tout a qui parle ie lesguiere
Lev. : trut
Ms. : trut | a qui parlay Je lesguiere

La correction de Levet donne du sens à ce qui n'en avait pas, et tous les imprimeurs de *Pathelin* qui ont suivi l'ont adoptée. Peut-être notre scribe était-il, lui aussi, assez ingénieux pour s'aviser tout seul de cette jolie correction : j'en doute.

613 Le R. : oste ses gens noirs marmara
614 carimari carimara

Levet de même. Il semble que notre scribe ait pris le premier jambage du *m* de *marmara* pour un *i*. Cette erreur ne se retrouve dans aucun autre texte : *marmara* est la leçon originale. Nous citerons des vers empruntés aux longs passages en jargon ou charabia qui montreront ou le scribe reproduit les erreurs (?) ou les remarquables changements qu'a faits Levet en réimprimant Le Roy.

648 Le R. : Non ont par lame de mon pere

De même Levet. Le ms. donne *de ma mere* — et c'est une leçon qu'on ne retrouve dans aucun autre texte.

658 Le R. : helas pour dieu quoy quil demeure.

Levet omet *helas*, enlevant ainsi au vers deux syllabes qui sont nécessaires à la mesure. Le scribe omet également *helas*, et c'est ce que font aussi Beneaut, Le Caron, Malaunoy et Cie. Tous omettent ce mot parce que Levet l'a laissé de côté. Et, comme je compte le montrer plus tard dans un autre article, il est de toute évidence que le ms. 4723 n'a aucun lien de parenté avec

les divers descendants de Levet : il n'est ni la source ni le dérivé d'aucun d'eux. Ici notre scribe aurait pu essayer de corriger, mais il ne s'en est pas soucié !

698 Le R. : encor et nauez vous point doye
Guillemette
699 Cest tresbelle demande
700 ha sire ce nest pas viande (*etc.*)

Dans son compte rendu de ma traduction de *Pathelin* (voir *Mod. Lang. Notes*, novembre 1906), M. A. Jeanroy a émis une excellente suggestion : il propose de donner à Guillemette le mot *encor* attribué par tous les textes au Drappier. Il n'y a qu'à accepter cette idée pour se convaincre que les vers 697 et 698 (*par la teste dieu ie cuidoye*, etc.) deviennent immédiatement plus clairs et plus nets. Mais faisons attention à la très jolie et significative correction qu'a subie chez Levet la leçon de Le Roy ; le v. 699, tel que l'imprime Le Roy, a deux syllabes en moins : or notez l'ingénieuse correction de Levet :

698 Levet : encor | et naues vous point doye
au feu

Le ms. donne :

encor | · et nauez vous point doye
au feu

Toutes les autres éditions du xve et du xvie siècle ont *au feu*. On pouvait s'y attendre ; car nous savons qu'on peut les ramener toutes à une origine unique, qui est Levet. Mais comment notre scribe a-t-il eu l'idée de faire la même correction ? A moins de supposer qu'il a emprunté cette leçon à quelque dérivé de Levet — tout en laissant miraculeusement de côté toutes les erreurs qui caractérisent ces dérivés — il faut bien qu'il l'ait prise à Levet ; car il n'y a pas une chance sur mille pour qu'il ait introduit indépendamment ces mots dans son texte. Qu'on note la ponctuation et qu'on se reporte aux remarques que j'ai faites à propos de l'omission par le scribe de dix-neuf mots dans les vers 654-656, cas du reste très différent.

720 Le R. : se ie soye qui sauroit a dire

Levet répète cette erreur (car, au lieu de *soye*, il faudrait *soy* ou *say*); de même le scribe; mais le scribe modifie ainsi : *qui Je soye*, etc. Ce *qui* ne se retrouve dans aucun autre texte.

735 Le R. : qui semble qui poye resuer
Pathelin
736 Il nest pas temps de me leuer

Ici, comme souvent ailleurs, *qui* (devant *semble*) = *qu'il* ; *poye* est évidemment une faute d'impression pour *doye* ; *resuer* (qui signifie « délirer ») ne demandait aucune correction. Mais voyez ce que devient chez Levet le vers 735 :

quil semble quil doye desuer (lat. vulg. *disviare*)

Comment Levet en est-il venu à changer *resuer* en *desuer* ? Peut-être parce que son compositeur a jeté l'œil par hasard sur les deux vers suivants de l'édition Le Roy :

779 il semble quil doye desuer
780 Je feray semblant de resuer

Dans Le Roy le v. 735 se trouve au bas de la page 41 ; (la page 40 de Levet commence avec le v. 733 *ne scay quoy quil va flageolant*); les vers 779 et 780 se trouvent près du haut de la page 44, et comme Le Roy (à tort du reste) omet le « Pathelin » qu'il aurait dû insérer entre le v. 779 et le v. 780 — tout en commençant le v. 780 avec un J majuscule — il en résulte que nous avons ici un groupe de quatre vers tous attribués à Guillemette ; le v. 735 et les trois vers précédents sont aussi attribués (à juste titre, et par les deux imprimeurs) à Guillemette. Il était donc facile de s'y tromper. Quelle que soit la cause de l'erreur, Levet a changé *resuer* du v. 735 en *desuer*, et naturellement notre scribe aussi lit *quil semble quil doye desuer*. Rapprochez le cas de la faute faite par Levet au v. 81 — faute très significative que j'ai signalée dans mon *Étude sur Pathelin*, p. 4.

Comme je viens de l'indiquer, le v. 780 et le *alez la* du v. 781 sont attribués à tort par Le Roy à Guillemette ; en d'autres termes, Le Roy omet un « Pathelin » qui a été correctement inséré par Levet et notre scribe. Les mots *Je feray semblant de resuer* appartiennent évidemment à Pathelin, et Levet n'avait

pas besoin, pour faire cette correction, d'y être invité par le J majuscule de Le Roy. Je mentionne le fait surtout parce qu'il vient d'en être question dans mon commentaire sur les vers 735 et 736.

748 Le R. : quoy dea il ne faisoit rien

Levet corrige très joliment par le simple changement d'une lettre (*q*) : *auoy dea*. De même le ms.

805 Levet et le ms., tous les deux, omettent un *et* ou *&* qui est indispensable (Le R. donne *&*).

Avec le v. 834 commencent les divers passages en *lymosin* (834-839), *picard* (848-855), flamand, si c'est du flamand (862-873), *normant* (886-899), normand, ou quelque autre « jargon » (912-918), breton (919-930), un jargon qui est probablement censé représenter le dialecte lorrain (943-951), et ce que je prendrai la liberté d'appeler du « bas latin » (957-968). Tous ces passages fournissent à l'appui des arguments précédents et en faveur de ma thèse tout entière des preuves si fortes qu'elles ne devraient laisser subsister aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit.

Avec quelque fidélité que le texte original de l'auteur ait ici reproduit ou parodié les dialectes ou « jargons » de Limousin, de Picardie, de Flandres (?), de Normandie, de Bretagne, etc. [1], Levet modifie Le Roy (que Le Roy ait tort ou raison) précisément de la façon que nous aurions pu prévoir ; parfois ses alté-

1. Comme je l'ai déjà soutenu ailleurs (*Mod. Lang. Notes*, janv. 1905, pp. 5-6), il est extrêmement improbable que ces différents passages aient jamais correctement reproduit le parler du Limousin, de la Picardie, etc. Quand des auteurs modernes, dont le texte ne fait pas question, essayent de faire parler à leurs personnages ne serait-ce qu'une ou deux langues étrangères, ils aboutissent presque toujours à une caricature. Comment veut-on donc que l'auteur d'une farce du XVe siècle ait pu faire *délirer* son Maître Pierre non seulement en pur limousin, en pur picard, etc., mais aussi en pur breton et en pur flamand, — et en vers correct ? Il me semble (et M. Bédier est du même avis) que de soutenir que ces passages ont été originairement corrects est absolument impossible. Je crois donc que tous les essais de restauration tentés, par exemple, par M. Chevaldin (*Les Jargons de la Farce de Pathelin*, Paris, 1903) sont au fond illusoires. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse suggérer ici ou là des corrections plausibles.

rations peuvent être dues à un effort conscient pour corriger Le Roy ; très souvent il change le texte de Le Roy en quelque chose d'également inintelligible, et ainsi il nous fournit toute une série d'étranges combinaisons que le hasard ne pourrait reproduire qu'en un petit nombre de cas ; mais notre scribe répète ces mêmes combinaisons si souvent que toute idée de reproduction fortuite est par là-même écartée. Tout lecteur qui le désire peut, pour sa propre satisfaction, comparer dans leur ensemble les passages en question (mais qu'il compare bien mot pour mot !). Aussi ne citerai-je ici que quelques spécimens, qui doivent suffire.

836 Le R. : or regne biou oultre la mar
Lev. : or renague biou oultre mar
Ms. : se Renague bieu oultre mar

La première lettre de *se* n'est pas absolument sûre, mais le scribe répète le *renague* de Levet (pourquoi *renague* ?) et omet *la*.

837 Le R. : ventre de diou zendit gigone

Levet et le ms. : *veintre*. Peut-être Levet a-t-il pensé que *veintre* rappelait mieux la prononciation du *lymosin*. Mais est-il vraisemblable que le scribe ait indépendamment fait la même correction ? Des cas de ressemblance plus remarquables encore prouvent que non.

855 Le R. : Quant il deust chanter sa messe

De même Levet ; le scribe lit *cunter se* ; mais il ne fallait pas une bien grande familiarité avec le picard pour suggérer une émendation de ce genre : ce qui le prouve, c'est que nous la trouvons chez Beneaut, qui pourtant a copié Levet, comme je l'ai démontré. En un mot, nous ne devons pas nous attendre à ce que le scribe s'accorde exactement avec Levet partout et sur tous les points ; car de nouvelles modifications (bonnes et mauvaises, mais généralement mauvaises) se retrouvent dans chacun des textes successifs de *Pathelin*. L'important est qu'il reproduit un si grand nombre des particularités de Levet qu'on ne saurait songer à un pur jeu du hasard.

864 Le R. : etlbelic beqiglube goan

Levet et le ms. : *boq iglughe*. Si le scribe ne copiait pas Levet ici, comment se fait-il qu'il mette pareillement deux mots là où Le Roy n'en offrait qu'un ? et change aussi *beq* en *boq* ? et insère un *g* avant le *h* de *iglube* ?

M. Chevaldin propose de lire : *Ettelic boec ick luclike can*. Je n'examinerai pas ici la valeur de cette correction.

920 Le R. : orfha e n euf

Levet et le ms. : *corfha en euf*. M. Chevaldin lit : *Corf hac eneuf*. Il est possible que le scribe aussi ait su le breton, mais j'en doute. S'il avait su le breton, il est probable qu'il aurait montré moins de respect pour les nombreuses formes non-bretonnes qu'a introduites Levet.

928 Le R. : grant naton.

Levet et le ms. : *gant nacon*. M. Chevaldin lit : *gant nafon*. Si le scribe savait le breton, pourquoi a-t-il répété ce *c* ?

Laissons les « jargons ». Les vers 995-1000 sont correctement attribués par Le Roy et le ms. à Pathelin ; Levet attribue tout le passage du v. 995 au v. 1002 à Guillemette. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le contexte pour voir avec quelle facilité le scribe pouvait corriger cette fausse attribution sans consulter d'autre texte que celui de Levet. Les vers 987-994 sont attribués par tous trois au « Drappier » ; aux vers 993-994 de guerre lasse la pauvre dupe s'écrie : *et puis quainsi va ie le donne* [*mon drap*] | *pour dieu a quiconques la prins*. Comment imaginer maintenant que Guillemette crie au drapier au moment où il s'en va, *Auant vous ay ie bien aprins* ! Quiconque a lu la pièce avec un peu d'attention se souviendra immédiatement que c'est Pathelin qui enseigne à Guillemette à tromper le Drapier ; ce n'est pas Guillemette qui apprend sa leçon à Pathelin ; et quiconque est familier avec la syntaxe médiévale sait qu'on peut très bien avoir *aprins* au lieu de *aprinse*.

Au v. 1006 le ms. donne *avoir des Robbes* au lieu de *faire des robes* ; au v. 1015 il a *au pre labbe* au lieu de la vieille et intéressante locution *au pie labbe* ; au v. 1035 il omet *scay* (Le R. et Levet : *se ie ne te scay emboucler*) ; au v. 1039 (Le R. et Levet : *iamais tu nassomeras beste*) il porte *nassomerais*, dont le v. 1040 (*par ma foy quil ne ten souuiengne*) montre la fausseté ; au v.

1042, il a comme Levet la forme plutôt rare *lessemage* (Le R. : *lessomage*) ; au v. 1063, Le R. et Levet : *auoy chascun me trompera*) il porte *a voyr*, etc. (!); au v. 1064, il a *si* au lieu de *se* — « if » anglais (*si* = « if » ne se trouve ni dans Le Roy ni dans Levet) ; au v. 1071, le scribe ayant pris *yst* (*Dieu yst*) pour la 3e personne du singulier de l'indicatif de *iscir* (alors que *yst* = « y soit »), le ms. a inséré à tort un second *y* (*Dieu y puist aduenir*) ; au v. 1100 il a comme Levet *auecques* (Le R. : *auec*), ce qui donne 9 syllabes au vers.

Les v. 1149-1152 (*Prouuer sire saincte marie*, etc.) sont faussement attribués par Le Roy à Pathelin ; Levet et le ms. les donnent au « Bergier » (cette correction s'imposait).

V. 1167-8. Le Roy et Levet : *tu ne respondras nullement || fors bee*, etc. ; ms. : *seulement* : c'est là une des nombreuses corruptions qui montrent le peu d'exactitude de notre scribe. Nous en avons déjà signalé à l'occasion. Je donnerai trois ou quatre exemples de plus pour montrer qu'il a emprunté son texte à Levet ; puis, ayant traité la question de la ponctuation, je chercherai à prouver que Levet est la source *immédiate* de notre scribe.

1254 Le R. : se ce nestes vous sans faulte
Levet : se ce nestes vous : vous sans faulte

Bonne correction, que nous retrouvons dans le ms., *avec la ponctuation de Levet* (voir plus loin, p. 103).

1260 Le R. : pour dieu faictes le proceder

Le dans la bouche de Pathelin signifie *le drappier* ; Levet met à la place *les*, qui est possible, mais très improbable ; le ms. a *les* aussi.

1329 Le R. : mon bergier men commenca (7 syllabes)

Levet corrige très heureusement *commenca* en *couuenanca* ; le ms. aussi a *couuenanca*.

1552 Le R. : et aussi bonne conteurnice

Levet lit : *tresbonne*, ce qui fait 9 syllabes ; de même le ms.

1557 Le R. : Quel bee parle doulcement

Mais le v. 1556 (*pave moy bien & doulcement*) finit déjà par le mot *doulcement*. Levet a *doulcement* : *saigement* ; de même le ms. (*sagement*).

Résumons tout ce qui précède. Le ms. s'accorde en tout ou en partie avec Le Roy, et non avec Levet, dans deux attributions (572-573 plus deux mots de 574, et 995-1000), toutes deux correctes, et en ce qui concerne mots ou formes dans une douzaine de vers qu'il peut être bon de remarquer [1] ; mais dans chacun de ces cas le changement fait par le scribe (en accord avec Le Roy) ou bien s'imposait ou peut être mis en toute sécurité sur le compte du hasard; il est même curieux que notre scribe ne retrouve pas plus souvent une leçon de Le Roy. D'autre part, un examen minutieux des variantes ci-dessus mentionnées (et de plusieurs autres qui ont leur intérêt [2])

1. Vers 315-316 (voir p. 91), 705 (Le R. et ms. : *cuidoye*; Levet : *cudoye* - vers 673-4 *vide* rime avec *cuide*), 834 (Le R. et ms. : *dieu* ; Levet : *diou* — est-il étrange que le scribe revienne à la forme non-dialectale *dieu* ?), 841 (Le R. et ms. : *beau* ; Levet : *biau* ; cf. note au v. 834), 889 (Le R. et ms. : *mousque*, c.-à-d. *mouche* ; Levet : *moque*), 1081 (Levet omet un *et* qui est nécessaire), 1307 (Levet omet avec raison *ie*), 1460 (Le R. et ms. : *les me* ; Levet : *les moy*), 1464 (Le R. et ms. : *ne soyez pas si rigoureux* ; Levet omet *si* ; Malaunoy a ce *si* ; Malaunoy dérive par Le Caron de Levet).

2. Le ms. s'accorde en substance ou exactement avec Levet, et non avec Le Roy, dans les vers suivants; — je fais précéder de N ceux qui me semblent les plus significatifs : 276, N 302, N 322, 341, 343, 345, 348, 350, 421, 439, 460, N 483, 495 (*lermes*), 501, N 522, N 533, 536, 548, 549, 591, N 608, 634, N 658, 661, N 698-699, 704, 706, 726, 733, N 735, 740, 746, N 748, 750, N 759, 780-781, N 805, N 836, N 837, 853, N 864, 892, 895, N 920, 922, N 928, 934, 943 (mais le ms. a le *te* de Le R. au lieu du *ne* de Levet), 963, N 970, 971 (?), 1042, 1046, 1076, N 1100, 1129, 1149-52 (attribution), 1186, 1207, 1212, 1253, N 1254, N 1260, 1271, 1275, 1292, N 1329, 1419, 1432, N 1479, 1548, 1553, 1557. — Remarque. Naturellement, le ms. diffère plus ou moins à la fois de Le R. et de Levet dans un assez grand nombre de vers, et je suis sûr que tous ceux qui ont soigneusement étudié *Pathelin*, s'ils examinent dûment les cas en question, conviendront avec moi que presque invariablement le ms. est alors inférieur à Le R. et à Levet. (A remarquer particulièrement les vers marqués d'un N) : 277, 279, N 295, N 331, N 337, N 373, 402 (?), 433, 472, 475, 510, 525, N 535 (mais voir p. 92), N 553, N 562, N 570, 607, 611, 612, N 613, 639, N 648, N 653, N 729, 767, 837, N 855, 856(?), 857, 862(?), 866, 867, 869, N 872, N 873, 886, N 892, 893, 930, 934, 942, 943 (le ms.

prouve irréfutablement, me semble-t-il, que notre scribe ou bien a copié le texte de Levet ou quelque autre version identique à celle de Levet, car il ne s'accorde pas avec Levet en moins de 74 cas où Levet s'écarte notablement de Le Roy.

Pour rendre encore plus évidente la vérité de cette affirmation que Levet est la source du ms., je vais maintenant produire des preuves d'un caractère mathématique. Puis j'essaierai de montrer que le livre de Levet, qui de toutes les anciennes éditions de *Pathelin* connues jusqu'à présent est la seconde en date, a été la source immédiate du plus ancien manuscrit connu de notre pièce. Cette dernière thèse, fondée sur une comparaison des endroits choisis par Levet et par notre scribe pour y placer leurs illustrations, doit jusqu'à un certain point s'appuyer aussi sur les preuves que je viens de donner et les conclusions que je tire concernant les caractéristiques du texte et la ponctuation. Il me semble qu'il est très important de déterminer exactement l'origine et la généalogie de ces trois textes; car toute la bibliographie de *Pathelin* doit forcément partir de là, et *Pathelin* c'est *Pathelin*. Est-il besoin d'insister ?

PREUVES TIRÉES DE LA PONCTUATION

Les trois textes ont comme signes de ponctuation des points ou des barres obliques ; Le Roy et Levet préfèrent les points, le ms. a les deux. Ces signes ne sont presque jamais insérés sans raison, comme le ferait quelqu'un qui ne saurait pas le français, mais ils sont employés par à-coup, comme si les compositeurs et les scribes s'étaient parfois sentis disposés à ponctuer et parfois non. La table suivante, qui ne tient compte que des 1213 vers que Le Roy, Levet et le ms. 4723 ont en commun, a plusieurs mérites : premièrement, elle est tout à fait exacte ; deuxièmement, elle montre si clairement comment trois textes

---

à le *saint* de Levet), 917, N 951, 955, N 962, 970 et 971 (accord partiel avec Levet), N 986, 990, 999, N 1000, 1011, N 1015, N 1010, N 1035, 1039, N 1063, 1064, N 1071, 1095, 1120, 1164, N 1167, N 1189, 1258, N 1283, 1311, N 1327, N 1337, N 1412, 1435, 1438, N 1453, 1479, 1487, 1561.

caractéristiques du XVe siècle sont ponctués que l'esprit n'a aucune peine à saisir d'emblée la situation ; troisièmement, elle doit nous servir à découvrir l'exacte généalogie de nombreux textes de *Pathelin*, et quatrièmement et surtout elle vient corroborer les preuves que j'ai déjà données après examen du texte et de l'orthographe et elle achève de démontrer que notre ms. dérive de l'édition Levet. J'aurai à faire voir ensuite qu'il dérive immédiatement de l'édition Levet.

Table comparée
des ponctuations de Le Roy, de Levet et du ms. 4723.

Le Roy	Levet	Ms. 4723
230	230	
232		
		233
280	280	
282	282	282
286	286	
		289
290	290	
305		
313	313	313
320	320	
	321	
323	323	323
		335
	346	
	356	
	360	360
372 (?)		
	385	
	393	
	396	
		400
410		410
		430
431	431	431
	432	432
437	437	
	441	441
	442	442
		453

Le Roy	Levet	Ms. 4723
468	468	468
		470
	484	
499	499	499
510	510	
	513	513
	514	514
		518
	522	
526	526	
	527	527
	543	543
		553
558	558	558
	562	562
565	565	565
		588
	591	591
		606
		607
		608
		609
	611	
		612
		646
692	692	692
695	695	695
	698	698
	701	
	707	707

Le Roy	Levet	Ms. 4723
		719
	723	
	753 —	753
759 —	759 —	759
		764
		765
	794	
796 —	796	
		809
	811 —	811
812 ———		812
		815
	833	
	859	
		901
		903
		932
931		
		911
		970
983 —	983 —	983
		986
989 —	989 —	989
	995	
	1020	
	1034	
	1051 —	1051
1055 —	1055 —	1055
1059 ———		1059
1060 —	1060	
1061 —	1061 —	1061
		1071
		1077
		1078
		1079
	1100	
	1101 —	1101
		1139
1151 —	1154 —	1154
1170 —	1170 —	1170
1173 —	1173 —	1173
		1181
1185 —	1185 —	1185

Le Roy	Levet	Ms. 4723
		1194
		1195
	1197 —	1197
1202 —	1202 —	1202
		1205
1209 —	1209 —	1209
	1218	
	1222	
		1225
1233 —	1233 —	1233
1234 —	1234 —	1234
1236(?)		
		1238
	1254 —	1254
1257 —	1257	
		1267
		1275
	1294	
1302		
1304 —	1304	
	1309	
		1311
1320 —	1320 —	1320
		1322
	1323	
1324 —	1324 —	1324
1325 ———		1325
1326 —	1326 —	1326
		1328
	1337 —	1337
	1348	
1413 —	1413	
1417 —	1417 —	1417
1420 —	1420 —	1420
1424 —	1424	
	1425	
1444		
	1451 —	1451
	1471 —	1471
		1476
	1486 —	1486
1490 —	1490 —	1490
	1540	

Le total des vers ponctués dans l'ensemble des passages considérés est de : 52 (ou 54) pour le Roy, 91 pour Levet et 99 pour le ms. 4723.

Quels faits importants pour nous cette liste met-elle en valeur ? Et quelles conclusions importantes pouvons-nous logiquement tirer de ces faits ?

1. Ces 3 textes ont en commun 1213 vers 1/2. De ces 1213 vers 1/2 au moins un tiers pourrait avoir été ponctué avec tout autant de raison que les 146 vers [1] (environ un vers sur 8) qui en fait ont été ponctués. Les concordances extraordinaires que montre notre table ne sont évidemment pas l'œuvre du hasard ; elles indiquent une parenté assez étroite entre ces textes. Je vais tâcher de découvrir l'exact degré de cette parenté.

2. Pour des raisons que j'ai déjà données, ni Le Roy ni Levet ne peuvent avoir emprunté leur version au ms. Or, si le ms. existait dès avant la publication de l'édition Le Roy, comment se fait-il que le scribe s'accorde d'une façon si extraordinaire avec les deux éditions ? On sera probablement tenté de répondre qu'il a dans ce cas tiré son texte (plus imparfait) d'une source à laquelle doivent remonter aussi Le Roy et Levet. Mais s'il en est ainsi, comment a-t-il pu introduire dans son texte tant d'erreurs qui se retrouvent textuellement dans Levet, alors que pour certaines d'entre elles il est impossible de faire entrer le hasard en ligne de compte ? Et comment a-t-il pu par hasard accueillir 24 ponctuations que nous retrouvons dans Levet, mais non pas dans Le Roy ? Une anticipation purement fortuite de ce genre est d'autant plus improbable que Levet offre seulement 91 ponctuations en tout, dont 43 sont empruntées à Le Roy. Ainsi de 48 ponctuations ajoutées par Levet, 24 sont passées dans le ms. : notre scribe a mis dans la cible une fois sur deux, ce qui est un résultat superbe pour quelqu'un qui tire dans le noir, car il n'y avait pas moins de 1100 vers sans ponctuation qui attendaient le hasard de ses

1. Peut-être Le Roy a-t-il voulu ponctuer les v. 372 et 1236 ; peut-être aussi le point qu'on trouve chez lui dans chacun de ces deux vers est-il dû à la trace laissée par une espace qui dépassait : en tout cas ces signes n'ont pour nous aucune importance, puisque ni Levet ni le ms. 4723 n'ont de ponctuation ici.

coups ! Il est clair qu'il n'y a pas eu de hasard ; il est clair que le scribe a copié le texte de Levet, ou un autre tout pareil.

3. Comme le montre notre table, il y a juste 4 cas où la ponctuation du scribe s'accorde avec celle de Le Roy, alors que Le Roy est en désaccord avec Levet. Or il ne reste au scribe pour une initiative de ce genre que 44 signes de ponctuation, et même un nombre aussi minime que 4 serait inquiétant pour ma thèse, si j'étais obligé de mettre ces quatre cas d'accord gênant sur le compte du seul hasard. Voyons si notre scribe avait quelques bonnes raisons de se trouver en accord ici avec Le Roy.

Il s'agit des vers 410, 812, 1059 et 1325.

Le Roy : 409 ie luy disoye que son feu pere
410 fut si vaillant. ha fais ie frere *etc.*
Ms. 410 fut si vaillãnt : ha fais Je frere

Ici Malaunoy (vers 1500) a *vaillant*, etc. Mais Malaunoy n'a pas copié Le Roy, elle a copié Le Caron qui, comme je le démontrerai plus tard, a copié Levet. Peut-être l'exemplaire de Levet dont s'est servi Le Caron avait cette ponctuation (car les anciens imprimeurs retouchaient parfois leurs formes en cours d'impression), mais le contraire est plus probable. Il y a un point dont nous pouvons être certain, c'est que *vaillant* est à la fin d'une phrase : et si Malaunoy (et Le Caron) ont cru bon de ponctuer, notre scribe a pu avoir la même idée sans prendre conseil d'autre que de lui-même.

Le Roy : 811 sont cecy or tost que ie soye
812 payé. en or ou en monnoye

Ici encore le sens suggère une ponctuation, et nous avons de nouveau un dans Malaunoy.

Le Roy : 1059 Va. ta besongne est en bon point

Ici, pas plus que Levet, Malaunoy n'a de ponctuation ; mais une fois de plus le sens invite à ponctuer, et remarquons au v. 1060 le *vaten.* de Le Roy reproduit par Levet et au v. 1061 son *par dieu.* reproduit à la fois par Levet et notre scribe.

Le Roy : 1324 Pardonne : moy. ce gentil maistre
1325 mon bergier. quant deuoit estre
1326 au (*sic*) champs. il me dist que iaurove

Il est clair que ces trois points d'affilée devaient indiquer le trouble du Drapier. Nous trouvons *Mon bergier* dans Malaunoy, et je répète que le texte de Malaunoy remonte directement par Le Caron à Levet et qu'il n'offre pas la plus légère trace d'un emprunt quelconque à Le Roy.

Bref, dans chacun des 4 cas en question nous sommes très suffisamment justifiés à déclarer qu'on n'a pas besoin de recourir à l'hypothèse du hasard tout pur; et si on peut donner une raison valable en chaque cas, les autres en deviennent d'autant plus faciles à expliquer. D'autre part, il est absolument impossible d'attribuer au hasard les 24 cas d'accord du ms. avec le seul Levet.

Ainsi une étude du texte et de la ponctuation du ms. 4723 nous a permis de montrer que ce ms. est plus éloigné du texte original que ne le sont Le Roy ou Levet. Les altérations du texte qu'on y trouve ne nous font donc pas remonter plus haut que novembre 1489 et leur origine n'a rien de mystérieux, car elles viennent tout simplement de notre scribe. Comme les autres scribes il fait des fautes et il fait des corrections ; ses fautes, quand elles sont grossières, ne tirent pas à conséquence ; quand elles se laissent moins facilement découvrir, elles jettent au moins quelque lumière sur les tendances linguistiques de l'époque ; quand il cherche visiblement à corriger des leçons que nous pouvons croire erronées nous aussi, il peut à l'occasion nous suggérer, pour améliorer le texte de Le Roy et de Levet, des leçons qui ne se seraient peut-être pas présentées à nous, même après étude de bien d'autres spécimens de la langue du temps. Quoi qu'il en soit, j'arrive maintenant à mon troisième et dernier argument : il s'agit de prouver que l'édition de Levet a été la source immédiate de notre scribe.

PREUVE TIRÉE DES ILLUSTRATIONS

Comme je l'ai déjà indiqué, le ms. 4723 contient dans son état actuel cinq espaces blancs. Ces cinq espaces blancs, qui n'amènent aucune suppression de texte, se trouvent aux endroits suivants : (1) fol. 2, recto (une ligne de texte en haut de la page); (2) fol. 11, recto (six lignes en bas) ; (3) fol. 28,

recto (4 lignes en bas) ; (4) fol. 35, verso (3 lignes en bas) ; (5) fol. 45, recto (13 lignes vacantes en haut de la page).

La deuxième illustration de Levet se trouve après le v. 245 (*cest yuer par la grant froidure*) et au bas d'une page. Après avoir écrit un seul vers en haut du folio 2, recto (à savoir le v. 253), le scribe a laissé le reste de la page en blanc pour y insérer une miniature, et il a visiblement choisi cet endroit parce qu'il avait besoin de plus de place que les 8 vers (253-8 = 245) ne lui en auraient donné au bas du folio 1, verso (c'est-à-dire, immédiatement après le v. 245, comme dans Levet) s'il avait laissé ces 8 vers pour la page suivante.

Le deuxième espace blanc suit les trois premiers mots du v. 507 (*hau maistre pierre*) : c'est précisément là que Levet nous donne une illustration, sa troisième.

Le troisième espace blanc suit dans notre ms. le v. 1006 (*asses drap pour faire des robbes*) : c'est précisément là que Levet nous donne une illustration, sa quatrième.

Le scribe ne trouve pas assez de place pour une miniature au bas du folio 35, recto, où autrement il aurait pu laisser un espace blanc juste après le *Si suis* du v. 1231 (c'est là que se présente la cinquième illustration de Levet), et par conséquent il écrit 4 vers de plus au recto du folio 35, puis laisse en blanc tout le verso du même folio 35 à l'exception du bas où il insère les deux vers 1235 et 1236. Ainsi il ne s'est trouvé en retard sur la cinquième illustration de Levet que de quatre vers tout juste. Ce n'est pas trop mal ! (Comparez ce qui est arrivé après le vers 245).

Le verso du folio 44 se termine avec le *Bee* du v. 1547 ; en haut du recto du folio 45 un espace de treize lignes est resté vacant; cette fois le scribe s'est trouvé en défaut par rapport à Levet de quatorze lignes d'impression (environ six vers), car la sixième et dernière illustration de Levet vient après le *dy aignelet* du v. 1541 (au-dessus de l'indication « Le Bergier »).

Si le ms. commençait au v. 1 au lieu de commencer au v. 227, nous y trouverions probablement un sixième espace blanc ; car l'édition Levet — le plus ancien texte illustré de *Pathelin* que nous connaissions — contient en tout six illustrations.

Il n'y a rien dans le texte qui exige qu'une illustration

apparaisse à telle ou telle place, rien qui fasse supposer qu'il doive y en avoir juste cinq entre les vers 245 et 1541. Or après avoir pris son texte dans Le Roy [1], Levet n'est évidemment pas allé consulter un manuscrit — qui ne contenait même pas des miniatures mais seulement la place pour les mettre — afin de savoir où lui, imprimeur, devait insérer ses illustrations. Il faut donc admettre que le scribe a utilisé ou bien l'édition même de Levet ou quelque autre édition illustrée, perdue aujourd'hui, que Levet aurait lui aussi connue. Cette dernière hypothèse n'est pas absurde, mais elle est si extrêmement improbable que je l'écarte aussitôt formulée.

Si le ms. 4723 n'a pas l'origine que j'indique, il n'y a qu'un miracle qui puisse expliquer les concordances extraordinaires que nous venons de relever, et, comme l'a dit Huxley, « il n'y a pas de miracles ». Ma conclusion dernière est que le ms. 4723, désigné par M. Chevaldin sous le nom de « la vulgate [2] », est une copie immédiate du texte de Levet et qu'il ne saurait avoir d'autre valeur que d'offrir à notre examen les nombreuses erreurs et les rares corrections d'un copiste d'autrefois.

R. T. Holbrook

---

1. Voir plus haut, p. 88
2. *Les Jargons de la farce de Pathelin*, passim.

MÉLANGES

REMARQUES

SUR QUELQUES MÉLODIES DE CHANSONS DE CROISADE

Parmi les nombreuses difficultés que le musicologue rencontre lorsqu'il veut transcrire les mélodies d'un poète du XIIe ou du XIIIe siècle, il en est une d'un ordre particulier. Il arrive qu'en examinant les différents manuscrits on trouve pour une même chanson non seulement des variantes sensibles, mais même deux ou trois mélodies tout à fait distinctes. Dans l'introduction à l'excellente édition de chansons de croisade publiée par MM. Bédier et Aubry[1], ce dernier a exposé une partie des problèmes qui se posent dans ce cas. Quelle est la mélodie originale? Y a-t-il des moyens sûrs pour attribuer à un auteur telle mélodie plutôt qu'une autre? Peut-on fixer le style musical d'un troubadour ou d'un trouvère comme on fixe son style littéraire?

P. Aubry est assez sceptique sur la possibilité d'arriver à des conclusions précises, et il est évident que tant que nos connaissances de la musique profane du moyen âge ne seront pas beaucoup plus complètes, il serait prématuré de vouloir donner à ces questions une réponse positive. Il semble pourtant qu'il soit possible d'arriver dès maintenant à des résultats un peu moins généraux que la seule constitution de deux ou trois familles entre lesquels se répartissent les différents manuscrits. Parmi les chansons de croisade, il en est une dont l'étude musicale est d'après P. Aubry (p. 29) particulièrement compliquée. C'est la chanson de Conon de Béthune « Ahi! amours, con dure departie... » (Bédier-Aubry, III). Précisement cette pièce donne lieu à quelques remarques qui pourront compléter et

1. Paris, Champion, 1909.

modifier, jusqu'à un certain point, les résultats obtenus par M. Aubry. Je me permettrai de les signaler brièvement.

La musique de la chanson en question nous a été conservée dans dix manuscrits ; elle peut, d'après M. Aubry, être ramenée à trois mélodies-types [1]. Y a-t-il des raisons suffisantes pour donner la préférence à l'une plutôt qu'à l'autre, et trouver dans celle-là, avec quelque vraisemblance, l'œuvre originale du poète-musicien ?

Le premier type ne se trouve que dans un seul manuscrit, le ms. *R* (B. Nat. 1591) ; le second dans *M* et *T* auxquels se rattache *O*, nous l'appellerons type *M* (fr. 844) ; le troisième, celui de *K* (Arsenal 5198), en outre dans *N P* et *X* auxquels se joignent *V* et *a*.

Le type *R* a contre lui déjà son isolement. En outre, le caractère de la mélodie elle-même éveille des doutes. Sa tonalité est nettement celle de fa majeur. Or, si un assez grand nombre de mélodies de trouvères se rapprochent effectivement de nos modes modernes, majeurs et mineurs, les plus anciennes conservent pourtant les modes ecclésiastiques. Troisième objection : la mélodie ne suit pas toujours le texte de la première strophe. Dans cette dernière, il y a entre le cinquième et le sixième vers une forte incise. Le poète se reprend lui-même ; il se croit obligé de corriger ce qu'il vient de dire, et cette correction est amenée par une exclamation douloureuse : « Las, qu'ai-je dit ? » Les deux autres mélodies, comme nous le verrons tout à l'heure, font ressortir ce cri de passion, la phrase de *R* se déroule tout uniment, se rattachant même plutôt à celle du vers précédent. Pour toutes ces raisons nous sommes autorisés à considérer la mélodie *R* comme n'appartenant pas originairement à la chanson de Conon.

Passons aux deux autres types mélodiques.

Ici une surprise nous attend. En examinant d'un peu plus près ces deux mélodies, on constatera qu'elles ne sont nullement si différentes l'une de l'autre qu'il paraît à première vue et que, au contraire, elles accusent même des ressemblances assez frappantes. Nous n'aurions donc que deux mélodies-types, au lieu de trois, comme le voulait Aubry, la mélodie de *M* appartenant à la même famille que celle de *K*.

1. Voir ces 3 types : Bédier-Aubry, p. 30-31.

Quelques indications détaillées seront nécessaires ici.

La structure de la mélodie est celle de beaucoup de chansons de trouvères et de troubadours. La strophe musicale se divise en deux parties égales ; la première comprend les quatre premiers vers, la phrase musicale des deux premiers se répétant pour le troisième et le quatrième (*ab ab*) ; c'est le schème habituel.

La seconde partie amenait souvent plus de diversité ; dans *M* nous trouvons de nouveau deux phrases parallèles, dans *K* la phrase du 8e vers correspond à peu près à celle du 6e, les 5e et 7e vers ont chacun une mélodie particulière.

Nous avons donc les deux schèmes suivants :

M : *a b a b* | *c d c d*.
K : *a b a b* | *c d e d'*.

A noter encore que dans *K* le commencement de *d* est identique à celui de *b*.

Examinons maintenant les phrases musicales correspondant à chaque vers et notons tout d'abord les notes finales. Nous trouvons :

M.	1er et 3e v. : sol	2e et 4e v. : sol	5e v. : ré	6e v. : sol	7e v. : ré	8e v. : sol.
K.	— sol	— sol	ré	— ré (oct.)	— sol	— ré (oct.)

Il y a donc identité complète pour les finales des cinq premières phrases ; pour les trois autres, quand l'une des mélodies a la note fondamentale, sol, l'autre a la quinte, ré, et vice versa.

Mais il y a d'autres similitudes encore. La phrase *a* commence dans *K* par la tierce de la tonique pour monter presque aussitôt à la quinte, ré, sur laquelle elle se maintient assez longtemps avant de descendre par degrés jusqu'au sol. Dans *M* elle débute aussi par la tierce mais avec une appogiature, comme pour mieux marquer l'exclamation « ahi », ensuite elle descend pour ne remonter vers le ré qu'avec les mots « con dure » et suivre la même marche que dans *K*. Les phrases *a*, d'une tessiture très grave, sont fortement apparentées l'une à l'autre. Mais le passage le plus intéressant est le début de la mélodie du sixième vers. Sur le mot « dolour », à la fin du cinquième, la voie est descendue, dans les deux versions, jusqu'au re ; puis la

mélodie se relève d'un bond et continue sa marche ascendante (« Las ! qu'ai-je dit ? »). Dans le texte musical de *M* ce bond n'est que d'une quinte, mais dans *K* il comporte une octave entière. Ceci est assez extraordinaire et constitue un exemple plutôt rare, quoique non complètement isolé, chez les trouvères. C'est d'autant plus frappant que, la mélodie continuant à monter jusqu'au sol, la voix parcourt sur cinq notes l'espace d'une onzième. On pourrait croire au premier moment à une erreur du scribe dans la notation de la clef, mais le manuscrit indique dans cette chanson tous les changements de clef très exactement. Du reste la phrase musicale du huitième vers est à peu près identique à celle-là. Conon se montrerait donc ici chanteur et musicien hardi. L'important est, au reste, de constater dans les deux versions l'emploi d'un intervalle assez grand comme moyen expressif et une phrase musicale à peu près semblable, quoique dans une tessiture différente. Il ressort donc de ce que nous venons de dire que nous n'avons pas dans les manuscrits *M* et *K* deux types différents mais une même mélodie, altérée il est vrai, ou remaniée, par l'un des copistes.

Mais ce n'est pas tout ; nous avons encore un témoignage, et celui-ci plutôt en faveur de la version *M*. Le manuscrit *a* (Vat. Reg. 1490) nous a conservé une chanson de croisade d'auteur inconnu « Oiés, seigneur, pereceus par oiseuse » (Bédier-Aubry, XXIX), qui est évidemment faite sur le modèle de la chanson de Conon. L'auteur n'a pas seulement emprunté le schème de la strophe et quelques expressions à notre poète, mais aussi sa mélodie [1] ; or celle que le manuscrit donne est, à quelques variantes près, celle de *M* [2]. On peut admettre qu'un poète obscur, voulant donner à ses vers plus de valeur en imitant une chanson célèbre, aura également choisi la mélodie originale. Il est donc assez vraisemblable que la mélodie donnée par le manuscrit *M*, un peu plus simple, mais aussi, au point de

1. Dans une brochure intitulée *Musikwissenschaft und romanische Philologie* (Halle, 1918), M. Friedrich Gennrich donne, d'après des indications de M. Ludwig, une liste assez complète de semblables « contrefaçons » (p. 4-11).

2. Voir le texte musical Bédier-Aubry, p. 296. M. Aubry ne semble pas avoir remarqué son identité avec la version *M* ; autrement il l'aurait certainement signalée.

vue de la tonalité (7e ton de l'Église), plus correcte que celle de *K*, est celle de Conon.

Si nous n'avons encore acquis de résultat absolument certain, au moins nous avons fait un pas en avant ; des recherches ultérieures pourront peut-être compléter encore ces indications.

Je voudrais joindre à ces lignes quelques brèves remarques sur deux autres chansons de croisade. L'une, la jolie pièce attribuée au châtelain de Coucy « Li nouviauz tanz et mais et violette » nous est aussi conservée avec trois types mélodiques, ceux-là vraiment distincts l'un de l'autre. M. Aubry ne s'est pas prononcé nettement, mais il semble avoir donné la préférence au groupe auquel appartient *K*, puisqu'il a fait sa transcription d'après ce manuscrit. Dans la nomenclature des sources il a oublié un manuscrit, le Chansonnier de Saint-Germain-des-Prés (*U*). Le scribe, il est vrai, n'a transcrit la mélodie qu'à moitié (f. 38) ; elle s'arrête au milieu du cinquième vers. Mais jusque-là elle est assez semblable à celle de *K* et ce n'est pas un témoignage à dédaigner, en raison de l'ancienneté de la première partie de ce manuscrit, dont les mélodies sont notées en neumes messins.

Je suis obligé de faire une remarque analogue à propos de la chanson « A vous, amant, plus qu'a nule autre gent » (Bédier-Aubry, IX). M. Aubry a déclaré en donner le tableau complet des variantes d'après l'ensemble des manuscrits (v. introd. p. XXVII et XXIX). Il a pourtant négligé de mentionner le ms. U et cependant la mélodie s'y trouve notée en entier (f. 19). Au point de vue de l'établissement critique du texte musical une pareille omission est regrettable, la mélodie de *U* étant non seulement plus ornée, mais aussi plus souple que celle de *K* donnée comme type par Aubry.

Parmi les mélodies du châtelain, il n'y en a guère qui soient aussi monotones que la version de *K*. Il y aurait aussi à remarquer que dans la mélodie d'*U* les bémols et les bécarres sont notés avec soin.

Je m'arrête. Je n'ai voulu avec ces modestes observations que donner quelques indications sommaires sur quelques problèmes intéressants de la musicologie médiévale et rappeler, ce que certains savants savent parfaitement, qu'une étude minutieuse et détaillée des mélodies des trouvères amènera certaine-

ment des résultats qui, non seulement nous aideront à mieux comprendre certaines formes poétiques, mais projetteront aussi une plus vive lumière sur la personnalité artistique de quelques-uns de nos vieux poètes.

Théodore GÉROLD.

L'ARTICLE *ESTIPOT* DE GODEFROY

Voici l'article de Godefroy (III, 614) :

ESTIPOT, s. m. ?

Sacies que ne vous voel pas dire
Si con dans Rainars se fist mire
Ne com Hersens fist l'*estipot*,
De tout çou n'i ara un mot.

(*Enseign. Sen.*, Richel. 12471, f° 89 r°).

M. Sudre[1] cite, d'après Godefroy, ce passage « tiré d'un ouvrage de morale » pour dire qu'il « affecte un certain mépris pour ces sujets futiles ». Le texte que Godefroy désigne de la manière quelque peu elliptique qu'on a vue est en effet une traduction de la *Formula honestae vitae* de Martin de Braga qui a été publiée, en 1890, d'après l'unique manuscrit (B. N. fr. 12471), dans une dissertation de Halle[2]. L'éditeur, M. Irmer, change la leçon du manuscrit, qui est bien *estipot*, en *estripot*, et y voit un dérivé (non attesté d'ailleurs) de *estreu*, *estrief*, auquel il attribue le même sens obscène qu'a *arçon* dans le passage suivant du *Roman de Renard*[3] :

Mespris avez en tel maniere
Qu'en vos en tient a camberiere
Qui conmunaus est a garçons :
Trestuit li entrent es arçons.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette tentative d'interprétation dont l'impossibilité saute aux yeux. Mais M. Irmer a sans doute raison de voir dans les vers du traducteur de Martin de Braga

1. Sudre, *Les sources du Roman de Renart*, 1892, p. 41.

2. Eugen Irmer, *Die altfranzösische Bearbeitung der Formula honestae vitae des Martin von Braga*, Halle, 1890.

3. Éd. Martin, I[b], 3083 et suiv. ; Méon, XX, 12855 et suiv.

une allusion à l'aventure de Renart et Hersent à la fin de la seconde branche[1]. C'est aussi l'avis de M. Foulet[2] : « Le dernier vers, malgré son obscurité, semble bien nous renvoyer à l'épisode d'Hersent prise dans la tanière de Renard. » Voici la situation : Isengrin a trouvé le goupil dans un champ de pois et suivi d'Hersent se met à sa poursuite ; Renard s'enfuit et réussit à gagner sa tanière dans laquelle il disparait. Hersent qui le serre de près se précipite derrière lui, mais trop grosse reste prise dans l'ouverture. La tête en bas et la partie postérieure du corps en haut, elle est ainsi dans la position qu'on appelle en ancien français *à estupons*. Je ne sais si *estipot* est une transformation, par euphémisme, d'un **estupot* ou *estepot* (à côté de *a estupons*, on trouve souvent la variante *a estepons*). En tout cas, il parait certain qu'il se rattache au verbe *estuper* dont M. Mario Roques[3] a récemment mis en lumière les différents sens, y compris le sens grivois.

Arthur LÅNGFORS.

PROVENÇAL *CAISSA*

Il est habituel de rattacher le provençal *caissa* au latin c a p s a. Cette étymologie suppose le changement en yod du *p* devant *s*, phénomène admis avec trop de facilité[4]. Les correspondances

---

1. Martin, II, 1211 et suiv. ; Meon, I, 531 et suiv.

2. *Le Roman de Renard*, p. 42.

3. *Romania*, XLI, 608.

4. Les étymologies suivantes attestent l'assimilation du *p* devant [illegible] ou sa vocalisation en *u* suivant les régions : c a p s u s [illegible] *ais*, *eaus* ; **e x l a p s u s* [illegible] *eslaus* (limousin) ; h a p s u s [illegible] *aus*, i p s e [illegible] *es*, *eus*, l a p s a n a [illegible] (prov. moderne) ; l a p s u s [illegible] *laus* (béarnais) ; s e r i p s i [illegible] *esers*, *es* [illegible]. Les seuls mots dont l'origine est invoquée pour justifier le changement du *p* en yod sont, en dehors de *caissa* : *cais*, *geis* et *eis*. Les deux premiers exemples ne sont pas à retenir, car les types latins qu'ils continuent peuvent être aussi bien **c a p s e u s* et g y p s e u s que c a p s u s et g y p s u s. Quant à *eis*, il est permis de voir dans ce mot le représentant du nominatif **i p s i u s* employé au lieu de *ipse* ou **ipsus*. Cette forme barbare se rencontre, voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours* (Paris, 1890, thèse), p. 358, et charte originale de 888, dans Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I (Paris, 1876, *Collection de la Société des textes*), p. 41, n° 34. Cf. Marc Morel,

phonétiques apparentes ne peuvent être retenues si elles impliquent une impossibilité physiologique, or, comment concevoir le passage de l'articulation de l'explosive labiale à celle de la spirante palatale ? La difficulté a été sentie, mais n'a pas été écartée. L'explication générale donnée par M. Thurneysen est une hypothèse qu'on ne saurait ni prouver, ni infirmer[1]. Une solution spéciale au mot *caissa* a été proposée. D'après M. Marchot, le latin populaire aurait dit *cacsa[2] pour capsa[3], « le second *c* aurait été amené par le premier ». Cette opinion est insuffisamment fondée. L'appel à des faits échappant à toute loi, tels que l'assimilation éloignée, ne peut convaincre sans l'appui des exemples, et *cacsa n'a même pas, comme *icse au lieu de ipse[4], l'apparence d'une attestation.

S'il est difficile d'expliquer comment capsa a pu devenir *caissa*, c'est que l'étymologie qui a paru s'imposer par l'identité sémantique des deux noms est fausse. Le bas latin a souvent fait usage, à côté du classique capsa de l'adjectif capsea employé comme substantif. Or, cette forme rend

---

Étude sur la langue des chartes de Cluny, dans *École nationale des chartes, Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1914* (Paris, 1914), p. 80.

1. *Keltoromanisches* (Halle, 1884), p. 16. Le *p* du groupe indo-européen *pt* étant devenu χ (son du *ch* allemand) en celtique, l'auteur suppose que par suite d'une habitude de prononciation propre à leur idiome, les Gaulois du sud de la France ont changé en χ le *p* devant *s*, et il n'y a pas d'invraisemblance physiologique à passer du χ au yod.

2. *Latin vulgaire* *cacsa, *cactivus, dans *Romanische Forschungen*, t. XVI (1903), p. 734.

3. C'était déjà l'opinion de Chabaneau, *Grammaire limousine* (Paris, 1876), p. 83.

4. Au témoignage de Suétone, l'empereur Auguste aurait destitué un légat consulaire comme un homme grossier et ignorant parce qu'il avait écrit ixi au lieu de ipsi. Voir J. Ulrich dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXI (1897), p. 235. Mais la graphie ixi ne suppose pas nécessairement une prononciation icsi. Nous avons de nombreux exemples d'assimilation du *p* devant *s* en latin vulgaire, isse notamment est fréquent pour ipse, et il est connu que l'*x* a été employé pour figurer le son *s*. Cette explication du passage de Suétone est la plus probable parce qu'elle invoque seulement des faits bien établis. Voir Stolz, *Lexicon der lateinischen Wortformen* (Leipzig, 1890), au mot ipse.

compte du provençal *caissa* par l'effet régulier d'actions simples et connues[1]. Voici les témoignages de l'emploi du mot capsea rencontré d'ordinaire avec des altérations (*capsia*, *cassea*, *cassia*, *caxea*, *caxia*, *capcia*, *cayssia*, *caycia*, *quayssia*) qui conservent le souvenir des diverses phases de son évolution phonétique et la mettent hors de doute :

Charte du prévôt de l'église de Marseille (sans date), citée par Ducange : « sedentes super quamdam capseam fusteam. » — Inventaire du mobilier de la cathédrale de Vence en 1507, éd. E. Blanc, dans *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. V (1882), p. 267 : « Item, unam capseam in qua sunt ossa beati Lamberti, ex cupresso. » — Inventaire du trésor de l'église métropolitaine d'Aix au commencement du XVIe siècle, éd. Albanès, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1883, p. 158, § 29 : « Item, quedam parva capsea argentea deaurata. »

Statuts municipaux de Marseille (1255), éd. F. d'Aix (Marseille, 1656), p. 140 et 462 : « De clave portae, .ij. denarios. De clave capsiae .iij. denarios... subtiles merces in capsia de quibus naulum non datur. » — Inventaire de la cathédrale de Toulon (1333), éd. Albanès, dans *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. I (1880), p. 157, § 30 : « capsiam unam longam ad tenendum hostias. » — *Inventarium prioratus de Podio ann. 1336, ex armario Sancti Victoris Massiliensis*, cité par Ducange : « unam capsiam sine cubrecello. » — Inventaire des biens d'un barbier de Crest (Drôme), en 1427, éd. Brun-Durand, dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. 460 : « Item, una alia capsia de nuce bona[2]. »

Remise par le roi d'Angleterre, sur requête présentée par des marchands de Gênes, d'un navire saisi (1380), éd. Rymer, *Foedera*, t. VII (1709), p. 233 : « unam casseam saccari candidi. »

Garnis. castri Carcass. ann. 1294, cité par Ducange : « cassiae carrellorum. » — Tarif d'un péage levé par le comte de Savoie à Saint-Symphorien d'Ozon (Isère) daté 1309, dans De Valbonnais, *Histoire de Dauphiné*, t. I (1722), p. 98 : « quelibet cassia limarum, speculorum debet duos denarios[3]. » —

---

1. Cf. *crassia > *graissa* ; *bassiare > *baissar* ; ingrossiat > *engrueissa*. Voir Grandgent, *An outline of the phonology and morphology of old provençal* (Boston, 1909), p. 67, § 73. Je m'aperçois au dernier moment que Jal avait déjà eu l'idée de cette étymologie. Voir son *Glossaire nautique* (Paris, 1848), au mot *caisse* (*à eau*), venu, dit-il, « du bas latin *cassia*, corruption de *capsia*, corrompu du latin *capsa* ».

2. Le même texte emploie aussi les mots *capsa* et *arca*.

3. Cf. le compte du trésorier du dauphin Humbert II, de 1333 à 1336, *ibid.*, t. II, p. 282 : « pro... uno cassione faciendo pro reponenda roba Domini et Dominae ... pro .v. tabulas ad faciendum cassionem. »

Inventaire de l'évêché de Digne (1350) dans Gassendi, *Notitia ecclesiae Diniensis* (Paris, 1654), p. 151 : « unam cassiam magnam. . ad tenendum reliquias. » — Inventaire de l'église de Noyon (1419) dans La Fons Melicocq, *Une cité picarde au moyen âge* (Noyon, 1841), p. 157-158 : de capiternis feretri seu chassiae beatissimi Eligii. »

Inventaire des biens d'un bourgeois de Moissac (1375), éd. Forestié, dans *Bullet. arch.*, 1893, p. 297 : « 17. Item, duorum caxearum noigarii. »

Inventaire de l'abbaye de Silvacane (1289), éd. Albanès, dans *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. I (1880), p. 155 : « novem caxias ad tenendum reliquias. » — Inventaire du mobilier de la cathédrale de Digne (1341), éd. Arnaud d'Agnel et Isnard, dans *Bullet. arch.*, 1913, p. 127 : « 18. Item, unam caxiam albam de ebureo... 19. Item, aliam caxiam de lotono operis Limosicensis... 25. Item, quatuor caxias diversarum formarum... 26. Item, unam caxiam cadratam... 30. Item, in altari beate Marie sunt due magne caxie. »— Mémoire de l'évêque de Mende au sujet des excès commis lors de la saisie du temporel de son évêché (1469-1470), éd. Porée, *Le consulat et l'administration municipale de Mende* (Paris, 1902, extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture... de la Lozère*), p. 113 : « sigillarunt caxias in quibus sunt panni liney et etiam ciricey in cameris dominorum. Sciendum est quod infra domos episcopales erant fere centum caxie clavibus clause in quibus erant aurum, argentum monetatum et non monetatum, calices, anuli preciosi, lapides, sigilla et cathenas, vestes, libri diversarum condicionum, panni liney et ciricey ac alia bona » ; p. 116 : « precepit.... ut traderet sibi candelas quas habebat officialis in sua caxia. » Le mot *caxia* revient encore plusieurs fois dans le même texte.

Déposition d'un témoin du Gévaudan (1270-1277), éd. Porée, *Études historiques sur le Gévaudan* (Paris, 1919, extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture... de la Lozère*), p. 430 : « dixit quia vidit quod dicta pecunia fuit asportata dicto bajulo ad castrum Sancti Albani in tribus capciis. »— Extraits de l'inventaire des biens de Guillaume Repelin (1286), éd. Arnaud d'Agnel et Isnard, *Inventaires de mobiliers provençaux du XIIIe siècle tirés des archives de Marseille*, dans *Bullet. arch.*, 1914, p. 103 : « 11. Item, duas capcias de noguerio. 12. Item, quamdam magnam capciam de sapo cum clave ... 14. Item, sex capcias de sapo aptas ad tenendum corallum. » — Inventaire d'un apothicaire de Vinon (Var), daté 1429, éd. Arnaud, *Histoire d'une famille provençale*, t. I (Marseille, 1884), p. 392, 393 : « unam capciam fuste ubi sunt linteamina decem.., una capcia duplex ad tenendum species... una capcia magna ad tenendum bladum vel polentam.., quedam capcia ad tenendum candelas... una capcia parva ad tenendum argentum. »

Limborch, *Historia inquisitionis Tholosanae* (Amsterdam, 1692), p. 355 : « inclinatus super quandam cayssiam juxta lectum... inclinati super quandam cayssiam flexis genibus secundum morem ipsorum [Valdensium]. » — *Inv. ann. 1341 ex archivo S. Victoris Mass.*, cité par Ducange : « unam cayssiam cum magna copia instrumentorum prioratus S. Honorati. »

Supplicatio ad Summum Pontificem Avenione commorantem, inter schedulas D. Le Fournier, cité par Ducange : « caycia in qua piae largitiones pecuniarum pro redemptione captivorum reponuntur. »

Inventaire de l'église de Hautecour en Tarentaise (1443), éd. Darcel dans *Bullet. arch.*, 1890, p. 332, § 26 et p. 333, § 54 : « unam quayssiam ad portandum corpus Christi per parrochiam... unam parvam quayssiam sistis ad custodiendum corpus Christi. »

« Quaessia, capsa ubi pecunia asservatur, *caisse*. Charta archiepiscopi Lugdunensis, 1305 » dans Ducange.

Comme on voit, le latin capsea se trouve surtout dans le sud-est de la France. Dans la Provence en particulier, il paraît avoir éliminé la forme classique. Pour avoir vu nombre d'inventaires de meubles de cette région, je n'y ai presque jamais en effet relevé d'autres appellations que celles signalées plus haut pour désigner l'objet nommé ailleurs capsa, arca ou theca. D'après la diffusion du mot d'où elle sort, il y a lieu de croire que la forme vulgaire *caissa* s'est développée dans la partie orientale du domaine provençal. D'autre part, aucune variante n'a été relevée avec affaiblissement de la consonne initiale en chuintante [1]. On est donc conduit à reconnaître dans la Provence et le sud de l'ancienne province de Languedoc la région d'origine du nom qui, propagé dès le milieu du XIVe siècle [2], a passé au XVIe siècle dans la langue française sous la forme *caisse*. Les exemples d'emploi du mot *caissa* et de ses dérivés dans les textes du moyen âge que j'ai pu recueillir et que voici confirment ces déductions.

PROVENCE. XIIIe siècle. « lo cors de ma soror... sera en caissa d'aur messa », Bertran de Marseille, *Vie de sainte Enimie*, 1523 ; — « una caisseta mandet far », *Vie de saint Honorat*, cité par Raynouard ; — « en sa caissa dos ples sacs de besants », G. Olivier d'Arles, cité par Raynouard. — 1388. « 43. Item, cayssam », Inventaire de l'abbaye de l'Huveaune à Marseille, éd. Albanès, dans *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. I (1880), p. 167. — 1399. « 22. Item, en una caysa de noguier... avia .j.a casubla de pauc de valor », Inventaire de l'église de Clermont près d'Apt, éd. Sauve, dans *Bullet.*

1. *Atlas linguistique de la France*, carte *caisse* (197).

2. Voir ci-après l'exemple de 1351 relevé dans un texte de Mende, ville du domaine où *ca* latin initial ou appuyé est devenu *cha*. Il est probable que cette extension est due au développement du commerce des ports de la Méditerranée.

archéol., 1913, p. 252. — XIVe siècle. « una tela dita capsula o cayssheta del cor », *Elucidari*, cité par Raynouard. — 1423. « Item, una cayssa vielha an clau et an seralha », *Inventari dou casteu d'Iero*, éd. Raimbault, dans *Revue des langues romanes*, t. XXXVII (1893), p. 302. — 1476. « los instrumens de la vila coma son en la cayssa de la vila », Comptes de Reillane, éd. P. Meyer, *Documents linguistiques du midi de la France* (Paris, 1909), p. 370. — 1511. « Item, una cayssa », Inventaire de l'hôtel de ville de Riez, *ibid.*, p. 321. — 1513-1514. « una grant cayssa de fauls... una cayssa ambe cuberssel », Inventaire de Valensolle, éd. Arnaud, *Histoire d'une famille provençale*, t. I (Marseille, 1884), p. 368-372. — 1529. « 807. Plus ungno caissa de sapin de la longor de ungno cano... 808. Plus ungno caisso de succre », Inventaire d'une pharmacie de Tarascon, éd. Mourret, dans *Rev. des lang. rom.*, t. XLIII (1900), p. 36.

Languedoc. Avant 1245. « 142. Per eissa manieira, caissa .j. denier e la saumada .ij. deniers », *Costumas del pont de Tarn d'Albi*, éd. Vidal, dans *Rev. des lang. rom.*, t. XLIV (1901), p. 507. — XIIIe siècle. « Papier, la cayssa .j. s.; ... coral, la cayssa .v. s. » Leudaire des mers de Narbonne, éd. Mouynès, *Ville de Narbonne, Inventaire des archives communales antérieures à 1790. Annexes de la série A* (Narbonne, 1871), p. 197. — 1351. « una caysa am d'esturmens », Inventaire de Mende, éd. Brunel, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVII (1917), p. 30. — 1368-9. « per dos caissos e per dos boystos per metre las letras els aretz », Comptes consulaires d'Albi, éd. Vidal, dans *Annales du Midi*, t. X (1898), p. 76. — XIVe siècle. « 8. Una autra gran cayssa am clau... 9. ij petitas cayssas am clau e .iiij. grans coffres », Inventaire du château de Verfeuil, éd. Bondurand, dans *Bullet. arch.*, 1888, p. 244; — « L'arsivesque a los clavels de la caycha gitatz » *Fierabras*, cité par Raynouard; — « lo trobares a l'armazi de B al caisson B nº XXI », Archives du consulat de Montpellier, cité par Levy. — 1402. « quan li baylem la claus [de l'ostal] havia una caysa havol et un droysador et una colja... en la cozina, una petita cayssa a tener pa », Livre de compte de Garin Alaman de Mende, éd. Brunel, article cité, p. 32 et 34.

Autres régions. « En una cayssa dousamen L'a mult bellamen estuzat », Troubadour anonyme, cité par Raynouard. — « Littera in prima caissa signata X », Obituaire de Saint-Gérald de Limoges, cité par Ducange. — XIIIe siècle. « Anatz... tosta ma caissa Et aportas mi cela faissa On son li confanon vermeil », *Flamenca*, 7361. — 1346. « Item, .j.a caissa... item, duas caissas grandas... .j.a caissa pauca », Inventaire d'un bourgeois de Capdenac, éd. Forestié, dans *Bullet. arch.*, 1893, p. 311 et 313. — 1403-1429. « Item, foren metudas duas caixetas en l'armari per metre las scripturas », Règlement des archives du comté de Foix, dans Raymond, *Inventaire sommaire des Archives départementales, Basses-Pyrénées*, t. IV (Paris, 1867), article E 391.

Clovis Brunel.

COMPTES RENDUS

J. Gilliéron, **Généalogie des mots qui désignent l'abeille d'après l'***Atlas linguistique de la France* ; Paris, Champion, 1918 ; in-8°, 360 pages [avec 1 carte]. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 225e fascicule.)

En donnant à son livre le titre de « Généalogie des mots qui désignent l'Abeille », M. Gilliéron a été trop modeste. Ce n'est pas seulement la succession chronologique de ces mots qu'il étudie ; il va plus loin, il cherche à établir les raisons intimes qui en ont déterminé le choix. D'autre part les Appendices qu'il a ajoutés à son livre constituent un véritable corps de doctrines de la géographie linguistique et de la biologie du langage.

Je renonce à faire une analyse sommaire du livre et à y ajouter des observations de détail. Le lecteur n'y gagnerait pas grand' chose. Pour arriver à une interprétation d'ensemble de la carte ABEILLE qui, le cas échéant, fût digne d'être opposée à celle de M. Gilliéron, il faudrait commencer par un dépouillement systématique de documents anciens bien localisés et étendre l'investigation au delà du domaine gallo-roman [1]. Cela dépasserait de beaucoup le but d'un simple compte rendu. D'ailleurs l'importance extrême qu'il faut attribuer au livre de M. G. me paraît résider moins dans les solutions qu'il donne à des problèmes particuliers, quelque passionnante qu'en soit la discussion, que dans la méthode qu'il emploie pour y parvenir et dans les idées générales que lui suggère l'étude de ces problèmes. Je crois donc faire œuvre utile en cherchant à formuler d'une façon aussi précise que possible les idées fondamentales du livre, disséminées dans les discussions concernant l'histoire des dénominations de « l'abeille » et concentrées dans certains appendices [2]. Quant aux problèmes particuliers, le lecteur s'en fera une idée

1. J'ai devant moi une carte des dénominations de l'abeille dans l'Italie du Nord et dans le domaine rétoroman. Elle confirme d'une façon frappante certaines constatations de M. G. (emploi du pluriel pour le singulier ou singulier modelé sur le pluriel, imminence des substituts *guêpe* et *essaim*), mais soulève aussi des problèmes nouveaux.

2. Il faut noter particulièrement : II. *Foin, avoine, moins* en français ; IV. *s* > *ces* ; V. Étymologie populaire ; et VII. Collisions homonymiques en français.

suffisante par quelques exemples qu'il trouvera dans l'exposé de principes et par une note finale dans laquelle sera discutée la naissance d'*essette-mouchette*.

I

Il y a une vingtaine d'années, M. Schuchardt, à l'occasion du travail de G. Paris sur ficatum[1], écrivait : « Wir etymologisieren ja nicht mehr in dem Sinne wie wir die Lösung eines Rätsels, einer Charade suchen, es schwebt uns als letztes Ziel immer eine kontinuierliche Wortgeschichte vor[2]. » En parcourant les travaux étymologiques qui ont paru dans les derniers vingt ans, on constatera que les savants qui ont cherché à atteindre cet idéal sont bien rares. Aucun, certes, ne l'a poursuivi avec une énergie aussi obstinée que M. Gilliéron, et il n'y pas de livre qui le réalise aussi complètement que *la Généalogie des mots qui désignent l'abeille*.

En quoi les travaux de M. Gilliéron, et en particulier ce livre qui en est le couronnement, dépassent-ils ce qui a été fait jusqu'à présent ?

1° M. Gilliéron étend l'étude de la succession chronologique des mots qui désignent une idée (« l'abeille » par exemple) du point à la surface, s'il est permis de se servir de ces termes mathématiques. Il établit la succession chronologique d'aires linguistiques (stratigraphie des mots, géologie linguistique), de sorte que les faits linguistiques apparaissent en même temps dans leur enchaînement historique et dans leur connexion géographique. Les documents historiques bien localisés faisant souvent défaut (l'auteur pousse très loin la méfiance vis-à-vis des textes et des documents), M. G. part de la coexistence actuelle des faits linguistiques. Dans *Abeille* il emploie cette méthode avec une hardiesse qui laisse quelquefois une certaine inquiétude même dans l'esprit du lecteur habitué à suivre les raisonnements de l'auteur. Il ne se contente pas d'établir la succession chronologique des mots dont les documents historiques ou l'*Atlas* conservent des témoins, des poteaux indicateurs pour me servir de l'expression pittoresque de M. G. (p. 307) ; il va jusqu'à reconstruire les étapes les plus fugitives de l'évolution (*mouche-ep*, *es-ep*[3]) et qui n'ont laissé aucune trace directe dans la langue : en explorateur intrépide, il fait fi des poteaux indicateurs et établit le tracé du chemin parcouru par un calcul basé sur des observations secondaires (*mouche-guêpe* suppose l'existence de *mouche-ep*). Il est évident que l'histoire des mots étudiée de cette façon est infiniment plus compliquée qu'elle n'apparaît à la plupart des linguistes ; mais il est indéniable aussi que, quelque recherchées que puissent sembler au premier abord certaines interprétations de M. G.,

1. G. Paris, *Ficatum en roman* (*Miscellanea linguistica in onore di Graziadio Ascoli*, Torino, 1901 ; *Mélanges linguistiques*, p. p. M. Roques, 532).
2. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXV (1901), 615.
3. Quant à l'hypothèse *es-ep* → *essette* j'indiquerai plus loin les arguments que l'on peut opposer à ceux de M. G.

elles se rapprochent beaucoup plus de la réalité linguistique qu'aucun article de dictionnaire ou de mélanges étymologiques qui ait jamais été écrit. Il faut que — sur l'exemple de M. G. — les romanistes renoncent définitivement aux procédés simplistes d'investigation étymologique qu'ils ont hérités de la grammaire comparée des langues indo-germaniques.

2° M. G. est le premier — je n'oublie pas les essais faits avant lui, dont le plus important est sans doute celui d'Arsène Darmesteter[1] — à avoir abordé avec un outillage scientifique approprié ce problème primordial de l'onomasiologie : Pourquoi tel et tel mot (telle ou telle forme) a-t-il disparu de la langue ? Pourquoi tel et tel autre l'a-t-il remplacé ? M. G. ne mentionne qu'en passant le côté de la question qui a été le plus souvent mis en lumière parce que... il en avait le moins besoin : de nouveaux objets, de nouvelles idées, une nouvelle façon de voir les choses appellent de nouveaux mots. Il s'applique par contre à démontrer le rôle utilitaire des changements linguistiques ; il pense que « la création utilitaire qui crée la clarté, qui dissipe l'équivoque, prévaut en matière lexicale sur les velléités novatrices, si tentantes qu'elles soient, inspirées par l'imagination, mais superflues et n'étant en quelque sorte que fioritures lexicologiques » (p. 316).

Or, selon M. G., la cause principale de l'équivoque dans la langue est l'homonymie. Celle-ci occupe donc la première place dans les explications qu'il donne du renouvellement lexicologique. Elle se présente sous l'aspect de « la sursaturation phonétique » (homonymes de sémantique différente : *lé-zheros* = *les zéros*) aussi bien que sous l'aspect de la sursaturation sémantique (sémantiques différentes dans un seul et même mot : *essaim* = « abeille » et « colonie d'abeilles »). L'auteur consacre un appendice plein d'exemples suggestifs aux collisions homonymiques en français[2] : tout le livre du reste en fourmille. Elles se cumulent dans cette phrase que M. G. donne comme résumé de ses thèses : *Le compère loriot a cher la larme des guêpes dans la mouche*, aboutissement des changements lexicologiques que subit dans le nord de la France la phrase latine : *merula amat mel apium in apiario* (p. 14). La justesse de la plupart des explications proposées par l'auteur saute aux yeux. Telle explication rappelle l'œuf de Colomb : on prononce *le héros*, mais *l'héroïne*, *l'héroïque effort*. Pourquoi ? Devrait-on dire : *Nos zéros ont combattu comme des lions* ? On dit *un enfant, une enfant*, *un gosse, une gosse*, *un gamin une gamine*, pourquoi pas *le moutard la moutarde* ? On peut contester l'évidence de certaines explications[3], on ne peut pas contester la justesse du

---

1. Chercher le noyau des idées de M. G. dans Diez (Meyer-Lübke, *Literaturbl. f. germ. u. roman. Phil.*, 1919, p. 372), c'est attribuer à Léonard de Vinci le mérite d'avoir inventé l'aéroplane. Ni Léonard ni Diez n'ont besoin d'être grandis par l'amoindrissement de leurs successeurs.

2. P. 258-278.

3. Ainsi je ne voudrais pas exclure d'une façon aussi catégorique que le fait M. G. un conflit entre *ais* « planche » et *ais* « abeille » : il ne devait pas être

principe. Ceux qui ont suivi attentivement les travaux publiés par M. G. depuis 1905 ont pu constater combien chez lui la notion du rôle destructeur de l'homonymie s'est peu à peu affinée. On vient de voir que l'imminence de l'homonymie, selon M. G., peut entraver la formation des mots (on forme *protestataire* parce qu'on a déjà *protestant*). Le degré de sensibilité vis-à-vis des collisions homonymiques varie selon les parlers, selon l'écart sémantique des mots en question (*es* n'entre pas en conflit avec *ais*, dit M. G., « parce que dans un chemin de la pensée tout autre » p. 278), selon la faculté substitutive des substituts. La substitution des mots en collision peut être unilatérale (*es*, *wes* « abeille » en Wallonie disparaît devant *es*, *wes* « guêpe » qui reste ou renaît) ou bilatérale (*essaim* « abeille » et *essaim* « colonie d'abeilles » disparaissent tous deux dans le nord-est de la France). M. G. cherche à déterminer les conditions de l'élimination unilatérale et bilatérale (p. 75-76 p. ex.) ; il étudie le processus de la substitution (lisez l'important avertissement, p. 117) ; il examine à quels moyens la langue a recours pour se tirer d'embarras : utilisation de nuances phonétiques appartenant à différentes couches sociales (cp. l'appendice sur *foin*, *avoine*, *moins* en français), revivification d'étapes phonétiques antérieures (*Christ*, mais *Jésus-Christ*), emprunt de mots dialectaux (v. p. 305) ou de mots savants ou étrangers par la langue littéraire, emprunt de mots littéraires ou étrangers par les patois, formation de mots (*fusionner* parce que *fondre* et *fonder* se confondent, p. 260). Il y a notamment sur l'emprunt des mots savants par la langue littéraire quelques pages qui font apparaître ce fait sous un jour tout nouveau (p. 14-15, p. 258 suiv.). M. G. montre enfin les répercussions lointaines qu'un conflit homonymique peut avoir, un changement linguistique en entraînant un autre. La masse linguistique n'est jamais en équilibre ; c'est un bassin d'eau dans lequel on jette continuellement des pierres. L'enchevêtrement des explications de M. G. qu'il est quelquefois assez difficile de suivre, reflète bien l'interférence réelle des faits linguistiques.

3° L'homonymie et d'autres raisons, que je passe parce que M. G. n'en parle pas ou n'en parle qu'accidentellement dans son livre sur l'*Abeille*, déterminent pour ainsi dire les rapports économiques entre les différents membres du ménage linguistique. Est-ce à dire qu'il n'en existe pas d'autres ? L'auteur ne le pense pas. Il y a des raisons plus intimes qui lient les hommes et les mots. Les associations psychiques qui relient les faits linguistiques, ce qui constitue

---

fort commode d'appeler le « banc des abeilles » (*bā d esat*) *l'es des es*, dans les Franches-Montagnes p. ex., où le rucher en forme de maisonnette, comme certainement en beaucoup d'autres régions, est d'introduction moderne. — L'existence si fragile d'*ais* n'est-elle en aucune corrélation avec l'existence si fragile d'*es* dès une époque fort ancienne de la langue, surtout dans l'Est où de bonne heure axis a été remplacé par lado, comme *es* a été remplacé par *mouchette* (que contrairement à M. G. je ne considère pas comme un successeur d'*essette*) et *essette* ?

la vie intime du langage, attirent de plus en plus l'attention de M. G. L'étymologie populaire n'en est qu'un aspect ; c'est celui qu'il considère dans un chapitre particulièrement suggestif appuyé sur l'étude tantôt sommaire, tantôt détaillée, d'un certain nombre d'exemples. Ici la conception qu'on a généralement de l'étymologie populaire se trouve singulièrement élargie et approfondie. Ce phénomène n'est plus considéré comme un simple fait divers de la vie du langage, mais bien comme un de ses facteurs essentiels. L'instinct étymologique atteint tous les mots, même les plus usuels ; il les groupe, les associe, les dissocie, les corrige, soit dans leur contenu psychique, soit dans leur forme matérielle. M. G. ne mentionne qu'en passant ce dernier cas où l'étymologie populaire se manifeste aux yeux de tout le monde, tel *absinthe* devenu *herbe sainte* ou aurea merula devenu *noire merle* ; il ne s'y arrête que pour montrer qu'il faut considérer l'assise géographique de ces formes si l'on veut apprécier à leur juste valeur les conditions phonétiques qui les ont engendrées. Ce qui l'intéresse particulièrement, c'est l'étymologie populaire latente, celle qui ne se trahit qu'indirectement et qui reste cachée à qui ne sait pas, comme M. G., pénétrer l'âme du mot, celle qui fait de la *pervenche* une « bleue-venche »[1], de la marguerite « une mars-guerite », de *l'esse* (S) qui désigne la cheville de la roue une *es* ou *wes*, c'est-à-dire une « abeille » ou une « guêpe ». L'auteur étudie donc les symptômes qui trahissent l'altération du contenu psychique du mot, de ce qu'on a appelé sa « forme intérieure » (innere Sprachform). Quels sont ces symptômes ? La géographie linguistique nous les révèle : tantôt c'est la disparition d'un mot (capillus, selon l'auteur, disparaît dans le midi de la France, parce qu'on y a vu un dérivé de capum), tantôt un calque de la structure psychique altérée (*pervenche*, analysé en *pers venche* engendre *vervenche*), tantôt une forme retouchée amenée par la nouvelle conception (la *pers-venche* qui, selon la conception populaire, est une plante verte, se débarrasse de *pers* et devient *venche*), tantôt une construction nouvelle (*de la pervenche*, parce qu'on y voit la plante, non pas la fleur) ; tantôt enfin le mot dont l'âme a été transformée est appliqué à un concept analogue (la primevère s'appelle *mars-guerite* au même titre que Bellis perennis, puisqu'elle aussi est une fleur de mars).

La part consciente ou demi-consciente que le peuple prend à l'élaboration de la langue (voilà une des idées fondamentales de l'œuvre de M. G.) est bien plus grande qu'on ne le pense communément. Il faut abandonner cette conception mystique d'une langue qui se fait elle-même et qui pour des raisons cachées reflète l'âme d'une nation. Le peuple ne reste pas les bras croisés devant la pâte linguistique : il la remue et la pétrit sans cesse. L'homme n'emploie pas sans critique les instruments dont il se sert journellement ; il réfléchit, il analyse, il juge.

M. G. a évidemment raison quand il s'oppose à ce qu'on fasse de l'ety

1. Les guillemets indiquent la structure psychique du mot.

mologie populaire un phénomène pathologique qui « n'agit que dans des conditions particulières et n'atteint que les mots rares, techniques ou étrangers, que les sujets s'assimilent imparfaitement » (de Saussure, *Cours de linguistique générale*, p. 247)[1]. Cependant il y a une part de vérité dans ce que de Saussure et d'autres savants affirment : l'étymologie populaire s'attaque avec d'autant plus de sans-gêne à l'élément matériel du mot que celui-ci est moins solidement ancré dans la langue. Et ceci pour une raison très simple : plus un mot est généralement connu, plus l'image phonétique en est enracinée dans la conscience linguistique, et plus il oppose de résistance aux tentatives de transformation phonétique. Or ce qu'on a surtout observé jusqu'à présent, ce sont les changements formels qui accompagnent ou amènent même l'altération du contenu psychique d'un mot. M. G. se préoccupe davantage, nous l'avons dit, de l'étymologie populaire latente ; c'est celle qui, si elle arrive à transformer un mot, ne le fait que discrètement, presque par contrebande, dans des conditions, phonétiques ou autres, particulièrement favorables : *savon* devient *sablon* en Picardie, où *sable* aboutit à *sav* ; *espérer* et *respirer* ont gardé l'*s* parce que leur parent par adoption, *esprit*, le gardait. Dans le premier cas, disons celui de l'étymologie populaire apparente, il s'agit souvent de mots rares, techniques ou étrangers, de mots qui vieillissent, de mots qui, par leur nature (noms de plantes, noms de certains animaux, etc.), ne sont connus que d'un nombre restreint de personnes, de mots qui passent d'un milieu social plus élevé à un milieu social inférieur. C'est ici qu'il faut ranger les étymologies populaires dans le langage des enfants (*cimetière* → *cimepierre*) qui sont si fréquentes parce que les enfants ne connaissent qu'imparfaitement le vocabulaire de leur langue maternelle. Par contre c'est surtout l'étymologie populaire latente ou indirecte que subissent les mots usuels dans la langue des adultes.

4° Chaque mot a son histoire à lui, c'est un des enseignements qui découlent des monographies de géographie linguistique de M. G. Il ne faudrait cependant pas se méprendre sur la portée du principe. Les faits linguistiques sont liés par une double chaîne aux faits linguistiques contemporains. Nous venons de considérer les rapports qu'on peut appeler internes ; restent les rapports externes. Que les parlers (et j'entends par parler le langage d'un groupe de parlants, p. ex. d'une commune ou même d'un hameau, qui a conscience de certaines particularités linguistiques qui le distinguent du parler d'un groupe voisin) ne vivent pas d'une vie isolée, c'est un fait sur lequel il est inutile d'insister. Il est plus difficile d'établir « la nature et la portée » des rapports entre les groupements linguistiques voisins. Des forces contraires les travaillent : la paresse et l'esprit d'indépendance. La première conduit à l'imitation ou à l'emprunt, le second les fait réagir les

1. Notons que M. Bally, un des éditeurs du *Cours de linguistique générale*, se rapproche davantage des idées de M. G. dans le chapitre de son *Traité de stylistique* où il est question de l'instinct étymologique (I, 31 suiv.).

uns contre les autres. Le rôle de l'imitation dans l'expansion de certains caractères phonétiques a été souvent remarqué : on a étudié beaucoup moins son action sur les phénomènes linguistiques d'ordre psychologique et biologique (analogie, création de mots, changements sémantiques, conflits homonymiques, etc.). Une variété de cor au pied [1] s'appelle *œil de perdrix* en français littéraire, *ull de poul* en catalan, *œil d'agace* dans l'est de la France et dans le nord de la Suisse, *occhia.cino* [2] dans le nord du Piémont, *Agetschenaug* dans certains patois de la Suisse allemande, *hühnerauge* dans d'autres, *el (il) batsla*, etc., dans les patois sursilvains, *ol dyat* [3] dans les patois de la Haute-Engadine, (*occhio*) *pollino* dans des patois italiens limitrophes du domaine rétoroman, pour ne citer que quelques dénominations enregistrées par l'*Atlas* (carte 323) et celles que j'ai recueillies moi-même. Il est évident que ces désignations sont nées par imitation, si ce n'est par emprunt, ce qui est une forme particulière de l'imitation. La faculté créatrice des parlers populaires n'est pas illimitée ; pourquoi chercher un terme approprié pour « le cor au pied » si le voisin vous dit que c'est « un œil » (« un occhiolino », m'expliquait un patoisant du nord du Piémont) ? Telle métaphore qui a l'air fort hardie et fort originale n'est que le calque de l'esprit du voisin. Cependant pour ce qui concerne l'exemple cité il se manifeste un certain esprit d'indépendance dans le fait qu'on n'adopte que l'idée génératrice de l'image (l'œil) et qu'on varie le déterminant (« œil de perdrix », « œil de pie », « œil de poule », « œil de chat ») ou la forme du déterminant (*agassin*, *agasson*, *pollino*) : on se passe le flambeau pour allumer des lumières de couleur différente. L'image de l'œil était peut-être imminente, elle n'était pas la seule possible, puisque en Wallonie et en Suisse on a remplacé, indépendamment à ce qu'il semble, *œil d'agace* par *nid d'agace*, provoqué sans doute par la fréquence de l'article indéfini dans *un œil d'agace* [4].

Ces observations s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux conflits homonymiques. Si le parler A résout le conflit m u l g e r e - m o l e r e [5] par *traire*, il y a beaucoup de chance pour que le parler B en fasse de même, ou remplace

---

1. Cp. des exemples analogues, *Abeille*, p. 240 et suiv. et *passim*. On en trouvera une riche récolte dans Merian, *Die französischen Namen des Regenbogens* (Diss. de Bale ; Halle, 1914) et dans Gamillscheg et Spitzer, *Die Bezeichnungen der « Klette » im Gallorومانisch* (Halle, 1915 ; cf. *Romania*, XLIV, 274).

2. Transformation populaire d'*agacino*, type piémontais qui sans doute remonte, comme le type franco-provençal et méridional [illegible] *agacino*.

3. *ol dyat* dans la Haute Engadine semble être sorti de *el batsla* des patois sursilvains limitrophes (Bergün, Oberhalbstein, Schams), forme qu'on n'a pas comprise. Notez que l'œil de chat, par sa pupille en forme de fente, ne ressemble pas du tout à un « œil de perdrix ».

4. Cp. œil veus : *i i* dans le domaine picardo-wallon (*Atlas*, carte 932).

5. Voir Gilliéron et Roques, *L'Ouest* [illegible].

traire par un autre mot de même signification, *tirer* p. ex. qui, dans le Sud-Ouest, semble avoir cédé le pas à *tirer le lait* parce qu'il y avait *tirer* « jeter ». Les suites d'un conflit homonymique peuvent se faire sentir dans un endroit où le conflit ne s'est jamais produit. Le point 294 où wespa et apis n'aboutissent pas au même résultat phonétique, peut avoir *op* (< wespa) = « abeille » par répercussion de l'aire wallonne voisine où les résultats phonétiques de wespa et d'apis pl. coïncident (*wes*, *was*) et par suite font confondre les noms de l'abeille et de la guêpe [1]. La déférence vis-à-vis d'un parler voisin va jusqu'à copier sottement des substitutions linguistiques parfaitement justifiées chez le voisin, mais contraires au bon sens dans le parler qui en subit l'influence : le point wallon B (190) remplace *mouchette* « moucheron » par *mouche*, parce que les points contigus A (191) et C (184) font *mouche* « abeille » de *mouchette* « abeille » (p. 129-130). C'est par l'influence que les parlers exercent les uns sur les autres et notamment par la dépendance de certains centres directeurs, que M. G. explique très finement ce qu'il appelle la substitution bilatérale : *épi* et *épine*, coïncidant par suite de la chute de l'*n* intervocalique en Gascogne, sont remplacés l'un par *cabelh*, l'autre par *broc* [2]. Ces solutions (remplacement d'*épi* — remplacement d'*épine*) proposées par deux parlers différents ont été toutes deux adoptées par toute la communauté linguistique que constituent les parlers gascons, bien qu'une seule eût suffi à résoudre le conflit. A la solidarité dans l'état pathologique succède une solidarité dans l'état thérapeutique (double éviction partout) [3].

On peut enfin considérer au point de vue des échanges entre les différents parlers l'étymologie populaire. La fréquence de celle-ci ne s'expliquerait-elle pas en partie par le fait que la curiosité et l'esprit de critique s'exercent de préférence sur le bien du voisin ? *tais-chien* du centre de la France (carte 133 BLAIREAU) ne serait-il pas né de *tais* parce que les patois qui possédaient ce mot analysaient en *tais* + *son* le *taisson* du nord de la France [4] ? Dans d'autres cas c'est l'esprit critique d'un certain milieu qui réagit contre la conception d'une autre classe sociale : l'épervier, pour le chasseur, est *le bon oiseau* ; pour le paysan, c'est l'oiseau qui vole les poules, donc « le vilain oiseau » (*putoʒt* au point 70, *kwreloʒe* « mauvais oiseau » au point 989 de l'*Atlas*, carte 473 [5]).

Quels sont les parlers qui exercent le plus d'influence ? Ceux évidemment qu'on croit supérieurs parce qu'ils représentent une civilisation qu'on tient pour plus élevée. Voilà comment s'explique l'action des centres directeurs, la formation des dialectes et des limites dialectales. M. G. fait remarquer juste-

---

1. *Abeille*, p. 34. Cp. pour un cas semblable, p. 49.
2. Je simplifie le problème pour faire ressortir le principe.
3. *Abeille*, p. 76.
4. La limite actuelle entre *blaireau* et *tais* reproduit l'ancienne limite entre *taisson* et *tais*.
5. *Abeille*, p. 109.

ment qu'aujourd'hui l'influence des centres directeurs régionaux est bien moindre qu'autrefois. C'est le centre des centres, le détenteur de la langue littéraire, Paris, qui est devenu le grand fournisseur de mots des parlers en détresse. M. G., par une vue originale, va jusqu'à affirmer que, sans le secours de la langue littéraire, les parlers, délaissés par l'élite régionale n'auraient pas réussi à se tirer des embarras lexicaux où les mettaient leurs lois de transformation phonétique et que c'est une des raisons pour lesquelles ils vont disparaître (p. 58-59).

Nous sommes loin de la conception ingénue qui voit dans les patois actuels les dépositaires d'une tradition latine indigène. L'étude des faits d'ordre psychologique et biologique y contredit aussi formellement que l'étude des faits phonétiques.

5° Nous avons cherché à exposer les idées fondamentales du livre et ses principaux résultats. Reste à montrer le chemin par lequel l'auteur y est arrivé. La méthode de M. G. repose entièrement sur la grande œuvre que nous lui devons : l'*Atlas linguistique de la France*. C'est cette œuvre admirable qui lui permet de sortir du domaine des possibilités pour entrer dans celui des probabilités quand il traite des problèmes de biologie ou de psychologie linguistique. Le calcul des probabilités appliqué à la géographie linguistique telle que l'entend M. G. peut être réduit à deux faits très simples : la coïncidence des aires de deux phénomènes linguistiques — la solidarité géographique.

Épi et *épine* ont disparu dans le sud-ouest de la France ; l'aire de leur disparition coïncide avec l'aire de la chute de l'*n* intervocalique ; la disparition d'*épi* et d'*épine* est donc en connexion avec la chute de l'*n* intervocalique : *épi* et *épine* ont été abandonnés parce qu'ils coïncident phonétiquement (coïncidence de deux aires).

La carte ABEILLE de l'*Atlas linguistique* présente aux points A (191) et C (184) la forme *mouche* et ce sont les seuls points de la Wallonie où l'abeille s'appelle *mouche* tout court. Le point B (190) intermédiaire entre A et C appelle le moucheron *la mouche* et c'est le seul endroit de toute la Gaule romane où le moucheron porte le nom de *mouche*. Donc il y a connexion entre *mouche* « abeille » des points A et C et *mouche* « moucheron » du point B : *mouche* « abeille » est une « dédiminutivisation » de *mouchette* « abeille », qui a entraîné la dédiminutivisation de *mouchette* « moucheron »[1] (solidarité géographique).

L'application de cette façon de raisonner, inutile de le dire, est infiniment plus compliquée que ne le font voir les deux exemples que j'ai choisis. Il ne s'agit pas seulement de découper deux aires similaires et de les appliquer l'une sur l'autre ; il faut en considérer la forme et la distribution, il faut tenir compte des faits secondaires qui peuvent cacher des coïncidences originaires,

1. *Abeille*, p. 129-130.

il faut évaluer la possibilité du croisement de deux ou plusieurs conflits simultanés ou successifs. Il ne suffit pas de parler de solidarité géographique quand deux phénomènes linguistiques se passent à proximité, il faut examiner leur acte d'origine, peser leur imminence, établir leur filiation.

Quant à l'application de la méthode des sciences exactes à la linguistique, M. G. ne distingue peut-être pas assez entre les faits et les explications des faits. On peut évaluer mathématiquement la probabilité que deux faits sont en connexion l'un avec l'autre, mais peut-on mesurer la probabilité de l'explication qui cherche à rendre compte de cette connexion?

M. G. applique la méthode géographique avec une rigueur que personne n'a soupçonnée avant lui. Il est possible de mettre en doute certains résultats particuliers de son livre, il est difficile d'expliquer d'une façon aussi parfaite la complexité des faits que seul il était capable de voir. Peut-être a-t-il quelquefois une confiance trop grande dans la rigueur mathématique de ses déductions; il n'en reste pas moins que la force persuasive de son raisonnement réside dans cette admirable logique qui ne se contente jamais d'une affirmation vague et qui élimine tous les à peu près; personne n'a jamais eu une intuition aussi profonde de la vie intime de la langue, intuition basée sur une expérience de quarante ans passés à pénétrer les secrets des parlers populaires de la France. « On nous permettra d'exprimer notre étonnement que les romanistes, dit M. G., paraissent trouver naturelles des choses qui nous paraissent si extraordinaires [1] »; voilà le secret de l'originalité de l'œuvre de M. G., dont on n'a pas encore assez reconnu l'importance. L'isolement scientifique dans lequel vit le maître, a ses dangers; mais puisque c'est cet isolement qui lui a permis d'ouvrir de nouveaux horizons à la science, qui oserait lui en faire un grief? Il faut en dire autant de son style plein de force et d'imagination qui reflète une pensée trop vigoureusement originale pour ne pas être quelquefois un peu énigmatique, mais qui saisit le lecteur et le force à réfléchir.

II

Essette-mouchette DANS L'EST DU DOMAINE GALLO-ROMAN [2]

Voici la répartition des désignations de l'abeille dans l'Est du domaine gallo-roman : deux aires de *mouchette* (en Lorraine et dans le Valais) séparées par une aire *essette* du Jura bernois et une aire apis du canton de Fribourg et du Pays d'Enhaut (Vaud), quelques *abeille* sur le pourtour de ce

1. *Abeille*, p. 264.
2. J'entends par ce terme un peu vague le domaine des patois lorrains, vosgiens, comtois et suisses, au besoin le territoire adjacent de la Champagne, de la Bourgogne et de la Savoie.

domaine, le tout bordé de *mouche à miel* dans la partie nord, d'*aveille* et *aville* dans la partie sud.

M. G. reconstitue une ancienne aire cohérente de *mouchette*, qui aurait bordé *essette* et apis à l'ouest, explique *essette* par *es-ep* (cp. *mouchette* ← *mouche-ep*) et voit dans *mouchette* une contrefaçon d'*essette*.

Il y aurait donc eu dans le domaine lorrain-comtois-suisse [1] au moins quatre couches successives : apes [2] → *es-ep* → *essette* → *mouchette*, auxquelles se serait superposée, — dans la partie méridionale au moins — une cinquième : *aveille*, *aville* [3].

Il y a, je crois, des arguments sérieux à opposer à cette façon de voir. *Essette*, selon M. G., aurait eu autrefois une aire assez étendue, allant au moins de la Lorraine au Jura bernois, contournant peut-être l'aire fribourgeoise d'apis, pour rejoindre l'aire actuelle de *mouchette* dans le Valais. Or, nous n'avons aucun exemple d'*essette* ni ancien ni moderne en Lorraine, quoique les documents linguistiques n'y fassent pas défaut ; nous le trouvons par contre dans le Jura bernois dès la première moitié du XVe siècle. Voici les exemples dont je dois la communication à l'obligeance de M. Gauchat :

...qu'il ly ait à Courtedoubz cinq choses ou Monseigneur de Basle, qui est combay, n'y ait aulcung droit ne raison, c'est assavoir, en caissaculx (corr. *caisseaulx*) *d'axate de tron...* (1438, copie vidimée de 1512), Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, V, 353.

...de querir essattes et en faire leur proffit... (1482, copie vidimée de 1658), *ib.*, V, 559.

... luy avoit prins aissattes (1589), Arch. Berne, I, 28.

Mouchette par contre est attesté dès le XIVe siècle en Lorraine (Psautier de Metz) [4] et doit avoir été dès cette époque le mot courant en Bourgogne [5].

---

1. Pour le Valais, M. G. n'admet un *essette* antérieur qu'avec hésitation (p. 171).

2. Pluriel introduit au singulier.

3. Cette couche, disons-le en passant, comprend en outre le Piémont (*avella*, *avia*) et s'étend au nord du Pô jusqu'aux sources du Tessin, le canton du Tessin y appartenant entièrement. Le type tessinois est [illegible] ou plus souvent *avić*, forme du pluriel appliquée au singulier. Toutes ces formes se sont superposées à apis (*fafi*), presque partout remplacé par le pluriel (*avi* > *avi* > *avi*) ou par des formes refaites sur le pluriel (*avi*).

4. On trouve même dans Godefroy un exemple lorrain de la fin du XIIIe siècle au mot *troigh*.

5. Voir les exemples cités par Godefroy sous *mouche*, *essaim*, *ruche*. Compl. au mot *ruche*. — Haillant, *Les sources du patois vosgien*, p. 308, cite au mot *mouchette* : *les dits prieres prendront gerbes de mouchettes sans à icelles en rien rendre* (*Documents rares ou inédits à l'histoire des Vosges*, VII, 9, année 1372). Ce recueil, malheureusement, n'est pas à ma disposition.

Notons en passant que la Bourgogne qui, aujourd'hui encore, possède *mouche* avec l'acception d'« essaim » ou de « ruche » (cp. *Atlas*, carte 382 ESSAIM point 4, carte 1174 RUCHE point 5 ; Duchon, *Bull. [illegible]* « *mouche* » ou *mouche* « ruche ») dit *mouche*... « essaim » dès le XVe siècle (cp. Godefroy,

Est-ce un hasard si les anciens exemples localisables d'*essette* et de *mouchette* « abeille » se trouvent justement sur les territoires ou aux environs des territoires qui ont aujourd'hui *essette* et *mouchette* ? Dans l'Est, la répartition actuelle de ces deux mots se dessine, je crois, dès le XVe siècle ; l'aire de *mouchette*, plus étendue qu'aujourd'hui, remonte même à une époque plus ancienne. Ne faut-il pas en conclure que *mouchette* a recouvert *es*, non pas *essette* ? *Vaissels d'ays alias moichotes*, dit Hug. Belverne (Arch. Côte-d'Or), année 1444 [1].

Notre hypothèse est confirmée par la présence d'*esier*, *eserier* « rucher » en Franche-Comté. C'est la seule aire quelque peu étendue de ce dérivé d'*es* que révèle l'*Atlas linguistique* (carte 1174 RUCHER). Elle s'appuie sur *essette* « abeille » du Jura bernois ; *es* fribourgeois, *essette* bernois et *esier*, *eserier* comtois ne formeraient-ils pas une unité qui témoigne d'une conservation particulièrement tenace d'apis dans cette partie du domaine gallo-roman ?

D'autre part, si vraiment une aire *essette* a existé dès la première moitié du XVe et une aire *mouchette* dès le XIVe siècle, cet *essette* ne peut pas être né d'*es* + *ep*, ni ce *mouchette* en être une imitation ; car M. G. lui-même [2] ne voudra pas faire remonter aussi loin dans le passé un « accident » qui supposerait que la fortune d'*ep*, sorti du conflit de vespa et apis dans le nord-est de la France, fût faite à une époque bien trop ancienne. Force est d'admettre, si j'interprète bien les textes, que *mouchette* est né spontanément ; les choses (je parle toujours de l'est de la France, non pas de la Wallonie) se seraient passées, dans ce cas, à peu près de la façon suivante : *mouche*, expression générale pour toutes sortes d'insectes diptères et comprenant dès les origines de la langue les mouches piquantes [3], est le substitut naturel d'*es* défaillant (cp. pecus, bestia remplaçant ovis). Il a le désavantage de ne pas distinguer la mouche utile, l'abeille, des mouches inutiles ou nuisibles. Il s'ensuit la création d'expressions plus claires, telles que *mouche à miel*, attesté dans un manuscrit de l'*Évangile des femmes* que M. Constans attribue au XIIIe siècle [4].

---

aux mots MOUCHETE, MOUCHOTE, Chambure, *Morvan* au mot *Môche*). — L'*Atlas* donne en outre MOUCHE = « ruche » aux points 405 et 505 (Indre) ; l'évolution sémantique « abeille » → « essaim », de même que celle d'« essaim » → « ruche », se retrouve à différentes époques et dans différentes langues.

1. Godefroy, MOUCHOTE.

2. Cp. *Abeille*, p. 132.

3. Le français *mouche*, dans son acception générale, est intraduisible en allemand ; un jeune homme de Weismes (près du point 191 de l'*Atlas*), auquel je dois des renseignements sur la terminologie de l'apiculture, applique la conception de son patois français à l'allemand en m'expliquant : « Es gibt vielerlei Arten Bienen, die Bienen, die im Zimmer herumfliegen, die Bienen, die die Kühe stechen, etc. »

4. Cf. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 24 et 28. Il y aurait lieu d'examiner si le manuscrit en question est vraiment aussi ancien que le veut M. Constans. Pour des exemples de *mouche à miel* appartenant au XVe siècle, voyez Littré ESSAIM et ESSAIMER.

Un deuxième procédé essayé par d'autres parlers, mais qui n'a réussi qu'aux patois lorrains-comtois-bourguignons et valaisans [1] consistait à désigner la mouche utile par le diminutif *mouchette* employé caritativement ; *mouchette* « abeille » est entré en conflit avec *mouchette* « moucheron » et l'a chassé, ce dernier ayant eu moins de peine qu'*es* à trouver un substitut. *Essette*, caritatif d'*es*, imite probablement *mouchette*, dont l'aire l'entoure.

Évidemment M. G. n'est pas sans avoir examiné la possibilité de cette interprétation qui se présente le plus naturellement à l'esprit. Pourquoi l'a-t-il écartée ? C'est d'abord parce qu'il a plus de confiance dans les constatations de la géographie linguistique et dans ses déductions que dans les textes. Or les exemples de *mouchette* cités par Godefroy sont en effet peu nombreux et il importerait de les compléter, ce qui ne devrait pas être trop difficile à quelqu'un qui eût à sa disposition une bonne bibliothèque, vu l'ancienneté et l'importance de l'apiculture et la place qui lui est faite dans les chartes et coutumiers ; toutefois il n'y a pas que Brunetto Latini, que cite M. G., il y a des exemples tirés de chartes dûment localisées [2].

Si, ensuite, M. G. n'admet pas la création spontanée de *mouchette* « abeille », c'est que « *mouchette* ne s'impose nullement comme successeur direct et immédiat de apis, si « abeille » devait, ici [dans l'Est] comme dans le Nord, se déraciner ; ce n'est pas à *mouchette* que la langue devait logiquement recourir, l' « abeille » n'étant pas une petite mouche, un diminutif de la mouche, mais, au contraire, une plus grosse mouche » (p. 168). *Mouchette* « abeille », dit-il autre part, ne pouvait pas naître parce qu'il y avait *mouchette* « moucheron ». Je répondrai par une question : pourquoi la langue qui ne tolérait pas un *mouchette* né spontanément ne s'est-elle pas défaite de *mouchette*, né par accident ? Pourquoi n'a-t-elle dédiminutivisé *mouchette* en *mouche*, selon l'explication de M. G., que là où *mouchette* « moucheron » continuant à vivre lui rappelait son absurdité entomologique ?

Mais ce n'est pas seulement au diminutif *mouchette* « abeille » que M. G. en veut, c'est en général à tous les diminutifs qui désignent l'abeille. Ces diminutifs ne peuvent être qu'accidentels, parce que « l'abeille » n'a pas pu devenir une « petite abeille », que « petite abeille » est un non-sens (p. 294). Or, je constate que toutes les langues romanes ont formé des diminutifs (caritatifs) d'« abeille » (port. *abelhinha*, espagn. *abejica*, *abejuela*, it. *pecchiolino*, roum. *albini(ī)*). Je n'attribue pas à ce fait une grande importance parce que je ne connais ni la sphère d'emploi, ni la valeur affective, ni la vitalité de ces mots ; ils sont probablement d'essence purement littéraire [3]. Par contre je connais

1. L'âge de *mouchette* valaisan reste à déterminer.

2. La localisation d'un *mouchette* ancien n'ayant plus le caractère d'un substitut occasionnel permet d'éliminer l'argument que M. G. tire (p. 134) de l'absurdité d'une succession apis → *mouchette* → apis → *mouche*.

3. Le rhétoroman *aviul*, *aviol* (le premier sorti du pluriel) n'a probablement jamais eu de valeur diminutive. *aviolin* (Pallioppi) doit être une création littéraire. Cp. Mistral, *abiheto*, *abibouno*, etc.

très bien quatre diminutifs de mon patois bernois, qui sont : *es Beii* (*beii*), *es Wäspi* (*wäspi*), *es Hurnuss* (*hurnuss*), *es Humeli* (*humeli*), « une abeille », « une guêpe », « un frelon », « un bourdon ». Pour les trois premiers, dont le chef de file est sans doute *Beii*, le sentiment de la diminutivité (ou caritativité) s'est complètement perdu, si bien qu'on forme de nouveau *es Beieli* [1], employé surtout en parlant aux enfants (*es Wäspeli* par contre paraîtrait recherché) ; dans *Humeli* je sens très bien la diminutivité [2] et la caritativité : c'est « la gentille petite bête » comme *Beieli*, comme *apicula*, d'après les observations si fines que M. G. fait p. 183 et suiv. sur la logique de la diminution. On ne peut pas, je crois, nier l'imminence des diminutifs (caritatifs) désignant l'« abeille », ne fût-ce que dans le langage des enfants ; pourquoi la langue en détresse ne s'en servirait-elle pas en les soustrayant à une sphère d'emploi restreinte et en leur faisant perdre leur diminutivité (ou caritativité) ?

Pour rendre *es-ep* > *essette* plus vraisemblable, M. G. allègue ces faits particuliers : *essette* a existé en Lorraine puisqu'il y a *essette* « cheville de fer pour retenir la roue » et qu'*essette* « cheville » est le successeur d'*es* « abeille » avec lequel s'est fondu *esse* « cheville en forme d'*s* ». Quelque séduisante que soit cette explication, elle reste une hypothèse aussi longtemps qu'*essette* « abeille » n'est pas attesté en Lorraine. Les arguments que M. G. tire de *wes* « guêpe » et d'*epi* (= *apier*) « rucher » en Lorraine (ce dernier n'apparaît qu'au seul point 77) pour prouver que celle-ci a possédé *ep*, ne me semblent pas décisifs. On peut, je crois, maintenir l'explication proposée par l'auteur, p. 139-141, sans admettre l'intervention de *ep*. Quant au sort de *apier* est-il vraiment lié aussi étroitement que le pense l'auteur au sort d'*ep* ? Un terme d'apiculteur, dont dans deux tiers de la France on ne sent pas la nécessité [3], ne peut-il pas se répandre indépendamment du mot sur lequel, selon M. G., il repose et qui, aujourd'hui, n'existe plus nulle part en France ? Il importerait d'ailleurs d'élucider l'histoire *d'apier*. Je l'ai cherché dans les dictionnaires du XVIe siècle et dans les traités d'apiculture que j'ai sous la main ; mais je n'ai pas trouvé autre chose que l'exemple que Godefroy tire d'Olivier de Serres [4]. Il l'emploie à côté de *ruscher* par le même

---

1. Dans d'autres patois suisses, *Beieili*, *Bili*, etc., ont perdu à leur tour la diminutivité ou caritativité. Cp. *Schweizerisches Idiotikon*, IV, 909 suiv. au mot *Bi*. Le second mot suisse allemand pour « abeille », *Imb*, forme de même le diminutif *es Imbli*. Cp. *ib.*, I, 233 suiv.

2. Probablement parce que la consonne finale du radical a passé à la terminaison : *li* est un suffixe diminutif vivant, *i* est un suffixe mort.

3. Voyez les nombreux points d'interrogation de l'*Atlas*. Dans les Grisons le contraste entre l'Oberland, qui fait de l'apiculture une spécialité, et l'Engadine qui paraît en faire beaucoup moins, est frappant. Là on rend partout l'allemand « Bienenhaus » ou « Bienenstand » par un mot particulier (*uslé*, dérivé d'*aviul*) ; ici on ne donne pas de réponse, on hésite ou on traduit maladroitement *la tpamónna d'avióus* (Ardez), etc. Cp. *il stant dad avicklts* à Stuls (Bergün). Même différence entre les Alpes et la Plaine piémontaises.

4. *Apier*, synonyme de *ruscher*, est dans cet auteur l'endroit où se trouvent

artifice de style qui lui fait dire *primevère* et *renouveau* à côté de *printemp*, *abeille* et *avette* à côté de *mouche* et *mouche à miel*.

K. JABERG.

JACQUES DE BUGNIN, **Le Congié pris du siècle séculier**, poème du XVe siècle publié avec une introduction par Arthur PIAGET (fasc. VI du « Recueil des travaux publiés par la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel) ; Paris et Neuchâtel, Attinger frères, 1916 ; in-8o, 93 pages.

Jacques de Bugnin est le premier poète romand, dont l'œuvre se soit conservée. A ce titre déjà son *Congié*, dont il n'existe pas moins de huit éditions anciennes, méritait d'être remis au jour. M. A. Piaget s'est acquitté de cette tâche avec un soin digne de tout éloge et avec sa complétence accoutumée. Après avoir analysé les notices consacrées par les historiens de la littérature romande à Bugnin et à son œuvre et écarté définitivement la figure légendaire du « troubadour des Alpes » Girard Chalama ou Chalamala, fou du comte Pierre de Gruyère, dans lequel le doyen Bridel prétendait avoir découvert l'ancêtre de la littérature romande, tout en avouant que les poèmes de Chalama avaient disparu dans un grand incendie en 1493, M. Piaget reconstruit, à l'aide de documents en partie inédits, la vie du modeste auteur du *Congié*. Jacques de Bugnin, nommé aussi, probablement du nom de sa mère, Borellier, Boralley ou Borelly, est natif de Lausanne ; en 1462, il est chapelain de la cathédrale, curé de Saint-Martin de Vaud, près d'Oron-le-Châtel (canton de Fribourg, district de la Veveyse). En 1476, il est nommé temporairement official et vicaire spirituel et temporel en l'absence de Dominique de Borceriis, vicaire général de Julien de la Rovère, évêque de Lausanne, le futur pape Jules II. En 1476, Jacques de Bugnin cède à son neveu Pierre Borellier, prêtre de l'église de Lausanne, la jouissance de tous ses biens et fait prévoir, dans l'acte que M. Piaget publie, son intention de se rendre en pèlerinage à Rome et d'entrer dans un monastère. Il semble en effet avoir séjourné à Rome en 1476 et se retire dans l'abbaye de Thamié, en Savoie, où il achève le 3 juillet 1480 son « Congié pris du siècle séculier ». En prenant congé du monde, Jacques de Bugnin a voulu léguer à « toutes gens qui ce traicté liront » le fruit de ses méditations et de ses expériences. Afin de donner à cet enseignement une forme accessible aux humbles, il a composé un recueil de proverbes « sans les mectre par monseaulx comme gerbes », mais en les groupant « par deux vers comme fleurs speciales Que sordissent de bien excellans herbes Pour parfaire choses medicinalles ». Le parfum qu'exhalent ces fleurs n'est ni capiteux ni très subtil, mais de ces vers que le modeste auteur recommande à l'indulgence des « entendans et

---

les ruches. Il se compose de plusieurs bancs de ruches, placés l'un derrière l'autre.

maistres de facture » se dégage une morale saine, prudente, ennemie de tout excès, cherchant en toute chose un juste milieu, une honnête « moyenneté » :

Ne soyes trop fol ne trop saige,
Tien le moyen en ton usaige.

M. Piaget caractérise avec finesse la « sagesse humaine, voire même mondaine » de Jacques de Bugnin, dont l'enseignement repose sur « une grande expérience de la vie sociale ». Nous trouvons en effet dans ces vers plus d'une réflexion pénétrante :

Ou rayson estre ne voûldroyt
Point ne fault alleguer le droyt.
Que vault avoir grant dignité
Et mescognoistre humanité ?
Que vault science ne praticque
S'on les conduyt par voye inique ?

Sur le texte même, il n'y a rien à dire, étant donné le soin avec lequel il est établi. Les vers sont ceux d'un amateur, surtout dans la courte introduction et les derniers vers du poème, où Jacques de Bugnin cherche à hausser maladroitement son style et à imiter les élégances des rhétoriqueurs[1].

Une intéressante notice bibliographique, qu'ornent quelques reproductions en fac-similé de bois et du texte des éditions anciennes du *Congiè*, complète utilement cette intéressante publication.

F. Ed. Schneegans.

---

1. V. 40 corr. *recuillis* ou *recuilli* pour *recuillir*. Les vers 53-60 dont le sens nous échappe semblent être altérés.

PÉRIODIQUES

NEOPHILOLOGUS, driemaandeliks tijdschrift voor de wetenschappelike beoefening van levende vreemde talen en van haar letterkunde, onder Redaktie van Prof. Dr J. J. A. A. Frantzen, Prof. Dr J. J. Salverda de Grave, Prof. J. H. Scholte, Dr K. Sneyders de Vogel, Prof. Dr A. E. H. Swaen ; sekretaris der Redaktie K. R. Gallas ; Groningen, J.-B. Wolters ; in-8o, 4 fascicules de 80 pages par an.

Nous n'avons pas pu exprimer à la nouvelle revue de nos confrères néerlandais nos souhaits de bienvenue et voici que déjà le 5e volume commence à paraître. Nous pouvons du moins nous réjouir de la qualité de ce périodique dont la *Romania* signalera régulièrement au moins les articles relatifs aux langues et littératures romanes anciennes. La revue publie des articles en hollandais, français, anglais ou allemand ; elle donne dans chaque fascicule des comptes rendus d'ouvrages et des sommaires de revues.

T. I (1915-16). — P. 1-18. J.-J. Salverda de Grave, *Observations sur le texte de la Chanson de Guillaume* (à suivre). — P. 51-2. Compte rendu par M. Frantzen de G. Reichert, *Die Anfänge der romanischen Philologie und die deutsche Romantik*. — P. 74. K. Sneyders de Vogel, Sur *Tristan ménestrel*, v. 203-4 (cf. *Romania*, XXXV, 504) : propose de lire en rime *abache* : *en la plache*. — Le même, *Les ballades en jargon du manuscrit de Stockholm*. L'étude des rimes montre que la ballade III qui présente *-ie* pour *-iee* ne peut pas être de Villon. — P. 81-7. K. Sneyders de Vogel, *Tristan et Iseut d'après les publications récentes*. Exposé des thèses de MM. Bédier, Golther, Loth et Mlle Schœpperlé. — P. 101-3. B. H. J. Weerenbeck, *Le gérondif français avec sujet sous-entendu*. Marque la valeur impersonnelle de cette forme. — P. 153-5. Compte rendu par S. de G. de L. Foulet, *Le Roman de Renard* : « Livre magistral, profondément français par l'élégance de la forme mise au service d'une méthode rigoureuse et d'une grande sûreté d'information. » Réserves sur la date de la branche II. — P. 181-92. J.-J. Salverda de Grave, *Observations sur le texte de la Chanson de Guillaume* (suite et fin). M. S. de G. étudie successivement : 1o l'unité du texte, qu'il défend contre les arguments de Suchier, Rechnitz, de MM. Weeks et Schuwerack ; 2o l'ex-

blissement du texte critique : « Aucune méthode vraiment scientifique ne nous permet de ramener le texte de la *Chanson de Guillaume* à une forme plus ancienne », en particulier les restitutions de Suchier ou de Rechnitz ne tiennent pas compte de l'existence certaine chez l'auteur de formes différentes du même mot, d'assonances imparfaites, de mélanges linguistiques et d'hésitations métriques dus sans doute au fait qu'il était un anglo-normand s'efforçant d'écrire la langue littéraire ; 3° les refrains : ils ne peuvent pas servir à fixer la chronologie du récit, il semble qu'ils soient des ornements destinés à donner une apparence d'historicité ; il pourrait y avoir là une imitation des récits de croisade; M. S. de G. présente sur la façon dont les refrains sont enchâssés dans le récit des remarques aussi ingénieuses que précises et y voit de petites phrases mélodiques utiles pour rompre la monotonie des laisses ; 4° la prétendue interpolation anglo-normande des vv. 1704-28 qui se décelerait par la rime de *a* avec *ā* : cette rime se rencontre ailleurs dans le poème et le contenu de ces vers est nécessaire au récit. Conclusion « les études ultérieures sur la *Chanson de Guillaume* devront s'appuyer, non pas sur un des deux textes *critiques* [de Rechnitz ou Suchier], mais sur le manuscrit tel qu'il a été imprimé par M. Baist ». — P. 224-5. C. de Boer, *Un cas de critique de texte*. Dans Wace, *Rou*, 1073-4, le ms. donne

Veient *lor* felunie, veient *lor* cruelté
Des Normanz e de Rou, etc.

M. Andresen a corrigé *lor* en *la* ; la correction n'est pas indispensable, et en principe elle est illégitime. — P. 306-8. Compte rendu par S. de G. de J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbales, I*.

— T. II (1916-17). — P. 166-7. J. J. Salverda de Grave, *L'origine des chansons de geste*. A propos de l'article de M. Wilmotte, *Une nouvelle théorie sur l'origine des chansons de geste* (*Revue historique*, CXX), M. S. de G. indique qu'il a soutenu récemment des idées analogues sur les formes latines antérieures de la matière épique. — P. 67-70. Compte rendu très élogieux par M. E. A. Boulan de Thieme, *Essai sur l'histoire du vers français* (cf. *Romania*, XLV, 607). — P. 70. Compte rendu par M. K. Sneyders de Vogel de E. Levi, *Vocabolorio etimologico della lingua italiana* (graves critiques). — P. 92-99. A. Jeanroy, *Les débuts de la poésie lyrique courtoise : les premières théories et les premiers modèles*. Étude des théories et des procédés surtout de Peire d'Auvergne. — P. 145-6. S. de G., *Sur l'évolution de* c *prépalatal latin en français*. *Ts* français n'est pas antérieur à *ts*. — P. 146-7. S. de G., *A propos de « galimatias »*. Albert le Grand a employé dans son *Speculum astronomicum* une forme garrimantia, calque plaisant de necromantia, geomantia, etc., et on a voulu voir (Eitrem, dans *Zs. f. r. Phil.*, XXXIII, 357) dans cette forme l'origine de *galimatias* ; M. S. de G. pense que cette déformation occasionnelle, si elle pourrait à la rigueur expliquer le seul mot *galimatias*, ne saurait rendre compte du procédé même de formation avec le

préfixe *gali-*, *cali-*, dont on ne peut séparer *galimatias* : il serait plus naturel de voir dans la forme créée par Albert le Grand une preuve de la préexistence du préfixe *gali-*, *cali-*. — P. 147-8. A. Kolsen, *Eine cobla des trobadors Savaric de Mauléon*. Edition, commentaire et traduction des 8 vers de cette *cobla* isolée (Bartsch, 432, 1 ; ms. *H*, 55). — P. 148-50. C. de Boer, *Note sur* Erec *45-48*. Discussion d'une des différences entre *Erec* et *Geraint*. — P. 223. A. Sunier, signale l'emploi de *précieuses* dans Charles d'Orléans, rondeau 105, mais Littré l'avait déjà fait. — P. 248-58. K. Sneyders de Vogel, *Verbes pronominaux*. Bref essai sur l'origine et le développement de ces formes. P. 250, les tours tels que *Cela vaut fait*, etc., ne sauraient être considérés comme de simples équivalents du passif avec *être* ; p. 257, les règles données pour limiter l'emploi du pronominal avec valeur passive sont trop strictes. — P. 258-61. H. C. Brouwer, *La question du* si *dit « concessif »*. *Si*, dans des phrases telles que *Si vous êtes son frère, moi, je suis son ami*, n'est pas vraiment concessif, mais conditionnel, et a la valeur de *s'il est vrai que* ou plutôt *si je concède que*.

— T. III (1917-18). — P. 1-7. L. Bouman, *La diphtonguaison des voyelles accentuées libres en vieux français*. Article intéressant qui met bien en lumière l'importance du déplacement d'accent d'un élément à l'autre des diphtongues. Les voyelles, allongées sous l'influence de l'accent, puis perçues comme dédoublées, deviennent, suivant qu'elles sont ouvertes ou fermées, des diphtongues croissantes (*ę́* > *ęę́*, *ǫ́* > *ǫǫ́*) ou décroissantes (*ę́* > *ę́ę*, *ǫ́* > *ǫ́ǫ*) ; l'élément non accentué se différencie jusqu'à la limite (*ęę́* > *ię́*, *ǫǫ́* > *ǫ́u*, etc.) ; cette limite atteinte, la différenciation ne peut continuer que par le changement de l'élément primitivement accentué, l'accent se porte alors sur l'élément d'abord non accentué désormais fixé à sa limite de fermeture p. ex. et c'est l'autre élément qui varie (*ęę* > *ęi* > *ęi* > *ęi* > *ǫi*, etc.). Les lignes sur l'assimilation qui succède à la différenciation parvenue à son maximum sont beaucoup moins précises. Dans l'ensemble les faits sont un peu simplifiés, comme le remarquera M. S. de G. dans le même tome, p. 161, et cela ôte beaucoup de la rigueur de la formule de M. B. : « En français l'évolution des voyelles accentuées libres a été spontanée, constante et absolument homogène. » — P. 7-10. K. Sneyders de Vogel, *Une Passion du XIVe siècle*. Nous donnons ci-dessous (*Chronique*) la liste d'un certain nombre de mss. français récemment signalés à la Bibliothèque Palatine à Rome comme provenant de la Bibliothèque de Heidelberg. M. Sn. de V. marque l'importance de l'un d'entre eux, le ms. latin 1909, de la première moitié du XIVe siècle, contenant le texte à peu près complet d'une *Passion*, qui appartient au groupe des *Passions* traitant seulement des événements à partir du repas de Jésus chez Simon, comme la *Passion d'Autun*, avec laquelle la *Passion du Palatinus* présente de notables ressemblances. M. Sn. de V. parle de *vers* « qui n'appartiennent pas aux rôles des personnages et qui ne sont que des indications scéniques... dans *le Garçon et l'Aveugle* » ; n'y a-t-il pas là une

confusion, p. ê. avec *Courtois d'Arras* ? — P. 64-9. Compte rendu par J. J. Salverda de Grave, de C. Appel, *Bernart von Ventadorn* (Halle, 1915). — P. 69-74. Compte rendu par le même de Gertrud Wacker, *Ueber das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache* (thèse de Berlin, 1916). M. S. de G. insiste sur l'idée de la coexistence possible de deux prononciations ou de deux variantes morphologiques en un même point. Nous reviendrons sur ce compte rendu en même temps que sur la thèse de Mlle W. qui paraît intéressante. — P. 81-9. C. de Boer, *La mort d'Hector*, fragment *du XIVe siècle d'après l'Iliade latine*. Texte de 346 vers édité d'après deux mss. de l'*Ovide moralisé* qui contient ce fragment, ainsi que d'autres empruntés à l'*Iliade latine*, dans la traduction moralisée du XIIe livre des *Métamorphoses*. C'est un des caractères intéressants de l'*Ovide moralisé* que ce recours à Homère, même sous la forme de l'*Iliade latine*, au lieu de Darès et Dictys. — P. 122-9. H. Sparnaay, *Ueber die Laudinefigur*. Sépare nettement le thème de la Veuve de celui de la Fontaine. — P. 156-7. K. Sneyders de Vogel, *Nasci*. Un ex. dans saint Jérôme, *Ep.* 22, c. 29, 6, de *quod nascitur* au sens de « ce qui est naturel ». — P. 161-7. J. J. Salverda de Grave. *La diphtongaison des voyelles libres accentuées en français*. L'article de M. Bouman signalé plus haut est le point de départ de très utiles et très fines remarques de M. S. de Gr. qui accepte bien le principe de l'exposé de M. B., la différenciation par modification de l'élément non accentué, mais substitue à l'hypothèse du déplacement nécessaire d'accentuation, proposée par M. B., les propositions suivantes : « 1° A partir d'un certain moment l'accentuation dans les diphtongues s'est fixée et n'obéit plus à la fluctuation conditionnée par la tendance à la dissimilation, et 2° en français, les deux accentuations, croissante et décroissante, survivent, la première plus générale, la seconde restreinte à certaines positions phonétiques, à certains milieux et à certains dialectes. » — P. 167-74. J. H. Kool, *Le problème Erec-Geraint*. La comparaison des procédés littéraires de Chrétien dans *Erec* à ceux du *Geraint* des Mabinogion donne à M. K. la même impression que la comparaison du récit de *Philomena* au texte original d'Ovide. M. K. en conclut que les rapports entre *Erec* et le conte celtique d'une part, entre *Philomena* et le conte latin de l'autre doivent être analogues, que le *Geraint* ne doit pas être tenu pour un dérivé du poème de Chrétien, mais comme un représentant d'une œuvre antérieure celtique, française ou latine qui a inspiré aussi le roman de Chrétien. Il est difficile que des rapprochements de ce genre aient une grande force probante, mais ils mettent utilement en lumière les procédés familiers à Chrétien.— P. 222. Compte rendu par Salverda de Grave de A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux*. — P. 241-7. G. Busken Huet, *L'Entrée d'Espagne, quelques remarques*. Influence du *Roman d'Alexandre* sur l'invention du voyage de Roland en Orient par l'auteur padouan de l'*E. d'E.*, mais probabilité de l'imitation de poèmes français antérieurs pour l'épisode de la Prise de Nobles et de la scène violente entre Charlemagne et

Roland, ainsi que pour la trahison d'Anséïs de Ponticu et le voyage merveilleux de Charlemagne à Paris. — P. 247-52. Salverda de Grave, *Quelques observations sur les origines de la poésie des troubadours*. M. S. de G. note les rapports évidents des *planhs* provençaux et des *planctus* latins, des *partimens* et des *conflictus*, à l'appui de l'idée, qu'il a déjà exprimée, « que la période provençale de la poésie des troubadours a pu être préparée par une période pendant laquelle des jongleurs chantaient des poésies lyriques en latin », et insiste sur l'origine savante de la poésie provençale. — P. 303-6. Compte rendu par K. Sneyders de Vogel de E. Jacoby, *Zur Geschichte des Wandels von lat. ū zu y im Galloromanischen* (Diss. Berlin, 1916). — P. 306-7. Compte rendu par S. de G. de A. Strempel, *Giraut de Salignac, ein provenzalischer Trobador* (Diss. Rosbach, 1916).

— T. IV (1918-19). — P. 93-6. Compte rendu par K. Sneyders de Vogel de L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie*. — P. 169-71. Compte rendu par J. J. Salverda de Grave de A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers français du moyen âge* ; E. Lommatzsch, *Provenzalisches Liederbuch* ; A. Langlois, *Les incipit des poèmes français antérieurs au XVe siècle*. — P. 202-11. P. Leendertz jr, *De strophen van Rutebeuf*. Voir *Romania*, XLV, 606. — P. 289-99. W. Mulder, *Les Taffurs*. Textes poétiques et historiques. — P. 310-19. H. Sparnaay, *Laudine bei Crestien und Hartmann*. — P. 358-71. J. J. A. A. Frantzen, *Ueber den Einfluss der Mittellateinischen Litteratur auf die französische und deutsche Poesie des Mittelalters*. Résume les recherches récentes qui montrent le lien étroit entre le développement des littératures romane et germanique du moyen âge et celui de la littérature latine ; observations sur les rapports de la versification. — P. 374-8. Compte rendu par K. Sneyders de Vogel de A. Guesnon, *Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée*.

M. R.

THE ROMANIC REVIEW, VII (1916), 1. — P. 1. C. Ruutz-Rees, *Some sixteenth century Schoolmasters at Grenoble and their Delectable Vocabularies*. — P. 42. S. Griswold Morley, *Are the spanish* romances *written in quatrains? and other questions*. — P. 83. Helen J. Harvith, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (suite et à suivre). — P. 110. C. r. par T. F. Crane des *F.F. Communications edited for the Folklore Fellows* by J. Bolte, K. Krohn, A. Olrick, C. W. von Sydow, nos 1-21 (1911-15). — P. 120. *Notes and news*. 2. — P. 127. O. F. Emerson, *English or French in the reign of Edward III*. — P. 144. D. N. Carnahan, *Some sources of Olivier Maillard's Sermon on the Passion*. Parmi ces sources, outre les Evangiles, l'*Ad Deum vadit* de Gerson, les *Meditationes vitae Christi* attribuées à saint Bonaventure, le *Liber de Passione Christi* attribué à saint Bernard, etc. — P. 150. H. R. Lang, *Provençal « dos »*. Dans la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, v. 3106 : *Cosi n autra maneira no l'en era faitz dos*, le dernier mot doit être entendu comme

un substantif, le « don » ou plutôt la « remise ». — P. 172. H. R. Lang, *Provençal « aposta »*. Dans la Repentance du pêcheur (Appel, nº 106), v. 61-2 : *Amics, si'n tan vile a as la obra guerpida | Gren sera mais aposta*, interpréter *aposta* comme signifiant « en bonne place, en bonne condition » ; sens analogues de l'esp. *apuesto*. — P. 177-81. H. R. Lang, *Provençal « affron »*. Cf. même volume, p. 349. A la fin de la str. 1 de la satire de Jean d'Albuison à Sordel, M. L. propose de lire :

. . . . . ; e·l mon
De conquerre tutor vos er *a fron*

(*a fron* « hardiment » au lieu de *affron* que donne le ms. *H*) ; la construction *er de conquerre* correspondrait à l'italien *esser da*. — P. 194. J. Seronde, *Dante and the french influence on the Marqués de Santillana*. — P. 211-20. P. F. Baum, *Roland 3220, 3220 a*. Butentrot (3220) doit être placé en Cappadoce et n'est pas le Butrinto d'Epire ; le v. 3220 *a*, qui n'est pas dans *O*, a été probablement ajouté au XIIIe siècle. — P. 226. W. A. Beardsley, « *Assumir* » ou « *a sumir* » *in Berceo's* Sacrificio, *quatrain 285* ? Conclut à adopter *á sumir*. — P. 229. J. J. Cheskis, *On the pronunciation of old spanish s and final z*. — P. 235. *A spanish « patient persecuted wife » tale of 1320*. — P. 241. *Notes and News*

3. — P. 243. Margaret P. Medacy, *Stanza-linking in middle english verse*. — P. 271. A. C. L. Brown, *On the origin of stanza-linking in english alliterative verses*. — P. 284. P. H. Ureña, *El primer libro de escritor americano*. — P. 288. J. M. Berdan, *The influence of the mediaeval latin rhetorics on the english writers of the early Renaissance*. — P. 314. J. P. Wickersham Crawford, *Notes on the poetry of Hernando de Acuña*. — P. 328. Le même, *Notes on the sonnets in the spanish Cancionero general de 1554*. — Mélanges : p. 338, K. W. Parmelee, *The mohammedan crescent in the romance countries*. — P. 345. H. R. Lang, *A correction*. Rectification à un article de M. Espinosa (*Romanic review*, VI, 399). — P. 349. Le même, *A propos of provençal « affron »*. Voir ci-dessus. — P. 350. E. H. Tuttle, *Etimolojic notes* : truditare, *perpedaneu, sola, sera, spatha. — P. 353. C. r. par R. T. Hill de *Humbaut*, éd. Stürzinger-Breuer (corrections). — P. 357. C. r. par G. L. Hamilton de L. Foulet, *Le Roman de Renard* (éloges). — P. 362. C. r. par Ch. E. Whitmore de *Rimatori siculo-toscani del Dugento*, seria 1a, éd. G. Zaccagnani et A. Parducci. — B. 365-8. *Notes and news*.

4. — P. 369. J. B. De Forest, *Old french borrowed Words in the old spanish of the twelfth and thirteenth centuries with special reference to the* Cid, *Berceo's poems, the* Alexandre *and* Fernán González. Liste de 218 articles, préparation utile pour une étude sur les emprunts français en espagnol. — P. 414. Alma de L. Le Duc, *Gontier Col and the french Pre-renaissance, Part first : Official and diplomatic career*. Etude minutieuse, à suivre. — P. 458. R. E. House, *A study of Encina and the « Egloga interlocutoria »*. — P. 470-4. C.

r. par G. Lanson de H. P. Thieme, *Essai sur l'histoire du vers français* (cf. *Romania*, XLV, 607). — P. 483. C. r. par L. H. Alexander de E. L. Adams, *Word-formation in Provençal*. — P. 487. *Notes and news* : entrée à la bibliothèque publique de Cleveland de la collection de folk-lore... et littérature médiévale de J. G. White. — P. 488. Notice nécrologique sur R. E. Pellissier, professeur adjoint de langues romanes à l'Université Leland Stanford jr, né en France, tué dans la Somme en août 1916.

M. R.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LXXVII (1916). — P. 5-57. Clovis Brunel, *Documents linguistiques du Gévaudan*. I. Documents publiés. Seize chartes de 1109 à 1552.

Comptes rendus. P. 137-8. Kr. Nyrop, *Recueil de textes français publiés pour les cours universitaires*. Premier fascicule : Philologie française, 2e éd. (Cl. Brunel). — P. 144-5. *Registre de comptes pour le collège papal Saints-Benoît et Germain à Montpellier* (1368-1370), publié par M. Chaillan (Jos. Berthelé : « Les érudits qui se préoccupent du vocabulaire ancien de l'agriculture et surtout de la viticulture y recueilleront de nombreux textes... Nous avons remarqué, en outre, l'emploi répété de la forme *-anicis* pour des noms de lieux en *-argues* que l'on est habitué à trouver à cette époque, sous les formes *-anicis* et *anegues* »).

P. 241-285. Cl. Brunel, *Doc. ling. du Gévaudan*. II. Documents analysés (60 actes du XIe au XVIIe siècle). Etude philologique. Lexique. — P. 414-20. G. Huet, *Fragments de la traduction néerlandaise du « Roman de Troie »*.

— T. LXXVIII (1917). — P. 221-68. H. Omont, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1915-1917*.

Comptes rendus. P. 368-9. L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français* (Cl. Brunel : « La façon d'exposer les phénomènes, de les expliquer et de les classer est si neuve que ce manuel, malgré sa forme largement vulgarisatrice, marque vraiment un progrès scientifique. Il se recommande aux initiés à la philologie romane comme aux simples curieux de l'histoire de notre langue par les vues profondes et hardies qui y abondent »). — P. 369-72. *Notice du manuscrit français 12483 de la Bibliothèque nationale*, par M. Arthur Langfors. Extr. des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, 2e partie (Ernest Langlois : Le mot *Roseus* qui se lit en marge des feuillets de cette compilation du XIVe siècle en l'honneur de la Vierge est le pseudonyme de l'auteur et non, comme le pense M. Langfors, le titre de l'ouvrage. Quelques corrections dans l'établissement du texte). — P. 372-3. *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XIVe siècle*. Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de M. Paul Meyer par Arthur Langfors (H. O. : « Tous ceux qui savent et l'utilité et les difficultés d'un pareil travail bibliographique devront à la mémoire de Paul Meyer un souvenir

reconnaissant et remercieront M. Langlois du zèle pieux et de la science qu'il a apportés à publier et à compléter ce premier volume »). — P. 373-4. A. Jeanroy, *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux (manuscrits et éditions)*. Collection des *Classiques français du moyen âge*. Deuxième série : manuels (Cl. Brunel). — P. 374-5. J. Anglade, *Poésies religieuses du XIVe siècle en dialecte toulousain*. Extrait des *Annales du Midi*, t. XXIX. Le même, *Las flors del Gay Saber. Notices et extraits*. Ext. du *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*. 1917. Le même, *Quatre poésies du troubadour Peire Guilhem de Tolosa*. Ext. de l'*Aula* (Cl. Brunel).

P. 376-419. *Livres nouveaux* : 491 numéros sur l'époque médiévale. — P. 429-46. Discours prononcés aux obsèques de M. Paul Meyer par MM. Antoine Thomas, Maurice Prou, Louis Léger, Charles-V. Langlois.

— T. LXXIX (janvier-juin 1918). — P. 45-59. G. Huet, *La légende de la fille d'Hippocrate à Cos*.« Les habitants de l'île de Cos ont-ils réellement cru, au moyen âge, que la fille d'Hippocrate, leur illustre compatriote, apparaissait dans leur île, transformée en serpent ou en dragon, et appelant avec des lamentations la venue d'un chevalier assez hardi pour la délivrer de cette affreuse métamorphose et lui rendre la forme humaine en lui donnant un baiser sur sa forme devenue hideuse ? » Jean de Mandeville l'assure et aussi, confirmant fort heureusement le récit de ce voyageur sujet à caution, que l'on a pu qualifier de « géographe en chambre », le Florentin Cristoforo Buondelmonti, auteur (en 1420) d'un ouvrage en latin sur les îles de l'Archipel. C'est là une des légendes byzantines sur Hippocrate. Peut-être « a-t-elle été portée en Occident bien avant Mandeville et faut-il expliquer par elle l'épisode du « fier baiser » des romans de la Table Ronde », ainsi que l'a cru Gaston Paris. Cf. *Romania*, VI (1877), p. 299, XV (1887), p. 18. — P. 142-6. Henri Stein, *Arnoul Gréban poète et musicien*. « On a jugé qu'Arnoul Gréban avait laissé passer un très long intervalle de temps entre l'obtention de la maîtrise ès arts et l'ouverture de son cours à la Faculté de Théologie... ; on en a conclu qu'il négligeait parfois la science pour les tavernes. » Les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris nous apprennent qu'il fut pendant cette époque maître de chapelle de la cathédrale. Cela fait supposer, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il écrivit lui-même la musique des stances, ballades et couplets que l'on trouve dans ses *Mystères*.

Comptes rendus. P. 195-6. Joseph Anglade, *Grammaire élémentaire de l'ancien français* (Cl. Brunel : « Ce nouveau manuel correspond à un état de la science aujourd'hui dépassé. Recommandable à ceux qui désirent acquérir rapidement, à titre accessoire, la connaissance rudimentaire de l'ancien français, il ne peut être considéré comme un livre de premier degré pour les futurs philologues »). — P. 196-7. Guido Batelli, *Brunetto Latini. I libri naturali del « Tesoro »* (C. Enlart : « Cet excellent petit livre classique rendra de grands services en faisant connaître aux étudiants et au grand public ce qu'était la science du moyen âge, avec son mysticisme qui nous déconcerte

un peu, avec ses erreurs qui procèdent presque toutes d'une confiance aveugle dans les auteurs antiques, mais aussi avec sa part d'observations et de vérité, sa classification précise, sinon toujours exacte »).

P. 207-25. *Livres nouveaux*. Bibliographie, comprenant 351 numéros, des derniers livres parus consacrés spécialement à l'étude du moyen âge.

E.-G. Léonard.

Journal des Savants. — Le dépouillement méthodique du *Journal des Savants* a été fait dans la *Romania* jusqu'à l'année 1890 (*Romania*, XX, 362). Nous le reprenons au volume de 1891.

1891. — P. 124-32. M. Berthelot, *Sur les traces des écrits alchimiques grecs conservés dans les écrits latins et sur la transmission des doctrines alchimiques au moyen âge*. — P. 135. C. r. par B. H[auréau] de *The Exempla or illustrative stories from the* Sermones vulgares *of* Jacques de Vitry, edited by Th. Fr. Crane. — P. 182-93. M. Berthelot, *Sur divers traités techniques du moyen âge tels que les* Compositiones ad tingendum, *la* Mappae clavicula; *etc., et sur la relation de ces traités avec les ouvrages analogues des artisans et des alchimistes de l'antiquité*. — P. 370-84. M. Berthelot, *Traditions techniques de la chimie antique chez les alchimistes latins du moyen âge*. — P. 541-56. G. Paris, *L'Ebreo errante in Italia* par S. Morpurgo. — P. 628-32. M. Berthelot, *Sur quelques écrits alchimiques en langue provençale se rattachant à l'école de Raymond Lulle*. — P. 674-88 et 729-42. G. Paris, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge* par Alfred Jeanroy (à suivre).

1892. — P. 94-100 et 212-20. G. Boissier, *Le latin de Grégoire de Tours* par Max Bonnet. — P. 115-28, 179-95 et 318-29. M. Berthelot, *Sur les traductions latines des ouvrages alchimiques attribués aux Arabes*. — P. 155-67 et 407-29. G. Paris, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge* par Alfred Jeanroy (suite et fin; réimprimé dans les *Mélanges de littérature française du moyen âge*, pp. 539-615). — P. 670-85. G. Paris, *Origini del teatro italiano* par Alessandro d'Ancona. — P. 743-47. B. Hauréau, *Guilelmi Blesensis Aldae comœdia* éd. Carolus Lohmeyer.

1893. — P. 54-60. M. Berthelot, *Sur le* Liber Sacerdotum *contenu dans le ms. latin 6514 de la B. N.* — P. 179-86 et 245-50. M. Berthelot, *Traductions latines des alchimistes arabes* : le Livre des Soixante-Dix, *d'après les mss. de la B. N.* — P. 284-99, 334-65, 428-38 et 486-98. G. Paris, *Il Salvione [illegible] francesi e italiane del medio evo; appunti di* A. Fioravanti.

1894. — P. 166-73. G. Boissier, *Pétrarque et l'humanisme d'après un essai de reconstitution de sa bibliothèque* par P. de Nolhac. — P. 427-40. B. Hauréau, *Philippe de Grève, chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris*. — P. 542-59, 595-613 et 715-30. G. Paris, *Les sources du Roman de Renard* par L. Sudre (réimprimé dans *Mélanges de littérature française du moyen âge*, pp. 337-423). — P. 635-6. C. r. par G. P[aris] de *Die Verse starofrancouzské legendy o sv. Kateřině Alexandrinské vydal* Jan Urban Jarník. — P. 705-6.

C. r. par H. O[mont] de *Alexandri de Villa-Dei Doctrinale cum manuscripti et libri typis impressi... descripsit..* T. Reichling. — P. 752-60. B. Hauréau, *Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, et sa philosophie* par l'abbé Berthaud.

1895. — P. 86-107. G. Paris, *Les sources du Roman de Renart* (fin). — P. 230-7. B. Hauréau, *Les écoles de Chartres au moyen âge* par l'abbé Clerval. — P. 289-303 et 342-61. G. Paris, *La nouvelle française aux XV*e et *XVI*e *siècles* (c. r. du livre de P. Toldo; réimprimé dans *Mélanges de litt. française du m. à.*, pp. 627-67). — P. 320-24. B. Hauréau, *Thomas de Cantimpré* (c. r. de la thèse latine de E. Berger). — P. 444-52. B. Hauréau, *Anselme de Laon* (c. r. de la thèse latine de G. Lefèvre). — P. 511-18. L. Delisle, *La chronique d'Antonio Morosini*. — P. 684-702. Berthelot, *Histoire des corps explosifs* par M. von Romocki, t. I (Le feu grégeois ; nouvelles copies du texte de Marcus Graecus). — P. 702-5. L. Delisle, *Découverte d'une très ancienne version latine de deux livres de la Bible* (88 feuillets contenant Josué et les Juges et faisant suite exactement au *Pentateuque de Lyon*, qui était donc au moins un Heptateuque ; cf. *Romania*, XXX, 475, et G. Paris, *Mélanges linguistiques*, pp. 46-77).

1896. — P. 111-83. B. Hauréau, *Eudes de Cheriton et ses dérivés* par L. Hervieux. — P. 183. C. r. de *La juiverie d'Orléans du VI*e *au XV*e *s.* par le chanoine Cochard. — P. 342-55. L. Delisle, *Testaments d'Arnaud de Villeneuve et de Raimond Lulle, 20 juillet 1305 et 26 avril 1313*. — P. 379-83. C. r. par G. Paris de Alfred Maury, *Croyances et légendes du moyen âge*. — P. 443-4. C. r. par L. D[elisle] de W. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*. — P. 518-40. L. Delisle, *Traités d'hygiène du moyen âge*. — P. 637-43 et 718-30. G. Paris, *L'Anneau de Fastrade*.

1897. — P. 193-205. M. Bréal, *Qu'appelle-t-on pureté de la langue ?* — P. 255. C. r. par G. P[aris] de L. F. Mott, *The system of courtly Love*. — P. 504-5. C. r. par G. P[aris] de J. J. Berthier, *La plus ancienne danse macabre au Klingenthal à Bâle*. — P. 505-6. C. r. par G. P[aris] de P. Le Verdier, édition du *Livre du Champ d'or de Me Jean Le Petit*. — P. 542-55, 596-613 et 659-75. G. Paris, *Histoire de la langue française*, par F. Brunot (réimprimé dans *Mélanges linguistiques*, pp. 174-230).— P. 749. C. r. par G. P[aris] de P. Rajna, éd. du *De Vulgari eloquentia* de Dante.

1898. — P. 81-97. G. Paris, *La dissimilation consonantique dans les langues ..... romanes* par M. Grammont (réimprimé dans *Mélanges linguistiques*, pp. 129-50). — P. 196. C. r. par G. P[aris] de G. Rua, *Le « Piacevoli Notti » di Messer Francesco Straparola*. — P. 296-309 et 321-35. G. Paris, *La leyenda de los Infantes de Lara* par R. Menéndez Pidal. — P. 569-72. C. r. par L. D[elisle] de *A descriptive catalogue of fifty manuscripts from the collection of Henry Yates Thompson* by M. Rhodes James. — P. 729-36. Berthelot, *Sur les recettes techniques et alchimiques transcrites à la fin de divers manuscrits latins du moyen âge*.

1899. — P. 51-63. L. Delisle, *Initiales artistiques extraites de [illegible] Maine* par J. Chavanon ; indications importantes sur l'histoire de l'enseignement calligraphique au moyen âge. — P. 117-26. A. Morel-Fatio, *Catalogue de la collection du palais de Liria* à Madrid ; réunion des pièces les plus notables des archives et de la bibliothèque de la maison d'Albe. — P. 172-80. L. Delisle, *Le formulaire de Clairmarais*. Formulaire latin du xve s., actuellement à la Bibliothèque de Saint-Omer, dans le ms. n° 676 où il est relié à la suite de quatre opuscules de Laurent d'Aquilée sur l'art épistolaire copiés à la fin du xiiie ou au début du xive s. Le formulaire contient 431 pièces dont 258 sont des lettres (en latin) recueillies ou rédigées par des cisterciens d'origine flamande, pensionnaires du collège des Bernardins à Paris, sous le règne de Charles VII (sauf deux lettres du xvie s., dont l'une, le n° 97, pourrait être de Pierre Bersuire). Parmi ces lettres, très intéressantes pour la vie des maîtres et des écoliers de l'Université de Paris au xve siècle, l'une des plus remarquables a trait à l'arrivée à Paris, en décembre 1445, de Fernand de Cordoue. — P. 207-26. G. Paris, *Jean de Capoue et ses dérivés* par L. Hervieux. — P. 312. C. r. de F. Heuckenkamp, éd. du *Curial* d'Alain Chartier. — P. 317-37 et 493-512. L. Delisle, *Vente de manuscrits du comte d'Ashburnham*. Quelques indications utiles sur le sort des grandes collections anglaises ; description de mss. achetés par la B. N. dont huit français : Froissart, livres I-III, rédaction de Raoul Tainguy ; *Vie de Pères* et *Tombel de Chartreuse* ; poème en l'honneur de saint Jean-Baptiste ; *Épître de Prudence* de Christine de Pisan ; *Partonopeus de Blois* ; *Regrets du comte Guillaume de Hainaut* de Jean de la Motte et *Roman du Châtelain de Coucy* de Jakemes Sakesep ; *Histoire du siège et de la destruction de Troie* d'après Darès et Dictys ; *Chastoiement d'un pere a son fils* (cf. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1887, p. 84). — P. 581-95. G. Paris, *Les manuscrits du* Kelila et Dimna *de Jean de Capoue*. — P. 713-47. G. Paris, *Les manuscrits [illegible]*.

1900. — P. 1-1[illegible], et 8[illegible]-94. Bertnelot, *Le [illegible] fin du XIVe s.* — P. 16-26, 106-17 et 196-7. L. Delisle, *La* Fleur des Histoires *de Jean Mansel*. — P. 64-77 et 136-47. M. Bréal, *Introduction [illegible] nologie du latin vulgaire* par F. G. Mohl. — P. 148-64. L. Delisle, *Un troisième manuscrit de sermons de saint Bernard en français*. Au musée Dobrée à Nantes ; renseignements sur les mss. de la collection de Jean-Louis Bourdillon. — P. 232-42 et 285-94. L. Delisle, *Le [illegible] d'Anvers*. — P. 294-307 et 356-75. G. Paris, *Les mots d'emprunt dans le plus ancien français* par R. Berger (réimprimé dans *Mélanges linguistiques*, pp. 315 sq.). — P. 610-18. L. Delisle, *La vraie Chronique du Religieux de Saint-Denis*. — P. 694-707. G. Paris, *Thomas de la Marche, bâtard de France*.

1901. — P. 228-39. L. Delisle, *Vie de saint Louis* par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite, publiée d'après les manuscrits par M. François Delaborde. — P. 331. C. r. par G. P. des *Kleinere Schriften* von Reinhold Köhler, éd. par J. Botte. — P. 363-74. Ant. Thomas, *Le roman de Fla-*

menca, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne... par Paul Meyer, t. I (1901). Observations sur l'emploi des signes diacritiques ; corrections et explications lexicales. — P. 504-16. Achille Luchaire, *Gauthier Map* ; c. r. de la thèse latine de M. J. Bardoux, *De Walterio Mappio*. — P. 645-60, 699-717 et 779-88. Gaston Paris, *Histoire de la littérature française*, c. r. de H. Suchier et Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Literatur*, t. I (réimprimé dans *Mélanges de littérature française du moyen âge*, pp. 20 sq.). — P. 789. C. r. par G. P. de *Charles le Bel et Thomas de la Marche* par Marcellin Boudet (discussion des réponses de M. Boudet aux critiques de G. P. dans le *Journal des Savants*, 1900, cf. ci-dessus, p. 147).

1902. — P. 55. C. r. par Louis Léger de *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters* par K. Jirecek. — P. 57-69, 289-309, 345-57, 438-58 et 641-55. G. Paris, *Chrétien de Troyes, Cligès* ; c. r. de la 2e éd. de W. Foerster (réimprimé dans *Mélanges de littérature française du moyen âge*, pp. 229 sq.). — P. 175-6. L. D., C. r. de W. J. van Eys, *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments en langue française des XVe et XVIe siècles, première partie : Bibles*.

1903. — P. 1-34. G. Paris, *Le Journal des Savants*. Histoire de cette publication qui, à partir de 1903, a cessé de dépendre du Ministère de l'Instruction publique pour passer sous le patronage de l'Institut et dont G. Paris avait accepté la direction qu'il devait si tôt abandonner. — P. 47-53. L. Delisle, *La collection des mss. de M. Henry Yates Thompson*. — P. 120-21. L. Delisle, C. r. du t. III du catalogue des *Western manuscripts in the library of Trinity College, Cambridge*, de Montague Rhodes James. — P. 122. G. P., C. r. de E. Schönbach, *Studien zur Erzählungsliteratur des Mittelalters, V*. — P. 123. G. P., C. r. de *Sohrab and Rustem* par M. A. Potter : indications sur le thème du combat entre un père et son fils. — P. 189-92. Notice nécrologique sur *Gaston Paris*, par G. Boissier et L. Delisle (voir aussi pp. 242-3). — P. 337-45. Ant. Thomas, *La Chanson de Sainte Foi* (à propos de la publication du texte par M. Leite de Vasconcellos dans la *Romania*, XXXI (1902), 177 sq.), observations critiques. — P. 347-8. C. r. par L. D. de A. Schulze, *Zu den altfranzösischen Bernhardhandschriften*. — P. 428-40. L. Delisle, *Vers et écriture d'Orderic Vital* (à propos d'un ms. de Jumièges actuellement à Rouen, n° 1385, signalé par le R. P. Blume, *Wolstan von Winchester und Vital von Saint-Evroul Dichter der drei Lobgesänge auf die heiligen Athelwold, Birin und Swithun*). — P. 580-1. C. r. par L. A. de E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*. — P. 677. Noël Valois, *Étude sur le théâtre français au XIVe siècle* (« Le jour du jugement », mystère français, p. p. E. Roy).

M. R.

CHRONIQUE

Jean ACHER a été « porté disparu », à la suite d'un combat de tranchées en Argonne, au printemps de 1915 ; longtemps nous avons voulu espérer qu'il était prisonnier, au secret dans quelque camp, et qu'il nous reviendrait ; il paraît trop certain qu'il faut maintenant renoncer à cet espoir et que Jean Acher a confirmé du don de sa vie son dévouement à sa patrie d'adoption.

Israélite polonais, né à Lods en 1880, il avait étudié à Pétersbourg et à Berlin ; il vint ensuite à Montpellier poursuivre des études d'histoire du droit. Dès son arrivée à Paris, en 1908, les leçons de M. Bédier l'attirèrent vers la littérature médiévale et il se jeta dans cette étude nouvelle avec son intelligence active, sa passion de vérité, et aussi avec toute la rigueur de sa précision critique et tout son mépris de la science superficielle et de l'à peu près. Il a publié, en particulier dans la *Revue des langues romanes*, des articles et des comptes rendus pleins de fortes remarques, de vues personnelles et neuves, et dont la forme attestait une véritable maîtrise et un pénétrant amour de la langue française ; il y a donné une grande place à des critiques vigoureuses et sans concessions, mais toujours sincères, précises et directes. Il a été dur parfois pour ceux-là même, pour ceux-là surtout qu'il estimait ou qu'il aimait le plus, mais c'est sans doute lui qui en a souffert alors le plus vivement.

Ce polémiste ironique et aigu était infiniment avide d'amitié discrète et de dévouement sans ostentation. Il aimait, il préférait, devrais-je dire, la France avec passion : il notait avec d'autant plus d'âpreté les faiblesses qu'il découvrait curieusement chez les Français, mais il voulait devenir Français lui-même. En août 1914, la naturalisation qu'il avait demandée n'était pas encore définitive : je l'ai vu remuer les administrations jusqu'à ce qu'il ait obtenu enfin la nationalité française et la possibilité de partir de suite, à trente-quatre ans, sans grande vigueur physique, sans éducation militaire, sans entraînement, dans un régiment d'infanterie français. Les dernières lettres de lui qui m'aient rejoint en Champagne au début de 1915 disaient son émotion de ce *compagnonnage*, désormais ineffaçable, avec nous, sa fierté d'avoir pu résister aux fatigues et d'avoir été versé presque immédiatement dans une formation de

combat : elles étaient toutes pleines, sous une réserve voulue, d'une foi héroïque. — M. R.

— Un concours est ouvert à Barcelone pour l'attribution d'un legs fait par D. Francisco Martorell y Peña : un prix de 20.000 pesetas sera donné au meilleur ouvrage d'archéologie espagnole ; sont admis au concours les savants espagnols et étrangers ; les ouvrages pourront être manuscrits ou imprimés et écrits en latin, castillan, catalan, français, italien ou portugais ; ils devront être anonymes et porter une épigraphe, les noms des auteurs étant envoyés, sous pli cacheté avec l'indication de l'épigraphe choisie, en même temps que le manuscrit ; les envois devront être adressés au secrétariat de l'Ayuntamiento Constitucional de la ville de Barcelone avant le 23 octobre 1921.

— M. Karl Christ, de la Bibliothèque de Berlin, a retrouvé à la Bibliothèque du Vatican 25 manuscrits français provenant des bibliothèques d'Heidelberg, transportés à Rome en 1623 et qui n'avaient pas fait retour en 1816 à la Bibliothèque Universitaire d'Heidelberg. Ces mss., classés parmi les *Palatini latini*, avaient échappé aux recherches de M. E. Langlois (*Notices et extraits*, XXXIII, 1890; cf. *Romania*, XIX, 309 sq.) complétées par M. Ant. Thomas (*Romania*, XIX, 599)[1] ; ils avaient cependant été déjà signalés par divers bibliothécaires d'Heidelberg, et le comte Durrieu avait étudié l'un d'eux, le *Pal. lat.* 1989 qui contient la traduction par Laurent de Premierfait du *Decameron* de Boccace (cf. *Romania*, XLV, 565).

M. Christ a donné la liste, l'histoire et la description de ces mss. dans le XLVIe *Beiheft zum Zentralblatt für Bibliothekswesen* (Leipzig, Harrassowitz, 1916) sous le titre *Die altfranzösischen Handschriften der Palatina, ein Beitrag zur Geschichte der Heidelberger Büchersammlungen und zur Kenntnis der älteren französischen Literatur*.

Nous indiquons ci-dessous ceux de ces mss. qui contiennent des œuvres antérieures au XVIe siècle.

Palatinus lat. 1957. — *Bible en francois corregiee et abregiee* (*Ancien Testament*, *Apocalypse*, deux *Epîtres*), en plus les *Proverbes de Salomon* avec commentaires. Miniatures. — XIVe siècle ; Est de la France ; parchemin.

Pal. lat. 1958. — *Missel* en français. — Copie exécutée en 1368 par « Davi de Grufiez » ; parchemin.

Pal. lat. 1959. — Recueil de traités théologiques, prières, vies de saints, etc. — Première moitié du XVe siècle ; papier. — Comprend notamment :

Le Doctrinal en françoys pour les simples gens, fréquemment attribué à Guy de Roye ; — des Prières avant la messe et la confession ; — un Traité de la messe (cf. ci-dessous *Pal. lat.* 1991), signalé par Paul Meyer, *Romania*, VI,

1. Outre ces mss. provenant d'Heidelberg, M. Christ en signale encore dans la *Bibl. Reginae* quelques autres du XIVe et XVe s. qui manquent à l'inventaire de M. E. Langlois.

10, et *Bull. de la S. des Anciens Textes*, XII, 45 : — des Méditations sur les heures de la Passion, imitation du *De meditatione passionis Christi* attribué à Bède ; une version en vers de la *Plainte Notre Dame* (cf. *Romania*, XV, 309), commençant, après un prologue en prose, par *Saint Augustin nous dit ou livre Jérémie* ; — un petit poème moral commençant par *Faittez tendis que vous vivez* ; — un Légendier en prose, abrégé du légendier classé suivant l'ordre de l'année liturgique étudié par Paul Meyer (*Notices et extraits*, XXXVI), enrichi pour la fête de l'Assomption d'un certain nombre de miracles de Notre-Dame ; — Gautier de Coinci, *Légende de la nonne Eulalie*.

Pal. lat. 1960. — *Doctrines des Pères*. — Fin du XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1961. — Jacques Le Grant, *Livre de bonnes mœurs*. — Deuxième moitié du XVe s. ; papier. Cf. ci-dessous *Pal. lat.* 1995.

Pal. lat. 1962. — Raoul Lefèvre, *Recueil des histoires de Troie*. — Deuxième moitié du XVe siècle ; papier, miniatures sur parchemin.

Pal. lat. 1963. — Guillaume de Tyr, *Histoire de la guerre sainte*. — XIIIe siècle ; parchemin.

Pal. lat. 1964. — *Roman de Tristan* en prose, deuxième rédaction de Löseth. — Début du XIVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1965. — Jean Ferron, *L'eschiquier*. — XVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1966. — Christine de Pisan, *La cité des dames*. — Première moitié du XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1967. — Réunion des deux mss. : 1. Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du corps* ; — 2. *Mort Artu*. — XIVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1968. — Martin Le Franc, *Le Champion des Dames*. — XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1969. — 1. Gautier de Coinci, *Miracles de Notre Dame* ; copie à peu près complète, dans le même ordre que le ms. de Soissons ; — 2. *Passion du Christ* (depuis les préparatifs de la Cène) et *Résurrection* ; texte apparenté à celui dont M. J. Bédier a publié ici même un fragment (XXIV, 86 sq.) quoique peut-être plus récent ; c'est de toute manière notre plus ancien texte de la *Passion* (voir ci-dessus, p. 139). — Début du XIVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1970. — William de Wadington, *Manuel des péchés*. — Vers 1300 ; parchemin.

Pal. lat. 1971. — *Partenopeus de Blois*, incomplet. — Première moitié du XIIIe s. ; parchemin. — Quatre fragments de mss. ont été reliés avec cette copie : 1. *Amadas et Iaoine*, quatre feuillets doubles = vv. [illegible] de l'édition Hippeau ; — 2. Wace, *Roman de Brut*, huit feuillets doubles = vv. 1255-2407 et 3679-4853 de l'édition Leroux de Lincy ; — 3. *Floire et Blancheflor*, trois feuillets doubles = vv. 131-1300 de la version « aristocratique » de l'édition Du Méril ; — 4. *Aspremont*, quatre feuillets doubles = vv. 8692-9138 de l'édition Brandin (t. II, *Classiques français du moyen âge*). Les quatre fragments sont du début ou du milieu du XIIIe s., parchemin.

Pal. lat. 1972. — Herbert le Duc de Dammartin, *[illegible]* incom-

plet vv. 1-10960 de l'édition Schultz-Gora. — Milieu du XIIIe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1973. — Jean de Soulbe, *L'orloge de sapience.* — Première moitié du XVe s. ; parchemin. Cf. ci-dessous *Pal. lat.* 1991.

Pal. lat. 1988. — *Le saint voult de Lucques* : version en prose de Jean Golein. — Miniatures. — Début du XVe s. ; parchemin.

Pal. lat. 1989. — C'est le précieux ms. de la traduction du *Decameron* par Laurent de Premierfait qu'a étudié le comte Durrieu (cf. ci-dessus).

Pal. lat. 1990. — Aldebrandin de Sienne, *Lien du corps a l'ame et de l'ame au corps.* Miniatures. — Fin du XVe s. ; Flandre ; parchemin.

Pal. lat. 1991. — *Vertu de la messe* (cf. *Pal. lat.* 1959) ; — *Horloge de Sapience* (cf. *Pal. lat.* 1973). — Deuxième moitié du XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1992. — Jehan Dupin, *Livre de Mandevie.* — XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1995. — Jacques le Grant, *Livre des bonnes mœurs*, copié par David Aubert, en 1467, pour Guillaume Bourgeois, conseiller du duc de Bourgogne. Miniatures. — Parchemin.

M. Christ décrit en outre les mss. français suivants de la Bibliothèque universitaire d'Heidelberg :

Pal. germ. 354. — Alain Chartier, *Le livre des quatre dames* ; — Lettre en vers commençant par *Avant que j'aye osé la plume prendre* ; — Jehan Chapuis, *Les sept articles de la foi*, fragment correspondant aux vv. 1377 sqq. de l'éd. Méon. — Ms. composite, la première et la dernière partie du XVe s. ; la seconde du XVIe ; papier.

Pal. germ. 484. — Alain Chartier, *L'espérance ou la consolation des trois vertus.* — XVe s. ; papier.

Pal. lat. 1969. — Guillaume de Digulleville, *Pelerinage de vie humaine.* Miniatures. (Cf. Långfors, *Incipit*, 2). — Milieu du XIVe s. ; parchemin.

Collections et publications en cours.

Dans la *Romanische Bibliothek* a paru en 1914 :

N° 21. Kristian von Troyes, *Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken*, unter mitarbeitet von Hermann Breuer, verfasst und mit einer literargeschichtlichen und sprachlichen Einleitung versehen von Wendelin Foerster ; XXI-237*-281 pages.

— La *Société des anciens textes français* a distribué, en 1919, *Le Roman de Fauvel* par Gervais du Bus, publié d'après tous les mss. connus par Arthur Långfors, 1914-1919, CX-220 pages.

Comptes rendus sommaires.

A bibliographical guide to sematology, a liste of the most important works and reviews on sematological subjects hitherto published by Carl S. R. Collin ; Lund, Lindstedt, 1915 ; pet. 8°, 46 pages. — Il sera facile d'ajouter encore

aux 347 articles de cette bibliographie, car divers travaux de sémantique ou d'onomasiologie ont été publiés depuis 1915, et il est souhaitable que M. C. tienne au courant son petit *Guide*. Il semble aussi qu'il y ait quelques oublis et par exemple la thèse de M. Ott sur les *Noms de couleurs en ancien français* aurait dû être enregistrée. Enfin, pour rendre cette bibliographie tout à fait utile, M. C. pourra y ajouter un index des noms d'auteur et un index des notions dont l'expression a fait l'objet des études citées.

Ovide moralisé, poème du commencement du XIVe siècle publié d'après tous les manuscrits connus par C. De Boer : tome I, livres I-III avec une introduction ; tome II, livres IV-VI ; Amsterdam, J. Müller, avril 1915 et février 1920 ; grand in-8°, 375 et 395 pages (Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, nouvelle série, XV et XXI). — Nous devons déjà à M. De Boer une édition de *Philomena* (Paris, 1909), qui a, entre autres mérites, celui d'éclairer la question de l'attribution de ce poème à Chrétien de Troyes, et une édition de *Pyrame et Thisbé* (Amsterdam, 1911 ; cf. *Romania*, XLI, 294). On sait que le premier de ces poèmes ne nous a été conservé que dans l'*Ovide moralisé* et que le second figure aussi dans cette vaste composition. Dès 1909, M. De Boer avait travaillé d'une façon active à l'édition complète de l'*Ovide moralisé* et, s'il n'a pu parvenir encore à achever l'impression des 72.000 vers que comporte cette œuvre, il convient de lui être dès maintenant très reconnaissant de nous en avoir donné, dans les deux beaux volumes que nous annonçons, plus de 27.000 vers, correspondant aux livres I-VI d'Ovide. M. De Boer réserve pour le dernier volume de sa publication son « Introduction générale » à l'*Ovide moralisé* avec une étude sur Ovide dans la littérature française du moyen âge, mais il a fait précéder le tome I d'une introduction provisoire où sont examinées les questions suivantes : 1. *L'auteur et la date du poème* : l'auteur est resté anonyme (cf. *Romania*, XXII, 271) et il n'est même pas bien sûr qu'il fût, comme on l'a cru, frère mineur ; il a composé sa moralisation d'Ovide après 1305, et peut-être même après 1316, et avant 1328 ; — 2. *La langue de l'auteur* : quoique l'œuvre ait été peut-être écrite à Paris, l'auteur, à en juger par quelques rimes, serait originaire de l'Est et sans doute du Sud-Est du domaine de langue d'oïl, c'est-à-dire de la partie de la France dont la Bourgogne est le centre ; les preuves réunies jusqu'ici par M. De Boer sont peu nombreuses et il sera prudent d'attendre un examen plus complet du texte et notamment une étude du lexique pour se prononcer sur ce point ; — 3. *Sur quelques sources du poème* : l'auteur a utilisé, en plus des *Métamorphoses*, les *Héroïdes*, Stace, l'*Ilias latina*, Hygin, sans parler des œuvres françaises comme le *Roman de Troie* ou *Partenopeus* ; — 4. *Guillaume de Machaut et l'Ovide moralisé* : pour ses « exemples » empruntés à l'an-

quité. Guillaume de Machaut a eu pour unique source l'*Ordre moralisé*; — 5. *Les manuscrits* : l'on connaît 19 mss. de l'*Ordre moralisé* dont M. De Boer a déjà étudié le classement pour *Philomena* et *Pyrame et Thisbé* ; trois ou quatre mss. suffisent à représenter les divers groupes entre lesquels se répartissent tous les mss. connus ; M. De Boer, qui a pris pour base principale de son texte le ms. de Rouen nº 1544, donne à la suite de chaque livre les variantes de deux ou trois autres mss. types. — L'édition du texte est très soigneuse et chaque livre est précédé d'une analyse minutieuse. Quelques notes lexicologiques ou grammaticales sont placées au bas des pages et pourront apporter quelque aide au lecteur en attendant un lexique complet : elles ne rendent pas compte toutefois de toutes les difficultés, et d'autre part elles ne sont pas toutes également utiles ou précises. Le second volume est terminé par un index provisoire des noms propres pour les livres I-VI qui pourra dès maintenant être utilement consulté. Il nous reste à souhaiter que M. De Boer continue à trouver les concours qui lui ont permis d'imprimer ces deux premiers volumes, et nous donne, sans trop de délai, la fin d'une édition qui lui fait grand honneur; il aura ainsi mis heureusement à la disposition des historiens de notre littérature une composition dont l'importance ne saurait plus être mise en doute. — M. R.

M. Esposito, *On some waldensian mss. preserved in the library of Trinity College Dublin* (Extrait de *The Journal of theological Studies*, XVIII, 70-71, janvier et avril 1917, pp. 177-84). — On sait l'intérêt de la collection de mss. vaudois conservées à la bibliothèque de Trinity College (cf. *Romania*, XVIII, 390). Sept de ces mss. sont connus depuis longtemps : pour l'un d'eux, le ms. C. 5. 21 (nº 261 du *Catalogue* des mss. de Trinity College par Abbott, 1900), M. E. donne une collation partielle du *Physiologus* vaudois publié par Mayer (*Roman. Forschungen*, V, 392). Pour un huitième ms., A. 6. 2. provenant comme les sept autres de J.-P. Perrin, l'auteur de l'*Histoire des Vaudois*, et déjà décrit sommairement par Abbott (nº 267), M. E. nous donne une notice détaillée. Mais le principal intérêt de la note de M. E. est dans la description qu'il nous donne d'un neuvième ms. A. 6. 10 (269 du *Catalogue* d'Abbott qui l'avait signalé comme « espagnol »), d'autant plus important que la présence d'une table pascale pour 1376-1400 permettrait de le dater de 1376. Ce ms. contient en particulier un exposé des doctrines de « la gleisa de Dio » et un traité sur le *Pater* qui ne paraissent pas se retrouver dans les autres mss. vaudois connus. M. E. n'a pas pu identifier ce ms. avec aucun de ceux que Perrin a eus en sa possession. — M. R.

La construction moderne de l'infinitif dit sujet logique en français, étude de syntaxe historique par Hilding Kjellman; Upsal, 1919; in-8, 133 pp. (Uppsala Universitets Årsskrift 1919. Filosofi, Språkvetenskap och Histo-

riska Vetenskaper. 1). — Il s'agit des constructions du type « Il est bon de le lui dire », dont M. Kjellman nous retrace le développement et le succès croissant depuis le XVe siècle jusqu'à l'époque classique, où le tour est définitivement établi. *De* devant l'infinitif avait eu autrefois un rival dans la préposition *a*, qui du reste, dès le XIVe siècle, comme l'a montré M. K. dans un précédent mémoire (cf. *Romania*, XLV, p. 313), est nettement en recul dans cet emploi. Au contraire, la construction traditionnelle, issue du latin, qui fait suivre les locutions impersonnelles directement de l'infinitif, après avoir passé par des hauts et des bas, trouve un regain de faveur apparent au XVe siècle, en particulier chez Christine de Pisan, et au XVIe siècle, chez Rabelais et Marot, Montluc, Larivey, d'Aubigné. En réalité dans tous ces cas nous avons affaire à une imitation consciente du latin, et il est curieux de voir ainsi l'humanisme essayer de résister aux tendances profondes de la langue. Il n'est pas douteux en effet que pendant toute cette période la langue parlée n'ait continué à favoriser *de*, dont le triomphe ne sera bientôt plus contesté. Il est intéressant de noter, avec M. K., que même parmi les écrivains du XVIe siècle, Ronsard, Montaigne et surtout Calvin se sont sur ce point tenus plus près du véritable usage de la langue. — L. Foulet.

Étude sur Magis et les expressions adversatives dans les langues romanes, thèse pour le doctorat par J. Melander ; Upsal, Almqvist & Wiksell, 1916 ; VII et 168 pp. in-8. — Le titre annonce une étude d'ensemble dont nous n'avons ici que la première partie, consacrée exclusivement au latin et au français. Il s'agit de déterminer quelle est l'origine de *mais* et de *ainz* (*ainçois*), quel rapport existe entre ces deux particules et quelle influence elles ont exercée l'une sur l'autre au cours de leur existence : c'est une étude de sémantique et de syntaxe. L'auteur s'embarrasse un peu dans les théories de ses prédécesseurs et il faut attendre assez longtemps avant de voir se dégager sa véritable pensée. Mais sa démonstration, appuyée sur des exemples abondants, n'en est pas moins concluante et elle présente un très réel intérêt. *Mais*, qui indique correction ou opposition, vient du latin *magis* au sens de *potius*, *ainz*, qui exprime toujours opposition, est de formation purement française, quelle qu'en soit du reste l'étymologie ; dès les plus anciens textes, le premier est conjonction, et n'a pas d'influence sur la construction, le deuxième est adverbe, exige toujours un verbe dans la phrase qu'il introduit et rejette le sujet après ce verbe. En principe on ne saurait donc trouver un pronom personnel à la forme faible intercalé entre *mais* et le verbe : c'est une construction réservée à *ainz*. Il y en a pourtant, dès le XIIe siècle, quelques exemples, qui se multiplieront plus tard : c'est *ainz* qui fait ici sentir son influence ; dans ce voisinage la conjonction *mais* prend valeur adverbiale, et elle en viendra même dans quelques exemples du XVe siècle à déterminer l'inversion du sujet. Par contre, à la [illegible]

époque et par analogie avec *mais*, *ainz* apparaît dans des propositions abrégées (mes yeulx ne sont assez fermes, *ains* fort fiebles) : il devient donc conjonction. C'est ainsi que les deux particules ont fini par confondre leur sens et leur emploi : l'une des deux devenait dès lors inutile. C'est une évolution, ajoutons-le, qui trouve un parallèle presque exact dans l'histoire de *et* (conjonction) et *si* (adverbe). Dans les deux derniers chapitres, M. Melander examine l'origine et l'emploi de *mais*, *ne mais*, *mais que*, *ne mais que* au sens de « excepté », mais il n'a pas réussi à éclaircir complètement cette question difficile. — L. Foulet.

Die französischen Namen des Regenbogens ... von Samuel Merian (Diss. de Bâle); Halle, Karras, 1914; in-8°, IV-99 pages avec 2 cartes. — Étude fondée sur les données de l'*Atlas linguistique de la France* complétées à l'aide des lexiques patois et de diverses enquêtes, notamment des matériaux du *Glossaire de la Suisse romande* ; comparaisons intéressantes avec les dénominations de l'arc-en-ciel hors du domaine français.

J. Murray, *Le château d'Amour de Robert Grossetête, évêque de Lincoln*, thèse présentée pour le doctorat de l'Université ; Paris, Champion, 1918 ; in-8°, 182 pages. — L'édition de ce poème dévot, ou sermon en vers, plat et diffus, était rendue assez difficile par l'incorrection de la langue et de la versification et, d'un autre côté, par le nombre et la médiocre qualité des mss. Miss Murray a réussi à préciser la pensée de l'auteur par d'utiles rapprochements avec d'autres traités mystiques ; elle nous a donné surtout sur le contenu et la valeur relative des mss. de précieux renseignements. Mais on a l'impression qu'elle eût pu de ces abondants matériaux tirer un meilleur parti. La *varia lectio* n'est pas des plus claires et est parfois en contradiction avec l'Introduction : ainsi nous lisons dans celle-ci (p. 43) que tous les mss. donnent, au v. 1247 : *un convive fist Architriclin* ; or, la *varia lectio* nous communique jusqu'à cinq leçons divergentes ; aux v. 1290, 1413, j'ai bien de la peine à croire que *home* (pour *hom*), qui fausse la rime, soit vraiment dans tous les mss. ; rien ne nous dit quel usage a été fait de ces divers mss. (au nombre de douze) ni même de celui qui a été pris comme base. — Dans le texte, la ponctuation est assez défectueuse et les leçons fautives assez nombreuses : v. 152 au lieu de *entechié*, l. *entoschié* (huit mss. avec des divergences graphiques) ; 284 au lieu de *se plie*, *seplie* (supplicat) ; 385 au lieu de *bastie*, *bastie* (huit mss.) ; le prétendu verbe *bastir* doit donc disparaître du Glossaire : 589, *entur* (en un mot) ; 992, au lieu de *bois*, *burs* ; 1266 *a chevi* (de *chevir*) ; 1528 au lieu de *matire*, *martire*, exigé par le sens et donné par sept mss. — Au Glossaire, quelques traductions seraient à rectifier et quelques mots assez intéressants à ajouter : *espleider* 1519, « plaider » ; *estage* 92 « terme » (dans le temps) ; *finance* 916, « limite » ; *issi ke* 189, 541, « de sorte que » ; *reument* 958, « rarement » ; *unt* 266, « ou ». — L'étude

de la langue, au reste intéressante, présente à la fois des superfluités et des lacunes : il est chimérique de chercher des éléments de datation dans des faits aussi peu caractéristiques que ceux qui sont énumérés aux p. 62-3 : les rimes *volontiers* : *quiers* sont normales partout, *fauserent* : *querent*, normales en anglo-normand à toute époque, de même que *frere* : *manere* etc. (p. 45). En revanche des faits intéressants, notamment de morphologie et de syntaxe, n'ont pas été signalés ; la non-enclise de l'article après *a*, *de* (55, 119, 170, etc.), l'incertitude sur le genre des substantifs (*alme*, *fauseté*, *raison*, masc.), l'indifférence dans les substantifs, à la présence ou à l'absence de *e* atone final, l'emploi de l'indicatif au lieu du subjonctif (58, 344, 360, 872), le mélange constant des 2mes pers. du pluriel et du singulier, notamment l'emploi, non encore signalé, à ma connaissance, du pluriel après tu (*Meis tu... le enfreinsistes*, 1043) ; à noter enfin quelques séries de quatre vers rimant ensemble (179-83, 493-6) et quelques assonances (1023-4, 1449-50). — A. Jeanroy.

Emil Œhmann, *Studien über die französischen Worte im Deutschen im 12. und 13. Jahrhundert*. Diss. de Helsingfors, 1918 ; in-8, 155 pages. — On se rappelle que la *Romania* a signalé brièvement (XXXI. 470), un travail de M. Hugo Palander-Suolahti sur « l'influence française sur la langue allemande au XIIe siècle » (publié dans des *Mémoires de la Société néo philologique de Helsingfors*, III). M. Suolahti a depuis fait un dépouillement complet de tous les anciens textes allemands contenant des mots d'emprunt français, et son élève M. Œhmann a pu utiliser ce travail, qui n'a pas encore paru, pour sa thèse, où, après une introduction consacrée à l'étude des relations qui existaient au moyen âge entre la France et l'Allemagne, il traite tour à tour de l'origine dialectale des mots d'emprunt français, du moyen-néerlandais comme intermédiaire entre le français et l'allemand, du caractère littéraire et non-littéraire des emprunts français et de leur expansion géographique. Il y a aussi une liste des mots allemands traités, mais on regrette l'absence d'un index des mots français. Les renseignements que M. Œ. donne sur ceux-ci sont bien succincts, et son travail ne pourrait utilement être étudié de près qu'après l'apparition du dépouillement de M. Suolahti. — P. 41, il faut lire *faitres* et non *faitres*. — P. 46, il faut dire que *chavalier*, forme que semble exiger l'allem. *schavalier*, est une bonne forme lorraine. — P. 49, *as* (sic) *court nes* est impossible. — P. 53. Le rapprochement entre allem. *[illegible]* et *[illegible]* est très douteux. P. 57. Il faut rapprocher l'allem. *rosin* de la forme de l'Est *roisin* (et non de *raisin*). — A. Langfors.

Michele Orlando, *Gli [illegible] nei nomi [illegible] riferimento a quelli [illegible]*. Palermo, « L'Attualità » editrice, 1914 ; in 8°, 20 p. — Contribution à une étude pour laquelle des mate

riaux ont été déjà réunis notamment par Ferrari, Fanfani et Flechia. M.O. montre que le principe fondamental posé par W. Meyer-Lübke dans son *Italienische Grammatik*, à savoir que le nom se réduit par suppression de toutes les syllabes protoniques, est trop simple : la réduction s'obtient *a*) par aphérèse (*Rricu* de *Erricu*), *b*) par aphérèse et assimilation régressive (*Pippu* de *Fulippu*), *c*) par syncope (*Mita* de *Margarita*), *d*) par aphérèse et syncope (*Tina* de *Catarina*), *e*) par apocope (*Mara* de *Marianna*).

E. Schwan, *Grammatik des Altfranzosischen*, neu bearbeitet von D. Behrens. 11e édition ; Leipzig, Reisland, 1919 ; in-8o, 301 pages. On a joint comme troisième partie la seconde édition (1915) des *Materialen zur Einführung in das Studium der altfranzösischen Mundarten* de Behrens. Le succès justifié de ce livre se poursuit. Le recueil de textes est augmenté de cinq chartes de la Franche-Comté (1255-1276), d'une pièce de Bretagne (1248) et d'un acte anglo-normand (1258). — C. Brunel.

Syntaxe historique du français, par Dr. K. Sneyders de Vogel ; Groningue-La Haye, J.-B. Wolters, 1919. In-8, viii-390 pages (Neophilologische Bibliotheek). — En composant ce manuel, M. Sneyders de Vogel a surtout pensé, nous dit-il, à ses élèves et aux candidats qui préparent en Hollande les examens secondaires de français, mais il est certain que, comme il l'espère, son livre servira à bien d'autres. C'est un très clair exposé des principales questions qui concernent l'histoire de la syntaxe française et des réponses qu'on leur a données, le tout présenté suivant la division ordinaire en substantifs, adjectifs, etc. L'auteur s'arrête avec prédilection sur la période proprement moderne, en quoi il a raison dans un livre destiné à l'enseignement ; il passe plus rapidement, peut-être trop rapidement, sur le moyen âge ; en revanche, il retrace avec soin les débuts de l'évolution durant la période latine, et c'est là une des parties les plus intéressantes de son livre. L'interprétation des faits souffre un peu du morcellement du plan. M. S. de V. cite Ferdinand de Saussure dans sa Préface, mais s'il est une idée que l'école linguistique qui se réclame du nom de Saussure a surtout travaillé à mettre en lumière, c'est qu'une langue forme un système où tout se tient, et c'est ce qu'on ne voit pas assez dans ce livre. Ainsi les changements profonds qui depuis le xiie siècle sont intervenus dans l'ordre des mots sont indiqués comme s'ils provenaient d'une force pour ainsi dire intérieure, sans être mis en rapport avec la chute de la déclinaison qui pourtant les conditionne et les explique. Une syntaxe historique, si elle ne veut pas se borner à n'être qu'un catalogue de faits, doit présenter les phénomènes grammaticaux plus encore dans leurs rapports et leur enchaînement que dans leur simple succession chronologique. En tout cas ce livre consciencieux, très complet, bien informé, pourvu d'une utile bibliographie, sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du français. — L. Foulet.

Himmel und Wetter in Volksglaube und Sprache in Frankreich, von Walter O. STRENG (Extrait des *Annales Academiae scientiarum fennicae*), in-8°, [illegible] et VI-198 pages. — L'auteur a déjà publié une étude sur les expressions désignant en français les diverses parties de la maison et ses attenances (*Haus und Hof im Französischen*, Helsingfors, 1907). Cette nouvelle collection est abondante et soigneusement classée, mais le sujet était trop vaste et trop varié pour qu'une enquête menée à travers les dictionnaires ne laissât pas de côté beaucoup d'expressions intéressantes et savoureuses. Quelque précieuse que soit d'ailleurs l'étude des dictionnaires patois, il semble que, dans les enquêtes de ce genre, elle l'emporte trop souvent sur l'étude de la langue commune dans ses divers états, de la langue littéraire aux langages techniques (ici le langage des marins méritait d'être examiné de près) et même à l'argot. C'est un défaut auquel n'échappe pas la monographie de M. St. qui reste un utile travail préparatoire pour qui voudra reprendre ce beau sujet.

Benvenuto TERRACINI, *Pier Enea Guarrecchia* (Extrait de la *Rivista di filologia e di istruzione classica*, XLVIII, 1, pp. 95-107 ; janvier 1920). — Notice nécrologique suivie d'une bibliographie comprenant 85 articles.

Maître Aliboron, étude étymologique par Antoine THOMAS ; Paris, Firmin-Didot, 1919 ; in-4°, IV-24 pages (Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). — « Le véritable étymologiste, dit M. A. Th., doit faire œuvre de philologue, c'est-à-dire s'enquérir de tous les textes, les ordonner, les interroger », et l'étymologie qu'il nous donne ici est une excellente application de cette sage méthode, mais M. Th. ne dit pas tout ce qu'il a lui fallu de patience, de connaissances variées et de sagacité pour que cette méthode devînt, une fois de plus, entre ses mains pratique et productive. Il montre que, si *maître Aliboron* est aujourd'hui un âne, il le doit à une fantaisie (n'est-ce pas plutôt une erreur ?) de La Fontaine. Auparavant il était homme, l'homme « qui de tout se mesle et sçait faire tous mestiers », c'est-à-dire pour les uns un savant universel, et pour les autres un prétentieux ignorant sachant tout faire « et de tout rien ». Avec l'un ou l'autre de ces sens le plus ancien exemple que nous ayons de *maître Aliboron*, savant faux ou vrai, mais du moins homme, est du commencement du XVe s. M. A. Th. remonte de six siècles en arrière et retrouve *Aliboron*, mais c'est pour le dépouiller de sa nature humaine et le restituer au règne végétal : Aliboron, c'est l'*ellébore*. A. de Montaiglon et E. Rolland avaient déjà soupçonné la vérité, mais ils l'avaient mal comprise et ils ne l'avaient pas démontrée. Voici la suite des faits reconstituée par M. A. Th. : Martianus Capella, parlant dans *les Noces de Mercure et de la Philologie* [illegible] : [illegible] Carnéade, déclare que celui-ci se mettait en état de soutenir des luttes oratoires avec Chrysippe en prenant de l'ellébore. [illegible]

elleboro ; le vers était obscur, Jean Scot Erigène s'y est trompé et a compris que Carnéade était de la même secte (*parem vim*) qu'un autre philosophe, « Elleboro » ; Remi d'Auxerre a recueilli et fait sienne cette interprétation et Elléboron s'est trouvé inscrit dans la liste des maîtres de la dialectique avec Aristote, Chrysippe et Carnéade. Resterait à savoir comment il a été choisi comme type de l'homme universel ou soi-disant tel ; M. A. Th. propose une explication : « N'étant rien, il pouvait être tout » ; je crains qu'ici l'on ne cesse d'être convaincu. Il est notable que le nom du prétendu philosophe ait subi la même déformation, *aliboron*, que le nom de la plante dont il était l'incarnation (*aliboron* est, déjà dans *Renart*, le nom d'un onguent à l'ellébore). Ne serait-ce pas que les écoliers avaient fait le rapprochement et, sans peut-être deviner ou rectifier l'erreur initiale, avaient été au moins frappés de l'étrangeté du nom du philosophe et l'avaient tourné en dérision ? M. A. Th., si heureux en trouvailles, découvrira peut-être le texte nécessaire pour éclairer le seul point obscur de cette amusante histoire. — M. R.

Johan Vising, *Deux poèmes de Nicholas Bozon : le Char d'Ongueil, La Lettre de l'empereur Ongueil* ; Gœteborg, 1919 : in-4°, XXII-82 p. (*Gœteborgs Hægskolas årsskrift*, 1919). — Comme toutes les publications de M. Vising sur l'anglo-normand, celle-ci (pour laquelle il avait compté sur la collaboration de P. Meyer d'abord, puis de W. G. Starkey) est des plus instructives. Les notes et glossaires placés à la suite des textes constituent de précieuses contributions à la lexicographie si curieuse de l'anglo-normand de la basse époque. Les textes sont forts altérés et la barbarie de la langue impose, en ce qui concerne les corrections, la plus grande réserve ; l'interprétation même en est fort ardue, et l'habile éditeur a dû plusieurs fois reconnaître son embarras. Les *billettes* mentionnées à plusieurs reprises dans la description du char (9 ss.) sont les « clavettes » qui fixent les roues aux essieux ; sens conservé dans plusieurs vocabulaires techniques (voy. *Nouveau Larousse illustré, s. v.*). — Le *chapon au peyn* du v. 269 n'est pas un chapon assaisonné au pain, mais « revêtu » ; *peyn* = *peyne*, c'est-à-dire *penne ;* ce sens a été reconnu par M. V. dans un autre passage (voy. note à 310). — Le vers 380 doit être ainsi ponctué : *Le arsçun* (= arçon) *par derere* : « *Ke nul n'y contredie !* ». Les quatre derniers mots définissent le vice (l'obstination) que symbolise cet arçon ; même construction au v. 385 — *Baudor* (v. 7), non « hardiesse », mais « joie arrogante » ; cf. la locution courante *baut et lié* (God. *s. v. bald*) ; — *endre* (*soi*) (778) (= *aerdre*), non « serrer » mais « s'attacher, s'adonner à » ; *reconisance* (8), non « reconnaissance, découverte », mais « repentir » : cf. Godefroy, X, 504 b. En tête de l'introduction, liste complète des ouvrages de Bozon, discussion de l'authenticité de quelques-uns et détermination de quelques dates nouvelles.— A. Jeanroy.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

LES ARMOIRIES DANS LE ROMAN

DU

CHATELAIN DE COUCY

Le roman du *Châtelain de Coucy*, composé par un Picard, pour le plaisir de la noblesse picarde, vers le règne de Philippe le Bel, est le développement d'un thème très répandu, celui du *Cœur mangé*, que l'on connaissait déjà en France, au XIIe siècle, par le lai de *Guiron*, et qui se retrouvera, au XVIIe siècle, dans les *Mémoires* de Mme d'Aulnoy, et de nos jours encore, au Pendjab, dans les contes des paysans [1]. Ce vieux thème, le poète [2] a voulu l'accommoder au goût de ses nobles contemporains, amateurs de grands coups d'épée. Il a inséré dans l'histoire d'amour qu'il contait des joutes, des tournois, une croisade. Aux combattants, il a donné des noms qui lui semblaient devoir éveiller et retenir l'attention des auditeurs. Il a fait intervenir des chevaliers célèbres dans toute la chrétienté, illustres par les prouesses qu'ils avaient accomplies outre mer, ou par celles que leur attribuaient les récits légendaires des croisades. Tels sont le duc de Limbourg, André de Chauvigny, Guillaume des Barres, Hugues de Florennes, Geoffroi de Lusignan, Simon de Montfort, Gaucher de Châtillon, compagnons de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion en Palestine, héros du Pas Saladin [3]. A côté de ces noms glorieux, on trouve ceux de

1. G. Paris, *Le roman du châtelain de Coucy*, dans la *R[illegible]*, t. VIII (1879), p. 343-363. Du même, *La légende du châtelain de Coucy*, même recueil, t. XII (1883), p. 350-363. Du même, *[illegible]*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, p. 352-399.

2. Je n'essaierai pas de résoudre l'énigme où l'auteur a dissimulé son nom. Aucune des solutions qui ont été proposées ne me paraît satisfaisante.

3. *Le Pas Saladin*, publié, en 1836, par Fr. Génin [illegible] *Flandre*, publ. par Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 72. Cf. G. Paris, *La légende de Saladin*, dans le *Journal des S[illegible]*, 1893, p. 193 et s.

seigneurs plus ou moins notoires de la région picarde et des provinces voisines, parents, alliés peut-être, des gentilshommes pour qui a été écrite l'histoire du châtelain de Coucy.

Le poète donne les armoiries de quelques-uns des personnages qu'il fait agir. Les blasons sont décrits dans le récit de joutes offertes, entre la Fère[1] et Vendeuil[2], par le sire de Coucy[3]. Cela se passe au début du roman, c'est-à-dire quelques années avant le départ de Richard Cœur de Lion pour la croisade (1190).

On s'est demandé si ces armoiries étaient imaginaires, comme celles que l'on rencontre dans tant de poèmes du moyen âge, ou si elles avaient une réalité historique. C'est à cette question que je vais essayer de répondre.

*
* *

Les joutes annoncées, les invitations faites, la société aristocratique du pays se réjouit du plaisir exceptionnel qui va lui être offert. On dénombre d'avance les combattants. Le châtelain en sera. On le reconnaîtra aisément à ses armoiries. Il portera[4] :

Escut d'or a face d'asur
Au lioncel vermel passant
Portés ens ou cantiel devant[5].

Les héraldistes diraient aujourd'hui que ses armes étaient *d'or à la fasce d'azur accompagnée d'un lionceau passant de gueules*,

1. Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton.
2. Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy.
3. Coucy-le-Château, Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton.
4. *L'histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel* (dans la *Collection des anciens monuments de l'histoire et de la langue française*, publ. par G.-A. Crapelet), vers 716-718. Bibl. nat., Nouvelles acquisitions françaises, ms. 7514, fol. 38 v° *b*. Le texte de ce manuscrit m'a paru préférable à celui de l'édition, faite d'après le manuscrit français 15098 de la Bibliothèque nationale. Suivant Quérard (*La France littéraire*, t. XI, p. 314, 315), le véritable éditeur de l'*Histoire du châtelain de Coucy* serait Méon.
5. C'est le canton dextre du chef qui est désigné par les mots « cantiel devant ».

au canton dextre du chef[1]. Plus loin, elles seront décrites en d'autres termes :

> Bien sai qu'il avoit escu d'or
> D'une bare d'asur laissiet,
> Et si ot ou cief entailliet
> Un lyonciel vermeil passant[2].

Ces armoiries, que l'auteur attribue à un châtelain appelé Renaud[3], ont été portées par les châtelains de Coucy, cadets des Thourotte, châtelains de Noyon. Ces derniers avaient sur leur écu, la fasce seule[4] ; le lionceau constitue une brisure. Le blason à la fasce et au lionceau a passé, vers la fin du XIIe siècle, avec la châtellenie de Coucy, de la maison de Thourotte à celle de Magny, par suite du mariage de Renier de Magny avec Mauduite de Coucy, héritière de son neveu, le châtelain Gui[5]. Que le poète ait pris chez les Thourotte-Coucy ou chez les Magny-Coucy, le châtelain, son héros, dont l'identité historique est incertaine, les armes qu'il lui fait porter lui conviennent[6].

La veille de la fête, dames et chevaliers s'acheminent vers Vendeuil ; il en vient des Flandres et du Hainaut. Une troupe arrive dont tous les cavaliers sont uniformément vêtus de

1. En tête des *Chansons* du châtelain de Coucy, dans l'édition de [illegible], le lion a été figuré contourné et placé au milieu du chef. [illegible] sceaux publiées par Pei[illegible]ne Delacourt (*H[illegible]camp*, pl. G et M), ce lion a été remplacé [illegible] L'éditeur de l'*Histoire du châtelain de Coucy* (p. 303) dit à tort que le sceau était [illegible] *chef d'azur chargé d'un lion passant de gueules* ».

2. Édit., vers 1280-1283 ; Nouv. acq. fr. 7514, fol. 42 v° *b*.

3. Édit., vers 69, 494, 498, 1349, 4688, 6046.

4. Bibl. nat., ms. latin 5473, p. 201 ; ms. français 31970, fol. 73 v°, 74, 75. Melleville, *Les [illegible] de Coucy [illegible] de Laon*, t. IV (1855), p. 250, 251 (généalogie incertaine). V. Leblond, *Notes pour le [illegible] du Beauvaisis*, t. II, p. [illegible].

5. Bibl. nat., ms. latin 5473, fol. 111, p. 201.

6. Collection de sceaux des Archives [illegible] 1271). Sceaux de la Picardie, aux Archives [illegible], n° [illegible] ms. latin 5473, fol. 30, 60, 110 [illegible] Delacourt, *Histoire d'Oissemont*, p. 50, [illegible] *Castellans von Coucy*, p. 8-10.

manteaux de voyage, de *clokes*, aux armes de Hauwel de Quiévrain [1], savoir :

d'or a un liet
Estakiet, en bellinc assis,
D'argent, de geules... [2]

Nous dirions : *d'or au chef bandé d'argent et de gueules*. Tel est le blason des sires de Quiévrain [4] chez qui le nom de Hawel ou Hauwel a été employé ; un Hauwel de Quiévrain vivait en 1176-1183 [5].

Le duc de Limbourg voulut ouvrir les joutes. Il se présenta

Couvert d'unnes armes d'argent
Au lyon de geules : fourchie
Ot la keuwe et bien fu taillie,
Et auvec ce fu couronnés [6].

Le blason est bien celui des ducs de Limbourg [7]. Au temps

---

1. De même, d'autres spectateurs viennent « en clokes » aux armes de Huon de Florennes (vers 930).

2. Édit., vers 969-971 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 40 v° *a*.

3. Le chef est « estakiet », c'est-à-dire formé d'*estakes* juxtaposées ; ces *estakes* sont placées obliquement, « en bellinc ». *Estake* signifie pieu.

4. Quiévrain, Belgique, Hainaut. — Voir sur les armes : Bibl. nat., ms. français 9477, p. 59 ; ms. français 32753, p. 109 ; Sceaux de la Flandre, aux Archives nationales, nos 1478, 1479, 1481 ; J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 183 ; *Armorial* du XIVe siècle, publ. par Douët d'Arcq, dans le *Cabinet historique*, 1859-1860, n° 1238 ; édit. du *Châtelain de Coucy*, p. 297.

Le Charpentier (*Histoire généalogique de la noblesse des Pays-Bas* [1668], t. II, p. 724) et Rietstap (*Armorial général*, au mot *Kiévrain*) ont fait à tort le chef *bandé d'or et d'argent*.

5. Th. Bernier, *Chronologie historique des seigneurs de Quiévrain*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XX [1887], p. 258. En l'église des Cordeliers de Valenciennes, ont été inhumés plusieurs membres de la famille de Quiévrain « qu'on dit Hauviel » (Bibl. nat., ms. français 8238, fol. 121, 122 ; S. Leboucq, *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne*, p. 118, 119).

6. Édit., vers 1086-1089 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 41 v° *a*.

7. La queue du lion n'est pas toujours fourchée (Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 352, 353 ; Bibl. nat., ms. français 32753, p. 157).

où la fête fut donnée, le duc était Henri IV, mari de Sophie de Lorraine [1].

Ce prince eut à combattre

> Un baceler de reviel
> C'on nommoit Gautier de Soriel [2],

et qui était

> Couvers de geules a .I. lupart [3].

Gautier appartenait à une famille picarde qui tirait son nom d'un village situé au nord de Péronne [4]. Les armes des Sorel renfermaient deux léopards [5] ; les sceaux et les armoriaux en témoignent [6]. Il semble donc qu'il y ait une inexactitude dans notre texte. Mais nous constatons que l'on ne trouve également qu'un léopard dans le blason de Gérard de Sorel, l'un des héros du *Roman de Ham*. Le trouvère Sarrasin, racontant le combat de ce personnage contre Gui de Saint-Pol, écrit :

> Et mesire Guis l'a feru
> En la teste de son lupart [7].

---

1. Le poète ne donne pas le nom de baptême du duc de Limbourg. D'après les dates, ce devrait être le duc Henri IV. Mais la réputation de son fils Valeran (qui ne devint duc qu'en 1221) a éclipsé celle de Henri, de telle sorte qu'il est bien possible que l'auteur ait voulu parler du fils et non du père (édit. du *Châtelain de Coucy*, p. 289). C'est ce Valeran (Valeran III, duc de Limbourg) qui figure au tournoi de Saint-Trond, dans le roman de *Guillaume de Dole* (édit. Servois, vers 2357), et au Pas Saladin (édit. Trébutien, p. VI, 8).

2. Édit., vers 1081, 1082 ; Nouv. acq. franç., 7514, fol. 41 v° a.

3. Vers 1091 ; Nouv. acq. franç. 7514, *ibid.*

4. Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel.

5. Ou lions léopardés.

6. Sceaux de la Flandre, aux Archives nationales, n° 1616. Sceau de la collection Clairambault, n° 8669. Bibl. nat., mss. franç. 5934, fol. 22 ; 9477, p. 59 ; 32753, p. 86. *Armorial* du XIVe siècle, publ. par Douët d'Arcq, n° 998. Peigne Delacourt, *Histoire d'Ardres*, p. 105, pl. II. La Gesnerie Rosny, *Recherches généalogiques sur les comtes de Ponthieu et de Boulogne et à Guines*, t. III, p. 1391. Belleval, *Les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, p. 293. P. de Cagny, *Histoire de l'arrondissement de Péronne*, t. II, p. 761.

7. Édit. Michel, p. 337.

Aurait-il existé une variante des armes des Sorel, ne comportant qu'un seul léopard ?

Pour la deuxième joute, s'avança le comte de Namur,

> Acesmés d'or au lyon noir,
> Au baston de geulles, pour voir [1].

C'est Philippe, comte puis marquis de Namur [2], qui devait mourir en 1212. Fils de Baudouin, comte de Hainaut, de Flandre et de Namur, il prit, comme son frère aîné, le comte de Flandre, les armes de leur mère, Marguerite de Flandre (le lion de sable en champ d'or); mais il les brisa d'un bâton de gueules [3]. Le lion et le bâton se voient sur son sceau [4].

A la rencontre du comte de Namur, vint l'organisateur de la fête.

> Un escu avoit a .v. pieces
> Faissiet et de vair et de geules.
> Dont oïssiés hiraus de geules
> Criier : Saint Jorge ! Vés le chi,
> Le boin Engerran de Couchi [5].

Il suffit de corriger le chiffre v en vi, pour avoir une descrip-

---

1. Édit. vers 1109 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 41 v° *a*.

L'éditeur (p. 299) a cru à tort que c'était le heaume du comte qui était « acesmé » ; c'est le comte lui-même.

2. Ailleurs (vers 934), ce prince est appelé « li quens Phelippes de Namur ». Il n'y eut point de comte de Namur nommé Philippe, avant 1199. L'auteur a donc ici commis un anachronisme.

3. Jacques de Guise raconte que les Flamands se plaignirent de ce que leur comte, Baudouin, portait les armes de Hainaut « in prima facie scuti » et le lion de Flandre « in secunda facie » ; et, ajoute-t-il, « cogerunt eum quatinus solum leonem [portaret], vel saltim leo in prima facie poneretur scuti. Philippo vero, fratri suo, comiti Namurcensi, dederunt scutum Flandrie cum baculo rubeo ; et ab illo siquidem tempore arma Hanonie antiqua penitus derelicta extiterunt » (*Annales Hanoniae*, dans *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. XXX, 1re partie, p. 240). Au lieu de « facies scuti », il faut peut-être lire « facies sigilli »

4. Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 11. P. de Croonendael, *Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du comté de Namur*, t. I, p. 347 et pl. Borgnet, *Histoire du comté de Namur*, p. 67 et s. E. de Borchgrave, article *Philippe Ier de Namur*, dans la *Biographie nationale* belge (t. XVII, col. 316).

5. Édit. vers 1118-1122 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 41 v° *b*.

tion correcte du blason des seigneurs de Coucy [1], *fascé de vair et de gueules* [2].

On vit bientôt entrer en lice

> Messire Joffroi de Lusignon,
> A l'escu brullé au lyon
> De geules et d'or couronné [3].

Geoffroi de Lusignan, seigneur de Vouvant et Mervent [4], fils de Hugues le Brun, dit le Vieux, sire de Lusignan [5], combattit en Orient avec son frère Gui, roi de Jérusalem, et avec Richard Cœur de Lion [6]. C'était, au dire du chroniqueur Ambroise, le plus preux chevalier du royaume de Jérusalem, le plus expert à la guerre ; on n'avait pas vu son pareil depuis Roland et Olivier [7]. Les armes de Lusignan sont ici correctement, mais incomplètement, décrites : on a négligé de mentionner les émaux du burelé (argent et azur) [8].

1. Il s'agit de la maison de Coucy, issue des seigneurs de Boves. Presque tous les seigneurs de Coucy, depuis la fin du XIe siècle, se sont nommés Enguerrand. Cependant, celui qui vivait au temps où le roman se passe, s'appelait Raoul ; il est mort à la croisade en 1191. De [illegible], *La généalogie [illegible] maison de Coucy*, [illegible], p. 2[illegible].

2. L'indication du nombre des pièces est superflue. Six est le nombre normal des pièces d'un fascé. Ce blason est si célèbre qu'il semble inutile de démontrer qu'il a appartenu aux Coucy.

3. Édit., vers 1106, 1107 ; [illegible] asq. [illegible] 7, 14, 10[illegible], 42[illegible].

4. Vouvant, Vendée, arr. de Fontenay, cant. de la Châtaigneraie. Mervent, même arr., cant. de Saint-Hilaire.

5. Lusignan, Vienne, arr. de Poitiers, chef-lieu de canton.

6. P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 77. Filleau, *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancienne France*, t. [illegible], p. 325.

7. *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 124, [illegible], 130, [illegible], 203, 211. Geoffroi est l'un des tenants du Pas Saladin (édit. Trébutien, p. 8, 10).

8. Les armes de Lusignan consistaient primitivement en un burelé. A ce décor primitif se sont adjointes diverses figures : un lion, plusieurs lions, des merlettes, etc.

D'après un poème du début du XIIIe siècle, le burelé [illegible] Melusine, la fée, aïeule des Lusignan.

> De la teste jusqu'au nombril,
> Femme estoit moult belle et gente,

C'est également d'une façon incomplète, sans indication d'émaux, qu'est présenté le blason de l'adversaire de Geoffroi :

> Un escu[1] papellonné
> A l'autre lés : c'iert Roncroles[2].

Et le nom du jouteur est quelque peu déformé [2]. Il s'agit d'un seigneur de Ronquerolles en Beauvaisis [3]. Les armoiries des Ronquerolles étaient *d'argent papelonné de gueules* [4].

La quatrième joute met aux prises deux chevaliers de haute allure :

> Li uns fu des Bares Guillaumes... [5]
> .I. escut portoit losengiet
> D'or et de geules, et crupiere
> Avoit toute de tel maniere[6].

> Mais au dessoubz estoit serpente,
> Serpente voir, vraiement ;
> Queue avoit burlée d'argent
> Et d'asur.....
> (Couldrette, *Mellusine*, édit. Michel, vers 3770-3775.)

1. Édit., vers 1168-1169 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 42 *a*.

2. Crapelet (ou Méon) n'a pas compris qui était le chevalier à l'écu papelonné.

3. Commune d'Agnetz (Oise, arr. et cant. de Clermont). — La forme correcte *Ronquerolles* fait le vers juste.

4. Ce Ronquerolles est, sans doute, Eudes, celui qui est cité parmi les combattants du tournoi de Saint-Trond (*Guillaume de Dole*, édit. Servois, vers 2085, 2710, 2783, etc.). Il y a eu plusieurs seigneurs de Ronquerolles appelés Eudes, aux XIIe et XIIIe siècles (*Historiens de France*, t. XXIII, p. 675, 720. Douët d'Arcq, *Recherches sur les comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. 222. E. de Lépinois, *Recherches historiques sur l'ancien comté de Clermont*, p. 134. V. Leblond, *Notes pour le nobiliaire du Beauvaisis*, p. 632 et s.). Cf. : Géliot et Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, p. 521 ; *Armorial de Picardie*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 2e série, t. VIII (1861), p. 310 (où le nom est écrit *Ramquerolles*). Dans l'*Armorial* publié par Douët d'Arcq (no 951), le blason est décrit : « *d'argent decouppé sur gueules* ».

5. Le manuscrit qui a été publié porte : « Li uns fu des barons Willaumes ». Cette mauvaise leçon a empêché l'éditeur de reconnaître Guillaume des Barres dans le chevalier à l'écu losangé.

6. Édit., vers 1197, 1200-1203 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 42 *b*.

Ce Guillaume des Barres, seigneur d'Oissery, Saint-Pathus [1], la Ferte-Alais [2], comte de Rochefort-en-Iveline [3], fut un de serviteurs les plus dévoués de Philippe-Auguste. Il prit part à la Croisade, en 1191 et 1192, et mourut le 23 mars 1234 [4]. L'écu losangé se voit sur son contre-sceau [5]. C'est l'un des blasons qu'a portés la maison des Barres; elle en a eu d'autres : le plus connu consiste en un écu à la croix ancrée [6].

Li autres ot maniere bielle,
Car ce fu Jehans de Nivelle
Qui d'onneur ne fa[illegible]
Escu de geules a deus [illegible]
Portoit, et si avoit encor
Assis tranlines de fin or [7].

Nous reconnaissons ici un blason *de gueules semé de losanges d'or, à deux bars du même brochant sur le tout*. C'est celui des Clermont-Nesle [9]. Aucun membre de cette famille ne pouvait

1. Oissery, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële. Saint-Pathus, même canton.

2. La Ferté-Alais, Seine-et-Oise, arr. d'Étampes, chef-lieu de canton.

3. Rochefort-en-Iveline, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan. Guillaume des Barres eut cette terre par son mariage avec Amice de Leicester, veuve de Simon de Montfort.

4. Il figure au nombre des chevaliers qui secoururent Jaffa assiégé par Saladin (*Istorie et croniques de Turquie*, t. I, p. 7[illegible]; on a [illegible] parmi ceux des tenants du Pas Saladin (édit. Trébutien, p. 8, 15) et des champions du tournoi de Saint-Trond (*Guillaume de Dole*, édit. Servois, p. LXVI, vers 2086). Voir : Prou, *Notice sur Guillaume des Barres*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. IV (1[illegible]), p. [illegible]; L. [illegible], *Notice généalogique sur Jean des Barres*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XX, p. 220-283; du même, *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres*; Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. III, p. 416-418.

5. Collect. des Arch. nat., n° 120[illegible]. Cf. Bibl. nat., [illegible] 157

6. Quesvers et Stein, *op. cit.*, t. III, p. 416, 420, 423, 424.

7. Edit., vers 1203-1208 : Nous avons [illegible]

8. Le sens du mot tranlines [illegible] et [illegible] par M. [illegible] mas.

9. Bibl. nat., ms. latin 5473, p. 91; ms. franç. 32753, p. 86. Collect. de sceaux des Arch. nat., n° 195. Sceaux de la collect. Clairambault, n°s 2609-

être appelé Jean de Nesle, à l'époque où se place l'histoire du châtelain de Coucy. Un Jean de Clermont vivait alors. Mais ni lui ni ses ancêtres n'ont possédé la terre de Nesle [1] qui n'est arrivée à sa maison que par suite du mariage de son frère, Raoul de Clermont, seigneur d'Ailly, avec la fille et héritière de Jean II, seigneur de Nesle [2]. D'ailleurs, en ce temps-là, les Clermont ne portaient, dans leurs armes, ni bars ni trèfles, mais des gerbes [3]. Il y a donc ici un double anachronisme.

Avec Hauwel de Quiévrain, de qui nous avons déjà parlé, vient lutter Aubert [4] de Longueval.

> Il portoit un escu baré,
> Bien sai, de geules et de vair [5].

Si l'on remplace le mot impropre *baré* par *bandé*, le blason sera celui des Longueval [6]. Le nom de baptême Aubert était héréditaire dans cette famille [7].

C'est ensuite le châtelain de Coucy [8] lui-même qui s'avance,

---

2013, 6057-6705. Gelre, *Wappenboeck*, édit. Bouton, t. III, p. 64, 105, pl. XXXVIII. *Armorial*, publ. par Douët d'Arcq, nº 920. *Armorial de France*, publ. par M. Prinet, dans le *Moyen Age*, 2e série, t. XXII, nos 41, 42. Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 219.

L'éditeur (p. 301), sans tenir compte des armoiries, a identifié Jean de Nesle au frère de Raoul III, comte de Soissons, mort en 1214.

1. Nesle, Somme, arr. de Péronne, chef-lieu de canton.

2. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 47.

3. Sceaux de Raoul de Clermont, seigneur d'Ailly, 1203 ; de Catherine, comtesse de Clermont et de Blois, 1211 ; de Thibaud, comte de Blois et de Clermont, 1213 (Collect. des Arch. nat., nos 957, 958, 849). E. de Lépinois (*Recherches historiques sur l'ancien comté de Clermont*, p. 368) a pris erronément les gerbes pour des trèfles.

4. *Lambert* dans le texte imprimé (vers 1228).

5. Édit., vers 1230, 1231 ; Nouv. acq. franç., 7514, fol. 42 vº *a*.

6. Seigneurs de Longueval (Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles). — Sceaux de la collect. Clairambault, nos 5331-5334. Sceaux de la Picardie, aux Arch. nat., nº 435. Bibl. nat., ms. franç. 9477, p. 66 ; ms. franç. 32753, p. 82. *Armorial*, publ. par Douët d'Arcq, nº 1142.

7. Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie*, p. 306-309. La Chenaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e édit., t. XII, col. 1309 et s.

8. Les armes du châtelain sont décrites ici pour la seconde fois (vers 1280-1283). Voir vers 716-718.

salué par les cris des hérauts. Il s'arrête, attendant son adversaire.

> Tout maintenant des rens issi [illegible]
> Li rices poissans coens de Blois
> Qui avoit tres rice harnois...
> De Casteillon ot non Gautiers.
> Ses escus avoit le cief d'or,
> Et saciés qu'il avoit encor
> El cief une mierle de sable.
> Ce n'est ne menconigne ne fable.
> Et de geules estoit li fons,
> Si ot trois vaironnés bastons [illegible].

Le poète met en scène un comte de Blois nommé Gautier de Châtillon. *Gautier* doit être pour *Gaucher* [2], nom de baptême fréquent chez les Châtillon, illustré par l'un d'eux en Palestine [3]. Mais aucun des Gaucher de Châtillon n'a été comte de Blois [4]. D'ailleurs, la maison de Châtillon ne possédait pas encore le comté de Blois, au temps où l'on a placé le roman ; le premier comte de Blois de cette famille est Hugues, comte de Saint-Pol, marié, au commencement du XIIIe siècle (avant 1226), à Marie d'Avesnes qui hérita Blois de sa mère, Marguerite de Champagne [5]. Les armes qui sont ici attribuées à Gautier de Châtillon, comte de Blois, sont bien celles de la maison de Châtillon-sur-Marne (*de gueules à trois pals de vair et au chef d'or*). Mais le poète les a brisées d'une merlette de sable sur le chef.

1. Édit., vers 1308-1310, 1319-1322. Nouv. acq. franç. 7514, fol. 13 v°.

2. Sur la confusion des noms *Gautier* et *Gaucher*, voir : Du Chesne, *Histoire de la maison de Châtillon*, Preuves, p. 31 et 8, 15, 56, 101-103, etc. ; E. Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer*, p. 106, note.

3. Le nom de Gaucher (ou Gautier) de Châtillon se trouve dans la légende du Pas Saladin (édit. Trébutien, p. 8, 1) et dans le roman de [illegible] *Dole* (édit. Servois, p. LV, vers 2088).

4. On a cru que le châtelain combattait successivement deux adversaires : Louis, comte de Blois, et Gautier de Châtillon (édit., p. 303 ; Ch.-V. Langlois, *La société française au XIIIe siècle* [illegible], p. 198). L'erreur provient des fautes que renferme le texte imprimé. Le manuscrit 7514 des Nouvelles acquisitions [illegible] dédoublement.

5. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 94, 109.

C'est la brisure des Châtillon-Porcien [1] ; elle ne convient pas à un comte de Blois.

La lutte du châtelain et du comte terminée, un chevalier s'approche.

> Sires estoit de Falevi.
> Il avoit un escu brullet
> D'argent et d'asur bien ouvret ;
> De geules i ot .1. baston [2].

Le blason *burelé d'argent et d'azur, au bâton de gueules brochant sur le tout*, est celui des Nesle, seigneurs de Falvy [3]. Il peut être ici question de Jean de Nesle, fils de Raoul II, sire de Nesle, châtelain de Bruges, et frère des comtes de Soissons Conon et Raoul. Ce Jean hérita, en 1177, les terres de Nesle, Falvy et la Hérelle, de son oncle Yves, comte de Soissons, et mourut en 1214 [4].

Pour combattre le sire de Falvy, on voit venir

> D'Aspremont mon signeur Gobiert...
> De geules a le blance crois
> Estoit ses escus painturés [5].

Les armoiries *de gueules à la croix d'argent* sont celles des seigneurs d'Apremont en Lorraine [6], que l'on a appelés les « Apremont à la croix », pour les distinguer de familles homonymes [7].

---

1. Collect. de sceaux des Arch. nat., n° 575 ; Raadt, *Sceaux armoriés*, t. I, p. 350. Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon*, p. 321 et s. — Le poète décrit ici exactement les armoiries du connétable Gaucher de Châtillon qui était son contemporain.

2. Edit., vers 1404-1407 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 v°.

3. Falvy, Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle.

4. Édit., p. 306. Du Chesne, *Histoire de la maison de Béthune*, p. 273. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 506. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1326, 1500, 1515, 2034, 2212. Cf. : Sceaux de la Picardie, n° 56 ; Peigné-Delacourt, *Histoire d'Ourscamp*, p. 82, 83 et pl.

5. Édit., vers 1410-1412 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 v° *b*.

6. Apremont, Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel. C'était un fief de l'évêché de Metz.

7. Bibl. nat., ms. franç., 32753, p. 61. *Armorial*, publ. par Douët d'Arcq, n° 668. *Les Tournois de Chauvenci*, publ. par Delmotte, vers 1571, 3226. La croix d'argent sur champ de gueules des Apremont figure dans tous les grands armoriaux.

Un Gobert, sire d'Apremont, mari d'Ide de Chiny, mourut en 1191 [1].

Bientôt après, se trouvent face à face deux seigneurs portant l'un et l'autre une croix héraldique.

L'un est « mon signeur Jehan de Hangiest ».

> Ses escus fu couvers d'argent.
> Si avoit une crois de geules.
> Ces coses n'i furent pas seulles,
> Car en le crois avoit encor
> Cinq cokillettes de fin or [2].

Ce sont là les armes des Hangest, seigneurs de Genlis [3] : *d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or* [4]. Si l'auteur a voulu parler de Jean, seigneur de Hangest [5], qui vivait en 1190 [6], il a fait une erreur héraldique ; il a attribué au chef de la maison une brisure de puîné. La branche aînée, celle des seigneurs de Hangest, portait la croix plaine, sans les coquilles [7].

---

1. Butkens, *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, p. [illegible], [illegible]. P. Anselme, *Le Palais d'honneur*, p. 287, 288. D. Calmet, *Histoire généalogique*, p. 310, 311. — Plusieurs autres seigneurs d'Apremont se sont appelés Gobert. Le plus célèbre est mort en odeur de sainteté, au mois d'août 1263 (*Acta Sanctorum*, août, t. IV, p. 370 et s.). C'est de celui-là que l'éditeur (p. 306) fait l'adversaire du sire de Falvy.

2. Édit., vers 1428-1432 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 v° *b*.

3. Genlis, aujourd'hui Villequier-Aumont, Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny.

4. Sceaux de la Flandre, aux Arch. nat., n° 1007. Sceaux de la Picardie, n° 382. Sceaux de la collect. Clairambault, n°s 4421-4427, 4431-4435, 4437, 4438, 4441-4443. Roman, *Inventaire* [illegible] et s. *Armorial*, publié par M. Prinet, n° 49. *Armorial* publ. par Douët d'Arcq, n° 929. Gelre, *Wapenboeck*, t. III*, p. 316-320, pl. XXXVI. Cf. Richemond, *Recherches généalogiques sur la famille de* [illegible] Vermandois : II, [illegible]

5. Hangest en Santerre, Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil.

6. Édit., p. 306. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 738. La Morlière, *Recueil de plusieurs nobles et illustres maisons*, p. 247.

7. Collect. de sceaux des Arch. nat., n° [illegible] Sceaux de la Flandre, n° 1008. Sceaux de la collect. Clairambault, n°s 4429, 4430, 4436, 4439, 4440. Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 27. Gelre, *Wapenboeck*, t. III*, p. 316, pl. XXXVI.

En même temps,

> Vint mesire Ernouls de Mortaigne.
> Couviers fu d'or a une crois
> De geules : moult ot bel harnois [1].

Ce personnage est appelé ailleurs « le sire de Mortaigne, Ernouls » [2]. Il n'y a pas eu, à la fin du XIIe siècle, de seigneur de Mortagne nommé Arnoul. A cette époque, se sont succédé dans la seigneurie de Mortagne et la châtellenie de Tournai, Evrard Radoul (1160-1189) et Baudouin, son fils (1190- vers 1212). Le premier Arnoul de la lignée est le fils d'Evrard IV, qui succéda à son père en 1226 et mourut en 1266 [3]. C'est cet Arnoul qui, le premier, prit la croix pour blason ; jusque là, les sires de Mortagne portaient un dextrochère [4].

Nous constatons ici une double erreur chronologique : le nom de baptême et les armes conviennent au XIIIe siècle et non au XIIe.

La nuit survenant, on suspendit les joutes. Le lendemain matin, elles reprirent leur cours.

> De le Fere premiers monta
> Mesires Jehans de Roussoit ;
> Bien sai qu'escu brullé avoit
> Tel con Joffroi de Lesegnon ;
> Ens avoit un viermeil lyon [5].

---

1. Édit., vers 1434-1436 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 43 v° *b*.

2. Vers 952. — Mortagne, Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand.

3. A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, t. I, *passim*.

4. Le dextrochère figure sur les sceaux de Baudouin, en 1191, d'Evrard Radoul, en 1217, et d'Arnoul, en 1234 (Sceaux de la Flandre, n°s 1369, 5581, 5582) ; un second sceau du même Arnoul porte la croix, en 1245 (*ibid.*, n° 5584), comme ceux de Jean de Mortagne, en 1279 et 1288, et de Marie, dame de Mortagne et châtelain de Tournai, en 1287 et 1295 (*ibid.*, n°s 1022, 1370, Raadt, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 520).

Voir les armes à la croix dans les armoriaux : Bibl. nat., mss. franç. 9477, fol. 253 ; 32753, p. 101 ; C. Gailliard, *L'ancienne noblesse de la comté de Flandres*, p. 15, etc.

5. Édit., vers 1534-1538 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 44 v° *a*.

Ce Jean était des seigneurs de Ronsoy [1], près Péronne, dont l'héritage passa, au XIIIe siècle, chez les Thourotte, puis chez les Condet-Bailleul [2]. En 1335, Colart de Condet, seigneur de Ronsoy, fils de Guillaume, sire de Morialmez et de Bailleul, et de Béatrix de Thourotte, portait, réunies sur son sceau, les armes de sa famille paternelle et celles des Ronsoy. On y voit l'écu de Condet (vairé en chevron renversé, à deux chevrons sur le tout), brisé d'un lambel ; cet écu est placé au centre d'une rosace renfermant huit lions couronnés, posés chacun sur un champ burelé [3].

Lors vint en renée a cest ordre
Messires Hu[illegible] de Rumigni
Couvers d'or au vermeil sautoir ;
De vert y avoit .I. treçoir,
Et pour faire l'escu plus gent,
I ot .v. cokilles d'argent.

Le nom de baptême Hues (Hugues) a été plusieurs fois employé dans la famille des sires de Rumigny en Thiérache [4] et de Florennes [5]. Un personnage appelé Hugues de Rumigny, fils puîné de Nicolas, sire de Rumigny, et de Damison de Chièvres, était seigneur de Florennes, sous le règne de Philippe Auguste ; il mourut sans postérité, en 1226 [6].

Les armes des Rumigny présentent le plus souvent une bande brochant sur le trécheur [7]. On trouve, comme ici, un sautoir,

---

1. Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel. — L'éditeur (p. 305 n.) n'a pas su reconnaître la famille de ce personnage.

2. P. de Cagny, *Histoire de la vie et des faits de Pierre [illegible]*, t. II, p. [illegible], p. [illegible] Comte du Chastel de la Howardrie, Nouvreuil, *Généalogie [illegible] Condet*, p. 17, 18. Guenemer, *La [illegible] à Chimay*, p. [illegible].

3. Raadt, *Sceaux armoriés*, t. I, p. [illegible]. Cf. Bibliothèque [illegible] fol. 226 v°.

4. Edit., vers 1331-1330. Nouv. acq. fran[illegible] t. I, fol. [illegible].

5. Rumigny, Ardennes, arr. de Rocroi, chef-lieu de canton.

6. Florennes, Belgique, prov. de Namur.

7. Du Chesne, *Histoire [illegible]*, p. [illegible]. — C. G. Roland, *Histoire généalogique [illegible] Sociétés [illegible] de Namur*, t. XX, p. [illegible]. — Hugues de Rumigny, cité appelé, au vers 030, « Huon de Florenne ».

dans les blasons de certains puinés, ainsi chez les Rumigny-Fagnolles [1].

Apres vint li coens de Soissons...
Ses escus estoit couviers d'or ;
Ens avoit .I. lyon passant
De geules ; bien y fu seant ;
Et s'estoit li escus ourlés
De geules ; bien iert acesmés [2].

Le blason *d'or au lion passant de gueules et à la bordure du même* est bien connu comme celui des comtes de Soissons [3]. Le seigneur qui le porte ici est Raoul III, dit le Bon, de la maison de Nesle, qui accompagna Philippe Auguste en Palestine et mourut en 1236 [4].

Pour le combattre, s'offre

Li boins coens Simons de Monfort...
Acesmés estoit noblement
De geules au lion d'argent
Dont li ciés estoit couronnés.
Moult estoit ricement armés ;
Li lyons ot la keuwe fourchie [5].

Le blason est exactement celui du fameux Simon, comte de Montfort [6] et de Leicester [7], l'ennemi des Albigeois, qui fut tué le 25 juin 1218 [8].

1. Collect. de sceaux des Arch. nat., nos 3486, 3487. Labande, *Trésor des chartes du comté de Retiers*, Sceaux, nos 135, 136. Bibl. nat., ms. franç. 32753, fol. 107, 110, 122. C. G. Roland, *Histoire généalogique*, *passim*.

2. Édit., vers 1545-1550 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 44 vo *a*.

3. Sceaux des comtes de Soissons, en 1178-1180, 1183, 1186, 1190, 1230, 1262, 1269, 1299, 1300 (Sceaux de la Flandre, nos 300, 302, 304, 307. Sceaux de la Picardie, nos 35, 37. Collect. de sceaux des Arch. nat., nos 1012, 1013. Raadt, *Sceaux armoriés*, t. III, p. 427). Cf. : Bibl. nat., mss. franç. 9477, p. 59 ; 32753, p. 86 ; *Armorial* publ. par Douët d'Arcq, no 916.

4. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 300.

5. Édit., vers 1553, 1555-1559 ; Nouv. acq. franç., 7514, fol. 44vo *b*.

6. Montfort l'Amaury, S.-et-Oise, arr. de Rambouillet, chef-lieu de canton.

7. Leicester (Angleterre) était advenu aux Montfort par suite du mariage de Simon de Montfort avec Amice de Beaumont, fille de Robert, comte de Leicester. Le comte Simon, de qui on parle ici, était issu de ce mariage.

8. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 74. A. Rhein, *La seigneurie de Montfort en Iveline*, p. 62-72.

Au Pas Saladin, figure « de Montfort mesire Simons » (édit. Trébutien, p. 9, 13). Cf. Bibl. nat., ms. franç. 32753, p. 157.

Vers la fin de la journée, arrive aux lices un « vassal breton ».

> Hues de Loac avoit non ;
> Un escu portoit envoisié
> Et d'argent et d'azur faissié [1].

Il se peut que ce soit un membre de la famille de Lohéac [2]. En ce cas, les armes seraient mal décrites, car les Lohéac portaient un écu de vair [3], et non un écu fascé. Des armoiries fascées d'argent et d'azur appartenaient à une autre famille chevaleresque de Bretagne, les Locrenan [4] ; mais il ne semble pas que l'on ait pu écrire *Loac* [5] pour Locrenan.

Enfin, pour la dernière joute,

> Mesires Drius de Chauvegni
> S'en vint ou parc moult noblement ;
> Ses armes estoient d'argent,
> Si ot une fasse endentee
> De geules qui fu diaspree ;
> Un label d'asur i avoit
> Qui sus l'argent bien affreoit [6].

Le blason est *d'argent à la fasce endentée de gueules et au lambel d'azur*. Par *fasce endentée* il faut entendre, — ici comme dans d'autres textes du moyen âge, — une fasce formée de losanges ou fusées accolées [7]. Telles sont les armes des Chauvigny, du

---

1. Édit., vers 1580-1582 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 44 v° [illegible]. — « Hue de Lohart » dans le texte imprimé.

2. L'hypothèse a été présentée par l'éditeur (p. 310).

3. Sceaux de la Flandre, n° 1238. Bibl. nat., ms. franç. 9477, p. 83. *Armorial* publ. par Douët d'Arcq, n° 733. *Armorial* du héraut Berry, n° 1234. Potier de Courcy, *Armorial et nobiliaire de Bretagne*, 3e édit., t. II, p. 197.

4. G. le Borgne, *Armorial breton*, p. 180. Potier de Courcy, *op. cit.*, t. II, p. 196.

5. Ou *Lohart*.

6. Édit., vers 1602-1608 ; Nouv. acq. franç. 7514, fol. 46 [illegible].

7. La fasce des fusées est désignée, comme ici, par les mots « fasce endentée » dans un armorial copié par Du Cange (Bibl. nat., ms. franç. 9477, fol. 76, 83). Ailleurs on dit « fasce engrelée » [illegible] *Century*, publ. par W. S. Walford, dans l'[illegible], t. XXXIX, [illegible] par [illegible].

Poitou, dont était « mesires Drius », c'est-à-dire André de Chauvigny, mari de Denise de Déols. Il prit part à la croisade de Richard Cœur de Lion et mourut en 1202 [1].

Nous avons compris toutes les descriptions d'armoiries que renferme l'histoire du châtelain de Coucy. Mais ce n'est pas sans avoir constaté qu'elles sont conçues dans une langue insuffisamment précise. On y trouve trop de mots inutiles, trop de termes impropres. Il ne peut guère en être autrement dans un texte versifié. Les exigences de la rime et de la mesure se concilient mal avec les règles du langage héraldique.

Le poète a mis en vers des descriptions de blasons, mais il n'y est arrivé qu'en les allongeant souvent de périphrases, qui servent de chevilles et en les raccourcissant quelquefois par l'omission de détails caractéristiques, en négligeant, par exemple, de mentionner les émaux. S'il n'emploie pas régulièrement les termes techniques, ce n'est point qu'il les ignore, c'est qu'il n'a pas assez d'habileté pour les introduire dans ses vers sans rompre la mesure ou détruire la rime. Il sait que la couleur rouge se nomme *gueules*; mais, si cela rend la versification plus facile, il dira qu'un lion est « vermeil », au lieu de dire qu'il est « de gueules ». Il sait que le blason des Châtillon renferme

n° 177). Sur la synonymie de ces expressions, voir O. Barron, article *Heraldry* dans l'*Encyclopædia Britannica*, 11e édit., t. XIII, p. 317.

Les armes de Chauvigny sont le plus souvent brisées d'un lambel de *sable* (Bibl. nat., mss. français 9177, p. 70; 32753, p. 157. Geire, *Wappenbuch*, t. III*, p. 208-210, pl. XXXIII. *Armorial* du héraut Berry, n° 204). Cf. : Collect. de sceaux des Arch. nat., n° 1818-1820; Roman, *Inventaire des sceaux des pièces originales*, n° 3040-3046.

1. André de Chauvigny est de ces compagnons du roi Richard dont le souvenir est devenu légendaire (Paris, *La légende de Saladin*, dans le *Journal des Savants*, 1893, p. 434, 493, 496, 498). Voir : La Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 512; Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, t. II, p. 353; J. de la Gogue, *Histoire des princes de Déols*, dans Grillon des Chapelles, *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, t. III, p. 339 et s.; G. Vallois, *Les aventures romanesques d'André Ier de Chauvigny, aux croisades*, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Centre*, t. IX (1881), p. 83-104.

trois pals de vair ; mais s'il disait « trois pals de vair », il aurait quatre syllabes ; or, il lui en faut six ; il dit donc « trois vaironnés bastons », inventant une épithète et appliquant abusivement aux pals un terme dont il connaît bien le sens propre et qu'il emploie, ailleurs, pour désigner de véritables bâtons héraldiques. Il donne leurs noms techniques au chef, à la fasce, au fascé, au burelé, au losangé, au papelonné. Comme nous, il attribue l'épithète « passant » au lion léopardé. Comme les hérauts de son temps, il se sert du mot *ourlé*, là où nous employons le mot *bordé*. Mais il prend à faux sens le terme *barré*, quand il le substitue à *bandé*.

Malgré les défauts que nous avons relevés dans ces descriptions, elles sont assez claires pour qu'on ne puisse guère douter de l'identité des armoiries que le poète a voulu représenter.

Sur les vingt-deux blasons que nous avons examinés, il n'en est qu'un qui paraisse tout différent de celui de la maison à laquelle il est attribué. Encore n'en sommes-nous pas certains, car le nom véritable de cette famille n'apparaît pas d'une façon indiscutable, à travers les formes défectueuses que donnent les manuscrits. Dans un autre cas, il semble que l'auteur n'ait mis qu'un léopard où il en fallait deux.

Pour le reste, les armoiries ont été réellement portées par les familles auxquelles nous les voyons attribuées ; mais elles n'ont pas toutes été portées, par ces familles, à l'époque où se passe l'histoire du châtelain de Coucy : nous avons constaté des anachronismes en ce qui concerne les armes de Nesle et de Mortagne. Le poète n'a point fait de recherches d'archéologie ; il donne naïvement aux ancêtres les blasons des descendants, ses contemporains.

MAX PRINET.

NUOVE NOTE DI SINTASSI SICILIANA[1]

I

ASPETTA QUANTU U VIU; QUANTU S'AFFACCIAU E MORSI

Una particolarità propria del dialetto siciliano è l'uso di *quantu* « quanto » in locuzioni che si colgono e sorprendono frequentemente sulla bocca degli isolani. Sono locuzioni di cui si sente tutta la forza espressiva dai non siciliani, a tal segno che essi se le appropriano inconsapevolmente dopo una certa dimora nell' isola e le introducono spesso nel comune parlare italiano. A codesta forza, e anche bellezza, espressiva devesi forse il fatto che i siciliani difficilmente sanno liberarsi del loro caratteristico *quanto*, anche parlando italiano. I ragazzi dell' isola, poi, tardi e con sforzo riescono a bandire dai loro scritti questa particolarità della sintassi del loro dialetto, ma intanto impoveriscono e stroncano il loro modo di esprimere.

Ecco una serie di esempi caratteristici :

1. *Dammi u giurnali quantu u leggiu* : « Dammi il giornale per tanto tempo quanto lo leggo, solo per leggerlo... poi te lo restituirò. »

2. *Aspetta quantu m'accattu i sicaretti* : « Aspetta che mi compri le sigarette. » S'intende : « appena le avrò comprate, tornerò a te. »

3. *Quantu u vidi, e po' basta* : « tanto quanto tu lo veda, solo perchè tu lo veda, e poi basta. »

4. — *Pirchì i voi i pospiri ?* : « Perchè vuoi i fiammiferi ? »

---

1. Le prime *Note di sintassi siciliana* si trovano in *Neuphilol. Mitteilungen*, [illegible], e sono state precedute da altro mio lavoro del genere : *Lat. [illegible] nel [illegible] siciliano*, Madrid, 1912.

— *Quantu addumu u focu* : « Solo per accendere il fuoco... poi te li restituirò. » L'espressione : *Cercu i pugini p' addumari u focu* è assai diversa, e significa : « Cerco i fiammiferi per accendere il fuoco. » Indica il solo fine, senza l'idea dell' impegno della restituzione dei fiammiferi : si cercano i fiammiferi che servono all' accensione del fuoco in cucina.

5. *Pirmittiti quantu passu ?* : « Permettete un po' che io passi ? » *Chi vuliti? Quantu passu* : « Che volete ? Solo passare. »

6. *Quantu s'affacciau, e morsi* : « Non fece che affacciarsi, e morì. »

7. *Quantu ci vaju iu, aggiustu tutti cosi* : « Solo che ci vada io, e accomoderò ogni cosa. »

8. *Poviru picciottu ! Sulu quantu a guardau, e so frati ci sparau* : « Povero giovane ! non fece che guardarla (la ragazza), e il fratello di lei (ingelosito) gli sparò contro. »

9. *Mi duni u vucabularìo quantu* oppure *sulu pi quantu vazzu a virsioni ?* : « Mi dai il vocabolario solo per fare la versione ? »

10. *T' affinnisti ? Sulu pi quantu* (o *sulu quantu*) *ti dissi sceccu ?* : « Ti sei offeso ? Solo perchè ti ho detto asino ? »

Nei vecchi testi siciliani non m'è accaduto di imbattermi in simili espressioni, nè i dizionari siciliani dai più antichi ai più moderni ne fanno cenno. Nel suo diligente e copioso *Vocabolario* solo il Traina segnala la nostra particolarità e ne discorre nella « Prefazione » nel luogo delle preposizioni (*vi*). « *Quantu vedo* — scrive — diciamo noi per dire : *ch'io veda* ; e ciò anche per la mancanza del presente soggiuntivo. » Alla parola *quantu* elenca poi i seguenti esempi con la relativa traduzione :

1. *quantu viju* : ch'io veda.
2. *quantu armenu* : acciocchè..... onde.....
3. *quantu putissi trasiri* : onde possa entrarvi.
4. *quantu lu purtassuru* : acciocchè lo portino.

Aggiunge il Traina stesso : « Però in certe dizioni, anco in italiano si dice p. e. *un momento, quanto mando alla.....* ». Anche il Pitrè nota la nostra particolarità e dà un' appropriata traduzione dell' esempio da lui segnalato : *Quantu viju chi si nni fici* : « voglio un po' vedere che se ne fece (che ne avvenne) » [1].

1. *Fiabe e leggende popol. sicil.*, Torino Palermo, 1888, p. [illegible]

Questa interpretazione, più che traduzione, del demopsicologo palermitano è del tipo di quelle da noi date nei dieci esempi di sopra, e riproduce molto esattamente il pensiero siciliano. Nelle frasi introdotte da *quantu* non è da vedere un concetto consecutivo, nè finale, come si desumerebbe dai quattro esempi spiegati dal Traina. Si tratta di un concetto di misura, che è espresso nel latino da *tantum quantum* o dal solo *quantum*.

Si sa che in latino, in luogo degli ablativi di misura *multo, tanto, quanto,* si trovano usati [1] coi verbi, non però mai con gli aggettivi comparativi, gli accusativi *multum, tantum, quantum.* Il concetto di misura, o propriamente di misura proporzionale, che il *quantum* assolutamente anche senza il *tantum* introduce, si vede bene espresso in esempi del latino classico [2] : Cic. Ad Att., 9. 7. 7. : *Scribe ad me quantum potes*; De Nat. Deorum, 3. 7. 15. : *quantum in te est* : « per quanto è in te », al qual ultimo caso si riattaccano tutte le locuzioni relative, così dette restrittive, introdotte dal pronome neutro *quod* col congiuntivo o da *quantum* stesso, *quoad*, *quatenus* coll' indicativo.

Questo concetto di misura introdotto da *quanto* è rimasto in italiano [3] ed è caratteristico nelle frasi di tempo. Es. : « terrò il libro quanto mi occorrerà », cioè tanto tempo quanto mi occorrerà.

In siciliano l'uso è più esteso, tanto che il Traina credette scorgere nel *quantu* un senso finale.

Vediamo gli esempi siciliani che più danno questa illusione.

1. Cocchia, *La sintassi lat. esposta scientificam., etc.*, Napoli, 1901, 195. I quattro casi enumerati dal Tursellino (*Particulae latinae orationis*, Patavii, 1730, 202-31 sull' uso di *quantum*, avverbio usato assolutamente, esprimono un' idea di misura. E di questo genere si trovano esempi in Plauto e Terenzio.

2. Il Prof. Carlo Pascal gentilmente mi ha suggerito questi esempi che sono valsi a mettermi sulla via dell' esatta spiegazione della particolarità sintattica siciliana, e quindi sento il dovere di ringraziare, anche qui, il caro Maestro.

3. Dante ama spesso restringere e limitare il suo pensiero con *quanto*. Nella *Vita Nuova* abbiamo un 10 esempi, ma nessuno di essi è iden-

Tanto il 1° quanto il 2° dei nostri dieci sono costituiti da due proposizioni nella forma speciale d'ipotassi : una proposizione principale che esprime un comando ed una aggiunta che indica una volontà, una disposizione. Questa seconda proposizione da uno scopo positivo al comando espresso dalla principale e per conseguenza si presenta come una frase finale. Originariamente nelle lingue indo-europee questa forma d'ipotassi era senza segno grammaticale. Es. : « aspetta, io voglio armarmi » ; più tardi si è avuto l'ipotassi col segno grammaticale, con una congiunzione, cioè, di senso finale : « aspetta che io mi armi ». E tutto ciò è esatto[1].

Però negli esempi siciliani il segno grammaticale non è una congiunzione finale, ma *quantu*, e proprio a questa particella si deve il loro senso particolare. In

dammi u giurnali quantu u leggiu
aspetta quantu leggiu u giurnali

c'è un comando nella I proposizione : *dammi* o *aspetta*, e una

tico al caso siciliano. Nel *Canzoniere* del Petrarca invece ci si imbatte in un esempio assai caratteristico. Al son. 28, il Poeta dice di Laura apparsa dopo morta :

nel parlar mi mostra
Quel che in questo viaggio fugge o scende,
Contando i casi de la sua tacita,
Pregando ch'i levar l'ammi in pace :
E so quant'ella parti ho pace o tregua.

Il Leopardi spiega le due espressioni e quella comunemente accettata questo *cuori* con *vertici*, *ardua* [illegible] mi pareva di vedere un *pianto* alla maniera siciliana, e interpretare l'ultimo verso così : [illegible] che ella parti, alle sole parole di Laura, il Poeta dice di avere pace o tregua. » Con questa interpretazione il patetico poeta [illegible] più delicato, e veri [illegible] il fascino che [illegible] memoria del Poeta. Le voci di Laura, [illegible] quando l'amata era in vita. Ricordisi Laura « si soave in voce » (son. 23.1) ; il [illegible] suon dei detti [illegible] di Laura, [illegible] il Poeta non rimane che in Cielo (son. 3[illegible]). [illegible] la soave voce che [illegible] da sola [illegible] Alla mia interpretazione di [illegible] esempi siciliani (v. i nn. 8, 9, 10 tra quelli da me su riportati).

1. Brugmann, [illegible]

volontà nella II : *voglio leggere il giornale*, ma non c'è questo soltanto, non c'è solo il fine; vi è indicato, sopra tutto, per quanto tempo ci si debba dare il giornale o ci si debba aspettare, cioè solo tanto tempo quanto durerà la nostra lettura.

L'illusione del Traina che *quantu* sia una semplice congiunzione finale cade poi del tutto di fronte ad altri esempi non dipendenti da un imperativo espresso o sottinteso, nè indicanti tempo, come ai nn. 6°, 7° e 8°, da me più sopra spiegati :

quantu s'affacciau, e morsi
quantu ci vaju iu, aggiustu tutti cosi
poviru picciottu! sulu quantu a guardau, e so frati ci sparau

nei quali esempi *quantu* ha chiaramente un senso diverso da *ut* finale e da *quod* o *quantum* delle proposizioni relative-consecutive o restrittive[1], e ha preso la funzione di una vera congiunzione, la quale introduce una proposizione di nuovo tipo, che chiamerei *di misura* dal nome stesso dell' accusativo di misura *quantum*.

*
* *

Di congiunzioni romanze provenienti da avverbi o da altre parole si ha già conoscenza, e la ricca Grammatica delle lingue romanze del Meyer-Lübke (III, 568) ne fa pur cenno. Io stesso ebbi a studiare diffusamente un caso di questo genere, l'uso, cioè, dell'avv. lat. *mŏdŏ* in proposizioni indipendenti e dipendenti, anch'esse caratteristiche e proprie dei dialetti calabro-siculi (*mi trasi* : « entri » ; *ci dissi mi trasi* : « gli dissi d'entrare »), per esprimere desideri ed esortazioni, in sostituzione di *ut* o di *mŏdŏ ut* finale che pur si trova in Terenzio[2]. In quel mio lavoro[3], volendo spiegare l'uso del presente nella proposizione dipendente da una principale di tempo passato, quale vedesi in *ci dissi mi trasi*, riportai la spiegazione del Meyer-Lübke, che, cioè, questo avviene nei dialetti romanzi dopo i verbi dichiarativi e interrogativi, come se si fossero conservate le proposizioni indipendenti l'una dall'altra. Così, *ci dissi* : *mi trasi*. Ma

1. Riemann et Goelzer, *Gramm. comp. du grec et du latin, Syntaxe*, 438.
2. *Adelphoe*, 8, 59.
3. *Lat. modo nel dialetto sicil.*, p. 16.

aggiunsi in nota : « Ad un'altra ragione io penso inoltre per spiegarmi l'uso del presente dopo *mu*, *mi*. Vi avrà contribuito forse il significato temporale di *mödö* ? » Ora sarei tentato, dopo quel che ho detto della cong. sicil. *quantu* a togliere il punto interrogativo nel mio pensiero di allora . Perché anche *quantum*, dando vita a *quantu*, ha tramandato ad esso tutto il suo significato originario di accusativo di misura [1]. Conservando tale significato, questo *quantum*, mentre moltissimi avverbi e congiunzioni latine presto scomparvero, nè si tramandarono nelle lingue romanze, e tra esse l'importantissima *ut* [2], venne ad assumere, come accadde anche per *mödö*, la funzione di congiunzione e a dare particolare significazione a tutta una frase, secondo abbiamo visto negli esempi caratteristici e propri del dialetto siciliano.

E così particelle all'apparenza vuote di significato (sic.-calab. *mi*, *mu* < lat. *modo* ; sic. *quantu* < lat. *quantum*) dànno bellezza e varietà di espressione alla lingua, col comunicare alla frase fino le sfumature del proprio significato, e fanno per ciò sembrare, come ben dice il Bréal, « la creation du langage une œuvre supérieure à la raison humaine ».

*
* *

Insomma, *quantu* introduce un concetto di misura, nella quale funzione è segno grammaticale di subordinazione (*aspetta quantu m'accattu i sicaretti*), e può altresì presentare un concetto di misura relativamente indipendente in una proposizione prin-

1. Lo si vede anche dall' uso della preposiz. *per* (sic. *pri*) davanti a questo accusativo, quando si vuole indicare con maggiore intensità e con molta esattezza l'idea di misura , uso questo che nel latino si trova [illegible] accusativi di misura indicanti la durata del tempo e l'estensione dello spazio : *per totam noctem* invece di *totam noctem*, ecc. Gli esempi siciliani si riferiscono (nn. 9 e 10), coll' aggiunta di *pri* davanti a *quantu*, acquistano in [illegible] forza.

2. Vedi Grandgent, *Lat.* [illegible], 1914, 11 ; G. Paris, *M*[illegible], M. Roques, fasc. II, 1906, 201. Meyer Lübke, *Gr.* [illegible], III, [illegible] in ispecie per *ut* ; Bréal, *Essai de sémantique*, 1913, ch. XIX, [illegible] con larghe vedute la questione delle categorie grammaticali [illegible] derivate per lenta elaborazione da avverbi, le congiunzioni da pronomi ;

cipale. In quest'ultimo caso (v. l'es. del Pitrè *quantu viu chi si uni lici* e gli es. da me riportati ai nn. 3, 4, 5), la proposizione si separa da ogni dipendenza e fa parte per sè, la qual cosa appunto, si sa, accade particolarmente con le proposizioni che cominciano per un pronome relativo o per una congiunzione da esso derivata [1]. Frequente è l'omissione dell'imperativo negli esempi, come al n° 1 e 2 [2]. Dicendo : *Quantu l'agiu u giurnali*, si può ben sottintendere nell'uno e nell'altro caso *dammi* e *aspetta*. *Quantu* dà in generale al contenuto della proposizione subordinata tale chiaro ed espressivo significato che il senso della principale risulta da esso contenuto molto sufficientemente [2] : del resto in questo caso supplisce alla mancanza della principale il gesto che accompagna *quantu*. In molti esempi una mancanza di questo genere è così abituale e naturale che non si può parlare di vera omissione. Nell'esempio del Pitrè *quantu* introduce una vera proposizione principale, la quale esprime un'intenzione limitata, un'idea che ha una misura, per cui può ben tradursi in italiano anche con un condizionale : *Quantu u viu* : « solo che io lo veda », « vorrei un po' vederlo. »

II

STAJU, VAJU UNNI U MEDICU

Tanto gli studiosi di fonologia romanza — e in Italia e fuori sono molti e molto benemeriti — che coloro i quali fanno oggetto dei loro studi la sintassi, vengono ad applicare lo

1. Brugmann, *op. cit.*, 733.

2. Mi piace riportare altri esempi caratteristici. Ecco un dialogo catanese. Una madre : « Mitina, ajutiti, figlia » (Agatina, spicciati, figlia mia). La figlia : « Ora, o ma', *quantu* ci speddu di scriviri a littra a Turiddu ». È una madre che sollecita la figlia a sbrigarsi, perchè debbono uscire di casa ; la figlia le risponde : « Ora, mamma (sottint. *aspetta*), solo il tempo che impiego a scrivere la lettera a Salvatore, poi verrò, sarò con te. » Ancora, a Messina. Un tale si presenta a un amico per chiedere un ricovero — notiamo un semplice e provvisorio ricovero — pel suo cane, e dice appunto : « M'aviti a ffari stu favuri. Aju stu cani, quantu m'u tiniti. » In questi due esempi il *quantu* è sufficiente a far comprendere il concetto della principale ; nel 1° es.

stesso metodo e a procedere per la medesima via. Lo specialista, diciamo così, di sintassi, che voglia fare, per es., degli studi sulle particelle invariabili, deve mostrare i procedimenti per cui si compiono le modificazioni di significato e deve segnalare in che rapporti reciproci si trovino le diverse particelle e in qual modo si siano operati i cambiamenti di funzioni, ecc. [1], perchè in generale le particelle che servono a formare gruppi di parole, durante l'evoluzione dal latino alle lingue romanze, hanno subito modificazioni di funzione e anche di significato. Come i suoni hanno la loro storia e variano nel tempo e nello spazio, così avviene della sintassi, la quale studia i varii modi di raggruppare le parole tramandateci dal latino e ci mostra per es. per il francese, l'italiano, lo spagnuolo, ecc., come si sia supplito, con procedimenti sempre nuovi, alle perturbazioni e alle insufficienze che si sono andate manifestando nel perenne svolgimento del linguaggio.

E questo è il caso del lat. *mòdŏ* e del lat. *quantum* nel dialetto siciliano, come abbiamo studiato; ed è pure il caso del lat. *unde* che esaminiamo in questa nota.

*
* *

Bene osserva il Bréal [2] : « Plus moderne encore que la catégorie de l'adverbe est celle de la préposition... Les mots *ab*, *ex*, *in*, *ad*, étaient des adverbes de lieu, comme on le voit encore pour la plupart d'entre eux en remontant à leur plus ancienne forme et à leur plus ancien emploi. Mais l'habitude de les voir joints à un certain cas a suggéré l'idée d'un rapport de cause à effet : ce petit mot, qui était un simple accompagnement de l'accusatif ou de l'ablatif, parut les régir. Dès lors il les a régis en effet : d'adverbe il devint préposition. » Insomma, in origine le prep. latine di luogo sono, come si sa, avverbi di significato locale, i quali son passati a determinare in modo più

è sottinteso *a pe[illegible]*, cioè fino a tanto, [illegible] tinteso *[illegible]*, cioè di [illegible] non dovete d[illegible] da mangiare, nè [illegible] derlo

1. Meyer-Lübke, [illegible], III, [illegible].
2. Bréal [illegible], 18[illegible]

preciso i rapporti di luogo, e presi da alcuni casi : la direzione, lo stato in luogo, ecc. . Questo fenomeno sintattico può dirsi anche semantico. È in base al suo significato locale che un avverbio prende la veste di altra categoria, cioè di preposizione, e viene a indicare, chiarire e rafforzare dei rapporti locali, espressi in latino coll'ablativo e coll'accusativo.

Lo sviluppo di questo fenomeno, cioè il formarsi di nuove categorie, deve essere naturale al nostro spirito, perchè, come nella storia delle lingue classiche, si ripete anche in quella delle lingue romanze. Vediamo.

Unde, non conservando il significato del latino classico, prese nel mondo romanzo il posto di *ubi*, di un *ubi* che a sua volta si era allontanato dal significato latino, venendo incaricato d'indicare anche la direzione [2]. *Unde* e *ubi* nella nostra penisola hanno dato luogo ad avverbi indicanti moto a luogo e stato in luogo, e si sono divisi il campo dei dialetti italiani. *Ubi* ha dato al settentrione origine a *ove* e, con la combinazione di *de*, a *dove* (*ove vai? ove stai? desidero conoscere la città dove stai*); *unde* in generale vi corrisponde con le stesse funzioni nei dialetti meridionali [3] e in tutto il siciliano (*unni vai? unni stai? vogghiu canusciri a città unni stai*), cioè come avverbio di luogo nelle proposizioni interrogative e nelle relative.

Son questi due avverbi di luogo *ubi* e *unde* che sotto le loro forme romanze son passati alla categoria di preposizioni.

Limitiamo la nostra ricerca alla Sicilia, dove *unni* è usato come preposizione negli esempi :

1. *staju unn' u medicu* : « sto presso, dal medico. »
2. *vaju unn' u medicu* : « vado dal medico. »

I vocabolari siciliani non notano quest' uso; solo il Traina

1. Cocchia, *op. cit.*, 209.

2. Grandgent, *op. cit.*, 52 : « Le parole che esprimono stato in luogo o moto a luogo si confusero insieme, ed *ubi* si usò per *quo*. »

3. Così pure nel rum. *unde*, port. *onde*, a. franc. *ont*, prov. *on*, spagn. *onde*, *donde*. I continuatori romanzi di *unde* sono degni di particolare interesse da parte del linguista. Per il caso nostro noto che anche nel toscano, per quel che ricordo, non mancano esempi di *onde* per *dove*. Il Petrarca ne ha qualcuno, il Boccaccio (Filoc. II : « Onde son fuggiti i verdi prati ?») e anche Guittone (« E là ond' io vado trovo la mia morte »). Forse si deve questo uso a influenza meridionale ?

registra *unni*, oltre che come avverbio : « dove, ove », come preposizione : « al, dal », e rimanda giustamente a *unni* per le forme aferetiche *'nni* e *'nna* che noi esamineremo più avanti. Al Meyer-Lübke non è sfuggita la nostra particolarità sintattica che gli parve propria della Sicilia, dell' Italia meridionale e della Galizia [1]. « Ainsi (scrive) *unde* : en mess. *si un' annan unni' iddu* (elle alla à lui), en marsal. *eu veńu nni vošenza* (je viens à votre Excellence), en regg. cal. *pinsau mi vai ndu re* (elle pensa à aller au roi), donc en Sicile et dans la Calabre Ultérieure, puis aussi à Saponara di Grumento, tandis que dans la Calabre Citérieure c'est *de ubi* qu'on rencontre, ainsi à Castrovillari : *vuggyu i addú stu re*, *iu no bengo addú tia* et du reste aussi plus au Sud à Catanzaro : *quanti gienti anne pitremma vanno vane*, *vayu duce pitremma* et au Nord aussi à Bénévent et à Naples, à l'Est à Senise dans la Basilicate et à Ariano di Puglia [2] ». Come spiega il romanista viennese questa particolarità ? « Il s'agit (osserva) ici de représentants de *ubi*, c.-à-d. donc que, dans une proposition relative déterminant un lieu, le verbe n'est pas exprimé parce qu'il s'entend de lui-même, que par conséquent le sujet se trouve avec la conjonction dans une corrélation aussi étroite que celle qui unit d'ordinaire l'une à l'autre la préposition et le nom et que finalement cette corrélation, par suite du sens locatif qu'elle exprime, est entièrement assimilée à la tournure habituellement usitée pour marquer les rapports de lieu. »

Unni dunque è una preposizione che sta, coi complementi di stato in luogo e di moto a luogo, al posto di *in* e di *a*, particelle queste insignificative per il parlante, ed esprime più chiaramente e fortemente l'idea di luogo, come appare nelle interrogazioni, in cui essa è come l'anima delle proposizioni. Es. *unni iti* ?, cioè in qual luogo andate ? ; e a questa domanda si risponde che si va dal sindaco, cioè dove è il sindaco, *unni u sinnicu*. *In* o *ad* sono preposizioni troppo sbiadite e tenui per significare stato presso o moto verso una cosa o una persona. *In* propriamente esprime l'idea di luogo e spesso interiorità

1. Il fenomeno ha più vasti confini. [illegible] rispondenti a quelli siciliani.

2. Meyer-Lübke, *op. cit.*, III, 431.

dell' insieme di un luogo, come pure il soggiornare o il penetrare in un interno del luogo, e designa anche un punto che si trova alla superficie di un oggetto (in questi e simili casi si usa anche nelle frasi metaforiche); *ad* indica in latino come in romanzo la prossimità o la direzione di un movimento verso qualche cosa o persona, e per il nostro caso sarebbe più appropriata di *in* (*a* infatti si usa nello spagn. e nel portoghese), ma non è sufficiente perchè in *ad* c'è più l'idea di *apud*. Nella frase spagnuola infatti *entró a su amo* : « entrò dal suo padrone », noi vediamo espressa l'idea di prossimità, di vicinanza a una persona, ma non riprodotto perfettamente tutto il pensiero : l'idea di luogo che si vuole esprimere rimane sbiadita, mentre l'es. sicil. *trasiu unni so ziu* è quanto di più espressivo si possa avere in questo caso. Non viene in esso indicata l'interiorità, che non è il caso con le persone, nè la semplice prossimità; ma il luogo, quasi abituale e proprio, dove abita o si trova lo zio. Così si spiega perchè *unni* è riservato ai soli nomi di persona.

Un' altra preposizione di nuova formazione, proveniente eziandio da un avverbio è la rumena *la* (dal lat. *illac*), che d'ordinario è passata a sostituire *ad* nelle varie accezioni. S'incontra anche a Teramo e nel Friuli, come per es. *la di me pari* : « presso mio padre ». In simili casi *la* come pure *unni* hanno la stessa funzione della preposizione franc. *chez* (che è anch'essa di nuova formazione e derivata dal sostantivo lat. *casa*) e della strana preposizione italiana *da* che in generale si usa appunto coi nomi di persona : *vado da lui, mangio da lui* [1]. Anche un

---

1. Sintatticamente il [illegible] toscano di questi esempi si connette al fenomeno che noi studiamo ; foneticamente, stando agli ultimi risultati degli studi, no. Si sa che l'opinione generale sostiene *da* < *de* + *ad* < *ad*. Per il Meyer-Lubke (III, 132), la combinazione *de* + *ad*, sostenuta fra gli altri dal Korting (non parlo dell' origine osca che propone il Mohl, *Lexique*, 38-47 e di altre spiegazioni), non è possibile, perchè mai si uniscono due preposizioni di senso identico o quasi e perchè non può parlarsi di rafforzamento, che è fenomeno finora non dimostrato nel dominio delle preposizioni latino-romanze. È vero dunque che un *da* [illegible] *de* + *ad* pare confermato negli esempi [illegible] *da mari* [illegible] *capra* [illegible] *da* [illegible], in cui *de* avrebbe un valore partitivo e [illegible] il senso di *à* francese, come nello spagnuolo *de a* ; ma il *da* per stato in luogo e moto a luogo dei nostri esempi (*vado da lui*) è diverso, come pure è diverso dal *da* di moto da un luogo [illegible] io non saprei vedere in tutt' e due

nome di persona reggono nei Grigioni le particelle *tier, tiers, ter* (da [illegible]), al posto di *ad*, negli esempi riferiti dal Meyer-Lübke (III, 436). Il M.-L. avvicina e mette insieme (III, 438) i tre casi : il rumeno, il franc. e l'ital.; però non vi comprende quest' ultimo dei Grigioni; nè segnala la somiglianza che essi hanno col sicil. *unni*, che pur introduce un complem. di luogo coi nomi di persona dopo i verbi *stare, essere, andare, venire, entrare, mandare* e simili. Ma si possono considerare tutti come casi di uno stesso fenomeno.

L'avverbio siciliano *unni*, divenuto preposizione, regge un sostantivo direttamente o unendosi ad altra preposizione. Quest' ultimo caso non è sconosciuto al latino stesso (*usque ad*), ed è assai frequente nelle lingue romanze [1]. Ess. : spagn. *hacia* da *hace* [illegible] *a* : [illegible] in faccia a [illegible]; rum. [illegible] *la* da [illegible]. Così il sicil. *unna*, non segnalato dal M.-L., che si trova accanto a *unni*, si spiega come una unione di *unni* [illegible] *a* (*unde* [illegible] *ad*), in cui la seconda particella serve a determinare e a rafforzare la funzione prepositiva che è venuta a prendere l'avverbio *unni*. Questa funzione è pur bene attestata per altra via. Nelle frasi *vaju* o *staju unni mia* (vado o sto da me), è chiaro che il pronome *mia* si trova nel caso indiretto (il sogg. è *ju*) e dipende da *unni* che qui è, senza contrasto, una vera preposizione.

i casi di *ad* una stessa derivazione. Nota tuttavia di [illegible] potrebbe essere anche tratto, come pensa il Meyer-Lübke, da [illegible] *a, la*; si spiegherebbe come il [illegible] esempi [illegible] del *de*. Il M.-L. non ce lo dice. Egli (III, 436) nota semplicemente che l'ital. *da* ha preso in una misura considerevole il posto di [illegible] rimanendo meno legato dei nostri esempi, [illegible] babilmente per una confusione tra l'azione e lo stato risultante da questa azione. Vi un' espressione come [illegible] *fare da lui*. In genere è un po' strano che [illegible] diretto di trascurare l'espressione di moto a luogo [illegible] Per questa funzione di *da* invece lo studioso tenterà a vedere [illegible] Certo è che da *ratio* unito con [illegible] In A[illegible] donna ». Non si potrebbe pensare, e il [illegible] *ad* [illegible] *a*, [illegible] e nel lontano indipendentemente [illegible]

1. Meyer-Lübke, III, 126, 270.

*
* *

A chiarimento di quanto ho fin qui detto, riporto una serie di esempi siciliani.

La forma *unni* si trova nella parlata di Messina e in buona parte dei vernacoli di paesi vicini che, secondo il mio avviso, costituiscono con questa un gruppo dialettale a parte.

Qui cade acconcio notare che cosa intendo per questo gruppo. Stando alla divisione delle Schneegans [1], il vernacolo messinese e i vicini formerebbero un gruppo — un sottodialetto siciliano, diciamo così — coi vernacoli circoscritti tra Messina, Mistretta, Caltagirone, Siracusa, i quali son detti da lui vernacoli della costa orientale, distinti dai tre gruppi di vernacoli della costa occidentale, dell' interno, e della punta sud-est dell' isola.

Ma, oltre che per altri fatti linguistici, dallo studio dei fenomeni sintattici mi sono andato persuadendo che il gruppo della costa orientale si distingue in due. I vernacoli, di Catania, della parte settentrionale della sua provincia fino al mandamento di Giarre, dell' interno nei territori di Leonforte e Caltagirone e della parte meridionale fino a Siracusa, non possono formare un gruppo unico dialettale con i vernacoli di Messina e dintorni. Il paio di fenomeni fonetici riportati dallo Schneegans per sostenere il contrario sono poca cosa, nè sono decisivi. Lo studioso tedesco infatti è obbligato a segnalare come eccezioni a questi pochi fenomeni generali certe particolarità di questa o quella località inclusa nel suo troppo esteso gruppo della costa orientale. Sono delle particolarità proprie del messinese o del vicino milazzese da una parte, e altre proprie di paesi i cui vernacoli hanno affinità con la parlata catanese, come quello di Linguaglossa (prov. di Catania) e di Siracusa. Inoltre, lo stesso Schneegans, coscienzioso raccoglitore di esempi e di documenti dialettali, riferisce per il lessico alcune differenze fondamentali, propriamente tra Catania e Messina. E, senza volerlo, viene così a segnare due gruppi : uno, che dal centro più importante, diremo dialetto messinese; e l'altro, per

1. *Laute u. Lautentw. d. sicil. Dialekts*, Strassburg, 1888, 151. Vedasi pure la cartina in fine del libro.

la stessa ragione, catanese. Questo si distingue dal primo, non meno che dal gruppo della costa occidentale, cioè dal sottodialetto siciliano che fa capo a Palermo. Non mi soffermo nei particolari, ma sta di fatto che allo stato attuale delle cose il sottodialetto siciliano, che ha per centro Messina, con caratteri propri fonetici, morfologici e sintattici, viene a morire, ad ovest, a Mistretta; nell' interno a Francavilla-Randazzo; a sud a Taormina-Calatabiano. Insomma, questo sottodialetto è circoscritto quasi entro i confini dell' attuale provincia di Messina. Io ho avuto molte volte occasione di notare un certo distacco dialettale tra l'ultimo paese, sulla costa, in provincia di Messina, e il primo di quella di Catania; e gli abitanti dell' uno e l'altro paese hanno la coscienza delle differenze dei loro dialetti, per la qual ragione si scherzano a vicenda. Al sottodialetto messinese, limitato quasi ai paesi della provincia, si congiungono però i vernacoli dell' estrema punta della penisola (prov. di Reggio Calabria). L'ho notato nella mia ricerca sul *mi* mess. e *mu* reggino (dal lat. *mŏdŏ*) e ora posso confermarlo con *unni*. Io non so se prima di questo tempo siano stati sempre tali i confini del dialetto messinese; ma essi possono bene spiegarsi col fatto che Messina rappresenta il centro intellettuale, commerciale e amministrativo della sua provincia e per certi rispetti anche di Reggio. I continui contatti ideali e materiali, ambiti dai paesi della periferia, consacrati dalla tradizione e favoriti dalla felice posizione geografica di Messina, hanno contribuito a formare un dialetto con fisonomia e caratteri propri, che lo differenziano da altri sottodialetti siciliani.

Dunque, nel dialetto messinese abbiamo *unni*:

E se' nn' amman unni kiddu d'u pani
Non c'era unni so matri.

Nel resto dell' isola si trova la forma con aferesi *'nni*. Questa forma comincia ad apparire in paesi dello stesso dialetto messinese, non però nel capoluogo. A S. Giovanni di Mela abbiamo *unni* accanto a *'nni c' una* (*ca 'nna iu mulinaru; [illegible] la mulinaru; lu frati era 'nni lu mulinaru*); ma sempre *'nni* si incontra a Giarre, Riposto, Catania, Leonforte, Calatabiana, Ragusa, Palermo, Roccapalumba, Marsala, Licata, paesi di varie provincie, in cui ho fatto la ricerca personalmente. Esempi notevoli sono:

Palermo (per i vernacoli della costa occidentale) :

zaju 'nni lu re
jiri 'nna lu re.

Catania (per i vernacoli della costa orientale, esclusa la provincia di Messina e compresa Siracusa) :

zaju 'nn'ò prufissuri.

Piazza Armerina (colonia lombarda, dove in generale le consonanti sono scempie) :

'nu uutar.

Modica (per i vernacoli della punta sud-est) :

zaju 'ni ddia.

Caltanissetta (per i dialetti dell' interno) :

ricurriri 'nni lu reni [1].

1. Il M.-Lübke (III, 434) riporta un esempio di Caltanissetta in cui trovasi *'nti* al posto di *'nni* : *pucu di vu a ricurriri 'nti lu reni*. Questa particella per lui è dubbia perchè significa *ma* e a vero dire risponderebbe per conseguenza meglio a *unde*». Ho voluto fare una particolare inchiesta su questo caso, che si trova in contrasto coll' uso comune siciliano. Nelle raccolte di documenti dialettali del Pitrè, Caltanissetta è rappresentata in minima parte, e per il caso nostro abbiamo questo esempio : *cu 'nni iu Re* (*Fiab. nov. e racc. sicil.*, III, 205), che contrasta con quello del M.-Lübke. Ma il vero è che i Caltanissettesi d'oggi, in generale, usano questa forma *nni*, ed anche, più raramente, *'nti*. Io ho sentito spontaneamente espressi questi esempi : *ricurriri 'nni lu reni* e *ricurriri 'nti lu reni*. Lo stesso parlante, se specialmente viene, dopo, avvertito di stare attento alla pronunzia della nostra particella, si mostra incerto nello scegliere. Il medesimo fenomeno si ripete con la particella che ha origine da *intus* e sta ad esprimere l'interno di un luogo, in sostituzione di *in*. Tralascio di esaminare la ragione di tale incertezza in questo ultimo caso che non mi interessa; ma per il caso nostro esprimo la mia opinione. Di *d* passata in *t* non credo si possa parlare : non è nemmeno del dialetto nisseno il fenomeno dei dialetti d'Italia meridionale (Guarnerio, *Ar. glott. it.*, 1918, 393) del *a* mediano postonico indurito in *i*, e nel caso del M.-Lübke come in quello raccolto e riportato da me non si può pensare a una provenienza di *'nti* da *unde*, sibbene da *intus*. Questa particella nell' esempio nostro si sarà sostituita a *unde*. Ciò si può spiegare col fatto che i casi in cui è venuto a usarsi *intus*, al posto di *in* per indicare un complemento di luogo co' nomi di cosa, sono assai più numerosi rispetto a quelli in cui troviamo

Girgenti (id. dell' interno) :

ju mi 'nni caju 'nn'u pruvissuri.

Licata (isola linguistica del gruppo di vernacoli della punta sud-est) :

'nni mo niputi.

Infine accanto a *'nnu* abbiamo *unda*, *'nnii* in alcuni paesi, dove il nesso *nd*, contrariamente all' uso generale dell' isola, si è conservato [1]. Così a Nicosia :

Partittu p' und' 'e ti vebie,

e egualmente a Bronte :

'ndi nanri ; 'ndi Don Ciccin.

III

NUN SACCIU S'IDDU SCANNUNU

Una particolarità del dialetto catanese, cioè della parlata della città di Catania e dei vicini vernacoli affini, è *iddu* [2] in casi come quello segnato in capo alla presente nota e corrispon-

---

unde coi nomi di persona, e quindi sono prevalsi e hanno sostituito questi ultimi, per cui i nomi di persona vengono considerati come nomi di cosa. *Va 'nni lu re* e *va 'nni la regina* sono due complementi di moto a luogo, e come tali si identificano qualche volta nella coscienza del parlante. Questa identificazione [illegible] fenomeno ho riscontrato in paesi attorno a Caltanissetta : Riesi, Mazzarino, Villarosa, Calascibetta, Pietraperzia, Valguarnera, dove si sente *'nni a Sommiva* e *'nni i [illegible]* accanto a *'nd' a Sommiva* [illegible]. Solo a Barrafranca ho sentito una *a* al posto della *i*.

1. Di *u* [illegible] *d* non passato in *n* a Milano discorre [illegible]. Nel mio ho notato che le persone interrogate sono pe[illegible] e ho visto che per il caso nostro alcuni abitanti di [illegible] con questo esempio : *[illegible]*, ma costoro [illegible] ad accostarsi all' uso generale del dialetto siciliano e [illegible] principale del gruppo dei vernacoli vicini, cioè al [illegible].

2. Può ben derivare dalla forma [illegible] del loro sviluppo fonetico [illegible] sono distinti [illegible].

dente all' espressione italiana : « non so se (i macellai) propriamente ammazzeranno ».

In questo caso *iddu* è un pronome di 3 persona e ha l'ufficio di soggetto di un verbo impersonale. Ma quale è il verbo? Non *scannunu* che è al plurale, mentre *iddu* è al sing. Il soggetto di questo verbo è chiaramente *chianchieri* (macellai). Vediamo un altro esempio affine. Quando si chiede a qualcuno : « Tornano i tuoi fratelli dalla campagna? », un catanese risponde : *Nun sacciu s'iddu tornunu,* sottintendendo « i miei fratelli » (i me' frati), nella qual risposta *iddu* (e non *iddi* : « essi ») è pronome di terza persona invariabile. I due esempi surriferiti, secondo me, debbono intendersi così : *Nun sacciu s'iddu è* (*o succedi*) *ka scannunu ; nun sacciu s'iddu è* (*o succedi*) *ka tornunu.* L'affine vernacolo di Caltagirone ci conferma questa nostra spiegazione di *iddu*, che da solo forma una proposizione ellittica. A Caltagirone nel nostro caso si dice : *Nũ sacciu s'uddu ki scanninu*; nella quale espressione si scorgono tre proposizioni : la principale *nũ sacciu*, e due secondarie rette rispettivamente dalla congiunzione *si* (*s'uddu,* sottinteso *è* o *succedi*) e dalla *ki* (*ki scanninu*). Un altro esempio coll' intromissione della cong. *che* ho raccolto a Buccheri : *nun sacciu s'uddi k'a canusci*. Per questi esempi è chiaro che *iddu* non è soggetto dei verbi davanti ai quali si trova, non di *scannunu*, nè di *tornunu*.

Questa costruzione è normale. Noi ci troviamo di fronte a proposizioni interrogative indirette, che vengono introdotte da *se*. Es. ital. *non so se posso venire*. Il punto di partenza di queste proposizioni — nota bene il M. Lübke [1] — consiste « dans certaines propositions optatives exprimées sous forme de conditionnelles et dont la réalisation est mise en question par un verbe de doute qui probablement suivait tout d'abord : « s'il venait! J'en doute » ; « si c'était vrai, je ne le sais pas ». E difatti negli esempi siciliani è implicito il desiderio che accada ciò che all' atto del parlare si ignora. C'è, per esempio, un tale che vorrebbe trovare carne per acquistarla per sè, ma egli però non sa se si macellerà quel giorno. Allora così ragiona : Io oggi avrei desiderio di mangiare carne, ma la questione è che *nun sacciu s'iddu scannunu*. Così, cioè come propo-

1. *Op. cit.* III, 578.

sizioni ottative, si spiegano altre frasi, dove entra *siddu* (*s'iddu*) a esprimere un desiderio, della cui realizzazione si ha dubbio. Un tale domanda, per es., con interesse se un importante personaggio o un amico caro verrà da lontano e se si potrà fermare a mangiare in casa sua, e l'interrogato, che può saperne di più, risponde : *A siddu veni*, con che vuole avvertire che forse verrà, come è nel desiderio comune, ma che, quanto a fermarsi a mangiare, non può parlarsene. *A siddu*, poi, come espressione isolata significa « forse » ed esprime dubbio che reca dispiacere, in una parola, perplessità. In tale espressione di dubbio, di perplessità consiste la particolarità sintattica di cui ci occupiamo, e per ciò si spiega la forma impersonale. Lo stesso M.-L. (III, 677) ha notato che nelle interrogative subordinate « la perplexité de celui qui parle exerce sur lui un tel effet qu'il tient pour perplexe non seulement lui-même, mais en somme n'importe qui, ce qui fait qu'il ne donne pas non plus à sa pensée une tournure individuelle, mais qu'il se borne à exprimer l'idée verbale sous sa forme la plus générale. Dès lors, une locution comme *non so che fare* ne serait donc pas l'équivalent de « je ne sais pas ce que je puis faire », mais de « je ne sais pas ce qu'on peut faire ». Il desiderio dubbioso, la perplessità viene espressa con un verbo impersonale, il che accade anche nel nostro caso. *Nun sacciu s'iddu scannunu* corrisponde veramente all' italiano « non so se egli avvenga che macellino », cioè « se forse, se *propriamente*, secondo desidererei, macellino », espressione diversa da « non so se macellino », in cui il parlante afferma semplicemente di non sapere una cosa. Par bene che l'ufficio speciale, che il pronome *ille* ha anche nel latino classico di annunziare e fare spiccare qualche cosa che segue, si continui nei nostri esempi siciliani.

La elisione, poi, del verbo *è*, *avviene*, *succede*, di 3ª persona è normale. Si sa che il verbo (in generale *essere*) manca spesso nelle espressioni dubitative, quali sono i nostri esempi. Nella maggior parte dei casi si tratta di « une tournure amenée par l'émotion où le verbe, parce qu'il s'entend de soi-même (c'est p. ex. *être* ou un verbe declaratif ou affirmatif), n'est pas exprimé » [1].

1. Meyer Lübke, III, 650.

Da quanto abbiamo detto, risulta che *s'iddu* (*si iddu*) sta a rappresentare una proposizione ellittica, che serve a esprimere una sfumatura importante del pensiero.

IV

ORA ORA; NUDU NUDU; CASA CASA; CU VENI VENI

Il raddoppiamento o ripetizione di una parola serve a rafforzare l'idea che essa esprime ed è un uso proprio dell' italiano e più particolarmente dei dialetti. Ess. ital. *diventò rosso rosso; se nulla nulla sperasse di essere esaudito*; sicil. *na picciotta povira povira; primu primu è chi ci voli un figghiu*, ecc. Così il Meyer-Lübke [1], che giustamente considera tale modo di dire come un gruppo di parole omogenee per giustapposizione. Però, egli [2] riporta come un caso particolare di raddoppiamento l'ital. *a molto a molto*, così pure *a corpo a corpo*, *a muro a muro*, *a poco a poco*, *a solo a solo*, ecc. e, poichè in simili esempi le altre lingue usano solamente una *a*, pensa che « peut-être la tournure italienne est le résultat d'une tendance à assimiler entièrement les deux membres, c.-à-d. encore une fois de la préférence accordée au redoublement; *a corpo a corpo* serait donc une modification de la tournure plus ancienne *corpo a corpo* ». Per il M.-L. dunque questa maniera di dire originariamente risulterebbe da un aggruppamento di due parole omogenee per copulazione subordinativa, tanto che egli torna a studiare questo caso particolare nel § 251 al sottocapitolo : aggruppamento di parole per copulazione, cioè mediante le preposizioni *a* e *per*, e cade nella confusione — spesso inevitabile in un' opera voluminosa e generale come la sua — di mettere nella stessa categoria l'esempio surriferito e questi altri : *pezzo per pezzo*, *anno per anno*, *di mano in mano*, che sono veri raddoppiamenti per copulazione subordinativa ed entrano nella categoria dei comple-

1. *Op. cit.*, III, 133. V. pure Grandgent, *op. cit.*, 36 e 44 : « La ripetizione fu usata, come talvolta nel latino classico, per enfasi. Molti esempi sono stati trovati in Petronio : *mal mal*... La ripetizione a scopo intensivo non è rara nei tardi scrittori : Commodiano, *malum mal m* ecc. ».

2. Nel paragrafo 134.

menti avverbiali. Noi vedremo invece che nell' es. *a poco a poco* si tratta di vero raddoppiamento per giustapposizione.

*
* *

Ma esaminiamo partitamente i casi di raddoppiamento di parole omogenee per rafforzare un' idea, laddove sono più caratteristici, cioè nel dialetto siciliano.

I *ora ora* (*ora ora*) ; *primu primu* ; *assai assai* ; *ranzu ranzu* ;
Ia *a ttempu a ttempu* ; *a mmanu a mmanu* ; *a ffinesta a ffinesta* ; *a ppugna a ppugna* ;
II *nudu nudu* ; *sulu sulu* (*sulu sulittu*) ; *scanzata scanzata* ; *curremu curremu* ;
III *casi casi* ; *strata strata* ; *manu manu* ; *pedi pedi* ,
IV *cu veni veni* ; *unni u viu viu* ; *ccu dici dici*, *non ti viu viu*.

In tutti questi quattro casi abbiamo un raddoppiamento o ripetizione : di un avverbio, di un aggettivo o participio o gerundio, di un sostantivo, e di un verbo. Nei primi due casi (I e II) abbiamo tipi di superlativi, tali e quali come in ital. [1], e ciò è naturale, perchè l'idea rappresentata da un aggettivo o da un avverbio, cioè da parti del discorso che servono ad aggiungere una qualità a un nome o a un verbo, può bene essere rafforzata al grado superlativo. *Ora ora* è più forte di *ora* e significa « nel momento, all' istante in cui si parla » ; *primu primu* significa « in primissimo luogo » ; *assai assai* : « assaissimo » ; nei quali esempi il raddoppiamento dell' avverbio rafforza l'idea da esso espressa. Dello stesso tipo è l'aggettivo raddoppiato *nudu nudu* : « tutto nudo, assolutamente nudo », come pure *curremu curremu* : « correndo di tutta carriera ».

A questa sorta di superlativo per raddoppiamento va naturalmente unito il superlativo del tipo *novo novente*, molto diffuso

1. È notevole che la ripetizione dell' [illegible] [illegible] nel parlare familiare che nelle scritture (v. Fornaciari, [illegible], p. 35). Il Salvati (*[illegible]*, [illegible] *D*[illegible]), [illegible] numero di superlativi composti per [illegible] della parola [illegible] *[illegible]*, *[illegible]*, *[illegible]*, [illegible]

in tutta l'Italia settentrionale e, quel che più ci interessa, il tipo meridionale siciliano : *ora oritta, sulu sulittu*. La desinenza *-ittu* (*-itta, -itti*) è suffisso diminuitivo, che serve nel nostro caso a rafforzare maggiormente l'idea che si vuol esprimere, l'idea già rafforzata dal raddoppiamento stesso. Se *ora ora* significa « in questo momento », *ora oritta* dà maggior forza all' idea dell' istantaneità, e vuol dire : assolutamente ora ora, proprio in questo attimo », e *sulu sulittu* : « più che mai solo, addirittura solo ». Per la maniera lombarda *nöf novent*, secondo il M.-L. (III, 134) e il Bertoni [1], il concetto del superlativo sarà, espresso più dalla ripetizione dell' idea che dal suffisso *-ent* ; invece per la maniera sicil. *ora oritta*, ecc. è chiaro che il suffisso ha la sua influenza nel concetto stesso del superlativo espresso dalla ripetizione.

Tra il I e il II caso di raddoppiamento per giustapposizione per cui si esprime un concetto al grado superlativo, abbiamo intercalato degli esempi (Ia), che sono anche raddoppiamenti per giustapposizione, come abbiamo accennato più avanti, contro alla confusa classificazione in cui è caduto il M.-L. Nelle frasi come *a ttempu a ttempu* ecc. ci troviamo di fronte a veri raddoppiamenti di espressioni avverbiali, dello stesso tipo di quelli sopra riferiti di aggettivi e di avverbi. Questo fenomeno fu intravisto dal Rajna [2], quando scrisse : « Abbiamo *conbacter a corpo* dove pressochè tutti s'aspettano *a corpo a corpo*. Posto che ci fosse errore, esso è tuttavia di natura da potersi attribuire a una sbadataggine dell' autore medesimo. Ma poi non c'è neppure bisogno nient' affatto di ricorrere a cotale supposizione. Anche il semplice *a corpo*, non altrimenti da quel che segue per *a fronte*, usavasi in cambio della formola raddoppiata, e certi vocabolari non mancano di notar la cosa e di addurre qualche esempio ». Esempio caratteristico dell' italiano fra infiniti altri è *in fretta in fretta* : « S'incamminò in fretta in fretta al convento » (Manzoni). In sicil. la frase avverbiale *a ttempu* : « adagio » sta bene da sola e può anche raddoppiarsi : e in questo caso rafforza l'idea da essa espressa e significa : « adagio adagio ». Così pure accade per : *a ffudda a ffudda* : « in gran

1. *Italia dialettale*. Milano, 1916, 109

2. *Una canzone di m. Antonio da Ferrara e l'abruzzismo del linguaggio nella nostra antica letter.*, in *Giorn. st. d. lett. it.*, XIII, 16.

furia »; *a mmanu a mmanu* : « subito subito »; *a sulu a sulu* : « assolutamente da solo [1] ».

*
* *

Un caso speciale, proprio siciliano, di raddoppiamento è rappresentato dagli esempi *casi casi*; *strata strata* ecc. (III), che esprimono l'idea di estensione nello spazio. In *iva camminannu strati strati* (Catania) abbiamo un complemento di moto per luogo, che in italiano sarebbe costruito con *per* « andava camminando per le strade » e che pur in questa forma ha affinità col siciliano : *annava camminannu p''i strati* (Messina). Veramente c'è una certa differenza tra i due esempi siciliani. *Strati strati* indica un' idea generale d'estensione nello spazio, una idea di movimento in luogo indeterminato, non precisato, tanto che non può questa espressione essere seguita da una specificazione, come *strati strati di Palermo*, il che può avvenire nell' altro caso : *annava p'i strati di Palermo*. E questa differenza non è di poco momento.

Osserva per parte sua il M.-L. (III. 443) che « une autre extension de sens commune à toutes les langues romanes se rattache au latin *pendere per pedes*, où l'on voit que *per* indique la place à laquelle un objet est retenu, et de même alors en roum. *prinde pe cap*, en ital. *menare per la mano* ». E a questo altro caso corrisponde il siciliano *purtari manu manu*.

In ambedue i casi di estensione, che il latino indica per mezzo di *per*, abbiamo dunque in siciliano una ripetizione, un raddoppiamento del sostantivo senza alcuna preposizione. La soppressione di essa si può ritenere come una delle tante formazioni nuove del romanzo [2]. In francese abbiamo l'espressione :

1. Questi raddoppiamenti per giustapposizione, che sono [illegible] il grado superlativo, si distinguono da quelli che avvengono per [illegible] e subordinativa e che sono formati da sostantivi [illegible] di [illegible], specialmente *a*, *per*, come gli ess. riportati dal M.-L. [illegible] *di mano in mano*, i quali sono come complementi [illegible] significato secondo il valore del segnacaso, cioè della preposizione. Gli ess. sicil. : *corpa'nta corpa*, *corpu pi corpu*, *[illegible]*, *[illegible] nnu*, *di [illegible]* e intiuti altri, hanno [illegible] esempi italiani.

2. Meyer-Lübke, III, 423.

« il demeure rue de Seine », dove l'omissione della preposizione può spiegarsi come effetto di un' abbreviazione, del qual fenomeno abbiamo qualche esempio in altre lingue romanze. Nei nostri casi : *andai per le strade*; *lo condussi per mano*, l'omissione della preposiz. *per* del siciliano dà appunto all' espressione un senso di brevità e di rapidità propria dei complementi latini di luogo petrificati. L'idea di « estensione » viene invece espressa dalla ripetizione del sostantivo, e così abbiamo un caso particolare di complemento di luogo mediante il raddoppiamento di una parola.

* *

Finora abbiamo parlato di raddoppiamenti di un avverbio o frase avverbiale (I e Ia), di un aggettivo (II) e di un sostantivo (III), raddoppiamenti che esprimono un rafforzamento o maggiore intensità dell' idea, una continuità di essa o estensione nello spazio; ma un' altra sorta di raddoppiamento per giustapposizione si trova in siciliano, cioè la ripetizione di un verbo (IV).

Si sa che il latino per i pronomi relativi indefiniti (il Meyer-Lübke li chiama con più esattezza « relatifs de généralisation ») si serve delle forme raddoppiate del pronome relativo *quisquis*, *quidquid*, o allungate con *-cunque*, *-libet*, *-vis*. Raddoppiati si usano anche *quanti* (Cic. *quanti quanti* : « per grande che sia il prezzo »), *quantus* (Ter. *tu quantus quantus* : « per grande che tu sia ») e *unde* (Hor. *unde unde* = *undecumque* : « da qualunque parte »). Egualmente abbiamo in italiano pronomi e avverbi relativi raddoppiati con significato indefinito o generale *chi che*, *che che* accanto a *chiunque*, *qualunque*, *dovunque* ed a pronomi composti coi verbi *essere* e *volere* : *chicchessia*, *qualsivoglia*, ecc.

Nel dialetto siciliano non si ha nè il raddoppiamento del pronome, nè l'allungamento con *unquam* o con una forma verbale; ma la pura e semplice forma del pronome relativo seguita dal verbo raddoppiato.

Cu veni veni, divi nesciri : « chiunque venga, deve uscire »
Unni vaju vaju, tutti mi salutunu : « dovunque vada, tutti mi salutano. »

Questa particolarità sintattica del siciliano ha relazione con i casi di ripetizione di parola finora esaminati. Anche qui il raddoppiamento serve a dare un senso di maggiore ampiezza, di generalizzazione all' idea. Quando si raddoppia un avverbio o un aggettivo, l'idea ascende dal meno al più. Negli esempi *assai assai*, *a sulu a sulu*, *bonu bonu* non si ha il semplice *a ai*, *a sulu*, *bonu*, ma qualcosa di più ampio e di più esteso che abbiamo chiamato « grado superlativo »; una estensione indefinita nello spazio è espressa poi dalle frasi *vigna vigna* : « lungo tutta la vigna » (quasi a zonzo), *vigni vigni* : « lungo le vigne ». Allo stesso fenomeno si riattacca il raddoppiamento del verbo. Nel succitato esempio *cu veni veni*, *divi nesciri* non abbiamo limitazione : saran *tutti* quelli che vengono, che han da uscire. Ecco dunque il raddoppiamento del verbo rafforzare un' idea nel senso che la estende dal meno al più, la ingradisce al massimo grado, anzi indefinitamente.

Così rimane dimostrato il valore che ha in siciliano il raddoppiamento di una parola : aumento di grado di un' idea in qualità, quantità, tempo; spazio, secondo che la parola esprima una di queste categorie.

Luigi SORRENTO.

LES POÉSIES LYRIQUES
DU
DIT DE LA PANTHÈRE
DE
NICOLE DE MARGIVAL

Le *Dit de la Panthère* de Nicole de Margival [1] fut écrit entre 1290 et 1328, soit à l'extrême fin du XIIIe ou dans les premières années du XIVe siècle. Suivant un procédé, vieux d'un siècle déjà et fréquemment employé par des romanciers français du XIIIe siècle, Nicole introduisit dans son poème didactique et allégorique un nombre assez considérable de poésies lyriques. Celles-ci nous semblent offrir, par leur variété autant que par la date à laquelle elles paraissent, un intérêt littéraire que ne laissent guère entrevoir les quelques lignes que leur a consacrées l'éditeur du poème et qui forment le chapitre IV de son introduction. L'examen rapide auquel les a soumises Rudolf Berger, l'éditeur des Chansons d'Adam de la Halle [2], n'a pas mieux fait ressortir l'importance que nous croyons devoir leur attribuer sous certains rapports pour l'histoire de la poésie lyrique française vers le commencement du XIVe siècle, importance que

1. Edité pour la Société des anciens textes français, en 1883, par Henry A. Todd, sous le titre « Le Dit de la Panthère d'amours ». Mais rien ne justifie cette modification du titre primitif qui est assuré aussi bien par le dernier vers du poème lui-même que par des inventaires de bibliothèques du XIVe et du XVe siècle (« Roman de la Panthere », nos 216 et 220 de l'Inventaire de la bibliothèque de Clémence de Hongrie, veuve de Louis X, morte en 1328; « Livre de la Panthere », Inventaire des livres du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, de 1420; « Livre de la Pencherie » (faute de lecture pour *Panthere*), Catalogue des Livres du duc de Berry. Voy. Todd, *l. l.*, p. VIII, XI, XII).

2. *Canchons und Partures des altfranzösischen Trouvere Adam de la Hale le Bochu d'Arras*, herausgeg. v. Rudolf Berger, I, Canchons, 1900 (Romanische Bibliothek, no 17), p. 20 à 22.

nous voudrions essayer de faire comprendre dans les pages suivantes.

L'un des traits les plus caractéristiques de notre poème, c'est la modestie avec laquelle l'auteur se présente dans son œuvre. Cela est frappant surtout vers la fin du livre, au moment où le poète prend congé de ses lecteurs. Il les prie, s'il y a lieu, d' « amender ou corrigier » son œuvre : « Si me feront grant cortoisie » (2617). Il s'excuse des fautes qui pourraient s'y trouver, non seulement par l'imperfection de la nature humaine [1], mais encore pour des raisons personnelles, en nous faisant entendre qu'il n'est pas poète de profession et qu'il n'est pas dans ses habitudes d'écrire des œuvres de longue haleine comme celle qu'il achève alors [2] ; mais dans ce cas particulier, dit-il, il agit sous l'empire de l'amour, afin de faire plaisir à sa dame et de lui dévoiler les sentiments qu'il éprouve pour elle [3]. Cette modestie est certainement exagérée. L'auteur, capable de composer un tour de force poétique comme le message d'Amour (vv. 1744-1865) où s'entassent sur plus de cent vers les rimes léonines et équivoques les plus hardies et les plus artistiques (au goût de l'époque), n'est pas un novice dans l'art des vers ; c'est au contraire un virtuose, rompu aux difficultés les plus ardues qu'exigeait alors le métier de poète. C'est évidemment le même artiste qui écrivit le « Dit des trois morts et des trois vifs » dont

1. Et por ce que nature humaine
Puet envis, tant i mette paine,
Et soit du plus sage de terre,
Plenté parler que elle n'erre (2604-7).

C'est évidemment une paraphrase libre du dicton : [illegible].

2. Et je sui simples et poi sages,
Ne ce n'est mie mes usages
De si grant chose en rime mettre,
Comme j'ay icy mis en lettre [illegible]
[illegible]
Et m'aient por ce escusé
Que je n'ay pas moult ce usé (2618-9).

3. Mais bone amor m'i fist embatre
Pour moi solacier et esbatre ;
Et si le me fist por ce faire
Que a ma dame peust plaire [illegible] ;
... Et de tout mon estat descrire (2629)

chaque couplet se termine par un quatrain à vers rétrogrades[1]. Néanmoins sa modestie ne paraît pas être absolument feinte et affectée. Elle se révèle dans l'œuvre tout entière par une série de faits où notre poète se distingue avantageusement de la plupart de ses confrères et contemporains. Nulle part, par exemple, on ne lui voit faire des efforts pour éblouir ses auditeurs par le vain étalage d'une érudition d'emprunt, comme cela se trouve si souvent chez les auteurs de son époque, en amenant en foule des citations d'auteurs latins dont ils ne connaissaient en réalité que les quelques extraits qu'ils trouvaient dans des œuvres contemporaines latines, ou même en langue vulgaire, qu'ils exploitaient sans vergogne. Nicole nomme presque toujours avec une rare franchise et une honnêteté réjouissante les poètes auxquels il a fait quelque emprunt. Souvent même il s'efface complètement devant eux et renvoie directement ses lecteurs aux sources mêmes, sans répéter, en de fastidieuses et amples digressions, les leçons de ses devanciers, en les démarquant plus ou moins habilement[2].

Ainsi ceux qui voudront apprendre à connaître les lois qui régissent l'amour, se renseigneront là-dessus dans le poème qui était devenu le bréviaire de cet art subtil, difficile et délicat, le *Roman de la Rose*[3]. C'était indiquer en même temps, si la néces-

1. Voyez la nouvelle édition de ce poème par Stefan Glixelli, *Les [illegible] poèmes les trois morts et les trois vifs*, 1914, et nos remarques sur ce livre dans la *Zeitschrift für roman. Philologie*, t. XXXVIII (1918), p. 446 ss.

2. Cette particularité par laquelle Nicole se sépare à son avantage de la grande majorité des littérateurs médiévaux s'explique peut-être par le but que, dans le Prologue (8-9), il assigne à son livre : c'est uniquement pour sa dame qu'il l'aurait composé, et non pour un auditoire plus vaste auquel il s'agissait d'en imposer par une apparence d'érudition considérable. Nous sommes enclins à prendre au sérieux cette déclaration du poète et à ne pas y voir une feinte de l'auteur, comme le pensait Groeber (*Grundriss der roman. Phil.*, II, 1, p. 855).

3. Et se tu n'en scés pas la guise
Ou tu ne l'as encore aprise,
Comment cilz se doit maintenir
Qui veult d'amors a chief venir,
Dedens le Rommant de la Rose
Trouveras la science enclose.
La porras, se tu veus, aprendre

sité d'une pareille indication devait encore se faire sentir, quelle était la source principale de son inspiration poétique et son modèle littéraire le plus important, pour lui comme pour tant d'autres avant et après lui. Pour la façon dont on doit formuler les requêtes d'amour, il renvoie au livre « c'on apele en françois Gautier » (1716)[1], et s'adressant évidemment à un public auquel le latin était peu familier, il se hâte de signaler en même temps la traduction que venait de faire de ce livre « mestre Drouars la Vache »[2]. L'éloge chaleureux et ému qui accompagne cette indication fait supposer que Drouart était lié à Nicole par les liens d'une amitié directe et personnelle. Ailleurs il annonce très honnêtement que l'explication qu'il va donner de la puissance de l'anneau et « la senefiance de l'or et de la pierre bonne », il l'emprunte à un dit dont l'auteur est maître Jean l'Epicier[3]. Celui-ci ayant traité de cette matière « tres

Comment vrais amans doit entendre
A servir Amors sans meffaire,
Si nous en pouons bien ci taire (1029-38).

1 Et se de ce veulz la science
Bien encerchier et bien enquerre,
Comment on doit d'amours requerre
Chascune selonc sa noblece,
Selon l'estat de sa hautece
Et selonc sa condition,
Se tu y as entencion,
Tout ce trouveras a delivre,
Mais que tu veilles lire ou livre
C'on apele en françois Gautier,
Mies qu'en la Bible en Psaltier [illegible]

C'est le seleonc traité sur l'*Art d'aimer* d'André le Chapelain [illegible] *Romania*, XII, 526-528).

2. Cette traduction, retrouvée par G. Paris, date de l'[illegible] (*Romania*, XIII, 403).

3. Se de l'anel veulz la puissance
Savoir, et la senefiance
De l'or et de la pierre bonne
La vérité porras savoir,
Mais que tu veilles un dit lire
C'un clerc fist [illegible] le mot vil dire
Mestres Jehans est appelé
L'Espiciers cil qui l'a dictié (1260-70).

bien et tres souffisamment », cela le dispense de s'y arrêter plus longuement, mais

> por ce que chaseuns n'a mie
> Ce dit, me plest il que j'en die
> Et que clerement en expose
> Briement en somme aucune chose (1276-79) [1].

La même méthode d'une exactitude scrupuleuse dans l'indication des auteurs auxquels il fait ses emprunts, Nicole l'applique aussi à propos de la plupart des poésies lyriques d'origine étrangère qu'il a insérées dans son dit. Le nom qui paraît le plus souvent sous sa plume, c'est le nom du plus célèbre des trouvères d'Arras, Adam de la Halle. Il le nomme ainsi de son plein nom au vers 2466, ou encore Adam d'Arras (vv. 1517 et 1570), et d'ordinaire Adam tout court (vv. 1069, 1081, 1541, 1588). Il ne paraît pas avoir eu de rapports personnels avec lui. Mort en 1286 ou 1287 [2], Adam avait déjà cessé de vivre au moment où Nicole écrivit son roman d'amour. Notre poète était certainement de toute une génération plus jeune que le trouvère artésien. Il suffit d'ailleurs de comparer les remarques banales qui accompagnent le nom d'Adam avec le ton chaud et d'une note si personnelle dont Nicole parle de Drouart la Vache, pour se rendre compte de la différence des rapports qui ont dû exister entre Nicole et l'un et l'autre de ces deux poètes [3].

---

1. Jean l'Épicier ne nous est connu que par cette citation de Nicole. Son dit qui, paraît-il, était déjà peu répandu du temps de notre poète, n'a pas reparu jusqu'ici. Nous en ignorons même le titre. L'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII, p. 731-2) l'appelle *Le Dit du Chapelet*; M. Todd prétend qu'il s'appelait *Le Dit de l'Anelet* (*l. l.*, p. XXIV). Le passage de la *Panthère* sur lequel ils s'appuient l'un et l'autre, ne dit en réalité rien sur le titre de ce poème. Nicole annonce seulement qu'il parlera

> Premierement de l'anelet
> Qui en guise de chapelet
> Le doit enceint et environne,
> Et après de la pierre bonne (1280-3).

Il ne se trouve dans ces vers aucune indication du titre que portait l'ouvrage de Jean l'Épicier dans son ensemble.

2. H. Guy, *Adan de la Hale* (1898), p. 180.

3. Quand le nom d'Adam paraît à l'intérieur du vers, Nicole n'y a généralement rien ajouté. Ce n'est donc qu'aux nécessités de la rime que

Mais s'il n'a pas connu l'homme, il connaissait à fond le poète, surtout le poète lyrique. En le qualifiant de « clerc » de Vénus (1069), il nous montre qu'Adam était à ses yeux avant tout un poète expert dans l'art d'amour et qui dans ce domaine faisait autorité. Ceci explique l'usage qu'il fait des œuvres du trouvère où « maint bon dit a » (1570). Car les emprunts qu'il lui fait ne sont pas seulement nombreux, ils sont surtout très judicieusement choisis et témoignent d'une connaissance profonde de ses œuvres. Les strophes d'Adam qu'il cite ne sont pas un simple remplissage ; le choix en est au contraire soigneusement fait dans le but d'appuyer de l'autorité de leur auteur les opinions personnelles de notre poète. C'est ainsi qu'il cite trois strophes d'Adam pour réfuter la thèse qui recommande la hardiesse en amour, et ces trois strophes appartiennent à trois poésies différentes du poète artésien (1055-1107); d'autres strophes viennent à l'appui de la recommandation de Vénus de ne pas se laisser rebuter par un premier refus et de ne pas trop

---

Adam doit le plus souvent les éloges que lui décerne notre roman. C'est pour avoir une rime sur « chant royal » que Nicole attribue à Adam un « cuer loial » (1541) ou « non desloial » (2468), et c'est la rime sur « Hale » qui lui fait dire qu'il « onques n'ot pensee male » (2467). Le cas du vers 1070 présente quelque difficulté. Le poète a besoin d'une rime sur « Adams ». Le manuscrit *B* (Saint-Pétersbourg, Bibl. de l'Ermitage, nº 53) la donne dans le vers suivant : « Devant vous enclins et adans » ; nous avons bien là une de ces rimes équivoques que Nicole recherchait, mais on y reconnaît si nettement un vers de pur remplissage qu'on hésite à y voir le texte primitif. C'était bien l'avis de l'éditeur qui a rejeté ce vers et conservé celui du manuscrit *A* (Paris, B. N. fr. 24432) : « Qui fu d'amis ja moult aidans. » La rime en est moins riche, mais le contenu en est moins banal que dans la leçon de *B*. Seulement j'avoue ne pas bien comprendre le texte. Faut-il entendre : Qui a déjà souvent aidé des amis (*amis* pris dans le sens d'*amants*) ? Ou doit-on lire : « Qui fu d'*avis* ja moult aidans », c.-à-d. « Qui par (son) avis (par son sens) a déjà souvent aidé » ? Dans les deux cas, nous nous heurtons à des difficultés de syntaxe. Ou bien la source commune des deux manuscrits avait ici une lacune que chaque copiste a essayé de combler à sa manière, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, le passage présentait déjà dans la source commune quelque difficulté de sens ou de lecture : le copiste de *A*, consciencieux comme toujours, l'a transcrit tant bien que mal ; celui de *B* qui ne se gênait pas pour corriger son texte, l'a remplacé par un vers banal de sa propre invention. Ils ne donnent probablement ni l'un ni l'autre la leçon originale.

songer seulement aux douleurs causées par l'amour (1502-1579), etc. Il y a six poésies différentes d'Adam que Nicole a ainsi fait entrer dans son roman, soit partiellement, soit en entier. Les chansons « Grant deduit a » et « Merci, Amour » [1] y figurent tout entières avec leurs cinq strophes (1590 ss.; 2554 ss.). Une autre, « Qui a droit vuet Amors servir » [2], est représentée par quatre « vers » (c'est le terme que Nicole emploie régulièrement pour « strophe »), répartis sur tout le poème : les deux premières strophes aux vers 1543 ss., la troisième vv. 1571 ss., la quatrième vv. 1073 ss. Ce sont enfin des strophes isolées, à savoir la quatrième de « D'amourous cuer » (n° 1) vv. 1086 ss., la deuxième de « Li jolis maus » (n° 2) vv. 1100 ss., la cinquième de « Or voi je bien » (n° 30), vv. 2470 ss. L'une ou l'autre de ses strophes est même accompagnée d'une espèce de commentaire en vers, ou plutôt d'une simple paraphrase du texte qui va suivre. C'est le cas pour la troisième strophe de « Qui a droit vuet », commentée dans les vers 1561-8, et pour la cinquième de « Or voi je bien », expliquée dans les vers 2460-5. Le fait mérite d'être relevé, non seulement parce qu'il prouve que Nicole avait sérieusement médité les poésies qu'il cite, mais encore pour la coïncidence curieuse, et certainement fortuite, qui se présente ici avec le procédé analogue, mais bien supérieurement appliqué, qu'emploie à peu près à la même époque Dante dans le recueil de ses poésies lyriques réunies dans la *Vita Nuova*.

Avec le même soin qu'il met à attribuer à Adam ce qui revient de droit à celui-ci, Nicole désigne aussi les poésies lyriques qui sont sa propriété personnelle. Chacune de ces pièces est régulièrement précédée de quelques vers où il en revendique expressément la paternité. Il s'agit en l'espèce des chansons suivantes :

La chanson : « Pour ennuy ne por contraire » (2226 ss.), annoncée par : « Qu'Amors de nouvel me fait faire » (2224);
La ballade : « Se nulz doit por bien amer » (2296 ss.), faite

1. Les n° 25 et 12 de l'édition des Chansons d'Adam par Rud. Berger, bizarre, mais plus complète que la vieille édition de De Coussemaker.
2. Éd. Berger, n° 20.

aux premiers temps de son amour (« Et lors fis je premierement... Iceste balade envoisie » 2292 ss.);

La balladelle : « Anuis meslez a contraire » (2341 ss.), qu'il composa en une période de doute et d'incertitude (« S'en ay fait ceste baladele » 2340);

La chanson « toute nouvelle » : « J'ai esté chantans, jolis » (2385 ss.), qu'il vient de faire (« S'en ay fait, miex que j'ai peü, Ceste chançon toute nouvele Qui mon estat moustre et revele, Et le passé, et celui d'ore, Et celi a venir encore » 2380-84);

Le rondeau : « Soiez liez et menez joie » (2515 ss.), — « Que j'ai fait en vostre fiance » (2513);

Un autre rondeau : « J'ai eü commandement » (2528 ss.), également composé par lui-même (« Cest autre ay fait » 2527).

Si, pour le moment, nous laissons de côté les pièces du genre lyrique un peu spécial que Nicole désigne par « dit », il ne reste que deux de ses intermèdes lyriques dont l'auteur ne soit pas expressément indiqué. L'un d'eux, c'est le chant royal « Merci, Amour » (2554 ss.). L'auteur en est encore Adam de la Halle (voy. ci-dessus, p. 210) que Nicole n'a pas nommé cette fois-ci ; mais il n'essaie pas non plus de faire passer cette poésie pour son œuvre à lui. Il n'est pas impossible d'ailleurs que la lacune qui se trouve dans les deux manuscrits entre les vers 2550 et 2551, qui précède immédiatement cette chanson et qui peut-être embrassait plus d'un vers, ait dans le texte original indiqué Adam comme auteur de cette pièce.

L'autre, c'est la « chanson » ou « chansonnette » : « Biautez, bontez, douce chiere » (2259 ss.), en réalité une ballade. L'auteur en est inconnu. Faut-il donc l'attribuer avec les autres poésies qui ne sont pas d'Adam, à Nicole lui-même ? Nous ne le pensons pas, et cela pour les raisons suivantes : d'abord, Nicole qui ailleurs ne manque jamais de se faire connaître comme l'auteur des pièces qui lui appartiennent ne dit rien de pareil ici. Les vers d'introduction (« Ceste chansonnete

1. C'est ce qu'ont fait M. [illegible] *Poés.*, II, 1, p. [illegible], et récemment encore [illegible] *Bibliographie* [illegible], p. [illegible]

envoisie Qui cy ensuit le senefie » 2257-8) sont tournés de façon à laisser en suspens la question de l'auteur. S'il ne nomme pas le poète qui l'a créée, il ne la revendique pas non plus pour lui-même. Ensuite, c'est, avec les chansons d'Adam, la seule poésie lyrique de la *Panthère* qui paraisse encore en dehors de ce roman dans l'un de nos chansonniers français du moyen âge. Notre poésie figure en effet encore une fois dans le célèbre Chansonnier d'Oxford (Douce 308), le manuscrit *O* [1]. L'auteur n'y est pas nommé, mais puisque c'est malheureusement l'habitude de ce recueil de ne jamais donner d'indication d'auteur, il se pourrait fort bien malgré cela que la pièce fût de Nicole lui-même [2]. Mais ce serait l'unique cas où une poésie lyrique de notre auteur parût encore en dehors du *Dit de la Panthère*. Si le collectionneur à qui l'on doit le Chansonnier *O* était allé la chercher dans ce roman, il serait étonnant qu'il se fût contenté de n'y prendre que cette seule pièce, en négligeant toutes les autres du même genre qui s'y trouvaient encore et qui sont sûrement de Nicole. Mais ce serait une coïncidence encore bien plus extraordinaire que la seule poésie de Nicole qui figure encore une fois en dehors de son grand poème fût précisément celle qui est aussi la seule dont il n'ait pas indiqué l'auteur ou qu'il n'ait pas expressément revendiquée comme sa propriété littéraire. Que par contre la pièce ne soit pas de Nicole, et toutes ces invraisemblances disparaissent du coup : cette poésie qui circulait de son temps, Nicole la connaissait sans doute, comme il connaissait les chansons d'Adam, et puisqu'elle rendait certaines idées qu'il désirait exprimer, il l'a insérée dans son roman, comme il l'avait déjà fait pour certaines poésies du trouvère d'Arras. S'il n'en a pas nommé l'auteur, c'est que ce nom lui était sans doute inconnu ; il n'y a là rien d'étonnant ; la forme de la pièce dénote une origine plutôt populaire que courtoise. Puisque, d'un autre côté, il n'en était pas lui-même l'auteur, il a tout simplement passé cette question sous silence. C'est ainsi que s'explique sans difficulté cette double particularité de notre pièce : l'absence de toute indica-

1. Elle paraît là sous le n° 153 du groupe des « ballettes ».

2. C'est ainsi que la ballette 139 du recueil d'Oxford appartient à Adam de la Halle, sans que l'auteur en soit nommé.

tion d'auteur, contrairement à l'habitude de Nicole, et son apparition dans le chansonnier d'Oxford, cas unique en dehors de certaines chansons d'Adam [1]. Le texte ne diffère chez Nicole et dans *O* que sur un seul point, assez important à vrai dire. Le refrain, dans le *Dit de la Panthère*, est :

Qu'a li servir me rent
Outreement,

ce qui donne à la strophe la formule rythmique : a_7 a_7 b_7 b_7 c_4 C_6 C_4. Dans *O* on trouve le texte suivant :

Qu'a li servir me rent pris
Outreement,

soit la formule : a_7 a_7 b_7 b_7 c_4 B_7 C_4. Théoriquement, le parallélisme exact entre la fin de la strophe proprement dite (b_7 c_4) et le refrain (B_7 C_4) donne la supériorité au texte de *O*. C'est certainement la forme primitive. Or, celle-ci *O* n'a pu la trouver chez Nicole dont la leçon C_6 C_4 est moins bonne. Ce serait donc encore un argument — et décisif, celui-là — pour la priorité du texte de *O* et qui écarterait toute possibilité d'un emprunt fait par *O* au *Dit de la Panthère*, si nous avions la certitude que le texte conservé dans nos manuscrits fût bien le texte original du poème de Nicole. Mais au contraire l'état des manuscrits à cet endroit même nous fournit une preuve irrécusable du fait que nous n'avons pas devant nous le texte original. Celui-ci donnait en effet le refrain avec le même texte que *O*. Dans le manuscrit *A* de la *Panthère* on retrouve, mal coupé, le texte correct comme dans *O* :

Qu'a li servir me rent
Pris outreement.

Dans les autres strophes, et de même dans le manuscrit *B*, le mot *Pris* a disparu. L'erreur remonte par conséquent déjà à la source commune de *A* et *B* ; mais le dernier vestige de la leçon

1. Parmi les pièces d'Adam, le chansonnier *O* et le *Dit de la Panthère* n'ont en commun que la deuxième strophe de la chanson n° 2. Ils diffèrent pour tout le reste. C'est une nouvelle preuve qu'il n'y a eu aucun rapport direct entre le roman et le chansonnier.

primitive dans *A* nous fait voir que l'original de notre poème donnait bien la bonne leçon que *O* aurait donc pu trouver dans un des manuscrits du *Dit de la Panthère*.

Il existe entre les poésies empruntées à Adam de la Halle et celles de Nicole lui-même une série de différences assez remarquables et qui demandent à être examinées de plus près. Extérieurement déjà elles se distinguent par la façon dont elles sont réparties sur l'ensemble de notre poème. Les chansons de Nicole se trouvent toutes, sans exception, dans la toute dernière partie du roman ; elles y occupent un espace des plus restreints, ne s'étendant que sur un peu plus de trois cents vers (du vers 2226 au vers 2541). Celles d'Adam par contre sont réparties sur le livre tout entier : elles sont les uniques représentants de la poésie lyrique dans les premières parties du poème et elles reparaissent encore, entremêlées aux chansons de Nicole, dans la dernière partie de son dit. Cette distribution n'est pas l'effet d'un simple hasard ; le poète avait certainement ses raisons pour procéder ainsi. Il n'est en effet pas difficile de s'apercevoir que le roman proprement dit finit avec le vers 2189. C'est la fin habituelle des compositions de ce genre depuis le *Roman de la Rose* : la « gaite » corne le jour et le poète se réveille. Les 475 vers qui suivent encore ont un tout autre caractère que ce qui précède : les allégories de la Panthère, du Dieu d'amour, de Vénus et de Fortune disparaissent et ne reviennent plus. Au lieu de cela, le poète raconte très brièvement l'histoire, véridique peut-être, de son amour. C'est une espèce d'épilogue qu'il ajoute au roman proprement dit. Et ce n'est que dans cet épilogue qu'il a inséré ses propres poésies à côté de deux chansons d'Adam, tandis que le poème allégorique même est uniquement réservé aux poésies du trouvère artésien.

Cette différence nous paraît avoir sa raison d'être dans une autre dissemblance qui existe entre les poésies d'Adam et celles de Nicole : c'est l'emploi différent que fait notre poète des unes et des autres. Le poème allégorique proprement dit a une tendance didactique. C'est véritablement un Art d'amour, où Nicole, par la bouche de personnages mythologiques comme Vénus la déesse et le Dieu d'amour, discute certains points des théories amoureuses de son époque : ce que peut valoir hardiesse en amour, ou le rôle que joue Espérance ou encore l'attitude à

prendre vis-à-vis des « maux d'amer », quand l'amour est ou paraît malheureux, et autres problèmes de ce genre. Aussi dans cette partie de son ouvrage Nicole s'appuie-t-il — et c'est une nouvelle preuve de sa modestie — non pas sur des preuves tirées de ses propres œuvres, mais sur l'autorité d'un écrivain justement célèbre et qui passait — Nicole le dit lui-même — pour grand clerc dans les questions d'amour. Pour instruire ses lecteurs, les jugements d'un Adam de la Halle pesaient d'un autre poids dans la balance que les idées personnelles de l'auteur lui-même. Il est donc tout naturel que Nicole ait eu recours ici aux œuvres du trouvère artésien. L'épilogue a par contre un caractère très différent, plus personnel et plus intime : c'est en un vigoureux raccourci la description succincte des différentes phases par lesquelles a passé son amour depuis le moment où il est né jusqu'à l'heure même où il écrivit son poème [1]. Ici, où il ne s'agit ni de démonstration scientifique ni d'enseignement amoureux, il était tout indiqué d'illustrer les divers états d'âme qu'il avait traversés par les poésies lyriques personnelles composées par lui dans les différentes phases de son amour. Ces poésies personnelles sont ici presque indispensables. Elles permettent au poète non seulement de faire connaître à celle qu'il aime les sentiments qu'il a éprouvés pour elle et qu'il éprouve encore, mais elles sont la preuve même de la réalité de ces sentiments, au passé comme au présent. Il n'est donc pas étonnant de trouver là, à côté de poésies nouvellement écrites dans le but même de la démonstration qu'il veut faire [2], d'autres chansons dont il veut au moins nous faire croire qu'elles avaient déjà été composées par lui autrefois [3], et

1. [illegible] Gröber [illegible] II, [illegible] « O[illegible] Nicole [illegible] [illegible] sauraient plus s'appliquer.

2. [illegible] de nouvelle [illegible] 1238, [illegible] Et le passé et celui d'ore Et celi a venir encore ».

3. La ballade « Se nulz doit » (2296 ss.), nous dit-il, aurait été faite tout au début de son amour (« [illegible] ») [illegible] « voisie » 2292 ss.).

nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de douter de l'exactitude de ces renseignements si précis. La ressemblance déjà relevée avec Dante devient ici tout à fait frappante, malgré la distance qui sépare le grand poète florentin du pauvre rimeur français, car cet épilogue devient ainsi un petit Canzoniere, un ensemble des poésies faites par le poète à différentes époques de son histoire amoureuse, avec l'indication très vague des occasions et des circonstances d'ordre moral qui leur ont donné naissance. Pour exprimer ses sentiments personnels, Nicole pouvait naturellement aussi faire usage de poésies étrangères, et il ne s'est pas privé de ce moyen commode. C'est ce qui explique la présence d'une chanson d'Adam et de la ballade anonyme dans cette dernière partie de son poème. Et il invoque de même la grande autorité d'Adam aussi ici, dès qu'il passe de la description de ses propres sentiments à l'enseignement amoureux.

Mais la différence la plus sensible qui existe entre les poésies d'Adam et celles de Nicole se rapporte à leur forme, et par conséquent aux genres lyriques auxquels elles appartiennent. Un trait commun qui distingue toutes les autres poésies du *Dit de la Panthère* de celles d'Adam, c'est le refrain dont elles sont toutes munies et qui n'existe pas dans les chansons citées du maître d'Arras. Les premières appartiennent donc déjà aux genres lyriques à forme fixe qui deviennent la forme caractéristique de la poésie lyrique au XIVe siècle ; les autres sont encore des représentants de la poésie lyrique courtoise qui dominait au XIIIe siècle. Et tandis que les premières se présentent avec la plus grande variété et richesse de formes, celles d'Adam appartiennent toutes à un seul et même genre lyrique. C'est ce que Nicole a parfaitement remarqué, car toutes les pièces d'Adam il les désigne du nom de « chant » ou « chant royal », tandis que la désignation des autres varie, selon les cas, entre « chançon », « chançonete », « balade », « baladele » et « rondel ». Jamais p. ex. il n'appellera « chant » l'un des genres à forme fixe, et jamais il n'a qualifié de « chançon » une pièce d'Adam. On va voir que ceci n'est pas un simple hasard, mais qu'on se trouve en présence de l'intention manifeste du poète de distinguer entre eux les différents genres lyriques.

Les termes de « chant » et « chant royal » s'appliquent indifféremment à toutes les poésies d'Adam. Il n'y a en effet

aucune différence entre elles. La forme de *Grant déduit a* (1590 ss.), appelé « chant », est absolument identique, sauf quelques détails sans importance, à *Merci, Amour* (2554 ss.), qualifié de « chant royal ». La même chanson (*Qui a droit veut Amors servir*) est désignée par « chant » au vers 1071 et par « chant royal » au vers 1542. « Chant » paraît donc être une simple abréviation du terme plus complet, de la désignation officielle, pourrait-on dire, de « chant royal ». A vrai dire, c'est le contraire qui a eu lieu. Adam et ses contemporains appelaient dans les envois leurs poésies « chant » ou « chanson » tout court. Le terme de « chant royal » ou « chanson royal » est plus récent. La date la plus ancienne qu'on puisse lui assigner jusqu'ici, c'est l'année 1316 [1] : Jean Maillart s'en sert dans son roman de *La Comtesse d'Anjou* qui fut écrit cette année-là [2]. Il n'est pas impossible que le *Dit de la Panthère* soit encore antérieur au poème de Jean Maillart et que ce soit Nicole de Margival qui nous fournisse les premiers exemples de ce terme technique (vv. 1542, 2469, 2552). En tout cas, celui-ci n'apparaît qu'à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, c.-à-d. au moment où les anciens genres de la lyrique courtoise disparaissent ou se transforment et font place aux nouveaux genres lyriques à forme fixe. On voit naître alors la tendance vers une réglementation des formes plus précise, plus pédante aussi que jusque-là, tendance qui ne va qu'en augmentant pendant les deux siècles suivants. C'est évidemment cette tendance qui a imposé à la chanson amoureuse courtoise, conservée et réglementée, comme on le verra plus bas, d'une manière spéciale, cette désignation particulière de « chant royal » ou « chanson royal » que nous voyons paraître dès lors dans les ouvrages cités plus haut [3]. Il n'est pas difficile de deviner où s'est faite cette régle-

1. Suchier, *Geschichte der französischen Literatur* (1913), p. 243.

2. Li autre dient en vielles
Chansons royaus et estempies.

3. C'est la même tendance qui fit sans doute naître dans d'autres cercles la désignation de « grant chant » pour les pièces du même genre qui [illegible] celui dont il est question ici. Le chansonnier d'Oxford p. ex. donne sous la rubrique de « grant chant » une série de chansons amoureuses de poètes courtois connus, comme Adam de la Halle ou le roi de Navarre. On y trouve même sous cette désignation la même chanson d'Adam (« Or voi je bien ») que Nicole appelle un « chant royal ».

mentation et où ont été créées ces désignations qui l'accompagnaient. Il est clair que ce sont les « puys » des villes du Nord de la France qui ont transformé par une réglementation sévère et mesquine l'ancienne chanson courtoise. Était-ce en particulier le puy d'Arras dont Adam était l'un des membres les plus célèbres et avec lequel Nicole pourrait avoir eu des rapports plus étroits ? Rien ne nous permet d'aller aussi loin dans nos précisions ; mais le fait comme tel de l'influence exercée par les puys sur la formation des nouvelles formes lyriques nous paraît incontestable [1]. A défaut de preuves directes qui nous manquent encore, les preuves indirectes abondent. Les « arts de seconde rhétorique » du xve siècle mettent tous, presque sans exception, la chanson royale en rapports directs avec les puys des villes de Flandres et du Nord. Avant eux déjà, Eustache Deschamps, le premier, nous avait renseignés dans ce sens-là : « Ceuls qui avoient et ont acoustumé de faire... serventois de Nostre Dame, chançons royaulx, pastourelles, balades et rondeaulx, portoient chascun ce que fait avoit devant le Prince du puys » (t. VII, p. 271) [2]. Toutes les « chansons roiaus amoureuses » de Froissart, à l'exception de la première, portent l'indication qu'elles étaient couronnées à Valenciennes, à Abbeville, à Lille ou à Tournai, remarque qui ne se trouve que devant les chants royaux et qui n'accompagne ni les lais, ni les pastourelles, ni les ballades, ni les rondeaux du même poète. Les « Règles de la seconde Rhétorique » parlent des « chans royaux pour porter aux puis de Nostre Dame en la ville de Dieppe sur la mer, et non ailleurs » [3]. Baudet Herenc cite éga-

1. Nous nous trouvons sous ce rapport tout à fait d'accord avec Mlle Helen Louise Cohen qui est la première, croyons-nous, à insister tout particulièrement sur l'élaboration des formes nouvelles dans les puys (*The Ballade*, 1915, p. 38). Avant elle, H. Suchier s'était déjà exprimé dans ce sens, mais sans insister et en laissant entrevoir que le mérite d'avoir introduit ces formes nouvelles dans la poésie française pourrait revenir à Jehannot de l'Escureul (*Gesch. der franz. Lit.*², pp. 241-242).

2. Le renseignement de Deschamps est encore plus net, quand il parle des *serventois* qui ne sont autre chose que des chansons royales en l'honneur de la Vierge : « C'est ouvrage qui se porte aus *Puis d'amours* et... nobles hommes n'ont pas acoustumé de ce faire », dit-il, non sans une pointe de mépris (*ibid.*, p. 281).

3. E. Langlois, *Recueils d'Arts de Seconde Rhétorique* (1902), p. 21.

lement « la forme et taille d'ung chant royal qui se font a Dieppe en Normandie » [1]. Jean Molinet, dans l'*Art de Rhétorique*, s'exprime plus généralement : « Chant royal se recorde es puis » [2]. Il est sans doute permis de conclure de tous ces témoignages d'une époque plus récente que dès l'origine du genre le chant royal était étroitement lié aux puys et que c'est probablement là que le genre a été créé par la réglementation de la chanson d'amour courtoise. Une désignation comme « chant royal » répond d'ailleurs tout à fait au goût et aux usages de ces confréries poétiques [3].

Les chants royaux d'Adam cités par Nicole ont tous la même forme. Ce sont des poésies de cinq strophes, à rimes pareilles dans toutes les strophes, sans refrain, avec envoi facultatif [4]. Les strophes ont au moins huit vers. Ces vers, dans la majorité des cas, sont des vers de dix ou de huit syllabes, auxquels sont mêlés des vers plus courts de 7, 5, 4 ou 3 syllabes [5]. Le sujet de ces poésies est exclusivement grave et même souvent plaintif. Sur tous ces points, le chant royal d'Adam ne diffère presque pas du chant royal que cultivent les grands poètes de la première moitié du XIVe siècle, Machaut et Froissart; et c'est encore ainsi que le décrivent les plus anciens *Arts de seconde Rhéto-*

1. Langlois, *l. l.*, p. 172.

2. *Ibid.*, p. 242.

3. D'après Molinet (*Art de Rhétorique*, éd. Langlois, *l. l.*, p. 244) et, après lui, l'anonyme [illegible] p. [illegible] et 30[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

4. [illegible] Les copistes ne l'ont pas toujours scrupuleusement ajouté à la fin de leurs copies [illegible] (n[illegible] 12 et 24) [illegible] les deux [illegible] envoi. Mais [illegible] d'Adam qui sont reproduites en entier dans le chansonnier d'Oxford, toutes les deux dans l'original avec envoi, l'une seulement s'y trouve avec l'envoi ; celui-ci a été omis dans l'autre.

5. Sur les [illegible] poésies d'Adam dans [illegible] strophe est de huit vers, deux où elle est de neuf, une où elle est de dix vers. Dans la moitié des [illegible] on trouve des [illegible] octosyllabes, et dans deux seulement [illegible] syllabes. Le tableau des formes strophiques d'Adam, dressé par M. Guy ([illegible] p. 250-252 note), tar[illegible] ment la même pour l'ensemble des [illegible] d'Adam.

rique du commencement du XVe siècle. Les seules différences qu'on découvre chez ceux-ci sont une tendance plus marquée à augmenter dans la mesure du possible l'étendue de la strophe et la mesure des vers et la transformation de l'envoi facultatif en envoi obligatoire. Le refrain ne devient par contre obligatoire que dans la seconde moitié du XIVe siècle. On voit que Mlle Cohen a tort quand elle refuse de voir dans le chant royal d'Adam une forme poétique qui ne répond pas au chant royal de l'époque postérieure [1]. Celui-ci est identique aux poésies d'Adam que Nicole appelle « chant royal », à cette différence près que certaines tendances y sont encore plus nettement accusées et certaines particularités plus sévèrement réglementées. C'est un sort que le chant royal partage avec tous les autres genres lyriques à forme fixe. Nicole, de la sorte, fait voir d'un côté, d'une manière indiscutable, que la chanson royale des poètes du XIVe siècle n'est pas une création nouvelle, mais qu'elle remonte en droite ligne à la chanson amoureuse des poètes courtois du XIIIe siècle, par l'intermédiaire des puys du Nord de la France; d'un autre côté il fait remarquer que même les chansons d'un Adam de la Halle sont déjà, quoique encore plus souples que l'armature rigide des formes du XIVe siècle, soumises à des lois assez sévères qui en règlent la forme, et que nous devons faire remonter à cette époque et à ces milieux l'origine du principe nouveau de l'uniformité des formes poétiques, directement opposé à celui qui avait régné jusque-là, de la variété à outrance.

Si les chansons d'Adam dans notre dit appartiennent toutes au même genre lyrique, les autres au contraire représentent presque chacune un genre différent des poésies à forme fixe. Presque tous les genres lyriques de l'époque s'y trouvent représentés. Il y a deux types différents du *rondeau* : l'un construit sur un refrain de trois vers (A_7 B_7 B_7 a_7 b_7 A_7 B_7 a_7 b_7 b_7 A_7 B_7 B_7, vv. 2528-41), l'autre sur un refrain de quatre vers (A_7 A_7 B_7 B_7 a_7 A_7 a_7 a_7 b_7 b_7 A_7 A_7 B_7 B_7, vv. 2515-26) [2]. Ces rondeaux

1. Le *five stanza poem of Adam de la Halle... is not a chant royal in the later sense of the word, for although the same rimes occur in every stanza, there is no refrain and no envoy* (*The Ballade*, p. 354).

2. Les deux rondeaux sont mal imprimés dans l'édition de M. Todd. La division en deux strophes, égales ou inégales, est tout à fait contraire aux

représentent tous les deux un état plus avancé de l'ancien « rondet de carole » construit sur un refrain de deux vers et composé en tout de huit vers. Dans l'un d'eux, la répétition partielle du refrain au centre de la pièce est même déjà étendue à deux vers, ce qui est très rare avant et même encore après Nicole jusqu'à l'époque de Machaut et de Deschamps. Quant au quatrain à rimes plates de l'autre, c'est une forme rarement employée, et d'ailleurs peu heureuse, que les poètes des siècles suivants qui donnaient la préférence aux quatrains à rimes croisées et embrassées, ont eu raison de ne pas cultiver. Par leur isométrie ces rondeaux se rapprochent des rondeaux du XIVe siècle, mais l'emploi du vers de sept syllabes est encore le signe d'une époque plus ancienne ; les poètes plus récents ne se servent presque toujours que de vers de huit et surtout de dix syllabes.

Le petit poème que Nicole appelle « balade » (*Se nulz doit por bien amer* [1], vv. 2295-2316), a déjà tous les traits fondamentaux de la ballade de Machaut et de Froissart : trois strophes à rimes pareilles avec un refrain final d'un vers. C'est l'un des plus anciens exemples de ce genre lyrique. La formule rythmique $a_7\ b_7\ a_7\ b_7\ b_7\ c_5\ C_6$ est également la forme classique de cette espèce de strophe dans les ballades du XIVe siècle. Par contre, l'emploi de vers courts de sept et de cinq syllabes et le mélange de vers de différentes mesures lui donnent encore, de même qu'aux rondeaux, un caractère plus archaïque, la ballade de l'époque plus récente préférant le vers de dix ou au moins de huit syllabes et l'isométrie [2]. On y retrouve encore le principe primitif de l'identité de forme entre le refrain et la fin de la strophe dans les rimes et dans la mesure des vers ($c_5\ C_5$), par lesquels cette partie de la strophe se sépare nettement du reste. Entre les premières parties de la strophe à rimes croisées

principes du rondeau, mais surtout il faut supprimer les deux vers 2535 et 2533 que l'éditeur a introduits dans son texte contre les deux manuscrits qui ont très correctement transmis ces deux pièces.

1. La supposition de M. Berger (*[illegible]*, p. 21) que cette ballade pourrait être identique à la pièce de Richard de Fournival, (*[illegible]*) (Raynaud, n° 759) est erronée, comme le fait voir l'impression de cette dernière pièce par M. Jeanroy (*Bibliographie de la poésie [illegible]*, p. [illegible]).

2. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur pour cette question à notre article *Die Ballade in der Dichtung [illegible]* (*Mod. Lang. Quarterly Philol.*, t. XXXV, 1911, p. 136-138).

($a\ b\ a\ b$) et la dernière ($a\ C$) s'est glissé un vers de transition b_7, à moins qu'on ne préfère admettre un refrain primitif $B_7 C_7$, correspondant à $b_7 c_7$ et réduit à C_7.

La poésie appelée *baladele* (*Amui; mesie a contraire*, vv. 2341-52) est bien, comme le dit son nom, une ballade de petites dimensions. Ce sont de nouveau les trois strophes à rimes pareilles avec refrain final d'un vers. Mais la strophe ne se compose que de trois vers, plus le refrain, finissant tous les quatre sur la même rime ($a_7\ a_7\ a_7\ A_7$). On reconnaît là sans peine une modification artificielle de la forme strophique aa^bB, très fréquente parmi les ballettes du chansonnier d'Oxford, et qui est certainement l'une des formes les plus anciennes de ce genre lyrique. L'apparition de cette forme dans l'œuvre poétique de Jean de la Motte est une exception unique parmi les ballades du XIVe siècle. Il est naturel que la ballade de cette époque qui tend, elle aussi, à des formes de dimensions toujours plus grandes et d'une structure toujours plus compliquée, ait rejeté la forme simple et primitive de la balladelle de Nicole.

Restent encore les pièces que Nicole appelle indifféremment *chançon* (vv. 2223, 2281, 2381) ou *chançonete* (2257). Elles sont au nombre de trois, chacune différente de l'autre :

Une poésie de cinq strophes à rimes pareilles avec refrain final de deux vers (*J'ai esté chantans, jolis*, vv. 2385-2429);

Une autre pareille à la précédente, mais seulement de trois strophes (*Biautez, bontez, douce chiere*, vv. 2259-79);

Enfin la petite pièce *Pour ennuy ne por contraire* (vv. 2226-52), toute différente des deux précédentes et à laquelle il nous faudra revenir tout à l'heure.

Comment s'expliquer le fait que pour des poésies aussi différentes Nicole ait employé une seule et même désignation ? Nous croyons qu'il faut écarter d'abord la raison commode de la nécessité du vers ou de la rime. Un poète aussi habile que Nicole n'aurait, certes, pas eu de peine à employer, même à la rime, s'il l'avait voulu, un terme plus précis que cette désignation vague de *chançon*; c'était encore d'autant plus facile que dans les quatre cas ce terme ne paraît qu'à l'intérieur du vers. Le soin qu'a mis Nicole à donner ailleurs à chacun de ses intermèdes lyriques la désignation exacte qui lui convient ne permet pas non plus de penser qu'ici il ne se soit pas soucié de

choisit le terme technique qui revenait à ces différentes pièces. Il faut au contraire admettre qu'il avait ses raisons pour s'arrêter au terme de *chançon* qu'il a choisi, et ces raisons, il importe de les démêler.

Le refrain dont elle est munie empêche de classer la *chançon* : *J'ai esté chantans, jolis*, malgré ses cinq strophes, au nombre des chants royaux dans le genre de ceux d'Adam. D'un autre côté, le nombre des strophes ne permet pas non plus, à l'époque de Nicole, de la ranger dans le genre des ballades, dont elle se rapproche par l'usage du refrain et par la forme strophique [1]. Par contre, cette forme n'est pas rare chez les poètes courtois, notamment ceux de la dernière époque. Elle se trouve p. ex. deux fois chez Jean de Renti [2] et bien plus fréquemment encore chez Gillebert de Berneville [3]. Les rapports qu'avait ce dernier avec les puys sont attestés non seulement par l'envoi de l'une de ses poésies à Colart le Bouteiller qui était lui même en rapport avec le puy d'Arras, mais surtout par la mention « fu coronée » qui accompagne précisément cette pièce dans l'un des manuscrits (Paris B. N. fr. 12615), preuve qu'elle était présentée à un concours poétique, donc évidemment à un puy [4]. Or c'est là, croyons-nous, qu'en même temps et par le même procédé qui spécialisa le terme de « chant » et le fit appliquer en particulier à la chanson de cinq strophes sans refrain, le terme correspondant de « chanson » servit tout spécialement à désigner la chanson amoureuse à refrain [5], peut-être sans d'abord tenir strictement compte du nombre des strophes [6].

---

1. La forme strophique [illegible] compliquée pour une ballade du temps de Nicole, mais [illegible] pareilles ou analogues dans le chansonnier d'Oxford [illegible] 120, 141, 163, 173)

2. Spanke, *Zeitschrift* [illegible] *und Literatur*, t. XXXII, 1907, n° 1, et 2.

3. Scheler, *Trouvères belges*, I, 1879, p. [illegible] 28, 30.

4. Groeber, *Grundriss*, II, 1, p. 950-951.

5. Certaines poésies de Guillaume le Vinier et de Gilles [illegible] supposer que le même genre poétique [illegible] « ballade » qui s'applique chez ces poètes à des [illegible] strophes.

6. Parmi les [illegible] d'Adam de la Halle [illegible] III.

Si notre hypothèse est juste, on comprend pourquoi Nicole a pu désigner de ce même terme la chanson *Biautez, bontez, douce chiere*, qui est une poésie à refrain de trois strophes seulement. Néanmoins la question se pose de savoir pourquoi le poète, si scrupuleux dans le choix des termes techniques, n'a pas préféré se servir ici de la désignation de « ballade » qu'il applique correctement à la chanson *Se nulz doit por bien amer* et qui pouvait tout aussi bien être employée ici. Le fait que dans cette dernière pièce le refrain est de deux vers, et dans l'autre seulement de un vers, ne fait pas de différence entre elles. La preuve, c'est que la seule pièce du chansonnier d'Oxford qui soit expressément appelée *balaide*, a précisément un refrain de deux vers. Il n'y a donc dans la forme de la strophe aucune différence qui justifie une diversité de désignation [1]. La seule différence qui nous paraisse exister entre la « ballade » et la « chançon », est que la première est l'œuvre de Nicole lui-même et que l'autre n'a pas été composée par lui. Cela peut en effet suffire à expliquer la différence de désignation que Nicole a établie. La chanson qui est son œuvre, Nicole la désigne du terme technique de « ballade » qui à son époque s'appliquait déjà tout spécialement au genre poétique de la ballade de trois strophes. L'autre par contre qui remonte à une époque un peu antérieure, il lui a conservé cette désignation de « chanson » qu'avant son époque on donnait aux chansons à refrain en général. On remarquera en effet que sur les 159 ballettes [2] du

Li dous maus me renouvele) se compose de quatre strophes; M. Berger s'efforce vainement et à tort, croyons-nous, d'en faire passer la dernière strophe pour l'envoi, afin de réduire la poésie à trois strophes. Il y a de même parmi les ballettes du chansonnier d'Oxford, à côté de la grande masse des chansons de trois couplets, un petit nombre de pièces de quatre et de cinq strophes, qui répondent exactement à la définition donnée en haut, même en ne s'en tenant qu'aux poésies à rimes pareilles dans toutes les strophes.

1. Les différences qui existent en effet sont plus apparentes que réelles. La forme des deux premières parties de la strophe (*a a* au lieu de *a b a b*) est, il est vrai, à peu près étrangère à la ballade du XIVe siècle, mais elle est encore très fréquente dans les ballettes du Chansonnier d'Oxford. La dernière partie, *b b c B C*, est non seulement encore en usage dans les ballades du siècle suivant, mais elle est exactement construite d'après le même principe sur lequel repose la fin de la ballade de Nicole (*b c C*; voy. ci-dessus, p. 221).

2. C'est le chiffre indiqué par M. Ritter (*l. l.*, p. 3), mais qui est susceptible de quelques modifications.

chansonnier d'Oxford il n'y en a qu'une seule qui soit appelée « balaide », et, à part deux autres pièces qui se nomment « vireli », toutes les autres, assez nombreuses, dont la désignation se trouve dans le texte, y sont simplement désignées comme « chanson » ou « chansonnette ». Le terme de « ballettes » et ses variantes ne paraît plus qu'à l'Incipit, à l'Explicit et à la Table du manuscrit, c.-à-d. qu'il est d'une époque plus récente que les pièces mêmes qui sont placées sous ce vocable. Il est donc probable que Nicole a connu cette pièce comme « chanson » et que c'est cette désignation plus ancienne qu'il lui a conservée dans son poème, soit par tradition, soit que le terme de « ballade » ne s'appliquât qu'aux productions nouvelles.

La troisième « chanson » de Nicole (*Pour ennuy n'ai pas [illegible] traire*, 2226-52), nous la définirions aujourd'hui comme un rondeau de trois strophes. Cette forme, qui n'est pas rare dans la poésie latine du moyen âge [1], est à peu près complètement inusitée dans la poésie courtoise française du XIIIe siècle [2]. C'en est ici même le seul exemple connu [3]. Cela explique pourquoi Nicole n'appelle pas cette pièce « rondel ». C'est que ce terme ne s'appliquait qu'aux rondeaux d'une seule strophe, comme les deux qu'il a lui-même insérés dans son poème. La chanson *Pour ennuy...* était aux yeux de Nicole tout autre chose qu'un rondeau. C'était une de ces pièces qui reçurent un peu plus tard, au cours du XIVe siècle, le nom de « virelai ». L'étude récente de M. Gennrich [4] a fait voir que le virelai est le développement direct du « rondet » : il se sépare de celui-ci, en substituant d'abord un texte nouveau à la répétition partielle

1. Rud. Adolf. Meyer, *[illegible] Strozzi Ma[illegible] C. VII. [illegible] Phil.*, n° 8), 1907, p. 40.

2. M. Jeanroy a démontré l'existence du rondet [illegible] l'ancienne poésie populaire en France (*[illegible]* [illegible] ss.), et M. Rud. Adolf. Meyer [illegible] reconstituer quelques uns [illegible] certainement plus haut. Toutefois leur forme est différente de la poésie de Nicole qui ignore notamment les couplets enjambant les uns sur les autres.

3. Gennrich, *[illegible]*

4. *L. l.*, pp. 34 ss.

du refrain dans le corps de la strophe et en même temps, ce que M. Gennrich ne relève pas assez nettement, en donnant une préférence marquée à la composition de plusieurs strophes, de trois strophes en règle générale, tandis que le rondel reste réduit à une seule strophe [1]. La pièce de Nicole représente une étape très intéressante dans cette voie : le texte, et certainement la musique, qui malheureusement manque ici comme pour toutes les autres chansons dans les deux manuscrits, a encore la forme du rondeau, et seul le principe nouveau d'un plus grand nombre de strophes, de trois exactement, y est déjà appliqué. Ce nouveau genre lyrique ne portait alors pas encore de désignation particulière. Il ne prend le terme de « virelai » qu'au cours du XIVe siècle. Auparavant on le confondait avec les ballades, mais on paraît aussi l'avoir appelé « chanson » tout court, terme qui se trouve encore chez certains auteurs du XIVe siècle [2] et d'où Machaut a sans doute tiré sa désignation préférée de « chanson baladée ». Il est donc tout naturel de le voir employé par Nicole à un moment où le genre lui-même était encore en voie de formation.

On a pu constater que, à l'exception du lay, chacun des principaux genres lyriques à forme fixe du XIVe siècle est représenté dans l'épilogue du *Dit de la Panthère*, chacun en un seul spécimen, excepté le rondeau qui y figure deux fois, mais sous

1. D'après la théorie de M. Jeanroy (*Origines*, p. 407 et 426), c'est au contraire le rondet primitif de plusieurs strophes qui aurait été réduit à notre époque (fin du XIIIe siècle) à une seule strophe.

2. Et tout entour i avoit paintes
Chansons, lois et balades maintes
(*Roman de Fauvel*, 1345 s.).

Lay, chanson, rondel ou balade (Guillaume de Machaut, *Prologue* v. 153, *Œuvres*, I, p. 11), la maniere des balades, chançons et rondeaux (Eustache Deschamps, *Art de dictier*, *Œuvres*, VII, p. 272).

Il nous semble que *chanson*, encadré de termes aussi précis comme « lay », « balade », « rondeau », « motet », et notamment chez un poète exact comme Machaut ou dans un traité théorique de versification comme l'*Art de dictier*, ne peut pas signifier, comme fréquemment ailleurs, tout simplement la poésie chantée en général, mais désigne bien un genre lyrique particulier. Celui-ci ne peut alors être que la « chanson baladée » ou le « virelai » qui est en effet pour Machaut et Deschamps le quatrième des principaux genres lyriques de leur temps.

deux formes différentes. Faut-il encore voir dans cette variété un effet de la vieille loi qui régissait la lyrique courtoise, exigeant pour chaque nouvelle œuvre une forme inédite et originale ? Ce n'est guère admissible à une époque où se forment au contraire les genres à forme fixe, où par conséquent naît la tendance exactement opposée à celle qui avait régné jusque-là, de remplacer la variété infinie des formes par quelques types fondamentaux indéfiniment répétés et immuablement pareils. Si, comme nous le croyons, le procédé de Nicole est motivé par une certaine intention, c'était celle-ci : donnant dans son épilogue une espèce de Canzoniere, Nicole ne veut pas seulement raconter l'histoire poétique de son amour, mais il veut encore donner à la même occasion des exemples variés des différentes formes poétiques qu'il a cultivées. On reconnaît là ce même esprit méthodique qui lui a fait choisir avec une exactitude si scrupuleuse les diverses désignations qui convenaient à chacun des différents genres lyriques représentés dans son œuvre. Il ne dit rien lui-même là-dessus, mais nous croyons avoir trouvé une preuve certaine de ce que nous avançons ici dans le fait suivant. Nous ferons voir ailleurs que, sur plusieurs points, le *Dit de la Panthère* a servi de modèle à Guillaume de Machaut pour son *Remède de Fortune*. Or, encore avant d'avoir connu ces rapports, nous avions relevé le fait que Machaut, dans ce poème, a eu soin d'y « faire entrer les principaux genres lyriques de l'époque et d'y représenter chacun de ces genres en un seul exemplaire » [1]. Plus méthodique encore que Nicole, Guillaume classe ses intermèdes lyriques rigoureusement d'après le principe de la grandeur ; mais ce n'est là qu'un perfectionnement apporté au système de son modèle. Ce que nous considérions comme une idée originale du grand poète du XIVe siècle, ce n'est donc qu'un emprunt fait au poème de Nicole de Margival, en même temps qu'une confirmation précieuse de ce qui nous semble avoir été l'intention de celui-ci dans le choix de ses compositions lyriques [2].

---

1. *Œuvres de Machaut* (Soc. des anc. textes [illegible]), t. II, p. [illegible].

2. L'imitation de Machaut [illegible] comme son modèle, [illegible] de terminer l'un du texte de [illegible] chez lui, est certainement [illegible] p. [illegible] N.

Le fait relevé ici donne au poème de Nicole une véritable valeur dans l'histoire de la poésie lyrique en France et lui assigne une place des plus marquantes dans cette partie de l'histoire de la littérature française. Il nous offre un tableau à peu près complet des principaux genres lyriques qui existaient de son temps, c.-à-d. dans les toutes dernières années du XIIIe et les premières années du XIVe siècle, époque importante qui forme la transition de l'ancienne poésie lyrique courtoise à la nouvelle à formes fixes et qui pourtant est jusqu'ici si mal connue, surtout à cause du manque de textes et de noms remarquables. On voit ici les anciennes formes libres et richement variées de la poésie des trouvères céder le pas à de nouvelles formes rigides, soumises à un règlement étroit et sévère. Le principe de la variété des formes fait place au nouveau principe de l'uniformité. Ce sont déjà presque toutes les formes et tous les genres de la poésie lyrique d'un Machaut, d'un Froissart, d'un Deschamps, que nous rencontrons ici, plus simples cependant, plus primitives et plus libres encore, pas encore gênées et entravées, comme elles le seront quelques dizaines d'années plus tard, par des règles de plus en plus étroites et mesquines. Nicole nous fait encore entrevoir où a été inaugurée et élaborée, au moins dans ses débuts, cette réglementation pédante et sévère. Ce sont les sociétés poétiques, les puys, des villes du Nord de la France, peut-être celui de cette ville d'Arras dont le rôle dans la poésie lyrique du XIIIe siècle est si considérable et dont Nicole connaît si bien l'un des représentants poétiques les plus brillants, Adam de la Halle. Aussi bien qu'il a dû trouver dans un milieu de ce genre le terme technique de « chant royal » qu'il est peut-être le premier à introduire dans la poésie française, aussi bien est-ce là qu'il a sans doute appris à connaître les règles et les lois qui commençaient à régir les nouveaux genres lyriques qui se formaient alors et qu'il a lui-même cultivés.

Il reste encore un mot à dire de trois pièces qui, sans être des poésies lyriques, sont pourtant, comme celles-ci, des hors-d'œuvre dans notre poème et reconnues comme tels par le poète lui-même. Elles figurent toutes les trois dans le roman proprement dit sous le nom de *dit*. Ce qui les distingue des pièces lyriques, c'est que, destinées au récit oral, et non pas à la

composition musicale, elles revêtent la forme des poèmes didactiques et narratifs, c.-à-d. le plus souvent la forme du couplet de deux vers à rimes plates en vers octosyllabiques ou décasyllabiques. Écrit en vers de huit syllabes, le troisième de nos « dits » (vv. 1744-1865) est distingué du roman même d'abord par la désignation de « dit » qui lui est attribuée à plusieurs reprises dans le texte du roman (vv. 1741, 1742, 1886), et ensuite par le rôle que l'auteur lui assigne dans son poème. La pièce représente soi-disant une lettre [1] composée par le Dieu d'amour en personne et donnée par lui au poète, afin de lui permettre de gagner les bonnes grâces de sa dame. Dans la forme aussi, le soin avec lequel est traitée la versification la fait reconnaître comme un hors-d'œuvre poétique du roman. C'est un véritable feu roulant de rimes léonines et équivoques, comme le roman n'en contient plus nulle part ailleurs, et dont l'abus fait aujourd'hui un effet plutôt désagréable et déplaisant. — Le premier dit (vers 825-966) se distingue encore plus nettement du récit même par la forme des vers, le décasyllabe y remplaçant le vers octosyllabique. La recherche de la rime rare y est moins accusée ; le plus souvent, l'auteur se contente de la rime riche et ne s'astreint pas à atteindre à tout prix [2] la rime équivoque et léonine. Par son contenu la pièce a d'ailleurs un caractère essentiellement lyrique : dans ce dit qu'il prétend avoir déjà fait auparavant, le poète expose à Doux Penser, Espérance et Souvenir sa « volonté », c.-à-d. les sentiments qu'il éprouve pour sa dame. Il y traite donc l'un des thèmes habituels de la poésie lyrique. — Pour son deuxième dit (1152-1211, annoncé comme « dit » aux vers 1137, 1148, 1151), Nicole a choisi la forme strophique bien connue sous le nom de strophe d'Hélinand (*a a b a a b b b a b b a*). Les strophes, composées de vers de sept syllabes, sont isométriques et sans refrain. Leur nombre est de cinq. Les rimes varient de strophe en strophe, sans qu'aucune ne serve plus d'une fois. L'emploi prépondérant de la rime féminine (six fois sur dix), et dans les rimes masculines l'emploi exclusif de la rime léonine font nettement recon-

1. D'après le vers 1[illegible] [illegible] le vers 1708.

2. Dans la dissertation de Adolf Bernhardt (*D*[illegible] *st apie*, Diss. Münster, 1913), ce dit de Nic[illegible]

naître l'intention du poète de donner à cette pièce un éclat particulier. Le contenu en est de nouveau purement lyrique. Cette fois-ci, le dit est l'œuvre de dame Vénus, qui, comme le Dieu d'amour, en fait cadeau à l'amant, afin qu'il le remette à sa dame. L'auteur y exprime « de son cuer toute la matière », ce qui veut dire qu'il y expose encore une fois les sentiments amoureux qu'il éprouve pour celle à qui est consacré son roman. Il s'y joint une prière d'amour, tous thèmes d'un usage courant dans les chansons amoureuses de la lyrique courtoise.

Chacun des trois dits a donc sa forme particulière, différente de celle des deux autres. Ici aussi, le poète a évidemment l'intention de présenter des spécimens divers de ce genre poétique, et ceci confirme le bien-fondé de la supposition que nous faisions plus haut sur la variété des formes lyriques réunies dans ce roman. Nicole de Margival nous apparaît par conséquent comme poète réfléchi, soucieux de donner à son œuvre une forme riche et artistique, en agrémentant non seulement — comme l'avaient fait beaucoup d'autres avant lui — son roman par l'insertion d'intermèdes lyriques, mais en s'efforçant aussi — et c'est là la nouveauté qu'il a imaginée — de faire représenter à ceux-ci, au moins en tant qu'il s'agit de ses propres œuvres, les variétés essentielles des différents genres lyriques qui étaient en vogue à son époque. C'est ainsi qu'il devient pour nous tout au début du XIVe siècle l'un des représentants les plus anciens de la nouvelle poésie lyrique qui se forme dans les puys vers la fin du XIIIe siècle et qui régnera pendant plus de deux siècles en France, jusqu'à l'avènement de la nouvelle poésie de la Renaissance.

E. HOEPFNER.

NOTICE

SUR LE

MANUSCRIT LATIN

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

N° 3718

Le manuscrit latin de la Bibliothèque nationale n° 3718 (XIIIe s.) est peu connu. Si, depuis soixante dix ans, on en a parlé assez souvent, on ne l'a pourtant que rarement examiné. Son histoire l'explique. Après avoir appartenu à Philippe Drouin, il était à la Bibliothèque royale sous le n° 3718 du fonds latin, quand il fut dérobé par Barrois. Vendu par celui-ci en 1849, il entra dans la collection de lord Ashburnham ; et ce ne fut qu'en 1883 que, récupéré à bons deniers, il reprit sa place et son numéro sur les rayons de la Bibliothèque nationale. Absent pendant près de 35 années, il fit plusieurs fois défaut aux érudits.

Les pièces qu'il contient ne sont pas toutes d'un intérêt extrême. Mais quelques-unes sont vraiment intéressantes et plusieurs autres se rapportent à des questions où il n'est permis de les négliger qu'à bon escient. Il est utile qu'elles soient étudiées avec un peu d'attention. A cet égard, les deux notices de L. Delisle ne sont pas suffisantes[1] : elles demandent quelques précisions, et aussi quelques rectifications, qu'on trouvera ci-dessous.

Sous la forme où il se présente actuellement, le manuscrit comprend trois petits volumes, dont le folioteage est continu du premier au dernier. Il faut, contrairement à l'opinion de

1. *Observations sur l'origine de quelques manuscrits [illegible] Bibliothèque*, n° VIII (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVII, 1866, p. [illegible]) ; *Catalogue des manuscrits des fonds latin et français [illegible]*, p. [illegible].

Delisle, le considérer comme complet et identique pour le contenu à ce qu'il était sous sa forme primitive[1].

Il renferme les pièces suivantes.

A. — Volume 3718[1].

I. — F° 2 et v°. Fin du *Psaume* CXVIII et *Psaume* CXIX.

II. — F^os 2 v°-11 v°. Série de pièces « dont la plupart, dit Delisle, doivent être de maître Dreu de Hautvillers ». Les œuvres de Dreu sont réunies dans les quatre volumes de la Bibliothèque de Reims qui portent les n°s 1271-1274[2]. On y retrouve les 9 premiers textes de notre manuscrit indiqués ci-après. Ils y figurent même à plusieurs reprises; mais, tandis que dans les volumes 1271 et 1272 ils sont épars et disposés d'après un ordre sensiblement différent du nôtre, dans le volume 1273 ils se présentent à peu près groupés et, sauf une exception, dans l'ordre du ms. 3718. C'est donc à un modèle voisin du ms. de Reims 1273[3] que celui-ci se rattache. D'autre part, on lit dans le ms. 3718, à la fin de la pièce 7 (f° 9 v°), l'indication

1. C'est ce que prouve la comparaison de la description du manuscrit dans le catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque royale de 1744 avec la liste des articles qu'on trouve aujourd'hui encore dans le recueil. Delisle écrit que le manuscrit a été coupé en quatre morceaux, dont trois seulement se sont retrouvés. Il tirait argument, pour en juger ainsi, de ce que la *Vie d'Ami et Amile* ne se retrouvait plus dans manuscrit sous sa nouvelle forme. Le fait est inexact.

2. Voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXXIX (Reims, par les soins de H. Loriquet), vol. 2, première partie, p. 370 ss. — C'est sur des notes fournies par M. L. Demaison et sur l'analyse de M. Loriquet qu'est fondé l'article de Hauréau consacré à Dreu et paru dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, p. 508 ss. (où les manuscrits en question sont indiqués à tort sous les n°s 1039-42). Hauréau note que les quatre manuscrits de Reims « sont en quelque sorte une édition originale faite sous la direction de l'auteur ». La chose peut être vraie de chaque volume considéré isolément, mais non de leur ensemble. Les doubles ou triples emplois, qui y abondent, portent à les considérer, non comme une édition globale définitive, mais plutôt comme une série de « tirages ».

3. Un manuscrit qui en est très proche existe à Tours sous le n° 301.

suivante : *Explicit tractatus magistri Droconis*... etc., puis, en tête de la pièce 9 (f° 9 v°) : *Item idem magister Droco in principio sui tractatus dicit hos versus contra curam habentes* (suit le texte). Ces vers *contra curam habentes* figurent, en effet, parmi les premiers d'un groupe de poèmes précédé dans le ms. de Reims 1273 (f° 188) de la rubrique : *Incipiunt versus morales ex variis verbis sacre pagine collectis a magistro Drocone*..., etc. Il apparaît donc que notre copiste considérait l'ensemble des textes compris, dans le ms. de Reims 1273, entre les f°s 188 et 214 v° au moins, comme un bloc formant « traité », d'où il a tiré des extraits. Dans son recueil il convient par conséquent de voir, non pas une série de poèmes indépendants, mais un choix de « pages » de l'ouvrage de Dreu.

En voici la liste.

1. — F° 2 v° (105 vers). Comp. Reims 1273, f° 190 v°.

Inc. « Beati qui esuriunt et siciunt justiciam... et cetera »
Justicie vivas cultor et criminis ultor [1].
Ve tibi qui laudas indignos inpatientes...
Expl. Quod ipse prestare digneris, etc.

2. — F° 4 v° (130 vers). Comp. Reims 1271, f° 38 v°, et 1273, f° 193.

De inferno et de die judicii.

Inc. Ut baratrum fugias dirige, queso, vias.
Est locus horroris tenebrosus fonsque doloris...
Expl. Spes et nostra fides, regnum celeste mihi des.

Delisle a considéré qu'il y avait là deux pièces distinctes, dont la seconde commençait par le vers :

Judicium Domini precedent horrida signa.

En fait, le ms. 3718 met en rouge l'initiale *J*, mais sans titre nouveau ; et les manuscrits de Reims prouvent qu'il s'agit d'un seul et même extrait.

3. — F° 7 v° (26 vers). Comp. Reims 1271, f° 10, et 1273, f° 196.

1. Vers faux. Correction : *ultor* [illegible].

Quomodo mortui loquuntur vivis transeuntibus per cimiteria.

Inc. Vos qui transitis, memores super omnia sitis
Quod qui terra sumus transivimus et quasi fumus...
Expl. Cotidieque mori vellet, sed non morietur.

4. — F° 8 (5 vers). Comp. Reims 1271, f° 11, et 1273, f° 197.

Inc. Divitias querunt mundani qui morientes
Cum Sathana pereunt subito sua facta luentes...
Expl. Nunc necis esse reum nos reputemus eum.

5. — F° 8 (20 vers). Comp. Reims 1271, f° 10, et 1273, f° 197 v°.

Contra avaros.

Inc. Dic, homo, cur parcis? cur marchas ponis in archis?
Esto memor mortis, cui nemo resistere fortis...
Expl. Quod nobis prestare dignetur etc.

Cet extrait a été fondu par Delisle avec le précédent. Le ms. 3718, comme les manuscrits de Reims, lui donne une rubrique spéciale; et d'ailleurs la forme métrique montre qu'il s'agit de deux pièces distinctes.

6. — F° 8 v° (43 vers). Comp. Reims 1271, f° 42 v°, et 1273, f° 199.

De prelatis.

Inc. Nostri prelati viventes more Pilati,
Ad mala translati, non sunt revocare parati...
Expl. Pauperie pleni, confusi semper egeni.

7. — F° 9 (14 vers). Comp. Reims 1271, f° 58, et 1273, f° 214 v°.

De miseria pauperis.

Inc. Sunt inopes miseri, quorum status hic misereri :
Divitiis pleni non curant semper egeni...
Expl. Unde Salomon : « Melius est mori quam mendicare. »

A la suite de cet extrait, la mention : *Explicit tractatus magistri Droconis de Alto Villari canonico remensi.*

8. — F° 9 v° (6 vers). Comp. Reims 1271, f° 22; 1272, f° 32 v°; et 1273, f° 211.

Epytafium super tumulum ejus.

Inc. Vermibus expositus, in versificando peritus
Mortuus emeritus est ibi Droco situs...
Expl. Quondam viventi patuerunt et Gracianus.

9. — F° 9 v° (56 vers). Comp. Reims 1271, f° 35, et 1273, f° 189 v°.

Item idem magister Droco in principio sui tractatus dicit hos versus contra curam habentes.

Inc. Ve tibi cui cura gregis est commissa, nec audes
Vera loqui metuisque malos nec corrigis horum...
Expl. Hunc movet et retinet Domini sacra verba loquentis.

III. — F° 11. Huit vers définissant chacun des sept arts libéraux et la philosophie.

Inc. Grammatica : Insinuo que sit constructio recta loquendi
Expl. Phylosophia : Ars aliquis sine me neqeat aut sapit nila docere.

IV. — F°s 11-11 v° (54 vers).

Inc. Quisquis cordis et oculi
Non sentit in se jurgia,
Non novit quid sint stimuli
Que culpe seminaria...
Expl. Nam causam cordi imputat,
Occasionem oculo.

Cette pièce, un *Débat du cœur et de l'œil*, qui fut célèbre au moyen âge et dont nous avons de nombreux manuscrits, a été publiée en dernier lieu par Hauréau d'après le manuscrit latin de la Bibliothèque nationale n° 8433[1]. Elle est l'œuvre du chancelier Philippe de Grève († 1237). L'idée de la responsabilité de l'œil dans la conception du péché, qui en fait le fond, remonte à l'Écriture[2] et aux commentaires des Pères[3]. Elle

1. *Notices et extraits de quelques manuscrits* [illegible] t. I, p. 3[illegible]

2. « Oculus meus depredatus est animam meam » [illegible] *Lamentations*, III, 51).

3. S. Augustin, *Commentaire sur l'Ecriture*, VII, p. [illegible]. Sermons CXXVI, cap. II; *CCXLI*, cap. II.

revient fréquemment dans la littérature latine du moyen âge[1] et a passé dans la littérature en langue vulgaire, où elle fournit un des traits les plus communs de la psychologie amoureuse[2]. On voudrait, sur ce point, pouvoir déterminer l'ordre chronologique des textes. Que ceux de caractère scolastique soient les plus anciens, il n'y a pas de doute. Les rapports réciproques des autres sont difficiles à préciser. Les poètes provençaux semblent bien être ici à la suite des poètes français, notamment de Chrétien de Troyes, à qui reviendrait l'initiative d'avoir introduit le thème dans la littérature profane. D'autre part, quelque succès qu'il ait eu, le poème de Philippe n'a pu être le modèle de Chrétien, si tant est qu'il faille (mais la preuve en a-t-elle été jamais bien faite ?) placer la composition de *Cligès* en 1170. Et il est plus que probable aussi qu'il ne doit rien à Chrétien. En sorte que l'idée serait issue de l'école par plusieurs portes à la fois.

Philippe de Grève qui

> ..... sovent biaus dis... faisoit
> Et en romans et en latin[3],

a-t-il composé lui-même le débat en français que nous possédons sur le même thème ? Je l'ignore. Ce débat, que Paul Meyer avait signalé en 1866[4] sans en connaître alors plus que le premier vers, a été publié par lui en 1872[5] d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale fr. 847 et les copies du manuscrit 12611, auxquels il faudrait ajouter aujourd'hui le n° 1050 des Nouvelles acquisitions françaises de la même bibliothèque.

D'après le témoignage de Salimbene (année 1257), relevé par P. Meyer, la musique du débat en latin, ainsi que celle de plu-

---

1. Voir, par exemple, le sermon de Pierre le Lombard p. p. Hauréau, *Notices et extraits*, t. III, p. 46 : « Per concupiscentiam vero oculorum expugnamur, cum speciosa et decora mundi videmus et visa concupiscimus sicque mors per fenestras nostras intrat. »

2. Voir, par exemple, *Cligès*, v. 474 ss. Pour la littérature provençale voir la note de M. Jeanroy au vers 5 de la poésie n° V de Uc de Saint-Circ (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, tome XV, p. 174).

3. Henri d'Andeli, *Le dit du chancelier*, v. 144-5.

4. *Archives des missions*, 2e série, t. III, p. 253 ss.

5. *Romania*, t. I, p. 202 ss.

sieurs autres pièces de Philippe, aurait été écrite [1] par le frère mineur Henri de Pise.

Au point de vue littéraire, la pièce française suit le latin de près : elle en reproduit les idées, les images et même, par endroits, le tour. Mais elle a son caractère propre, quelque chose de savoureux qui n'est pas dans le latin. C'est l'effet d'un goût marqué pour le concret, qui se traduit par des comparaisons colorées et expressives, par des allusions aux choses dont se nourrit la vie de tous les jours, comme l'histoire de la trahison de Ganelon, une locution familière (*ausi come l'en bate l'ors*) ou un proverbe (*Messagier ne doit mal ouyr ne mal avoir*) : particularité notable, qui tient peut-être à une différence d'auteur, peut-être aussi simplement à la différence du génie des deux langues. — Au point de vue métrique, les débats se composent chacun de sept strophes de huit vers octosyllabiques. Mais, tandis que la pièce latine présente un agencement de rimes différentes pour les strophes impaires (*a b a b a b a b*) et pour les strophes paires (*a b a b c b c b*), la pièce française offre, pour toutes les strophes indifféremment, la même succession que celle des strophes impaires du latin (*a b a b a b a b*). D'autre part, les vers du latin sont des tétraïambiques rythmiques, dont la dernière syllabe porte par conséquent un accent fort : il est notable que les vers du français sont, par analogie, tous construits sur des rimes masculines. Il en est de même du « planctus » chanté par Agnès, dans le mystère provençal de son nom (XIVe siècle), sur l'air du *Quisquis cordis* [2].

V. — F^os 11 v°. Sur les sept sacrements.

Inc. Septem sunt sacramenta Ecclesie : baptismus [illegible].

VI. — F^os 12-16. « *[L]etabor ego super [illegible], sicut qui invenit spolia multa.* »

Discussio litis super hereditate Lazari et Marie Magdalene sororis ejus, videlicet quis eorum debeat habere eorum hereditatem.

1. Ecrite ou peut-être recrite, comme [illegible] P. Meyer. C'est il est probable que Philippe n'avait pas donné [illegible] cette manière tout de lui [illegible].

2. Edit. Bartsch, p. 24. Texte déjà imprimé par P. Meyer.

Inc. Mag. Salve, cultor Salvatoris,
Rex celeste salvatoris,
Princeps Jherusalem.
Laza. Fulgens intus atque foris,
Litem fratris et sororis
Equa lance dirime...
Impl. Non de juris ordine,
Sed de plenitudine
Nostre potestatis,
Lazaro cui parcimus
Dispensando reddimus
Res hereditatis
Causa pietatis
Ejus egestatis.

C'est une controverse judiciaire dont on ne possède que le texte fourni par ce manuscrit, mais dont on a des mentions par ailleurs. Elle a été tout récemment publiée par M. H. Walther [1]. Les 525 vers qui la composent, les uns métriques, les autres rythmiques, sont assemblés en combinaisons de nombre et de rimes extrêmement capricieuses. Le sujet est une discussion entre Lazare et sa sœur Madeleine. Lazare ressuscité prétend récupérer l'héritage paternel qui, à sa mort, est passé à Madeleine. Madeleine soutient que, quoique ressuscité, il ne saurait encore revendiquer des biens dont la mort l'a irrémédiablement privé. Le roi de Jérusalem, pris d'abord comme juge, donne gain de cause à Madeleine au nom du droit; mais l'empereur, à qui Lazare en appelle, le rétablit dans son héritage, contre le droit, mais au nom d'un pouvoir discrétionnaire qui s'inspire de l'équité.

VII. — F° 16. *Vita Magdalene sub compendio.*

Nobilis et dives adolescens, pulchra Maria,
Lascivit; sed flens fit apostola, pneumate sacro misso :
Transfretat; ad cujus verbum Provincia credit;
Per sex lustra colit heremum, dape pasta superna;
Sacrat Aquense solum; mors ipsius preciosa;
Post Aquis excidium, jacet infra Viziliacum.
Explicit de Magdalena.

1. *Das Streitgedicht in der lateinischen Literatur des Mittelalters* (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, t. V, 2e cahier), p. 234. Notice, p. 126.

Texte à ajouter à ceux qui concernent la légende de la Madeleine bourguignonne. Au sujet de cette légende, voir l'étude et les indications bibliographiques de M. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 69-83.

VIII. — F^os 16-17 (48 vers). Les quelques notices qu'on rencontre ici entrent dans la série des nombreux bestiaires latins que nous ont conservés les manuscrits et qui sont encore incomplètement étudiés. Elles offrent peu d'intérêt, ne contenant rien qui ne se retrouve ailleurs et ne fournissant pas d'éléments dignes d'être enregistrés pour l'histoire de la tradition. A noter seulement que le vers 3 du paragraphe consacré au lion reproduit exactement le vers 12 du texte du *Physiologus* de l'édition Beaugendre-Bourassé (Migne, t. CLXXI, col. 1217).

De natura leonis et proprietate ejus (6 vers).

Inc. Montibus et celet hostis, passus leo delet
Cauda ; pro certo leo visu dormit aperto...
Expl. Non timet occursum leo, diligit et loca aursum.

De natura tygridis (8 vers).

Inc. Saltibus [illegible]
Dum redit ad vile raptum cum prole cubile,...
Expl. Que dum quassatur, cum prole Jhesus erhibetur

De pardo (3 vers).

Ad montem more saltat pardus, atque [illegible]
Gaudet, et est varius ; dum ruit, it citius.
Ex coitu pardi atque [illegible] leopardi.

De panthera (6 vers).

Inc. Mitis, pulcra nimis, varii panthera coloris.
Pasta jacet triduo. Surgens flatum dat odoris...
Expl. Fit panthera Jhesus, [illegible]

De unicorne [1] (4 vers).

Antalopem terre duo cornua [illegible]
Grandi vi quorum [illegible]

1. Titre du ms. Il s'agit d'une [illegible]

Sed, dum virgultis studet et vult ludere multis,
Hiis innondatur : mors sibi sicque datur.

De lince (4 vers).

Gemma fit urina lincis, valet et medicina.
Fraude sed hec plena tegit hanc, dum mingit, arena.
Ne liquor hic fusus hominum vertatur in usus.
Estque lupis nata, quasi pardus, sed variata.

De unicorne (4 vers).

Rinoceros feritate sua vi non superatur.
Virgineo dormit gremio, sic illaqueatur.
Uno cornutus cornu fert omnia tutus.
Par satis est hedo, similem Christum sibi credo.

De gryfibus (4 vers).

Membra leonina, caput et facies aquilina,
Bis duo suntque pedes gryfi, pennas aquile des.
Est ut equus grandis, necat unguibus ipse nephandis
Viventes homines yperboreos prope fines.

De elephante (9 vers).

Inc. Turres portantes in bellis sunt elephantes :
Corpore virginei multa sciunt et ei...
Expl. Mure timoratus ligno dormitque stipatis.

IX. — F^os 17-18 (110 vers)[1]. *Summa penitentie versificata compendiose.*

Pièce composée de deux distiques :

Peniteas cito precor, cum sit miserator
Judex et sunt hec quinque tenenda tibi :
Spes venie, cor contritum, confessio culpe,
Pena satisfaciens et fuga nequitie.

et de 106 vers hexamètres :

Inc. Ut dimittaris, aliis peccata remitte
Hiis satisfacias quos te lesisse fateris...

1. Au bas des f°s 17 v° et 18, sentences philosophiques et morales, d'une main plus récente.

Expl. Et cure gravitas et consuetudo ruine.
Explicit commendatio penitentie.

Contenue dans un très grand nombre de manuscrits, elle a été publiée avec les œuvres de Pierre de Blois et sous son nom dans l'édition de Paris de 1667, dans celle d'Oxford (J. A. Giles) de 1847, puis, d'après cette dernière, dans la *Patrologie* de Migne (t. CCVII, col. 1154). En fait, le problème de son attribution n'est pas encore résolu [1]. Les manuscrits donnent les noms les plus divers : le pape Silvestre (sans doute Silvestre II), S. Bonaventure, Jean de Sacro Bosco, Jean Holywood, Bernard Silvestris, Jean de Garlande. C'est ce dernier qui revient le plus souvent. Je n'ai pu encore me faire d'opinion à ce sujet.

X. — F° 18. Avec la mention marginale *Infans*, neuf vers qui expriment, sur trois ou quatre sujets différents, des jugements moraux sans intérêt.

XI. — F°s 18-18 v°. *De proprietate feminarum.*

Inc. Arbore sub quadam dictavit clericus Adam
Quomodo primus Adam peccavit in arbore quadam.
Femina vicit Adam, victus fuit arbore quadam...
Expl. Femina, stella maris, sola virgo Maria locatus

46 alexandrins léonins qui tous, à l'exception des deux premiers, commencent par le mot *Femina*. Cette pièce a été publiée par Wattenbach d'après un manuscrit de Vienne (Cod. germ. 379, écrit à Augsbourg en 1454) [2] et, plus récemment, d'après notre manuscrit même, par M. C. Pascal [3], qui ne paraît pas avoir connu l'édition de Wattenbach. Elle a dû être assez répandue et il en existe des copies à La Palatine (Cod. 719, f° 50) [4] et à Münich (Cod. lat. 19488, f° 13[illegible], cf. 6911). A

1. Voir Hauréau (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVIII, [illegible] p. 10[illegible]).
2. *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, [illegible] 3, [illegible] 8.
3. *Letteratura latina medioevale*, p. 10[illegible].
4. Voir Bethmann (*Archiv für ältere deutsche Literatur und Kunde*, t. XII, 18[illegible]4, p. 341).
5. Voir Wattenbach (*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Classe*, t. III, 18[illegible]3, p. 686).

interpréter le premier vers, l'auteur semblerait être un « clerc Adam » [1], que M. Pascal penche à identifier avec Adam de Barking, dont on sait seulement, et sous la seule autorité de Pitsée, Leyser et Fabricius, qu'il a écrit des vers et qu'il florissait au début du XIIIe siècle. Pure hypothèse. — Par le sujet, la pièce fait partie de ces nombreuses diatribes contre les femmes où s'est complu le moyen âge. Le procédé de l'anaphore, qui y est pratiqué à outrance, semble être devenu de style dans ce genre de composition depuis l'apparition du *Femina, census, bonos* d'Hildebert.

Il existe une autre pièce qui commence par les deux mêmes vers que la précédente et qui a été publiée successivement par René Moreau [2] (*A*), P. Meyer [3] (*B*, d'après le ms. d'Oxford Digby 53, f° 24), Ewald [4] (*C*, d'après le ms. de la Bibl. nat. de Tolède 14.22, f° 144), Hauréau [5] (*D*, d'après les éditions précédentes combinées) et Wattenbach [6] (*E*, d'après le ms. d'Eisleben n° 969, f° 246). En voici le texte [7] :

Arbore sub quadam dictavit clericus Adam
Quomodo primus Adam peccavit in arbore quadam.
Sed postremus Adam natus de virgine quadam,
Dampna prioris Adam repensat in arbore quadam
Ni sumpsisset Adam fructus sub arbore quadam,
Non postremus Adam moreretur in arbore quadam.

1. A noter toutefois que les deux premiers vers se soudent assez mal aux suivants et que l'expression *dictavit quomodo primus Adam peccavit* est peu justifiée par le contenu de la pièce. D'où l'on pourrait venir à l'hypothèse que l'auteur, reprenant le début d'un poème connu sur le péché originel, y aurait greffé sa facétie *Femina*. Noter que M. C. Pascal a lu *dictavi* ; mais à tort : le ms. porte *dictavit* (*dictav̄*).

2. *Scola Salernitana* (édit. de 1625), Préf., p. 38.

3. *Archives des missions*, t. V, 1868, p. 180.

4. *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VI, 1881, p. 318.

5. *Les mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, 1882, p. 173.

6. *Neues Archiv*, t. VIII, 1883, p. 29.

7. D'après le ms. d'Oxford. Variantes : Au début, un vers supplémentaire fourni par *C* : *Christe, mihi mesto semper solamen adesto.* — V. 1 *C* dictabat — 2 *C* deliquit, *E* dampnavit — 3 *C* Quodque secundus Adam, *E* reparavit — 4 *C* reparavit — 5 *C* [illegible] (*et vers incomplet*), *E* Ille meus moriens Christo nos mortificavit, Ille satisfaciens Christo nos vivificavit (*pas de sens satisfaisant*).

Évidemment cette pièce est apparentée à la précédente. Hauréau, il est vrai, n'y voit qu'une « moquerie sur la cheville *Arbore sub quadam* dont usait alors, sans aucune gêne, quiconque avait à placer le mot *Adam* ». Mais ce n'est pas rendre compte de l'identité des deux premiers vers dans les deux morceaux. Le manuscrit d'Oxford porte la note marginale : *Hildebertus episcopus magistro Adam, ut ei scriberet aliquod circa edificationem.* Admettons le nom d'Hildebert puisque nous ne pouvons pas réfuter l'attribution, mais en sachant comme il faut être prudent sur cette matière. Les mots *ut ei scriberet aliquod circa edificationem* ne sont pas clairs. En fait, il semble bien que la seconde pièce soit simplement une réplique à la première ou, plus exactement, à la pièce quelle qu'elle soit [1] où le clerc Adam avait traité du péché originel. L'auteur riposte par cette idée, qui est fréquente dans la littérature du moyen âge, qu'à quelque chose malheur est bon, puisque la faute du premier homme nous a valu d'être sauvés par le Christ.

XII. — F° 18 v.

Adam, Sansonem, Petram, David et Salomonem
Femina devicit : quis modo tutus erit ?

Ces deux vers font, dans le manuscrit, directement suite à la pièce précédente : Delisle et M. Pascal ont considéré qu'ils en faisaient partie intégrante. Cependant, on voit qu'ils rompent la série des anaphores qui caractérisent la pièce et que, tandis que tous les vers précédents sont des hexamètres, ils forment un distique, — distique qui, d'ailleurs, se rencontre assez souvent isolé [2].

XIII. — F° 18 v. Vers mnémoniques :

Nomina [illegible] Regum et [illegible] Dom[illegible] (2 v.)
De tempore [illegible] (2 v.)
De quatuor temporibus [illegible] (4 v.).
De numero aureo (3 v.).

1. Voir la page précédente n. 1.
2. Voir, par exemple, [illegible] III, 18, 3, p. [illegible] Wo[illegible] [illegible] Walt[illegible] [illegible] Mo[illegible] voir [illegible] p. [illegible]

XIV. — F^os 19-27 v°. Extraits en prose de divers auteurs sur les vices et les vertus.

B. — Volume 3718[1].

XV. F^os 28-48 v°. *Vie d'Ami et d'Amile* (1273 v.).

Inc. Christe, Dei virtus, verbum patris, hostia ve...
Auxilium mendico tuum sapientia summa...
Expl. Potasti, Domine, tibi gloria sit sine fine.

Cette *Vie d'Ami et d'Amile* [1] a été signalée par Monmerqué et Fr. Michel, qui en ont publié les 48 premiers vers en 1839 dans leur *Théâtre français au moyen âge*, p. 217. Elle a attiré l'attention de E. Kölbing alors qu'il préparait son édition d'*Amis and Amiloun* [2], parue en 1884. Mais, étant donné la disparition du manuscrit, il ne put s'en procurer le texte. Ce texte, après examen, ne me paraît pas mériter l'impression : c'est simplement la mise en vers, plate et médiocre, de la Vie en prose latine [3] publiée par Kölbing. La preuve s'en fait aisément si l'on considère les passages de cette Vie en prose pour lesquels M. Bédier a montré qu'ils étaient la copie de la *Vita Hadriani* [4]. La Vie en vers les contient, mais s'écarte nécessairement, comme le commandait la forme versifiée, de la lettre du modèle. Il est tout à fait improbable que l'auteur de la Vie en prose, reconnaissant la source du poème, ait eu la curiosité de s'y reporter et de la reproduire dans sa rédaction originale. C'est directement, en tant que créateur de l'histoire, qu'il a exploité la *Vita Hadriani* ; et si la Vie en prose et la Vie en vers sont, comme on n'en peut douter, le calque l'une de l'autre, il est clair que c'est la Vie en prose qui a été le modèle.

Par rapport à ce modèle, les seuls changements notables introduits par la Vie en vers consistent à intituler le père d'Amile *comes Alunnensis*, au lieu de *comes Alvernensis* (ce qui

1. Delisle l'a crue à tort disparue du volume.
2. Dans *Altenglische Bibliothek*, t. II.
3. *Ouvrage cité*, p. XCVI ss.
4. *Les légendes épiques*, t. II, p, 189 ss.

résulte d'une mauvaise lecture) et à placer la première rencontre des enfants, pendant leur voyage vers Rome, à Troyes au lieu de Lucques. Il y a dans ce dernier détail le signe d'une déformation, et la localisation de la rencontre à Lucques est celle qui convient à la version originale, dont il est maintenant avéré qu'elle a eu son berceau à Mortara.

D'autre part, la Vie en vers omet un certain nombre de traits : le nom du pape qui baptise les enfants (Deusdedit), le nom de la basilique du Saint-Sauveur, où se fait le baptême, celui de Constantius qui a remplacé Deusdedit sur le trône pontifical quand Ami devient lépreux, et enfin de nombreux détails sur les circonstances de l'entrée de Charlemagne en Italie. Qu'il faille voir là des suppressions de la part de l'auteur de la Vie en vers, ce n'est pas douteux. C'est lui qui a donné du vague à son modèle ; ce n'est pas l'auteur de la Vie en prose, chez qui elles sont intimement incorporées au récit, qui aurait corsé de précisions historiques un modèle imprécis.

Quant aux éléments contenus dans la Vie en vers et qui ne sont pas dans la Vie en prose, ils ne supposent aucune information spéciale, mais seulement le goût du développement littéraire. Tels sont : la scène de la rencontre à Troyes [Lucques] (Vie en prose, p. XCVIII, lignes 5-7), la mention des amitiés célèbres (Thésée et Pirithoüs, Oreste et Pylade, Nisus et Euryale, XCIX, 32), une description de bataille [1] (C, 36), le développement de la scène de la reconnaissance des deux héros près de Paris (CI, 3), de celle de la chute d'Amile et de la dénonciation de son forfait (CI, 21-3, 24-5, 29, 32-4), des reproches d'Ami (CII, 18), de l'embarras d'Amile quand Ami l'envoie prendre sa place chez lui (CII, 21-3), du combat d'Ami et d'Arderic (CIII, 27-9), la mention de certains passages de l'Écriture (CVI, 31-2), de sentences proverbiales (CVII, 26), etc.

Tout concourt à prouver que la Vie en vers n'est qu'un dérivé de la Vie en prose, dérivé banal et, ajoutons-le, qui ne doit rien ni à l'épître de Raoul le Tourtier, ni directement aux textes français relatifs à la légende.

Pour finir, notons que la Vie en vers est immédiatement

1. D'ailleurs absurde : dans la prose, les chevaux ne sortent pas jusqu'au combat.

suivie dans le manuscrit par le *Karolellus*, dont on verra qu'il n'est lui-même qu'une mise en vers du *Pseudo-Turpin*. Léon Gautier a déjà remarqué [1] que la Vie en prose, « dans un assez grand nombre de manuscrits, accompagne la chronique du faux Turpin ». Il faut voir dans cette circonstance (comme dans le détail de la rédaction de la Vie en prose) le signe de l'apparentement étroit de la légende avec celle de Charlemagne [2].

XVI. F. 48 v°-80 (2019 v.). *Liber Karolellus*.

Inc. Versibus exametris insignia gesta virorum
Christus in Hyspaniis occumbere pertulit horis [4].
Expl. Et videat Christum qui librum legerit istum.

Il existe de ce poème un autre manuscrit (British Museum, Royal 13 A XVIII, f°s 136-149^b^). Signalé en 1837 par Francisque Michel dans son édition de la *Chanson de Roland* (p. 244-5), il a été décrit en détails par Ward en 1883 dans son *Catalogue of romances*, t. I, p. 594-6. — Une édition imprimée en a paru aux environs de 1500 sous le titre *Gesta Karoli magni Francorum regis* chez Boveri et Bouchet. Elle est extrêmement rare ; mais la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire (*Rosenthal*, p. Yc. 1512). De cette édition, Merzdorf a donné en 1855 une réimpression sous le titre *Karolellus, Beitrag zum Karlssagenkreis, aus dem einzigen pariser Drucke* (Oldenburg, chez Gerhard Stalling). C'est une publication qui n'a le mérite ni de la fidélité, ni de l'intelligence. La principale différence qu'il y a entre les manuscrits et le texte imprimé est que celui-ci donne une introduction générale et, pour chacun des 7 livres dont se compose le poème, des arguments qui manquent dans les manuscrits.

Quant à la nature de l'œuvre, le catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale indiquait déjà qu'il s'agis-

---

1. *Les épopées françaises*, 2e édit., p. 467.

2. C'est de quoi les marques ne manquent pas ailleurs, et par exemple dans la chronique de Jacques d'Acqui.

3. D'une main plus récente.

4. A suppléer entre les deux premiers vers celui-ci, que fournit un second manuscrit :

Pandere propono, validissima corpora quorum

sait d'une rédaction en vers de la chronique du faux Turpin. G. Paris [1] a précisé que le versificateur s'est servi d'un modèle qui contenait déjà l'interpolation de Saint-Denis. C'est la même idée qu'exprime Ward en disant qu'il a eu sous les yeux un manuscrit du type Harley 6358. L'auteur est inconnu. Il n'y a pas de compte à tenir de l'affirmation de Fr. Michel que l'ouvrage paraît avoir été écrit par un clerc anglais à Avignon. Au reste ce n'est une perte pour personne, et même pas pour l'auteur, que ce laborieux exercice demeure anonyme.

XVII. — F. 80-82 v° [1].

1 Sit porcina recens caro prestita fleubotomato,
Carnes pullorum galinarumque, [illegible] bequé ;
Mollia sint [illegible] ova data, vinum dulce, [illegible]
Ejus sit potus, cervisia vel veterata ;
5 Sint pira, poma data, paucissima [illegible]
Non lac, non butirum detur, non caseus illi,
Non comedat caules, [illegible] vomitum [illegible]
Prima dies veneri non sit data, sive sopori.
Lumina clarificat, sincerat fleubotomia,
10 Mentes et cerebrum : calidas [illegible] medulas,
Vesicam purgat, stomachum ventremque cohercet,
Auditus aperit, memorem reddit, leviorem
Vocem producit, acuit sensum minuitque
Sompnos, emollit nervos ac anxia tollit,
15 Tedia [illegible] oculorum, [illegible]
Cursus, invitat digestum, sana ministrat.
Litis colloquia fugiat, comedat moderanter,
Potet, et obscuris teneantur lumina prima
Luce ; secunda, tercia lux gravior solet esse.
20 Quarta dies Cereri detur, Bacho Venerique :
Observare tamen studeat moderamen in istis.
Quod lux quinta docet ignorent religiosi.
Tritica confirmant corpus ventremque cohercent ;
Stringunt, infrigdant et vires ordea prebent (vel prestant) ;
25 Guttam connutrit et corda siligo perurit.
[illegible]
Ventrem procurat ; prestantur caule calores ;
Pulmentum molle mollit, ventralia solvit...
Corpus adit [illegible], [illegible]

1 Les [illegible] sont [illegible] du [illegible]

30 Desiccat fleuma, stomachum lumenque relidit (id est lie).
Vinum, crede, vetus corpus desiccat et urit
Et coleram nutrit, ventrem constringere fertur.
Si jungatur aqua moderanter, corpora nutrit (vel curat).
Provocat urinam mustum, cito solvit et inflat.
35 Dant nova humorem potori vina calorem
Sunt nutritiva plus dulcia candida vina :
Urinam curant, capiti nocumenta ministrant.
Sunt calefactiva generaliter omnia vina.
Ebrius efficitur citius potans mera nigra :
40 Ventres constringunt, urunt et viscera ledunt.
Debilitant et desiccant potus nimis haustus,
Permodicusque cibus, et salsa cibaria, frixa,
Ante cibum sompnus, studium, vinum veteratum,
Et labor assiduus et solis fervidus estas,
45 Fleubotomia frequens, metus, inmoderata libido,
Cura gravis, sudor, jejunia longa, dolores.

Cervisia

Grossos humores nutrit cervisia, vires
Prestat et augmentat carnem generatque cruorem,
Provocat urinam ; nova ventrem mollit et alvum.
50 Potus aque nimium sumptus nocuus fit edenti,
Infrigdat nimium stomachum, confundit et escam.
Si sitiunt homines calidi potare fluentem,
Temporis ardore, modice tunc frigida detur.

De genere carnium

Nutrit porcina caro, constringit leporina ;
55 Agnine, vervecine carnes et ovine
Ventrem procurant, inflat caro quoque bovina.
Est nimium nocuus lactans porcellus et agnus.
Est juvenis salsus laudabilis et veteranus.
Sunt nutritive nimium carnes vituline.
60 Desiccant salse nimium carnes veterate.
Corpora desiccat et plus caro nutrit aprina.
Cum pedibus fissis est sanior omnibus omnis.
Silvestris volucris plús sicca magis valet egris ;
Omne genus volucrum perhibetur mollius esse,
65 At laudabilius, caro cujus candida restat.

De genere piscium

Piscis habens rubeas carnes nimium nocet egris ;
Anseris, anguille caro nunquam convenit illis.
Per loca petrosa pisces nantes fluviales
Extant egrotis ad vescendum potiores ;
70 Equoreus piscis humores nutrit amaros,
Et piscis pinguis febres alit et caro pinguis.
Caseus incendit stomachum salsus veteranus,

Sero digeritur; ventrem constringere facit
Ac infrigdare. Salsus plus nutrit ovinus
75 Caseus et modicum perhibetur stringere ventrem.
Caseus insulsus bene digerit et bene solvit.
Humectat stomachum butirum nutritque calorem,
Emollit ventres, humores solvere fertur.
Lac vacce nutrit, confortat membra, calorem
80 Epatis et stomachi contemperat immoderatum.
Provocat urinam, confert pinguedine dempta,
Dissipat humorum morsum nocuum calidorum,
Carnes augmentat, matricis vulnera curat.
Humectat corpus hominis lac acre refrigdans.
85 Queque cibaria dulcia turgida viscera reddunt.
Anseris ovum non bene nutrit nec bene solvit;
Galline coctum non ex toto bene nutrit
Et leniter solvit; non est laudabile frixum.

Quomodo homo mane surgens se debet habere.

Lumina mane, manus surgens gelida lavet unda;
90 Hac, illac modicum pergat, modicum sua membra
Extendat, crines pectat, dentes fricet: ista
Confortant cerebrum, confirmant cetera membra.
Potibus et dapibus cum venter erit satiatus,
Esto pedes modicum pergens. Dextrum requiescat
95 Paulisper latus, hinc alio dormitio fiat.
Dormitus brevitas reficit post prandia corpus.
Nec honerare sua velit escis viscera vescens;
Egrotos reddit homines cibus immoderatus.
Esca nimis sumpta mentem pectusque contristat,
100 Confundit stomachum, confundit cetera membra;
Nec cibus utilis est donec stomachus vacuetur
A primis dapibus; dum dulces appetit escas
Esuriens stomachus, detur cibus esurienti;
Si mora tollit eum, nocuis humoribus ille
105 Circumplexus erit, quos mox a corpore toto
Attrahet et nimium turbabitur hinc cerebellus.
Est pluvialis aqua super omnes sana, levesque
Reddit potantes, bene digerit et bene solvit.
Est bona fontis aqua que tendit solis ad ortum,
110 Ac ad meridiem tendens alvo nocet omnis.
Equorum lavacrum desiccat corpora multum,
Dulcis aqua stringit, non frigdat membra lavacrum.
Balnea sint calida, sit in illis sexto pravi,
Corporis humiditas ne comminuatur in illis.
115 Temporis estivi jejuna corpora lecunt.

Quolibet in mense confert vomitus et purgat
Humores nocuos stomachi, lavat os viciosum.
Ver, autumpnus, hyemps, estas dominantur in anno.
Tempore vernali calidus fit et humidus aer ;
120 Nullum tempus eo melius fit fleubotomie :
Tunc usus veneris confert homini moderatus,
Corporis et motus, ventrisque solutio, sudor,
Balnea : purgentur tunc corpora cum medicinis.
Estas more calet, siccat ; noscatur in illo
125 Tempore precipue rubeam coleram dominari.
Humida, frigida fercula dentur ; sit venus extra ;
Balnea non prosunt, sint rare fleubotomie.
Utilis est requies, sint cum moderamine potus.
Tempore messili socrantur frigida siccis ;
130 Quod coleram nigram nutrit caveatur ab omni ;
Corporei motus, veneris sit major et usus
Quam sit in estate ; medicina, balnea prosunt.
Humescit, frigescit hyemps ; tendamus ad escas ;
Tempore brumali sit victus deliciosus ;
135 Non ventris cursus in eo nec fleubotomia
Proficit ; ipsa venus moderata thoro sit amica.
Reddit non paucos mutatio temporis egros.
Nature proprium confert servare calorem ;
Viribus humanis non humida ledere possunt
140 Dum natura suo poterit gaudere calore.
Carmina letificent animum persepe jocosa ;
Famina jocosa cole, desere litigiosa ;
Sepe tibi vestis novitas sit perspeciosa,
Interdumque thoro sit amica tibi generosa,
145 Orbita, furfurea ; spernatur feda, pilosa.
Indulge[re] gule caveas, contempne gulosa.
Vivere morose studeas, fugias viciosa,
Providus evites tibi que sunt pernitiosa.
Quere tibi medicos caro si tua sit scabiosa.
150 Auribus interdum sit musica deliciosa.
Prospera quere tibi, sis fidus, sperne dolosa,
Invidiam fugias, te nesciat ira morosa.
Cum te sancta loca teneant, cole religiosa ;
Famina sordida turpia ; sint tibi gesta perosa ;
155 Lucida sint tua gesta per omnia, non tenebrosa.
Tempora sic leta longevus emes spatiosa.
Labilis etatis tibi tempora sint numerosa.
Clerus precipue, miles, matrona, puella,

Quilibet ingenuus hec servent scripta novella.
100 Rex vetus Henricus primo dedit hec documenta,
Illepidis libro novo que scribuntur in isto.
Cui tamen celi dederunt gaudia celi
Qui geminavit Heli merito tribuat Danieli.
Qui dedit alpha et ω, sit laus et gloria Christo.
Explicit iste liber qui vocatur Urbanus.

II. — *De eodem libro versus.*

Semper fit miseris fortuna miserrima tuta.
Non vehitur tuto fortune gracia curru.
Munera fortune discordant ultima primis.
Nunc tonat in summis homo, nunc tumulatur in imis.
5 Sanus amor perit; amor eger regnat in orbe.
Plebi vilis eris hominum mendicus amore
Ni tibi ramosum radicet posse nocendi.
Si bene respectes, nihil est mundus nisi munus,
Munus et invidia, timor et fraus, ceca cupido,
10 Fictus amor, gula, preda ferox, scelus atque libido.
Temporibus nostris regnat cunctis dominando;
Magnificos, inopes, parvos, juvenes, seniores,
Albos cum variis, nigros monachos, moniales,
Urit et urticat, excecat amara cupido.
15 Sunt ceci, quia cedit eis oblivio mortis.
Si speculata forent penalia claustra Jehenne,
Illis continue mendica cupido lateret,
In terris misere sine nervis sola maneret.
Verba duo *capere*, *dare* sunt dominantia terris.
20 Hec quantas vires habeant scit sola cupido.
Per *dare*, per *capere* bona marcescunt, mala florent,
Omneque hec duo verba jubent fieri. Fit in orbe
Semper avarus inops; repetit quanti sua constent;
Semper avarus eget, semper formidat egenus
25 Ne rex, vis, fraus, fur, ignis, sibi dampna sagittent.

J'ai imprimé intégralement les vers précédents parce qu'ils ne sont pas sans intérêt pour l'histoire d'un texte lui même important.

En tête du groupe I, Delisle a écrit : « Poème sur l'hygiène, intitulé *Urbanus*, par Daniel Churchu. » Il donne ensuite, sans préciser son avis sur leur rapport avec ceux du groupe I et simplement avec leur titre dans le manuscrit, les vers 1, 5, 8 et 10

du groupe II. — Paul Meyer [1] considère les groupes I et II comme « deux extraits », les seuls subsistant, de l'*Urbanus*, dont il admet également Daniel Churche comme l'auteur.

Voyons, à notre tour, les textes.

A) Groupe I. — Que l'auteur de ce groupe soit Daniel, c'est ce qui ressort du vers 164. D'autre part, John Bale [2] rapporte qu'un poète du nom de Daniel Churche (Ecclesiensis) [3] vécut pendant trente ans à la cour de Henri II et composa un poème intitulé *Urbanus*. La mention du roi Henri au vers 161 et l'*explicit* qu'on a lu ci-dessus portent à penser que cet *Urbanus* est celui d'où provient notre fragment [4]. Fragment ; car, s'il paraît assuré que nous avons la fin du poème, il est très douteux que nous en ayons le début.

Par ailleurs, n'a-t-on rien de l'*Urbanus* ? « Il n'en subsiste à ma connaissance, dit P. Meyer, que deux extraits... » (nos deux groupes I et II). En réalité, le groupe I se retrouve, sous le titre *Phisica Urbani* [5], avec même *incipit*, et arrêté au vers 148, dans le manuscrit de Cambridge Saint-John's College 79 (anc. D 4), XIVe siècle, f° 82. Et surtout, il n'est qu'une version d'une œuvre fameuse, conservée, sous une forme ou sous l'autre, dans près de 100 manuscrits et qui a fait l'objet de plus de 240 édi-

1. *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 68 ss.

2. *Index Britanniae scriptorum quos... collegit* Joannes Baleus, ed. R. L. Poole et M. Pateson, Oxford, 1902, p. 59. La source de John Bale est ici, à son dire, une chronique qu'il avait vue à Londres et qu'il ne nomme pas.

3. John Bale dit qu'il était *de domo et familia Henrici*. P. Meyer interprète : *homme de noble origine*. Il suffit peut-être d'entendre : *de la maison et de l'entourage du roi Henri*.

4. P. Meyer a relevé l'erreur de Fabricius, qui identifie l'*Urbanus* en question avec un poème commençant par *Cum nihil utilius*, qui est en réalité le *Facetus* (voir ci-dessous, p. 254). Il l'explique par le fait que ce dernier ouvrage se serait parfois appelé *Urbanus* (par exemple, dans l'*explicit* de l'exemplaire du manuscrit de Cambridge, Saint-John's College F 10). Il faut ajouter que Fabricius ne fait que répéter Leyser, *Historia poetarum medii aevi*, p. 439, qui répète Brown, *Catalogus librorum mss. collegii S. Trinitatis apud Dublinium* (*Catal. mss. Angliae et Hiberniae*, vol. II, part. II, p. 23, n° 275), qui a copié l'en-tête du ms. de Trinity College, n° 97 (XIVe s.) : *Dan. Urbani Becclesiensis* (sic) *carmina de moribus*. Inc. *Cum nihil utilius*.

5. A la fin encore : *Explicit phisica Urbani*.

tions imprimées [1] : je veux dire la *Scola salernitana*, connue aussi sous les noms de *Flos medicinae*, de *Regimen sanitatis* et de *Regimen virile*.

L'histoire de ce poème n'est pas encore tirée au clair ; et le grand intérêt de notre fragment est qu'il apporte un élément tout nouveau dans la question de son origine.

Une tradition manuscrite très volumineuse, des rédactions très différentes les unes des autres par l'ampleur et par la disposition, et dont la plus ancienne paraît bien être celle qui nous est parvenue avec le commentaire d'Arnaud de Villeneuve, pas de manuscrit antérieur au XIVe siècle, voilà, très en gros, dégagé de nombreux travaux, l'état de la matière. Sur la date de l'œuvre, que certains ont fait remonter au XIe siècle, l'opinion dernière et la plus raisonnable de la critique est qu'il faut la fixer vers le milieu du XIIe. Du nom de l'auteur rien dans les manuscrits que d'inacceptable [2]. Un seul trait de caractère historique est fourni par le poème, qui débute par le vers

Anglorum regi scribit schola tota Salerni [3].

Et là-dessus, cherchant quel pouvait être ce roi d'Angleterre, on s'est assez généralement arrêté à l'avis que ce devait être Robert Courteheuse [4].

A ce très rapide résumé on peut juger du prix des renseignements fournis par le manuscrit 3718. Avec un assez grand nombre de leçons manifestement erronées, avec des lacunes très probables (en tête et peut-être dans le corps), avec un ordre qui est suspect, il ne représente sans doute pas l'état le meilleur

1. Voir la bibliographie de Baudry de Balzac et ses compléments dans de Renzi, *Collectio salernitana*, t. V, p. 113 ss.

2. On ne saurait admettre l'attribution ni à Jean de M[illegible], donnée par quelques manuscrits (de Balzac, p. 111) et longtemps [illegible] (non pas Arnaud de Villeneuve), ni évidemment à Arnaud lui-même (selon deux mss. [illegible] de Balzac, [illegible]).

3. Deux manuscrits donnent *Francorum regi*, un autre *Roberto regi*. Ils portent la trace manifeste d'altérations tardives.

4. Noter cependant la réserve de Muratori sur ce point (*Ant. ital.*, t. III, dissert. XLIV, col. 93), et d'une façon [illegible] de l'auteur et de la destination, celle de [illegible] ment de Darembergs.

du texte de la *Scola salernitana* : mais il en représente vraisemblablement le plus primitif. Il fournit deux noms, précieux à recueillir : celui de l'auteur, Daniel, et celui de l'inspirateur, probablement du destinataire, Henri, le *rex Anglorum* du texte commun. Quant à mieux préciser que par le nom d'un roi la date de la composition, il semble qu'on le pourrait légitimement en indiquant les années 1171-1183. *Rex vetus Henricus*, dit en effet le vers 161 : ce terme de *vetus* manifeste le soin de distinguer le personnage d'un *rex junior* du même nom ; et son emploi s'est trouvé justifié, en fait, pendant la période que j'ai proposée, alors que, Henri II étant encore roi, son fils Henri au Court Mantel, déjà couronné, était associé au trône.

Il resterait maintenant à étudier les rapports de l'œuvre de Daniel avec les innombrables rédactions postérieures de la *Scola salernitana*; et surtout à rechercher comment cette œuvre elle-même a pris naissance, de quels éléments, venus de Salerne ou d'ailleurs, elle s'est constituée, et puisqu'elle s'intitule *liber novus* (v. 162), quel modèle elle a pu imiter. Nous n'en traiterons pas ici, notant seulement combien il est curieux de voir s'ajouter à tant d'autres cette marque nouvelle du goût des Anglais du XIIe siècle pour les choses touchant à la science et de voir, en particulier, composer un traité d'hygiène sous les auspices de ce même Henri II à qui Robert de Cricklade a dédié sa *Defloratio* de l'*Histoire naturelle* de Pline.

B) Groupe II. — Dans l'interprétation du titre *De eodem libro versus* que donne ici le manuscrit, il est peut-être bon de se demander si par *liber* il ne faut pas entendre simplement le recueil, peut-être composé de traités divers, que le copiste avait sous les yeux, et non pas l'*Urbanus* lui-même. P. Meyer n'a pas eu ce doute. Mais on voit mal comment ce morceau proprement moral, et dont le style a d'ailleurs beaucoup plus de ton, pouvait faire partie du même poème que le premier groupe. Il paraît donc qu'il y a là au moins une question.

Pour finir, rappelons que, parmi les œuvres latines, l'*Urbanus* de Daniel est à distinguer :

du *Facetus* (Inc. *Cum nihil utilius humani credo saluti*), souvent attribué à Jean de Garlande [1], qui a aussi reçu parfois le

1. Voir Hauréau, *Notices et extraits* [illegible] *supposés de Jean de Garlande* (*Notices et extraits*, t. XXVII, 1re partie, p. 16 ss.).

titre d'*Urbanus* [1]. — Version française dans le manuscrit Bibl. nat., lat. 14921, f° 123 (Inc. *Qui de translater s'entremet*). Version postérieure dans le manuscrit fr. 12478, f° 269 ;

du *Facetus* (Inc. *Moribus et vita quisquis vult esse facetus*) publié par M. Morel-Fatio, en même temps qu'une adaptation catalane [2] ;

du *Phagifacetus* ou *Novus Facetus* (Inc. *Res rerum natura parens ita concepit omnes*) de l'Allemand Reiner.

Outre les œuvres en langue romane indiquées ci-dessus à propos du *Facetus*, il existe un *Urbain le Courtois*, conservé dans d'assez nombreux manuscrits, qui n'a rien à faire avec l'*Urbanus*.

C. — Volume 3718[III].

XVIII. — F° 83-85. *Incipiunt versus magistri Serlosi de diversis modis versificandi, utiles valde cuique versificatori.*

Le recueil des pièces groupées sous ce titre et dont on trouvera le texte ci-après, a été étudié par dom Brial en 1820 [4], d'après notre manuscrit même, et par Hauréau en 1880 [5], d'après le manuscrit de la Vaticane Reg. Christ. n° 344. Il reste encore à préciser, sinon la destination générale du recueil, qui est apparemment une sorte d'art poétique par exemples, du moins la signification des différentes pièces en particulier et la formule théorique que chacune d'elles a pour but d'illustrer. Nous nous y sommes appliqué pour notre part ; mais plusieurs difficultés restent à résoudre, que d'autres vaincront sans doute maintenant que le texte sera plus accessible. Outre cette question particulière d'interprétation, plusieurs autres se posent touchant les circonstances historiques et même l'intelligence littérale des poèmes, qui est souvent délicate. L'auteur en est

1. Voir ci-dessus, p. 252, n. 4.

2. *Romania*, t. XV, 1886, p. 224.

3. C'est le titre donné par Hugues de Trimberg [illegible] *Registrum multorum auctorum*, v. 850. Notons en passant [illegible] de cette mention de l'œuvre par Hugues que, souvent considérée comme plus tardive, elle est cependant antérieure à 1280.

4. *Histoire littéraire de la France*, t. XV, [illegible]

5. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXX, 2e partie, p. 3[illegible]

ce Serlon de Wilton, abbé de l'Aumône, dont l'œuvre et la personnalité ont été heureusement éclairées par Hauréau [1] et dont le style est le plus souvent contourné et tarabiscoté à l'extrême. Voici ces pièces [2].

1 a. Clerus, forma, valor te magnum, magnificandum,
Dignum testatur, nuntiat, esse facit.
Carus plus quam tu Dominus est tibi, proxumus ut tu,
4 Res terrena minus ordine, jure, modo.
Te ditant Salomon, Cicero, Cato pectore, lingua,
Moribus ; inde sapis, dicis agisque bonum.
Tres tria dant uni ; superant sic dando, sed unus
8 Tres superas, unum qui tribus equiparas.
Corpus sat magnum, mens major, maximus ipse :
Dignus utroque, places corpore, mente vales.
Illecebris, ratione caro, mens abstinet uti.
12 Gaudet sic : habet hec, hec dat habetque modum.
Clerus, plebs, Christus exemplum, dogma, pudorem
Que das, dicis, habes accipit, audit, amat.
Ecce rogo vix digna dari, vix digna rogari,
16 Ut mea dignaris verbula respicere.

a) Aussi dans B je doi et C. Publié par Hauréau, (N. E.) — 2 *B* fatum (*facit*) — 4 *AC* t. nimis o. — 5 *C* linguis — 7 *B* danda — 11 *AC* cares, *B* nescit uri — *Après* 12, *B ajoute :* Vita modesta dum superat que modo modo iste Vincere si modo est in probitate modum. *Omis dans AC par bourdon* — 15 *B* nec digna... nec digna — 16 *B* suspicere.

Le sujet est l'éloge d'un sage et habile homme, probablement assez haut placé dans la hiérarchie ecclésiastique. L'auteur lui envoie ses vers. — Brial a déjà remarqué que la particularité de la pièce consistait « dans un certain arrangement des mots. » La figure de construction dont elle semble destinée à donner des exemples (v. 1-2, 5-6, 13-4) a fait fureur au XIIe siècle. Elle consiste, lorsque plusieurs propositions juxtaposées se succèdent, à les composer ensemble, de manière à obtenir un groupement des termes correspondants (par exemple, tous

1. *Recueil cité*, p. 233 ss.

2. Je désigne par *A* le ms. 3718, par *B* le ms. B. N. lat. 6765, par *C* le ms. de la Vaticane ; par *N. E.* les *Notices et extraits de quelques mss. latins de la B. N.* p. p. Hauréau, par (*N. E.*) la collection des *Notices et extraits* p. p. l'Institut.

les sujets, puis tous les verbes, etc.). De cette acrobatie il y a déjà un exemple dans les *Bella parisiaca* (avant 898) d'Abbon de Saint-Germain :

I, 192 Sanguivomis, laceris, atris, edacibus, aequo
Vulneribus, predis, necibus, flammis, laniatu
Prosternunt, spoliant, perimunt, urunt, populantur
Dira cohors, funesta falanx cetusque severus [1].

Mais ce n'est pas, comme le suppose Manitius [2], le plus ancien : le jeu est déjà connu de Sidoine Apollinaire [3].

2[a] Ut custos [h]ortum, sol sidera, pastor ovile
Liberat urtica, nube, furore lupi,
Sic ovis et pastor, sic verna paterque Robertus
4 Arcuit invidia, fraude minisque gregem.
Pax intus, tutela foris, pater hic, ibi questor,
Plus pius, immo ferus, plus ferus, immo pius.
Pacificis plus patre fecit, plus hostibus hoste ;
8 Pax illi probitas, dedecus hostis erat.
Exclusit claustro lites, inclusit amorem ;
Intro virtutes cui vitia missa foris.
Prestitit obsequium mens Ecclesie, caro menti :
12 Mens pro carne nihil, nil sine mente caro.
Ornavit virtus animum, facundia linguam
Juris amore suum, jure modoque suam.
Vir fame, non fama viro meruit placuisse ;
16 Non laus, sed laudis causa celebris erit.
Fortibus ac teneris aptavit religionem,
In levitate gravis, in gravitate levans.
Ergo sub casu quantus steterat manifestat ;
20 Quam fuerit magnus, magna ruina docet.
Mos hiemis morti, mortis tamen acrior ira ;
Mors homines roseos urit hiemsque rosas.
Patre Latimacum viduatur, prole Duacum,
24 Presidio monachi, preside religio.
Divisit Natura virum : nam reddidit astris
Mentem, corpus humo, munus utrique solum.

a) *Aussi dans C* — 7 *A* parefecit, *C* pace terit — 10 *AC* cui nitia (*C* nuna) *m.* — 21-2 *Ces deux vers se trouvent seuls dans le ms.* 6765, f. 157. *Leçon* : hiemis mortis — 26 *C* c. homo.

1. *Monumenta Germaniae historica, Poetae Latini*, t. IV, 1re partie, p. 85.
2. *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, p. 588.
3. *Panégyrique d'Anthémius*, v. 50-55.

C'est l'éloge funèbre (du type des rouleaux des morts) d'un abbé (v. 3, 9, 20 ss.), que le texte nomme Robert (v. 3). Il était de Douai (v. 23) et abbé de « Latimacum » (v. 23). Je ne peux identifier ce dernier monastère. Faut-il lire *Lantenacum* (couvent fondé en 1146, diocèse de Saint-Brieuc)? C'est peu probable. On admettrait plus volontiers *Latiniacum* (si toutefois on croit possible une scansion *Latinjacum*). Il s'agirait alors de Lagny-sur-Marne. Nous n'y connaissons pas pour le XIIe siècle d'abbé du nom de Robert; mais il y en eut un nommé Humbert, qui fut en fonctions à partir de 1184 et mourut en 1188 [1]. Il serait tentant de croire à une confusion, paléographiquement très acceptable, de notre manuscrit et de celui de la Vaticane qui lui est étroitement apparenté, que malheureusement le n° 6765 ne permet pas ici de contrôler. Toutefois la prudence veut qu'on n'adopte pas trop vite une double correction sur des termes portant indication historique (*Latimacum Latiniacum* et *Robertus/Humbertus*).

Brial dit de ces vers qu' « ils peuvent servir de modèle de l'abus des antithèses et des jeux de mots ». Plus précisément, ils semblent faits pour montrer les effets qui peuvent se tirer de la juxtaposition des noms pris en fonctions grammaticales différentes (v. 1, 7, 11, 13, 15, 21, 24, 26), des noms et adjectifs (v. 18), et des adjectifs entre eux (v. 20).

3[a] *P*ulcher pube *P*aris, *P*irrus *p*robitate *p*robaris,
*A*ctibus *A*lcides, *a*rmis *a*nimosus *A*trides.
*T*ela *t*irannorum *t*erres, *t*utela *t*uorum;
*R*estituis *r*ectum, *r*atione *r*egente *r*efectum.
5 *I*ncolis *i*mmanes, *i*ncongruus *i*nter *i*nanes,
*C*onsultis *c*redis, *c*urantes *c*rimina *c*edis;
*I*mpetus *i*nfestis *i*nfers, *i*ras *i*nhonestis:
*U*nguibus *u*sturis *u*tentes *u*tilis *u*ris;
*S*ic similis *s*uperis *s*emper *s*ic *s*alvificeris.
10 *P*ax *a* *t*e *r*egitur; h*i*c *c*onstat *i*us *u*bi *s*citur.

a) *Aussi dans C. Les deux premiers vers seuls publiés par Hauréau* (*N. E.*). — 8 *C* urentes — 9 *C* Sillimilis.

1. *Annales latiniacenses* (dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVIII, 1877, p. 481).

Brial, et Hauréau après lui, ont remarqué que tous les mots d'un même vers commençaient par la même lettre. Il y a plus à dire. La pièce est un acrostiche à quadruple écho (voyez les initiales des cinq colonnes) et le dernier vers reproduit en outre par les initiales des mots qui le composent, celles de chacun des neuf premiers vers. On obtient ainsi le nom de Patricius, qui était, comme il ressort du texte, un seigneur. Je ne puis dire lequel.

4[a] Parisius Paridi. Felix tua secula vidi ;
Infelix careo nunc Ganimede meo.
Vulgus mendicum, nebulones, grex meretricum
4 Turbaque lixarum te sine leta parum.
Cura tue Flore marcet sine te, sine flore :
Hec sitit ut valeas, plus tamen ut redeas.
Nevolus absque Pari nescit de nocte jocari :
8 Hic ait : « Hispo, redi; tibi mea vota dedi. »
Te sine mendico; set, si te tollis amico
Et remeas sero, puplicus hospes ero.

a) Aussi dans B, f° 63, et C. Les quatre premiers vers seuls publiés par Hauréau (N. E.) — 4 *AC* rixarum — 5 *B* flore mars et sine — 6 *AC* Hic ; *B* Extitit ut valeas, plus tamen ut valeas — 7 *A* Ne volus, *C* abque — 8 *B* cui mea — 9-10 *manquent dans B au f° 63, mais se retrouvent isolés au f° 58* — *C* hopes

Distiques avec rime léonine à chaque vers ; mais la curiosité de la pièce n'est pas là : elle est dans le tour. C'est un billet qui affecte la manière antique, adressé à un joyeux viveur, de mœurs spéciales, pour le hâter de rallier ses compagnons de fête qui se morfondent sans lui. Il prend sa couleur des noms propres : Paris, Ganymède, Flora (fréquent au moyen âge, mais aussi chez les Romains et employé notamment par Juvénal II, 49), Nevolus et Hispo (qui viennent de Juvénal IX, 1, II, 50, où ils sont portés par des personnages de mœurs analogues à ceux de notre pièce). Hauréau trouve celle-ci très obscure et renonce à en comprendre plus que les quatre premiers vers, qu'il a imprimés : la lecture et les observations précédentes fournissent un sens satisfaisant.

5[a] Transit ver hominis, stat hiems caput hoc, ea nuis
His nota, notus in his, nunc homo nunque cinis
Principio metas sic continuat levis etas,

4 Ut res tam letas que seris, hora, metas.
Leta premit Letum, nox ethera, lappa rosetum,
Inque deûm cetum mors jubet ire metum.
Stragis divine dant signa deumque ruine
8 Tanto plus homine que valuere mine.
Summa sue moli dat mors Simoni data soli,
Nox supero soli, sole cadente soli.
Cui mens, lingua, gene consulta, diserta, serene
12 Juncta decent plene, tam bona tamque bene.
Hostis amor decoris probri, probitatis honoris
Intus habens, decoris mutua signa foris.
In nullo vehemens, modo crudelis, modo clemens,
16 In truce probra premens cumque gemente gemens.
Huic vitii frenum, dans gestum seria plenum,
Plena jocis juvenum consiliisque senum.
Flos comitum, superis par nobilitate, severis
20 Justitia, teneris pace, mucrone feris.
Corque manusque, datis satis amplis satque probatis,
Claruit, et gratis satque superque satis.
Dantur item fato casuque cadunt iterato,
24 Simone sublato, Mars, Paris atque Cato.
Ista parem primis patronum subtrahit imis
Mors magnis, minimis dura noverca nimis.
Busta polum, fata caro, mens, homo dissociata
28 Norunt; fit grata res sua cuique data.

a) *Aussi dans B, f*° *57 v*° et *C. Les trois premiers distiques seuls publiés par Hauréau* (*N. E.*) — 3 *B* continuit — 5 *B* lapra — 9 *C* mortem — 16 *B* cruce — 20 *B* pasce.

Brial pense que le comte Simon, dont on a ici l'éloge funèbre, est le comte de Crépy-en-Valois, « tant célébré dans le XIe siècle ». Mais celui-ci est mort entre 1080 et 1082. Serlon vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle : on penserait plutôt à Simon III le Chauve, comte d'Évreux et baron de Montfort, qui mourut en 1181. — La pièce, très contournée, paraît être un exemple de distiques léonins. C'est une combinaison des léonins et des *caudati* (voir Évrard, *Laborintus*, III, 131).

6[a] Voce brevi, sermone levi, tibi paucula nevi,
Qui neque vi, nec jure brevi, sed amore quievi,
Prommito verba : legito tibi missa perito.
Que recito caute sapito, sed noxia scito.

5 Namque mea, mellite, dea fers ampla trophea :
Sevit ea, patris ergo rea numerosa chorea.
Mortis honus veneris pronus patiere patronus.
Ille bonus sonat, ille sonus rogat : esto patronus.
Sin fugias nec fas capias ut dux mihi fias,
10 Hoc sapias, ne despicias res effuge dias.

a) *Aussi dans C. Les deux premiers et deux derniers vers seuls publiés par Hauréau.* — 1 *A* evi — 9 *C* cupias ubi — 10 *A* desipias.

La pièce semble destinée à accompagner un envoi de poésies légères. Elle fournit un exemple d'hexamètres accouplés, à triple rime intérieure, unique pour les deux vers.

7[a] *R*oma, caput superu*m*, tibi dixit pondera rerum :
*O*fficium mundi ducis accipe jure secundi.
*L*atius orbe geris nomen majusque mereris ;
*L*audis terrene dictant tua facta Camene.
5 *A*rs tua clementer regit infima, summa potenter :
*N*il agis absque bene : te poscunt orbis habene.
*D*ux, tutela, pater mihi sis, quem dens premit ater :
*E*rumpne, misere fortune tu *miserere*.

a) *aussi dans B 6765, f° 63 et C* — 4 *AC* L. opus plene d.

La pièce, dit Brial, paraît être adressée à un souverain pontife pour demander sa protection contre des détracteurs. Hauréau interprète : « Rome s'adresse à un pape quelconque et lui demande de veiller sur elle en tuteur, en père. » — En fait, au point de vue de la forme, il s'agit ici d'un exemple d'acro-mésotélestiche, qui donne pour les initiales des vers le vocatif *Rollande* et pour les finales de chaque hémistiche le mot *miserere*, qui d'ailleurs termine la pièce. C'est une indication utile quant au sens historique de la pièce. Il est visible, en effet, à première lecture, qu'il ne s'agit pas d'un pape : le destinataire n'est que « mundi dux secundus » (v. 2). Cette qualification convient à Rolland III, archevêque élu de Dol en 1177, légat, sacré en 1184, cardinal de Sainte-Marie en 1185, et mort en 1188.

8[a] Heres primatum, comitum flos, vas probitatum
Quo ruat, elatus Simon docet hic tumulatus.
Illius eclipsis dolor est virtutibus ipsis.
Orat ut oretur Dominus illi propicietur

5 Sors inquit vite, mota de Simone lite :
« Vis magna Samsonem, magna subdidit ars Salomonem :
Hic heres horum mens est ratione priorum.
Non homo sors leta redimet : letis ego leta.
Laus satis expleta, cui lingua lepore repleta,
10 Cui mens discreta, virtus data, crimina spreta. »
Sors inquit : « Leta notet hec in Simone creta. »
Mors ait : « His theta carbo premat ; his eo meta. »

a) *Aussi dans C* — 8 homo *corr.* hunc (?) — 11 *C* cretata

Le personnage dont on a ici l'épitaphe est sans doute celui dont il est déjà question dans le n° 5. La pièce est-elle un exemple de prosopopée ?

9a Fine patris veri finem mihi constat haberi,
Lumina leta teri, semina mesta seri.
Spes mea fulta bono casura cadente patrono
4 Lucis eget dono presidiique throno.
Stilla velud roris radio perit icta caloris,
Ut ruptis proris flet ratis absque moris,
Sic patre privatus sacer ordo ruit monachatus,
8 Ordo prius gratus omnibus immoratus.
Celum pastori precellit, eclipsis honori,
Vis hiemis flori : grex sitit ergo mori.
Hic decus abbatum, flos legis, gloria vatum,
12 Juris iter gratum, jure parente satum.
Pace puer teneris, sapiendi norma severis
Vixque minor superis, sevior ense feris.
Nescius ille doli, geminans sua lumina soli,
16 Captans summa poli spreverat ima soli.
Mens sua semper in his : bene fac, instat tibi finis ;
Verna fluunt hominis, en eris ipse cinis.
Nil nisi fas egit, meritis sibi funus abegit.
20 Corpus terra tegit, spiritus astra regit.

a) *Aussi dans C* — 2 *C* Leto leto t. — 5 *A* Scilla — 13 *C* Parce. *Corr* : Pax pueris — *A* i. poli

Épitaphe ou éloge funèbre d'un abbé qui n'est pas nommé. — Distiques léonins (cf. n° 5). On ne voit guère à quel titre la pièce est donnée.

10a Patribus orbatum regit artis semita natum ;
Artibus imbutum reddunt sua dogmata tutum.

Vita patris transit ; nato dubium manet an sit,
Quas heres durus rapiat, sibi res habiturus.
5 Qui prius ex utero descendit, jure severo
Se dans heredem, patris sibi vendicat edem.
Posterius nato prior hic, patre morte gravato,
Inquiet : « O care, tibi consule meque gravare
Mittens ecce precor transcurras ocius equor :
10 Artibus insiste nostris, removens studiis te.
Parva mihi res est illaque carere quies est ;
Sed, quamvis parvo, pudet hic privarier arvo. »
Dic, precor, huic parti, qui nulli dederis arti,
Quid dices ? Cedes, nec inibis cognitus edes
15 Simonis ad mores. Versus hos glisco priores
Scripsi, quem patri, quem glisco demere matri,
Ut nugas steriles sectas amplexus heriles
Linquat et ad partes aspirans ambiat artes.

a) *Aussi dans C. Le sens des vers 15-6 est très obscur.*

Brial : « Réponse à une consultation au sujet d'un cadet de famille dont l'aîné refusait de partager avec lui la modique fortune de son père. Son avis est qu'il fera bien de se livrer à l'étude des arts. » Jeu sur les mots *artes, partes* (parties du rudiment et chacun des sept arts).

11[a] Exue, Musa, metum. Petri visura rosetum :
Huic mea vota nota, quem notat ampla nota.
Fer, rogo, versifico versus et fedus amico :
4 Versus non comes, non legat ille comes,
Non comes, immo nitens ad laudis culmina nitens
Doctor, ut illa regat, que sibi lego, legat.
Hic suus ignotus sibi scriptitat ut sibi notus,
8 Fiat eo voto que potiora voto.
Fama sui nota, mentis notissima ; vota
Hec sumis, minimis dat superesse nimis.
Divitiis plenos, ope fultos, eris egenos
12 Doctrina grata spe reficitque rata.
Quis dudum saperet, quis fama culmen haberet
Collige : nemo prior quam Petrus aut probior.
Metro Tersicore, Cato pectore, Tullius ore,
16 Nil nisi jus effert, cogitat atque refert.
Dactilis armat eum, sibi confert et [illegible] trophcum
Quid numerem tales ? Plus, Petre, vate vales

a) *Aussi dans C.* — 13 *AC* Tersicone.

Les vers sont adressés à un poète nommé Pierre, dont ils font un magnifique éloge. — Le plus grand nombre des rimes est fourni par des homonymes ou des mots qui ne diffèrent que par l'initiale et la quantité.

12[a] Serlo Rogero. Tu par, vel nullus, Homero;
Tu, vel nemo, Paris : animo sapis, ore probaris.
De veterum numero quotiens similem tibi quero
Quemque licet memorem, notat in te quisque priorem.
5 Non vobis, Tulli, Numa, Scipio, denique nulli
Os, animus, mores melius, melior, meliores.
Pene Jovi super es ; sin pene jovinus es heres.
Te formans Lachesis tibi dixit : « Dis, homo, presis !
In te me vici, quo possis flos homo dici.
10 Omni parte vale, donumque fer hoc speciale
Ut quodvis donum virtutis sit tibi pronum,
Ut nemo presit, decus ut nullum tibi desit.
Sed, quia terrenum fausto nihil omine plenum,
Parcius hoc presto : non rex, sed regius esto. »
15 Ergo patet rerum decus esse quod esse Rogerum.

a) Aussi dans B, f° 62 v° et C. Les vers 5-15 manquent dans AC. Au vers 4 font immédiatement suite ceux du n° 13, comme s'il s'agissait de la même pièce. Publié par Hauréau (N. E.) et N. E., t. I, p. 322.

Brial croit qu'il s'agit de Roger de Caen, moine du Bec. Mais celui-ci est mort en 1090. Hauréau, se fondant sur les expressions *non rex, sed regius* et *sin pene jovinus es heres*, pense que c'est de Roger de Glocester, évêque de Worcester, fils naturel de Henri Ier et de Mathilde de Thorigny. Ce Roger est mort en 1177 ou 1180. — Je ne sais à quoi vise l'exemple.

13[a] Quod laudis meritum, que fame causa tueque
Que vite virtus, missa sonare fuit.
Actus, sermo, manus populum populique favorem
4 Atque favoris opus allicit, auget, habet.
Fama tui preco, sed laus preconis alumpna;
Hec sitit, illa magis pullulat atque viget.
Pacificus, nequam sat amicum satque rebellem
8 Sentit, conquiritur te sibi mente, manu.
Quod sibi successor dignus dignaris haberi,
Grates multiplicant Plato, Maro, Cicero :
Finem sortiti jam, te regnante, resurgunt ;

12 Te suus hosque tuus ducunt adesse valor.
Quid geminat genius de te mihi collige, miror
Uni tot dotes inseruisse viro.
Ista tibi scribo, tuus ut meus ; ergo, verende,
16 Queso verba velis hec mea respicere.
Verba notam nostri tibi dent, nota federis usum.
Musa vicem domini supleat. Ergo vale.

a) *Aussi dans C. Les deux premiers vers seuls publiés par Hauréau (avec la leçon* musa sonare sitit, *dont j'ignore la provenance*).

Billet à un homme de réputation, dont l'auteur désire faire la connaissance. Hauréau pense qu'il s'agit toujours de Roger. Rien ne le prouve. — J'ignore le sens de l'exemple.

14[a] Fit rea fletque Venus, quod venas Palladi plenus,
Palladis arma geris, nec illius ocia queris.
Recia pone jugis, postponens seria nugis.
Cui minis immunem munit tibi laus tua clunem.

a) *Aussi dans C.*

Le sens ne fait pas difficulté. Mais on voit mal la signification de l'exemple. Est-ce simplement une épigramme à la manière antique?

15[a] Felix Tersicore, que digna sonat Jovis ore;
Felix Calliope, que sonat ejus ope!
Si placeo regi, regalia vota peregi :
4 Rex ego, si regi nuntio digna legi.
Tanto digna viro non Phebus, non ego spiro :
Quis sonet apta Jovi, non Jovis ore novi.
Qui major fatis majorque modo probitatis
8 Regna probat fati, regna priora pati.
Fila videt Cloto meliora suo sua voto :
« Magna trahuntur, ait, maxima de me trahit. »
Ex illis filis virtutem format Achillis,
12 Format Priamidem Pirothoique fidem.
Reddit Samsoni similem, reddit Ciceroni,
Reddit Theseide viribus, ore, fide.
Cor probat ornatum Salomon, mores Cato, fatum
16 Marcus, conatum fortis inopsque datum.
Probra, minas, jura cruce, bello, preside, cura
Hec fugat, has removet, hec colit atque fovet

Virtus persone satis apta, sat illa corone,
20 Virtus magna nimis, hec satis absque nimis.
Frena dat etati, modulum dat nobilitati,
Castior in tenera, mitior in supera.
Rex homo, rex agnus, rex armis paceque magnus
24 Scit mitis teneris, scit ferus esse feris.
Rex, homo plus homine, studii succurre ruine;
Rex, homo plus rege, Palladis arma rege.
Hoc celo quod in his, Simon, tua regnat Herinis,
28 Nec loquor istud ego, dono scolasque rego.
Tractamur misere, dare cogimur atque tacere;
Hac ego lege lego, doque darique nego.
Ast in decretis legitur : « Quicumque docetis,
32 Verum dicatis : hoc date sitque satis. »
Ergo tibi mando, rex summe, palam quia clam do;
Sed decreta vetant : hoc peto ne qua petant.
Simonis heredem, Jovis heres, comprime, ne dem,
36 Me rege qui regis nomine cuncta regis.

a) Également dans B, f° 58 v°, et C. Publié par Hauréau, N. E., t. I, p. 311 — En titre dans B : Regi Francorum minimus sic Serlo suorum — 1 *C* Jovis sonat — 6 *B* J. ni J. — 11 *BC* filis illis — 18 *B* Expellit, r., diligit atque — 21 *B* Frenat — 10 *A* trhait — 23 *B* R. leo... annis — 24 *BC* Est (*C* fit) m... est (*C* fit) ferus ille f. — 27-8 *mq. ds B* — 33 *B* tibi pando... p. lego clam — 36 *B* regis cetera jure r. *A* nomina.

Brial a vu justement qu'il s'agissait ici d'une plainte contre les chanceliers qui ne permettaient de tenir école que contre finance. Il a eu tort de croire que le poète s'adressait au roi d'Angleterre Guillaume le Roux. Hauréau a indiqué qu'il s'agissait d'un roi de France (c'est ce que montre le titre du ms. *B*) et sans doute de Louis VII († 1180). — La particularité littéraire de la pièce consiste dans la répétition des mots (v. 1-2 *felix, sonare*; 3-4 *rex*; 4-5 *dignus*; 6 *Jovis*; etc.).

16[a] Per quoque, per certe, per cetera juro, Roberte,
Perque pedem Berte quem tu versificaris aperte,
Ut dicatur ita, per te Marculfica vita
Sic est exposita, quod non minus hinc tua scita.
5 Verbis mirisonis validoque minus mage pronis
Lites exponis cum Marculfo Salomonis.
Roberto detur quod plus Salomone meretur :
Nam quis testetur quod sic Salomon loqueretur?

Scripti tale genus vel te docuit Cluvienus,
10 Vel tibi pubetenus notus sapor est alienus.
« Pubetenus » quare? Quia pubi juncta notare
Nosti tam clare pontosque deum celebrare.
Dum speculor versum, dum carmen tam bene versum,
Illic perversum nichil invenio nisi versum.
15 Fas testor juris ac cetera numina ruris,
Spem de venturis presentant illa lituris.
Quod versu queris, versu placuisse mereris;
Sed Maro semper eris, si nunquam versificeris.

a) Aussi dans B, fo 58 et dans C — 2 *B* quia tu v. — 16 *C* presentent

Sur certaines allusions de cette pièce, voir *Romania*, XL, 1911, p. 93. L'identification proposée par Brial du Robert en question avec Robert de l'abbaye de Lire ne tient pas. Je ne saurais dire de quoi l'auteur a voulu donner un exemple, sinon d'épigramme contre un méchant auteur.

17 Ut clarus clarum rarusque per aera rarum,
Sic hominis sensus denso fit in aere densus.
Patria vervecum turbat mea carmina mecum :
Est opus enerve, pinguis textura Minerve.
5 Jam procul a Nisa, pro Musis Gorgone visa,
In scilicem versus silicernos fabrico versus.
Nil ego sicut ego meditor, mea meque relego;
Nam metra si replices, non equa meis mea dices.
Celo loci nomen quo tale mihi datur omen.
10 Celo bono zelo. Causam petis? Hanc ego celo.
Rem per signa nota; sic res sine nomine nota.
Est in valle brevi brevis urbs, sed non brevis evi.
Huic mare cum portu cui sol objectus ab ortu,
Huic montes mille, non mille, sed unus, et ille
15 Mille nitens castris juga mille propinqua dat astris.
Huic nive, nube, feris mons efferus; hec, nisi queris
Vivere, non vites, sed Ditis ovilia dites.
Hic Leucas memorat quod Nili regia plorat;
Hac iter Hannibali regnoque metum Latiali
20 Rupe dedit fracta via plana per invia facta.
Hic vallis latitat, quam plene copia ditat :
Arva Ceres, vites Bachus, Mars ipse quirites
Fruge replet, donat gemmis, post arma coronat.
Re fora, spe portus, ove pascua, fructibus hortus

25 Ditatur. Quae dat locus iste, quis omnia credat ?
Urbs hic tuta bono munimine, cive, patrono,
Urbs urbana, fero fera milite claraque clero.
Florida pontificum sub flore receptat amicum.
Hoste vacat, jurat in crimina, juraque curat.
30 Gens fauste genita, quam dextra, pectore, vita,
Dante Pio, placita dux instruit israelita.
Hoc duce, flore ducum, prius ardua, nuda caducum
Fraus jacet, armatur probitas, jus stare probatur.
Roma mihi testis, cui notus et intimus est is.
35 Hec ait huic : « Sine re mihi res nequid ulla placere.
Qui probitate vacant eris me munere placant :
Tu, ne nil dones, virtutem porrige, non es. »
Hic meritis claret ; sic, Roma, tuus tibi paret.
Cognita quid memorem ? Vir talis honorat honorem.
40 Huic ego suppono mecum mea fata patrono ;
Hoc duce ductus ego fausto satis omine dego.
Principe, gente, solo delector. Dic « fuge » : nolo.
Namque locum nactus dulcem, discedo coactus :
Fors me nolentem pellet, res nulla volentem.
45 Nullis exceptis, locus omnis ineptus ineptis.
Non hic, si nusquam, probus hic ero, si probus usquam ;
Nam gens Angligene ; locus hic est Anglia pene.
Hoc tamen excipio quod non viget hic ita Clio ;
Excluse Muse non sunt his partibus use.
50 Phebus ait Marti : « Locus iste tue placet arti ;
Trax, Geta, Sauromata, gens hec tibi, non mihi grata ;
Meque meumque melos procul hinc habeat mea Delos :
Partibus his solem Phetonta meum dabo prolem. »
Ergo procul Phebus, Phebi prope regnat ephebus.
55 O strages hominum, sidus colit iste Caninum,
Cumque Leone furit sol ; sole solum magis urit :
Hic tamen indigenis sol parcit, non alienis.
His excuso solum, solemque redarguo solum :
Non solus est terre quod terram non queo ferre.

a) *Aussi dans B, f° 62 v° et dans C.* — 5 *A* Nisa musis a G. — 9 *A* datur mihi — 11 *B* sit — 15 *C* nive mille f. — 18 *Qu'est-ce que* Leucas ? — 21 *C* q. pene c. — 27 *B* foro — 32 *Qu'est-ce que* caducum *ou* Caducum ? — 35 *Corr.* sine ere (?) — 36 *B* v. ex his me m. — 37 *C* porgige — 43 *B* locus, *C* d. dulcedo c. — 55 *A* caminum — 59 *C* quod celum non.

Brial suppose que Serlon, s'étant fait des affaires avec le roi

d'Angleterre et obligé de s'expatrier, s'était réfugié dans les états du duc de Savoie. La ville qu'il décrit serait peut-être Antibes. Hauréau n'admet pas la première hypothèse et se borne à constater que l'auteur décrit ici une ville maritime au pied des Alpes.

En fait, il semble bien que Serlon ait subi une sorte d'exil dont la date et les circonstances sont impossibles à dégager de la pièce. Ce serait là un élément nouveau dans son obscure biographie. D'autre part, les éléments d'identification de la cité où il était retiré ne paraissent pas manquer (voir vers 12-15, 18, 19, 25, 27, 30-2, 34-7, 47); mais je suis fort empêché pour les utiliser et, après avoir rôdé dans la région d'Èze, Roquebrune, Vence, Monte-Carlo, je jette, si je puis dire, ma langue aux chiens. — Littérairement, qu'a voulu donner le poète ? Des exemples de répétition d'un même mot (v. 1, 2, 8, 9-10, 11, 12, 14-15, 26-7, etc.) et d'allitération (v. 6, 16, 17, 27, 28, 30, etc.) ? ou bien un exemple de description de ville (c'était un thème ordinaire) ? ou bien simplement d'énigme ? Là aussi est l'énigme.

Groupons maintenant quelques-unes des observations qui précèdent. En fait de dates, tout ce qui paraissait acquis jusqu'ici touchant Serlon, c'était qu'il était abbé de l'Aumône en 1171-3 [1]. Si nos essais d'identification n'étaient pas trop fragiles, la pièce 2 serait postérieure à 1188, la pièce 5 à 1181 ; la pièce 7 se placerait entre 1184 et 1188, la pièce 12 avant 1177 (ou 1180), la pièce 15 avant 1180 ; c'est-à-dire, pour le tout, et en gros, de 1177 à 1188. Le recueil, à supposer qu'il ait été fait par Serlon lui-même, laisserait paraître que celui-ci, même après sa conversion et son entrée au couvent, n'aurait pas définitivement renoncé, comme on l'a dit, aux légèretés de la poésie profane (voyez les pièces 4, 14 et 16), ni peut-être même vécu jusqu'à son dernier jour sur le siège abbatial de l'Aumône (voyez la pièce 17).

XVIII. — F^os 85-88 v°. *Incipiunt versus de parricida.*

Incipit Semper ut ex aliqua felices parte querantur
Humane leges condi(ti)tionis habent..
Expl. Tam male vel sanctus vel moderatus. Amen

1. Hauréau, *Notices et extraits*, t. XXIX, 2e partie, p. 230.

Sur cette pièce, dont il existe un assez grand nombre de manuscrits, dont on ne sait si l'auteur est Bernard de Chartres ou Hildebert, voir Hauréau (*Notices et extraits*, t. XXIX, 2e partie, p. 341 ss.). Elle s'intitule aussi *Mathematicus*. Notre manuscrit s'arrête à la fin du *cantus* XI (Migne, t. CLXXI, col. 1376).

TABLE DES AUTEURS ET DES ŒUVRES

Ami et Amile, Vie en vers, XV.
Bestiaire, VIII.
DANIEL CHURCHE, *Urbanus (Scola Salernitana)*, XVII.
Débat de Lazare et de Madeleine, VI.
DREU DE HAUTVILLERS, *Versus Morales*, II.
Extraits des Pères sur les vices et les vertus, XIV.
Karolellus, XVI.
De Parricida, XIX.
PHILIPPE DE GRÈVE, *Disputatio cordis et oculi*, IV.
De Proprietate feminarum, XI, XII.
Psaumes, I.
Sacramenta Ecclesiae, V.
Sept arts (vers sur les), III.
SERLON, *De diversis modis versificandi*, XVIII.
Summa penitentie, IX.
Vers mnémoniques, XIII.
Vita Magdalene, VII.

Edmond FARAL.

LA
DISPARITION DU PRÉTÉRIT

On sait qu'à Paris et dans un large rayon autour de Paris le passé défini ou prétérit, très employé dans les livres, a complètement disparu de la langue parlée. Il y est en général remplacé par le passé indéfini. « Elle lui *demanda* son avis » devient « Elle lui *a demandé* son avis ». Une substitution analogue s'est produite ou est en voie de se produire dans un grand nombre de langues [1]. Il y a donc là un effet d'une tendance très générale. Mais, suivant les lieux et les circonstances, une tendance générale peut apparaître à des dates différentes et s'exprimer par des manifestations variées. Ce n'est donc pas restreindre indûment le champ de la recherche que de se demander à quel moment et dans quelles conditions le prétérit s'est effacé en français devant le passé indéfini. C'est à ces deux questions que nous voudrions essayer de répondre dans ce chapitre.

I

Quand on cherche à voir comment les auteurs du XIIe et du XIIIe siècle employaient les temps du passé, il ne semble pas au premier abord que leur usage fût très différent du nôtre. On s'en assurera en lisant les vers suivants qui forment le début d'une laisse d'*Aucassin et Nicolette* :

> Qant or *veit* li quens Garins
> de son enfant Aucassin
> qu'il ne pora departir

1. Voir Meillet, *Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 57, p. XIII (24 avril 1909), Meyer Lubke, *Grammaire des langues romanes*, trad. A. et G. Doutrepont, t. III, 1900, p. 130.

de Nicolete au cler vis,
en une prison l'*a mis*,
en un celier sosterin
qui *fu* fais de marbre bis.
Quant or i *vint* Aucassins,
dolans *fu*, ainc ne *fu* si. [1]

Le prétérit revient souvent, ce qui nous semble très légitime dans un livre ; le présent pour indiquer des faits passés ne nous surprend pas davantage, car nous nous en servons beaucoup, nous aussi ; et enfin le passé indéfini, au sens du prétérit, nous est tellement familier que nous l'acceptons sans la moindre surprise dans un texte du moyen âge. Pourtant ce dernier emploi n'est pas aussi naturel qu'il en a l'air. Le latin qui n'a qu'une forme simple de prétérit est bien obligé de lui faire rendre les deux sens. Mais quand sur le tard il s'est donné un temps composé, *epistulam habeo acceptam* à côté de *epistulam accepi*, cette nouvelle forme qui devait donner naissance au passé indéfini français, s'est distinguée rigoureusement de la première, en ce qu'elle n'a pas indiqué un passé accompli mais un passé qui se prolonge dans le présent : « j'ai reçu la lettre, et la voici, je l'ai à portée de moi, je puis la consulter quand je veux. » On s'accorde à donner à un temps passé qui présente cette caractéristique de se rattacher au présent le nom de parfait. Le latin a donc eu un prétérit-parfait et vers la fin un réel parfait, mais il n'a pas mélangé ces deux formes. L'ancien français, nous venons de le voir, ne semble pas connaître ce scrupule. Serait-ce que la substitution dont nous parlions tout à l'heure a pris place dans cette période obscure où le latin est devenu le français ? Le changement est-il déjà accompli au moment où apparaissent nos premiers textes ?

Nous allons voir que, malgré les apparences, il n'en est rien, ou que tout au moins, si l'évolution a commencé, elle n'en est alors qu'à ses débuts. Nous avons cité tout à l'heure une laisse d'*Aucassin et Nicolette*, mais si nous examinons les parties en prose, nous serons frappés de la différence qui s'y laisse remarquer. Le passé indéfini y est employé plus d'une fois, mais toujours au sens d'un parfait ; quand il s'agit de situer un fait dans le passé, en dehors de toute attache avec la réalité actuelle, le

1. Éd. Suchier, 8e éd., trad. Counson, 1913, p. 11, v. 1-9.

prétérit seul intervient, ou le présent. Et d'un bout à l'autre de la « chantefable », il en est ainsi. L'auteur d'*Aucassin* emploie donc deux systèmes de temps, suivant qu'il écrit en vers ou en prose. Il est impossible qu'une distinction maintenue si fidèlement soit due au hasard. Elle invite à regarder de plus près les œuvres contemporaines. Or si les chansons de geste, les romans courtois, les pièces lyriques sont d'accord avec les laisses d'*Aucassin*, les œuvres dramatiques, le *Garçon et l'Aveugle*, *Courtois d'Arras*, le *Jeu de la Feuillée* se comportent, sur ce point, comme la prose de la chantefable [1]. Il n'y a donc pas là un caprice individuel, et il semble que tel genre littéraire réclame le maintien du parfait dans son sens original, que tel autre le transforme presque nécessairement en prétérit. Tels sont les faits.

Comment les interpréter ? Une explication se présente tout de suite à l'esprit. Si un usage admis par toutes les variétés de la poésie narrative ou lyrique est exclu par la prose et par les œuvres dramatiques, dont les vers sont à l'ordinaire si près de la prose, n'est-ce pas purement et simplement que cet usage n'appartient pas à la langue courante, en un mot qu'il est poétique ou littéraire ? S'il en est ainsi, le passé indéfini dans la conversation des gens du XIIe et du XIIIe siècle est un parfait. On s'en sert pour dire « J'ai lu la *Chanson de Roland* », mais non pas pour dire « J'ai lu la *Chanson de Roland* l'année dernière. » Dans ce dernier cas, c'est le prétérit qui exprimera l'idée, et de fait le prétérit est courant dans la langue de l'époque, et non seulement dans les livres mais dans la conversation la plus familière. Le fait est si connu qu'il est inutile d'y insister. A qui en douterait, il suffirait de se reporter aux œuvres dramatiques citées plus haut.

Ainsi, sur le point qui nous occupe, l'usage de l'ancien français paraît être celui du latin des derniers temps et nullement celui de la langue parlée contemporaine, qui ne connaît ni parfait distinct ni prétérit spécialisé. Et il faudrait précisément chercher les débuts de l'usage moderne dans la langue poétique ou littéraire du XIIe et du XIIIe siècle. C'est là, semble-t-il, que pour la première fois le passé indéfini a pris, à côté de son sens

1. Voir Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, p. 160, *Romania*, XLVI.

traditionnel, la signification d'un prétérit. Il est très naturel qu'un poète, pour donner plus de vivacité à un récit, rapproche l'action de nous, suppose qu'elle vient de se produire et qu'il est encore sous le coup de l'émotion qu'elle a éveillée en lui. Et c'est précisément dans cette orientation du passé vers le présent qu'il faut chercher l'origine de la transformation du parfait en prétérit. Le récit du poète y gagnait certainement en pittoresque et en relief, mais à mesure que le procédé trop constamment appliqué perdait de sa fraîcheur, le temps lui-même s'habituait à exprimer des événements accomplis, en dehors de toute recherche de style : il devenait de plus en plus propre à rendre l'idée du passé.

Cette interprétation semble très bien expliquer les faits [1]. On peut cependant lui faire un grave reproche. Elle attribue à la langue littéraire une influence sur l'évolution linguistique que ne confirme aucun autre témoignage. Dans toute l'histoire du français c'est précisément le contraire qu'on remarque. La langue écrite suit le développement de la langue parlée, mais ne le précède pas. La déclinaison a survécu dans les textes longtemps après qu'elle avait disparu de la conversation. Quand les livres ont commencé à exprimer le pronom sujet avec tous les verbes, c'était déjà une habitude enracinée dans le parler de tous les jours. La langue littéraire conserve les anciens tours, les formes vieillies, elle se plait aux « exceptions » qui sont en général des survivances, elle se montre peu accueillante aux emplois nouveaux. Dans la période moderne, depuis le XVIIe siècle, elle a joué un rôle plus important, mais c'est toujours un rôle modérateur : elle supprime, choisit, distingue, raffine, mais elle ne crée pas : en un mot, elle canalise le mouvement linguistique, mais elle ne lui donne pas l'impulsion. Le poète et le prosateur ont un style à eux, par où ils marquent leur personnalité, mais ils acceptent en général la langue de leurs contemporains. Les romanciers réalistes du XIXe siècle ont voulu un moment transformer en un procédé linguistique un pur artifice de style, quand ils se sont servi de l'imparfait pour décrire les détails d'une action accomplie et non répétée ; mais,

1. Nous l'avons proposée autrefois, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, p. 107-8.

malgré leur insistance, la langue parlée n'a pas été tentée un seul instant de les suivre, et la langue littéraire elle-même a fini par rejeter complètement cette innovation malheureuse. Pourquoi faudrait-il admettre que, par une exception unique, le remplacement du prétérit par le passé indéfini — phénomène capital dans l'histoire d'une langue — soit dû ici, en dernière analyse, à l'initiative d'un groupe de poètes médiévaux ?

Les faits restent, bien entendu, mais il est clair que nous devons les expliquer autrement. Voici une seconde interprétation, moins immédiate peut-être, mais qui nous semble plus près de la vérité. Il faut distinguer entre l'usage poétique et l'usage littéraire. L'usage littéraire représente une tradition bien assise, acceptée par une élite cultivée ; il ne reproduit pas la langue parlée de cette élite, mais au moins celle qu'elle voudrait parler : il évite les exagérations, les excentricités, les vulgarismes de certains individus du groupe ou même du groupe tout entier. L'usage poétique est à la fois plus libre et plus trouble ; il puise de toute part, et il s'inquiète peu des moyens si le but est atteint ; il crée facilement une technique et une tradition, mais cette tradition reste chose d'école et n'est soumise au contrôle d'aucun groupe social : elle admettra le néologisme et jusqu'au vulgarisme si elle peut en tirer un effet. Ainsi, sur plus d'un point, il peut y avoir opposition entre l'usage littéraire et l'usage poétique. Le premier nous offrira, à un moment donné, le modèle dans lequel la langue aimerait à se retrouver, le second peut à l'occasion nous renseigner de plus près sur quelques-unes des tendances véritables de cette langue.

Nous croyons que quand l'auteur d'*Aucassin* écrit en prose, il se sert des temps des verbes comme on s'en servait dans la société cultivée de son époque, et que quand il écrit en vers, il étend le sens du passé indéfini comme on le faisait depuis quelque temps déjà dans des groupes peut-être plus vastes mais moins traditionalistes. Prosateur, il se pique d'écrire en homme du monde, poète, il prend son bien où il le trouve ; dans le premier cas il ne veut choquer les habitudes linguistiques d'aucun de ses lecteurs, dans le deuxième, fort de l'exemple de ses devanciers de la chanson de geste ou de la lyrique, il accueille hardiment un emploi anormal mais pittoresque.

Nous aurons à nous demander tout à l'heure quelle pouvait être l'extension dans les couches inférieures de la société de cet emploi que la langue littéraire évite avec tant de soin. Pour le moment nous voudrions insister sur cette distinction entre un usage poétique et un usage littéraire et la justifier par des exemples encore plus clairs. Villehardouin, capitaine et homme d'État, qui veut faire connaître à ses contemporains le rôle qu'il a joué dans les grands événements de son temps, écrit une langue grave d'où toute recherche est bannie, sauf celle de la dignité et de la clarté : il n'emploie donc que le prétérit pour marquer le passé accompli, et parfois quand l'action devient pressante, le présent [1]. De même Joinville, qui écrivant sans doute comme il parlerait dans « la chambre des dames » emploie avec une fine bonhomie la meilleure langue de son temps. Froissart est bien différent de ses deux prédécesseurs : c'est un historien doublé d'un artiste et d'un poète. Chez lui le prosateur est hors de pair, mais rappelons-nous que l'auteur des *Chroniques* est aussi celui de *Meliador* et d'un gros recueil de pièces lyriques. Il faudra s'attendre à retrouver dans sa prose des effets qu'eût méprisés Villehardouin et qui eussent peut-être semblé à Joinville de légères fautes de goût. Comme on pouvait le prévoir, le prétérit est chez lui le temps normal pour désigner le passé ; mais parfois on est surpris de trouver un court passage où apparait le passé indéfini : « En non Dieu, signeur, ce respondirent li fuiant, li saudoiier de Mortagne sont issu et ont accueilliet grant proie chi entours... » Donc respondirent li chevalier alemant : « Et nous sariés vous mener celle part où il vont ? » — « En nom Dieu, signeur, oil. » Adonc *se sont* li Aleman *mis* en cace apriès les François de Mortagne, et *ont sievis* les bonhommes dou pays qui les avoiièrent parmi le bois ; et adevancièrent les dessus dis assés priès de

1. Il n'y a dans Villehardouin qu'*un seul* exemple de parfait-prétérit : « si revenrons a Henri, le frere l'empereor Baudoin, qui *a sejorné* a Panphyle trosque a l'entree de l'iver » (*Conquête de Constantinople*, éd. N. de Wailly, 1882, p. 238, § 402). Et encore ce passage, qu'il faut replacer dans le contexte, laisse-il très bien voir quelle pleine valeur de parfait le passé défini avait encore pour Villehardouin. Le sens est : que *nous avons laissé* à Panphyle où *il séjourna* jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Nostre Dame ou Bois [1]. » Ce peut être le dialogue ici qui rapporté au présent transporte brusquement auteur et lecteurs en pleine action. Ailleurs, sans cette excuse, Froissart nous arrête avec la même brusquerie pour contempler un tableau qu'il décrit avec complaisance : « .. A laquelle priière li roys s'en souffri, et le tint emprisonné tant qu'il vesqui. Or revenrons as seigneurs de Franche qui *ont* bien *coummenchiet* à esploitier leur voiaige, car il *ont pris* le chief de leurs ennemis et le souverainne chité de Bretaingne, dont il *se sont mis* en possession. Et *ont* tout li bourgois de Nantes *juret* et *fait* feaulté et hommaige à monseigneur Carlon de Blois, et l'*ont recongnut* à duc et à signeur; et entra de premiers dedens Nantez à grant pourcession [2]. » On sent le tour poétique du passage. On le sent bien plus vivement encore dans la description des angoisses amoureuses du roi Édouard pensant à la comtesse de Sallebrin : cette page célèbre qui semble empruntée à un poème courtois se termine ainsi : « Ensi *est* li roys *entrés* en celle luite qui pas ne le laira un grant tens, enssi comme vous orés recorder en avant en l'istoire. Touttesvoiez, adonc avis le mestria [3]. » Ces passages ne sont pas fréquents, mais ils reviennent à intervalles assez réguliers; on sent qu'il y a là un emploi conscient et voulu, bref un procédé. Ils se présentent surtout dans le manuscrit d'Amiens qui offre, comme on sait, une rédaction particulièrement soignée par Froissart. Quand on a lu les passages que nous venons de rappeler et d'autres qui sont de la même tonalité, on comprend mieux l'intention d'emplois rapides comme les suivants : « Dont yssirent messires Robiers d'Artois et chil de sa route hors des vaissiaux, et s'en vinrent tout à piet jusques à leurs hostelx où il fuirent cunvoiiet à joie. Et sus le soir, quant li mers fu retraite, *ont* li varlés *mis* hors leurs chevaux et leur harnois et touttes autres pourveances. Si se rafreschirent par trois jours en le chité de Bourdiaux, et puis se conseillièrent quel part il se trairoient [4]. » « Quant li contes de Montfort sceut quel part il trouveroit le roy et les barons,

1. *Chroniques*, éd. Luce-Raynaud, 1869-1899, t. II, p. [illegible].
2. *Ibid.*, p. 317.
3. *Ibid.*, p. 315.
4. T. I, p. 381.

il *s'est trais* viers yaus en une cambre où il estoient tout assamblé. Si fu moult durement regardés[1]. » Il y a là comme l'esquisse fugitive d'un tableau que l'auteur aimerait à peindre, s'il en avait le temps; un décor prêt à surgir s'efface devant les faits qui se pressent : le poète voudrait s'attarder, mais l'historien va son chemin et ne se retourne pas. Ainsi le procédé de Froissart est au fond le même que celui de l'auteur d'*Aucassin et Nicolette*. Lui aussi, il a ses « laisses », auxquelles ne manquent que le rythme et la rime ; lui aussi, il a ses emplois poétiques soigneusement distincts de ses emplois littéraires[2].

Voilà donc une première hypothèse justifiée. En admettant que la poésie — poésie de fait ou poésie d'intention — emprunte facilement un tour au langage le plus familier, nous en avons fait une seconde. Nous croyons qu'elle est tout aussi légitime. C'est ce ce que nous fera voir bien clairement un exemple pris à la langue moderne. S'il est un temps qui, au moyen âge comme aujourd'hui accompagne volontiers le passé indéfini employé comme un prétérit, c'est le présent. Or le présent au sens passé s'accommode à tous les tons et se rencontre dans tous les styles. Tout d'abord il est on ne peut plus fréquent dans la conversation courante, dès qu'on a à faire un récit un peu long. Il offre un substitut précieux aux formes lourdes et monotones du passé indéfini. « Il m'a raconté qu'il est allé hier à la campagne. Tout à coup le train *s'arrête*, et voilà le chef de train qui *vient* les prévenir que... » Cet emploi, on le sent bien, est très familier. Il trahit l'intérêt, l'émotion de celui qui parle, suggère qu'il met l'interlocuteur dans sa confidence. Dans une conversation réservée, froide, il détonnerait, ferait l'effet d'un manque de retenue ou d'une vivacité déplacée et presque impolie : on l'écartera d'instinct. Comment se fait-il que cet emploi si familier — et parfois même vulgaire — se retrouve dans la littérature avec une tout autre tonalité ? Pourtant rien n'est plus certain. Laissons de côté les romans ou les pièces de théâtre qui reproduisent la

1. T. II, p. 103.

2. Voir encore t. III, p. 114, 148, 339 (Amiens), t. V, p. 360 (Amiens), 374 (id.), t. VII, 297 (id.), t. VIII, p. 286 (id.), 288 (id., — cas particulier), t. X, p. 119, 243, t. XI, p. 41, 92, 95. Et comparer des emplois très voisins du présent et du futur, t. II, p. 336 (Amiens), t. X, p. 47-8, 236, 243, t. XI, p. 57, 92.

langue de la conversation : par définition même nous nous retrouvons là dans le cas que nous venons d'indiquer. Mais voici qui est différent. Dans le récit très développé de la bataille de Waterloo qui occupe tout un livre de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, Thiers emploie en général le prétérit, mais quand il en vient aux moments où se décide le sort de la journée, le prétérit lui paraît trop faible et il passe au présent : « A cette distance notre artillerie, dont les coups auraient porté sur elle [la division Bachelu], cessa de l'appuyer. Elle gravissait néanmoins le bord du deuxième ravin pour s'emparer d'un plateau couvert de blés mûrs, lorsque tout à coup elle *essuie* à l'improviste un feu terrible. C'était celui des six bataillons anglais de Picton. Sous ce feu exécuté de près et avec une extrême justesse, nos soldats *tombent* en grand nombre. Picton avec beaucoup de présence d'esprit *ordonne* alors une charge à la baïonnette [1]. » On a reconnu le présent historique. En son essence, ce tour ne se distingue en rien de celui dont se sert le premier venu pour raconter une banale partie de campagne. Et pourtant quelle différence dans l'effet produit ! D'un côté familiarité extrême, de l'autre ton solennel, et même parfois guindé ! Cette impression de dignité soutenue, produite par le présent historique, est telle que, dans l'intérêt de la fraîcheur et du naturel, les poètes l'évitent volontiers. V. Hugo, qui a raconté la bataille de Waterloo dans l'*Expiation* s'est bien gardé d'employer le présent historique. Dans un récit symbolique comme le sien, ce présent aurait jeté une note discordante de réalité crue, et surtout par son ton apprêté et artificiel aurait gâté l'effet de pittoresque que cherchait le poète.

Ici, à la différence de tout à l'heure, c'est la langue littéraire qui a un emploi en commun avec la langue parlée, et c'est la langue poétique qui fait bande à part. Peu nous importe : ce que nous voulons faire ressortir en ce moment, c'est que le même emploi peut, suivant le ton ou l'allure générale d'un développement, être très familier ou très distingué. Et il n'est pas douteux que ce soit l'usage courant qui chronologiquement a précédé l'usage soutenu et le justifie encore. Sans doute Thiers ne s'est pas adressé directement au parler de ses con-

1. *Waterloo*, Jouvet, Paris, 1887, p. 115, 6

temporains : il s'est borné à continuer une tradition, mais cette tradition elle-même a une origine et cette origine, il faut la chercher dans une imitation par la langue écrite du parler de tous les jours. Si dès l'origine le français parlé n'avait pas employé couramment le présent pour désigner le passé, le présent historique n'apparaîtrait pas dans notre langue écrite. L'anglais de la conversation cultivée s'en tient rigoureusement au prétérit, et il en résulte que, malgré certaines apparences, l'anglais littéraire ne connaît pas le présent historique.

Cette imitation de la langue parlée par la langue écrite ne va pas sans une certaine adaptation, comme nous venons de le montrer. Parfois l'adaptation est si complète qu'il y a presque création. Reprenons Thiers : « Il *est* six heures, et nous *approchons* du but, car à gauche la division Jérôme *est* sur le point de déboucher au delà du bois de Bossu... Les moments *pressent*, car les renforts *affluent* de toutes parts autour du duc de Wellington... Ney... sentant... la résistance s'accroître, *se désole* de ne pouvoir la surmonter, et tandis qu'il *compte* pour la vaincre sur l'arrivée de d'Erlon, il reçoit tout à coup une nouvelle qui le plonge dans un vrai désespoir [1]. » C'est bien là encore le présent historique, si l'on veut, mais il ne joue plus le même rôle. Il tient la place non pas du prétérit comme tout à l'heure, mais bien de l'imparfait. Or la langue parlée ne remplace pas l'imparfait par le présent. Il y a donc bien là une extension et comme un renouvellement propres à la langue littéraire. C'est aussi pourquoi cet emploi semble encore plus « soutenu » que le premier. Naturellement ici aussi Thiers puise à la tradition. Dans l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, Bossuet racontant la bataille de Rocroi emploie souvent le présent comme un prétérit, mais parfois aussi comme un imparfait. Voltaire en revanche, qui a raconté la même bataille dans son *Siècle de Louis XIV*, écarte absolument toutes les variétés du présent historique.

Dès le XIVe siècle, Froissart qui ne fait guère plus de place au présent historique qu'au passé indéfini-prétérit, le connaît toutefois aussi bien comme équivalent de l'imparfait que comme substitut du prétérit : « Dont vinrent li seigneur...

1. *Waterloo*, p. 118-9.

devant le chité de Nantes ; et le assiegièrent tout autour, et y tendirent tentez, très et pavillons et toutes mannieres de logeis qui en telz oeuvres appertiennent. Or *sont logiet* a ost, par devant la bonne chité de Nantez, li seigneur de Franche. Et dedens *se tient* li comtes de Montfort, messires Hervieus de Lion, messires Henris de Pennefort, messires Oliviers de Pennefort et pluiseur chevalier et escuier de Bretaingne qui ont fait feauté ou dit comte ; et la comtesse sa femme *est* à Rennes. Quant li comtes de Montfort se vit assegiés, il n'en fist mies trop grant comte [1]... » De même : « Dont se partirent au septime jour et aroutèrent tout leur charoy et missent les pourveanches à voiture, et s'en vinrent li seigneur et touttes mannieres de gens devant Hainbon et le assiegièrent. Or ont de rechief li Franchois assegiet le ville et le castiel de Hainbon, et dedens la comtesse de Montfort et le seigneur de Mauni et moult de bonne chevalerie et escuierie d'Engleterre et de Bretaingne, qui souffisamment et vassaument s'i *portent* et *deffendent* le dessus ditte fortrèce. La compaignie de ces signeurs de France estoit durement moutepliiee et acroissoit tous les jours [2]. » Ces deux passages sont empruntés au manuscrit d'Amiens. Une fois de plus nous sentons le tour poétique et le procédé [3]. Assurément nous sommes ici assez loin du langage de la conversation. Pourtant c'est bien à la langue parlée qu'en dernière analyse remonte cet usage. Jamais Froissart n'eût remplacé un imparfait par un présent, s'il n'avait pas déjà été loisible de substituer un présent au prétérit. Il est à noter du reste qu'au moment où il écrit, le prétérit s'employait assez souvent dans la langue commune pour décrire des états ou des situations, dans des cas où nous ne pourrions aujourd'hui mettre que l'imparfait [4]. Froissart était donc plus justifié que Bossuet ou Thiers à faire rendre au présent des effets descriptifs. Pour nous, ce qui nous intéresse surtout ici, c'est que ces procédés littéraires n'ont d'efficacité que s'ils sont fondés sur un usage établi de la langue parlée. Nous savons que cet usage peut être celui de la conversation la plus familière.

1. *Chroniques*, t. II, p. 311.
2. *Ibid.*, p. 403.
3. Voir encore t. X, p. 243, t. XI, p. 97.
4. Voir Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, p. 101 [illegible].

Le présent au sens d'un passé se retrouve dans tous les styles et tous les genres du moyen âge. Villehardouin, Joinville, Froissart le connaissent ; il abonde dans le *Roland* et la littérature épique ; l'auteur d'*Aucassin* s'en sert en prose comme en vers. On peut en conclure que depuis longtemps cet emploi est établi dans la langue parlée. Quand les premiers textes apparaissent, il est probable qu'il a déjà quelques siècles d'existence, et peut-être plus. Il n'en est pas de même du passé indéfini au sens du prétérit : accueilli par les uns, évité par les autres, ses droits à l'existence sont loin d'être aussi incontestés. Pourtant ici encore un usage aussi significatif ne peut pénétrer dans les livres sans qu'il y ait quelque part dans la vie de tous les jours un usage correspondant. Or puisque les livres qui reproduisent la langue de la conversation cultivée n'offrent pas cet emploi, la conclusion s'impose, une conclusion qui ne saurait nous surprendre maintenant : c'est dans la langue la moins surveillée, la plus familière qu'il devait s'observer. Il est même probable que pendant longtemps il a dû faire l'effet de ce que nous appellerions aujourd'hui un « vulgarisme ». Plusieurs siècles auparavant, le présent employé pour un passé avait dû produire le même effet de surprise peinée. Toutefois le succès de cette première étape avait préparé les voies à la transformation du passé indéfini qui en est une conséquence presque naturelle. Dans l'anglais vulgaire d'aujourd'hui le présent comme temps du passé semble devenir de plus en plus populaire. Dans certaines formules stéréotypées (« he says » dans un récit humoristique et même « I says », « says I » prononcés avec un sourire) cet emploi commence même à pénétrer dans la langue cultivée. Seraient-ce là les débuts d'une évolution dont nous ne voyons clairement en français que les étapes intermediaires et la conclusion ?

II

Nous admettrons donc que, dès le XIIe siècle, le passé indéfini, correctement employé depuis sa naissance comme un parfait, est en train de prendre un sens nouveau dans le parler familier de l'époque. Les gens cultivés s'en tiennent probablement aux distinctions traditionnelles, mais les autres, quand ils

veulent donner plus de couleur et de relief à un récit, remplacent volontiers le prétérit par le passé indéfini. Il va de soi qu'on ne peut guère espérer trouver des exemples bien anciens de cet usage. La langue très familière ne pénètre que par exception dans les livres de l'époque. Il sont en général l'œuvre de clercs qui visent sans doute à bien parler et s'efforcent d'écrire encore mieux qu'ils ne parlent. D'autre part, le prétérit et le passé indéfini, pris dans leur sens correct, peuvent dans bien des cas s'employer concurremment, sous la réserve d'une très légère différence. Il faut donc écarter bien des exemples avant d'en trouver un qui soit absolument probant. C'est dans les dialogues rapportés sous leur forme originale, réelle ou supposée, qu'on a le plus de chances de rencontrer un emploi familier. Nous avons examiné particulièrement ceux qui abondent dans le livre de Joinville. Partout la distinction classique est strictement observée. Voici un exemple typique : « Quant ce vint l'endemain, li abbes revint ; li roys l'oy mout diligentment et mout longuement. Quant li abbes s'en fu partis, je ving au roy et li diz : « Je vous vueil demander, se il vous plait, se vous *avez oy* plus debonneremment l'abbei de Clygni, pour ce que il vous *donna hyer* ces dous palefrois [1]. » En un cas cependant nous croyons voir poindre un usage différent. Saint Louis refuse de contraindre les excommuniés à faire satisfaction à l'Église comme le lui demandaient les évêques : « Car se je le fesoie, je feroie contre Dieu et contre droit. Et si vous en mousterrai un exemple qui est teix, que li evesque de Bretaingne *ont tenu* le conte de Bretaingne bien sept ans en escommeniement, et puis *a eu* absolucion par la court de Rome ; et se je l'eusse contreint dès la premiere année, je l'eusse contreint a tort [2]. » Sans doute l'effet de l'absolution dure encore, et de ce point de vue « a eu » est très justifié ; mais la période d'excommunication du comte de Bretagne est des longtemps close et on attendrait plutôt « tindrent » que « ont tenu ». La même anecdote est rapportée au début du livre, et là les passés définis s'écartent encore davantage de l'usage traditionnel : « Et de ce, fist li roys, vous en doing je un exemple dou

1. *Histoire de saint Louis*, éd. de Wailly, 1868, p. 276.
2. *Ibid.*, p. 283-4.

conte de Bretaingne, qui *a plaidié* sept anz aus prelaz de Bretaingne touz excommeniez, et tant *a esploitié* que li apostoles les a condempnez touz. Dont se je eusse contraint le conte de Bretaingne, la premiere année, de li faire absoudre, je me fusse meffaiz envers Dieu et vers li [1]. » Il serait peut-être imprudent d'admettre que nous avons ici les paroles mêmes de saint Louis; il vaut mieux conclure qu'au début du XIVe siècle un grand seigneur comme Joinville pouvait être amené à employer, dans la conversation, le passé indéfini comme un prétérit. Cet usage commence donc à prendre une dignité qui pendant longtemps sans doute lui a manqué.

Un passage de la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* nous montre comment, trois quarts de siècle plus tard, cet usage pouvait en certains cas favorables s'introduire même dans la langue écrite courante. Il s'agit de la visite de l'empereur Charles IV de Luxembourg à son neveu Charles V de France : « L'endemain se parti de Cambray le dit Empereur, et vint au giste a une abbaye du royaume, appellée le Mont Saint Martin, et y disna le jour de après qu'il y ot geu, et puis vint au giste a Saint Quentin. » Suit une phrase au prétérit encore, pour relater l'entrée à Saint-Quentin. Et ce sont brusquement des parfaits qui apparaissent : « Et est assavoir que en la dite ville, et semblablement par toutes les autres villes ou il *a esté*, tant en venant a Paris comme en son retour, il n'*a esté receu* en quelque eglise a procession, ne cloches sonnans, ne *fait* aucun signe de quelconques dominacion ne seigneurie, comme a nul autre que au Roy, ou a ceuls qui ont la cause de lui, n'appartiengne a estre fait, en tout le royaume de France [2]. » Puis le récit du voyage reprend avec des prétérits. Il y a là, on le voit, une espèce de parenthèse. Le narrateur, qui est peut-être le chancelier Pierre d'Orgemont et certainement une personne fort au courant des faits et gestes de la cour, s'arrête pour établir, sur le ton de la causerie, un précédent qu'il tient à signaler à ses lecteurs comme conservant toute valeur pour le présent et l'avenir. Le parfait est donc au fond justifié, mais on voit combien ici le sens du prétérit est près de poindre sous la forme du par-

1. *Histoire de saint Louis*, éd. de Wailly, 1890, p. 27-8.
2. Éd. Delachenal, t. II, 1916, p. 200. — Cas analogue p. 276.

fait et en tout cas quelle mince nuance peut à l'occasion séparer les deux emplois. On devine qu'ailleurs cette nuance s'effacera volontiers.

Mais il faut attendre jusqu'au XVe siècle avant de recueillir de cette confusion des témoignages décisifs et concordants. Et ce n'est pas dans la littérature que nous les trouverons : la tradition y est encore trop forte. Il faut s'adresser à des écrits où le style familier ait plus de chance de pénétrer. Voici d'abord un manuel de conversation française écrit vers 1415 à l'usage des Anglais [1] ; c'est un petit livre sans prétention, dans le genre des « méthodes » polyglottes qu'on nous donne de nos jours en si grand nombre ; mais il n'y a pas de grammaire, rien que des exercices de conversation. Nous ne voudrions pas jurer que ces dialogues où apparaît plus d'un anglicisme reproduisent jusque dans ses nuances le français de Paris ; mais dans l'ensemble, ils ont bien l'air de nous donner un tableau assez fidèle de la langue familière de l'époque. Or voici comment l'auteur raconte la bataille d'Azincourt : « Le roy, ovesque le numbre de x^m persones, *ad combatuz* ovesque eaux a un lieu apellé Agincourt, a quel bataille i *sount pris* et *tuez* xj^m personis dez Ffraunceys, et *sount tuez* fors que .xvj. persones dez Englès [2]. » Cette bataille est toute récente sans doute, mais enfin elle est complètement achevée au moment où l'auteur écrit, et les prisonniers « que *furent pris* al dit bataylle Agincort », comme il est dit un peu plus loin, sont déjà amenés à Douvres [3]. Voici donc une équivalence bien nette entre passé indéfini et prétérit, et nulle trace de style poétique dans tout cela.

Les lettres de l'époque vont nous présenter des cas semblables. En 1412 le sire de Heilly, « mareschal de Guienne et gouverneur de la Rochelle » écrit : « Mes tres chiers et honnorés seigneurs, je me recomande a vous tant com je puis ; et vous plaise a savoir que quant je *suy arivé* en Guienne, j'*ay ouy* nouvelles que les Anglais estoient passés la riviere de la Charante... Et pour ce me suis tenus jusques a ores en cestes ville de Parthenay, en atendant mes gens ; et aussi que il/ c'estoient vantés

1. Publié par P. Meyer, *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 47.
2. *Ibid.*, p. 49.
3. *Ibid.*, p. 50.

de destruyre la terre de monseigneur de Parthenay, car ils ne font guerre que à ceulx qui, l'*année passée*, *ont tenu* le parti du roy [1]. » Les deux premiers passés indefinis sont peut-être douteux, mais le troisième est un incontestable prétérit.

Le 31 mai 1418, Robert Le Maçon, chancelier du Dauphin, envoie aux Gouverneurs, Conseil et Trésorier du Dauphiné la lettre suivante : « Tres chers et honnorez seigneurs, le cas est tel advenu que a Paris, le jour que le traitié fu pourparlé entre les ambassadeurs du Roi et le duc de Bourgogne, et que le dit traitié se devoit conclure, les gens du dit duc, qui estoient en aucunes garnisons près Paris, *sont entrez* par mauvaise trahison en la dite ville, *ont prins* le connestable, le chancelier de France et *ont cuidé prendre* monseigneur, et nous tous ses serviteurs qui espérions tous de bonne foy la dite paix sans ce que l'on feist plus guet ne garde. Mais la merci Dieu, ils *ont failli*, et *s'est retrait* mon dict seigneur en cette ville de Melun, ou il *a eté* jour et demi pour assembler ses gens d'armes de toutes parts, et s'y en retourna a Charenton en espérance d'entrer par la Bastide a Paris pour dechacier les dits Bourguignons, et ne l'a peu homme garder que en personne il n'y soit allé : mais je ne sçai qu'il s'en ensuivra [2]. » L'entrée des Bourguignons à Paris date du 29 mai. Ce sont donc là des événements tout récents et le digne chancelier en est encore tout ému. Pourtant c'est un passé accompli, comme le marque bien le prétérit *s'y en retourna* qui annonce une nouvelle phase de l'action. Tous ces passés indéfinis ont décidément sens de prétérit.

En 1454, J. Meurion, clerc de Jean Schoonhoven, secrétaire du duc de Bourgogne, écrit à d'autres serviteurs du duc, restés en Bourgogne : « Dudit lieu de Lansheng *sommes partiz*, et, de retour, ledit duc *a convoyé* mondit seigneur jusques en l'une de ses villes, qui se appelle Ingelstat... Après nostre partement

---

1. Publié dans *Chroniques* de Perceval de Cagny, éd. Moranvillé, 1902, p. 72, n. 1.

2. Publié dans *Mémoires* de Pierre de Fenin, éd. Dupont, 1837, p. 268-9. Voir des emplois analogues de passés indéfinis dans une lettre du Dauphin « aux Gouverneur, gens de nostre Conseil et Chambre des comptes de nostre pays de Daulphiné », publiée dans le même appendice, p. 272-3, et datée du 29 septembre 1418.

d'Ingelstat, sommes en deux journées arrivez en cette ville [1]. » Les deux premiers passés indéfinis s'appliquent à un temps nettement révolu et à des circonstances si passagères qu'elles ne sauraient avoir de conséquences postérieures.

Les lettres de rémission nous fournissent le même témoignage. Voici un fragment du premier tiers du XVe siècle : « [Il] *a denié* avoir dit lesdictes paroles, non remembrant les avoir dites. Et après *s'en est rapporté* en la deposicion desdiz maistre Oudart et Jehan Thomas, lesquelz l'*ont chargié* d'avoir dictes iceles paroles, et pour ce *a esté condampné* icelui suppliant par le prevost de Paris ou son lieutenant a estre tourné au pilori et à tenir prison jusques au bon plaisir de nous ou dudit prevost ; de laquele sentence ou condampnation il *a appelé* en nostre court de Parlement [2]. » Voilà une série d'actions qui ont eu lieu en des jours differents et qui, néanmoins, par un emploi constant du passé indéfini, sont mises toutes sur le même plan. C'est évidemment le ton de la conversation familière : on croit entendre le suppliant raconter plaintivement son histoire au clerc qui rédige sa requête.

L'emploi que nous étudions apparaît même dans la correspondance du roi et de ses hauts fonctionnaires. Voici des exemples qui appartiennent au début du XVIe siècle. « Mons' d'Alegre, écrit Louis XII entre le 20 et le 25 mai 1503, J'ay veu la lettre que vous m'avez escripte du lieu de Calvi, le IXe de ce moys [3]. » Évidemment le roi a la lettre en question sous les yeux, il en mentionne des termes, mais l'indication de date est si precise que le passé indéfini choquerait tout de même, s'il n'avait déjà perdu la plus grande partie de sa valeur ancienne. Il n'y a pas de circonstances atténuantes à invoquer pour le billet suivant, que nous citons tout entier. Il est daté du mardi 20 juin 1503 et il est adressé par le capitaine des galères Prégent de Bidoux aux chancelier et grand chambellan de

1. Publié dans *Chronique* de Mathieu d'Escouchy, éd. du Fresne de Beaucourt, t. III, 1864, p. 444 ; passage cité, p. 445.

2. Dans Longnon, *Paris pendant la domination anglaise* (1420-1436), 1878, p. 300-1. Voir des emplois analogues dans des lettres de rémission publiées par Luce, *Les derniers vacarmes à Paris et dans l'Ile-de-France*, 1878.

3. Publié dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1915, p. 197.

Naples et au marquis de Finale : « Messeigneurs, Je receu dimenche au soyr unes lectres de mons^r le visz roy, par laquelle il m'escript comme le cappitaine du chasteau de l'Œuf avoit parlementé avecques les ennemys, dont je fuz mal content jusques à la mort, car je l'avoye fait desjà secourir deux foys ; et incontinant les lectres receues, je *suis monté* avecques un brigantin et prins troys galleres qui m'acompaignerent jusques auprès dud. chasteau de l'Œuf, et *lundy, environ midy, suis entré* dedans avecques led. brigantin [1]. »

A peu près vers la même époque, le passé indéfini au sens du prétérit pénètre dans la littérature avec Commines. Plus qu'aucun autre écrivain de son temps, Commines échappe en matière de style et de langue, aux influences traditionnelles. Moins préoccupé de la forme que du fond, il se défend mal contre les suggestions du parler contemporain. Ce n'est pas que toute recherche soit absente de son œuvre. Quand il écrit : « Pour revenir à nostre matiere principalle, vous avez entendu comme le conte de Gaiasse et autres ambassadeurs *sont partis* d'avecques le Roy, de Paris, et comment plusieurs practiques se menoient par Ytalie [2] », il a hérité cet emploi de ces prédécesseurs et nous reconnaissons là un tour de Froissart. De même quand il nous raconte le soulèvement de Pise en 1494 : « Et ce peuple commença incontinent à crier « Nouel » ! Et *vont* au bout de leur pont de la rivière d'Arne, qui est ung beau pont, et *gectent* à terre ung grand lion qui estoit sur un grand pillier de marbre, qu'ilz appelloient « Marjoc » (et représentoit la seigneurie de Florence) et le porterent en la riviere ; et firent faire dessus ce pillier ung roy de France, une espée au poing, qui tenoit soubz le pied de son cheval ce « Marjoc », qui est ung lyon [3] », ce mélange de présents et de prétérits est très conforme aux précédents. Mais écoutez la phrase qui suit : « Et depuys, quant le roy des Romains y *est entré* [1496], *ont faict* de ce roy comme ilz avoient faict du lyon. » L'historien s'est brusquement arrêté, et un souvenir plus récent évoqué par les événements de Pise nous est communiqué sur le ton de la cau-

1. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1915, p. 232-3.
2. *Mémoires*, éd. de Mandrot, t. II, 1903, p. 126.
3. *Ibid.*, p. 159.

serie. Cette soudaine parenthèse nous ouvre un jour certain sur la façon dont Commines employait les temps dans la conversation courante : « ont fait », seul, aurait facilement ici valeur de parfait, mais situé à une époque déterminée par la phrase subordonnée, il est presque forcément un prétérit, et en tout cas « est entré » est décisif : car il est bien certain qu'au moment où Commines écrit [1], le roi des Romains n'est plus dans Pise. Voici enfin une phrase empruntée au dernier livre des *Mémoires* qui ne laisse pas le plus léger doute : « A Tarente laissa George de Suylly, qui se y gouverna tres bien, et y *mourut* de peste ; et *a tenu* ceste cité là pour le Roy jusques la famine l'ait faict tourner. En la Quille demoura le bailli de Victry, qui bien *se* y *conduisit* ; et messire Gracien de Guerres, qui fort bien *s'est conduit*, en la Brusse [2]. » La fin du livre de Commines porte des traces de précipitation, et c'est là évidemment un style fort négligé. Mais le passage n'en est pour nous que plus démonstratif.

Un peu moins de quarante ans plus tard, Rabelais emploie, lui aussi, le passé indéfini au sens d'un prétérit, sans qu'on puisse cette fois y soupçonner une inadvertance ou une négligence. Les passages que nous allons citer se trouvent dans des lettres, il est vrai, mais ces lettres adressées de Rome à l'évêque de Maillezais sont écrites avec un soin visible : il est évident qu'elles sont composées, sinon en vue de l'impression, du moins pour être montrées à un cercle de lettrés et de gens de goût. Qu'on compare donc ces deux débuts de lettres : d'une part : « De Rome, le 28 janvier 1536. Monsr, J'*ay receu* les lettres que vous a pleu m'escrire, dattées du second jour de decembre, par lesquelles ay cogneu que aviez receu mes deux pacquets, l'un du XVIIIe, l'autre du XXIIe d'octobre, avecques les quatre signatures que vous envoyois. Depuis, vous *ay escrit* bien amplement du XXIXe de novembre et du XXXe de decembre. Je croy que à ceste heure ayez eu lesdicts pacquets. Car le sire Michel Parmentier, libraire, demeurant à l'Escu de Basle, m'*a escrit*, du cinq^e^ de ce mois present, qu'il les avoit receus et

1. Le livre VII, auquel est emprunté l'exemple, a été composé en 1497 au plus tôt.

2. *Mémoires*, t. II, p. 234-5.

envoyé à Poictiers [1]. » D'autre part : « De Rome, le 15 febvrier 1536. Monsr, Je vous *escrivy* du vingt huit^e du mois de janvier dernier passé, bien amplement de tout ce que je sçavois de nouveau... Ledict jour je *receus* le pacquet qu'il vous a pleu m'envoyer de Legugé, daté du xe dudit mois [2]. » On voit que dans tous les passages soulignés, Rabelais ne fait pas de différence entre passé indéfini et prétérit.

Il est inutile d'aller plus loin, et le fait est acquis. Un emploi, né dans la langue familière, évité longtemps par la langue de la prose et le parler soigné des gens cultivés, puis accueilli timidement au XIVe siècle par la langue de la conversation relevée, se répand de plus en plus au XVe siècle où il se montre fréquemment dans des textes non littéraires pour triompher enfin au XVIe au point de pénétrer jusque dans la littérature. Dans sa *Conformité du langage françois avec le grec*, qui est de 1565, Henri Estienne note expressément cette équivalence fréquente du passé indéfini et du passé défini. Il avait indiqué autrefois, dit-il, les caractères qui distinguent ces deux temps, où il voyait d'une part un parfait et de l'autre un prétérit. Et les différences qu'il marque sont bien celles que, dans l'ensemble, faisait le moyen âge français. Mais il a maintenant des scrupules nouveaux : « Depuis ayant consideré de plus pres la nature de cest aoriste [= passé défini], et pesé les raisons d'une part et d'autre, je me suis doubté qu'il y avoit quelque autre secret caché soubs cet aoriste, quant à son nayf usage ; et confesse que jusques à present je n'en suis point bien résolu. Or, ce qui principalement me garde de prendre quelque resolution, est que *son usage commun n'est autre que du preterit parfaict* [= passé indéfini]. Et qu'ainsi soit, on trouvera souvent dedans les bons auteurs qu'*une chose qui aura esté dicte par le preterit, sera repetee par l'aoriste, ou au contraire* : ce qui me gardera de parler plus avant pour cêste heure de ceste convenance. Car pour bien enfoncer ceste matiere, il me fauldroit entrer en une longue dispute [3].»

Henri Estienne est, on le voit, fort perplexe. Érudit et lettré,

1. Éd. Moland, p. 613.
2. *Ibid.*, p. 616.
3. Éd. Feugère, 1853, p. 107-8.

il ne se trompe pas sur la valeur originale des deux passés, et il interprète très correctement la tradition littéraire. D'autre part, il est trop bon observateur des faits de langue, pour n'avoir pas remarqué combien ici l'usage courant s'écarte de celui des livres, et il a même fort bien vu que de « bons auteurs » couvraient ces dérogations de leur autorité. Comment concilier ces contradictions ? Il ne le tente pas, et c'est dommage pour nous. En tout cas, si nous ne nous trompons, c'est le premier grammairien qui ait aperçu que l'usage des temps du passé s'était modifié.

III

Ainsi, au milieu du XVIe siècle, le passé indéfini est encore un parfait, bien entendu, mais c'est aussi un prétérit. Devant ce développement, commencé depuis plusieurs siècles, mais maintenant accompli, comment va se comporter le passé défini ?

Notons d'abord qu'au XVIe siècle il semble aussi vivant que jamais. Il va de soi qu'il abonde dans les textes littéraires, mais dans la conversation même il n'apparait pas à première vue qu'aucune menace pèse sur lui. En 1531 Jacques Dubois discute s'il faut conjuguer *j'aimai, tu aimas* ... ou *j'aimis, tu aimis*, et il ajoute : « Utrumque Parhisiis *vulgo pronuntiari audies*[1]. » A Paris on entend couramment dire l'un et l'autre. Voilà qui est net. En 1550 Meigret[2], en 1559 Mathieu[3], en 1582 Henri Estienne[4] reviennent sur le même point et apportent le même témoignage. Peu nous importe pour le moment où vont leurs préférences : leurs discussions nous attestent que le prétérit est d'emploi courant dans le parler de Paris.

Pourtant, depuis les temps lointains du XIIe et du XIIIe siècle,

---

1. Thurot, *De la prononciation française [illegible] le [illegible] au XVIe siècle*, t. I, 1881, p. 16, n. 2, et Livet, *La [illegible] et les grammairiens du XVIe siècle*, 1859, p. 40.

2. *Le Traité de la Grammaire française*, éd. Lorcster, 1888, p. 115.

3. Livet, *ouvr. cité*, p. 311.

4. *Ibid.*, p. 130.

le passé défini a perdu du terrain. Tout d'abord il a cessé d'empiéter sur le domaine de l'imparfait. Des phrases comme « le chateau *fut* sur un rocher », qui n'ont jamais été en majorité même au temps des chansons de geste et des romans courtois (car il n'y a peut-être là qu'un procédé de style) deviennent rares dès le XVe siècle et disparaissent de la littérature au XVIe siècle. On peut affirmer que le langage de la conversation, s'il leur avait jamais été très favorable, ne les connaissait plus depuis longtemps. C'est une première diminution d'influence.

Mais voici qui est autrement significatif. Pendant la plus grande partie du moyen âge le passé défini a servi non seulement à désigner des faits appartenant à une période révolue du passé, mais même des actions qui viennent de se produire et qui toutes achevées qu'elles sont ne peuvent guère se détacher du présent. C'est un emploi hérité du latin. En voici des exemples empruntés à la période du moyen français : on pourrait les multiplier :

Car j'ay de reposer mestier,
Et si ne *bu* puis huis matin
Ne *mengeay* c'une soupe en vin
Tant seulement [1].

Avez oy le debonnaire
Saint Pierre, qui a moy parlé
A, tendis qu'avez cy esté ?
Ne l'*oystes* mie ?
— Oïl, par la vierge Marie,
Sire, mais point *veu ne l'ay* [2].

On voit dans ce dernier passage que, une fois de plus, les deux passés ont même valeur. Mais tandis que tout à l'heure le parfait prenait sens de prétérit, ici c'est le prétérit qui prend sens de parfait. Et cette fois, il ne s'agit plus d'une négligence qu'on en vient péniblement à tolérer, mais d'un emploi qui a été de règle depuis les origines de la langue jusqu'au XVe siècle.

1. *Miracles de Notre Dame par personnages*, éd. Paris et Robert, t. I, 1876, IV, v. 153-6.
2. *Ibid.*, v. 1177-82.

Or cet emploi disparaît brusquement au XVIe siècle. C'est encore Henri Estienne qui nous l'apprend. Il a rencontré, dit-il, des étrangers, « gens de bon esprit et de bon jugement » qui savaient assez le français pour donner quelques instants le change sur leur vraie nationalité : « mais depuis qu'ils venoient à raconter quelque faict, c'estoit la pitié. Car d'un homme qui fust venu à parler à eux depuis un demi-quart d'heure, voire depuis une minute de temps, ils eussent dict, Il vint ici, Il parla à moy, Je lui di ; au lieu de, Il est venu ici, Il a parlé à moy, Je luy ay dict. Et mesmes, sans qu'il soit besoin de les escouter long temps pour en donner sentence, ils font quelquesfois leur proces eux-mêmes, quand ils disent, Il me vint parler aujourdhuy, Il me vint veoir aujourdhuy. Car ce *jourd'huy* qu'ils adjoustent porte leur condamnation [1]. » Ces étrangers étaient en retard sur l'évolution : deux siècles plus tôt, en s'exprimant de la façon que blâme Estienne ils eussent parlé comme tout le monde. Il est même possible qu'on trouve dans la littérature du XVIe siècle tel exemple qui paraisse les justifier tout à fait : Henri Estienne a expressément en vue ici la langue de la conversation et c'est ce qui donne tant d'intérêt à son témoignage. Il est clair que dans le parler du XVIe siècle le passé défini, qui est encore un prétérit, n'est plus un parfait.

Ainsi dès l'époque d'Henri Estienne, le passé indéfini peut remplacer le passé défini dans tous les cas, mais la réciproque n'est pas vraie : la notion du parfait ne peut être rendue que par le temps composé, le temps simple y est inhabile. Deux formes sont en concurrence, l'une qui depuis des siècles n'a cessé d'étendre son emploi, l'autre dont le domaine vient de se restreindre singulièrement, l'une qui est apte à tous les services, l'autre qui ne peut intervenir que dans des cas délimités. Si ces formes sont également commodes, elles continueront sans doute d'exister côte à côte. Si l'une d'entre elles fait difficulté et que ce soit en outre celle qui a le moins d'extension, il y a des chances pour qu'elle disparaisse assez vite : elle est remplacée avant d'avoir quitté la place.

La forme composée est commode. Elle ne met en jeu que des éléments très connus et très familiers : le présent de l'indi-

1. *Conformité du langage françois avec le grec*, éd. Feugère, p. 160.

catif d'*être* ou d'*avoir* offrent les premiers mots qu'apprend l'enfant et il n'y a peut-être rien de plus solide dans la langue, ni par conséquent de plus ancien ; le participe passé est d'un emploi constant, puisqu'il sert à former tous les temps composés de l'actif et tous les temps du passif ; sauf quelques exceptions plus apparentes que réelles, il n'a qu'une forme pour chaque verbe et chaque forme prend place dans des categories peu nombreuses et très larges. On peut trouver que le passé composé est lourd, monotone, encombrant, mais il faut reconnaitre que le mécanisme en est singulièrement pratique.

C'est ce qu'on ne peut pas dire du passé défini. Examinons ses formes, telles qu'elles se présentent au début du XVIIe siècle et encore de nos jours. On voit tout de suite que dans l'ensemble de la conjugaison elles font figure assez singulière. Elles offrent des caractéristiques qu'on ne retrouve pas ailleurs. Tout d'abord, il est à noter qu'en général c'est au présent de l'indicatif et aux temps qui en dérivent, — impératif, présent du subjonctif — que se trouvent la variété et la diversité. Apprendre la conjugaison pour un petit Français, c'est essentiellement apprendre des indicatifs présents : et ce temps qui peut exprimer à la fois le présent, le passé et le futur est d'un usage si fréquent que l'apprentissage n'est pas aussi long qu'on pourrait le croire. Une fois qu'on en est là, le reste n'est plus qu'un jeu : l'imparfait de l'indicatif, le futur, le conditionnel sont les mêmes dans tous les verbes : ici savoir un paradigme, c'est savoir tous les verbes de la langue. Mais quel contraste nous présente le prétérit ! Non seulement il n'a pas une forme unique, mais il en a trois, et ces trois sont dissymétriques : *fis* et *courus* conservent d'un bout à l'autre la voyelle de la 1re personne, *aimai* change trois fois sa voyelle. D'autre part, le présent et l'imparfait de l'indicatif, l'impératif, le présent du subjonctif et le conditionnel n'ont que trois formes distinctes par temps : les trois personnes du singulier et la 3e personne du pluriel sonnent de même ; et il n'y a là qu'un avantage pour la mémoire, si ce sont les pronoms qui en français moderne sont le signe essentiel de la personne. Le futur, il est vrai, a quatre formes. Mais le prétérit ici encore offre le maximum de complication : dans les verbes des 2e, 3e et 4e conjugaisons il a quatre formes et dans les verbes de la 1re conjugaison — qui

constituent l'immense majorité des verbes français — il en a cinq. Ce n'est pas tout. Examinons les désinences en elles-mêmes. Celles qui sont le plus caractéristiques sont celles de la 1re et de la 2e personne du pluriel : elles sont toujours différentes entre elles et différentes de toutes les autres (sauf au futur où la 3e personne du pluriel coïncide avec la 1re). Or dans tous les temps, à la seule exception du prétérit, ces désinences sont caractérisées par *ons* pour la 1re personne et *ez* pour la deuxième. L'imparfait et le subjonctif présent insèrent *i* devant la désinence, le futur *r*, le conditionnel *ri*, mais d'un bout à l'autre c'est toujours *ons* et *ez*. Même l'imparfait du subjonctif, qui dérive du prétérit et que pour cette raison nous laissons de côté ici, ne fait pas exception à la règle. Il y a là, très certainement, un procédé systématique et commode. Le prétérit au contraire surprend par des formes inattendues : *âmes*, *âtes*, *îmes*, *îtes*, *ûmes*, *ûtes* ne se retrouvent nulle part ailleurs dans la conjugaison (sauf à l'indicatif « vous dites »). Ces formes ne sont pas étranges en soi, comme le montrent les mots très courants, *dame*, *patte*, *lime*, *petite*, *écume*, *flûte*, mais elles détonnent dans le système de la conjugaison. Elles appellent l'attention par leur aspect insolite, et ne sont pas suffisamment significatives pour justifier cet appel. En français moderne, les flexions des verbes sont des survivances de plus en plus inutiles qui ne peuvent subsister qu'en se dissimulant sous une forme neutre et incolore. Toute proportion gardée, les terminaisons *âmes* et *âtes* nous font un peu l'effet aujourd'hui de ces suffixes argotiques qui allongent de vieux mots bien simples d'une traîne baroque, mor*torama*, bur*lingue*, truc*muche* ; on s'en amuse : elles sont devenues comiques. Même dans le Midi où le passé défini est encore bien vivant, tel qui dit couramment *je fis*, *il alla*, hésite devant *nous allâmes*, *vous demandâtes*. On laisse ces formes aux patois et aux « originaux ». C'est ainsi qu'a dû commencer dans la France du Nord la disparition du passé défini : la 1re et la 2e personne du pluriel ont été les premières à connaître le discrédit.

On voit donc qu'entre le passé indéfini et le passé défini, s'il s'agit de commodité, la balance n'est pas égale. L'un, simple et dépouillé, est à la portée de la mémoire la plus médiocre et du bon sens le moins délié. L'autre, encombré de vieilleries, est

un fardeau pour la mémoire et déroutant toutes les analogies exige un effort et de la réflexion. Le passé défini, du jour où il cessera d'être indispensable, n'a aucune chance de se maintenir définitivement dans l'usage.

IV

On pourra s'étonner qu'il s'y soit maintenu si longtemps. Toutefois le fait s'explique. Tout d'abord, tant que le passé indéfini n'avait pas pris du consentement unanime pleine valeur de prétérit, force était bien de conserver le temps qui rendait cette nuance. Les langues subissent souvent, par peur du pire, des contraintes dont elles se libèrent à la première occasion favorable. Mais il y a autre chose.

Le jeu des lois phonétiques avait introduit dans la conjugaison française, au lieu de la régularité et de la simplicité latines, une confusion et un enchevêtrement extraordinaires. Naturellement ce désordre n'a pas duré ; il se crée peu à peu un nouvel enchaînement ; l'analogie rapproche les formes dissemblables, écarte les anomalies, constitue des paradigmes réguliers. Ce travail énorme est à peu près terminé au début du XVIe siècle et la conjugaison dont Maigret nous donne le tableau est la nôtre ou peu s'en faut. Or le passé défini avait à revenir d'aussi loin et probablement de plus loin qu'aucun autre temps. Qu'on consulte une grammaire historique du français[1], on sera surpris de la complexité des formes du prétérit dans la vieille langue. Il y avait les passés définis, dits réguliers, du type *chantai*, *chantas*, *chantat*, *chantames*, *chantastes*, *chanterent*, ou *dormi*, *dormis*, *dormi*, *dormimes*, *dormistes*, *dormirent*, puis il y avait ceux qui déplaçaient l'accent, le mettant tantôt sur le radical, tantôt sur la terminaison, type *dis*, *desis*, *dist*, *desimes*, *desistes*, *distrent*, ou *dui*, *deüs*, *dut*, *deümes*, *deüstes*, *durent*, ou encore *soi*, *soüs*, *sout*, *soümes*, *soüstes*, *sourent*. *Dormi*, *dormis* toutefois ne nous fait pas prévoir *valui*, *valus* qui est également

1. Voir en particulier Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. II, 1903, p. 126 ss., Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 1910, p. 350 ss., Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie*, 1917, p. 240 ss.

régulier, *dormirent* n'annonce pas davantage *vendirent*, et dans les verbes à déplacement d'accent si *dis*, *desis* nous donne la clef de *fis*, *fesis*, il ne nous conduit pas nécessairement à *vi*, *vis*, *vit*, *veïmes* ou *vin*, *venis*, *vint*, *venimes* et encore bien moins à *tors*, *torsis*, *torst*, *torsimes*. Il semble que chaque prétérit tire de son côté, heureux si de temps en temps il trouve un compagnon de route. Dans ce dédale de formes, il va de soi que l'analogie s'exerce dans les sens les plus différents : le verbe vouloir n'a pas moins de quatre prétérits tout constitués, *voil*, *volis*, *volt*, *volimes*, *volistes*, *voldrent*, — *volis*, *volis*, *volit*, *volimes*, *volistes*, *volirent*, — *vols*, *volsis*, *volst*, *volsimes*, *volsistes*, *volstrent*, — *volsis*, *volsis*, *volsit*, *volsimes*, *volsistes*, *volsirent*. On voit que la langue a eu fort à faire pour ramener cette diversité touffue à un système plus simple. Mais son effort a été grand et il a en partie réussi. La démarche capitale a été de supprimer la syllabe qui dans les verbes à déplacement d'accent précédait la terminaison à la 2e personne du singulier et à la 1re et à la 2e du pluriel : passant par des étapes variées suivant les cas, *desis*, *fesis*, *deüs*, *soüs*, etc., sont devenus : *dis*, *fis*, *dus*, *sus* ; ceux qui ne pouvaient être traités ainsi furent remplacés par des formes analogiques : *tors*, *torsis*, devint *tordis*, *tordis*. D'autres modifications analogiques moins importantes se produisirent à l'intérieur des paradigmes et finalement il se constitue ainsi trois grands types du prétérit qui ne se distinguent plus que par la voyelle de désinence.

Il a fallu des siècles pour terminer ce travail qui en gros n'est achevé qu'au début du XVIe siècle. Ce qui a soutenu la langue pendant toute cette période, c'est que cet effort ne différait pas de celui qu'elle donnait sur tout l'ensemble de la conjugaison. Il n'y avait là qu'un des aspects d'un vaste labeur de reconstruction. Si la langue a connu des difficultés avec le prétérit, elle en connaissait d'autres très semblables avec le présent de l'indicatif ou le présent du subjonctif ou même avec l'imparfait. Le prétérit n'était peut-être pas aussi maniable que telle autre forme, mais malgré tout il ne se singularisait encore pas trop.

Il n'en sera pas toujours de même. Au XVIe siècle la conjugaison française dans son ensemble avait terminé son évolution. Elle a dès lors atteint un équilibre qui dure toujours et durera

sans doute encore longtemps. Mais à la même époque le prétérit n'avait pas réalisé son plein développement. Il lui restait une dernière étape à parcourir dont allait sans doute dépendre son existence. La variété du début s'était ramenée, nous l'avons vu, à un système de trois types distincts, mais il est clair que la logique de l'évolution demandait un pas de plus. Le conditionnel, le futur, l'imparfait se conjugaient suivant un type unique : bon gré mal gré le prétérit devait en venir là aussi. Et c'est bien visiblement où tendait la langue.

Nous savons que Dubois en 1531 signale l'existence à la 1re conjugaison d'un prétérit en *i, is, it, imes, ites, irent* que quelques-uns (*quibusdam magis placet*) préféraient à la forme en *ai, as, a* [1]. Ce sont en effet les prétérits de la 1re conjugaison qui faisaient le plus de difficulté : ils présentaient cinq formes différentes et la voyelle fondamentale *a* n'apparaissait ni à la 1re personne du singulier ni à la 3e personne du pluriel. On avait bien tenté un premier remède : en changeant *chantai* en *chanta*, *chantèrent* en *chantarent* on obtenait un paradigme régulier. « Chanta » ne sortit pas des couches profondes du peuple. Vaugelas en 1647 le signale bien « en plusieurs endroits » [2], mais il est trop tard alors pour qu'il influence la langue, et avant cette époque c'est à peine si on le voit parfois émerger à la surface : le voici dans une lettre du 26 juin 1619 : « ... ma mere deffuncte... laquelle, peu de temps avant sa mort, je lui *desclara* mon estre [ma conversion au catholicisme], à l'asard d'encourir son indisgrâce [3]. » L'autre innovation — « chantarent » pour « chanterent » eut au contraire son heure de succès. Dubois, Sibilet l'admettent comme normale, Meigret semble la préférer à la forme traditionnelle, Rabelais et Montluc l'emploient [4]. Évidemment elle a failli s'imposer, mais la

1. Voir p. 291.

2. *Remarques*, éd. Chassang, t. II, p. 356.

3. Le P. Ét. Hugueny, *Critique et Catholique*, t. I, 1912, p. 383 (Lettre d'un témoin oculaire du miracle eucharistique de Faverney (1608) datée de Belfort.) — Selon Théodore de Bèze c'est ainsi qu'on parlait et qu'on écrivait en Bourgogne : G. Manz, *Das Verbum nach den französischen Grammatiken*, Halle, 1909, p. 4.

4. Voir Nyrop, *ouv. cité*, p. 128.

plupart des grammairiens s'insurgent, l'heure passe et au XVIIe siècle, où on ne comprend plus du tout sa raison d'être, on n'y voit qu'un « gasconisme ».

Surtout ce n'était qu'un remède insuffisant. Ceux qui disaient *frappit*, *dansit*, *saultit* (formes signalées dès 1529 par Geoffroy Tory)[1] allaient plus droit au but. Ils fondaient résolument deux types en un et choisissaient comme modèle le paradigme où la même voyelle se maintenait d'un bout à l'autre. C'est dans le premier tiers du XVIe siècle que ces formes hardies ont acquis assez d'autorité pour se faire remarquer. Mais elles sont bien plus anciennes : on en trouve des exemples au XVe siècle et en voici même un tiré des *Miracles de Notre-Dame* :

> Quant g'i alay [chez mon oncle], l'autre sepmaine,
> Il me *donnit* de son blanc pain
> Et des pommes dedanz mon sain.[2]

C'est un jeune enfant qui parle à son frère, et il n'est pas impossible qu'il y ait là une intention de la part du poète. Le français correct dira probablement un jour *vous faisez*, *vous disez*, comme le font déjà les patois et assez souvent la langue populaire : mais que de générations d'enfants l'auront dit auparavant ! En tout cas, le vers des *Miracles de Notre Dame* montre où poussait l'analogie. Il va de soi que le prétérit en *us*, quoique plus régulier et plus rare que le prétérit en *ai*, *as*, était menacé du même sort. « La commune, par corrupcion, dict *nous courismes*, *il courit*, mettant *i* consequemment partout », dit en 1559 Abel Mathieu[3].

On sait que, malgré tous les efforts de la « commune », la forme en *is* n'a pas réussi à se généraliser. Elle a triomphé dans un grand nombre de patois, qui l'ont conservée jusqu'à nos jours, mais le français après avoir hésité assez longtemps, a fini par la rejeter : il ne l'a maintenue que là où elle était de tradition ancienne, et il a gardé ses trois types de prétérit. Il est probable qu'il faut chercher la raison de cette attitude dans

1. Livet, *ouvr. cité*, p. 40, n. 3.

2. F. f. VII, v. 1020-22. Palsgrave signale *[illegible]* et *[illegible]* chez Alain Chartier : G. Manz, *ouvr. cité*, p. 9.

3. Livet, *ouvr. cité*, p. 311.

la résistance des grammairiens. Tous, ils ont condamné un néologisme dont ils ne pouvaient soupçonner la raison profonde. Jacques Dubois est le seul qui y mette plus de formes : il reconnaît toutefois que le prétérit en *ai*, *as étant plus voisin du latin* est plus employé (a pluribus probatur, quod Latinorum imitationi sit propinquior)[1]. C'est au nom de la grammaire latine, on le voit, que Dubois ferait de l'opposition, s'il en faisait. Les autres ne mettent nulle atténuation dans leur blâme. C'est Meigret qui s'exprime le plus fortement, et en même temps il nous fait bien voir combien ces formes qu'il condamne ont passé près de se faire admettre : « E combien que l'abus se soet efforcé, e efforç' ordinerement en une grande partie de ce' verbes [de la 1re conjugaison] de dire, *i*, pour *a*, dizans, *je l'eymi*, *tu l'eymis*, *il l'eymit*, *nou' l'eymimes*, *vou' l'eymittes*, *il' l'eymirent* : il n'en a toutefoes james eté pacifiqe possesseur : de sorte q'*il s'en et tousjours trouvé*, *qi ont debattu ce dezordre de parler*. Parqoe il c'ensuyt qe tout einsi qe la loe doet vuyder tous differens et controuversies qi sont entre les homes : la regle comun' aosi d'un langaje devra vuyder le' differens qi y entrevienet : suyvant laqelle je dy qe tou' verbes terminez en *er*, en leur infinitif, devront (sans nul excepter) garder ao preterit lessudittes terminezons. Suyvant donq la regl' il nou' faot confesser q'*alimes*, *frapimes*, *chassimes*, *donimes*, *eymimes*, e leurs semblables, aveq toutes leur' persones par *i*, come *eymit*, *donit*, *frapit*, sont procedées d'erreur, et d'iñorance de la formezon de' verbes de la premiere conjugezon en *er*[2]. » Geoffroy Tory[3], Henri Estienne[4] donnent la même raison. Et il est évident que dans le fond ils pensent tous comme Dubois : s'ils tiennent tant à ce que *donner* fasse *donnai*, *donnas*, c'est qu'ils voient bien l'origine latine de ce prétérit français. C'est par respect pour la grammaire latine qu'on veut arrêter le libre développement de la grammaire française.

On l'a en effet arrêté sur ce point. S'il s'était agi d'une forme essentielle, comme le présent, il est douteux que les protesta-

1. Voir p. 298.
2. *Tretté*, etc., p. 115.
3. Livet, *ouvr. cité*, p. 40, n. 3.
4. *Ibid.*, p. 436.

tions des grammairiens eussent eu beaucoup d'efficacité. Mais au XVIe siècle le prétérit avait dans le passé indéfini un concurrent redoutable qui était de taille à le remplacer. Il eût fallu lui venir en aide, si on voulait le voir durer, plutôt que le gêner dans son développement. Un temps aussi menacé ne pouvait d'autorité imposer aux grammairiens et aux raisonneurs une forme tenue pour fautive. Des groupes de raisonneurs, il y en avait déjà, et Meigret nous fait apercevoir leurs clameurs, et tout appui venant d'un grammairien était pour eux un puissant encouragement. Meigret, Henri Estienne ne se sont pas contentés d'écrire, ils ont parlé et agi autour d'eux, quelques-uns de leurs lecteurs ont fait de même. Il n'en faut quelquefois pas plus pour arrêter un mouvement linguistique qui n'est pas encore devenu irrésistible.

Ni Meigret, ni Estienne ne se sont doutés qu'ils travaillaient ainsi à la ruine du prétérit même. Et pourtant le fait est exact. Ramené à un type unique et uniforme, le passé défini n'aurait peut-être pas duré pour toujours, mais il reprenait certainement un nouveau bail de vie. Laissé définitivement à la complication de ses trois types dissymétriques — alors que l'unité s'était faite partout ailleurs dans la conjugaison — il invitait la langue à s'écarter de lui. Or c'est précisément le moment où l'usage du pronom personnel devant le verbe, adopté depuis longtemps par la langue parlée, devient obligatoire même dans la langue littéraire : c'est le moment par conséquent où les flexions verbales achèvent de perdre toute valeur significative et où les flexions trop appuyées et de plus insolites comme celles du prétérit commencent à paraître gênantes. Il n'est pas surprenant que le siècle qui va de 1560 à 1660 ait vu la décadence d'abord lente, puis bientôt rapide du passé défini [1].

1. Cet article était entièrement terminé quand nous avons lu les pages consacrées par M. Gilliéron à la disparition du prétérit dans sa brochure sur *La Faillite de l'étymologie phonétique*, 1919, p. 102 ss. Nous avons plaisir à nous rencontrer avec M. Gilliéron sur plusieurs des points qui font l'objet du présent article, mais nous ne croyons pas que la pensée se fût jamais assujettie à « un règlement de police linguistique » à dire elle n'avait eu à sa disposition dans le passé indéfini un autre mode d'expression.

V

On constate d'abord un flottement de mauvais augure dans l'emploi des formes. Dans ses *Hypomneses de Gallica lingua*, qui sont de 1582, Henri Estienne note que plusieurs disent *j'alli*, *je bailli*, *je mandi*, et au contraire *j'escrivay*, *je venday*, *je venday* [1]. La première série de formes ne nous surprend pas, mais la seconde est plus curieuse : elle montre dans quel désarroi se trouve la langue. On est tenté d'employer *is*, mais on a le sentiment d'une incorrection possible, on sait que les grammairiens et les gens qui parlent bien recommandent en beaucoup d'endroits la forme en *ay*, *as* : on va donc la mettre là même où elle n'est plus qu'un barbarisme sans excuse. C'est un excès de zèle. Et Henri Estienne ne dit rien qui nous fasse penser à des vulgarismes d'illettrés. Les imparfaits du subjonctif *tenasse* et *soustenasse*, chez Roger de Collerye, supposent des prétérits *tenai* et *soustenai* [2]. C'est bien la langue toute entière qui est dans l'embarras. Il faudra en sortir d'une façon ou de l'autre.

Au XVIIe siècle, nous voyons par Vaugelas [3] et Ménage [4] qu'on discute beaucoup sur telle ou telle forme de prétérit. Vaugelas blâme ceux qui disent « en plusieurs endroits » *j'alla* pour *j'allay* et *il allit* pour *il alla* ; mais la formule même nous laisse supposer qu'il ne s'agit pas de Paris. Toutefois à Paris même on est pour ou contre *prévit* ou *préveut*, *interdisit* ou *interdit*, *vécut* ou *véquit*, toutes difficultés léguées par l'époque antérieure. On croira peut-être qu'il ne s'agit là que de discussions de détail. Mais voyez la conclusion inattendue et grosse de conséquences qu'en tire Vaugelas. Il vient d'indiquer trois façons différentes de conjuguer le prétérit de *vivre* et il ajoute : « Tant y a que la diversité des opinions est si grande sur ce sujet, que quelques-uns n'ont pas pris d'autre party que *d'éviter tant qu'il se peut ce preterit, et de se servir de l'autre, que les Gram-*

---

1. Livet, *ouvr. cité*, p. 436.
2. Éd. d'Héricault, 1855, p. 255 et 256.
3. *Remarques*, éd. citée, t. II, p. 356.
4. *Observations sur la langue française*, 2e ed., 1675, p. 384.

mairiens appellent indefiny ou composé. j'ay vescu [1]. Ces novateurs, que Vaugelas ne blâme pas (il est peut-être l'un d'eux), ont pris le parti que commandait la situation et ils sont bien dans la logique du développement. Le mouvement qu'ils ont commencé — ou appuyé — ne s'arrêtera plus : on vient de rejeter le prétérit de *vivre*, on rejettera bientôt tous les prétérits. Le commode passé indéfini est là, prêt à recevoir toutes les successions. La phrase de Vaugelas sonne le glas du prétérit en français.

Il est intéressant de suivre cette décadence dans les doctrines des théoriciens et l'usage de la langue écrite. Les grammairiens imaginent la curieuse règle des vingt-quatre heures. On ne peut employer de prétérit pour raconter une action que si une nuit au moins est intervenue depuis cette action, et tout ce qui s'est produit depuis la nuit dernière ne peut être qu'au passé indéfini. On voit très bien par quel raisonnement on a abouti à cette règle. Le prétérit, employé comme tel, s'applique par définition à des actions qui appartiennent à une période complètement écoulée. Or le jour auquel nous nous trouvons, que nous appelons aujourd'hui, ne sera terminé que la nuit une fois passée, c'est-à-dire quand il sera devenu hier. Il n'en reste pas moins qu'une législation grammaticale qui prétend réglementer l'usage d'un temps par un appel à la pendule a quelque chose d'artificiel. Elle tend à remplacer le vif sentiment que nous avons de notre langue par des procédés tout conventionnels et extérieurs. Une règle pareille ne peut se produire que quand ce sentiment intime est déja lui-même en voie de disparaître. Or c'est Henri Estienne, dans un passage que nous avons cité tout au long, qui a le premier, semble-t-il, formulé tout l'essentiel de cette règle. Ceux qui disent : « il me vint parler aujourdhuy » au lieu de « il m'est venu parler » se trompent, dit-il « car ce *jourdhuy* qu'ils adjoustent porte leur condamnation ».

Mais ce sont surtout les grammairiens du XVIIe siècle, en particulier Maupas (1607) et Oudin (1632), qui ont parfait la doctrine. On trouvera un exposé détaillé de leurs vues dans

1. Ed. citée, p. 196.

l'*Histoire de la langue française* de M. Brunot à qui nous renvoyons [1]. Nous voulons simplement ici noter quelques points essentiels qui se dégagent de cet exposé. Tout d'abord, on voit que le prétérit s'emploie volontiers d'un passé lointain : il convient pour « les récits d'histoire » ; si « un homme d'aage » vous dit : « En ma jeunesse *je fis*.. » au lieu de *j'ai fait*, il veut « insinuer par là l'antiquité de ses ans ». Le prétérit perd donc le contact avec la vie de tous les jours, il prend un aspect solennel, il communique à ce qu'il exprime la dignité de l'histoire : c'est dire qu'il devient un temps littéraire. Et tout l'effort des grammairiens va consister à lui mesurer sa part dans l'usage courant — et à la lui mesurer au plus juste. Avec des mots précis qui « divisent le temps » comme « siècle, an, mois, sepmaine, jour, ou les équivalans », il faudra évidemment le prétérit ; mais avec des mots ou formules « indiquant vaguement le passé » (« au commencement » par exemple), il est indifférent d'employer l'un ou l'autre des passés. Cette indifférence toutefois n'est qu'apparente, car nous apprenons qu'avec des expressions telles que « au temps passé, autrefois, quelquefois, pieça », et aussi quand nous « limitons quelque chose par les parties de nostre aage : en ma jeunesse, durant mon enfance, moy estant aagé de vingt ans », il vaut mieux se servir du composé. On voit toute la portée de ces restrictions. Nous voilà bien loin de l'usage du moyen âge.

Les textes confirment de tout point ces conclusions. Il faut s'en tenir naturellement aux lettres : là seulement on a des chances de saisir les tendances de la langue parlée. Or, qu'on lise les lettres de Madame de Sévigné ou la correspondance de Racine et de Boileau, on en vient vite à une conclusion identique : le prétérit est un temps de luxe, qu'il est de bon ton d'employer en quelques cas bien déterminés, mais qu'on laisse avec plaisir dès qu'on est en dehors de ces cas ou dès que le ton se détend.

« Hier », « avant-hier », les mots qui désignent les jours de la semaine ou les saisons de l'année et deux ou trois termes analogues, voilà un voisinage qui appelle le passé défini. Et ici on sera plus rigoureux qu'au XVIe siècle même. Mais il ne faut

1. T. III, 2e partie, 1911, p. 581-3.

guère chercher le prétérit ailleurs. On s'en passe la plupart du temps avec une facilité significative. Voici un type de phrase fréquent : « Je *vis hier* madame de Guise ; elle m'*a chargée* de vous faire mille amitiés, et de vous dire comme elle *a été* trois jours à l'extrémité »[1]. Le prétérit une fois posé en tête de la phrase avec l'adverbe de temps, on est en règle avec les exigences de la grammaire et on revient tout naturellement au passé indéfini : d'où « elle m'*a chargée* ». « Elle *a été* » présente un autre cas : il s'agit d'une période écoulée et expressément indiquée comme telle. Le XVe siècle eût mis le prétérit sans difficulté : Madame de Sévigné n'y songe pas. Tels ont été les progrès du passé indéfini. Autre exemple, analogue au premier : « Je vous *écrivis lundi* en partant de Paris ; depuis cela, mon enfant, je n'ai fait que m'éloigner de vous avec une telle tristesse et un souvenir de vous si pressant, qu'en vérité la noirceur de mes pensées m'a rendue quelquefois insupportable. Je *suis partie* avec votre portrait dans ma poche ; je le regarde fort souvent[2]. »

Racine traite le présent comme Madame de Sévigné. Soit une phrase comme la suivante : « *J'arrivai avant-hier* de Melun fort fatigué[3]. » Mettez deux verbes au lieu d'un, et elle deviendra : « Nous *revînmes* de Melun *vendredi dernier*, et j'en *suis revenu* fort fatigué. J'avais cru...[4] » De même : « *J'arrivai avant-hier* de Marly, et *j'ai retrouvé* toute la famille en bonne santé[5]. » Racine et Boileau emploient surtout le prétérit quand du compliment ou de la nouvelle banale ils passent à une petite narration soignée qui va trancher sur le reste de la lettre : le prétérit convient à l'anecdote piquante ou spirituelle qui s'accompagne volontiers d'un certain apprêt. Il faut noter du reste que Boileau, plus bourru et plus direct que Racine, fait moins usage du prétérit. Il écrira par exemple : « M. Marchand *est arrivé* ici *samedi*. J'ai été fort aise de le voir[6]. » Mais on peut gager que si cette phrase avait été le début d'un petit

1. Lettre du mercredi 16 mai 1671.
2. Lettre du 23 mai 1671.
3. 9 novembre 1698. Éd. Mesnard, t. VII, 1888, p. 308.
4. 10 novembre 1698. *Ibid.*, p. 312.
5. 10 juin 1698. *Ibid.*, p. 202.
6. 2 septembre 1687. *Ibid.*, t. VI, 1888, p. 620.

récit alerte comme il s'en trouve ailleurs dans la Correspondance (surtout chez Racine, il faut le dire), Boileau eût écrit : « M. Marchand *arriva* ici samedi. »

Dans des lettres plus intimes, qui ne sortent pas du cercle de la famille, Madame Racine dit : « Nous *avons passé hier* une partie de l'après-dînée sur la terrasse, à nous promener [1]. » En pareil cas, Racine dira quelques mois après : « Nous *passâmes avant-hier* l'après-dînée chez votre sœur [2]. » Mais, dans ses lettres à son fils, il laisse échapper lui aussi des passés indéfinis très sujets à caution : « *J'ai été purgé avant-hier* pour la dernière fois [3]. » Peut-être le prétérit est-il devenu trop grand seigneur pour voisiner avec l'apothicaire du coin. Voici donc qui est plus probant encore : « Votre cousin le mousquetaire, qui l'*a été* voir [Babet] *il y a trois jours*, en revenant de Mondidier l'a trouvée fort grande et fort jolie [4]. »

Qu'il s'agisse de Madame de Sévigné, de Boileau ou de Racine, notre impression est la même. Pour eux tous le prétérit a cessé d'être un temps courant ; il sert à des fins littéraires et son emploi est très conscient ; dans l'usage de la vie de tous les jours, il est remplacé par le passé indéfini. Il est à croire qu'à la cour, dans une assemblée brillante, dans un salon, partout où le parler naturel avait à se surveiller et à se corriger au besoin, le prétérit jouait encore un rôle. Mais ce ne pouvait être pour longtemps. Dans les mêmes circonstances on entend de nos jours l'imparfait du subjonctif, du moins à quelques personnes et pour quelques verbes : et pourtant qui voudrait garantir encore un siècle d'existence à cet emploi à la fois si correct et si peu naturel ?

Ainsi l'époque classique n'a pas connu un prétérit très différent du nôtre. Mais nous le laissons franchement aux livres, tandis que les contemporains de Louis XIV, avec la meilleure envie du monde, ne s'en croyaient pas le droit. Ils gardaient encore le souvenir d'un usage différent et le respect d'une tradition qu'aucune autorité n'avait condamnée expressément. Le

---

1. 13 octobre 1698. *Ibid.*, t. VII, p. 301.
2. 30 janvier 1699. *Ibid.*, p. 316.
3. 31 octobre 1698. *Ibid.*, p. 304.
4. 24 juillet 1698. *Ibid.*, p. 273-4.

prétérit a dû disparaître de la langue familière dans la première moitié du XVIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, le mouvement qui entraîne la langue loin du prétérit s'accentue. Les observations du Père Buffier dont la *Grammaire française* est de 1709 sont très instructives : « Il faut une grande attention aux étrangers & *même à plusieurs Français* pour bien distinguer l'usage du prétérit composé d'avec l'usage du prétérit simple. Il faut dire p. ex. *j'ai fait cela ce matin* & non *je fis cela ce matin* : parce que *ce matin* désigne le jour présent, dont il reste encore présentement quelque partie à écouler. Ainsi on dira *j'ai fait cela ce printemps, cette année, ces jours-ci* ; il faut le mètre de même avec tous les autres mots qui marquent distinctement quelque chose de present ; *j'ai fait cela présentement* : *j'ai fait cela il n'y a qu'un moment* : c'est à dire *il n'y a (presentement) qu'un moment* [1]. » Qui pouvaient être ces quelques Français qu'il était nécessaire de mettre en garde contre une tentation dans laquelle ne risquaient certes pas de tomber la plupart de leurs contemporains ? Évidemment des gens qui se piquaient de beau langage et qui, tant bien que mal, retenaient le prétérit dans leur conversation, quitte à l'employer à contre-sens. Notre époque connait des emplois du subjonctif très analogues. Le Père Buffier continue : « Dans les autres occasions on se sert presque indiferemment ou du prétérit simple ou du composé du prétérit : comme *Alexandre fut un grand Capitaine*, ou *a été un grand Capitaine*. » N'y a-t-il donc plus aucun emploi réservé exclusivement au prétérit ? Attendons la suite : « Cependant, avec un mot qui marque un temps entièrement écoulé, on métra plutôt le prétérit simple : *Je fis cela hier* : *je voyageai l'année passée*. » Le « plutôt » n'est pas très encourageant, et un post-scriptum rapide ne va plus nous laisser aucun doute : « bien qu'on pût dire, *j'ai fait cela hier*, *j'ai voyagé l'année passée*. » La règle est entortillée et le grammairien n'ose pas nous dire tout net que le prétérit n'est *jamais* nécessaire, mais n'est-ce pas la conclusion qu'il nous force à tirer ? Le point de vue du XVIIe siècle classique est dépassé et les négligences de Racine sont bien près de devenir la règle.

1. *Grammaire française sur un plan nouveau* (nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, 1724, p. 204).

Voici un passage de Voltaire qui nous éclaire sur l'usage du meilleur écrivain français du XVIIIe siècle et par conséquent sur celui de bien d'autres à la même époque. Il explique et justifie le Père Buffier. « Je *reçus hier* votre lettre du 26 janvier n. s. » fait dire à Voltaire l'édition Moland au début d'une lettre datée de février 1727; mais il n'y a là qu'une correction d'éditeur puriste et le manuscrit autographe montre que Voltaire avait écrit « J'*ay receu* hier votre lettre [1]. »

Enfin le beau vers de Chénier

Elle *a vécu*, Myrto, la jeune Tarentine

n'est possible que dans une langue où le passé indéfini, sans cesser de pouvoir rendre l'idée du parfait, est devenu dans son essence même un prétérit.

VI

L'évolution est aujourd'hui terminée. Sans doute il arrive parfois encore que des causeurs distingués introduisent deux ou trois prétérits dans un développement de quelque étendue : d'autres à l'occasion rythment des périodes et prennent une intonation appropriée, changeant ainsi leur conversation en une véritable conférence. Dans un cas comme dans l'autre, il y a une affectation sans portée et parfois déplaisante. Sauf cette légère réserve, on n'entend plus le prétérit à Paris ni dans un domaine assez étendu autour de Paris. Ou si on l'entend, on peut affirmer que ceux qui l'emploient viennent d'ailleurs. Le prétérit s'est en effet conservé dans une grande partie du Midi. Il est même loin d'avoir disparu de tout le territoire de langue d'oïl. Tout d'abord, comme le montre l'*Atlas linguistique de la France* de M. Gilliéron et Edmont, un grand nombre de patois l'ont maintenu jusqu'à nos jours. On en trouve des traces dans la vallée du Rhône et de la Saône, dans le Jura, la Côte-d'Or, les Vosges, la Meuse, la Belgique et même l'Oise, mais il s'est surtout maintenu en Normandie, en Bretagne et dans tout

1. Voir Foulet, *Correspondance de Voltaire* (1726-1729), 1913, p. 73 et Introduction, p. LXVI.

l'Ouest de la France. Il n'est pas toujours confiné aux patois : le français de l'Ouest l'emploie encore. Mais il est à noter qu'il ne lui fait exprimer aucune nuance spéciale ; c'est un simple synonyme du passé indéfini, et qui est beaucoup moins fréquent : un peu comme à la 1re personne de l'indicatif présent du verbe *pouvoir*, *puis* et *peux* se font concurrence, au profit toutefois du second. Parfois dans un assez long récit, deux ou trois *fus* ou *eut* seuls nous rappellent que le prétérit existe encore. On entend à la longue un assez grand nombre de formes, mais il y en a qui reviennent plus souvent que d'autres : *fis*, *vint*, *pris*, et surtout les prétérits d'*être* et d'*avoir*, tous verbes courts et d'emploi fréquent. On entend rarement la 1re personne du pluriel et peut-être pas la deuxième. Il est clair que le prétérit est ici une survivance qui se maintient encore à côté de la forme qui l'a, en fait, depuis longtemps remplacé. C'est un état intéressant, qui nous montre la dernière étape de la disparition d'un temps. Il y a un siècle ou deux, le français de Paris a, lui aussi, passé par là,

Au Midi, le passé défini, appuyé sur des patois qui sont moins menacés que ceux du Nord, se maintient plus solidement dans le français du pays. Mais nous avons dit que certains groupes évitent l'emploi de la 1re et de la 2e personne du pluriel, et d'autre part la distinction entre prétérit et passé indéfini est devenue en plus d'un point assez incertaine. L'un renvoie à un passé lointain ou tenu pour tel, l'autre à des événements plus proches : un recul de trente ans entraîne le prétérit, le passé défini peut fort bien s'appliquer à des faits vieux de cinq à six ans ; entre les deux, comme on voit, il y a de la marge, et une large part laissée à l'arbitraire. En règle générale, moins l'action se rattache au présent de celui qui parle, plus le prétérit a de chances de se présenter à lui. Il est certain que dans ces conditions c'est le passé indéfini qui a la meilleure place et le temps ne peut que travailler pour lui. En somme, et sauf usage divergent, il semble bien que le prétérit en soit au Midi, à l'heure actuelle, au point où il en était dans la France du Nord au début du XVIIe siècle. Il est visible qu'il a perdu du terrain. Le Midi participera tôt ou tard à un mouvement qui semble avoir quelque chose d'irrésistible.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire l'emploi du prétérit

dans la langue écrite contemporaine. Nous noterons seulement que sa position y est à la fois solide et précaire. Tout d'abord, à l'école primaire comme au lycée, toutes les grammaires lui font une large place. C'est à peine si les plus récentes ont osé faire remarquer qu'on ne s'en sert pas en parlant. Les enfants apprennent donc à conjuguer correctement un temps qu'ils ne retrouveront plus l'occasion de voir de si près. Ceux qui au sortir de l'école ou du lycée continueront à lire feront sans doute plus ample connaissance. Mais ce n'est pas la majorité. Toutefois il y a le journal, que tout le monde lit. Et le journal contribue puissamment à maintenir la compréhension du prétérit. Soit qu'il tienne moins de place, soit qu'il semble convenir davantage à la dignité de la presse, le prétérit sert à retracer le crime du jour ou le fait divers le plus insignifiant. Tel qui n'a jamais employé un prétérit de sa vie ni n'en emploiera, lit sans sourciller un entrefilet où vingt passés définis défilent devant ses yeux. Ainsi dans l'ensemble de la nation se maintient le sens d'une forme éteinte depuis plusieurs siècles.

Mais ce maintien a malgré tout quelque chose de factice. En premier lieu, il ne porte pas sur toutes les formes du prétérit. Certaines deviennent de plus en plus rares, en particulier la 2e personne du singulier ou du pluriel. En effet tout dialogue rapporté doit nécessairement les exclure, et il faut des tours exceptionnels comme la prosopopée pour leur faire une place : la *Prière sur l'Acropole* de Renan en est un bel exemple. Au singulier cette rareté de la 2e personne ne tire pas à conséquence, puisqu'elle est alors semblable à la 3e personne (et même en dehors des verbes en *er* à la 1re). Mais pour le pluriel il en résulte que la forme en *tes* a presque disparu. La beauté du vers de *Phèdre* :

Vous *mourûtes* au bord où vous *t'êtes laissée*

vient peut-être en partie du charme *archaïque* de cette consonance. C'est un charme qu'aucune tragédie moderne ne pourrait nous faire goûter. — La 1re personne du pluriel dont l'emploi ne saurait être très fréquent dans les livres se fait rare aussi.

D'autre part les formes qui subsistent sont plutôt devinées

ou pressenties qu'assimilées. Elles donnent lieu à des fautes nombreuses. On trouve dans des copies d'élèves *je raconta*, *ils conduirent*, *ils conquérirent*. Des confusions de prononciation font disparaître toute différence entre *je parlai* et *je parlais* ; il en résulte que la notion même du sens de « je parlai » devient vague : tel est incapable de sentir dans *parlai* ou *parlais* — prononcés comme on voudra — autre chose qu'un imparfait. Des écrivains en renom ne sont pas toujours exempts de quelques-unes de ces fautes. On en a cité de singulières. En voici une très significative empruntée à une brochure publiée en 1908 par un érudit connu : « On l'avait divisée [la ville de Paris] pour cette opération en soixante districts, dont les membres en même temps qu'ils *élirent* leurs députés désignerent cent vingt électeurs, soit deux par district pour constituer une municipalité provisoire. »

Quand le prétérit ressemble au présent, ce qui arrive — au singulier — pour un grand nombre de verbes en *ir*, il faut que l'écrivain prenne garde à l'équivoque possible, car si elle se produit ce sera invariablement dans le même sens : toujours nous y verrons un présent. Renan ne s'y est pas trompé dans cette phrase de la Prière sur l'Acropole : « Le jour où les Athéniens et les Rhodiens luttèrent pour le sacrifice, *tu choisis* d'habiter chez les Athéniens comme plus sages [1]. » Le complément de temps placé en tête nous oriente au bon moment, et il n'est pas jusqu'à la construction rare du verbe *choisir* qui ne nous maintienne dans la nuance juste. Mais nous défions tout lecteur de comprendre à première lecture le passage suivant tiré de *l'Histoire du costume en France* de J. Quicherat : « [Catherine de Médicis] prenait la bonne voie pour arriver là ; car tandis qu'on se refusait à croire que les vers pussent être élevés en France, elle fit planter des muriers et renouveler en plusieurs lieux une expérience *qui réussit* toujours. Il ne s'agissait plus que d'opérer en grand [2] ». « Une expérience qui réussit toujours », c'est une expérience qui réussit chaque fois qu'on la tente. Toutefois ce n'est pas là ce qu'a voulu dire Quicherat et il ne le pouvait pas non plus dans le présent cas. Mais qui

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, chap. II.
2. Paris, 1875, p. 43.

s'en aviserait avant la phrase suivante où l'on s'aperçoit tout à coup qu'on a perdu le fil de l'histoire ? Il y a évidemment là une difficulté de plus à l'emploi du prétérit et un piège dans lequel un écrivain avisé doit se garder de tomber. Mais ce qui nous intéresse surtout ici, c'est la peine que nous avons à reconnaître un prétérit, quand il est le moins du monde possible d'y voir autre chose. Il est clair que ce temps est pour nous très lointain.

On peut donc se demander si nous ne finirons pas par le perdre complètement de vue un jour. M. Paul Passy a fait pour « ceux qui ne comprennent pas le langage littéraire traditionnel » une version populaire de l'Évangile de Saint Luc [1], et bien entendu le prétérit en est absent. Fait plus significatif : depuis quelques années on a écrit des ouvrages de science ou d'érudition qui excluent systématiquement le prétérit et où on ne voit pas que la clarté de la pensée ou la vigueur de l'expression aient souffert de cette exclusion. Mais tant que le journal lui restera fidèle, le prétérit peut être assuré du lendemain. Il n'est pas près non plus de disparaître des romans et de beaucoup d'autres livres où il rend encore trop de services pour qu'on le congédie ainsi brusquement.

Au fond, *je chantai* survivra tant que *j'ai chanté* n'aura pas complètement remplacé *cantavi*. Sans doute, pour le sens, il n'y a plus aucune différence entre notre passé indéfini et le prétérit latin. Mais il reste une différence de forme. Ce n'est pas simplement que le français met deux mots là où le latin n'en a qu'un, car nous prononçons *j'ai chanté* d'une seule émission de voix (jeʃãte) tout comme *je chantai* (jəʃãte). Mais chacun des deux mots conserve néanmoins une part d'individualité : (eʃãte) devient (aʃãte) à la 2e et à la 3e personne du singulier et (avõʃãte), (aveʃãte), (õʃãte) au pluriel. Il y a là une sorte de conjugaison intérieure qui empêchera longtemps qu'on ait ici le sentiment d'une forme unique. D'autre part, si dans la prononciation le participe des verbes en *er* n'a qu'une forme, dans beaucoup d'autres verbes il y a un féminin différent du masculin : « la lettre que j'ai *écrite* ». Enfin, à l'interrogation et à la négation, on insère entre l'auxiliaire et le verbe

1. Paris, 1894.

un sujet ou une particule négative : « ai-*je* écrit », « je n'ai *pas* écrit ».

Toutefois, sur ces deux derniers points, on entrevoit que l'évolution n'est pas achevée. « Si « la lettre que j'ai *écrite* » est encore la seule forme correcte, c'est une correction qui n'est maintenue qu'au prix d'un effort : la forme naturelle et spontanée chez la plupart des Français est certainement « la lettre que j'ai *écrit* ». On peut prévoir qu'elle deviendra « correcte » un jour. D'autre part « ai-je écrit » recule de plus en plus devant « est-ce que j'ai écrit » qui rétablit l'ordre normal. Il ne resterait donc plus qu'une forme (epaʃãte), (epaekri) à côté d'une forme (eʃãte), (eekri), et on peut concevoir l'existence de deux modèles de conjugaison pour chaque prétérit, l'un pour l'affirmation, l'autre pour la négation. La simultanéité en latin de *volo, malo* et *nolo,* de *scio* et *nescio,* offre quelque chose d'analogue dans un domaine plus restreint.

On peut donc se demander si, malgré les difficultés, et répétant l'histoire de notre futur et de notre conditionnel, le passé composé français ne pourrait pas devenir un jour une forme indécomposable. Il y faudrait sans doute des siècles. Le prétérit de notre langue littéraire, si cette langue elle-même se maintient jusque-là, a encore de beaux jours devant lui.

L. Foulet.

NOTES ON THE GRAIL ROMANCES

THE *PERLESVAUS* AND THE PROSE *LANCELOT*

The connection between the romance known as the *Perlesvaus* and the cyclic redaction of the Arthurian legend of which the *Lancelot* forms the dominating member, is one of the most interesting problems presented by a body of literature singularly perplexing in character. That a connection of some sort exists is a matter of fact, not of hypothesis, but so far the question has only been treated superficially, as part of investigations mainly directed to another goal and the precise nature of the relationship has still to be determined. Certain remarks made by M. Ferd. Lot, in his interesting study on the romance of *Lancelot* [1], have drawn my attention anew to the point, and I propose here to enquire more closely into the facts which have led both Dr. Brugger and myself to the conclusion, stigmatized by M. Lot as " fantastic ", i. e. that the *Perlesvaus* represents the original *Quest* section of the *Lancelot*.

I

As starting point of our enquiry we will take the definite and categoric statement of certain of the earlier *Lancelot* Mss., that the *Lancelot* story was connected with the more important tale of Perceval: « *et le grant conte de Lancelot convient repairier en la fin a Perceval, qui est chiés et la fin de tos les contes es autres chevaliers. Et tos sont branches de lui, qu'il acheva li grant queste. Et li contes Perceval meïsme est une branche del haut conte del Graal qui est chiés de tos les contes.* » This passage occurs in two Mss.,

1. *Étude sur le Lancelot en prose*, Paris, 1918, cf. pp. 287 & 410.

B. N., f. franç. 751, f° 144, from which it was quoted by M. Paulin Paris, in his *Romans de la Table Ronde*, and reproduced by me in my *Legend of Sir Lancelot*, pp. 124-125; and in Ms. Lansdowne, 757, of the British Museum, to which attention was drawn by Dr. Sommer [1].

If this passage means anything at all it means that there existed a stage in the development of the *Lancelot* story when Galahad was unknown, and Lancelot, in so far as the Grail was concerned, was connected with Perceval, the winner of the quest.

Now the main thesis of M. Lot's elaborate study is that the whole imposing cyclic *corpus*, *Grand Saint Graal* (or *Estoire*), *Lancelot*, *Queste*, *Mort d'Arthur*, was the work of one writer, composed on a single, homogeneous, plan, carried through without break or intermission. Such a statement as that contained in the passage referred to is, naturally, an awkward stumbling block, how does M. Lot treat it? The only explanation he can offer is that the supposed author, whose grandiose conception he is constantly calling upon us to admire, was, at the outset of his task, actually in doubt as to who should be his Grail hero—whether he should invent a brand new personality, Galahad, and thereby unite his main hero, Lancelot, more closely with the Grail, or whether he should adhere to the traditional lines and incorporate his story with the already popular *Perceval-Grail* Quest. Having decided for the latter, started on traditional lines, and announced that his *Lancelot* story would form part of the greater *Perceval-Grail* romance he suddenly changed his mind, took the plunge, and substituted the creature of his fancy for the time honoured "Widow's Son". At the same time he entirely forgot to eliminate the statement of his original intention, an omission which later

1. Dr. Sommer also refers to Ms. 747, of the B. M., but it is not quite clear whether it is in the same connection. I make no use here of the two other passages, one referring to Perceval's [illegible] one of the three fairest ladies in Britain, the other to Perceval undressed and leaving Marie. Both of these could refer to Perceval in his role as second to Galahad, whereas that quoted above absolutely excludes this latter. The passage in question will be found in M. Lot's work under section D "*Une contradiction interne de l'Œuvre*".

scribes thoughtfully repaired. How is it that M. Lot fails to see the flagrant improbability of such a solution?

Instead of endeavouring to explain away an apparent inconsistency, let us take the statement at it stands, and enquire whether there be not sufficient evidence to warrant our acceptance of the passage as a genuine indication of the original form of the romance.

It is obvious that the *Queste* forming a part of the *Lancelot Corpus* must have been a prose, and not a poetic, version. We have only two prose *Perceval* Quests, that known as the *Didot Perceval*, and the *Perlesvaus*. Of these two the first is out of the question, Lancelot plays no part in the action, is in fact, barely mentioned [1].

In the *Perlesvaus*, on the other hand, he is one of the chie protagonists, while certain of the references to the Grail winner, found in the *Lancelot* give the name as Perlesvaus, instead of the more general form, Perceval. What then is the evidence of the *Perlesvaus*? We will examine the external form of the versions preserved to us, I think it will prove curiously suggestive.

1. The most complete Ms. is that preserved in the Bodleian Library, at Oxford, Hatton, 82. This gives the text of the romance in its entirety, but lacks the concluding lines of the Brussels Ms., with its statement of the following adventures.

2. Brussels, Bibl. de Bourgogne, 11, 145. This is the text given by Potvin in vol. 1, of his edition of *Perceval li Gallois*. The Ms. lacks part of the *Cercle d'Or* adventure, which is found in the Oxford text, but is otherwise complete. It states at the end that the romance was followed by certain adventures of Lancelot, and that the Ms. was written by command of the lord of Cambrein, for Messire Jehan de Nesle, statements peculiar to this text, and to which we shall return later on.

3. A Welsh translation, preserved in the so-called, Hengwert

---

1. The reference to Perceval as winner of the *Siege Perilleus*, in one of the passages referred to, would, indeed, agree with the Didot' text, but, as I have pointed out in my *Perceval* Studies (vol. II, chap. III), there is reason to believe that the tale existed in an independent form, so may have been known to the author of the *Lancelot* from another source.

Ms. from which it was printed, with an English translation by the Revd. R. Williams, in 1876. The Ms. is in two parts, the first containing the Galahad *Queste*, the second the *Perlesvaus*. The Ms. in question is 15th. century, but the editor says that it is a transcript from an earlier text, mentioned by Davydh ab Gwilym, who died in 1368. The text is not complete, lacking several of the Branches, but ranks next in content to Oxford, and Brussels.

4. B. N., f. franç. 1428. This is incomplete at beginning, and end, and lacks at least two folios in the middle. It contains, however a considerable part of the text, 158 ff. in all.

5. The Chantilly Ms. 626, only contains about half of the text printed by Potvin.

6. Berne, 113, contains two fragments, one giving the first three Branches of Potvin's edition, the other, Perlesvaus' conquest of the Grail castle.

7 & 8. B. N., f. franç. 120, & Arsenal, 3480. These two Mss., which apparently derive from a common original, are particularly interesting. The section they contain is very brief, only comprising the first Branch of the Potvin edition, and the opening lines of the second, but the manner in which this extract is given, and its content, are worthy of note. The text in which it is incorporated is that of the prose *Lancelot*, and the passage is inserted between the account of Lancelot's return to court, after his long frenzy, and residence in l'Isle de Joie, and the commencement of the *Queste*. We have the ordinary preparatory passage, dealing with Galahad's up-bringing in the Abbey, then, instead of the opening lines of the *Queste* versions, we have the solemn invocation and commencement of the *Perlesvaus*. The genealogy of the hero; the names of mother and father (here Julian, not Alain); the twelve brethren; the recital of Arthur's loss of prestige, and of his visit to the Chapel of St. Austin. The mysterious death of Chaus (here Cavus), is given in full, with Arthur's subsequent visit to the Chapel, and interview with the maiden. At this point, when Arthur enquires as to the identity of the knight whom she is seeking, instead of the summary of the hero's birth, and early adventures, as given in the *Perlesvaus*, we are told, in flat contradiction to the genealogy previously given, that he is nephew to King

Pelles (which is correct) and son to the daughter of the Fisher King, i. e. he is Galahad, and not Perceval. But the *Perlesvaus* version is followed to the conclusion of the adventure, and of Branch I. The opening lines of Branch II, the invocation, Arthur's return to court, and the sending out of letters of summons to the high Feast are given, with this difference, that Arthur returns to Kamalot, not to Cardueil, and there is no mention of Pannenoisance. Here the extract breaks off, and we are abruptly switched on the opening of the ordinary *Queste* versions, the appearance of the maiden at court, and the summoning of Lancelot and his comrades to the knighting of Galahad.

Now what is the explanation of this curious text? Are we here dealing with a case of retention, or of interpolation? The inconsistency is glaring; the whole story has been worked up as usual to the point of Galahad's appearance, why suddenly dislocate the text by this reference to a hero, who though not named, is credited with an ancestry, and parentage, irreconcilable with the previous statements of the text? We cannot attribute the insertion to carelessness on the part of the scribe; Ms. 120 is a most carefully written, and beautifully illuminated text, one of the treasures of the Bibl. Nat. Nor is it likely to be a question of mechanical retention; setting aside the fact that the text presupposes the Galahad *Queste*, and no other, unless I am much mistaken, the original position of the Perceval *Queste* with regard to the *Lancelot* was before, and not after, the war with Claudas. No, this is a case of deliberate intention, and the only possible explanation appears to me to be that the scribe held the section in question, the adventure of the Perilous Chapel omitted in the Galahad form, to be of such importance for the Grail tradition that he deliberately inserted it at this point, in defiance of the glaring contradictions involved [1].

1. In my recently published volume of Grail Studies, *From Ritual to Romance*, I have devoted a special section to this adventure of the Perilous Chapel, which I hold to have originally represented the test for admission to the first stage of Grail initiation. I there pointed out that the story of the death of Chaus was preserved independently, in two pseudo-historic texts. At that moment, though I was aware that certain *Lancelot* Mss. contained an extract from the *Perlesvaus*, I had not personally examined the texts in

9 & 10. There exist two printed editions of the *Perlesvaus*, 1516 & 1523. In each case the romance is found in company with the *Grand Saint Graal*, & *Queste*, under the tittle of *L'Hystoire du Saint Greal*. Our romance forms the second volume, as in the Welsh Ms., but it is followed, not preceded, by the *Queste*.

11. Finally Gerbert, in his continuation of the *Perceval* gives a group of adventures found in our romance, and here, again, they are immediately followed by a section borrowed from the *Queste*[1].

---

question. The fact that in each case the fragment preserved contains precisely this adventure is an additional argument in favour of my view. When we have no fewer than four cases of a special incident being detached from its context, and related separately, the natural inference is that in the mind of the writers of that day there was a special interest attaching to that adventure.

1. M. Lot (*op. cit.*, p. 287) asserts, on the authority of Birch-Hirschfeld, that the author of the *Perlesvaus* borrowed from Gerbert. Now, in the first instance, Birch-Hirschfeld, who wrote upwards of fifty years ago, only knew the Gerbert *Perceval* from Potvin's fragmentary excerpts, and was quite ignorant of the general character of the work. In the second place, there is absolutely no ground for distinguishing between the two sections, and asserting, as does M. Lot, that while the *Perlesvaus* borrowed from Gerbert, Gerbert borrowed from the *Queste*, the two sections stand on precisely the same footing. If M. Lot had studied Gerbert's work, not merely the *Perceval* but the *Roman de la Violette*, at first hand, he would recognise the fact that he is the least original of writers. In no other case have I found so many direct quotations from, or references to, contemporary works; not merely Arthurian romance, but *Chansons de Geste*, and independent tales. Further, at the commencement of the section containing these extracts, Gerbert, in a somewhat obscure but very important, passage, appears to draw a clear distinction between the preceding section, which according to him represents '*le vraie estoire*' and which he has given in full, and the following, of which he gives the general '*sens*', following the book, '*ci la maistre et le escripte*. Ms. B. N. 1376 fo. 180. On the other hand I have never come across any trace of borrowing from either the *Perceval* continuation, or the *Violette*. I would here emphatically protest against a method of criticism which refuses to see in two similar recits anything but a case of borrowing, the roles of borrower and lender being shifted to suit the argument, or the prejudices, of the critic. No progress can possibly be made on such lines, witness the fact that M. Lot complacently takes each on theories [illegible] years

Thus out of eleven texts at our disposal we find that in no fewer than six the romance, or fragment of the romance, is found in close connection with the Galahad *Queste*, a peculiarity to be noted of no other *Perceval* romance, and one which, it appears to me, can best be explained on the hypothesis that the one text had been superseded by the other, and that both were *Lancelot* ' cyclic ', *Queste* 6.

II

So much for the external evidence of the texts, how does the case stand with regard to the internal testimony? Here we must examine the general character of the romance itself. That it may be reckoned a *Lancelot* Quest, equally with the Galahad form, is quite clear. We have here but three questers, Perceval (Perlesvaus), Gawain, and Lancelot, Arthur playing a subordinate rôle. The adventures of the titular hero naturally occupy the greater part of the story, but the sections devoted to Lancelot amount to about one-fifth of the whole, the latter part especially being taken up with the recital of the feud between that hero and Brian des Illes, and the attempts of the latter to bring about Lancelot's disgrace at court. According to the Brussels Ms. an account of the war between Arthur and Lancelot on the one side, and Brian and Claudas on the other, should follow the *Perlesvaus*. What is certain is that while the adventures of Perlesvaus are brought to an end, those of Lancelot are left ' *en l'air* '.

Here I would draw attention to what appears to me a cardi-

---

old, and based on incomplete information. M. Lot is very scornful of Folk-Lore, but he cannot argue away the fact that Arthurian romance has its roots in Folk-Lore, and not in literary invention, and the only way of elucidating its problems is to employ those methods which the researches of Frazer, Hartland, and others, have put into our hands.

1. Dr. Brugger, in his study of the evolution of the Arthurian cycle, *Zeitschrift für franz. Sprache*, vol. XXIX, p. 85, n. remarks on this juxtaposition of the *Perlesvaus* and the *Queste*, but thinks it cannot be earlier than the first printed edition, the evidence of the Welsh Ms., and the Gerbert excerpts, would seem to indicate that the editor found the connection already existing in his Ms. source.

nal defect in M. Lot's work, nowhere does he seem to have formed a clear idea of the evolution of the *Lancelot* story. For him, previous to the appearance of the prose romance, in the complete cyclic form in which we now possess it, and which, in the writer's opinion is the *original* form, it has no existence. If we turn to the chapter on the Sources (*op. cit.*, pp. 166, et seq.) we shall find that, while admitting the influence of the *Lanzelet* in what concerns the '*Enfances*', and the use of the '*Charrette*' poem, he does not seem to apprehend the distance of time which separates these two from the prose version, or the problem presented by Chrétien's treatment of the hero, whom, save in the poem referred to, he practically ignores [1].

So far as the French original of the *Lanzelet* is concerned, I have shewn that there are reasons for believing that this may actually have been the work of Walter Map, and if the curious passage in the *Ipomedon* (written between 1174 & 1192) really refers to the 'Map' *Lancelot*, we may presume that work to have been composed not later than 1174 [2].

The *Lanzelet* certainly represents a stage of the story anterior to that of the '*Charrette*', which according to professor Foerster was written about 1170, a date accepted by M. Lot. For the date of the prose *Lancelot* this scholar proposes from 1214, as *terminus a quo*, to 1227, *terminus ad quem* (*op. cit.*, pp. 135, 136). Of any earlier version of the prose romance he will not hear, for him the work sprang, like Athene from the head of Zeus, fully grown, armed and equipped, a perfected achievement, from the brain of some unknown author. Incidentally one may remark that if the work really were an independent, and homogeneous composition, it

1. This influence of the *Lanzelet* is much more marked in certain Italian texts, notably in '*Dite di le Principe di Lancylote*'. I owe this information to notes placed at my disposal some years ago by Mr. E. H. Griffiths. As I find my informant has resumed his study of the Italian texts, and hopes to publish the result shortly, I think it best to give no further details.

2. If Map were not the author it may have been even earlier. I have discussed the question fully in '*Die Prosa-Lancelot*', published in 1902, as a supplement to my *Lancelot* Studies. M. Lot does not appear to know this work. It might open his eyes as to the real character of the material with which we are dealing.

is rather strange that the author should have left no indication of his name, and standing. Writers of that period were not, as a rule, so modest. A man capable of such a conception as M. Lot's theory involves would have been a very remarkable personality, and would certainly have been known to his contemporaries. As it is, we find the cyclic versions referring, now to Robert de Borron, now to Walter Map, a fact which would indicate that the *Lancelot corpus* had been of gradual evolution, and was never attributed to one special writer.

But the real *crux* lies in the respective dates, in the unbridged gap between 1170, and 1214. Does M. Lot really contend that for over forty years the *Lancelot* story remained in a condition of suspended animation? That it did not appeal to the writers of the age as a theme for literary treatment, that no poem, no romance, was dedicated to the loves of Lancelot and Guenevere? That, at the end of those forty odd years, without any preparatory, or intermediate, stage, the independent hero of the *Lanzelet*, whose connection with Arthur's court is of the slightest, the 'intermittent' hero of Chrétien's poems, a mere name in *Erec*, *Cligès*, and *Ivain*, utterly ignored in *Perceval*, should suddenly burst forth in a blaze of chivalric glory, before which the reputations of earlier heroes, such as Gawain, and Perceval pale into insignificance, while his liaison with Guenevere, only mentioned in the *Charrette*, becomes the dominating element of the legend, and the operating cause of Arthur's tragic end?

That the psychological moment for such a development had arrived, is quite certain — entering upon ground prepared for its reception, the prose *Lancelot*, with its accessory, the Galahad *Queste*, triumphed easily over its rivals and predecessors; the number and volume of the Mss. treating of this, the latest, stage of the Arthurian literary cycle, prove beyond all shadow of doubt the enormous popularity of the theme. And yet, of the previous texts, the *Lanzelet* is only preserved to us in a German translation, while the paucity of references to Chrétien's *Charrette*, must, Professor Foerster remarks in the Introduction to his edition of the work, strike every student of the literature.

No, the problem of the evolution of the *Lancelot* story is quite complicated enough already; to accept such a theory as M. Lot proposes would simply replace a puzzle by an impossibility.

M. Lot admits, as no critic of the story could fail to admit, the enormous influence exercised by the *Tristan* upon the *Lancelot*, but he has failed to read the lesson so clearly written in the earlier tale. The *Tristan* romance *grew*, we can trace its stages in the short episodic *Lais*; in poems, testifying to a varying tradition; in the earlier prose redaction where traces of the poems still survive; finally in the latest, enormously extended, form, where it came into contact with the *Lancelot*, and incorporated a Galahad *Quest* of inordinate length, and confused incident.

Are we not justified, by analogy, in postulating a similar development for the *Lancelot*? In arguing that it was only by degrees that that hero became the first knight of Arthur's court, displacing the heroes of the earlier historic-poetic tradition, Gawain, Iwain, Perceval? Only by degrees that his relation with Guenevere assumed the character of unlawful and unbridled passion, dominating to tragic ends the whole Arthurian story?

At first Lancelot was certainly a stranger to the cycle; he was a hero of popular tale, unjustly deprived of his heritage, whose youth was protected by a beneficent Fairy guardian, and who, finally, after various adventures, regained his ancestral kingdom, and ended his days there in peace. There must have been an intermediate stage between two such divergent conceptions, though it may well have been obscured and even obliterated by the extreme popularity of the final form.

Now I would submit that it is precisely this intermediate stage, probably in its latest phase, which the *Perlesvaus* represents. In it we find Lancelot as one of the leading knights of Arthur's court, sharing that position with Gawain; Perlesvaus (Perceval), being, in harmony with his original position as hero of an independent tale, only loosely connected with Arthur. But there is no such superiority of Lancelot over the other two as we find in the prose *Lancelot*, a superiority, which, had that romance in its present form been in existence, could hardly have been ignored. He is the [illegible] of the Queen, but their liaison is terminated by the death of Guenevere, and is throughout a subordinate theme; it is Lancelot's private and personal affair, and has no influence on the march

of the story. From the later stages of the romance, which deal largely with the plots engineered against Lancelot by his enemy Brian des Illes, and from a passage preserved in the Brussels Ms., to which I have previously referred, we gather that the *Perlesvaus* was followed by an account of Lancelot's recovery of his kingdom[1].

That the original *Lancelot* would end with his recovery of his heritage might naturally be expected, the *Lanzelet* concludes in this manner, and when, at the time of the publication of my *Lancelot* Studies (1901) I examined a number of the *Lancelot* Mss. in the Bibl. Nat., I came to the conclusion that it was at this point, i. e., the war with Claudas, that the romance had originally ended.

The existence, moreover, of such a version would explain a feature peculiar to the English texts; both the Harleian *Morte Arthure*, and Malory, in relating a final interview between Lancelot and Guenevere (the source of which is found in no existing French text), represent the queen as bidding Lancelot return to his kingdom, wed, and live with his wife in joy and bliss. Such advice is so radically opposed, not only to the general trend of the romance, but also to the jealous and exacting character ascribed to Guenevere, that I cannot believe it to be the invention of the English compilers, it seems to me far more

1. I see no reason to conclude, as does M. Lot, that this Ms., with its reference to Jehan de Nesle, and the Seigneur of Cambrein, represents the original text, and can therefore be used as an argument for determining the date of composition. The reference is in no other text; the scribe does not claim to be the author, but says he is utilizing a Ms. which is very old, and difficult to read; and he gives a summary of what followed, not, as he would have done had he been the author, of what *he proposes to add* as suite. Further, the text followed by the printed edition of 1516 is not that of the Brussels Ms., but gives in many cases a preferable reading. If the Jehan de Nesle were, as Dr. Sebastian Evans suggested, in the notes to his translation of the *Perlesvaus* (1898), the noble who fought at the battle of Bouvines in 1214, and sold the lordship of Bruges in 1225, the Ms. in question was probably written in the first quarter of the 13th. century. In justice to Dr. Evans it may be noted that he had already corrected Potvin's error as to the Bishop of Cambrai.

probable that we have here a survival from a earlier stage of the *Lancelot* [1].

The incident of the death of Guenevere, peculiar to the *Perlesvaus*, might well have been motived by the necessity of combining the original conclusion of the story, which contemplated the hero's return to his own land, with the later development of Lancelot as the Queen's lover, and for some years I held this to be the true explanation. Recently, however, another solution has been suggested by the appearance of Dr. Nitze's initial study on the Chronology of the Grail Romances (Modern Philology, July, 1919). The writer points out that the date of the *Perlesvaus* must be posterior to 1191, the date of the supposed finding of the tombs of Arthur and Guenevere. In the account given of Lancelot's visit to the tomb of the Queen the topography of monastery and chapel is quite accurate. Dr. Nitze holds, and has long held, the view that this particular romance was composed in the interests of Glastonbury. Now in view of the evidence brought forward by M. Bédier, in his *Légendes épiques*, in favour of the important rôle played by these monastic foundations in the evolution and transmission of the *Chansons de geste*, is it not permissible

1. Cf. the attitude of the Queen, not only towards the daughter of King Pelles (where she has real cause for jealousy), but in the story of the Maid of Astolat, and, in a lesser degree, in the case of the lady who cures Lancelot of illness caused by drinking a poisoned spring, and vows herself to virginity for his sake. Dr. Bruce holds that the English versions derive independently of each other from a common source, I cannot agree with him here, the verbal correspondence is too close; cf. Malory, "*I comande the on goddes behalfe that thou forsake my companye & to thy [illegible] & [illegible] thy royame from [illegible] & [illegible] & [illegible] the [illegible] & [illegible] with love & [illegible]*", with the Harleian, "*[illegible] my love no[illegible] I the pray. My company thou [illegible] take thy way And kep[illegible] thy Reme from [illegible] her to play*". The dependence of the prose upon the poetical version seems to me here assured. There are, as scholars are well aware, noticeable differences between Malory's *Lancelot* sections, and the ordinary version of the prose romance, e. g. in the section devoted to the [illegible] adventure, and in the absence of the Galehaut connection; whatever the text Malory had before him, and he followed it very faithfully, it was different in many respects from the ordinary *Lancelot*.

to suggest that something of the kind occurred here, and that the real object of the romance may have been to exploit the claims of Glastonbury as burial place of Arthur and his queen? That it was to exploit the connection of Glastonbury with the Grail can hardly be contended, wherever the Grail Castle may be localized, and its situation is not clear, it is not there. Joseph of Arimathea is buried in the precincts of the castle, not at Glastonbury; and the final home of the Grail is in a sea-girt island [1].

Thus, alike from the internal indications of the romance, as representing a stage of development anterior to the prose *Lancelot*, and from external indications of date, it appears to me that the death of Guenevere can be accounted for on quite reasonable grounds.

My view of the position of the *Perlesvaus* in the cyclic development of the Arthurian legend differs in some respects from that advocated by Dr. Brugger. As I have previously remarked I can see no trace of a connection of the *Perlesvaus* with any other romance than the *Lancelot* : my own view is that the *Lancelot*, which was certainly originally an independent story, developed apart from the Arthurian pseudo-historic tradition, and was only incorporated in the cycle when it had attained a high degree of popularity. It became connected with the Grail before its formal admission into the cyclic *corpus* [2].

1. Dr. Nitze has been struck, as I was, by the curious correspondence with the evidence adduced by M. Bédier, but I do not think he has noticed that it goes further than the monastic ' rapprochement ', and that the *Perlesvaus* contains certain remarkable parallels with the *Chansons de Geste*, not found in any other Grail romance. I shall discuss this point in another article.

2. If Dr. Bruce will re-read what I have written on the subject in my *Legend of Sir Perceval*, vol. II, pp. 327-28, he will see that I distinctly disclaim the possibility of any connection between the *Perlesvaus*, and the romantic *Mort Artus*. M. Lot refers with approval to Dr. Bruce's ' refutation ' of my denial that a Grail romance, having Perceval for its hero, whether it be the ' *Didot* ' *Perceval*, or the *Perlesvaus*, can possibly be later than the evolution of the Galahad form. I naturally referred to the article cited, but found that Dr. Bruce credited me with the curious notion that the Arthurian legend was ' sacro-sanct ', and could not be altered. Naturally, I never held such a

I do not propose here to go into details of the relation of the *Perlesvaus* to other romances of the cycle; such episodes as those of the Coward Knight, the Cercle d'Or, and the Proud Maiden, demand separate and searching investigation. Here, my object is simply to point out that the *Perlesvaus-Lancelot* connection is not a mere creation of fantasy, but rests upon solid grounds.

In conclusion I would draw attention to the fallacy of an argument with which M. Lot makes great play, *i. e.*, the correspondence of dates, and internal coherence of the *Lancelot*. I have read a fair number of the *Lancelot* texts, Mss., and printed editions, and possess full notes and abstracts of their contents; so far from corresponding, a reference to my notes shews that the dates are hopelessly confused. Here are a few instances. On p. 46 M. Lot works out in detail a series of adventures, supposed to occupy three weeks, and is lost in admiration at the skill with which the various incidents dove-tail, and fit into the framework. Incidentally we may remark that he starts by discarding the statement that Lancelot spends Friday with a Hermit, who gives him fish for dinner, the chronology requires Monday, so Friday, not being specifically mentioned in all the Mss., must go. This is not very reassuring as to the general soundness of the theory, but there is a more serious objection. Lancelot is supposed to remain four days with a widow lady to recover from his fatigue. On referring to my notes I find at least three of the texts consulted give *fourteen*, not four, days; others give three. As Lancelot has to be cured of bites inflicted

very. Neither M. Lot nor Dr. Brit[illegible] [illegible] It is simply this, that [illegible] not [illegible] to an earlier, and [illegible] Guenevere, [illegible] an illustrative parallel. Lancelot [illegible] Guenevere's original [illegible] Meraugis [illegible] that tale. When the [illegible] its terms [illegible] the evolution Lancelot was [illegible] and Meraugis relegated to a [illegible] plane, as [illegible] an unavailing queen. Will either of my critics [illegible] Lancelot could vanish from the story, [illegible] rôle? I think not, yet that is simply my case with regard to the relative position of Perceval and Galahad. But to some critics, '*Les Folkloristes ont toujours tort*'.

by poisonous serpents in a pit into which he has been thrown, the longer period seems the more plausible, but the main point is that there is no such consensus of statement as is required to prove M. Lot's theory. Again, in the adventure of *Le Tertre Devié*, Bohort, according to M. Lot's scheme, has defended the castle for three months (cf. p. 49), but the notes give '*plus d'un an*', and more precisely, one, two, and even five, years! On p. 55, M. Lot notes the passage in which Gawain points out to his companions that a quest should last only one year and a day, they have been away three years, and pronounces this '*tout à fait inadmissible*', calculating that they have been absent less than two years. Unfortunately all the texts I have examined give 'three years'; 'more than three years'; 'nearly three years'; two give two years, but not one the period required by M. Lot. But the *coup de grace* to this alluring theory of a precisely calculated chronological basis is given by the date assigned at the opening of the *Queste* to Galahad's appearance at court, *i. e.* Pentecost, A. D. 454. There is no reason to dispute this reading, the *Queste* Mss. are in accord, and M. Lot fully accepts it. He does more, he makes it the starting point for a series of elaborate calculations. On the presumption that Galahad was then fifteen, M. Lot argues that he must have been born in 439. Then, taking another line of argument, and treating his material '*au grand sérieux*' he gravely informs us that Lancelot was knighted on Sunday, the Feast of St. John, and that in 428 the feast did actually fall on a Sunday. — *ergo*, the whole scheme has been most carefully planned and carried out, from the début of the hero, to the appearance on the scene of his son.

Now, apart from the improbability of a writer of that, or any other, period carefully hunting up a particular date, and then constructing an immense and complicated romance that shall fit exactly between the *terminus a quo*, and that *ad quem*, how is it that M. Lot has failed to note that the Pentecost preceding the war with Claudas is also carefully dated, and that that date is A. D. 426? That is, a most important crisis of the romance is fixed as happening two years prior to the date which we are invited to accept as that of the commencement of the story! The variants of the texts, several of which

give 226, a manifest scribal error, and one, 436, unmistakeably indicate 426 as the correct reading. Now at that moment Galahad, according to the romance was between one, and two, years old consequently, must have been born in 425 at latest, and at the moment that the *Queste* opens he would be nearly thirty! Even supposing we took the isolated reading 436, it would be equally destructive of M. Lot's system; but the texts are as clear as day; the *Lancelot* gives the Pentecost preceding the war with Claudas as falling in 426, the *Queste* gives that of Galahad's appearance at court, as 454, and the two are in flat contradiction. Thus these two sections are not only utterly inharmonious from the internal point of view (the one regarding the love of Woman as the fundamental motive of Chivalric inspiration, the other, as fraught with the utmost peril to the spiritual life), but they are externally at variance with each other.

Such a scheme of internal correspondence as M. Lot postulates for the *Lancelot* can only be maintained upon the basis of a selection, elimination, and re-arrangement, of dates, which, however plausible it may appear at first sight, will not bear the test of investigation, and is hardly likely to win permanent acceptance.

Jessie L. Weston.

A PROPOS DU CORONEMENT LOOÏS

J'ai publié jadis une édition du *Coronement Looïs*, précédée d'une longue introduction, où je discutais toutes les questions qui se posaient à propos de ce poème [1]. De nombreux et intéressants travaux ont paru depuis, qui acceptent, modifient ou rejettent les solutions que j'ai défendues. Bien peu des arguments nouveaux qui y sont développés m'ont convaincu, et parmi ceux que j'avais moi-même soutenus antérieurement, plusieurs ne me satisfont plus. M'étant décidé à donner une édition nouvelle du poème [2], la première étant depuis longtemps épuisée, je me crois tenu d'exprimer en même temps mon sentiment actuel sur la formation de cette chanson de geste, sur l'ordre de ses parties, sur les versions antérieures, sur ses origines historiques et sur la date de la rédaction actuelle.

Le sujet du *Coronement Looïs* est la défense du jeune roi Louis, fils de Charlemagne, pendant son enfance, par Guillaume. Il est composé de plusieurs parties, nettement distinctes et facilement séparables.

La première partie va jusqu'au vers 227 ; c'est le couronnement de Louis, à Aix, du vivant de son père Charlemagne, avec la tentative d'usurpation d'Arneïs d'Orléans, que tue Guillaume, fils d'Aimeri de Narbonne.

La seconde partie s'étend du v. 228 au v. 1380 environ.

1. *Le Coronement de Looïs, chanson de geste, publiée d'après les manuscrits connus* (Société des Anciens textes français, 1888). En réalité, ce volume est de cinq ans antérieur à la date marquée sur la couverture : c'est ma thèse de sortie de l'École des Chartes.

2. Dans la collection des Classiques français publiés par M. Mario Roques, nº 22.

Guillaume, surnommé Fièrebrace [1], se trouve en pèlerinage à Rome lorsque les Sarrasins viennent assiéger la ville. Il accepte le commandement des troupes pontificales. Dans un combat singulier, il tue le géant païen Corsolt, mais il sort de la lutte avec le nez « acorcié » d'un coup d'épée et prend désormais le nom de *Guillaume au Court Nez*. Ensuite il bat l'armée sarrasine, fait prisonnier son chef, l'émir Galafre, et délivre trente mille captifs chrétiens, parmi lesquels le roi Gaifier et sa famille. Gaifier lui offre sa fille en mariage et Guillaume va l'épouser lorsque des messagers arrivent, réclamant son secours contre des traîtres qui veulent donner la couronne de France à Acelin, fils du duc Richard de Normandie.

C'est la troisième partie qui commence; elle va jusqu'au v. 2222. Guillaume quitte sa fiancée, rentre en France, trouve les traîtres à Tours, où ils s'apprêtent à couronner Acelin, et l'enfant Louis que l'abbé de Saint-Martin tient caché dans une crypte. Il tue Acelin, mais fait grâce de la vie à Richard Il emploie ensuite plusieurs années à réduire des provinces rebelles, mais ces exploits ne sont que rappelés en quelques vers : la pacification du Poitou lui demande trois ans « toz pleins »(2011-19); de là il passe dans le Bordelais et soumet le roi Amarmonde (2020-24), va à Pierrelate et conquiert Dagobert de Cartha[illegible] (2025-29), se dirige ensuite vers Annadore, prend Saint-Gille et « Julien qui guardeit la contrée » et à qui il impose la soumission à l'empereur (2030-38). Il licencie enfin son armée et lui-même chevauche vers la France, par le rivage de Bretagne, le Mont Saint-Michel, le

1. Dans la première partie, le nom de [illegible] [illegible] dans la seconde le [illegible] est appelé une fois [illegible] 7 fois *Guillaume Fièrebrace*. Si l'on veut de cette remarque tirer quelque conclusion, on devra constater au préalable que la première partie n'a que [illegible] seconde partie n'a pas moins de 1150 vers et que Guillaume la remplit tout entière ; on devra noter surtout que la première partie n'a aucune laisse en *a...e* et que *Fièrebrace* ne se trouve guère qu'à l'assonance. Il est vrai qu'on peut se demander parfois si c'est l'assonance qui a attiré le nom, ou le nom qui a appelé l'assonance. Dans les 1315 vers qui suivent la seconde partie, le nom de [illegible] ne se retrouve [illegible] d'un vers (1850) qui [illegible]

Cotentin et la Normandie. Là, il est assailli par le duc Richard, qui veut venger son fils ; il abat le traître, le fait prisonnier et l'amène à Louis, qu'il trouve à Orléans (2039-2222).

Guillaume croyait avoir accompli sa tâche, lorsque des messagers de Rome viennent annoncer que « Guaifier d'Espolice » et Galafre sont morts et que Gui d'Allemagne s'est emparé de Rome. Nouvelle expédition à Rome, à laquelle prend part Louis, nouveau combat singulier de Guillaume : Gui subit le sort de Corsolt. Guillaume « assiét » Louis « en la chaiere » et le couronne. C'est la quatrième partie (v. 2223-2651).

On rentre en France, Louis à Paris et Guillaume à Montreuil-sur-Mer. Mais il ne s'y reposera pas longtemps ; il apprend que les Français se sont rebellés contre le jeune roi, il reprend les armes et revient à Paris ; estimant que « l'enfant » n'y est pas en sécurité, il l'emporte à Laon, puis lutte pendant un an contre les rebelles qu'il ramène enfin à la soumission au roi,

> Et sa seror li fist il esposer.
> En grant barnage fu Looïs entrez ;
> Quant il fut riches, Guillelme n'en sot gré.

Ces trois vers terminent le poème ; le dernier annonce le *Charroi de Nimes* ; il est, peut-être aussi les deux précédents, de l'arrangeur qui a placé les deux chansons à la suite l'une de l'autre.

Ces cinq parties sont tellement indépendantes les unes des autres et si artificiellement reliées entre elles qu'elles donnent l'impression de n'avoir pas toujours été réunies. Le même sentiment résulte de différences qu'on croit sentir dans le ton, l'esprit, le style ou la langue de plusieurs de ces parties, et l'on est tenté de supposer que ces différences seraient plus sensibles sans le travail d'unification des remanieurs, notamment de ceux qui auraient opéré l'assemblage des branches. A ces indices d'une diversité d'origine s'ajoute celui que fournissent des contradictions, difficiles à expliquer autrement. C'est ainsi que dans la première partie la résidence royale est Aix-la-Chapelle et que dans la troisième, la quatrième et la cinquième, c'est Paris. Louis a 15 ans à l'époque de son couronnement ; son père vivra encore 5 ans, et après sa mort, Louis, dans la troisième partie, est toujours un enfant ; après la conquête du Poitou qui dure 3 ans, après

les guerres contre le roi Amarmonde, puis contre Dagobert de Carthage, puis contre Julien, après l'expédition contre Gui d'Allemagne, Louis est toujours « l'enfant » que Guillaume « avait à garder » et qu'il « emporte » à Laon. Guillaume, obligé de quitter subitement Rome, y laisse sa fiancée, fille et héritière d'un riche roi, la plus belle qu'on puisse voir, qui l'aime et qu'il aime : rappelé plus tard à Rome contre Gui d'Allemagne, et en même temps informé que le père de sa fiancée est mort, que la jeune fille l'attend, qu'elle repousse tous les prétendants et ne veut épouser que lui, il repasse les Alpes, tue Gui, reprend Rome, mais de sa fiancée il n'est plus question. Gaifier, roi de Capoue dans la seconde branche, est Gaifier de Spolète dans la quatrième. Guillaume, qui est de Narbonne dans les quatre premières parties, paraît être de Montreuil-sur-Mer dans la cinquième.

Suivant l'opinion des savants qui avant moi se sont occupés de notre poème, notamment de Jonckbloet, de L. Gautier, de G. Paris, j'ai considéré, dans l'introduction de ma première édition, ses cinq branches comme autant de poèmes ayant été ajoutés les uns aux autres en raison de quelque affinité de sujet ou de quelque identité de noms ; j'admettais en outre que les conquêtes du Poitou, du Bordelais, de Pierrelate, de Saint-Gille pouvaient être des allusions à d'autres chants aujourd'hui perdus ; je voyais même, dans la branche IV, la fusion de deux expéditions, l'une contre Gui, l'autre contre Oton. Je dirai plus loin pourquoi je ne crois plus à la réalité de cet Oton. Quant à l'indépendance primitive des branches, ce qui était pour moi une probabilité n'est plus qu'une simple possibilité.

Depuis, d'autres hypothèses ont été soutenues sur la composition du poème. Suivant M. Ph. A. Becker [1], la chanson primitive comprenait les première, troisième et cinquième parties ; plus tard on y intercala les épisodes dont l'Italie est le théâtre, c'est à dire ceux de Corsolt (II) et de Gui (IV), peut-être aussi celui d'Oton.

M. Léonard Willems [2] croit que dans la rédaction du *Corone-*

1. *Die altfranzösische Wilhelmsage* [illegible] *Wilhelm von Orlenge*, p. 25 (Halle, 1896) et *Die Sagenkreise* [illegible] *Provenzalischen*, p. 28-29 (Halle, 1898).

2. *L'élément historique dans le Couronnement Louis*, p. 31-33 [illegible]

ment connue par les auteurs du *Charroi de Nîmes* et d'*Aliscans*, les épisodes étaient au nombre de six, non compris la dernière partie, qu'il semble rattacher à la sixième : 1° Gaifier-Corsolt, 2° Dagobert de Carthage, 3° Couronnement à Aix et tentative d'Arneïs, 4° Tentative des Normands [1], 5° Gui d'Allemagne, 6° Oton. De tous ces épisodes, c'est le troisième qu'il estime le moins ancien.

M. Alfred Jeanroy considère, avec M. Becker, la cinquième partie comme un tronçon de la troisième, dont elle a été séparée par l'intercalation de la quatrième, mais il est convaincu que les quatre branches ont eu une existence indépendante : « la première branche a dû se constituer dès la première moitié du IXe siècle, la seconde vers la fin de ce même siècle, les deux autres seulement vers la fin du Xe ou le commencement du XIe [2] ». Mais, à l'origine, « la première branche, qui doit avoir constitué le poème primitif », ne comprenait que la cérémonie

---

Gaid. Recueil des textes qu'il a publiés à la Faculté de Philosophie et de Lettres, 19e fasc. (1890).

1. M. Willems pense que dans la version perdue qu'il prétend reconstituer le nom d'Acelin n'était pas donné au fils de Richard, et sa conviction repose sur ce raisonnement : Le *Charroi* ne connaît le traître que sous le nom de *le Normant orgoillos*, or, si le ms. x (A + B) du *Couronnement* donne le nom d'Acelin 14 fois, le ms. C ne le donne que 2 fois, le remplaçant partout ailleurs par *le Normant orgoillos*, donc « il doit avoir existé une version ne connaissant pas ce nom *Acelin* ». Je complète et précise les données du problème, insuffisantes dans l'exposé de M. Willems : Le *Charroi* cite *le Normant Acelin* 2 fois, en 23 vers assonant en *o*; le ms. C l'appelle 2 fois *Asselin*, 10 fois *le Normant*, et 2 fois seulement *le Normant orgoillos* (dans une laisse en *-o*), enfin x (A + B) ne dit pas seulement *Acelin*, mais aussi, une fois au moins, *Acelin l'orgoillos* (laisse en *-o*). Tout au plus pourrait-on induire de ces faits que l'auteur du *Charroi* a connu la version C plutôt que la version A ou B de notre poème ; mais on n'a pas le droit de remonter plus haut. Puisque C, comme x, connaît le nom d'Acelin, c'est que ce nom existait déjà dans leur original. Si de l'absence de ce nom dans le *Charroi* on veut inférer que l'auteur de cette chanson ne l'a pas trouvé dans le *Couronnement*, il est absolument inutile d'invoquer le témoignage de C, qui n'a rien à voir dans cette affaire. Il est certain, d'autre part, que ce n'est pas la version C qu'a suivie l'auteur du *Charroi*, puisqu'il cite Dagobert, qui est appelé dans C, Guires d'Auborc.

2. *Romania*, XXV (1896), p. 371.

du couronnement, sans la tentative d'Arneïs, qui doit se placer après la mort de Charlemagne. M. Jeanroy suppose donc une branche II *bis* (épisode d'Arneïs), qui fut d'abord placée à la suite de la branche II actuelle (Corsolt), mais qui perdit plus tard son rang et son individualité par la maladresse d'un remanieur.

M. Joseph Bédier accepte ce dédoublement de la première branche, mais il en place, dès leur origine, les deux parties à la suite l'une de l'autre, et toutes deux après la branche II actuelle : 1° Corsolt, 2° Couronnement de Louis à Aix, 3° Rébellion d'Arneïs, 4° Rébellion d'Acelin, 5° Gui d'Allemagne et Oton. Le remanieur, choqué par la répétition de deux cérémonies de couronnement et par le voisinage de deux scènes de trahison, aurait séparé les deux épisodes de rébellion en plaçant entre eux l'épisode de Corsolt, qui était mal lié à l'action, puis il aurait réuni en une seule les deux scènes de couronnement[1]. M. Bédier se sépare de M. Jeanroy aussi et surtout en attribuant toutes le parties du poème à un même auteur.

Ces jugements divers sur l'ordonnance du poème reposent sur des témoignages qui n'ont pas tous la valeur qu'on leur attribue ; ceux-là sont particulièrement suspects qu'on tire de considérations esthétiques ; comme si une composition du XIIe siècle pouvait être appréciée à la mesure d'une œuvre de nos jours ; comme si une chanson de geste, que sa destination et son mode de transmission vouaient à de nombreuses altérations, pouvait être comparée à un roman de la table ronde, écrit pour être lu et immédiatement fixé dans des manuscrits à de multiples exemplaires.

Un reproche qu'on pourrait souvent aussi adresser aux exégètes des chansons de geste, c'est l'excessive facilité avec laquelle ils admettent des modifications du texte primitif dans le sens qui convient à leurs conceptions : passages omis par un « copiste », laisses rajeunies par un « remanieur », vers ajoutés

---

1. [illegible]

par un « interpolateur ». Si l'on retranchait du *Coronement Loois* tout ce que les critiques, dans l'intérêt de leurs théories, ont considéré comme des additions, je cherche en vain ce qu'il en resterait. Certes, le texte d'une chanson de geste était exposé à bien des altérations. Mais en quoi une rédaction conservée diffère-t-elle d'une rédaction perdue, nul ne le sait, et toutes les conjectures que l'on peut faire à ce sujet n'ont généralement d'autres résultats que de mettre en relief le plus ou moins d'ingéniosité de leurs auteurs.

Des allusions au *Coronement Looïs* se trouvent dans plusieurs compositions postérieures, mais on leur fait dire des choses qu'elles ne signifient pas. Sur la foi de quelques-unes de ces allusions mal interprétées, il est aujourd'hui généralement admis qu'une rédaction antérieure de notre poème plaçait l'épisode de Corsolt avant celui d'Arneïs. Je suis, si je ne me trompe, en grande partie responsable de cette opinion ; je l'ai depuis longtemps abandonnée et lorsqu'il ne restera plus qu'un homme pour la rejeter, je serai celui-là. Je fais la même rétractation au sujet de la distinction que j'ai établie entre la lutte contre Gui et la lutte contre Oton.

Ce sont ces deux rectifications que je voudrais d'abord justifier.

Le *Charroi de Nimes*, qui suit immédiatement le *Coronement Loois* dans les manuscrits comme dans la biographie épique de Guillaume, fournit plusieurs allusions à notre poème. Je les citerai intégralement parce qu'elles me serviront à plusieurs fins. D'abord, tout au début, les auditeurs sont prévenus qu'ils vont entendre chanter

> ... de Guillaume, le marchis au Cort Nés,
> Comme il prist Nimes par le charroi mener ;
> Après conquist Orenge la cité,
> Et fist Guibor baptisier et lever,
> Que il toli le roi Tiebaut l'Escler,
> Puis l'espousa a moillier et a per ;
> Et desoz Rome ocist Corsolt es prez.
> Molt essauça sainte crestiienté ;
> Tant fist en terre qu'es ciels est coronez (v. 5-13)[1].

1. Ces vers se retrouvent, sur une rime différente, dans *Aimeri de Narbonne* :

Quelques vers plus loin, nouvelle allusion, lorsque Guillaume, indigné de l'ingratitude du roi, lui dit :

Ne me tenissent mi per a losengier,
Bien a .j. an que t'eüsse laissié,
Que de Police me sont venu li brief
Que me tramist li riches rois Gaifiers :
Que de sa terre me donra .j. quartier,
Avuec sa fille, tote l'une moitié (v. 95-100).

Enfin, sur une réponse blessante du roi, Guillaume, au paroxysme de la colère, lui reproche les services qu'il lui a rendus, sans recevoir de lui la valeur d'un denier. Et l'énumération de ces services est un sommaire du *Coronement Loöis*.

Dont ne te membre del grant estor champel
Que je te fis par desoz Rome es prez ?
La combati vers Corsolt l'amiré,
Le plus fort home que l'on peüt trover
En paienisme n'en la crestiienté :
De son brant nu me donna .j. cop tel
Desor le heaume que oi a or gemé
Que le cristal en fist jus avaler.
Devant le nés me copa le nasel,
Tresqu'as narilles me fist son brant coler,
A mes .ij. mains le m'estut relever.
Grant fu la boce qui fu al renoer ;
Mal soit del mire qui le me dut saner !
Por ce m'apelent tuit G. au Cort Nés.
Grant honte en ai quant vieng entre mes pers (v. 135-140).

Guillaume le puissant . .
Nimes conquist par le charroi menant,
. . . . . .
Et puis Orenge conquist, la cité grant,
Et bautisier fist Guiborc la vaillant,
Puis l'espousa, bien le sevent mainant.
Soz Rome ocist Corsolt le mescreant
Crestiente essauca tot jor tant
Que Dex l'ama, bien tu apartenant,
Car en la fin, ce trovons nous lisant,
En desservi la joie permenant (v. 1512-1[illegible]).

. . . . . .
Rois, quar te membre d'une fiere bataille
Que je te fis au gué de Pierrelate.
Pris Dagobert qui vos iert demorables.
Veez le vos a ces grinz peaus de marbre (v. 138-161).
. . . . . .
Apres celui vos en fis je une altre :
Quant Charlemaines volt ja de vos roi faire,
Et la corone fu sus l'autel estable,
Tu fus a terre lonc tens en ton estage :
François le virent que ne valoies gaire :
Faire en voloient de toi ou moine ou abe,
Ou que tu fusses en aucun habitacle,
En .j. mostier ou en .j. hermitage.
Quens Ernaïs, par son riche lignage,
Volt la corone par devers lui atraire.
Quant je le vi, de bel ne m'en fu gaire :
Je li donai une colee large
Que tot envers l'abati sor le marbre ;
Haïz en-fui de son riche lignage.
Passai avant si com la cort fu large,
Que bien le virent et li un et li altre,
Et l'apostoiles et tuit li patriarche.
Pris la corone, sor le chief l'en portastes (v. 163-180).
. . . . . .
Dont ne te membre del Normant orgoillos
Qui desfier te vint ci en ta cort ?
N'as droit en France, ce dist il, oiant toz.
En ton empire n'eüs .j. sol baron,
Droiz empereres, qui deïst o-ne non,
Quant me membra de naturel seignor :
Passai avant, tant fis plus que estolz,
Si le tuai a .j. pel com felon.
Puis fu tel hore que j'en oi grant peor,
Quant repairai de Saint Michiel del Mont,
Et j'encontrai Richart le vieil le ros.
Icil iert peres au Normant orgoillos,
Chevaliers ot avueques lui molt pros,
Il en ot .xvj. et je n'en oi que dos.
Je trais l'espee, fis que chevaleros :
A mon nu brant en ocis .vij. des lor,
Voiant lor euz abati lor seignor.
Jel te rendi a Paris en ta cort.

Apres fu morz a Orliens en ta tor (v. 184-202).

. . . . . .

Rois, quar te membre de l'Alemant Guion :
Quant tu aloies a Saint Pere au baron,
Chalenja toi, François et Borgoignons
Et la corone et la cit de Loon.
Jostai a lui, quel virent maint baron :
Par mi le cors li mis le confenon ;
Gitai l'el Toivre, sil mangierent poisson.
De cele chose me tenisse a bricon,
Quant je en vin a mon oste Guion,
Qui m'envoia par mer en un dromon (v. 205-214).

Rois, quar te membre de la grant ost Oton :
O toi estoient François et Borgoignon
Et Loherenc et Flamenc et Frison,
Par sus Monjeu, en après Monbardon,
Desi qu'a Rome qu'on dit en pré Noiron.
Mes cors meïsmes tendi ton paveillon,
Puis te servi de riche venoison.
Quant ce fu chose que tu eus mangie,
Je vin encontre por querre le congie :
Tul me donas de gré et volentiers,
Et tu cuidas que m'alasse couchier
Dedenz mon tref por mon cors aaisier :
Je fis monter .ij^{m}. chevaliers,
Derriers ton tref te vin eschargaitier.
En .j. broillet de pins et de loriers,
Illeques fis les barons embuschier
De ceus de Rome ne te daignas gaitier.
Monté estoient plus de .xv. millier ;
Devant ton tref s'en vinrent por lancier,
Tes laz desrompre et ton bref trebuchier,
Tes napes traire, espandre ton manger.
Ton seneschal vi prendre et ton portier ;
D'un tref en autre t'en fuioies a pié
En la grant presse com chaitif liemier.
A haute voiz forment escriiiez :
Bertrans, Guillaumes, ça venez, si m'aidiez !
Lors oi de vos, dans rois, molt grant pitié.
La joustai je a .vij^{m}. enforciés,
Et si conquis a vous de chevaliers
Plus de .ccc. as auferrau destriers,

Delez .j. marbre vi lor seignor baissié,
Bien le conui au bon heaume vergié,
A l'escharbocle que je vi flamboier :
Tel li donai de mon trenchant espié
Que l'abati sor le col del destrier ;
Merci cria, por ce en oi pitié :
« Ber, ne m'oci, se tu Guillaumes iés. »
Menai le vos, onc n'i ot delaié (v. 215-252).

Au v. 11, la lutte contre Corsolt n'est mentionnée qu'après la conquête de Nîmes, la prise d'Orange et le mariage de Guillaume : si cette énumération a la prétention d'être conforme à la succession des événements, elle est d'autant plus choquante que l'auteur va présenter les expéditions contre Nîmes, puis contre Orange, comme la conséquence d'une série d'exploits parmi lesquels figure la victoire sur Corsolt. Relativement à l'ordre dans lequel sont rappelés les états de service de Guillaume, les v. 5-11 sont en contradiction avec les v. 135-252 ; si les uns et les autres sont du même auteur, il n'y a aucune raison de se fier plus à ceux-ci qu'à ceux-là. Mais on peut supposer que la première laisse est une introduction ajoutée par quelque jongleur et que l'auteur du poème n'en est pas responsable ; c'est à cause de ce doute que je n'en ai pas fait état jadis et que je n'en tiendrai pas compte aujourd'hui, mais seulement des vers 135 et suivants. Ici, aucune raison de suspecter l'authenticité du passage, et le combat contre Corsolt est bien placé en premier lieu ; ensuite vient immédiatement la bataille au gué de Pierrelate, où fut pris Dagobert ; et la scène du couronnement à Aix et de la mort d'Arneïs n'occupe que le troisième rang. Tel est l'ordre dans lequel doivent se suivre les épisodes dans « l'ancienne version » supposée du *Coronement Looïs*, connue par l'auteur du *Charroi de Nimes*, si l'on s'en rapporte au témoignage de cet auteur ; sinon il n'autorise pas à supposer que l'épisode de Corsolt ait jamais précédé celui d'Aix. Mais l'expédition de Guillaume contre Dagobert de Carthage occupe cinq vers dans le *Coronement Loois* (2025-29), elle est mentionnée après la tentative d'Acelin, parmi d'autres exploits du même genre et dans la même région : qui consentira, à la placer, avec M. Willems, dans une rédaction antérieure, avant la scène du couronnement à Aix ? Si l'on s'y refuse, on renonce à croire

que l'auteur du *Charroi de Nimes* ait exactement suivi l'ordre des épisodes tel qu'il le trouvait dans le *Coronement Loois*, et l'on répudie l'unique raison de prétendre qu'il y a trouvé la lutte contre Corsolt préposée au couronnement.

Voici une autre preuve que les événements ne sont pas rappelés dans un ordre rigoureux par l'auteur du *Charroi de Nimes*. Ce poème divise en deux épisodes son résumé de la seconde expédition de Guillaume en Italie ; dans le premier, il mentionne en sept vers la lutte contre Gui, que Guillaume, après l'avoir tué, jeta dans le Tibre, et il ajoute trois vers (212-214), qui n'ont pas leur équivalent dans le *Coronement Looïs*, tel que nous le connaissons ; je ne vois pas ce qu'ils pourraient représenter dans une autre version ; ils sont pour moi une énigme et je renonce à les expliquer.

Cet épisode est suivi d'un autre, plus développé : la lutte de Guillaume contre « la grant ost Oton ». On s'est mépris, à mon avis, sur l'importance de ces vers, en voyant dans Oton un empereur d'Allemagne et en distinguant l'expédition contre Oton de l'expédition contre Gui. Je crois aujourd'hui que le nom d'Oton est de l'invention de l'auteur du *Charroi*, qui l'a donné, sous l'influence de l'assonance, à un chef de l'armée de Gui, simplement désigné dans le *Coronement* par son titre de « per de Rome » (mss. A, B), et de « duc » (ms. A), ou de « duc d'Osteüse » (ms. C). Les vers 215-254 du *Charroi* ont été inspirés par la laisse LVII du *Coronement*, et l'ost d'Oton est celle que Gui fait sortir de Rome pour surprendre les Français. A part le nom du chef ennemi, les seules divergences que présentent les deux versions se réduisent à celles-ci : dans le *Charroi*, « ceux de Rome » sont plus de quinze mille (v. 232), ou au moins sept mille (v. 242), dans le *Coronement*, la troupe des Romains n'est que d'un millier de chevaliers ; dans le *Charroi*, si Guillaume ne se trouve pas dans le camp lorsque les ennemis l'envahissent, c'est parce qu'il est allé s'embusquer ; dans le *Coronement*, suivant la version A, B, il est sorti, à la tête des fourriers « por le païs guaster », mais dans la version C son absence est expliquée comme dans le *Charroi*. Ces variantes sont sans importance et telles qu'on en rencontre fréquemment entre des mss. provenant d'un même original [1]. Par contre,

1. Les divergences entre les leçons A-B, C et D du *Coronement* sont souvent plus considérables.

les ressemblances sont nombreuses, et assez significatives pour ne pas laisser de place au doute. Le sujet, la scène, les situations, les moindres circonstances sont identiques dans les deux poèmes : les Français ont à peine dressé leurs tentes sous les murs de Rome que les Romains font une sortie et surprennent le camp en l'absence de Guillaume, mais Guillaume survient, bat les assaillants et capture leur chef. Et ce n'est pas seulement dans les grandes lignes, mais aussi dans les détails, dont plusieurs très caractéristiques, que les deux récits sont identiques. Dans un texte comme dans l'autre, les Français ont négligé de faire « guaitier » (Ch. 231, C. L. 2306), l'ennemi pénètre dans les tentes (Ch. 233-34, C. L. 2307), il répand ou emporte le « mangier » (Ch. 235, C. L. 2309), prend le sénéchal et le portier du roi (Ch. 236) ou tue son « maistre despensier » (C. L. 2310). Le roi s'enfuit « de tref en tref » (Ch. 237, C. L. 2311-12), appelant à son secours Guillaume et Bertran (Ch. 239-40, C. L. 2312-13). Guillaume frappe le chef ennemi et le couche « sor le col del destrier » (Ch. 248-49, C. L. 2345-46), le vaincu crie merci (Ch. 250, C. L. 2348) : « Ber, ne m'oci, se tu Guillelmes iés » (Ch. 251, C. L. 2349), Guillaume lui fait grâce de la vie et le conduit à Louis (Ch. 252, C. L. 2354).

De cette comparaison il ressort, avec une certitude qui pour moi est entière, que le personnage appelé Oton par le *Charroi* n'est autre que le pair de Rome, *alias* duc d'Osteüse, du *Coronement* [1].

Cette sortie des Romains, ordonnée dans le *Coronement* par Gui, a naturellement lieu avant la mort de celui-ci : l'auteur du *Charroi de Nimes*, en la plaçant après, intervertissait l'ordre des événements [2].

---

1. Il est d'ailleurs bien difficile d'admettre qu'un poète ait imaginé de faire prendre par Guillaume un personnage aussi important que l'empereur Oton, et, plus encore, qu'un tel exploit n'eût laissé d'autre trace dans la poésie que la vague allusion du *Charroi de Nimes*.

2. On pourrait même croire qu'il a aussi interverti les rôles de Gui et d'Oton, en faisant de celui-ci le chef des ennemis, et de celui-là son champion, comme Corsolt était le champion du roi Galafre. Cette supposition serait suggérée par le vers : « Encore en as de Rome maistre fié », qui vient après la prise d'Oton ; cependant ce vers peut être la conclusion des deux épisodes. D'ailleurs c'est Gui qui « chalenja » la couronne de France.

Un autre témoignage invoqué en faveur d'une version où l'épisode de Corsolt était placé avant celui du couronnement est tiré de textes en prose, qui, en réalité, ne disent rien de tel. Deux de ces textes, romans ou chroniques, comme on voudra, conservés dans deux manuscrits du xve siècle (B. N. fr. 1497 et Arsenal 3351), ayant entre eux d'étroites affinités et provenant d'un même original, racontent l'élévation de Louis au trône, sous la protection de Guillaume, qu'on est allé chercher à Rome, où il venait de sauver le pape, assiégé par le géant Corbaut.

Le manuscrit de l'Arsenal, après avoir longuement parlé des aventures de la reine Sibille, ajoute que cette malheureuse princesse étant rentrée en France avec son enfant Louis et son protecteur Varrocher, fut rencontrée par le comte Aimeri de Narbonne, qui rendit hommage au jeune fils de la reine ;

puis commanda ainsy le taire a ses enfans, qui mie ne lui voulurent desobeir, ains s'acointerent de l'enfant Loys, et depuis en furent si privez que leur seur lui donnerent en mariage apres la mort de Charlemaine, et le remist Guillaume en son royaume, dont il fut debouté par les trahitres de France, lesquelz lui imposoient que lui ne son frere Lohier n'avoient aucun droit a posseder la seigneurie de l'empire et maintenoient qu'ilz n'estoient mie legitimes enfans de Charlemaine, mais bastart, pour tant que la dame avoit geu de Louys durant le temps qu'elle avoit esté bannye, comme oy avez ça avant, et convint que Guillaume au Court Nez, qui pour cellui temps estoit alé servir le saint pere en Rommenie, et combattre ung payen que nul prince de chrestienté n'osa combatre, retournast hastivement en France, pour le debat des princes du royaume et de l'empire, qui envieusement, a tort et sans cause, avoient dechacié Louys et mis hors de Paris après la mort de son pere, et vouloient couronner Hunays, le fil. Richart de Normandie.

La lutte de Guillaume contre Corbaut n'est mentionnée dans le ms. de l'Arsenal qu'incidemment et pour expliquer la présence de Guillaume près du pape. Le manuscrit B. N. fr. 1497 est au contraire très explicite sur le voyage et le séjour de Guillaume à Rome. J'en ai déjà publié le récit [1] ; je me contenterai d'en donner ici l'essentiel. Un roi Sarrasin, nommé Corbault, a mis le siège devant Rome. Le pape, fort malmené, entre en pourparlers avec lui. Le Sarrasin lui accorde un armistice, « pendant lequel il se devoit pourveoir d'un

1 *Le Couronnement de Louis*, 1re édition, p. XCVI-CXII.

champion . . . pour combatre le roy Corbault ». Des légats sont envoyés de tous côtés; deux d'entre eux viennent trouver Aimeri de Narbonne, qui passe pour le plus grand prince de la chrétienté. Aimeri ne peut absolument pas s'éloigner, obligé qu'il est de défendre sa propre ville contre les Sarrasins, mais son fils Guillaume offre de partir à sa place, et sa proposition est accueillie avec joie par les ambassadeurs. Aussi, malgré les prières de sa mère, qui, pour le détourner de son voyage, lui parle de la belle Orable, Guillaume, après avoir chargé son serviteur Isaac d'annoncer son absence à sa dame, se met en route avec les prélats.

Le combat a lieu, le géant Corbault est tué, les Sarrasins se retirent,

et Guillaume, qui ung peu se vouloit refaire et cognoistre le pere saint, jles cardinaulx et auques de leur estat, se delibera de sejourner jusques a .xv. ours ou ung mois, mais mye n'y fut si longuement, comme l'istoire le recordera, car en France tourna sy grant meschief que merveilles, tandis que le sieige de Romme dura, par les princes et pers du royaulme, lesquieulx voulurent debouter Louys, le filz Charlemeine, lequel mouru en icellui temps, et voulurent faire roy le filz du duc de Normendie, nommé Hernaïs, pour aulcunes causes, lesquelles vous seront cy après desclairees.

Charlemagne vient de mourir, laissant deux fils, Louis et Lohier. La couronne revient de droit au premier, mais les grands du royaume veulent priver les enfants de la succession impériale. Louis, en danger, s'enfuit à Melun. Le duc de Normandie et ses partisans prétendent qu'il n'est qu'un bâtard, né de la reine Sibille et d'un nain, et que le plus proche héritier du trône est Richard lui-même. Cependant il se trouve encore des seigneurs assez courageux pour défendre l'honneur de Sibille et les droits de Louis; ils ont pour eux les bourgeois et le commun du peuple. Pendant que les partisans du Normand s'apprêtent a réunir à Paris un Parlement où l'on couronnera Hernaïs, fils du duc, tous ceux qui sont restés fidèles à la famille de Charlemagne, et parmi eux l'archevêque de Reims, envoient l'abbé de Saint-Denis demander des secours à Rome. Le messager se rend auprès du pape, lui expose sa mission, lui dit que sur douze pairs dix sont pour Hernaïs, deux seulement pour Louis. Guillaume, qui est présent à cet entretien, s'écrie : « Je servi le pere, sy doy aimer et cognoistre le fils. »

Il reprend le chemin de France ; arrivé à Paris, il descend chez son hôte habituel, qu'il prie de garder le secret sur son arrivée. Trois jours après, se tient le Parlement réuni par Richard. Guillaume se rend au palais, seul, une épée sous son manteau. Personne ne le reconnaît, parce qu'on ne se doute pas de sa présence à Paris et parce que le soleil d'Italie l'a bruni. Le portier, qui a la consigne de ne plus laisser entrer, lui ouvre cependant lorsqu'il se fait connaître (c'est une réminiscence de la scène du poème entre Guillaume et le portier de Tours). Guillaume pénètre dans la salle du conseil et s'avance aux premiers rangs, « emmy le parc ».

Quant Guillaume fu emmy le parc entré, si que plus ne pouoit passer sans exceder le terme des aultres grans seigneurs, et qu'il vist les nobles princes, ducs et contes, assis par ordre comme en ung parlement, et le duc Richart de Normendie a costé d'un hault dois richement ordonné par grant magnificence, ou millieu duquel estoit Hernaïs son fils, assis comme en magesté, atendant l'onneur qu'on lui devoit par la deliberaction des ducs, contes et barons illeques assistens presenter, se aulcuns n'y avoit contredisans, se aparut ileq Guillaume, le fils Aymery, lequel getta par terre le mantel endossé, et demoura en son harnaiz tout cler ou verny de roeil, ainssy et tel comme il avoit aporté de Romme, et monta sur le faulxdesteil, si que bien peüst ataindre a Hernaïz, qui, comme vous avez ouy, estoit plus hault que nul aultre, et de l'espee qu'il tenoit nue lui donna ung coup si grant que le chief lui fist plus de dix piez voller emmy le parc, voire en criant « Nerbonne » si haultement que de toutes pars peüst bien estre ouy et entendu. Mais mye ne se tint a itant, ains assena le duc d'Orleans et le mist mort comme l'autre, car c'estoit celluy qui plus près de luy estoit, et qui son fait avoit le plus suporté a son advis. Lambert, le comte de Montfort, estoit d'aultre part assiz, qui autant en receut par sa main ; et quant le duc Richart vist l'execucion que Guillaume faisoit, il fust sy esbahy que il se mist en fuite et se bouta par mi les gens qui la estoient.

Les uns prirent la fuite, les autres se soumirent et obtinrent grâce. En apprenant ce qui se passait, les bourgeois, marchands, laboureurs, gens d'église et de tous autres états coururent aux armes pour soutenir Guillaume, qui, en peu de temps, devint ainsi le maître de Paris.

L'ennemi dispersé, on fit des fêtes, on envoya chercher Louis à Melun. « Tous les princes, pers et barons de France » furent mandés « pour venir au couronnement et sacre de leur

roy a Rains, ainssi qu'il est acoustumé ». Le sacre fut suivi de fêtes qui durèrent huit jours, pendant lesquelles Guillaume, qui gouvernait de fait sous le nom de Louis, proposa au roi pour femme sa sœur Blanchefleur. Le roi ayant accepté, Guillaume envoya immédiatement chercher Blanchefleur à Narbonne. Après les fêtes du mariage, « la cour departit ». Aimeri de Narbonne et ses fils restèrent auprès du roi. L'aîné de ceux-ci, Hernaïs, reçut de Louis le duché d'Orléans, dont le seigneur « avoit par le sien frere Guillaume esté occis, et en espousa la duchesse, car de par elle estoit la terre venue, laquelle le comte qui mort estoit ne pouoit par son meffait avoir confisequee ne pardue » ; Louis donna à Aïmer Venise à prendre sur les Sarrasins ; Guillaume obtint la permission de conquérir sur les infidèles Nimes, Béziers, Carcassonne, Montpellier, Orange et le pays qui entoure Narbonne. Et le récit du *Charroi de Nimes* commence, sans le début, qui constitue le principal mérite de la chanson de geste.

Ce texte place donc la lutte contre Corsolt avant la scène du couronnement, mais pas dans les mêmes conditions que le *Charroi de Nimes*. Dans ce poème, les deux premiers épisodes du *Coronement Looïs* sont simplement intervertis ; dans le texte en prose, le second épisode ne commence le récit que parce que le premier est supprimé ; il est suivi immédiatement du troisième. Cette compilation n'a gardé du premier épisode que le nom d'Arneïs, qui est devenu le nom du fils de Richard, et, dans le manuscrit 1497, la mention du « duc d'Orléans », dont le rôle est réduit à celui de principal partisan du Normand Arneïs.

L'auteur de cette compilation avait la prétention d'écrire une « estoire », il prenait, rejetait, disposait les matériaux comme il l'entendait, et rien, absolument rien n'autorise à croire qu'il ait connu une autre version du *Coronement Looïs* que celle que nous possédons. Je croirais même volontiers que le vers qui, dans celle-ci, annonce le mariage de Louis avec une sœur de Guillaume n'a été ajouté à notre poème que dans la dernière rédaction, et le compilateur a connu cette addition.

Une autre chronique, dont il existe deux manuscrits, l'un du XIVe siècle (B. N. fr. 5003) et l'autre du XVe (Vat. Reg. 749), place de même la lutte contre Corsolt avant la tentative

d'Arneïs. Après avoir dit que Charlot « desherita un duc d'Orliens, apelé Arneïs », qui « estoit seigneur de Melun et avoit espousee une des filles de l'empereur, seur de Charlot, apelee Belicent » ; qu'il y « avoit adonc a Melun ung chastelain apelé Ancellin, qui avoit .xiiij. filz, qui tint Melun .x. ans contre Charlot » ; après quelques mots sur Sansonnet, fils d'Arneïs et de Belicent, empruntés à « l'istoire qui parle de luy en rommant », il fait une première allusion à la tentative d'usurpation d'Arneïs [1] :

Et si raconte l'histoire ou roumant de la vie de Guillaume d'Orenge que cestui Arneïs, après la mort de l'empereur Charlemaine, se volt faire roy de France et debouter Loys, le filz de l'empereur, dont Arneïs fut occis de l'entreprise Guillaume d'Orenge, et donna l'empereur Loys Arnault, le fils Aimery de Narbonne, frere de Guillaume d'Orange, le duché d'Orliens et la duchesse.

Plus loin la chronique revient à notre chanson. Elle résume d'abord l'expédition de Guillaume en Italie contre Corsolt :

Les Sarrazins a grant puissance allerent lors devant Rome toute la terre gasterent. Le pape envoya par toutes terres pour avoir secours. Sy y ala Guillaume, le bon combatant, et la fist de moult belles proesses. La avoit ung moult fort et puissant jaiant appelé Corbaut, lequel Guillaume occist devant Rome, en ung champ de bataille qui fut d'eus .ij., dont Guillaume acquist grant los et grant pris du pape et de tous les Rommains.

Guillaume était encore à Rome quand il apprit la mort de Charlemagne et les obstacles qu'on opposait à l'avènement de son fils :

car plusieurs trictres voldreut fere roi d'un aultre apelé Herneïs. En ce temps que ce trouble en estoit en France, Guillaume, le filz Aimery de Nerbonne, se partit de Rome et vint en France.

L'empereur Loys ot ung frere nommé Doeme, qui estoit moult preudoms,

[1] Le passage souvent cité d'Aubri de Trois-Fontaines, [illegible] quod comes Aurelianensis Arnaïs voluit regnare et esse tutor Ludovici, sed Guillelmus Aurasicensis fortiter restitit. Qui Arnaïs fuit pater Samsonet de una sorore Karoli (Pert., *Mon. Germ. hist.*, [illegible], XXIII, [illegible]) présente de [illegible] certaines avec ce texte. La dernière phrase surtout [illegible] *sorore Karoli*, est caractéristique.

et avoit tout son cueur a Dieu, et le fist l'empereur evesque de Mès. Ces evesque et Guillaume, le filz Aymery, assemblerent moult de leurs amis et vindrent a Paris a ung jour ou il avoit grant assemblee de princes ; et y en avoit qui(lz) voulloient debouter l'empereur Loys de la couronne de France, sy y ot moult grant debat, car aucunes croniques racontent que Guillaume occist Arneïs, que on voulloit fere roy, et moult de ces complices, et fut esmeu tout le peuple de Paris pour aidier Guillaume, et vint l'empereur Loys a Paris, et de la par l'esvesque son frere et le conte Guillaume fut mené coronner et sacrer a Rains, a grant sollempnité et joye. Après le sacre de l'empereur Loys, Guillaume fut fait connestable de l'empire et desfendeur de la terre chrestienne. L'empereur donna a Hernault, le frere Guillaume, la duché d'Orliens, et la duchesse qui estoit.

Dans le premier passage, Arneïs semble bien être duc d'Orléans, mais il n'est pas fait allusion à Corsolt, de sorte que nous n'y trouvons aucune indication relative à l'ordre de succession des épisodes. Un détail seulement est à retenir, c'est que la tentative d'Arneïs eut lieu après la mort de Charlemagne. Lorsque 50 pages plus loin, le compilateur revient au même sujet, c'est bien après la bataille contre Corsolt qu'il place la trahison d'Arneïs, mais celui-ci n'est pas dit duc d'Orléans ; il est tout simplement « un aultre apelé Herneïs ». Il est vrai qu'à la fin de son récit, l'auteur ajoute, comme précédemment, que l'empereur donna à Ernaut, frère de Guillaume, le duché et la duchesse d'Orléans, mais s'il n'est pas certain que dans le premier passage, la duchesse soit la veuve d'Arneïs, l'identification ici est encore moins assurée [1]. Je n'insiste pas sur cette remarque.

L'auteur de ce texte a puisé à différentes sources ; pour la trahison et la mort d'Arneïs, il se réfère à « aucunes croniques », lesquelles paraissent bien être celles du ms. 1497 ; de nombreux traits, qui ne proviennent pas de notre poème, sont communs à ces deux récits : envoi par le pape de légats en France pour solliciter des secours ; réponse de Guillaume à cet appel ; nom du géant Corbaut ; silence sur la blessure qui a valu à Guillaume son surnom [2] ; silence sur l'amiral Galafre, sur le roi

1. L'auteur semble avoir oublié aussi que cette duchesse devrait être la propre sœur de l'empereur.

2. Le ms. 5003 donnera plus loin une autre origine à cette blessure : « Guillaume avoit eu le bout du nés couppés a la .iij. bataille ou il fut devant Nerbonne ; si l'applerent plusieurs Guillaume au Court Nés » (fol. 137 r°).

Gaifier et par conséquent sur les fiançailles de sa fille avec Guillaume [1] ; sur les trente mille prisonniers chrétiens délivrés ; assemblée à Paris des princes qui veulent donner la couronne à Arneïs ; soulèvement du peuple de Paris pour aider Guillaume ; retour de Louis à Paris ; sacre à Reims, donation à Ernaut du duché et de la duchesse d'Orléans. Un seul détail du ms. 5003 n'est pas conforme au texte du ms. 1497 ; dans l'un c'est l'archevêque de Reims qui aide Guillaume contre les rebelles, dans l'autre c'est l'évêque de Metz, frère de Louis.

Parmi les omissions de la chronique du ms. 5003 comparée à celle du ms. 1497, deux seulement nous intéressent : il n'est plus question des Normands ni du « duc d'Orléans », leur principal partisan ; le traître est Arneïs, tout court. Mais ces omissions peuvent s'expliquer de diverses manières et très simplement ; et c'est pourquoi je n'en tire aucune conclusion. Le compilateur a pu se rappeler que précédemment il avait déjà parlé, d'après une autre source, de cet Arneïs, duc d'Orléans et gendre de Charlemagne, et que par conséquent il ne pouvait ici ni faire de lui le fils du duc de Normandie, ni lui adjoindre comme partisan le duc d'Orléans ; il a pu aussi, et ce ne serait pas trop exiger d'un clerc qui prétend à faire œuvre d'historien, se rappeler que Richard de Normandie n'était pas un contemporain de Charlemagne. Il ne s'est d'ailleurs pas compromis ; il nomme l'usurpateur Arneïs, sans aucun déterminatif.

En attendant qu'on ait définitivement établi les rapports qui existent entre le texte des mss. B. N. fr. 5003 et Vat. Reg. 749 d'une part, et ceux des mss. Art. 3351 et B. N. fr. 1497, d'autre part ; ou qu'une publication de ces textes permettent de les étudier à ceux qui n'ont pas les manuscrits à leur disposition, je crois que les quelques lignes consacrées par la chronique du ms. 5003 à certains épisodes du couronnement de Louis n'ont pas été inspirées directement par notre poème ; si elles sont tirées de la chronique conservée dans le ms. 1497, elles ne peuvent pas mieux que cette dernière nous renseigner sur l'ordre des différentes parties du poème.

1. On a vu plus haut que, suivant le [illegible], Guillaume, avant de partir pour Rome, était déjà fiancé avec Orable.

J'estime, au surplus, qu'on accorde généralement à ces textes en prose une confiance qu'ils ne méritent pas, au moins dans la question qui nous occupe. Ce ne sont pas des romans dérimés, qui doivent suivre page par page leurs originaux en vers ; ce sont des chroniques, du moins elles sont données pour telles par leurs auteurs, qui ont, par conséquent, le droit d'user des sources, chroniques antérieures, chansons de geste ou autres documents, avec toute la liberté qu'autorise leur critique rudimentaire. Les quatre textes que je viens d'examiner ne placent pas l'épisode de Corsolt avant celui du couronnement à Aix, comme on l'a cru, mais le feraient-ils que je ne verrais pas là une preuve que le même arrangement ait existé dans le poème.

Il y a un autre texte de la même famille, qui n'a pas encore été cité, à ma connaissance ; comme il est très court, je vais le donner : il n'apprendra rien sur la chanson du *Couronnement*, mais montrera de nouvelles déformations de la légende d'Arneis. Il se trouve dans le ms. de la Bibliothèque Nationale fr. 10468, f° 3 r°, du xve siècle, intercalé entre deux récits d'histoire normande : une histoire de Robert le diable et une chronique de Normandie :

Comme Guillaume o court nez, prince d'Orenge, occist Ernays.

Le filz au duc Sanson d'Orlians recueilli la terre de Neustrie, qui lui escheut par sa mere ; et avoit nom Ernays. Et fu son ayole la niepce Guenellon ; et tenoit grant partie de la terre Guenellon, que on luy avoit rendue, avecques la duchié d'Orlians, que il tenoit de par son pere. Icestui duc Ernays fu si orgueilleux et oultrecuidé que il ne deigna faire hommage de la duchié de Neustrie au roy de France Loys, maiz se mist en fait de entreprendre a estre roy de France, et y disoit avoir droit, et qu'il luy appartenoit a cause de sa mere ; car son ayole fu seur au roy Chilperic, qui fu deboutté du regne de France pour faire Pepin roy, et lequel roy Chilperic n'avoit nul plus prouchain hoir que de sa seur, ayole du dit duc Ernays. Et lors l'empereur Lothaire ou Lohier avoit meu guerre a son frere Loeïs, roy de France ; maiz Lohier ne regna que deux ans et fu Loeïs receu empereur. Et que que Loeïs estoit en l'empire, cestui Ernays vint a Rains o son ost et entra en la cité et voult estre couronné. Et le jour qu'il vouloit porter couronne, le marchis Guillaume o court nez, prince d'Orenge, qui le sceut, vint a Rains et occist le duc Ernays en son hostel. Et par cestui fait fu la duchié de Neustrie jointe a la couronne de France jusques au temps du roy Charles le Simple.

La conclusion qui ressort des textes et des discussions qu'on

vient de lire, c'est que des deux témoignages invoqués à l'appui de l'interversion des deux premiers épisodes, l'un, celui du *Charroi de Nimes* ne mérite pas confiance ; l'autre, celui des chroniques en prose, ne dit rien. C'est donc à tort que la question a été posée. Il n'y a aucune raison de supposer qu'une version du poème ait existé dans laquelle l'épisode de Corsolt était placé avant celui du couronnement à Aix. Gaston Paris estimait que cet arrangement « fait mieux sentir que le poème de Corsout est tout à fait étranger au reste du Couronnement et que le héros n'en est pas le même » (*Romania*, XXX, p. 183). J'avoue que le caractère étranger de l'épisode de Corsout ne m'apparait pas différent suivant qu'on le place avant ou après la scène du couronnement, et que, en fût-il autrement, je n'y verrais pas une raison pour conclure à la priorité d'un ordre sur l'autre [1]. Par contre, je me représente mal l'épisode du couronnement à Tours suivant immédiatement celui du couronnement à Aix ; les deux événements devant se produire à plusieurs années de distance, il fallait remplir cet intervalle, il fallait aussi éloigner Guillaume, car, lui présent, une nouvelle rébellion eût été impossible. Le voyage de Guillaume à

1. Une raison plus sérieuse existe de considérer cet épisode comme « étranger au reste du Couronnement », c'est que Guillaume y est le champion, non pas de Louis, mais du pape et de saint Pierre (v. 1062, 1236). Guillaume se trouve à Rome en pèlerin lorsque les ennemis se présentent [illegible] de la ville, c'est à la prière du pape qu'il se met à la tête des troupes pontificales, et c'est pour lui et pour l'Église qu'il va se battre. Sa proposition d'envoyer demander à Louis « que il nous vieigne et secorre et aidier » (v. 363), n'implique naturellement pas que l'intérêt de l'empereur soit en jeu ; elle n'est d'ailleurs qu'une formule, un lieu commun — d'autant plus maladroit ici que Guillaume, moins que personne, ne doit ignorer combien Louis est incapable de lui venir en aide [illegible] revendique les droits de Charlemagne, en déclarant à Corsolt que

> Par dreit est Rome nostre empereor Charle,
> Tote Romaigne et Toscane et Calabre ;
> Saint Pere en est et li apostoiles [illegible]
> Et l'apostoile qui desouz lui le [illegible]

Ces vers faisaient-ils partie du poème primitif ou ont-ils été ajoutés ? Si l'on en fait abstraction, l'idée que Guillaume [illegible] pour l'empereur en même temps que pour le pape disparaît complètement de l'épisode. Tout au plus pourrait-on la soupçonner dans un autre passage, qui se prête à deux inter-

Rome, avec ou sans le combat contre Corsolt, satisfait à cette double exigence.

Le *Coronement de Looïs* raconte trois scènes différentes du couronnement ou de l'intronisation de Louis : une à Aix avant la mort de Charlemagne, une à Tours après sa mort, enfin une à Rome. M. Jeanroy en ajoute une quatrième, en supposant que dans le poème primitif, « la tentative d'Arneïs, distincte du couronnement, ne se produisait qu'après la mort de Charlemagne ».

Cette hypothèse est fondée sur les invraisemblances du récit actuel, sur « le rôle quasi grotesque prêté à Charlemagne, qui ne nous surprendrait pas dans un de ces poèmes de la décadence où il était presque devenu un personnage de comédie », mais qui « est inadmissible dans un récit remontant, pour ainsi dire, au lendemain de sa mort » ; sur l'intervention mal motivée de Guillaume ; sur le fait que les rédactions en prose placent l'épisode d'Arneïs après celui de Corsolt, c'est-à-dire, ce qui importe davantage, après la mort de Charlemagne. « Dans ces deux rédactions, cette disposition a eu une conséquence singulière : le traître Arneïs y devient fils du duc de Normandie Richard ; cette fusion des épisodes d'Arneïs et d'Acelin s'explique naturellement par le fait que, dans la source de ces deux rédactions, ils se suivaient immédiatement, la scène du couronnement proprement dit et le pèlerinage de Guillaume les précédant l'un et l'autre. C'est aussi dans le même ordre (Corsolt, Arneïs, Acelin) que les événements sont présentés dans le résumé du *Charroi*. Enfin, c'est également après la mort de Charlemagne que

---

prétations opposées, et qui est placé entre les branches II et III. Lorsque Guillaume quitte Rome pour rentrer en France, le pape lui dit :

Ci remandra Galafres l'amirez,
De vostre part avra Rome a guarder..

Et Guillaume lui répond :

De folie parlez :
De traïsune ne fui onques retez ;
D'or en avant m'en dei je bien guarder (v. 1419-23).

Guillaume commettrait une trahison s'il faisait garder Rome en son propre nom. Mais à qui appartient-elle ? au pape ? ou à l'empereur ? Que l'on compare à la branche II la branche IV, qui en est une imitation : ici les intérêts de la France sont d'un bout à l'autre au premier plan.

se place la tentative d'Arneïs dans les allusions faites à notre poème par d'autres chansons de geste » (*Romania*, XXV, p. 373).

M. Bédier, qui se méfie des conjectures reposant sur de simples combinaisons logiques, qui n'admet pas que le poème primitif remonte à la date assignée par M. Jeanroy, et n'a par conséquent pas les mêmes raisons que ce dernier de trouver invraisemblable le caractère de Charlemagne, qui ne croit pas à l'addition ultérieure de l'épisode d'Acelin, accepte cependant la « restauration » de M. Jeanroy, parce que divers textes, indépendants les uns des autres, témoignent que leurs auteurs connaissaient un poème du *Couronnement* différent de celui que nous avons et qui plaçait la trahison d'Arneïs après la mort de Charlemagne.

Cette hypothèse de M. Jeanroy est, à mon avis, bien moins vraisemblable que la leçon dont elle prétend à supprimer les invraisemblances. M. Jeanroy estime que les différentes branches du poème ont été composées à différentes époques : à la branche qui racontait le couronnement de Louis du vivant de son père et « qui doit avoir constitué le poème primitif », en a été ajoutée une seconde, qui racontait la tentative d'Arneïs, après la mort de Charlemagne, puis, à la suite de celle-ci, une troisième, qui lui ressemblait comme une sœur, et avait pour sujet la tentative d'Acelin. Enfin, à ces trois branches, deux autres furent encore annexées : l'épisode de Corsolt fut intercalé entre la première et la seconde, et l'épisode de Gui d'Allemagne fut inséré dans la troisième. « Quand l'épisode d'Acelin fut inséré, il se trouva naturellement suivre celui d'Arneïs ; l'auteur de notre rédaction, frappé de la ressemblance entre ces deux épisodes et voulant peut-être éviter qu'ils se confondissent, crut bien faire en déplaçant celui d'Arneïs, et il ne trouva rien de mieux que de l'intercaler dans la scène du couronnement, au risque d'en dénaturer complètement le caractère » (*Rom.* XXV, p. 374). Certes il aurait pu trouver mieux : il pouvait supprimer l'un des deux récits qui faisaient double emploi ; il pouvait aussi, s'il ne voulait rien perdre, intercaler l'épisode de Gui entre celui d'Arneïs et celui d'Acelin. Mais fondre l'épisode d'Arneïs avec celui du couronnement de peur qu'il ne se confondît avec celui d'Acelin, n'était-ce pas se jeter à l'eau par crainte de la pluie ? Je m'explique d'ailleurs difficilement que deux récits

racontant le même événement, et ne différant que par le lieu de la scène et le nom d'un des acteurs, aient pu être juxtaposés ; je ne me l'explique pas du tout si, comme le croit M. Bédier, les deux récits sont du même auteur.

A l'appui de sa thèse, M. Jeanroy considère comme interpolées les laisses VIII, IX et XI. Mais, si on les supprime, que restera-t-il du poème primitif ? Un sermon de Charlemagne. Est-ce assez pour une chanson de geste ? Le motif de la condamnation de la laisse VIII n'est pas indiqué, et je ne l'aperçois pas ; la suppression de la laisse XI est insuffisamment justifiée : « L'annonce de la mort prochaine de l'empereur, dans la XIe, introduit un nouveau discours de Charlemagne à son fils ; mais il n'est pas naturel que deux morceaux si semblables aient été placés à si peu de distance ; ils faisaient originairement partie du même ensemble » (*Ibid.*, p. 374, note 2). Cette laisse, qui n'a que 7 vers, raconte que, la cérémonie de la chapelle étant terminée, chacun rentra chez soi, les invités à leurs hôtels et l'empereur à son palais, où il adressa de nouveaux conseils à son futur successeur. Il n'y est pas annoncé que l'empereur va mourir, mais qu'il vivra encore cinq ans, et ce n'est pas cette annonce qui introduit le nouveau discours de l'empereur. Quant à la laisse IX, son tort est de raconter la tentative et la mort d'Arneïs. M. Jeanroy lui reproche aussi d'avoir 69 vers, tandis que la moyenne des huit premières est seulement de 10 vers. Elle a 70 vers, mais la XIIIe, qui fait partie de la même branche, en a 76 : toutes deux assonent en *-ié*, et c'est ce qui explique leurs dimensions. Les strophes en *-ié* sont les plus longues, et sur 2690 vers que compte le poème, plus de 1120 ont cette terminaison.

Si l'on retranche au début et à la fin de la laisse IX les 22 vers où Charlemagne a la parole, il en restera 48 pour représenter l'épisode primitif d'Arneïs. C'est vraiment peu.

M. Jeanroy appelle en témoignage à l'appui de sa thèse d'abord les rédactions en prose dont j'ai parlé précédemment et les allusions à notre poème contenues dans d'autres chansons de geste. J'ai montré que c'est la tentative d'usurpation des Normands que racontent les textes en prose, et non celles d'Arneïs : leur témoignage n'est donc pas à retenir. Quant aux indications fournies par les chansons de geste, je vais les passer en revue.

Dans le *Charroi de Nîmes*, c'est « quant Charlemagne volt » couronner son fils qu'Arneïs « volt la corone par devers lui atraire », et fut tué par Guillaume, en présence du pape ; exactement comme dans notre poème. Si donc c'est, ainsi que le dit M. Jeanroy, « l'auteur de notre rédaction » qui a introduit la tentative d'Arneïs dans la scène du couronnement, c'est bien notre rédaction qu'a connue l'auteur du *Charroi de Nîmes*, et par conséquent on ne doit pas chercher dans ce poème des renseignements sur les rédactions antérieures du *Coronement Looïs*. Si, au contraire, on veut que l'auteur du *Charroi* ait connu une rédaction du *Coronement* antérieure à celle qui nous est parvenue, il faut admettre que la tentative d'*Arneïs* avait lieu du vivant de Charlemagne déjà dans cette rédaction ancienne.

Le *Siège de Narbonne* dit que Charlemagne, très affaibli et « boisiez de trestouz ses subgis », a fait mander Guillaume à son aide, et que celui-ci s'est aussitôt mis en route « vers Ais la Chapelle » (ms. B. N. fr. 24369). C'est donc du vivant de l'empereur que la conspiration eut lieu, comme dans notre rédaction.

Le *Siège de Barbastre* résume en 14 vers le couronnement de Louis à Aix. Louis, n'osant pas prendre la couronne à cause des recommandations de son père, Guillaume la lui pose sur la tête (ms. B. N. fr. 1448, f° 135 r°). Dans ces vers il n'est pas question d'Arneïs ; cette absence pourrait s'interpréter en faveur de la thèse de M. Jeanroy, mais elle peut s'expliquer aussi tout autrement.

Dans la seconde rédaction du *Moniage Guillaume*, un messager dit à Louis, en parlant du marquis au Court Nez :

> Ja vous corona il
> Par vive force, voiant vos ancïns,
> Quant il volorent coronei Hernais
> Li gentiens hom sour le chief le tassist.
> N'ot si conte qui le contredesist.
> A son pooir l'a volentiers ceint,
> Si l'a adic l'onour a mainteni. (v. 3[illegible], [illegible])

Rien dans ces vers qui soit en contradiction avec notre rédaction.

La chanson d'*Aliscans* fait trois fois allusion à notre poème. La première fois, Guillaume, fou de colère devant l'ingratitude de Louis, pénètre tout armé dans la salle où la cour est réunie, et crie au roi :

Loëis, sire, chi a male saudee :
Quant a Paris fu la cours assemblee,
Que Charlemagne ot vie trespassee,
Vil te tenoient tot chil de la contree.
De toi fu France toute desiretee,
Ja la corone ne fust a toi donee,
Quant je soffri por vos si grant mellee
Ke, maugré aus, fu en ton ciel posee
La grans corone ki d'or est esmeree.
Tant me douterent n'osa estre veee ;
Mavaise amor m'en avés or mostree (éd. Guessard, v. 2754-61).

Quelques instants après, Guillaume dans un nouvel accès de colère, interpelle encore le roi :

Quant on te vaut dou tot desireter
Et fors de France et chacier et jeter,
Je te reting et te fis corouner ;
Tant me douterent ne l'oserent veer,
Et a mon pere te fis ma suer douner ;
Plus hautement ne la poi marier,
Ne jou ne soi en nul sens esgarder
Ou tu peüsses mellor feme trover.
Quant tu veïs que je t'oi fait monter,
Par droite force la corone porter,
Tos les barons fis a tes piés aler,
N'i ot si cointe qui l'osast refuser;
Tu me vausis quite France clamer,
Mais je ne vauc envers toi meserrer,
Ains me laissasse tos les membres coper [1].
Tu me juras, que l'oïrent mi per,
Ke, s'en Orange m'assaloient Escler,
Ne me fauriés tant com puissiés durer (v. 3043-60).

---

1. Louis dans le *Charroi de Nîmes* offre à Guillaume le quart de son royaume (v. 388-411), puis la moitié et la couronne (v. 529-32).

Enfin, lorsque Guillaume veut rentrer dans Orange et ôte son heaume pour se faire reconnaître,

> Dame Guibors l'esgarde apertement,
> Voit sor le nés la boce aparissant
> Ke li ot faite Isorés de Monbrant
> Tres devant Rome en la bataille grant :
> Li quens l'ocist si kel virent set cent (v. 4071-76).

Le païen qui, dans le couronnement, blessa Guillaume au nez devant Rome et que Guillaume tua, s'appelle Corsolt : en conclura-t-on que l'auteur d'Aliscans a connu une rédaction où son nom était Isoré de Monbrant ? Il y a ici confusion entre le géant tué par Guillaume sous les murs de Rome et celui que dans le *Moniage Guillaume* il tue devant Paris, et qui s'appelle Isoré [1].

La seconde allusion se réfère à la fin du *Coronement Looïs* et au *Charroi de Nimes*. Quant à la première, pourquoi se rapporterait-elle à la tentative d'Arneïs plutôt qu'à celle d'Acelin ? L'usurpateur n'est pas nommé. C'est à Paris que les traîtres sont assemblés et non à Tours, mais il en est de même dans le *Charroi*. La scène est d'ailleurs visiblement inspirée par ce dernier poème.

Les *Enfances Vivien* aussi rappellent à plusieurs reprises notre poème :

> Seignor baron, ce fu a icel terme
> Que France fu en dolor et en guerre.
> Charles fenist a Ais en la chapele.
> Tel sepouture n'ot onques rois en terre.
> Il ne gist mie, ainz se siét tout a certes,
> Encor le sevent li baron de la terre.
> Loys ses filz, li preuz et li honestes
> Estoit mout juenes et enfes a cel terme.
> La grant courone li mist ou chief Guillermes,
> Par quoi le servent li chevalier honeste (v. 419-428).

Plus loin, Garin d'Anseüne, comme Guillaume dans le *Charroi de Nimes*, reproche au roi son ingratitude :

1. Le surnom de *Monbrant* ne figure dans aucune des deux rédactions du *Moniage* ; c'est, ou une addition de l'auteur d'*Aliscans*, faite pour les besoins de la rime, ou une faute pour *de son [illegible]*.

Je vous vi ja trebuchier et cheoir.
La flor de France et li bruis vous failloit
Quant dans Guillaumes, mes freres, li courtois
Vous redreça, fust a tort fust a droit,
La grant couronne vous fist el chief seoir.
Par lui vous servent Alemant et Tiois
Et Bourgoignon, Angevin et François
Et Berruier et tuit li Herupois (v. 2706-13).

Puis c'est Bernart de Brabant qui répète la même scène :

Droiz empereres, mal estes entenduz :
Je vous vi ja trebuchié et cheü,
La flors de France vous failloit et li bruis
Et li baron, et chauf et chevelu.
Li cuens Guillaumes, mes freres, leva sus,
La grant corone vous mist el chief desus.
Par lui vous servent li grant et li menu :
Or nel prisiez la monte d'un festu (v. 2762-69).

Et c'est Guillaume lui-même, mais uniquement dans le ms. D, qui reprend le thème de ses frères et le développe :

Je vos vi ja trebuchier et verseir.
La flor de France vos failloit, Deus le seit,
Cant on voloit .j. autre coroneir ;
Parmi ous tous vos alai releveir.
Tel li donai de mon poing sor le neis
Que l'abati par delés .j. piler,
A poi li oil ne li furent volei.
La m'assaillit son riche parentei ;
Je traïs l'espee au pont d'or noielei,
Si lor coru irés comme sengleir,
A un milier en fis les chiés voleir.
De mains barons fui lo jor defiés,
Vos en foïstes a Loon la citei.
Lai commensai mes guerres a meneir
Et les compaignes des soldoiers mandeir,
Tant espleitai a l'aiüe de Dei
Dedens trois ans aconplis et passeis
Tos les meillors fis a vos piés aleir
Et de vos prenre quites ses erités.
Or estes riches, si ne m'en savés grei (Ms. 1448, v. 2873-92).

M. Jeanroy a déjà cité le premier et le dernier de ces passages, en regrettant qu'il ne soit pas possible de décider avec certitude si l'auteur a en vue Arneïs ou Acelin ; il croit cependant que dans le premier il s'agit d'Arneïs (*Rom.* p. 373, note 4) et dans l'autre d'Acelin (*Ibid.*, p. 371) [1]. C'est bien d'Arneïs qu'il est question dans les quatre passages qui sont solidaires les uns des autres et se rapportent au même épisode : le second et le troisième citent des vers du premier (cf. v. 427-28, 2710-13, 2767-68), et le quatrième, deux vers du second et du troisième (cf. v. 2706-7, 2763-64, 2873-74). D'autre part, la première citation est empruntée au récit de la tentative d'Arneïs dans la version D du *Coronement* : c'est la laisse IX (v. 277-286), dont non seulement des vers, mais l'assonance ont été conservés :

> Quant mors fu K. a la chenue teste,
> En l'en porta a Aix en la chapelle. [2]
> Teil sepulture n'avra mais rois en terre.
> Il ne gist mie, ançois i siét a certes (*Cor.*, ms. D, v. 277-80).

Notons encore que Garin d'Anseüne et Bernart de Brabant se donnent, dans les *Enfances Vivien*, comme ayant assisté au couronnement ; or, dans le poème du *Coronement Looïs*, aucun des frères de Guillaume n'est présent, sauf dans la version D, qui désigne nommément Garin d'Anseüne. D'ailleurs le quatrième passage est spécial au manuscrit D des *Enfances*, et c'est en conformité avec la version D du *Coronement* que Guillaume n'y tue pas le traître, mais se contente de l'abattre à terre d'un coup de poing, et que les événements de la cinquième partie de notre poème y suivent ceux de la première, sans tenir compte des branches II à IV.

Bref, c'est à la version D du *Coronement* que l'auteur des *Enfances Vivien* se réfère directement ; cette version place la

1. M. Jeanroy introduit cette citation comme une [illegible] d'Arneïs, mais dans son commentaire (p. 370) il la rattache [illegible] d'Acelin. C'est au dernier qu'il faut, et je suppose qu'au lieu de [illegible] hypothèse (p. 370), il faut lire « dernière ».

2. Charles étant mort à Aix, on n'avait pas à le porter. Cette [illegible] n'existe pas dans les *Enfances Vivien*, qui réunissent le premier hémistiche du vers précédent au second de celui-ci.

tentative d'Arneïs avant la mort de Charlemagne, les *Enfances Vivien* la placent après : c'est donc leur auteur qui a lui-même opéré cette interversion.

Cette constatation est très intéressante, moins parce qu'elle écarte définitivement le témoignage des *Enfances Vivien* que parce qu'elle nous montre avec quelles réserves il faut se servir des allusions. La précision avec laquelle l'auteur de ce poème cite des vers du *Coronement* prouve qu'il en avait le texte sous les yeux ou qu'il le savait par cœur : c'est donc bien volontairement qu'il a interverti les dates du couronnement du fils et de la mort du père. Cette altération n'a, du reste, rien de surprenant, le couronnement des rois étant plus habituel après qu'avant le décès de leurs prédécesseurs. S'il en est ainsi, quelle confiance serait-on tenu d'accorder à pareille correction, au cas où elle se retrouverait dans une allusion faite de souvenirs moins précis ? Je ne fais pas cette observation en vue des textes qui me restent à examiner, car le cas ne s'y présentera pas.

De même que les *Enfances Vivien*, les *Narbonnais* font mourir Charlemagne avant la tentative d'Arneïs, mais dans quelles conditions ? L'empereur avait adoubé les six fils aînés d'Aimeri :

> Par aus fu Charles essauciez et levez
> Et en toz leus cremuz et redoutez ;
> Et après lui, quant il fu desvïez,
> Refu ses fiz Looïs queronez :
> Se il ne fussent, tost fust deseritez,
> Mais par aus fu maintenuz et gardez (v. 3257-62).

Et plus loin :

> Quant morz fu Charles li roi poesteïs,
> En la chaiere l'ont en seant assis.
> Ou regne en ot granz noise et granz estris,
> Qu'après lui voudrent queroner Ernaïs
> Pour ce qu'iert riches et enforciés d'amis.
> Deserités en fust rois Looïs
> Ne fust Guillaumes au Cort Nés le marchis
> Qui desor toz en a hardement pris.
> Par sa fierté ocist cel Ernaïs
> Et si rendi la terre et le païs

A Looïs malgré ses anemis.
Einsi rendi Guillaumes li marchis
A Looïs le bon roi seignoris
La querone de France.
Mont fist Guillaumes li marchis a proisier,
Qui Looïs son seignor droiturier
Rendi son regne dont l'en le volt boisier (v. 5331-47).

. . . . . .

A la cort a .iij. fils conte Aimeri,
Cel de Nerbone, qui tant est poestis,
Qui ont fet roi de l'enfant Looïs,
Mais ainz que fust queronez a Paris
Ot grant tribol en France (v. 5551-55).

Je ne m'arrêterai pas aux expressions *rendi la terre et le pays*, *rendi la querone*, *rendi son regne*, qui semblent indiquer que Louis avait dû quitter son pays, comme dans l'épisode III de notre poème, où il s'est enfui à Tours, dans la cinquième partie, où il fut mis en sûreté à Laon, et dans la version en prose, où il s'est réfugié à Melun. Mais j'insisterai davantage sur l'assertion que les fils d'Aimeri ont pris part au couronnement du roi. Où est mentionnée leur participation à cet événement ? On l'a vu plus haut : dans la version D du *Coronement*, où Garin d'Anseüne ceint l'épée au roi (v. 165) après que Guillaume lui a posé la couronne sur la tête, et dans les *Enfances Vivien*, où Garin d'Anseune et Bernart de Brabant rappellent qu'ils ont assisté au couronnement. Garin, Bernart et Guillaume, disent les *Enfances Vivien*; « .iij. filz Aimeri », disent les *Narbonnais*. Comme le ms. D du *Coronement*, comme les *Enfances Vivien*, les *Narbonnais* rappellent aussi que Charles, après sa mort, fut « en la chaiere en seant assis ». Sans affirmer que l'auteur du *Narbonnais* a connu les *Enfances Vivien*, je crois, tout au moins, qu'il lui aurait suffi de connaître ce poème pour parler du couronnement de Louis et d'Arneïs dans les termes où il l'a fait.

Dans *Lober und Maller*, roman allemand du xve siècle, qui remonte, par plusieurs intermédiaires, à un roman français du xive, on trouve « un résumé très bref de l'histoire de la tentative faite par Ernaïs d'Orléans pour s'emparer de la couronne de France au détriment de Louis fils de Charles, l'auteur place

cette tentative après la mort de Charles, comme la chronique française des ms. Bib. Nat. 5003, et sans doute Albéric de Trois Fontaines » (G. Paris, *Revue Critique*, V (1868), p. 382, note 1). G. Paris, à qui j'emprunte ces lignes, ne connaissait la compilation dont il s'agit que par un rajeunissement de K. Simrock, fait en 1868, d'une traduction allemande, faite en 1437, d'un roman français en prose, fait en 1406 d'après un roman français, qu'on suppose avoir été en vers et remonter au XIVe siècle, par ailleurs absolument inconnu. Qui a introduit *Jorneias*, c'est-à-dire *Arneïs*, dans cette composition ? Est-ce l'auteur du poème français ? Est-ce la princesse qui l'a mis en prose ? Est-ce l'autre princesse, qui a traduit cette prose en allemand ? Personne ne peut le dire. Il semble au reste que ce roman soit apparenté, comme l'a remarqué G. Paris, aux chroniques dont j'ai parlé plus haut, qui font d'Arneïs le fils du duc de Normandie.

Si l'on ne peut invoquer ni le témoignage des textes en prose, ni celui d'*Aliscans*, ni celui des *Enfances Vivien*, ni celui des *Narbonnais*, ni celui de *Lohier et Malart*, quels arguments restera-t-il pour soutenir que la tentative d'Arneïs n'a pas toujours été réunie à la scène du couronnement à Aix, en présence de l'empereur Charles ? Aucun.

Je ne terminerai pas cette discussion sans y ajouter encore une citation, qui ne prouve pas que la conspiration d'Arneïs ait eu lieu avant ou après la mort de Charlemagne, mais qui montre quelle liberté les auteurs de chansons de geste se permettaient à l'égard de leurs devanciers, et nous met en garde contre le danger d'attribuer à leurs variantes une importance excessive :

Entendés, sire roys,
Hardrés li vieus, ki mest encontre Artois,
T'eut en baillie .xiij. ans et .iiij. mois ;
Couronna vous tout malgré les François,
N'i ot si cointe ki fust outre son pois,
Que trayson peüst en lui veoir.
(*Anseïs fils de Gerbert*, ms. B. N. fr. 4988, f. 236 vo).

J'ai déjà cité ces vers autrefois et je m'étonne que depuis il ne se soit trouvé personne pour prétendre que, dans le poème

primitif du couronnement, le défenseur de Louis était Hardé le Vieux, à qui Guillaume aurait été substitué lors de la fusion des branches en un seul poème. Cette hypothèse ne serait pas difficile à soutenir, elle aurait le mérite de la nouveauté, et l'avantage sur beaucoup d'autres de reposer sur un texte précis.

Les origines historiques des différentes parties de notre poème ont été l'objet de nombreuses recherches, qui n'ont guère donné jusqu'ici que des résultats plutôt négatifs, et qui laissent peu d'espoir d'en donner jamais beaucoup d'autres.

Le couronnement solennel de Louis à Aix par Charlemagne, en présence des évêques, abbés, ducs, comtes et autres princes, eut lieu réellement en 813 ; la plupart des historiens contemporains relatent le fait, et le récit de notre poème rappelle singulièrement celui d'Eginhard et surtout celui de Thégan, au point qu'il paraissait à Léon Gautier « en partie calqué » sur ces deux textes. Il n'est pas douteux que le souvenir de cet événement ne soit à la base de la première partie de notre poème. Tous les chroniqueurs témoignent que cette cérémonie ne rencontra aucune opposition : il faut donc, pour expliquer les rôles d'Arneis et de Guillaume, admettre que le poème a été composé à une date assez éloignée des événements pour que la légende, si légende il y a, ait altéré l'histoire, ou que le trouvère ait pu associer des éléments étrangers ou purement imaginaires à des faits réels.

Gaifier, roi de Capoue, est apparemment Gaifier, prince de Salerne [1], et le fait historique qui a livré son nom à la légende ne peut être que le siège de Salerne en 873 [2]. Qu'au vague souv

1. Outre Gaifier, prince de Salerne, et Gaifier, duc d'Aquitaine, personnages historiques, la légende connaît encore un [illegible] Gaifier, qui est mentionné dans un jeu parti inédit de Jehan de Grieviler et Jehan Bretel [illegible] de la *Bibliographie* de G. Raynaud :

Chius qui largement s'i fie
[illegible]
Aussi que uns hons tresbus
Qui cuide avoir trouvé le [illegible] Gaifier [illegible]

Cf. la note au v. 2320 de ma seconde [illegible]

2. M. Bédier (*Des [illegible]*, p. [illegible]) [illegible] Gaifier

venir de cet événement soit associé dans la seconde partie de notre poème le souvenir non moins vague d'autres luttes contre les Arabes dans le sud de l'Italie ou sous les murs de Rome, c'est très vraisemblable. C'était l'opinion de G. Paris, qui, après avoir rappelé la destruction de Capoue par les Sarrasins, en 840, le siège de Salerne, en 873, la prise de Rome, en 846, les victoires remportées par les papes sur les Sarrasins, en 854, en 877, en 916, concluait : « Notre chanson ne renvoie peut-être à aucun fait précis, mais elle contient des traces de souvenirs confus, groupés autour de trois noms : Rome, Capoue et Guaifier de Salerne devenu Guaifier d'Espolice » (*Rom.*, XXX, p. 182).

Dans ma première édition, je terminais mon étude sur l'origine historique de la troisième branche par cette conclusion : « Mon opinion est que la troisième partie du *Coronement Looïs*, dans sa rédaction actuelle, doit nous rappeler, non un fait particulier et isolé, mais des événements continus et constants, tels que les soulèvements des vassaux sous les derniers Carolingiens et même sous Hugues Capet » (p. LVIII). Pour M. Jeanroy, c'est à

---

a rappelé le nom du prince sarrasin de Tarente, *Apolaffar*, mentionné dans la Chronique de Salerne, mais ne s'est pas arrêté à ce rapprochement. M. R. Zenker (*Die Zweite Branche du Couronnement de Loois*, p. 216) l'a repris, mais comme cet Apolaffar est d'une date trop ancienne pour sa thèse, il a proposé de le remplacer par un homonyme du XIe siècle. G. Paris n'attachait aucune importance au nom « Golafre ou Galafre, qui peut bien à l'origine avoir été le nom défiguré d'un émir musulman, mais qui avait passé dans l'onomastique courante des chefs sarrasins » (*Rom.*, XXIX, 121). Je crois au contraire que l'identification *Apolaffar* : *Galafre* doit être prise en considération. Et d'abord elle est établie par des formes intermédiaires. Dans d'autres chansons de geste, outre *Galafre* on trouve *Agolafre*. Les deux noms désignent deux personnages différents dans *Aliscans* (*Galafer*, p. 12, *Agolafre*, p. 192) et dans les *Narbonnais* (*Galafre*, v. 7345, 7370, *Agolafre*, var. *Agalafre*, v. 7441), mais dans *Fierabras*, c'est le même qui est appelé, suivant les mss., *Galafre*, p. 130, 132, *Golafre*, p. 146, *Agolafre*, p. 129, 141-145, 147, 155 (je crois que dans les deux exemples de cette dernière page, on doit lire *Agolafre* au lieu de *a Golafre*). D'autre part, s'il est certain que ce nom se retrouve dans de nombreuses chansons de geste (cf. ma *Table des noms propres des chansons de geste*), il ne l'est pas moins que l'auteur du premier poème où il figure ne l'a pas emprunté à l'onomastique courante. La question est de savoir quel est ce poème.

la période qui vit s'opérer le changement de dynastie que semble, sans contestation possible, se rapporter le récit du poète » (*Rom.*, XXV, p. 361); ce ne sont pas des faits historiques précis, mais un état d'esprit que notre chanson veut peindre (*Ibid.*, p. 363, 365). Je ne vois pas une grande divergence entre ces deux opinions. Mais j'ajoutais aux lignes ci-dessus rappelées « que certains faits plus saillants, comme la captivité de Richard [à la cour du roi Louis] et la trahison des Normands [qui attirèrent le roi sous un prétexte pacifique et le firent prisonnier, après avoir massacré une grande partie de sa suite] ont dû cependant avoir une plus grande part dans la légende ; qu'enfin, parmi les défenseurs du roi, on peut bien admettre Guillaume de Montreuil, mais qu'il faut surtout compter les ducs d'Aquitaine, Guillaume Tête-d'Étoupes et notamment Guillaume Fièrebrace, celui qui ne voulut pas reconnaître Hugues Capet à son avènement, et qui a probablement donné, en cette occasion, son surnom au Guillaume épique » (p. LIX). Malgré les formules dubitatives qui introduisent chacune de ces propositions, elles ne répondent plus à mon scepticisme, qui, du reste, enveloppe non seulement mes explications d'antan, mais aussi toutes celles qui ont été données depuis, et particulièrement le rapport que M. Jeanroy croit voir entre le rôle du clergé dans la substitution des Capétiens aux Carolingiens, et le caractère clérical de la conspiration racontée dans la troisième partie de notre poème.

La branche IV ne peut être rapprochée de l'histoire que par le souvenir de Gui de Spolète (mort en 874), devenu Gui l'Allemand.

Dans la cinquième partie du poème, MM. Becker et Jeanroy (cf. ci-dessus, p. 334) voient simplement la suite de la branche III, coupée par l'intercalation de la branche IV. Si l'on admet l'addition ultérieure de la branche IV, cette hypothèse est plausible. On peut cependant aussi, même en admettant cette hypothèse, considérer la dernière partie comme une simple conclusion du poème, devant montrer Guillaume fidèle à son rôle de protecteur de Louis jusqu'au jour où celui-ci sera en état de se passer de ses services. On peut supposer enfin, et ce n'est que substituer une conjecture à une autre, que ces vers ont pour objet de préparer la scène initiale du *Couronnement Nimes*.

Dans l'étude des origines historiques de notre poème, l'identification de Guillaume occupe une place prépondérante. Les recherches à faire en vue de cette identification doivent s'orienter dans des directions très diverses suivant que l'on considère le poème comme formé par la fusion de plusieurs chansons soit originairement indépendantes, soit successivement composées pour être incorporées à un poème primitif ; ou comme un tout sorti en entier de l'imagination d'un poète ; suivant la base historique attribuée aux différentes parties ; suivant la date qu'on assignera à chacune de celles-ci ; suivant le rang qu'occupe le poème dans la chronologie des nombreuses chansons du même cycle. Des solutions proposées pour ces problèmes dépend la réponse à cette question : Qui représente Guillaume ? Si, par exemple, les différentes parties de la chanson actuelle ont jadis vécu d'une vie indépendante, chacune d'elles pouvait célébrer son héros propre, qu'il s'appelât Guillaume ou autrement, et lors de la réunion des branches, un de ces héros a dû se substituer aux autres. Si, au contraire, les différentes parties du poème ont été composées pour être adjointes à un poème préexistant, il est évident que le principal personnage du poème primitif fut aussi celui des additions. Le champ des recherches ne changera pas moins avec les dates de composition et si même le poème entier est postérieur à la constitution de la famille épique de Guillaume, la recherche des origines de ce lignage n'appartient plus à l'étude du *Coronement Loois*.

Les solutions proposées jusqu'ici des nombreux problèmes relatifs à la composition du poème, à sa date, à ses origines historiques, ne sont que des hypothèses, plus ou moins ingénieuses, très divergentes les unes des autres et souvent contradictoires. Les meilleures sont loin de s'imposer. On ne peut donc répondre à la question posée plus haut : Qui est Guillaume dans le *Coronement Loois* ? que par des conjectures fondées sur d'autres conjectures.

Dans notre poème, Guillaume est jeune, il n'est pas marié, il n'a encore ni terre ni revenu, il est surnommé *au Court Nez* et *Fièrebrace*. Son père est Aimeri, comte de Narbonne, sa mère s'appelle Ermengart ; il a six frères : Bernard de Brubant, Ernaud de Gironde, Garin, Bovon de Commarchis, Aïmer,

Guibert d'Andernas ; une de ses sœurs, suivant un vers dont l'authenticité n'est pas assurée, épousera le roi Louis ; une autre est mère de Gautier le Tolosan ; Bertran, Aleaume, Gaudin le Brun, Sivari, peut-être Guielin, sont ses neveux. C'est déjà la famille épique constituée.

Du XIe au XIVe siècle, neuf vicomtes de Narbonne ont porté le nom d'Aimeri. Le premier succéda à son père Bernard en 1080 et mourut en Terre Sainte en 1105. Il avait épousé Mathilde, fille de Robert Guiscard ; il eut d'elle quatre fils : Aimeri, Bérenger, Guiscard et Bernard. Son fils aîné et successeur, Aimeri II, fut tué en 1134, dans un combat contre les Sarrasins d'Espagne, à Fraga. Sa femme s'appelait Ermengart. Il ne laissa pas de fils, mais seulement une fille, nommée aussi Ermengart ,qui lui succéda comme vicomtesse.

Guillaume n'est donc le fils réel d'aucun de ces deux Aimeri, les seuls qui, par la date où ils ont vécu, puissent entrer ici en ligne de compte. Peut-il être le fils épique de l'un d'eux ? Autrement dit, peut-on supposer que Guillaume leur étant à l'origine complètement étranger dans la poésie ou dans la légende, on lui ait ensuite donné pour père l'un de ces deux Aimeri qui ont été réellement vicomtes de Narbonne ? Non. Des poèmes qui paraissent contemporains de ces deux personnages, connaissent déjà un Aimeri épique, tel le *Pèlerinage de Charlemagne*, et même un Aimeri père de Guillaume, telle la *Chanson de Guillaume*. Contestera-t-on l'âge de ces poèmes, ou niera-t-on l'authenticité, dans les poèmes les plus anciens, de tous les vers où Aimeri est mentionné ? Cependant, avec le XIIe siècle, les témoignages sur la lignée poétique d'Aimeri deviennent très nombreux et l'on ne saurait reculer indéfiniment le moment où il faudra l'admettre. C'est vers 1135-1140 que M. Densusianu [1] fixe la date d'une chanson perdue, où était célébrée la mort d'Aimeri II de Narbonne et dans laquelle il devenait le père « des orphelins épiques » qu'avaient été jusque là Guillaume et ses six frères. Mais qui admettra qu'au lendemain de la mort d'Aimeri, du vivant de sa fille et de tant de personnes qui l'avaient connu, un homme, fût-il « un poète doué d'assez de talent », ait pu le présenter comme un baron du temps de

1. *Prise de Cordres*, p. LXXIII-LXXIV.

Charlemagne et le père de tant de héros, jusque là de père et mère inconnus ? qui admettra que cette supercherie ait eu une telle fortune qu'à partir de ce jour, non seulement on ne parla plus de Guillaume sans le donner comme le fils d'Aimeri de Narbonne et d'Ermengart, mais qu'on introduisit dans tous les poèmes antérieurs des interpolations notifiant cette descendance ? En vérité Guillaume était, dans l'épopée, fils d'Aimeri, comte de Narbonne et probablement d'Ermengart avant que dans la réalité un vicomte de Narbonne reçût ce nom. C'est, comme l'a dit G. Paris, la légende d'Aimeri de Narbonne qui a fourni un nom à l'histoire et non l'histoire du vicomte de Narbonne qui a fourni un personnage à la légende.

Si le Guillaume de la première partie du *Coronement Looïs* n'est pas un personnage purement imaginaire, sorti tout armé de la légende ou de l'imagination des poètes, c'est Guillaume, comte de Toulouse, qui paraît avoir été le plus qualifié pour servir de prototype au défenseur de Louis.

Guillaume avait été nommé, en 790, duc de Septimanie et comte de Toulouse, avec charge de faire rentrer les Vascons sous l'obéissance des Francs ; il s'acquitta glorieusement de sa tâche. En 793, il se jeta au-devant des Sarrasins d'Espagne qui envahissaient la France, fut vaincu par eux sur les rives de l'Orbieu, mais après une magnifique résistance, et les Sarrasins, malgré leur victoire, repassèrent les Pyrénées. En 801 il prit une large part à la conquête de Barcelone par les armes du roi d'Aquitaine. Or ce roi d'Aquitaine, au service de qui Guillaume consacrait sa vie, était précisément Louis, qui avait à peine douze ans lorsque Guillaume fut nommé comte de Toulouse.

Ainsi, quand s'ouvrit le IXe siècle, Louis régnait sous la sauvegarde énergique de Guillaume, et pendant près de quinze ans le comte de Toulouse fut pour ce jeune roi et pour ses états un protecteur de tous les instants.

Dans le récit du couronnement de Louis, la légende fait du futur empereur un enfant ; cet enfant trouve contre ses ennemis un généreux défenseur : il était naturel que ce défenseur fût celui que Louis avait eu pendant son enfance, c'est-à-dire Guillaume.

Il est vrai que Guillaume s'était retiré du monde en 806, qu'il

était mort en 812, au plus tard en 813, qu'il ne vit donc pas l'avènement de Louis à l'empire ; mais la légende n'est pas l'histoire. Ce qui est plus difficile à expliquer, c'est que le titre de comte de Toulouse n'ait laissé aucune trace dans l'épopée et que dès les plus anciennes chansons Guillaume soit l'un des fils du comte de Narbonne.

Guillaume, quelle que soit son origine, une fois devenu le protecteur exclusif et nécessaire de Louis, put ensuite, le cas échéant, se substituer à d'autres personnages, défenseurs de la royauté contre la féodalité ou de la chrétienté contre les Sarrasins, surtout sous le règne de Louis.

D'autres poèmes, moins anciens, donnent à Guillaume une femme, nommée Guibourc. Elle était d'origine sarrasine ; jeune, elle avait été épousée par le vieux roi Thibaut ; elle s'appelait alors Orable. S'étant éprise de Guillaume, elle le délivra de la prison où le tenaient les Sarrasins dans le château d'Orange et l'aida à s'emparer de cette forteresse, à la condition que Guillaume la ferait baptiser et l'épouserait. Au baptême elle quitta son nom pour prendre celui de Guibourc. Guillaume, comte de Toulouse, avait eu deux femmes, l'une desquelles se nommait Guibourc. Cette coïncidence de noms n'est probablement pas due à un simple hasard ; il ne semble pourtant pas que le nom d'une des femmes de Guillaume ait pu être conservé par la tradition. Aurait-il été connu d'un poète par quelque document écrit ?

Certains poèmes, eux aussi de date plus récente, ont identifié le Guillaume de l'épopée avec saint Guillaume de Gellone. On sait que le comte de Toulouse est mort en odeur de sainteté dans le monastère de Gellone, qu'il avait fondé et où il s'était retiré. Comment le héros Narbonnais, après avoir cessé d'être Guillaume de Toulouse, si jamais il le fut, est-il redevenu le futur saint Guillaume ? C'est une question qui n'est pas de notre sujet, puisque dans le *Coronement Loois* aucun indice ne permet de soupçonner que dans la pensée de l'auteur le marquis au Court-Nez ait rien de commun avec saint Guillaume.

Ces questions ne se poseraient pas pour ceux qui admettraient la théorie de M. Bédier sur l'origine et la formation des chansons de geste. Suivant M. Bédier, les chansons du cycle de Guillaume sont sorties, au XIe et au XIIe siècles, d'une

entente entre les moines de Gellone, qui voulaient attirer à leurs sanctuaires les pèlerins de Saint-Gilles et de Saint-Jacques, avec des poètes, appostés aux différentes étapes de la route suivie par ces pèlerins. A tel point que, « si par maladie ou par accident le comte Guillaume de Toulouse était mort vers l'an 803 avant d'avoir pu se rendre au monastère d'Aniane et fonder le monastère de Gellone, pas une des chansons de geste et pas une des légendes de notre cycle n'existerait ; et pas une de ces chansons ni de ces légendes n'existerait si par hasard, trois siècles ou plus après la mort de cet homme dans l'abbaye de Gellone, les moines de cette abbaye n'avaient eu le souci d'attirer vers ses reliques les pèlerins de Saint-Gilles de Provence et de Saint-Jacques de Compostelle [1]. »

Le nom des femmes de Guillaume ne se trouve, aujourd'hui du moins, que dans trois documents, dont deux proviennent d'Aniane et de Gellone ; ce seraient les moines de ces monastères qui auraient communiqué le nom de *Witburgh* aux trouvères. Mais ces documents donnent aussi le nom du père et de la mère de Guillaume : *Teuderic* et *Alda* ; ceux de ses frères : *Teodoïn*, *Teodoric* et *Adalelm* ; de ses sœurs : *Abba* et *Berta* ; de deux fils : *Witcar* et *Hildebelm* ; d'une fille : *Helinbruch* ; sans compter d'autres enfants nommés en d'autres documents. Dans les chansons de geste, pas un de ces noms ne se retrouve : le Guillaume épique n'a pas d'enfant ; de ses sœurs, une seule est nommée : Blanchefleur ; il a six frères, dont aucun ne s'appelle Teodoïn, ou Teodoric, ou Adalelm ; son père est Aimeri, sa mère Ermengart. Pourquoi les moines n'ont-ils pas communiqué aux poètes qui travaillaient pour eux les noms de toute la famille aussi bien que celui de l'épouse ? ou pourquoi, puisqu'ils taisaient ces noms, ont-ils donné celui d'une des deux femmes ? Pourquoi la personnalité du comte de Toulouse a-t-elle été cachée sous celle d'un comte de Narbonne ? Mais le nombre des pourquoi que provoque la théorie de M. Bédier est infini.

Je ne prétends pas que les poèmes de geste n'aient jamais subi l'influence des clercs réguliers ou séculiers ; je crois même que, parmi les auteurs ou remanieurs de chansons, les clercs, au sens ancien de ce mot, furent plus nombreux qu'on n'est géné-

---

1. *Les légendes épiques*, I, p. 405.

ralement porté à le croire. Est-ce sous cette influence que le marqhis au Court-Nez est devenu saint Guillaume ? C'est très possible. Est-ce à elle qu'on doit la substitution de Guibourc à Orable ? Peut-être.

Dans le *tableau chronologique* placé à la suite de son manuel de *La Littérature française du moyen âge* (3e édition), G. Paris date la « rédaction définitive » du *Coronement Looïs* de 1150 environ et le *Charroi de Nimes* du premier tiers du XIIe siècle. Il m'est impossible d'accepter ces dates. En les donnant, G. Paris supposait qu'il a existé une version du *Coronement* dont l'ordre des parties n'était pas celui de la rédaction actuelle ; que cette version était la plus ancienne ; que c'est sur elle et avant l'établissement de l'ordre définitif des parties que le *Charroi* a été composé. Si l'on admettait toutes ces propositions — et je n'en admets aucune — il resterait encore à démontrer que le *Charroi de Nimes* que nous connaissons, le seul que G. Paris ait pu dater, n'est pas, aussi bien que la rédaction actuelle du *Coronement*, le rajeunissement d'une rédaction antérieure. Mais j'estime que toutes ces hypothèses sont vaines, que la croyance à une version ancienne du *Coronement*, différente de la rédaction connue par l'ordre des deux premières parties et par le contenu de la quatrième, doit être abandonnée. Le *Charroi* repose sur un *Coronement* composé de tous ses éléments, rangés dans l'ordre où les présente la rédaction conservée.

La seule version du *Charroi* que l'on connaisse est celle qu'on peut reconstituer à l'aide des mss. encore existants ; elle contient, dans ses premiers vers, des emprunts incontestablement faits à la version du *Coronement* conservée par les mêmes manuscrits ; elle lui est donc postérieure. Si elle est du premier tiers du XIIe siècle, celle du *Coronement* est au plus tard du premier tiers du XIIe siècle ; si au contraire, le *Coronement* est des environs de 1150, le *Charroi* est au plus tôt de 1150.

Pour M. Jeanroy, notre rédaction n'est « pas antérieure à 1150 et serait peut-être même postérieure de quelques années », parce que la famille de Guillaume y figure déjà au complet ; parce qu'il y est fait mention d'Orable, et parce que c'est sous l'influence du *Charroi de Nimes* et de la *Prise d'Orange* que Guillaume y est un jeune homme (*Rom.*, XXV, p. 381). La *Chanson*

de Guillaume, découverte depuis la publication de M. Jeanroy, a fait justice du dogme, si souvent invoqué, qui voulait que la famille de Guillaume ne fût pas ancienne. Le vers où est mentionnée Orable est très probablement interpolé [1], comme le prouvent, entre autres, les fiançailles de Guillaume avec la fille de Gaifier. M. Jeanroy voudrait que Guillaume fût d'âge mûr dans le *Coronement* : j'avoue ne pas comprendre pourquoi, et je n'aperçois aucune contradiction entre l'âge du héros et ses actes. Il est jeune dans le *Coronement* ; plus âgé dans le *Charroi* : il ne pouvait en être autrement. Enfin, en supposant que l'auteur du *Coronement* eût connu le *Charroi*, quelles raisons empêcheraient qu'il l'eût suivi immédiatement ? Mais, je le répète, je sais que le *Charroi* doit beaucoup au *Coronement*, et je ne vois pas que le *Coronement* doive rien au *Charroi*. Les emprunts ci-dessus rappelés de ce dernier poème au précédent sont hors de contestation. On pourrait en signaler d'autres, faits non plus au fond, mais à la forme même.

Des cinq premiers vers du *Charroi*, quatre proviennent, avec changement d'assonance, de la première laisse du *Coronement* :

> Oiez, seignor, Deus vos croisse bonté,
> Li glorios, li rois de majesté.
> Bone chançon plaist vos a escouter,
> Del meillor ome qui ainz creüst en Dé,
> C'est de Guillaume, le marchis au Cort Nés ? (*Char.* 1-5) [2].

Dans le *Coronement*, pendant que la cour est réunie dans la chapelle d'Aix pour couronner Louis, Guillaume est à la chasse :

> D'une forest repaire de chacier.
> Ses niés Bertrans li corut a l'estrier ;

---

1. Ce vers n'est donné que par la famille x ; si je l'ai maintenu dans mon édition, c'est pour me conformer à une règle (cf. p. XVII) sans laquelle je m'exposais à tomber dans l'arbitraire. J'ajoute que dans le texte en prose (ms. 1497) que M. Jeanroy considère comme représentant une rédaction plus ancienne du *Coronement*, il est fait aussi mention d'Orable et que Guillaume est un jeune homme que sa mère cherche à garder à la maison.

2. *Coronement : Oiez, seignor*, que *Deus vos* seit aidant (1), *Plaist vos oïr... Bone chanson* (2-3). *De meillor ome...* (9). Et *de Guillelme le marchis au Cort Nés* (6). Il se pourrait d'ailleurs que ces deux introductions fussent du même « arrangeur », de celui qui a réuni les deux poèmes.

Il li demande : « Dont venez vos, bels niés ?
— En nom Deu, sire, de la enz del mostier,
Ou j'ai oï grant tort et grant pechié.
Arneïs vuelt son dreit seignor boisier :
Sempres iert reis, que Franceis l'ont jugié.
— Mar le pensa », dist Guillelmes li fiers.
L'espee ceinte est entrez el mostier... (*Cor.* v. 114-122).

De même, dans le *Charroi*, lorsque les barons sont réunis à la cour, où Louis leur distribue des fiefs, Guillaume est à la chasse :

Li cuens Guillaumes repairoit de berser
D'une forest ou ot grant piece esté.
. . . . . .
En mi sa voie a Bertran encontré,
Si li demande : « Sire niés, dont venez ? »
Et dist Bertrans : « Ja orrez verité :
De cel palais ou grant piece ai esté.
Assez i ai oï et escouté :
Nostre emperere a ses barons fievez,
Cel done terre, cel chastel, cel cité,
Cel done vile selonc ce que il sét.
Moi et vos, oncles, i somes oblié.
. . . . . .
Li cuens Guillaumes fu mout gentis et ber,
Tresqu'au palais ne se vout arester... (*Char.* v. 17-52).

L'un des deux passages est évidemment une imitation de l'autre, et la logique veut que l'on considère comme l'original celui qui se trouve le mieux à sa place. Or, si la scène peut surprendre, de prime abord, dans le *Coronement*, elle s'y justifie cependant : Guillaume n'est qu'un jeune « bacheler », qui n'a pas encore attiré sur lui l'attention ; son premier exploit sera celui qu'il va accomplir ce jour même, et que personne n'a prévu : l'empereur n'avait donc pas à le convoquer à l'assemblée des grands, et pendant que celle-ci se tenait, il pouvait être à la chasse. Dans le *Charroi*, la situation de Guillaume est toute différente : il a été jusqu'ici le protecteur officiel de l'empereur ; il lui a sauvé la vie et la couronne en de nombreuses circonstances et dans des exploits retentissants ; l'impératrice est sa sœur. C'est donc un personnage très important, et l'on

s'explique mal que pendant la réunion de la cour il soit allé tranquillement « berser » ; et aussi, puisqu'il avait emmené avec lui une nombreuse et brillante compagnie :

> En sa compaigne XL. bacheler,
> Fill sont a contes et a princes chasez,
> Chevalier furent de novel a lolé (*Cor.* v. 23-25).

que son inséparable neveu Bertran n'ait pas été de la partie.

Si mon argument, appliqué à cet emprunt, n'a pas toute la valeur démonstrative que je voudrais lui donner, je crois qu'il en aura davantage dans le cas suivant :

Lorsque Guillaume se trouve en présence du traître Arneïs, son premier mouvement est de lui couper la tête, mais il se rappelle que « d'ome ocire est trop mortels pechiés », et surtout sans doute qu'il est dans une église ; il remet son épée au fourreau,

> Et passe avant ; quant se fu rebraciez,
> Le poing senestre li a meslé el chief,
> Halce le destre, enz el col li assiét :
> L'os de la gole li a par mi brisié ;
> Mort le trebuche a la terre a ses piez (*Cor.* v. 129-133) [1].

Arneïs est tué, mais c'est contre l'intention de Guillaume, qui le croyait seulement « un petit chasteier ». Ces cinq vers se retrouvent exactement dans le *Charroi* (v. 743-47). Ici Guillaume ne s'était pas proposé d'infliger à sa victime une légère correction, mais bien de le tuer : il n'avait aucune raison de ne pas se servir de son épée [2].

Ainsi les preuves abondent que l'auteur du *Charroi* a connu le *Coronement* ; par contre, aucun témoignage n'a jamais été fourni qui permette d'affirmer que l'auteur du *Coronement* ait connu le *Charroi*. La seule conclusion qu'on puisse tirer de ces

---

1. Ces vers sont en partie répétés dans la IVe branche (1959-62), lorsque Guillaume frappe Richard de Normandie, qu'il veut punir mais non tuer. Dans les deux cas, la scène a lieu dans une église.

2. Ces cinq vers sont aussi reproduits dans la *Prise d'Orange* (v. 1602-6), mais Guielin est désarmé lorsqu'il tue d'un coup de poing le Sarrasin Pharaon.

faits, c'est que le *Coronement Looïs* est plus ancien que le *Charroi de Nimes*.

Les autres savants qui se sont occupés de notre poème et qui l'ont daté ont été influencés soit par G. Paris, qu'ils se contentent de citer, soit par les exigences de leurs thèses. Les dates qu'ils donnent n'étant pas accompagnées de justifications, il n'y a pas lieu de les discuter. Seule, la langue du poème, étudiée dans les assonances et la mesure des vers, peut fournir des éléments chronologiques appréciables [1] : mais ces éléments sont peu nombreux et d'une estimation peu sûre, parce qu'ils peuvent appartenir à des apports successifs, et aussi parce que les pièces de comparaison font défaut. Tout bien pesé, je m'en tiens à l'opinion que j'ai soutenue dans l'introduction de ma première édition, que la fin du premier tiers du XIIe siècle est une limite en deçà de laquelle on ne saurait descendre sans augmenter les risques d'erreur.

Ernest LANGLOIS.

1. Ces éléments ont été exposés en tête de ma première édition et le seront de nouveau dans la seconde.

MÉLANGES

TRADITIONS SUR GEOFFROI GRISEGONELLE ET SUR HELGAUD DE MONTREUIL

On lit dans un acte de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers :

Notum sit omnibus quod Gaufridus comes, filius Fulconis comitis, cognomento Boni, post duellum quod fecit cum Hisgaldo clerico apud Mosterolum supra mare, adducens secum de pago Parisiacensi quendam Albericum consanguineum suum, dedit illi omnem terram de Vieriis et capellam sancte Marie Caritatis et alia quae longum est enarrare. Post aliquantum vero temporis, defuncto Gaufrido comite, filius ejus Fulco comes dedit supradicto Alberico curtem Campiniaci inter Sartam et Meduanam, quam antea annis plurimis Albericus Aurelianensis obtinuerat, accipiens pro illo scambium in Francia [1].

Cet écrit n'est pas une charte, c'est-à-dire un acte dispositif [2], mais une notice. La notice n'a en elle-même aucune valeur juridique. C'est un memento. Son but est de procurer, à propos d'une donation ou d'une convention quelconque, des élément pouvant aider la mémoire des témoins en cas de contestation : seul, en effet, le témoignage, secondé, s'il le faut par des ordalies ou le combat judiciaire, emportera la décision du tribunal. Les notices, qui forment l'immense majorité des actes

1. Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, n° LXXXV, t. I, p. 100.

2. Selon la définition de Quicherat, la *charte* est « un écrit authentique destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts ». La charte crée, en quelque sorte, le droit qu'elle énonce. La *notice* est la simple consignation d'un acte ou d'un contrat dont on a voulu perpétuer le souvenir. Voy. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 8. Cf. L. Stouff dans la *Nouvelle revue historique de droit*, année 1887, p. 275 ; — O. Redlich, *Die Privaturkunden des Mittelalters* (München-Berlin, 1911), p. 8, 29.

des Xe et XIe siècles, s'appliquent donc à consigner avec soin les circonstances intéressantes qui ont pu accompagner ou environner une opération juridique nouée selon la procédure formaliste et symbolique du temps.

Dans le cas qui nous occupe il y a à relever que, environ un demi-siècle après la mort de Geoffroi Grisegonelle[1], intervalle de temps qui n'a rien d'exagéré, on jugeait intéressant et utile de préciser l'histoire des domaines possédés par Aubri en spécifiant que la terre de Vihiers et la chapelle de Notre-Dame de Ronceray[2], avaient été acquis à ce personnage par don du comte Geoffroy, son cousin, au moment où celui qui était revenu en Anjou du Parisis, *postérieurement au duel livré par lui à Montreuil-sur-Mer à Helgaud*[3] *le Clerc*.

Cet événement avait évidemment laissé une empreinte profonde[4] dans l'esprit d'un certain nombre de gens, et pour qu'on y fasse allusion dans un but *pratique*, il faut nécessairement qu'il ait été considéré comme réel, par le rédacteur de la notice. C'est dire qu'il a un tout autre caractère que les traditions sur Geoffroy Grisegonelle connues par les chroniques du XIIe siècle[5].

---

1. L'éditeur place cette notice « vers 1040 ». Geoffroy Grisegonelle est mort le 21 juillet 987. Voir L. Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises* (Coll. A. Picard), p. 2.

2. Vihiers, Maine-et-Loire, chef-lieu de canton de l'arr. de Saumur. *Campiniacus*, entre la Sarthe et la Mayenne, ancienne possession d'Aubri d'Orléans, donné à Aubri le « Parisien » par Foulques Nerra, est Champigné en Maine-et-Loire, arr. de Segré, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe.

3. *Hisgaldus* est une faute de transcription certaine pour *Helgaldus*. La lettre *s* est facile à confondre avec la lettre *l* dans l'écriture carolingienne et capétienne.

4. C'est que le héros de l'affaire était encore même de son vivant. Une notice bretonne de 971 le qualifie « magnificentissimus et decentissimus comes » (*Cartul. de Saint-Aubin*, t. II, p. 351). Une charte de l'évêque Nefingus, en 973, de « fortissimus dux ac nominatissimus in universo mundo comes » (*ibid.*, t. I, p. 150). Son surnom de « Grisegonelle » se rencontre souvent dans les actes angevins, en 1037 (t. I, p. 2), en 1082-1101 (t. I, p. 236), en 1129 (t. I, p. 228; t. II, p. 408), en 1142 (t. II, p. 168), en 1143 (t. II, p. 411), en 1151 (t. II, p. 337), etc.

5. Je leur ai consacré un mémoire [illegible] bancs de l'école. Voy. *Gaufred. Grisegonella* [illegible] *Romania*, t. XIX.

Mais devons-nous, nous, croire à l'historicité du duel de Geoffroy et d'Helgaud? Il ne me semble pas, pour les raisons qu'on vient d'indiquer touchant la nature des « notices », que nous soyons en droit de le rejeter *a priori* comme légendaire.

Il y a plus. L'adversaire de Geoffroy Grisegonelle, Helgaud le « Clerc » n'est pas tout à fait inconnu. Le moine de Saint-Riquier en Pontieu, Hariulf, qui rédigea son *Chronicon Centulense* à la fin du XIe siècle, nous parle de lui à plusieurs reprises. Il nous apprend qu'il entra en religion et devint abbé de Saint-Riquier : « hic ex seculari comitatu transiit ad animarum ducatum ; nam antequam abbas aut monachus foret saeculo militavit[1]. » Le surnom *le Clerc* et la localisation du combat à Montreuil-sur-Mer, chef-lieu du Pontieu jusque vers le début du XIe siècle[2], trouvent donc une confirmation saisissante.

Cependant une difficulté se présente. Cet Helgaud le Clerc, comte du Pontieu, Hariulf le met au IXe siècle ! Mais l'erreur du chroniqueur a été dénoncée il y a déjà longtemps, ainsi que sa cause[3]. Il n'y a eu aucun comte de Pontieu de ce nom avant le Xe siècle. Le premier Helgaud qui apparaisse est le comte *Hilgaudus* qui, en compagnie de « maritimi Franci », c'est-à-dire

1890, p. 377-393). Je ne soutiendrais plus aujourd'hui que les trois récits fabuleux contenus dans la *Chronica de gestis consulum Andegavorum* représentent des souvenirs de récits épiques consacrés au célèbre comte d'Anjou. Je croirais plus volontiers à une fabrication pure et simple de vrais romans pseudo-historiques due à la plume de Thomas de Loches, notaire et chapelain des comtes d'Anjou, Foulques le Jeune et Geoffroy le Bel (L. Halphen, *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Coll. A. Picard, p. XXVIII). Si ces récits ont une allure épique cela tient simplement à ce que leur auteur était au courant des chansons de geste qui se débitaient partout de son temps.

1. Voy. mon édition de la *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier* (Coll. A. Picard), p. 117.

2. Montreuil-sur-Mer, chef-lieu du Pontieu à l'époque carolingienne, fut supplanté par Abbeville au cours du XIe siècle. C'est que, à partir de l'année 980, ou peu après, les rois de France se réservèrent cette place forte. Voy. mes *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle* (1903), p. 189, 175, 194. — Sur les rapports ultérieurs, très débattus, de Montreuil et du Pontieu, on peut consulter Paul Tierny, *La prévôté de Montreuil* (1892), p. 9, 105.

3. Je me permets de renvoyer à l'introduction de mon édition, p. XXIX, XXX, XXXV note 5, XLVI.

de gens du Pontieu [1], défend cette région contre les Normands [2]. En l'année 926 il fut tué en Artois dans une sanglante affaire où le roi lui-même, Raoul, fut blessé par les pirates et n'échappa qu'avec peine à la mort [3]. Il eut pour successeur en Pontieu, l'un de ses fils, Herlouin, qui défendit péniblement Montreuil contre le duc de France, le marquis de Flandre, les Normands. Il périt en 945 sous les coups de ces derniers, dans la vallée de la Dive, au service du roi Louis IV [4]. Son fils Roger défendit victorieusement Montreuil en 947 contre les convoitises du comte de Flandre Arnoul Ier. On voit que dix ans plus tard, en 957, il luttait toujours contre le Flamand, mais à partir de ce moment on perd la trace de ce personnage [5].

Dès 948, pour le moins, Montreuil avait passé au pouvoir du marquis de Flandre [6] qui conserva cette forteresse, ainsi que le Pontieu, pendant une trentaine d'années. En 980 enfin, le duc Hugues Capet l'arracha à la faiblesse d'Arnoul II et se fit restituer les reliques de saint Riquier qu'Arnoul I avait enlevées et déposées à Saint-Bertin en 952 [7].

Soit ! Helgaud a vécu au Xe siècle. Mais il a encore vécu trop tôt pour pouvoir être l'adversaire de Geoffroy Grisegonelle. Le célèbre duel doit se placer entre 980 et 987 [8] : à cette date Helgaud était mort depuis une soixantaine d'années !

1. Le Pontieu [illegible] de la [illegible] d'Amiens. Voy. Longnon, [illegible], p. 12[illegible].

2. Flodoard, *Annales*, éd. Lauer, p. 31.

3. *Ibid.*, p. 33. — Vers 924, Helgaud avait recueilli à Montreuil des fugitifs bretons, laïques et clercs, fuyant l'invasion scandinave et transportant des corps saints. L'abbaye de Saint-Walois (Saint-Guenolé) fut fondée à Montreuil à cette occasion. Voy. [illegible], p. 1[illegible], n° 24. [illegible] *Helewinus*. Cf. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 370. Voy. encore un diplome de 1042 du roi Henri Ier dans [illegible], t. XI, p. [illegible] et Soehnée, [illegible], p. [illegible].

4. Voy. Ph. Lauer, [illegible], p. 132.

5. Flodoard, *Annales*, p. 132, 144.

6. *Ibid.*, p. 140 et 151. Cf. Hariulf, [illegible] captoque Monasteriolo, castro regio Pontivam provinciam propriae ditioni [illegible] » (p. 150).

7. Voy. F. Lot, [illegible], p. 80[illegible], p. 110, [illegible].

8. De 948 à 980, Montreuil est [illegible], en 98[illegible], Geoffroy Grisegonelle est mort : [illegible] plus haut, p. 3[illegible], note 1.

Pour que le *duellum cum Hilgaldo* ne soit pas du domaine de la légende, il faudrait trouver un second Helgaud ayant gouverné le Pontieu et aussi l'abbaye de Saint-Riquier (pour que le surnom de *Clericus* lui soit également attaché) dans le dernier tiers du xe siècle. Aucun texte ne parle d'un Helgaud II [1]. Mais un auteur nous fournit une présomption en faveur de son existence, et cet auteur c'est Hariulf lui-même. Il nous apprend que l'abbé-comte Helgaud donna en bénéfice temporaire à un chevalier le village de Rollencourt [2], localité dont le duc Hugues venait de gratifier l'abbaye de Saint-Riquier ; la charte de précaire existait encore de son temps dans les archives de l'établissement, mais il se refuse à la reproduire [3]. En revanche, l'acte de donation du duc, Hariulf en reproduit la confirmation par le roi Lothaire : elle est de l'année 974 [4]. Si la terre de Rollencourt a été *postérieurement* distraite du temporel de l'abbaye par un comte Helgaud, nous tenons la preuve qu'il a existé deux personnages de ce nom [5].

---

1. L'*Art de vérifier les dates* compte deux Helgaud et deux Herluin parce qu'il combine les données d'Hariulf et celles de Flodoard, sans réfléchir qu'il faut sacrifier l'une des deux. Dans le même recueil on rencontre un Guillaume Ier « vers 957 au plus tôt ». C'est contre ce personnage que j'ai livré mon premier combat, en 1890 (*Romania*, t. XIX, p. 290-293), et je pense l'avoir fait rentrer dans le néant.

2. Rollencourt (Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcy) était en Ternois.

3. « Abbas ergo Heligaudus simulque comes, cum hujus coenobii moderator existeret, cuidam militari viro Rollenicurtem et alia quaedam, proh dolor ! quae nuper a duce Hugone noster receperat locus, in beneficium sub certi temporis denuntiatione tradidit. Cujus facti precaria cartula a nobis habètur. Sed nihil eorum hic ponimus quae non honoris augmentum quin potius materiem doloris praestarent » (p. 119). Cf. p. 160. Cette précaire est peut-être la *precaria Riberti* de l'inventaire des chartes de l'abbaye dressé en 1098 (p. 314).

4. *Ibid.*, p. 104-106. Hariulf n'a pas su reconnaître dans le *dux Hugo*, l'impétrant, Hugues Capet. Il l'a pris pour le beau-père de Lothaire Ier, le comte Hugues (de Tours), et a confondu avec cet empereur le roi de France Lothaire (954-986) !

5. Le gouvernement d'Helgaud II n'a pu avoir qu'une durée éphémère. Hugues Capet, voulant fortifier cette région frontière qu'était le Pontieu, enleva à l'abbaye de Saint-Riquier les localités d'Abbeville, Domart et Encre,

Que le chroniqueur de Saint-Riquier les ait réduits à un seul, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Lui-même nous informe qu'en dehors de la *precaria* dont on vient de parler, et d'autres chartes conservées dans les archives du monastère [1], on ne connaissait rien d'Helgaud [2]. On voyait toutefois en lui l'auteur des « lois séculières » encore observées par les gens du pays [3].

Ferdinand LOT.

INFLUENCES LITTERAIRES ANTIQUES DANS LES NOMS DE PERSONNES

Il serait intéressant d'entreprendre un dépouillement systématique des tables onomastiques des recueils de chartes édités en fort grand nombre au cours du XIXe siècle et au début du présent siècle. Au milieu d'une immense majorité de noms d'origine germanique ou d'inspiration chrétienne, on a parfois

et les transforma en forteresses. La défense du pays fut confiée à un chevalier du nom de Hugues qui épousa Geila, fille du prince. Ce personnage, qui ne porta pas le titre de comte, mais celui d'avoué, est l'ancêtre des comtes de Pontieu des XIe et XIIe siècles (voy. Hariulf, p. 180, 205, 230). Nous pouvons imaginer que Helgaud II a été tué par Geoffroy Grisegonelle (?).

1. Hariulf s'étonne que l'abbé Enguerrand, qui dressa un catalogue versifié des abbés de Saint-Riquier, ait oublié Helgaud. Les « gestes » de celui-ci sont conservés de vieille date dans les archives : « cum ipsa ejusdem Heligaudi gesta non nuper alicubi reperta, sed antiquitus, nisi fallimus, in hujus loci scrinio habita fuerint et conservata » (p. 219). Lui, Hariulf, peut ajouter quatre noms d'abbés : le 3e, celui d'Helgaud, est « in membranis nostri gymnasii » (p. 220).

2. A la page 118, Hariulf invoque les *an[illegible]* au sujet de double [illegible] d'abbé et de comte porté par Helgaud. Mais, si on lit la suite, on s'aperçoit que l'auteur use d'un procédé pour appuyer ses assertions touchant les invasions normandes, invasions que sa fantaisie met en rapport avec la double fonction du personnage.

3. « Verumtamen hujus Heligaudi comitis leges quas in saecularibus proposuit, adhuc a provincialibus sciuntur, servantur » (p. 119). Qu'est-ce qu'Hariulf entend par là? c'est ce qu'il est difficile de dire. Quantité de textes, dans l'ouest de la France principalement, font allusion au *mos pagi*, à la *con[illegible]* dès le milieu du XI[illegible] siècle. [illegible] sont orales et immuables, à l'abri de l'action d'un pouvoir quelconque. Les plus anciennes interventions des [illegible] sont produites dans le domaine du droit féodal.

chance de rencontrer quelques personnages porteurs d'un de ces noms qui posent un problème. Ainsi, si les fils d'Elles de Niort sont appelés à la fin du XIe siècle, Jonas, Alexandre, Achille[1], c'est qu'évidemment leurs parents s'intéressaient à la fois à l'antiquité sacrée et à l'antiquité profane. Les Hectors bourguignons, peut-être aussi les Hélènes, des chartes de Cluny[2] sont aussi intéressants. Les tables de ce magnifique recueil, attendues depuis longtemps, procureront sans doute aux philologues le plaisir de petites découvertes faciles et agréables.

Ferdinand LOT.

TEXTES DIPLOMATIQUES SUR LES PELERINAGES

Il y aurait lieu de relever dans les chartes et diplômes des XIe et XIIe siècles les allusions qu'on y rencontre sporadiquement à des pèlerinages. En attendant un dépouillement méthodique, chacun de nous peut apporter sa contribution. Voici deux ou trois exemples pour commencer :

L'abbaye de Saint-Denis reçut, en 1156, d'Alphonse VII de Castille et Léon, « totius Hyspanie imperator », donation « de illa villa que vocatur Fornelos et est de meo regalengo, in via publica peregrinorum que ducit ad *Sanctum Jacobum et distat a Burgis per quatuor leugas* ». L'acte fut donné à Palencia dans une grande assemblée où l' « empereur » conféra la chevalerie à l'un de ses fils, Ferdinand II (le futur fondateur de l'ordre de Saint-Jacques) : « eo anno quo dominus imperator armavit filium suum regem Fernandum militem in Palencia in festo Natalis Domini[3]. » Le domaine de « Fornelos » à quatre lieues de Burgos, c'est le *Forniaus* d'*Anséis de Carthage*[4].

Une charte orléanaise, qui se place entre 1146 et 1153, mentionne le voyage d'un certain Simon de Beaugency : « quando

---

1. *Chartes de Saint-Maixent de Poitiers*, publiées par Alfred Richard, nº CLXXV, t. I, p. 209.

2. Bruel, nº 1036 (août 937) et 1420 (septembre 976) ; nº 1086 (juin 960), et 1202 (mai 966), nº 1514 (février 980), etc. Relever encore, entre bien d'autres, Silvius (nº 1434), Julia (nº 1437), etc.

3. Tardif, *Cartons des rois*, nº 547, p. 283.

4. V. 9644, 9646. Cf. J. Bédier, *Légendes épiques*, t. III, p. 150.

dominus Symon aggressus est iter S. Jacobi debebat domino Barbe de Sancto Cerano C libras andegavensium monetae, etc. »[1].

Bari, depuis la fin du XIe siècle, devint un lieu de pèlerinage, lorsque le corps de saint Nicolas de Myre y fut transporté. Vers 1090, deux personnages manceaux, Godefroy et sa mère Adélaïde, firent le voyage de Rome et de Bari : « praedicta mater ejus ad beatam Petrum et ad sanctum Nicholaum causa orationis profecta erat... hujus census donum supradicta mulier cum jam dicto filio suo beato Vincentio fecit antequam Romam proficiscerentur [2]. »

Ferdinand LOT.

POUR LE COMMENTAIRE DE VILLON
LA BELLE LEÇON AUX ENFANTS PERDUS

On a souvent répété que dans le *Testament*, Villon a fait entrer plus d'une pièce depuis longtemps composée. Le fait n'est pas douteux. Mais on a été en général trop porté à augmenter le nombre de ces pièces de rapport. Nous croyons qu'il y aurait lieu d'en réviser et d'en réduire la liste. On y gagnerait peut-être d'apercevoir plus clairement le plan du *Testament* [3]. Nous tenterons ici de diminuer la liste en question d'au moins une unité. La strophe CXLV invite les « enfants perdus » à écouter le dernier enseignement que leur donnera Villon, et c'est ainsi qu'est introduite la « belle leçon aux enfans perduz ». Elle se compose de 3 strophes que les éditeurs ne numérotent pas, très persuadés qu'il y a là un petit poème antérieur que Villon sauve ingénieusement de l'oubli. N'ont-ils pas vu que la ballade suivante débute par *Car* et s'affirme ainsi d'entrée de jeu comme une continuation de la « leçon » ? Impossible de se tirer de la difficulté en affirmant que la ballade faisait, elle

1. [illegible]

2. [illegible] de Mans, [illegible] par R. [illegible] de Mayor d'Hérouville, n° 342, [illegible]

3. [illegible] de Jean Marot, Bernard dans [illegible], Paris, [illegible]

4. François Villon, *Œuvres*, éd. [illegible] et [illegible], Paris, [illegible]

aussi, partie du « poème antérieur » : où trouver une seconde œuvre ainsi composée de 3 strophes sur rimes différentes, suivies des 3 strophes parallèles et de l'envoi d'une ballade ? Les éditeurs, du reste, ne l'ont pas cru. Ils ne mettent pas entre guillemets les strophes de la ballade : ils en font donc un morceau distinct de la « leçon » précédente. Il est à croire d'autre part que le *car* ne les a guère embarrassés : simple artifice du poète, pensent-ils, qui reprend ainsi le fil interrompu du *Testament*. Toutefois il n'en est rien, car la ballade continue bel et bien le thème de la « leçon » : elle en est même le complément indispensable. Si on ne l'a pas vu plus nettement, c'est qu'on s'est laissé tromper sur le sens de quelques passages de la « leçon » et de la ballade. Les deux premières strophes de la « leçon » sont limpides : leur enseignement aboutit à ceci qu'à mener la vie de Colin de Cayeux et de ses amis, le jeu n'en vaut pas la chandelle. A mettre les choses au mieux, on risque son âme et qu'y gagne-t-on sur cette terre ? Moins que rien. C'est ce que précise à son tour la troisième strophe : « Le proverbe va répétant que gain de charretier [1] est bien vite bu. De même chez vous, l'argent ne fait pas souche qui dure, car vous l'avez tôt dépensé. » — On a généralement pris *Mais le despendez* (v. 1689) pour un impératif : c'est un indicatif [2]. — « Argent ainsi acquis ne passe à aucun héritier. Jamais mal acquest ne prouffite. » La ballade suivante n'est qu'une illustration de cette mélancolique vérité. Il y a bien des façons de gagner malhonnêtement de l'argent, porter des bulles par le pays, piper aux dés, fabriquer de la fausse monnaie, mais il n'y a qu'une façon de dépenser cet argent mal acquis : à la taverne et chez les filles (1re strophe). — Jongleurs, baladins, joueurs de cartes peuvent faire leur récolte : ils portent tout aux tavernes et aux filles (2e strophe). — Quelques professions honnêtes, laboureurs, palefreniers, de quoi vivre content si

1. Au v. 1686 « que charretee se boit toute », *charretee* est une correction inutile ; et nous doutons fort que le mot ait jamais eu le sens de « tonneau de vin de grande dimension ». Il n'y a pas de raison de rejeter la leçon des manuscrits. F a *charité* (— 1), ACI donnent *charreterie* : il faut accepter ce dernier mot en l'orthographiant *charterie*.

2. Mettre une virgule, au lieu d'un point-virgule, après le vers 1688.

l'on a des goûts modestes. « Mais faites-vous broyeur de chanvre [1] : est-ce que vous n'irez pas aussitôt porter votre gain aux tavernes et aux filles ? [2] » (3e strophe). — Chausses, pourpoints, toute votre garde-robe y passe, vous portez tout aux tavernes et aux filles. Et puis c'est à recommencer ! (Envoi). Ici encore on ne semble pas avoir vu que *portez* (v. 1718) est un indicatif et non un impératif. Cette omission du sujet devant une 2e personne du présent de l'indicatif, dans une phrase principale, est rare [3] : même à une époque où le sujet pronominal n'était pas tenu d'escorter nécessairement son verbe, elle exposait dans ce cas à des méprises. Villon déclamant ses vers aux camarades ne pouvait laisser ses auditeurs un instant dans le doute. Mais quelques lecteurs contemporains ont pu s'y tromper, et bien des lecteurs modernes l'ont fait. Autrement Gaston Paris aurait-il écrit que l'Envoi de la Ballade « est fort mal venu » [4] ? Il nous semble au contraire que le *ains que vous fassiez pis* du vers 1718 met une conclusion vigoureuse à l'enseignement des 3 strophes précédentes. On voit ici le terrible enchaînement de cette vie de désordre : la tricherie et le vol mènent à la taverne et aux filles, et la taverne et les filles mènent au crime. Comme on comprend ensuite cette grave et solennelle adjuration :

A vous parle, compaings de galle :
Mal des ames et bien du corps,
Gardez vous tous de ce mau basle
Qui noircist les gens quant sont mors ;
1724 Eschevez le, c'est ung mal mors ;
Passez vous en mieulx que pourrez ;

1. Évidemment la profession n'était pas en odeur de sainteté.

2. Un point d'interrogation après le vers 1715, comme l'ont déjà vu Jean-Marc Bernard, *ouvr. cité*, p. 152 et M. Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, Paris, 1913, t. II, p. 82.

3. Il y en a un exemple au v. 1948 de *Galerent*, éd. Boucherie, Paris, 1888 : *dictes* = *vous dictes*. Pareillement, à l'époque même de Villon, l'auteur du *Jouvencel*, éd. Lecestre, Paris, 1887-1889, écrit (t. II, p. 167) : « Et en ce faisant, deschargez le royaume », où *deschargez* est un indicatif : l'éditeur a eu tort d'insérer *vous*.

4. *François Villon*, 2e éd., Paris, 1910, p. 115. Et voir la traduction de Jean-Marc Bernard, *ouvr. cit.*, p. 151 et 152.

Et, pour Dieu, soiez tous recors
Qu'une fois viendra que mourrez.

Car il est évident que cette strophe, d'un accent si profond, fait partie, elle aussi, de la « leçon » : les « compaings de galle » sont les « enfans perdus » de chez Marion l'Idolle, les clercs de « Montpipeau » et de « Rueil ». Ce n'est donc qu'après le vers 1727 qu'il faut fermer les guillemets. La strophe CXLV, la « leçon », la ballade et la strophe CXLVI forment un tout. Est-il besoin de démontrer que ce tout est une partie intégrante du *Testament* et l'a toujours été ? N'est il pas visible que la thèse contraire est fondée sur un malentendu que révèle trop clairement même la ponctuation traditionnelle ? Pourquoi respecter si fort les distractions de Marot : c'est lui qui le premier, pour le bénéfice de ses successeurs, a séparé la « ballade de bonne doctrine a ceux de mauvaise vie » de la « belle leçon de Villon aux enfans perduz », tout comme si la « leçon » ne comprenait pas la ballade aussi et même la strophe suivante [1].

Lucien FOULET.

NOTES SUR LE TEXTE DE VILLON

(*Lais et Testament.*)

Le nombre des corrections introduites par les éditeurs dans le texte de Villon n'est pas très élevé, et pourtant on peut se demander si en plus d'un cas on n'a pas cédé un peu vite à la tentation de corriger ce qui semblait, à tort, obscur ou fautif. Nous voudrions le montrer ici [2]. Il ne s'agit parfois que d'une modification très légère, mais Villon est un de ces artistes chez qui le moindre détail peut avoir une valeur. Avec lui, plus

1. Les 3 strophes qui suivent le v. 1667 doivent donc être numérotées à la suite des précédentes. Il faut soumettre à la même règle le « poème » des *Regrets de la belle haumière* : il n'y a aucune raison d'affirmer que ces 80 vers (453-532) aient jamais existé à l'état indépendant avant d'être annexés au *Testament*. Les pièces rapportées se présentent toujours sous une forme métrique différente de celle de l'ensemble du poème, bien que la réciproque ne soit pas vraie.

2. Cf. François Villon, *Œuvres*, éd. Longnon et Foulet, 1914.

qu'avec tout autre, il importe de s'en tenir au témoignage concordant des manuscrits, tant qu'on n'est pas absolument forcé de s'en écarter.

I. — *Lais* 64 : *Si establis ces presens laiz.*

A B F donnent *ce present laiz*, C I manquent. La correction semble s'imposer : cf. v. 275 et *Testament* 755. Pourtant, depuis l'origine de la langue, *laiz* signifie aussi bien le « testament » dans son ensemble que chacun des « legs » qui le composent. Ainsi dans Villehardouin : « Sa maladie crut et esforça tant que il fist sa devise et *son lais* ; e departi son avoir, que il devoit porter (à la croisade) a ses homes e a ses compaignons » (*Conquête de Constantinople*, éd. de Wailly, 1882, p. 22, § 37). Dans Rutebeuf, l'expression *fere son les* au sens de « faire son testament » est fréquente (éd. Kressner, 1885, pp. 8, 83, 87). Or cet emploi n'avait pas disparu au XVe siècle, puisque le ms. A intitule notre poème *Le lais François Villon* (les autres portent : « le Testament » B, ou « le premier Testament » F, ou « le petit Testament » CI). Conservons donc au v. 64 *ce present laiz*, sans nous croire obligé de changer le titre du poème devenu traditionnel.

II. — *Lais* 141 : [Legs au seigneur de Grigny, puis :]

Et a ce malostru chanjoin
Moutonnier, qu'il tient en pr[illegible]
Laisse trois coups d'e[illegible]

Le vers 142 surprend un peu : après le vers précédent on s'attend plutôt à voir l'individu en question persécuter le seigneur de Grigny qu'être l'objet de ses persécutions. Or tous les mss. s'accordent à donner *qui le tient*. Maintenons cette leçon, et remplaçons Moutonnier par Mouton, donné par A : c'est un nom fréquent au XVe siècle [1].

III. — *Lais* 279 : [Villon entend sonner l'Angélus :]

Si suspendis et mis en [illegible]
Pour prier ce[illegible]

1. Il suffit de rappeler ici qu'un jour Villon, [illegible] fausse nom, donna celui de « Michel Mouton » [illegible] *sur François Villon*, 1877, p. 135.

et mis cy bonne résulte d'une correction. A donne *et y mis bourne*, BFC *et mis en bonne* (*bourne* C), I *et mys en somme*. Il n'y a aucune raison de ne pas adopter la leçon de A, en substituant la graphie *bonne* : y renvoie au v. 275 : *dictant ces laiz et descripvant*.

IV. — *Testament* 33 :

> *Si prieras pour luy de bon cuer,*
> *Par l'ame du bon feu Cotart !*

A donne : *Et pour l'ame de feu Cothart*, CFI *Pour l'ame du bon feu Cotart*. Il y a évidemment quelque chose d'insolite dans la leçon la plus appuyée, mais on n'a pas le droit de changer *pour* en *par*, qui ne donne pas du reste un très bon sens. Il faut adopter le texte de A, qui confirme la leçon *pour*. Qu'est-ce qui fait penser Villon à Cotart ici ? C'est qu'il a déjà été accusé autrefois par une certaine Denise de l'avoir *maudite* (cf. T 18 et 1235). Et c'est précisément Cotart, son procureur en cour d'Église, qui le défendit alors. Aussi va-t-il un peu plus loin prier *pour* l'âme de maître Jehan Cotart (1236-7). Naturellement ce sera une prière très teintée d'ironie, tout comme celle qu'il adresse à Dieu pour l'évêque. On comprend donc qu'il rapproche les deux, sachant bien qu'il va utiliser plus loin sa fameuse ballade à Jehan Cotart. Et qu'on ne regrette pas le comique de l'expression *le bon feu Cotart*, car elle deviendra le refrain de la ballade, et d'autant plus saisissante qu'elle n'aura pas encore été employée. Les scribes de CFI ont été trompés par le souvenir très vif qu'ils avaient de cette ballade.

V. — *Testament* 209 :

> *Le dit du Saige trop le jeu*
> *Favorable, bien n'en puis mais,*
> *Qui dit : « Esjoys toy, mon filz,*
> *En ton adolescence. »*

Ce passage renferme une double correction. L'une est certainement malheureuse : *bien n'en puis mais* est un mélange bizarre et incorrect du tour exclamatif *bien en puis mais !* et du tour négatif [*je*] *n'en puis mais*. Mais les mss. n'offrent rien de semblable. ACF donnent *Favorable, bien en puis mais* (*mes*) et I

Favorables, et bien en puis mais. Ils s'accordent donc tous à présenter le tour exclamatif ou ironique qui offre un sens parfait : « M'en voilà bien avancé ! » C'est le même mouvement qu'aux v. 482-3 :

> Le glouton, de mal entechié,
> M'embrassoit... *J'en suis bien plus grasse !*

Il faut conserver le texte des mss. Le cas du v. 209 est plus douteux. A porte : *Le dit du Saige bien apris*, ce qui ne se relie pas au vers suivant, F a : *Le dit du Saige bien prins mes*, ce qui ne signifie rien, I *Le dit du Saige tres beaulx ditz*, ce qui est également incompréhensible. L'édition a reproduit la leçon de C, sauf que l'on a corrigé *trop lui feiz* en *trop le feiz*. La correction donne un très bon sens, mais elle ne s'impose pas. On peut conserver *lui*, qui se rapporte à *cuer* du vers précédent : *A peu que le cuer ne me fent*. Nous aurons donc :

> Le dit du Saige trop luy feiz
> Favorable, (bien en puis mais !)

VI. — *Testament* 303 :

> *J'entens que ma mere mourra,*
> *Et le scet bien la povre femme,*
> *Et le filz pas ne demourra.*

Comme le troisième vers commence aussi par *et*, le début du 2e vers *Et le scet* est assez gauche. Ce début résulte d'une correction. Voici la leçon des mss. :

> A Bien elle scet
> CI Elle le scet bien
> F Bien elle le scet (*le* barré après coup)

Tout ceci nous met sur la voie du texte véritable :

> El le scet bien, la povre femme.

El n'est pas une forme inconnue de Villon : on la trouve au v. 44 des *Lais*. L'erreur des scribes, dont on voit facilement le mécanisme, provient d'un manque de familiarité avec cette graphie.

VII. — *Testament* 353 :

> Prince, n'enquerez de sepmaine
> Ou elles sont, ne de cest an,
> Que ce reffrain ne vous remaine :
> Mais ou sont les neiges d'antan ?

Le texte a été légèrement modifié. Les mss. portent :

> CI Qu'a ce reffraing ne vous remaine
> AF Car ce reffrain le vous ramaine (remayne).

La correction présente peut-être un tour plus net, mais les deux leçons données par les mss. sont l'une et l'autre très soutenables. Il faut donc adopter l'une ou l'autre. Nous préférerions le texte de CI.

VIII. — *Testament* 1672 :

> Gardez la peau :
> Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
> Cuidant que vaulsist le rappeau,
> La perdit Colin de Cayeux.

Les mss. s'accordent à donner *Le perdit*, ce qui au premier abord semble moins bon que le texte corrigé. Mais, à y regarder de plus près, il y a en réalité plus de finesse dans la leçon des mss. : « car pensant que l'appel jouerait, Colin de Cayeux a bel et bien perdu son appel. » Le sous-entendu est redoutable.

IX. — *Testament* 1685 :

> On dit, et il est verité,
> Que charretee se boit toute.

Au lieu de *charretee*, lire *charterie* (ACI : charreterie, F charité). Voir ci-dessus, 384, n. 1.

Si l'on accepte les rectifications que nous proposons, il ne restera dans le texte des *Lais* et du *Testament* que 11 corrections : Lais 177, 222 (peut-être simple question de graphie), 304, Testament 157, 1012, 1244, 1306 et 1310 (les mss. n'ont pas vu qu'il y a là une allusion aux *Lais*), 1378, 1792, 1905. Il n'est pas dit qu'elles soient toutes définitives.

X. — Jusqu'ici nous avons entendu par « correction » toute leçon introduite dans le texte qui ne s'appuie pas sur au moins un ms. Mais là même où les mss. semblent autoriser une leçon, il peut y avoir correction, si l'éditeur combine les variantes divergentes de deux ou plusieurs mss. — et correction malheureuse, si la combinaison tente de concilier des données contradictoires. Voici un exemple du dernier cas. Vers la fin du *Testament* on lit :

1966 Mal me presse temps ; desormais
Si crie a toutes gens mercis.

Que signifie *mal me presse temps?* On comprendrait « temps me presse », mais « temps me presse mal » n'a proprement aucun sens. Examinons les mss. : ils disent quelque chose de très différent et de bien autrement clair :

A Mal me presse fort ; desormais
Si crie a toutes gens mercis.
FI Mal me presse, temps est desormais
Que crye a toutes gens mercys.
C Mal me presse, temps desormaiz
Que crye a toutes gens mercis.

Il y a là deux groupes très distincts, A d'une part et FIC de l'autre, et l'erreur des éditeurs consiste à avoir emprunté le mot *temps*, qui est la caractéristique du second groupe pour l'introduire dans la leçon du premier groupe où il fait contre-sens. Les quatre mss. sont d'accord pour faire de *mal* le sujet de *presse*, et il n'y a pas de raison pour s'écarter d'eux sur ce point : c'est du reste ce que demande la suite des idées. Il n'y a plus maintenant qu'à choisir entre le texte de A et celui de C (dont F et I ne sont que des variantes plus « correctes »). C offre un tour rapide qui peut s'employer encore aujourd'hui dans la conversation familière (« temps de s'en aller ») : nous croyons que c'est ce qu'avait écrit Villon. F et I — ou leurs originaux — ont ajouté un *est* qui rend la phrase plus régulière, mais fait le vers boiteux. Avec plus de réflexion A, par la simple substitution de *si* à *que*, a changé la phrase incidente en principale et par là-même suppléé à l'absence de *est* ; puis, pour combler le vide laissé dans la mesure par la disparition du mot *temps*, il a

inséré un adverbe (*fort*), qui n'est au fond qu'une cheville. Quoi qu'il en soit, il faut adopter A ou adopter C, mais on ne peut pas les combiner.

Lucien FOULET.

ANC. PROV. *SEBENC* « BATARD »

On trouve plusieurs fois dans les poésies des troubadours un adjectif *sebenc*, qe Raynouard n'a pas relevé dans son *Lexique roman*, et dont le sans propre et l'étimolojie ne sont pas ancore élucidés. Feu Emil Levy, dans son précieus *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, a réuni tous les exanples conus de ce mot [1], facilitant ainsi l'étude critiqe qi reste à faire.

Chés Gavaudan et chés Peire Vidal, dont l'un sanble s'être inspiré de l'autre, *sebenc* signifie manifestemant « méprisable ». Gavaudan dit :

> Ab autras vos etz ensajatz,
> Per semblan, don etz galiatz,
> Falsas, que fan ric joy *sebenc* [2].

Et on lit dans Peire Vidal :

> Domna, vostra beutatz
> El fins pretz mentaugutz
> Mi fai semblar *sebenc* [3]
> Tot autre joi c'anc venc
> De vos [4].

---

1. Tome VII, p. 501 (fasc. 31, publié à Leipzig an 1913).

2. Pièce III, v. 34-36, édicion Jeanroy, *Romania*, XXXIV, 511. L'éditeur traduit, p. 512, avec un point d'interrogacion : « Vous vous êtes essayé avec d'autres qui vous ont trompé, avec d'autres perfides, qui rendent méprisable le plus noble amour. » Et il fait cète remarqe, p. 513 : « M. Crescini identifie *sebenc* avec le mod[erne] *ceben*, « gros bouton, furoncle »; on pourrait y voir plutôt, car *sebenc* paraît ici adjectif, un dérivé de *ceba* « oignon », dans le sens « de nulle valeur ».

3. Le seul manuscrit conu, qi date du XVIe siècle, porte *sabenc*, qe l'éditeur corije avec raison an *sebenc*. Chabaneau avait sonjé à lire *falbenc* « pâle » (*Revue des langues romanes*, XXXII, 96).

4. Pièce XV, v. 61-65, édicion J. Anglade (*Les poésies de Peire Vidal*, Paris, 1913), p. 45-46. L'éditeur traduit : « Dame, votre beauté et votre parfaite

Avant eus, Peire d'Auvergne avait anchâssé l'adjectif *sebenc* dans une série de termes péjoratifs, où le sans de « méprisable » parait à sa place, bien qe son éditeur ne se soit pas prononcé sur ce point :

Aquest engres, envers, estrait,
Fals et fat, filh d'avols paires,
Felo, embronc, *sebenc*, mal fait,
Ser resignat d'avols maires [1].

On peut aussi accepter le même sans — au moins provisoiremant — pour un vers du poème épiqe de *Girart de Roussillon* (forme primitive, ms. d'Oxford) :

Ja ris om ne deit creire mestiz *sebenc* [2].

Reste un texte an prose, cité dès 1819 par l'amiral de Rochegude dans son *Glossaire occitanien*. Notre mot i êt anployé come substantif, et Rochegude le traduit par « serf, esclave ». Emil Levy déclare qe ce texte êt obscur. Il êt facile de l'éclaircir. Cela fait, le sans propre de *sebenc* ne fera plus qestion. Et nous pourons fonder l'étimolojie sur une base solide.

Rochegude a anprunté son texte à une conpilacion provançale de droit romain, q'il a dépouillée dans un des trois manuscrits actuèlemant conservés à la Bibliotèqe nacionale sous les n^os^ *franç.* 1932, et *nouv. aq. franç.* 4138 et 4504, vraisanblablemant dans le *franç.* 1932. Sa citacion se réduit à ces mots : *Si cum es us seus sebencs, que es sos sers*. Faute d'avoir étudié tout le contexte, il a considéré *sebencs* et *sers* come des sinonimes : de là sa traduccion, sûremant erronée.

On sait aujourdui, grâce aus recherches du professeur Her-

renommée me font paraître méprisable toute autre chose qui me vient amais de vous. » Dans le *Glossaire*, p. 187, *sebenc* est rendu par « pâle, méprisable ». Pourqoi « pâle » ? Parce qe M. Anglade, tout en adoptant la leçon *sebenc*, s'êt laissé involontairemant influancer par la leçon *falbenc* « pâle » proposée par Chabaneau.

1. Pièce XIII, v. 35-36, édicion Zenker (Erlangen, 1906).

2. Vers 1757 du manuscrit d'Oxford. Paul Meyer a cité [illegible] de ce vers : « Le sens de *mestiz sebenc* m'échappe », et il a traduit, d'après la leçon remaniée du manuscrit de Paris : « Désormais riche homme ne doit pas se fier à un serf » (*Girart de Roussillon*, Paris, 1884, p. 30).

mann Fitting, qe cète conpilacion a été conposée, au milieu du XIIe siècle, dans la Provance propremant dite, et écrite orijinairemant an provançal. An éfet, le texte latin similaire, qi nous êt parvenu sous le titre de *Summa legum*, n'êt q'une version du texte provançal exécutée par un Italien, un certain *magister Ricardus Pisanus*. Fitting a publié ce texte latin d'après les trois manuscrits conus [1]; qant au texte provançal orijinal, qi devait paraître par les soins du professeur Hermann Suchier (mort le 3 juillet 1914), il n'an a été publié qe la table des chapitres et qelqes spécimens [2].

Le passaje qi nous intéresse se trouve dans le chapitre 17 du livre VIII. Ce chapitre êt assés court pour être cité intégralemant. A gauche du texte latin, qi êt celui de Fitting, j'inprime le texte provançal tel q'il se lit dans le plus ancien des manuscrits, leqel apartient à la Bibliotèqe de l'Université (Sorbone).

Ms. 632 de la Bibl. de l'Université (Sorbone), fol. 122 v[3] :	Fitting, *op. cit.*, p. 292-3 :
Cals [aut] aquelas causa que non podun esser messas em peinora, e si om las i met, non val.	*Que res non possunt mitti in pignore.*
La caúsa que es sagrada o santa o religiosa, o om franx, totas aquestas non podunt esser messas em peinora. Si alcuns om met em peinora tot aquo que el a e que el poira gadainar, ben val aquest covenenz, e ssera tot aco que el a e que el poiss gadainara obligat per peinora, isters aquellas causas don no fai a creire que el las meses em peinora, si cum es sos vestirs que li es obs, e si cum es uns seus *sebenx* que es sos sers, o una filia qu'es an-	Res sacra sancta religiosa et homo liber : hec omnia non possunt inpignorari. Si aliquis mittit in pignore totum quod habet et quod poterit lucrari, bene ualet ista conuentio, et totum quod habet et quod postea lucrabitur erit in pignore, nisi ille res de quibus non est credendum quod misisset eas in pignore : sicuti sunt uestimenta sua, uel sicuti est filius suus *bastardus* qui est seruus suus uel filia que est ancilla, et sicut sunt

1. *Lo Codi*, eine Summa Codicis in provz. Sprache aus der Mitte des XII. Jahrhunderts, hgg. von Hermann Fitting und Hermann Suchier. Erster Theil : *Lo Codi* in der lateinischer Uebersetzung des Ricardus Pisanus (Halle, 1906).

2. Par Joseph Tardif dans *Annales du Midi*, V (1893), 38-70.

3. Je résous les abréviacions et j'inprime come on inprime couramant le provançal (distinccion d'*u* et de *v*, ponctuacion lojiqe, etc.).

cilla, e si cum sunt seu bou e li ser qui sunt bover e las altras causas que li ant mester a laborar sa terra, que totas aquestas causas [1] no fai a creire que el las meses em peinora si el non dis a num que ellas fossunt em peinora.

boues sui et serui qui sunt subiuncti et alie res que sunt ei necessarie ad laborandum terram, quoniam non est credendum de omnibus istis rebus quod misisset eas in pignore, nisi nominatim dixit quod essent in pignore.

Fitting a relevé *bastardus* dans la « Verzeichnis » qi forme son deusième appendice, p. 370, et il l'a flanqé de la mancion « pr. *sebenc* », qi a atiré mon atancion et dont je lui sais grand gre; mais il n'a pas doné de référance précise. Je ne me suis pas avisé q'il falait chercher un bâtard parmi « les choses qi ne peuvent être mises en gaje », et mes premiers sondajes dans le texte sont restés infructueux. Je dois à mon fis aîné, Jules, qi a de la paciance et de bons ieus, l'indicacion du passaje, le seul, où figure *bastardus* dans le texte de Fitting.

Il êt certain qe maître « Ricardus Pisanus », qoiq'il ne fût pas né an Provance, a bien conpris le *sebenc* de notre texte provançal. An éfet, le conpilateur s'êt manifestemant inspiré d'un passaje d'Ulpien, indiqé, mais non cité textuèlemant par Fitting, où on lit : « concubinam, *filios naturales*, alumnos generali obligatione non contineri... [2] »

Bâtard ! Voilà qi explique on ne peut mieus l'anploi péjoratif qe les poètes liriqes provançaus ont fait de l'adjectif *sebenc* ; il êt inutile d'insister sur ce point. Mais il faut remarqer qe le texte épiqe cité ci-dessus, celui de *Girart de Roussillon*, nous ofre précisémant un « pont » antre le sans propre et le sans figuré dans la locucion *mestiz sebenc*, car l'idée exprimée par « métis » et l'idée exprimée par « bâtard » sont si voisines q'eles n'an forment pour ainsi dire q'une. Le latin burdus, variante de burdo « mulet », n'a-t-il pas passé an provançal, sous la forme *bort*, au sans de « bâtard » ?

Arivons à l'étimolojie de *sebenc*. C'êt certainemant à tort q'on a voulu voir à la base du mot le lat. cepa ou son représantant provançal *ceba* « ognon ». *Sebenc* « bâtard » n'a de comun qe

1. Le ms. répète *que totas aquestas causas*.
2. Digeste, L. 8, de pign. XX, 1 (texte cité par M. Fitting).
3. Voir le [illegible], et dessous, p. 3[illegible].

le suffixe *-enc* avec *cebenc* « bouton, furoncle, etc. » qi, lui, dérive incontestablemant de *ceba*, bien qe le *Glossaire occitanien* l'anrejistre seulemant sous la forme *sebenc*, dont il n'indiqe pas la source, mais qi doit provenir d'un texte de basse époqe. Les manuscrits du XIIe siècle n'écriraient pas ainsi un *s* à la place d'un *c* étimolojiqe. Donc on ne doit faire fond qe sur le lat. sepes ou son représentant provançal *sep* « haie ». Mais qel raport, dira-t-on, peut-il i avoir antre une « haie » et un « bâtard »? Ce raport êt, si j'ose dire, tout à fait « naturel ». L'anfant léjitime êt celui qi êt conçu dans le lit conjugal; le *sebenc* êt celui qi êt conçu, à la dérobée, à l'abri d'une haie [1].

Presqe tous les filologues avouent aujourdui qe *bâtard*, primitivemant *bastard*, vient de *bât*, primitivemant *bast*, et signifie propremant « anfant conçu sur un bât de bête de some » [2]. L'alemand dit *bankert*, autrefois *bankart*, « anfant conçu sur un banc » [3]. Mais q'avons-nous besoin de l'alemand pour comprandre *sebenc*, qand les patois français nous ofrent *chanpis* [4], terme auqel George Sand a doné une notoriété universèle par son roman de *François le Champi*, publié en 1844? On sait qe Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, p. 141, expliqe ce mot par « né dans les champs, enfant trouvé, abandonné, et par suite né hors du mariage ». A mon avis, c'êt plutôt la concepcion qe la naissance de l'anfant bâtard qi lui a valu ce nom. On conprand facilemant qe, pour cète opéracion, les parties coopérantes se donent

---

1. Pour l'anploi du suffixe, cf. *ramenc*, épitète du faucon pris sur la branche, par oposicion à celui qi êt pris dans le nid (*nizaic*, niais).

2. Je n'acorde aucun crédit aus opinions diverjantes, conplaisamant anrejistrées par Meyer-Lübke dans l'article **bastardus* de son *Romanisches etymologisches Wörterbuch*. Il faut relire et méditer ce q'a écrit Gaston Paris sur le substratum sémantiqe de *bâtard* (voir *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 440-441; cf. *Romania*, VIII, 618) et rapeler (ce qe l'on oublie jénéralemant de faire) qe c'êt le juriste alemand Schilter (mort en 1705) qi êt antré le premier dans la bone voie de l'étimolojie. Notons toutefois qe l'expression *anfant de la bale*, invoqée par G. Paris, n'a rien à voir avec *bâtard*.

3. Cf. Kluge, *Etymol. Wörterbuch der deutschen Sprache*.

4. *Chanpis*, avec *s* final, tèle êt incontestablemant la bone ortografe, le féminin étant, au moyen âje, *chanpisse*, ce qi supose un tipe latin vulgaire **campīcius*.

randez-vous aus chanps et se placent volontiers, selon une locucion désuète, qe Littré a recueillie, « antre la haie et le blé ».

An some, *sebenc* et *chanpis*, qi n'ont aucun raport fonétiqe, sont frères par l'idée. Et c'êt le cas de citer cète boutade d'un curé breton, q'on me comuniqe au dernier momant : « Si les bâtards sont moins nonbreus an Bretagne q'ailleurs, c'êt qe, dans cète province, il i a moins de haies qe d'ajoncs. »

Antoine THOMAS.

POST-SCRIPTUM

Je dois à M. Clovis Brunel la comunicacion d'une charte de l'abayie de Nonenqe (Aveyron), datée de 1196 et conservée an orijinal à la Bibliotèqe nacionale (lat. nouv. aq. 2432, n° 17), où figure, parmi les témoins, un certain *P. Sebengs*. L'anploi de *Sebenc* come nom propre êt aussi naturel qe celui de *Bastard*, qoiqe plus rare.

Au français dialectal *chanpis* correspond le prov. *campis*, qe done Mistral, et qi survit an Languedoc et an Béarn, dans le sans de « bâtard ». Il êt rare dans les textes médiévaus, et Raynouard ne l'a pas recueilli. Levy n'a q'un exanple, tiré de la coutume de Clermont-Dessus (Lot-et-Garone) ; M. Alfred Jeanroy en a relevé un autre dans un jeu-parti antre Eble et Gui d'Ussel (voir Selbach, *Das Streitgedicht in der altprov. Lyrik*, 1886, p. 121). La coutume de Clermont-Dessus done un sans plus restreint à *campis* q'à *bort*, puisq'ele dit, à propos d'éritaje : *li filh bort e las bordas, que no fosse campis*,...

A propos de *bort* « bâtard », je remarqe qe le troubadour Arnaud Daniel l'anploie exactemant au sans figuré qe les troubadours cités ci-dessus atribuent à *sebenc* :

> Jois e solatz d'autram pai fals e *bort*,
> C'una de pretz ab lieis nois pot egal

L'exanple êt cité par Raynouard ; cf. l'edicion d'Arnaud Daniel de Canello, XV, 29-30.

Anfin il me paraît utile de dire qe si Levy a doné un *o* ouvert à *bort* (ce qi pourait faire douter de l'etimolojie par le lat. *burdus*), c'êt par erreur ; des temoignajes multiples établissent que l'*o* êt fermé.

COMPTES RENDUS

KLUGE (Friedrich). **Altdeutsches Sprachgut im Mittellatein** (Sitzungsberichte der Heildelberger, Akademie des Wissenschaften, 1915, no. 12).

Les mots germaniques, attestés dans les lois et les cartulaires latins du haut moyen âge n'ont plus été l'objet depuis longtemps d'une enquête systématique qui tienne compte de l'état actuel de la science étymologique. M. Kluge, particulièrement qualifié pour entreprendre l'examen de ces vestiges souvent fort obscurs, nous offre une série d'articles spécimens, destinés à un « Ducangius Theodiscus » qu'il prépare de longue date. Les romanistes suivront volontiers ce guide sûr, et ne s'étonneront pas si plus d'un problème soulevé par M. Kluge reste sans solution ou doit être repris à l'aide de matériaux plus riches que ceux dont il disposait. Voici la liste des mots, examinés par M. K., dont l'interprétation présente quelques difficultés du point de vue roman.

1. — *Bargum, bargus,* attesté au sens de « gibet, échafaudage, bière ». L'aire germanique telle que les témoignages des textes et les parlers actuels permettent de la reconstituer, comprend la région bas-allemande, située le long de la côte de la mer du Nord : là *barg* désigne ou désignait « une sorte de grange sans toit, sans parois, placée sur quatre ou six pieux enfoncés dans le sol ». Cette aire septentrionale n'a pas de rapport géographique avec celle de la Suisse orientale : *Barge, Bargûn* « grange, hangar », vivant comme nom de lieu ou comme nom commun exclusivement dans l'ancien territoire *rétoroman*. M. Kluge n'ignore pas l'existence d'un *barga* enregistré dans le *Rom. Et. Wtb.* de Meyer-Lübke (n° 958), qu'il considère comme d'origine germanique ; il propose même de rattacher le piém. *barun* « meule de foin » à un germ. *barhôn* qui serait en regard de *barga* dans le même rapport que le m. h. all. *lohe* en face de l'anc. nord. *loge*.

Je crois que M. Kluge en postulant l'origine germanique de *bargum, bargus* n'a pas suffisamment tenu compte des conditions géographiques dans lesquelles le mot nous est attesté dans les parlers actuels du territoire de langue

allemande [1]. Il est incontestable que les deux aires allemandes sont dans la *proximité* immédiate du territoire *roman*, où *barga*, jouissant d'une vitalité profonde, n'a nullement l'air d'un intrus. A ce point de vue, l'examen de l'aire suisse est des plus instructifs. Comment mettre d'accord avec l'origine germanique du latin médiéval *bargus* la fréquence du mot uniquement confiné dans le territoire autrefois *rétoroman* de la Suisse orientale et l'absence du même *bargus* dans le vocabulaire des parlers alémaniques de la Suisse centrale ? Comment admettre l'expansion de ce mot germanique non seulement à travers la France, mais encore à travers l'Italie centrale, septentrionale et jusque dans les régions alpines dont la terminologie agricole est très fermée aux termes d'origine germanique ? Ce qui achève de rendre l'hypothèse de M. Kluge peu acceptable, ce sont le tosc. *barca* « meule de foin » continuant l'aire septentrionale *barga* « meule de foin, hangar, grange », qui, tous les deux, descendent, semble-t-il, d'une forme b a r e c a, attestée dès le VIIIe siècle dans le territoire rétoroman [2] ! Il y a tout lieu de croire que le bas-all. *barge* doit être inscrit parmi les émigrés romans installés au delà du Rhin : c'est un compagnon de m e t a « meule de foin », conservé dans le moy. bas-all. *mite*. Quant à l'origine de la forme b a r e c a, je renvoie le lecteur à un article qui paraîtra prochainement dans la *Romania*.

2. — En examinant le rapport entre *chrotta*, attesté chez Venantius Fortunatus, et le v. h. all. *bruozza*, conservé dans les gloses, M. Kluge est porté à rattacher le v.-franç. *rote* à une forme germanique (*brôta* ?), qui pourtant prête le flanc à plus d'une objection d'ordre phonétique. En effet, comment expliquer l'existence du *-t-* intervocalique du mot français, si l'on admet un emprunt au germanique au cours des IVe-VIe siècles ?

3. — M. Marchot, *Rom. Forsch.*, XII, 646, a relevé l'existence du v.-franç. d a n e a « aire » dans certains patois wallons, et M. Behrens a examiné la survivance du même mot dans les vocabulaires professionnels [3] de la Belgique. M. Kluge propose de voir dans d a n e a un pluriel roman, dont le singulier aurait été un *dani* neutre, qui serait d'accord avec le genre du v. h. all. *tenni* [illegible] aire » : en effet, d'après l'*ALF*, [illegible] et Grandgagnage, I, 340, le mot wallon est masculin. Reste à savoir si l'on parviendra à mettre d'accord avec un d a n e u m la forme *daigne* de l'ancien wallon, enregistrée dans Godefroy, s. *dai*[illegible]

1. Le même reproche doit être adressé à M. Brüch, *Z. f. rom. Phil.*, XXXVI, 579, qui postule un germ. *barga* « lieu où l'on se retire » (got. *bar*[illegible] nous dire par quel mi[illegible] germaniques, s'est répandu dans les pays romans et ne continue à vivre que dans les régions limitrophes du territoire roman.

2. Dans le fameux testament de Tello (760).

3. Cf. aussi *dègne* (Andenne, Chimay, Presles) « terres jaunes ou vertes qu'on rencontre entre les morts-terrains et le gisement », *Bull. de la Soc. wall.*, L, 622.

4. On pourrait admettre qu'un ancien *d a n e u m se serait modelé sur le genre d'un [illegible] mot qui nous est [illegible]

4. — hapia, ancêtre du frç. *hache*, est attesté dans des glossaires des XIe et XIe siècles [1] : le rapport de *hapia* avec le moy. néerl. *hepe* « serpe », v.h. all. *habba*, n'est pas encore éclairci. Parmi les formes romanes, le picard *happe* [2], que M. Kluge cite, n'est attesté par aucune des sources qui me sont accessibles ; y a-t-il confusion avec le wall. *hèpe* ?

5. — Le frç. houblon remonte à une forme humulone, attestée dès le VIIIe siècle et souvent répétée dans différents textes, mais l'évolution phonétique du frç. *houblon* reste obscure malgré l'existence de *homlon* dans les glossaires hébreux-français : l'idée [3] d'un croisement entre humulo et le nom latin de la plante lupulu me semble toujours la plus probable.

6. — Le frç. *laie* a éte ramené déjà par Diez à leha [4] que le *Capit. de villis* nous a transmis dans le c. 40 : « ut unus quisque iudex per villas nostras *singulares et lehas*, pavones, fasianos semper habeant. » M. Kluge rattache à *leha* le mot *leare*, resté jusqu'ici énigmatique [5], que nous a conservé le *Polyptique d'Irminon* dans plusieurs passages : p. ex., porcum I crassum, learem I, (p. 128, éd. Longnon); *leare* serait donc le cochon de lait dont le prix de 6 deniers (c. XXII, 4) équivaudrait à celui des *porcelli*, estimés de 4 à 6 deniers. Mais alors quelle différence existait-il entre les *porcelli*, les *ferreoli* [6] (cochons de

1. L'exemple de *apia*, emprunté aux statuts municipaux d'Asti : *apiae*, *piolae*, ne nous renseigne pas sur le passé du mot germanique ; il atteste seulement l'existence de *hapia*, *piola* dans le Piémont au moment où fut rédigée la version latine des statuts.

2. Jouancoux et Devauchelle relèvent *hèpe*, *heppe* « petite faux, manche de serpe » : mais le pic. n'offre pas l'évolution de *-pj-* > *-č-* ; donc il faudra ramener le mot à une forme bas-allemande qui a abouti au flam. *heep* « serpe ».

3. Subak, *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 424.

4. Il est vrai que, dans son travail si suggestif, *Zur Interpretation der Brevium Exempla und des Capitulare de Villis* (Berlin, 1914, p. 29), M. Baist considère l'interprétation de *singulares & lehas* par « sangliers et laies » comme douteuse ; M. Winkler, *Z. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 563, propose même de changer & *lehas* en *elbetas* « cygnes » : je laisse à d'autres plus compétents que moi de décider si l'on a le droit de séparer *et lehas* du mot *singulares* qui le précède immédiatement et d'accoupler les « sangliers et les cygnes » dans un texte de ce genre.

5. Les continuateurs de Du Cange ont proposé de traduire *learem* par « jeune bélier », mais déjà Guérard a reconnu que cette interprétation était conjecturale plutôt que fondée sur des preuves positives.

6. Il est fort curieux de voir que deux mots figurant dans le Polypt. d'Irminon désignant des bêtes de l'espèce porcine : *soales* et *sogalis* « porc parvenu à toute leur croissance (?) » et *ferreoli* « cochons de lait » ne semblent pas avoir laissé de traces dans les parlers français. Le mot *ferreolu* doit être un dérivé roman d'un francique : *farah* (cf. all. *Ferkel*) à l'aide du suffixe qui est vivant dans le lat. *capreolu*, *hispaniolu* > frç. *épagneul*. Les *porci soales* (ou *sogales*), relevés dans les Polyptiques d'Irminon et de Saint-Rémy, ont laissé perplexes les éditeurs et tous ceux qui se sont occupés du mot. Or le vieux français *suiaux* (pluriel) signifie « poulain, veau ou autre animal qui suit la mère » et Du Cange offre sous *sequela* une série de témoignages qui, me semble-t-il, nous permettent de reconstruire un type

lait) et les *leares* mentionnés dans le même texte? D'autre part, un fait semble parler en faveur de l'interprétation de *leares* par « bélier », c'est que parmi les bêtes de l'espèce ovine (oviculae, germgiae [1], vervices, multones, agni, agnelli), énumérées comme redevances en nature, les béliers font défaut [2]. Enfin il y a toujours le frç. *bélier* dont le second élément semble bien continuer le *learem* du *Polyptique d'Irminon*.

7. — *melscare* « mêler le miel dans une boisson » ne semble pas survivre dans les parlers romans.

8. — *nastulus* « bande, cordon » est souvent attesté dans les textes médiévaux : les rapports entre le frç. *nâle*, l'ital. *nastro* et le roum. *nastur* ont été souvent discutés : les témoignages, recueillis par M. Kluge, ne contribuent pas, me semble-t-il, à écarter les difficultés examinées par MM. Meyer-Lübke et Schuchardt, *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 561 et XXXII, 464.

9. — Le sens primitif du mot *reipus* qui se lit dans le chap. 44 de la *Lex salica* est mieux déterminé : c'est celui de « corde, courroie » qui semble résulter des mots apparentés.

10. — *rufia* « couverture grossière » pourrait être à la base du vfrç. *roife* « peau (dure) », attesté dans *li Vers de le mort* (éd. Windahl, p. 168).

11. — *Sagiboro* serait « celui qui porte l'épée du roi ».

12. — Article sur la vitalité du mot *scancio* « échanson » dans les textes latins et germaniques. Comme point de départ de l'esp. *escanciano*, j'avais insisté sur la forme s c a n c i a de la *Lex Visigothorum*, il y a plus de dix ans [3] : la forme gothique correspondant à l'all. *Schenk* me semble donc bien assurée.

13. — M. Kluge aborde ici le problème étymologique qui se rattache au frç. *soin* et *besoin*. J'avoue que toutes les raisons alléguées jusqu'ici en faveur de l'étymologie germanique du frç. *soin* et *besoin* me semblent peu solides. La répartition géographique du mot dans toute la Romania [4], à l'exception de la Roumanie, supposerait l'emprunt remontant à une époque précédant l'invasion des Goths. Malgré l'affirmation catégorique de M. Herzog, *Z. f. r. Phil.*, XXVII, 126, l'ital. *sogna*, qui n'est attesté qu'au moyen âge, n'a pas la forme, puisque les dictionnaires observent un silence prudent sur la valeur de l'*o* tonique. Les formes grisonnes (surselv. *basegn*, engad. *bsogn*) parlent en faveur

*s e q u a l e. Le porcus *sequale*, c'est le cochon qui suit la mère s'opposant au porcus *bevrale* (cf. Polypt. d'Irminon) qui s'abreuve déjà dans les auges et est donc sevré de la mère (cf. prov. mod. [illegible] « [illegible] des pourceaux »).

1. Sur *germiae*, v. en dernier lieu Schuchardt, *Z. f. r. Phil.*, XXVI, 425 ss.

2. Dans le polyptique de Saint-Rémy, les *arietes* sont exigés cinq fois comme redevances des tenanciers du monastère.

3. *Recherches sur la genèse et la [illegible]*, p. 15.

4. On n'a tenu compte dans la discussion ci-dessus de l'esp. [illegible] du portug. *bisonho* « inexpérimenté, novice ».

de l'*o ouvert* de sonium qui est aussi à la base du v. prov. *sonh*, *suenh* (cf. *lonh luenh*). Enfin ne serait-il pas étonnant de rencontrer un mot germanique dans le texte d'une traduction de la Bible antérieure à celle de saint Jérôme [1]? MM. Buecheler et Heraeus ont été sans doute dans la bonne voie en revendiquant le verbe soniari pour le lexique latin et je ne vois pas pourquoi les romanistes s'obstinent à postuler un *sunnja*, contredit par les formes romanes.

14. — *strépa* est le point de départ non seulement du vfrç. *estrieu*, frç. *étrivière*, mais aussi de l'anc. gén. *streva* (pl.) « staffa », anc. vénit. *strevo*.

15. — La langue juridique du droit franc a introduit un verbe *(ex)soniare* « se justifier, s'excuser » qui se continue dans le vfrç. *essoignier*; M. Kluge examine la parenté germanique du francique sunja.

16. — Examen des rapports qui existeraient entre le vfrç. *tref* « tente, voile », le vprov. *trap* « tente », sans que l'auteur aboutisse à un résultat satisfaisant.

17. — *[illegible]* « banni » n'a pas, je crois, laissé de traces dans le français.

J. Jud.

Ernst G. Wahlgren. **Étude sur les actions analogiques réciproques du parfait et du participe passé dans les langues romanes** (Uppsala Universitets Arsskrift 1920, Filosofi, Språkvetenskap och Historiska Vetenskaper, 1); A.-B. Akademiska bokhandeln, Uppsala; in-8°, 312 pages.

On a plus d'une fois signalé les rapports étroits qui existent en latin et dans les langues romanes, entre les formes du parfait [2] et celles du participe passé, mais on n'avait pas encore fait de cette observation le point de départ d'une étude systématique embrassant l'ensemble de la conjugaison dans chacune de ces langues. C'est cette étude que nous donne M. Wahlgren. Son travail, très soigné et très approfondi, aboutit à des conclusions que nous tenons sur la plupart des points pour assurées. Le cas des p. p. *pris*, *mis*, que l'on s'accorde à attribuer à l'influence des parf. correspondants, n'est pas une exception, il témoigne d'une tendance profonde de la langue; et inversement la création d'un parf. *voulus* modelé sur un p. p. *voulu* n'est pas du tout un fait isolé, c'est un procédé constant dans l'histoire du français, pour ne nous en tenir qu'à cette langue. D'autre part ces changements et ces reformations ne se produisent pas indépendamment dans chaque verbe intéressé. Il se forme de petits groupes qui, autour d'un verbe plus saillant, rassemblent quelques autres qui lui ressemblent par telles ou telles formes, ou, moins souvent,

1. Roensch, *Itala und Vulgata*, p. 29.

2. Il s'agit de *feci* en latin et *je fis* en français. Il faut noter que si on a le droit d'appeler *feci* un « parfait », cette dénomination est très trompeuse quand on l'applique à *je fis*, qui pendant tout le moyen âge a surtout été un « prétérit ».

sont avec lui dans un rapport de parenté sémantique. *Prendre* et *tenir* ont à un moment donné constitué un de ces groupes ; sous l'influence du parf. *tins* le part. *pris* est devenu *prins*, et *prin* a créé à côté de lui un nouveau p. *prins* ; mais le couple *prins-prins* a, à son tour, agi sur le couple *tins-tenu* et l'a transformé en *tins-tins* : le p. p. *tins* (féminin *tinse*) apparaît donc au XVe siècle et a eu son heure de succès au XVIe siècle. Cet exemple est en partie emprunté par M. W. à un de ses devanciers, mais il montre bien quelle est sa méthode : le procédé d'explication n'est pas nouveau, toutefois M. W. a eu le mérite de l'appliquer systématiquement à l'étude d'un domaine qu'on n'avait exploré que par à-coups et au hasard d'une recherche plus générale. Cette alliance étroite du parf. et du p. p. est due en grande partie à ce fait qu'en latin déjà ils formaient un système qui s'opposait à celui du présent. Mais une autre cause dont M. W. a bien montré l'importance, c'est la communauté de signification qui s'établit peu à peu entre le sens du parf. et celui du p. p. accompagné d'un auxiliaire : *j'ai voulu* devenant un synonyme chaque jour plus voisin de *je voulus*, le rapport qui unissait les deux formes tendait à s'affirmer davantage ; l'action et la réaction se faisaient plus faciles. M. W. aurait peut-être pu tirer un plus grand parti encore de cette vue. Il met constamment les deux formes sur le même pied et ne se demande pas laquelle des deux a eu le plus grand pouvoir de rayonnement analogique. Pourtant leur histoire n'est pas la même : le parfait voit de plus en plus restreindre son emploi au cours des siècles, tandis que le p. p., très important dès l'origine, a fini par devenir une des formes essentielles du verbe moderne. N'est-il pas vraisemblable que, quoi qu'il en ait pu être au XIIe siècle, le p. p. a dû dans la période du moyen français entraîner plus souvent à sa suite le parf. que suivre à la remorque de l'autre ? Cela conduit à se demander où allait le p. p. M. W. a noté que les p. p. forts ont une tendance à passer à la forme faible. Et qu'est-ce que cela signifie, sinon qu'ils ont une tendance à se mettre dans un rapport déterminé avec un infinitif ? De cette façon on rétablit l'importance de l'infinitif dont M. W. ne semble pas laisser grand' chose. Il montre, il est vrai, que l'infinitif n'a eu, dans l'histoire de la langue, que très peu d'influence sur le développement des paradigmes de la conjugaison et à peu près aucune sur le développement des formes du parf. et du p. p. ; et la démonstration est très convaincante, mais il semble bien qu'elle ne doive pas valoir pour la période moderne. Au double système latin du présent et du parfait le français a cherché — sans y réussir complètement — à opposer un système unique du présent qui semble bien se cristalliser autour de l'infinitif : *-vi* ne renvoie pas nécessairement à *-are*, puisqu'il y a *plevi*, *stravi*, *finivi*, mais *-ai*, *-as*, *-a* renvoie nécessairement à *-er* : voilà pour la langue littéraire ; en se plaçant au point de vue de la langue parlée, *-i*, forme « forte » [illegible] est dans le même rapport avec [illegible] « faible » avec *finir* : tous deux s'obtiennent en supprimant l'*r* de l'infinif en *-ir* ou tout au moins diffèrent de cet infinitif de la même [illegible]

appartiennent tous les deux aujourd'hui, quelle que soit leur histoire antérieure, au système du présent. Si la langue n'a pas réussi complètement à y rattacher aussi le paradigme du parfait, c'est que le parfait a cessé d'être une forme vivante, et cette décadence a dû se laisser pressentir de très bonne heure. Ces considérations que nous nous permettons d'ajouter à la démonstration de M. W. n'étaient pas nécessaires à l'exposé de sa thèse, mais elles auraient mieux dégagé, croyons-nous, le sens de cette évolution dont il nous a très bien montré sur une foule d'exemples le mécanisme curieux.

Lucien FOULET.

ROBERT DE LABUSQUETTE. **Autour de Dante. Les Béatrices. L'Amour et la Femme en Occitanie. L'Amour et la Femme en Toscane. Les femmes de Dante**; Paris, en dépôt chez Auguste Picard, éditeur, [1919], in-8°, IX-813 pages.

Voici un énorme livre, qui renferme une énorme somme de lectures et de notes, et des vues que l'on doit reconnaître tout à fait personnelles. Et lorsque l'on cherche à savoir quelque chose de l'auteur, inconnu tout à fait du monde savant, on apprend que l'on a à faire à un travailleur acharné et solitaire, — (tombé d'ailleurs parmi les nobles victimes de la guerre). Et l'on admire qu'un effort pareil d'études philologiques ait pu être poursuivi dans le fond d'une des provinces reculées de la France, et de pareils matériaux entassés. L'absolue sincérité de l'auteur nous engage d'ailleurs à parler avec sincérité aussi du résultat obtenu. M. de Labusquette, s'il eût vécu, eût sans doute amélioré son livre, l'eût élagué de quelques inutilités, abrégé, éclairé peut-être, et, en tous cas, corrigé d'un certain nombre d'erreurs, contradictions, citations douteuses, fautes typographiques. Mais il n'en aurait pas changé la nature : car pour cela il lui eût fallu le supprimer. Ce qui surprend dans le livre, ce n'est pas la matière assez indigeste, ce ne sont pas les sources, — bibliographie quelquefois surchargée d'auteurs un peu surannés, mais en somme copieuse et solide (meilleure d'ailleurs pour la littérature provençale que pour l'italienne). Non; ce qui surprend, c'est l'esprit même. Cela, il faut le dire, et le dire avec précision.!

Ce n'est pas indifférent. Il faut que l'on sache, et en Italie surtout, qu'un livre de ce genre, garanti par une librairie savante, présenté au public avec quelque apparat, ne paraît pas sans que nous y portions attention, sans que nous le signalions, et le distinguions avec soin de tous les travaux d'études dantesques que la France produit et produira. C'est un accident ; — un accident curieux et qui mérite examen, — mais en somme un accident.

C'est un livre écrit avec une sorte de passion. Les études dantesques ont connu des livres passionnés, et en Italie notamment, dans la génération qui nous a précédés. — Mais la passion portait sur telle ou telle tendance d'interprétation. Il restait à connaître un livre de passion contre Dante. Ce colossal

ouvrage pourrait presque être qualifié : pamphlet. Je connaissais des pamphlets modernes contre Pétrarque : je n'en connaissais pas contre Dante. En voici un. Que ceci serve d'exemple à ceux qui parfois peut-être se laissent bercer à un amour un peu béat du poète : on peut le haïr, et cela à force de critique littéraire. Un livre, d'ailleurs savant, animé d'un pareil sentiment, peut assurément être instructif. Celui-ci l'est, encore que fatigant.

Or voici le fait : un homme qui lit Dante avec minutie (sans d'ailleurs comprendre son art), peut, voyez-vous, s'énerver jusqu'à une sorte de rage devant le permanent contraste où Dante nous balance : l'idéalisme le plus surhumain ; — le réalisme le plus vivant. Cette alternance se succède jusqu'à nous confondre : nous ne sommes jamais plus sur terre que quand nous nous croyons perdus dans les nuages. La Béatrice du Paradis, celle qui rit, danse et (presque) tousse, est peut-être plus vivante que la Béatrice de la *Vita Nuova*.

Cela nous semble délicieux ? Cela, paraît-il, peut dégénérer en agacement. Et non seulement de nos jours. Le plus symbolique des sonnets (*Oltre la sfera*) éveillait déjà, au XIVe siècle, la verve d'un satirique. Labusquette trouve Cecco Angiolieri équitable, très modéré : il est de son avis.

Le jugement sévère qu'il porte contre la poésie de Dante ne se limite pas à Dante. C'est, en somme, un jugement général contre toute la poésie amoureuse. Car Labusquette est de ces esprits qui se plaisent aux rapprochements et aux comparaisons des diverses époques littéraires entre elles, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes, une tendance, à vrai dire, où il ne convient de se laisser aller qu'avec une extrême prudence.

Le rapprochement est très naturel avec la poésie romane antérieure à la *Divine Comédie*. Il s'impose. Labusquette en abuse un peu. Une très grande partie de son volume est consacrée à la poésie de langue d'oc, ses sources, ses origines lointaines, ses types féminins. Et alors, avec une insistance vraiment inutile, il démontre à satiété, et ressasse, les principes « occitaniens » de la poésie de Dante, et de celle dite du *Doux style nouveau*. Ce sont de très longs développements, où, à l'occasion, pointent quelques idées assez neuves. D'ailleurs il fait fort peu de différence entre les dames de Dante et celles des poètes de la langue d'oc. Cette confusion apparaît dans le titre même du volume : LES BÉATRICES, titre qui n'est pas heureux ; car enfin si, dans la poésie romane peut se rencontrer des *dames-anges* (c'est l'expression favorite de Labusquette), il paraît clair cependant qu'il n'y a qu'une Béatrice.

Si l'on n'aperçoit pas cette différence, toute la beauté de Dante échappe. Les circonstances, les images, les mots même appartiennent aux troubadours. Dante s'en sert pour exprimer sa pensée personnelle, et les revêt de vérité. De là tout le charme. Mais Labusquette déteste, pour commencer, la poésie des dames en elle-même ; il la déteste chez les troubadours. Il la déteste chez les poètes italiens du *Dolce stil nuovo* (pour lesquels il a inventé

le vilain nom : *stilnovistes*. La langue tout entière de l'école est qualifiée par lui : *galimatias*. Cavalcanti (dont il interprète d'ailleurs assez ingénieusement la difficile chanson : *Donna mi prega*) n'a pas à ses yeux « l'ombre de poésie », « c'est un pédant mélange de pessimisme et de scolastique ».

Les comparaisons avec le passé sont choses naturelles et même nécessaires. L'utilité des rapprochements paraît plus contestable, quand il s'agit de groupes modernes. Car Rousseau tient une grande place. Mme de Warens a quelques traits communs avec Béatrice, à ce qu'il semble. Il y a pis : à propos de l'amour enfantin de Dante, amour symbole s'il en fût, notre auteur n'a pas craint de citer tout au long deux sales pages de Jean-Jacques, auxquelles pourtant il consent à ajouter : « Il est *peu probable* que chez Dante, les inclinations aient revêtu ce monstrueux caractère. »

Après le XVIIIe siècle, on passe au XIXe. Musset tient la plus grande place. Par exemple, la dame du *Schermo*, c'est le *Chandelier*. Et on aura la surprise de voir citer, à propos de la *Vita Nuova*, des chapitres entiers de la *Confession d'un Enfant du siècle*. Mais écoutez ceci : « L'amour de Dante est un amour timide et bourrelé, *comme en 1830*. » La comparaison descend plus bas encore : « Tous ces sentiments sont tellement banaux, qu'on les rencontre de nos jours dans les romans-feuilletons. »

Le livre de Dante sur lequel Labusquette s'est le plus étendu est naturellement la *Vita Nuova*. Il la connaît bien. Quelques interprétations sont bonnes, telles que celle du mot de l'Amour : *Tu autem non sic* ; celle du mot *parole* rendu par « vers ». D'autres conclusions sont contestables, comme par exemple la « maladie d'yeux ». Je note qu'il a, une fois de plus, tenté de ranger les poèmes de la *Vita Nuova* suivant une forme architecturale ; il a échoué comme tout le monde ; et son « compas » ne vaut pas plus que les autres *schémas* proposés. Il reprend la plupart des grandes controverses usuelles, et se montre bien au courant. Sa meilleure discussion est celle de la contradiction fondamentale entre la *Vita Nuova* et le *Convivio*. Il devait naturellement s'attacher à la fameuse dispute sur la fin de la Chanson *Donne ch'avete* : y a-t-il ou non allusion à la *Divine Comédie* ? C'est une affaire que j'ai exposée tout au long dans mon livre sur la *Vita Nuova*. Je n'ai pas changé d'avis. Elle est connexe à la question plus large : la *Vita Nuova* est-elle ou non allégorique ? Labusquette pense que non, et cependant (c'est une de ses contradictions) il ne croit pas à la réalité des dames chantées par les *stilnovistes*. C'est une matière où il y a bien des distinctions à faire, et sur laquelle j'ai soutenu en 1914 une assez vive polémique.

Sur tous ces points Labusquette se montre bien informé. Ce qui fait malheureusement l'originalité de son jugement c'est le ton, — un ton où il y a du pédagogue furieux. Écoutez plutôt quelques-unes de ses définitions : La *Vita Nuova* c'est « l'histoire un peu terne des amours de Dante », une aventure « assez banale ». Béatrice est une « figure un peu banale », une « insi-

gnifiante personnalité », une « jeune femme un peu sotte », d'ailleurs pleine de « travers ». Elle est « coquette et méchante », douée d'un « caractère hautain, jaloux, querelleur », — « méchante et railleuse dans la *Vita Nuova*, jalouse et acrimonieuse dans la *Divine Comédie* », — au total, un enfant boudeur et capricieux ». Et les dames parmi lesquelles Dante l'a située (celles dont il dit qu'elles ont *entendement d'amour* et ne sont pas *seulement femmes*) ? Ce sont « de petites folles », des « caillettes sentimentales ».

Ainsi Labusquette voit Béatrice dès le début, ainsi il la suit jusqu'à la *Divine Comédie* ; mais pour la *Vita Nuova* il est particulièrement violent. « Que de mystères, crie-t-il, pour les choses les plus simples ! » Ce ne sont que « fantaisies toutes pures », « interprétations arbitraires ». Partout « esprit d'artifice », partout « manque d'ingénuité ». Toute l'œuvre n'est qu'une « douceureuse hallucination, qui engourdit le lecteur ». Si l'on entre dans le détail, c'est pis. La ballade contre la mort (*Morte villana*) est une « philippique enfantine ». D'ailleurs les plaintes sur la mort de Béatrice sont « un fastueux étalage de douleur ».Le tout est « exagéré »; c'est une « amplification théâtrale ». Avoir mis en musique la ballade *Ballata io vo'*, est une « précaution déplacée ». Mais voici qui passe tout : on se rappelle la promenade symbolique où le poète a senti naître l'inspiration de la grande chanson, tandis qu'il marchait rêveur le long d'un fleuve rapide. Labusquette s'écrie : « détail d'évidente inutilité ! » Vraiment ?

Son aversion pour la poésie dantesque va jusqu'à vitupérer la langue de Dante, et son invention linguistique, qu'il taxe de « farouche aristocratie ». Mais plus encore que la forme, il condamne le fond, la philosophie (une matière où il ne semble pas d'ailleurs très informé). C'est le dernier mot du livre à la page 801, l'arrêt final : « Dante était un thomiste. »

Pour ce qui est du talent poétique, notre critique a, par bonheur, quelques contradictions. Il ne veut pas tout à fait « taxer Dante de sécheresse ». Il veut bien du moins reconnaître que « c'est avec passion qu'il se livrait à des discussions rebutantes ». Il y a même de courts instants où il s'incline et se déclare vaincu. A ces instants-là il va jusqu'à approuver Dante d'avoir introduit Béatrice dans la *Divine Comédie !* Ce ne sont que de rares répits.

C'est en fait la méthode poétique de Dante qu'il ne peut tolérer. Il la résume d'un mot : « incohérence ». Il reconnaît que cette méthode a certains avantages : « Elle prête la souplesse de la vie aux plus rigides symboles », (ce qui est bien dit, mais attendez !) « c'est aux dépens du bon sens ! » Et voici comme il résume tout le symbolisme féminin de Dante : « Il s'est cru obligé d'envelopper tout, théologie, philosophie, l'univers entier, *dans un jupon !* »

Il déteste la poétique. Il déteste l'homme encore plus. Son livre n'est pas tant un jugement littéraire qu'un jugement moral, fondé sur un préjugé malveillant. Le caractère de Dante lui paraît « méfiant et dédaigneux », en quoi il peut y avoir une part de vérité. [illegible]

de sa pensée : il va jusqu'à prononcer des mots comme « halluciné, dément ». On s'amusera par endroits du ton colérique qu'il prend pour dire à Dante son fait : « Il est regrettable vraiment que... » — « J'en suis bien fâché, mais...» Et à la fin d'un paragraphe : « Que penser de la conduite de Dante ?»

Ce qu'il lui reproche le plus amèrement, c'est son manque de sincérité. Il n'ignore pas cependant que nous avons à faire à un poète lyrique, et que ces gens-là créent une vérité à eux : « tant pis, dit-il, pour le critique trop précis, qui voudrait trouver des documents historiques dans le caprice de son inspiration ! » Mais en fait, il n'y cherche pas autre chose. C'est même un bien curieux phénomène que cette tenace volonté de savoir et comprendre toute la réalité dans l'œuvre dantesque. Avec Dante, certes on a à qui parler : toujours la réalité nous apparaît et toujours elle nous fuit. Et vraiment l'indignation du critique qui ne peut se résigner à être ainsi joué ferait, pour un peu, sourire.

Car il se fâche. Tout le *Convivio*, dit-il, repose sur une affirmation « manifestement fausse » que la *Donna Gentile* de la *Vita Nuova* est la Philosophie. C'est une « altération des faits », qui est « grave » ! Les faits sont quelquefois altérés « contrairement aux convenances » ! A chaque pas, ce sont des « assertions inexactes », des « absurdités », de « puériles charades », des « récits suspects » ; et le lecteur plein de méfiance observe : « Nous n'en savons que ce que Dante nous a dit. » Évidemment.

Mais il le poursuit dans ses retranchements, et, dans la *Vita Nuova* enfin il y a un point où il le prend sur le fait, et lui fait confesser son mensonge. C'est à propos du sonnet *Deh pellegrini*. Dante a expliqué lui-même que pour mieux mettre en vie les pèlerins qu'il voit passer par les rues de Florence après la mort de Béatrice, il a imaginé qu'il leur parlait. Cela appartient, je pense, à la figure que l'on nomme prosopopée. Mais notre critique ne l'entend pas ainsi : « Voilà, crie-t-il, une *supercherie avouée !* » Et il ajoute : « Il a pu aussi bien imaginer qu'il les a rencontrés ! » Évidemment.

Et Labusquette conclut qu'il ne peut pas prendre Dante « au sérieux ». Car il n'a pas « un tempérament véridique ».

Cette façon de juger les poètes est unique. Il y a là un phénomène si singulier, concomitant d'ailleurs à un si considérable effort de travail, qu'il a paru utile de le faire connaître avec quelque détail.

Henry COCHIN.

Le Tornoiement as dames de Paris. Poemetto antico francese di PIERRE GENCIEN, edito da MARIO PELAEZ ; Perugia, Unione Tipografica Cooperativa, 1917 ; in-8, 68 pages (Estratto dagli *Studj Romanzi* pubblicati dalla Società Filologica Romana a cura di E. Monaci, nº XIV).

Cette édition comprend, outre le texte de 1794 vers conservé dans le seul manuscrit 1522 du fonds Christine au Vatican, une introduction de 24 pages

contenant quelques notes sur d'autres *tournoiements de dames* composés en vers français [1], une analyse sommaire du poème publié, un essai pour le dater (seconde moitié du XIIIe siècle), quelques remarques d'ordre linguistique, enfin un glossaire de 27 articles, dont quelques-uns, reposant sur des erreurs de lecture ou d'interprétation, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, doivent être supprimés.

Le texte du manuscrit paraît assez corrompu et M. P. ne l'a pas toujours lu correctement, ni bien ponctué ; voici quelques corrections à son édition :

V. 24. Supprimer le point et imprimer au vers suivant *N'onques* (de même au v. 71). — 45. La correction de *Blanches* en *Blanche* produit un hiatus choquant ; au lieu de *Blanche a*, il faut peut être entendre *Blanche s'a*. — 132. Supprimer l'apostrophe et la note du vers suivant. — 157. Imprimer *c'orfevres* et supprimer l'article *corfevres* au glossaire. — 186. Imprimer *a douter* et supprimer l'article *adouter* au glossaire. — 188. Remplacer le point par une virgule, et mettre un point et virgule après le vers suivant. — 237. Au lieu de *Maltiu*, imprimer *Maltiu*. — 240. Imprimer *Mahu* avec une majuscule. — 251. La leçon du manuscrit est bonne (de même aux v. 374, 908, 1142 et 1644). — 255. Corr. *di* en *vi*. — 258. Virgule après *lonc*. — 264. Corr. *Et* en *Est*. — 273. Corr. *bel* en *bele*. — 280. Supprimer le point et virgule. — 289. Au lieu de *comtise*, imprimer *cointise*. — 290. Au lieu de *ni iver*, imprimer *n'iver*. — 302. Au lieu de *nes perist*, imprimer *n'esperist*. — 313. Supprimer la note. — 325. Suppléer [*que*] *f'ai*. — 365. Imprimer *bellonc* (= *besloue*) et supprimer l'article *bellont* au glossaire. — 404. Imprimer *Tornefusee* avec une majuscule; c'est un nom de famille. — 432. Imprimer *d'Ierre* et supprimer l'article *dierre* au glossaire. — 461. Supprimer au glossaire l'article *cherrie*, c'est l'abréviation de *chevalerie*. — 452, 463, 873. *Il* se rapportant à des femmes est à conserver. — 497. Au lieu de *Mahjeut*, imprimer *Mahout*. — 573. Suppléer [*de*] *blanc*. — 537. Au lieu de *lolperaine*, imprimer *Loberaine*. — 629. Le pluriel féminin *el* est à conserver. — 661. Imprimer *g'ississe*. — 664. Le vers est trop long; corr. *vraiement*. — 754. Imprimer *a devis*. — 860. La leçon du manuscrit est bonne. — 861. Imprimer *Martre* ou *Marte*. — 871. Au lieu de *a*, imprimer *s'a*. — 882. Vers trop long; supprimer *a* ou lire *Aubri*. — 912. Corr. *Qua* en *Quar*. — 999. La leçon du manuscrit *S'ouvent* est bonne. — 1034. Imprimer *Joenes*. — 1026. La leçon du manuscrit est bonne. — 1131. Supprimer le point et virgule. — 1198. Mettre un point après le vers. — 1206. Vers trop court ; il faut peut-être lire *qu'eles*. — 1243. Imprimer *kassee* et supprimer l'article *liassee* au glossaire. — 1331. Supprimer les deux virgules. — 1453. Corr. *Lopi* en *Lopin*. — 1510. La leçon du manuscrit est bonne à conserver. — 1524. Corr. *sef* en *suef*. — 1638. Il faut corriger *[illegible]*.

1. Deux en ont été publiés par M. A. Jeanroy dans la *Romania* XXVIII, 237 et suiv.

non en *le fendet*, mais en *le fendet*. — 1657. Au lieu de *Lorra*, imprimé *Lora* (de *ravoir*). — 1719. Mettre un point et virgule après ce vers et supprimer le point à la fin du vers suivant. — 1767. Remplacer le point par une virgule. — 1779. Point d'interrogation à la fin du vers. — 1780. Virgule après *fait*. — 1794. Point d'exclamation après *Diex*.

Le poème soulève de nombreux problèmes que M. P. a à peine effleurés. C'est un tournoi, présenté comme un songe, où le poète fait défiler les grandes bourgeoises de Paris. Les deux cortèges, dont l'un vient du côté de Chelles, et l'autre du côté de Gournai (que signifie la présence de ces deux noms ?), sont conduits l'un par Gervaise des Champs et l'autre par Geneviève d'Asnières ; les dames qui les composent sont mentionnées par leurs noms et leurs armoiries sont décrites. Quelques-unes de celles-ci sont figurées dans les miniatures du manuscrit que M. P. a reproduites dans son édition. Mais M. P. n'a pas cru nécessaire de dresser la liste des noms propres, au nombre de plus de quatre-vingts, qui figurent dans le poème. Je crois utile de donner ici cette liste complète aussi bien pour les noms de lieu que pour les noms de personne.

Adam, 622, *le premier homme*.
Adam d'Aronci (fame), 819.
Adan le Keu (fame), 1249.
Adam de Meullent, 797 (ma dame Gile, femme de), 1337, 1734. *Cf.* Meulent (dame Gile de), 914.
Adam le Panetier (fame), 1014.
Aliaume le Cristalier (fame), 201.
Amiens. Jehan d' — (fame) 236. Maihiu d' — (fame), 237.
Andrieu de Paci (fille), 1339.
Andrieu de Pastis (filles), 899.
Anne (sainte), 917.
Anquetins (les fames as), 587, 1490.
Aronci (Adam d'), 819.
Aroude (*M. P. imprime* Arende : fame Jehan), 1071.
Anieres (Jenevieve d'), 97-8, Asnieres (Genevieve d'), 675-6, (celes d'), 1226.
Auberi des Guez (fame a), 882.
Aubone (fame Nicholas d'), 274. *Cf.* Iabonne.
Augier (les deux filles Jehan), 862.
Aumarie (paile d'), 966.
Barbete (fame Symon), 741, 852, la B., 1360.
Baste (dame [illegible], fame Estienne de Greve), 821.
Beg[illegible] (fame Jehan), 586, 1478, 1738.
Bertaut Bourgeignon (fame), 585, 1471.
Biauquaire, 337.
Bigue (fame Jehan), 333, la fame Bigue, 368, la Bigeuse (*corr.* Biguese ?), 1353, la Biguesse, 1555.
Billi (les filles Raoul de), 169.
Blois (dame de), 408.
Boicel (fame Jaque), 1525. *Probablement identique à* Boucel.
Boucel (fame dant Jaque), 321, 1540, (fame Jehan), 395 ; (fille Phelippe), 528. *Cf. l'article précédent.*
Bordonois (toute la flour des), 1102.
Bourdon (fame Jehan), 534.
Brichart (Pierre), 144, (fame Pierre), 376 ; (fame Thomas — le joenes), 1033.
Buci (fame Jehan de), 898.

Buti (*corr.* Buci ?; fame Pierre de), 1015.

Castele (destrier de), 1182.
Chainiau (*corr.* Chauvau, Chauviau ?; fame Gieffroi), 1129. *Cf.* Chauvele (la).
Champs (Perronnele, fame Gervaise des), 124[illegible], 327, 634-5, 1180-1, 1209, 1218, 1323, 1348, 1740.
Chastelaine (La), 315, 1292.
Chastelee, 1307. *La même que la précédente ?*
Chastelfort (fame Jehan de), 440.
Chançon (femme de Loïs), 263, (filles de Loïs), 1275, (fame Loëy), 281 ; Chançonin (les), 281 (*corr.* Chançon). *M. Pelez imprime partout* Chançon.
Chauvele (La), 1589. *Cf.* fame Gieffroi Chainiau (Chauviau ?), 1129.
Chiere, 110, 114, 1177. *Cheres.*
Colart de Paci (fame), 1054, 1440, 1721. *Elle était fille de* Nichole le Flament, 1055. *Cf.* Ysabiau de Paci.
Converte (Marote la), 351-2.
Coquilliere (La), 511.
Cormeilles (fame Pierre de), 272. *Cf. l'article suivant.*
Cormaillas (fame Pierre), 1247. *Cf. l'article précédent.*
Corroierie (La), 552, 603, 1452.
Crespine (La), 817, 1279.
Cristalier (fame Aliaume le), 201 ; Cristaliere (la), 1257.

Daronci. *Voir* Aronci.
Deschamps. *Voir* Champs (des).
Devaires. *Voir* Vaires (de).
Diabonne. *Voir* Aubonne et Iabonne.
Dierre. *Voir* Ierre.

Engleterre (fame le roi d'), 409.
Engre, 618, *Aigre, fils de Berinus, héros de la légende de la Montagne d'aimant. Cf. G. Huet,* Romania, XLIV, 418.
Escuier (fame Robert l'), 1127.
Espaigne (destrier d'), 257, 1015, 1575.
Estienne de Greve (Basile, fame), 820-21.
Estienne Marise (fame), 310.
Estienne Moriau (fame), 525.
Eu (conte d'), 871.
Eudeline la Sommeliere, *femme du fils de* Gui le Sommelier, 944, Oeudeline la Sommeliere, 1341, Oeudeline, 1402, 1411, 1422.
Eve, *la première femme*, 822.

Ferri (Jaque), 1706.
Ferriere (fame Marque de), 1078. *Cf.* Marquete.
Flamenge (fille a la), 465. *Est-ce la même que* la fame Colart de Paci, fille Nichole le Flament, 1054 ?
Forré (fame Phelippe), 1087.
France, 118, 711, 1070.

Gauchier de Vernueil (fame), 319.
Gencien, [illegible] ; la fame — qui condit soit celes de Greve, 1148-49 ; fame dant — 1381 ; Pierres — 178[illegible], *[illegible]*
Genevieve, 1148 dame — 1150, — d'Anieres, 67[illegible], [illegible], Genevieve d'Anieres, 97-8.
Germain (saint), 1265.
Gervais (saint), 1265, 1643. Gervès (saint), 1335, 137[illegible], [illegible] 1200, [illegible] dames de [illegible] 1564, 1730.
Gervaise des Champs (Perronnele, sa fame), 124[illegible].

Gielfroi Chainiau (fame ; *voir*. Chauvinuz), 1129.
Gile (dame), *femme d'Adam de Meulent*, 796-7, dame — de Meulent, 914, dame —, la fame Oudart, 814.
Gornai, 669, 951, 1175, 1378, (pont de), 603. *C'est probablement le même pont qui est mentionné au v.* 164.
Gornoi (les dames de), 610.
Greve, 957, (les dames de), 1423, (celes de), 956, 1149 ; Basile, fame Estienne de —, 820-21.
Guenes, *traître*, 1628. *Cf.* Rolant.
Guez (dame a — demoroit), 924.
Gui le Sommelier (Eudeline la Sommeliere, *femme du fils de*), 947.
Guillame Pidoe, 839-40.

Harchier Maraude (fillastre a), 354 (*vers faux*).
Herbert de Lyons (fille), 600.
Heusselin (fame), 1122.
Hugue Quillier (filles), 1128.
Huistace la Ragise (fille), 40.

Iabonne (Jehane d'), 1315. *Cf.* Aubonne.
Ierre (fame sire Jehan d'), 410, 1398.
Inaude (sainte), 353.

Jaque (fame dant — Boucel), 321, 1540 ; (fame — Boicel), 1525 ; — (fame — Ferri), 1706 ; Jaques de Laigni, *second mari de la femme (c'est à dire veuve) d'Aliaume le Cristalier*, 205.
Jehan (fame d'Amiens), 236 ; (fame — Aroude), 1071 ; (les deus filles — Augier), 862 ; (fame — Begon), 586, 1478, 1738 ; (fame dant — Bigue), 333, 607 (*cf.* Bigue, Biguesse) ; (fame — Boucel), 395 ; (fame — Bourdon), 534 ; (fame — de Buci), 898 ; (fame — de Chastelfort), 440 ; (fame sire — d'Ierre), 410, 1398 ; (fame — Marcel), 527 ; (fame — des Nés, des Nez, 751, 918. *Cf.* celle des Nés, 1336, *et* Jehanne) ; (fame — le Petit), 1079 ; (fame — Phelippe), 733, 834, 1285 (*cf.* Pidoe) ; (les deus filles — le Rede), 1021 ; (quatre filles dant — Sarrasin), 1002, 1464.
Jehane, 1521, *peut-être la même que* Jehane d'Iabonne, 1315 ; Jehanne, fame Jehan des Nez, 918.
Jenevieve. *Voir* Genevieve.
Joenes (un destrier qui vint de), 1034, *probablement Gènes.*

Keü (fame Nicholas le), 1047 ; (fame Oudart le), 725 ; (fame maistre Robert le), 860 ; (fame Adan le), 1249.

Laigni, 21, Jaques de —, 205.
Ligier (saint), 689, *saint Léger.*
Loheraine (destrier de), 537, *Lorraine.*
Lombardie (destrier de), 887, 965, 1387 ; (plains de), 415 ; (sires de), 800.
Loÿs Chauçon (*femme de*), 263, (filles), 1275, Loëy Chauçon, 1552-53. *Cf.* Chauçon, 281.
Lyons (fille Herbert de), 600.

Maci (Maheut la fame), 1340 ; — Pidoe (fame), 839-40.
Maheut, la fame Maci, 1340 ; Maheut du Plessié, 467.
Maietes (?), 1274.
Maihiu d'Amiens (fame), 237.
Maraude (fillastre a Harchier), 354.

Marcel (fame Jehan), 527.
Marie (dame), 1403, 1409, *est-ce la femme de* dant Gencien ? — Vierge M., 777, 981.
Marote la Converte, 351-52.
Marque de Ferriere (fame), 1078, Marquete (la), 1713, *peut-être la même.*
Martre (*imprimé* martre ; *la rime exige la correction* Marte), 864, *Marthe, personnage biblique.*
Merri (saint), 1377, 1401, 1543, 1559, 1637, 1705, 1753, (paroiche saint), 1271.
Mestresse (La — des huit vins), 1489.
Meulent (dame Gile de), 914, dame Gile, Adam de Meullent est ses sires, 797, 1337, 1734.
Milen, 246, *Milan.*
Moncel (les dames devers le), 1539, 1617, 1640.
Moriau (fame Estienne), 525.
Morise (fame Estienne), 310.

Nés (fame Jehan des), 751, (Jehanne, fame Jehan des Nez), 918.
Nicholas (fame — d'Aubone), 274 ; (fame — le Keu), 1047.
Nichole (fame Colart de Paci, fille — le Flament), 1054-55.
Noblece (?), 1276.
Normendie, 711.

Oeude Pidoe (fame), 839-40.
Oeudeline. *Voir* Eudeline.
Oudart (dame Gile la fame), 814 ; (fame — le Keu), 725.

Paci (fille Andrieu de), 1339, fame Colart de —, fille de Nichole le Flament, 1054, 1440, 1721. *Faire des deux est sans doute la même que* Ysabiau de Paci, 1455, Ysabel de Paci, 1488.
Paelée (la), 1318, *sœur de* la Chastelaine.
Panetier (fame Adam le), 1014.
Paris, 672, 785.
Pastis (filles Andrieu de), 899.
Perche (la roïne du), 1118, 1496.
Peronnele (fame Gervaise des Champs), 124-25, 327, 1180-81, Perronnele, 1218, 1348, Perronele des Champs, 634-35, 1209, 1323, 1549.
Perrine (la), 402, *la même que* la Potine, *femme de* Tornefusee, *dit* Potin.
Petit (fame Jehan le), 1079.
Phelippe (fame Jehan), 733, 834, 1285 ; (fille — Boucel), 528 ; (feme — Forré), 1087 ; (fame — Poon), 896.
Pidoe (Guillame, Maci, Oeude *et* Thomas), 839-40, *on ne sait de la femme de* Jehan Phelippe.
Pié d'Argent (La), 1130.
Pierre (fame — de Baci ; *imprimé* Buti), 1015. — Berhart, 141 (fame — Bichart), 376 ; (fame — Cormaillas), 1247, *probablemnt la même que* fame Pierre de Cormeilles 272 ; — Gencien, 1785, *auteur du poème* ; (fame — de Vaires ; *imprimé* Devaires), 226 ; (fame — Veel), 589.
Plessié (Maheut du), 407.
Pont, 164. *Voir* Gornai, 663.
Poon (fame Phelippe), 896.
Potin (Perrine la Potine, femme de Tornefusee), 402, 405.
Praerie (dames de la), 266.

Quillier (Gilles Huenc), 1128.
Quoquillier (fame au), 501.

Ragise (fille Huistace la), 40.
Rains, 384.
Raoul de Billi (filles), 169.
Rede (les deus filles Jehan le), 1021.
Robert (fame — l'Escuier), 1127; (fame maistre — l'Escuier), 860.
Rollant (li douze per), 1624. *Cf.* Guenes.

Sarrasin (quatre filles dant Jehan), 1002, 1464.
Syffarde (la), 269.
Symon (fame — Barbete), 741, 852; *cf.* Barbete (la), 1360.

Thibot (fille Thomas), 855.
Thomas (fame — Brichart le joenes), 1033; — Pidoe, 830-40; (fille — Thibot), 855.
Tornefusce, 404, *autrement* Potin. *Sa femme* la Perrine *est appelée* la Potine, 403.

Vaires (fame Pierre de), 226.
Veel (fame Pierre), 589.
Vernueil (fame Gauchier de), 319.

Ysabel de Paci, 1488, Ysabiau de P., 1455.

Je ne saurais, sans de longues recherches, identifier même les principaux personnages de cette longue liste. Mais ce qui apparaît à première vue, c'est que pour ainsi dire toutes les grandes familles de Paris à la fin du XIIIe siècle s'y trouvent représentées. Il suffit de comparer cette liste avec le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, publiée par H. Géraud [1]; la taille de 1313, également publiée [2], donnera quelques renseignements complémentaires. Je suivrai ici l'ordre alphabétique des noms de famille.

ANQUETIN. — Des *fames as Anquetins* (v. 587 et 1490) il faut rapprocher ce passage de la taille de 1292 (p. 90) :

Jaqueline l'Anquetine	24 s.
Lambert son fuiz	24 »
Colette, sa fille	18 »
Phelippe Anquetin	4 l. 12 »

Cet autre personnage (p. 129) n'appartenait peut-être pas à la même famille :

Anquetin le Breton	4 l. 12 s.

AROUDE. — La taille de 1292 (p. 72) nous apprend le lien de parenté qui existait entre deux partenaires du *Tornoiement* (v. 1071 et 534) :

Jehan Arrode	19 l.
Jehan Bourdon, gendre Jehan Arrode	10 l.

1. H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux*, Paris, 1837 (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*).
2. J.-A. Buchon, *Chronique métrique de Godefroy de Paris, suivie de la taille de Paris en 1313* ; Paris, 1827 (*Collection des chroniques nationales françaises*, IX).

Jehan Arrode était échevin de Paris en 1281 (Meon, *Dit*, [illegible], II, p. 262).

Le même nom de famille réapparaît plusieurs fois sur le rôle de 1292 :

Jehan le Arrode ..... 7 l. 12 [illegible]
(Géraud, p. 16).

Jaques Arrode et ses .II. fuiz ..... 8 l.
(*Ib.*, p. 23).

Anes, fille feu Bertaut Arrode ..... 8 l.
(*Ib.*, p. 71).

Perronele Arrode ..... 6 l.
(*Ib.*, p. 93).

Oudart Arrode ..... 6 l.
(*Ib.*, 132).

Géraud remarque (p. 16) : « Les Arrode composoient une des familles de bourgeois les plus anciennes, les plus riches et les plus considérées de la capitale. Nicolas Arrode, qui avoit laissé son nom à une rue et à une porte de la ville de Paris, avoit fondé une chapelle sous l'invocation de saint Michel près de l'église et dans le cimetière de Saint-Martin-des-Champs, pour servir de sépulture à sa famille. Il y fut enterré le premier en 1252. C'est probablement un de ses fils, portant le même nom que lui, que nous retrouvons parmi les répartiteurs de la taille de 1313. »

AUPONNE et IAPONNE. — Aucun des deux prénoms, Nicolas et Jeanne, du poème ne se rencontre sur les rôles, mais bien celui-ci :

Jacqueline d'Yauebone ..... 14 s.
(Géraud, p. 13).

AUGIER. — Deux rôles de Jean Augier prennent place au [illegible] (v. 862). La taille de 1292 (p. 29-30) n'en mentionne que l'une, avec le père :

Jehan Augier ..... [illegible]
La fille Jehan Augier, qui a le poi[illegible] ..... [illegible]

Le Jehan Augier qui figure sur le rôle de 1313 (p. 163) appartenait peut-être à une autre famille :

Marguerite, fame feu Michiel de Senz, taverniere, et Jehan Augier, son gendre ..... 6 l.

BARBETE (Symon) figure sur le rôle de [illegible]

Symon Barbete ..... [illegible]

C'est sans doute la même famille qu'[illegible] :

Estienne Barbette ..... [illegible] l.

Géraud (p. 17) rattache à ce nom la note que voici : « Nous trouverons dans le recensement de la paroisse Saint-Jean-en-Grève les noms d'Etienne Barbette, prévôt des marchands sous Philippe le Bel, et de Jean Barbette, un des commissaires préposés à la répartition de la taille de 1313, répartition qui fut réglée dans la maison d'Etienne Barbette, son père. Cette famille avoit, dans la vieille rue du Temple, une maison de plaisance dont le voisinage avoit fait donner à une des portes de la ville et à un jardin public, qui étoit situé tout près de cette porte, les noms de Porte Barbette et de Courtille Barbette. »

Begon. — Jehan Begon (v. 586, etc.) ne figure pas sur les rôles, si j'ai bien regardé. Le nom de Begon est, il est vrai, représenté dans la taille de 1313 (Buchon, p. 69), mais, vu l'insignifiance de la contribution, il s'agit probablement d'une autre famille :

La fame Raoul Begon..... 2 s. 6 d.

Bigue. — Au sujet de ce nom, il faut noter tout d'abord que M. Pelaez, sans doute conformément au manuscrit, l'imprime toujours *Bigue*[1]. Géraud imprime tantôt *Bigue*, tantôt *Bigne*. Mais la graphie *Bingne*, qui est celle rapportée par l'abbé Lebeuf[2], indique que, pour celui-ci, *Bigne* était la bonne forme. Cette notable famille — Jehan Bigue était échevin de Paris en 1281, en même temps que Jehan Arrode, mentionné précédemment (Méon, *Dits, contes et fabliaux*, p. 262 ; le nom est ici imprimé *Bigne*) — est ainsi représentée sur le rôle de 1292 :

Aubert Bigue, delez Girart le Tyois..... 36 s.
(Géraud, p. 2).
Jehan Bigue..... 7 l.
Jehan, fuiz Jehan Bigue..... 100 s.
Andry Bigue..... 4 l.
(*Ib.*, p. 17).

Jehan Bigue avait donné son nom à la *petite ruelete Jehan Bigue* et à la *Croix Jehan Bigue*, située devant l'entrée principale de l'église de Saint-Eustache (Géraud, p. 218-19).

Boucel (Jaques), nommé dans le tournoi, est ainsi mentionné sur le rôle de 1292 (p. 24) :

C'est le renc de la meson Jaques Boucel, devant et derrieres :
Jaques Boucel..... 20 l.
Ses .II. seurs, chascune..... 6 l.

1. Forme assurée par les rimes avec *igue* « jument » (353-4) et *figue* (607-8).
2. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, éd. de 1754, t. I, p. 588.

Un peu plus haut (p. 189) figurent :

Antoinne Boucel		58 s.
Perronnele, seur Antoyne Boucel		40 »

Le nom revient encore plusieurs fois :

Baudoin Boucel et pour son frere Estienne	24 l.	
Tybaut Boucel		48 s.
Jehannot Boucel		48 s.
(Géraud, p. 74).		
Guillaume Boucel	6 l.	
(*Ib.*, p. 93).		
Marie la Boucele	7 l.	
(*Ib.*, p. 115).		

BOURDON (Jehan) et *toute la flour des Bordoneis* (*Tonneiement*, v. 1102) sont énumérés sur la taille :

Sire Guillaume Bourdon	40 l.	
Bertaut Bourdon	10 »	
Estienne Bourdon	10 »	
Anes, fame feu Jehan Naguet	7 »	
Adenot Bourdon		50 s.
Girardin Bourdon		40 »
Guillot Bourdon		40 »
Gietroi, son changeeur		20 »
Guillot Bourdon, fuiz Jehan Bourdon		16 »
(Géraud, p. 18).		
Pierre Bourdon, fuiz Guillaume Bourdon	8 l.	
Le fuiz Pierre Bourdon	7	
(*Ib.*, p. 22)		
Jehan Bourdon	12 »	

Ce dernier est mentionné (p. 24) à la suite de Jaques Boucel et ses deux sœurs (voir plus haut), et une seconde fois (p. 72), si c'est bien le même, après Jehan Arrode, dont il était le gendre :

Jehan Bourdon, gendre Jehan Arrode	10 l.	

A la même famille appartient sans doute encore (p. 76) :

Renier Bourdon	10 l.	

et (p. 161)

Dame Jaqueline la Bordonne		3 s.

Cette grande et puissante famille a laissé son nom à la rue des Bourdonnais, qui subsiste encore dans le quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois.

BRICHART.

Thomas Brichart	20 l.	

Thomas Brichart, le jeune..... 8 »
et Garnotin, ses fuiz..... 35 s.
(Géraud, p. 115).

C'est la femme du jeune Thomas qui prend part au tournoi. P. 118 est mentionnée la *meson feu Robert Brichart*.

Buci. — C'est sans doute ainsi qu'il faut imprimer, au lieu de *Buti*, au v. 1045. Je n'ai trouvé ni Jean ni Pierre de Buci sur le rôle de 1292, mais bien (p. 26) un autre personnage avec ce nom :

Jaquet de Buty (*sic*)..... 48 s.

Chans (des). — Je ne trouve que Jehan des Chans, mentionné sur le rôle de 1292 (p. 17) à la suite de la famille des Bigne :

Jehan des Chans..... 8 l.
Sa fille..... 48 s.

Chastelfort (Jehan de) figure sur la taille de 1313 (Buchon, p. 80) :

Jehan Chastiau-Fort..... 45 l.

Chauçon. — Je n'ai pas trouvé Louis Chauçon, mais bien quatre autres Chauçon. Deux se rencontrent sur le rôle de 1292 et le troisième sur celui de 1313 :

Adam Chauçon..... 10 l.
(Géraud, p. 117).
Perronele la Chauçonne..... 25 s.
(*Ib.*, p. 138).
Eude Chauçon..... 34 s.
(Buchon, p. 130).

Le quatrième, considérablement antérieur aux trois autres, est nommé dans une chanson de Perrin d'Angicourt, où il a été méconnu par les éditeurs. C'est le nº 1118 de Raynaud (*Amors, dont sens et cortoisie*), dont le premier éditeur, M. Louis Brandin [1], imprime ainsi le passage qui nous intéresse ici :

A Paris va, chançon jolie,
Sans faire point d'arestement;
Phelipe *Chançon* di et prie
Qu'il te chant envoisïement...

Dans une note laconique, M. Brandin appelle Phelipe *Chançon* un ami parisien de Perrin. Cette manière de voir a soulevé les protestations de MM.

1. *Die Inedita der altfranzösischen Liederhandschrift P[illegible] (Bibl. Nat. 846)*; diss. de Marburg, 1900, tirée à part de la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (t. XXII, p. 230-272), p. 28 (cf. *ib.*, p. 9).

A. Jeanroy et Georg Steffens. Il ne faut pas, écrit le premier[1], faire un ami du poète de Philippe Chançon, *chançon* est simplement cantionem. M. Steffens, éditeur des œuvres de Perrin d'Angicourt[2], imprime par suite :

A Paris va, chançon jolie,
Sans faire point d'arestement ;
Phelipe, chançon, di et prie...

Dans une note (p. 31) il reconnaît que la répétition de *chançon* peut paraître choquante. Mais il n'admet, dit-il, la manière de voir de M. Brandin qu'à condition que l'on fournisse d'anciens exemples attestant l'emploi de ce mot comme nom de famille. Il suffit, on le voit, de lire, avec les rôles de taille de 1292 et 1313, *Chauçon* au lieu de Chançon.

CORMEILLES. — Je n'ai pas trouvé Pierre de Cormeilles, mais bien :

Jehan de Cormeilles..... (Géraud, p. 52).	10 l.	
Estienne de Cormeilles..... (*Ib.*, p. 103).	6 l.	
Jehan de Cormeilles.....	8 »	
Jehannot de Cormeilles..... (*Ib.*, p. 137).		8 s.

FLAMENT. — La *fille a la Flamenge* (*Tornoiement*, v. 405) pourrait être rapprochée de ces mentions de la taille de 1292 :

Jehannot le Flamanc, changeeur..... (Géraud, p. 102).	20 l.	
Renier le Flamenc.....	80 »	50 »
Dame Perronele, fame feu Tierri le Flamanc..		70 »
Rogier l'Escuier, son gendre.....	16 »	10 »
Pierre le Flamanc, son fuiz..... (*Ib.*, p. 117).	6 »	
Guillaume le Flamanc..... (*Ib.*, p. 135).	[illegible]	

GENCIEN (Pierre). — C'est le nom de l'auteur. Trois Gentien avec le même prénom figurent dans la taille de 1292, de plus deux autres personnages avec le même nom de famille :

Sire Pierre Gencien le Viel.....	38 l.
Pierre, le grant.....	7 »
et Pierre ses fuiz..... (Géraud, p. 120)	7 »

1. *Romania*, XXXI (1902), p. [illegible]
2. *Die Lieder des Perrin von Angicourt* (*Romanische Bibliothek*, n° XVIII ; Halle, 1905), p. 31.

Sire Gencien..... 40 »
Jaques, son fuiz..... 10 »
(Géraud, p. 120).

La *fame dant Gencien, qui conduisoit celes de Grève* (*Torn.*, v. 1148-9, 1381) est peut-être la femme de ce *sire Gencien*.

L'éditeur de la taille de 1292 remarque à ce propos : « Peu de contribuables sont aussi fortement imposés. De ce fait, on peut conclure que la famille des Gentiens étoit une des principales familles de bourgeois de Paris. Ils avoient donné leur nom à une rue et fondé une chapelle dans l'église de Saint-Jean-en-Grève qui n'existe plus de nos jours. » Nous reviendrons un peu plus loin à la question d'auteur.

Ierre (d'). — Jehan d'Ierre (v. 410 et 1398) est sans doute le même qui figure avec ses deux fils (?) sur le rôle de 1292 :

Jehan d'Ierre, — Nicolas..... 6 l. 10 s.
et Gautier ses freres..... 20 s.

Un Henri d'Yerres (Dyerres) était échevin de Paris en 1256 et en 1277 [1]. On sait qu'Ierre était une grande abbaye proche de Villeneuve-Saint-Georges [2].

Keu (Le). — Le poème mentionne trois personnages avec ce surnom. J'en retrouve un — ou plutôt son fils — dans la taille de 1292 (p. 18) :

Robin, le fuiz mestre Robert le Queu..... 36 s.

Laigni. — Jaques de Laigni ne figure pas sur les rôles, mais il y a deux autres personnages notables avec ce nom :

Guiars de Laigni, gendre Phelippe Paon..... 12 l.
(Géraud, p. 17).
Nicholas de Laingni..... 14 »
(*Ib.*, p. 33).

Maci. — Le poème mentionne (v. 1340) *Maheut la fame Maci*. Sur le rôle de taille de 1292 figurent plusieurs personnages importants avec le nom de Maci :

Tybaut Macy..... 16 l.
(Géraud, p. 18).
Jehan Macy..... 7 »
La fame feu Estienne Macy et ses .VI. enfanz.. 11 »
(*Ib.*, p. 20).
Jaques Macy..... 22 »
(*Ib.*, p. 51).

1. Franklin, *Les rues de Paris*, p. 100.
2. Méon, *Dits, contes et fabliaux*, II, p. 272.

MARCEL (Jehan). — Dans la taille de 1292 figurent deux personnages avec ce nom :

Jehan Marcel, mercier..... 15 l.
(Géraud, p. 77).
Pierre Marcel le jeune, — Jaques Marcel..... 28 »
Pierre Marcel, le viell..... 58 »
Jehan Marcel, Estienne Marcel..... 16 »
La fame Jehan de Pacy..... 24 »
(*Ib.*, p. 136).

Ce dernier nom semble indiquer que le Jehan Marcel mentionné en 1313 est bien le deuxième de ce nom et non le mercier mentionné en premier lieu :

Nicholas de Pacy, bourgeois de Paris..... 75 l.
Jehan Marcel, son gendre..... 60 »

D'après M. H. Fremaux, qui a établi la généalogie de la famille Marcel[1], Jehan Marcel, drapier, fils cadet de sire Pierre Marcel le vieux, sergent du roi, drapier et échevin de Paris (mort avant 1305), était marié en 1296 à Marie de Saint-Benoît, qui décéda en 1305 ; il avait épousé en secondes noces, avant 1313, comme on le voit ci-dessus, Jehanne de Pacy, fille de Nicolas.

(Buchon, p. 119).

MEULENT (Adam de). Ce nom apparaît deux fois sur le rôle de 1292 :

Adan de Meulent, et Jehannot, son fuiz..... 6 l.
(Géraud, p. 21).
Adam de Meulent..... 8 »
Adenot, le frere sa fame..... [illegible]
(*Ib.*, p. 72).

Il est incertain s'il y a lien de parenté entre ces personnages et les suivants :

Marie de Meulent et ses enfanz..... 6 l.
(*Ib.*, p. 9).

MORIAU. — Estienne Moriau ne figure pas sur les rôles, mais il y a sur celui de 1292 un notable bourgeois avec le même nom de famille :

Gautier Morel..... 7 l.
(Géraud, p. 16).

NÉS (Jehan des).

Henri des Nés..... 10 l.
Jehan des Nés, son frere..... [illegible]
(Géraud, p. 17).

---

1. *La famille Marcel* (1250-1307), dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XXX (1903), p. 175 et suiv.

Adam, le clerc Henri des Nés..... 10 s.
(*Ib.*, p. 26).
Jehan des Nés..... 8 »
(Buchon, p. 115).

Paci. — Je ne vois sur les rôles ni Andrieu ni Colart de Paci, mais bien les deux personnages de ce nom déjà mentionnés (voir à Marcel), ainsi que ceux-ci :

Raoul de Pacy..... 4 l. 5 s.
(Géraud, p. 27).
Raoul de Pacy..... 26 »
(*Ib.*, p. 103).

Paelee (la) est sans doute la femme de l'un ou l'autre des deux personnages figurant sur le rôle de 1292 :

Tybaut Paelee..... 7 l. 10 s.
(Géraud, p. 17).
Jehan Paelee..... 19 »
(*Ib.*, p. 74).

Phelippe (Jehan).

Jehan Phelippe..... 4 l. 5 s.
(*Ib.*, p. 77).

Pidoe. — Le poème (v. 840) nomme les quatre oncles de la femme de Jehan Phelippe, Guillaume, Maci, Thomas et Oede Pidoe. Voici ce que l'on trouve sur le rôle de 1292 :

Macyot Piz d'oe..... 45 s.
(Géraud, p. 12).
Oudart Piz d'oe, ses enfanz..... 48 s.
(*Ib.*, p. 18).
La fame feu Thomas Piz d'oe..... 100 s.
Marote, sa fille..... 60 »
Oudinet, son fuiz..... 60 »
(*Ib.*, p. 17).
Sire Macy Piz d'oe..... 15 »
Macy, le fuiz sire Macy Piz d'oe..... 6 »
Guillaume de Croisset, son gendre..... 7 »
Jehannot Piz d'oe, son neveu..... 45 s.
Guillaume Piz d'oe, fuiz sire Macy..... 7 »
(*Ib.*, p. 22).

Cette liste, où figurent Maci et Guillaume, nous apprend que des deux autres frères, Thomas était déjà mort en 1292 ; quant au quatrième, Oede, il est incertain s'il faut l'identifier avec cet Oudart qui ne payait que la somme relativement peu importante de 48 sols.

Poon (Phelippe).

Guiars de Laigni, gendre Phelippe Paon..... 12 l.
La fille Nicholas Paon..... 10 s.
(Géraud, p. 16).
La fame Phelippe Paon, et Phelippot, son fuiz.. 14 l.
Estienne Paon..... 12 »
(*Ib.*, p. 31).

Un peu plus haut (p. 15) on lit :

Adam Paon, — Jehannot, son fuiz..... 6 l. 15 s.

Cette famille, comme celle des Chauçon, a une petite place dans l'Histoire de la poésie lyrique. La chanson qui porte, dans la *Bibliographie* de G. Raynaud, le n° 1286 (*Se jelon et le cuiver*), anonyme dans *R*, est attribuée dans *KNX* à *Phelippe Paon*, dans *P* à *Jeehan Paon de Paris*. Elle est inédite et je la publierai prochainement. C'est une chanson avec des refrains.

Ragis. — Le rôle de 1292 (p. 120) enregistre, non pas Huistace, mais un autre personnage avec le même surnom :

Raoul Ragis..... 4 l. 12 s.

Sarrasin (Jehan).

Dame Jehanne la Sarrasine..... 6 l. 15 s.
Jehan, son fuiz..... 8 »

Les quatre filles de Jehan Sarrasin, partenaires du *Tornoiement*, sont-elles filles de dame Jehanne et feu son mari ou celles du jeune Jehan ?

La réponse à cette question dépend naturellement de l'âge qu'il faut attribuer au *Tornoiement*.

Le dépouillement des rôles de taille sur lequel se base la liste que l'on vient de lire a été fait un peu sommairement et celui qui aura le loisir nécessaire pour le refaire trouvera sans doute d'autres concordances avec la liste des noms du *Tornoiement*. Cette étude rapide est en tout cas suffisante pour permettre de constater que la société parisienne mise en scène par Pierre Gentien est à peu près contemporaine de la taille de 1292. Je serais porté à croire — sans avoir fait des études assez minutieuses pour pouvoir l'affirmer — que le *Tornoiement* est un peu antérieur à cette date. Je suppose en effet que les personnes que Pierre a représentées comme prenant part à son tournoi sont toutes des jeunes filles ou des femmes mariées jeunes encore, car il serait, au moins pour un moderne, assez peu convenable de mettre en scène des matrones ou des veuves dans une pareille situation. Or nous avons vu ci-dessus que Jehan le Sarrasin était mort avant 1292, puisque c'est sa veuve qui est imposée, la même remarque se rapporte à [illegible] Mais il est difficile de décider entre les différents membres d'une même famille portant le même prénom (p. ex. Robin, fils de maistre Robin le Queu). C'est le cas tout particulièrement de la famille des Gentien où nous

trouvons, sur le rôle de 1292, le prénom de Pierre porté par trois membres représentant trois générations. Lequel est le poète ? Ce ne pourrait être, il me semble, Pierre Gentien le *viel* que dans le cas où le *Tornoiement* serait considérablement antérieur à 1292, ce qui ne me paraît pas probable. Dans le cas où il serait, par contre, postérieur à cette date, on pourrait hésiter entre les deux autres Pierre, père et fils. Je n'ai pas la prétention de résoudre la question, je me contente de la signaler aux spécialistes de l'histoire de Paris en reproduisant ici les renseignements que le président Fauchet a donnés sur cette famille [1] : « Pierre Gentien fut natif de Paris : lequel estant amoureux d'une dame de ceste ville, composa un livre auquel il nomma quarante ou cinquante (*sic*) des plus belles dames de son temps. Prenant occasion sus un tournoy, qu'il feint avoir esté entrepris par ces dames, pour esprouver comme elles se porteroyent au voyage d'outre mer, où elles deliberoyent aller. Il y a grande apparence qu'il vesquit du temps de Philippe le Bel : et au plus tard sous Philippe de Valois. Au commencement du regne duquel, ce roy fit semblant d'entreprendre la guerre pour le recouvrement de la terre sainte : et onc puis il ne se fit croysade pour le pais de Surie. Il se nomme a la fin de son livre... Il n'y a doute qu'il ne fust de la maison des Gentiens, tres ancienne à Paris, car il blasonna ses armes, telles que ceux de ceste famille portoyent lors... Ce Pierre peut bien estre venu de l'un des deux freres [2] qui furent tuez aidans à monter Philippes le Bel, surpris par les Flamens, en la bataille donnée l'an 1304 à Mont de Pirenes en Flandres. Desquels la grand Cronique dit : « Et fut le Roy de si pres pris, qu'a peine peut il estre armé à poinct : Et ainçois qu'il peut estre monté à cheval, peut il voir occir devant luy messire Hugue de Bouille, chevalier : et deux bourgeois de Paris, Pierre et Jaques Gentien freres. Lesquels pour le bien et fidelité qui estoyent en eux, estoyent toujours pres le roy. » Et cest autheur mesme ne cele pas en ce livre que Pierre Gentien ne fust vaillant de sa personne : car il l'appele

Le plus vaillant de cest royaume.

Ce tournoi peut estre leu pour la memoire d'anciennes familles de Paris plus que pour excellence du stil... »

Arthur LÅNGFORS.

Le compte rendu de M. Långfors suffit à montrer combien il sera nécessaire de reprendre l'étude du texte que M. Pelaez a eu le mérite de mettre à notre disposition, mais qu'il lui était impossible de commenter avec précision loin des bibliothèques et des archives parisiennes. Je voudrais encore attirer l'attention des érudits parisiens sur les points suivants :

1° Les deux troupes de dames mises en scène par Pierre Gencien, viennent

1. Claude Fauchet, *Recueil de l'origine*, etc., 1581, p. 207-8.
2. Pierre et Jacques Gentien étaient-ils bien frères ?

l'une de Chelles, l'autre de Gournay : il n'y a pas de difficulté à reconnaître dans cette dernière localité Gournay-sur-Marne qui est situé sur la rive gauche de la Marne, précisément en face de Chelles. Or, dans le *Tournoiement* de Huon d'Oisi (*Romania*, XXVIII, 240), la scène est de même sur les bords de la Marne, entre Lagny et Torcy (*Torci*, v. 213 ; *Torchi*, v. 20), c'est-à-dire à une lieue ou une lieue et demie seulement du lieu choisi par Pierre Gencien pour son tournoi. Il ne semble pas qu'il y ait là un simple hasard et il conviendra de rechercher si nous nous trouvons en présence d'une tradition littéraire, ou d'une imitation plus ou moins directe, ou d'une localisation suggérée par des circonstances de fait.

2° Le double problème de date et de personnalité de l'auteur que pose le *Tornoiement* de Pierre Gencien est dès maintenant plus compliqué que ne l'ont pensé MM. Pelaez et Långfors. En effet, en appendice au premier volume de ses *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle* (1895), M. le colonel Borrelli de Serres a consacré à la famille Gentien (ou Gencien) une étude touffue, mais fort riche de faits précis, et bien qu'il ne connût du *Tornoiement* que les quelques vers cités par Fauchet, il a cru pouvoir affirmer que Pierre Gencien le poète devait avoir vécu « assez tard dans le XIVe siècle ». La raison essentielle est que le poète, décrivant les armes des Gentien, nous indique que

> Une bende y ot bien ouvree
> De fin azur, d'or floretee.

Or la permission de charger leurs armes d'une bande de France, si elle a été donnée aux Gentien, comme le veulent les généalogistes, en reconnaissance du dévouement de deux des leurs à Mons-en-Puelle, n'aurait pu être accordée qu'après 1304 ; cette bande ne figure d'ailleurs pas encore dans les armes de Jean Gentien, prévôt des marchands, en 1321, et elle n'apparaît peut-être même qu'après 1368. Cette dernière date serait en tout cas bien basse pour notre poème ; mais il appartiendra aux spécialistes de l'héraldique parisienne de critiquer la valeur des conclusions du colonel B. de S. et d'examiner ce que peuvent nous apprendre les autres armoiries décrites dans le *Tornoiement*.

3° Enfin il conviendra d'examiner d'autres rôles de tailles que ceux de 1292 et de 1313, et par exemple ceux de 1290 [illegible] 300 [illegible] devoir fournir matière à rapprochements nouveaux (on y trouve *dame Marie la Gencienne*, cf. *Torn.* 1403, et de nombreux renseignements sur les alliances et les parentés entre les familles citées par Pierre Gencien). Il faudra d'ailleurs ne pas se contenter de rapprocher des noms de famille qui, naturellement, se retrouvent identiques à des dates assez éloignées, mais rechercher l'identité ou la ressemblance des noms de baptême (je note à ce propos dans Gerund, p. 110, un Colin le Pa[illegible] [illegible] habiter la même maison que la famille Pierre Gencien et qui pourrait être

rapproché du Colart de Paci du *Tornoiement*). Mais surtout il faudra examiner les rôles de tailles, les censiers et autres documents parisiens, en tenant compte des indications topographiques qu'on y pourra découvrir. Il paraît évident en effet que chacune des deux troupes rivales est composée de dames habitant les mêmes quartiers, d'une part la paroisse Saint-Merri (cf. le cri de ralliement « Saint Merri » et la mention de la Corroierie, rue proche de Saint-Merri), la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, le Grand-Pont (Pont au Change : c'est certainement de ce pont, et non du pont de Gournay qu'il s'agit au vers 164) ; d'autre part la paroisse Saint-Gervais (cri de ralliement) et la paroisse Saint-Jean-en-Grève. Il y a encore là un fait à expliquer et dont il faudra tenir compte pour l'identification des personnages.

M. R.

Le Roman de Fauvel, par Gervais du Bus, publié d'après tous les manuscrits connus par Arthur LÅNGFORS (Société des anciens textes français), Paris, Didot, 1914-1919; in-8°, CX + 220 pages.

Cette belle publication répond à un véritable besoin. L'édition de Pey qui parut en 1866 dans le *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, t. VII, p. 316-343, 437-446, était malheureusement établie sur le plus mauvais parmi les nombreux manuscrits qui nous ont conservé le poème de *Fauvel*, le ms. Paris, B. N. fr. 2140, interpolé et, de plus, incomplet, puisque, au lieu de 3280 vers, il n'en contient que 1616. Elle ne pouvait donc que donner une idée absolument fausse de cette œuvre. Quant à la reproduction photographique du *Roman de Fauvel* d'après le manuscrit de Paris B. N. fr. 146 par Pierre Aubry, elle n'est pas seulement d'un accès assez difficile et d'une lecture peu commode, mais elle présente également une version toute particulière de ce poème, version que de nombreuses interpolations, très intéressantes d'ailleurs sous bien des rapports, rendent sensiblement différente du texte primitif. Celui-ci, l'édition de M. Långfors est donc la première à nous l'offrir, soigneusement établi sur douze manuscrits. Est-ce bien le texte primitif, tel qu'il est sorti des mains du poète ? Je ne pense pas qu'après les pages lumineuses et si importantes que M. Bédier a consacrées à la question de la constitution des textes dans l'Introduction de son édition du *Lai de l'Ombre* (Soc. des anc. textes franç., 1913, pp. XXIII ss.), aucun éditeur ose encore jamais élever la prétention d'offrir à ses lecteurs la forme originale d'un poème médiéval, sauf dans quelques cas tout à fait exceptionnels. S'inspirant des sages principes de M. Bédier, M. L. n'a pas fait la vaine tentative de reconstituer par un savant travail de mosaïste un texte qui a bien des chances de s'éloigner encore beaucoup plus loin du poème primitif qu'aucun de nos textes manuscrits ; il s'est efforcé de reproduire le plus fidèlement possible, et en n'écartant que les leçons visiblement fautives, le texte de celui, parmi les douze manuscrits qui lui paraît être le meilleur de tous. C'est là évidem-

ment le problème le plus délicat, que de trouver, parmi tous les manuscrits, celui dont le texte se rapproche le plus du texte original. Pour M. L., c'est, dans l'espèce, le manuscrit *A* (Paris B. N. fr. 2139), celui-là même auquel déjà G. Paris avait donné la préférence dans son étude sur le Roman de Fauvel (*Hist. litt. de la France*, XXXII, p. 118).

L'éditeur a réuni à la page XXXV de l'Introduction les raisons qui lui ont dicté son choix. Après avoir écarté les manuscrits trop récents (du XVe siècle) ou incomplets, il lui en restait trois, à savoir *A*, *J*, *L*[1], entre lesquels il fallait se décider. Le premier argument en faveur de *A*, tiré de l'âge du manuscrit[2], n'a en soi qu'une valeur restreinte, car, dans ce cas aussi, « le temps ne fait rien à l'affaire », et il est évident qu'une copie plus récente, mais qui serait soigneusement faite, peut-être sur l'original lui-même, aura toujours le pas sur un manuscrit plus ancien, mais mal copié et remontant peut-être même à une copie fautive. Il faut donc que d'autres arguments viennent renforcer celui-ci. Laissons pour le moment de côté la question de la langue à laquelle nous reviendrons tout à l'heure. C'est le troisième argument qui me paraît devoir être l'argument décisif : « C'est un manuscrit très correct.» Il n'y a pas une page de l'édition cependant qui ne donne, aux variantes, une ou même plusieurs leçons de *A* que l'éditeur a dû corriger dans le texte, et les cas ne sont guère moins nombreux, où la leçon de *A*, adoptée par l'éditeur, s'oppose seule à celle de tous les autres manuscrits. Par ailleurs, on constate qu'au moins dans sa première partie, le manuscrit même a été revu plus tard et corrigé en plusieurs endroits, mais ces corrections n'ont pas été faites sur quelque autre manuscrit et ne sont le plus souvent que l'œuvre personnelle du correcteur. Elles n'ont donc aucune autorité pour l'établissement du texte. Tout cela est bien fait pour éveiller certains doutes sur la qualité du texte du ms. *A*. Celui-ci, est-il dit plus loin, est « le seul représentant du XIVe siècle de la famille *x*, qui est probablement plus conforme à l'original que *y*, et en tout cas plus complet pour le second livre ». Je regrette de devoir ici encore me trouver en contradiction avec le savant éditeur de notre roman, mais je ne suis pas bien sûr que *x* soit vraiment supérieur à *y*. Les lacunes de *y*, une douzaine de vers, ne sont ni considérables ni importantes, pas plus en tout cas que celles de *x*, où manque notamment le passage si important de la fin qui donne le nom de l'auteur et la date du roman ; et *A*, en particulier, a de plus omis les fameuses strophes sur les [illegible] (v.

1. M. L. écrit à la p. XXXV *A F L*, et *F* [illegible] bis, mais c'est évidemment un *lapsus* pour *J* (Paris B. N. fr. [illegible], voir la note suivante.)

2. « Il est probablement le plus ancien, au moins antérieur à *F* qui est de 1363 [illegible] *J* qui est de 136[illegible] » [illegible] *Les manuscrits du Roman de la Rose*, Paris, [illegible], p. 38[illegible]. M. L. [illegible] quoi se base son appréciation de l'âge du ms. *A*.

963-1022) que nous considérons, d'accord avec M. L., comme faisant partie du poème original. Quant au texte, l'éditeur a lui-même souvent dû écarter des leçons de *x* (voy. les cas énumérés p. XXXIV) ; et parmi les leçons de *y* que, fidèle à son principe, il n'a pas voulu adopter, non seulement la plupart sont tout aussi bonnes que celles de *x*, mais beaucoup même lui sont supérieures. Il est vrai qu'il y a les quelques cas cités pp. XXX-XXXIII, mais il nous paraît difficile de trancher nettement là-dessus la question : laquelle des deux versions est la plus conforme à l'original. Reste enfin le dernier argument, tiré de la langue : « C'est un manuscrit en normand, dialecte de l'auteur. » L'éditeur a soigneusement étudié aux chapitres V et VI de son Introduction la langue et la versification du poème ainsi que la langue du ms. *A*. Pour cette dernière, il n'a pas eu de peine à en établir le caractère normand, plus nettement accusé dans le premier livre que dans le second, qui sont donc écrits par deux copistes différents, mais originaires l'un et l'autre de Normandie. Pour la langue du poème, par contre, la démonstration de M. L. me paraît moins convaincante. L'auteur du roman, Gervais du Bus, est en effet d'origine normande (Ch. V. Langlois, *La vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps*, 1908, p. 284). Mais écrivait-il pour cela en dialecte normand ? Le fait que, dans une étude sur la langue du *Fauvel*, M. Hess ait pu conclure au dialecte picard, au moins pour le premier livre, prouve bien que le caractère normand n'est en tout cas pas fortement accusé. De fait, nous ne trouvons dans le premier livre qu'un seul normandisme, à savoir la rime *tienent* : *piegnent* (v. 119-20), mais l'importance de ce trait est singulièrement diminuée par le fait que dix vers plus bas on trouve *crigne* : *pigne* (v. 129-30). Cela prouve que l'auteur connaît et emploie au besoin le même mot dans ses deux formes, la forme de l'Ouest et la forme du Centre. Il ne se gêne pas non plus pour se servir pour la commodité de la rime de « picardismes », en rimant *veïr* : *obeïr* (451-52) ou *sache* : *trache* (95-96), *blance* : *senefiance* (193-94). En d'autres termes, il écrit son roman dans cette langue particulière qui est si caractéristique pour les poètes du XIVe siècle, une κοινή littéraire, la langue poétique commune à la plupart des poètes de ce temps, quelle que soit leur origine, qui mélange hardiment, selon les besoins de la rime et de la versification, les formes dialectales les plus diverses. Ce n'est donc ni en dialecte normand ni en dialecte picard qu'a été écrit le premier livre du *Roman de Fauvel*, mais dans la langue poétique du temps où se mêlent les formes de tous les dialectes littéraires, avec une certaine prépondérance de la langue du Centre. Peut-on en dire autant du deuxième livre ? Les faits se présentent ici un peu autrement. Après ce que nous venons de dire, on n'attachera pas d'importance à la rime normande *viengne* : *piegne* qui reparaît ici (3121-2), ni à l'emploi de la forme picarde *vo* pour *vostre* (p. XLIV), ou à l'absence de *veïr* (les rimes citées par M. L. *veoir* : *seoir* 1859 : *cheoir* 1960 ne prouvent rien). Mais un autre fait nous semble mériter une attention particulière : l'emploi fréquent de *el* pour *elle*,

de *il* pour *elles* [1]. La plupart de ces cas sont nettement assurés par la mesure des vers. Or, ils se trouvent tous dans le IIe livre, aucun dans le premier [2]. On sait que ces formes monosyllabiques paraissent à l'origine dans les textes de l'Ouest, et le Normand Gervais du Bus les connaissait certainement par son dialecte natal. Le IIe livre aurait-il donc été écrit dans une langue un peu différente de celle du premier livre et plus fortement imprégnée que celle-ci de formes dialectales ? Cette conclusion ne s'impose pas, et une autre explication me paraît plus acceptable. C'est la suivante. Dans sa versification, le IIe livre se distingue du Ier par un emploi beaucoup plus fréquent de la rime entre diphtongue et voyelle simple. Parmi les cas cités p. XLII-XLIII, il n'y en a en réalité qu'un seul qui appartienne au Ier livre : *celeroi* : *roy* (569) ; les autres que M. L. cite encore n'entrent pas en ligne de compte, pas même *beent* : *recreent* (= *recroient* 1078), qui pourrait aussi, d'après les mss. *CDF*, être *retraient*. Tous les autres cas par contre appartiennent au IIe livre : 5 fois *ai* : *oy*, 1 fois *ie* : *e* (*guerre* : *horre* 1591), 4 fois *ai* : *i* (ajoutez aux cas cités celui de *abite* : *lite* = *luite* 1800), et surtout le cas, si rare en ancien français, de *ie* : *e* (Tobler, *Versbau*², p. 150). M. L. a tort de ne pas vouloir voir là quelque trait dialectal (voy. p. XLII, n. 1); ces rimes prouvent tout simplement que le livre II est plus négligemment rimé que le premier. C'est encore la raison qui explique l'apparition de quatre ou six rimes pareilles consécutives bien plus fréquente dans le livre II que dans le livre Ier. Celui-ci, sur 1226 vers, en présente huit cas, l'autre, sur 2064 vers, vingt et un (voy. surtout les v. 1657 ss. où, sur douze vers, on rencontre un premier groupe de six et un second de quatre vers à rimes pareilles). C'est moins une particularité normande que, le plus souvent, « tout simplement une négligence » (p. LXII). Or, c'est dans ce même ordre d'idées que rentre l'emploi fréquent du pronom personnel féminin monosyllabique dans le livre II. L'auteur de la deuxième partie, plus négligent dans sa versification que celui de la première, n'hésitait pas à s'en servir pour se faciliter la construction d'un vers, tandis que le poète plus sévère du livre Ier les évitait, de même qu'il évitait la rime facile entre diphtongue et voyelle. Le deuxième livre donc, écrit par un Normand, contient plus que le premier des normandismes, mais pas plus que l'autre il n'a été composé en dialecte normand.

Je m'excuse d'avoir insisté là-dessus si longuement, mais cette discussion

1. Voy. Introd., p. XLIV. Aux deux cas cités de *il* pour *elles* il faut encore ajouter les suivants : 1600, 2284, 204.

2. Les deux seuls cas de *ei* pour *elle* dans le Ier livre [illegible] de vingt dans le deuxième, ne prouvent rien, [illegible] dernière *si que*, de sorte que c'est peut-être le copiste normand qui a changé un *qu* de sa source en *quel* (*qu'el*).

3. Le cas du livre Ier [illegible] M. L. ne prouve rien, de même *prière* : *lere* II 2429. Mais [illegible] quatre rimes *espouseez* : *allez* : [illegible] (1340, 2[illegible]

me paraissait nécessaire. Les arguments de M. L. demandaient à être pris en sérieuse considération et méritaient d'être examinés avec le même soin qu'il avait apporté lui-même à cette étude. Nos conclusions ne sont pas celles de l'éditeur. Pour les raisons indiquées ci-dessus, je ne pense pas que le manuscrit *A* offre le texte le plus conforme à l'original. Un manuscrit du Centre, écrit dans la langue littéraire du XIVe siècle, nous en aurait sans doute plus rapprochés.

Je me hâte d'ajouter que, pratiquement, le choix du manuscrit *A* n'offre pas de grands inconvénients. Cette copie étant, somme toute, bonne malgré ses défauts, M. L. a pu donner grâce à elle un texte satisfaisant, bien qu'il soit sans doute plus éloigné de l'original que ne le pensait l'éditeur. Mais, à l'aide des variantes, les lecteurs n'auront pas de peine à rétablir, où cela leur plaira, un texte moins nettement dialectal que celui de M. L. Sous le rapport linguistique on peut même se féliciter du choix de ce manuscrit. Les textes littéraires du XIVe siècle ayant un caractère dialectal nettement accusé sont assez rares. On verra donc avec une certaine satisfaction leur nombre s'enrichir d'un texte normand d'une certaine étendue.

La publication du texte est faite avec beaucoup de soin. Nous n'avons que peu de remarques à y ajouter, si nous laissons de côté les cas assez nombreux où, pour notre part, nous aurions donné la préférence à la version *y* (comme aux vers 24, 54, 219, 261, 263, etc.), de même que ceux où l'éditeur, à notre avis, aurait très bien pu conserver la leçon isolée du ms. *A* qu'il a changée sans nécessité évidente (p. ex. 157, 163, 851, etc.) : 168 *escouent* ; M. L. interprète le mot au Glossaire par *escouer* « couper la queue ». Il me semble préférable de rattacher le mot au verbe *escorre* « secouer ». — 170 Aux var. *R* est une faute d'impression (pour *F*?) — 190 Virgule derrière *Charitei*. —270 *Le egle* est impossible. Il faut soit adopter la leçon de *BEF*, soit lire *Li egle*, soit encore *L'eglē est* (voy. les vers 558 et 559 qui présentent le même hiatus dans les mêmes conditions). — 286 La leçon de *E*, *nu*, marquée de *sic*, est un simple développement de *nel* (= ne le), *nou* et *nu*, comme *del* > *dou* et *du*. — 297 *Fortune* pour *fortune* (voy. v. 23). — 343 L'explication de ce vers au Glossaire, s. v. *operacion*, n'est pas très satisfaisante. Faut-il peut-être voir dans *Operacion* le titre d'un ouvrage auquel le poète fait un emprunt ? — 500 *intestat* a ici le sens de « contestable », non pas « incontestable », voy. Gloss. *s. v.* — 573 et 575 *ces* dans *A* est une graphie connue pour *ses*, qui pour des raisons de clarté aurait pu être introduit dans le texte. — 750-51 J'entends ces vers autrement que M. L. D'après lui, les chanoines doivent louer et adorer Dieu et honorer « dedens l'eglise autant le grant comme le mendre ». A mon avis, le poète, qui reproche aux chanoines de haïr l'église et de n'y aller que peu (743 s. et 768-70), leur recommande ici de louer, adorer et honorer Dieu à l'église (voy. v. 770), et cela tous, sans distinction, les grands autant que les petits. Je mets donc une virgule derrière *honoureir* et considère le v. 751 comme apposition du sujet logique, les

chanoines. — 990 Lire *S'i* [illegible] S'ils pour *Se* [illegible] 993 Lire [illegible] pour [illegible]. — 1324 ss. Point après *tenir*. Les vers suivants se lisent ainsi :

> Nul qui entre en ceste maison,
> Comment qu'il ait vive raison
> Qu'el est trop vaine et decepvable,
> Puis que Fauvel l'asiet a table,
> N'en partira jusqu'a la mort.

1402 Virgule à la fin du vers. — 1537 La virgule est à supprimer. — 1839 Lis. *avise* pour *a avise*, de même *bien* [illegible] 2604 et [illegible] 2480 [illegible] 2400 Au lieu de *Qu'il amoit*, on lirait peut-être mieux *Qui l'amoit*.— 2591 s. Le point-virgule est à supprimer derrière *perrerie* et à placer derrière *mie*. — 2629 On mettra une virgule à la fin du vers, pour indiquer que le v. 2630 est une subordonnée conditionnelle. — 3104 L. *qu'i* (= qu'il) pour *qui* ; le ms. *E* donne *quil* — 3187 La leçon *CEF Et cuide, dont moult se rebaite*, est préférable à la leçon adoptée par M. L.

Une dernière question sur laquelle il me faut encore insister un moment est celle de l'auteur du poème. Les deux livres dont se compose le roman ont été écrits à quatre années d'intervalle, le premier en 1310, l'autre à la fin de l'année 1314. Mais le second livre seul donne dans ses derniers vers le nom du poète, Gervais du Bus. Est-ce le même poète qui a aussi écrit le livre Ier, ou faut-il admettre pour chacune des deux parties un auteur différent ? G. Paris, pour des raisons internes, idées, style, culture, n'hésitait pas à distinguer deux poètes différents. M. Langlois était d'un avis contraire ; il inclinait à attribuer le roman tout entier à Gervais du Bus qu'il a si heureusement réussi à identifier. Mais, presque en même temps, M. Hess se rangeait à l'avis de G. Paris dont il se flattait de renforcer l'argumentation par de nouveaux arguments d'ordre linguistique, en distinguant entre un poète picard, auteur du premier livre, et un poète normand, auteur du second. Enfin M. Långfors, qui, avec raison, n'admet pas la différence de dialecte entre les deux parties du roman, penche plutôt vers l'opinion de M. Langlois, sans toutefois se prononcer d'une manière très précise. Il conclut prudemment à la fin du chapitre VIII que, dans le doute, il « vaut mieux admettre un seul auteur que d'en supposer deux ». Une question, où les avis sont si nettement partagés, est malaisée à trancher définitivement. Mais l'édition même de M. L. nous semble autoriser certaines précisions que nous nous permettons de soumettre à l'éditeur du roman.

Les arguments internes, sur lesquels s'appuyait G. Paris, ne sont guère faits pour résoudre un problème aussi délicat. Le jugement, dans ce cas, ne sera toujours basé que sur une impression personnelle qui peut varier d'individu à individu. J'avoue, pour ma part, que je suis très disposé à accepter la manière de voir de G. Paris, et que [illegible] ébranlée par l'argumentation de M. L[illegible]. A [illegible]

ne puis me défendre de trouver entre ses deux livres des différences telles qu'il me semble bien difficile de les attribuer l'un et l'autre à un même auteur. Mais voyons si la langue et la versification ne fournissent pas d'autres arguments, non pas meilleurs, mais peut-être plus convaincants. Nous avons déjà relevé plus haut un certain nombre de faits qui font voir des différences assez sérieuses entre les deux parties du *Fauvel*. Il en résultait que l'auteur du deuxième livre est plus négligé dans sa versification que celui du livre Ier, ou encore qu'il suit une tradition poétique un peu différente et en tout cas moins sévère. Quelques autres traits viennent nous confirmer dans cette opinion : c'est d'abord le traitement de l'« *e* muet » final en hiatus. Le cas ne se présente que deux fois dans le premier livre (v. 558 et 559), et chaque fois nous voyons remplies les conditions qui sont nécessaires pour rendre cet hiatus admissible : *e* se trouve derrière un groupe de consonnes et devant un mot monosyllabique (*tremblë et* 558; *peschë il* 559). Dans le livre II, les cas sont un peu plus nombreux et se présentent un peu autrement que dans le premier. M. L. a eu tort de les mettre tous sur la même ligne (p. XLVIII). Des deux conditions, la dernière seule est remplie : *e* est toujours devant un monosyllabe, mais il se trouve trois fois derrière une simple consonne (*richë et* 1307 ; *treuvë il* 2853 ; *brievë et* 3168), et une fois même derrière voyelle (*envoïë au* 2272). Ce dernier cas est presque intolérable. Il est vrai que ce n'est rien à côté des libertés que prend l'interpolateur du manuscrit *E*.

Un autre trait, moins grave assurément, mais qui ne me paraît pas moins significatif, est le suivant : on sait qu'au moyen âge, les poètes évitaient de faire commencer un vers par le cas régime d'un pronom personnel atone, vu le caractère enclitique primitif de ces formes. Le premier livre ne présente que deux infractions à cette loi, et chaque fois une simple transposition de mots suffit à rétablir la règle (le cas du v. 24 doit être éliminé ; les mss. *BC EJ*, représentant certainement la bonne leçon, donnent *L'a fet* au lieu de *Le fet*). Par contre, dans le livre II, le cas ne se présente pas moins de douze fois, et parmi ceux-ci il n'y en a qu'un seul (v. 2034) où un déplacement est possible pour satisfaire à la règle.

Enfin je crois encore pouvoir constater une différence technique dans la versification des deux livres. Ils emploient tous les deux, le second plus fréquemment que le premier, le procédé connu du moyen âge, de former une rime féminine à l'aide d'un monosyllabe atone (*sentence : en ce*). Sur les six cas de ce genre qui se trouvent dans le deuxième livre, il y en a cinq où le vers à rime composée ne compte en réalité que sept syllabes (v. 2389, 2478, 2500, 2582, 3059), particularité que ce livre partage avec d'autres poèmes de l'époque ; et dans le sixième cas, le même fait se produit, si nous lisons, comme nous en avons le droit : *Qui m'est donné pour c' et en ce* (voy. p. XLIX). La rime composée ne paraît que deux fois dans le livre Ier : une fois (v. 850), le vers est nettement octosyllabique. Dans l'autre cas (v. 1196), les manuscrits

hésitent. Rien de plus facile que de lui donner les huit syllabes comme au vers 850, en lisant *j'ose* avec *CF* pour *j'os* (le ms. *A* a modifié la fin du vers). Une certaine incertitude subsiste. Néanmoins la différence entre les deux livres paraît exister.

Finalement, je relève, sans trop insister là-dessus, que l'auteur du premier livre donne à *mours* le genre masculin (*de boens mours* 1091), tandis que celui du livre II l'emploie au féminin (*Bonnes mœurs* 1797).

N'y a-t-il pas à tirer certaines conclusions de cet ensemble de faits? Celle-ci, pour le moins, que l'auteur qui a écrit le deuxième livre a certainement travaillé avec moins de soin que celui du livre Ier, et qu'il s'est permis des commodités que l'autre ignorait. Cela n'implique pas nécessairement deux auteurs différents. Il est bien possible que, pour des raisons que nous ignorons, le même poète ait renoncé plus tard à observer certaines lois de la versification qu'il n'avait osé enfreindre quelques années auparavant. C'est peu vraisemblable, cependant, car c'est généralement le contraire qui a lieu : plus on progresse, plus on devient sévère et exigeant envers soi-même, d'autant plus qu'avec le temps et l'usage, le poète apprend toujours mieux à manier l'instrument délicat du vers et de la rime. Ou aurait-il été pressé par le temps? Mais pour écrire 2000 vers, il ne fallait pas quatre ans, ou même moins, si l'on veut décompter le temps nécessaire pour laisser s'affirmer le succès du premier livre. Il semble donc plus simple et plus naturel d'admettre, dans ces conditions, qu'on a en effet affaire ici à deux auteurs différents : le premier, poète soigneux en même temps que satirique vigoureux, qui avait naturellement ses raisons pour garder l'anonymat, et le second, Gervais du Bus, moins bon versificateur que l'autre, et moins bon poète sous tous les rapports, prolixe, banal, pauvre d'invention, et qui fait succéder à la verve satirique et vivante de son prédécesseur un pâle poème dans le goût du jour, rempli de prétentieuses discussions morales et philosophiques qu'il revêt du vêtement de froides et banales allégories. Et qui nous dira jamais, si ce n'est pas précisément cette seconde partie qui a fait le succès du poème entier?

En appendice, M. L. donne une notice et des extraits de l'interpolation du manuscrit *E* (Paris B. N. fr. 146). M. L. avait sans doute ses raisons pour ne pas donner ces interpolations en entier, mais il nous permettra de le regretter, car bien qu'elles n'aient pas une grande valeur poétique, elles offrent cependant par d'autres côtés un intérêt considérable. J'espère pouvoir revenir prochainement là-dessus et peut-être compléter ainsi la seule véritable lacune que nous trouvions dans cette belle publication.

E. HOEPFFNER.

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXIX (juillet-décembre 1918). — P. 311-413. Léon Mirot, *L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency* (à suivre). La bibliothèque de ce grand collectionneur du XVIe siècle contenait une trentaine d'ouvrages, dont deux manuscrits, les *Louanges du très chrestien roy Henry*, en rime française (nº 318 des inventaires) et le *Livre de Boecce de consolation* (nº 324).

Comptes rendus. — P. 463-6. Eero Ilvonen, *Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du moyen âge* (Ernest Langlois : « L'auteur se montre parfaitement informé de ce qui a été écrit sur le même sujet », sauf peut-être de l'édition par M. Georges Lefèvre du *De Usura* de Robert de Courçon. Plusieurs exemples de *sire* et de *prestre* « sans *s* analogique au cas sujet du singulier » sont au vrai des vocatifs. « M. Ilvonen n'est pas seul responsable de cette inexactitude : la règle qui identifie, sans distinction, la forme du vocatif à celle du nominatif se transmet d'une grammaire à l'autre ; elle n'en est pas moins contraire à la réalité. » L'auteur du *Credo à l'usurier* paraît bien être originaire de l'est de la France, non que les arguments philologiques présentés par M. Ilvonen en faveur de cette thèse aient grand poids, mais en raison de la mention dans ce poème des monastères de N.-D. de Vauluisant (v. 141) et de N.-D. de l'Arivour (v. 199), localités de l'Aube non identifiées d'ailleurs par l'éditeur, et du prévôt de Nogent-sur-Seine. Quelques corrections aux textes.

P. 471-482. *Livres nouveaux* consacrés à l'étude du moyen âge. Bibliographie de 122 numéros. — P. 493-4. Vœux émis par la Société de l'École des chartes, dans sa séance du 27 mars 1919, relativement aux *Réparations des dommages de guerre dans les archives et bibliothèques*. « ... Pour les manuscrits et les imprimés irremplaçables que les bibliothèques et les archives de France ont perdus, les nations ennemies seront tenues aux réparations suivantes en nature : il sera prélevé dans les bibliothèques des pays ennemis des manuscrits et des incunables intéressant la France, jusqu'à compensation des dommages causés... »

T. LXXX (1919). — P. 109-20. H. Omont, *Inventaire des livres de Jean*

Courtecuisse, évêque de Paris et à Genève. Après la mort de ce prédicateur (voir sur lui un article de A. Coville, *Bib. Éc. Chartes*, LXV, p. 469-86) on dressa, le 27 octobre 1423, un inventaire notarié de sa bibliothèque. « Elle ne sort pas de l'ordinaire des collections formées par nombre de ses contemporains et par suite n'offre qu'un intérêt très restreint pour l'histoire littéraires. » Parmi les 82 volumes qui la composent on trouve, en dehors des ouvrages de théologie, quelques livres de médecine, Cicéron, Térence, Tite Live, Valère Maxime, Virgile et Papias. — P. 151-229. Léon Mirot, *L'Hôtel et les collections connétable de M[illegible]* [illegible]. — P. [illegible]. Rey [illegible], *Notice sur la vente des [illegible] de M. P[illegible] M[illegible]*, lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions du 28 novembre 1919.

Comptes-rendus. — P. 290-1. J. Murray, *Le Cantique [illegible] Robert Grosseteste, évêque de Lincoln* (C. Brunel : « L'ensemble est net, sobre, sympathique, mais d'un souffle un peu court. La bibliographie est présentée sans les précisions nécessaires ; la question d'attribution à Robert Grosseteste est légèrement traitée ; le rapport des manuscrits du XVe siècle à ceux du XIIIe n'est pas considéré ; la graphie suivie n'est pas exposée. »— P. 291-2. Joseph de Morawski, *Pamphile et Galatée* par Jehan Bras de Fer. (C. Brunel : « On chercherait en vain une question touchant au sujet qui, non seulement n'ait pas été abordée, mais n'ait été étudiée avec ampleur. Des rapprochements nombreux témoignent de vastes lectures et tout le livre est composé avec la conscience la plus louable. Le commentaire est très riche, il l'est trop. »)

P. 294-304. *Livres nouveaux* : 109 numéros. — P. 305-49. *Livres publiés en Allemagne de 1914 à 1919* consacrés à l'étude du moyen âge. B[illegible] phie de 533 numéros, dont 6 sur la linguistique en général et 54 sur les langues romanes. — P. 355. Parmi les *Thè[illegible]* soutenus les 26 et 27 janvier 1920, une seule concerne l'histoire littéraire, celle de M. Louis Grimault, *L[illegible]*. — P. [illegible]-9. Compte rendu de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des 51 archivistes paléographes et élèves de l'École des chartes morts pour la France. — P. 396-400. H. Omont, *Vente de la collection de manuscrits de M. Henry Yates Thompson* [illegible] : les enchères ont atteint, pour 54 manuscrits et 10 incunables, la somme de 130.325 l. st.

[illegible]

Journal des Savants. — 1904. P. 50[illegible]. A. [illegible] *[illegible]tique de la France*. Ce compte rendu a de nouveau [illegible] de M. J. Gilliéron (*Atlas [illegible] de la France*, [illegible] M. [illegible]*ma*. Paris, Champion, 1[illegible]). [illegible] A. [illegible] de ses *Nouveaux [illegible]*, p. [illegible] de la reine pour sujet de l'[illegible] de l'[illegible] et des études de [illegible]. — P. [illegible] 93 et 140-53. Ch. V. Langlois, [illegible]

Public Record Office de Londres. Article très important pour la connaissance de notre littérature épistolaire.

1905. — P. 51. C. r. par A. Thomas de J. Trénel, *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge* (VIIIe-XVe siècles). — P. 255-65. C. Bellaigue, *Dante et la musique*. — P. 387. C. r. par L. Auvray de Fr. Torraca, *La Tenzone di Dante con Forese Donati*. — P. 419-33. M. Roques, *Méthodes étymologiques*. — P. 489-500. H. Hauvette, *Les ballades du Décaméron*.

1906. — P. 476-92. A. Jeanroy, *Le mystère de la Passion en France*. A propos du livre important d'Émile Roy, *Le mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*.

1907. — P. 415-21. L. Delisle, *Les manuscrits de la bibliothèque de M. Pierpont Morgan*. — P. 448-9. C. r. par A. Thomas de Pierre Champion, *Chronique Martiniane*.

1908. — P. 84-96. E. Huguet, *La langue française au XVIe siècle*. C. r. de F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. II : *le XVIe siècle*. — P. 161-2. C. r. par A. Jeanroy de A. Wallensköld, *Le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère*. — P. 467-71. Antoine Thomas, *La légende de Saladin en Poitou*. M. Th. en trouve la trace dans les rochers de Passelourdin, que Rabelais a rendus célèbres, et qui devaient être originairement un *Pas Saladin*. — P. 670. C. r. par A. T. de E. Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle*.

1909. — P. 27-38 et 116-26. J. Flach, *La naissance de la chanson de geste*. A propos des deux premiers volumes des *Légendes épiques* de M. J. Bédier : « Le livre de M. B. renouvelle de fond en comble l'histoire des chansons de geste ; il est d'une originalité exquise. » — P. 64-72. E. Philipot, *La légende de l'Anneau de la Morte*. — P. 73-7. A. Thomas, *Un prétendu problème de numismatique languedocienne*. Il s'agit de l'expression *denarii mangenchi*, qui se trouve dans une charte de 1147 des archives des Bouches-du-Rhône ; M. Th. montre qu'il faut lire *magenchi*, traduction du prov. *magenc* « payable en mai ». — P. 143-4. C. r. par J.-J. G. de P. Aubry, *Cent motets du XIIIe siècle*. — P. 170-5. P. Perdrizet, *Barthélemy l'Anglais et sa description de l'Angleterre*. — P. 214-23. G. Raynaud, *La société et la vie en France au moyen âge*, d'après les publications de Ch.-V. Langlois. — P. 389-401 et 454-62. P. Vidal de la Blache, *Régions naturelles et noms de pays*. A propos de l'étude de L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays ; étude sur la région parisienne*. — P. 437-45. Antoine Thomas, *L'argot ancien*. A propos du livre de L. Sainéan ; assez nombreuses remarques critiques.— P. 515-20. Ch.-V. Langlois, *La société française au temps de Philippe-Auguste*, d'après l'ouvrage posthume d'A. Luchaire. — P. 574-6. C. r. par G. Raynaud de M. Borodine, *La femme et l'amour au XIIe s. d'après les poèmes de Chrétien de Troyes* (cf. *Romania*, XXXIX, 377).

1910. — P. 252-60 et 302-9. L. Hourticq, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, d'après le livre de M. E. Mâle.

1911. — P. 91-2. C. r. par A. Thomas de J. A. Herbert, *Catalogue of Romances in the Department of manuscripts in the British Museum*, III. — P. 187-8. C. r. par A. Jeanroy de V. Chichmareff, édition des *Poésies lyriques* de Guillaume de Machaut. — P. 211-15. G. Raynaud, *La société et la vie en France au moyen âge*, d'après Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*. — P. 424-6. C. r. par A. Dauzat de W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, fasc. 1.

1912. — P. 130-37. Notice de M. Dieulafoy sur l'*Annuari* de l'*Institut d'estudis catalans*. — P. 279-81. C. r. par E. Berger de Charles Oulmont, *Pierre Gringore*. — P. 422-3. E. Mâle, c. r. de V. Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge (XIe-XIIe siècles)*.

1913. — P. 167-75. A. Thomas, *Le Dictionnaire étymologique de la langue anglaise*. Observations critiques sur la nouvelle édition (1911) du *Concise etymological Dictionary of the english language* de Walter W. Skeat : rectification, pour les lettres *A*, *B*, *C*, d'un assez grand nombre d'étymologies de mots anglais en rapport avec le français ou d'autres langues romanes. — P. 465-7. C. r. par J. Vendryès de J. Loth, *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde*.

1914. — P. 15-26 et 58-74. A. Coville, *Valentine Visconti et Charles d'Orléans*. A propos de diverses publications et notamment de *La vie de Charles d'Orléans* par P. Champion et de *La librairie de Charles d'Orléans* du même auteur. — P. 342-51. H. Dehérain, *Fernand Colomb et sa bibliothèque*, d'après l'ouvrage de J. Babelon (cf. *Romania*, XLIII, 625). — P. 378-9. C. r. par Cl. Brunel de Jehan de Nostredame, *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, éd. par C. Chabaneau et J. Anglade (cf. *Romania*, XLII, 314). — P. 398-408. Ch.-V. Langlois, *L'histoire des mœurs dans « Renard le Contrefait »*, à propos de l'édition G. Raynaud et H. Lemaître (cf. *Romania*, XLIII, 630). — P. 442-49. A. Thomas, *Une œuvre patriotique inconnue d'Alain Chartier*. Le ms. 78 C 7 du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque de Berlin renferme avec le *Quadriloge invectif*, le *Livre de l'Espérance* et le *Lai de la Paix*, un poème de 53 huitains d'octosyllabes dont l'attribution à Alain Chartier ne paraît pas contestable : c'est un *débat* politique auquel prennent part un vieux héraut, un jeune noble et un vilain ; l'œuvre est d'un grand intérêt par la noblesse des sentiments et la vigueur de l'expression. Elle a été éditée par M. S. Lemmermann (CXXVII de l'*Archiv* de Herrig (cf. *Romania*, XLIV, 136). — P. 48, 92. A. Thomas, *La prononciation des mots en provençal*, à propos de F. J. Adams, *Handbook of modern Provençal* : appréciations élogieuses et remarques critiques de détail.

1915. — P. 97-111. G. Doutrepont, *L. Foulet, Romania*, à propos du beau livre de L. Foulet, montre l'importance des résultats obtenus et de la manière même de poser le problème. — P. 108. J. Rodocanachi, *La première leçon de bibliophilie : le Philobiblon*.

1916. — P. 108-20. A. [Jeanroy], *La Troubadourie en Italie aux XIIe et XIIIe siècles*. Le point de départ de cet article est le bel ouvrage de M. G. Bertoni, *Il trovatore d'Italia : Biografia, testi, traduzioni, note* (Modene, 1915) : corrections aux textes publiés. — P. 143. A. T[homas], c. r. de J. Leite de Vasconcellos, *De Campolide a Melcore*. — P. 307-17. Ch.-V. Langlois, *Les manuscrits du « Verbum abbreviatum » de Pierre le Chantre*. — P. 347-58 et 405-20. G. Doutrepont, *Les études romanes en Belgique* (1900-1914). — P. 488-94 et 548-59. Ch.-V. Langlois, *Sermons parisiens de la première moitié du XIIIe siècle contenus dans le ms. 691 de la Bibliothèque d'Arras*. Sermons latins d'origine dominicaine. — P. 508-13. A. Thomas, *Une tentative de réforme de l'orthographe française sous Philippe le Bel*. Le ms. 9783 de la Bibliothèque nationale est le livre de caisse original de la Trésorerie royale pendant les années 1298-1301. Il présente un assez grand nombre de noms de famille et quelques noms de lieu français. Or dans ces noms le scribe a distingué régulièrement des autres *e*, l'*é* tonique final ou *é* masculin en lui ajoutant, non comme dans le français moderne, un accent aigu, mais une cédille. Il y a là un emploi intéressant d'un signe de l'écriture latine médiévale, devenu inutile, pour marquer une différence phonétique essentielle en français. On sait que l'*e* cédillé ou « *e* crochu » a été utilisé dans des systèmes orthographiques du XVIe siècle (Du Wés et Meigret), mais pour d'autres cas que celui où l'employait le scribe du ms. 9783. M. A. Th. signale dans le même ms. l'emploi de la cédille sous le *c* pour donner à ce signe la valeur d'une sibilante. — Dans le même volume on trouvera l'analyse sommaire de diverses communications de M. A. Thomas : p. 143 sur Jean Pitart, chirurgien français, auteur d'un *Dit de bigamie* (cf. *Romania*, XLV, 159); p. 431, sur des noms de famille du type *Hautrané*, *Bretrané* ou *Maurané* ; p. 525 sur *ebus* (suite d'une communication de M. L. Léger sur ce mot, p. 479) ; p. 569, sur le fr. *jointée* et les synonymes romans de ce mot et les deux types prélatins auxquels se rattachent certains d'eux : *galoxina* et *ambosta*.

1917. — P. 189. Ch.-V. Langlois, c. r. de A. Långfors, *Notice du ms. fr. 12483* (cf. *Romania*, XLV, 155). — On trouvera le sommaire de communications de M. A. Thomas, p. 95, sur *ambosta* « jointée » qui s'explique, d'après une communication de M. J. Jud, par ambi + celt. bosta « creux de la main » ; p. 142, sur le sens de *poule d'Inde* qui au moyen âge signifie « pintade ».

1918. — P. 216. G. F[agniez], c. r. de V. Dauphin, *Recherches pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou* (quelques explications lexicales).

1919. — P. 42-46. C. r. par J.-A. Brutails et R. Lautier de l'*Anuari* de l'*Institut d'Estudis catalans*, I et II. — P. 47. Cl. Brunel, c. r. de A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe s.*, I (cf. ci-dessous, p. 458). — P. 57-73. Ch.-V. Langlois, *Travaux de Ch.-H. Haskins sur la littérature scientifique en latin du XIIe siècle*. — P. 96-99. Fr. Picavet, *Un projet de publication d'œuvres philosophiques du moyen âge*. — P. 260-66. H. Dehérain, *Les origines du recueil des « Historiens de France »*. M. R.

ROMANISCHE FORSCHUNGEN, t. XXVI (1909). — P. 1-166. E. Brugger, *Mitteilungen aus Handschriften der Estensischen Bibliothek zu Modena. Prosaromane Joseph und Merlin, nebst textkritischen Erörterung*. Collation des mss. E 39 de la Bibliothèque d'Este à Modène (*Joseph* et *Merlin*), Reg. 1517 (*Merlin*) et 1687 (*Joseph* et *Merlin*) de la Vaticane. Caractéristiques linguistiques de ces mss., leur place dans la tradition, et discussion critique au sujet des leçons à adopter pour un certain nombre de passages du texte. — P. 167-80. Jakob Werner, *Zur mittellateinischen Spruchdichtung*. Texte de deux fragments d'un recueil (peut-être deux) de proverbes contenus dans le ms. de la Bibliothèque de l'Université de Bâle D IV 4 (fin du XIIIe s.). Texte, d'après le ms. de la ville de Zürich C 57/27 I (XIe s.), de 38 proverbes classés alphabétiquement, qui font partie du recueil d'Othloh. — P. 181-260. Alfred Ulbrich, *Ueber das Verhältnis von Wace's Roman de Brut zu einer Quelle des Gottfried von Monmouth Historia regum Britanniae*. Relevé, dans l'ordre du texte, des modifications apportées par Wace à sa source principale, avec tentative pour en déterminer l'origine et caractériser la manière du poète. — P. 261-360. Andreas C. Ott, *Eloi d'Amerval und sein « Livre de la Diablerie ». Ein Beitrag zur Kenntnis Frankreichs am Ausgange des Mittelalters*. Le poème a paru en 1508. A noter surtout, dans l'article qui le concerne, le chapitre (nº III) où l'auteur détermine ce qu'Eloi connaissait de la littérature antérieure (cf. *Romania*, XXXVIII, 334). — P. 308-416. Erich Inderlein, *Zur Bedeutungsgeschichte [illegible] bestimmter Artikels im Französischen mit [illegible] Berücksichtigung Molières*. Un certain nombre d'exemples sont pris de textes du moyen âge. Peu à retenir de ce qui en est dit. — P. 417-61. *Guiardinus; Bruchstücke eines lateinischen Tugendspiegels nach der Berliner Handschrift* hg. von Jakob Werner. D'après le ms. D IV 4 (fin du XIIIe s.). C'est un traité de morale, dont l'auteur est peut-être Guy, qui fut chancelier de l'Université de Paris (1237), puis évêque de Cambrai jusqu'à sa mort (1248). — P. 462-583 et p. 825-36. P. Michael Huber, *Lateinische und [illegible] Mirakel*. Textes latins tirés : nº 1, des mss. lat. monac. 4547 (VIIIe-IXe s.), 21551 (XIIe s.) et 22244 (XIIe s.), nº 2, des mss. lat. monac. [illegible] et 22[illegible] (XIIe s.) ; nº 3, du ms. Bibl. nat. Paris lat. 5[illegible] (XIIe s.). — [illegible] tiré du « Passional » de Koberg, nº LIII (également dans les mss. de la Bibliothèque de la Ville de Munich, cod. germ. 100, 301, [illegible]). — Textes arabes (donnés en traduction allemande) tirés : 1º des mss. de Vienne, cod. arab. N. F. 90 a, et de Münich, Bibl. royale, cod. arab. 444 ; 2º des *Contes des prophètes* de Thalabi, 3º de la [illegible] au ms. de Berlin, cod. arab. 112 (analogue au ms. du British Museum, Add. 7299). — P. 584-670. Werner Hensel, *Die [illegible] nordfranzösischen Lyrik des Mittelalters*. Critique, d'où l'[illegible] tirer quelques remarques d'une certaine portée. — P. 671-824. Siegfried von Ars, *Gaiamus. Satirische Angriffe Arnaut [illegible]*. Étude philologique, analyse des diverses notices du recueil, indication de sources et

parallèles, suivies de textes justificatifs. Constatation de la faible originalité de cet ouvrage, achevé de composer vers 1478, et dont l'auteur a été un « compatriote et mauvais imitateur de Boccace ». — P. 837-944. Jules Pirson, *Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes*. Étude phonétique, à laquelle l'auteur a donné toute la rigueur possible, se rendant compte, tout le premier, de la difficulté qu'il y a à tirer des conclusions sûres pour l'état de la langue en telle contrée à telle époque, étant donné que les manuscrits, de dates et de provenances diverses, permettent mal de saisir l'original dans sa forme primitive.

T. XXVII (1910). — P. 1-294. C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie. Band IX: Oberengadinisch, Unterengadinisch. Volkslieder, Sprichwörter.* — P. 295-341. Robert Hess, *Der Roman de Fauvel. Studien zur Handschrift 146 der Nationalbibliothek zu Paris*. Étude du ms. 146, notamment au point de vue des interpolations qu'il contient. Au moins en théorie; car, en pratique, l'auteur touche à toutes les questions générales qui se rapportent au roman : titre, langue, date, auteur ; en sorte que le travail, qui n'apporte d'ailleurs à peu près rien de plus que n'avait fait G. Paris et qui a été pour son malheur à peu près contemporain de celui de M. Ch.-V. Langlois, a deux fois tort de ne pas justifier son titre précis. — P. 342-8. Max Förster, *Das älteste mittellateinische Gesprächbüchlein*. Texte, d'après les mss. de la Bibliothèque de la ville de Schlettstadt n° 1093 (vers l'an 700) et de la Vaticane Reg. 846 (IXe s.), d'un petit traité latin sous forme de questions et réponses où il s'agit de la création de l'homme, des éléments de sa nature et de l'invention de divers arts. C'est le plus ancien de ce genre qui ait été signalé. — P. 349-68. August Andrae, *Weiterleben und Verbreitung einiger alter Stoffe*. Complément à un travail antérieur (*Rom. Forschungen*, t. XVI ; voir *Romania*, XXXVI, 133) sur certains fableaux, lais, légendes et œuvres diverses qui ont survécu jusqu'à nos jours (pour la plupart, il est plus exact de dire ressuscité) dans la littérature ou la tradition orale. — P. 376-599. Karl Hutschenreuther, *Syntaktisches zu den rätoromanischen Uebersetzungen der vier Evangelien*. — P. 369-73. Enrico Sicardi, *Dante incongruente ?* Sur l'interprétation d'un passage de la chanson *Donne ch'avete intelleto d'Amore* de la *Vita Nuova*. — P. 601-24. Robert Gros, *Kleine Beiträge zur romanischen Lautforschung*. Les points examinés sont le changement des labiales en gutturales (et réciproquement), la question de la consonne finale dans *soif*, l'origine des nasales épenthétiques et celle de l'*h* de *dehors* (avec des remarques au sujet de l'*h* gascon). — P. 625-89. Hans Höfler, *Les échecs amoureux*. Suite d'un travail dont la première partie a paru en 1905 comme dissertation de Münich. C'est une analyse de la seconde moitié du poème (du mariage, de l'éducation des enfants, de l'organisation d'une maison parfaite), conduite avec la préoccupation d'atteindre aux sources. L'auteur marque principalement les rapports du texte avec le *De regimine principum* de Guido delle Colonne, le *Speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais et le *Trésor* de Bru-

net Latin. — P. 690-851. Gustav Wissler, *Das schweizerische Volksfranzösisch*. — P. 852-931. Willy Etzrodt, *Die Syntax der unbestimmten Fürwörter « personne » und « même »*. Etude sans portée, et qui n'intéresse le moyen âge que par un certain nombre des exemples qu'elle lui emprunte. — P. 932-83. Kurt Glaser, *Le sens péjoratif du suffixe -ard en français*.

T. XXVIII (1912). — *Drittes Beiheft zu Ueber Plan und Einrichtung des romanischen Jahresberichten*, von Karl Vollmöller.

T. XXIX (1911). — [P. 1-77. A. Hilka, *Studien zum Alexanderroman*. I. Le manuscrit 51 de la Bibliothèque de l'église Pierre et Paul de Liegnitz contient une *Historia Alexandri Magni compendiose* (XVe siècle) qui est un remaniement inconnu jusqu'ici de l'*Epitome* de Jules Valère; M. H. publie le texte du manuscrit et étudie les motifs fabuleux qui s'y trouvent. — II. M. H. publie un *Ortus, vita et obitus Alexandri Magni regis Macedonum* qu'il a trouvé dans le manuscrit H. 31 de la Faculté de Médecine de Montpellier (XIIIe s.) qui est une nouvelle copie d'un texte publié en 1905 par G.-G. Cillié d'après un manuscrit d'Oxford, seul connu à cette date. — P. 78-130. A. Liedloff, *Ueber die Vie saint Franchois*. Voir *Romania*, XLIV, 156. — P. 131-54. Edwin Habel, Die *Exempla honestae vitae* des Johannes de Garlandia, eine lateinische Poetik des 13. Jahrhunderts. B. Hauréau avait signalé, dès 1879, la présence, dans le manuscrit latin 10358 de la Bibliothèque nationale, d'un recueil de distiques latins destinés à servir d'exemples pour un traité de poétique. L'auteur, au lieu d'emprunter ses exemples à la littérature courante, a tenu à les composer lui-même. Il a ainsi l'occasion de donner des renseignements sur lui-même dont il ressort clairement que nous sommes en présence d'une œuvre, restée inédite jusqu'à présent, du célèbre Jean de Garlande. La mention que fait l'auteur de quelques-uns de ses contemporains permet de conclure que ce recueil est de 1257 au plus tôt; d'autre part, il est tout à fait vraisemblable qu'il ne peut être que très peu postérieur à cette date. M. H., qui a déjà, en 1909, publié une étude sur Jean de Garlande, donne ici une édition commentée des 308 vers dont se compose le recueil. — P. 155-221. C. Schaefer, *Der Substantivierte Infinitiv im Französischen*. Les parties les plus intéressantes de cette dissertation, où il y a beaucoup d'inutilités, sont celles consacrées à l'infinitif pris substantivement précédé d'une préposition et de l'article, et celle où sont signalés certains infinitifs employés substantivement aux XVIe et XVIIe siècles, mais qui ne sont plus en usage. — P. 222-316. K. L. Zimmermann, *Die Beurteilung der Deutschen in der französischen Literatur des Mittelalters, mit besonderer Berücksichtigung der Chansons de geste*. En feuilletant l'ancienne littérature française, et particulièrement les chansons de geste, M. Z. a cherché à fixer l'opinion que se faisaient des Allemands les Français du moyen âge. Après quelques réflexions préliminaires sur les noms par lesquels on désignait anciennement les Allemands, M. Z. traite dans un premier chapitre des jugements favorables dont ils sont l'objet. Ils sont beaux [illegible].

dit un dicton du XIIIe siècle, ce qui s'entend, ainsi que le prouvent de nombreux textes, surtout de leur haute taille : ils sont braves et aguerris, et ont la réputation de monter bien à cheval : *Bons chevaucheurs en Alemaigne*, témoigne un *Dict des Pays* du XVe siècle. Suit un chapitre sur les personnages fabuleux ou imaginaires caractérisés par les auteurs avec sympathie, et sur certaines figures historiques mentionnées avec éloges. M. Z. passe ensuite aux jugements défavorables. Après quelques citations concernant les Vandales, les Saxons et les Frisons païens, il énumère les défauts considérés comme caractéristiques pour les Allemands : ils sont orgueilleux, défaut qu'ils partagent avec les Lombards, irascibles et querelleurs (c'est, paraît-il, Suger qui a créé la fameuse expression *furor teutonicus*), ils sont *desmesurés* et cupides : *Alemant sont convoiteus et ne font riens se li lorier ne sont premierement devant* (Froissart). Ils n'ont pas de manières, ils sont malpropres et *vestu comme gent malsenee* (dans *Aimeri de Narbonne*, v. 1622). Ils parlent un charabia épouvantable et chantent comme *maufés* (dans *Guillaume de Dole*, v. 2190), — *terribili clamore caelos penetrante*, dit Suger. Leur réputation d'ivrognerie ne semble dater que de la fin du moyen âge; aux siècles antérieurs, ce sont les Normands et les Anglais qui sont les « bons buveurs » par excellence. — P. 317. G. Baist, *Der dankbare Lowe* (B. Petri Damiani *Epistol.*, VI, 5). Variante de la fable bien connue du lion reconnaissant. — — P. 319. Le même, *Dinasdaron*. Note sur ce nom d'origine celtique. — P. 320. Le même, *Quitte et Proance*. Remarques sur des correspondants de ces deux mots en bas-latin. — P. 321-69. R. Zenker, *Die Tristansage und das persische Epos von Wis und Râmîn*. L'auteur cherche à faire croire que le *Tristan* « remonte directement à l'épopée persane, ou bien les deux textes proviennent d'une source commune ». — P. 460-556. S. Stefanovic, *Die Crescentia-Florence-Sage. Eine kritische Studie über ihren Ursprung und ihre Entwicklung*. Cherche à invalider, sans beaucoup de succès, semble-t-il, les résultats obtenus par M. A. Wallensköld (voir *Romania*, XXXVII, 191). Celui-ci a répliqué dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, 1912, p. 67. — P. 557-621. Fr. Neubert, *Die volkstümlichen Anschauungen über Physiognomik in Frankreich bis zum Ausgang des Mittelalters*. On sait que c'est une idée courante dans l'ancienne littérature française (comme d'ailleurs dans toutes les littératures primitives) que la beauté physique indiquait un caractère noble et que la laideur était inséparable de la méchanceté et de la bassesse. M. N. a réuni de très nombreux témoignages de cette conception et expose quelles étaient, pour les différentes parties du corps, les conditions de la beauté ou de la laideur stéréotypes. Plus intéressantes sont les exceptions à la règle générale ; M. N. en a réuni un certain nombre qu'il cherche à expliquer psychologiquement. — P. 622-79. J. Ulrich, *Trois récits d'un miracle de saint Jacques de Compostelle*. Le texte français, *Le Dit des trois pommes*, avait déjà été imprimé sous ce titre, « d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi » (*sic*), par G.-S. Trébutien (Paris, Silvestre, 1837). Ulrich, qui n'avait pas

pas su retrouver le manuscrit utilisé par Trébutien, s'est contenté de réimprimer le texte de celui-ci. M. Wahlund avait déjà dit (*Chansons de pèlerinage romane faisant partie de la Bible de Port-Royal*, par M. Carl Wahlund, Upsal, 1880) que c'est le manuscrit fr. 24432 (fol. 53 vo-57) de la Bibliothèque nationale, et la mention de l'édition de Trébutien figure au bon endroit dans le Catalogue des manuscrits. — P. 680-720. L. Jordan, *Physiognomische Abhandlungen*. Il existe plusieurs traités de physiognomonie grecs et latins qui ont été publiés par Richard Fœrster dans la Bibliothèque Teubner. M. Jordan publie ici, par extraits ou *in extenso*, quatre textes qui sont des traductions ou des remaniements de textes latins : 1. L'introduction d'un traité *Du regime* sur l'utilité de la physiognomonie qui remonte à un original anonyme (Bibl. nat. fr. 2017); 2. Un remaniement du traité pseudo-aristotélien (Bibl. nat. fr. 1822); 3. Le texte du ms. fr. 25427, qui est la traduction du traité d'Abou-Bekr Razès, à laquelle on a ajouté une introduction ; 4. Un appendice physiognomonique ajouté à un traité de chiromancie (Bibl. nat. 14176).

P. 721-763. Marie Einstein, *Beiträge zur Chronologie und zur Quellenkunde des Cygne und der Enfances Godefroi*. Tentative d'un classement des manuscrits. — P. 764-78. Fr. Hanssen, *Das spanische Passiv*. Partant de la constatation de M. Menéndez Pidal que le parfait des verbes réfléchis a en ancien espagnol la forme du passif (dans le *Cid*, le parfait de *torna se* est *tornado es*), M. H. donne un intéressant recueil d'exemples des différents sens des types passifs anciens, comme *fué sentado*, « il s'assit », *fué ido*, « il s'en alla », etc. — P. 779. H. Theuring, *Die Prosafassung der Enfances Guillaume*. Texte d'après le manuscrit 1497 de la Bibliothèque nationale. La *varia lectio* est inutilement chargée des variantes graphiques du manuscrit 766.

Arthur LÄNGFORS.

T. XXX (1911). — C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie* (suite).

T. XXXI (1912). — P. 1-154. Victor Scientien, *Handel und Verkehr in der altfranzösischen Literatur*. Tableau de la vie des marchands au moyen âge d'après les sources poétiques. Le plan général de l'étude est discutable; mais le relevé des textes et leur groupement autour d'un certain nombre de repères n'est pas sans intérêt. — P. 305-394. Walter Bernard, [illegible] *ensigi français des Pyrénées*. Utilisation des restes d'un travail fait en vue d'édition de *Doon* et dont les résultats ne trouvaient pas tous place dans l'introduction d'une publication de ce genre. L'article concerne principalement [illegible] *et Beton* et *Doon de Laroche*. Il est suivi d'un index des textes étudiés qui comprend un peu plus d'une centaine de [illegible] P. [illegible] Lange, *Über Mundart und Sprache* [illegible] *Texten Ausgabe des Chansonniers* [illegible] *Provenzalischen Grammatik*. L'auteur entend [illegible] et de la versification que l'[illegible] et du [illegible]

posait pas, puisque la thèse contraire n'avait pas de tenants. Elle a eu du moins pour résultat que ce petit poème est maintenant imprimé, d'une façon qui d'ailleurs n'est pas irréprochable (cf. *Romania*, XLIV, 154). — P. 550-705. Otto Tacke, *Die Fabeln des Erzpriesters von Hita im Rahmen der mittelalterlichen Fabelliteratur*. Pour la vingtaine de fables qui figurent dans son *Libro de buen amor*, la source principale de Juan Ruiz, qui d'ailleurs traite les thèmes d'une façon très personnelle et originale, paraît avoir été un recueil proche de celui de Gautier l'Anglais. — P. 706-98. Helene Meyer, *Die Predigten in den Miracles de Nostre Dame par personnages*. Étude des sermons insérés dans les miracles par rapport au genre sermonnaire d'une part, et de l'autre aux miracles eux-mêmes (cf. *Romania*, XLIV, 318). — P. 799-872. Albert Barth, *Le lai du Conseil, Ein altfranzösisches Minnegedicht*. Voir *Romania*, t. XLI, p. 288. — P. 873-1038. Wilhelm Heise, *Zur historischen Syntax des adverbial gebrauchten Adjektivs im Französischen*.

T. XXXII (1913). — P. 1-184. [Hugues Vaganay, *Pour l'histoire du français moderne*. Marchant sur les traces de notre regrété collaborateur A. Delboulle, M. Vaganay a dépouillé qelqes inprimés de la fin du xve siècle et du xvie, afin de conpléter l'istoriqe du *Dictionnaire général*, et il présante au public une grosse jerbe où l'on trouve près de 1500 mots, ranjés par ordre alfabétiqe, de *abhorrer* à *Zoile*. Ses sources sont cepandant très limitées : *La Mer des histoires*, édicion de 1491, traduccion du *Rudimentum noviciorum* édité à Lubeck an 1475 (anviron 200 mots) ; le *Guidon*, traduit du latin de Gui de Chauliac, d'après l'édicion parisiène de 1534, qi reproduit, à peu de chose près, l'édicion lyonaise de 1503, avec qelqes anprunts aus édicions de 1490 et 1520 (anviron 300 mots) ; l'édicion princeps des *Odes* de Ronsard (1550) ; l'*Art poetique françoys* de Thomas Sibilet (1548), pour leqel il a fait apel à un travail déjà publié de M. F. Gaiffe, etc. On acueillera avec la plus grande reconaissance les résultats d'un pareil labeur, tout an regrétant qe M. V. n'ait pas fait une critiqe aprofondie de qelqes-unes de ses sources. Par exanple, à qèle époqe remonte la traduccion de Gui de Chauliac, mort vers 1380, et qel raport i a-t-il antre le texte des inprimés et celui qe contient le ms. B. N. fr. 24249, auqel les auteurs du *Dictionnaire général* ont fait qelqes anprunts ? La version donée an 1891 par le Dr Nicaise êt un *rifacimento* arbitraire, qi ne peut servir utilemant à la lexicografie ; et il êt à craindre qe l'étude directe des manuscrits ne rande inutile la peine prise par M. V. de travailler sur les inprimés. D'autre part, l'auteur aurait bien fait de reproduire scrupuleusemant ses sources sans i introduire l'acçantuacion moderne, qi les défigure peu ou prou : l'istoire de l'ortografe a son intérêt et doit pouvoir marcher de pair avec cèle de la langue èle même. Anfin, de ci de là, qelqes notes auraient été les bienvenues. Par exanple, pour *acassia* (= *acacia*), il ne falait pas perdre de vue qe, si le *Dict. général* a cité Richelet (1680), c'êt parce qe cet auteur paraît être le premier à doner *acacia* come nom d'arbre et come substantif masculin (dans ce sans Cotgrave

n'a qe *acace*, s. f.). *Apprivoiser* dans Ronsard êt sans intérêt : c'êt un mot qi remonte au latin populaire, et dont le *Dict. général* n'avait pas à doner d'exanples (voir le *Complément* de Godefroy pour le moyen âje); une remarqe analogue êt à faire pour *assener*, *carrefour*, *enflammer*, *épineux*, etc. *Cloporte*, qe l'auteur signale an 1538 (au lieu de 1539 dans le *Dict. général*) apartient au moyen âje : voir *Romania*, XXXVIII, 372. *Escamper* ne peut pas servir directemant à l'istoriqe de *décamper*. — A. Thomas]. — P. 185-388. Johannes Adam, *Uebersetzung und Glossar des altspanischen Poema del Cid*. L'auteur présente son travail comme un complément de l'édition du texte donnée en 1879 par K. Vollmöller, dont le glossaire et les notes n'ont jamais paru et continuaient à faire besoin même après les éditions ultérieures de Bello, de Lidfors, de Huntington et de Menéndez Pidal. La traduction vise à n'être pas littérairement désagréable; elle comble, en outre, certaines lacunes du texte. Le glossaire comprend la table explicative des mots communs, celle des noms propres, la liste des mots dérivés de l'arabe et de l'allemand et enfin une classification du vocabulaire d'après le sens. — P. 389-480. G. Pult, *Ueber Aemter und Würden in romanisch Bünden*. L'auteur s'est proposé de retrouver dans la mention de certaines charges et dignités la trace de ces lois et coutumes que les habitants de la région des Grisons sollicitèrent Charlemagne de maintenir sans changement dans leur pays et qui seraient des survivances germaniques laissées intactes par l'influence romaine. On ne voit guère que les faits (d'ailleurs intéressants en eux-mêmes) répondent à cette intention. — P. 481-607. C. Andreas Ott, *Das altfranzosische Eustachiusleben* (*L'Estoire d'Eustachius*) *der Pariser Handschrift Nr. Bibl. n. 1374*. Texte de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle. Le poème paraît destiné au grand public et il est intéressant de voir comment l'auteur a traité en conséquence ses sources, la Vie et la Passion de saint Eustache en latin. Cf. *Romania*, XLI, 424, et XLII, 120. — P. 608-12. Michael Schmitt, *H[illegible] altfranzösischen Wortes « tafur »*. L'auteur indique l'adjectif arménien *thaphir*. — P. 613-22. Enrico Sicardi, *La « giema laziosa » di Ciacco dell' Anguillaia*. Essai d'interprétation de cette chanson dialoguée, en opposition avec celle que Savj Lopez a proposée en 1903. Il s'agirait d'un poème très réaliste, et pas le moins du monde mystique. — Gottfried Baist, p. 622-3 [illegible] p. 623-4 *belle*; p. 624 *calina*, *serandar*. — P. 625-747. Jakob Lohmann, *Die Sprache des Mystère de S. Bernard de Menthon und seine Entwicklung und seine Ueberlieferung*. L'auteur défend l'opinion, conforme d'ailleurs à celle de Lecoy de la Marche, éditeur du poème, que la langue du mystère est la langue littéraire qui était en usage en Savoie au XVe siècle. Les traits que H. Chatelain tenait pour picards s'expliqueraient aussi bien comme particularités du franco-provençal. M. F. a pu utiliser un ms. appartenant aux chanoines réguliers de Martigny en Savoie. — P. 748-893. Ferdinand Danné, *Das altfranzösische Fabelbuch. Eine Dichtung des 13. Jahrhunderts, nach dem Manuskript 19 Sup. der Nationalbibliothek in Paris* [illegible]

Einleitung und Anmerkungen neu herausgegeben. Nouvelle édition (la première a été donnée par l'abbé Blin dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*) de la Vie de saint Evroult, composée dans la seconde moitié du XIIe siècle, peut-être par un religieux de l'abbaye de Saint-Evroult. La source principale du poème est l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital. Cf. *Romania*, XLIV, 102. — P. 894. G. Baist, *Zum Stamm* BARI. Traite de mots comme *embarazo, barraca, baril, barricade, embargar* et apporte des corrections à l'*Etymol. W.* de W. Meyer-Lübke, notamment au n° 663. — P. 897-972. Walter Becker, *Die Sage von der Höllenfahrt Christi in der altfranzösischen Literatur*. Etude du développement de la légende dans la littérature religieuse et didactique (Passion du Xe s., traductions en vers de l'Evangile de Nicodème, textes latins du *Speculum historiale*, de la *Legenda aurea*, etc., poème des jongleurs), dans la littérature que l'auteur intitule profane, — c'est-à-dire surtout le cycle du Graal, — et dans la littérature dramatique.

E. Faral.

T. XXXIII (1915). — P. 1-246. C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie* (suite). *I. Ergänzungsband : Surselvisch, Sutselvisch : La Passion da Somvitg, La Passion da Lumbrein, La Dertgira naschida*. — P. 247-304. G. Lote, *Napoléon et le romantisme français*. — P. 305-68. *Bibliographie der Romanischen Forschungen, zugleich 10. Verzeichnis der für den Kritischen Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie eingelieferten Rezensionsexemplare*. — P. 369-488. E. Lerch, *Das invariable Participium praesentis des Französischen (a une femme aimant la vertu ...). Ursprung und Konsequenzen eines alten Irrtums*. — P. 489-616. M. Lopelmann, *Das Weihnachtslied bei Franzosen und der übrigen romanischen Völker*. Après une introduction consacrée aux noëls latins, l'auteur étudie les motifs bibliques et profanes qui apparaissent dans les noëls romans depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes. Dans un appendice sont donnés quelques textes caractéristiques. Suit une bibliographie détaillée, très méritoire, où il faut particulièrement signaler la liste des recueils de noëls en divers patois, éditions généralement peu répandues. C'est à tort que M. L. (p. 515) prend pour un noël le texte signalé par Paul Meyer (*Romania*, I, 207) dans le manuscrit Harléien 4333 (et non 4393, comme il est dit par erreur, p. 603). C'est l'*Ave Maria* paraphrasé de Huon le Roi de Cambrai, que j'ai publié deux fois (voir les *Incipit*, p. 226). — P. 514, il faut, au lieu de *La presente nativité*, lire *La present N.*, et, p. 516, *sire Noueus* au lieu de *sire noveus*. — P. 617-82. E. Kempel, *Das Handschriftenverhältnis und die Sprache des altfranzösischen Heldengedichtes Maugis d'Aigremont*. La première partie de ce travail est consacrée au classement des manuscrits de *Maugis d'Aigremont*. Cette chanson de geste du cycle de *Doon de Mayence* a été publiée, en 1892, dans la *Revue des langues romanes*, par M. F. Castets, qui a pris pour base le manuscrit de Peterhouse College (*P*), à Cambridge, et a utilisé les deux autres manuscrits, celui de la Bibliothèque nationale n° 766 (*C*) et le n° 247 de la Bibliothèque de la

Faculté de médecine de Montpellier (*M*), d'une manière dont le bien fondé, paraît-il, inspire des doutes. La comparaison des trois copies donne les résultats suivants que l'on peut considérer comme à peu près sûrs : *M*, de la moitié plus court que les deux autres, est fortement abrégé ; *C* et *M* ont des fautes communes et proviennent d'un modèle commun déjà fautif ; *C* donne un épisode de près de 600 vers qui ne se trouve que dans ce manuscrit. C'est une interpolation, dit M. K. Il serait pourtant bien difficile de le prouver, mais encore plus malaisé de se prononcer, à moins d'entreprendre une édition critique, sur la valeur des à peu près 500 vers qui se trouvent dans *P* seul et que M. K. considère également comme l'œuvre d'un interpolateur. Il semble qu'un éditeur, pour ne pas tomber dans l'arbitraire, devrait suivre autant que possible l'une ou l'autre des versions étendues, en indiquant clairement, aux variantes, les différences que présentent les autres manuscrits. Dans la deuxième partie de son travail, M. K. étudie la langue de *Maugis d'Aigremont* et arrive au résultat qu'étant donné le mélange des traits picards et français, le poème a été composé sur la frontière des deux provinces, soit dans le département actuel de l'Oise. Ne serait-il pas plus simple de dire qu'il ne présente aucun trait provincial bien caractérisé, mais a été composé dans la langue littéraire de la fin du XIIIe siècle ? P. 681, au lieu de *Montagne*, lire *Montague* (Rhodes James). — P. 683-703. E. Farber, *Die Sprache [illegible] Jean Renart [illegible] Werke [illegible] Lai de l'Ombre, Roman de la Rose [illegible] Guillaume de Dole und Escoufle*. M. F. n'a pas connu la nouvelle édition du *Lai de l'Ombre* publiée par M. J. Bédier en 1915 (bien qu'elle soit datée de 1914) dans les publications de la Société des anciens Textes français. Il n'a pu utiliser que dans une note additionnelle l'article de M. A. Thomas *sur la patrie de l'Escoufle* (*Romania*, XLIII, 254). Son travail n'ajoute d'ailleurs rien aux résultats obtenus par ces deux savants. — P. 794-850. H. Rotzler, *Die Benennungen der Milchstrasse im Französischen* (avec carte). M. R. cherche à élucider l'origine des dénominations de la voie lactée et des croyances populaires qui s'y attachent [illegible] *saint Jacques, chemin de Jacques Cœur* (près de Bourges), *chemin d'Espagne*, *chemin de* [illegible] (en [illegible] avec de Vienne), [illegible] *Paradis*, [illegible] *Dieu*, [illegible] *faits*, *chemin saint Jacques*, [illegible] *Pierre*, [illegible] *Bernard*, [illegible] *Blaise*, [illegible] *chaussée romaine*, *voie de l'estrée*, *voie de lait*, *voie blanche*, *chemin blanc* ; *arbre d'Abraham*, *de saint Jean*, *arbre Macchabée*, *arbre Jessé* ; *tertre*, *char saint Jacques*, etc. — P. 851-1022. R. Eder, *[illegible]* [illegible] la base du manuscrit français [illegible], 2 de la Bibliothèque [illegible] de [illegible] *sophies*, traduits du latin, probablement dans les dernières années du XIVe siècle, par Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris de [illegible] à [illegible]. La plus grande partie de l'Introduction est consacrée à la biographie du traducteur. C'est un travail soigné. Il faut seulement regretter que le système, inutilement conservateur, de l'éditeur [illegible] à imprimer [illegible]

jurée (p. 945), au lieu de *ivres, ivresse*, etc. P. 974, au lieu de *de mires illicités*, il faut évidemment imprimer *d'euvres illicites*, puisque le latin a *operibus illicitis*. L'absence de tout renseignement, même sommaire, sur les philosophes nommés dans le traité est également très regrettable.

Arthur LÅNGFORS.

THE ROMANIC REVIEW, VIII (1917), 1. — P. 1. John R. Fisher, *La Vie de saint Eustache par Pierre de Beauvais*. Édition d'après le ms. B. N. fr. 19530 avec les variantes des trois autres mss. (bien que l'éditeur estime le ms. Egerton 745 meilleur que celui qu'il à pris pour base); la composition de cette version se placerait entre 1212 et 1217. Il pourrait être intéressant d'entreprendre une étude et même une édition complète de Pierre de Beauvais. — P. 68. O. Farrar Emerson, *The oldfrench diphtong* ei (ey) *and middle english metrics*. — P. 77. S. Griswold Morley, *Color symbolism in Tirso de Molina*. — P. 82. O. M. Johnston, *The irrational negative in concessive clauses in French*. Cette construction est le développement analogique de formules où la négation était normale. — P. 88. A. M. Espinosa, *Synalepha in old spanish poetry : a reply to Mr. Lang*. Cf. *Romanic Review*, VII, 345-9. — P. 99. W. P. Shepard, C. r. de G. Bertoni, *I trovatori d'Italia*. — P. 108. R. Weeks, C. r. de *Folque de Candie*, éd. Schultz-Gora : nombreuses corrections aux mille premiers vers. — P. 112-15. Nécrologie : José Echegaray, W. H. Fraser. — P. 116. Notes and news.

VIII, 2. — P. 117. R. L. Hawkins, *The friendship of Joseph Scaliger and François Vertunien* (à suivre). — P. 145. Alma de L. Le Duc, *Gontier Col and the French Pre-Renaissance* (suite et à suivre). — P. 166. A. J. Carnoy, *Adjectival nouns in vulgar Latin and early Romance*. Classement intéressant, en particulier de formes toponomastiques. — P. 196. R. Sherman Loomis, *The Tristran and Perceval caskets*. Description et étude de deux coffrets en ivoire sculpté dont l'un (Pétersbourg, Ermitage), connu depuis Francisque Michel (*Tristan*, I, LXXII), mais mal décrit, reproduit des scènes du *Tristan* de Béroul, et l'autre (Paris, Louvre) des scènes du *Conte du Graal* de Chrétien. — P. 210. A. Stanburrough Cook, *Chauceriana*, I. Quatre notes dont la première est consacrée à établir que, pour sa version du conte de Griselidis, Chaucer a eu pour modèle la version française du *Menagier de Paris* et non le latin de Pétrarque. — P. 227. Comptes rendus. — P. 240. Nécrologie : A. E. Kuersteiner.

VIII, 3. — P. 241. H. R. Lang, *Notes on the Metre of the* Poem of the Cid. Troisième partie, à suivre. — P. 279. E. H. Sirich, *Lope de Vega and the Praise of the simple Life*. — P. 290. Alma de L. Le Duc, *Gontier Col and the French Pre-Renaissance*. Fin de cette utile étude. — P. 307. R. L. Hawkins, *The Friendship of Joseph Scaliger and François Vertunien* (fin). — P. 328. J. L. Gerig, *Advanced degrees and doctoral dissertations in the romance languages at the Johns Hopkins University. A survey and bibliography*. Il y a

un véritable plaisir à lire cette bibliographie où l'on retrouve tant de noms avantageusement connus des romanistes (H. A. Todd, J. E. Matzke, T. A. Jenkins, G. C. Keidel, E. C. Armstrong, H. P. Thieme, etc.) et bon nombre de travaux qui font honneur au département des langues romanes de Johns Hopkins University, œuvre de M. Elliott. — P. 341. Comptes rendus. — P. 352. Nécrologie : Paul Meyer (R. W.).

VIII, 4. — P. 353. A. Stanburrough Cook, *Chauceriana, II*. Étude sur Jean de Lignano, contemporain et ami de Pétrarque, le *Linian* de Chaucer. — P. 383. J. Livingston Lowes, *Chaucer's* Boethius *and Jean de Meun*. Chaucer a utilisé pour sa version de Boèce la traduction française de Jean de Meun telle que la donne le ms. B. N. fr. 1097 ; cf. *Romania*, XLII, 331-69. — P. 401. H. R. Lang, *Notes on the metre of the* Poem of the Cid. Suite et à suivre. — P. 434. Hope Emily Allen, *The* Manuel des Pechiez *and the scholastic Prologue*. — P. 463. A. St. Cook, Dante, *Purg*. 22, 67-9 : passage imité par Chaucer. — P. 464. E. H. Tuttle, *Hispanic notes : ferreño, jamás, nunca*. — P. 466. Comptes rendus.

IX (1918), 1. — P. 1. M.-B. Ogle, *The Sloth of Erec*. En opposition avec la thèse soutenue par M. W. Nitze (*Modern Philology*, XI, 445 sq.), M. O. montre qu'il n'est pas nécessaire de voir dans l'abandon par Erec de sa chevalerie un souvenir du thème du héros dominé par l'amour d'une fée, et que la littérature latine classique ou médiévale développe fréquemment l'idée que l'amour est peu favorable aux exploits. — P. 21. Archer Taylor, *The motif of the vacant stake in folklore and romance*. Le motif du pieu qui attend la tête d'un héros est particulièrement fréquent dans le folk-lore ou la littérature celtique et slave ou leurs dérivés, et il paraît surtout familier à l'Irlande. — P. 29. T. Pecte Cross et A. C. L. Brown, *Finn's Nights in* [illegible] (*Airne Fingen*). Notice et traduction d'un petit roman irlandais qui offre le même type de composition « à tiroirs » que les *Sept Sages de Rome*, les *Mille et une nuits*, etc. — P. 48. H. R. Lang, *Notes on the metre of the* Poem of the Cid (fin). — P. 96. Max Krepinsky, *Espagnol* anchova. Cette intéressante note aboutit aux conclusions suivantes : « La forme du terme ἀφύη a suscité en Grèce la croyance que ce petit poisson naissait de la pluie [ἀφύη de ἀπό [illegible]]. Cette croyance s'est propagée aussi dans le monde latin [atteste par Pline] et a déterminé, d'après pluere plovere, le changement du primitif apua en aplua [inconnu du *Vocabularius*, mais relevé par M. Kr. dans Lebrija], il serait indispensable de rechercher la valeur de cette forme : n'est-ce pas une simple coquille, Lebrija donnant ailleurs *aphya* ?], aplova, et sans doute sous l'influence d'une association avec un autre mot amplova *amplovia. Sous cette forme le substantif s'est développé régulièrement en dialecte niçois [*amplova*], dans le coin sud-est de la Sicile [*anòova*] et en Catalogne [*anxova*]; les autres langues et dialectes romans qui le possèdent, l'ont emprunté, directement, au sicilien. » — P. 99. Max Krepinsky, [illegible] *tiques des* [illegible] *latins dans les* [illegible] en

catalan et en italien. Toute la note est fondée sur l'opposition du traitement de la tonique dans cuneus et dans le suffixe -onio : esp. *cuño* et *-oño*, *-ueño*, port. *cunho* et *-onho*, catalan *cuny* et *-ony*. M. Kr. l'explique par l'influence de -nj- qui a altéré la qualité de *ŭ* latin devenu *u̯* et l'a fermé en *u̯*. Il y a lieu de remarquer cependant que le cat. connaît *cony* et que le port. *conho* « roc isolé » n'est pas sûrement différent de *cunho*, et que, d'autre part, l'espagnol, et surtout l'asturien, mêle *-oño* et *-uño* de -onj-. M. Kr. nous annonce un article sur la répartition de ces formes ; je crois en effet qu'il y a là sans doute un problème de géographie et non de phonétique historique.— P. 108. Katharine Ward Parmelee, *Gringo*. Le mot appartient à toute l'Amérique espagnole, du Mexique à l'Argentine, et il sert à désigner, avec quelque mépris, les étrangers, ceux qui parlent une langue incomprise des gens du pays : suivant les pays et leurs relations plus fréquentes avec telle ou telle nation étrangère, le mot désignera plutôt des Anglo-Américains, des Anglais, des Italiens ou des Européens en général. L'auteur de la note accepte la vieille explication des écrivains espagnols qui identifient *gringo* avec *griego* « grec » : il y faudrait plus de preuves. — P. 111. J. I. Cheskis, *Ladino* meldar *and* almuñar. Pour le premier mot, qui est espagnol, cf. *Romanic Review*, III, 416, et *Romania*, XLV, 306; M. Ch. voudrait le rattacher au lat. melodus plutôt qu'à meditari ou au germ. *melden*, comme on a proposé de le faire ; le second mot est propre au judéo-espagnol, il signifie « pleurer » et s'explique par l'hébreu *almon* « veuf ». — P. 112. P. H. Ureña, *Las « nuevas estrellas » de Heredia*. Il s'agit de la fin du sonnet des *Conquérants*

Ils regardaient monter en un ciel ignoré
Du fond de l'Océan des étoiles nouvelles.

On a dit que cette idée des « étoiles nouvelles » avait été empruntée par Hérédia à des vers de La Boétie (éd. Bonnefon, p. 208), mais elle se retrouve ailleurs au XVIe siècle et p. ex. dans Camoens (*Lus.*, V : *nova estrella*). — P. 115. Réimpression de l'article publié par M. Pio Rajna sur Paul Meyer dans *Il Marzocco* de 11 novembre 1917. — P. 119. R. L. Hawkins, c. r. de *A History of the French Novel (to te close of the nineteenth century)* by G. Saintsbury, vol. I : *From the Beginning to 1800*.

IX, 2. — P. 129. T. F. Crane, *The Mountain of Nida : an episode of the Alexander Legend*. Conte qui ne se retrouve que dans deux versions persanes et une roumaine. — P. 154. H. E. Allen, *The mystical lyrics of the* Manuel des Pechiez. L'article donne beaucoup plus que n'annonce le titre et constitue une étude sommaire, mais très riche et peut-être insuffisamment ordonnée, de la tradition mystique en Angleterre et de la littérature anglo-normande en général. — P. 194. H. Serís, *Una [illegible] de la edición principe del « Quijote »*. — P. 206. A. Livingston, *La Merica Sanemagogna*. Notes sur l'italo-américain. — P. 227. E. H. Tuttle, *Hispanic notes*

[illegible] : *fons, source*. — P. 229. E. Stearns Tyler, C. r. de *The Sources of Wolfram's* Willehalm, by Susan Almira Bacon : très élogieux.

IX, 3. — P. 241. J. D. Bruce, *The Composition of the Great French Prose* Lancelot (à suivre). — P. 269. Ch. E. Whitmore, *Studies in the text of the Sicilian Poets*. — P. 285. W. P. Shepard, *Le Roman de* Chanson de Guillelme *and Hugo III, comte de Maine* (1112-1191). — *A propos de [illegible] parallèle*. Rapprochement peu convaincant. — P. 291. Katharine Ward Parmelee, *The Flag of Portugal in history and legend*. — P. 304. J. de Perott, *Notes on Professor M. A. Scott's* Elizabethan Translations from the Italian. — P. 309. M. P. Tilley, *Della Casa's* Galateo *in seventeenth century England*. — P. 313. F. Vexler, *Etymologies and etymological notes*. 1. Roum. *[illegible]* « règle » et « coutume », même mot que *[illegible]* sl. *[illegible]*, 2. Roum. dial. *[illegible]* « all. de Transylvanie *andert* = *anderworts* ; 3. Roum. *arolă şi arescă* « pile ou face » < russe *orelŭ ili reška*, m. s. ; 4. Roum. dial. *feliort* « cul-de-sac d'une galerie de mine » < all. *Fehlort*. — P. 317. A. Stanburrough Cook, Chaucer, *Knight's Tale* 2012-8, rapproché de Boccace, *Teseide*, II, 15. — P. 317. E. H. Tuttle, *Hispanic Notes* : *[illegible]*. — P. 319. H. J. Harvitt, *Eustorg de Beaulieu, a disciple of Marot* (fin). — P. 345. G. L. Hamilton, C. r. de *Le Morte Darthur fo Sir Thomas Malory and its Sources* by Vida Scudder.— P. 347. S. Griswold Horley, C. r. de *Roncesvalles, un nuevo cantar de gesta español del siglo XIII* p. p. R. Menéndez Pidal. — P. 352. *Notes and News*.

IX, 4. — P. 353. J. D. Bruce, *The Composition of the Great French Prose* Lancelot (à suivre). — P. 396. Elizabeth Stearns Tyler, *Notes on the* Chançun de Willame. — P. 430. J. L. Perrier, *Don Garcia de Mendoza in Ercilla's* Araucana. — P. 441. R. S. Loomis, C. r. de *Le Morte Darthur fo Sir Thomas Malory and its Sources* by Vida Scudder.— P. 447. H. J. Harvitt, C. r. de B. Ravà, *Venise dans la littérature française* (cf. *Romania*, XLV, 546). — P. 452. R. W., C. r. de A. Långfors, édition du *Vair Palefroi* (Class. fr. du moyen âge).

M. R.

CHRONIQUE

Un des plus anciens élèves de Gaston Paris et de Paul Meyer, Jules Cornu vient de mourir à l'âge de soixante et onze ans à Leoben (Autriche), le 27 octobre 1919. Issu d'une famille de vieille souche de cette campagne vaudoise à laquelle il est resté profondément attaché pendant toute sa vie, il fit ses études au lycée de Bâle où son frère, chimiste distingué, l'avait envoyé : il a toujours conservé de son illustre maître à Bâle, Jakob Burckhardt, un souvenir touchant. Dès 1872, Jules Cornu est un membre actif des conférences de Gaston Paris, de Paul Meyer, de Darmesteter et de Thurot, où il s'initie aux méthodes de la philologie romane et se lie d'amitié avec Wendelin Foerster dont il devait être un jour le successeur à l'Université de Prague. Docteur avec une thèse (restée inédite) sur le patois de Cuves, village du pays d'Enhaut dans le canton de Vaud, il fut nommé en 1875 lecteur, puis professeur extraordinaire de philologie romane à Bâle ; il y eut plus d'un élève devenu célèbre depuis dans le domaine de la linguistique : MM. Gilliéron, Salvioni et Thurneysen ont suivi ses cours qui inaugurèrent l'enseignement de notre discipline dans l'Université de la vieille cité rhénane. En contact intime avec la vie et les parlers franco-provençaux, J. Cornu avait conçu le projet d'une grammaire historique des patois de son pays qu'il aimait à parler avec son frère et les gens de son village ; nul doute que ce travail eût été des plus importants. Il donna du moins à la *Romania* une série de Mélanges dialectologiques et notamment cette excellente *Phonétique du Val de Bagnes* indispensable pour quiconque veut approfondir la structure des patois valaisans. En 1877, J. Cornu fut appelé à occuper une chaire à l'Université allemande de Prague où son activité scientifique prit une autre direction. De bonne heure, il s'était passionné pour la vieille littérature et les langues de la péninsule ibérique : la *Romania* et la *Zeitschrift für romanische Philologie* publièrent tour à tour des essais étymologiques, des recherches sur certains problèmes phonétiques et sur la versification qui témoignèrent des mêmes aptitudes remarquables que les travaux précédents. Il est vrai que la tentative de J. Cornu pour remédier à la versification « maltraitée » du poème du Cid en rétablissant hardiment purtout le vers de quatorze syllabes n'a pas résisté aux arguments décisifs que M. Menéndez Pidal a exposés dans sa belle édition du *Cantar de mio Cid*, I, 81-83. Mais l'œuvre capitale de J. Cornu

fut le chapitre qu'il a consacré à la phonétique et à la morphologie du portugais (et du galicien) dans le *Grundriss* de Gröber [p. 715-803 dans la 1re éd. (1888), p. 916-1037 dans la 2e éd. (1904-06)] : ce n'est pas seulement une synthèse puissante des travaux antérieurs, mais le résultat des recherches laborieuses qu'il avait entreprises dans ses séjours successifs à Lisbonne (1878, 1880, 1891) et d'une lecture approfondie des chartes et des vieux textes espagnols et portugais. C'est une source à laquelle puiseront longtemps encore tous ceux qui étudieront les langues de la péninsule ibérique. En 1901, J. Cornu fut appelé comme successeur de M. Schuchardt à Graz où il s'adonna de plus en plus aux problèmes de la versification latine (et grecque) ; il lui semblait que l'intelligence du rythme de la phrase romane, la solution de certains problèmes phonétiques et syntaxiques ne pourraient sortir que de l'étude approfondie de la versification des poètes latins de la décadence. Il s'était formé des idées extrêmement intéressantes à ce sujet, sans que jamais il ait pu se résoudre à les rédiger : pour se rendre compte de la direction de ses recherches, il suffira de lire avec attention les deux travaux publiés l'un dans les *Bausteine zur romanischen Philologie*, dédiés à Mussafia : *Zu Commodian* (p. 563-580), l'autre dans les *Mélanges Chabaneau*, p. 105-117 : *Phonétique française*. Malgré plus de quarante ans de vie à l'étranger, J. Cornu était resté le type du vieux Suisse, inébranlable dans les idées qu'il avait une fois reconnues justes. Détestant tout appareil extérieur, il était d'une simplicité et d'une bonté exquises : il avait la passion de la vérité et de la sincérité. Au milieu de la tourmente qui vient de bouleverser l'Europe, il n'avait pas tardé à avoir la vision nette des événements qui s'étaient produits en Autriche : une carte, expédiée dès les premiers mois de la guerre, portant les seuls mots : *Rien n'est beau que le vrai*, rassura sur l'attitude qu'il allait prendre dans le conflit. Ses dernières années avaient été attristées par la perte subite d'un fils d'aptitudes remarquables. Au cours de la guerre, il était revenu deux fois vers le pays natal qu'il ne quittait qu'avec un regret extrême : la mort n'a pas exaucé son vœu de trouver le dernier repos dans sa terre vaudoise. — J. Jud.

— Le 4 juin, M. Joseph Bédier, professeur de littérature française du moyen âge au Collège de France, a été élu membre de l'Académie française en remplacement d'Edmond Rostand. Nous avons plaisir à signaler le bel article que M. Pio Rajna lui a consacré à cette occasion dans *L'Marzocco* (n° du 20 juin 1920).

— L'Université de Strasbourg a organisé pour l'année 1920-1921 un *Centre d'études médiévales* qui présente aux étudiants désireux de s'initier à l'étude des civilisations médiévales un groupement raisonné d'enseignements historiques, philologiques, littéraires, philosophiques, juridiques et archéologiques relatifs au moyen âge, avec des exercices pratiques.

M. C. de Boer a été nommé maître de conférences de philologie romane à Leyde.

PUBLICATIONS ANNONCÉES :

La librairie Champion se propose de publier à partir de 1921 une *Revue de littérature comparée* qui sera dirigée par MM. F. Baldensperger et P. Hazard. La *Revue* paraîtra dans des conditions de périodicité, d'étendue et de disposition matérielle analogues à celles de la *Romania*, le prix d'abonnement annuel en est actuellement fixé à 40 francs. En même temps se constituera une Société des « Amis de la *Revue de littérature comparée* » qui se proposerait d'assurer à la *Revue* l'existence facile et longue que nous lui souhaitons.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS :

Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* :

20. *Gautier d'Aupais*, poème courtois du XIIIe siècle, édité par Edmond FARAL, 1919, X-32 pages ;

21. *Poésies gnomiques d. l'ancien français*, par Lucien FOULET, 1919, X-278 pages ;

22. *Le Couronnement de Louis*, chanson de geste du XIIe siècle, éditée par Ernest LANGLOIS, 1920, XVIII-169 pages.

— Dans l'*Archiv für Religionswissenschaft* de Weinreich (t. XIX, 1er fasc., Leipzig, Teubner, 1918; pp. 50 à 150), on trouvera un important mémoire de M. Martin P. Nilsson, de Lund, intitulé : *Studien zur Vorgeschichte des Weihnachtsfestes*, dont la première partie traite des « Kalendae januariae », des « Ludi compitales », des cérémonies, cadeaux et vœux qui s'y rattachent et dont la seconde pose la question de l'origine latine ou germanique des fêtes de Noël. M. Nilsson ne prend pas parti pour l'une ou l'autre hypothèse, mais, en les discutant, il donne, chemin faisant, des détails intéressants sur le mélange des usages chrétiens et païens au moyen âge, les poupées de laine (maniae), les travestissements en vêtements de femme, les masques d'animaux (p. 71); le roi des fous (p. 87); la Saint-Martin, la Saint-Nicolas (pp. 99, 113, 114); les Rosalia (p. 104); l'arbre de Noël (p. 109 et s.); la table des « bonnes dames » (p. 122), le roi de la fève (p. 134); le « jul » scandinave (p. 135 et s.), etc. De Noël à l'Epiphanie, se constitue un « dodécahéméron », où se mêlent à la célébration des rites chrétiens (octave, Circoncision, etc.) les fêtes profanes des Calendes de Janvier. Indications bibliographiques aux pages 94 n. 2 et *passim*. — G. COHEN.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

CASELLA (Mario), *La epistola di lu nostru Signori* (Atti della Reale Accademia delle scienze di Torino, vol. L, 1914-15, p. 83-106). — Les textes rédigés en vieux sicilien sont assez peu nombreux pour qu'on sache gré à l'auteur de nous offrir la traduction de l'épître apocryphe de Jésus-Christ, répandue dans l'Occident chrétien dès la fin de l'antiquité. Sans nous faire connaître

ses arguments, M. C. attribue la traduction sicilienne à un auteur du XIVe siècle. Le texte offre peu de traits particuliers en dehors de ceux qui nous sont déjà familiers par l'étude de textes de la même époque. Dans son « prospetto grammaticale », M. C. a réuni les faits phonétiques, morphologiques et syntaxiques qui, selon lui, méritaient d'être relevés. Il y a peu à glaner : *siccarizu* ne peut pas entrer dans la série des mots tels que *generacioni*, *alligriza*, mais doit être expliqué de la même façon que le vfr. *sécheresse*, v. prov. *secaressa*, cf. Ant. Thomas, *Nouveaux Essais*, 93. — *Adimenticastivu* (§ 32) dans le passage : « ma vui adimenticastivu la vostra saluti di li animi » méritait d'être cité comme exemple du pronom régime placé après le verbe. Pour les constructions telles que *l'unu homu* a *l'altru* [illegible] (p. 47), on renvoyait à Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, III, [illegible] aurait été le bienvenu. Le glossaire est par trop mince : *livari* au sens de « enlever » (p. 96), *li boski e li silvi* (p. 95) dont il y aurait à déterminer le sens exact, *troni* « tuoni » (p. 90) et d'autres mots intéressants auraient dû y trouver leur place. — J. Jud.

Per il cinquantesimo corso di lezioni di Arturo Farinelli. *L'[illegible] : quindici lezioni inedite. Bibliografia degli scritti a stampa*. Torino, Bocca, 1920 ; in-8, XXVI-370 pages. — Les élèves, les amis et les confrères de M. Farinelli ont voulu, à l'occasion du cinquantième cours (semestriel ou annuel) professé par lui à Innsbruck de 1896 à 1904, puis à Turin de 1904 à 1919, faire imprimer ce recueil de leçons inédites. Les romanistes regretteront que seules trois leçons de 1901-1902 sur Pétrarque et les débuts de l'humanisme en Italie représentent, dans ce volume, l'activité du distingué professeur de littérature germanique de l'Université de Turin dans le domaine des littératures romanes. Voici les titres de ces trois élégantes leçons : *[illegible] Petrarca* [illegible] (p. [illegible]), *Il patriotismo del P.* (p. 48), *La religione del P.* (p. 67). Le recueil est précédé de deux notices et orné d'un portrait, une bibliographie des travaux de M. F. jusqu'à 1919 le terminant [illegible]. — M. R.

Glossaire des patois de la Suisse romande. Bibliographie de la Suisse romande, par Louis Gauchat et Jules Jeanjaquet, [illegible] II. [illegible] et grammaire des patois, Lexicographie patoise, Français provincial, Noms de lieux et de personnes, avec [illegible] Neuchâtel, Attinger, [illegible], in-8, XII-416 pages. — Ce volume complète la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande* [illegible] (XII, [illegible]) [illegible] volume paru en 1912 ; l'impression en a commencé en 1914, mais il a été mis à jour jusqu'à la fin [illegible] tier les ouvrages, imprimés ou [illegible] parlers de la Suisse romande, [illegible] ne mentionnent qu'occasionnellement [illegible]

d'une surprenante richesse (plus de 2400 n°) et qui rendra service à tous les romanistes. Il faut les féliciter en particulier d'avoir fait dans leur ouvrage une large place au français provincial et aux études sur les noms de lieux et de personnes. Mais la part la plus originale de leur travail est sans doute l'annotation critique jointe à chacun des articles : on y trouvera non seulement l'analyse ou la description des ouvrages signalés, mais aussi l'indication des circonstances qui les expliquent et des critiques qui en ont été faites et souvent une discussion sommaire des vues exposées ou des résultats fournis. Il y a là un travail très considérable et particulièrement utile étant donné qu'il porte souvent sur des volumes ou des articles difficiles à trouver dans nos bibliothèques. Nous ne pouvons que souhaiter la prompte apparition des autres publications que nous font espérer les patients rédacteurs du *Glossaire des patois de la Suisse romande*. — M. R.

Methods and materials of literary criticism, lyric, epic and allied forms of poetry by Charles Mills GAYLEY. . and Benjamin Putnam KURTZ... ; Boston, New-York, etc., Ginn and C°, [1920]; in-12, XI-911 pages. — Ce volume fait suite à l'*Introduction to the methods and materials of literary criticism* de MM. Gayley et Scott (1899); il constitue, sous une forme un peu touffue mais très ordonnée, une partie d'un manuel de bibliographie méthodique pour l'étude comparée des littératures ; les littératures romanes y occupent une place importante (je ne m'explique pas toutefois pourquoi la poésie roumaine n'y figure pas). Il y a dans les bibliographies quelques inutilités, mais dans l'ensemble ce volume rendra service même aux travailleurs les mieux renseignés. — M. R.

La Canzone d'Orlando tradotta de R. SCIAVA (Biblioteca dei popoli, XV); Turin, Sandron, [1920] ; in-16, XLVIII-159 pages. — Diverses traductions italiennes en vers ou en prose de la *Chanson de Roland* ont été déjà imprimées. M. Sc. a tenté une nouvelle traduction en vers, où il combine l'assonance et la rime : il a pris pour base le texte d'Oxford sans s'y tenir absolument : sa version est claire et facile, elle est précédée d'un exposé bien au courant des recherches récentes sur la *Chanson*.

Pedro Henríquez UREÑA, *La versificación irregular en la poesía castellana* ; Publicaciones de la *Revista de filología española*, Madrid, 1920 ; pet. in-8, VIII-358 pages. — M. R. Menéndez Pidal présente en quelques phrases élogieuses ce travail, fruit de recherches étendues, où sont étudiés : 1° la versification irrégulière dans la poésie espagnole du moyen âge (1100-1400), 2° les débuts de la versification rythmique castillane (1350-1475), 3° l'évolution de cette poésie rythmique jusqu'à 1600, enfin les destinées ultérieures de la versification irrégulière depuis 1600 dans la poésie populaire ou savante, au théâtre, etc., et dans les diverses provinces espagnoles ou américaines jusqu'aux productions les plus récentes.

Negation in English and other languages, by Otto JESPERSEN ; Copenhague, 1917 ; in-8, 152 pages (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. I, 5). — M. Jespersen, comme le titre le donne à entendre, s'occupe avant tout de l'anglais ici, mais son étude qui met en relief les tendances générales d'un grand nombre de langues dans le développement des formes et de l'emploi de la négation fournit de précieux rapprochements à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la négation en français. — Il n'est pas très juste de mettre sur le même pied des phrases comme « Vaut-il *pas* mieux accepter ce qui est ? » (Daudet) et « J'ai *pas* fini, qu'elle disait » (p. 20). Dans la première, qui nous offre une survivance de la vieille langue, *pas* a pris la place d'un plus ancien *point*, lequel avait ici une valeur très positive et ne s'accompagnait pas de *ne*. La seconde phrase, où *ne* est supprimé, est un développement moderne de la langue populaire ; aussi le premier tour est-il senti comme très littéraire, le second comme très familier. De même, on peut à peine supposer une phrase « il (ne) voit nul danger » (p. 20-21) : *nul* a à peu près disparu de la langue parlée : quand on l'emploie, c'est que le ton se relève et on ne serait pas tenté alors de supprimer le *ne*. — M. J. voit un désavantage pour le français dans le fait que *pas*, négation essentielle de la langue moderne, suit le verbe, au lieu de le précéder, comme en anglais (p. 9-10). Mais, dans la prononciation, *pas* fait toujours corps avec le verbe ou l'auxiliaire qui précèdent et *sais pas* (sɛpa) est une forme parallèle de *sais* (sɛ) et tout aussi une, quelque chose comme *nescio* à côté de *scio* : c'est un procédé qui dans le fond n'est pas très différent de celui de l'anglais. — L. FOULET.

Études de Grammaire française (6. Analogies syntaxiques, 7. Contamination syntaxiques, 8. Néologismes, 9. Monter le coup, 10. Une question d'accord), par KR. NYROP ; Copenhague, 1920 ; in-8, 31 pages (Det kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Historisk-filologiske Meddelelser. III, 1). — Continuation d'une étude précédente dont il a été rendu compte ici même (XLV, 1919, p. 314). Le chapitre 6 passe en revue un certain nombre de constructions fautives formées par analogie, dont quelques-unes sont définitivement reçues et dont la plupart ont des chances de se faire accepter un jour ou l'autre par la langue cultivée : *causer à qqn.*, *désapprendre de chanter*, *partir en Italie*, *préférer sortir que rester à la maison* (*sortir à rester à la maison* semble prétentieux), [illegible] (quand Chateaubriand écrit : « Il ne se rappelait m'avoir vu à la cour de Louis XVI ni au camp de Thionville », il n'est pas prouvé qu'il accueille là un vulgarisme courant, un verbe suivi de l'infinitif n'a pas nécessairement la même construction que le même verbe suivi d'un substantif : il y a là des courants tantôt, et sans doute le plus souvent, parallèles, parfois aussi divergents. On dit *espérer qqch.* et, en règle générale, *espérer faire qqch.*, mais la tournure [illegible] est très en honneur à époque

classique et n'a pas disparu de la langue : de même, dans un cas malaisé, *s'apercevoir de qqch.* n'empêche pas la tournure *s'apercevoir que qqch. ne va pas*. Au contraire, *je me souviens avoir perçu une voix*, cité par M. Nyrop, — et qui devient de plus en plus fréquent, — peut très bien, comme il l'indique, être dû à l'analogie de *je me rappelle avoir vu*), *l'envie lui prend, avoir de quoi lire* (expression si courante qu'il faut un effort à un Français pour en bien sentir toute la bizarrerie), *cent hommes de tués*. Chap. 7 : contaminations syntaxiques dues à un croisement de deux tours voisins. Dans l'exemple de Voltaire : « On combattit pour savoir à qui nous aurait », je ne crois pas qu'il y ait confusion entre *à qui nous appartiendrions* et *qui nous aurait* ; c'est plutôt une accommodation quelque peu inattendue de la tournure *c'était à qui voudrait nous avoir*. — *Nous nous promenions avec Louise, viens-nous en, est-ce moi qui te mène ou si c'est toi, irait-elle au pas qu'elle le rattraperait*. Chap. 8 : néologismes dus à la guerre (excellente définition de la locution *bourrer le crâne*). Chap. 9 : *monter le coup* ou *le cou ?* Chap. 10. Le verbe au pluriel avec un sujet au singulier modifié par certains compléments. A ce propos, et à propos des innovations syntaxiques en général, remarques très justes sur les droits du grand écrivain et les devoirs du bon grammairien. — L. Foulet.

Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle, répertoire bibliographique établi à l'aide des notes de M. Paul Meyer, par Arthur Långfors, I ; Paris, Champion, avant-propos daté de septembre 1917 ; in-8, VII-444 pages. — Ce volume comprend en principe toute la production poétique de la France du moyen âge, à l'exception de la poésie lyrique et des chansons de geste. Le XVe siècle seul a été un peu sacrifié, mais les articles concernant cette époque seront repris et développés dans le second volume, qui renfermera en outre des corrections et des additions importantes. Le point de départ du recueil a été fourni par des notes de Paul Meyer ; mais M. Långfors, qui a d'abord collaboré avec Paul Meyer, a dû bientôt, après la maladie de celui-ci, continuer seul l'ouvrage commencé, dans lequel il a fait entrer les notes qu'il avait recueillies lui-même. Ces notes comprennent pour chaque œuvre un incipit, en général d'un ou deux vers, l'indication précise des mss., et, quand il y a lieu, des éditions, ou bien elles nous renvoient à une publication où nous pouvons trouver tous ces renseignements. La rédaction de l'ouvrage et sa mise au point demandaient beaucoup de temps et de patience et une érudition peu commune. M. Långfors s'est fort bien acquitté de sa tâche délicate, et il nous a donné un volume qui eût certainement fait plaisir à Paul Meyer, juge difficile, et qui rendra de grands services aux travailleurs. Un classement par incipit est utile en premier lieu à ceux qui font des recherches parmi les mss., il permet l'identification rapide de toute pièce qui a déjà été signalée. Il permet en outre de faire facilement le départ entre l'imprimé et l'inédit et peut

contribuer très efficacement à introduire le discernement et la méthode dans la publication des textes inédits. Enfin, et c'est de ce point de vue peut-être que le livre sera le plus apprécié par la majorité des romanistes, il leur fournit un répertoire bibliographique de premier ordre. Il va de soi que ce répertoire, utile dès maintenant, n'aura toute sa valeur que quand aura paru le second volume, qui doit contenir les index et les tables. Souhaitons que les difficultés matérielles n'en retardent pas trop la publication. — L. Foulet.

Étude sur un poème anonyme relatif à un miracle de saint Thomas de Cantorbéry, par E. Walberg; Lund, 1918; in-4°, 19 pages (extrait de *Studier tillegnade Isak Leopoldi den 13 januari 1918*). — C'est le poème publié par Bekker à la suite de la *Vie de saint Thomas* par Guernes de Pont-Sainte-Maxence, d'après le ms. de Wolfenbüttel qui nous l'a seul conservé. M. W. pense que ce poème est aussi une œuvre de Guernes, peut-être postérieure à la *Vie* de quelques années (vers 1180); comme la *Vie*, il est composé d'après un texte latin de Guillaume de Cantorbéry; il est écrit en quatrains d'alexandrins monorimes et serait par conséquent un des plus anciens exemples de cette forme métrique, qui devait avoir par la suite tant de vogue. M. W. réimprime le texte avec l'original latin et d'utiles notes. — M. R.

Angelo Monteverdi, *Il primo dramma medievale*; Cremona, Tipografia centrale, 1910; in-8, 26 pages (Nozze Mannini-Monteverdi, Cremona, 29 april 1920). — Contre les hypothèses de M. Sepet, M. M. montre l'unité originelle du *Mystère d'Adam*, les trois parties du drame : péché d'Adam, crime de Caïn, prophéties de la Rédemption, servant à illustrer cette idée que le Christ viendra racheter le péché originel, mais que le dernier jugement distinguera cependant entre les bons et les méchants.

Jules Camus, filologo, nota di Ferdinando Neri; in-8, 8 pages (Extrait des *Atti della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, LV, séance du 21 décembre 1919). — Jules Camus est mort pendant la guerre, le 20 janvier 1917, et la *Romania* ne lui a pas consacré de notice. Cet oubli, dont frappe pendant ces dernières années le monde des romanistes que beaucoup de bons travailleurs n'auront pas eu de nécrologie, [illegible] droit. Jules Camus était né en France, à Magny-en-Vexin, le 1er juin 1847, mais il était établi en Italie depuis 1873. Il avait été en dernier lieu, jusqu'à 1915, professeur de littérature française à l'Université de Turin. Il avait exploré avec beaucoup d'activité les manuscrits de Modène et de Turin et y avait trouvé la matière de notices importantes en particulier sur les traités et les lexiques botaniques en ancien français et sur diverses traductions françaises (Végèce, Montreuille, Dauvet, [illegible] de M. Neri [illegible]).

revue systématique de ces travaux avec des indications bibliographiques précises. — M. R.

Autour d'un mot, par C. DE BOER ; leçon inaugurale faite, le 26 septembre 1917, à l'occasion de son installation comme maître de conférences de langue et de littérature françaises à l'Université d'Amsterdam ; in-8, 39 pages. *Considérations sur l'intérêt de l'étude de la littérature française du moyen âge*, par C. DE BOER ; leçon inaugurale faite, le 9 octobre 1920, à l'occasion de son installation comme maître de conférences de philologie romane à l'Université de Leyde ; Groningue, Noordhoff, 1920 ; in-8, 31 pages. — Nous sommes heureux de signaler ces deux leçons inaugurales pleines de réflexions intéressantes sur le développement et la portée de nos études.

Victor HUGO, *Légende des Siècles*. Nouvelle édition, publiée d'après les manuscrits et les éditions originales, avec des variantes, une introduction, des notices et des notes par Paul Berret ; Paris, Hachette, 1920 ; 2 vol. in-8 (Les Grands Écrivains de la France). — M. Paul Berret, qui avait publié en 1912 un volume très intéressant sur le *Moyen âge européen dans la Légende des Siècles*, nous donne cette fois, dans la collection des *Grands écrivains de la France*, qui commence à s'ouvrir aux auteurs du XIXe siècle, une édition à la fois critique et soigneusement commentée du chef-d'œuvre de Victor Hugo, la première *Légende*, parue en 1859. Pour rester fidèle à sa devise, la *Romania* ne doit pas seulement étudier un passé lointain, mais indiquer les liens qui rattachent ce passé aux époques plus modernes, montrer comment les littératures romanes du moyen âge, et en premier lieu la littérature française, ont agi sur les époques postérieures et récentes. A ce point de vue, l'édition de M. Berret nous intéresse directement, car on sait que deux des plus beaux morceaux de la première *Légende*, le *Mariage de Roland* et *Aymerillot*, sont empruntés à des chansons de geste, *Girard de Vienne* et *Aimeri de Narbonne*. M. Demaison montra le premier, dans son édition de ce dernier poème, que Victor Hugo n'avait pas travaillé d'après le texte même de Bertrand de Bar-sur-Aube, alors inédit, mais d'après un article d'A. Jubinal : il croyait que la source où le poète avait puisé était un article publié dans le *Musée des Familles* de 1843 ; plus tard, Raoul Rosières signala comme source de Victor Hugo un autre article de Jubinal dans le *Journal du Dimanche* de 1846. Il est maintenant certain que c'est de ce dernier article et non de celui de 1843 que le poète s'est inspiré ; non seulement il contient à la fois le thème du *Mariage de Roland* (*Girard de Viene*) et celui d'*Aymerillot* (*Aimeri de Narbonne*) tandis que l'article de 1843 ne parlait que d'Aimeri, mais M. Berret a retrouvé dans les manuscrits d'Hugo relatifs à la *Légende des Siècles*, conservés actuellement à la Bibliothèque nationale, une feuille de l'article de 1846, avec en marge, des brouillons de vers du *Mariage de Roland*.

A ma connaissance, on n'a pas relevé jusqu'ici que Jubinal a donné un *troisième* article sur ce sujet, qui vient se placer entre les deux autres. Le hasard me l'a fait découvrir dans la *Revue indépendante*, fondée par Pierre Leroux et George Sand : dans le tome XVII, année 1844, on trouve une étude de Jubinal, *Le Roman d'Ogier le Danois*, à propos de l'édition d'*Ogier* par Barrois ; elle débute par des considérations générales sur les chansons de geste, d'un ton plus sérieux que celui des articles de 1843 et de 1846, qui sont plutôt destinés à un public de *magazine*, comme nous dirions aujourd'hui ; l'ensemble n'en est pas moins très inférieur aux études sur le même sujet publiées en 1832 par Fauriel dans la *Revue des Deux Mondes* et que Jubinal ne semble même pas connaître. En développant ces vues générales, l'auteur trouve moyen de parler (p. 366-68) d'*Aimeri de Narbonne* et (p. 377) de *Girard de Vienne*. Ceci n'a pas d'importance directe pour la question des sources de Victor Hugo, puisqu'il est désormais acquis que celui-ci s'est servi de l'article de 1846 et non des articles antérieurs ; il n'en est pas moins curieux de constater que c'est en tirant parti à plusieurs reprises de ses fouilles dans les manuscrits, en les présentant et les représentant à des publics de différentes catégories, que Jubinal a fini par éveiller l'attention de V. Hugo et qu'il a mis en quelque sorte en branle le génie épique du poète. En effet, d'après les recherches de M. Berret sur le *Mariage de Roland* et *Aymerillot*, ces deux pièces datant, dans la première rédaction, de 1846 ou peu après, sont les morceaux les plus anciens du recueil tel qu'il est actuellement constitué (deux pièces que M. Berret croit antérieures, le *Rouet d'Omphale* et *Hugo Dundas*, et qui semblent conçues en vue d'un recueil de « petites épopées », ont été finalement placées par Hugo, l'un dans les *Contemplations*, l'autre dans *Toute la Lyre*). Or, ces deux récits, empruntés à l'épopée française, ont déjà le double caractère de familiarité et de grandeur qui est celui des plus beaux morceaux de la *Légende des Siècles*. Certes, Victor Hugo avait le génie essentiellement épique ; on peut même dire que, par l'esprit, il était naturellement apparenté aux auteurs des chansons de geste : ses héros rappelent, à bien des égards, les rebelles et les chevaliers-brigands de l'épopée carolingienne. A. Jubinal, érudit de second ordre, n'en a pas moins eu le mérite d'avoir indiqué à V. Hugo la voie où il devait entrer pour trouver ses plus belles inspirations. — Il faut espérer que M. Berret n'en restera pas là et qu'il nous donnera, commentées avec le même soin, les deux suites de la *Légende des Siècles*, publiées en 1877 et en 1883 ; ces suites, sans valoir le recueil primitif de 1859, contiennent cependant de fort beaux morceaux qui intéressent la poésie du moyen âge. — G. Huet.

A. Birkenmajer, *La Bibliothèque de Kr[illegible] à l'[illegible] français de la première moitié du XVIII[illegible]* (Résumé d'un travail publié dans les Mémoires de l'Académie de Cracovie, 1919).

Le mérite de R. de F., dans l'histoire des sciences, est d'avoir tendu la plus ancienne bibliothèque publique en Europe. Suivant M. B., le catalogue dressé par Richard, dans sa *Bibliotheca*, se rapporte à sa propre bibliothèque qu'il a rendue accessible aux lecteurs de la ville d'Amiens. Après sa mort, les mss. qu'il a réunis (300 environ) se sont trouvés en possession de Gérard d'Abbeville (probablement par legs). Gérard à son tour les a légués à la Sorbonne. En 1796, les mss. qui se sont conservés ont passé à la Bibliothèque nationale : 14 en peuvent être identifiés, avec certitude, comme provenant de la bibliothèque de Richard de Fournival.— S. GLIXELLI.

Dantis Alagherii Epistolae. The Letters of Dante, emended Text with Introduction, Translation, Notes and Indices and Appendix on the Cursus by Paget TOYNBEE; Oxford, Clarendon Press, 1920; in-8, LVI-305 pages.— M. P. T. poursuit heureusement la série de ses publications dantesques en nous donnant une édition des dix lettres de Dante fondée (sauf dans un cas) sur une collation nouvelle des mss.; chaque lettre est précédée d'une introduction précise et accompagnée de notes; divers appendices sur la chronologie dantesque, l'usage que fait Dante du *cursus*, etc., ajoutent à l'utilité de cette jolie édition que complètent des index dressés avec un soin avisé et minutieux. — M. R.

Ramón MENÉNDEZ PIDAL. *Estudios Literarios*; Madrid, Atenea, 1920 in-16, 346 pages. — Les études réunies dans cet élégant petit volume ne sont pas inédites, mais elles ont été publiées en brochures séparées ou dans des recueils espagnols difficiles à rencontrer dans la plupart des bibliothèques, et la réimpression en sera bien accueillie, d'autant que l'auteur y a, au besoin, ajouté des compléments et quelques notes précises. Voici le sommaire de ce recueil : 1. « *El condenado por desconfiado* » : réunion de deux articles sur les sources et les analogues du conte mis en œuvre par Tirso de Molina; — 2. *Sobre los orígenes de « El convidado de piedra »* : — 3. *Las leyendas moriscas en su relación con las cristianas* : les récits des *Vitae patrum* sources de récits arabes; — 4. *Tres poesías inéditas de Fray Luis de León en el cartapacio de Francisco Morón de la Estrella*; — 5. *La « Crónica General » de España que mandó componer Alfonso el Sabio* : étude d'ensemble sur la composition, la date, les diverses parties, les sources; — 6. *La primitiva poesía lírica española* : leçon d'ouverture d'un cours de 1919-20. — M. R.

Gligorie Ureache; izvoarele lui Ureache; interpolările lui Simion Dascalu și textul lui Ureache, studiu de istorie literară de Dr Giorge PASCU : Iași, 1920; in-8, 42 pages. — M. P. a repris l'examen des questions que pose le texte de la chronique moldave d'Ureche et la documentation du chroniqueur, et ses conclusions s'opposent nettement à celles qu'avait présentées en 1908

M. Giurescu dans ses *Noi contribuţii la istoria domniei lui Petru Rareş*. — La source principale d'Ureche est une chronique de Moldavie, anonyme, écrite en slavon et peu différente de la chronique slavone publiée par I. Bogdan sous le titre de *Letopisețul lui Azarie* ; ses sources accessoires sont une chronique de Moldavie, anonyme, écrite en polonais et qui utilisait Bielski et d'autres historiens polonais, puis une chronique écrite en latin. — 2° La chronique d'Ureche nous est parvenue dans de nombreux manuscrits qui tous dérivent d'une copie défectueuse et interpolée par un certain *Simion Dascălul* ; la critique de la tradition manuscrite et l'étude de la langue permettent de dégager de ces interpolations le véritable texte d'Ureche. — J'ajoute que M. I. N. Popovici, qui a déjà imprimé en 1911 une édition critique de la chronique d'Ureche, devait nous donner une étude générale sur toutes ces questions : je souhaite qu'il lui soit possible de reprendre bientôt cet important travail interrompu par la guerre. — M. R.

Ivan PAUL, « *Enfant* », « *garçon* », « *fille* » dans *les langues romanes, étudiées particulièrement dans les dialectes gallo-romans et italiens. Essai de lexicologie comparée* ; Lund, Lindstedt, [1919] ; in-8, 426 pages. — M. P. s'est proposé de rechercher de quelles expressions on se sert dans les langues romanes pour désigner l'être humain dans son enfance et dans sa jeunesse. Il y avait là un vaste travail de recherche et M. P. n'y a pas ménagé sa peine : la collection de termes qu'il a réunie est vraiment d'une richesse surprenante. Ce n'est pas qu'il n'y ait encore à l'enrichir ; le français vulgaire aurait pu fournir à M. P. bien d'autres désignations, *bifteck*, *salé* pour les tout petits enfants, *lardon*, *bête à chagrin*, *héritier*, le féminin *loupiote* ; j'ai noté *câlin* dans l'Ouest, *fout-la-faim* à Alger, *baba* dans le créole de la Réunion, etc., et je laisse de côté des mots plus grossiers ; tous ces mots rentreraient d'ailleurs facilement dans les cadres tracés par M. P. Ce qui est le plus frappant dans l'effort d'invention verbale des diverses langues, et ce que M. P. aurait pu marquer plus nettement, c'est la diversité même des directions de cet effort et le mélange de tendances, contradictoires en apparence : mots de caresse et mots dépréciatifs, mots exprimant la jeunesse et mots indiquant la vieillesse (*bonhomme* p. ex. en français ou *moș* en roumain) ; l'étude de M. P. manque de conclusions explicites sur les raisons de cet effort et de cette variété ; ce n'en est pas moins un travail très méritoire, d'une utilité certaine et non pas seulement pour les romanistes. — M. R.

Pio RAJNA, *Dante* [illegible] *del* [illegible] 27 pages (extrait de [illegible]). [illegible] Dante a été un chaud admirateur des [illegible] compte de l'[illegible] plus exactement quelques passages de la *Divina* [illegible]

M. Rajna explique le *perduto* appliqué à Ulysse (*Enfer*, XXVI, 84) : « Dove per lui *perduto* a morir gissi » comme un souvenir de ces chevaliers errants « perdus » au cours de leurs aventures (p. ex. Meliadus dans le *Roman de Tristan*) et qui sont l'objet de « questes ». — Dans l'épisode de Paolo et Francesca au ch. V de l'*Enfer*, Dante aurait, dit-on, modifié le modèle que lui fournissait l'entretien de Lancelot et de Guenièvre : c'est celle-ci, en effet, qui « baisa par la boche Lancelot », tandis que, dit Francesca, c'est Paolo dont « la bocca mi baciò tutto tremante » ; en fait, M. R. montre que, contrairement à la leçon des impressions du XVIe siècle, la leçon des manuscrits indique que Lancelot rend à la reine son baiser. — Au ch. XVI du *Paradis*, Béatrice entendant que Dante emploie, pour parler à son ancêtre Cacciaguda, le « voi » emphatique, sourit à l'écart et « ... parve quella che tossio Al primo fallo scritto di Ginevra » (v. 14-15) : il est bien connu que c'est là un souvenir de l'épisode de la Dame de Malehaut qui tousse quand elle entend le baiser de Lancelot à Guenièvre ; mais que signifie cette toux et, par suite, quel sentiment Dante a-t-il voulu ici prêter à Béatrice ? Les intentions du conteur français ne sont pas douteuses : la dame de Malehaut est jalouse de Lancelot et sa toux volontaire a pour but, et pour effet, de faire comprendre à Lancelot que son secret est découvert et de le décontenancer ; Béatrice a des desseins moins cruels, mais elle a remarqué le mouvement de vain orgueil qui a agité l'âme de Dante, son sourire est une légère raillerie ou au moins un avertissement. — Si le *Lancelot* joue dans l'épisode de Francesca le rôle que l'on sait, il est à noter que l'ensemble de la scène rappelle beaucoup plus l'épisode du « boivre amoureus » de Tristan et Iseut que l'entretien de Lancelot et Guenièvre. — Enfin le merveilleux chrétien et mystique des romans bretons n'a peut-être pas été sans influence sur Dante et M. R. rapproche p. ex. la procession mystique qui apparaît au ch. XXIX du *Purgatoire* de la procession du Graal dans le château du Roi Pêcheur. — Ce résumé sommaire est loin de rendre compte de toutes les observations pénétrantes que M. Rajna a notées au cours de son article ; il montrera du moins ce qu'une critique précise a su tirer de textes cependant bien connus et l'intérêt qui s'attache à l'étude de la tradition littéraire créée par nos romanciers médiévaux. — M. R.

ERRATA

Page 241, *ligne* 10, *lire* : Jean de Sacro Bosco ou Jean Holywood.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MOTS D'ORIGINE GAULOISE?

PREMIÈRE SÉRIE

Je me propose de soumettre à l'examen des celtisants une série de matériaux recueillis depuis longtemps : j'y ai rencontré des difficultés que j'ai été plus d'une fois incapable de surmonter, parce que ni ma bibliothèque ni celle d'une Université moyenne ne sont pourvues de tous les moyens d'investigation nécessaires pour pousser les recherches dans tout le domaine celtique. L'on excusera donc des lacunes inévitables ; je m'estimerais heureux si les notes qui vont suivre contribuaient à amener une collaboration plus intime des celtisants et des romanistes.

1. PROV. *MARFI*, RÉTOR. *AMARV*

Les parlers de la Suisse rétoromane offrent un mot qui a éveillé ma curiosité dès la première fois où je l'ai entendu prononcer par une vieille femme engadinaise : *eau he ils mauns marvs* « j'ai l'onglée ». Peu à peu j'ai tâché de reconstituer l'aire du mot qui s'étend sur un grand domaine dans la Romania. Voici les parents du vocable rétoroman :

SUISSE RÉTOROMANE : surselv. *amarv* « transi (de froid) » ; engad. *marv* « raide (de froid) ».

FRANCE : prov. mod. *marfe*, *marfi*, *marfie*, *merfie* (lim.), *malfre* (lang.), *malfie* (gasc.), *meufe* (mars.) « flétri, fané, décoloré, éventé, blême, pâle, souffrant, gourd, perclus par le froid », *estre marfe* « avoir les mains froides » ; *marfi*, *marfie* « onglée, engourdissement des mains » (lim.) ; *marfi*, *maitri* (lang.), *mourfi* (rhod.), *morfi*, *moufi* (mars.) « flétrir, mater, mortifier, macérer, chiffonner ».

La carte AVOIR L'ONGLÉE de l'*Atlas linguistique* de la France

(n° 1646) nous révèle l'existence du même mot dans les départements suivants : Lot, Lot-et-Garonne, Gironde, Dordogne, Charente, Haute-Vienne, Corrèze et Indre. Les formes que j'ai puisées dans les glossaires régionaux confirment la répartition géographique du mot telle qu'elle ressort de Mistral et de l'*Atlas*. Voici les différents articles :

Lim. *marfi* « qui a froid, froid aux mains » (Laborde); Ambert (Puy-de-Dôme) *marfié* « qui a l'onglée », *être pas marfié* « n'avoir pas froid aux yeux » (Michalias) ; Vinzelles : *marfye* « transi de froid » (Dauzat); Salle-Saint-Pierre (Gard) *marfi* « être flétri, languir », *Rev. des l. r.*, XXVI, p. 60 ; Centre : *marfe* « engourdi par le froid » : *j'ai les mains marfes*, *avoir les mains marfies* « avoir les mains engourdies par le froid » (Jaubert).

Je crois donc que Levy a eu tort de confondre dans le même article les deux adjectifs et les deux verbes : *marcesible*, *marfesible* « sujet à se flétrir », *marcezir* et *marfezir* « se flétrir » : ces mots, presque homonymes, ont des origines diverses, quoiqu'ils aient pu s'influencer au point de vue de leur forme et de leur sens. Il est probable que dans la famille de *marfi* « flétrir » il faut aussi ranger le verbe v. prov. *marfanhar* « gâter » : je laisse de côté pour le moment le verbe *marfondre morfondre* qu'il conviendra d'examiner une autre fois.

Le mot franchit aussi les Pyrénées : du moins les glossaires catalans enregistrent-ils un *marfit* (vieilli) « flétri, chiffonné ».

Mais on le retrouve encore dans certains patois alémaniques de l'Oberland bernois, des Grisons et dans le patois valaisan d'Alagna en Piémont : c'est toujours le sens de « raide, transi par le froid » qui est partout attesté pour l'adjectif *marfel* ; il y a même un substantif *marfel* et un verbe *marfle* au sens de « faire le sommeil d'hiver (se dit surtout des marmottes), avoir les membres transis ». L'auteur de l'article de l'*Idioticon suisse*, IV, 399, fait remonter toutes ces formes alémanniques au surselv. *amarv* « transi de froid », mais l'aire du mot, qui comprend en dehors des dialectes rétoromans des Grisons les parlers bernois et ceux des Quatre-Cantons primitifs, parle plutôt en faveur d'une relique gauloise, transmise aux Alémannes par l'intermédiaire de l'ancienne population romane. Il est étonnant que les patois de la Suisse romande ne semblent plus offrir

de trace du mot, qui ne réapparaît à la surface qu'au centre de la France. Les aires actuelles ne sont sans doute que des îlots sporadiques témoins d'un vaste continent partiellement écroulé.

Pour trouver l'étymologie du mot, nous considérerons quelques termes synonymes du surselv. *amarv* « transi de froid » dans les diverses langues romanes. Le français « j'ai les mains transies » remonte à l'emploi du verbe « transir » au sens de « mourir ». Dans le prov. moderne Mistral atteste *peri* « péri » au sens de « transi de froid ». « Je suis *émorti* » se dit dans les patois de la Suisse romande pour « je suis engourdi » et le roumain *amorțit* offre les sens de « sans connaissance, perclus, engourdi ». Enfin le *Dictionnaire général* nous donne l'exemple suivant du verbe *amortir* : « vipères, si surprises de froid, demeurent toutes *amorties* » (A. Paré). C'est du sens de « (à moitié) mort de froid » que je voudrais partir pour ramener tous les mots romans de la famille de *marv-* au gaulois marwo « mort » qui se continue encore aujourd'hui dans le v. irl. *marb*, cymr. *marw* et le breton *marò*. Du côté phonétique je ne vois pas d'obstacles contre cette étymologie : marvo aurait été traité comme salvu ou cervu : rétoroman *amarv* (prononcé *amarf*) est traité comme *salf*, *tschierf*, midi de la France *salf*, *cerf*. Le verbe *marfir* est une formation régulière sur le modèle de *escur-escurir*, *joven-jovenir*, *magre magrir*, *laid-laidir*, *mort-amortir*, *malaut-enmalautir*, *redon enredonir*. Pour les formes provençales et catalanes, il faudrait sans doute admettre l'existence d'un adjectif en *-idus* ; *marfi*, *marfe*, cat. *marfit* sont confirmés par *marce*, *marci*, cat. *marcit* « marcidus ».

Il ne subsiste qu'une difficulté d'ordre sémantique : comment expliquer les sens plus variés du prov. mod. *marfi* en face du (*a*)*marv* des parlers rétoromans ? Si l'on ne veut pas admettre que l'adjectif presque homonyme *marce* « flétri, perclus » et le verbe *marcir* « flétrir, faner » aient influencé dans son sens le verbe *marfir* « engourdir », il y aurait lieu de se demander si, dans le latin parlé par les Gaulois bilingues, il n'y a pas eu confusion sémantique entre *marv-u* « mort, engourdi » et *merwi* « flasque, faible » (cf. irl. *meirb*, cymr. *merw* [1]).

Quoi qu'il en soit, il me paraît très probable que nous avons

1. Pedersen, *Grammatik der keltischen Sprachen*, 64.

ici affaire à un vestige gaulois conservé en roman jusqu'à l'heure actuelle.

2. *SAN(N)A*

Dans un certain nombre de patois alpins de la Suisse romande, de la Savoie et de l'Italie, existe le terme *san(n)a* qui désigne l'œsophage. Voici les formes que, pour la plupart, j'avais déjà réunies dans le *Bulletin de dial. rom.*, III, 67 n : Vionnaz *sāna*, Val d'Illiez *sānna*, Blonay *sana*, sav. *sanna* « œsophage » ; valtell. *sanèli* « canale della gola per la respirazione », bergam. *sanèla* « esofago ». La base schématique *sanna*, point de départ des formes romanes, n'est, à mon avis, autre chose que la base celtique stamena qui se continue dans le cymr. *sajn* « mâchoire » et *sefn-ig* « gorge », vbret. *istomid*, glosé par « trifocalium ». Le passage du celt. st- à *s-* est sûrement attesté [1] par les inscriptions gauloises ; le groupe consonantique -mn- a subi un traitement tout à fait normal : femina aboutit à *fena* dans les parlers franco-provençaux et domina à *dona* dans les dialectes lombards, si l'on admet que domina > *dona* appartienne au vieux fonds lexical de la région lombarde. La persistance de ce mot est curieuse et méritait d'être signalée parmi les reliques gauloises.

3. FRANÇAIS *BARGE*

En rendant compte d'une série d'articles publiés par M. Kluge en vue d'un « Ducangius theodiscus », j'avais promis aux lecteurs de la *Romania* d'exposer ma manière de voir sur l'origine de *barge*. Avant d'essayer d'éclairer un peu le passé de la famille à laquelle appartient le franç. *barge*, il est utile d'en déterminer l'aire à l'aide non seulement des glossaires régionaux, mais aussi de la toponomastique de la Gaule, de la Rhétie et de l'Italie. Voici les formes romanes du mot :

1. Rhétie et Italie : anc. et mod. vicent. *barco* « parco » [2],

---

1. Pedersen, *Grammatik der kelt. Sprachen*, I, 78.

2. Un dérivé roman de *barca* + *issa* est atteste dans l'Italie septentrionale, à l'est de l'Oglio, et dans l'Émilie : frioul. *barchesse*, *barchesse* « loggiato laterale alle case di campagna » ; venez., veron., bresc., regg., bol. *burchessa* « porticato o tettoja » ; parm. *barchessa* « tettoja sorretta di pilastri sotto la

trent. *barc* « catasta di legname », lad. centr. *bercha* « hutte » (Alton), surselv. *bargia* « porche de la maison ou de la grange », *bargun* « grange » [1], *barghet* « porcile » ; Val di Blenio *barg* « tettoja pel bestiame sulle alpi », valmal. *barch* « gruppo di casolari sulle alpi », berg. *barec* « steccato nel quale richiudonsi le pecore, le mandrie ; tettoja per riporvi il fieno » (Tiraboschi e Appendice), *baregà* « raccogliere il fieno », *baregada* « stecconato, palancato », bresc. *barech* « agghiaccio, pecorile » [2], mil. *barch* « tettoja, sorte di stalla aperta sui monti, mandria » (Cherubini e App.) ; anc. lig. *barraga*, *-ega* « steccato e talora casipola » (cf. aussi *paregu*, *parogu* « casipola di legno, baracca », attesté dans Rossi, *Gloss. medicv. lig.*) ; gén. *barca* « pagliajo, massa grande di paglia fatta per lo più a guisa di cupola », *barca du fen* « fienile » ; regg. *baregh* « agghiaccio, giaciglio », parm. *baregh* « castello per i bachi di seta », *barcon* edifizio destinato a racchiudere e conservare le gregne delle biade non ancora trebbiate », romagn. *berch* « quella massa rotonda che si fa dei covoni quando è mietuto », metam. *barca del gren* « bica » ; tosc. *barco* « recinto scoperto per tenerci pecore dopo il pascolo », *barcone* « grossa massa di grano posta nell' aia dove si custodisce il grano », Arcevia *barcone* « barca di covoni » [3].

---

quale si fanno le barche degli strami », mantov. *barbossa* « tetto fatto in luogo aperto attiguo per lo più alle stalle dei buoi ». On serait tenté de voir dans ce dérivé le même suffixe qui existe dans le gaul. *Germanissa*, *Vindonissa* ; mais il ne faut pas perdre de vue la vitalité du suffixe gréco-latin -issa dans l'Italie septentrionale (cf. Meyer-Lübke, *Gramm. rom.*, II, 418).

1. Pour d'autres formes, v. Hunziker, *Das Schweizerhaus*, III, 302, 320 ; les noms de lieu sont fréquents dans les Grisons où l'on parle le surselvan et le sousselvan : de même le val de Mustair offre *Bargia* et *Bargias* (cf. *Bull. de dial. rom.*, III, 9). En ce qui concerne la forme *margun*, *marangun*, qui domine dans l'Engadine et qui est attestée aussi dans les noms de lieu du Val Mustair, on hésite à admettre avec M. v. Ettmayer, *Indog. Forsch.*, XXXIII [2], 6, une forme « lénisée » de *barga* tant qu'on n'aura pas démontré l'impossibilité d'un croisement du trent. *malga* (cf. Schneller, *Die rom. Volksmd.*, 154) avec *barga*.

2. Sur *barco* dans la toponomastique de la Vénétie, Prati, *Rev. dial. rom.*, V, 95.

3. M. Pieri cite toute une série de noms de lieu toscans : *Barga* auxquels il attribue le sens de « colline, roche, fort » sans nous dire pour-

2. France : lim. *barjo*, *abarjo* « meule de foin en Limousin », *abarjol* « foin amoncelé, petit tas de foin », *abarjá* « amonceler le foin » (Mistral) ; béarn. *abarguerá* « parquer des troupeaux de brebis dans un champ pour le fumer [1]. Le parc, *bargueron*, est formé par des *barguères*, claies portatives. On les déplace en les portant successivement dans les champ d'un point à un autre, de sorte qu'il puisse être fumé dans toute son étendue » (Lespy et Raymond) ; Saintonge : *barguenâ*, *-niâ* « petite barge de foin » (Jonain) ; *barge* « bâtiment de transport » (cf. vfrç. *barge* « barque »), « pile de foin ou de paille », *barguenau* « meule de foin » (Éveillé) ; poitev. *barge*, *barguenau* « meule de paille, de foin » (Favre) ; Anjou *barge*, « énorme paquet ou grand radeau formé de plusieurs poignées de chanvre, solidement liées ensemble pour le rouissage, tas de fagots, tas de foin et de paille » ; Bas-Maine *barj*, « barge, meule de fourrage, d'épis, de gerbes, de fagots, à base rectangulaire ou carrée », *barjé* « faire une meule de fourrage, d'épis, de gerbes » ; Centre (Vendée) *barge* « sorte de hangar, construction grossière couverte de chaume ou en jonc, propre à abriter du bois ou des outils ; tas de paille, de chaume » (Jaubert) et cf. *Atlas ling.*, c. fenil ; Vire *barge* « grosse meule de paille de sarrasin » ; norm. *barge* « meule de paille ou de foin » (Moisy) ; dolois : *barge* « meule de paille allongée ». Dans les patois de l'est et du sud-est de la France, le mot n'est représenté que par le dauph. *barjon* « paquet d'étoupes pliées ou arrangées pour être filées » (Gariel), Grenoble : *barjon* « paquet d'étoupes » (Ravanat) [2]. Mais sans doute il faut ramener à notre famille de mots :

---

quoi il exclut *barga*, *barca* « fienile, bica », attesté de l'autre côté des Apennins, cf. *Suppl. V de l'Arch. glott.*, p. 139 ; *Toponomastica della Val d'Arno*, p. 303 ; *Arch. glott.*, XV, 241.

1. On pourrait se demander, il est vrai, si dans le mot béarnais il n'y aurait pas un dérivé de berbix : **berbicaria* (cf. *bergerie*), mais je ne connais pas sur le territoire galloroman un mot tel que **bergère*, employé au sens de « parc à brebis ». Dans le sens du franç. *barge* « meule de foin », le béarnais offre *burguè* « meule de foin » *burgueraa* « perche autour de laquelle est entassée la meule », *aburguerá* « mettre le foin en meules ».

2. Ce mot n'a rien à faire avec le verbe prov. *brejá* « broyer le chanvre », parce qu'il n'est vivant dans le sens de « paquet d'étoupe » qu'en dehors de l'aire de *breja* « broyer le chanvre » (le dauph. *abreyé* « broyer le chanvre » !).

Yonne *bargée* « chose qui flotte et en particulier l'assemblage de plusieurs gros paquets de chanvre, mis à l'eau pour le rouissage », *barge* « nuage, ainsi appelé sans doute, parce que les nuages flottent dans l'air, dans l'espace, comme une barge sur l'eau », Morvan *berge* « nuée flottante dans le ciel, amas de nuages » [1]. Quoique le lexique de la Suisse romande, de la Franche-Comté [2] et de l'Alsace-Lorraine ne semblent pas offrir de trace de *barge* « meule de foin, hangar », on pourra invoquer toujours le témoignage des noms de lieu, *Barge* [3], qui sont disséminés dans [4] le Centre, l'Ouest et l'Est de la France [5].

3. Espagne et Portugal : esp. anc. *barga* « hutte couverte de paille », galic. *barga*, ptg. *barga* « chaumière ».

L'origine de toute la famille de mots qui se groupe autour de *barga* devrait être recherchée, selon M. v. Ettmayer, *Indog. Forsch.*, XXXIII [2], 6, dans le gaulois *barros* « touffe » qui est

---

1. Pour le passage possible du sens « meules de foin ou de chanvre juxtaposées » à celui de nuages flottants, on pourrait invoquer l'existence du Salmantino *barraño* « andain, nuage qui se forme sur les rivières » (Lamano y Beneito).

2. M. Streng, dans son travail *Haus und Hof im Französischen*, p. 60, ramène *bardzi* « étable à vaches » du dép. du Doubs à un type schématique : *berbicarium ; mais il est impossible de ne pas y voir le successeur de l'anc. franc.-comt. *burgiz* (*Yzopet*) qui représente un berbecile, vfrç. *bercil*, influencé soit par *berger* soit par un *barge* disparu.

3. Matruchot, *Noms de lieux habités du dép. de la Côte-d'Or*, III, 103, Holder, *Altkelt. Sprachschatz*, s. *barga* et Suppl. s. *barge*.

4. M. Jaccard, *Essai de toponymie de la Suisse romande*, p. 25, cite trois *Barges* dans la Suisse romande et un *Bargen* dans le canton de Berne : il les explique par le vfr. *barge* « bateau de bac » : les *Barges* seraient à l'origine des emplacements de bacs sur les rivières ou des lieux d'embarquement. Si cette explication était fondée, on s'attendrait à rencontrer *barge* au sens de « bac » dans un patois de la Suisse romande ou ailleurs : jusqu'ici, ce sens ne s'est rencontré, à ma connaissance, ni dans les textes ni dans les dialectes.

5. Je laisse de côté le problème du franç. *berge*, esp. *barga* « bord escarpé », que M. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, 123, ramène à un gaul. *barica, représenté par le cymr. *bargod* « bord ». Du point de vue roman, le frç. *berge* « rocher escarpé, escarpement » pourrait se rattacher à la rigueur à notre *barge* « meule de paille allongée ou carrée », cf. le prov. mod. *baus* qui offre les mêmes sens : « rocher escarpé dont le sommet est plat, promontoire, escarpement ; gerbier, veillotte de foin, bûcher de fagots entassés en carré. »

assuré par l'irl. *barr* « pointe, feuillage, cheveux », irl. mod. *barr* « top, branch, crop », cymr. *bar* « top, summit », corn. *bar* « vertex », bret. *barr* « sommet, branche » (cf. Pedersen, *Gramm.*, I, p. 44) [1]. Si je réussis à bien saisir le raisonnement de M. v. Ettmayer, il faudrait partir pour les *barch*, *barg* de l'Italie, le *bargun* de la Rhetie et le frç. *barge* d'un type gaulois **barricu*, **barricone* auquel il attribue (sans doute sur la foi des mots romans) le sens de « meule de foin » et de « parc à moutons ». Je ne conteste nullement la possibilité d'un passage sémantique de *barros* « touffe de cheveux » [2] à « meule de foin » : le latin cirrus aboutit au nap. *cierro* « ciocca di capelli, bioccolo di lana », norm. *cher* « paquet de chanvre non roui », cf. Thomas, *Nouv. Essais*, 202. Mais ne vaudrait-il pas mieux se reporter à l'antiquité pour y chercher quelque lumière?

La *Tabula Veleiana* (103-112 après J.-C.) enregistre parmi les noms de lieux situés sur le territoire de la ville émilienne

---

1. Les dérivés de **barro* au sens de « tas » dans la Haute Italie se répartissent dans deux aires distinctes séparées par la zone *barca barga* : d'un côté, il y a le vénit. *baro* « mucchio, cumulo » (de fogie, erbe, cavei), *far un baro* « ammucchiare », de l'autre piém. *baron* « bica, mucchio cumulo », *ambarona* vb. « far bica, far massa » ; Ormea *barun* « mucchio », anc. vaudois (du Piémont) *baron* (*Arch. glott.*, XI, 293) ; Torre Pellico *barun* « mucchio », *abarunà* « ammucchiare » (*Arch. glott.*, XI, 380); Usseglio *mbarunà* « ammassare » (Terracini, *Arch. glott.*, XVII, 309) ; Alpes prov. *baroun* « tas, monceau, amas », *abarouna* « mettre en tas ». Dans le Piémont il existe, il est vrai, deux noms de lieu : *Barge* et *Bargo*, mais il faudrait connaître les vieilles formes des documents avant de les discuter.

2. D'après Schuchardt, *ZRPh*, IV, 126 et Salvioni, *Rev. de dial. rom.*, IV, 200, voici les survivants de *barros* « touffe » auxquels j'ajoute quelques autres témoins : istr. *baro* « cespo di pianta, ciocca », frioul. *bar* « cesto, cespo, zolla di terra erbosa », *bar de nul* « congerie di nuvole », valvest. *barel* « piccolo fascio di erba », trient. *baruf-ola* « ciuffo di penne », com. *baruf* « ciuffo di chiome ritte » (bar + ciuffo ?), berg. *barũc* « fascio di fieno », piém. *brin*, *bron* « ciocca di capelli », Polesine *bero* (di peli) « ciuffo di capelli, cernecchio, manipolo di erbe, lembo », parm. *berr* « ciocca, mucchietto di capelli », *berr d'lana* « bioccolo », ferr. *ber* « ramo, ciocca », *barnel d' cavi* « ciocca » (Biondelli), bol. *bar*, *bral* « ciocca di capelli », pist. *barrocchio* « trecce raccolte alla nuca ». Enfin *barro* « grosse branche d'arbre dépouillée » des Hautes-Alpes provençales entrera dans la même famille d'origine gauloise que le frç. *barre*.

celui de *Barga* que M. Pieri n'hésite pas à identifier avec *Barga* du Val de Serchio. Si ce *Barga* attesté dès le IIe siècle est identique avec les nombreux *Barge* disséminés dans la toponomastique de l'ancien territoire gaulois, nul doute que l'existence du *barrica* roman considéré par M. v. Ettmayer comme dérivé de *barro* est gravement compromise. Y a-t-il quelque probabilité pour rattacher le nom de lieu *Barga* à la langue des Gaulois ? Voici une hypothèse que je me permets de soumettre aux celtisants. Le sansc. *vraja-h* « parc à moutons, étable » est représenté dans les dialectes celtiques par le moy. irl. *fraig* « paroi », irl. mod. *fraigh* « paroi tressée, toit, parc (à moutons) », gaél. de l'Écosse : *fraigh* « wattled partition » (Macbain). On semble être d'accord pour ramener les mots à une base *wraga* [1] qui aura subi la même évolution dans le gaulois que *wroica* qui aboutit à *bruen* (frç. *bruyère*), mais en irl. à *froegh* « bruyère ». Comme les formes romanes remontent à *barga*, *barca*, il faudra supposer que *braga* a subi la métathèse [2] de l'*R* pour aboutir à *barga*, qui, dans le gaulois même, pouvait évoluer vers *barca* [3], point de départ probable de *barca* dans certains dialetes italiens. L'évolution sémantique de *barca barga*, si l'on tient compte des sens attestés par l'irl. *fraig* « paroi tressée, parc à moutons » n'offre aucune difficulté : le germ. hurd « treillis » aboutit d'un côté à l'anc. norv. *hurd* « porte », de l'autre côté au suisse all. *hurd* « parc à bétail, claie destinée au séchage des fruits, corbeille » (*Schweiz. Id.*, II, 1603), au vfrç. *hourt* « palissade faite avec des claies garnies de terre par derrière, construction de charpente propre à servir d'échafaud », au champ. et lorr. *ur*, *hur* « grenier de grange dont le sol est fait de perches » [4], Montois *hour* « gre-

1. Cf. Pedersen, *Kelt. Grammat.*, p. 97. Walde, *Etym. Wtbuch der lat. Sprache* [2], s. *vergo*.

2. La même métathèse de l'*r* est évidente dans un autre mot preroman *bertium* (ou *brettium* ?), anc. prov. *bres*, mais fr. *berceau*.

3. Sur le rapport qui existe entre *ve-* et *vg-* dans le gaulois, voyez *arcanto* à côté d'*arganto*, *verco* à côté de *vergo*, *Hercynia* et le fr. *Argonne*, cf. Pedersen, *Grammatik*, I, p. 101. Les formes romanes révéleraient donc, à mon avis, l'aire ou le gaul. *vg-* aurait abouti à *br-* : voir sur le problème des traits phonétiques du gaulois un article sur le prov. mor. *verquiera* qui paraîtra prochainement.

4. Bruneau, *Enquête linguistique sur les patois d'Ardennes*, 414, s. *grenier*.

nier de ferme, de grange, d'écurie où l'on met le foin, la paille », wall. *hourmain* « assemblage de pièces de bois qui forme une espèce de plancher ». Le mot *benna* [1] « panier placé sur la voiture » se continue dans les langues romanes et germaniques dans des acceptions fort différentes : frç. *banne* « grande manne d'osier ». Belmont *ben* « grenier pour y placer le foin et le bois dans la grange », piém. *bena* « capanno, casa di paglia, casa pagliaresca ». *Capanna* nous est conservé aux sens de « cabane, baraque, hutte portative des bergers » (prov. mod. *cabano*), « chalet de montagne » (Savoie, Valais : *tsavanno*) « bûcher de bois (construit en forme de cabane) pour allumer le feu de Saint-Jean » (Franche-Comté : (feu de la) *chevanne*, Fourgs *tsvanno* (t), Grand'Combe *èvānē* « tas de bois enflammé surtout celui qu'on allume le soir de Saint-Jean », prov. mod. *cabaneu* « feu de Saint-Jean que l'on construit en forme de cabane »), sorte de corbeille (portg. *cabanejo*) [2]. Le lat. panariu n'est pas seulement représenté par le franç. *panier*, le prov. mod. *panié* « ouvrage de fascines construit dans une rivière pour détourner les eaux », mais encore par l'astur. *panera* « grange ». Le moy. haut all. *banse* « grange » remonte avec le frç. dial. *banse* « corbeille » à la même base germanique. La *paiero* (< palearia), désigne en prov. mod. la « grande meule de paille, de forme allongée » et « le grenier à paille, grange » [3].

En résumé : l'aire du mot *barga*, confiné au territoire de *capanna* et *attegia* dans les parlers romans, les sens romans qui se rattachent sans peine à ceux de l'irl. *fraig* « paroi tressée [4], parc à moutons », le témoignage de *barga* sur la Table

1. *Z. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 46.

2. Il est curieux de constater la coïncidence des sens de *cavanna* « gregge, armento » (Val Antrona, XVIIe s., cf. Salvioni, *Nuove Postille*) et l'esp. *cabaña* « troupeau de moutons, troupeau de mulets destinés au transport du blé ».

3. Cf. aussi Meringer, *Indog. Forsch.*, XVII, 153. En examinant la forme des meules dans les diverses régions de la France, je fus surpris de leur ressemblance frappante avec la cabane alpine : la barge revêt fréquemment la forme d'une grange et, pour l'abriter contre la pluie, on la couvre dans certaines provinces d'une sorte de toit primitif en branches entrelacées ; par là s'explique aussi le terme normand : *combler* un mulon « élever une meule et la terminer en forme de toit » (cf. le frç. *comble* « charpente qui surmonte un édifice »).

4. Et c'est à un gaul. *barca* (ou *braca*) « treillis, paroi tressée » que remontent le tessin *braghée*, *braghej* « gerla da fieno » (cf. sur l'aire du mot et la forme

de Velléja, tout me porte à croire que nous sommes en présence d'une relique gauloise qu'il conviendra d'enregistrer dans le futur *Thesaurus gallicus*.

4. FRANÇAIS *VANDOISE*

La forme la plus ancienne du mot est sans doute *vendesia*, attesté dans un document du XIIIe siècle : « pro ea (sergenteria) tenebatur regi reddere omnes *vendesias* quas ibi capiebat. » Cette même forme *vendoise* est assurée par le poème d'Hélinand, publié par MM. Wulff et Walberg pour la Société des anciens textes, strophe 47.

Qui les vendoises et les dars
Mulez, saumons, esturjons, bars
Faisoit desor sa table nestre [1].

Rien n'empêche de prendre comme base une forme *vindesia* (cf. *cervesia* > *cervoise*) : ce serait un dérivé du thème vindo « blanc » [2] qui se continue dans l'irl. *find*, cymr. *gwynn* « blanc ». En effet, le poisson dit « leuciscus vulgaris », porte, d'après Rolland, *Faune* III 142 les noms suivants : vprov. *aubor*, *aubourne* dans la Saintonge (< alburnu), en français : meunier *argenté*, en all. *Weissfisch*, luxemb. *blenkege minn* (litt. « vandoise brillante »), norvég. *hesling*, all. *häseling* d'après la couleur brillante de l'écorce du noisetier (hasel). L'existence du thème *vindo-* serait ainsi rendue probable dans le vocabulaire gaulois.

5. *BRIGANTES*

Le *Thesaurus linguae latinae* enregistre l'article suivant :

Sive vermiculos habeant aut brigantes, qui cilia arare [3] et exulcerare solent. Marcell med. 8, 127 (orig. inc., fortasse vox gallica Th.).

---

de l'objet, Bertoni, *Archivum romanicum*, I, 154) et le com. *bargat* « gerla grande di larghe maglie », regg. *bergagna* « cesta per someggiare ».

1. Cf. Ant. Thomas, *Romania*, XXXVI, 91 ss. Pour d'autres exemples du mot, v. Godefroy, *s. v.* La forme *ventoise*, attestée au XIIIe siècle en Picardie, est peut-être due à quelque étymologie populaire.

2. Un dérivé du bret. *gwenn* « blanc » est *gwennik* « saumon blanc ».

3. Expression remarquable : en effet, l'insecte porte le nom d'*arador* en espagnol.

Comme ni le dernier éditeur du médecin bordelais, M. Niedermann, ni le *Thes. l. lat.* ni le *Rom. Etymol. Wörterbuch* de Meyer-Lübke ne font aucune mention de la postérité de *brigantes* dans les parlers français, je me permets d'attirer l'attention du lecteur sur l'article suivant que je transcris textuellement du *Trésor* de Mistral :

Brian, breguent gasc. (rom. *brian* [1], catal. *briant*, lat. *brigantes* « vers, ascarides ») s. m. ciron insecte, espèce de dartre, boutons, résidus.

Il n'est pas douteux que Mistral ait vu juste en restituant à *brigantes* sa famille méridionale qui a conservé avec une ténacité admirable les sens que nous n'avions pas jusqu'ici moyen de déterminer dans le passage de Marcellus. Mais nous pouvons compléter la famille dispersée dans nombre de patois provençaux et catalans.

Brisan, brian, blaisan, brisan [2] « efflorescence dartreuse » [3], *braguen* « petite plaie d'un caractère dartreux » (Béarn) [4] (Lespy-Raymond), catal. *briant* « insecte de dos lineas de llargaria quasi rodó y ab vuyt potas, accarus » (Labernia);

briá « bermell ab llaga o granets cohents ab costa escatosa com lo sagó, herpes » (Labernia) ;

valenc. *bria* « herpe » (Llombart).

Le mot *brigantes* [5] rappelle immédiatement le bret. *grec'h* « ciron », mbret. *gruech*, cymr. *gwraint* « worms in the kin », v. irl. *frigit* « fleshworm », qui remontent, selon Henry, *Lexique étymol. du breton moderne* et Pedersen, *Gramm.*, I, 540 à *wrghṇo*, ou *wrghṇti* : comme *argṇt* est représenté par *Argantomagus*, *Argenton*, *krbṇt* par *carpentu*, *Carbantia*, *wrghṇti* est représenté en gaulois par *brigante* [6]. Ce serait donc un *nomen actionis* du

1. *brian* « ciron » dans Levy, *Dict. prov.-franç.*, s. v.

2. A côté de *derbi* « dartre » il existe aussi en prov. mod. *berbi*, valenc. *berbol*. Est-ce l'influence de l'initiale du mot *brigante* qui se reflète dans *berbi* ?

3. Aussi nom du bouillon blanc, molène, dit ailleurs « herbe aux mites ».

4. A-t-on rattaché *braguen* par étymologie populaire à *bra, brac* « pus, boue » ?

5. Le *Thes. l. lat.* offre encore un autre mot qui a l'air de se rattacher à *brigante* : *briensis* honduyrp, *Gloss.* V 347, 4 ; 403, 62 honduyrm. videtur handwyrm fuisse, nomen insecti vel vermis ignoti.

6. Pour le suffixe, Pedersen, *op. cit.*, II, p. 47-48.

verbe disparu en gaulois, mais vivant encore dans les langues germaniques (cf. all. *ringen* < *wringan*) : cf. l'esp. *arador* « ciron » < *arar* « labourer », portg. *traça* « ciron » < *traçar* « dévorer, ronger ». Pour l'histoire du suffixe *-ante* et du groupe *wr-* initial en gaulois, l'exemple *brigante* pourra dorénavant figurer dans la grammaire celtique [1].

6. *BLECHA* « TRAIRE »

Les parlers du Queyras nous ont conservé le mot *blech*, *bletch* « jet de lait sortant du mamelon quand on le presse », *blechar* « traire ». Au delà des Alpes le mot apparaît dans le parler de Pral : *blekk* [2] « getto di latte, quel tanto, cioè che spiccia dalla mamella ogni volta che la mano la prema », dans le Val d'Aosta *byetsĕ ALF*, « traire », et dans le Val Soana *bljeĉĕr* « mungere », *Arch. glott.*, III, 22. Le *blech*, *bletch* du Queyras est aussi représenté dans d'autres patois provençaux : *ble*, *blec*, *blech*, *bleic* (av.) serait « le trait de lait que la main fait jaillir chaque fois en pressant le pis d'une vache ou d'une chèvre ».

Il me paraît que ces mots remontent tous à un *bleg-icare* [3], dont le radical est le même verbe qui nous est attesté dans l'irl. *bligim* « je trais (la vache) », *blegon* (infin.), cymr. *blith* « lactans » (d'après Walde). La terminologie de la laiterie et de la fromagerie alpine a été de tout temps un refuge pour les mots anciens abandonnés dans la plaine.

J. Jud.

1. Or voici que la même étymologie vient d'être proposée par M. Thomas dans le *Journal des Savants*, 1920, p. 20 ; je n'ai rien modifié à mon texte qui apporte certaines formes permettant de mieux fixer l'aire des successeurs romans du mot gaulois.

2. Dans le Val Sesia : *blicche* « le ultime stille di latte che si mungono ».

3. En partant d'une forme celt. *mlicht* (irl. *mlicht*, *blicht* « lait », cymr. *blith*), les formes mentionnées ci-dessus en *-k* resteraient inexpliquées. Pour le suffixe verbal -icare, cf. Meyer Lübke, *Rom. Grammr.*, II, 577 et notamment *indruticare*, dérivé lui aussi d'un radical gaulois, cf. frç. *dru* < druto, cf. Schlutter, *Arch. f. lat. Lex.*, XIII, 287, et *Arch. f. das Stud. d. n. Sprach*, CXXIV, 392.

BONIFAZIO DI CASTELLANA

È noto che interessi politici, idee religiose e anche il diminuire della protezione per la poesia crearono nei trovatori una corrente avversa — non direi però « molto scarsa » — a Carlo d'Angiò, divenuto nel 1246 signore di Provenza per il matrimonio con Beatrice, figlia del conte Raimondo Berengario[1].

Il trovatore Bonifazio di Castellana, sia per la posizione sociale sia per la violenta e libera manifestazione dei sentimenti che l'animarono, fu l'uno dei più autorevoli rappresentanti di quella corrente. Il suo canzoniere, per quanto si componga di soli tre sirventesi (*Gr.* 102)[2]:

I. *Era, pueis yverns es e·l fil*;

II. *Gerra e trebailh e brega·m plaz*;

III. *Si tot no m'es fort gaya la sazos*;

non ancora fu raccolto insieme, né venne convenientemente illustrato. Assumendo ora noi un tale compito, vorremmo contribuire anche a quei nuovi studi sull' Angioino, dei quali si

1. Cfr. Merkel, *L'opinione dei contemporanei sull' impresa italiana di Carlo I d'Angiò* in *Mem. dell' Acc. dei Lincei*, serie IV, vol. IV, p. 1, pp. 278, 309, 325; Sternfeld, *Karl von Anjou als Graf der Provence*, Berlin, 1888, p. 53 sgg.; Schultz-Gora in *Zeit.*, IX, 119; De Lollis, *Di Bertran dei Pojet, trovatore dell' età angioina* in *Miscellanea di studi critici edita in onore di A. Graf*, Bergamo, 1903, pp. 693 e 700.

2. Bonifazio scriveva quando gli avvenimenti incalzavano. Ciò potrebbe legittimamente far supporre che il tempo e la sorte ci avessero invidiati altri componimenti.

Nella stampa evitammo conguagli e riduzioni ortografiche. Restituimmo invece la forma corretta della declinazione, per quanto in questo tempo essa sia incerta e l'offenda, come in II, 31 e III, 12 e 17, liberamente la rima.

prospetta la necessità sempre per quanto riguarda il dominio della poesia trobadorica[1].

*
* *

Gli antichi mss. non ci hanno conservata la vita di Bonifazio. Essa dunque insieme con l'opera sua deve essere ricostruita sulle notizie, che ci sarà possibile trarre direttamente dai suoi sirventesi, illustrate e completate in particolar modo con quelle, che lo Sternfeld, compulsando note raccolte e documenti d'archivio, sparse e vagliò nel suo bel libro, or ora ricordato, su Carlo d'Angiò e il marchese Juigné de Lassigny nella sua *Généalogie de la maison de Castellane*[2].

---

1. Cfr. Bertoni, *I Trovatori minori di Genova*, Dresda, 1903 (*Gesellschaft für rom. Literatur*, III), p. XXXIII, n. 1. Ricordo anche, perché certo vi si spenderà parola intorno al nostro, che fra i « volumi in corso di stampa » dell' *Istituto storico italiano* è annunziata, per opera del De Bartholomaeis, una *Raccolta di poesie provenzali relative alla storia d'Italia*. A. Brun, *Sur les troubadours bas-alpins*, Digne, 1914, p. 25 e n. 1, si augurava che i suoi ozi gli permettessero di studiar particolarmente il nostro trovatore; ma niente fino ad ora ha fatto conoscere.

Rendo doverose grazie particolari al prof. A. Jeanroy per i consigli, di cui mi è stato largo, e per la copia e la collazione dei testi, e al prof. V. Bourrilly dell' università di Aix in Provenza, per la squisita gentilezza con cui si è compiaciuto di consultare per me alcuni testi e alcuni documenti d'archivio e per la liberalità, con cui ha messo a mia disposizione la sua notevole competenza nella storia della Provenza medievale.

2. *1re partie. Des origines à la perte de Castellane*, 987-1262, Lyon, 1912, pp. 61-9: l'autore è morto senza aver potuto condurre a termine la sua opera; di più il solo fascicolo pubblicato è dovuto al ben noto genealogista provenzale, barone du Roure. Del quale puoi anche consultare *Documents inédits sur les familles de Blacas et de Castellane*, Aix, 1889, pp. 35-8. Altri, si capisce, ci verranno pure in aiuto; ma, fatta eccezione di pochissimi, il loro contributo è scarso e mal fido, e va quindi accolto con ogni debita cautela e riserva. Metto qui i principali; coloro che trattano questioni particolari, verranno ricordati meglio man mano che se ne presenterà l'occasione. J. de Nostredame, *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, ed. Chabaneau-Anglade, Paris, 1913 (1a ed. 1575) p. 84 sgg., G. M. Crescimbeni, *Le vite de' più celebri poeti provenzali scritte in lingua franzese da G. di N.* con una *Giunta al Nostradama*, 1a ed. Roma, 1710, inserite poi in *Dell' Istoria della Volgar Poesia*, Venezia, 1731 (pp. 1-221), pp. 94-5. Bastero, *La*

Il primo a parlar del nostro trovatore è stato il Nostredame; ma, disgraziatamente, la sua « vita » è di quelle, che debbono senz' altro considerarsi come « invenzioni »[1].

Proveniente da antica famiglia di Castiglia, in Ispagna, Bonifazio sarebbe figlio d'un Bonifazio di Castellana o di Riez, che avrebbe lottato con Alfonso d'Aragona, avo paterno di Raimondo di Provenza, e a cui avrebbe finito per prestare omaggio e obbedienza per la città di Castellana e di tutto il suo baliaggio[2]. Ma in seguito Castellana, secondo alcuni per ribellione, per vendetta secondo altri, ritornò al conte di Provenza. Dotato delle più alte qualità di spirito e di mente, amò in giovinezza una dama provenzale, Belliere, della casa di Fossis, figlia del signore di Ieres, di Pierrefeu e del Cannet, e per lei compose alcune belle canzoni[3]. L'estro poetico lo prendeva massimamente dopo aver bevuto; e allora la sua voce era come di profeta e non risparmiava nessuno. Quasi ad ammonimento verso se stesso d'aver parlato troppo, metteva nella stanza finale della più parte delle sue canzoni il motto : *Bouka, qu'as dich?* [4]

Crusca Provenzale, Roma, 1724, p. 80; Papon, *Histoire générale de Provence*, II [1770], pp. 418-420; [Millot], *Histoire littéraire des troubadours*, Paris, 1774, vol. II, 34-41; [Laurensi], *Histoire de Castellane*, Castellane, 1777, pp. 95-7; 144-153; 168-171; Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, Zwickau, 1829, 2ª ed. Leipzig, 1883, pp. 462-4; *Histoire littéraire de la France*, XIX [1838], art. dell' E[méric]-D[avid], pp. 480-6; Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, Paris, 1846, II, 212-3; Milá y Fontanals, *De los trovadores en España*, Barcelona, 1861, 2ª ed. Barcelona, 1889, in *Obras completas*, II, pp. 42 e 174-5; Merkel, *L'opinione cit.*, pp. 311-3; A. Brun, *Sur les troubadours cit.*, pp. 22-5.

1. Cfr. *Vies cit.*, p. (64). Essa è stata incorporata anche, secondo il processo ben noto, nella *Chronique de Provence* di César de Nostredame, p. 258. Cfr. *Vies cit.*, p. (97) e 370.

2. Nella vita di Arnaldo Daniello (*Vies cit.*, p. 28) è riferita la stessa notizia con l'aggiunta che Arnaldo avrebbe fatto sull' argomento un bel canto; il che è probabilmente un' invenzione del Nostredame : cfr. *Vies cit.*, p. 305.

3. L'Anglade, *Vies cit.*, p. 325, avverte che Belliere « paraît provenir de la *belle d'Ieres* (?) »

4. Tale motto non si ritrova nelle poesie che di lui rimangono. L'espressione *Bocca que dilz* ricorre in A. Daniello *Dous braitz* (Mahn, *Gedichte*, 435 str. 7). Ora, come la strofa che la contiene non è in tutti i mss., è stato

Delle nobili famiglie provenzali, viziate o virtuose, fece con parole coperte un sirventese, che offrì a Carlo d'Angiò [1], il quale accompagnò poi alla conquista del regno di Napoli. Ricco e valente cavaliere, volle anche regnare, s'intitolò visconte di Marsiglia e morì in Provenza nel 1278. Il monaco di Montmajour, nella sua canzone, lo chiama « Bonifa[c]y l'outracujat » [2].

Priva, per conseguenza, di ogni valore storico, in essa si può solo documentare quanto si asserisce del sirventese, che Bonifazio compose contro il re d'Inghilterra [3]. È la sua piccola tarda leggenda [4] !

Il nostro trovatore apparteneva ad una famiglia di grandi, la

---

richiesto : « Est-ce que N. D. avait un manuscrit où cette pièce était attribuée à Bonifaci de Castellane ? ou plutôt n'a-t-il pas confondu ? » (*Vies cit.*, p. 326). Tutto sommato, la seconda ipotesi sembra la più giusta.

1. Anche il Millot II, 41 ritiene insussistente la composizione di questo sirventese.

2. La vita di Bonifazio è anche nel ms. 534-535 di Carpentras, che, come è noto, rappresenta una prima redazione delle *Vies* : cfr. p. (61) e p. 85 ; e il suo nome figura inoltre nella « Table d'Aix » che è pure anteriore alle *Vies* : cfr. p. (68) e 169. Nella vita di Carpentras due notizie son rimaste senza ulteriore svolgimento nella redazione delle *Vies* :

a) Dopo la morte di Raimondo Berengario, Bonifazio induceva i Marsigliesi a rivoltarsi contro Beatrice, erede della Provenza. A tal proposito Bonifazio scrive tre *canzoni*, alla fin delle quali s'intitola visconte di Marsiglia ; su di esse Beatrice scrisse di propria mano : *extra muros*. Ma Carlo, che Beatrice aveva sposato, venne contro i Marsigliesi, fece tagliar la testa a Bonifazio e ai suoi seguaci e s'impossessò dei suoi beni (cf. *Vies cit.*, p. 326, dove è avvertito che il Ruffi, *Histoire de Marseille*, p. 129, rifiuta una tale versione) ;

b) Scrisse un *trattato* intitolato : *De la tyrannye des princes*.

Nella « Table d'Aix », il sirventese sulla nobiltà s'intitola propriamente : « Las Rassas viciouzas e vertuosas de Provensa. »

3. È il nostro n° I, *Era, pueis* : cfr. pure *Vies cit.*, pp. 325-6. È noto che fra i processi di fabbricazione del Nostredame era pur quello di prendere nelle poesie gli elementi delle biografie : *Vies cit.*, p. (64). Nell' ed. cit. la vita di Bonifazio è a pp. 84-5.

4. Per quelle fabbricate dagli antichi scrittori di vite e di *razos* cfr. ultimamente Jeanroy, *Les Biographies des troubadours et les razos, leur valeur historique* in *Arch. Rom.*, I (1917), p. 294 sgg.

cui provenienza variamente affermata un tempo (*Hist. littér.*, XIX, 480), si fissa ora con sufficiente sicurezza dal Juigné de Lassigny, che pone a capostipite della casa un Pons-Arbaud, ricordato in un testo del 987 [1]. Alla miglior comprensione di quella balda figura di ardito e appassionato assertore delle libertà nazionali che fu Bonifazio, giova ricordare che fra i gentiluomini di Provenza, che dopo il concilio di Clermont si crociarono, fu anche un Pietro, visconte di Castellana (Papon, II, 194 e Juigné de Lassigny, p. 32) e che il conte Bonifazio III, nel 1188 [2], col pretesto che le sue terre dipendevano dall'impero, si rifiutava di prestare omaggio ad Alfonso I, che però lo costringeva a sottomettersi (Papon, II, 418; *Hist. littér.*, XIX, 481; Juigné de Lassigny, pp. 44-5).

I vecchi scrittori provenzali lo pongono in differenti gradi nella genealogia della sua famiglia, dove il nome di Bonifazio era tradizionale [3]; ma il nostro trovatore fu il sesto del suo nome, e nacque figlio a Bonifazio V di Castellana (1195-1252) dal suo secondo matrimonio con Agnese Spata. Fu signore di Castellana e di Riez e attratto forse dal ricco patrimonio sposò l'8 nov. 1252 Sibilla, signora di Trets e di Tolone, appartenente alla famiglia dei visconti di Marsiglia e vedova di Gilbert

---

1. *Op. cit.*, p. 19. Non tutte le sue filiazioni, a dir vero, son sicure; ma è quanto di meglio si possa avere in proposito. Ad ogni modo, per il nostro scopo, poco importa. Il suo albero genealogico rettifica in parte quello di cui è questione in Cais de Pierlas, *Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes*, p. 22 sgg. Sulla più antica storia di Castellana, cfr. p. 8 sgg.

2. Così è da correggere la data accolta del 1189, come mi avverte il Bourrilly: il giuramento d'omaggio, che si trova nell' archivio dipartimentale delle Bocche del Rodano. B. 293 — ed è stato pubblicato dal Doublet, *Recueil des actes concernant les actes des évêques d'Antibes*, Paris, 1915, pp. 151-2 — è in realtà dell' *ottobre 1188*.

3. I loro giudizi son riportati e in parte discussi in *Hist. litt.*, XIX, 482. Questa incertezza si rispecchia pure in taluni di coloro, che citammo a p. 479 n. 2. Così, figlio di quel Bonifazio, che ebbe guerra con Alfonso I, insieme col Crescimbeni, p. 95, lo fanno il *Millot*, II, 34-5 e il *Milà*, p. 174, i quali due ultimi lo chiamano « Bonifazio III ». Il rimando a Papon II, 270, che si trova in Chabaneau, *Les biographies des troubadours* (estr. dall' *Hist. génér. de Languedoc*, t. X, ed. Privat, p. 135) — ripetuto anche in *Vies cit.* del Nostredame, p. 326 — relativo a notizie riguardanti il nostro trovatore, è errato, parlandosi quivi di un Bonifazio, che, per il tempo in cui visse, non è certamente il nostro.

de Baux. Sibilla, il 14 agosto 1261, testò in favore di Carlo d'Angiò, benché Bonifazio fosse ancora in vita. Ciò prova che fra i due sposi non doveva correre troppo buona intesa, ed avrà anche contribuito a render più acre l'odio di Bonifazio contro l'Angioino [1].

1. Juigné de Lassigny, *op. cit.*, pp. 68-9. Di Sibilla si era già parlato, ma la sua situazione non era chiara: cfr. Salverda de Grave, *Le troub. B. d'Alamanon cit.*, p. 44, n. 2. Dietro la scorta del Juigné de Lassigny, darò qui la genealogia degli ultimi membri che più particolarmente c'interessano della famiglia di Castellana. (Le pagine son quelle dell' opera, dove il Juigné de Lassigny parla del personaggio; le date fra parentesi, quelle degli atti più recenti, dov' egli è indicato). Bonifazio I si colloca fra il 1089 e il 1094 (pp. 35-8).

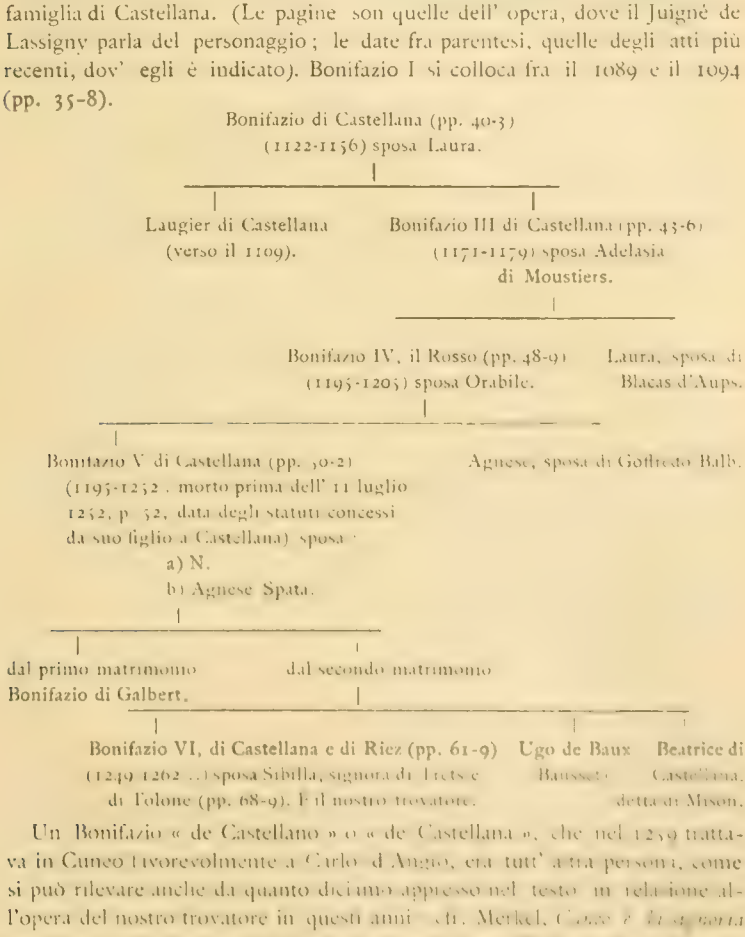

Un Bonifazio « de Castellano » o « de Castellana », che nel 1259 trattava in Cuneo favorevolmente a Carlo d'Angiò, era tutt' altra persona, come si può rilevare anche da quanto diciamo appresso nel testo in relazione all'opera del nostro trovatore in questi anni (cfr. Merkel, *Cuneo e la signoria angioina* in *VII Centenario della fondazione di Cuneo*, Torino, 1890, p. 50 n.

Non saprei dire con sicurezza se noi sentiam parlare di lui per la prima volta il 25 giugno 1236, quando Bonifazio V, suo padre, con l'approvazione del figlio *Bonifazio*, concedeva il permesso di pascolo sulle sue terre ai religiosi di Montrieux [1]. Più facilmente si tratterà del suo fratello maggiore Bonifazio di Galbert. Ma del nostro trovatore si ha notizia certa il 22 sett. 1244, allorché fu stabilito un accordo fra Bonifazio V e Bernardo, priore di Villecrose, relativamente ai loro diritti rispettivi su Villecrose. Bonifazio V allora s'impegnava di fare approvare tale accordo anche ai suoi figli Bonifazio di Riez e Bonifazio di Galbert [2].

Una volta ancora lo ritroviamo prima che divenisse signore indipendente del suo feudo, il 13 giugno 1249. In quel giorno, Carlo d'Angiò donava il castello della Verdière al surricordato Bonifazio V, a condizione però che egli non lo cedesse a suo figlio, il nostro trovatore, né al fratello di lui, Bonifazio di Galbert, senza esserne autorizzato da Romeo di Villanova [3]. Il che dimostra chiaramente che fin da quel tempo Bonifazio non era in odore di santità presso il potente Angioino.

Successo nei diritti al padre, subito dopo la sua morte, l'11 luglio 1252, emanava una carta di affrancamento agli abitanti di Castellana, con cui venivano concessi loro alcuni diritti civili ed erano liberati da non poche servitù onerose. Senza dubbio piace vederlo aprire la sua signoria con tale un atto magnanimo e generoso; e se anche si decise ad esso per motivi d'interesse personale politico — alludo alla crescente fortuna di Carlo — gli va data lode, ad ogni modo, perché « il eut au moins le mérite de juger de l'esprit de son temps et de s'y conformer » [4]. Lo stesso giorno, in compagnia di suo fratello Bausset (senza dubbio Hugues de Baux) confermava lo scambio

---

1. Juigné de Lassigny, pp. 50-1.

2. *Ib.*, p. 51.

3. Juigné de Lassigny, p. 61 e Sternfeld, *op. cit.*, p. 164 n. 5. Non può dirsi pertanto (Sternfeld, p. 163) che, quando Carlo divenne signore di Provenza, trovò il nostro Bonifazio potente signore di Castellana.

4. *Hist. littér.*, XIX, 483. Cfr. pure Papon II, 419 (quivi, pp. lxxxvii-xc (*Preuves*), è anche riportata per intero la carta) e Juigné de Lassigny, *op. cit.*, pp. 61-2.

che il loro padre aveva fatto del castello di Castellana inferiore contro quello di Majastre [1].

Il 26 dello stesso mese è con suo fratello Galberto testimonio nella transizione fatta fra Carlo d'Angiò e i Marsigliesi [2]; ma la sua presenza in quest' atto non significa ch'egli fosse allora del tutto nelle migliori relazioni con gli Angioini. — L'8 ottobre sempre dello stesso anno 1252, insieme con la sua donna Sibilla, confermava i privilegi di Tolone [3].

Intorno a questo tempo si aggira pure il più antico dei suoi sirventesi: *Era, pueis* (no. I). Alcune circostanze, in fatti, lo fanno risalire al periodo di tempo; 13 dic. 1250 — 21 maggio 1254; e, probabilmente, dovrebbe essere di poco posteriore alla prima metà del 1252 [4]. In esso son già manifeste le ten-

---

1. Juigné de Lassigny, *op. cit.*, p. 62.

2. Sternfeld, *op. cit.*, p. 284; Juigné de Lassigny, *op. cit.*, p. 63.

3. Archivio di Tolone, Libro Rosso, f. 8 sgg.; Juigné de Lassigny, *op. cit.*, p. 63.

4. Cfr. n. al v. 30. È, con un po' più di determinazione, il periodo fissato già dall' Appel, *Provenzalische Inedita*, Leipzig, 1892, pp. 82 e 348, e accolto anche dal Bertoni, *I trovatori d'Italia*, Modena, 1915, p. 27 e n. 1. Al Milà il contenuto delle strofe III e IV consiglia di porlo « sin dudi antes de la guerra de 1241 », *op. cit.*, p. 174. Perché?

Il Salverda de Grave, *Le troubadour Bertran d'Alamanon* cit., pp. 59-60, esaminando questo sirventese, per quanto riguarda la vacanza dell' impero in relazione ad altri accenni consimili, gli assegna la data del 1259, che è da scartare. *a*) A proposito del v. 18, dov' è contenuto l'accenno all' infelice crociata di Luigi IX, si domanda: « comment Boniface aurait-il, en 1250, pu parler comme il l'a fait de la croisade qui ne faisait que commencer? » Ma confronta in contrario la nostra nota relativa allo stesso v. 18. *b*) Enrico III d'Inghilterra (vv. 15-7), nel 1259, rinunzia a parte del suo territorio francese. Ma « muto » sta proprio fino a quando non « parla », rinunziando esplicitamente: cfr. la nostra n. al v. 15. *c*) La debolezza del re d'Aragona, v. 22 sgg., anzi che dal « traité conclu en 1258 », è ampiamente giustificata da altri fatti precedenti a quell' anno: cfr. la nostra n. al v. 22. *d*) Quanto, in fine, valga l'affermazione che « à l'époque du sirventes » — 1259, dunque — Bonifazio sia ancora fedele a Carlo, cfr. appresso nel testo.

Il De Lollis, *Vita e poesie di Sordello di Goito*, Halle, 1896 (*Rom. Bibl.*, XI), p. 57 n. 4, in considerazione della str. VI, ove « il trovatore chiama Carlo benevolmente « *son* seinhor » e ne loda l'amore alle armi », incline-

denze politiche del fiero castellano, che lo portarono a combattere la chieresia e il partito clericale. Però il non essersi ancora mostrato nemico dichiarato di Carlo d'Angiò gli fa risparmiare la sua persona. Vero è che la lode è temperata con quell'accenno al « cattivo consiglio » in cui si fida, sul quale cfr. n. al v. 36.

Si ritrova poi il 16 luglio 1255 in una sentenza arbitrale resa da Raimondo, vescovo di Senez, per certi rispettivi diritti che Bonifazio e Pietro, priore di S. Giuliano del Verdon, che agiva a nome dell' abbazia di Lérins, vantavano su S. Giuliano (Juigné de Lassigny, p. 63). Il 25 marzo 1256 fa allo stesso priore di S. Giuliano una cessione di beni, posti in Castillon (*ibid.*).

È in questo stesso anno che egli prende apertamente le armi contro Carlo d'Angiò: da allora, se pur vi ebbe qualche momento di sosta, essa fu apprente o forzata, ché Bonifazio non trascurò mai occasione di dimostrarsene il più fiero avversario. Il 6 novembre dunque del 1256, Carlo componeva i vari dissidi avuti con la suocera Beatrice, vedova di Raimondo Berengario. Il trattato rivela come le cose avessero assunto notevoli proporzioni, essendovi stati anche saccheggi e lotte furibonde. Ora, fra i nobili schierati dalla parte della Contessa è pure il nostro trovatore [1].

Nel dicembre dello stesso 1256 egli figura fra i testimoni in un trattato, per cui aveva offerto la mediazione l'ambizioso Alfonso di Castiglia, fra Marsiglia e Barral del Balzo, il quale voleva far valere certi suoi vecchi diritti sulla città. Barral del Balzo si era già da tempo sottomesso a Carlo [2]; Bonifazio, per tanto, si schierava così con quella parte di cittadini che furono avversi alla dominazione del Conte e la cui opera doveva portare prima alla sollevazione del 1257 e in seguito a quella più violenta del 1262 [3].

Che egli però abbia partecipato alla sollevazione, che scoppiò

---

rebbe ad assegnargli la data 1257-1262. Ma non può dirsi che la strofe in parola sia « tutta d'elogio » — cfr. la nota al v. 36 — né inoltre risponde a verità (p. 57) che di Luigi IX si taccia affatto : cfr. n. al v. 18.

1. Sternfeld, *Karl von Anjou cit.*, p. 119; Juigné de Lassigny, p. 64.

2. Sternfeld, *op. cit.*, p. 78.

3. *Ib.*, p. 125 e n. 3.

sul principio del 1257 e fu rapidamente repressa [1], anche noi con lo Sternfeld, riteniamo senz' altro da escludere. Certo, egli non può aver veduto che con piacere un tale movimento; ma ogni dubbio circa la sua parte attiva dovrebbe esulare, quando noi troviamo Bonifazio come testimone di Carlo in due documenti dell' agosto e del settembre di questo stesso anno [2]. Un così rapido mutamento, in tanto breve volger di tempo, non sembra possibile, sopratutto in un carattere quale è quello del nostro trovatore [3]; e Carlo d'Angiò inoltre, ben conoscendone l'animo, avrebbe evitato da quell' accorto politico che era di ammetterlo a così breve scadenza fra gli assertori della sua volontà. La presenza di Bonifazio in questi due atti, se mai, può essere rilevata come indizio della politica angioina, che, oltre delle armi, approfittava accortamente di tutti gli altri mezzi pacifici per meglio rafforzarsi e vincere gli oppositori. Ma non so quanto contribuisse ad ammansire il fiero feudatario, che vedeva Carlo, allora in San Rémy, fortunato per gli importanti e favorevoli trattati conclusi con varie città e signori e circondato, oltre che dai suoi consiglieri e intendenti, dai rappresentanti dell' alto clero e di tutta la nobiltà provenzale — sembra che nessuno potesse sottrarsi alla sua potenza — aver raggiunto un così splendido resultato [4]. E avrà fatto di necessità virtù; ma nell' anima deve aver concepito più cupo il rancore e più possenti gli si devono essere risvegliati nel cuore la bramosia di vendetta e il desiderio di libertà [5].

---

1. Il trattato di pace fu letto nel parlamento di Marsiglia, alla presenza di Carlo stesso e della contessa Beatrice, il 6 giugno: Sternfeld, *op. cit.*, pp. 132-3. È della stessa opinione anche il Juigné, *op. cit.*, p. 65.

2. Sternfeld, *op. cit.*, p. 131 e n. 1. Il Juigné de Lassigny, p. 65 ricorda il solo documento dell' agosto.

3. Diversamente la pensa, ma a torto (cfr. appresso), il Merkel, *L'opinione cit.*, p. 313, n. 2.

4. Sternfeld, *op. cit.*, pp. 141-2.

5. Guglielmo di Nangis, nella vita di Luigi IX (*M. G. H.*, 20, 682), fa erroneamente tutta una cosa della sollevazione del 1257 e del 1262; Primate invece (*M. G. H.*, 26, 642) parla diffusamente della sollevazione del 1257, accenna però solo a punizioni in genere inflitte da Carlo. Lo Sternfeld, *op. cit.*, p. 131 e n. 1, mostra a tal proposito come l'editore abbia avuto torto di credere a quanto il Nostradamus, *L'histoire et chronique de Provence*, Ver-

Del 21 giugno 1258 è una sentenza arbitrale riguardante certe disposizioni testamentarie di sua madre Agnese Spata. Il Juigné de Lassigny osserva : « Boniface apparaît vivant paisiblement sur ses terres » (*op. cit.*, p. 66).

Poco dopo però quei suoi sentimenti antifrancesi erompono nel sirventese no. II *Gerra e trebailh*, che è stato scritto subito appresso la tregua conclusa fra Carlo d'Angiò da un lato e alcune città del Piemonte, a capo delle quali era il comune d'Asti, dall' altro, nel luglio del 1260, come fa fede l'accenno ad essa come cosa recente (« Quelli d'Asti *accettano* tregua e pace ») : cfr. nota relativa al v. 22 [1]. Con che anima non v'invoca la guerra, quale compassione gli fanno i Provenzali proni dinanzi alla volontà del Conte, il quale comincia anche a prender piede in Italia e vi sottomette città! Che cosa non farebbe egli per dar loro man forte?

Già ho ricordato la sollevazione marsigliese del 1262. Marsiglia era, realmente, una città, dove il partito nazionale era molto potente : anche una prima volta, nel 1252, aveva tentato indarno di ribellarsi [2]. Ora voleva impadronirsi dei vicari di

---

vins, 1614, p. 222, riferisce in relazione alla parte presa da Bonifazio nella sollevazione del 1257, che sarebbe stato poi condannato a morte. Tale fine ritorna anche in Millot, II, 40 (decapitato) e in Fauriel, II, 213 (fatto appiccare), che però non specificano date. Il Diez, *Leben u. Werke cit.*, pp. 463-6, nega la decapitazione (ammessa anche in *Art de vérifier les dates*, X, 410, cui si richiama), perché ci son conservate poesie che si riferiscono a tempo posteriore : nello stesso modo si esprime anche il Milá, p. 175, senza però accennare a date. Il Papon, II, 337, sull' autorità del Joinville (ed. del 1761, p. 244), ammette esilio e confisca ; così anche l'*Hist. litt.*, XIX, 481-2, ma con rapido ritorno. Per il Merkel, *L'opinione cit.*, p. 312, « non fu ucciso, né esiliato », ma « ritirato nei suoi beni, si trovò in gran distretta » e si apprestò a combattere di nuovo Carlo.

1. Il Merkel, *L'opinione cit.*, p. 313 e n. 1, lo riporta al 1262 (al Merkel rimanda anche il De Lollis, *Vita e poesie di Sordello cit.*, p. 57, n. 1), data che la nostra illustrazione storica esclude affatto. La sua conclusione, in ispecial modo : « esso [il sirventese] mostra che il poeta oramai non aveva più alcuna speranza né nei suoi mezzi, né in quelli della Provvidenza e rivolgeva lo sguardo lontano all' Italia ; quindi esso si accorda benissimo colle condizioni, in cui Bonifazio si trovò nel 1262 » ; è nella più evidente contradizione con quanto sappiamo essere avvenuto in quell' anno di Bonifazio : cfr. appresso nel testo e nelle note al sirventese no. III *Si tot no m'es*.

2. Sternfeld, *op. cit.*, p. 79 e cfr. p. 487 n. 5.

Carlo e dei suoi impiegati, usurparne i diritti e le entrate : la ribellione era guidata da Bonifazio di Castellana insieme con Ugo del Balzo, figlio di Bertrando. Carlo, avuto sentore della cosa, subito al principio dell' anno — forte dell' aiuto dei grandi francesi — si preparò alla riscossa : anche Barral del Balzo gli era favorevole e la chiesa l'aiutava, scagliando l'interdetto contro la città ribelle.

Prima però di muovere su Marsiglia e di sottometterla, verso la metà dell' anno, attaccò Castellana e la prese : Bonifazio riuscì a stento a fuggire, a quanto pare, per un passaggio sotterraneo. In tal guisa, un tanto signore doveva andare in esilio, vinto dagli odiati Francesi e privato dei suoi beni, rispecchiando nella sua sorte l'immutabile destino della patria [1].

Con questo avvenimento si ricollega pure l'ultimo dei suoi sirventesi, no. III, *Si tot no m'es*, dove trabocca feroce l'odio contro Carlo e i suoi degni intendenti. Che esso sia stato scritto prima dell' esilio, lo affermano sopratutto i vv. 20-1, nei quali il trovatore si richiama esplicitamente alle forti case, che ha ancora, e alle sue genti fedeli. Che debba, per contro, essere stato composto proprio in questo torno di tempo, lo dice chiaramente l'accenno ai traditori marsigliesi, su cui cfr. n. ai vv. 17 sgg. [2].

---

1. Sternfeld, p. 170. A p. 213 n. 2 ha poi occasione di ricordare come erroneamente il Blancard (*Page inédite*, *Bibl. de l'Ec. des ch.*, 1869), nel 1264, fa sempre signore di Castellana il nostro trovatore. Per questa sollevazione di Marsiglia cfr. Sternfeld, *op. cit.*, p. 162 sgg. Il Juiguè de Lassigny, *op. cit.*, pp. 66-7, farebbe prima sollevar Marsiglia, poi cader Castellana ; ma la sua versione è meno conforme a verità.

2. Il Diez, *Leben u. Werke cit.*, p. 363, lo riporterebbe alla sollevazione del 1257 : i Marsigliesi, che si sottomisero a Carlo, sarebbero i traditori. Il Merkel, *L'opinione cit.*, p. 313 n. 2, formulando più d'un' ipotesi speciosa, attribuisce il sirventese al 1259, perché gli è parso « che esso accenni, sebbene oscuramente, alla parte presa da Bonifazio di Castellana ad una delle rivolte di Marsiglia contro Carlo d'Angio ». E la rivolta sarebbe quella del 1257 ; e il sirventese sarebbe un' eco, che risuonerebbe — perché ? — dopo due anni!

Ma Bonifazio, come s'è veduto, non prese parte alla sollevazione del 1257 !

Più si accosta al vero il Salverda de Grave, *La troub. B. d'Alamanon cit.*, p. 42, quando afferma che il tono che regna in questo sirventese fa di già presentire la rivolta del 1262, sopratutto per i vv. 20-1. Se poi esso si para-

Dopo questa fuga, poco ci è noto di lui. Sappiamo solo che, attraverso Montpellier, si era rifugiato nel territorio dell' infante Giacomo d'Aragona, favorevole ai ribelli; che nell' accordo concluso il 31 ottobre 1262, in Maguelonne, fra Carlo e Giacomo d'Aragona, relativo al ritorno in patria di certi fuggiaschi marsigliesi, egli ed Ugo del Balzo e le loro famiglie furono esclusi da tale benefizio, né poterono riavere i loro beni; che tale divieto fu ripetuto pure nel trattato di pace stipulato, sul principio di novembre dello stesso 1262, fra Carlo e la vinta Marsiglia [1].

Nella terra di esilio, con l'odio di Carlo che gli fu sempre avverso nelle varie sue « leggi », con sorte in questo simile ad altri poeti e ad altri signori di questa parte delle Alpi, avrà Bonifazio continuato ancora a sfogar l'animo suo bollente d'ira e di cruccio e a sospirar con passione la terra lontana, negli ardenti sirventesi? Nessuna risposta si può dare in proposito; ché se anche così fu — e nulla vieta di crederlo — il tempo ci invidiò ogni memoria [2].

Quanto a lungo viss' egli ancora? Nessun documento ce lo dice, ed è superfluo abbandonarci a speciose congetture [3]. Soltanto ci contenteremo di rilevare che la sua produzione si svolge dalla metà circa del secolo ai primi anni della settima decade.

---

gona coi vv. 21 sgg. del sirventese di Bertran, *De la ssal* (no. VII), si sarà più disposti ad assegnare al nostro una data avvicinata a quello del d'Alamanon, che è del 1259.

1. Sternfeld, *op. cit.*, pp. 171-2.

2. Ricorderò che nei paesi della corona d'Aragona, favoriti dalla natura, dai costumi nazionali e dal governo di Giacomo I, anche altri, e dai più diversi luoghi, vennero a cercare « l'espérance d'un brillant avenir ou l'oubli d'un passé malheureux » (De Tourtoulon, *Jacme Ier le conquérant roi d'Aragon*, Montpellier, 1867, II, 475).

3. Così fa il Juigné de Lassigny, p. 67, quando dice ch' egli morì poco appresso gli avvenimenti del 1262. La data del 1278 riferita dal Nostredame; cfr. addietro p. 481; e accettata anche da qualche antico storico della Provenza (è pure in Féraud, *Histoire des départements des Basses-Alpes*, p. 499 *cit.* dallo Sternfeld, *op. cit.*, p. 170 n. 2), non ha alcuna verisimiglianza: cfr. *Hist. litt.*, XIX, 482. Quella dell' *Hist. litt.*, XIX, 482 « mort vers 1258 ou 1260 », per quanto presentata con tutte le cautele, è da metter da parte. L'*Histoire litt.*, XIX, 482 ha poi fatto giustizia di quegli scrittori pro-

Anche la data di nascita ci è ignota; ma l'affrancamento del 1252, che ci appare come frutto non più di una prima giovinezza, ci autorizza a porla, senza tema di andar molto errati, intorno al 1220.

*
* *

Nelle breve opera sua Bonifazio mantiene costantemente l'animo dentro gli affetti politici e nelle inevitabili contese dei popoli. Tre componimenti; tre sirventesi. Tal genere, è vero, fu caro specialmente ai trovatori della decadenza [1]; ma egli, coltivandolo, non deve avere indulto soltanto a un andazzo del tempo. D'amore, almeno in ciò che ci resta, non tratta esplicitamente; il ricordo però della donna amata chiude, e talvolta in modo davvero molto realistico, ciascuno dei tre sirventesi: I, 50-1; II, 40-1; III, 39-44 [2]. Il che è un elemento della sua poesia da non dovere essere trascurato.

Bonifazio si mostra supremamente amante e della guerra di per se stessa e, con le molte gradite sorprese, di tutto quanto glie la ricorda: I, 43-9; II, 1-6; per contro, tutto quanto lo richiama alla vita d'amministrazione gli ripugna: I, 45; II, 7-10. Contro quanti non dimostrino caraggio ed ardimento, è

---

venzali, che, sull' autorità del Nostredame — confutato per questo anche dal Millot, II, 41 — ritennero che Bonifazio avesse accompagnato in Italia Carlo d'Angiò (tale notizia, fra noi, riporta pure il Gravina, *Della Ragion Poetica*, l. 2º, cap. 7): cfr. pure Juigné de Lassigny, p. 67.

1. P. Meyer, *Les derniers troubadours de la Provence*, Paris, 1871 (*Bibl. de l'École des chartes*, voll. XXX-XXXI), p. 247: cfr. moltre, ultimamente, Bosdorff, *Bernard von Rouvenac*, Erlangen, 1907 (*Rom. Forsch.*, XXII, 761-827), p. 764 sgg.

2. Sarà forse superfluo l'avvertire che tale ricordo non è sufficiente a far considerare questi componimenti come « canzoni-sirventesi » o « chans mesclatz », su cui v. Diez, *Die Poesie* cit., p. 98; Restori, *Letteratura provenzale*, Milano, 1891, p. 54; Stimming, *Provenz. Litteratur*, p. 24 (in *Grundriss* del Gröber, II, 2, 1 sgg.) Il Papon, II, 418 sarebbe disposto a credere al Nostredame circa a « des très-belles chansons d'amour pour une demoiselle de la maison de Foz », che però non son giunte fino a noi. In tutti e tre i sirventesi è pure ricordato il giullare, a cui affida il canto. Per quanto sia sempre lo stesso, è chiamato « Mauret » in I, 50 — il sirventese è inviato insieme anche a Sordello: cfr. v. 52, — « Mauri », in II, 39 e III, 43.

implacabile : I, 5 sgg. ; su quei concittadini poi, che meno lo dovevano e più furon deboli, scaglia senz' altro la terribile maledizione di Dio : III, 17 sgg.

In politica è avversario deciso di Carlo d'Angiò [1], contro il quale sa pure adoperare la più fine e squisita ironia : III, 29-32. Anche nei primi tempi della sua signoria provenzale, quando Bonifazio non l'ha ancora apertamente rotta con lui, la lode è temperata : I, 37. E contro di lui è rivolto quasi per intero il sirv. *Gerra e trebailh*, sia per le aspre parole indirizzate ai Provenzali, che gli si sottomettono supinamente v. 15 sgg. — cfr. anche III, 4 — sia nella dolorosa costatazione dei suoi primi successi italiani v. 22 sgg. e nella decisa affermazione dei suoi propositi di aiuto ai vinti ad ogni costo, vv. 36-8, che non disconviene per niente alla grandezza della sua anima e alla nobiltà dei suoi natali, che anzi l'una e l'altra illumina maravigliosa-

1. È l'elemento della sua poesia, che è stato con predilezione rilevato e più o meno analizzato : cfr. Papon, II, 420 ; Diez, *Leben u. Werke cit.*, p. 462 ; *Hist. littér.*, XIX, 482 ; Fauriel, II, 210 ; Milà, pp. 42 e 175 ; Merkel, *L'opinione cit.*, p. 311. Qui è opportuno ricordare anche quanto di Bonifazio (dal Nostredame, *Vies cit.*, p. 334, identificato invece per Bonifazio VIII, papa !) dice Bertran d'Alamanon, *De la ssal*, ed. cit., no. VII, vv. 21-4 :

En Bonifaci a ric cor
E non es ges cassatz el cor,
Qu'el don' als seus e los garda de mal ;
Per que li son trastuit bon e lial.

In una comunicazione privata, il Bourrilly mi dice in proposito : « Il me semble que les Castellane, ayant été dévoués à Raimond-Béranger V, ont été entraînés à agir contre Charles d'Anjou par la veuve de Raimond-Béranger V, Béatrix de Savoie, et le tempérament batailleur, l'esprit d'indépendance féodale auront fait le reste »

Dopo la nostra esposizione, non può incontrare incondizionato favore il giudizio che sulla sua opera politica dà il Brun, *Sur les troub. bas-alpins cit.*, p. 22 : « Il semble bien que Boniface, en bon provençal, fut déjà un politicien, je veux dire quelqu'un qui tient la politique pour un jeu profitable. Il fit d'abord sa cour au nouveau comte, puis se retourna contre lui ; il provoqua une révolte des Marseillais, leur chercha des alliés parmi ses vassaux, se mit à leur tête, mais échoua. » Anche è inesatta l'altra affermazione : « A vrai dire, il y a bien contradiction entre les variations politiques de Boniface et l'intransigeance véhémente qu'expriment ses poésies. Que penser alors de sa sincérité ? » (*ib.*, p. 25 n. 1).

mente di più fulgida luce. E altrove son pronunziate parole che bruciano ed espressi fieri propositi di lotta contro i suoi intendenti, insaziabili e inumani amministratori di troppo severa giustizia : III, 5 sgg. e 33 sgg. [1].

È naturale che la posizione presa verso l'Angioino lo porti a combattere anche la chieresia e la politica clericale : I, 29 sgg.; II, 11-4. Luigi IX di Francia, pure nell' espressione I, 18, è ricordato con disprezzo; e coloro che per qualsiasi motivo non fanno a tale politica la desiderata opposizione, sentono profonde le punture dolorose del suo odio, che prorompe in mordente ironia e in violenta invettiva. Così per Enrico III d'Inghilterra, I, 15 sgg. e per Giacomo I d'Aragona, I, 22 sgg. [2].

Si direbbe quasi che, a volte, egli assuma atteggiamenti di magnanimi spiriti Danteschi.

Se non che, sembra che non sia possibile esimersi qui da un altro raffronto. Si faccia pure la debita differenza per quanto concerne la qualità e la quantità, se si vuole, della produzione poetica ; è innegabile però che Bonifazio ha alcuni notevoli punti di contatto con Bertran de Born [3]. Forse egli stesso sentì quest' affinità, quando nel sirv. *Era, pueis* subì l'influsso diretto del magnifico canto di guerra *Be·m platz lo gais temps de pasco* dell' antico trovatore [4].

Come Bertran de Born, egli possiede una signoria importante, grazie alla quale può prendere parte molto attiva negli avveni-

---

1. Da questo e da quanto diciamo anche poco prima nel testo risulta, per conseguenza, del tutto privo di fondamento il giudizio del Papon, II, 418-5 circa i migliori rapporti di Bonifazio con Carlo d'Angio

2. A. Jeanroy, *Les troubadours en Espagne* (in *Annales du Midi*, XXVII), p. 15 sgg. dell' estr. ha dimostrato, contrariamente a quanto si affermava, che questo re era tutt' altro che un protettore di trovatori.

3. Una tale parentela spirituale fu notata anche per Bernard di Rouvenac, che è contemporaneo del nostro : cf. Bosdorff, *op. cit.*, p. 789.

4. Cfr. raffronti ai vv. 20, 39-40, 44. I due sirventesi si accordano anche nella mossa iniziale, per quanto Bertran sia spinto a cantare dal « gais temps de pascor » e Bonifazio dall' « yverns ». Sull' attribuzione poi di *Be·m platz* a Bertran de Born ora non deve cadere più alcun dubbio : cfr. Clédat, *Du rôle historique de Bertrand de Born*, Paris, 1879 (*Bibl. de l'école prat. d'Athènes et de Rome*, VII), p. 89 sgg. ; Stimming, *Bertran de Born, sein Leben und seine Werke*, Halle, 1879, pp. 47-8 ; Thomas, *Poésies complètes de Bertran de Born*, Toulouse, 1888 (*Bibl. méri.*, 1ª serie, I), p. 133.

menti del suo tempo [1]. La passione per i combattimenti, che domina nei versi del nostro, domina pure — e in qual misura! — nei versi del signore d'Autafort, né, come in lui, glie la diminuisce per niente l'amore [2]. Quello, ancora, che fu scritto di Bertran : « Il ne se lançait jamais dans une aventure sans avoir dirigé contre ses adversaires les plus violentes invectives et secoué l'indolence de ses alliés par un de ces vigoureux *sirventés* » [3], potrebbe ripetersi quasi letteralmente di Bonifazio. A lui, spogliata dei particolari contingenti al tempo e alle relazioni proprie ai due trovatori, conviene in fine perfettamente quella redazione dell' antica breve vita di Bertran, che vien citata col no. I, nella quale sono in prevalenza prese in considerazione le peculiari qualità del suo spirito [4].

Bonifazio, pure ingannandosi sui suoi mezzi di resistenza [5], aveva sopratutto amato la patria, e il suo canto per lei, consacrando il pregio dell' ardimento, aveva saputo trovar voci forse le più potenti di violenza e di passione. Ben a ragione per tanto fu detto l'« ultimo difensore coi versi e con le armi della nazionalità catalano-provenzale contro la preponderanza francese » [6].

---

1. Clédat, *op. cit.*, p. 1.

2. *Ib.*, pp. 98-9 e 104.

3. *Ib.*, p. 1.

4. Vedila in Chabaneau, *Les Biographies cit.*, p. 16 e in Stimming, *Bertran de Born* cit., p. 51. « Totz temps ac guerra ab totz los sieus vezis... Bos chavaliers fo e bos guerriers e bos domneiaire e bos trobaire e savis e be parlans e saup tractar mals e bes... » Quello che quivi è detto a proposito dell'opera sua concernente le relazioni fra il re di Francia e il re d'Inghilterra, può ripetersi tal quale in rapporto alle relazioni corse in Provenza fra il partito nazionale, cui pur egli apparteneva, e Carlo d'Angiò : « Es'ilh avian patz ni tregua, ades si penava e·s perchassava ab sos sirventes de desfar la patz e de mostrar com chascus era desonratz en la patz ; e si n'ac de grans bes e de grans mals de so qu'el mesclet mal entre lor. »

5. *Hist. litt.*, XIX, 486.

6. Milá, *op. cit.*, p. 42. — Il Fabre, ultimamente, troverebbe traccia della simpatia, che deve aver legato Bonifazio con Peire Cardinal nell' imitazione che il nostro trovatore avrebbe fatto nel sirv. *Si tot* (no. III) del componimento *Si tots temps*, che, è secondo lui, del Cardinal (cfr. *Un poème inédit de Peire Cardinal* in *Arch. Rom.*, III, 40-1). Ma l'attribuzione di *Si tots temps* al Cardinal è tutt' altro che sicura (*Arch. Rom.*, III, 42) : e l'imitazione di esso

I

Gr., 102, 1. — Ms. *M*, 245 r° (*Bonifaci de Castellana*) : Mahn, *Ged.*, no. 1612. — Raynouard, *Choix*, V, 108 (solo, e parzialmente, le strofe III-IV); Mahn, *Werke*, 3, 137-8 (solo, e parzialmente, le strofe III-IV); Chabaneau, *R. l. r.* 32, 560; Appel, *Prov. Inedita*, p. 82.

I Era, pueis yverns es e·l fil
qe d'aiga·s glason mais de mil,
ai cor de far un sirventes.
E s'ieu i met negun mot vil,
no me·n çhal, qar dels malapres 5
baros qu'ieu trueb ples de nofes
chantarai, qe Dieus los acor!

II D'els e de lur façh hai malcor,
qar eilh non han valor ni cor,
e trueb los vas prez trop estrils. 10
Mal resenblan al pro n'Ector!
Per que·n volgra ausir sos qils,
q'om lur tolges entro als fils
ço pauc qe lur es remansut.

III Lo rei engles cug q' a·l sanglut, 15
qar tan lo ve hom estar mut
de demandar sas eretatz.

I. — Ora, poiche è inverno e i fili d'acqua che gelano (= i ghiaccioli) [son] più di mille, ho desiderio di fare un sirventese. E s'io vi adopero alcuna parola vile, non me ne importa, perché cantero degli scortesi baroni, ch'io trovo pieni di slealtà, che Dio li uccida!

II. — Io ho rabbia per essi e per il loro agire, perché non hanno valore né coraggio, e per riguardo al pregio li trovo troppo restii. Male somigliano al prode Ettore! Perché io vorrei udire i loro gridi acuti, che si togliesse loro fino ai figli quel poco che è loro rimasto.

III. — Il re inglese credo che abbia il singhiozzo, tanto lo vedo star muto nel domandare le sue eredità. E mentre quest' altro ha tanto perduto, dovrebbe egli condurre da ogni parte corridori e cavalli armati per ricuperare i propri possedimenti.

per parte di Bonifazio, che avrebbe scritto il sirventese nel 1250-1252, riducendosi all' incontro di tre parole (*braya*, ma in senso diverso, *veraya* e *cossiros*), sfugge, a parer nostro, interamente, anche lo schema metrico è comune ad altri.

E mentr' est autr' ha·n tan perdut,
degra si menar daus totz latz
coredors e cavals armatz 20
tro cobres sas possessios.

IV E·l flacs reis cui es Aragos
fa tot l'an plachz, aman gasos;
e fora· ilh plus bel, so m'es vis,
qe demandes am sos baros 25
son paire, q'era pros e fis,
qi fon mortz entre sos vesis,
tro fos dos tantz aqitiat.

V E li fals clerge renegat
cuidan deseretar Colrat 30
per donar a lor bastardos.
E tenon l'emperi vacat
ab las lur malvaisas lesos,
don cuian reinhar entre nos;
mas San Peir han trop irascut. 35

VI De mon seinhor, si Dieus m'ajut,
se no creses conseilh menut,
sai q'el fora adrechz e bos,
e plagran li brant e escut,
elm e ausberg e garnisos. 40
E fora ben dreitz e rasos,
q' enaissi·s tainh d'enamorat.

VII Arbalestier be aresat
e cavalier, qan van rengat,
mi plason trop mais qe libel. 45

IV. — E il flaccido re d'Aragona fa tutto l'anno processi, amando i chiacchieroni; e gli sarebbe più bello, penso, che domandasse conto ai suoi baroni di suo padre, che era prode e leale, il quale fu ucciso fra i suoi vicini, finché fosse due tanti soddisfatto (= finché avesse larga soddisfazione).

V. — E i falsi chierici rinnegati pensano diseredare Corrado per donare ai loro bastardi. E tengono l'impero vacante con le loro malvage lezioni, onde credono di regnar fra noi; ma troppo hanno irritato San Pietro.

VI. — Del mio signore, così Dio mi aiuti, se non si fidasse di cattivo consiglio, so ch' egli sarebbe giusto e buono, e gli piacerebbero le spade e gli scudi, elmi ed usberghi ed armature. E sarebbe ben giustizia e ragione, ché così avviene di perfetto cavaliere (di amare, cioè, spade, scudi ecc.).

VII. — Balestrieri bene equipaggiati e cavalieri, che vanno allineati, mi

E ia no·m trobares lasat
q'ieu non fas' asaut e cenbel
e non abraz sout son mantel
donna ab gras cors e delgat.

VIII Mauret, una'm det son anel, 50
de q'ie·us trobei trop airat.

IX Tramet a vos e en Sordell
mon sirventes, q'ei acabat. 53

piacciono troppo piu che atti legali. E non mi troverei già stanco ch'io non facessi assalti e imboscate e non abbracciassi sotto il suo mantello donna dal corpo grasso e delicato.

VIII. — Mauretto, una mi dette il suo anello, per che io vi trovai troppo adirato.

IX. — Mando a voi e al signor Sordello il mio sirventese, che ho finito.

Coblas capcaudadas (*Levs*, I, 236), a_8 a_8 b_8 a_8 b_8 b_8 c_8; 2 tornate : b_8 c_8. Cfr. Maus, *Peire Cardenals Strophenbau in seinem Verhältniss zu dem anderer Trobadors*, Marburg, 1884, p. 100, n. 112. L'Appel, *Prov. Inedita*, p. 82 n., rilevando che la forma metrica è quella di G. de Cabestanh 3 e Bonifazio Calvo 17 (Peire d'Auvergne 16 è in settenari, all' infuori dell' ultimo verso d'ogni strofa, che ha sempre la stessa rima : cfr. Zenker, *Die Lieder Peire von Auvergne* (*Rom. Forsch.*, XII, 1900), pp. 782 e 867), ritiene che il nostro sirventese derivi direttamente dal Cabestanh. A più forte ragione poi, dopo quanto abbiamo detto sulla datazione del componimento ; cfr. p. 485 ; ammetteremo con lui che il Calvo, il cui componimento risale al 1254 (*Zeit.*, VII, 225 ; secondo il Pelaez però — il che non è una difficoltà — può assegnarsi « agli ultimi mesi del 1253 » : *Vita e poesie di B. Calvo, trovatore genovese* in *Giorn. st.*, XXVIII-XXIX, p. 12 dell' estr.), nella scelta della forma probabilmente debba aver sentito l'efficacia del nostro, anzi che del Cabestanh. Riguardo alla rima la *cobla e desguizada* (*Levs*, I, 250). La rima in *-at* della str. III, dove è regolare, si ripete all' ultimo verso della str. V e, quindi, al 1, 2 e 4 della VI. La rima in *-os* della str. IV, dove è pure regolare, si ripete poi al 3, 5 e 6 delle str. V e VI. La rima in *-at* dell' ultimo verso della str. IV, si ripete all' ultimo della VI, quindi al suo posto nella VII, dove è inoltre all'ultimo verso. Le due tornate si modellano regolarmente. Una simile virtuosità, nei trovatori, fu già segnalata dal Bartsch, *Die Reimkunst der Troubadours* (*Jahrb. f. rom. u. engl. Liter.*, I), pp. 182-6, dove però il nostro caso non trova corrispondenza esatta.

Traduzioni. — Papon, II, 420 (parziale e con parafrasi); Millot, II, 38-9 (sunto con spunti di traduzione); Galvani, *Osservazioni*, p. 90 (con note); *Hist. litt.*, XIX, 485 (parziale).

Cfr. sopra pp. 485-6.

V. 1, *fil.* Il Levy, *SW.*, III, 482, 9, pur proponendo un dubitativo « auf dem richtigen Weg, im richtigen Gang, recht in Zuge » anche con l'interpretazione dell' Appel, che noi accogliamo, dichiara il passo (vv. 1-3) inintelligibile. Lo Chabaneau, *R. l. r.*, 32, 560 stampa : « Era pueis yverns es el fil, Que d'aigas... ». L'ispirazione al canto dalla stagione invernale, specie nella canzone d'amore, non è frequente e, in ogni caso, manca di particolari : cfr. A. Patzold, *Die individuellen Eigentümlichkeiten einiger hervorragender Trobadors im Minneliede*, Marburg, 1897, pp. 136-7, §§ 215-6.

V. 10, *vas prez.* Lo Chabaneau, *loc. cit.*, lesse « uns prez » e, naturalmente, non intese, *estrils.* Sul significato, accettato dal Levy, *S. W.*, III, 349, cfr. Appel, *Glossar*, ad. v.

V. 11, *n'Ector.* È un piccolo documento da aggiungere ai ricordi classici nella poesia trobadorica : cfr. Birch-Hirschfeld, *Ueber die den prov. Troub. des XII u. XIII Jahrh. bekannten epischen Stoffe*, Halle, 1878, p. 6 sgg.

V. 12, *Per que'n v.* Lo Chabaneau, *loc. cit.*, lesse « Per q'eu v. ». — *sos.* L'Appel corregge, senza necessità, « ses ». È il solito uso pleonastico del pr. poss. : cfr. Schultz-Gora, *Altprovenzalisches Elementarbuch*, Heidelberg, 1906, p. 121, § 179.

V. 15, *rei engles.* Enrico III (1216-1272), la cui debolezza mostrò anche nel farsi privare di varie terre e rendite e dai propri baroni e dai provenzali, che avevan seguito alla sua corte Eleonora, figlia di Raimondo Berengario IV, da lui sposata nel 1236, e dai molti italiani, che sotto gli auspicî del papa, passarono allora nell' isola (*Art de vérifier les dates*, VII, 110-2). Ma le « eredità », cui qui più specialmente si allude, son le terre francesi, che erano passate alle dipendenze della corona d'Inghilterra, quand' essa fu cinta, nel 1154, da Enrico II Plantageneto, conte d'Angiò e duca di Normandia, terre, che a poco a poco erano state in parte perdute dagli antecessori di Enrico III. Anche suo padre, Giovanni senza terra, ne aveva perdute e aveva avuto scacchi terribili dai francesi (*Art cit.*, VI, 106-8). Enrico non si curava affatto della restituzione, stava realmente « muto » per questo riguardo. Anzi, nel 1259, determinato a fare una pace stabile, ad Abbeville, concludeva un trattato con Luigi IX di Francia, in cui il dominio di quei possessi veniva regolato, e non certo a vantaggio del re d'Inghilterra, costretto a fare omaggio ligio per le provincie d'oltre Loira, che gli erano state lasciate (*Art cit.*, VI, 6-7 e VII, 112).

V. 18, *est autr' ha'n tan perdut.* L'Appel, *Prov. Inedita*, p. 83, si chiese già — e a ragione — se in tutto il verso non si dovesse vedere un richiamo all' infelice crociata di Luigi IX. È noto, in fatti, che Luigi IX, partito per la sua prima crociata alla fine di agosto del 1248, dopo alcuni successi, il 6 aprile del 1250 cade prigioniero. Liberato un mese dopo, deve cedere per il suo riscatto Damietta, conquistata l'anno prima, e pagare una forte somma di danaro per quello degli altri prigionieri. Ricondotti così in Palestina i resti dell' esercito, ridotto a 6.000 combattenti da più di 35.000, va a S. Giovanni

d'Acri, risoluto a restar qualche tempo nel paese per mettere in istato di difesa le piazze, che vi conservavano i cristiani, e per visitare i luoghi santi. Il 25 aprile 1254 rimpatria (cfr. *Art cit.*, VI, 5-6; Sternfeld, *op. cit.*, pp. 47-9 e 105).

Il richiamo pertanto ci riporta proprio a quel periodo di tempo, nel quale altri raffronti storici dicono composto il sirventese (cfr. v. 30) e spiega chiaramente il significato dei vv. 19-21. Quando, meglio che nell' assenza di Luigi IX, che aveva già valorosamente contribuito alle perdite inglesi in Francia (*Art cit.*, VI, 107), poteva Bonifazio invitare re Enrico a « condurre da ogni lato corridori e cavalli armati per ricuperare i propri possedimenti »?

È meritevole di rilievo la coincidenza di concetto di questi versi con un passo di Bernart di Rovenac, *D'un sirventes*, vv. 9-16 (ed. Bosdorff, p. 799), dov' egli se la prende pure con Enrico III e con Giacomo I perché non approfittano dell' assenza di Luigi IX in Siria. E siamo proprio nello stesso tempo: il suo sirventese, in fatti, è dei primi del 1254 (*ib.*, p. 777). Cfr. anche De Lollis, *Vita e poesie di Sord. cit.*, p. 72.

L'Appel legge : « han t. »; lo Chabaneau, *loc. cit.*, « Et mentrestant ha'n ».

V. 20, *coredors*. È il nome tecnico, anche nell' italiano antico, ad indicare quei soldati che precedono il grosso dell' esercito scaramucciando : cfr. *Inferno*, XXII, 4 : « Corridor vidi per la terra vostra ». Cfr. anche Bertran de Born, 42, 11, ed. Stimming.

cavals armatz. Anche Gui de Cavailhon (*Gr.*, 192, 4) ha la stessa espressione. E ritorna pure in Blacasset, *De guerra*, v. 3 : cfr. Bertoni, *Rime prov. ined.*, in *Studi di filol. romanza*, 23, p. 449. Cfr. anche v. 44 e inoltre appresso II, 3.

V. 22, *·l flacs reis cui es Aragos*. Giacomo I, il conquistatore, che regnò dal 1213 al 1276. I vv. 24-7 trovano la loro ragione nel fatto che Giacomo I, occupato tutto a combattere i Mori della Spagna, non trovò mai la maniera di vendicare la morte del padre Pietro II, di cui è ben nota la protezione accordata ai trovatori (cfr. Jeanroy, *Les troubadours en Espagne cit.*, p. 9 sgg.), caduto sul fior degli anni, il 13 settembre 1213, nella battaglia di Muret (*Art cit.*, VI, 524-6). Anzi, nel 1258, compose le questioni pendenti da tempo col re di Francia, Luigi IX, rinunziando, fra l'altro, a tutti i domini che avevano appartenuto al fu Raimondo, conte di Tolosa (*Art cit.*, VI, 526-7 e De Tourtoulon, *op. cit.*, II, 312 sgg.) (Il sirventese dunque, in cui fioriscono speranze, v. 25 sgg., è scritto indubbiamente prima di questa data.)

Per questo suo contegno verso la memoria del padre cavaliere e anche, credo, per il suo atteggiamento verso la politica invisa di Luigi IX — anche a lui, in Ispagna, la religione è debitrice di più di mille chiese tra costruite *ex novo* e moschee riconsacrate (*Art cit.*, VI, 528; De Tourtoulon, *op. cit.*, II, 513 sgg.) — il trovatore lo bolla ferocemente con l'epiteto di « flaccido ». Ben diverso è il giudizio dello storico!

V. 23. Chabaneau, *loc. cit.* « plach ».

Aman gasos. Il ms. porta: *a mangasos*, che lo Chabaneau, *loc. cit.*, correggerebbe in « a mains garsos », mentre l'Appel, *op. cit.*, legge « a man gasos », riproducendo, Glossar ad v., « gasos » con « Schwätzer », nome rifatto su un « gasar » (come « cremos » : « cremer »), che il Raynouard, seguito dal Diez, rende con « bavarder ». Il Levy, mentre riporta la proposta dello Chabaneau, *S. W.*, II, 75, 5, combatte quella dell' Appel, *S. W.*, V, 102, non trovando documentato il valore di « gasar » : cfr. pure IV, 77 b. Ma l'art. del Tobler, cui egli rimanda, accennato appena a tale forma, si affretta a concludere : « Je laisse de côté ce mot peut sûr » (*Romania*, II, 237-8). A me pare che, in mancanza di meglio, sia da accogliere l'interpretazione dell' Appel.

Il Millot, II, 38, traduce il v. « passe la vie à ruiner de pauvres gens par des procès » ; e in sì fatto modo, con lievi varianti unicamente di forma, è reso dall' *Hist. litt.*, XIX, 485, dal Milá, II, 174-5 e dal Tourtoulon, *op. cit.*, II, 112, che direttamente o indirettamente derivan da lui. Ma è traduzione congetturale che non soddisfa. Il Tourtoulon, pur non potendo dire a quali processi si alluda, osserva giustamente che sopratutto le innovazioni introdotte nella procedura e l'influenza crescente dei legisti in Aragona « pourroient bien avoir inspiré la boutade du guerroyeur Boniface » (II, 113). È nota, d'altra parte, la sua avversione per gli avvocati e per i processi : cfr. II, 9 sgg.

La nostra traduzione, anche nella nuova interpretazione del testo, è ispirata a quest'ordine d'idee : i « chiacchieroni », che Giacomo mostra di amare col far dei processi, sono appunto gli avvocati da lui favoriti nelle sue leggi.

V. 28, Ms. *o qitiat.* La corr. è dell' Appel. Lo Chabaneau, *loc. cit.*, aveva letto *aqitiat.*

V. 29, Ms. *crerge.* La corr. è dell' Appel, ma così legge Chabaneau, *loc. cit.* L'epiteto di « fals » è dato alla chieresia dai trovatori : cfr. Levy, *Guilhem Figueira, ein provenzalischer Troubadour*, Berlin, 1880, 4, 3 e il mio *Raimon de Tors, trovatore marsigliese del seç. XIII* (*Studi rom.*, VII), in II, 56.

V. 30, Ms. *deretar.* La corr. è già in Chabaneau, *loc. cit.*

Colrat. Prendiamo le mosse, per l'identificazione, dal v. 32. Se ad esso dovesse senz' altro attribuirsi il valore di un documento storico, bisognerebbe riportare il sirventese a quel periodo di tempo che va dalla morte di Guglielmo, conte d'Olanda (28 gennaio 1256) all' elezione quasi contemporanea di Riccardo, conte di Cornovaglia e fratello di Enrico III d'Inghilterra (13 gennaio 1257) e di Alfonso di Castiglia (domenica delle palme del 1257); ché allora l'impero rimase realmente senza guida, abbandonato in una specie di anarchia (*Art cit.*, VII, 349). *Colrat* pertanto non potrebbe essere che Corrado V, più noto sotto il nome di Corradino, n. il 25 marzo 1252, m. sul patibolo a Napoli il 28 ottobre 1268, il quale virtualmente succedeva, o poteva succedere, al padre Corrado IV, m. il 1254. I « chierici », secondo

Bonifazio, « falsi » lo diseredavano in quanto proprio ai loro intrighi era dovuta la duplice elezione : cfr. anche il mio *Raimon de Tors cit.*, II, 48-9 n.

Ma è da chiedersi se il trovatore avrebbe stimato davvero opportuno al più sicuro trionfo della sua idea accusar la chieresia di non conceder l'impero ad un fanciullo, che non aveva ancora cinque anni. Altri motivi, o meglio, intonazioni diverse di quello stesso motivo e più rispondenti allo scopo non gli sarebbero mancati.

Convien dunque cambiar rotta. *Colrat* è Corrado IV, il padre di Corradino. Ricordiamo. Innocenzo IV, nel 1245, pronunziava la deposizione dell'imperatore Federico II. Nel 1247, dopo un breve regno di Enrico Raspon, detto il *re dei preti*, è nominato Guglielmo d'Olanda ; ma il titolo d'imperatore gli vien dal papa conferito solo nel 1250, dopo la morte cioè di Federico II, anche in considerazione di alcuni successi riportati su Corrado IV, per i quali gli avevano giovato gl' intrighi della corte di Roma e dei suoi emissari (*Art cit.*, VII, 343-5). Corrado IV, alla morte del padre Federico, prendeva, è vero, ma inutilmente per la chiesa, il titolo d'imperatore; e mentre poi, poco appresso, si preparava a muovere in Germania contro l'avversario, moriva, pare avvelenato, il 21 maggio 1254 (*Art cit.*, VII, 349).

I « falsi chierici rinnegati » dunque *diseredano* realmente Corrado a vantaggio di altri loro favoriti, e quindi, secondo il punto di vista del trovatore, « tengono l'impero vacante » del suo rappresentante legittimo. L'Appel, *Deutsche Geschichte in der provenzalischen Dichtung*, Breslau, 1907, p. 12, nel *cuidan deseretar*, vedrebbe un : ccenno meno alla Sicilia che alla città d'Arles, la quale per il matrimonio di Carlo con Beatrice veniva sottratta alla signoria tedesca (sulla fortuna di Arles nel medio evo cfr. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne* in *Revue des questions historiques*, vol. 39 (1886), p. 452 sgg.); ma non credo sia necessario scendere a tali particolari. In questo periodo di tempo, per conseguenza (13 dec. 1250-21 maggio 1254), è stato scritto il sirventese. Il quale poi meglio si avvicinerebbe alla prima data, perché più naturale supporre che quelle parole gli sieno state più facilmente suggerite da recenti avvenimenti : la mancanza di ogni accenno a preparativi guerreschi, i quali si compiono invece all' appressarsi della seconda, giustificherebbe l'ipotesi. E poiché Carlo d'Angiò può esser qualificato con l'appellativo di « mon seinhor », v. 36, il sirventese dovrebbe essere di poco posteriore alla prima metà del 1252. L'allusione a Corrado IV, anzi che a Corradino, presentava anche in un cenno fuggevole l'Appel, *Prov. Inedita*, p. 348.

V. 32, *vacat*. È un altro esempio di part. perf. con valore attivo : cfr. Schultz-Gora, *Altpr. Elem.*, p. 126, § 188.

V. 33, *malvaisas lesos*. Ms. *malvas*. La corr. è dell' Appel; lo Chabaneau, *loc. cit.*, *malvas[as]*. Il trovatore, parlando di chierici, giuoca sul valore di « lezione », che dal significato che essa ha nella liturgia, al quale ironicamente certo si richiama, trae qui a quello d' « insegnamento ».

V. 35, Ms. *Pier*. Corr. dell' Appel.

V. 36, *mon seinhor*. Carlo d'Angiò, del quale in questo tempo non si era ancora mostrato apertamente nemico : cfr. sopra p. 486. Ma la lode è temperata con quell' accenno al « cattivo consiglio » in cui si fida, v. 37, il quale viene a lui, come è chiaro, dal fratello, re di Francia, e dalla corte di Roma. Ricordo che Carlo era tornato dalla crociata nell' ottobre del 1250 (Sternfeld, *op. cit.*, p. 66), ed era quindi, in questo tempo, come lasciano intendere i versi, presente in Provenza.

V. 37, *menut*. Preferisco l'interpretazione del Levy a quella di « kleinmütig » suggerita dall' Appel : cfr. *S. W.*, V, 213, 2-3.

V. 38, ms. *adrech*. Corr. dell' Appel.

VV. 39-40. Bertran de Born, 42, 31-3 (ed. Stimming) « Massas e brans, elms de color, Escutz traucar e desguarnir Veirem a l'entrar de l'estor ». Ms. *Elms ausbergs*. Corr. dell' Appel.

V. 42, *enamorat* Nel significato di « perfetto cavaliere » non è documentato né in provenzale né nell' ital. antico. È sostenuto però da un *amoureus* di Froissart, « qui possède toutes les qualités requises » (Godefroy, I, 277). D'altra parte, è noto che il « donneare », l'essere in somma *enamorat*, era fra le precipue doti del compiuto cavaliere.

V. 44. Bertran de Born, 42, 9-10 (ed. Stimming) : « Quan vei per champanha rengatz Chavaliers e chavals armatz. »

V. 48, *non abraz sout son mantel*. È una di quelle espressioni di forte desiderio sensuale, di cui si ha esempio anche in qualche altro trovatore : cfr. Pätzold, *Die indiv. Eigent. cit.*, p. 134, § 212.

sout. Secondo l'Appel, n. ad v., tal forma può essere stata in uso accanto a *sotz*.

V. 49, *cors*. L'Appel ha *cor*.

V. 50, *anel*. Era un pegno d'amore. Vedi anche Blacasset, VI, 34, ed. Klein, e nella nota relativa l'indicazione d'altri pegni simili. Cfr. pure Papon II, 413 e 418.

V. 52, *en Sordell*. Lo Chabaneau, *loc. cit.*, « an S. » Il De Lollis, *Vita e poesie di Sord. cit.*, p. 57, considerando che, riguardo a Carlo d'Angiò, Bonifazio è di sentimenti tutt' affatto opposti, nota che questo sirventese « non senza ragione è dedicato al cortigiano Sordello ». Il De Lollis crede che il sirventese rimonti al 1257-1262 : cfr. sopra p. 485 n. 4; ma l'osservazione sarebbe sempre a proposito, Sordello essendo stato favorevole a Carlo fin dal suo matrimonio con Beatrice : cfr. *op. cit.*, p. 52 sgg. Se non che, dopo quanto osservammo circa le relazioni di Bonifazio con l'Angioino in questo tempo, l'osservazione del De Lollis non ha più tutto il suo valore.

II

Gr., 102. 2. — Mss. *C*, 381 r° (*Bonifassi de Castellana*); M, 245 v° (*S' bonifaci de castellañ*. — [Rochegude], *Parnasse*

occitanien, p. 144 ; Raynouard, *Choix* IV, 214 ; Galvani, *Osservazioni sulla poesia de' trov.*, p. 90 ; Mahn, *Werke*, 3, 136-7.

I Gerra e trebailh e brega·m plaz,
e·m plai qan vei reiregarda,
e·m plai qan vei cavals armatz,
e·m plai qan vei grans colps ferir,
q'enaissi·m par terra estorta. 5
Q'aitals es mos cors e mos senz,
e de plai sai chascun jor menz.

II E enoia·m qar avocatz
vei annar ab tan gran arda;
e pesa·m conseilhs de prelatz, 10
qar anc home non vi jausir,
qar qi son dreit lur aporta
ill dion q' aiço es nientz,
q' es del Comte tot veiramenz.

III Lo dans dels Proensals mi plaz, 15
qar negus non i pren garda.

I. — Guerra e travagli e tumulto mi piacciono, e mi piace quando vedo retroguardia, e mi piace quando vedo cavalli armati, e mi piace quando vedo gran colpi ferire, ché così mi fa impressione di terra strappata (al nemico). Ché tale è il mio cuore e il mio senno, e di liti so continuamente (= ogni giorno) meno.

II. — E mi rincresce perché vedo avvocati camminare con sì gran seguito ; e mi pesa il consiglio dei prelati, perché non vidi render felice alcuno, perché se alcuno apporta loro il suo diritto, essi dicono che ciò è niente (= che egli non ha alcuna ragione), che tutto, in verità, è del Conte.

III. — Il danno de' Provenzali mi piace, perché nessuno vi fa attenzione [a ciò che essi fanno]. Bene essi li (= i Francesi) tengono per saggi. Perche

---

1 *C* Guerra e trebalhs... platz — 2 *C* platz quan vey revr. — 3 *C* Em play quan los vey arrègatz — 4 *C* play qñ vey — 5 *C* Que nayssi — 6 *C* Qu... sens — 7 *C* plag say quascun iorn mens — *In C i vv. 8-14 formano la str. IV* — 8 *C* Mout menueja dels — 9 *C* Quels vey anar a gran a. — 10 *C* Dan conselh dels autz ; *M* conseilh — 11 *C* Qu'anc nulh... iauzir — 12 Ans qui... dreg — 13 *C* Elh dizon aisso es niens — 14 *M* qe d. comtes ; *C* Tot es... côte veramens — 15 *C* Provensals... platz — 16 *C* E quar negus no s p.

Ben los tenon per enseinhatz.
Qar tan soven los fan venir
al col ab una redorta,
qe no lur val nuls chauçimentz : 20
tan los tenon per recresentz !

IV Cill d'Ast preno trega e paz
e perdon tro en Stafarda
tota la terra q'es de latz :
e ieu ai lo ben ausit dir 25
qe a Cums era lur porta ;
e ar vei qe lur es nosenz
e no fai pas lurs mandamentz.

V Los Genoes vei trop mermatz
e·l capitaine qi· ls garda, 30
qe de Vintemilha·l comtatz
perdon que solian tenir.
Don ben vei Jenoa morta,
e· l capitain' es no chalentz
qe sol esser ben defendenz. 35

[i Francesi] tanto sovente li (= i Provenzali) fanno venire con una ritorta al collo, che alcuna pietà non vale loro : tanto li reputano vili.

IV. — Quelli d'Asti accettano tregua e pace e perdono fino a Staffarda la terra che hanno a lato : e io ho bene udito dire che a Cuneo era la loro porta ; e ora vedo che essa loro nuoce e [la città] non eseguisce più i loro ordini.

V. — I Genovesi vedo troppo abbattuti e [così] il capitano che li protegge, che perdono la contea di Ventimiglia, che solevan possedere. Dunque ben vedo Genova rovinata, e non curante è il capitano che ha costume di bene difenderli.

---

17 *C* Els Frances son tan ensenhatz — 18 *C* Que quascun iorn l. — 19 *M* ab col ; *C* Liatz ab una r. — 20 *C* E no lur en pren chauzimens ; *M* nul — 21 *C* Tant ... recrezens — *In C i vv. 22-28 formano la str. II* — 22 *C* Silh dat prendon .. patz — 23 *C* tro asta farda — 24 *C* qu'es — 25 *C* Quen ayssi o ay auzit — 26 *M* Qe Cums ; *C* Que queacom a lur p. — 27 *C* Que no sol esser defēdens — 28 *C* So que aras lur es nozens — 29 *C* vey abayssatz — 30 *C* capitani quels — 31 *C* E de Ventamila ls — 32 *C* solion — 33 *C* Donc be m par Genoa — 34 *C* La Poestatz nes non calens — 35 *C* Que lur sol esser defendens.

VI Enanz penria l'esporta
q' ieu no li defenda mas genz
am cavaliers e ab sirventz.

VII Mauri, us joys me conorta,
qu'ieu sai be que la plus valenz
me vol mais que totz sos parenz.

VI. — Prenderei prima la sporta che io non li difendessi con molta arditezza con cavalieri e soldati.

VII. — Maurino, una gioia mi conforta, ch' io so bene che la più valente mi preferisce a tutti i suoi parenti.

Coblas unissonans (*Leys*, I, 270). a_8 b'_7 a_8 c_8 d'_7 e_8 e_8; 2 tornate : $d'_7 e_8 e_8$. Cfr. Maus, *op. cit.*, p. 112, n. 432, che dà un solo altro esempio di Arnaut de Maroill 24, che è pero in decasillabi. I *rims dissolutz* (*Leys*, I, 194) b' d' trovano la corrispondenza nelle altre strofe. Riguardo alle rime la *cobla* è *desguizada* (*Leys*, I, 250).

Traduzioni. — Papon II, 419 (parziale e con parafrasi); Millot, II, 37 (sunto con spunti di traduzione); *Hist. litt.*, XIX, 484 (solo pochi versi); Merkel, *L'opinione cit.*, pp. 212-3 (con qualche lacuna).

Costituzione del testo. — Poniamo a base della nostra ed., anzi che C, generalmente seguito (*Parnasse*, Raynouard, Galvani, Mahn), M, perchè nel confronto appare evidentemente, e per molte ragioni, migliore. Esso, in fatti, ha prima di tutto il nesso logicamente corretto nell' ordine delle strofe. Lascio da parte le due tornate.

I. Ciò che piace al trovatore : tutto quanto gli parla di guerra. — II. Ciò che lo tedia : l'affaccendarsi degli avvocati e il servilismo dei prelati verso Carlo d'Angiò. — III. Desidera il danno dei Provenzali, che non si curano di ciò e son maltrattati. — IV. E Carlo trionfa. Gli Astigiani perdono terreno e chiedon tregua. — V. I Genovesi sono umiliati e lasciano in mano del vincitore Ventimiglia.

Si pensi al senso che ne verrebbe fuori se si leggesse, come in C, I, IV, III, II, V.

Inoltre, C ha alcune varianti, che anche con tutta la buona volontà non si potrebbero far risalire, sia pure attraverso varie redazioni, allo stesso originale. Cito le più probative : vv. 10, 17, 18, 20, 30, 34. Alcuni versi son del tutto differenti : 3, 27, 28.

In C, in fine, il verso della str. II « Que no sol esser defendens », cfr. varianti v. 27; si ripete quasi uguale nella V « Que lur sol esser defendens » cfr. varianti v. 35 : il che non può assolutamente ammettersi in un così breve componimento.

I vv. 36-8 mancano in C — I vv. 39-41 mancano in M — 40 *C* valens — 41 *C* parens.

È pertanto da ritenere che la redazione di C è il risultato d'una trascrizione a memoria, in cui, quando non si ricordava bene, si è liberamente creato.

Cfr. sopra p. 488.

V. 1. Anche Blacasset ha quasi uno spunto pressoché uguale « Gerra mi play, quan la vei comensar » in quel suo componimento, ed. Klein, n. 6, p. 12 sgg., che è quasi per intero una bella glorificazione della guerra.

V. 3. *cavals armatz*, cfr. I, 20.

VV. 9-10, *arda*. Col nostro significato è in Raynouard II, 115, 1; il Levy non lo ricorda né in *S. W.* né nel *Petit Dictionnaire*. Anche Bertran d'Alamanon, dolendosi d'esser costretto a darsi a ciò che non gli piace, lamenta: « Que me couen de platz Pensar e d'auocatz Per far libelhs tot dia » (*Lo segle*, vv. 28-30, n. VI, ed. cit. Salverda de Grave).

Sul rigido sistema amministrativo di Carlo d'Angiò, cfr. la n. a III, 9 sgg.

VV. 10-4. È noto che la chiesa favorì sempre Carlo d'Angiò, a cominciare dal suo matrimonio con Beatrice: cfr. Sternfeld, *op. cit.*, pp. 17, 45, 141-2 ecc.

V. 22. Dopo che l'Angioino, verso il 1258-9, cominciò ad immischiarsi nelle cose dell' alta Italia, in breve tempo riuscì a far riconoscere ad alcune città la sua autorità e a prendere in Piemonte notevole posizione. Furono da prima: Alba, Cherasco, Cuneo, Savigliano e loro distretti, poi Bene e Cornegliano, poi altre ancora (Sternfeld, *op. cit.*, pp. 156-8; Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 43 sgg.). Vero è che alcune altre gli si mostrarono ostili; ma con queste — Asti col suo territorio era a capo insieme con Torino, Chieri, Piossasco, Fossano — il 21 febbraio 1260 fece una tregua, che conteneva vere condizioni di pace (Sternfeld, *op. cit.*, p. 158: il documento è in *M. H. P.*, II, 1600; Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 59). Ad essa si allude indubbiamente nel v. 22: ben vide il Salverda de Grave, *Le troub. B. d'Alamanon cit.*, p. 43 (Il Diez, *Leben u. Werke*, pp. 463-6, non è esatto riportando questi avvenimenti al 1261: cfr. anche appresso n. ai vv. 29-35). Il suo scrupolo circa il fatto che nel sirventese si parla di « tregua e pace », mentre quella fu soltanto una tregua, è dileguato da quanto s'è detto qui in relazione alle condizioni stesse della tregua. D'altra parte, escludono affatto la tregua del 1263 con la stessa città di Asti (Sternfeld, *op. cit.*, p. 208): *a*) l'allusione a Ventimiglia, ancora perduta dai Genovesi, mentre apparteneva loro di nuovo nel 1263, cfr. n. ai vv. 29-35; *b*) l'intonazione generale del sirventese, che non può essere stato scritto durante l'esilio del trovatore, il quale cominciò verso la metà del 1262: cfr. sopra p. 489.

V. 23. *Stafarda*. Staffarda (prov. di Cuneo) « celebre per la sua abbazia, è situata sulla sinistra del Po, sulla strada che conduce da Saluzzo a Cavour »: Merkel, *L'opinione cit.*, p. 313 n. 1. Nel 1263, la potenza angioina avendo estenso sempre più i suoi confini, abbracciò anche Staffarda: Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 66. Il trovatore poi accusa quelli d'Asti, di *perdere* la terra, che hanno a lato fino a Staffarda, in quanto Asti, essendo

il comune che conduceva la parte avversaria, avrebbe dovuto impedire, sempre secondo lui, perdita così dolorosa.

V. 26. *Cums*. Prima città italiana posta sulla strada che da Nizza, per il col di Tenda, porta in Piemonte, era anche materialmente una delle porte del Piemonte stesso; ma fu pure la prima città, che verso la metà del 1259, riconoscendo la signoria di Carlo d'Angiò, dette il malo esempio ad altri comuni (Sternfeld, *op. cit.*, pp. 153-4; Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 46 sgg.). Fu dunque la « porta » per cui Carlo d'Angiò entrava coi segni di vittoria e che si apriva insieme ai mali dei piemontesi : la città, sottomessa all' Angioino, *nuoce* ora ai piemontesi e non obbedisce più ai loro « ordini ».

VV. 29-35. Guglielmo, conte di Ventimiglia, aveva già tentato di avvicinarsi a Carlo, ma la sottomissione aperta avvenne al principio del 1258 : il che fu un vero e proprio scacco per Genova (Sternfeld, *op. cit.*, p. 126 e n. 2 e p. 144; Merkel, *Cuneo e la signoria angioina cit.*, p. 44 sgg.). I vv. 33-5 trovano poi la loro spiegazione in questo che Genova, sebbene abbia sempre riguardato con sospetto i progressi del potente vicino (Sternfeld, *op. cit.*, p. 157), non gli si mostrò mai avversaria decisa. Anzi, la tendenza relativamente pacifica della città troverebbe forse un appoggio nell' aver essa, poco tempo appresso, nel luglio del 1262, concluso col conte d'Angiò un accordo di buona vicinanza, in cui le fu anche restituita Ventimiglia (Sternfeld, *op. cit.*, pp. 166-7). (L'affermazione del Diez, *Leben u. Werke*, pp. 463-6, che quanto qui si dice delle cose di Ventimiglia ci faccia risalire al 1266 è dunque da metter da parte.) Per questo suo atteggiamento — ben diverso era stato e sarà quello di Marsiglia — l'implacabile avversario di Carlo poteva dirla « morta » e ritenere il suo « capitano » — Guglielmo Boccanegra, che fu il primo a rappresentare il popolo, il 1257, nel governo della repubblica — come « non curante ».

A proposito del quale, qualunque sia il giudizio che se ne debba fare — fu deposto nel 1262 — giova tener presente che egli rese indubbiamente utili servigi alla città. A lui si devono, fra l'altro, alcune favorevoli convenzioni concluse coi conti di Ventimiglia, quasi subito dopo la sua nomina (cfr. Canale, *Nuova istoria della repubblica di Genova*, Firenze, 1858-64, II, 127-137 e 161-9). Ad esse, in ispecial modo, dovrebbe alludere Bonifazio col v. 35.

V. 31. *comtatz*. La forma di nom. è dovuta alla rima.

III

Gr., 102. 3. — Ms. *C*. 381 r° (*Bonifassi de Castellana*) : Mahn, *Ged.*, no. 1611. – Raynouard, *Choix* V, 109 (parzial-

mente); Mahn, *Werke* 3, 137 (parzialmente); Chabaneau, *R. l. r.* 32, 562; Appel, *Prov. Inedita*, p. 85.

I Si tot no m' es fort gaya la sazos,
un sirventes faray ab digz cozens,
en cuy diray, contra totz recrezens,
als Provensals paubres e cossiros
que non lur laysson braya 5
esti Frances, a l'avol gen savaya;
ans los tenon tant en menhs de nonre,
e ges per tant non lur clamon merce.

II Alqu's tolon de lur possessios,
e ges per so non es francx lur argens; 10
e·ls tramet hom, cavaliers e sirvens,
cum si eron trotiers o vils cussos,
en la tor dreg ves Blaya.
E non lur cal si·n son mort o n'an playa,
ab qu'el aion de quasqun so que te. 15
Ara vejatz quo van a bona fe!

III De trahidors, de fals e de glotos
si son partitz de mi ab lurs fals gens.
E non o planc, qu' ieu no·n valray ia mens,
et atendray, qu' enquer ay fortz maizos 20
et ay ma gent veraya.
E·l trahidor van se·n, Dieus los dechaya!
E no me·n cal si·l grans poders l'en ve:
aital faran al Comte quon a me.

I. — Sebbene non mi sia molto gaia la stagione, io farò un sirventese con parole che bruciano, in cui dirò contro tutti i vili, ai Provenzali poveri e pensosi, che questi Francesi non lasciano [neppure] le brache alla miserabile gente meschina; anzi, li tengono tanto in meno di niente (= li contano meno di niente), e per tanto [i Provenzali] non chiedono loro mercede.

II. — Alcuni si prendono i loro possessi, e perciò non è affatto libero il loro denaro, e li mandano, cavalieri e soldati, come se fossero galoppini o persone vili, nella torre, diritto, verso Blaia. E non importa loro se per questo muoiano o ne abbian piaga, purché essi abbiano da ciascuno ciò che possiede. Ora vedete come procedano con buona fede!

III. — Traditori, falsi e miserabili si sono partiti da me con la loro falsa gente. E non me ne lamento, ch'io non ne varrò già meno, e attenderò, ché ancora ho forti case e ho la mia gente sicura. E i traditori se ne vanno, Dio li rovini! E non me ne importa se vien loro una gran potenza: così faranno al Conte come a me.

IV L'avangelis ditz aquestas razos 25
que qui auci murir deu eyssamens.
E si·l Coms es d'avol balay sofrens,
alcunas vetz trobara·n ocayzos!
E conquis plus gent Blaya
lo pros Carles, que no y ac pres de playa, 30
de Balba, Res e Blieu, que si mante,
et Arle non conquis trop miels, so cre.

V S'ieu m'encontre un iorn ab sos bailos,
que·m guerreyo, yeu los faray dolens:
tant hi ferray que mos brans n'er sanglens 35
e ma lansa n'er per un pauc tronchos.
E qui per els s'esmaya
ni, a son tort, ad els fugir s'asaya,
s'ieu no l' aussisc, ia mais non iassa be
ab ma dompna, qu'am mais que nulha re. 40

VI Lo dous dezirs m'apaya
qu'ieu ai de lieys, e ia Dieus cor no m'aya,
Mauri, s'ieu may non l' am que nulha re.
Et ai en dreg, qu'ilh fa aital de me. 44

IV. — Il vangelo insegna questa massima che chi uccide deve morire nella stessa maniera. E se il Conte è sofferente di cattivo indugio (vuole tosto muoversi), ne troverà, talvolta, i pretesti! E (= certamente) conquistò meglio Blaia il prode Carlo, che non vi prese terita, di Balba, Riez e Blieux, che si mantiene, e, credo, non conquistò troppo meglio Arles.

V. — Se io m'incontro un giorno coi suoi intendenti, che mi fan guerra, io li farò dolenti: tanto li colpirò che la mia spada ne sanguinerà e la mia lancia sarà quasi un troncone. E chi per essi si scoraggia e tenta, con suo torto, di fuggirli, s'io non l'uccido, ch'io non giaccia mai bene con la mia donna, che amo più che alcuna cosa.

VI. — Il dolce desiderio, ch'io ho di lei, m'appaga, e Dio non abbia già compassione di me, Maurino, s'io non l'amo più che nessuna cosa. E ne ho ragione, ché ella fa altrettanto di me.

Coblas unissonans (*Levs*, I, 270). a_{10} b_{10} b_{10} a_{10} c'_6 c'_{10} d_{10} d_{10}; 1 tornata: c'_6 c'_{10} d_{10} d_{10}. Cfr. Maus, *op. cit.*, p. 116, n. 535 (14). Lo schema, trovato prima da Pons de Capduoill 10, fu imitato anche da Eble d'Uisel 2 e da Peire Torat 1: cfr. pure Appel, *Prov. Inedita*, p. 85 n. Riguardo al sistema delle rime la *cobla* è *crotz-caudada* (*Levs*, I, 242).

TRADUZIONI. — *Hist. litt.*, XIX, 484 (solo alcuni versi), Fauriel, II, 212-

3 (« quelques traits »); Milà, p. 175 (meglio, compendio); Merkel, *L'opinione cit.*, p. 312 (con qualche lacuna). Cfr. sopra p. 489.

V. 1. Chabaneau, *loc. cit.* « non es ».

V. 4. Chabaneau, *loc. cit.* : *Proensals.*

V. 6, *esti.* L'Appel, n. ad v., lo ritiene molto dubbio come pl. e proporrebbe un « estar » (o « restar ») o un « aquist ». Ma su persistenze dell'*-i* del n. plur. della 2ª decl. lat. in agg. e part. pass., cfr. Crescini, *Manualetto* [2], pp. 92-3.

Frances : gli intendenti di Carlo d'Angiò. Si sa che il Conte aveva presso di sé alcuni dei più nobili signori di Francia : Sternfeld, *op. cit.*, p. 26.

V. 9 sgg. Carlo ebbe sopratutto a cuore un' ordinata e rigida amministrazione della Provenza; con essa riuscì anche ad accrescere le sue entrate : Sternfeld, *op. cit.*, pp. 25, 41-2, 114-5. Ma si capisce bene che Bonifazio, come altri trovatori (Sternfeld, *op. cit.*, p. 41), dovesse giudicarla altrimenti. Cfr. anche II, 9-10. Chabaneau e Appel : *Alqus.*

V. 12, *trotiers o vils cussos.* L'Appel, *Prov. Inedita*, p. XVI, ha qui rilevato l'errore di decl. dovuto alla rima. Cfr. anche v. 17 sgg.

V. 13, *tor... ves Blaya.* Ms. *tot* : corr. dell' Appel. Lo Chabaneau, *loc. cit.*, *to*, avvertendo che il Raynouard ha letto *tor.* Era una prigione di Carlo : cfr. Appel, *Prov. Inedita*, p. 347.

V. 14. Chabaneau, *loc. cit.* « si n'an mort ».

V. 15, *qu'el.* Ms. *quels* : corr. dell' Appel.

V. 17 sgg. *De... de... de.* È in funzione dell' art. partitivo : cfr. Appel, *Prov. Inedita*, p. XXVI. C'è anche un errore di decl. : cfr. sopra v. 12.

È il passo che ci permette la datazione del sirventese. In fatti, nei « traditori, falsi e miserabili », che si son partiti dal trovatore « con la loro falsa gente », non sembra possibile riconoscere se non quel certo numero di cittadini di Marsiglia, che, prima dell' assoggettamento del 1262, aveva abbandonato la città e per mare si era ritirata sopra una striscia di terra, ad oriente del Piccolo Rodano, staccandosi nettamente dai concittadini, che difendevano la propria libertà : Sternfeld, *op. cit.*, p. 171. I vv. 20-1 Bonifazio li riferisce manifestamente ai suoi fidi, ma sfortunati, seguaci di Castellana. Col v. 23 poi mostra di credere che alla fuga di questi traditori non fosse estranea l'opera di Carlo. Ma i traditori son sempre gli stessi e faranno a Carlo, v. 24, come han fatto a lui.

V. 18, *fals gens.* Sull' uso dell' agg. di forma masch. di *fals* accompagnato con *gens*, cfr. Levy, *S. W.*, IV, 102, 4, che cita un solo esempio, con agg. però posposto (de *gens laicz*) e rimanda a Appel, *Prov. Chrestomathie* [2], Glossar, dove, p. 260, è riportato da un testo in prosa un *grans gens.*

VV. 20-1. Chabaneau, *loc. cit. E... enquar... e.*

V. 22, *E·l trahidor.* Ms. *els trahidors* : corr. dell' Appel.

V. 23, *l'en* : manca nel ms.; aggiunto dall' Appel. Lo Chabaneau, *loc. cit.*, propone : *lor.*

V. 25-6, *aquestas razos*. Ms *aquesta* : la corr. è tanto nello Chabaneau, *loc. cit.*, quanto in Appel. *razos*, massima, precetto. In S. Matteo XXVI, 52 si legge appunto : « Omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt. »

VV. 29-32. Il passo, per essere in parte guasto, è di difficile intelligenza. La nostra traduzione dice chiaro che quel « prode » v. 30 è da prendersi in senso ironico e da riferissi a Carlo d'Angiò : lo Chabaneau, *R. l. r.*, 32, 563, n. 2, seguito dal Brun, *Sur les troubadours bas-alpins cit.*, pp. 11-2, vi vedrebbe un accenno a Carlomagno, che si metterebbe in opposizione all'Angioino. Per *Balbares* del ms., riprodotto tal quale dall' Appel, accettiamo la divisione in due nomi dello Chabaneau : *Balba* sarebbe da identificare col nome d'un castello della casa dei Balbs, su cui v. Nostredame, *Histoire de Provence*, p. 267, e che si ricollegavano alla casa di Castellana : Juigné de Lassigny, p. 27 sgg. ; *Riez*, è luogo della Provenza, dove Carlo d'Angiò, nel 1257, fece anche soggiorno : Sternfeld, *op. cit.*, pp. 137-8 ; e di cui portava il titolo il nostro trovatore : Juigné de Lassigny, p. 01. *Blieu* (= Blieux) è nelle Basse Alpi : cfr. anche Appel, *Prov. Inedita*, p. 347 ; ed era una dipendenza dei signori di Castellana : Juigné de Lassigny, p. 50. I particolari della conquista di questi tre luoghi, operata da Carlo d'Angiò, sfuggono a noi come al Brun, *loc. cit.*

Dallo Chabaneau accettiamo anche la correzione di *Acremon* del ms., riprodotto pure dall' Appel. « Acre » non ha qui niente a vedere, mentre Arles fu uno dei grandi comuni, in cui il partito popolare antifrancese era molto potente e contro il quale Carlo dovette lottare a lungo : cfr. Sternfeld, *op. cit.*, pp. 31, 34, 57, 59 *et passim*. Per *Blaya* cfr. v. 13.

V. 35, *hi*. Per gli avverbi di luogo in relazione ad un pron. pers. cfr. Stimming, *Bertran von Born* cit., 33, 13 n.

V. 42, *cor no m'aya*. L'Appel, *Prov. Inedita*, Glossar, sotto *cor*, rimanda a *crois*, dove poi non si legge niente in proposito. Il Levy, *S. W.*, I, 348, 6 cita questo passo, proponendo interrogativamente l'interpretazione « geneigt ; gnädig sein ». La nostra traduzione s'ispira al confronto con l'ital. « aver core » = aver compassione.

V. 43, *nulha re*. Le *Levs*, II, 180 permettono anche la traduzione : « nessuna persona ».

V. 44. Chabaneau, *loc. cit.*, « ai eu d. ».

GLOSSARIO

cor (*aver*), III, 42.
enamorat, I, 42.
lesos, I, 33.
razos, III, 25.

AMOS PARDUCCI.

D'UN « PASSIONAIRE » LATIN

A UN

ROMAN FRANÇAIS

QUELQUES SOURCES IMMÉDIATES DU ROMAN D'*ERACLE*

Depuis les études qu'y ont consacrées H. F. Massmann en 1842 [1] et E. Littré en 1852 [2], la question des sources de l'*Eracle* de Gautier d'Arras est restée à peu près stationnaire. E. Löseth, qui a publié en 1890 un très bon texte de ce roman ainsi que d'*Ille et Galeron* [3], n'a jamais donné l'introduction qui devait l'accompagner. W. Fœrster, qui, en 1891, avait commencé par *Ille et Galeron* une autre édition de Gautier, l'a laissée inachevée : sur *Eracle*, il n'y a de lui que l'essai de datation où il a traité d'ensemble, pour toute l'œuvre de l'auteur, le problème chronologique [4]. Celui des origines du poème ne sera pas, ici non plus, repris dans toute son étendue. Je présente seulement quelques remarques et faits nouveaux qui se groupent autour de cette double question, assez ample mais pourtant limitée : qu'est-ce qu'*Eracle* doit à l'Orient ? et ce qu'il lui doit comment l'a-t-il reçu ?

*
* *

Fils du noble romain Miriados et de Cassine, Eracle acquiert d'une lettre venue du ciel le don de juger infailliblement des pierres, des chevaux et des femmes. Son père meurt. Pour le

---

1. *Eraclius, Deutsches und französisches Gedicht...*, hgg. von H. F. Massmann (*Bibliothek der gesammten deutschen National-Literatur*, t. VI).
2. *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 791 ss.
3. *Bibliothèque française du moyen âge*, t. VI et VII.
4. *Romanische Bibliothek*, t. VII.

salut de son âme, Cassine vend tous ses biens au profit des pauvres, puis, dénuée de tout, le seul bien qui lui reste, son propre fils, qui est acheté, sur l'annonce de son savoir miraculeux, par le sénéchal de l'empereur (v. 1-659). Ce dernier éprouve Eracle d'abord à propos de pierres : à un marché où ont été convoqués tous ceux qui en possèdent, le jeune homme achète la plus méprisée, mais il est avéré, à l'essai, qu'elle est une protection toute puissante contre l'eau, le feu et le fer (v. 660-1252). On passe aux chevaux : entre mille d'admirable mine, Eracle achète un poulain qui bat les trois coursiers les plus rapides (v. 1253-1907). Enfin, l'empereur assemble les femmes de l'empire pour élire celle qu'il épousera : Eracle, chargé du choix, les dédaigne toutes ; mais, rentrant dans Rome, il rencontre une jeune fille modeste, accompagnée de sa tante ; elle s'appelle Athanaïs ; il la désigne à l'empereur, qui l'épouse ; et, en effet, Athanaïs est ornée de toutes les vertus chrétiennes. De tout cela Eracle recueille une grande gloire (v. 1908-2981). Mais l'empereur part en guerre. Défiant, et malgré le conseil d'Eracle, il enferme sa femme et la fait garder étroitement. Celle-ci en est profondément blessée. Elle rencontre un jeune homme nommé Paridès et cède à son amour. Eracle, informé quoique absent, avertit l'empereur. Celui-ci, toujours sur l'avis de son conseiller qui lui remontre l'erreur de sa jalousie, pardonne aux amants et les marie (v. 2982-5119). C'est alors qu'il advint que la sainte Croix fut emportée de Jérusalem par Cosdroé. Eracle, devenu empereur de Constantinople, la reconquiert et la replace au Saint-Sépulcre (v. 5120-6539).

Tel est, très en gros, le sujet d'*Eracle*. Et ce roman, la doctrine courante veut qu'il soit d'origine orientale. « A la tradition orientale, écrit Grœber [1], appartiennent les parties les plus essentielles du récit : le bois de la Croix et sa reconquête, l'infidélité d'Athénaïs à l'empereur, les données légendaires se rapportant aux pierres, aux chevaux et aux femmes, qui se rencontrent dans la litterature indienne et qui ont été mises par Gautier en rapport avec l'empereur Heraclius. » Et G. Paris [2] :

1. *Grundriss der romanischen Philologie*, 2e édit., p. 526.
2. *La litterature française au moyen âge*, par. 54.

« ...A partir des croisades, les rapports des Francs avec les Grecs devinrent directs, et plusieurs romans, qui n'existent plus en grec, mais que différents indices nous permettent de reconnaître comme byzantins, furent mis en français sans passer par le latin, et sans doute grâce à une transmission simplement orale. Tels sont *Eracle*... La seconde partie de ce roman... est empruntée à un ancien conte oriental ; la première remonte à un roman grec dont on possède une forme populaire moderne dans le poème de *Ptocholeon*. »

*
* *

Mettons cette opinion à l'examen. Commençant par la seconde partie du roman, c'est-à-dire l'histoire de la Croix (v. 5120-6539) [1], je voudrais montrer, au moyen de textes nouveaux, que, si les faits se situent en Orient, ce n'est pourtant pas là que Gautier est allé, par une voie plus ou moins directe, prendre son sujet, mais bien dans des traditions qui, à son époque, étaient installées depuis des siècles déjà dans la littérature d'Occident.

Le récit, en cette seconde partie, se compose d'une histoire de l'invention de la Croix (v. 5148-5239) et d'une histoire de la conquête de la Croix (v. 5240-6466).

1° *L'Invention de la Croix.*

Des trois versions de l'Invention distinguées par Mgr Duchesne [2], Gautier reproduit celle qui est combinée avec la

1. Il y a, en effet, deux parties et non pas trois, comme certains l'ont dit. Littré a distingué trois éléments (les dons merveilleux — l'histoire d'Athénaïs — la conquête de la Croix). C'est légitime ; mais, quand MM. Stevenson, *Der Einfluss des Gautier d'Arras auf die altfranzosische Kunstepik*, p. 52, n. 1, et Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzosischen Literatur*, 2e édit., p. 286 ss., substituent la notion de partie à celle d'élément, cela devient une erreur littéraire. L'histoire d'Athénaïs, malgré le développement particulier qu'elle a reçu, fait partie intégrante du récit relatif aux trois dons d'Eracle. Et s'il fallait introduire des divisions dans les 5119 premiers vers, c'en serait trois : le conte des pierres (-1252), le conte des chevaux (-1933), le conte des femmes (-5119).

2. *Liber pontificalis* (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, 2e série), t. I, Introd., p. CVII-IX.

légende apocryphe de Judas-Cyriaque [1]. Mgr Duchesne a noté que les plus anciens livres latins où cette légende a laissé des traces sont le *Liber pontificalis*, le décret pseudo-gélasien *De recipiendis et non recipiendis libris*, à Rome, et, en Gaule, l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours. Plusieurs rédactions en sont indiquées pour l'époque postérieure sous les n°s 4170-7 de la *Bibliotheca hagiographica latina*. On y pourrait joindre d'autres rédactions et, par exemple, celle d'Honorius d'Augsbourg [2]. Mais le plus intéressant pour notre sujet est d'ajouter, d'une part, qu'elle a été traitée dès le VIIIe siècle dans une œuvre en langue vulgaire qui la suit pas à pas, je veux dire le poème anglo-saxon de Cynewulf sur *Hélène* ; d'autre part et surtout, que sa popularité a été due aux lectures qui s'en faisaient à l'église le 4 de mai, jour où était célébrée la fête de l'Invention de la Croix. L'Ordinaire de la métropole de Reims publié par U. Chevalier [3] nous fournit ici des éléments très précieux. Il prescrit, au propre de la fête [4], des lectures sur la Croix. Il ne dit pas

1. Publiée dans les *AA.SS.*, Maii t. I, p. 445 ss. — Le récit de Gautier se résume ainsi qu'il suit : On lit, dit-il, « en latin » qu'Hélène, mère de Constantin, trouva la vraie Croix (v. 5148-51). C'est Judas qui la lui indiqua (v. 5152-4). Il y avait trois croix : celles des deux larrons et celle du Christ. On les éprouve sur un mort : les deux premières sont sans effet (v. 5154-67). Hélène ordonne qu'on essaie la troisième, assurant qu'elle doit ressusciter le mort. A quoi Judas réplique que, si le miracle se fait, il deviendra chrétien (v. 5168-85). De la croix on touche la bouche, les yeux et les oreilles du mort : il ressuscite (v. 5186-95). Le diable surgit et maudit Judas : le premier Judas vendit son seigneur, et le second trahit le diable ! Mais du moins celui-ci souffrira le martyre. Ainsi se fait entendre dans l'air la voix du Malin, sans qu'on le voie. Judas devient chrétien sous le nom de Cyriaque. Il reçut depuis le martyre (v. 5196-231). Hélène envoie une moitié de la Croix à Constantinople et en laisse une au Saint-Sépulcre (v. 5232-39). Tous ces éléments sont dans le texte latin. On relève comme seule différence que, dans celui-ci, Judas est gagné au Christ aussitôt que les croix ont été déterrées. Un parfum, en effet, les lui a révélées et c'est là le miracle auquel il avait subordonné sa conversion. En sorte qu'il n'a plus à attendre le miracle de la résurrection ; et même c'est lui, et non pas Hélène, qui a l'idée d'éprouver la croix sur le mort.

2. *Speculum Ecclesiae*, cap. *De inventione sanctae Crucis* (Migne, t. CLXXII, col. 946).

3. *Bibliothèque liturgique*, t. VII.

4. Edition citée, p. 182.

lesquelles et, jusque là, il ne nous apprend rien de plus que beaucoup d'autres ; mais, à la table des lectures des offices qui l'accompagne, on relève l'indication du texte *Anno ducentesimo etc.*, qui se trouve, ajoute le manuscrit, *libro E*, *n° LV* [1]. Ce *liber E*, que l'éditeur n'a pas identifié, existe encore aujourd'hui. C'est le manuscrit 1403 (K. 781) de la Bibliothèque de Reims, qui porte le titre *Passionarius, sub littera E, ad usum Beatae Mariae remensis* et où, au f° 55 en effet, se lit le texte *Anno ducentesimo*, c'est-à-dire le texte même des *Acta Judae Cyriaqui* [2]. Dans ce très beau volume, du type habituel des livres de chœur, figurent des écritures d'époques diverses. La plus ancienne est de la fin du XIe siècle : c'est de celle-là que notre légende est copiée.

S'il faut dire maintenant d'où viennent les éléments de la narration de Gautier, il n'y a pas à chercher loin : c'est, plus ou moins directement, de cette histoire que les clercs connaissaient bien, pour l'avoir entendue à chaque mai de chaque an à la fête de l'Invention.

2° *La conquête de la Croix.*

A propos des origines de cette partie du récit, Massmann a rassemblé un grand nombre de textes. Il cite (c'est l'ordre où ils figurent aux Appendices, p. 163 ss.) : la *Kaiserchronik*, la chonique d'Enenkel, le manuscrit de Strasbourg du grand *Passionale*, Hugues de Fleury, Vincent de Beauvais, Jacques de Varazze, Martin le Polonais, Aimoin, la *Repkauische Chronik*, la chronique de Twinger de Königshoven ; — à quoi il faut ajouter les mentions, qui se trouvent ailleurs dans l'étude, du *Chronicon Reicherspergense* et d'Otto de Freisingen.

Tous ces textes ont des rapports avec notre roman, auquel ils correspondent plus ou moins complètement.

---

1. Edition citée, p. 246. Comp. l'*Ordinaire de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel* par Sibert de Beka, p. p. le R. P. Zimmerman (*Bibl. liturgique*, t. XIII), p. 223, où la lecture prescrite est le *Perrexit beata Helena* (c'est le n° 4170 de la *Bibliotheca hagiographica latina*), et l'*Ordinaire de Laon* par Adam de Courlandon, p. p. U. Chevalier (*Bibl. liturgique*, t. VIII), où on lit, p. 274 : « Lectiones leguntur in Passionario de inventione Crucis *Anno ducentesimo* ».

2. Tel qu'il est imprimé dans les *AA. SS.*, mais sans l'interpolation *O* de cette édition.

On en pourrait ajouter d'autres : par exemple, la pièce *In exaltatione sanctae Crucis* d'Ekkehard IV [1], ou encore le passage du *Pantheon* de Godefroi de Viterbe relatif à Heraclius [2]. Mais ce ne serait qu'augmenter la confusion d'une matière où les rapprochements ont été multipliés sans qu'il s'en dégage une vue nette de l'histoire des traditions et des textes. Aussi en viendrons-nous tout de suite au document qui permettra de faire la lumière dans cette question obscure, je veux dire la pièce n° 70 du premier livre des *Homélies* de Raban Maur [3]. Bien qu'elle soit imprimée depuis longtemps, personne n'en a fait état dans l'étude d'*Eracle*. La nature du récit, empreint d'un sentiment clérical très évident, commandait bien de se reporter aux écrits qui traitent des traditions ecclésiastiques en général et où l'on pouvait espérer trouver quelque chose sur l'histoire de la Croix en particulier : tel précisément le livre de Raban, dont le titre d'*Homélies* ne doit pas donner lieu à méprise, et qui est une sorte de manuel d'instruction religieuse. Mais sans doute notre homélie a-t-elle échappé à l'attention parce que, par une erreur répétée aux tables, le nom de Gracchus s'y est partout substitué à celui d'Heraclius [4]. En tout cas, au premier regard, il apparaît qu'il n'y a rien, dans toute la série des rédactions citées par Massmann, qui ne vienne de ce texte [5] : par lui s'expliquent

---

1. N° XX du *Liber benedictionum* dans l'édition Duemmler (*Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XIV, 1869, p. 60). C'est un *dictamen diei*, c'est-à-dire une de ces compositions que les écoliers présentaient à leur maître comme tâche du jour.

2. *Pantheon* (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. VII, col. 387-90). Ce dernier passage est tout à fait voisin, dans le détail même de la rédaction, de celui d'Otto de Freisingen que Massmann indique comme source directe de certaines particularités de l'*Eraklius* de l'Allemand Otte. S'il n'est pas dérivé d'Otto de Freisingen, on voit qu'il ruine l'explication de Massmann et que la vraie peut être cherchée ailleurs que dans Otto lui-même, c'est-à-dire dans la tradition que son texte représente.

3. *Rabani Mauri opera...*, édit. Colvenerius, Cologne, 1617, t. V, p. 625. Edition reproduite par Migne, t. CX, col. 131.

4. « Grachus » dans Colveneer, « Gracchus » dans Migne.

5. Sauf, bien entendu, certains éléments (notamment chez Hugues de Fleury) qui se rapportent à une tradition historique distincte de notre légende et qui ne figurent pas dans *Eracle*.

(toutes réserves faites sur sa provenance propre) à la fois leurs ressemblances et leurs différences, selon que les auteurs lui ont emprunté ou plus ou moins, ou cet élément-ci ou tel autre. La chose saute aux yeux pour Vincent de Beauvais, Jacques de Varazze et le *Chronicon Reicherspergense*. Tous trois, en de nombreux points, coïncident littéralement. Se sont-ils copiés, comme Massmann croit que Jacques l'a fait de Vincent ? Non point. Car ce que chacun des trois possède en propre et qui n'est pas chez les autres se trouve dans l'homélie. Et l'on doit donc tenir pour acquise cette première conclusion que le principe de leur ressemblance est dans la reproduction du modèle commun.

J'ajoute maintenant que, par modèle commun, j'entends non pas l'homélie elle-même, mais le texte, à déterminer, qu'elle rapporte. Car cette homélie, qu'est-elle et que représente-t-elle ?

Jacques de Varazze nous aidera à le découvrir. Dans son chapitre intitulé *Exaltatio sanctae Crucis* [1], il fournit de la conquête de la Croix deux récits différents. L'un, dit-il, se trouve dans les chroniques [2] ; et le résumé qu'il en donne est à peu près conforme à la tradition historique reproduite, par exemple, par Hugues de Fleury. De l'autre, qui est la légende, Jacques ne donne pas expressément la source pour l'ensemble ; mais, décrivant le palais magique de Chosroès, il dit : « sicut legitur in libro de mitrali officio [3]. » Qu'est-ce que ce livre ? Je ne le sais pas au juste. Mais le titre de *Mitrale* a été porté par un traité que composa Richard, évêque de Crémone, qui est assez souvent cité dans le *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, et qui devait avoir des analogies avec celui de Jean Beleth (que Durand cite et suit également) et avec celui de Durand lui-même. C'en est assez pour penser que la source de Jacques de Varazze est un traité des offices religieux.

Mais il y a mieux, et l'on peut, par ailleurs, faire la preuve que le texte fourni par Raban figurait bien dans des manuels liturgiques.

---

1. *Legenda aurea*, édit. Th. Graesse, cap. CXXXVII (130).

2. « In chronicis autem hoc gestum aliter fuisse narratur..... Hec in multis chronicis leguntur. »

3. Texte de l'édition Graesse. Dans celui que cite Massmann : « in libro mitrali de officio. »

On sait que l'Exaltation de la sainte Croix, célébrée très anciennement à Jérusalem, probablement en commémoration de la dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre au temps de Constantin, se trouvait déjà implantée à Rome au VIIe siècle [1]. Elle s'y fêtait en très grande pompe le 14 septembre. Originairement exempte (et pour cause) des éléments empruntés à l'histoire d'Héraclius, il est difficile de dire à quelle date elle se les incorpora. La plus ancienne mention qu'on connaisse de sa célébration à Rome est dans le *Liber pontificalis*, où on lit seulement que Sergius découvrit dans le trésor de Saint-Pierre « ineffabilem portionem salutaris ligni dominicae crucis [2] ». Et le texte ajoute : « Qui etiam ex die illo pro salute humani generis ab omni populo christiano, die Exaltationis sanctae Crucis, in basilicam Salvatoris quae appellatur Constantiniana osculatur et adoratur. » C'est seulement dans le *Liber de ecclesia Lateranensi* de Jean Diacre qu'il est fait expressément mention d'Héraclius. L'auteur, décrivant l'oratoire de Saint-Laurent, écrit : « Est iterum ibi alia capsa deaurata, ubi est de ligno illo sanctae Crucis, quam Eraclius devicto Chosroe secum tulit de Perside, una cum corpore sancti Anastasii martyris [3]. » Mais il est certain qu'au XIIe siècle l'introduction du souvenir de l'empereur dans la fête était déjà un fait ancien [4]. Quoi qu'il en soit, la fête avait gagné les églises provinciales d'Occident, comme l'attestent les calendriers. Or, si l'on se reporte à l'Ordinaire de l'église de Reims dont nous avons déjà parlé [5], on y

1. *Liber Pontificalis*, édit. Duchesne (voir ci-dessus, p. 514, n. 2), t. I, note 29 au texte de la p. 374, et Duchesne, *Les origines du culte chrétien*, 3e édit., 1903, p. 274

2. Édit. Duchesne, t. I, p. 374.

3. Cap. 14, édit. Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 572, et, d'après cette édition, Migne, t. CXCIV, col. 1556. Comp. *Epitome chronicorum casinensium* (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. II, p. 354e D) : « Hic (Heraclius) Persas debellans per sex annos vastavit... Demum victor regrediens, vitalis ligni partem, quae a Persis de Hierusalem ablata fuerat, secum revexit et suo loco restituit. Et ad auream Urbem veniens partem ejusdem ligni in monasterio Lateranensi locavit. »

4. C'est ce qui résultera de ce que nous dirons plus loin sur l'identité du texte de Raban.

5. Voir ci-dessus, p. 515 s.

trouve prescrites, au propre de la fête [1], des lectures pour lesquelles la table fournit la précision suivante : « *Tempore illo* etc., libro E, f° ccv [2]. » Et là, au folio 205 de ce manuscrit *E* que nous avons déjà identifié (Reims 1403), nous découvrons le texte même offert par l'homélie de Raban [3].

Ainsi est confirmé que la source de Jacques de Varazze a bien été un livre liturgique.

La sienne, et vraisemblablement celle de tous les textes parallèles au sien.

Et vraisemblablement celle de Raban lui-même. Nous nous demandions ce que représentait son homélie. Nous le savons maintenant : elle est la reproduction d'un texte canonique. Et par là cette pièce, qui nous a mis en situation de résoudre un problème d'origines intéressant, perd, la solution acquise, son importance intrinsèque : elle n'est pas tête de lignée. Il lui reste un autre intérêt, celui de sa date. Le recueil dont elle fait partie a été terminé avant l'an 844 : elle attesterait donc — raison de la tenir pour précieuse — que la légende était déjà constituée à ce moment-là sous sa forme définitive. Mais les éditions qu'on en a ne sont pas si sûres qu'il faille la tenir pour authentique [4]. Son antiquité même commande la défiance, et l'on peut craindre qu'elle ait été ajoutée au livre de Raban à une époque sensiblement plus tardive que la composition de ce livre. Il ne m'a pas été possible de réunir les éléments de la tradition manuscrite qui permettrait peut-être d'en juger : je pose donc ici un point d'interrogation.

Quant à la partie du roman d'*Eracle* qui nous occupe, l'étude

---

1. Édit. Chevalier, p. 206.

2. *Ibid.*, p. 249.

3. De l'écriture la plus ancienne du recueil, c'est-à-dire de la fin du XIe siècle.

4. Le manuscrit suivi par Colveneer pour son édition contient, entre l'épître dédicatoire de Raban à Heistulf et le texte des homélies, une table de leurs titres : la nôtre n'y figure pas. Elle fait néanmoins, dans le manuscrit, directement suite aux précédentes. De là, sur sa provenance, des doutes bien légitimes de l'éditeur, dont il n'est pas question, bien imprudemment, dans Migne. Il est à noter que la légende n'est pas mentionnée dans la rédaction originale du *Martyrologe* d'Adon, mais seulement dans une amplification très postérieure.

des textes montre qu'elle est extrêmement proche du récit traditionnel que nous venons de déterminer. Et voici le parallèle qui s'établit :

Analyse du roman d'*Eracle* [1].	Texte du ms. de Reims n° 1403, f° 205 v° [1].
Invention de la Croix (v. 5148-239). (*Voir ci-dessus, p.* 515, *n.* 1.)	*Incipit de exaltatione sancte crucis.* **1**. Tempore illo, postquam Constantino Augusto contra Maxentium tyrannum properanti ad bellum signum sancte Crucis celitus fuisset ostensum et ipse feliciter obtineret triumphum et ab Helena, jam dicti principis matre, sancta crux fuisset inventa atque per sanitatem egroti et resuscitationem mortui fuisset evidenti judicio virtutis declarata, regina voti compos effecta ita salutare lignum fecit secari per medium, ut et Crucem Constantinopolim deferret ad filium et Crucem Hierosolimis thecis argenteis conditam reservaret in loco, sapienti usa consilio, scilicet ut ubi fuerat membris dominicis aptata supplicio, ibidem glorificata veneraretur a populo.
5240 Et puis qu'Elaine fu finee,...	**2**. Multorum itaque temporum labente curriculo, cum, exigente mole peccaminum, flagellari promitteret Dominus populum christianum per sevitiam paganorum, Chosdroe quidam profanus et impius regnum adeptus est Persarum.
5242 Li terre ou Deus prist naissement Afebloia mout durement Pour les pechiez as crestiiens ; Et Cosdroés, uns rois paiens, (*Voir ci-dessous, v.* 5257.)	**3**. Qui in tantam prorumpere est ausus proterviam, ut ab incolis vicinarum gentium, quas impetu vastans barbarico suo netando subjugaverat dominio, coli se juberet ut deum, et vocari se regem regum et dominum dominantium.

1. Je placerai entre crochets les éléments de chacun des deux textes qui n'ont pas de correspondant dans l'autre.

5246 Vint a le cité, par esforz,
Ou Damedeus fu vis et morz...
5249 Jherusalem destruist trestoute
Et touz les crestiiens ocist,
Et le croiz el sepulcre prist,
Et si le fist porter en Perse...

5254 Un ciel ot fait faire li fous,
A chieres pieres et a clous...
5257 Iluec se faisoit aourer...
Développement dans les vers suivants (Cf. texte latin, phrase 3.)
5263 Faisoit plouvoir par un pertruis
Qu'il ot fait faire el ciel dessus...
5266 La terre estoit dessouz chevee
Et bien planchiee et bien levee;
Un fous i ot fait pour soner,
Quant il vouloit faire toner.
Tout el i ot: venter faisoit...

5272 Le croiz ou fu mis nostre Sire,
Quant il soufri pour nous mar- [tire,
Fist metre el ciel el plus bel [leu...

[*Et les chrétiens venaient adorer la croix, moyennant un besant.*]

[*Cosdroé maltraite les chrétiens et fait tuer par trahison l'empereur de Constantinople Foucars.*]

4. [Nec hoc ei solum suffecit ad sue damnationis interitum ; verum etiam Syriam et Palestinam cum subjugasset, et Egyptum regna queque infra et extra que limitaneum conglutinabantur per circulum suo crudelissimo subiceret dominatui],
Hierosolimam adiit et ecclesias Christi subvertit totamque finitimam regionem vastavit, incendit atque predatus est.

5. Ad sepulcrum ergo dominicum voluisset accedere : territus rediit. Sed tamen ligni salutaris partem quam religiosa regina in testimonium virtutis reliquerat asportavit.

6. Fecerat namque sibi turrim argenteam, in qua inter lucentibus gemmis thronum extruxerat aureum, ubi solis quadrigam et lune et stellarum imaginem collocaverat, atque per occultas fistulas aque meatus adduxerat, ut quasi deus pluviam desuper videretur infundere et, dum subterraneo specu equis in circuitu trahentibus circumacta turris fabrica moveri videbatur, quasi quodammodo rugitum tonitrui juxta possibilitatem artificis mentiebatur.

7. In hoc itaque loco sedem sibi paraverat atque juxta eam quasi collegam crucem dominicam posuerat.

8. [Filio suo regno tradito ipse in fano hujuscemodi residebat.]

9. Illo itaque tempore Eraclius arcem tenebat imperii,

[*Constantinople appelle, pour succéder à Foucars, Eracle et un autre prince d'Afrique. Eracle arrivé le premier devient empereur* (*v.* 5294-311).]

Eloge d'Eracle (*v.* 5312-31).

vir armis strenuus, lingua eruditus, corpore decorus ; et, quamvis seculari actui deditus, totus tamen erat in fide catholicps et erga Dei cultores supplex, benivolus ac devotus.

Cosdroé semont son fils de marcher contre Eracle et de soumettre l'Occident (*v.* 5332-51).

10. Pergens igitur filius Chosroe contra Eraclium

[*Un ange apparaît en songe à Eracle, lui rappelle qu'il tient tout de Dieu, l'informe des projets de Cosdroé et lui prescrit ce qu'il devra faire* (*v.* 5352-407).

Eracle lève son armée (5408-37).]

5441 Ne cessent ne ne prendent fin
Entrues qu'il vinrent a Dunoe...
5445 Un pont i a...
5454 D'ambes deus parz sont granz [les oz.

juxta Danubium fluvium cum suo consedit exercitu.

[*Eracle convoque ses barons et leur expose son projet d'offrir au fils de Cosdroé de terminer la guerre par un combat singulier afin d'épargner la peine au grand nombre. Les barons l'approuvent* (*v.* 5466-5547).

11. Tandem, inspirante clementia salvatoris,

Les messagers vont à Cosdroé et lui disent :]

5583 Eracles bien s'en aatist
Que sour le pont se combatra,
Et cil qui sen per abatra
Ou qui vaintra, si n'ait regart
Qu'om l'assaille de nule part,
Ainz soit sire d'amdeus les oz,
Ou il des tuens ou tu des noz.

utrisque principibus placuit ut ipsi singuli in medio pontis flumine dimicaturi conligerent et cui sors victoriam contulisset ipse sine damno utriusque exercitus imperium usurparet.

Et Cosdroé, approuvé par les siens, accepte (- *v.* 5618).

12. [Decretum etiam cum juramento est ut si aliquis ex eorum populo principi suo venire in auxilium pre-

sumpsisset, cruribus excisis et brachiis ab eo in flumine mergeretur.]

13. Cumque utrique populo hec pactio placuisset,

[*Les deux champions s'arment* (*v. 5628-53*).]

Ils viennent au pont.

[*Tentative d'Eracle pour gagner Cosdroé à la religion chrétienne* (*v. 5654-732*).]

Combat prolongé. Eracle se recommande à Dieu. Puis

invicem inter se, ut dictum est, dimicantes diu multumque in pontis medio sunt congressi.

14. Tandem pulsatus Dominus lacrimis christianorum,

5768 Reprend l'espee et si li vient ;
Et de le croiz Deu li souvient :
Içou l'en esprent et atise.

per virtutem sancte Crucis cui se die eodem memoratus princeps attentius commendarat,

Et, après diverses péripéties, il sort vainqueur (*v. 5844*).

Il jette le vaincu à l'eau (*v. 5845-7*). (*Cf. phrase 12, dont il peut y avoir ici un souvenir déformé.*)

fideli suo Eraclio Christus concessit de hoste triumphum.

Les gens de Cosdroé sont baptisés. Ceux qui s'y refusent s'enfuient et sont tués par les autres (*v. 5861-78*).

15. Tanteque mentis mutatio Chosroe invasit exercitum ut, non solum predictam pactionem nequaquam vellent transcendere, sed etiam voluntarie cum omni sua familia atque prole Eraclio se subderent tam potestate quam fide. Quos ille benigne suscipiens in hoc illis clementiam prestitit, ut omnes ad baptismum convolarent, quod ita se facturos esse omnes pariter spoponderunt.

5879 Et puis s'en vait li emperere
Jusques en Perse, ou cil estoit
Qui touz de fin or se vestoit.

16. Ipse autem christianissimus princeps cum suo tantum exercitu regna que Chosroe tenuerat circumquaque perlustrans ad sedem ipsius venit.

5882 El ciel qu'il ot fait d'or ouvrer,
Le meilleur qu'il pot recouvrer,

17. Et cum paucis ad eum ascendit sedentemque eum throno aureo repperit.

Seoit[1]...

5887 Il n'a el monde si privé
Qui li ost dire l'aventure
De cele grant desconfiture :
Plains est de si grant felonie
Qu'il jetast maintenant de vie
Celui qui li desist nouvele
Qui ne li fust et bone et bele.

Salutation d'Eracle à la croix qu'il voit près de Cosdroé :

5926 « Croiz, beneoite soies tu...
5930 Sainte croiz, mout t'ai gou- [lousee..
5938 Croiz preciëuse, ou li saint [membre
Furent pendu...
5952 Croiz, tu sauves as tuens la [vie...
5956 Croiz, tu m'as aidié et valu... »

(*Cf.*, *pour cette apostrophe, la phrase 32 du latin.*)

Puis Eracle dit à Cosdroé :

« .....
5977 Car croi en Dieu...
5981 Reçoif de moi te terre en fief...
5984 Vivre pouras sifaitement,
Ou ja ne vivras autrement,
Ainz t'ocirai..... »

Et il s'efforce longuement de l'amener à la vraie religion. En vain (- v. 6059).

[*Alors il prend la croix et la porte aux siens (v. 6060-7).*]

Puis il revient à Cosdroé et le décapite (v. 6068-74).

18. Nullus namque ex ejus exercitu erat qui ei exitum belli aliquatenus nuntiasset, quia propter suam crudelitatem omnes eum exosum habebant : nec inmerito, quippe qui manifeste Deo odiosus erat, quomodo a creatura Dei esse potuisset dilectus?

19. Cumque tremefactus salutationis verba proferret Eraclio, ille respondit : « Si vis salutem habere pro eo quod lignum sancte Crucis quamvis indignus honorifice juxta modulum tuum tractasti, si credere Domino Jhesu Christo volueris et servum te illius esse cujus ego sum famulus in veritate confessus fueris, regnum tibi Persarum tantum cum patrimonio et vitam, acceptis a te paucis obsidibus, dabo. Sin autem aliud egeris, mox meo gladio interibis. » **20.** Cumque ille nequaquam adquiesceret,

Eraclius extracto gladio caput illius amputavit

1. Cf. v. 5898 El ciel est montez maintenant...
et 5914 Sour un degrez d'or qu'il i a
Se sist qui l'oevre edifia.

(Voir ci-dessous, v. 6101 ss.)

Eracle répartit les trésors de Cosdroé et fonde une église et un monastère (v. 6074-100).

6101 Cil ot un fil a noureture
Dont l'angeles dist l'empereeur
Que il le gardast a honeur.
Pour çou l'en fait od lui mener ;
Cestui voudra il assener,
Mais que il soit crestiënez...

(Voir v. 6444 ss., et, pour le latin, phrase 21.)

[*Eracle envoie la moitié de son armée à Constantinople (v. 6108-11).*]

Avec la croix, il va à Jérusalem.

Il se présente à la porte, [« *Portes Oires* »], *où Jésus entra pour la passion, quand il vint de Bethléem, au jour de la Pâque fleurie (v. 6115-22).*

[*Description de l'entrée de Jésus : palmes aux mains des enfants, chant « Osanna filio Davi », « Benoitz soit icil qui vient El nom de Deu, nostre signeur ! », rameaux et vêtements sous ses pas, ânesse et son petit qui sont les*

[sepelirique eum quia rex fuerat jussit].

21. Filiumque ejus parvulum quem cum eo invenerat baptizari mandavit ipseque eum de sacro fonte suscepit ; erat enim jam decem annorum.

22. Descriptiones etiam regni Persarum sub hujus nomine fecit, totumque argentum turris illius in predam sui exercitus deputavit. Aurum vero vel gemmas in vasis utensilibus ad restaurationem ecclesiarum quas tyrannus destruxerat reservavit.

23. Suscepto igitur ligno gloriosissime Crucis quod impius asportaverat, Hierosolymam detulit [1].

Gaudentes omnes populi cum ramis palmarum, cereis et lampadibus vel diverso glorie apparatu, cum hymnis et canticis, alii obviam pergunt atque alii subsequuntur.

24. Cumque imperator de monte Oliveti descendisset et per eam portam, qua Dominus intraverat, quando ad passionem venerat,

1. Ces deux derniers mots manquent dans le manuscrit. Je les supplée d'après l'édition du texte de Raban.

symboles de la vieille et de la nouvelle Loi (v. 6123-49).]

Eracle est en magnifique équipage (v. 6153-68).

Mais quand il veut entrer,

6192 Li mur se sont ensemble joint
Li uns a l'autre, point a point...

ipse, equum regium ornamentis imperialibus decoratum sedens,
voluisset intrare, repente lapides porte descendentes clauserunt se invicem et factus est paries unus.

25. Cumque mirarentur attoniti, nimio merore constricti, respicientes in altum viderunt signum crucis in celo flammeo fulgore resplendere.

6210 Vint uns angeles del ciel mout [tost,
Et dist, oiant touz ceus de l'ost :

[« *Si tu as conquis la croix, c'est moins ton œuvre que celle de Dieu ; or*]

6545 Orguilleuse est te vesteüre
Et fiere te chevaucheüre...

6250 Tout autrement vint ja par ci
Cil Deus, qui plains est de [merci ;
Tout autrement vint vers cest [fust,
Quint jour ainz que se chars i [fust ;
Qu'il chevaucha une vil beste,
Devant le pueple a haute feste,
Trestouz deschauz et touz en [langes... »

6260 A tant se tut, que plus ne dist,
Et veant touz s'esvanuïst.

Alors l'empereur

6265 Le mantel jete de sen col ;
A un povre home l'abandone
A un autre sen bliaut done ;
N'i remaint braie ne chemise.
En sen dos a le haire mise.

6278 Eracles s'est puis traiz ariere
Od le croiz precïeuse et chiere...

6285 En mainte guise s'umelie,
Par lermes, par afflictions...

[*Et il adresse à Dieu, d'un cœur*

26. Angelus enim Domini accipiens illud in manibus stetit super portam et ait :

« Quando rex celorum, dominus totius mundi, passionis sacramenta per hunc aditum completurus introïvit, non se purpuratum nec diademate nitentem exhibuit aut equi potentis vehiculum requisivit, sed humilis aselli terga insidens cultoribus suis humilitatis exempla reliquit. »

27. His dictis angelus confestim ad celum rediit.

28. Tunc imperator gaudens in Domino visitatu angelico, depositis imperii insignibus, discalciatus protinus, linea tantum zona precinctus,

crucem Domini manu suscipiens, perfusus lacrimis taciem, ad celum oculos erigens properabat ad portam usque progrediens.

contrit, une longue prière (v. 6298-365).]

6402 Mout s'est jugiez li emperere,
Et Damedeus, li verais pere,
I a fait si apert miracle
Pour sen empereeur Eracle,
Que li dui mur, qui enjoint erent,
Se sont retrait.....
6411 Et li porte ouvri de sen gré.

29. Mox, illo humiliter propinquante, duritia lapidum celeste persensit imperium,-statimque porta se subrigens liberum intrantibus patefecit ingressum.

30. [Odorque suavissimus, qui, volitante divinitus aura, de Persarum provincia per longa terrarum spatia Hierosolimis fuerat inlapsus momento eodem quo de fano Chosroe sancta Crux fuerat Eraclio bajulante egressa, omnium pectori se gratanter infudit. Vincebat enim aromata omnia terebintina, tura vel balsama atque myrram.]

La foule s'émerveille du traitement réservé par Dieu à Eracle (v. 6420-38).

(*Cf. ci-dessus, v. 5926 ss.*)

31. Confestim igitur popularis gaudii favor in altum sublatus divinam laudabat potentiam.

32. Sicque gloriosus augustus erumpens in laudibus ait: « O Crux, admirabile signum, in qua Dominus noster, Dei filius, suspensus pro nostrorum pondere criminum mortis damnavit supplicium et sanguis ejus adorandus thronis et angelis et niveis candoribus et radianti turbe virtutis effusus est in pretium nostre salutis, o Crux splendidior astris, mundo celebris, hominibus multum amabilis, sanctior universis, que sola digna fuisti portare regem celorum, dulce lignum, dulcem clavum, dulcem mucronem, dulcem hastam, dulcia ferens pondera, salva presentem catervam in tuis hodie laudibus congregatam et tuo vexillo signatam. »

6439 Eracles a le croiz Deu mise
Iluec dont Cosdroés l'osta.

33. Hec cum dixisset, pretiosissimam partem ligni quam secum detulerat loco suo restituit.

Puis il fait baptiser le plus jeune fils de Cosdroès.

6446 Et n'i pert vaillant un festu
Que il ne l'ait lues revestu
De quanque tint li fel, ses pere ;
Sen nom li dona l'emperere.

(*Cf. phrase 21 du latin.*)

6456 La fu li feste adont trouvee
Qui en septembre est celebree.

34. *Des miracles accompagnant cet événement. Et l'empereur le mène par plusieurs fondations et décrets.*]

Puis Eracle

6469 S'est mout tost mis a la chau-
[cice
Qui vers Constantinoble vait.

Il s'y fait aimer par ses vertus chrétiennes (v. 6471-502).

[*Et à sa mort, au milieu de la ville, sur une haute colonne, on place sa statue. Représenté à cheval,*

6529 Vers paienime tent se destre
Et fait semblant de manecier
Et de l'oneur Deu pourchacier.]

35. Constantinopolim rediens, fretus virtute divina perseverat in fide catholica...

On le voit, la trame du récit de Gautier est celle du texte latin.

Quelques différences s'observent.

Les unes se laissent expliquer par la fantaisie — d'ailleurs peu ailée — du conteur. Elles consistent en quelques déplacements, en deux ou trois suppressions, et en des additions dont la plupart introduisent des lieux communs, des traits de l'érudition cléricale la plus ordinaire, et représentent l'application des procédés traditionnels de l'amplification littéraire [1].

1. La scène du conseil où Eracle consulte ses barons sur son projet de combat singulier, l'envoi de messagers, la longue description du combat entre Eracle et le fils aîné de Cosdroès sont des lieux communs de l'épopée. — Le prêche d'Eracle au fils de Cosdroès, puis à Cosdroès lui-même, procède des idées et du style habituels de la dominique [illegible] de l'époque, d'ailleurs, la discussion théologique de Roland et de Ferragu. — La description de l'entrée de Jésus à Jérusalem est prise [illegible] Matthieu. L'alexandrin ce

Les autres ne sont pas seulement le fait d'une libre invention. On en compte trois. Elles portent sur : 1° les circonstances de l'élection d'Eracle à l'empire ; 2° l'avertissement de l'ange qui révèle à Eracle les projets de Cosdroès et lui dicte ses devoirs ; 3° les renseignements sur la statue d'Eracle.

Que, pour le premier point, Gautier n'a pas tout inventé, c'est ce qui résulte, par exemple, de la chronique de l'Anonyme de Cordoue [1], où se lit aussi, quoiqu'en termes différents, l'histoire de la concurrence pour l'empire.

Pour ce qui est du second point, on serait tenté de supposer, au prime abord, que Gautier s'est rappelé plus ou moins précisément la vision fameuse de Pierre l'Ermite, dont la légende, rapportée par Albert d'Aix, s'est probablement formée dans le premier quart du XIIe siècle. C'est Dieu — « Dieu le veut ! », criaient les premiers croisés — qui ordonne à Eracle de marcher contre Cosdroès. Mais on trouve dans de nombreuses chroniques [2] qu'Héraclius, versé dans la connaissance de l'astrologie, passait pour avoir lu dans les étoiles la menace des peuples musulmans contre son empire. On peut donc se demander si les éléments fournis ici par Gautier ne doivent pas être rattachés à un récit antérieur.

Enfin, pour le troisième point, il y avait en effet sur le forum, à Constantinople, une statue répondant à la description qu'en fait Gautier : c'était celle de Justinien ; mais, à partir d'une certaine époque, elle passa pour représenter l'empereur Héraclius [3].

---

l'ânesse et de l'ânon, entendue de façon plus ou moins semblable, est fréquente chez les commentateurs et les prédicateurs (voir, par exemple, le sermon troisième de Hildebert pour le dimanche des Rameaux, Migne, t. CLXXI, col. 490). Par *Portes oires* (v. 6119) il faut entendre la Porte d'Or, qui était, en effet, une porte de Jérusalem.

1. Cap. I. Édit. Florez, *España sagrada*, reproduite par Migne, t. XCVI, col. 1253. — Aussi dans l'*Historia miscella*, lib. XVIII (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, p. 124).

2. Anonyme de Cordoue (Migne, t. XCVI, col. 1255) ; Frédégaire, *Chronicae*, lib. IV, cap. 65 (*Mon. Germ. hist.*, *Scriptores rer.*, *merov.*, t. II, p. 153); Aimoin, *De gestis Francorum*, lib. IV, cap. 22 (Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. III, p. 129) ; Otto de Freisingen, *Chronicon*, lib. V, cap. 9 (Pertz, *Mon. Germ. hist.*, t. XX, p. 220); Godefroi de Viterbe, *Pantheon* (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. VII, col. 389) ; etc.

3. Robert de Clari, par. 86.

Ces trois éléments, détails sur l'avènement d'Eracle, renseignements sur sa faculté divinatoire, connaissance de sa prétendue statue, d'où Gautier les avait-il reçus ?

*
* *

C'est une question inséparable de celle qui se pose à propos de la première partie du roman.

Là aussi, dans cette première partie, une bonne portion du récit relève de l'invention de l'auteur et trouve son origine soit dans son génie propre, soit dans la mode littéraire de son temps. Il n'y a pas à chercher ailleurs pour les nombreuses généralités et sentences morales qui s'y rencontrent, une certaine psychologie féminine, les descriptions de divers ordres, le développement de l'histoire amoureuse de Paridès et d'Athanaïs, et tous les procédés de style qui se rapportent traditionnellement aux thèmes traités.

Mais il y a deux données fondamentales qui ne sauraient s'expliquer par l'hypothèse d'une simple invention. Ce sont celles des trois dons miraculeux et du mariage d'Athanaïs.

La première se trouve déjà dans la littérature des Indiens [1], puis, plus tard, dans celles des Arabes et des Grecs [2] ; et, bien

1. Littré le premier a rapproché de notre roman l'histoire des aventures de Nalus et Danayanti dans le *Mahabarata*. Nalus se présente au roi Rituparna, lui disant qu'il est bon conducteur de chevaux, bon conseiller dans les affaires difficiles et bon cuisinier. Rituparna veut faire une longue course en peu de temps. Nalus choisit, dans les écuries, des chevaux de pauvre mine, et le roi s'en inquiète ; mais, à l'épreuve, les chevaux fournissent la traite la plus brillante. Il n'est pas question, dans cette histoire, de l'épreuve des autres talents de Nalus.

2. Les textes ont été rassemblés par d'Ancona (qui, d'ailleurs, ne cite pas *Eracle*) dans ses *Studj di critica e storia letteraria*, à propos de la troisième nouvelle du *Novellino*. Le plus proche d'*Eracle* est celui de *Placiadas*. Il y en a trois versions (384, 932 et 409 vers), toutes très récentes. Le riche Léon, ruiné, se fait vendre. Ses fils l'amènent au maître du trésor de l'empereur de Constantinople, disant qu'il se connaît en hommes, or, pierres et chevaux. On l'achète. L'homme dit d'une pierre très estimée du trésor qu'elle ne vaut rien : c'est vrai. Quand l'empereur veut se marier, l'esclave lui révèle que sa fiancée est fille d'un musulman, c'est vrai. L'empereur l'interroge sur sa propre origine : l'esclave lui révèle qu'il est fils d'un valet, et la mère du prince le confirme.

que pour ces deux dernières les textes ne soient pas anciens, leur nombre, qui atteste la vitalité de l'histoire en Orient, semble constituer une forte preuve de la dépendance d'*Eracle* par rapport aux traditions de cette région.

La seconde, le mariage d'Athanaïs, offre des rapports difficiles à contester avec l'histoire, rapportée par les chroniques, du mariage de l'empereur Théodose II et de cette Athénaïs qui devint impératrice sous le nom d'Eudoxie [1].

Ainsi, thème des trois dons merveilleux, histoire du mariage d'Athanaïs, circonstances de l'élection d'Eracle à l'empire, faculté divinatoire d'Eracle, renseignements sur sa statue à Constantinople, voilà, si l'on considère l'ensemble du poème, la somme minima des traits qui ne peuvent pas être de l'invention de Gautier et dont il s'agit de savoir où il les a pris.

Est-ce d'un récit oriental qui présentait l'histoire d'Eracle toute faite et telle qu'elle est dans le roman ? L'esprit qui anime l'œuvre dément une pareille provenance. Dans les versions orientales des trois dons, le héros est une sorte d'espiègle, qui met de la malice à faire déchanter un prince trop satisfait de lui-même et de ses biens. Dans le poème français, c'est un personnage très chrétien : il a été conçu selon la volonté de Dieu, il est né d'une mère héroïquement pieuse, il tient ses dons d'une lettre tombée du ciel, il paie la pierre et le cheval qu'il achète d'un prix très supérieur à celui qu'en demandent les pauvres

1. Rapprochement fait par Massmann. Les faits se trouvent tout au long dans le *Chronicon paschale*. Athénaïs, fille du philosophe Héraclite, vient à Constantinople avec une de ses tantes pour défendre contre ses frères ses droits à l'héritage paternel. Sa beauté et sa culture frappent si vivement Pulchérie, sœur de Théodose le Jeune, qu'elle la lui fait épouser. Or, Théodose avait admis dans son intimité un jeune homme du nom de Paulinus, qui devient aussi le familier d'Eudoxie. Un jour l'empereur reçoit en présent une pomme d'une grosseur merveilleuse ; il l'offre à l'impératrice, qui l'offre à Paulinus, qui, n'en sachant pas la provenance, l'offre à l'empereur. Celui-ci, pris de soupçons, demande à sa femme ce qu'elle a fait du fruit et, comme elle répond qu'elle l'a mangé, il la convainc de mensonge, fait mettre Paulinus à mort et divorce. Eudoxie se retire à Antioche, puis à Jérusalem, où elle meurt en jurant de son innocence. Malgré des différences notables entre ce récit et celui du roman, il y a des traits qui en attestent la parenté avec une certaine force : ainsi le nom d'Athénaïs et la présence de la tante.

gens qui les vendent, et il explique, pour la pierre, qu'autrement elle perdrait sa valeur. — D'autre part, dans l'histoire, l'attitude de Théodose quand il découvre le mensonge de sa femme est fort rigoureuse : Paulinus paie de sa tête les soupçons de l'empereur. Dans le roman, Laïs, conseillé par Eracle, marie généreusement les deux amants. — D'autre part encore, contrairement à l'histoire, quand Eracle arrive à l'empire, ce n'est pas lui qui tue son prédécesseur, c'est un émissaire de Cosdroès. — Enfin, la faculté divinatoire d'Eracle ne doit plus rien à la magie : elle est l'effet d'un avertissement céleste. En tout ces traits se manifeste une inspiration chrétienne qui modifie profondément les thèmes populaires et l'histoire. On en voit mal l'opération se situer en Orient ; ce n'est pas là que le roman a pu s'organiser d'ensemble ; et si l'on faisait la supposition qu'il s'y serait formé selon un autre esprit, que Gautier aurait transformé, on ne se représente pas ce qu'un tel roman aurait bien pu être. Car toute l'unité de l'œuvre tient dans cette préoccupation religieuse qui vise à la glorification d'un héros tout chrétien et pour lequel on a composé des « enfances » qui préparent directement ses exploits d'empereur.

Faut-il donc, comme on l'a fait [1], attribuer à Gautier la combinaison originelle des divers éléments du roman ? L'hypothèse d'une construction faite de ses mains, grâce aux données des chroniques, des traditions orales et des textes liturgiques, ne présente pas, au point de vue de l'acquisition des matériaux, d'impossibilité absolue.

Pourtant, on se fait difficilement une idée claire du travail de ce trouveur de France à partir des éléments disparates qui auraient pu venir en sa possession. La conception du type du très pieux empereur n'est pas de lui : elle est dans de nombreux écrits issus d'Italie à cette époque et plus tôt [2]. Le groupement des traditions diverses que nous voyons cristallisées autour du nom d'Eracle aurait, de sa part, quelque chose de surprenant et, dans l'ensemble, d'inexplicable. Aussi se demande-t-on s'il n'aurait pas pu recueillir en un lieu ou leur invention et leur

1. Ainsi Gröber. Voir ci-dessus, p. 513.

2. Voir, par exemple, Johannes Monachus, *Liber de miraculis*, édit. Huber (*Sammlung mittellateinischer Texte*, hgg. von A. Hilka, n° 7), p. 9 et 31.

élaboration seraient plus naturelles l'idée d'un complément à la légende célébrée dans la fête de l'Exaltation et en même temps les éléments tout groupés d'un roman. Et ce lieu, quel serait-il, sinon le grand centre où les légendes vivantes pullulaient alors sur l'histoire morte, c'est-à-dire Rome ?

Car le récit de la conquête de la Croix, sous la forme où l'offrent les textes liturgiques, est déjà une composition romaine. Ce qu'il doit à la véritable histoire d'Orient est infime. Le plus émouvant de ses épisodes, l'entrée d'Héraclius à Jérusalem en pénitent, n'est qu'une broderie sur le sujet de l'humiliation des puissants devant le tombeau du Christ : dès longtemps, alors qu'ils visitaient le Saint-Sépulcre, ils s'y présentaient déchaux et dans l'accoutrement modeste du pèlerin, et on le vit faire à Godefroi de Bouillon lui-même en tête de son armée. La description du palais magique de Chosdroès n'ajoute guère à celle du Colisée dans les *Mirabilia urbis Romae* [1]. Quant à la conception du « piissimus imperator », contre quoi les écrivains byzantins fournissent trop d'arguments, c'est une invention commandée par un culte qui n'avait pas ses principales assises en Orient. Il n'y aurait pas à s'étonner que la tradition canonique enregistrée dans les passionaires se soit amplifiée de libres récits dans la ville où la fête de l'Exaltation avait été implantée pour la première fois en Occident et où elle était célébrée avec un éclat tout particulier.

Or là, les éléments, dont on se demande comment Gautier les aurait rassemblés, étaient sous la main. Pour le conte des trois dons, ce ne serait pas le seul exemple de thèmes orientaux qui auraient trouvé à Rome une porte d'entrée en Occident. Mieux aussi que n'importe où, les souvenirs historiques relatifs à Héraclius s'y trouvaient à la portée des mémoires ; et quant à l'histoire d'Athénaïs, n'y avait-il pas là, pour la rattacher à celle d'Héraclius, des occasions autrement naturelles que la lecture des chroniques, alors que le nom de l'impératrice Eudoxie vivait dans la dédicace de plusieurs fondations ecclésiastiques [2]?

1. Ce n'est pas à dire que ce dernier texte soit source du nôtre. Il s'agit seulement de noter la vie à Rome d'une tradition dont l'histoire, d'ailleurs, est difficile à retracer.

2. Ainsi la basilique des Apôtres sur l'Esquilin et celle de Saint-Pierre *aux Lions*. Au reste, il est bien entendu qu'il ne s'agit pas, à propos de ces

On sait, enfin, du thème de la conception miraculeuse et de celui de la lettre tombée du ciel, qu'ils ont à Rome des attaches très anciennes et que le dernier peut-être y est né [1].

Ces diverses circonstances créent des probabilités qui prennent un regain de force si l'on considère que, tout au long du récit contenu dans le roman, se manifeste un effort sensible pour faire participer Rome aux mérites du héros. Dans la légende de l'Invention de la Croix, on a déjà vu l'histoire se déformer dans le même sens pour attribuer au pape Silvestre l'honneur d'avoir baptisé Constantin : et c'était un titre de plus pour la ville qui possédait le corps de s. Cyriaque. Dans notre conte, Eracle naît à Rome ; il passe son enfance dans la « vieille Rome » des pauvres gens, il sert un empereur romain, et c'est à Rome (notez ici la déformation de la tradition rapportée par l'Anonyme de Cordoue et les autres) que viennent le chercher les électeurs byzantins.

Quant à l'occasion où un récit complémentaire de la tradition officielle pouvait se donner jour, rien n'en pouvait fournir de plus favorable que les visites à la chapelle de s. Laurent, où était déposé un morceau de la vraie Croix reconquise par Héraclius [2]. Et de là, que la voix des pèlerins ait porté ce récit jusqu'au trouveur qui, recourant peut-être par surcroît à tel texte liturgique comme aussi à tel ou tel texte profane, lui donna sa forme littéraire française, rien n'est plus simple. C'est déjà de façon analogue, à vrai dire pour y être allé lui-même, que Prudence avait appris la légende de Cassien sur le *Forum Cornelii*, de la bouche du sacristain qui la lui raconta [3].

---

monuments, de l'impératrice femme de Théodose, mais, à distance, la confusion entre impératrices de même nom était naturelle. Les exemples n'en manquent pas pour d'autres personnages.

1. Voir Toldo, *Leben und Wunder der Heiligen im Mittelalter : I. Geburt und Kindheit der Heiligen* (*Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte*, t. XIV, 1901, p. 321 ss.) ; et, pour le second point, Delehaye, *Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Lettres, 1899, p. 171 ss.).

2. Voir ci-dessus p. 59, n. 3. — On peut se demander si le drap de soie offert par Cassine après la conception d'Eracle (v. 220) n'était pas montré parmi ceux qui ornaient telle ou telle église.

3. J'ajouterai ici une observation qui ne se rapporte pas directement à

* *

Ainsi, par delà les siècles, le roman d'Eracle va bien rejoindre, de quelques-uns de ses éléments, certaines traditions historiques ou légendaires de l'Orient. Mais ce n'est pas à des sources orientales que Gautier a puisé : il y a des raisons assez solides de le croire pour la première partie de son poème, il y en a des preuves certaines pour la seconde ; et pour ce qui est des intermédiaires qui lui ont fourni sa matière, ils attestent que celle-ci, en partie au moins, a été élaborée avant lui en Occident, et dès une date ancienne. La distinction a son importance : elle comporte un enseignement sur les éléments à partir desquels Gautier a travaillé et elle fait entrer la question de ses modèles dans le domaine de l'histoire littéraire proprement dite, dont l'objet est d'établir, non pas seulement des rapprochements, mais des enchaînements et des filiations.

Edmond FARAL.

---

mon sujet, mais qui peut avoir son intérêt en elle-même. J'ai indiqué ailleurs (*Contes et romans courtois*, p. 323, n. 2) le rapport qu'il y a entre le palais merveilleux du *Pèlerinage de Charlemagne* et celui de Codroès dans *Eracle*. L'origine de cette ressemblance paraît pouvoir s'éclaircir. Le palais du *Pèlerinage* tourne autour d'un axe. Cette particularité très surprenante manque dans *Eracle*, mais elle est dans le texte latin de la légende (voir ci-dessus, phrase 6) ; et il est bien tentant de croire que nous avons là, pour cette partie restée jusqu'ici obscure, la source du *Pèlerinage*. Que le trouveur français se soit souvenu de ce texte latin, c'est ce que rend très naturel l'histoire de sa chanson telle que l'a tracée M. Bédier dans *Les légendes épiques*, t. IV, p. 122 ss. Le poème a été composé pour la foire du Lendit ; le Lendit commémore la translation à Saint-Denis de certaines reliques de la Passion, parmi lesquelles un morceau du bois de la Croix. La *Descriptio* qui raconte cette translation porte en elle-même la marque que l'auteur s'est inspiré, d'ailleurs librement, de la double légende de l'Invention et de l'Exaltation de la Croix. Elle ne parle pas du palais tournant de Constantinople ; mais ceux-là le connaissaient qui inspirèrent ou imaginèrent le *Pèlerinage*. Il est à noter que la première mention en Gaule de la fête de l'Exaltation se trouve dans le sacramentaire dit gélasien, dont Mgr Duchesne a montré qu'il avait été vraisemblablement composé pour Saint-Denis (*Origines du culte chrétien*, 3e édit., p. 126-34).

1. *Peristephanon*, hymne IX.

LE MORS DE LA POMME

TEXTE DU XVe SIECLE

I. — Introduction.

Le texte que nous publions se rattache au groupe important de poèmes, de peintures, de gravures inspirés à l'imagination des artistes du XVe siècle, à une époque de misère, de guerres et de troubles sociaux et religieux, par la hantise de la Mort et de sa toute-puissance. La fresque célèbre du cimetière des Innocents a été, sinon la première danse des Morts, du moins celle qui fut le plus souvent imitée et copiée en France et à l'étranger. Parmi les variations sur le thème de la Danse Macabre, une des plus curieuses est le poème du *Mors de la Pomme* que M. E. Mâle a retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et qu'il a étudié en deux pages pénétrantes de sa belle étude sur *l'Idée de la Mort et la Danse Macabre* parue en 1906 dans la *Revue des Deux Mondes* et reprise dans le livre magistral qu'il a fait paraître sur l'*Art religieux de la fin du moyen âge*.

Après avoir analysé en quelques lignes le *Mors de la Pomme*, M. Mâle constate que « ce qui fait l'intérêt et la nouveauté de l'œuvre, c'est que les personnages ne sont pas isolés ; ils ne se présentent pas sous l'aspect d'abstractions sociales. La Mort les frappe en pleine action, dans la rue, au milieu de la foule, à la table de famille. L'artiste qui a illustré l'œuvre a contribué pour une large part à créer cette danse macabre d'un nouveau genre, et il est souvent plus précis que le poète. Voici la Mort frappant le pape au milieu de ses cardinaux, et l'empereur au milieu de sa cour. Elle perce l'homme d'armes en pleine bataille, et la jeune fille dans sa chambre devant son miroir. Elle arrache l'enfant à sa mère, l'amante à l'amant ». La danse macabre « devient un prétexte[1] à une série de tableaux de genre où la fantaisie de l'artiste peut se donner libre carrière ».

1. Nous reviendrons sur ce point.

« Les manuscrits illustrés [1] du *Mors de la Pomme* ont certainement inspiré l'artiste qui composa, pour l'éditeur Simon Vostre, les jolies bordures des *Heures* de 1512 [2]. C'est la même conception de la danse macabre, et ce sont souvent les mêmes épisodes. La Mort, avec sa flèche, apparaît au moment où Adam et Ève sont chassés de l'Eden. Elle assiste au meurtre de Caïn. Plus loin, elle attaque l'homme d'armes au milieu de la bataille, la jeune fille dans sa chambre. Elle prend l'enfant au berceau malgré les cris de ses petits frères. Le thème une fois donné, les variations pouvaient être infinies. Aussi le dessinateur de Simon Vostre ne s'est-il pas cru obligé de copier servilement son modèle. Il a inventé plus d'un épisode. » M. Mâle cite plusieurs exemples et conclut : « Est-ce le manuscrit illustré du *Mors de la Pomme* qui tomba sous les yeux de Holbein ou est-ce le livre d'Heures de Simon Vostre ? Il est difficile de le dire, — mais ce qui me paraît certain c'est que Holbein a connu un de nos originaux français. Sa grande danse macabre offre en effet des ressemblances frappantes avec les deux livres que nous venons d'étudier. Elle commence par la création que suit bientôt la faute [3]. C'est au moment où Adam et Ève sont chassés du paradis terrestre que la Mort apparaît : ironique, elle régale les exilés d'un air de vielle. Puis les épisodes se déroulent en tableaux de genre admirables. Ces merveilles ne sont pas de notre sujet. Mais il importe de faire remarquer que plus d'une scène, imaginée par l'auteur du poème ou par le dessinateur de Simon Vostre, a été reprise par le grand artiste. » M. Mâle cite les scènes de l'homme d'armes, de l'impératrice, du laboureur, de l'enfant. « Chez Holbein enfin, comme dans les *Heures* de Simon Vostre, la Mort est vaincue à la fin, puisque la dernière gravure représente le Jugement dernier, c'est-à-dire le triomphe de la vie éternelle [4]. » On pourrait rapprocher deux

1. Un seul manuscrit semble avoir conservé ce texte, mais nous verrons que ce manuscrit n'est certainement pas l'original de l'œuvre.

2. M. Mâle publie des reproductions de deux de ces bordures dans son grand ouvrage.

3. Le *Mors de la Pomme* commence par la faute.

4. Dans le *Mors de la Pomme* la Mort apparaît comme une messagère de Dieu et dans le tableau final non point vaincue, mais ayant accompli son œuvre, sans dard, son « Mandement » à la main (voy. plus loin).

autres détails dans les bois de Holbein du texte et des dessins du *M. de la P.* Holbein et l'anonyme figurent le serpent dans la scène de la Tentation avec une tête de femme coiffée d'un bonnet et dans la scène représentant le pape et la Mort on voit, dans la gravure de Holbein, un diablotin tenant un parchemin auquel sont suspendus des seings. Est-ce une bulle papale qu'un diable facétieux présente au pape ou ne serait-ce pas plutôt une réminiscence du « Mandement » que la Mort reçoit de Dieu dans le *M. de la P.* ? « Tant de ressemblances ne sauraient être l'effet du hasard. Holbein nous a donné, en somme, une magnifique illustration du *M. de la P.* La conception d'une des plus belles œuvres que la pensée de la Mort ait inspirées, se trouve donc dans notre poème français »[1].

La Danse des Morts représente en un raccourci tragique la rencontre de l'homme désarmé et du Mort, de son sinistre double, qui lui apparaît pour l'entraîner et pour lui montrer « ce qu'il sera bientôt lui-même », un corps desséché, momifié. Le Mort gambade, ricane, grimaçant ou ironique, menaçant ou insinuant. Tel nous apparait le Mort, devenu bientôt « la Mort », dans la fresque du Cimetière des Innocents et dans les œuvres qui en dérivent directement ou indirectement, par exemple dans les puissantes esquisses peintes sur les murs de la Chaise-Dieu (Haute-Loire)[2]. Le sujet se prêtait admirablement aux variations des artistes, peintres ou graveurs, que seul parmi les poètes Villon a su égaler ; la verve satirique y a trouvé ample matière à s'exercer, humiliant l'orgueil des grands, vengeant les faibles de l'avarice des riches, livrant impitoyablement la beauté du corps féminin « si tendre, poly, souef et precieuz », la science des docteurs et des astrologues aux sarcasmes de la Mort, affirmant l'égalité des hommes devant la Mort. Sans qu'elle cessât d'être un poème religieux et moral, des préoccupations littéraires et artistiques tendaient à faire de la Danse des Morts surtout une œuvre d'art. Tout autre se présente à nous le *Mors de la Pomme*, paraphrase de ce proverbe du XVe siècle : « Tous faut mourir pour une pomme[3]. » Nous n'y verrons

1. *Revue des Deux Mondes*, 1906, p. 671-3.

2. Voy. des reproductions dans Langlois, *Essai sur la Danse des Morts*, II, pl. XLII, et dans l'ouvrage de M. E. Male.

3. Voy. Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 327 ; Godefroy, s. v.

pas avec M. Mâle « un prétexte à une série de tableaux de genre où la fantaisie de l'artiste peut se donner libre carrière », mais bien plutôt une œuvre de pure édification. M. Mâle a fort justement reconnu que « cette œuvre tardive semble nous faire remonter aux origines mêmes de la danse macabre » et que le début n'est en somme qu'un sermon en vers, comme ceux que prononçaient les prédicateurs franciscains « avant d'introduire les acteurs du drame » de la danse macabre. Nous retrouvons ce prédicateur dans la danse macabre de Bâle, au premier pilier de l'aître Saint-Maclou à Rouen, dans la fresque de l'ancien Temple Neuf de Strasbourg, tandis que la scène de la Tentation se voit en tête de la fresque de la Chaise-Dieu où le serpent est représenté avec une tête de mort. Nous irons plus loin et nous verrons dans l'auteur modeste du *M. de la P.*, « qui point ne se nomme », un homme pieux, de talent plutôt médiocre, mais au courant des interprétations allégoriques des textes sacrés, des parallèles et rapprochements ingénieux, élaborés par les théologiens du moyen âge. Chaque strophe du texte est en effet terminée par un verset latin emprunté aux Psaumes, le défilé des victimes de la Mort est placé entre la scène du *Mors de la Pomme*, qui livre Adam et sa descendance aux rigueurs de la colère divine et à la Mort, et l'annonce de la Passion rédemptrice du Christ. Un sermon en vers, des visions effrayantes de l'enfer et des tourments des damnés terminent le poème. Pour bien accentuer le caractère édifiant de l'œuvre, le poète a placé au milieu du poème une scène résumant « un des plus curieux monuments de l'art et de la poésie du XVe siècle » l'*Ars moriendi* [1]. Tandis que les autres scènes sont isolées et sans rapport avec les tableaux qui les précèdent et qui les suivent, nous trouvons au centre du *M. de la P.* un diptyque représentant d'une part une femme mourante, assistée par une servante et par un prêtre, tandis qu'au pied du lit un ange et un diable se disputent l'âme de la défunte, d'autre part Dieu recevant l'âme

---

MORS cite un grand nombre d'exemples de cette expression « Mors de la pomme ». Langlois dans son *Essai sur les D. des M.* cite au t. I, p. 38, ces vers de Thibaut de Marly : « Mors qui venis du Mors de la Pomme — Primes en feme et puis en home — Tu bats le siècle comme toile. »

1. Voy. E. Mâle, *R. des D. Mondes*, 1906, p. 674 et ss. et l'*Art religieux à la fin du moyen âge*.

des mains d'un ange, en présence d'un diable. Le cercueil est représenté au bas du tableau. C'est bien la scène finale de l'*Ars moriendi*, telle que M. Mâle [1] l'a décrite, mais simplifiée : « Le chrétien vient de mourir. Le prêtre — dans le *M. de la P.* c'est la chambrière qui présente le cierge à la mourante — qui a reçu ses dernières paroles lui met dans la main un cierge de cire. L'âme est sauvée. La meute infernale rugit, les griffes menacent, les mâchoires s'ouvrent, les poils se hérissent. Vain effort. L'âme emportée par les anges monte paisiblement vers les hauteurs. »

Remarquons encore, pour bien marquer le caractère purement édifiant du *M. de la P.*, que toute intention satirique, l'ironie, le sarcasme, les attitudes frénétiques ou grotesques de la Mort, ce qui fait l'originalité, la beauté tragique de la danse macabre, tout cela en est absent. Tandis que Holbein surtout, mais aussi le grand artiste de la Chaise-Dieu, varient avec esprit, force et profondeur, les aspects et les gestes de la Mort, selon le caractère du personnage qu'elle entraîne dans la danse, dans le *M. de la P.* le ton est grave ; les grands et les riches ne sont l'objet d'aucune attaque, le clergé lui-même est épargné. Le désir de réveiller les âmes insouciantes et frivoles, de leur éviter le sort affreux que représentent naïvement les deux scènes infernales à la fin du poème, la tristesse et la résignation de ceux qui quittent la vie, ses joies et ses peines, l'appel pressant au repentir, l'espoir du pécheur repentant d'entrer en paradis « en parfaitte félicité », la crainte de l'enfer où les damnés sont « condampnez sans jamais mourir », telles sont les pensées qu'exprime en une langue simple et ferme le poète moraliste. C'est l'interruption tragique du cours normal de la vie par l'entrée en scène de la Mort impitoyable, que le poète et le peintre ont voulu marquer de traits impressionnants.

Le *M. de la P.* est-il une œuvre originale ? Il est permis d'en douter. En effet, nous lisons dans l'*Essai sur les Danses des Morts* de E.-H. Langlois (Rouen, 1852), t. I, p. 220 s. une note malheureusement trop peu détaillée sur les peintures du « Cloître dit Macchabé » attenant au chœur de la cathédrale

1. *R. des Deux Mondes*, ib., p. 678 et dans l'*Art religieux à la fin du moyen âge*, la reproduction de la gravure de l'*Art de bien vivre et de bien mourir* publié par Vérard.

d'Amiens. Langlois cite comme source la description de cette basilique par Rivoire (Amiens, 1836) [1], qui attribue à un personnage nommé Macabré « des vers latins appliqués à une peinture du genre de celle dont il s'agit » (la danse des Morts). Rivoire prétend même que la « bibliothèque des Prémontrés d'Amiens possédait autrefois un livre in-4° intitulé *Chorea Johannis Macabri* ». Langlois doute de l'existence de ce livre ou tout au moins voit dans ce prénom *Johannis* une erreur de copiste. Il ajoute : « Le cloître où se voyait, à Amiens, une Danse des Morts a été détruit en 1817 [2] ; on trouve les vers suivants écrits sur ses murs. » Le sens de cette phrase est obscur et contradictoire, mais Langlois a pu lire cette inscription avant la démolition du cloître. Les historiens locaux ne donnent malheureusement aucun détail sur les peintures qui accompagnaient l'inscription citée par Langlois et se contentent de parler d'« un assemblement de personnes de tous les âges et de toutes les conditions. On a nommé vulgairement cette quantité de personnes qui sont peintes sur les murailles : la Danse des Morts. On y lisait aussi ces vers, dont la composition paraît très ancienne ». M. Durand, auquel nous empruntons cette citation, tirée de notes sur l'histoire d'Amiens recueillies au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, nous apprend que ce cloître était désigné couramment à Amiens de « le Macchabée » « sauf les personnes se piquant d'érudition » qui employaient la forme « Macabré ». Une chapelle, attenant au cloître détruit, porte aujourd'hui encore le nom de chapelle « du Macchabée puis par corruption des Macchabées ». M. Durand rapproche avec raison ce fait de l'explication du mot Macabré proposée par G. Paris (*Romania*, XXIV, p. 129-32). En tout cas, l'inscription est authentique, car elle reproduit, sauf

1. Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage. G. Peignot, dans ses *Recherches sur les Danses des Morts*, dit avoir entendu parler d'une danse des Morts ayant existé à Amiens, mais n'a pu se procurer la brochure de M. Rivoire de 1836. Des dessins représentant le cloître se trouvent dans Duthoit, *Le vieil Amiens*, 4e série, fig. 26-27-28 ; voy. G. Durand, *Monographie de l'église Notre-Dame d'Amiens*. Amiens-Paris, 1903 [Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie], t. II, p. 609-613.

2. M. Durand suppose que la partie où se trouvait la Danse des Morts fut détruite en 1806.

quelques variantes insignifiantes, le « Mandement » que Dieu fait remettre à la Mort dans le *M. de la P.* et par lequel il lui donne droit de vie et de mort sur tous les hommes. Comme il est peu probable que le peintre d'Amiens ait copié des vers du manuscrit primitif du *M. de la P.*, nous conclurons que cette œuvre reproduit les images et les vers peints sur les murs du Cloître d'Amiens, de même que les danses macabres manuscrites et imprimées remontent à la fresque célèbre du cimetière des Innocents. Car il est évident que sur les murs du Cloître d'Amiens on ne lisait pas seulement les vers du « Mandement », qui ne sont compréhensibles que comme partie intégrante du *M. de la P.*, d'autant plus que Rivoire fait allusion à une peinture qui ornait le cloître. On pourrait même admettre que l'« assemblement de personnes de tous les âges et de toutes les conditions », « la quantité de personnes », dont parlent avec une si fâcheuse imprécision les historiens d'Amiens, semblent plutôt désigner des scènes dans le genre de celles du *M. de la P.*, dont on n'aurait plus compris le sens, que le cortège d'une ordonnance si simple de la Danse macabre proprement dite. Quant aux vers latins qui accompagnaient cette fresque au dire de Rivoire, il a pu songer aux versets bibliques terminant chaque strophe du *M. de la P.* Ce poème nous aurait donc conservé en une copie fidèle une œuvre d'art interessante. Nous verrons que cette hypothèse trouve un appui dans l'étude de la langue du *M. de la P.*, qui présente des traits permettant d'assigner à cette œuvre la contrée d'Amiens comme lieu d'origine.

Nous avons vu que M. Mâle a eu l'heureuse idée de rapprocher le *M. de la P.* des gravures en marge des Heures de 1512, gravées pour Simon Vostre (*S. V. 1512*) et de la Danse des Morts de Holbein, sans qu'il ait voulu nettement établir la filiation exacte des influences réciproques, chaque artiste ayant développé librement une donnée générale, dont nous sommes maintenant tentés de rechercher la première manifestation dans la fresque du cloître d'Amiens. Entre le drame du Paradis et la Scène du Jugement dernier se placent une série de tableaux, d'épisodes de la vie, nous montrant le travail, les plaisirs et les peines de la vie humaine interrompus par la main brutale de la Mort. Ce thème est interprété de la façon la plus suivie dans le *M. de la P.* et dans les gravures de *S. V. 1512*, tandis que Hol-

bein a combiné les scènes à plusieurs personnages avec des éléments empruntés à la Danse macabre.

Le *M. de la P.* n'est donc pas une œuvre isolée, mais une des formes, peut-être la plus ancienne, d'une variante intéressante du Poème de la Mort. Nous pouvons rattacher à ce groupe deux œuvres curieuses qui mériteraient d'être étudiées et publiées et que nous ne connaissons que par l'analyse qu'en donne Langlois dans son *Essai sur la Danse des Morts*. La première et la plus remarquable est une *Vision de la Mort* qui se trouve dans les 62 dernières pages des *Loups ravissans*, poème en prose et en vers de MAISTRE ROBERT GOBIN, « doyen de chrestienté de Laigny-sur-Marne [1] ». La *Vision* est précédée d'un prologue en prose de l'*acteur* et se compose d'une suite de 24 gravures « fort remarquables par leur originalité » (Brunet) et suivies chacune d'une pièce de vers explicative et de réflexions de l'Acteur. Ces tableaux sont encadrés entre quatre scènes représentant la Mort dans un cimetière, la faulx à la main, Accident, son acolyte, la lance au poing entraînant un prêtre, un magistrat, un guerrier, Adam et Ève et le péché originel, le meurtre d'Abel d'une part et le tableau final du Jugement dernier d'autre part. Nous reconnaissons la disposition de la matière dans le *M. de la P.* Dans ce cadre le savant doyen déroule les épisodes de la lutte de la Mort et d'Accident et de l'homme : « la Mort et ung nommé Accident, qui moult estoient espouvantables à veoir, menoient une dance en laquelle estoient dançans plusieurs gens qui en leur vie avoient esté remplis de vice et d'iniquité et avoient ensuivy la doctrine et instruction maulvaise de faulx loup Archilupus, c'est du dyable, et avoient fait le contraire des commandemens de Dieu », dit le texte. L'œuvre de châtiment revêt les différentes formes de mort violente, la *Guerre*, terrassant avec *Accident* un guerrier, *Mortalité* frappant quatre malades couchés sur un grabat, *Famine* [2] devant

1. Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, s. v. GOBIN.

2. Voir sur ces trois fléaux représentés par les trois dards ou flèches dont Dieu punit « les trois concupiscences, avarice, orgueil et luxure » : P. Perdrizet, *La Vierge de Miséricorde* (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule CI ; Paris, Fontemoing, 1908), ch. VIII « Le thème des trois flèches », où l'on trouvera de très nombreux textes, tableaux, gravures se rapportant à ce motif. Nous reparlerons de cette savante et précieuse étude iconographique.

deux hommes étendus par terre, une femme en prière, un enfant au berceau, *Accident* sur un bœuf blessant et écrasant une femme, des hommes, *Maladie* et *Accident* au lit de deux malades. Puis suivent d'intéressants tableaux figurant la mort du riche à table, de l'ambitieux (?) précipité d'une tour, du voyageur tué par un brigand, le supplice de deux favoris, la mort d'un roi, de Cicéron, de trois débauchés trahis par leurs maîtresses, de quatre religieux, d'un usurier, du héros Gauvain, d'un homme d'église paillard, d'un avare dépouillé par ses héritiers. Le poète qui est un homme érudit joint à chacune de ces gravures un récit tiré de l'histoire ancienne ou moderne et illustrant la scène, histoire de Cyrus, de Ganelon « qui trahit les douze pers », de Marcus Manlius Capitolinus, de Cacus, d'Olivier le Daim et du comte de S. Pol, d'Aman, d'Alexandre, de Cicéron, etc.

L'autre œuvre, dont Langlois publie le texte au tome II de son *Essai*, est intitulée les *Accidens de l'homme* et se trouve dans les *Heures* faites pour Simon Vostre à partir de 1510 et surtout dans les éditions de 1512-1520 [1] : une série de 24 gravures suivies chacune d'un quatrain, expliquant le sujet de l'image, s'ouvre par la figure de la Mort armée d'un dard, assise sur une bière au milieu d'un préau de cloître près d'un cimetière. Les tableaux suivants représentent la scène du Paradis, le meurtre d'Abel, le dernier tableau est consacré au Jugement Dernier. Entre ce prologue et cet épilogue se déroule la série des « Accidens ».

L'examen très sommaire et incomplet de ces textes, auxquels il faudrait joindre l'étude comparative des gravures et des danses macabres publiées dans la longue série des livres d'*Heures* de Simon Vostre, nous amène aux conclusions suivantes :

1. Le *M. de la P.*, les Heures de Simon Vostre de 1512 (= *S. V. 1512*), la *Vision de la Mort* (= *V. de la M.*), les *Accidens de l'Homme* (= *A. de l'H.*) et la danse des Morts de Holbein ont en commun au début et à la fin : la Scène de la Chute, le Jugement Dernier.

1. Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, IV, p. 781 ss., qui énumère plusieurs éditions des *Heures* où se trouvent des séries de la Danse Macabre avec de nombreuses figures (jusqu'à 1321 et les *Accidens de l'homme*), voy. aussi Langlois, *Essai*, t. I, note bibliographique.

2. Toutes ces œuvres, sauf Holbein, font suivre la scène de la chute du meurtre d'Abel, scène que Holbein a supprimée comme n'entrant pas dans le programme qu'il s'était tracé.

3. Le *M. de la P.*, la *V. de la M.*, les *A. de l'H.*, font précéder ces scènes d'une figure de la Mort armée d'un dard dans un cimetière, scène développée dans le *M. de la P.* et revêtue d'un caractère mystique, mais réduite dans la *V. de la M.* et dans *A. de l'H.* à une image de la Mort.

4. Les œuvres faisant partie de ce groupe se distinguent toutes de la Danse macabre par le caractère anecdotique des gravures à plusieurs personnages, au lieu du dialogue tragique de l'homme et de la Mort.

5. Dans tout le groupe, sauf dans l'œuvre de Holbein, la Mort est armée d'un dard ou d'une massue, accomplissant l'œuvre de destruction.

6. Le *M. de la P.* donne à cette œuvre le caractère religieux et mystique d'une mission divine qui est confiée à la Mort par Dieu, à la suite du péché d'Eve et que la Mort accomplit avec calme, sans haine ni férocité. *S. V.* 1512, la *V. de la M.* et les *A. de l'H.*, au contraire montrent l'œuvre de la Mort sous ses aspects variés, groupant les fléaux *Famine*, *Guerre*, *Mortalité* et *Maladie*, la disgrâce et la ruine de l'ambitieux, l'exécution du favori déchu, le meurtre du voyageur solitaire, la fin ignoble du débauché, de l'avare, la mort héroïque du guerrier, de Gauvain. Ce groupement logique s'est conservé assez complet dans la *V. de la M.*, où la Mort est accompagnée d'un acolyte Accident monté sur un bœuf [1] ; sous une forme abrégée, avec des lacunes et des transpositions, l'adjonction de scènes empruntées à la danse macabre (l'enfant au berceau criant « A, a, a ! »), dans les gravures des *A. de l'H.* ; *S. V. 1512*, la *V. de la M.* et les *A. de l'H.* forment donc un groupe dans lequel ces deux derniers ouvrages, représentent deux versions dérivant d'un même original.

7. Holbein, tout en conservant à la plupart de ses bois, si riches de matière et de sens dans leur format exigu, le caractère de tableaux de genre, a désarmé la Mort et a emprunté à la danse

---

1. Nous retrouvons la Mort sur un bœuf, symbole de force et de lenteur obstinée, dans la *Danse des Aveugles* ainsi que le personnage d'*Accident*.

macabre l'idée de la Mort attirant et entraînant l'homme. Il a ainsi mêlé, en grand artiste réfléchi, les deux motifs, remplaçant même parfois la scène animée à plusieurs personnages par l'image de l'homme isolé aux prises avec la Mort (l'Abbé, le Moine, le Comte, le Chevalier, le Gentilhomme, le Mercier, le Vieillard, la Vieille). Mais là même où il se montre dépendant de l'ancienne danse macabre, son âme d'artiste ajoute un fond de paysage, donne une portée nouvelle à la scène, creusant devant les pas du vieillard la fosse où la Mort va le faire tomber, peignant le désespoir du moine dont la Mort a saisi la crosse, ajoutant une Mort raclant éperdument un rebec dans la scène du Mercier, représentant l'évêque comme le berger dont la mort disperse les ouailles. Ayant désarmé la Mort et donné à sa danse macabre un caractère saisissant de réalisme et d'actualité, Holbein a été amené à supprimer la scène biblique du meurtre d'Abel.

Nous voyons que, malgré la liberté dont poètes et graveurs ont fait preuve, en partie contraints par la nécessité de réduire le nombre et le format des images, toutes ces œuvres, auxquelles une étude approfondie ajouterait certainement d'autres séries de gravures, sont apparentées et pourraient bien remonter en dernière analyse à la fresque religieuse d'Amiens. L'œuvre de Holbein échappe par son originalité, le rôle qu'y joue l'imagination créatrice de l'artiste, la fantaisie, à une classification trop stricte. Attiré par le côté pittoresque, poétique du drame de la Mort, le grand graveur combine librement les données que lui offrait la double lignée de ses prédécesseurs.

II. — Le manuscrit et la composition du *Mors de la Pomme*.

Le *Mors de la Pomme* n'est connu que par un manuscrit de la Bibliothèque nationale (f. fr. 17001) [1], daté de 1468 et écrit de

1. Manuscrit en papier de 116 feuillets de 390 sur 280 millim. provenant du fonds de Saint-Germain. Jehan Miclot se désigne lui-même comme « celui qui a pourtrait les lettres, ordeaulx ou caractere de ce livret », voy. *Catal. des Mss. de la Bibl. Nat. f. fr.*, *Anciens S. Germain* et G. Doutrepont, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (Paris, Champion, 1909), passim.

la main de Jehan Miélot, secrétaire de Philippe de Bourgogne, chanoine de Lille, et devenu en 1468, après la mort du duc de Bourgogne, chapelain de Louis de Luxembourg, comte de S.-Pol. Le manuscrit porte au f° 109 v° l'*ex libris* de [Marie de Luxembo]urg, femme de François de Bourbon, comte de Vendôme, comte de S.-Pol, et au f° 1 r° ces mots : « Ce livre est à Pierre Le Roy. » Le nom de « Miélot se rencontre souvent dans le manuscrit, non seulement en toutes lettres, mais aussi dans des labyrinthes (f° 2 v° et 27 r°) et même sous forme de rébus (f° 5 r°) ». Ce manuscrit est une compilation historique et littéraire rédigée pour Louis de Luxembourg et contenant le *Mors de la Pomme*, des traductions, surtout celle de la *Lettre de Cicéron à son frère Quintus*, une *Généalogie du Christ* avec prologue adressé à Philippe le Bon et à la fin les *Figures de l'Ancien et du Nouveau Testament* (quatorze dessins au trait représentant les sept sacrements et leurs *figures* bibliques).

Le *Mors de la Pomme* n'est certainement pas l'œuvre de Jehan Miélot ni une copie faite de première main. Les textes latins tirés surtout des Psaumes sont transcrits d'une façon assez incorrecte et d'autres indices prouvent que l'original doit être sensiblement plus ancien et reproduire, ainsi que nous l'avons vu, les peintures et les vers décorant le cloître d'Amiens. Il est très probable que dans sa forme actuelle le texte présente une lacune au début et qu'une transposition de peintures et de vers s'est produite à la fin du poème, sans parler de quelques vers qui manquaient déjà dans le texte dont s'est servi Jehan Miélot (v. 310 ss.). En effet, après la scène de la chute et le « mors de la pomme », nous voyons Dieu envoyer par un ange à la Mort le « mandement », par lequel la Mort citera devant le tribunal de Dieu tous les mortels, et « trois dards ». Cet intéressant épisode des trois dards a été étudié par M. Perdrizet dans sa monographie sur la Vierge de Miséricorde au chapitre VIII. L'auteur retrouve l'original du motif des trois dards dans une vision qu'eut saint Dominique en 1216 et les noms des trois fléaux, que symbolisent les trois dards, dans une gravure incunable, faite en Allemagne pour les Dominicains. Dieu y est représenté tirant les flèches *Pestilenz*, *Teurung* (Famine) et *Krveg* (Guerre). Dans ce même ouvrage M. Perdrizet signale une belle miniature de la version française du

Speculum humanae salvationis de Jean Miélot (1448), conservée à la Bibliothèque nationale (f. fr. 6275) et publiée depuis par MM. Perdrizet et J. Lutz : Dieu apparaît dans le ciel ; sur terre la Mort, « une larve nue aux chairs pourries », reçoit de la main du Juge trois javelots et un parchemin scellé d'un triple sceau. Cette allusion aux trois flèches et au « mandement » présente une analogie frappante avec la scène décrite dans le *M. de la P.*, mais ne se trouve que dans le prologue du traducteur Jean Miélot et ne paraît dans le texte du *Speculum* qu'au chapitre XXXVIII où la Vierge « appaise l'ire » de Dieu qui tient les trois flèches à la main, sans le mandement. Le *Speculum* ne peut donc être considéré comme la source utilisée par l'auteur du *Mors de la P.* [1]. L'auteur du *M. de la P.* a emprunté le motif des trois dards et du *Mandement* à une source que nous ne pouvons plus déterminer. Tandis qu'il fait lire par un ange le texte, « le teneur de ce mandement », le sens des trois dards n'est pas expliqué et il n'en est question que dans les premières strophes : Abel est frappé « du dard de *sang* » (v. 167), la pucelle reçoit « une estincelle » du « dard qui est *plain de feu* » « droit au cuer » (v. 181 s.) et enfin « l'ancien », le vieillard, meurt touché du « dard *de cendre* ». *Le dard de sang*, *le dard de cendre* sont les emblèmes du meurtre, de toute mort violente, et de la mort naturelle, causée par le poids des années. Mais le *dard de feu* ? On songerait à l'Amour qui frappe la pucelle « droit au cuer » d'une « estincelle » de son dard, si ces mots n'étaient pas mis dans la bouche de la Mort et si la pucelle ne prenait « en patience ce que Dieu *lui* vuelt envoier ». Le *dard de feu* désigne d'une façon assez peu claire la mort qui frappe l'homme en sa jeunesse. Dans la suite du poème il n'est plus question que d'un seul dard. L'auteur du *M. de la P.* a donné au motif des trois dards une interprétation que nous n'avons retrouvée dans aucune œuvre écrite ou peinte. Tandis que les dards représentent primitivement les trois fléaux qui accablent l'humanité entière, la Peste, la Famine et la Guerre, l'auteur du *M. de la P.* et sans doute avant lui le peintre de la fresque d'Amiens voient dans les trois dards les armes de la Mort aux

1 Perdrizet et Lutz, *Speculum humanae salvationis*. Texte critique. Traduction inédite de Jean Miélot, 1448 ; Mulhouse, 1907, avec un album.

prises avec l'homme isolé. Mais dans le *M. de la P.* l'auteur abandonne aussitôt cette idée. Étant donné le goût du moyen âge pour l'allégorie et les explications subtiles qui s'y rattachent, il nous semble évident que le poète n'aura pas laissé échapper l'occasion de moraliser et de s'étendre sur les effets de ces trois dards, d'autant plus que sans un commentaire le lecteur risque de ne pas saisir toute la portée de l'œuvre. On devra donc admettre qu'un nombre assez important de vers s'est perdu.

M. Mâle constate que l'espèce de danse macabre que décrit le *Mors de la Pomme* est « beaucoup moins simple que l'autre et beaucoup moins bien réglée ». Les scènes se suivent, en effet, dans un désordre qui contraste avec la belle ordonnance dans laquelle défilent les personnages des danses macabres, le pape, l'empereur, le roi marchant en tête, les membres du clergé alternant avec les laïques, les hommes avec les femmes. Comme dans le *M. de la P.* chaque tableau forme un épisode détaché, sans lien avec ce qui précède et ce qui suit, rien ne serait en apparence plus facile, mais aussi plus arbitraire, que de rétablir l'ordre hiérarchique des Danses Macabres. Dès le début de l'œuvre, l'ordre logique n'a pas été observé par le poète lui-même. En faisant envoyer par un ange les trois dards à la Mort, le poète était amené à désigner comme les premières victimes Abel, la pucelle et l'ancien ; on serait tenté d'en rapprocher l'épisode de l'enfant enlevé à sa mère ; on réunirait ainsi des représentations des trois âges de la vie humaine, mais l'ordre logique serait encore troublé. A moins de bouleverser tout le texte, on n'obtient aucun résultat satisfaisant. Il vaudra mieux admettre que le poète et le peintre se sont abandonnés à leur fantaisie. Sur un point seulement nous avons changé l'ordre du texte, en déplaçant les deux tableaux du docteur et du fol et des amoureux qui, par une erreur évidente, ont été placés dans le texte après la scène du Calvaire et de la Rédemption, où le diable est représenté vaincu au pied de la croix et la Mort sans son dard meurtrier. Il est évident que cette scène solennelle devait précéder immédiatemment le Sermon final et répondre, à la fin du poème, au tableau initial de la Chute et du *Mors de la Pomme* précédés du Sermon. Le récit dramatisé de l'œuvre de la Mort est ainsi fortement encadré entre une introduction et un dénouement d'un caractère dogmatique et

mystique, tandis qu'au point culminant de l'œuvre le poète a placé l'épisode de l'*Art de bien mourir*.

III. — La langue.

Malgré la banalité de la plupart des rimes et le remaniement auquel le texte a été soumis du fait des copistes, quelques rimes intéressantes et la mesure des vers nous permettent de retrouver en partie au moins la langue du texte primitif.

Ie de *a* placé sous l'influence d'une palatale s'est partout conservé à la rime et dans le vers et est assuré en outre par la rime *traittier* : *psaultier* v. 3.

Traveil : *sommeil* v. 121. Nous retrouvons cette même rime chez Charles d'Orléans et l'hésitation entre les prononciations *ail* et *eil* est constatée au XVe siècle chez des poètes *picards*, bourguignons ou français [1].

Encoire rime au v. 50 avec *purgatoire*. Nous trouvons dans Gringore [2] de nombreux exemples de rimes analogues et M. H. Chatelain en cite d'autres (*Recherches*, p. 38). Ces rimes semblent devoir être interprétées de deux façons différentes. Lorsque Greban rime *notore* : *encore* : *incorpore* : *ore* : *reclinatore*, il faut admettre des formes en *-ore* pour des mots savants dont la forme latine pouvait influencer la prononciation, ainsi *glore*, *victore*, *notore*, *meritore* [3]. Des rimes comme *encore* : *boire* dans la *Passion d'Arras*, *encore* : *croire* : *notoire* (Coquillart) semblent prouver qu'il y a eu d'autre part une forme *encoire* qui est attestée pour l'Amiennois par le parler moderne de Démuin (S. E. d'Amiens) [4] où *o* suivi de *r* devient *oi* (*oẹ*) : *coire* = encore, *doirer*, *moirir*, fait important étant donnée l'origine que nous avons attribuée au *M. de la P.*

A et *e* devant la nasale étaient séparés dans l'original, *contens* (>*contendere*) rime avec *contens* (contentus) v. 201. Les autres

1. Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle* (Paris, Champion, 1907), p. 21. — Nyrop, *Gram. hist.*, I, p. 217.

2. Oulmont, *Étude sur la langue de P. Gringore* (1911), p. 131.

3. Chatelain, p. 38 s. comp. les rimes, *ore* : *glore* : *encore* : *tempore* dans Giles le Muisit, I, p. 172 (*memore* : *ore* : *glore* : *Gringore*, ib., p. 300).

4. Éd. Hrkal, *Le patois picard de Démuin* (*R. de phil. fr. et de litt.*, 24, 1910), p. 137 s.

rimes réunissent d'une part des mots de même racine comme *offense* : *deffense*, *entendre* : *contendre*, des mots se terminant en *-ment*, *attendre* : *deffendre*, des mots savants en *-entia* : *-ence*, *obedience* : *science* : *conscience* : *residence* : *sapience* : *essence*, *sens* (*sentis*) : *sens*, d'autre part des mots en *an*, *puissant* : *obeissant*, *puissance* : *enfance* : *obeissance* : *cognoissance* : *plaisance* : *chevance* : *decevance*; seuls les v. 474, 476 unissent deux mots en *-ence* et en *-ance*, *penitance* : *alleguance*; mais le mot savant *penitance* a pu subir l'influence de la forme semi-savante *penéance*. Nous trouvons la forme *sergant* dans l'intérieur du v. 409, forme que nous lisons dans Aucassin et Nicolette à côté de *sergent*. *Samble* v. 191 est une forme fréquente dans les textes picards. De nombreux exemples du changement picard de *an* en *en* se sont conservés dans l'intérieur du vers *dolente* 95, *mengeras*, *menges*, *condempnez* v. 487.

Au v. 181 *feu* (*focum*) rime avec *fu* (*fuit*). Cette prononciation qui du reste se retrouve dans d'autres dialectes de l'Est et du Nord est également picarde. Nous trouvons la forme *fu* deux fois dans *Aucassin et Nicolette* (n° 4 et 6 prose).

La forme *nettier* : *estudier* v. 429, variante de *nettoyer* est fréquemment attestée à côté des formes en *-oyer* et dans des contrées très différentes [1].

Citons encore dans l'intérieur du vers les formes *batillier* v. 373 et *jenne* (*juvenem*) v. 207, 436.

Batillieir, *travillieiz* sont des formes lorraines que nous trouvons dans le Psautier Lorrain. Elles ne sont pas étrangères au domaine picard et au wallon. Godefroy cite s. v. *batilleor* deux exemples de *batilliereche*, l'un provenant de Béthune (1384) ; *travillier* est picard et wallon [2]. Quant à *jenne*, M. Chatelain, *op. cit.*, p. 28, cite quelques exemples de cette forme, rimant tantôt en *-enne* tantôt en *-ane*, dans ce dernier cas la rime s'explique par « un effet de nasalisation : « *jenne* comme *fanme* ».

---

1. Nous trouvons *naittver* : *prier*, *fiestier* : *esbanyer* . *ensonnyer* : *prier*, *ottryet* : *edifyet* dans Gilles li Muisit.

2. Reclus de Moliens; *travilloit*, charte datée de Douai. Giles li Muisit *traveiller* : *vaciller*, I, p. 162, *travillier* dans le « testamens Jehan li Muisit » voy. Godefroy s. v. TRAVAILLIER.

Les hiatus sont en partie seulement réduits et *veu*, *eage*, *veis*, comptent pour une syllabe, tandis que *veoir* est dissyllabique.

La rime *fache* (*faciat*) : *fache* (*facies*) a conservé evidemment la prononciation picarde de l'original, tandis qu'au v. 300 les mêmes rimes sont francisées (*face* : *face*). 98 *despechié* : *pechié*,

La graphie *gayant* (*gigantem*) s'est conservée au v. 229 ; *allegance*, *sergant*, *bourgois* se retrouvent dans les textes picards [1].

L'*s* picarde pour *z* est attestée par les rimes, « tous *delis* : fussent *faillis* », *soulas* : *las* v. 445, et de nombreuses formes *petis*, *fais* ; *meffais*, *grans* : *engrans*, *petis* : *appettis* v. 255, tandis que dans d'autres cas le *z* a été introduit par les copistes. Cette différence de traitement mérite d'être notée et les formes en *s* peuvent être considérées comme des vestiges de picardismes, malgré la date tardive du texte.

Les rimes ont conservé quelques formes où le son intercale *d* dans les groupes *l-r*, *n-r* manque selon la prononciation picarde et wallonne, *faulrez* : *vaulrez* v. 285, 382 ; *venra* v. 296, tandis que dans d'autres cas la forme française est introduite en dépit de la rime, *devendra* (corr. *deverra*) : verra v. 18, *vouldra* v. 112.

La forme du pronom personnel *mi* qui caractérise les parlers picards et se trouve aussi en lorrain, est attestée par la rime *a my* : *amy* v. 436.

Les pronoms possessifs ont la forme picarde *no*, *vo* (v. 76, 140, 164).

La déclinaison du substantif et de l'adjectif est dans l'état de décomposition habituel au XVe siècle. Quelques traces de la déclinaison ancienne, assurées par la mesure du vers et la rime se sont conservées : au nominatif singulier : *li homs* avec *s* analogique v. 205, 279, 322, *sages* v. 207, *de livres* : *delivres* v. 422, à côté de *homme* v. 7, 23 (où l'on pourrait corriger *homs*), 235, 494, *sage* : *passage*, *le fil* v. 36, 460, forme fréquente dans les dialectes et que nous trouvons au régime singulier dans Aucassin et Nicolette (2, 9).

Notons les vocatifs *l'homs* v. 195 (avec l'article) et *homs* v. 469.

---

1. On trouvera des exemples nombreux de rimes en *n* et *ñ* (*ensonne* : *ensoigne* : *personne* v. 351) dans l'ouvrage de M. Chatelain, p. 60-62.

Au présent de l'indicatif, à l'impératif nous trouvons encore quelques formes sans l'*s* analogique dans le vers et à la rime : *croy* : *foy* v. 274, *voy* v. 238, à côté de *crois* : *croix* (*crucem*) v. 463. Deux formes picardes de la première personne du singulier de l'indicatif présent se sont conservées dans le vers, *preng* v. 3, *tieng* au v. 423.

Au futur les rimes et la mesure du vers permettent de constater ou de rétablir quelques formes primitives : *demourra*, la forme contractée fréquente en Picardie ; le futur avec transposition de l'*e* muet, *monsteray* v. 137 à côté de *monstreras* v. 105 ; les formes avec *e* *renderons*, *renderez* v. 154, 424, *devera* v. 252, *metteray* v. 180, fréquentes en territoire picard.

La forme contractée de *venir*, attestée par les rimes, a été corrigée *devendra* (l. *deverra*) : *verra* (*videre*) v. 17 ; *verrons* : *venrons* (l. *verrons*) v. 75, *verray* (*videre*) : *reverray* (*venire*) v. 444.

Ces quelques formes nous permettent d'attribuer le texte primitif du *Mors de la Pomme* au domaine picard d'Amiens et viennent confirmer le résultat déjà obtenu précédemment, sans que les vestiges, conservés par la rime ou dans le vers, suffisent pour nous permettre de tenter une restitution de l'œuvre originale.

Nous reproduisons fidèlement le texte du manuscrit avec ses inconséquences orthographiques et phonétiques, du reste peu choquantes, en conservant la disposition des peintures et strophes en deux colonnes.

NOTE SUR LES VERS 299 SS.

Nous retrouvons dans ce passage le souvenir de croyances populaires, d'après lesquelles en écrivant de son sang une formule sur un parchemin et en se regardant dans un miroir on se voyait, tel qu'on serait après sa mort [1]. Ces vers nous rappellent d'autre part, les inscriptions latines que l'on trouve dans bien des églises de France accompagnant des images sculptées de cadavres d'un réalisme souvent impitoyable : « Sum

1. Voy. Mâle, *L'art français de la fin du moyen âge*, p. 395.

quod eris, modicum cineris » (voy. Mâle, p. 381 fig. 183) [1]. Dans plusieurs manuscrits nous retrouvons la scène du *Mors de la Pomme* : un cadavre présentant à une femme un miroir, dans lequel elle aperçoit une tête de mort. Dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, nous voyons une interprétation allégorique de la lutte de Jacob et de l'Ange : l'ange touchant Jacob au nerf de la cuisse, c'est Dieu qui touche le cœur de l'homme et, au-dessous du tableau biblique, nous voyons un gentilhomme s'apprêtant à chasser l'oiseau, une jeune femme se regardant dans un miroir, tandis que derrière elle apparaît un diable grimaçant et un moine en prière (Mâle p. 242). La jeune femme au miroir est devenue ici une allégorie de la vanité et telle nous la retrouvons dans une miniature (Bibl. nat. f. fr. 22913) représentant la scène du Jugement, où un diable porte dans la chaudière d'enfer une figure de femme nue qui se contemple dans un miroir [2]. Un curieux petit polyptique du musée municipal de Strasbourg, attribué autrefois à Marmion et aujourd'hui à Memling, représente à droite et à gauche d'une image de Dieu trônant entre quatre anges et de la traditionnelle gueule d'enfer, les deux aboutissants de toute destinée humaine, d'une part le mort ricanant, au corps parcheminé, au ventre rongé de vers, d'autre part la Vanite, une femme nue se regardant dans un miroir.

« Ce miroir cy est exemplaire A tout homme qui est mortel » : ces vers rappellent le sous-titre de la Danse Macabre imprimée par Guy Marchant « Miroir salutaire pour toutes gens Et de tous estas . . . ». Mais nous avons vu que le *Mors de la Pomme* dans sa forme la plus récente est plus ancien que le texte imprimé de la Danse Macabre.

---

1. Comp. ces vers du *Castoiement d'un père à son fils*, XXVIII, v. 37, éd. Méon : « itel con tu es, itel fui E tel seras comme je suis ». M. Mâle cite une pensée analogue dans le *Dit des ; morts et des ; vifs* de Baudouin de Condé (ib., p. 384).

2. *Histoire de l'Art*, par A. Michel, III, 1, p. 130.

LE MORS DE LA POMME

F° 107 v°] (*Dieu le père dans des nuages et coiffé d'un grand bonnet.*)

PROLOGUE

1 Quel chose est homme, dont memoire
En est en Dieu, le roy de gloire :
Pour ceste question traittier,
David escript en son psaultier
5 « Quid est homo » et Aristote
En dist briefz mos où gist grant note.
Homme est ame raisonnable
Conjointte à char fraille et muable.
Dieu forma l'omme à son ymage
10 Et luy donna franc arbitrage,
Pour user en toute saison
De sa volenté par raison.
Or vueille donc, homme, contendre
De vëoir, ouyr et entendre
15 L'istoyre du Mors de la Pomme
Qui cy est pour montrer à homme
Qu'est de luy et qu'il devendra,
Car en figure le verra.
Pour tant est cy mise l'istoire
20 A celle fin qu'il ait memoire
Du mors encontre obedience,
Pour gouster du fruit de science,
Dont homme est serf de porreture,
Tout ait d'onneur et d'estature.
25 Regarde cy et voy comment
Dieu ot mis homme noblement
En lieu rempli de tous delis
Qui ja ne luy fussent faillis,
S'il n'eust fait ou fruit la morsure.
30 Ce pechié dont vient la mort sure
Mort dampnable espirituele
Commist avec mort corporele :
Mais si tost qu'il eut fait ce mors
Il se congnut et fu remors,
35 Dont pour dampnation guarir
Voult puis le fil de Dieu morir.

Mort corporele en sa main tient
Trois dars dont son regne maintient.
Voy la grande commission
40 Dont la Mort fait ostension.
C'est le Mandement criminel
Qu'elle obtient du roy eternel.
Voy du hault juge singulier
Le jugement particulier
45 Qui est à l'eure du trespas.
Car en passant de mort le pas
L'ame va pour estre à toudis
En enfer ou en paradis,
Ou elle va en purgatoire
50 Qui est ung autre lieu encoire
Où elle purge ses meffais.
Quant tu auras bien veu tes fais,
Congnoistre pourras clerement,
Qu'est de l'omme finablement.
55 Ne quiers icy truffes ne gas
Mais sagement, *quitquid agas*,
Regarde à la fin, c'est la somme
L'istoire du Mors de la Pomme.

Intelligite hec qui obliviscemi(ni) Deum (Ps. 49, 22).

L'ACTEUR DE CESTE HISTOIRE

60 Par dessus toute creature
Que Dieu a fourmé sur la terre
Homme a fait de noble nature,
Excellent et de grant mistere.

Gloria et honore coronasti eum, Domine etc. (Epist. ad Ebr. 2, 7)

CY FINE LE PROLOGUE.

[F° 107 v°] (*Adam et Ève se tiennent à côté l'un de l'autre; Dieu vêtu d'un manteau gris leur parle.*)

(*Le mors de la pomme. Adam et Ève debout à côté de l'arbre où s'enroule le serpent à tête de femme coiffée d'un bonnet. Ève semble triste. Au pied de l'arbre la Mort est couchée étendue. Ève couvre sa nudité d'une feuille.*)

DIEU

65 L'homme, cy soit ta residence.
De tous les fruits tu mengeras

LE SERPENT

80 Par l'envie que j'ay sur homme
J'ay tant fait que par mon malice

Senon de l'Arbre de Science
Se tu en menges, tu morras.

Vos autem sicut homines moriemi(ni); [et sicut unus de principibus cadetis] (Ps. 81, v. 7).

ADAM

70 En ce beau paradis terrestre
A joyeuse habitation,
Bien y puis demourer et estre
En grande consolation.

Dominus regit me et nichil m[ibi]. In loco pastue ibi me colloc(avit) (Ps. 22, v. 1 et 2).

ÈVE

75 Adam, alons, et nous verrons
Ce beau lieu tout à no plaisir.
Franchement irons et venrons
Par tout où nous arons desir.

Tunc repletum est gaudio os nostrum et lingua nostra inexult(avit) (Ps. 125, 2).

[F° 108 r°] (*Dieu envoie par un ange les trois dards à la Mort qui tient à la main un parchemin scellé. A côté de la Mort un ange tient une épée des deux mains.*)

A Eve ay fait mengier la pomme
Dont ne puet que grant mal [n'en ysse.

Et in eo paravit vasa mortis (Ps. 7, v. 14).

LA MORT

85 La Mort suis. Dieu m'a ordon- [nee
Pour ce que Adam la pomme [mort.
Sentence divine est donnee,
Tous les humains morront de [mort.

Ecce! parturit malicia. (comp. Ps. 7, v. 15).

ADAM

90 Helas! de tous maulx suys le pere
De la mort suys cause et acteur.
Par mon pechié fault qu'elle [appere.
J'ay offensé mon createur.

Q(uoniam) iniquitatem meam ego cognosco [et peccatum meum contra me est semper] (Ps. 50, 4).

EVE

95 He! que je suis dolente mere.
De moy naist la mort de pechié
Trop me sera la seve amere
Du fruit que aux dens ay despe- [chié

Circumdederunt me dolores mortis [et pericula inferni invenerunt me] (Ps. 114, 3).

(*La Mort, entre Adam et Ève le parchemin à la main.*)

DIEU

100 Mort sera separation
D'ame et de corps, c'est son [office.
Et par ceste operation
Apperra divine justice.

Circumdederunt me dolores mortis et pericula inferni invenerunt me (Ps. 114, v. 3).

L'ANGELE

105 Mort, tu monstreras aux hu- [mains
La puissance du haultain juge.
Porte ces trois dars en tes mains.
Nul n'aura contre toy refuge.

Et misit sagittas suas et [dissipavit eos] (Ps. 17, v. 15).

LA MORT

110 A tous seray cruele et fiere
De moy sera tout mis à fin.
Ce que Dieu vouldra que je fiere,
Sera par moy tost mis ad fin.

Et concidam a facie ipsius [inimicos eius] (Ps. 88, 24).

[108 v°] (*La mort avec son parchemin entre deux anges*).

L'ANGE PREMIER

130 Ovez, ovez, petis et grans
Ceste commission mortele
De l'entendre soyez engrans,
Dieu l'a donnee à la Mort tele.

Audite hoc omnes gentes [auribus percipite omnes, qui habitatis orbem] (Ps. 48, v. 1).

LA MORT

135 Venez veoir le mandement

L'ANGELE

115 Alez en desolation,
Eve et Adam, pour vostre of- [fense
Du lieu de consolation,
Encontre vous feray deffense.

Homo cum in honore esset, non intellexit ; [comparatus est jumentis insipientibus] et [similis] factus est [illis] (Ps. 48, v. 21).

ADAM

120 Pour mon vivre voys labourer
En paine, en soing et en traveil
Et de povreté endurer
Chault, et faim, froit, soif et [sommeil.

Alebis nos pane lacrimarum (Ps. 79, v 6).

EVE

125 Pour le pechié que avons commis
En exil aler nous convient.
De franchise sommes demis,
Toujours la Mort apres nous [vient.

Cor meum conturbatum est, dereliquit me virtus mea [et lumen oculorum meorum et ipsum non est mecum] (Ps. 37, v. 11, comp. Ps 54, v. 5).

(*La Mort tenant le parchemin déployé, au-dessous on lit ces mots : « Le Mandement. »*)

145 Dieu le vif eternellement,
Sans fin et sans commencement
Regnant en Sainte Trinité
De tout à toute humanité
Savon faisons en general,
150 Et par ce mandement mortal
(Que nous voulons que ainsi se [fache)
Comparoir par devant no fache
Tous ceulz qui sont et qui seront

De la justice souveraine.
A tous monsteray clerement
Que j'ay commission certaine.

Venite et videte opera Domini que posuit prodigia super terram (Ps. 45, v. 9).

L'ANGE SECOND

140 Vueilliez bien mettre en vo me-
[moire
Le teneur de ce mandement.
Sur vous sera executoire
Sans savoir ne où, quant necom
[ment.

Intelligite, insipientes in p(o)p(u)lo etc. (Ps. 88, 24).

D'Eve et d'Adam ; si renderont
155 Compte de leurs fais justement
En particulier jugement.
Si donnons pouvoir à la Mort
Pour y contraindre foible et fort,
Si que nulle opposition
160 Ne vaille á l'execution
Car ainsi voulons qu'il soit fait
Pour pugnir qui aura meffait.
Et aux bons donnons à tous dis
Les joyes de no paradis.

[F° 109 r°] (*La Mort frappe de son dard Abel. Caym debout fait un geste d'effroi.*)

LA MORT

165 Chascun se tiengne sur sa garde,
Mon office vueil commencier,
Du dard de sang premier [je]
[darde,
Pour mon euvre plus avancier.

Inebriabo sagittas meas sanguine (Deuter. 32, 42).

ABEL

170 Helas ! or se vient la Mort
[prendre
A moy, par oultrageuse affaire.
A morir me convient aprendre
Et se ne le veis oncques faire.

(*La Mort frappe la pucelle qui tient une cruche d'une main, un panier de l'autre. Une femme à côté, coiffée d'un chaperon, tient une cruche, à ses pieds un baquet à anses.*)

LA MORT

180 Je metteray une estincelle
De mon dard qui est plain de
[feu
Droit au cuer de ceste pucelle,
Oncques autel douleur n'y fu.

Sagitte potentis acute [cum carbonibus desolatoriis] (Ps. 119, v. 4).

LA PUCELLE

185 Je prendray bien en patience
Ce que Dieu me vuelt envoier.
La personne n'a pas science
Qui pour mort se vuelt desvoier.

Amici mei et proximi mei adversum me appropinquaverunt [*et steterunt*] (Ps. 37, v. 11).

Quis est homo qui vivet et cupit dies videre bonos (Ps. 33, v. 13 et 14).

KAYM

175 Terrible mort cy as moustree.
L'euvre de ta commission
Par mon delit est perpetree
Dampné suis sans remission.

Timor et tremor comprehenderunt me (Ps. 54, v. 6.)

LA FEMME

190 Dieu ! quel ennuy et quelle perte !
Ce me samble estre grant rigueur,
D'une femme vive et aperte
Mourir en sa force et vigueur.

Quoniam tribulatio proxima est atque ventura ira (Ps. 21, v. 12).

[F° 109 v°] (*L'ancien assis à une table est frappé par la Mort. La « meschine » vêtue d'une robe bleue, lui parle.*)

(*Au fond du tableau, l'arche entre le soleil et la lune. Un homme blessé par la Mort semble tomber du haut d'une église dont le toit et les murs s'effondrent. Un homme et une femme se lamentent sur le haut d'une tour.*)

LA MORT

195 L'homs, qui vescu avez oultre [eage
De tous voz parens trespassez,
Mon dard de cendre nul oultrage
Ne fera, se par luy passez.

Qui redimet viam de interitu [*vitam tuam*] (Ps. 102, v. 4).

LA MORT

200 Par la malice des humains
Dieu prend pugnicion du monde.
.VIII. en laisse ne plus ne moins,
Au surplus ma puissance abonde.

Fiat habitatio eorum deserta (Ps. 68, v. 26).

L'ANCIEN

200 Mon corps est vieil, foible et usé
Mais tousjours à vivre contens ;
Ne say se je suys abusé
De morir ne suys pas contens.

Quoniam defecit in dolore vita mea et anni mei in gemitibus (Ps. 30, v. 11).

L'OMME

215 On doit bien redoubter le juge.
Qui tout le monde puet pugnir
Comme il appert par le deluge
Qu'il a fait sur terre venir.

Non me demergat tempestas aquæ neque absorbeat me profundum (Ps. 68, 16).

LA MESCHINE

205 Plus vit li homs, plus crient sa [mort
Et de tant plus son fais aggrieve.
Sages est qui jeune s'amort
De penser que sa fin est brieve.

NOE ET L'ARCHE

220 Je voy bien qu'il n'y a remede
Tous convient morir foible et [fort.
Je requiers au vray Dieu qu'il [m'ede
Trouver ne scay autre confort

Utinam saperent et intelligerent ac novissima providerent (Deuter. 32, 29).

Veni in altitudinem maris [*et tempestas demersit me*] (P. 68, 3).

[F° 110 r°] (*Un groupe de cavaliers, en tête le géant coiffé d'un bonnet pointu et d'un turban, embrassé par la Mort.*)

(*La princesse assise à table entre deux seigneurs ; la mort la frappe par derrière ; devant la table le maître d'hôtel fait un geste d'effroi.*)

LA MORT

225 Le plus grant et le plus puissant
Qu'on puist par tout le monde [querre
Feray à moy obeissant,
Descendre le feray en terre.

Me e(nim), [in] gladio suo possederunt [*terram*] (Ps. 43, 4).

LE GAYANT

230 Je suis dolant et esperdu.
Puisque de mort frapé me sens
En peu d'eure j'aray perdu
Force, beauté, honneur et sens.

Terribili et ei qui aufert spiritum [*principum, terribili apud reges terrae*] (Ps. 75, v. 13).

L'ESCUIER

235 Or n'est il homme tant soit fort
Qui ne soit en subjection
De la tres redoubtable Mort,
Cy en voy la probation.

LA MORT

240 Entre vous qui servez à table
Souviengne vous de l'entremetz
Que je fais à la plus notable
Quant de servir je m'entremetz.

Ipsi dispergentur ad manducandum (Ps. 68, v. 3).

LA PRINCESSE

Puisque à Dieu plaist que mes [serfz voient
245 Comment à mort suys asservie
Je prie à ceulx qui me servoient
Que d'oroisons soye servie.

Potasti nos vino compunctionis (Ps. 59 v. 5).

LE MAISTRE D'OSTEL

Merveilleusement la Mort vient,
250 Sans ce qu'on la voye venir.
Du meschief qui ceans advient
M'en devera bien souvenir.

Adhuc esce eorum [*erant*] *in ore ipsorum erunt* (Ps. 77, v. 30).

[F° 110 v°] (*L'enfant au berceau frappé par la Mort. La mère se lamente.*)

(*Le laboureur bêche, le semeur remplit son sac de semence. La Mort frappe le laboureur. Au fond, à gauche, un château sur une colline. Clocher gothique et tour à droite.*)

LA MORT

Pour monstrer que Dieu a puis- [sance
255 Sur les grans et sur les petis,

LA MORT

Au laboureur n'a nul repos,
270 Se par moy n'est, point n'en ara ;

Cest enfant morra en enfance,
Prendre en puet en son appetis.
Fiat via eius in interitum.

L'ENFANT

Mere, ne plourez se m'en vois
260 Je n'ay gueres esté au monde
A joye delivre m'en vois
Quant de pechié mortel suys [monde.
Non moriar, sed vivam et narrabo opera Dei (Ps. 117, v. 17).

LA MÈRE

Helas ! mon enfant voy morir
265 Qui tant est belle creature.
Las ! or ne le puis secourir,
Mort est plus forte que Nature.
Qui percussit gentes multas et occidit reges fortes (Ps. 134, v. 10).

Car il a tous jours en propos
De luy pener tant qu'il porra.

Exibit homo ad opus suum [ad operationem suam usque ad vesperum] (Ps 103, v. 23).

LE LABOUREUR

Qui labeure de bonne foy
275 En soustenant paine et tristesse,
Esperer doit, ainsi le croy,
Qu'il moissonnera en liesse.

Qui seminant in lacrimis, in exultatione metent (Ps. 125, v. 5).

LE SEMEUR

Homs qui vuelt vivre seurement
280 Gaigne son pain à labourer.
Qui oyseuse sieut longuement
Sans pechiez ne puet demourer.
Labores manuum tuarum quia manducabis beatus es [et bene tibi erit] (Ps. 127, v. 2).

[F° 111 r°] (*La Mort frappe le chapelain qui est debout. Le chanoine assis lit et lève la main.*)

LA MORT

Entendez ad ce que vous dittes
285 Celle suys par qui vous faulrez.
Ne faictes faultes ne redittes,
Fourmez voz mos, mieulx en [vaulrez.
Delectare in Domino et dabit tibi [petitiones cordis tui] (Ps. 36, 4).

LE CHAPELLAIN

Las ! he my, bien puis percevoir
290 Que la Mort est de dur affaire.
En gré vueille Dieu recevoir,
Son service plus ne puis faire.

(*La demoyselle se regarde dans un miroir, tandis que la Mort la frappe. La chambrière tient un coffret.*)

LA MORT

Mirez vous bien et vous verrez
300 Quele sera vo belle face.
Teles que je suys devenrez,
Car ainsi fault il qu'il se face.

Homo vanitati similis factus est, [dies ejus sicut umbra praetereunt] (Ps. 143, v. 4).

LA DEMOYSELLE

Je suys dolante et esperdue,
305 Quant en moy mirant je regarde
Ma beauté qui sera perdue.
Las ! hemy, trop prou y preng [garde.

Septies in die laudem dixi tibi super judicia justicie tue (Ps. 118, v. 164)

LE CHANOINE

A Dieu vueil pardon requerir.
295 Je suys prest, quant il luy plaira,
Quant la Mort me venra querir
Mon bien fait point ne me laira.

Deus, docuisti me a juventute [mea et usque nunc pronuntiabo mirabilia tua] (Ps. 70, v. 17).

[F° 111 v°] (*La femme couchée, mourante, un cierge à la main que lui présente une chambrière. La Mort la frappe. Un clerc à gauche du lit. Un ange et un diable se disputent l'âme que l'ange emporte.*)

LA MORT

De ce corps l'ame separee
Au jugement va sans arrest;
Vile et noire comme cendree
Gist la char, on voit bien que [c'est

[*Auferes spiritum eorum et deficient*]
315 *et in pulverem tuum revertentur* (Ps. 103, v. 29).

LA FEMME

C'est une doleur non pareille
De la mort, quant bien y prens [garde.
Chascun comme pour soy y veille
Et soit à ses prilz sur sa garde.

320 *Dies mei sicut umbra declinaverunt et ego sicut fenum arvi* (Ps. 101, v. 12).

LE CLERC

Povre chose est de creature.
Homs, qui bien son estre con- [gnoit,
Fole plaisance qui peu dure
Au cuer jamais avoir ne doit.

Domine in voluntate tua prestitisti decori meo virtutem (Ps. 29, 8).

LA CHAMBRIERE

Ce miroir cy est exemplaire,
310 A tout homme qui est mortel...

(*Dieu trônant assis sur un arc-en-ciel, les pieds sur la sphère mondiale; à sa droite, l'ange lui présente l'âme de la défunte; à sa gauche, un diable armé d'un croc, une corne sur la tête. Le cercueil est à ses pieds.*)

L'ANGELE

Souverain juge, à toy presente
Ceste ame dont j'ay esté garde.
Au jugement est cy presente
Le tien euvre en pitié regarde.

330 *Opera manuum tuarum ne despicias* (Ps. 137, v. 8).

SATHAN

Tant que ceste ame estoit au [corps,
Povoit grace et mercy acquerre,
Mais puis qu'elle en est mise hors,
Plus n'en doit avoir ne requerre.

335 *Cum judicatur, exeat condempnatus; [et oratio ejus fiat in peccatum]* (Ps. 108, v. 7).

L'AME

Las! or suys devant Dieu venue
En particulier jugement.
Du monde partant povre et nue
Aidier ne me puis nullement.

325 *Exultate justi in Domino ; rectos decet collaudatio* (Ps. 32, v. 1).

340 *Domine ne in furore tuo arguas me [neque in ira tua corripias me]* (Ps. 6, v. 1).

DIEU

En moy sont par divine essence
Misericorde et verité,
Justice et vraie sapience,
Dont tout juge par equité.
345 *Recte judicate, filii hominum.*

[F° 112 r°] (*Le pape en chaire est frappé par la Mort ; à sa droite un cardinal, à sa gauche deux cardinaux et un évêque.*)

LA MORT

Pere saint, je vous vient citer
Pour venir personelement.
Devant Dieu vous fais reciter
En particulier jugement.
350 *Revela Domino viam tuam [et spera in eo]* (Ps. 36, v. 5).

LE PAPE

Las ! or n'est il delay ne ensonne
Contre ceste citation.
Aler y convient en personne,
Rien n'y vault procuration.

355 *Custodi animam meam quoniam ego [sanctus sum]* (Ps. 85, 2).

LE CARDINAL

Sans fraper de pié ne de main,
Mort separe le corps de l'ame
Tel est huy joieulx qui demain
Sera mort dessoubz une lame.

360 *Quia ipse dixit et facta sunt, ipse mandavit et creata sunt* (Ps. 32, v. 9).

[F° 112 v°] (*Le changeur à son comptoir alignant des pièces d'argent, le bour-*

(*Scène de bataille. Un chevalier en blesse un autre de sa lance et est frappé lui-même par la Mort.*)

LA MORT

Cil qui dist : Qui vive, qui vive !
Penser doit que premier morra.
Cestui en debat et estrive
Mais de ce cop morir porra.
365 *Dissipa gentes que bella volunt* (Ps. 67, v. 31).

L'OM(M)E D'ARMES

De Mort ne me puis descom-
[batre,
Son dard est dessous moy assis.
J'eusse plus chier a me combatre
Maintenant à cinq ou à six.
370 *Si exurgat adversum me prelium in hoc ego sperabo* (Ps. 26, 3).

LE CHAMPION

Puisque ainsi est que je morray,
L'aventure me fault attendre.
Mais tant que batillier porray,
En bon droit me voldray def-
[fendre.
375 *Benedictus Dominus Deus meus qui docet manus meas ad prelium* (Ps. 143, v. 1, comp. Ps. 17, v. 35).

(*La reine à cheval frappée par le dard de la Mort, le roi devant elle, à cheval,*

geois devant lui fait un geste de la main droite. La Mort frappe le changeur de son dard.)

LA MORT

Vous qui les tresors amasses,
Il vous convient à moy entendre,
Des biens mondains avez asses,
A plus haultz biens deussiez con-
[tendre.

380 *Quoniam cum interierit, non sumet omnia ; [neque descendet cum eo gloria ejus]* (Ps. 48, v. 18).

LE CHANGEUR

J'ay doubté que biens ne me
[faillent,
Mais je voy bien que leur faulray
Et se doubte que pou me vail-
[lent.
Quant seray mort moins en vaul-
[ray.

385 *Melius est modicum iusto super [divitias peccatorum multas]* (Ps. 36, v. 16).

LE BOURGOIS

C'est bon d'avoir richesse à
[point.
Trop nuist qui povreté endure,
De morir ne s'effroie point,
Mais aux riches c'est chose dure.

390 *Thesaurizat et ignorat cui congregabit ea* (Ps. 38, v. 7).

[F° 113 r°] (*L'empereur assis sur son trône est défaillant ; la Mort lui pose la main sur la poitrine. Un personnage lui met la main sur l'épaule, un autre se détourne tristement.*)

tourne la tête, un homme en robe jaune et chaperon se penche vers la reine).

LA MORT

Dame, qui alez au deduit,
Pensez à moy, se vous volez.
Vo fait sera par moy conduit,
Ains que jamais d'oisel volez.

395 *Nolite confidere in principibus ; [in filiis hominum, in quibus non est salus]* (Ps. 145, v. 2 et 3).

LA ROYNE

Vecy ung douloureux gibier.
La Mort m'a prinse pour sa proie.
Hemy ! lasse ! quel destourbier,
A terre chiez, tant m'en effroye.

400 *Defecit caro mea et cor meum* (Ps. 72 v. 26).

LE ROY

La Mort nous donne cognois-
[sance
Que Dieu est par dessus Nature
Et qu'il puet faire à sa plaisance
De toute humaine creature.

405 *Domine salvum fac regem et exaudi nos in die qua invocaverimus te]* (Ps. 19, v. 10).

(*Le docteur en chaire devant un pupitre tournant à deux étages, frappé par le dard de la Mort. Le fol devant lui, lui tournant le dos et semblant se moquer de lui. Le fol est vêtu d'une robe ajustée à la taille, rayée de bleu et de jaune, capuchon à oreilles d'âne, couronné d'une tête de coq, longue marotte surmontée d'une tête coiffée d'un*

LA MORT

Je vous adjourne de main mise,
Par devant le Roy eternel
Qui ad ce faire m'a commise
Comme son sergant criminel.

410 *Quoniam ira in indignatione ejus* [*et vita in voluntate ejus*] (Ps. 29, v. 6).

L'EMPEREUR

Ceste nouvelle au cuer nous [blesse.
Laissier et morir nous convient
Haulte seigneurie et noblesse,
Puis que la Mort querir nous [vient.

415 *Que utilitas in sanguine meo* [*dum descendo in corruptionem*] (Ps. 29, v. 10).

NOBLESSE

Noblesse, sens, honneur, che- [vance
Ne peuent de la Mort garder.
Honneur mondain est decevance,
Bon fait à la fin regarder.

420 *Cognovi q(uia) Dominus faciet judicium inopis et vindictam pauperibus* (Ps. 139, v. 13).

bonnet, souliers à la poulaine, garnis de grelots.)

LA MORT

Maistre, qui tant avez de livres,
De vo science ne tieng compte,
Se de pechié n'estes delivres
Quant devant Dieu renderez [compte.

425 *Os justi meditabitur sapientiam* [*et lingua ejus loquetur judicium*] (Ps. 36, v. 30).

LE DOCTEUR

Bien sçay qu'il n'est plus grant [science
Que d'apprendre et estudier
Ou livre de la conscience,
Pour le savoir bien nettier.

430 *Novit dominus Deus dies immaculatorum* [*et haereditas eorum in aeternum erit*] (Ps. 36, v. 18).

LE ROI

Où le sens fault, eschiet folie,
Qui bien scet morir, il est sage.
Nul ne crient Dieu ne s'umilie,
Tant voye de morir l'usage.

435 *Corrupti sunt et abbominabiles facti sunt* [*in iniquitatibus*], *non est* [*qui faciat bonum*] (Ps. 35, v. 2).

[F° 113 v°] (*L'amoureux, une lyre à la main, et l'amoureuse sont assis sur un banc au pied d'une colline surmontée d'un château. La Mort frappe l'amoureuse de son dard.*)

(*Un crucifix au pied duquel se tord un diable à queue de serpent. A la droite du Christ, la Mort sans dard, son mandement à la main, désigne le Christ de la main droite. A la gauche de Jesus, le Centurion, armé à la romaine, un bonnet sur la tête, la lance au poing, lève l'index de la main droite vers le Christ.*)

LA MORT

Jeune femme, entendez à my,
Laissiez vous fault joie mondaine,
Car de vous et de vostre amy
Feray departie soudaine.

440 *Quoniam spiritus pertransibit in illo* (Ps. 102, 16).

L'AMOUREUSE

Vecy piteuse departie !
Amy, jamais ne vous verray.
La Mort m'a prins de sa partie,
Je m'en vais, plus ne reverray.

L'AMOUREUX

445 Que piteux congié, hemy las !
Jamais ne vous verray de l'ueil.
Veoir vous puisse en grant soulas
En paradis où nul n'a dueil.

Exibit spiritus ejus et revertetur in terram suam (Ps. 145, 4).

LA MORT

450 Celluy qui sur moy a puissance
C'est humblement à moy submis
Et a fait ceste obeissance
Pour rendre vie à ses amis.

Bonum est confiteri Domino [et psallere nomini tuo, Altissime] (Ps. 91, 2).

JHESUS

455 Je sueffre mort et passion
Pour vraye amour dont j'aimme [l'omme.
En croix fais reparation
Du mors qu'Adam fist en la [pomme.

Vacate et videte quoniam ego sum Deus ; [exaltabor in gentibus et exaltabor in terra] (Ps. 45, v. 11).

CENTURION

460 Jcy est le vray fil de Dieu
Pendu en l'arbre de la croix,
Merveilleux il est en ce lieu
Veu pour sa mort, ainsi le crois.

A Domino factum est istud ; [et est mirabile in oculis nostris] (Ps. 117, v. 23).

LUCIFER

465 Rempli suis de dueil et d'envie,
A ce coup perdons les humains.
Sur cet arbre est le fruit de vie
Qui les delivre de noz mains.

[F° 114 r°] (*Dessin s'étendant au-dessus des deux colonnes du texte et représentant une scène infernale : au milieu, deux diables précipitant un homme et une femme dans une fournaise ardente, qu'activent deux diables à l'aide de soufflets. Un diable tient par les cheveux une femme qu'un autre diable frappe avec un fléau.*)

Homs, qui cy regardes et lis,
470 Se bien entens ceste matiere,
Tu trouveras se bien eslis
Que ton corps est plus vil que terre.

Voy les armes en purgatoire
Où elles sont en penitance.
475 Pour eulx fay euvre meritoire,
Ce leur peut donner allegance.

Purgatoire et mort corporele
A tous suys au grant jugement,
Et demourra vie eternelle
480 En particulier dampnement.

En paradis seront les bons
Avec la sainte trinité.
Là seront vivans à bandons
En parfaitte felicité.

485 En enfer seront les dampnez
Condamnez sans jamais mourir.
Puis que là seront condempnez
Nul ne les pourra secourir.

Les terribles paines d'enfer
490 Qui jamais finir ne porront
Font grandement à redoubter
De ceux qui en pechié morront.

[F° 114 v°] *(Grand dessin à la gouache représentant la grande d'enfer, deux rois, des femmes, des hommes et trois diables. Le texte écrit dans la colonne gauche. A côté de ces vers, dans l'espace resté libre, on a dessiné un personnage vêtu d'un pourpoint à manches courtes jaunes, barbu, coiffé d'un bonnet à fond rouge, vu à mi-corps et désignant de la main droite la ligne centrale au bas de la page. De la main gauche il tient un phylactère, qui s'enroule autour de son corps et porte cette inscription : « C'est cy, L'istoire du Mors de la Pomme. » Au-dessous une ligne d'écriture courante est effacée et grattée.*

Pour finale conclusion
L'omme qui ne crient n'est pas sage.
495 Le monde est plain d'abusion
Ce n'est qu'ung doloureux passage.

Plaise vous tous à Dieu prier
Pour l'acteur qui point ne se nomme.
Et ne vueilliez pas oublier
500 *L'istoire du Mors de la Pomme.*

NOTES

V. 5 Quid est homo, quod memor es ejus? Psalm. 8 v. 5 — v. 7 homme | est (*le trait marque que la liaison n'a pas lieu*) — v. 145 ss. *Texte d'Amiens* : v. 148 *manque* ; v. 150 mandement moral ; v. 151 que la mort fasse ; v. 152 comparoir devant nos faces ; v. 159 Et que nulle ; v. 161 ainsy volons ; v. 163 donner a toudis ; après le v. 164 : In saeculum fiat fiat — v. 167 ms. premier darder — v. 178 v. 179 Vulgate : t. et tr. venerunt super me (comp. Ps. 47 v. 7) — v. 189 Vulgate : homo qui vult vitam ; diligit dies videre — v. 194 Vulgate : proxima est ; quoniam non est qui adjuvet — 1 v. 238 *Le texte latin manque après le vers 238* — v. 257 = *Fiant nati eius in interitum* (Ps. 108, 13)? — 350 ms. vitam tuam — v. 345 Vulgate : recta judicate — v. 360 ms. Quoniam ipse — v. 380 ms. non interierunt non sunt omnia — v. 375 ms. dominus Israel qui — v. 387 corr. trop mieulx qui? — v. 440 Ms. Omnis sp(iritu)s — v. 444 *Après ce vers une ligne est restée libre pour le verset latin qui manque.*

MÉLANGES

DE *ICEST* A *CEST* ET L'ORIGINE DE L'ARTICLE

Si nous prenons *cet* comme type du démonstratif moderne, nous y reconnaissons une modification d'un plus ancien *cest*, qui lui-même est issu de *icest*, lequel à son tour, et pour négliger tous autres intermédiaires, remonte en dernière analyse à ecce iste. Le *c* initial de l'adjectif moderne, qui se retrouve dans *celui*, *ceux*, *celle*, *celles*, *ce*, *cette*, *ces*, est un témoin de cette origine lointaine. Il n'y a rien là qui ne soit très connu. Mais peut-être n'a-t-on pas très bien fait voir comment on est passé de *icest* à *cest* et quelle influence ces combinaisons où entre ecce ont exercée sur tout le système des démonstratifs, pronoms, adjectifs, adverbes ou même articles.

On sait quels étaient ces composés : ecce + ille, etc., a donné *icil*, *icel*, *icelui*, *icels*, *icele*, *iceli*, *iceles* ; ecce + iste, etc., a donné *icist*, *icest*, *icestui*, *icez*, *iceste*, *icesti*, *icestes*, ecce + hoc a donné *ico*. A quoi il faut ajouter les formes issues de ecce + adverbe, ecce hic > *ici*, ecce hac > **ença*. Toutes ces formes, vues de l'extérieur, avaient un trait commun : elles commençaient par *ic*, et, tant qu'on conserva le souvenir de leur origine, on dut mentalement les décomposer ainsi : *ic-il*, *ic-ist*, etc. Mais un jour vint où ce souvenir se perdit : ces formes apparurent dès lors comme autant d'unités distinctes, que l'on pouvait encore décomposer, si l'on voulait, mais non pas nécessairement selon les articulations originales. Or tout le sens venait de la seconde syllabe : *icil* et *icist*, se distinguaient par le *-cil* et le *-cist* et se rapprochaient au contraire par le *i* initial [1] : *i* devint donc la caractéris-

1. Cet *i* lui-même est probablement dû à une première généralisation qui ne nous intéresse pas ici. Il nous suffit qu'à un moment ou à un autre toutes les formes en question ont présenté cet *i* initial.

tique du groupe tout entier, et chacune des formes individuelles se présenta sous la forme *i-cil*, *i-cist*, *i-ço*. *I* au début d'un mot en venait ainsi à jouer un rôle très semblable à celui qu'a joué en même temps ou peut-être un peu plus tard l'*s* finale dite « adverbiale » : il était le signe d'une catégorie. Comme tel, il pouvait s'étendre à des mots voisins et les faire ainsi rentrer bon gré mal gré dans la catégorie en question. C'est en effet ce qui est arrivé. *Icil*, *icist*, *iço* ont déterminé l'apparition de *itel* et *itant*, *ici*, **iça* ont entraîné *issi* [1] et *idunc*. Mais une conséquence allait suivre fatalement. *Itel*, *itant*, *issi* et *idunc*, formes analogiques, n'avaient naturellement pas fait disparaître les formes traditionnelles *tel*, *tant*, *si* et *dunc* qui, du fait de leur emploi fréquent, avaient une très grande résistance. Il se constitue donc des couples *itel* : *tel*, *itant* : *tant*, *issi* : *si*, *idunc* : *dunc*. Ces couples vont à leur tour réagir sur les formes qui leur avaient donné naissance : *itel* : *tel*, *itant* : *tant*, etc., suggèrent presque nécessairement *icil* : *cil*, *icist* : *cist*, etc. On voit le double travail de l'analogie, *icil* crée *itel* à côté de *tel*, mais *tel* à côté de *itel* fait naître *cil* à côté de *icil*. Dès lors il va y avoir deux séries de formes, les formes en *i-* et les formes sans *i*. Lesquelles survivront? Ce sera au fond une lutte entre *icil*, *icist*, *iço*, *ici*, d'une part, et *tel*, *tant*, *si*, *dunc*, de l'autre. Si la série *icil*, *icist*, etc., est plus résistante, elle finira par imposer *itel*, *itant*, etc. ; si la série *tel*, *tant*, etc., est plus forte, elle fera triompher à la longue *cil*, *cist*, etc. On sait que c'est cette dernière hypothèse qui s'est réalisée. On peut supposer que des formes très anciennes, comme *tel*, *tant*, *si*, l'ont emporté sur des formations récentes, mais quelle que soit l'explication, le fait reste, et il est clair. Naturellement, des accidents individuels ont pu se produire : alors que **iça* a disparu si tôt qu'on n'en a jusqu'à présent cité aucun exemple, *ici* existe encore à côté de *ci*. C'est peut-être que de très bonne heure [2] la langue avait trouvé pour *ci* un emploi spécial qui exigeait le maintien de *ici* au sens adverbial traditionnel.

---

1. Il paraît moins probable de rechercher l'origine de *issi* dans un ecce sic antérieur, bien que la combinaison soit attestée (voir Rydberg, *Zur Geschichte des französischen s*, 1896, p. 302).

2. Cette nouvelle orientation de *ci* apparaît dès le *Roland*.

Tout ce travail est en pleine voie d'achèvement quand apparaissent les premiers textes. Les plus anciens monuments ne nous offrent même pas de formes en *-i*. Toutefois ils sont peu nombreux, et il n'y a évidemment là qu'une coïncidence fortuite. A partir de l'*Alexis* les deux séries de formes sont attestées, mais dans une proportion telle qu'on sent d'ores et déjà les formes en *i-* condamnées. Voici les chiffres auxquels est arrivé M. Mathews : « Dans les textes du XIe, du XIIe et du premier tiers du XIIIe siècle, *cist*, *cil* et *ce* (les deux premiers à la fois comme pronoms et adjectifs) s'emploient, en règle générale, de dix à cinquante fois plus fréquemment que les formes de *icest*, *icil* et *ice*[1]. » Dans la seconde moitié du XIIIe siècle le recul se précipite, et à partir du XIVe siècle les formes en *i-* ne sont plus qu'une survivance [2]. Nous avons compté le nombre des emplois dans *Alexis*, *Roland* et les *Lais* de Marie de France : pour les deux premiers ouvrages, la proportion en faveur des formes sans *i* est moins accentuée que celle qu'indique M. Mathews, qui table sur une moyenne, mais nos chiffres n'en confirment pas moins nettement ses indications. *Icist*, *icist*, *ico* sont représentés dans *Alexis* par 17 formes, *cil*, *cist*, *co* par 47 formes ; dans *Roland* la proportion est de 58 à 395, dans Marie de 17 à 485. Le sens du courant n'est pas douteux. Si l'on observe que les poètes ont toujours eu une tendance à employer des termes vieillis, soit à cause des facilités qu'ils peuvent leur offrir pour la mesure [3] ou la rime, soit par recherche d'un ton plus relevé, on conclura que dans la langue courante l'évolution était, dès le début du XIIe siècle, encore plus avancée que les textes ne le laissent paraître. C'est ce que montre aussi une statistique des formes analogiques : *Alexis* : *itel* 0, *itant* 0, *issi* 20, *idunc* 1 — *tel* 5, *tant* 28, *si* 50, *dunc* 13 ; *Roland* : *itel* 10, *itant* 4, *issi* 4, *idunc* 2 — *tel* 46, *tant* 98, *si* 310, *dunc* 18 ; *Lais* : *itel* 6, *itant* 2, *issi* 33, *idunc* 2 — *tel* 31, *tant* 105, *si* 187, *dunc* 21 Il est clair que *tel*, *tant*, *si* et *donc* se sont très bien défendus. Ils apportent une aide de plus en plus puissante aux formes *cil*, *cist*, *co* dans

1. *Cist and cil, a syntactical study*, 1907, p. 107

2. *Ibid.*, pp. 108-109.

3. Voir p. ex. *Roland*, 3976 3977 : Sun apelat ses evesques de France, — *Cels* de Baviere e *icels* d'Alemaigne.

leur lutte contre *icil*, *icist*, *iço* [1]. Nous verrons que d'autres auxiliaires encore ont peut-être pris part à la lutte en travaillant pour la même cause.

L'hypothèse de M. Gilliéron, selon laquelle l'*i* de *icest*, *iceste*, *ice* « aurait sombré dans *se* et *ne* qui sont devenus *si* et *ni* » (s'ice est vrai > si ce est vrai) [2] semble donc difficile à soutenir. Elle se heurte à une difficulté de dates. A un moment où les exemples de *si* conjonction sont encore rares, *se* étant la forme normale, *cest*, *ceste*, *ce* présentent au contraire la forme normale, *icest*, *iceste*, *ice* étant déjà l'exception. Dans le *Roland*, en regard de 82 emplois de *se*, il n'y a que 7 cas de *si*. D'autre part, M. Gilliéron croit que les combinaisons *s'iceste*, *s'ice* étaient plus fréquentes que les combinaisons *s'il*, *s'ils*, par quoi d'autres ont expliqué la naissance de *si* conjonction. Mais cela semble bien douteux. *Alexis* emploie *se* seulement 8 fois, mais jamais devant un démonstratif ; dans le *Roland*, sur 89 emplois de la conjonction, la combinaison *se* + démonstratif ne se rencontre que 2 fois (*se cest acorde* 433, *si ceste acorde* 475).

Jusqu'ici nous avons supposé que *i* initial, signe d'une certaine catégorie grammaticale, était toujours un dérivé de *ecce*. On peut se demander si, dans des circonstances analogues, un *i* de tout autre origine ne se serait pas confondu avec le premier, englobant ainsi un nouveau groupe de mots dans l'ancienne catégorie. Qu'on considère les trois cas suivants. *Lors*, dit le Dictionnaire Général, est « composé de l'article *l'* et de l'adverbe *or* suivi de l'*s* adverbiale » ; *or* lui-même (vieilli *ore*, *ores*) est expliqué comme venant « du latin populaire *hŏra, contraction familière pour hac hōra, à cette heure ». Est-il vraisemblable qu'on ait sur le tard accolé l'article *l(a)* au dérivé de hac hōra devenu déjà adverbe ? M. Clédat nous semble plus près de la vérité quand il dérive *lors* de illa hora [3]. Cette étymologie sera presque certaine si nous rencontrons la forme *ilores*. Or cette forme est en effet attestée

1. Voici la proportion pour *ici* et *ci* : *Alexis*, *ici* 1, *ci* 2, *Roland*, *ici* 12, *ci* 15, *Lais*, *ici* 11, *ci* 17. On voit qu'ici aussi la forme sans *i* l'emporte, mais elle est loin d'avoir l'avance qu'elle a dans les autres cas. *Ici* annonce déjà qu'il ne se laissera pas écarter.

2. *Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille*, 1918, pp. 283-290.

3. *Manuel de phonétique et de morphologie*, 1917, p. 8, n. 1.

dans le *Cumpoz* de Philippe de Thaun [1]. Il y a donc eu un couple *ilore* : *lore*. Il semble bien qu'il faille établir un rapport semblable entre *iluec* qu'on fait venir de *illoco et *luec* (ou *lues* avec l'*s* adverbiale) qu'on dérive du simple loco [2]. Les deux formes remontent sans doute à **illoco*, mais ici comme dans le cas de *ici* : *ci* la langue a établi une différence de sens. Enfin *la* (= *là*) vient de illac, et il n'est pas défendu de penser qu'il y a eu dès l'origine un couple *ila* : *la*. Il est vrai que les exemples de *yla* cités par Godefroy ne remontent guère au delà du dernier tiers du XIIIe siècle. Pourtant il serait bien singulier que l'analogie eût fait surgir *yla* au moment précis où les formes en *i-* vont disparaître de la langue. Mais un caprice de la mode a pu pour un temps remettre en honneur une forme qui jusque-là avait végété obscurément. Nous avons vu que les plus anciens textes ne fournissent aucun exemple de *icil*, *icist*, etc., et que **iça*, qui a pourtant dû exister quelque temps à côté de *ici*, n'est même pas attesté. Il y a sûrement eu dans le cas de *ila* un hasard du même genre. Nous admettrons donc que les formes originales des trois adverbes en question sont *ilore*, *iluec*, *ila*. Comme elles appartenaient par leur sens et leur emploi au même groupe que *ici*, **iça*, *itant*, le *i* du début devait un jour ou l'autre apparaître identique à celui qui était issu de *ecce*. Bien mieux, la ressemblance entre les deux séries avait déjà frappé avant que le *i* de *ilore*, *iluec*, *ila* se fût établi, car cet *i* aurait dû être un *e*, et il n'est sans doute devenu *i* que sous l'influence de *ici*, *itant*, etc. L'analogie ne pouvait naturellement s'arrêter là, et les formes *lore*, *luec*, *la* vinrent grossir le groupe des adverbes démonstratifs sans *i*.

S'il en est ainsi, a-t-on le droit d'affirmer que l'article et les formes atones du pronom personnel de la 3e personne, qui viennent d'ille lui-même, ont échappé à une tendance aussi impérieuse? Pourquoi dans illi > *li*, illum > *lo* la première syllabe est-elle tombée? Il est vrai qu'il s'agit le plus souvent d'un emploi proclitique du pronom, que l'accent est passé sur la seconde syllabe et qu'il s'y est affaibli jusqu'à disparaître peut-être. Dans ces conditions, la première syllabe, qui n'a

1. Ed. Mall, 1873, v. 2005 (cité par Godefroy).
2. Voir Clédat, *ouv. cit.*, p. 128.

presque plus aucune valeur, a pu tomber aisément. Dans l'emploi enclitique, elle a pu aussi s'absorber dans une voyelle précédente. Il y a pourtant au premier abord quelques difficultés. *Lui* est dès les plus anciens textes français [1] une forme tonique semblable dans son emploi à *els* et pourtant elle a la même origine que les formes atones comme *les* : elle vient de la seconde syllabe du pronom personnel. *Leur* présente un cas analogue. Les considérations d'accent n'ont donc pas toujours joué un rôle prépondérant. Il est vrai qu'on pourrait répondre que l'emploi tonique de *lui* est peut-être un développement assez tardif : dans certains passages du *Saint Léger* il semble bien n'avoir pas d'autre valeur qu'un *le* atone [2] ; d'autre part, si *lui* et *lei* sont attestés, à côté de *illui* et de *illei* dès la fin du VIIe siècle [3], ils se présentent toujours comme des datifs (ou des génitifs) atones. On peut donc supposer que des formes comme *li* et *lui* ont été au VIIIe siècle équivalentes et n'ont été affectées que sur le tard, au IXe siècle par exemple, l'une à l'emploi atone (datif masculin), l'autre à l'emploi tonique (accusatif masculin). Ceci aurait l'avantage d'expliquer pourquoi dès la seconde moitié du XIIIe siècle, *lui* a si facilement remplacé *li* comme proclitique. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère s'appuyer sur le cas de *lui* pour refuser d'accepter l'opinion courante sur l'origine de l'article [4]. Pourtant nous croyons que l'hypothèse que nous allons présenter rend mieux compte des faits. Si l'on admet que, entre ílle hómo, où ílle est encore pronom, et *li hóm* où *li* est déjà article, il y a eu une étape *illi hómo*, où *illi* est à la fois article et dissyllabe, — et comment ne pas l'admettre ? — il est impossible que les gens du VIe, du VIIe ou du VIIIe siècle n'aient pas rapproché *illi*, *illa*, etc., ou *ili*, *ila*, etc., des adverbes *ilore*, *iluec*, *ila* et par conséquent des pronoms *icil*, *icest*, etc. Il a donc dû naître par suite une série de doublets où l'article apparaissait tantôt avec, tantôt sans l'*i* initial. La forme plus courte l'a emporté parce qu'elle se prêtait

1. Par exemple *Vie de saint Léger*, dans Foerster-Koschwitz, *Altfr. Uebungsbuch*, 2e éd., 1903, v. 190.

2. *Ibid.*, vv. 222 et 232.

3. Rydberg, *ouvr. cit.*, pp. 280-283.

4. Le cas de *leur* reste douteux.

mieux aux conditions d'emploi de l'article, qui est tenu de s'effacer le plus possible devant son substantif : c'est aussi le cas des pronoms atones. Et c'est peut-être le succès rapide de *li*, *la*, *les*, *lui*, *leur* qui a fait pencher décidément la balance en faveur de *cil*, *cel*, *celui*, *celle*, *cist*, *cest*, *cestui*, *ceste*, etc.

Lucien FOULET.

DARU

Dans le village d'Aumetz, près de Metz, on a l'habitude de dire d'un homme niais : « Il est si bête qu'on pourrait l'envoyer faire *la chasse au daru* ». Voici en quoi consiste cette chasse. On fait prendre à celui qu'on veut mystifier un grand sac et, à la tombée de la nuit, deux compères le mènent dans un bois. Là on lui dit de se coucher à plat ventre sur le sol, de tenir son sac ouvert et d'attendre que le *daru* vienne s'y loger. Les compères s'éclipsent et le pauvre homme demeure seul à se morfondre. Lorsque enfin, vers le matin, il revient bredouille au village, on l'accueille avec des huées, on lui crie *daru! daru!* et ce sobriquet lui reste jusqu'à la fin de ses jours. Le *daru* est donc une chose qui n'existe pas, un être imaginaire, une chimère. On trouve des détails sur la chasse au daru en pays messin dans les *Textes patois recueillis en Lorraine*, par L. Zéliqzon et G. Thiriot (Metz, 1912, p. 87-90)[1].

A Granges, gros village de l'arrondissement de Saint-Dié, canton de Corcieux (Vosges), nous retrouvons la même histoire, toutefois avec une variante curieuse : le *daru* s'y est métamorphosé en *dârou*. Le dârou passe pour un gibier de choix, très rare, qui ne se laisse pas prendre ; les mystifiés sont d'ordinaire des commis voyageurs, voire des Parisiens, s'il faut croire ce qu'en dit J. Petitjean dans une plaquette sur les Vosges et ses habitants parue à Saint-Dié en 1908 (p. 64).

1. A Herny, également en pays messin, il est question d'une *chasse aux bécasses* où tout se passe d'abord comme dans la chasse au daru ; mais le mystifié, nommé Fiarant, finit par avoir maille à partir avec un gendarme et par être mis en prison (*Textes patois*, p. 82-87). On ne dit pas qu'on lui ait donné le sobriquet de « bécasse ». Je tiens de bonne source que la chasse aux bécasses est connue aussi dans les environs de Bar-le-Duc.

Voici quelques indications complémentaires sur le *darou* dans la partie méridionale des Vosges. D'après J. Hingre, le darou est un être imaginaire qu'on fait craindre aux innocents (*Vocabulaire du patois de La Bresse*, canton de Saulxures, arrondissement de Remiremont, Vosges, dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 30e année, 1904-5, p. 16). Dans son *Lexique français-patois des Vosges méridionales* (1917), O. Bloch donne, sous garou, *dărou* animal imaginaire, en français populaire du Thillot ; on dira par plaisanterie : il va à la chasse au *dărou*. X. Thiriat, *La Vallée de Cleurie* (Remiremont, 1869, p. 358) croit qu'il faut voir dans *la chasse au darou* un souvenir des loups-garous : c'est, dit-il, une mystification qui fait encore quelquefois des dupes, au grand divertissement de la jeunesse, dans les veillées et les corvées. Dans deux localités des Vosges méridionales le loup-garou porte le nom de *darou* (L. Adam, *Les Patois lorrains*, p. 343).

Le *darou* n'est pas inconnu non plus en Franche-Comté, et, ici, je suis en mesure de citer des noms propres et des dates. A Clairegoutte (arrondissement de Lure, Haute-Saône, près de la station de Ronchamp, à 20 kilomètres environ de Belfort), M. Nissler [1], vieillard de quatre-vingt-quatre ans, mais encore robuste, actif et lucide d'esprit, se souvient que, vers 1840 ou 45, comme gamin de huit à dix ans, il a entendu, de la bouche même de ceux qui l'avaient berné, l'histoire du vieux *darou* — c'est par ce sobriquet qu'on désignait la victime d'une de ces mystifications. C'était un aubergiste du nom de Colas Marie, qu'il a connu ; les mystificateurs étaient deux jeunes gens, les frères Faivre, ses clients, tous deux chasseurs. Par une journée claire et froide, on l'avait couché au bout de la « raie » d'un champ, et là il avait passé la moitié de la nuit, tenant son sac ouvert et ne cessant de crier : *darou! darou!* A partir de ce moment il fut pour tout le monde « le vieux *darou* » ; il mourut vers 1850. Aujourd'hui personne, à l'exception de M. Nissler, n'en sait plus rien. La tradition s'en est complètement perdue à Clairegoutte et dans les villages environnants ; mais on en retrouve les traces, non sans quelque étonnement, dans le sud de la France.

1. Je dois ces renseignements à ma belle-sœur, madame L. Rœhrich, dont le fils a habité longtemps Clairegoutte, et qui, à ma prière, a fait une enquête sur place en septembre 1919.

Mistral a inséré dans son dictionnaire le mot *darut*, *daru*, subst. m. et adj., personne stupide, bêta ; le dérivé *darutas*, gros nigaud, et les noms de famille *Daru*, *Darut*, *Daruty*. Bien que je ne connaisse, en provençal, rien qui ressemble à la chasse au daru, on ne saurait douter de l'identité foncière du *daru* messin, du *darou* vosgien et du *darut* provençal. En effet, ce n'est pas seulement le sens général d'imbécile qui leur est commun, ils désignent spécialement quelqu'un qu'on berne, qu'on bafoue (« nous moucan de tu, *darut* ! »), et le vers cité par Mistral

E iéu, paure *darut*, courriéu apres la glòri

nous montre bien le pauvre darut provençal courant après une chimère, la gloire, de même que le darou vosgien courait après son gibier imaginaire.

Le mot *darut* semble appartenir en propre au sud-est du domaine provençal. Montpellier est la patrie de deux hommes d'État distingués du premier Empire du nom de Daru, un comte et un baron Daru ; le département de Vaucluse a donné le jour au général Darut de Grand-Pré et à son frère l'abbé, nés à Valréas, au nord-est d'Orange (voir sur tous ces personnages les notices du *Grand Larousse*). C'est dans le département de Vaucluse également que se trouve le village de Flassan, dont les habitants portent, d'après Mistral, le sobriquet de *darut*. Enfin Mistral nous apprend que le mot se rencontre aussi plus au nord, en Forez, où il a le sens de triste, ennuyeux.

Les formes *darutas*, *Daruty* semblent prouver que le mot avait un *tt* étymologique, à moins que ce *tt* ne soit dû à l'influence de suffixes tels que *att-*, *ett-*, *ott-*. On ne saurait affirmer, en l'absence de dérivés, que le daru messin ait possédé, également, à l'origine, une finale en *tt*.

L'ancienneté du mot est attestée par un exemple, unique il est vrai, cité par Godefroy et tiré du Miracle de S. Ignace [1] :

regarde : est ce bien tout feru ?
ne sav vilain, tant soit *daru*,
qui n'en fust roupt.

1. *Théâtre français au moyen âge*, p. p. Monmerqué et F. Michel, p. 271 ; le manuscrit Cangé, qui le contient, est des premières années du XVe s. (Petit de Julleville, *les Mystères*, II, 226).

Daru, que Godefroy explique par « fort », serait peut-être rendu plus exactement par « gros bêta, lourdaud ». Dans le mystère du roi Avenir (manuscrit du XVIe s.[1]), *Daru* est le nom d'un messager; c'est celui d'un bourreau dans le mystère de l'Apocalypse de saint Jean[2], de l'année 1541 (Petit de Julleville, *les Mystères*, II, 475, l. 4; 616, l. 5). D'après H. Suchier, *Histoire de la littérature française*, p. 289, *Daru* serait, dans les mystères, la désignation typique du bourreau.

En provençal, le mot doit également remonter assez haut : ce qui en fait foi, c'est le sobriquet de *darut* donné aux habitants d'un village, ce sont surtout les noms de famille *Daru*, *Darut*, *Daruty*; le général Darut de Grand-Pré, mentionné plus haut, naquit en 1726.

Que faut-il penser de la forme *darou*[3] qui est particulière à la région méridionale des Vosges et à la Franche-Comté ? On a vu que, d'après Thiriat, la chasse au darou conserverait le souvenir des loups-garous et que, dans deux endroits, *le loup-garou* est appelé *darou*. On notera encore que Hingre dit que le darou est un sujet de crainte pour les innocents. Il est permis de conjecturer que, dans certains milieux, l'idée du loup-garou, en patois vosgien *laou-haraou*, en messin *loup-hérou*, a pu se mêler et se confondre avec celle du daru et donner naissance à la forme *darou* qui, d'une part, aurait désigné le loup-garou, et, d'autre part, aurait conservé le sens premier d'« être imaginaire ». Mais ce qui semble inadmissible, c'est que *darou* « loup-garou » soit la forme primitive et que *daru* « être imaginaire » en soit une forme secondaire et dérivée : s'il en était ainsi, comment expliquer l'*ü* de *daru* et la finale *tt* du mot provençal ? D'ailleurs, à l'exception des deux exemples isolés cités par Adam,[4] nulle part le loup-garou ne porte le nom de *darou*,

1. [M. Ant. Thomas fait remarquer que l'auteur, Jehan Le Prieur, est mentionné de 1455 (document non cité par Petit de Julleville) à 1478. — *Réd.*]

2. Il est de Loys Choquet, qui vivait en 1538 à Pont-Sainte-Maxence, dép. de l'Oise (Petit de Julleville, I, 333). — Le nom ne paraît avoir été donné qu'à des gens de bas étage.

3. Hingre croit que *darou* a été tiré de l'expression *awé-d-arou* avoir de la crainte, de l'inquiétude ; *arou* a ce sens dans le patois de La Bresse.

4. E. Rolland, *Faune populaire de la France*, t. VIII, 103, n'en connaît pas d'autres.

ni en provençal, ni en ancien français (voyez Godefroy, v. *garol*, et le *Complément*), ni, en géneral, dans les patois. A La Bresse où *darou* a le sens d'être imaginaire, le mot patois pour loup-garou est *vairou* (voyez Hingre sous *garou*). On peut invoquer encore, à l'appui de cette manière de voir, des motifs d'un autre ordre : le daru est en effet, essentiellement, un être imaginaire, sans réalité, ce qui ne saurait s'appliquer au loup-garou ; mais surtout, dans cette mystification plaisante qu'est la chasse au daru, il n'y a pas la moindre trace de la terreur qu'inspirait le loup-garou. D'après le *Complément* de Godefroy, *loup-garou* était autrefois un terme de chasse désignant un loup qui avait mangé de la chair humaine. A Châtenois, près de Belfort, le *loup-garou* est, d'après Vautherin, un loup rapace qui s'attaque à l'homme ; parfois on le nomme *mai* (mauvais) *loup*. A Clairegoutte, on appelle *loup-garou* quelqu'un qui est plus mauvais qu'un loup. Tout cela n'a aucun rapport avec la chasse au daru ; quant à l'origine de cette chasse et à l'étymologie du mot, je ne puis rien en dire.

A. Horning.

SUR LE VERS 412 DE *GORMONT ET ISENBART*

Ce vers se trouve dans l'épisode dramatiqe, souvant cité, ou le poète raconte la mort de Gormont, tué par le roi Louis au pris d'un éfort fisiqe qi, moins de trante jours après, coûte la vie au veinqeur. Selon l'interprétacion courante, le roi Louis s'était ronpu la « coraille » [1].

Le manuscrit done de ce vers une leçon manifestemant fautive, qi êt ainsi conçue :

Ke *les corueilles* sunt rumpie [2].

Dans son texte critiqe, Alphonse Bayot, d'acord avec les éditeurs les plus autorisés, restitue ainsi le texte du vers 412 :

Que *les corailles* dunc rumpiét [3].

1. Cf. J. Bédier, *Légendes épiques*, IV, 41, note 1.

2. Voir A. Bayot, *Gormont et Isembart*, reprod. photocollographique (Bruxelles, 1906), p. XVII et F 3 v°, col. 1. Dans la deusieme éditcion de la *Chrestomathie* de Bartsch, publiée réçamant par Leo Wiese (Leipzig, 1920), il êt dit, a tort, p. 16, qe le manuscrit porte « *cuueilles* ».

3. *Classiques français du moyen âge* (collect. Mario Roques), fasc. 14, paru en 1914, p. 52.

Cète restitucion ne peut être acceptée an ce qi concerne *les coraillles*. D'une part, il êt peu probable q'un mot aussi conu qe *coraille* ait été altéré par le scribe an *corueille*. De l'autre, de nombreus textes établissent qe *coraille* ne s'anploie au pluriel qe qant il s'ajit de plusieurs persones : un ome n'a q'une *coraille*, come il n'a q'une poitrine. An fait, la *coraille* n'êt autre chose, pour les auteurs du moyen âje qi savent leur langue, qe la poitrine, dite aussi *piz* [1].

Je crois q'il faut garder l'énigmatiqe *corueilles*, an lui faisant subir une très léjère correccion pour le transformer an *corneilles*. Et je propose de lire :

Ke *les corneilles* s'en rumpié[2].

Reste à déterminer qel êt, dans le cors umain, l'organe qe le poète a voulu désigner par ce terme : *les corneilles*.

Un *Hermeneuma* médical qi nous êt parvenu dans deus manuscrits (Vatic. Regin. lat. 1260, xe siècle; Berne 337, xie siècle), et qe le professeur G. Goetz a publié, mais sans an rechercher les sources [3], nous ofre, à peu de distance l'une de l'autre, les deus gloses suivantes :

itrias *corniculas* uel tela in uentre [4].
ipocondrias tela in uentre uel *cornicula* [5].

Il êt évidant qe *itrias* êt une forme mutilée de *ipocondrias*, dont il n'i a pas à tenir conpte.

La source essancièle du glossateur êt un traité médical dont le plus ancien manuscrit conu êt le lat. 11219 (anc. *Suppl. lat.* 1319) de la Bibliotèqe nacionale, exécuté au ixe siècle, provenant de l'abayie d'Echternach (*Epternacum*), dans le Luxan-

---

1. La traduccion par « antrailles », donée par Godefroy et par bien d'autres, manqe donc d'exactitude, au moins dans la plupart des cas. Je saisis l'ocasion de signaler le plus ancien exanple que je conaisse du lat. vulg. *coralia*. On lit parmi les recètes du ms. Bibl. nat. lat. 11218 (ixe siècle), fol. 90 v° : *Ad eum qui ruptus fuerit in coralia..., coce eum in stomaco.*

2. La correccion de *sunt* en *s'ent* ou *s'en* a été proposée par Scheler.

3. *Corpus gloss. lat.*, t. III (1892), p. 596-607 ; cf. la *Praefatio*, p. xxxiv.

4. *Corpus* cité, III, 602, 4.

5. *Corpus* cité, III, 602, 22.

bourg [1]. Ce traité ocupe les fol. 42ᵃ-103ᵃ (numérotacion au crayon) et il i porte le titre suivant :

> INCIPIT TEREOPERICA [2] : HOC EST liber medicinalis scriptus specialiter secundum philosoforum & auctorum inquisitiones.

On conaît de cet ouvraje trois autres manuscrits, beaucoup plus récents : Londres, British Museum, Harley 4977 (XIIᵉ siècle); Londres, British Museum, Sloane 2839 (XIIᵉ siècle) [3]; Paris, Bibl. nat. lat. 14025 (comᵗ du XIVᵉ siècle). Le texte de ce dernier, atribué à tort au XIIᵉ siècle, a été publié, très inexactemant, en 1856 [4], par Salvatore de Renzi, qi croyait q'il apartenait à l'école de Salerne.

Le ms. Bibl. nat. lat. 11219 done, du fol. 42ᵃ au fol. 43ᵇ, la table des chapitres, où le titre du chap. 73 èt ainsi conçu : *Ad ipocondriam id cornilias*. Il faut lire : *Ad ipocondriam, id est cornilias*. Il i a une table analogue dans le ms. Bibl. nat. lat. 14025, fol. 1ᵃ, avec cète leçon : *Ad ypocumdriam .i. corniclas*, qi se résout an : *Ad ypocumdriam, id est corniculas* [5].

An tête du chapitre même, le ms. Bibl. nat. lat. 11219, fol. 85ᶜ porte ceci : *Ad ipocondria qd greci. latini tila. rustici corniglas*. On lit dans le ms. Harl. 4977, fol. 41ᵃ : [*A*]*d .f. ypocondriam. quod greci. latini tela. rustici corniglas vocant*. Dans le ms. Sloane 2809, fol. 52ᵃ : *De ventris dolore greci ypocondriā latini tela rustici corniglas uocant*. Anfin dans le ms. Bibl. nat. lat. 14025, fol. 35ᵇ : *Ad ipocondrias* ſ [= *secundum*] g cos [= *greecs*] *latini rustice corniclas* [6] *dnt* [= *dicunt*].

Manifestemant, la leçon critiqe èt la suivante : *Ad ipocondriam, quod Greci, Latini tela, rustici corniglas vocant* (ou *dicunt*). On remarqera qe *tela* (ou *tila*, d'après la grafie plus barbare usitee dans le haut moyen âje) èt anploié à l'acusatif sous la forme du nomi-

1. Cf. V. Rose, *Theodori Priciani Euporiston libri tres* (Leipzig, 1894), p. 427 et 464.

2. *Sic*, pour *therapeutica*, par l'intermediaire d'une grafie *tereapeutica*.

3. Mon ami M. le professeur Louis Brandin a bien voulu faire dans les deus manuscrits de Londres les collacions dont j'avais besoin et dont je tiens à le remercier ici.

4. *Collectio Salernitana*, t. IV, p. 185-286.

5. De Renzi : *corniculas*.

6. De Renzi, p. 258, cn. 106 : [illegible]

natif, qe *quod* ranplace le pronom féminin atandu [1], et qe le verbe *vocant* ou *dicunt* se raporte aus trois sujets *Greci*, *Latini* et *rustici*.

Le terme « rustiqe » *corniglas* êt déjà anploié par l'auteur de notre traité dans le chap. 45, intitulé : *Ad pectus, vel precordia, sive toracem, aut siringias*, où il n'éprouve pas le besoin de l'expliqer. On lit an éfet dans ce chapitre (fol. 64[b] du ms. 11219) : *Item, cui corniglas siccant, aut torace lisa est.* Même leçon (*cui corniglas siccant*) dans les deus manuscrits de Londres : qant au ms. Bibl. nat. lat. 14025, il a suprimé la fin du chapitre et n'a pas de passaje correspondant.

Il me paraît certain qe par les diférants termes *ipocondria*, *tela* et *corniglas*, l'auteur veut désigner le diafragme.

Pour *tela*, cela se conprand de soi ; cf. Mistral : « *teleto de l'estouma*, diaphragme », avec cète réserve, toutefois, qe l'expression vise exclusivemant les animaus de boucherie, come l'indiqe Honnorat [2].

L'aplicacion du terme *ipocondria* (= ὑποχονδρία) au diafragme êt surprenante, mais èle se retrouve, si je ne me tronpe, dans le passaje suivant de notre auteur, chap. 46, fol. 64[c] du ms. 11219 : *in medio ipocondriorum, id est os ventris, uentosas inponas* [3]. L'expression *os ventris* doit désigner propremant l'orifice par leqel l'ésofaje traverse le diafragme pour déboucher dans l'estomac. On peut aussi se référer à la glose suivante, atribuée à Placidus par le *Liber glossarum* rédijé en Espagne au VIIIe siècle : *yppocondriarum, id est praecordiarum* [4].

Quant à *corniglas* (= *corniculas*), il faut sûremant i voir un diminutif, non de *cornix* « corneille », mais de *cornu*, c'êt à dire le pluriel de *corniculum* passé au féminin dans le latin vulgaire.

---

1. Cet anploi de *quod* êt fréqant dans le ms. 11219, même avec un antécédant pluriel. Cf. fol. 45[a] : *ex tiniasi capitis quod Greci choras* [= *acboras*] *vocant* ; fol. 57[b] : *rotulos fingis quod Greci trociscos voc*[*ant*] ; etc.

2. A Bagnères-de-Bigorre on anploie concurramant *telo* et *teleto* (comm. de M. l'abé Pépouey) ; à Bourganeuf, *telo* (comm. de M. le chanoine Parinet). Il va de soi qe *telo* et *teleto* peuvent aussi être apliqés au péritoine, à l'épiploon, etc.

3. Cf. de Renzi, p. 222, chap. 45.

4. *Corpus gloss. lat.*, V, 104, 5. Sur *praecordia* « diafragme », voir Forcellini-De Vit, et joindre un passaje de Vindicianus, *Gynecia*, 12 (an app. de l'édicion de Théodore Priscien publiée par V. Rose, p. 438).

Les anatomistes modernes distinguent dans le diafragme une partie q'ils apèlent « les piliers » ou « les janbes » ; or deus « janbes » considérées à l'anvers présantent l'imaje parfaite de deus « cornes » [1].

Revenons à *Gormont et Isenbart*, v. 412. Une rupture dans le diafragme êt la conséquance naturèle, qoiqe très rare (et pour cause), de l'éfort surumain fait par le roi Louis pour « sachier sus le fer del bon trenchant espié », après avoir pourfandu Gormont « gesqu'al braiel ». Il me sufira de ranvoyer le lecteur qi voudrait être édifié sur ce sujet à l'article *Hernie diaphragmatique* du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre [2].

Antoine THOMAS.

---

1. On remarqera qe le chirurgien Hanri de Mondevile ateste que les bouchers apèlent les oreillètes du cœur *cornicula cordis* [le traducteur dit : *la cornille du cuer*], chap. 317 de l'éd. Bos ; cf. Godefroy, art. *cornille*. C'êt la même métafore.

2. 1re série, t. XXIX, p. 1-37, spécialemant p. 81 : « Un individu qui fait un effort commence par contracter énergiquement le diaphragme », et p. 120 : « *Déchirures et ruptures du diaphragme*. Elles sont produites soit par un effort violent, soit... »

COMPTES RENDUS

Die Lieder und Romanzen des Audefroi le Bastard. Kritische Ausgabe nach allen Handschriften von Arthur CULLMANN : Halle, Niemeyer, 1914 ; in-8, 149 pages.

Dichtungen von Matthäus dem Juden und Matthäus von Gent. Inaugural-Dissertation... der Universitat Greifswald, vorgelegt von Hans WOLFF ; Berlin, Hermann Blanke, 1914 ; in-8, III pages.

Le plus grave reproche que l'on puisse faire à l'éditeur diligent et soigneux des poésies d'Audefroi le Bastard est d'avoir exagéré leur valeur littéraire, surtout celle des romances, qui sont en réalité d'une agaçante platitude et quelquefois même répugnantes par la manière dont les sujets sont traités, et ne soutiennent nullement la comparaison avec leurs modèles, les gracieuses chansons de toile du manuscrit *U*. Cette réserve une fois exprimée au sujet de l'appréciation littéraire, l'édition de M. Cullmann ne mérite que des éloges pour la bonne méthode et le soin [1] qu'on y trouve appliqués. Elle comprend seize pièces authentiques — dix chansons d'amour et six romances — et, reléguées dans un appendice, les strophes jugées adventices de deux romances, ainsi que deux chansons attribuées chacune par un seul manuscrit à Audefroi et qui ne sont probablement pas de lui.

Le volume débute par une étude biographique où l'auteur constate tout d'abord, avec raison, qu'il faut se garder d'identifier le poète avec le ou les personnages souvent mentionnés dans la littérature artésienne sous les désignations de sire Audefroi ou Audefroi Louchart. Ainsi il ne reste, comme matière d'une biographie, que trois faits : d'abord, la mention, relevée par Guesnon dans l'Obituaire d'Arras, à l'année 1259, d'une *Bastart, feme Audefroi*, qui pourrait être la femme de notre poète ; puis le fait que deux des

---

1. Les fautes d'impression sont rares. J'ai noté, p. 91, à l'avant-dernier vers, str. 8 au lieu de 2 ; p. 93, aux variantes de la str. 2, il y a 9 au lieu de 8 ; p. 112, str. 13, au refrain *Qui* pour *Qui* ; p. 122, l. 16, *Ferrerie* au lieu de *Ferrières* ; p. 123, note de 3, 2, *mont* au lieu de *mon* ; p. 138, la note après 12, 5 se rapporte à 13, 3 (le chiffre est omis) ; p. 145, *emsinc* est, je suppose, une faute d'impression pour *einsinc*.

chansons sont dédiées à un *seignour de Nesle*, qui, selon une hypothèse de Paulin Paris, dont le bien fondé reste à examiner, serait Jean de Nesle, châtelain de Bruges, qui prit la croix en 1200, en même temps que Conon de Béthune, et une troisième à une dame à Harnes, localité située à 25 kilomètres de Béthune, donc dans le voisinage d'Arras ; enfin, le premier couplet de la chanson X est cité dans le *Roman de la Violette* de Gerbert de Montreuil, qui est de 1225. Je passe sur le chapitre littéraire, dont j'ai déjà dit mon avis, et sur celui qui discute la question d'authenticité, dont les conclusions ont été résumées tout à l'heure. Je passe également sur les trois autres chapitres, soignés, mais beaucoup trop longs, composés d'une étude grammaticale et de remarques sur la versification ainsi que de notes critiques, et j'arrive à l'étude des textes tels qu'ils ont été établis.

Les seize pièces authentiques (dont deux sont des *unica*), ainsi que la seconde de l'Appendice, se trouvent toutes dans le manuscrit *M*. Treize pièces authentiques et la pièce de l'Appendice signalée en dernier lieu sont dans le manuscrit *T*. Dans ces conditions, l'éditeur avait le choix, dans sa recherche d'une base, entre *M* et *T*. Il a choisi *M*, et la production de notre poète artésien se présente ainsi dans la langue littéraire du XIIIe siècle, sans caractère dialectal prononcé, qui est celle du manuscrit *M*. Je ne veux pas chicaner l'éditeur sur ce choix, bien qu'il ait été assez naturel, puisqu'il s'agit d'un poète du Nord, de donner la préférence au manuscrit picard *T*, qui est à peu près aussi correct que *M*.

Les remarques qui vont suivre portent souvent sur des cas, bien peu importants d'ailleurs, où l'éditeur a écarté, sans raison suffisante, il me semble, des leçons de son manuscrit-base au profit d'un autre manuscrit (surtout *T*, car sept pièces ne se trouvent que dans *M* et *T*). Ainsi, il n'y a aucune raison de rétablir l'*s* du cas sujet dans des mots comme *dolor* (XII, 8, 2), et encore moins dans le vocatif *chanson*.

I, 10. La leçon de *M*, *de fine amour*, est à conserver.

V, 13. La leçon de *T* (*que ie vous*) est à préférer à celle de *M* (*q'ie vous*), étant donné le vers suivant (*De bien amer ma dame*). — VIII, str. 2, v. 4, *saisir* est traduit au glossaire peu exactement par *in Besitz nehmen* ; c'est une image de la vie féodale : « prendre pour vassal ». De même, au vers suivant, *retenir*, qui manque au glossaire, signifie « agréer l'hommage, prendre au service ».

VIII, v. 23. Il n'y a aucune raison de changer, à l'encontre des deux manuscrits, *ail* en *cel*. Cf. Tobler, *Vermischte Beiträge*, 2e éd., I, 212. — IX. Je ne comprends pas le deuxième vers du couplet 2 :

Se j'ai folour emprise,
Mei est a deboir
Cuer verai sanz faintise
Qui ne puet alentir
D'amer.....

XI, envoi. *Quis* a été corrigé à tort en *Qui*. Il y a probablement une fausse initiale dans le manuscrit, et il faut entendre *Puis*. *Racointier* au v. 3 manque au glossaire : je reconnais que je ne comprends pas, moi non plus, très bien le sens du passage. — XII, 9, v. 2. *Avant* (*M*), avec le sens de *Devant* (*T*), pouvait rester. Au même vers, il faut garder la graphie *esquier* de *M*, graphie très fréquente p. ex. dans *qui* avec le sens de *cui*. Au vers 5 du couplet suivant, *doint* peut rester. — Au couplet 13, v. 1, il n'y a aucune raison d'écarter le pluriel *pasmoisons* (je suppose que *C* a non, comme il est dit aux variantes, *paimexon*, mais *pamexon* ; de même, XIV, 6, v. 5, *paimexon*, et non *paunexon*). Même remarque pour XIII, 16, v. 3.

XIII, v. 4. Supprimer la virgule après *vaut*. Str. 5, v. 1, *furnir*, malgré ce qui est dit dans la note (p. 137), doit rester. Le sens est, non pas « apaiser », mais « achever », « terminer » ; *parfurnir* est très fréquent dans cet emploi. Str. 7, v. 3, *d'amōurs* (*M*) est à conserver. Str. 18, v. 2, *qui* pour *cui* est à conserver (voir ci-dessus). Str. 18, v. 2, la graphie *fill* est à conserver, de même *jentill* 22, 2, et *veinqui* 25, 1.

XIV, 3, v. 2, *vi* dans *MT* est une faute pour *oi* (habui), qu'il faut rétablir au texte, au lieu de la forme lorraine *ou* de *C*. — Str. 16, v. 2, la bonne explication est donnée dans la note (p. 140) et la leçon du manuscrit est à conserver. (Que signifie ici la variante de *M*, puisque ce manuscrit finit avec le couplet 6?) — XV, v. 3. Je crois que c'est *C* qui donne la bonne leçon (*jurent bonement bras a bras sous courtine*). — Str. 7, v. 5, le verbe *outrer* manque au glossaire. — Str. 14, v. 3, il n'y a aucune raison de supprimer le premier *s* dans *biens fais*.— XVI, 8, v. 4, il vaut mieux imprimer *en porte* en deux mots. — La première pièce de l'appendice, qui est vraisemblablement de Raoul de Soissons, figure dans l'édition de M. Winkler (p. 55), dont M. Cullmann ignore l'existence. M. Winkler a étudié la versification de la pièce qui lui a suggéré une heureuse conjecture aux v. 23 et 24, dont la corruption a échappé à M. C. — Pour la seconde pièce, M. C. déclare (p. 21, note) ne pas avoir pu consulter le ms. *I*. Il a pourtant été édité *in extenso* par G. Steffens (voir *Archiv* de Herrig, XCVIII, 299). Il reste à examiner si la chanson doit être attribuée à Jehan de Hesdin ou à Gilles de Vieux-Maisons, car Jacques d'Amiens (*C*) et Audefroi le Bastard (*R*) semblent devoir être écartés.

*
* *

Les deux désignations, Maihieu le Juif et Maihieu de Gant, se rapportent-elles à un seul et même personnage? Arthur Dinaux, qui ne s'est occupé que des pièces attribuées à Maihieu de Gant [1], ne pose même pas la question. Paulin Paris [2], par contre, la résout, sans examen, par l'affirmative. Auguste

1. *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, p. 301.
2. *Hist. litt. de la France*, XXIII, 657.

Scheler [1] se réserve contre la manière de voir de Lacurne de Sainte-Palaye. Gaston Raynaud, enfin, dans la table de sa *Bibliographie*, renvoie, il est vrai, de l'un à l'autre, mais sépare nettement les deux séries de chansons portant des attributions différentes [2]. Voici les arguments qui se dégagent de l'étude des poésies elles-mêmes.

Maihieu le Juif n'est donné comme auteur que pour deux pièces, le nº 313 (nº I de l'édition), qui est une chanson à refrain (M. Wolff a oublié de dire qu'elle a déjà été publiée par Noack et Stengel, *Der Strophenausgang*, p. 109), et le nº 782 (nº II de l'édition), qui est une chanson satirique. Dans aucun manuscrit ces deux chansons ne voisinent avec les pièces attribuées à Maihieu de Gant. Ni l'une ni l'autre ne contient de dédicace ni aucune indication permettant une localisation ; mais les deux chansons font, d'une manière très claire, allusion à l'extraction de l'auteur.

L'œuvre de Maihieu de Gant se présente tout autrement. Il y a d'abord quatre chansons : nºs 1723 (III de l'édition), 1144 (IV), 1810 (V) et 1228 (VI, chanson à refrain), dont trois sont dédiées à Bretel (IV), sire Audefroi (V) et Henri Amion (VI) ; puis, quatre jeux-partis : le nº 1687 (VII), proposé par un certain ami Henri, que l'on peut légitimement identifier à Henri Amion, mentionné ci-dessus, et jugé par Vilain d'Arras et sire Ermenfroi ; le nº 945 (VIII) proposé par Robert (qui est Robert de la Pierre, ainsi que l'on peut déduire de la pièce suivante) ; le nº 946 (IX), jeu-parti proposé par Robert de la Pierre et jugé par [Colart le] Boutillier et Copin ; enfin le nº 147 (X), proposé par Colart (sans doute le juge de la pièce précédente). Ici donc nous sommes en pleine école d'Arras, et il n'y a aucune raison, M. Wolff l'a bien vu, d'identifier Maihieu le Juif avec l'ami de Jehan Bretel et de ses concitoyens.

Mais l'histoire de la poésie lyrique du XIIIe siècle connaît encore un troisième Maihieu, à moins qu'il ne faille l'identifier avec l'un ou l'autre de ceux qui ont déjà été nommés. M. Wolff, à qui le fait a échappé, aurait pu trouver son nom dans la *Bibliographie* de Raynaud, non pas, il est vrai, à la Table des matières, mais au premier vers du nº 1335 : *A vous, Maihieu li tailliere.* C'est un jeu-parti proposé par Jehan Bretel et jugé par Jehan de Grieviler (la pièce n'a, au moins dans son état actuel, qu'un seul envoi). Nous sommes donc en pays de connaissance, et il serait justifié d'identifier Maihieu le tailleur avec Maihieu de Gant, à moins qu'il ne faille prendre au sérieux une indication isolée du manuscrit *X* (fol. 186 vº b), qui qualifie Maihieu de Gant de *clerc*. Mais ce peut être là une fantaisie de copiste.

La dissertation de M. Wolff est, au point de vue matériel, d'une extrême incorrection, qui semble pourtant affecter davantage le commentaire que le

1. *Trouvères belges du XIIe au XIIIe siècle*, p. 138.
2. C'est à tort que M. Wolff accuse Raynaud d'avoir aggravé la confusion.

texte[1]. Celui-ci est établi d'une manière fâcheuse. Non pas qu'il soit plus mauvais qu'il n'est d'usage dans ces sortes de travaux de débutants. Mais, sous prétexte que les manuscrits présentaient un aspect multiple dont aucun ne correspond au dialecte original du poète, l'éditeur s'est mis à « uniformiser » son texte en prenant pour modèle — choix malheureux s'il en fut — l'édition d'Adam de la Halle de M. R. Berger, et il n'a même pas eu la précaution de donner en note les leçons exactes des manuscrits qu'il a arbitrairement altérées. Je n'entrerai donc pas dans une critique détaillée de l'édition de M. W., d'autant que, des six chansons qu'elle contient, une (nº II) a déjà été republiée par M. Jeanroy et par moi dans notre recueil de *Chansons satiriques et bachiques* (p. 46), et une autre (I) a été fort correctement publiée par Noack et Stengel[2] ; les quatre jeux-partis figureront dans une édition à laquelle j'ai collaboré et qui sera mise sous presse prochainement. Voici, pour finir, quelques observations qu'une lecture rapide du texte m'a suggérées.

Nº I, v. 5. *So je merci* ne signifie rien ; Noack et Stengel ont la leçon correcte *Soie merci*. — Nº II, v. 21. *conkes*, faute d'impression pour *c'onkes*. V. 47. Mettre la virgule après *avés*. — Nº III, v. 6. *fournast* (malgré le glossaire) ne signifie rien ; il faut entendre *formast*. V. 36. *l'oiaument*, l. *loiaument*. — Nº IV. La leçon donnée comme variante du v. 14 se rapporte en réalité au v. suivant. V. 27. *sonfreteus*, l. *soufreteus*. Le dernier vers de l'envoi est trop court. Est-ce dû à une faute d'impression ? — Nº V, v. 16. *m'encaloir* est sans doute une faute d'impression pour *noncaloir* (ou *nencaloir*). V. 46. Si M. W. avait lu l'édition de Cullmann (dont la première partie a paru, comme thèse, déjà en 1913), il aurait hésité à identifier, sans preuves, le chansonnier Audefroi le Bastart avec sire Audefroi, souvent mentionné dans les documents littéraires artésiens. — Nº VI, v. 28. *miraut*, l. *mirant*. V. 44. *Em pardon* ne signifie pas *in Gnade*, mais « en vain ». — Nº IX. La tenson proposée par Robert de la Pierre est celle-ci, selon le texte de M. W. :

Canones d'Aras serés
Tout vo vivant par ensi,
Ke ja amïe n'avrés

---

1. P. 8, l. 4 d'en bas, *ménestres*, l. *ménestrels*. P. 9, l. 5, *Cauchons*, l. *canchons*, l. 9 et ailleurs, *litéraire*, l. *littéraire*. P. 10, l. 2, *Gegen*, l. *Gegensatz*. P. 16, l. 21, *n'oumer*, l. *noumer*. P. 43, note du v. 4, *alguement*, l. *aleguement*. P. 63, note de IV, 2. *Konjunktur*, l. *Konjektur*. P. 71, l. 10 d'en bas et suiv. *itenfifier*, l. *identifier*, *on*, l *ou*, *camaradie*, l. *camaraderie*. P. 80, l. 2 des notes, *Brackelmann*, l. *Brakelmann*, *Herrich*, l. *Herrig*. P. 87, note du v. 5, *Barbarim*, l. *Barbazan*. P. 95, l. 4, *songi*, l. *sougi*. P. 96, l. 8 d'en bas, *raimiés*, l. *rainiés*. P. 98, l. 10 d'en bas, *derés*, l. *devés*. P. 106, l. 7, *soufretens*, l. *soufreteus*. P. 107, l. 19, *guerpier*, l. *guerpir*. P. 109, l. 8, *la Belgique*, l. *de la Belgique* ; l. 12, *Constanz*, l. *Constans* ; l. 13, *Darmstetter*, l. *Darmesteter* ; l. 18, *Gottinger*, l. *Göttingische* ; l. 24, *Marignau*, l. *Marignan* ; l. 28, *Andrin*, l. *Andriu*, etc.

2. *Der Strophenausgang*, etc., p. 109.

D'auan (*ms.* Awan) mais toute vo vie !
Serés san le canonie ?
Dites le kel vous prendrés !

Ce qui n'a de sens qu'à condition de ponctuer correctement et de pratiquer une légère retouche au quatrième vers :

Canones d'Aras seres
Tout vo vivant par ensi
Ke ja amie n'avrés,
Ou amés toute vo vie
Serés, sans le canonie.
Dites le quel vous prendrés.

« Dites-moi lequel vous préféreriez : être chanoine d'Arras à condition de n'avoir pas d'amie, ou bien être aimé toute la vie, mais en renonçant à la chanoinie. »

Arthur LÅNGFORS.

H. CHAMARD, **Les origines de la Poésie française de la Renaissance** ; Paris, de Boccard, 1920 ; in-8, VIII-309 pages.

Ce livre a d'abord été un cours public ; M. Chamard le rappelle dans sa préface et demande qu'en jugeant l'œuvre on n'en oublie pas la destination primitive. Ce n'est que justice en effet, et il ne conviendrait pas de critiquer les quelques traces oratoires, formules de transition etc., qui ont échappé à la revision des notes du cours, l'excessive discrétion de certaines des énumérations érudites de l'auteur ou la réserve pudique qu'il a gardée dans la citation des textes du moyen âge ou du XVIe siècle. Peut-être, pour ce qui est du moins de l'érudition, aurait-il pu rétablir dans le livre, sans formules d'excuses, l'ensemble des indications dont il n'a donné dans son cours qu'une partie, en s'en excusant. Tel qu'il est, ce livre garde un caractère accessible d'enseignement ; il sera précieux aux étudiants, et plus d'un maître y trouvera à réfléchir. Il nous est particulièrement agréable de voir un des bons historiens de notre XVIe siècle se tourner vers le moyen âge et y chercher de quoi mieux comprendre la Renaissance. C'est la pensée essentielle du livre ; elle est de la plus grande importance pour l'intelligence de la littérature française, et elle garde, malgré les précédents, une réelle originalité. On n'oserait plus, en effet, aujourd'hui nier les survivances médiévales au XVIe s. ; mais cette idée de l'étroite parenté du moyen âge et de la Renaissance reste encore bien théorique, bien platonique. Les hommes qui étudient les deux époques ne sont généralement pas les mêmes : les historiens de la Renaissance se défendent mal du mépris qu'avaient leurs auteurs pour les siècles antérieurs. M. Chamard rompt avec cette lâcheuse coutume, et si

certains de ses chapitres nous semblent susceptibles d'amendements ou de compléments, retenons que la conception générale du livre est juste, large, et que l'exemple en peut être fécond.

Une introduction historique résume les travaux antérieurs, ou les énumère. Elle n'est critique et n'apprécie ces travaux que pour l'époque antérieure à la nôtre : là elle fait bien ressortir le rôle capital qu'a eu Sainte-Beuve dans la réhabilitation de la Pléiade. Mais pour le reste, cette introduction n'est guère qu'une liste bibliographique mise en forme littéraire. Mon excellent maître me permettra-t-il de lui dire qu'on regrette un peu la liste toute sèche, qui aurait eu l'avantage de la brièveté, et aurait constitué un répertoire commode aux étudiants?

Du livre lui-même, ce sont surtout les six premiers chapitres, relatifs au moyen âge, qui nous intéressent ici : c'est exactement la moitié de cet ouvrage bien composé. M. Chamard s'y propose de rechercher les survivances et les influences médiévales qu'on retrouve dans la poésie française de la Renaissance. Ce dessein l'amène à passer en revue, à grands traits, la poésie du moyen âge. Sans doute, il ne s'agit ici que d'une préparation à l'étude du XVIe s., et M. Ch. n'avait pas à tracer un tableau complet de la littérature du moyen âge. On ne saurait non plus lui demander d'avoir des idées nouvelles et personnelles sur des sujets qui ne sont pas de sa spécialité. Incomplète et de seconde main, telle devait être nécessairement son esquisse. On a besoin de se le répéter, car en plus d'un endroit le procédé d'exposition de M. Ch. risque de nous le faire oublier. Tel de ses chapitres semble perdre de vue qu'il s'agit uniquement d'expliquer la poésie de la Renaissance, que là est le but du livre et la raison qui justifie son caractère incomplet : après un long exposé de certaines œuvres ou idées médiévales, on ne trouve qu'une toute petite conclusion relative à l'influence de ces œuvres ou de ces idées sur le XVIe siècle. C'est le cas, notamment, du ch. II (survivance de l'esprit courtois), où la disproportion entre le résumé d'histoire littéraire du moyen âge et la conclusion relative au XVIe s. est plus sensible qu'ailleurs.

M. Ch., mettant à part le *Roman de la Rose*, Villon, les rhétoriqueurs et Jean Lemaire, qu'il étudie en des chapitres distincts, résume l'inspiration poétique du moyen âge dans la dualité de l'esprit gaulois et de l'esprit courtois. L'esprit gaulois, c'est la gaieté, la joie de vivre, le plaisir des choses matérielles ; c'est la malice sans méchanceté, la raillerie effleurant tout ce qu'on respecte, les femmes, l'amour, l'Église même. M. Ch. montre que cet esprit se retrouve au XVIe s., chez Marot, chez Ronsard même. Ce chapitre est rapide ; peut-être pourrait-il être un peu plus poussé. L'étude comparée des thèmes favoris de cette « gauloiserie » au moyen âge et durant la Renaissance serait intéressante. Il y a bien des façons de chanter la joie de vivre, de célébrer les femmes ou de s'en moquer. Quelles ressemblances et quelles différences y a-t-il entre la manière dont le XIIIe et le XVIe ont traité ces thèmes communs? Voilà un sujet de recherches que le livre de M. Ch. propose et n'épuise pas.

En face de l'esprit gaulois, l'esprit courtois. C'est une antithèse, peut-être plus brillante et plus séduisante que vraie. Certes, le lyrisme courtois, inspiré des Provençaux, est souvent le contrepied des gaillardes compositions que M. Ch. appelle gauloises. Mais on ne saurait faire tenir toute la poésie du moyen âge dans ce dilemme : ou courtois ou gaulois. Dans un Conon de Béthune il y a autre chose que des thèmes courtois, autre chose que des thèmes gaulois dans un Adam de la Halle. Et que fait-on, dans une pareille classification, des admirables *Vers de la Mort* d'Hélinant, etc., etc... ? Objectera-t-on que M. Ch. estime sans doute que tout ce qui n'est ni courtois ni gaulois n'a eu aucune influence sur la Renaissance ? Mais d'abord rien n'est moins évident ; la prétérition n'est pas une démonstration, et de plus M. Ch. a bien consacré à F. Villon un chapitre dont la conclusion est que ce poète n'a eu à peu près aucune influence sur ceux du XVIe siècle. Il y a d'ailleurs là d'excellentes pages sur l'esprit courtois, sur ce mélange si curieux d'amour et d'idéalisme, de sincérité et d'artifice. Le rôle des romans de Chrestien de Troyes, du *Lancelot* en prose, est parfaitement indiqué, dans cet ordre d'idées. Mais n'y aurait-il pas autre chose à en tirer ? Certes ces romans ont bien été les premiers modèles de la galanterie raffinée et subtile ; mais n'ont-ils été que cela ? De leurs contes passionnés et beliqueux est sortie toute une conception de l'héroïsme, dont l'amour « courtois » n'est qu'une partie, et qui s'est établie pour toujours dans notre littérature. N'y aurait-il pas grand profit à comparer d'un peu plus près le « héros » de la Renaissance à ceux qu'avaient esquissés les âges précédents ? Ce serait une belle étude, et qu'on pourrait sans artifice, je crois, pousser en certains points jusqu'au romantisme.

M. Ch. réunit dans le même chapitre (l'Esprit courtois) tous les lyriques des XIVe et XVe siècles. Il est dur pour eux. De Machaut il ne rappelle que le fastidieux *Voir dict* ; de Deschamps, rien du tout. Christine de Pisan, Charles d'Orléans sont nommés seulement pour leur « métaphysique galante ». Quelle injustice ! Ce n'est pas le lieu de tenter une réhabilitation, sinon d'un Charles d'Orléans qui n'en a nul besoin, du moins de Deschamps et surtout de Machaut. Mais il est regrettable de retrouver ici les partis pris inexpliqués de certains manuels scolaires. Maintenant que M. Ch. a pris l'initiative d'aller vers le moyen âge, souhaitons qu'il trouve le temps d'étudier quelques pièces de Machaut et de Deschamps ; il s'apercevra alors qu'ils étaient des artistes, et il regrettera son « fier dédain ». Il le regrettera vraisemblablement d'autant plus que cette lecture lui fera découvrir une versification médiévale aussi savante et bien plus sobre et artistique que celle des rhétoriqueurs. L'invention rythmique et strophique de Machaut est très remarquable, et je ne puis croire qu'elle ait été entièrement perdue pour les générations savantes, même lorsqu'elles ne lurent plus Machaut. Le nom et la gloire des poètes peut avoir disparu alors que leurs rythmes vivent et se transmettent encore dans la mémoire des hommes. Est-ce un simple hasard, par exemple, si la pièce célèbre de Remy Belleau :

Avril, l'honneur et des bois
Et des mois,
Avril, la douce espérance.....

reproduit presque exactement les combinaisons métriques d'un virelay d'E. Deschamps :

Dame, je vous remercy
Et gracy
De cuer, de corps, de pensee.....

L'école des rhétoriqueurs est l'intermédiaire certain, et M. Ch. l'a bien montré, entre la poésie du moyen âge et celle de la Renaissance. Mais il n'était que juste de prendre seulement les rhétoriqueurs pour des disciples, et de faire honneur à qui de droit des méthodes de versification qu'ils n'ont fait qu'imiter et souvent gâter.

Le chapitre suivant, consacré au *Roman de la Rose*, analyse avec beaucoup de précision et de clarté les caractéristiques de cette œuvre extraordinaire. Il en montre parfaitement l'influence sur la Renaissance. C'est un des meilleurs du livre ; et il paraît vraisemblable qu'il suscitera de fructueuses études comparatives de détail.

Villon a aussi l'honneur d'un chapitre distinct, qui, à vrai dire, paraît d'abord moins justifié que le précédent puisque le résultat auquel il aboutit est que Villon a été parfaitement méconnu de la Pléiade. Mais il fallait le démontrer, ou du moins l'expliquer. C'est la raison d'être de ce chapitre, où cependant le résumé de ce qu'on connaît de Villon tient plus de place que la comparaison de Villon avec la Renaissance.

Les chapitres relatifs aux rhétoriqueurs et à Jean Lemaire sont particulièrement heureux, en ce qu'ils rétablissent la continuité de la tradition poétique. M. Ch. a finement analysé ce que la Pléiade doit à ses devanciers immédiats : l'alliance de la science aux dons naturels, le culte de l'antiquité, l'essai d'enrichissement de la langue par le recours au latin, enfin le souci de la technique, de l'art du style et de la classification. Il est seulement regrettable, comme je l'ai dit plus haut, que M. Ch. ne se soit intéressé aux questions de versification qu'à ce moment de son livre, et que, soucieux de rattacher le XVIe siècle poétique au XVe, il n'ait pas pris le même soin de montrer combien le XVe tenait étroitement au XIVe et même au XIIIe pour ce qui est de l'art des vers.

Remis à sa place dans la chaîne ininterrompue des poètes, Jean Lemaire de Belges apparaît bien, dans le livre de M. Ch , comme le type même de l'auteur « de transition » en qui deux mondes se rencontrent. A mesure qu'on approche de la Renaissance, le livre de M. Ch. devient de plus en plus pénétrant et compréhensif. On sent, dans ce chapitre sur Jean Lemaire, toute la compétence d'un homme qui a consacré sa vie à comprendre le XVIe siècle.

M. Ch. étudie ensuite l'Esprit de la Renaissance. Il examine avec impartialité les diverses définitions, toutes incomplètes à son sens, qu'on a données de la Renaissance, et il a l'excessive modestie de n'en pas proposer une nouvelle. Notons cependant qu'il n'adopte ni celle de Faguet (« émancipation de l'esprit humain suscitée par le commerce des hommes du XVIe s. avec la pensée antique ») ni celle très voisine, et peut-être la plus vraie de toutes, de M. A. Lefranc (« laïcisation intellectuelle de l'humanité »), et que plus loin il paraît bien, au bout de ses analyses, revenir à l'opinion de M. Lefranc. Quiconque a un peu de commerce avec le moyen âge ne peut que se rallier à cette opinion. M. Ch. voit dans la Renaissance la diffusion du savoir, et le triomphe de la liberté guidée par la raison. Observons à ce propos qu'il ne fait peut-être pas grand honneur au « mythe » de l'abbaye de Thélème, en l'assimilant à une « journée » de Ronsard. Dans ces jolis vers, Ronsard se dépeint comme un homme de loisir, artiste et très intelligent, un peu dispersé, un peu « amateur » pour tout dire. Nous savons bien qu'il n'était point tel réellement ; mais c'est du moins le sens de cette page. Et Rabelais a mis bien autre chose dans l'abbaye de Thélème. Il y a mis une conception de l'éducation, de la vie *collective*, une doctrine de l'homme, qui dépassent singulièrement la description des passe-temps du gentilhomme vendômois. Et puisque nous parlons des généralités sur la Renaissance et de Rabelais, comment ne pas nous étonner que M. Ch. n'ait pas dit mot de cet aristocratisme si frappant des idées de la Renaissance ? Par là, du moins, Ronsard et Rabelais se ressemblent fort. La vie idéale qu'ils conçoivent est celle d'une élite des plus restreintes, autour de laquelle s'agite tout un monde subalterne. A Ronsard il faut le loisir pourvu de gras canonicats ; aux Thélémites, il faut toute une ville d'artisans, tout un peuple de marins, d'ouvriers et de domestiques, qui peinent obscurément pour que les Thélémites soient heureux et beaux. Une telle conception de la société humaine est fort peu antique, fort peu hellénique (surtout (rappelons-nous la *République* de Platon et la fin du mythe de la caverne). Au fond, elle se ressent fort des idées féodales, et de l'esprit des couvents : il paraissait assez naturel aux puissants du moyen âge, qu'ils fussent seigneurs laïcs ou chefs d'ordres, de voir la vie et l'activité d'un grand nombre d'hommes aboutir à eux seuls. L'abbaye de Thélème, malgré tout ce qui s'y trouve de nouveauté subversive, est bien encore une abbaye à ce point de vue.

M. Ch. note, comme traits caractéristiques de la Renaissance en poésie, le culte de la forme, l'amour de tous les arts, de toutes les connaissances humaines, et enfin la recherche de la gloire. De telles généralisations sont toujours difficiles et un peu dangereuses : il y a toujours quelque chose qu'elles paraissent laisser de côté ; M. Ch. a heureusement discerné ce qui est réellement général et distinctif dans la poésie du XVIe siècle.

Les chapitres consacrés à l'italianisme sont remarquables par leur clarté et leur élégante érudition. Il y a là en cinquante pages, un résumé magistral

de cette question complexe. Les auteurs, Dante, Pétrarque, Boccace, sont situés et caractérisés, les événements historiques, les faits d'influence littéraire et morale, analysés, évalués, groupés excellemment.

L'exposé des origines de l'humanisme est également lumineux. Il y aurait bien quelques détails à rectifier dans ce qui concerne la méconnaissance de l'antiquité au moyen âge : mais il n'importait pas au dessein du livre de s'attarder là-dessus ; une vérité d'ensemble y était plus utile qu'une exactitude scrupuleuse de détail. Le jugement de Brunetière, que cite M. Ch., reste, somme toute, suffisamment juste : la nouveauté, au XVIe s., fut d'étudier l'antiquité pour elle-même, sans autre but que de la connaître, sans arrière-pensée apologétique ou moralisante.

Les pages où sont décrits les bienfaits et les erreurs de l'humanisme sont un excellent raccourci que pouvait seul se permettre un homme aussi averti que M. Ch. des choses du XVIe siècle. Les bienfaits de l'humanisme apparaissent immenses : éditions accessibles et déjà critiques des auteurs anciens, utilisation de toutes les sciences dites accessoires pour l'éclaircissement des textes, traduction élevée à la hauteur d'une science et d'un art souvent exquis. On comprend mieux, après avoir lu M. Ch., l'engouement du siècle pour cet humanisme si large, si compréhensif ; on comprend mieux aussi le rôle qu'il a joué dans la naissance et dans la vie de la Pléiade. Quant aux erreurs de l'humanisme, M. Ch. les expose avec la même netteté, la même largeur de vues. Il est extrêmement intéressant et piquant de voir la Pléiade faire cause commune avec l'humanisme pour la restauration de l'Antiquité, et s'en séparer délibérément pour la culture et l'exaltation de la littérature nationale. On voit assez, par cet exemple, combien M. Ch. avait raison de dire dans sa préface que ces études ne diminuaient point l'admiration qu'on doit à la Pléiade.

*
* *

L'originalité du livre de M. Ch. c'est précisément d'être un essai de rapprochement entre des études et des connaissances généralement séparées. M. Ch. montre que l'intérêt des études médiévales n'est point confiné au seul moyen âge, et qu'elles éclairent singulièrement le siècle suivant. L'idée qui a inspiré ce travail, et qui en ressort confirmée, fortifiée, c'est que la tradition poétique est chez nous ininterrompue. Ceux qui l'étudient à ses débuts, les médiévistes, devront à M. Ch. une reconnaissance particulière.

Albert PAUPHILET.

Giulio BERTONI, **Italia dialettale** ; Milano, Hoepli, 1916 ; in-16, 249 pages.

Dopo che Ascoli, *Italia dialettale* (*Arch. Gl. it.*, VIII), fissava le linee gene-

rali della classificazione dei dialetti italiani, non sono mancati lavori successivi sul soggetto, tra cui va segnalato quello magistrale di Francesco d'Ovidio e Wilhelm Meyer-Lübke, pubblicato nel *Grundriss*, etc. di G. Gröber, t. I, pp. 696-711, che fa parte di un lavoro generale sulla lingua italiana. Tuttavia era desiderata un' opera più ricca di dettagli, e che condensasse i risultati più recenti. Il bel Manualetto di Dialettologia italiana dello studioso e attivo Giulio Bertoni viene appunto a sodisfare questo desiderio. Un esame minuto dell' opera mi condurrebbe troppo per le lunghe. Mi limiterò a qualche osservazione generale.

Il paragrafo intitolato « voci di origine oscura (preromanze non latine) », secondo me, andrebbe radiato, perchè non basta che una voce sia di difficile etimo perchè sia attribuita a lingue anteriori al latino. Gli esempi addotti non credo neppure confermino questa veduta dell' A. Tralascio l'esame di alcune voci, che sembrano di origine tedesca, come il mil. *bera*, pecora, che fa pensare al ted. *Bär* « orso » (scambi simili di designazione occorrono non raramente), il levent. blen. *kos*, scoiattolo, che pare dipenda del ted. *kosen* « vezzeggiare ». Mi fermo al piem. *tóma*, cacio fresco, poichè anche il sic. ha *tuma*, cacio fresco, e il fr. ha *tome* pure nello stesso senso. Anche nel montalt. vi ha *toma*, benchè col significato di luogo solatio e riparato dai venti. L'etimo per me non è oscuro, perchè è il lat. tumor, che dette luogo a una formazione nominativale (cfr. sic. *soru* da soror)-. La relazione del senso è per me ovvia « perchè il cacio fresco prima che s'insala fermenta », come ben vide M. Pasqualino. Essa esiste pure, benchè con poca evidenza, per il montalt. *toma*, come notava S. Pieri (*Arch. glott. it.*, XV, 219). Il tabb. *grotto*, grullo, regg. *grot*, malaticcio, romagn. *grot*, freddoloso, ven. *groto*, infermo, non è neppure per me di oscuro etimo. Io vi vedo sicuramente aegrotus (con la caduta di *ae* atono iniziale, che si riscontra in altri casi).

Sulle voci credute di origine osco-umbra, avrei da osservare che il sic. *buffa* non presenta *f* per il lat. *b* (p. 7), poichè *buffa* ha origine onomatopeica (*Studi glott. it.*, I, p. 56; W. Meyer-Lübke, *Roman. etym. Worterb.*, n. 1373), e che l'it. *tufo*, fr. *tuf*, non è altro che il lat. tofus, che non credo abbia da fare con tubus (cfr. *Dictionn. gén.* alla voce *tuf*). Anche Virgilio usa *tofus* per tufo (sorta di pietra spugnosa, che facilmente si risolve in polvere).

Il paragrafo sull' « elemento arabo » andava ampliato. Vero è che il maggior numero d'infiltrazioni arabiche si trovano nei dialetti « meridionali », o direi meglio « siciliani » ; ma con citare soltanto due esempi siciliani l'Autore farebbe credere ai giovani studenti che si tratti di elementi del tutto trascurabili. Almeno nelle Note, p. 201, avrebbe dovuto, oltre di avvertire che « numerose voci arabiche [illegible] si possono trovare in antiche relazioni di viaggi », citare il *Glossario delle voci [illegible] di G. De Gregorio* e Chr. F. Seybold (in *Studi glottol. it.*, III, 225 [illegible]), *Die [illegible] Sprache*

in den roman. Ländern di Chr. Seybold (in *Grundriss* di Gröber, I, 515 ss.), *Le fonti arabiche nel dial. sic.* di P. Gabr. D'Aleppo e G. M. Calvaruso (cf. *Romania*, XLV, 551) oltre ai tanti lavori sugli elementi orientali dell' italiano di Narducci, Lasinio, etc.

L'A. distingue i seguenti tipi di dialetti o di gruppi dialettali : 1) italo-gallo-ladini, 2) veneti, 3) centrali (toscani, marchigiano, umbro, romanesco o del Lazio, corso), 4) meridionali (napolitano, abbruzzese, calabro-siciliano ; pugliese). Questa è una classazione in base a rapporti reciproci, che non perde di vista le ragioni geografiche. Ma i rapporti speciali con la lingua madre, il latino, o con la lingua toscana o italiana, sembra sieno trascurati. L'A., seguendo altri linguisti, non considera il sardo come un dialetto italiano. Io non sono di questo avviso, perchè molto più discosti del tipo toscano riconosco tanti dialetti nordici, ad es. il ladino, che non il sardo, che è fratello legittimo del siciliano. Ad ogni modo, sarebbe stato opportuno, se non erro, che l'A. avesse dedicato qualche pagina su questo importante dialetto. Non mi persuade neppure la unificazione del ladino coi dialetti gallo-italici. Se non erro, i *Saggi ladini* di G. Ascoli (*Arch. glott. it.*, I) sono lì a dimostrare che, se nella regione ladina vi sono territorî nei quali confluiscono la favella ladina e la lombarda, vi sono pure zone prettamente ladine nel Cantone elvetico dei Grigioni. Anche il Friulano ha caratteri per cui si scosta dalla favella di Venezia. Ma l'A., in base appunto ai *Saggi ladini* di Ascoli, dà importanza precipua ai contatti tra il veneto e il ladino (p. 106 ss.).

A me poi preme sopra tutto di dichiararmi contrario al modo di considerare i dialetti gallo-italici di Sicilia, come tutti appartenenti al lombardo-occidentale e più particolarmente all' alto-novarese (p. 195 ss.). L'A. si crede in dovere di riprodure, tali quali, certe cosidette prove addotte in *Romania*, XXVIII, e certi indizî, mentre le une e gli altri non valgono nulla. Egli avrebbe dovuto leggere e studiare ciò che io, in risposta all' autore di quelle congetture, esposi ampiamente in *Studi glottologici it.*, II, a. (1901) e tener presenti anche i miei lavori precedenti. Il punto di vista storico della pluralità delle colonizzazioni in Sicilia dei popoli di Alta Italia, avvenute durante un periodo di 250 anni, è lasciato nella penombra. Avrebbe fatto bene l'A. a consultare il mio lavoro *Sulla varia origine dei dialetti gallo-italici di Sicilia* etc. in *Arch. Stor. sic.* (N. S., Palermo, 1899). Anche se si volesse far poco conto della permanenza in Sicilia delle soldatesche del generale Giorgio Maniaci e del Conte Ruggero, non si potranno certamente trascurare le colonizzazioni vere e proprie, venute dal Monferrato nel 1070, e da Brescia (ove erano concorsi coloni da varie parti dell' antica « Lombardia ») sotto la scorta di Oddone di Camerana nel 1237, e infine da Piacenza sotto la scorta di Uberto Mostacciolo. Dopo ciò il continuare a fare un fascio delle colonie dialettali di Piazza, Nicosia, Sperlinga, San Fratello, Novara, Aidone (l'A. le comprenderebbe sotto lo strano nome di italo-gallo-ladine, p. 125) insieme però additando l'alto-novarese come il punto di partenza, e attribuirle tutte

ad unico punto di origine, indica purtroppo che i dotti dell' Alta Italia trascurano completamente la storia di Sicilia e anche i pazienti e lunghi lavori scientifici dei Siciliani ; ai quali però resta il dritto di rilevare ancora i loro madornali errori. Se non m' illudo, sul soggetto medesimo è esaurita ogni discussione dopo la pubblicazione della mia memoria sul dialetto sanfratellano, etc (*Studi glott. it.*, V, pp. 54-125). Anche questo lavoro è sfuggito al Sr Bertoni ; ma per fortuna non ad altri romanisti (cf. *Romania*, XLI, 149). Siccome a prova del suo assunto l'A. riproduce due argomenti sintattici, che io non ho ancora confutati, aggiungo qui una parola in proposito. Non ha importanza il *mi*, corrispondente all' it. « *ci* » di *mi pentuoma*, ci pentiamo, etc. di San Fratello ; e anzi dimostra la varietà di origine rispetto agli altri dialetti. Infatti il piazzese ha in quel caso, *'n, ni* (R. Roccella, *Vocab. d. lingua parl. in Piazza*) : il nicosiano ha pure *n'*, *ne*, es. *n' ai ieme* (C. La Giglia, *Musa vernacola, dial. rustico nicos.* (p. 182), *ne sposëma* (*Ibid.*, p. 50), etc. Senza dire che il *mi* di S. Fratello potrebbe credersi nato da una estensione o deviazione di quel fenomeno, che si osserva nel messinese : *vaju mi vestu, idda circava mi pigghia, circamu mi facemu* (*St. gl. it.*, I, 241). Lo stesso va osservato per l'uso dei pronomi *jea* e *tu*, anche pei casi obliqui, uso limitato anche a S. Fratello. Questo, del resto, non si riscontra soltanto nella Bregaglia e a Bellinzona ; rispecchia un tratto caratteristico delle lingue infantili di tutti i popoli.

Mi permetterò osservare, da ultimo, che le voci riportate nell' indice, pp. 209-249, dovevano per comodità del lettore, essere accompagnate dalla indicazione dei dialetti a cui appartengono, tanto più che tra esse ve ne sono anche delle latine, senza nessuna diversità tipografica che le distingua. Questa lunga lista di voci appartenenti a centinaia di dialetti e a varie lingue, senza l'indicazione sopra indicata, costituisce come un guazzabuglio di parole, adattissimo a far perdere tempo o a procurare delle illusioni al ricercatore. Più utile dell' indice delle parole sarebbe stato, del resto, un indice analitico delle materie.

Giacomo De Gregorio.

PÉRIODIQUES

JOURNAL DES SAVANTS. 1920. — P. 15-21. A. Thomas, *Une nouvelle édition de Marcellus de Bordeaux*. Compte rendu, très justement élogieux, de l'édition du *De medicamentis liber*, par M. Niedermann (Leipzig, Teubner, 1916, tome V du Corpus medicorum latinorum). — P. 90-92. C. r. par M. Morel-Fatio de l'éd. de l'*Itinerari de Jaume I el Conqueridor*, par J. Miret y Sans. — P. 190. Notice sur une communication de M. A. Thomas sur le nom d'un écart de la commune de Colondannes (Creuse), aujourd'hui *Pertu*, mais vers 1080 *Podium Artus*, témoignage de la diffusion du nom d'Artur. M. R.

STUDI MEDIEVALI, IV (1912-1913). — A ce volume est joint l'avis que les *Studi* cessent de paraître. Voici le contenu de ce dernier volume. — P. 1-64. G. Bonelli, *Ludwig Traube e gli studi paleografici*. Revue critique des travaux de Traube. — P. 65-109. B. Terracini, *Il « cultus » e la questione dello Speculum perfectionis*. — P. 110-192. E. Bonaventure, *Arrigo da Settimello e l' « Elegia de diversitate fortunae et philosophiae consolatione »*. Étude suivie (p. 178-92) de l'édition d'une version inédite du XIVe en langue vulgaire du *Libro d'Arrighetto fiorentino* d'après le ms. Riccard. 1338. — P. 193-212. A. Aruch, *Le biografie provenzali di Jehan de Nostredame e la loro prima traduzione italiana*. Il s'agit de la traduction publiée à Lyon en 1575 par Giovanni Giudici. — P. 213-30. F. Neri, *Le tradizioni italiane della Sibilla*. — P. 231-70. L. F. Benedetto, *Una redazione inedita della leggenda degli infanti di Lara*. Dans le quatrième livre de la *Savoysiade* d'Honoré d'Urfé, qui est réimprimé à la fin de l'étude — P. 271-78. S. Debenedetti, *Bono Giamboni*. — P. 279-334. E. Levi, *Cantilene e ballate dei sec. XIII e XIV dai « Memoriali » di Bologna*. — P. 335-382. Herbert D. Austin, *Accredited Citations in Ristoro d'Arezzo's « Composizione del Mondo »*. — P. 383-4. G. Bertoni, *Orlando e Ulivieri ?* Reproduction photographique de deux bas-reliefs placés sous une corniche du Dôme de Modène et représentant deux chevaliers, dont l'un sonne du cor.

M. R.

REVUE DES LANGUES ROMANES, t. LIX, fasc. 1-2 (janvier-avril 1916). — P. 5. L. Clédat, *Notes de sémantique*. Sur les verbes « tenir » et « foutre ».

— P. 17. F. Castets, *Les légendes sur l'invention de la Croix et leur rapport avec la Descriptio et le Voyage de Charlemagne à Jerusalem et à Constantinople*. Cet article, qui a pour point de départ l'étude du manuscrit 156 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier contenant, entre autres, trois textes relatifs à l'invention de la Sainte Croix, précise la dépendance de la *Descriptio* dyonisienne vis-à-vis de la légende de l'invention de la Croix : « elle en est tout à la fois une contrepartie en ce qu'elle en modifie les données dans l'intérêt de l'abbaye de Saint-Denis et une imitation mal dissimulée par la façon dont sont conçues ses amplifications dévotes, et surtout par l'emprunt d'un procédé très reconnaissable qui, chez elle, est un pur plagiat ». Ce procédé est l'emploi d'une sorte de charabia qui est donné pour de l'hébreu. — P. 34. G. Bertoni, *Noterelle provenzali*. La première propose une correction à la chanson *Cel qui quier cosseil el cre* du Moine de Montaudon, publiée par M. Appel dans la *Zeitschrift für französische Sprache*, XLIII, II, 138 ; la seconde restitue six vers d'une composition de Guilhem de la Tor (Bartsch, 236, 4), publiée par M. Kolsen dans l'*Archiv* de Herrig, CXXXIII, 156. — P. 37. G. Bertoni, *Sull' « incipit » del manoscritto francese* B (*Berna, nº 389*). Deux lignes latines restées indéchiffrables, et dont M. Bertoni lit la première ainsi :

Sponsa theosque dei — sis memor ipsa mei,

ce qui « si comprende di leggeri ». Je ne sais ce qu'il y a dans le manuscrit, que je n'ai pas vu ; mais il est certain qu'il faut entendre *Sponsa thocosque Dei*, « épouse et mère de Dieu ». A la même page, en note, au lieu de *Jarstrom*, lire *Jarnstrom*. — P. 38. J. Ronjat, *Emprunts et traits de fonétique sintactique dans le parler de Labouheire (Landes)*. Complément à un compte rendu du même auteur publié p. 333 du tome précédent de la *Revue*. —P. 44. A. Sechehaye, *La méthode constructive en syntaxe*. — P. 77. J. Ronjat, *La famille étimologique du provençal* draio. Étude approfondie sur les variantes, dérivés et composés, anciens et surtout modernes, de ce mot, dont le sens général est « piste, chemin, voie ».— Comptes rendus : p. 123, W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Worterbuch*, 8e livraison (J. Ronjat ; nombreuses additions et corrections) ; — p. 138, J. Gilliéron, *Étude de géographie linguistique* ; — p. 142, A. Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles* (J. Ronjat).

Arthur LÅNGFORS.

Fasc. 3-6 (mai 1916-décembre 1917). — P. 145-401. A. T. Baker, *Vie de sainte Marie l'Égyptienne*. Étude des versions de la légende et publication du poème français d'après le ms. 232 de Corpus Christi College à Oxford (*Inc.* : Seignurs pur l'amur Jhesu Crist ; Långfors, 380), que M. B. imprime sur une colonne, et d'après cinq autres mss (*Inc.* : Oiez, seignor, une raison ; Langfors, 245 et 375) qui lui permettent d'établir un texte critique imprimé en regard. Pour M. B. le poème est originalement une composition anglo-normande

que le ms. de Corpus Christi représente sauf altération : cette première forme a été l'objet d'un travail de correction selon la langue continentale, comme c'est le cas pour *Amadas et Idoine* et pour la *Vie de sainte Catherine* de Clémence de Barking. D'une étude détaillée de la langue et de la versification du texte de Corpus Christi, M. B. conclut que la composition originale date du dernier quart du XIIe siècle. A sa double édition de la version en vers M. B. a ajouté : 1° le texte de la mise en prose française (cf. *Romania*, XIX, 372) ; 2° des extraits des textes latins ; 3° le texte d'une autre version anglo-normande en vers (Mus. Brit. Roy. 20 B. XIV). Dans l'ensemble, travail considérable et soigneux, dont malheureusement les dispositions matérielles ne sont pas toujours claires et commodes. — P. 402-34. Comptes rendus.

M. R.

Studi glottologici italiani, VII (1920). — Ce volume de XXXIII-462 pages est entièrement consacré à un travail de l'éditeur, notre collaborateur M. G. de Gregorio, *Contributi al Lessico etimologico romanzo con particolare considerazione al dialetto e a i subdialetti siciliani*. Dans sa préface, M. de G. indique les raisons pour lesquelles il lui a semblé utile de donner surtout des matériaux siciliens et il marque la place de son travail par rapport à ceux de ses prédécesseurs et particulièrement du père Maria d'Aleppo, de C. Salvioni et de M. G. Bertoni. L'ouvrage lui-même est constitué par un important lexique étymologique de 850 articles classés suivant l'ordre des mots latins, grecs, arabes, etc., proposés comme types étymologiques. Le nombre des formes romanes, et surtout italiennes et en particulier siciliennes, est considérable ; elles se trouvent relevées à la fin du volume dans un index alphabétique général. L'ensemble constitue un précieux complément des lexiques étymologiques romans de Diez, Körting et Meyer-Lübke.

M. R.

Studi romanzi editi a cura di E. Monaci (Società filologica romana), VII (1911). — Ce volume est dédié à Pio Rajna pour la quarantième année de son enseignement. — P. 5. A. Parducci, *Raimon de Tors, trovatore marsigliese del sec. XIII*. Voir *Romania*, XLI, 138, c. r. de M. A. Jeanroy. — P. 61. E. Modigliani, *Intorno ad una* Ars punctandi *attribuita al Petrarca*. Polémique avec Fr. Novati au sujet de ce traité et de l'attribution. — P. 75. N. Maccarrone, *Il latino delle iscrizioni di Sicilia*. Dépouillement méthodique des inscriptions latines de Sicile jusqu'au VIe s. ap. J.-C. ; quelques particularités lexicales, en petit nombre, peuvent être relevées : coarmius « compagnon d'armes », μάμη « mère », seculum « monde ». — P. 117. C. Vignoli, *Il vernacolo di Castro dei Volsci*. Castro dei Volsci est un petit pays d'environ 6.000 habitants dans la province de Rome, à une centaine de kilomètres de la capitale ; c'est le reste bien diminué d'une agglomération antique qui paraît avoir été importante. M. V. en retrace

sommairement l'histoire, en décrit le parler en voie de disparition rapide et en donne un lexique abondant. — P. 397. V. de Bartholomaeis, *Il sirventese di Aimeric de Pegulhan « La fol cil put cel filol »*. Voir *Romania*, XLI, 139, c. r. de M. A. Jeanroy.

T. VIII (1912). — P. 1. M. S. Garver et K. Mc Kenzie, *Il Bestiario toscano secondo la lezione dei codici di Parigi e di Londra*. Édition soigneuse de la version italienne la plus considérable du *Physiologus* suivie de quelques indications sur les rapports de certains articles avec d'autres recueils analogues. — P. 101. F. d'Ovidio, *Il Ritmo cassinese* Commentaire étendu du texte et examen nouveau des multiples questions qu'il soulève, et essai de texte critique. — P. 219, V. de Bartholomaeis, *Liriche antiche dell'Alta Italia*. Voir *Romania*, XLII, 443, c. r. de M. G. Bertoni. — P. 239. G. Bertoni, *Miscellanea*. 1. *Intorno all'autore della versione provenzale dei « Distichi Catonis »*. Cf. *Romania*, XXV, 98 et 340. L'auteur ne peut pas être un Italien provençalisant, mais un Provençal et plutôt du Sud-Ouest que du Sud-Est ; — 2. *Ancora « Le tre scritture »*. Cette note tend à éclaircir un passage de la chanson française 836 de Reynaud qui a déjà fait l'objet de diverses communications dans la *Romania* (XXXIX, 582 ; XL, 89 ; XLI, 113) : il propose de lire au v. 17 ; « la première est d'*enque nostré* (ms. *dequenoistre*) », *nostré* ayant le sens de « commun » (cf. Godefroy, *s. v.*) et pouvant par suite désigner l'encre noire par opposition à l'encre « vermeille » ou à l'encre d'or. Cela supposerait que pour l'auteur *enque* était du masculin, ce qui amènerait à le localiser au sud de la Loire, c'est-à-dire dans la région qu'indiquerait aussi l'adj. *jobreus* que j'ai relevé (*Romania*, XL, 89) dans ce texte ; — 3. *Correzioni al testo della* Dame à la lycorne (éd. Gennrich) ; — 4. *Il porto* « Delautis » ou « De Latis ». Dans le *Fierabras* provençal (v. 1080), Olivier parle de conquérir « las terras tro al port *delautis* », ce qui n'offre pas de sens. M. B. propose de lire *de Saufis*, c'est-à-dire *Saphis* = les Colonnes d'Hercule, mais en empruntant à K. Hoffmann pour appuyer le *delautis* de la version provençale une forme correspondante *de Latis* du *Fierabras* français. M. B. paraît ne pas avoir remarqué que l'édition Kroeber et Servois donne dans ce passage du poème français (v. 730) « jusqu'a pors de Lutis », ce qui est une expression connue, cf. *Aliscans*, éd. Guessard, 6605, *Raoul de Cambrai* 5562, et *Romania*, II, 531.

T. IX (1912). — Ce volume de 350 pages contient uniquement le *Vocabolario bormino* de M. G. Longa dédié à C. Salvioni. On sait, depuis Ascoli, l'importance du dialecte de la région de Bormio (haute vallée de l'Adda) parmi les dialectes lombards alpins ; M. Longa, lui-même originaire de Bormio, a dressé un glossaire étendu des parlers de la région auquel il a joint un vocabulaire botanique et zoologique, une liste des noms de lieu, un vocabulaire avec quelques phrases de l'argot des cordonniers originaires de la Valfurva, une liste de noms propres et surnoms et quelques notes morphologiques.

T. X (1913). — P. 1. G. Toppino, *Il dialetto di Castellinaldo*. Morphologie, étude de vocabulaire et lexique ; la première partie de ce travail avait été publiée au t. XVI de l'*Archivio glottologico italiano*. — P. 105. S. Pieri, *Appunti toponomastici*. Trois notes, dont la plus étendue, est relative aux noms de lieu formés d'un impératif et d'un complément : *Baciacavallo*, etc. ; M. P. en dresse une liste importante ; cf. sur ce sujet l'étude de M. Poma que nous avons annoncée au t. XLV, p. 601. — P. 122. F. d'Ovidio, « *Bevanda* » e « *Vivanda* » e lor comitive. D'où vient la terminaison *-anda* de ces deux mots pour lesquels on attendrait *-enda* ? Le premier a dû être influencé par *vivanda* ; celui-ci serait une forme du roman de Gaule importée en Italie qui s'expliquerait elle-même par un croisement de vivenda et de vianda < viare, c'est-à-dire « la provision de nourriture nécessaire pour la route ». M. R.

Revista de filología española, t. III (1916), fasc. 1. — P. 1. Américo Castro, *Algunas observaciones acerca del concepto del honor en los siglos XVI y XVII*. — P. 51. T. Navarro Tomás, *Siete vocales españolas*. — Mélanges : p. 63. A. Morel-Fatio, *La fortune en Espagne d'un vers italien* ; — p. 66. A. Castro, *Obras mal atribuidas á Rojas Zorrilla* ; — p. 68. A Castro, *Más acerca de « muchacho »* ; — p. 69. J. Gómez Ocerin, *Un soneto inédito de Luis Vélez*. — Comptes rendus : p. 73, A. Griera i Gaja, *La frontera catalano-aragonesa. Estudi geografico-lingüistic* (R. Menéndez Pidal. Compte rendu très instructif : considérations, à propos d'un exemple précis, sur le rapport qui existe entre les frontières linguistiques et les frontières politiques et administratives d'une part, et d'autre part entre l'évolution des phénomènes linguistiques et les grands faits de l'histoire, comme la reconquête) ; — p. 89, H. Tiktin, *Französisch « curée » und Verwandtes* (A. C. : il s'agit de l'étymologie *curée* < curata part. de *curare* au sens de « nettoyer », puis de « vider les entrailles d'un animal » ; en ce qui concerne les formes espagnoles apparentées, M. Castro admet *corada* < *cōrata (< curata + cōr) mais trouve quelques difficultés à l'étymologie voisine *corazón* > curatione) ; etc. — P. 93. Bibliographie.

— III (1916), 2. — P. 121. Antonio G. Solalinde, *Las versiones españolas del « Roman de Troie »*. Étude détaillée des deux traductions du Roman de *Troie*, toutes deux de la deuxième moitié du XIVe siècle, l'une anonyme, où les vers se mêlent à la prose, l'autre en prose, exécutée sur l'ordre du roi Alphonse XI. Notons que le ms. original de cette dernière, conservé à la bibliothèque de l'Escurial, contient un grand nombre de miniatures qui, quoique exécutées en Espagne, sont probablement l'œuvre d'un artiste français : M. S. en a reproduit deux dans son article. — Mélanges : p. 166. T. Navarro Tomás, *Las vibraciones de la rr española* ; — p. 168. Enrique Díez-Canedo, *Fortuna española de un verso italiano* ; — p. 171. M. L. Guzmán y A. Reyes, *Contribuciones a la bibliografía de Góngora* ; — p. 182. A Castro, « *De aquí a* » = « *hasta* ». C'est également un sens fréquent au XIIe siècle de la

locution correspondante *d'ici qu'(a, en)* ou *de ci que*. — *Suite*. — *Guelte* — Comptes rendus : p. 184 ; p. 193, J. Brüch, *Der Einfluss der germanischen Sprachen auf das Vulgärlatein* (A.C.), etc. — P. 200. Bibliographie.

— III (1916), 3. — P. 233. Ramon Menéndez Pidal, *Poesía popular y romancero*. Dans cette étude qui sert de conclusion à une série de quatre articles parus dans les tomes I et II de la *Revista*, M. Menéndez Pidal reprend toute la question de l'origine des romances, et il en donne une solution singulièrement intéressante. Ce n'est pas qu'en sa forme extérieure elle soit nouvelle ; car c'est celle qui a été exposée pour la première fois en 1873 par Milá y Fontanals dans un livre resté célèbre, et depuis soutenue et fortifiée par un grand nombre de savants dont M. Menéndez Pidal lui-même : les romances, bien loin d'avoir par leur juxtaposition ou leur fusion formé les chansons de geste (*cantares de gesta*), dérivent de ces chansons mêmes. Mais cette explication, qui a longtemps passé pour incontestable, a été dernièrement mise en doute de différents côtés. Et c'est contre ces attaques récentes que M. Menéndez Pidal défend la théorie de Milá et la sienne, et, ce faisant, il l'approfondit au point d'en renouveler le sens même. D'une part, on a soutenu que le style des romances est si différent de celui de la chanson de geste qu'on ne peut faire venir l'un de l'autre, et qu'il est plus simple d'admettre que les deux genres, également anciens, se sont développés parallèlement. Mais, répond M. M. P., les compositions courtes que nous avons, sous le nom de romances, sont plus souvent le point d'arrivée que le point de départ ; elles supposent à une étape antérieure des compositions plus étendues, qu'on retrouve parfois, qu'on devine en nombre de cas (car dans un développement qui a été ininterrompu nous n'avons généralement que les anneaux et très rarement la chaîne entière), et ces compositions plus anciennes se rapprochent insensiblement, par leur étendue et par leur ton, des chansons de geste : quand on tient ou qu'on reconstitue toute la série, on voit comment une narration épique a été remplacée peu à peu au cours de l'évolution par une « intuition » ou une succession d' « intuitions lyrico-épiques ». Une autre attaque est plus vive et porte plus loin : sans doute, on retrouve dans les romances l'influence des chansons de geste, mais c'est une influence accidentelle et librement acceptée : derrière chaque romance il y a une date, un auteur, une patrie, et cet auteur, qui est un artiste, a pris les éléments de son art où il les trouvait, et parfois dans les chansons de geste. Cette théorie poussée jusqu'au bout fait disparaître toute différence entre romances antiques et romances modernes, entre production populaire et production artistique ; elle ne voit dans le Romancero qu'un « chansonnier » démesuré auquel ont collaboré, avec une inspiration et une culture différentes, mais toujours de la façon la plus consciente, d'incontestables artistes. C'est ici que l'argumentation de M. M. P. se fait à la fois plus subtile et plus pressante. Il ne nie pas que toute création et toute innovation ne soit due à un auteur ; mais quand l'innovation se répète et se combine ; quand les innovateurs travaillent sans se connaître, l'un à côté

de l'autre, l'un après l'autre, sur un plan qui se modifie sans cesse et où chaque modification en entraîne une autre, dans une orientation qui, d'abord à peine indiquée, se précise par la suite et s'affirme ; quand les variantes prennent autant et plus d'importance que l'élément primitif ; quand il y a ainsi une collaboration de toute une communauté pour une œuvre qu'elle marquera de son caractère propre, au gré des tendances collectives qui dominent telle ou telle période de son histoire, alors il est faux de prétendre qu'on a oublié le nom de l'auteur, il y a bien des auteurs, et vain de rechercher quels sont ces auteurs, ils sont trop nombreux, c'est tout un peuple. Il faut distinguer entre l'œuvre *populaire*, qui est écrite pour le peuple ou l'ensemble de la communauté (une chanson de geste par exemple, un romance de professionnel ou d'érudit, même une comédie de Lope de Vega), et l'œuvre *traditionnelle* qui est élaborée par le peuple. Et, dans ce second cas, ce n'est pas l'origine qui importe : il faut toujours la chercher en dehors, dans une autre œuvre, qui sera souvent « populaire », mais ne le sera pas nécessairement. C'est dans le fait de la transmission, et par cette transmission même, que l'œuvre traditionnelle va acquérir sa véritable originalité, toutes les fois qu'elle en aura une. Toutes les périodes ne se prêtent pas à ce travail d'innovation créatrice, ni peut-être toutes les nations. M. M. P. s'en tient aux romances de la fin du moyen âge, et il déclare expressément qu'il n'a en vue que l'Espagne, où les conditions de la production littéraire ont toujours été si particulières. Il ne prononce pas le mot de folklore. Mais, qu'il le veuille ou non, la portée de ces vues originales et séduisantes dépasse le cadre des romances et les frontières de l'Espagne. Pendant bien des années on a voulu faire de la poésie populaire quelque chose de différent de la poésie artistique et de supérieur, sinon dans sa technique, du moins dans son essence. Et tout ce qu'on exigeait de la transmission, c'est qu'elle n'altérât pas trop la pureté de cette précieuse essence. Mais il est devenu assez difficile aujourd'hui de soutenir ce point de vue : de bien des côtés différents nous est arrivée la démonstration que, dans la plupart des cas, le folklore vient de la littérature, que c'est encore de la littérature. La « poésie du peuple » ne serait-elle qu'une forme inférieure de l'art, le fait simplement d'artistes moins cultivés que les autres ? Mais voici que M. M. P. lui redonne un nouveau prestige, une nouvelle noblesse. Sans doute le folklore vient de la littérature ; mais qu'importe le point de départ ? C'est le voyage lui-même qui compte. Quand l'œuvre « traditionnelle » est belle, c'est en cours de route qu'elle a acquis sa beauté. La transmission est le grand fait, et non pas l'origine. Ainsi se trouve introduite dans l'étude du folklore la notion de valeur. Si toute œuvre populaire est marquée à sa naissance même d'un signe spécial, dès qu'on admire, on admire tout. Mais si la beauté est le résultat d'une évolution, elle ne saurait en être un résultat nécessaire. Il faudra donc étudier de près les œuvres populaires, retrouver les réussites et accepter les échecs, en un mot, appliquer aux œuvres de cet art collectif, comme aux œuvres de l'art individuel, les procédés de la critique

littéraire. Il faudra faire pour toutes les variétés du folklore de tous les pays ce que M. M. P. a fait pour quelques-unes des plus belles productions du folklore de son pays. — Mélanges : p. 298. A. G. Solalinde, *Alla van leys o mandan reys* ; — p. 301. Vicente García de Diego, *Dialectalismos*. L'auteur se demande, en examinant une série d'exemples précis, si on n'a pas un peu hâtivement considéré comme dialectales en castillan des formes qui, quoique inconnues à la langue littéraire et reléguées dans telle ou telle localité du domaine castillan, n'en appartiennent pas moins au fonds même du langage. — Comptes rendus : p. 319, notes bibliographiques ; — p. 324. K. Hadank, *Das « Buchlein von der Kindererziehung » des spanischen Humanisten Aelius Antonius Nebrissensis* (M. Artigas) ; — p. 330. Th. Braga, *Versão hebraica do « Amadis de Gaula »* ; — p. 331. C. Michaelis de Vasconcellos, *Em volta da palavra « gonzo »* (A. C.) ; — p. 334. H. Gröhler, *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen* ; — p. 338. H. R. Lang, *Notes on the metre of the Poem of the Cid* (R. Menéndez Pidal).

— III (1916), 4. — P. 345. Federico Hanssen, *La elisión y la sinalefa en el « Libro de Alejandros »*. — P. 357. Américo Castro, *Algunas observaciones acerca del concepto del honor en los siglos XVI y XVII* (conclusion). — P. 387. T. Navarro Tomás, *Cantidad de las vocales acentuadas*. — Mélanges : p. 409. A. Castro, « *Boquirrubio* » ; — p. 413. Fidelino de Figueiredo, *Uma pequena controversia sobre theatro* (1739-1748). — P. 420. Comptes rendus. — P. 425. Bibliographie.

T. IV (1917), fasc. 1. — P. 1. Alfonso Reyes, *Un tema de « La vida es sueño » (El Hombre y la Naturaleza en el monólogo de « Segismundo »)*. — P. 26. J. Saroihandy, *El boque de Biterna en los Fueros catalanes del Valle de Aneu*. Examen d'un texte catalan qui dans ses parties anciennes remonte au moins au début du XVe siècle et où sont codifiées les coutumes du val d'Aneu : à propos des peines indiquées pour les sorciers et les sorcières, il y est question du « bouc de Biterne », qui est le *diable de Biterne* mentionné par Rabelais. — Mélanges : p. 50. R. M. P., *Una nota a « La Celestina »* ; p. 51. J. Gómez Ocerin, *El cuento de la capa* : versions espagnoles du conte du messager qui laisse le manteau sur lequel il s'était assis, n'ayant pas l'habitude d'emporter son fauteuil, conte mis en œuvre en France dans la *Geste des Normanz* de Wace et dans *Aymeri de Narbonne* ; — p. 54. E. Díez-Canedo, M.-L. Guzmán y A. Reyes, *Contribuciones a la bibliografía de Góngora* ; p. 64. A. C., « *Boquirrubio* ». — Comptes rendus : p. 65. J. Cejador y Frauca, *Historia de la lengua y literatura castellana* (Francisco A. de Icaza). Compte rendu sévère d'un ouvrage où les plagiats alternent avec les erreurs. P. 77. Bibliographie.

— IV (1917), 2. — R. Menéndez Pidal, *« Roncesvalles » : un nuevo cantar de gesta español del siglo XIII*. On a récemment trouvé aux Archives de Pampelune deux feuillets d'un ms. du premier quart du XIVe siècle qui contient un fragment d'un *cantar de gesta* espagnol remontant peut-être au

XIIIe siècle. C'est ce fragment que publie M. Menéndez Pidal et qu'il accompagne d'une remarquable étude. L'action du poème est placée en Espagne : Charlemagne se lamente sur le corps de son neveu, trouvé sur le champ de bataille. On reconnaît là une situation de la *Chanson de Roland*, et, en effet, le poème de *Roncevaux* — c'est le nom que lui donne M. M. P. — est un dérivé du *Roland* français. Mais c'en est un dérivé lointain, où abondent les détails nouveaux, une imitation qui a valeur d'original. Voici donc un texte de plus qui nous montre quelle a été l'activité épique de l'Espagne médiévale. Il nous donne en outre l'explication des romances carolingiens du XVe siècle, où l'on voyait jusqu'ici une production tardive et artificielle, due à l'apparition d'une mode passagère. En réalité, ces romances comme tant d'autres, dérivent par une série ininterrompue de variations, de poèmes plus anciens, et *la Fuga del rei Marsin*, par exemple, ainsi qu'il résulte des rapprochements institués par M. M. P., a très probablement son origine dans le *cantar* de *Roncesvalles*. Voilà qui confirme pleinement les vues de M. M. P. Mais il est à noter qu'elles ne se présentent pas dans cet article avec la même netteté que dans le précédent, ou plutôt elles subissent ici des modifications, non pas imprévues peut-être, mais plus sujettes à caution. La conclusion est significative — c'est nous qui soulignons quelques passages : « Llegamos, pues, al mismo resultado que otras veces en estos estudios : cada nuevo texto que puede ser utilizado en la comparación, viene a confirmar una vez más la continuidad de una serie evolutiva ; cada versión más arcaica de un romance, *cada refundición de una gesta*, aclaran el encadenamiento con que se producen las manifestaciones de *ambos géneros* poéticos. Esencial *en este arte popular, y sobre todo en el tradicional*, es su elaboración secular, su refundición y su variante continuada ; la critica positivista que se quiera atener sólo a los textos conservados, sigue una dirección infecunda, desconociendo la esencia de la poesía que estudia » (p. 198-9). Ainsi, après avoir distingué soigneusement dans le genre « populaire » la variété « traditionnelle », si particulière dans sa technique et ses modifications, on en vient à faire rentrer dans cette variété le genre tout entier. La transmission joue encore le premier rôle, mais cette transmission peut être écrite aussi bien qu'orale ; l'« innovation » l'emporte décidément sur la création, dans la chanson de geste comme dans le romance : l'épisode de la belle Aude dans le *Roland* est une « variante », produit précieux de l'évolution (p. 183 et note 3), et de l'Espagne nous pouvons ici conclure à la France. Il y a là un aspect très différent de la doctrine et moins engageant que le premier. — Mélanges : p. 205. V. García de Diego, *Lat. *pōpus*. Pōpulus n'explique pas phonétiquement l'espagnol *pobo* « peuplier » : il est probable que dès l'époque latine pōpulus, considéré à cause de sa terminaison comme un diminutif, a amené une forme **pōpus* ; p. 206. J. G. O. *Un nuevo dato para la biografía de Vélez de Guevara* ; — p. 208. A. R. *Fortuna española de un verso italiano* (*Per troppo variar natura è bella*). — Comptes rendus : p. 210. A. Castro y F. de Onís, *Fueros leoneses de*

Zamora, Salamanca, Ledesma y Alba de Tormes (T. Navarro Tomás); — p. 213. M. Sancho Izquierdo, *El Fuero de Molina de Aragón* (G.). — P. 215. Bibliographie.

— IV (1917), 3. — P. 237. Alfonso Reyes, *Un tema de « La vida es sueño » (El Hombre y la Naturaleza en el monólogo de « Segismundo ».)* (Conclusión). — P. 277. P. Barnils, *Fòssils de la llengua. Peu, llonga, l'home, ois, bastiment, sobres, siti, sos duros, mai, xeix* dans quelques phrases isolées du catalan, *-n* conservé en quelques cas à la fin d'un mot. — Mélanges : p. 285. A Castro y S. Gili, *« ... y todo »* ; — p. 289. Pedro Henríquez Ureña, *Notas sobre Pedro Espinosa* ; — p. 292. Galo Sánchez, *Datos jurídicos acerca de la venganza del honor.* — Comptes rendus : p. 296. P. G. Antolín, *Catálogo de los códices latinos de la Real Biblioteca del Escorial* (R.M.P.) ; — p. 301. T. Borrallo Salgado, *Fuero del Baylío.* — P. 303-340. Bibliographie. J. Rubió Balaguer, *Códices lulianos de Innichen* Catalogue d'une importante collection de manuscrits latins de Raymond Lull, conservée dans la bibliothèque de la collégiale de Innichen, petit village du Tyrol. Elle y est entrée vers la fin du XVe siècle par un don d'un certain Nicolas Poli, docteur en médecine, probablement originaire de Venise. Renseignements sur les mss. de Lull conservés en Allemagne.

— IV (1917), 4. — P. 341. Alfonso Reyes, *Sobre Mateo Rosas de Oquendo, poeta del siglo XVI.* — P. 371. T. Navarro Tomás, *Cantidad de las vocales inacentuadas.* — Mélanges : p. 389. R. Menéndez Pidal, *Una poesía inédita de Fray Luis de León* ; — p. 390. J. Gómez Ocerín y R. M. Tenreiro, *Una nota para « El remedio en la desdicha » de Lope (El soneto de Venus y Palas).* Comptes rendus, consacrés en grande partie aux éditions du *Don Quichotte* ou des *Nouvelles* ou aux livres et articles se rapportant à ces œuvres, qui ont paru en 1916, à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Cervantes (p. 393-407) ; — M. Revilla Rico, *La Poliglota de Alcalá* (J. G. R.). — P. 415. Bibliographie.

T. V (1918), 1. — P. 1. R. Menéndez Pidal, *Autógrafos inéditos del Cid y de Jimena en dos diplomas de 1098 y 1101.* Ces deux diplômes étaient connus, mais étaient considérés comme apocryphes, — à tort ainsi qu'il résulte de la démonstration de M. Menéndez Pidal ; de plus dans le premier on avait lu 1088 pour 1098 ; enfin on ne s'était pas aperçu que ce diplôme de 1098 renferme un autographe du Cid. M. M. P. annonce qu'il a en préparation une Vie du Cid. — P. 21. Américo Castro, *Adiciones hispánicas al « Diccionario etimológico » de W. Meyer Lübke.* A propos de *aire* dans *tener aire de algo*, etc., considérations qui montrent combien est naturel le passage de *air* « souffle » à *air* « manière d'être, apparence » (p. 26-27). — Mélanges : p. 43. F. J. Sánchez Cantón, *Siete versos inéditos del « Libro de Buen Amor »* ; — p. 45. Samuel Gili, *Algunas observaciones sobre la expresión de las cantidades numéricas* ; — p. 49. Pedro Henríquez Ureña, *Nuevas poesías atribuidas a Tirso.* — Comptes rendus : p. 57-83, suite des comptes rendus consacrés aux publications parues à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Cervantes

(Biographie, Bibliographie, Éditions, Études littéraires, etc.); — p. 83, M. García Moreno, *Catálogo paremiológico* (F. A. de Icaza). — P. 85. Bibliographie.

— V (1918), 2. — P. 113. Rafael Mitjana, *Nuevas notas al « Cancionero musical de los siglos XV y XVI » publicado por el maestro Barbieri.* — P. 133. Vicente García de Diego. *Divergentes latinos. Nec, *nic* o *ni* (il semble assuré qu'en français tout au moins il n'y a pas eu apparition simultanée des formes *ne* et *ni*, mais qu'on a eu la succession *ne* > *ni*), *fuligine*, **fülligine*, etc., *ventilare*, **velnitare*, etc., *tōtus*, **tūtus*, etc. — P. 143 Antonio G. Solalinde, *El códice florentino de las « Cantigas » y su relación con los demás manuscritos.* Description détaillée du ms. de Florence des *Cantigas de Santa Maria* dont l'Académie Royale espagnole n'a tenu qu'un compte insuffisant dans son édition de 1889. — Mélanges : p. 180. Alfred Morel-Fatio, *Une lettre de Prosper Mérimée* ; à Damas-Hinard sur le *Poème du Cid* que venait de donner cet érudit. Appréciation intéressante d' « une suite d'articles très curieux de M. Littré sur divers patois français ». La lettre est de 1858 ; — p. 182. Federico Ruiz Morcuende, *El tono de « Ay, ay, ay ! »*. — Comptes rendus : p. 188-195, suite des comptes rendus consacrés aux publications relatives à Cervantes : — p. 195. A. M. Espinosa, *Studies in New Mexican Spanish* (A. C. y T. N. T.). — P. 201. Bibliographie.

V (1918), 3. — P. 225. R. Menéndez Pidal, *Sobre las vocales ibéricas e y o en los nombres toponímicos.* Par l'examen de la toponymie des régions qui avoisinent les pays basques, M. Menéndez Pidal détermine les limites du territoire qu'en des étapes successives le basque a peu a peu cédé d'abord au roman, puis plus tard au castillan. Ce recul n'a pas cessé. — P. 256. Américo Castro, *Alusiones a Micaela Luján en las obras de Lope de Vega.* — Mélanges : p. 293. *Las dolencias de Paravicino* ; — p. 297. J. Gómez Ocerin, *Del príncipe de Esquilache.* — Comptes rendus : p. 301-308, suite et fin des comptes rendus consacrés aux publications relatives à Cervantes ; — p. 308, M. Lot-Borodine, *Le roman idéalique au moyen âge ; la Historia de los dos enamorados Flores y Blancaflor* (J. González del Río) ; — p. 311. Nicola Ferorelli, *Gli Ebrei nell' Italia meridionale dall' età romana al secolo XVIII* (J. Gómez Ocerin). — P. 314-336. Bibliographie : Alfonso Reyes, *Reseña de estudios gongorinos* (1913-1918).

— V (1918), 4. — P. 337. Carolina Michaelis de Vasconcellos, *Nótulas sobre cantares e vilhancicos peninsulares e a respeito de Juan del Enzina.* — P. 367. T. Navarro Tomás, *Diferencias de duración entre las consonantes españolas.* — Mélanges : p. 394. Alfred Morel-Fatio, *Le marquis de Marignan* ; — p. 396. R. Menéndez Pidal, *Sobre « Roncesvalles » y la crítica de los romances carolingios.* A propos de l'opinion de Menéndez Pelayo sur l'origine des romances carolingiens ; — p. 398. Américo Castro, *Datos para la vida de Lope de Vega.* — P. 405. Comptes rendus. — P. 414. Bibliographie.

T. VI (1919), 1. — P. 1. Pio Rajna, *Discussioni etimologiche.* On a

proposé comme étymologie de l'espagnol et portugais *tomar* soit le gothique *tômian*, soit le latin mutuari, — e ; on a voulu aussi y voir une variation dialectale du latin *tumbare. Mais la question n'est pas résolue. A son tour, M. Rajna propose le latin autumare, au sens de « prétendre », par les intermédiaires, qu'il justifie, *atomare*, *atomar*, *tomar*. Cette étymologie est assurément plus satisfaisante que les précédentes, mais, malgré les efforts de M. Rajna, le changement de sens indiqué n'est pas absolument convaincant. — P. 14. Rafael Mitjana, *Comentarios y apostillas al « Cancionero poético y musical del siglo XVII »*. — Mélanges : p. 57. E. Buceta, *Un dato sobre la historicidad del romance de « Abenámar »* ; — p. 59. F. J. Sánchez Cantón, *Sobre Argote de Molina* ; — p. 61. H. Mérimée, *« Casados »* ou *« cansados »* (dans un passage de Lope de Vega) ; — p. 63. J. de Perott, *El guante de la dama* ; — p. 64. A. Castro, *« Para mi santiguada »*. — Comptes rendus : p. 65 ; p. 67, Guiu de Columpnes, *Les histories troyanes*, traduites al català en el XIVen segle per en Jacme Conesa, y ara per primera volta publicades per R. Miquel y Planas (A.G.S.) ; — p. 76. M. de Montoliu, *Sobre la redacció de la Crònica d'en Jaume I* ; — p. 76. J. Sans Miret, *Antics documents de llengua catalana i reimpressió de les Homilies d'Organyà*.

— VI (1919), 2. — P. 113. Vicente García de Diego, *Etimologías españolas (ambuesta, mutilare, radiare, soccus)*. [Notons que le rattachement de *ambuesta* au grec πύξις, latinisé en **büxida*, est absolument insoutenable. M. J. Jud a fort clairement expliqué par le celtique le type ambosta, attesté au moyen âge et signalé par M. Antoine Thomas (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, séance du 26 janv. 1917 ; cf. *Rev. celtique*, XXXVII, 311-314).] — P. 132. Pedro Henríquez Ureña, *El endecasílabo italiano*. L'auteur note (p. 134, n. 2) une tendance générale dans l'histoire de la versification romane à prêter de plus en plus d'attention au compte des syllabes plutôt qu'à fonder le rythme sur l'accent : c'est un point qui mériterait d'être développé. — P. 158. F. J. Sánchez Cantón, *El « Arte de trovar » de D. Enrique de Villena*. — Mélanges : p. 181. Samuel Gili, *Casos de etimología popular en nombres de plantas* ; — p. 184. A. Castro, *Noruega, sinónimo de Escandinavia* ; — p. 186. E. Juliá Martínez, *Una nota bibliográfica sobre las « Fiestas de Denia » de Lope de Vega* ; — p. 190. Henri Mérimée, *Une édition inconnue des « Pastores de Belén »*. — P. 193. Comptes rendus. — P. 202. Bibliographie.

— VI (1919), 3. — P. 233. Rafael Mitjana, *Comentarios y apostillas al « Cancionero poético y musical del siglo XVII »*. — P. 268. Alfonso Reyes, *Cuestiones gongorinas. Pellicer en las cartas de sus contemporáneos*. — P. 283. V. García de Diego, *Falsos nominativos españoles*. Laissant de côté les mots d'origine savante, l'auteur montre que dans la plupart des prétendus cas de nominatif conservé le véritable phénomène est tout autre : ou bien il y a eu en latin une forme de la 2e déclinaison (par vus expliquant l'espagnol *pavo* à côté de *pavon*), ou bien la forme en *-on* a été prise pour un augmentatif et la forme en *-o* résulte d'une régression au primitif supposé. La liste des « nominatifs » tran-

çais » n'est pas très longue, mais on se demande si elle ne fondrait pas elle aussi à l'analyse. — P. 290. Américo Castro, *Más sobre « boquirrubio »*. — P. 299. Erasmo Buceta, *Carrillo de Sotomayor y Suárez de Figueroa*. — Mélanges : p. 306. A. Castro, *El autógrafo de « La corona merecida » de Lope de Vega* ; — p. 309. P. Henríquez Ureña, *Espinosa y Espronceda* ; — p. 310. A. Castro, *Salmantino « alcaor »* ; — p. 310. F. Ruiz Morcuende, « *Suripanta* » ; — p. 312. *Tesis doctorales sobre filología española*. — P. 314. Comptes rendus. — P. 323. Comptes rendus de périodiques

— VI (1919), 4. — P. 337. Américo Castro, *Adiciones hispánicas al Diccionario etimológico de W. Meyer-Lübke*. — P. 346. *Algunos datos acerca de D. Antonio Liñan y Verdugo, autor de la « Guia y Avisos de forasteros »* (1620). — P. 364. P. Eugenio Mele, *Más sobre la fortuna de Cervantes en Italia en el siglo XVII*. — P. 375. Narciso Alonso Cortés, *Jerónimo de Lomas Cantoral*. — Mélanges : p. 389. A. G. Solalinde, Prosper Mérimée y Valle-Inclán ; p. 391. F. J. Sánchez Cantón, *Dos memoriales en verso del siglo XV* ; — p. 394. F. Ruiz Morcuende, *Sicalíptico y sicalipsis*. — P. 395. Comptes rendus. — P. 401. Périodiques. — P. 408. Bibliographie.

E. S.

Revista Lusitana, XVI (1913). — P. 1. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses* (conclusion). Glossaire, grammaire et notes. — P. 41. S. Viterbo, *As candeias na religião, nas tradições populares e na industria*. — P. 81. A. Gomes Pereira, *Gramatica e vocabulario de Fr. Pantaleão d'Aveiro precedido d'um breve estudo sobre o autor e a sua obra*. — P. 101. P. d'Azevedo, *Duas traducções portuguesas do sec. XIV*. 1. *Tratado de S. Isidoro do ajuntamento de bons ditos e palavras*, publié d'après le ms. 771 de l'Arquivo nacional ; 2. *Fragmento da versão das « Partidas de Castella »*. — P. 112. A. Thomás Pires, *Investigações ethnographicas*. Quarante-six notules : dans la dernière l'auteur signale l'origine nettement littéraire de quelques chansons populaires. — P. 147. Joaquin da Silveira, *Toponymia portuguesa*. — P. 159. J. de Perott. *Sobre uma edição pouco conhecida dos « Contos » de Tramoso*. — P. 164. Mélanges. — P. 173. Nécrologie : A. Gomes Pereira. — P. 175. Bibliographie. — P. 180. Maria da Conceição Dias, *Tradições populares do Baixo-Alemtejo*. — P. 206. Oscar de Pratt, *Notas á margem do « Novo Diccionário da Lingua Portuguesa »*. Compléments modernes au dictionnaire de C. de Figueiredo. — P. 280. A. Gomes Pereira, *Tradições populares de Barcellos*. — P. 289. *A expressão popular « mais vale um gôsto que quatro vintens »*. Réimpression de discussions entre MM. J. Leite de Vasconcellos, Oscar de Pratt et Cláudio Basto sur la valeur de « *quatro vintens* » : l'accord se fait sur le sens de « argent » (en quantité grande ou petite ; cf. l'emploi de *quatre* en français et en espagnol comme nombre rond, grand ou petit). — P. 300. Maria A. Furtado de Mendonça, *Cantigas populares*. — P. 330. J. Leite de Vasconcellos, *Etnologia*. — P. 338. Mélanges. — P. 346. Bibliographie. — P. 347. Nécrologie : A. Thomás Pires.

XVII (1914). — P. 1. F. Adolfo Coelho, *Palavras e coisas. Notas para a historia da lingua e vida portuguesa*, notes avec exemples anciens sur le vocabulaire de la construction et de l'industrie textile. — P. 17. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso* (à suivre). — P. 55. Cláudio Basto, *Falas e tradições de distrito de Viana-do-Castelo*. — P. 86. B. Barbosa, *Contos populares de Evora*. — P. 114. J. da Silveira, *Toponymia portuguesa* (suite et à suivre). — P. 135. A. C. Soares, *Subsidios para o Cancioneiro do arquipélago da Madeira ; tradições populares e vocábulos do arquipélago da Madeira*. — P. 159. A. Thomás Pires, *Investigações etnográficas*. — P. 198. Mélanges (p. 203, une nouvelle transcription par M. P. de Azevedo de la *Noticia de torto*, XIIIe s.). — P. 208. Chronique. — P. 209. Nécrologie : A. R. Gonçalves Viana (Cl. Basto). — P. 222. Bibliographie. — P. 225. Theofilo Braga, *Adagiário português, coligido das fontes escritas* (à suivre). — P. 275. Cl. Basto, « Saudade » *em português e galego*. Le dérivé portugais de solitos se présente sous des formes diverses, *soidade*, *suidade*, *saudade* et avec le double sens de « lieu solitaire » et de « sentiment pénible de solitude » ; *saudade* ne serait qu'une variante littéraire de *soidade*. — P. 282. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso* (fin). — P. 338. Oscar de Pratt, *Notas á margem do « Novo Diccionário da Lingua portuguêsa »*. Cf. *R. L.*, XVI, 206. Nouvelles additions empruntées particulièrement au vocabulaire de la navigation (à suivre). — P. 349. Mélanges. — P. 351. Chronique. — P. 352. Bibliographie.

XVIII (1915). — P. 1. Carolina Michaelis de Vasconcellos, *Este es el Calbi orabi*. Tel est le début d'une chanson populaire citée par Gil Vicente. Mme M. de V. voit dans les deux derniers mots l'arabe *calvi aravi* « mon cœur est un cœur d'Arabe ». — P. 16. Theofilo Braga, *Adagiario português* (suite). — P. 65. Oscar de Pratt, *Notas a margem do « Novo Diccionário da Lingua Portuguêsa »* (fin). — P. 163. Cl. Basto, *Falas do povo*. — Mélanges (p. 174. P. Marchot, *Lat. vulg.* *estratare pour expliquer le wallon mod. *stāré* « épandre »). — P. 179. Chronique. — P. 180 Bibliographie. — P. 183. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso*. — P. 205. B. Barbosa, *Contos populares de Evora*. — P. 219. Oscar de Pratt, *Nomes de Ventos*. — P. 223. F. Braga Barreiros, *Tradições populares de Barroso* (suite). — P. 303. Mélanges. — P. 308. Bibliographie.

XIX (1916). — P. 5. C. Michaelis de Vasconcellos, *João Lourenço da Cunha, a « Flor de Altura » e a cantiga « Ay Donas por que em tristura ? »*. Très intéressante reconstitution de la chanson *Ay Donas*. — P. 27. B. Barbosa, *Contos populares de Evora*. — P. 36. P. d'Azevedo, *Fragmento de um tratado de teologia do sec. XV em português*. — P. 40. J. M. Adrião, *Ketabios [illegible] adagiário*. — P. 63. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses*. Deux textes du XIVe siècle empruntés au ms. 771 de l'Arquivio nacional. — P. 76. F. Braga Barreiros, *Tradições populares de Barroso* (suite). — P. 134. *Casa portuguesa (inquerito etnografico)*. Collection de notices. — P. 162. Mélanges.

P. 163. F. Alves Pereira, *Glossario etimologico do concelho dos Arcos de Valdevez (Alto-Minho)*. Lexique de *A* à *C*. — P. 217. J. da Silva Correia, *Migalhas etnograficas*. — P. 227. Gomes de Brito, *Estudios Camonianos*. — P. 233. A. C. Pires de Lima, *Tradições populares de Santo Tirso*. Deuxième série (à suivre). — P. 258. Cl. Basto, *Nomes das « agulhas » sécas*. Collection de 70 noms populaires des aiguilles de pin. — P. 270. J. Leite de Vasconcellos, *Uma excursão a Castro-Laboreiro; notas numa carteira*. Traits phonétiques : vocabulaire. — P. 281. J. A. Ferreira, *Festas das Calendas, e outras, de Villa do Conde*. — P. 286. J. D. da Rocha Beleza, *Credinces e linguagem de Pedroso (concelho de Gaia)*. — P. 242. Luis Chaves, *Folklore de Sta Victoria do Ameixial (Extremoz)*. — P. 334. Mélanges. — P. 340. Nécrologie : Epifanio Dias. — P. 343. Bibliographie.

M. R.

Mémoires de l'Académie des sciences de Cracovie, classe de philologie (*Rozprawy Akademii Umiejętności*, wydz. filologiczny), 1874 ss., in-8, (à partir de 1889 avec un supplément, *Bulletin international de l'Académie...*, qui contient des résumés en français ou en allemand). — VII (1880). — P. 1-94, B. Kruczkiewicz, *Le latin classique et le latin vulgaire à l'époque de floraison classique*. Étude des témoignages concernant le latin vulgaire, pour lequel l'auteur distingue deux types : le langage urbain et le langage rustique ; de l'impossibilité de tracer une limite chronologique entre le latin vulgaire et les langues romanes.

IX (1882). — P. 1-107. B. Kruczkiewicz, *Le latin classique et le latin vulgaire*, suite (phonétique du latin vulgaire).

XII (1887). — P. 268-400. M. Kawczyński, *Le vocalisme du latin vulgaire et des langues romanes*.

XV (1891). — P. 252-319. E. Porębowicz, *Les feuilles volantes castillanes conservées à la Bibliothèque de l'Université de Cracovie*. Les imprimés découverts par l'auteur contiennent plusieurs romances qui manquent dans d'autres recueils et qui sont édités dans ce mémoire. Cf. *Bulletin*, 1890, p. 129, 1891, p. 246.

2e série, grand in-8 ; II (1893). — P. 143-67. Z. Celichowski, *Ars moriendi* : édition précédée d'une étude bibliographique ; cf. *Bull.*, 1892, p. 202.

XIII (1900). — P. 221-46. S. Ciszewski, *Midas et ses oreilles d'âne*. L'auteur renonce à chercher la source primitive de la légende et s'attache à en classer les versions conservées ; cf. *Bull.*, 1899, p. 278.

XIX (1902). — P. 1-162. M. Kawczyński, *Amour et Psyché dans la littérature française du moyen âge, Parténopeus de Blois*. Après une analyse détaillée du poème, l'auteur en étudie la topographie, la culture littéraire du poète, sa théorie de l'amour, l'élément chevaleresque etc. ; il estime que le poème remonte aux environs de 1153 ; cf. *Bull.*, 1901, p. 123.

XXIV (1904). — P. 1-296. M. Kawczyński, *Amour et Psyché dans la litté-*

rature française du moyen âge (suite), la *Chanson du Chevalier au cygne* et d'autres poèmes qui se rapportent à la première croisade ; cf. *Bull.*, 1903, p. 25.

XXVII (1907). — P. 1-128. M. Kawczyński, *Huon de Bordeaux*. L'auteur prétend que ce poème est une adaptation de l'*Amour et Psyché* d'Apulée ; cf. *Bull.* 1903, p. 139, et voir *Romania*, XXXII, 478.

XXX (1909). — P. 1-161, M. Kawczyński, *Amour et Psyché et les contes de fées*. Étude sur les contes qui se rapportent à ce thème ; nouvelle théorie sur l'origine des contes ; cf. *Bull.*, 1901, p. 5.

3e série, I (1910). — P. 1-194. J. Reinhold, *Berte aux grands pies dans les littératures germaniques et romanes et Berte dans la mythologie* ; cf. *Bull.* 1908, p. 141 ; le même sujet a été traité par l'auteur dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXXV, 1 et 129.

V (1913). — P. 98-214. M. Rudnicki, *Études psychophonétiques : I, Assimilation*. L'auteur répartit les exemples d'assimilation, dont une partie est empruntée aux langues romanes, en 14 groupes et établit une théorie générale en insistant sur la valeur sémantique des sons ; cf. *Bull.*, 1912, p. 111.

VI (1913). — P. 134-204. J. Reinhold, *Le dialecte du ms. de Venise gall. XIII*. Étude des particularités du dialecte italien formant un des éléments constitutifs de la langue artificielle, dans laquelle ont été composés les poèmes du célèbre ms. ; cf. *Bull.*, 1912, p. 98.

S. Glixelli.

Travaux de la Société néophilologique de Léopol. Éditions de la Société des professeurs (Ksiaznica Polska T. N. S. W.), Varsovie et Léopol, in-8.

1. K. Jarecki, *Notes sur les origines de la littérature épique en France*, 1919, 26 p. (en polonais) : 1° La plus ancienne poésie barbare (étude sur le témoignage de Fortunat) ; 2° La *Chanson de Roland* et la légende populaire (la légende semble dériver du poème) ; 3° La légende de saint Georges et la *Chanson de Roland* (explication de la représentation d'Apollon comme Satan).

2. S. Glixelli, *Essais de littérature comparée*, 1919, 70 p. (en polonais) : 1° Rabelais et Rey ; 2° La réputation et la littérature du moyen âge à l'époque de Louis XIV (étude sur les écrits concernant la littérature du moyen âge dus à Chapelain, Sarasin et Huet) ; 3° *Les trois morts et les trois vifs* et la *Danse macabre* (origine et filiation ; pour le premier thème, il a été tenu compte de l'article récent de M. Hoepffner, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXXIX, 446) ; 4° Le *Dialogue du Maître et de la Mort* et son rapport avec l'iconographie (étude sur un poème polonais du XVe siècle et sur le *Contrasto della Morte coll'uomo*), 5° Les *Contenances de table* en vers polonais (pour expliquer ce texte sont passés en revue les poèmes en latin, français, provençal et italien sur le même sujet).

S. G.

Mémoires de la Société néo-philologique près l'Université de Saint-Pétersbourg — Petrograd (Zapiski neo filologitcheskago obchtchestva pri S.-Petreburgskom — Petrogradskom Universitete). — Fascicule IV (1910). P. 83-130. A.A. Smirnov, *Nouvelle théorie de l'origine de l'ancienne épopée française*. Compte rendu très exact et clair des tomes I et II des « Légendes Épiques » de M. Bédier dont M. Smirnov fait ressortir toute l'importance pour l'étude des lettres françaises. Mais il n'en accepte pas toutes les conclusions sans réserves. L'apparition au XIe siècle de poèmes tels que la *Chanson de Roland* ou la *Chanson de Guillaume*, sans qu'une longue tradition les eût préparés, serait un miracle sans pareil dans l'histoire de la littérature universelle : 1° rien ne nous empêche d'admettre, dit M. Smirnov, que les jongleurs aient apporté dans les couvents des sujets épiques fondés sur des faits historiques qu'ils ont pu apprendre ailleurs sans avoir eu recours à l'intermédiaire des moines ; 2° entre temps, une partie de ces faits historiques ont pu s'effacer et céder leur place à des traits légendaires propres à l'épopée ; 3° nos poèmes peuvent contenir des allusions à des événements historiques qu'il nous est impossible de contrôler, étant donné que beaucoup de documents relatifs au moyen âge se sont perdus. Par une réaction naturelle contre l'historisme poussé à outrance de ses devanciers, M. Bédier nie la valeur historique de ceux des traits de l'épopée française qui ne correspondent pas exactement à des faits certifiés par l'histoire. Mais, d'après M. Smirnov, toute fiction dont la source est un événement réel doit être considéré comme étant historique. La théorie de M. Bédier prouve l'importance extraordinaire de la période monastique de l'épopée française. Mais elle ne détruit pas l'hypothèse de l'existence de cantilènes et de légendes ; cette hypothèse nous explique comment les poèmes français ont pu atteindre le degré de perfection qui les distingue. Si M. Bédier avait moins négligé la méthode comparative — conclut M. Smirnov — il aurait dû reconnaître plus de valeur aux théories de ses prédécesseurs qui expliquent les origines de l'épopée française.

Fascicule V (1911). P. 194-237. V. Chichmaref, *Di alcune* Enfances *dell'epopea francese*. 1. *Il* Karleto *del cod. fr. XIII della Bibl. Marciana*. Édition, sans notes et avec quelques corrections, des 1703 premiers vers du poème. La suite promise n'a pas encore paru.

Fascicule VI (1912). P. 67-84. M. Chichmaref analyse les travaux de J.-B. Beck sur l'interprétation des mélodies des troubadours. — P. 85-103. A. Smirnov, *Quelques nouvelles théories concernant l'origine de la poésie lyrique provençale*. L'auteur passe en revue le livre de E. Wechssler, *Das Kulturproblem des Minnesangs* (1909) et en souligne le parti pris qui fait violence aux textes et à la nature même de la poésie des troubadours, l'article de Kinkel dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* de 1909 et la dissertation de Schrötter, *Ovid und die Troubadours* (1908), qui, elle aussi, tâche de ramener à tout prix les sujets des poèmes provençaux à Ovide comme à leur source directe.

Fascicule VIII (1915). P. 76-89. Theodorus Korsch, *Primae et secundae personarum pluralis numeri praesentis temporis formae in linguis romanenibus unde et quomodo ortae sint.* Écrit par un linguiste distingué, mais apparemment peu versé dans la littérature romaniste, l'article répète souvent des choses universellement connues et d'autre part il contient de graves inexactitudes. Une partie considérable de la dissertation est consacrée à la démonstration du rôle de l'analogie dans le développement des verbes romans : par exemple au passage d'une conjugaison à l'autre ; l'auteur ne distingue pas les formations propres au latin vulgaire, ou celles qui se sont produites dans les langues romanes à une époque prélittéraire, des formations nouvelles telles que *quérir*, *luire*, etc. L'analyse de s-unt et fugi-unt, audi-unt amène, à côté de s-omos, fugi-omos, et ensuite fugi ętęs d'après estis devenu ętęs sous l'influence des autres personnes du pluriel qui n'avaient pas de *s* dans leur terminaison « postquam ex antiquo *estis* reliquarum pluralis personarum exemplo *s* littera exempta est ». Les Français « se complurent » tant à ces désinences -omos, -ętęs, qu'ils les transportèrent même dans la première et la deuxième conjugaisons. Le *-iamo* italien s'explique de la manière suivante. Le présent cantamus et le parfait canta(vi)mus menaçaient de se confondre et, afin d'éviter la confusion, les Italiens ont dû s'adresser au présent du subjonctif pour former leur indicatif. La gémination de *-m-* dans *cantammo* est, d'après Korsch, un fait linguistique récent.

G. Lozinski.

Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, XXI-XXV (1919). — Le dernier volume du *Jahresbericht* était daté de 1913 ; dans la préface de celui-ci M. W. rend compte de son activité depuis cette date. — P. 1. Paul Haas. *Assoziative Erscheinungen in der Bildung des Verbalstammes im Rumänischen.* Catalogue provisoire, mais déjà très riche, d'exemples généraux ou dialectaux de modifications analogiques dans le phonétisme des radicaux verbaux. — P. 60 et p. 174, G. Weigand, *Die aromunischen Ortsnamen im Pindusgebiet.* — P. 65. W. Domaschke, *Der lateinische Wortschatz des Rumänischen.* Essai de classement méthodique d'après le sens (nature inorganique, organique ; homme, activité humaine, activité intellectuelle, rapports sociaux) des éléments latins du vocabulaire roumain ; conclusion peu nouvelle : « l'élément latin forme encore aujourd'hui le fond de la langue roumaine. »

M. R.

CHRONIQUE

Carlo SALVIONI, l'éminent professeur de Milan, est décédé le 21 octobre dans sa soixante-troisième année. Né à Bellinzona, en 1858, et originaire d'une vieille famille du Tessin, il a gardé pour sa terre natale, malgré une carrière passée tout entière en Italie, un profond attachement, qui se manifesta très nettement par la place dominante qu'il a accordée toute sa vie à l'étude des parlers tessinois. Après avoir suivi les écoles de son canton, Salvioni, jeune étudiant, alors tout épris d'idées révolutionnaires, commença ses études de médecine et de philologie à l'université de Bâle où Jules Cornu venait d'inaugurer l'enseignement de la philologie romane : bientôt il se rendit à Leipzig où l'enseignement des grands maîtres de la linguistique indoeuropéenne semble l'avoir fortement attiré. C'est là qu'il présenta sa thèse sur la *Fonetica del dialetto moderno della città di Milano*, qui, d'emblée, lui assura un poste d'honneur parmi les dialectologues italiens.

S'étant établi aux côtés de Giuseppe Flechia comme privat-docent à l'université de Turin, il ne tarda pas à être nommé professeur de langues indo-européennes à l'université de Pavie où ses travaux et son enseignement le placèrent bientôt parmi les hommes les plus en vue. Ce ne fut donc une surprise pour personne lorsque le grand initiateur des études linguistiques en Italie le fit appeler à Milan comme titulaire, à l'Accademia scientifico-letteraria, de la chaire de linguistique, occupée par Ascoli jusqu'en 1902 : ce choix était approuvé par tous ceux qui avaient suivi de près l'activité étonnante et les recherches solides d'un des collaborateurs les plus précieux de l'*Archivio glottologico*. A Milan, Salvioni déploya toutes ses qualités scientifiques ; richesse d'information pour tous les dialectes de l'Italie, rigueur de méthode et passion de pénétrer les mystères de la formation linguistique du pays. Entre 1882-1900 il dépassa rarement dans ses recherches le territoire des parlers galloromans de l'Italie, mais à partir de 1900 il élargit son domaine en soumettant la phonétique, la morphologie et surtout le vocabulaire des parlers du Midi de l'Italie, de la Sardaigne et de la Corse à des recherches qui ont rectifié bien des erreurs, remis en question bien des solutions admises et ouvert des voies nouvelles. Ses travaux lui valurent l'entrée dans les grandes associations scientifiques de l'Italie : les *Rendiconti dell' Istituto lombardo*,

dont, à sa mort il était le vice-président, témoignent d'une façon éclatante de la part active qu'il prit aux travaux de la vénérable Compagnie. En 1907, Salvioni conçut le projet du *Vocabolario della Svizzera italiana*, conçu sur le plan du *Glossaire de la Suisse romande*; Salvioni se proposait de recueillir avec des collaborateurs répandus dans les vallées de la Confédération helvétique, tout le vocabulaire dialectal, et de le publier dans un « Trésor », destiné à sauver de l'oubli les patois menacés par l'invasion de l'italien littéraire. Grâce à des subventions considérables accordées par la Confédération et le canton de Tessin, grâce aussi au concours de MM. Guarnerio et Merlo, l'entreprise put être poursuivie malgré la guerre. La mise en œuvre de tous ces matériaux sous forme d'un dictionnaire se ressentira fortement de l'absence d'un directeur qui connaissait l'âme et la vie tessinoise mieux qu'aucun linguiste. Longtemps on avait espéré qu'un de ses fils, remarquablement doué pour la linguistique, se chargerait de présider à l'œuvre commencée. Mais les deux fils de Carlo Salvioni, prêt à tous les sacrifices pour l'Italie dont il était devenu citoyen, sont morts héroïquement au front (1916). Cette douleur, supportée stoïquement, n'en a pas moins brisé la vie du savant penché jusqu'au dernier moment sur ses vastes travaux.

Salvioni avait abandonné l'ambition de mener de front comme Ascoli, les recherches indoeuropéennes et romanes : ses travaux ont rarement dépassé le domaine italien et ladin, quoiqu'il fût très au courant de l'ensemble de la linguistique romane. Pendant toute sa vie, le centre de ses enquêtes fut le territoire lombard qu'il avait parcouru en tous sens, recueillant sur place des matériaux considérables : il en connaissait à fond toutes les variétés dialectales, et, parlant lui-même le dialecte de Bellinzona, il était toujours à même de puiser dans son propre fonds. Sa thèse sur le parler de Milan reste le point de départ de toutes les recherches sur le lombard ancien et moderne : ses *Saggi intorno ai dialetti di alcune vallate all' Estremità settentrionale del Lago maggiore* (*Arch. Glott.*, IX), son *Dialetto di Peschiavo* (*Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XXXIX), ses *Annotazioni sistematiche alle Antiche scritture lombarde* (*Arch. glott.*, XII, XIV), son *Dell' Antico dialetto pavese* (*Bollettino della società pavese di Storia patria*, 1902), jusqu'à ses derniers articles : *Osservazioni sull' antico vocalismo milanese* (*Miscellanea Rajna*) et *Sul dialetto milanese medioevale* (*Rendiconti dell' Istituto lombardo*, 1919) témoignent de la maîtrise incomparable qu'il avait acquise dans l'interprétation des faits linguistiques de son pays natal. Si je ne me trompe, ce fut l'étude systématique des parlers gallo-italiens de la Sicile (*Memorie del R. Istituto lombardo di Scienze e Lettere*, XXI) qui engagea Salvioni à aborder l'examen d'un grand nombre de problèmes d'ordre phonétique, morphologique et lexicologique de l'île (cf. les six articles de *Spigolature siciliane* dans les *Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XL-XLIII); ayant reconnu à nouveau les liens intimes qui rattachent les dialectes siciliens à ceux du Midi de l'Italie, il porta son attention sur les patois méridionaux (*Rendiconti dell' Ist. lomb.*, XLIV XLVI et *Studi romanzi*, VI, 1908). Enfin

son activité presque fiévreuse de 1905-1915 se dépensa aussi pour l'éclaircissement des parlers sardes et pour l'étude des dialectes corses (cf. *Romania*, XLIII, 451-457) dont il s'efforçait utilement de mettre en lumière les traits toscans.

Personne ne refusera son admiration à cette vaste enquête, entreprise à l'aide de glossaires et de textes, pour résoudre des énigmes insolubles jusque là, quoique les explications données se ressentent plus d'une fois d'une information puisée presque exclusivement dans les sources *écrites* et du manque de contact direct avec les parlers *vivants* en dehors du territoire lombard.

De bonne heure, Salvioni s'était passionné pour *Porta*, le plus célèbre poète du « meneghin » dont il voulait donner, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort, une édition critique complète : espérons que cette édition, poussée très loin, pourra voir le jour avec le concours de ceux qui en ont suivi les préparatifs dans les dernières années.

Les travaux synthétiques sont plutôt rares dans l'œuvre de Salvioni : à part une mise au point de l'*Italia dialettale* d'Ascoli dans la 2e édition de l'*Encyclopaedia britannica*, je ne connais dans ce genre d'études que l'esquisse de la structure phonétique des *parlers alpins* publiés dans la *Lettura*, I, 176 ss. et le bel aperçu des *dialectes italiens de la Suisse* qui a paru dans les *Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XL, 719. Il avait recueilli depuis longtemps les matériaux d'une bibliographie générale de tous les travaux concernant les parlers italiens et de tous les textes patois : il s'était proposé d'élaborer un grand dictionnaire étymologique des dialectes italiens dont on entrevoit la richesse dans ses *Postille italiane e ladine al vocabolario romanzo*, publiées dans la *Revue de dialectologie romane*, IV et V. On peut déplorer l'absence d'un travail synthétique dans le domaine de la toponymie lombarde, où, le premier, il a appliqué les méthodes rigoureuses indispensables dans cet ordre de recherches. Il est plus regrettable que Salvioni soit rarement intervenu dans la discussion des grandes questions fondamentales de la linguistique : ses idées, qu'il a résumées dans son discours *Di qualche criterio dell' indagine etimologica* (1905) et qu'il a affirmées à nouveau dans la *Deutsche Literaturzeitung*, XXXXIII, 1912, p. 1-10 (cf. *Z. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 71) étaient restées longtemps celles reçues dans l'école des néogrammaticiens de Leipzig. Ce n'est que dans les dernières années qu'il semble avoir mieux apprécié les directions nouvelles que la géographie linguistique est appelée à ouvrir.

Qu'il me soit permis de consigner, en terminant, quelques souvenirs personnels. C'est en 1907 que Salvioni, auteur de l'article si bien documenté sur la *declinazione imparissillaba in -a -ane, -o -one* (*Romania*, XXXV, 198 ss.) vint voir à Zurich l'auteur des *Recherches sur la genèse et la diffusion des accusatifs en -ain et en -on* (1907) : ce fut le point de départ de rapports suivis et de rencontres cordiales, car, malgré des divergences dans l'application des méthodes de recherche linguistique, Salvioni avait l'intelligence assez large pour reconnaître que les moyens d'investigation ont besoin d'être renou-

velés. Je me rappelle que, dès 1909, nous avions discuté à Schönbrunn la nécessité d'un Atlas linguistique pour l'Italie : peu enclin alors à admettre l'importance capitale d'une pareille entreprise, il avait depuis changé d'attitude. Au printemps de 1920, lorsque les initiateurs d'une enquête dialectologique dans l'Italie septentrionale s'adressaient à Salvioni pour demander son appui auprès du gouvernement de son pays, il rédigea, après avoir examiné attentivement tous les travaux préparatoires, un rapport qui est un modèle de clarté et en même temps un témoignage de la sympathie spontanée qu'il manifestait envers tous ceux qui, comme lui, sont prêts à écarter tout parti pris national pour réaliser les grands projets scientifiques. - J. Jud.

— Johan Storm, professeur honoraire à l'Université de Christiania, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Né le 26 octobre 1836, il était fils d'un pasteur du Gudbrandsdalen ; orphelin dès son jeune âge, il eut des débuts difficiles. Son premier ouvrage, celui qui détermina son orientation, — car c'est au domaine de la phonétique des langues vivantes qu'appartiennent ses travaux les plus importants — fut un livre, paru en 1860, sur la mélodie dans les langues nordiques. Après avoir entrepris, en 1869-1871, un voyage d'études en Angleterre, France, Italie et Espagne, pendant lequel il fit un séjour de sept mois à Paris, où il fut à l'Ecole des Hautes Etudes l'élève de Gaston Paris (le maître avait deux ans de moins que le disciple), il obtint, en 1871, la *venia docendi* à l'Université de son pays. Comme résultat de son voyage, parut en premier lieu un petit livre, écrit en norvégien, sur les peuples romans et leurs langues. En 1873 on créa pour lui une chaire de langues modernes, qu'il occupa jusqu'en 1912, c'est-à-dire pendant près de quarante ans. La *Romania* (VIII, 474) a annoncé une étude de lui sur la quantité des voyelles latines dans les langues romanes et le développement de cette quantité depuis le latin. Son ouvrage principal, que G. Paris a qualifié d' « admirable », est un livre sur la *Philologie anglaise* (*Romania*, VIII, 479), dont une nouvelle édition, en allemand, parut en deux volumes (*Romania*, XXII, 334, et XXV, 319). Il publia de nombreux travaux de phonétique et des livres d'enseignement, entre autres une grammaire française en deux volumes, terminée en 1915. Il collabora à la *Romania*, dès le premier tome, surtout par des notes étymologiques. — A. Långfors.

— La Société de linguistique de Paris décernera en 1921 un prix de mille francs (prix Bibesco) au meilleur ouvrage imprimé ayant pour objet la grammaire, le dictionnaire, les origines, l'histoire des langues romanes en général, et préférablement de la langue roumaine en particulier, publié entre le 1er janvier 1915 et le 1er janvier 1921. L'auteur pourra appartenir à n'importe quelle nationalité mais l'ouvrage devra être écrit en français, en latin ou en roumain. Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés [illegible] en deux exemplaires au moins à M. le Président de la Société de linguistique.

à la Sorbonne, Paris Ve, avant le 30 juin 1921. Ils devront être accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du prix.

— Les élèves et les amis de M. R. Menendez Pidal ont projeté de lui faire hommage de deux volumes de travaux originaux pour célébrer en 1924 sa 25e année de professorat : ces travaux pourront être rédigés en espagnol, catalan, portugais, français, italien, anglais, allemand ou latin et devront parvenir avant le 3 décembre 1922 à M Americo Castro, Lagasca, 117, à Madrid.

— Le 23 novembre 1920 s'est constituée à Gorizia la *Società filologica friulana G. I. Ascoli*, qui a son siège à Udine, à la Bibliothèque communale, et se propose d'étudier le parler frioulan et sa littérature, de publier les matériaux inédits ou mal édités et de recueillir directement le parler actuel.

Publications annoncées.

Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* paraîtront prochainement :

Chansons satiriques et bachiques du XIVe siècle, éditées par A. Jeanroy et A. Långfors ;

Les Chansons de Conon de Béthune, éditées par A. Wallenskold ;

Renaut, *Galeran de Bretagne*, édité par Lucien Foulet ;

Le poème de Sancta Fides, édité par Antoine Thomas ;

La Farce de maître Patelin, éditée par R. T. Holbrook ;

Gormont et Isembart, 2e édition revue, par A. Bayot : nous demandons à nos lecteurs de nous indiquer les corrections qu'il leur paraîtrait nécessaire d'apporter à la 1re édition.

Une 3e édition de la *Chastelaine de Vergi*, une 2e édition du *Vair Palefroi* seront d'ici peu nécessaires : nous demandons de même pour ces rééditions en préparation la collaboration de nos lecteurs.

Collections et publications en cours.

— La Société des Anciens textes français a distribué le tome second du *Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jean de Meun publié par M. Ernest Langlois. Ce volume de 351 pages contient la partie du *Roman* due à Guillaume de Lorris (vv. 1-4058) et le début de l'œuvre de Jean de Meun (vv. 4059-6342) avec les variantes et les notes au texte.

— Le t. XXXIV de l'*Histoire littéraire*, paru en 1914, ne contient guère que des articles sur des théologiens et des canonistes, qui ont écrit en latin.

Le t. XXXV, qui doit paraître en 1921, contiendra des articles relatifs à l'histoire de la littérature du XIVe siècle en latin (Guillaume Durant le

jeune, Bernard Gui, Jordan Catala, Thomas de Bailli, Josselin de Cassagnes, Guillaume du Cun, Guillaume de Monlauzun, Jean Gobi, Jean Faure, etc.); mais on en trouvera en outre sur des auteurs qui ont écrit en français (Pierre Gencien, Jean Pitart, Gefroi des Nés, Watriquet, Jean de Condé, etc.) et en provençal (Bernard de Panassac, Arnaud Vidal). Il y aura aussi un article sur le Livre de Marco Polo.

Une tradition, interrompue depuis le t. XXXII, sera renouée dans ce t. XXXV : les articles proprement dits seront suivis de « notices succinctes » sur des auteurs dont on a peu de chose ou que la rareté des documents qui les concernent laisse dans une pénombre irrémédiable.

— Dans la *Civilisation française*, 2e année, n° 7 (Paris, novembre 1920), M. G. Cohen a publié un intéressant article sur *Le Théâtre du moyen âge d'après les travaux récents*.

— Dans les *Research publications of the University of Minnesota (Minneapolis) : Studies in language and literature* (in-8°) :

1. Esther L. Swenson, *An Inquiry into the Composition and Structure of* Ludus Coventriae ; Hardin Craig, *Note on the home of* Ludus Coventriae ; 1914.

2. P. Edw. Kretzmann, *The liturgical Element in the earliest forms of the mediaeval Drama with special reference to the english and german plays* ; 1916, VII-170 pages.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* a publié depuis 1912 (cf. *Romania*, XLII, 310) les volumes suivants :

12e exercice (1913) : 34. VOLTAIRE, *Orphelin de la Chine in drei Akten*, nach der einzigen Münchener Handschrift (C. G. 426), mit Einleitung, den Varianten der Münchener Handschrift (C. G. 427) und der Drucke des fünfaktigen *Orphelin* nebst Anmerkungen zum ersten Male herausgegeben von Leo JORDAN (publication à coup sûr intéressante, mais qui ne paraît guère à sa place dans cette collection où les œuvres modernes seront sans doute toujours rares) ; — 34. *Der festländische Bueve de Hantone*, Lassung III nach allen Handschriften mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Albert STIMMING, Band I : Text. — 35. *Hanbaut*, altfranzösischer Artusroman des XIII. Jahrhunderts, nach Wendelin Foerster's Abschrift der einzigen Chantilly-Handschrift zum ersten Male kritisch bearbeitet von Jakob STURZINGER aus dessen Nachlass ergänzt herausgegeben von Hermann BREUER (1914).

13e exercice (1914) — 36. *Cristal und Claris*, altfranzösischer Abenteuerroman des XIII. Jahrhunderts, nach Friedrich Aptelsted's Abschrift der einzigen Arsenal Handschrift (3516) und Hugo von Feilitzen's Entlehnungsnachweisen mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Dr. Hermann BREUER (1915). — 37. Die *Rima spirituales* von Girolamo ARVOLLA nach dem einzigen erhaltenen Exemplar der Universitätsbibliothek in Cagliari herausgegeben und eingeleitet von Dr. Max Leopold WAGNER (1915).

14e exercice (1915) : 38. *Folque de Candie* von HERBERT LE DUC DE DANMARTIN nach den festländischen Handschriften zur ersten Mal vollständig herausgegeben von O. SCHULTZ-GORA, Band II ; — 39. *Les Merveilles de Rigomer* von JEHAN, altfranzösischer Artusroman des XIII. Jahrhunderts nach der einzigen Aumale-Handschrift in Chantilly zum ersten Mal herausgegeben von Wendelin FOERSTER, Band II : Vorwort, Einleitung, Anmerkungen, Glossar, Namenverzeichniss, Sprichwörter von Wendelin Foerster und Hermann Breuer.

15e exercice (1616) : 40. *Li romanz d'Athis et Prophilias (l'Estoire d'Athenes)* nach allen bekannten Handschriften zum ersten Male vollständig herausgegeben von Alfons HILKA, Band II mit 8 Tafeln.

16e exercice (1917) : 41. *Der festländische Bueve de Hantone*, Fassung II nach allen Handschriften mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Albert STIMMING, Band II : Einleitung, Anmerkungen, Glossar und Namenverzeichniss (1918).

— Nous avions arrêté (XLIII, 148) au fasc. 28 *a* le dépouillement de la collection des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* qui est arrivée aujourd'hui (avec, semble-t-il, quelques lacunes) au nº 69 ; voici sommairement la suite de ce dépouillement.

Le nº 28 *b* annoncé comme devant contenir une suite aux *Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft* dédiés à M. W. Meyer-Lübke ne nous est pas encore parvenu.

29. L. SPITZER, *Die Wortbildung als stilistisches Mittel exemplifiert an Rabelais*, etc. ; 1910, 157 pages.

30. P. SCHAECHTELIN, *Das Passé défini und Imparfait im Altfranzösischen* ; 1911, 83 pages. — Titre un peu général pour une dissertation consacrée essentiellement à l'emploi du passé défini et de l'imparfait dans la langue du XIIIe siècle, représentée par Villehardouin, Henri de Valenciennes et Joinville, en comparaison avec l'emploi en français moderne dans la traduction par N. de Wailly de ces trois chroniqueurs. Cette comparaison pouvait être parfois utile, mais il est bien évident qu'elle risquait encore plus d'être trompeuse, la syntaxe d'une traduction échappant rarement à l'influence du modèle. De plus, la traduction de N. de Wailly paraît bien en quelques cas avoir empêché M. Sch. de saisir la véritable valeur des temps employés dans le texte.

31. St. WEDKIEWICZ, *Materialien zu einer Syntax der italienischen Bedingungssätze* ; 1911, X-112 pages. — Dissertation utile par l'abondance et le bon classement des faits et la comparaison avec les diverses langues romanes ; l'auteur étudie successivement les conjonctions et locutions conditionnelles, puis les temps et les modes dans les propositions conditionnelles.

32. *Die* Vita sancti Honorati *nach drei Handschriften* hgg. von B. MUNKE, nebst Untersuchungen über *das Verhältnis zu Raimon Feraut* von W. SCHÄFER und über *Die Ortsnamen beider Texte* von A. KRETTEK ; 1911, XII-205 pages, 2 fac-similés et 1 carte.—[La vie latine de saint Honorat, compo-

sée dans la seconde moitié du XIIIe siècle par un moine de Lérins, a servi d'original, comme on sait, à la *Vida de sant Honorat* de Raimon Feraut. Si on laisse en dehors deux rarissimes éditions des premières années du XVIe siècle, qui du reste offrent un texte remanié, cette vie n'était connue jusqu'ici que par des extraits. Il sera donc commode d'en avoir maintenant une édition accessible et complète, fondée sur trois des mss. connus (M. Munke n'a pu utiliser qu'en partie le ms. d'Oxford). — L. F.] Les trois auteurs ont dédié leurs travaux au chanoine Ulysse Chevalier.

33. G. Kœhler, *Der Dandysmus im französischen Roman des XIX. Jahrhunderts*; 1911, 79 pages.

34. M. Remppis, *Die Vorstellung von Deutschland im altfranzösischen Heldenepos und Roman und ihre Quellen*. 1911; XVI-169 pages. — [M. R. répond à une question qu'avait posée la Faculté de philosophie de l'Université de Tubingue : « Quelle idée les auteurs des chansons de geste et des romans du moyen âge français se sont-ils faite de l'Allemagne, de son état géographique, ethnographique et politique ; et jusqu'à quel point cette idée repose-t-elle sur une connaissance personnelle des choses ou au contraire sur l'utilisation d'une tradition épique ou de sources historiques ? » M. R. a examiné l'ensemble de la production épique et parmi les romans les principaux représentants du genre. De cet examen il résulte que les romans sont plus modernes dans leurs descriptions, les épopées plus curieuses d'archaïsme, mais que, dans l'un comme dans l'autre cas, ce que les auteurs savent de l'Allemagne se ramène à peu de chose. Ce peu ils ne le doivent que dans des cas extrêmement rares et, de plus, fort douteux à des chroniques. Ils reproduisent ce qui était matière de connaissance courante autour d'eux, ce que pouvaient apprendre sans effort des voisins plus ou moins directs du puissant empire des Hohenstaufen. Pour ce qui se rapporte au passé, il s'agit surtout de lieux communs et de formules que se transmettent les épopées depuis le début du XIe siècle jusqu'au milieu du XIIe siècle ; les premières épopées elles-mêmes tiennent ces maigres renseignements d'une tradition orale qui remonterait jusqu'aux temps carolingiens et mérovingiens. Chemin faisant, M. R. discute certaines désignations médiévales ou certains passages importants de ses auteurs : c'est la partie la plus intéressante de son travail. Voir entre autres ses observations sur les mots *tiois*, p. 2 ss., 103-4 ; *Rune*, p. 14-15 ; *Tervagant*, p. 53-6 ; sur *Guillaume de Dôle* et l'Allemagne, p. 122-4, 139-40. — L. F].

35. C. Korver, *Stendhal und der Ausdruck der Gemütsbewegung in seinen Werken*; 1911, VI-146 pages.

36. Th. Schroder, *Die dramatischen Bearbeitungen der Don Juan-Sage in Spanien, Italien und Frankreich bis auf Molière einschliesslich*; 1912, XV-215 pages.

37. P. de La Jumellière, *Les images dans Rabelais*. 1912, X-136 pages.

38. E. Winkler, *La théorie grammaticale française, d'après Marot et Oudin*; 1912, X-297 pages.

39. C. Balcke, *Der anorganische Nasallaut im Französischen* ; 1913, VI-74 pages. — M. B. s'est proposé de réunir les cas d'insertion de *-n-* dans les mots français et de les classer suivant les conditions où l'insertion se produit : conditions purement phonétiques (insertion devant palatale, labiale, dentale, spirante, liquide) ; phénomènes d'assimilation ; changements associatifs (croisement de mots, étymologie populaire, analogies, confusions de préfixes). Le classement de M. B. est minutieux, il est suivi avec soin et il sera commode ; mais un classement n'est pas toujours une explication suffisante et en particulier les classements phonétiques de la première partie du travail de M. B. apportent plus d'ordre extérieur que d'éclaircissements.

40. W. Benary, *Die germanische Ermanarichsage und die französische Heldendichtung* ; 1912, VI-78 pages. — [Entre la légende germanique du roi goth Ermanarich, telle qu'elle apparaît dans les sources allemandes, d'une part, et, d'autre part, quelques chansons de geste françaises envisagées dans leur totalité ou en certains de leurs épisodes, *les Fils Aymon* (*Renaut de Montauban*), *Huon de Bordeaux*, *Doon de Nanteuil*, *la Chevalerie Ogier*, *Isembart*, *Amis et Amiles*, *Mainet*, M. B. signale des rapports étroits qui portent sur les motifs, sur l'action, sur les procédés. Selon lui, il ne suffit pas de parler de parallélisme : les épisodes français remontent à la « sage » germanique dont ils ne sont au fond que des variantes. Sans nier la valeur des rapprochements établis par M. B., on aimerait à savoir comment, dans la pratique, d'une façon concrète, il se représente cette dérivation. — L. F.].

41. C. J. Merk, *Anschauungen über die Lehre und das Leben der Kirche im altfranzösischen Heldenepos* ; 1914 ; XXIV-329 pages. — L'auteur a construit son travail sur un plan à larges divisions : la foi, les sacrements, l'église et le culte, le clergé ; et dans ces cadres il a versé une masse considérable de citations et de références qui s'épandent parfois avec quelques excès (à titre d'exemple, liste des expressions du type *s'il plait à Dieu* et de leurs variantes et de leurs références pendant dix-huit pages, et à peu près autant pour les formules de bénédictions, et deux fois plus pour les formules de serments, etc.). Il y a là beaucoup de travail matériel, qui aurait pu cependant aboutir à un répertoire plus réduit ; mais l'utilité de ce répertoire dépend de la valeur des formules même qui y sont enregistrées : il aurait fallu rechercher si elles correspondent à une pensée chrétienne vivante ou à une simple attitude banale, si la variété en est profonde ou purement formelle ; c'est ce qui pouvait servir à montrer le caractère religieux de l'épopée, que l'auteur affirme, et c'est ce que celui-ci n'a pas montré nettement.

42. E. Lerch, *Prädikative Participia für Verbalsubstantiva im Französischen* ; 1912, IX-120 pages. — [Il s'agit des constructions du type : « c'était son rêve *accompli* = c'était l'accomplissement de son rêve », où, du reste, le participe présent est employé aussi bien que le participe passé. M. L. a rassemblé des exemples appartenant à toutes les périodes de la langue, il les a classés suivant la structure syntaxique de la phrase où apparaissent ces participes, il en a

rapproché des exemples nombreux empruntés à l'italien, à l'espagnol, au latin, à l'allemand, à l'anglais. Et l'on est ainsi amené à voir quel rôle considérable cette construction joue dans la vie des langues, en particulier dans la vie des langues romanes. En français, il est vrai, elle ne commence à prendre un grand développement qu'à la Renaissance, pour triompher définitivement avec l'école naturaliste du XIXe siècle. On n'a donc pas eu tout à fait tort d'y voir un latinisme. Mais, sans nier cette influence latine, M. L. montre qu'elle ne suffit pas à tout expliquer : car en certain de ses emplois la construction est déjà courante au moyen âge. M. L. a relevé en effet, de la construction en question, de nombreux exemples médiévaux ; mais comme il le note lui-même, ce sont presque toujours les mêmes mots ou les mêmes locutions qu'ils ramènent : il s'agit avant tout de lever ou de coucher du soleil, de chant du coq, de périodes de temps écoulé : *ainz le soleil colchant, puis complie sonant, devant prime sonee*, etc., plus rarement de circonstances secondaires qui accompagnent l'action principale : *s'en retornent a lor grailes sonnant, a mes ieux voiant l'a chi tué*, etc. La plupart de ces emplois sont inconnus à la syntaxe latine, et il ne saurait donc être question d'un héritage direct du latin : on est amené à parler ici d'une création de la vieille langue. Les exemples qui renferment un participe présent sont les plus intéressants : à propos de *voiant toz, oiant toz* en particulier on s'est souvent demandé s'il fallait voir dans le verbe un participe présent ou un gérondif. M. L. se prononce nettement pour la première opinion : il explique l'invariabilité du verbe qui est presque de règle dans ces locutions en admettant que *voiant, oiant* avaient fini par devenir des prépositions qui placées avant le sujet (du participe) le transformaient en complément (de la préposition) : et il est bien vrai que dans ces phrases le pronom apparaît au cas-régime et non pas du tout au cas-sujet comme on devrait s'y attendre avec un gérondif : *voiant, oiant* auraient été de simples équivalents de *devant* et seraient à rapprocher de *touchant, joignant, durant, pendant* qui, à des époques différentes, ont passé par une évolution analogue. — L. F.].

43. E. Gamillscheg, *Die romanischen Elemente im deutschen Mundart von Luserna* ; 1912, VIII-53 pages. — Luserna est un petit village montagnard de quelques centaines d'habitants à l'ouest des Sette communi. C'est un îlot de langue allemande, témoin de l'avance extrême de l'allemand au sud du Tyrol, mais le parler allemand s'y est mêlé d'un grand nombre d'emprunts romans dont les couches successives rappellent les influences des centres d'administration ou de civilisation auxquels a été successivement rattaché ce petit pays, qui a dépendu de Vienne, puis de Vérone et de Milan au XIVe siècle, de Venise jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, de l'Autriche [illegible] au dernier tiers du XIXe. Ainsi le plus ancien fonds d'emprunt est ladin, puis [illegible] : du lombard, puis du vénitien, enfin du trentin. De là, l'intérêt réel des matériaux publiés par M. G.

44. Fr. Fleischer, *Studien zur Spra[illegible]* [illegible] 1913,

125 pages et 16 cartes. Classement des faits notés dans l'*Atlas linguistique de la France* complété à l'aide des travaux de M. Millardet et de quelques textes pris dans l'*Era bouts d'era mountanho* de M. B. Sarrieu. Pour ces derniers textes il ne semble pas que l'auteur ait toujours exactement compris les témoignages fournis.

45. R. Schonig, *Rom. vorkonsonantisches L in den heutigen französischen Mundarten* ; 1913, XI-149 pages. — Classement par régions (Normandie, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Picardie, Wallonie, Centre, Lorraine, Champagne, Sud Est) des faits relevés dans l'*Atlas linguistique de la France* et dans quelques textes ou lexiques provinciaux.

46. Fr. Bergert, *Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen* ; 1913, XII-143 pages. — [On sait la place que tiennent les femmes dans la poésie des troubadours et le grand rôle qu'ont joué quelques nobles dames dans le développement de cette poésie. Amantes ou protectrices, noms réels ou pseudonymes, la liste en est longue. M. B. a cherché à la dresser aussi complètement qu'il est possible en mettant à profit toutes les indications que nous ont laissées les troubadours et leurs contemporains et en utilisant, et discutant à l'occasion, les interprétations qu'en ont données les savants modernes. Autour des noms il a groupé tous les renseignements biographiques qu'il a pu recueillir. A côté des dames provençales et parfois françaises ou catalanes, il a fait place aux dames italiennes. Un appendice rassemble les pseudonymes qui n'ont pu être encore expliqués. M. B nous a donné là un répertoire commode et qui rendra des services. — L F].

47. Ö. H. Sommer, *Die Abenteuer Gawains, Ywains und le Morholts mit den drei Jungfrauen aus der Trilogie (Demanda) des Pseudo-Robert de Borron, die Fortsetzung des Huth-Merlin, nach den allein bekannten Hs. nr. 112 der Pariser National Bibliothek hgg. v.* ; 1913, LXXXIX-140 pages. — Après une importante introduction, qui reprend et rectifie sur divers points l'article publié ici même par M. Sommer (XXXVI, 369 et 543), celui-ci imprime les f. 17b-58b du ms. 112, qui coïncident pour le début avec les derniers feuillets (220-230) du ms. Huth publié par G. Paris et A. Ulrich (*Merlin*, t. II, 228 sq.), mais qui donnent ensuite tout le conte écourté dans les ms. Huth. — M. R.

Comptes rendus sommaires.

Viggo Bröndal, *Substrater og Laan i Romansk og Germansk*; *Studier i Lyd- og Ordhistorie*; Copenhague, Gad, 1917; in-8, XVI-215 pages. — Nos lecteurs ont pu apprécier la solidité de la documentation de M. Br., la vigueur et la netteté de son esprit critique, par le compte rendu qu'a donné ici même M. J. Jud de ses *Notes d'étymologie romane* (cf. *Romania*, XLV, 629; ce compte rendu a été omis par erreur à la table des matières du t. XLV et doit y être ajouté, p. 638). Beaucoup regretteront sans doute

que M. Br. n'ait pas écrit ce nouveau livre en une langue plus largement accessible à tous les romanistes et souhaiteront avec moi que l'auteur nous en donne une version française qu'il peut écrire mieux que personne. Les problèmes étudiés par M. Br. sont en effet parmi les plus difficiles et les plus importants qu'aient à se poser les linguistes : quelle part revient, dans les modifications qui altèrent l'aspect d'une langue importée dans un pays, à la langue antérieurement parlée par les habitants de ce pays, quel est, en d'autres termes, le rôle des *substrats* dans les innovations linguistiques, et par ailleurs quelle part faut-il faire aux emprunts dans les langues romanes et les langues germaniques, et ne s'est-on pas abusé (comme M. Br. avait déjà tenté de le montrer à propos du fr. *faite*) sur le sens dans lequel se sont faits certains de ces emprunts ? — Pour l'étude des *substrats*, M. B. s'est efforcé de dégager les traits phonétiques qui peuvent être tenus pour caractéristiques de l'évolution du latin parlé en Gaule ou, plus généralement, dans l'Ouest de la Romania (*u* > *ü*, *o* > *ö*, *a* > *ä*, *e* > *ei*, *o* > *ou*, *ca*, *ga* > *ca*, *ga*, *ce* > *tse*, *a* atone > *e*, *p*, *t*, *k* interv. > *b*, *d*, *g*, etc., *b*, *d*, *g* finaux > *p*, *t*, *k* etc., insertion de cons. entre continue et *l*, *r*, vocalisation de *l* + cons., nasalisation des voyelles). Il en tire des conclusions sur les différences de point d'articulation, de forme d'articulation, d'intensité et de sonorité que ces modifications impliquent, dans la façon de prononcer le latin, entre l'Italie et la Gaule ; il a exprimé ces conclusions en formules d'équivalents symboliques, ingénieuses plutôt, me semble-t-il, que vraiment commodes. Puis il a recherché dans les parlers celtiques ce que nous pouvons connaître sur les quatre conditions phonétiques en question, pour établir une concordance, et par suite une relation de cause à effet, entre les habitudes de prononciation gauloises et les caractères pris en Gaule par le latin. Malheureusement notre ignorance de la phonétique gauloise rend bien imparfaite la liste de ces concordances et la formule de M. Br. est ici fâcheusement parsemée de points d'interrogation. Si bien qu'on se trouve en quelque sorte ramené à reconstituer une prononciation gauloise hypothétique en rassemblant les traits communs aux langues représentant le latin ou d'autres langues importées dans des régions où ont habité des Celtes, ce qui n'est pas sans doute un cercle vicieux, mais ce qui, d'une part, restreint singulièrement le nombre et l'importance des concordances, et, d'autre part, oblige à compliquer les hypothèses linguistiques d'hypothèses historiques parfois assez vagues. L'effort de démonstration de M. Br. est pourtant tout autre chose que la défense vigoureuse d'une pétition de principe. Du rapprochement et de l'analyse des traits phonétiques distinctifs du latin de Gaule ressort l'impression d'un type articulatoire particulier : reste à savoir s'il est l'effet du substrat gaulois ou le produit d'un groupement de civilisation nouveau dans des régions autrefois celtiques. — Dans la seconde partie de son livre, consacrée à l'emprunt, M. Br. étudie spécialement un certain nombre de

problèmes romano germaniques dont voici sommairement la liste : *a)* got. *baurgs*, it. *borgo* ; *b)* nord. *tjald*, a. norm. *tialz* « tente » ; *c)* lat. *schola* en germanique ; *d)* got. *wadi*, fr. *gage* ; *e)* lat. *plebire*, all. *pflegen* ; *f)* bas lat. *graphio* « comte » ; *g)* got. *skilligs* ; *h)* got. *puggs* « bourse » ; *i)* germ. *taljan* « compter » ; *j)* all. *kram* « boutique » ; *k)* fr. *crèche* « mangeoire » ; *l)* dan. *Plejl* « fléau » ; *m)* all. *Kissen*, fr. *coussin* ; *n)* all. *Gesims* « cimaise » ; *o)* ang. *cinders* ; *p)* bas lat. *serenna* ; *q)* fr. *pot* ; *r)* all. *Zwetsche* ; *s)* dan. *Pode*, ang. *to put* « greffer » ; *t)* lat. *cattus* ; *u)* roman *ratto* « rat » ; *v)* fr. *bouc*, it. *becco* ; *x)* dan. *Silke* « soie » et *Saerk* « chemise » ; *y)* dan. *Bad* « bain » ; *z)* all. *Kebse* « concubina ». — Ces 25 titres de notices ne donnent pas une idée complète du nombre de formes lexicales étudiées par M. Br. et de la variété des langues auxquelles il a recours, mais ils permettent de se rendre compte de l'importance sociale et historique des notions exprimées par les mots examinés et de l'intérêt des conclusions de M. Br. sur le sens dans lequel s'est fait l'emprunt entre parlers romans et germaniques. Or, pour M. Br., dans tous ces cas ce n'est pas le roman qui est le débiteur, mais le germanique, et, s'il est difficile d'être convaincu toujours par ses exposés rapides et brillants, certaines des hypothèses qu'il a adoptées sont au moins séduisantes (*borgo* < burgus < πυργος ou all. *graf* < *graphio*, p. ex.). D'ailleurs l'important n'est peut-être pas de savoir si les étymologies de M. Br. sont toutes satisfaisantes, si, par exemple, comme il le veut, cattus peut s'expliquer par cătus « fin », *rattus par rapidus, pottus par potus, et si M. Br. ne généralise pas avec quelque exagération le redoublement -t- > -tt- de totus-*tottus. Mais il y avait intérêt à rappeler que l'hypothèse d'un emprunt à une langue étrangère, germanique ou autre, n'est pas pour l'étymologie romane un sûr recours et qu'elle expose trop souvent à prendre effet pour cause, parce que l'influence gréco-latine ou latine ou romane a été plus largement répandue sur l'Europe qu'on ne le reconnaît d'ordinaire, et il y avait intérêt aussi à grouper quelques exemples de ce vocabulaire européen de l'antiquité et du moyen âge qui vaudrait bien une étude d'ensemble. C'est le mérite du livre de M. Br. d'avoir attiré de nouveau l'attention sur ces questions et de l'avoir fait avec vigueur et éclat. — M. R.

Die Bezeichnungen der täglichen Mahlzeiten in den romanischen Sprachen und Dialekten ; eine onomasiologische Untersuchung . . . von Paul Herzog (Dissertation de Zurich); Zurich, Leemann, 1916 ; in-8, 143 pages. — Collection abondante et soigneusement plus que commodément classée ; chaque article est noté plutôt qu'étudié. La valeur relative des diverses expressions en un même point n'apparaît pas clairement et la succession historique des termes, la raison des modifications de sens ou des substitutions de désignation ne sont pas examinées ; le travail de M. H. n'en est pas moins une utile contribution à l'étude d'une question qui intéresse le linguiste et l'historien des mœurs. — M. R.

E. Tappolet, *Zur Etymologie von Huguenot* (Separatabdruck aus dem Anzeiger fur Schweizerische Geschichte, 47 Jahrgang, 1916, p. 133-153) : Bern, K. J. Wyss, 1916 ; in-8, 21 p. — Etude précise des plus anciens exemples et de la succession des formes de *Eidgenoss* à *Huguenot*. M. T. s'arrête à des conclusions extrêmement réservées, mais fermes : tout ce que l'on a dit jusqu'ici sur *huguenot* (et les discussions étymologiques sur ce mot sont aussi anciennes que le mot même) sans le rapporter à *Eidgenoss* est sans valeur ; le point de départ du mot est Genève, le nom du chef des *Eidgenossen* (parti politique de l'indépendance genevoise au début du XVIe siècle), Besançon *Hugues* (1490?-1352), pourrait servir à expliquer la transformation en *huguenot* de la forme *eiguenot*, forme primitive et d'ailleurs conservée, avec des variantes, jusqu'à maintenant dans les parlers franco-provençaux et provençaux. — M. R.

Auguste Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* ; résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des Hautes Études... publié par Paul Marichal et Léon Mirot. Premier fascicule : noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine ; Paris, Champion, 1920 ; in-8, 177 pages. — Les études de toponomastique sont trop rares en France et trop dispersées pour que la publication du résumé des leçons d'A. Longnon ne soit pas accueillie avec reconnaissance et ne rende pas de précieux services, surtout quand il aura pu être muni des index nécessaires. Ce premier fascicule comprend quarante brefs chapitres où sont successivement étudiés les noms d'origine grecque, phénicienne, ligure, ibère, celtique, gallo-romaine, romaine, germanique. L'on peut regretter que les éditeurs n'aient pas sur certains points complété la documentation de Longnon, et il est à souhaiter qu'ils le fassent, au moins dans des notes additionnelles à la fin de leur publication. C'est ainsi que le chapitre XX relatif à *Igoranda* doit être nécessairement complété par la note de M. F. Lot publiée au t. XLV, p. 492, de la *Romania*. Dans d'autres cas le résumé publié paraît un peu sommaire et l'on est amené à penser que les notes d'A. Longnon doivent fournir des explications complémentaires. L'on trouve par ex. au ch. XXXIX une liste intéressante de noms de lieu formés d'un nom de rivière précédé de *som* ou *somme* pour désigner une localité placée vers la source de cette rivière, p. ex. *Sommepy* (Marne) à la source du Py. Or la liste des noms de lieu commençant ainsi dans la France de l'Est et du Nord est sensiblement plus étendue que celle que donne A. Longnon et celui-ci devait avoir des raisons de n'en retenir qu'une partie ; pour certains noms ces raisons sont apparentes, le second élément n'étant pas sans doute un nom de cours d'eau, p. ex. *Sommacourt* dans l'Aube, mais il en est pour lesquels on peut hésiter : qu'est-ce que *Sommaud* (Marne), lieu-dit dans la commune de St-Memmie, aux portes

de Châlons, appelé *Summo Naudi* au XIIIe s., et ce nom est-il sans rapport avec celui du *Naud*, petite rivière qui coule à travers Châlons même (cf. Longnon, *Dict. topogr. du départ. de la Marne*)? Et qu'est-ce encore dans les Ardennes (canton de Grandpré) que le nom du village de *Sommerance* signalé comme ayant de bonnes sources? A. Longnon n'avait-il pas donné son opinion sur ces noms? — M. R.

N. Iorga, *Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais* (Publications de l'Institut pour l'étude de l'Europe Sud-Orientale) ; Bucarest, « Cultura Neamulai Românesc », 1919 ; in-8, 71 pages. — Ce bref exposé sera un bon guide pour l'intelligence de la civilisation et de la langue albanaises qui se trouvent utilement rattachées à l'histoire, non seulement de la péninsule balkanique, mais de toute l'Europe méridionale.

N. Iorga, *Histoire des Roumains et de leur civilisation* ; Paris, Paulin, 1920 ; in-8, 289-XVIII pages. — Nous devions déjà à l'éminent historien une *Histoire du peuple roumain* (en allemand, 2 vol., Gotha, 1905). Ce nouveau volume est un vigoureux essai de synthèse qui met en vive lumière les conditions de formation de la civilisation roumaine et les caractères qu'elle a revêtus à travers les siècles, la multiplicité des influences qu'elle a subies et le travail propre du peuple qui a su fondre en un alliage original ses traditions archaïques et les emprunts occidentaux et orientaux. Une large place est donnée dans ce tableau d'ensemble à l'art roumain, trop mal connu et dont M. Iorga pourrait nous donner une histoire déjà esquissée ici dans ses lignes essentielles, à la langue, dont les précieuses indications pour les périodes les plus anciennes de la civilisation roumaine sont utilisées avec une prudente sagacité. Le livre de M. I. a été imprimé à Paris pendant la guerre, alors que les communications entre la France et la Roumanie étaient pratiquement impossibles. L'auteur n'a pas eu communication des épreuves ; de là quelques fautes d'impression qu'une liste d'errata pourrait encore venir utilement corriger, en attendant la seconde édition que mérite cette excellente histoire. — M. R.

Les Cent chefs-d'œuvre étrangers : François Pétrarque ; préface et traduction par Henry Cochin ; Paris, Renaissance du Livre, [1920]; in-16, 208 pages. — C'est un charmant petit livre : une préface discrète, mais qui contient l'essentiel des faits et des idées ; un choix varié de morceaux caractéristiques pris dans les œuvres latines comme dans les italiennes, assez nombreux pour donner une image de la diversité de Pétrarque, assez étendus pour que chacun ait une valeur propre. Certains de ces extraits sont traduits ici pour la première fois en français ; dans tous on trouve un effort original du traducteur pour rendre le nombre, la cadence, l'harmonie du modèle. Et si parfois, comme le craint M. Cochin, il en résulte quelque contrainte, le plaisir du lecteur n'en est guère diminué. — M. R.

K. Sneyders de Vogel, *Enige opmerkingen over de kennis der Oudheid in de Middeleeuwen*; Groningue-La Haye, Wolters 1920; in-8, 32 pages. — Leçon inaugurale, faite à l'Université de Groningue le 8 mai 1920, sur le rôle et le caractère de la connaissance de l'antiquité dans la littérature médiévale, surtout française; p. 32, note 21, lire : Crapelet.

Paris nach den altfranzösischen nationalen Epen: Topographie, Stadtgeschichte und lokale Sagen von Leonardo Olschki; Heidelberg, Winter, 1913; in-8, XVIII-314 pages, avec 3 figures et 4 plans. — Ce travail se présente comme une contribution à la connaissance de Paris au moyen âge, mais il fournit d'utiles éléments pour le commentaire d'un assez grand nombre de passages de chansons de geste : on y trouvera en particulier, en appendice, une dissertation sur les problèmes topographiques que pose le *Moniage Guillaume*.

A History of the French Novel (to the close of the 19th century) by George Saintsbury. Vol. I, *From the beginning to 1800*; London, Macmillan, 1917; in-8, XXII-491 pages. — Les cinq premiers chapitres (introduction ; matières de France, de Rome et de Bretagne ; romans d'aventures ; débuts du conte en prose, allégorie, fabliau, histoires en prose, etc.) rentrent seuls dans le cadre de la *Romania*. L'auteur y fait entrer dans une esquisse à larges traits les vies de saints, les chansons de geste, les romans antiques et les romans bretons, en insistant sur quelques œuvres, telles que *Lancelot* ou *Partenopeus de Blois*, les *Nouvelles du XIIIe et du XIVe siècles*, les *Cent nouvelles nouvelles*, *Jehan de Saintré* et *Jehan de Paris*. On s'étonne de n'y pas voir mentionnées les *Nouvelles françaises du XVe siècle* publiées par E. Langlois, sans parler de beaucoup d'autres œuvres en vers qui, bien plus que *Partenopeus*, annoncent la nouvelle (*Chastelaine de Vergi*, p. ex., ou *lais*, etc.). Ces chapitres qui ne paraissent avoir été écrits que pour servir d'introduction aux études plus poussées sur Rabelais et les œuvres de l'époque classique, ne donnent qu'une idée bien incomplète de la littérature narrative du moyen âge français et ne font pas oublier l'étude de M. Söderhjelm sur la *Nouvelle française au XVe siècle* (et avant le XVe s.), que M. St. ne semble d'ailleurs pas connaître. — M. R.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

FARAL (E.), D'un « passionnaire » latin à un roman français : quelques sources immédiates du roman d'*Eracle* 512
— Notice sur le manuscrit latin de la Bibliothèque nationale, n° 3718 231
FOULET (L.), Comment on est passé de *ce suis je* à *c'est moi* 46
— La disparition du prétérit 271
HŒPFFNER (E.), Les poésies lyriques du *Dit de la Panthère* de Nicole de Margival 204
HOLBROOK (R. T.), Le plus ancien manuscrit connu de *Patelin* 84
JUD (J.), Mots d'origine gauloise ? 465
LANGLOIS (E.), A propos du *Coronement Looïs* 330
LOT (F.), Nouvelles études sur le cycle arturien : III, L'île Tristan ; IV, Camlann ; V, Les noces d'Erec et d'Enide 39
PARDUCCI (A.), Bonifazio di Castellana 478
PRINET (M.), Les armoiries dans le roman du *Châtelain de Coucy* 161
SCHNEEGANS (F. Ed.), *Le Mors de la Pomme*, texte du XVe siècle 537
SORRENTO (L.), Nuove note di sintassi siciliana 180
WESTON (J. L.), Notes on the Grail romances : The *Perlesvaus* and the Prose *Lancelot* 314
WILMOTTE (M.), Chrétien de Troyes et le conte de *Guillaume d'Angleterre* 1

MÉLANGES

BRUNEL (Cl.), Provençal *caissa* 115
FOULET (L.), De *icest* à *cest* et l'origine de l'article 571
— Notes sur le texte de Villon (*Lais* et *Testament*) 386
— Pour le commentaire de Villon : *La Belle leçon aux enfants perdus* 383
GEROLD (Th.), Remarques sur quelques mélodies de chansons de croisade 109
HORNING (A.), *Daru* 577
LÅNGFORS (A.), L'article *estipot* de Godefroy 114
LOT (F.), Influences littéraires antiques dans les noms de personnes 381
— Textes diplomatiques sur les pèlerinages 382
— Traditions sur Geoffroy Grisegonelle et sur Helgaud de Montreuil 376

THOMAS (A.), Anc. prov. [illegible] 392
— Sur le vers 112 de *G[illegible]* 581

COMPTES RENDUS

AUDEFROI LE BASTARD, Die Lieder und Romanzen des [illegible], p. p. A. CULLMANN (A. Langfors) 586
BERTONI (G.), Italia dialettale (G. de Gregorio) 596
CHAMARD (H.), Les origines de la poésie française de la Renaissance (A. Pauphilet) 591
CULLMANN (A)., Voir AUDEFROI LE BASTARD.
Fauvel (Le roman de). Voir GERVAIS DU BUS.
GENCIEN (Pierre), *Le Tournoiement des dames de Paris*, p. p. M. PELAEZ (A. Langfors) 408
GERVAIS DE BUS, *Le Roman de Fauvel*, p. p. A. LÅNGFORS (E. Hoepffner) 426
GILLIÉRON (J.), Généalogie des mots qui désignent l'*abeille*, d'après l'*Atlas linguistique de la France* (K. Jaberg) 120
JACQUES DE BUGNIN, *Le Congié pour un homme malade*, p. p. A. PIAGET (F. Ed. Schneegans) 135
KLUGE (F.), Altdeutsches Sprachgut im Mittellatein (J. Jud) 398
LABUSQUETTE (R. de), Autour de Dante. Les Béatrices. L'amour et la femme en Occitanie. L'amour et la femme en Toscane. Les femmes de Dante (H. Cochin) 404
LÅNGFORS (A.). Voir GERVAIS DU BUS.
MAIHIEU DE GANT, Poésies. Voir WOLFF.
MAIHIEU LE JUIF, Poésies. Voir WOLFF.
PELAEZ (M.). Voir GENCIEN.
PIAGET (A.). Voir JACQUES DE BUGNIN.
Tournoiement (Le) des dames à Paris. Voir GENCIEN.
WAHLGREN (E. J.), Étude sur les [illegible] du parfait et du participe passé dans les langues romanes (L. Foulet) 402
WOLFF (H.), Dichtungen von Maihieu dem Juden und Maihieu von Gent (Långfors) 586

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes, LXXVII-LXXIX, [illegible] (E. G. Leonard) ..... [illegible]
— — LXXIX-LXXX, [illegible] (E. G. Leonard) ..... [illegible]
Jahresbericht des Instituts für romanische Sprache in Leipzig, XXI-XXV, 1919 (M. R.) ..... [illegible]
Journal des Savants, 1891-1903 (M. R.) 145
— 1904-1910 (M. R.) ..... [illegible]
— 1920 (M. R.) ..... [illegible]

Mémoires de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1880-1913 (S. Glixelli) 614
Mémoires de la Société néophilologique près l'Université de Saint-Pétersbourg, IV-VIII, 1910-15 (G. Lozinsky) 616
Neophilologus, I-IV, 1915-19 (M. R.) 137
Revista de filologia española, III-VI, 1916-19 (E. S.) 604
Revista lusitana, XVI-XIX, 1913-16 (M. R.) 612
Revue des langues romanes, LIX, 1916-17 (A. Långfors ; M. R.), ... 600
Romanic Review (The), VII, 1916 (M. R.) 141
— — VIII-IX, 1917-1918 (M. R.) 448
Romanische Forschungen, XXVI-XXXIII, 1909-15 (E. Faral ; A. Långfors) 439
Studi glottologici italiani, VII, 1920 (M. R.) 602
Studi medievali, IV, 1912-13 600
Studi romanzi, VII-X, 1911-13 (M. R.) 602
Travaux de la Société néophilologique de Leopol, 1-2, 1919 (S. G.) ... 615

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

ARAOLLA (Girolamo), *Rimas spirituales*, p. p. M. L. WAGNER 623
Athis et Prophilias (*Le roman d'*), p. p. A. HILKA, t. II 624
BALCKE (C.), Der anorganische Nasallaut im Französischen (M. R.) ... 626
BEHRENS (D.). Voir SCHWAN.
BENARY (W.), Die germanische Ermanarichsage und die französische Heldendichtung (L. F.) 626
BERGERT (Fr.), Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen (L. F.) 628
BERRET (P.). Voir HUGO.
BIRKENMAJER (A.), La Bibliothèque de Richard de Fournival (S. Glixelli) 461
BREUER (H.), Wörterbuch zu Kristian von Troyes, mit Einleitung von W. FOERSTER 152
— Voir *Cristal et Clarie* et *Hunbaut*.
BRONDAL (V.), Substrater og Laan i Romansk og Germansk (M. R.) .. 628
Bueve de Hantone, p. p. A. STIMMING 623, 624
CASELLA (M.), *La epistola di lu nostru Signori* (J. Jud) 454
Château d'Amour. Voir ROBERT GROSSETESTE.
CHRÉTIEN DE TROYES. Voir BREUER.
CHRIST (K.), Die altfranzösischen Handschriften der Palatina 151
COCHIN (H.). Voir PÉTRARQUE.
COHEN (G.), Le théâtre du moyen âge d'après les travaux récents 623
COLLIN (C. S. R.), A bibliographical guide to sematology 152

Couronnement de Louis (Le), p. p. E. LANGLOIS. 454
CRAIG (H.), Note on the home of *Ludus Coventriae* 623
Cristal et Clarie, p. p. H. BREUER. 623
DANTE ALIGHIERI, *Epistolae*, p. p. Paget TOYNBEE (M. R.). 462
DE BOER (G.), Autour d'un mot. 460
— Voir *Ovide moralisé*.
ESPOSITO (M.), On some Waldesian mss. preserved in the library of Trinity College Dublin (M. R.) 154
FARAL (E.). Voir *Gautier d'Aupais*.
FARINELLI (A.), Lezione inediti e bibliografia (M. R.). 455
Fauvel (Le roman de). Voir GERVAIS DE BUS.
FLEISCHER (Fr.), Studien zur Sprachgeographie der Gascogne. 627
FOERSTER (W.). Voir BREUER, JEHAN.
FOULET (L.), Petite syntaxe de l'ancien français. 454
Fouque de Candie. Voir HERBERT LE DUC.
GAMILLSCHEG (E.), Die romanischen Elemente in der deutschen Mundart von Lusern (M. R.). 627
GAUCHAT (L.), et J. JEANJAQUET, Bibliographie linguistique de la Suisse romande, II (M. R.). 455
Gautier d'Aupais, p. p. E. FARAL. 454
GAYLEY (C. M.) et KURTZ (B. P.), Methods and material of literary criticism (M. R.). 456
GERVAIS DE BUS, *Le roman de Fauvel*, p. p. A. LÅNGFORS. 152
GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, *Le Roman de la Rose*, p. p. E. LANGLOIS, t. II. 622
HERBERT LE DUC DE DANMARTIN, *Folque de Candie*, p. p. O. SCHULTZ-GORA, t. II. 624
HERZOG (P.), Die Bezeichnungen der täglichen Mahlzeiten (M. R.). . 630
HILKA (A.). Voir *Athis et Prophilias*.
HUGO (Victor), *La légende des Siècles*, p. p. P. BERRET (G. Huet). 460
Hunbaut, p. p. J. STURZINGER et H. BREUER. 623
IORGA (N.), Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais. 632
— Histoire des Roumains et de leur civilisation (M. R.). 632
JEAN DE MEUN. Voir GUILLAUME DE LORRIS.
JEANJAQUET (J.). Voir GAUCHAT.
JEHAN, *Les Merveilles de Rigomer*, p. p. W. FOERSTER, t. II. 624
JESPERSEN (O.), Negation in English and other languages (L. Foulet) 457
KJELLMAN (H.), La construction moderne de l'infinitif dit sujet logique en français (L. Foulet). 454
KRETTEK (A.), Die Ortsnamen in der *Vita sancti Honorati* . . . 624
KRETZMANN, The liturgical element in the earliest forms of the mediaeval Drama. 623
KURTZ (B. P.). Voir GAYLEY.
LA JUGLÉRI (P. de), Les images dans Rabelais. 625

LÅNGFORS (A.), Les Incipit des poèmes français intérieurs au XVIe s., I (L. Foulet) 458
— Voir GERVAIS DU BUS.
LANGLOIS (E.). Voir *Couronnement de Louis* et GUILLAUME DE LORRIS.
LERCH (E.), Prädikative Participia für Verbalsubstantiva im Französischen (L. F.) 626
LONGNON (A.), Les noms de lieu de la France, etc., p. p. P. MARICHAL et L. MIROT (M. R.) 631
MARICHAL (P.). Voir LONGNON.
MÉLANDER (J.), Étude sur *magis* et les expressions adversatives dans les langues romanes (L. Foulet) 155
MENENDEZ PIDAL (R.) Estudios literarios (M. R.) 462
MERIAN (S.), Die französischen Namen des Regenbogens 156
MERK (C. J.), Anschauungen über die Lehre und das Leben der Kirche im altfranzösischen Heldenepos (M. R.) 626
MIROT (L.). Voir LONGNON.
MONTEVERDI (A.), Il primo dramma nelatino 459
MURRAY (J.). Voir ROBERT GROSSETESTE.
MUNCKE (B.). Voir *Vita sancti Honorati*.
NERI (F.), Jules Camus, filologo (M. R.) 459
NICOLAS BOZON, *Le Char d'Orgueil, la lettre de l'empereur Orgueil*, p. p. J. VISING (A. Jeanroy) 160
NILSSON (M. P.), Studien zur Vorgeschichte des Weihnachtsfestes (G. Cohen) 454
NYROP (Kr.), Études de grammaire française, 6-10 (L. Foulet) 457
ŒCHMANN (E.), Studien über die französischen Worte im Deutschen im 12. und 13. Jahrhundert (A. Langfors) 157
OLSCHKI (L.), Paris nach den altfranzösischen nationalen Epen 633
ORLANDO (M.), Gli accorciativi dei nomi propri di persona nel dialetto siciliano 157
Ovide moralisé, p. p. C. DE BOER, I et II (M. R.) 153
PASCU (G.), Gligorie Ureache (M. R.) 462
PAULI (I.), *Enfant, garçon, fille* dans les langues romanes (M. R.) 463
PÉTRARQUE, Œuvres choisies, traduites p. H. COCHIN (M. R.) 632
RAJNA (P.), Dante e i romanzi della Tavola ritonda (M. R.) 463
— Joseph Bédier 453
REMPISS (M.), Die Vorstellung von Deutschland im altfr. Heldenepos etc. (L. F.) 625
Rigomer. Voir JEAN.
ROBERT DE BORRON. Voir SOMMER.
ROBERT GROSSETESTE, *Le Château d'Amour*, p. p. J. MURRAY (A. Jeanroy) 156
Roland (*Chanson de*). Voir SCIAVA.
Rose (*Le Roman de la*). Voir GUILLAUME DE LORRIS.

SAINTSBURY (G.), A history of the french Novel, I (M. R.) 633
SCHAECHTELIN (P.), Das passé défini und Imparfait in Altfranzosischen (M. R.) 624
SCHAEFER (W.), Das Verhaltnis der *Vita Sancti Honorati* zu Raimon Feraut 624
SCHŒNIG (R.), Rom. vorkonsonantisches *L* in den heutigen französischen Mundarten (M. R.) 628
SCHWAN (E.), Grammatik des Altfranzosischen, 11e éd., p. D. BEHRENS (Cl. Brunel) 158
SCHULTZ-GORA (O.). Voir HERBERT LE DUC.
SCIAVA (R.), *La Canzone d'Orlando* tradotta de — 456
SNEYDERS DE VOGEL (K.), Einige opmerkingen over de kennis der Oudheid in de Middeleeuwen 633
— Syntaxe historique du français (L. Foulet) 158
SOMMER (O. H.), Die abenteuer Gawains, Ywains und le Morholts, etc. (M. R.) 628
SPITZER (L.), Die Wortbildung als stilistisches Mittel exemplifiert an Rabelais 624
STIMMING (A.). Voir *Bueve de Hantone*.
STRENG (W.), Himmel und Wetter in Volksglaube und Sprache in Frankreich 159
STURZINGER (J.). Voir *Hunbaud*.
SWENSON (E.), An inquiry into the composition and structure of *Ludus Coventriae* 623
TAPPOLET (E.), Zur Etymologie von *Huguenot* (M. R.) 631
TERRACINI (B.), Pier Enea Guarnerio 159
THOMAS (Ant.), Maître Aliboron (M. R.) 159
TOYNBEE (Paget). Voir DANTE ALIGHIERI
URENA (P. H.), La versificación irregular en la poesia castellana 156
VISING (J.). Voir NICOLAS BOZON.
Vita sancti Honorati, p. p. B. MUSCKE (L. F.) 624
WAGNER (M. L.). Voir ARAOLLA.
WALBERG (E.), Etude sur un poème anonyme relatif à un miracle de saint Thomas de Cantorbery (M. R.) 159
WEDKIEWICZ (St.), Materialien zu einer Syntax der italienischen Bedingungsätze 624
WINKLER (E.), La doctrine grammaticale française d'après Maupas et Oudin 625

CHRONIQUE

Nécrologie : J. Acher, 149 ; J. Cornu, 152, C. Salvioni, 618, J. Storm, 621.

Nomination : M. C. de Boer à Leyde, 453.
Institut de France : Élection de M. J. Bédier à l'Académie française, 453.
Universités : Centre d'études médiévales à l'Université de Strasbourg, 453.
Collections : Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 624 : Classiques français du moyen âge, 454 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 623 ; Histoire littéraire de la France, 622 ; Mélanges dédiés à R. Menendez Pidal 622 ; Research publications of the University of Minnesota, 6 ; Romanische Bibliothek, 152 ; Société des anciens textes français, 152, 622.
Projets de publication : Chansons satiriques et bachiques du XIIIe siècle, par A. Jeanroy et A. Långfors, 622 ; Chanson de Conon de Béthune, par A Wallensköld, 622 ; *Patelin*, par R. T. Holbrook, 622 ; Renaut, *Galeran de Bretagne*, par L Foulet, 622 ; Revue de littérature comparée, 454 ; *Sancta Fides*, par A. Thomas, 626.
Concours : pour le legs Martorell y Peña, à Barcelone, 159 ; pour le prix Bibesco, à la Société de linguistique, à Paris, 621.
Sociétés : Societa filologica friulana, G. I. Ascoli, à Udine, 622.
Errata : 464.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC
2
R6
t.45-46

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY